This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7N187

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and
Fine Arts."

19 Jul — 18 Oct, 1897.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXII. 1er JUILLET 1897.

Digitized by Google

Digitized by Google

Titre-page.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

123e LIVRAISON

1er JUILLET 1897

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1897

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1897

Pages

I. — LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES AUX PAYS BIBLIQUES, par **le R. P. Delattre, S. J.** 5

II. — LE THÉATRE EN FRANCE AVANT CORNEILLE, par **M. Marius Sepet** 63

III. — LA RÉBELLION D'HESDIN. — FARGUES ET LE PREMIER PRÉSIDENT LAMOIGNON, par **M. de Boislisle,** membre de l'Institut. 93

IV. — LA CAMPAGNE DE RUSSIE. — DE PARIS A VILNA, EN 1812, par **M. Arthur de Ganniers** 157

V. — MÉLANGES : L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE SILOS, EN ESPAGNE, par **Dom Fernand Cabrol,** bénédictin de Solesmes 187

LA *VIE DE SAINT BERNARD* ET SES CRITIQUES, par **M. l'abbé Vacandard** 198

LE TROISIÈME VOLUME DE L'*HISTOIRE DES PAPES*, DE M. PASTOR, par **M. Godefroid Kurth,** professeur à l'Université de Liège 211

LE SECOND PROCÈS INSTRUIT PAR L'INQUISITION DE VALLADOLID CONTRE FR. LUIS DE LÉON, par **M. l'abbé Bernard.** 222

LE GÉNÉRAL TROCHU, D'APRÈS SES MÉMOIRES POSTHUMES, par **M. Arthur de Ganniers** 231

LA LÉGENDE DES SEPT INFANTS DE LARA, par **le comte de Puymaigre**. 246

LES ŒUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER, par **M. Tamizey de Larroque,** correspondant de l'Institut . . . 257

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Alfred Spont** 264

VII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos.** 278

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 302

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 321

Digitized by Google

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES

AUX PAYS BIBLIQUES

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

Les découvertes contemporaines en Égypte et dans toute l'Asie antérieure, y compris l'Arabie, se rattachent d'une manière plus ou moins directe à l'histoire du peuple juif, figure anticipée de « cette monarchie permanente, fondée, non sur la pierre et des matériaux périssables, mais sur le verbe vivant. »

Ces mots de la préface révèlent l'esprit et l'intention du livre que nous envoie l'Amérique, sous le titre : *Recent Research in Bible Lands, its progress and results* [1].

Quoique destinée à un cercle assez étendu de lecteurs, cette publication ne manque pas de caractère scientifique. Elle se compose d'une série de petits mémoires, publiés d'abord dans la revue hebdomadaire de Philadelphie : *The Sunday School Times*, par des spécialistes très distingués d'Amérique et d'Europe (J. F. McCurdy, F. J. Bliss, H. V. Hilprecht, A. H. Sayce, F. Hommel, W. Hayes Ward, J. P. Mahaffy, W. M. Ramsay), et réunis ensuite en un volume par M. H. V. Hilprecht.

I.

LA BIBLE ET LES ÉTUDES ORIENTALES

Le premier article reproduit, qui est de M. McCurdy, esquisse les résultats obtenus depuis soixante-dix ans dans le domaine

[1] Un beau volume de XIV-269 p., de format 0m20 × 0m15, muni d'une carte des pays bibliques, — orné de 43 gravures dont 16 hors texte, et de sujets neufs ou encore peu vulgarisés, — pourvu d'une table alphabétique et d'index scripturistique et chronologique, par MM. H.-G. Talmadge et Montagle Cockle. Edité chez John D. Wattles et Cie, Philadelphie.

Digitized by Google

de l'archéologie orientale, et en montre l'importance au point de vue des études bibliques.

Assurément la thèse n'est pas neuve. C'est pour la centième fois la constatation d'un fait pressenti par beaucoup de gens, et prédit dès 1827 par Champollion [1], qui venait de résoudre l'énigme du sphinx égyptien et de déterminer ainsi un mouvement scientifique dont nous admirons la largeur et l'intensité. Les découvertes de chaque année, qui se succèdent en se complétant, projettent sans cesse de nouvelles lumières sur le vénérable monument d'Israël. C'est plaisir et en même temps chose utile que de recueillir ces rayons et d'en montrer le faisceau toujours grossissant.

Rien de plus naturel que ces nombreux points de contact entre la Bible et les données de l'archéologie orientale.

En effet, le peuple de Dieu a été en relation avec presque toutes ces nations de l'Asie antérieure qui renaissent à l'histoire après de longs siècles d'oubli. Originaire de Babylonie, la famille patriarcale s'est d'abord développée au pays de Chanaan; elle est devenue un peuple durant son séjour en Égypte. Israël a vécu ensuite quarante ans au désert dans le voisinage des Arabes, ses proches parents, sous la conduite d'un chef qui avait passé auparavant de nombreuses années chez eux. Lors de la conquête de la Palestine, il y laissa subsister une partie des Chananéens, anciens maîtres du sol; il ne délogea des villes de la côte méditerranéenne ni les Philistins au sud, ni les Chananéens maritimes, ou Phéniciens, au nord. Il ne cessa d'entretenir commerce avec ces derniers. Inutile d'ajouter qu'Israël, bien que la loi de Moïse tendît à l'isoler, se rencontra avec les Iduméens, les Moabites, les Ammonites, les Syriens de Damas et les Héthéens de l'Oronte, qui l'environnaient au sud, à l'est et au nord. Cela était dans la nature des choses et la Bible nous avait en général assez bien renseignés là-dessus. Par la même source, nous savions que le peuple de Dieu s'est vu aux prises avec les empires de la Mésopotamie orientale et avec l'Égypte, que le royaume d'Israël avait succombé sous les coups des rois de Ninive; que le royaume de Juda, plusieurs fois ébranlé par

[1] Dans une lettre citée par Léon de Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, p. IX.

Digitized by Google

eux et par le Pharaon Néko, a enfin été détruit par un roi de Babylone; que les habitants des deux royaumes palestiniens ont été menés en exil, les uns en Assyrie, les autres en Babylonie. Mais dans la Bible, en l'absence d'autres documents, ces rois de Ninive et de Babylone, Teglathphalasar, Salmanasar, Sennachérib, Asarhaddon, Nabuchodonosor, et même le Pharaon Néko, faisaient sur nous l'effet d'apparitions soudaines et mystérieuses.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et c'est ce que M. McCurdy explique parfaitement. La pioche de patients explorateurs, l'étude des monuments innombrables et des littératures de l'ancien Orient ont remis sous nos yeux le monde au milieu duquel s'accomplirent les destinées d'Israël. Jusqu'à la captivité de Juda, l'axe de ce monde oscille entre l'Égypte et la Mésopotamie orientale, entre Memphis et Ninive ou Babylone; parfois il y a équilibre. C'est à une époque d'équilibre qu'Israël parvient à un assez haut degré de puissance sous David et Salomon. Ainsi son histoire est réglée par un mouvement de bascule qui va du Nil au Tigre ou à l'Euphrate, et dont on se rend parfaitement compte aujourd'hui.

De même, le détail de la vie intérieure d'Israël s'éclaire au fur et à mesure que se développe la connaissance des mœurs, de la civilisation et de toute la manière d'être des peuples voisins, tant anciens que modernes.

L'article de M. McCurdy est le programme raisonné du volume actuel et de ceux qui probablement le suivront. Le cadre formulé est très élastique. En réalité, la publication rend simplement compte des dernières découvertes dans le domaine de l'archéologie orientale, en relevant les points qui ont un rapport spécial avec la Bible. Naturellement la Bible, ici, c'est avant tout l'Ancien Testament; car si le christianisme a eu ses racines en Asie, il s'est surtout développé en Europe.

II.

LES TUMULUS DE PALESTINE

Dans le second mémoire, intitulé : *The mounds of Palestine*, M. Bliss s'occupe de découvertes qui lui sont personnelles, et qu'avec lui nous aimons à regarder comme le gage de beaucoup

Digitized by Google

d'autres. Elles ont eu du retentissement chez les orientalistes et dans le monde biblique; elles auraient encore frappé davantage si elles avaient précédé l'exhumation des lettres de Tell el-Amarna, dont nous avons parlé plusieurs fois ici [1], car le principal objet remis au jour par M. Bliss à Tell el-Hésy est une pièce de ce genre. Il semble même que ce soit la découverte si étonnante de ces documents de provenance chananéenne en Égypte qui a fait naître l'idée d'explorer les tell de Palestine. Instruit par l'expérience fortuite des fellahs égyptiens qui avaient trouvé les tablettes de Tell el-Amarna, M. Flinders Petrie, auteur, lui aussi, de brillantes découvertes, obtenues par des procédés plus scientifiques, se sera dit que des fouilles profondes à des endroits bien choisis amèneraient peut-être des résultats analogues en Palestine même.

Durant six semaines, au cours de l'année 1891, M. Flinders Petrie explora le Tell el-Hésy (tumulus de l'Hésy), à dix-huit milles au nord-est de Gaza, qui est, comme on le sait, la ville de Palestine la plus rapprochée de l'Égypte au bord de la Méditerranée. Il en reconnut la nature sans grand travail, grâce à un ruisseau, l'Hésy, qui, en rongeant d'un côté la base du tell, en avait mis à nu plusieurs couches distinctes. Reprise par M. Bliss en 1891, l'exploration du tumulus acheva de démontrer qu'il est formé de diverses couches de décombres, correspondant à autant de populations successives. M. Bliss affirme l'existence de huit couches caractérisées par des objets de style différent. Il a découvert des magasins, des fours, des pressoirs à vin, une salle publique, des habitations privées, une fournaise pour la fonte des métaux, de puissants remparts. Il a trouvé des armes, divers instruments, des scarabées et la tablette avec texte cunéiforme dont nous venons de parler. C'est une lettre adressée par un chef chananéen à un grand officier égyptien de service en Palestine.

Il se rencontre beaucoup de ces tell en Palestine. La hauteur varie de vingt à cent pieds; le diamètre, de cinquante à quinze cents. D'après M. Bliss, la meilleure manière d'étudier un tell consiste à en fouiller successivement les couches horizontales, car les sondages et les tranchées verticales détruisent les constructions superposées, avant même qu'on ait pu en distinguer

[1] Dans les livraisons de janvier 1892, octobre 1893, juillet 1896.

Digitized by Google

les murs d'avec les briques détachées qui en remplissent les intervalles. C'est que les briques crues, employées pour les constructions, se sont empâtées, et que suivant une section pratiquée de haut en bas, elles ont l'air de ne former qu'une seule masse.

On comprend non moins bien qu'une fois privés d'habitants, ces monticules se soient couverts d'une végétation spontanée ou de cultures, et qu'ils fassent l'effet de tertres naturels. De là vient qu'on a tardé si longtemps à les fouiller. Heureusement la constitution des tell de Palestine est enfin reconnue, et l'on soupçonne les richesses archéologiques qu'ils peuvent recéler. Le docteur Bliss ne demande pas mieux que d'y continuer ses recherches. Il désire des subsides, et son appel a chance d'être entendu en Amérique.

III.

EXPLORATIONS RÉCENTES EN BABYLONIE

Cette confiance m'est inspirée par le mémoire intitulé : *Explorations in Babylonia*, œuvre de M. Hilprecht, qui suit le rapport de M. Bliss, et commence par l'histoire abrégée des fouilles de Nuffar, ancienne Nippur, sur la rive gauche de l'Euphrate, à trente-deux kilomètres du fleuve et à soixante-dix au sud-est de Babylone. Pour ces fouilles, entreprises par l'Université de Pennsylvania à Philadelphie, et commencées en 1888, il a été dépensé, jusqu'en 1896, la somme de soixante-dix mille dollars. Que ne sacrifieront donc les Américains pour l'exploration du pays biblique proprement dit?

Les pionniers de l'orientalisme qui, depuis un demi-siècle, arrachent leurs dépôts aux monticules des plaines assyro-babyloniennes, ont toujours à lutter contre un climat meurtrier et à supporter des privations de toutes sortes dans des pays jadis si florissants, maintenant si désolés. Ces désagréments se compliquent de difficultés avec les nomades, rapaces de tout temps, et voleurs d'antiquités depuis qu'ils ont appris à en connaître la valeur marchande. Parfois aussi, malgré les firmans obtenus à Constantinople, les explorateurs ont eu à compter avec le mauvais vouloir des fonctionnaires turcs.

Sous ce dernier rapport, il est vrai, les conditions sont un peu

Digitized by Google

changées; l'expédition américaine n'a eu qu'à se louer des agents ottomans. Mais pour tout le reste, sa constance a été mise aux plus rudes épreuves. Avant même d'avoir atteint la Babylonie, elle fut contrariée, d'abord à l'île de Samos par le naufrage du paquebot français qui portait la moitié de son personnel, toutefois sans perte d'hommes; ensuite, sur le continent asiatique, à partir du port d'Alexandrette, par les maladies, le brigandage et le danger que courut un des membres de l'expédition de se noyer dans l'Euphrate.

Les Américains cheminent le long de ce fleuve et après une quarantaine de jours, par un petit écart, atteignent Bagdad, sur le Tigre, à l'isthme de Babylonie. De là, par une marche qui semble avoir été paisible, ils arrivent à Hillé, sur l'Euphrate, près des ruines de Babylone.

Bientôt nouveaux dangers, nouveaux ennuis. A deux journées au sud-est de Babylone, une partie de l'expédition est surprise par une troupe d'Arabes en course de pillage; elle doit son salut à la vitesse de ses chevaux. Comme on approchait de Nuffar, jadis Nippur, la caravane, grossie de cent bêtes de somme, d'une bande de travailleurs arabes recrutés à Hillé, et d'une cinquantaine d'irréguliers turcs formant l'escorte, eut toute la peine du monde à se dépêtrer d'un labyrinthe d'antiques canaux et fossés babyloniens. Pour comble de malheur, le pays était en guerre au sujet de quelques pâturages que se disputaient les deux tribus arabes d'Affedj et de Shammar, et c'est au milieu des clameurs des guerriers d'Affedj en armes que les Américains arrivèrent à Nippur et y établirent leur camp. Les hommes d'Affedj les regardaient de fort mauvais œil, voyant en eux des agents du fisc, venus en force dans le but de percevoir un arriéré de taxes.

Les opérations préparatoires de triangulation, tranchées d'essai et sondages, commencèrent aussitôt, et les fouilles furent poussées vigoureusement du 3 février au 15 avril 1889, où il fallut les suspendre à cause de la chaleur devenue insupportable (108° Fahrenheit à l'ombre de la tente le 8 mars). Pendant ce temps, les dangers étaient continuels. Une nuit même, les Arabes, qui cette fois en voulaient surtout aux chevaux, tentèrent de surprendre le camp, ce qui amena un échange de coups de fusil et causa la mort d'un des assaillants. Les Arabes re-

Digitized by Google

poussés, mais toujours menaçants, prirent leur revanche à la veille du jour fixé pour le retour de l'expédition à Bagdad. Un des leurs s'introduisit furtivement dans le camp et y mit le feu. En cinq minutes, l'incendie en eut détruit toutes les huttes, qui étaient en paille. La moitié des chevaux fut la proie des flammes; des armes, diverses fournitures, une somme considérable tombèrent aux mains des Arabes. Mais, dit M. Hilprecht, témoin de la bagarre, toutes les antiquités qu'on avait recueillies furent sauvées!

Les Américains se retirèrent en bon ordre à Bagdad, pour y attendre une saison plus favorable. Un d'entre eux avait déjà pris les germes d'un dangereux typhus à Nippur, endroit si malsain au jugement de M. Layard, l'infatigable fouilleur des ruines de Ninive et de Kalakh, qu'il ne croyait pas qu'on pût jamais l'explorer à fond.

Malgré tant de motifs de découragement, M. John P. Peters, le premier directeur, supporta encore le labeur du 14 janvier au 3 mai 1890. Son successeur, qui avait été son associé dès le premier jour, M. J.-H. Haynes, continua de goûter les douceurs du désert de Babylonie et du climat de Nippur durant trois ans, avec une interruption de deux mois, du 11 avril 1893 au 15 février 1896. Je trouve une partie de ces renseignements dans une autre publication de M. Hilprecht (*The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania, series* A : *Cuneiform texts*), au moyen de laquelle je compléterai souvent la notice sur les *Explorations in Babylonia.*

Maintenant, ces messieurs chantent le *Haec olim meminisse juvabit* au musée de l'Université de Pennsylvania, enrichi des dépouilles de Nippur. Trente-deux mille tablettes et fragments de tablettes babyloniennes, quantité d'autres monuments et d'œuvres d'art, généralement munis d'inscriptions qui en décuplent la valeur, tout cela a été enlevé à une des plus vieilles cités du monde au profit de la jeune Philadelphie.

Presque toutes les antiquités babyloniennes déposées à Philadelphie ont été recueillies au ziggurat ou grande tour de Nippur, sur laquelle la mission américaine a principalement porté ses efforts. Le ziggurat, ornement indispensable des vieilles cités babyloniennes, est un édifice de caractère religieux; il fait corps avec un temple, ou même avec plusieurs sanctuaires. Il est

Digitized by Google

formé de prismes quadrangulaires qui forment plusieurs étages présentant une suite de terrasses en retrait les unes sur les autres [1]. Dans son état actuel, la tour de Borsippa, à laquelle il ne manque, d'après Henri Rawlinson, que le sanctuaire qui la couronnait, conserve une hauteur de cent cinquante-trois pieds; la tour de Nippur domine d'à peu près cent pieds la plaine environnante, tandis qu'elle plonge ses substructions dans le sol à une profondeur qui dépasse cette mesure. A ce ziggurat, comme à la plupart des grands monuments babyloniens, ont travaillé, à diverses époques, plusieurs rois qui ont laissé là leurs noms imprimés sur leurs briques ou gravés sur divers monuments.

Les Américains reconnurent dès l'abord une plate-forme bâtie vers 2800 avant Jésus-Christ par le plus ancien roi de la seconde dynastie d'Ur (probablement l'Ur-Kasdim, patrie d'Abraham), sur la rive droite de l'Euphrate, dans la basse Babylonie. Bientôt des excavations pratiquées plus bas aboutirent à un résultat d'une importance capitale, qui fit tressaillir les bienheureux chercheurs. On sait que Nabonide, ce roi de Babylone contemporain de Cyrus, considérait comme une faveur céleste sans pareille d'avoir découvert, lors de travaux de réparation au temple de Samas (le dieu Soleil) à Sippara, des fondations de Naram-Sin, qui régnait 3200 ans avant lui : « Ce qu'aucun des rois mes prédécesseurs n'avait vu, Samas me l'a montré. » Le même mot, les explorateurs américains le répétèrent, avec plus de raison encore, quand reparurent sous la pioche et la pelle de leurs mercenaires arabes de nombreuses briques au nom de Sargon Ier, père de Naram-Sin, roi fameux dans les souvenirs des Assyro-Babyloniens, qui étendit son empire, dit M. Hilprecht, jusqu'au bord de la Méditerranée.

Au souvenir de cette découverte, M. Hilprecht se laisse aller à un enthousiasme bien légitime. En dépit, nous dit-il, de l'anathème de Sargon Ier, sur un gond de porte au temple de Nippur : « Quiconque enlève cette inscription, puissent Bel, Samas (le dieu Soleil) et Nina l'exterminer et détruire sa descendance, » en dépit de cet anathème, de nouvelles tranchées furent ouvertes et le travail poursuivi avec ardeur; parfois les eaux du dieu Ea, et les Anunaki, esprits des régions souterraines à Baby-

[1] Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. II, p. 381.

Digitized by Google

lone, firent éruption, mais ce fut en vain ! — Il se peut cependant que quand la mission américaine sentit les effets pernicieux du climat de Babylonie et que son camp fut incendié par les Arabes, l'ombre de Sargon Ier fait attribué ces contrariétés à la vertu de ses imprécations.

Comme M. Hilprecht le rapporte dans la *Babylonian Expedition*, les briques de Sargon Ier se trouvent mêlées, pour former la double assise d'un pavement, à celles de Naram-Sin, qui doit avoir employé là des matériaux préparés par son père. Je note le détail, parce que le nom de Sargon se présentant ici sous la forme Sargon-*sar-ali*, et l'addition *sar-ali* ne se lisant pas dans le texte de Nabonide, mais Sargon tout court, l'un ou l'autre en a conclu que Shargon-*sar-ali* n'était pas Sargon Ier et que l'existence de ce dernier restait à dégager des légendes qui entourent son nom. Quoi qu'il en soit, le nom de Naram-Sin, écrit sur les briques de Nippur de la même manière que chez Nabonide, assure l'antiquité de ces matériaux.

Naram-Sin a laissé à Nippur d'autres traces de son existence et de son activité qui semblent bien authentiques. Au nord-ouest du ziggurat de Nippur, quelques éminences indiquent les ruines de l'enceinte extérieure de la vieille cité. On savait déjà que la partie supérieure de ce rempart était l'œuvre d'Ur-Gur, ce roi d'Ur au XXVIIIe siècle avant notre ère dont il a été question plus haut, lorsque, durant l'été de 1895, M. Haynes entreprit d'en examiner les parties plus basses, sur une longueur de dix mètres, déterminée d'avance comme champ de ses recherches. Son travail fut promptement récompensé par un magnifique résultat. Il constata que le mur reposait sur un lit de solide argile mêlée de paille hachée, plongeant à une profondeur d'environ $0^{m}66$ sous le niveau de l'eau et d'environ 5 mètres sous le niveau de la plaine. Sur ce lit, qui descend en talus et présente une largeur de $13^{m}75$ au sommet, s'élevait, en largeur égale, un mur de briques cuites au soleil, jusqu'à une hauteur que l'état actuel ne permet pas d'apprécier. Or cet ouvrage, achevé ou réparé par Ur-Gur, est de Naram-Sin. Cela est prouvé par son nom imprimé sur les briques, qui ont exactement les mêmes proportions anormales ($0^{m}50 \times 0^{m}50 \times 0^{m}08$) que les briques cuites du pavement de Naram-Sin au ziggurat. Ce n'est pas seulement le nom de Naram-Sin qui se lit ici et là, c'est une

Digitized by Google

inscription en trois lignes : « Naram-Sin, constructeur de la maison de Bel. »

L'existence et la haute antiquité de Naram-Sin ainsi établies, il semble difficile de nier que le Sargon-sar-ali, dont les briques sont associées aux siennes au ziggurat de Nippur, doive s'identifier avec le Sargon que Nabonide donne pour père à Naram-Sin.

Le déblaiement des constructions de Sargon Ier et de Naram-Sin au ziggurat de Nippur amena une découverte très importante pour l'histoire de l'architecture. Une voûte ogivale remise au jour atteste là, pour le XXXVIIIe siècle avant notre ère, un mode de construction dont on avait déjà été fort surpris de constater l'emploi en Assyrie à une date postérieure d'environ 2800 ans.

Parmi les inscriptions exhumées à Nippur, plusieurs se rapportent à la seconde dynastie d'Ur, dont les débuts sont à marquer vers l'an 2800 avant Jésus-Christ, et à la période des rois kassites de Babylone, qui va approximativement de 1725 à 1140. La succession des rois kassites est beaucoup mieux connue depuis la découverte de ces documents. De plus, au jugement de M. Hilprecht, les textes qui émanent des rois sémites Alusharshid, Sargon Ier et Naram-Sin, forceront les assyriologues à modifier complètement l'idée qu'ils s'étaient faite de la puissance et de la diffusion de la race sémitique dans la première moitié du quatrième millénaire avant Jésus-Christ. Les textes en question sont des inscriptions estampillées sur des centaines de briques, des estampilles en argile pour ces sortes de légendes, des inscriptions gravées sur des vases et des gonds de porte.

Non moins précieux trois cent cinquante fragments de vases et autres objets consacrés par trois rois, jusqu'ici inconnus, appartenant aux plus anciennes dynasties d'Ur et d'Uruk (actuellement Warka, rive gauche de l'Euphrate, en Basse-Babylonie), et antérieurs à Sargon Ier. Les inscriptions dont ces fragments sont munis donnent des renseignements sur une période assez proche de la première dynastie égyptienne, si même elle ne remonte pas aussi haut.

Mais outre le labeur des fouilles qui les ont reconquis, quel travail toujours pénible, parfois crucifiant, pour rendre, par une bonne édition, ces documents accessibles à tous les intéressés! Faisons-le sentir par un exemple. L'inscription 86 du recueil de

Digitized by Google

M. Hilprecht, laquelle compte cent trente-deux petites lignes et occupe les planches 38-42 dans le second fascicule des textes que ce savant est en train de publier, a été reconstituée au moyen de cinq fragments détachés du même vase et de quatre-vingt-trois fragments provenant de soixante-trois autres vases. Chaque ligne du texte repose sur l'étude de divers fragments, parfois dix et plus, indiqués au bas des planches par leur numéro d'ordre dans le catalogue de la collection américaine, lequel est aussi l'œuvre de l'auteur. Le texte est encadré de variantes graphiques, avec indication des parcelles qui les ont fournies. D'après nos renseignements, la préparation immédiate des cinq planches a coûté deux mois d'efforts ininterrompus, après beaucoup de travail préliminaire.

La publication des textes, qui se pousse avec activité, — un troisième fascicule va paraître incessamment, — donnera l'idée de plus en plus complète des documents amassés à Philadelphie, dans lesquels sont représentés tous les genres de la littérature assyro-babylonienne : syllabaires, lettres, listes chronologiques, fragments historiques ; textes astronomiques, religieux, relatifs aux constructions ; tablettes votives, dédicaces de certains objets aux divinités, inventaires, contrats, etc., qui datent de diverses époques depuis le cinquième millénaire jusqu'au ve siècle avant Jésus-Christ et au-dessous.

Dans son travail paléographique, M. Hilprecht se propose un idéal d'une perfection achevée. Pour lui une édition de textes cunéiformes, surtout quand il s'agit de textes archaïques, doit refléter toutes les particularités des documents originaux. Il entend par là non seulement les formes graphiques spéciales des diverses régions et époques, mais aussi les moindres nuances propres à chaque scribe ; il veut que l'édition conserve la grandeur réelle des caractères et des groupes de caractères, ainsi que leurs distances mutuelles dans chaque pièce, à moins qu'un texte ne soit reconstitué au moyen de nombreux fragments d'inégale grandeur de caractères, car alors il faut bien s'arrêter à une échelle fixe.

Mais pourquoi se soumettre à tant d'exigences ? D'abord indépendamment d'une date inscrite ou révélée par le contenu du texte, tout document cunéiforme indique son époque par l'écriture. Ainsi juge M. Hilprecht, dont les idées en ce point sont

Digitized by Google

fort éloignées de celles de MM. Amiaud et Méchineau dans la préface de leur *Tableau comparé des écritures babyloniennes et assyriennes*. Il n'admet pas, comme ceux-ci, l'existence d'imitations modernes de l'écriture archaïque. Un paléographe suffisamment exercé découvrira toujours l'âge réel des textes, s'il a sous la main des éléments de comparaison. Il importe donc souverainement que les éditions reproduisent les moindres nuances des originaux avec la dernière fidélité. Faute de cette rigueur, on s'est parfois grossièrement trompé; on a différé de cinq cents, mille, deux mille ans sur l'âge d'un document.

Autre raison. Grâce à des éditions ainsi préparées, on se rendra mieux compte des évolutions de l'écriture cunéiforme. M. Hilprecht est en effet persuadé que la grandeur des caractères et de leurs groupes, leurs formes et leurs distances mutuelles dans des combinaisons qui s'offrent fréquemment, que tout cela, dans les vieux textes, a exercé une grande influence sur la détermination des formes stéréotypées des âges postérieurs. Ainsi tel groupe, qui revient souvent, est composé de deux lettres, à valeurs syllabiques *shi-i*, dont la première se termine par un trait horizontal. Ce trait, par l'élan du stylet, pousse sa pointe jusque sur l'espace réservé à la lettre suivante. D'où il résulte qu'il semble avoir pénétré celle-ci, en y chassant de gauche à droite, dans le sens de l'écriture, un trait pareillement horizontal, qu'il rencontrait sur son chemin. La seconde lettre du groupe affecte par là une forme extraordinaire, qui devient normale pour tous les cas dans une phase postérieure de l'écriture, et dont on ne devinerait jamais l'origine sans des éditions d'anciens textes attentives à marquer l'exagération du trait horizontal dans le premier caractère. La thèse de M. Hilprecht attend sa démonstration complète d'un homme qui a beaucoup manié les originaux. Aussi notre savant paléographe, que le sujet préoccupe depuis dix ans et plus, a-t-il sur le métier un ouvrage spécial destiné à satisfaire en ce point notre légitime curiosité.

Des éditions si parfaites auront un troisième avantage. Comme elles permettront, si je puis m'exprimer ainsi, de descendre le courant de l'écriture cunéiforme, de même on s'en aidera pour la remonter jusqu'à ses sources, c'est-à-dire jusqu'aux images dont elle dérive. On comprend, en effet, que les différentes

Digitized by Google

nuances des plus vieux types cunéiformes, mises en regard les unes des autres, fournissent à l'induction les traits nécessaires pour reconstituer les figures primordiales. Les éléments pour la solution d'un problème si multiple sont beaucoup plus abondants depuis que les textes archaïques enlevés à Sirpurla ou Lagas par M. de Sarzec, et à Nippur par la mission américaine, s'ajoutent aux maigres ressources dont les assyriologues disposaient avant ces brillantes conquêtes. Déjà M. Hilprecht communique, avec preuves à l'appui, des résultats curieux. Nous regrettons de ne pouvoir, faute de caractères spéciaux, en produire quelque échantillon. Son travail aura plus qu'une importance paléographique. Retrouvés avec leurs significations symboliques, les hiéroglyphes, dont les métamorphoses ont donné naissance aux caractères cunéiformes, nous révéleront quelque chose des conceptions babyloniennes primitives.

Après avoir exposé les découvertes de la mission américaine à Nippur, M. Hilprecht considère celles de M. de Sarzec à Tel-Loh, parce que les unes complètent les autres en ce qui concerne les plus anciennes périodes de l'histoire babylonienne. Il le proclame bien haut avec M. Oppert : depuis qu'on avait retrouvé Ninive et exploré les ruines de Babylone, aucune découverte n'avait été faite qui pût se comparer pour l'importance aux fouilles de M. de Sarzec en Chaldée. « Par ces fouilles, ajoute-t-il, ont été amenées au jour, pour la première fois, des inscriptions de longueur considérable écrites par des rois de cette race antique et civilisée qu'on appelle les Sumériens. C'est à cette race qu'il faut faire remonter ce que les Babyloniens sémites ont acquis d'essentiel en fait d'art, de littérature et de science. »

En parlant ainsi, M. Hilprecht se range nettement du côté de ceux qui considèrent les textes suméro-accadiens comme rédigés dans une langue à part, et non pas, selon l'avis d'une infime minorité d'assyriologues, comme du babylonien sémitique, autrement dit assyrien, qui serait exprimé dans un système spécial de l'écriture cunéiforme. Il considère l'ancienne Babylonie comme le champ de bataille de deux races : la race sumérienne et une race sémitique, qui finit par prévaloir, tout en adoptant la civilisation des vaincus. Au contraire, pour M. Halévy et les

Digitized by Google

autres antisumériens, la civilisation des Sémites de Babylonie est absolument originale ; du moins n'y a-t-il pas pour eux de race sumérienne d'où leur civilisation puisse dériver. Aux yeux des mêmes, ces luttes entre les Babyloniens sémites et les Sumériens dont il va être question, ne peuvent être que des luttes entre diverses tribus de race sémitique. — En revenant plus loin sur ce sujet, je me mettrai dans la première hypothèse, avec le savant dont j'expose les vues, mais sans sortir pour mon compte de l'attitude expectante que j'ai adoptée dans la question sumérienne. Si je mêle à mon exposé des observations qui me sont propres, j'aurai soin de les présenter comme telles.

Les travaux de M. de Sarzec sont trop connus, surtout en France, pour qu'il soit nécessaire d'en retracer longuement l'histoire. Depuis l'année 1877, où il fut envoyé, avec le titre de vice-consul de France, à Bassora, sur le Shatt-el-Arab, non loin du golfe Persique, M. de Sarzec n'a cessé d'employer le meilleur de son temps et de ses forces à l'exploration de la Babylonie méridionale. Il a consacré, au cours des années 1877-1894, huit campagnes de fouilles, couronnées d'un plein succès, au groupe de monticules connu sous le nom de Tel-Loh, sur la rive gauche du Shatt-el-Haï, canal antique très large, qui va du Tigre à l'Euphrate, en coupant en deux la presqu'île babylonienne. Les tumulus de Tel-Loh dissimulaient les restes d'une ville nommée Sirpurla dans les plus anciens textes cunéiformes, et Lagas dans les textes postérieurs.

On sait qu'entre autres ruines, M. de Sarzec a dégagé celles du palais du prêtre-roi Gudéa (environ 2,900 ans avant J.-C.), un édifice de cinquante-trois mètres de longueur sur trente et un de profondeur, dont M. Heuzey donne, d'après le plan de M. de Sarzec, l'idée sommaire que voici :

Sa distribution générale lui imprime un caractère d'unité dont toute personne sachant lire un plan aura été frappée dès l'abord. Les quarante-six chambres ou salles du palais forment trois corps de logement distincts, groupés autour de trois cours, deux petites et une grande. Chacune de ces divisions ne communique avec la division voisine que par un couloir unique, qui s'étrangle brusquement à ses deux extrémités, de manière à ne laisser passer qu'une seule personne. On reconnaît là, comme on l'avait déjà fait dans les palais assyriens, les trois parties constitutives de toute habitation en Orient.

Digitized by Google

La partie la plus retirée, sans communications avec la grande cour, est l'habitation privée, ce que les Orientaux nomment le harem. Puis vient une partie intermédiaire, répondant au sélamlik, c'est-à-dire aux appartements de réception, où le maître donne audience aux visiteurs étrangers. Enfin, le carré de constructions qui environne la grande cour est la partie commune, accessible à tous, où devaient être établis les services du palais.

A l'intérieur de l'édifice, les murs du palais montrent la brique, sans autres ornements que l'alternance régulière de leurs assises. M. Heuzey incline à penser que cette nudité, par trop primitive et par trop sévère, se dissimulait à l'aide de boiseries et de tentures.

Du reste, ajoute-t-il, si la sculpture ne formait pas, comme dans les palais assyriens, une décoration d'ensemble, directement appliquée sur les murs, elle n'en contribuait pas moins pour une part à l'embellissement du palais. Il faut y rétablir par la pensée les nombreux ouvrages dont les débris jonchent le sol : statues et statuettes, stèles et tablettes sculptées, figures décoratives d'animaux, margelles et vasques de pierre portant des bas-reliefs, comme le remarquable bassin de l'esplanade extérieure, où M. de Sarzec a reconnu les traces d'une danse de femmes tenant des vases d'eau jaillissante. La sculpture ne s'unissait pas à l'architecture jusqu'à faire corps avec elle ; cependant, elle avait son rôle et sa place au milieu de ces antiques constructions de briques; on était chez un peuple déjà très sensible à son attrait [1].

Presque tous les objets qui ornaient le palais, et même les gonds de porte et les briques, sont revêtus d'inscriptions. Les longs textes sont gravés sur des statues de diorite, et principalement sur deux cylindres de terre cuite comptant chacun environ deux mille petites lignes d'écriture. Ces textes, avec la plus grande partie des monuments artistiques de Tel-Loh, se trouvent reproduits par la photographie dans le grand ouvrage, encore inachevé, de MM. de Sarzec et Heuzey : *Découvertes en Chaldée*.

Avec les documents fournis par M. de Sarzec et traduits principalement par Amiaud et Jensen, avec les documents du même

[1] *Un palais chaldéen*, p. 18 et suiv.

Digitized by Google

genre découverts à Nippur, M. Hilprecht refait le premier chapitre de l'histoire de Babylonie, esquissé avant lui, sur une base moins large, par MM. Heuzey, Hommel, Winckler et Maspero. Il s'occupe de ce sujet dans le mémoire dont il a enrichi le *Recent research in Bible Lands*, et dans l'introduction à son second fascicule de textes cunéiformes. J'exposerai ses idées dans les grands traits, me bornant d'ordinaire, comme je l'ai dit, au rôle de simple rapporteur.

Bien avant Sargon Ier (vers l'an 3800), bien avant l'an 4000, la Babylonie possède une haute civilisation, attestée par des monuments. Les régions méridionale et moyenne, et peut-être des districts de la région septentrionale de la Babylonie, forment ce qui s'appelait le Kengi, figuré dans l'écriture sumérienne par trois signes qui le définissent comme le pays des canaux et des roseaux.

Le Kengi avait probablement pour capitale Uruk, l'Erek biblique. Son centre religieux était le temple d'Inlil (sumérien) ou Bel (assyro-babylonien sémitique) à Nippur. Un des tout premiers chefs du Kengi s'appelle, d'un nom sumérien, *En-shagsag-ana*, ce qui signifie : « Maître est le roi du ciel, » et il s'intitule « Seigneur du pays de Kengi. » Pour mieux assurer son droit divin, il prenait aussi le titre de « grand patési d'Inlil (ou Bel) » à Nippur. — Les autres temples avaient de même chacun leur patési, ou prince-prêtre, qui était aussi le plus souvent roi ou gouverneur, sans que cela tînt essentiellement à ses fonctions religieuses.

En-shagsag-ana, malgré son nom sumérien, peut-être simple traduction d'un nom sémitique, était-il sémite ou sumérien? On l'ignore, dit M. Hilprecht, qui semble néanmoins, dans la suite, considérer les premiers souverains du Kengi comme sumériens, tout en admettant que déjà sous eux les Sémites avaient un pied dans le pays.

Dès les commencements, le royaume de Kengi est exposé aux empiétements du patési de Kish, ville de la Babylonie nord-occidentale. On voit les princes de Kish et les rois de Kengi, En-shagsag-ana et un autre à peu près du même temps, s'infliger de mutuelles défaites. Les derniers se vantent d'avoir pillé les trésors de Kish, et les premiers font parfois des présents au temple d'Inlil ou Bel, à Nippur, dont ils se seraient, d'après cela, rendus

Digitized by Google

maîtres. Un roi de Kengi parle d'un adversaire qui est à la fois chef des armées de la ville de l'Arc et roi de Kish, d'où l'on conclut que le roi de Kish commandait les armées d'un suzerain, roi de l'Arc, nom auquel celui de Kish reparaîtra associé, des siècles plus tard, à Tel-Loh. On regarde aussi comme probable que le chef de Kish, qui servait le roi de l'Arc, tenait par ses origines au pays de son suzerain.

Ville de l'Arc est regardé comme le sens du groupe de caractères qui désigne la localité, et dont la partie exprimant le nom propre ne saurait se transcrire parce que la lecture en est inconnue. Quelle était cette ville de l'Arc? M. Hilprecht estime qu'il faut la chercher dans une direction septentrionale en dehors du Kengi. En effet, Kish étant situé au nord-ouest du Kengi, non loin de Babylone, c'est du même côté qu'on a chance de trouver la ville de l'Arc. M. Hilprecht est ainsi amené à l'identifier avec Carrhes, le Kharan biblique (dans la Vulgate, Haran), ville de la Mésopotamie occidentale à plus de six cent cinquante kilomètres de Babylone ; il s'autorise de ce que l'emplacement de Carrhes présente la forme d'un demi-cercle, ou d'une demi-lune, comme disent certains auteurs arabes, et qu'aucune autre ville ne remplit la condition en Mésopotamie. Je ne sais si cette identification, très hardie et déjà contestée, finira par prévaloir, et à parler franchement, j'en doute un peu. Mais ce qui suit immédiatement repose sur des données formelles, et montre que le Kengi a succombé sous les coups de ses ennemis du nord.

Un roi puissant, Lugalzaggisi, dans cette inscription trouvée à Nippur et reconstituée par M. Hilprecht grâce au pénible labeur dont j'ai parlé plus haut, se nomme roi d'Uruk, et, ce qui ne peut se rapporter qu'à Nippur, patési d'Inlil ou Bel. Maître d'Uruk et de Nippur, Lugalzaggisi tenait en sa main les deux métropoles, l'une religieuse, l'autre politique du Kengi ; il régnait sur tout ce pays. Or il nous apprend en même temps qu'il est fils d'Ukush, patési de la ville de l'Arc.

Comme Lugalzaggisi ne donne pas à son père d'autre titre que celui de patési de la ville de l'Arc, ce n'est pas son père, mais lui-même qui a subjugué le Kengi. Il se glorifie d'avoir soumis toute la terre depuis l'orient jusqu'à l'occident, depuis la mer Inférieure du Tigre et de l'Euphrate, ou le golfe Persique, jusqu'à la mer Supérieure, la Méditerranée, et si l'on est

Digitized by Google

en droit de soupçonner un peu d'exagération dans son langage, il semble difficile d'y voir un pur mensonge. Lugalzaggisi doit avoir fait au moins quelques courses de pillage assez avant vers l'ouest.

Pour le savant dont nous rapportons les vues, Lugalzaggisi personnifie le triomphe d'une race sémitique sur la race sumérienne; il trouve, dans l'inscription sumérienne de ce roi, des particularités de langage et d'écriture qui trahissent l'inspiration sémitique. C'est l'occasion de dire aussi que M. Hilprecht, quoique très persuadé de l'existence d'une langue et de textes sumériens, ne sait trop si, dans un autre document archaïque en écriture sumérienne, il doit voir l'idiome sumérien ou l'idiome sémitique de Babylone et de Ninive; il incline plutôt vers la seconde hypothèse [1]. Sa déclaration a dû faire plaisir aux adversaires du sumérien langue.

Au surplus, rien de curieux comme l'histoire de la controverse sumérienne. Les premiers assyriologues, frappés des combinaisons particulières des cunéiformes babyloniens dans certains textes, en infèrent l'existence d'une langue spéciale, qu'ils appellent d'abord sumérienne et accadienne, et ensuite sumérienne ou accadienne, selon ses deux dialectes, réels ou supposés. Cette langue, affirme-t-on, n'est pas sémitique comme celle de l'immense majorité des monuments de Babylone et de Ninive. Bientôt intervient M. Halévy, qui jette le trouble dans le camp des assyriologues en affirmant que les inscriptions sur lesquelles se base l'existence du sumérien ne contiennent pas une langue à part, mais seulement une expression graphique spéciale de l'assyro-babylonien sémitique. Une controverse s'engage, où l'argument *ad hominem*, qui ne prouve rien pour le fond des questions, occupe des deux côtés une trop grande place. Cependant plusieurs assyriologues se rangent du côté de M. Halévy. D'autres, tout en combattant sa thèse générale, avouent qu'une partie des pièces dont se réclament les défenseurs du sumérien ou accadien pourraient bien être tout simplement de l'assyro-babylonien sémitique. Mais, par bonheur, un certain nombre de textes, la plupart exhumés des décombres de Tel-Loh et de Nippur,

[1] *The Babylonian Expedition of the University of Pennsylvania*, t. I, fasc. 2, p. 49, note 1.

Digitized by Google

longtemps après l'insurrection de M. Halévy, empêchent le sumérien, idiome et peuple, de sombrer dans le néant. Bien qu'on soit d'accord sur la valeur scientifique de M. Halévy, sa thèse antisumérienne, qu'on crut suggérée par l'esprit de contradiction, a rencontré chez quelques-uns le dédain, et provoqué chez d'autres la colère, à tort selon nous; car enfin des partisans très décidés du sumérien doivent reconnaître qu'ils auraient grande peine à en démontrer l'existence, après les concessions qu'ils ont faites, s'ils n'avaient à leur disposition que les documents connus au temps de la première ingérence de M. Halévy dans cette affaire.

Nous reprenons l'esquisse de l'histoire primitive de la Babylonie, suivant les idées toutes différentes de M. Hilprecht, dont le suffrage en faveur des Sumériens doit assurément peser dans la balance.

Il semble, d'après lui, qu'une réaction sumérienne se soit produite peu après la mort du grand conquérant sémite Lugalzaggisi. Elle eut pour foyer la ville de Sugir ou Girsu (à l'est du Shatt-el-Haï, au nord et tout proche de Sirpurla ou Lagas), et le temple de la divinité tutélaire de Sugir, laquelle est désignée sous le nom de « Seigneur de Sugir. » Urukagina fut un des premiers rois, sinon le tout premier roi de la nouvelle dynastie sumérienne. Ses successeurs, en particulier Ur-Nina, s'appliquent à inspirer la vénération du seigneur de Sugir, à bâtir des temples, et à fortifier Sirpurla. Edingiranagin se rend maître de la Babylonie septentrionale, par une victoire remportée sur les oppresseurs sémites venus de Kish et de Kharran (la ville de l'Arc), une victoire sanglante, immortalisée par la stèle dite des Vautours, trouvée à Tel-Loh, qui se voit actuellement au musée du Louvre.

Bien que la stèle ne soit conservée qu'en partie, on y distingue quatre scènes principales : 1. Le roi, Edingiranagin, avec ses fantassins, est engagé dans un combat. — 2. A la tête de ses troupes, sur son char, il poursuit les ennemis. — 3. Il s'acquitte de certains rites funéraires, et célèbre sa victoire par un sacrifice. — 4. Il préside à l'exécution de prisonniers, et tue de sa propre main un des chefs ennemis.

En même temps que ces patési sumériens règnent à Sugir et

Digitized by Google

Sirpurla, une dynastie sémitique siège à Ur, au sud-ouest, sur la rive droite de l'Euphrate. La stèle d'Edingiranagin se rapporte sans doute à une défaite qu'il a infligée aux troupes de ce royaume. La dynastie d'Ur possédait aussi Uruk ou Erek, au nord-ouest d'Ur, sur la rive gauche de l'Euphrate, et Nippur, beaucoup plus loin, dans la même direction. En effet, un de ces rois d'Ur, Lugal-kigub-nidudu, parle d'Uruk comme d'une des capitales de sa monarchie, et dans une inscription sur plusieurs vases offerts au temple de Bel à Nippur, il se déclare redevable de toutes ses prospérités à Inlil ou Bel « son maître bien-aimé. » Il n'aurait probablement pas agi de la sorte, me semble-t-il, si Nippur eût été sous la dépendance d'un monarque rival.

Lugal-kigub-nidudu n'est pas un nom sémitique. S'il se prononçait réellement de la manière qu'on l'écrit ici, il faut admettre comme indubitable l'existence d'une langue sumérienne; s'il ne se prononçait que de cette façon, bien que des Sémites pussent porter des noms étrangers à leur langue, il tendrait cependant à faire du personnage un Sumérien, et cela d'autant plus que, dans l'hypothèse de la coexistence de deux races en Babylonie, la qualité de Sémite attribuée à Lugal-kigub-nidudu repose moins sur de vraies preuves que de simples indices. Mais M. Hilprecht fait observer que le nom en question est également susceptible de la lecture assyro-babylonienne sémitique *Sharru-manzazu-ushaklil* (= Le roi-la demeure-il a achevée). De même, le nom d'un autre roi de la dynastie d'Ur, *Lugal-kisal-si* ou *Lugal-si-kisal*, peut se lire respectivement *Sharru-kisalla-ishpuk* (= Rex-aggerem-struxit) ou *Sharru-shapik-kisalla* (= Rex-structor-aggeris).

Si le sumérien, je parle ici pour mon propre compte, n'est pas simplement le produit d'une imagination trop savante, il diffère autant de l'idiome sémitique de Babylone et de Ninive que le français du chinois; il est donc bien étonnant que les deux idiomes aient eu en commun, et pour l'usage ordinaire, des formes si spéciales de noms propres. A cela ne se bornent pas les coïncidences. Elles sont si nombreuses entre les textes des deux langues, en ce qui concerne la marche du discours, que les assyriologues, quand ils comprennent bien une rédaction sumé-

Digitized by Google

rienne, sont presque toujours en état d'en produire un vrai calque dans l'idiome sémitique. Parfois même, s'ils citent un passage sumérien unilingue, et qu'ils n'emploient pas le caractère original, ils le traduisent en assyro-babylonien plutôt que d'en transcrire la prononciation sumérienne. Les inscriptions historiques, les contrats, les hymnes, etc., procèdent chez les uns et les autres de la même façon : sous la rédaction sumérienne on sent partout l'assyro-babylonien. On dirait que les anciens Sémites de la Mésopotamie orientale ont emprunté absolument toutes leurs idées aux Sumériens, que dans la sphère intellectuelle, artistique, religieuse, ils en ont été les sosies, depuis le premier jour d'une histoire de quarante siècles jusqu'au dernier.

Pourquoi donc restons-nous indécis entre les deux hypothèses contraires ? Qu'est-ce qui nous empêche d'adhérer sans réserve au système de M. Halévy ? Le voici.

Il est bien certain que les scribes babyloniens attachaient des valeurs phonétiques aux caractères cunéiformes dans les rédactions dites sumériennes, telle ou telle valeur suivant la signification différente donnée dans le cas particulier à chaque signe ou groupe de signes : ils épelaient, pour le moins, leurs textes. Or, si on lit un texte d'une manière continue conformément à leur épellation, on n'obtient rien qui ressemble, pour l'agencement des sons, à l'assyro-babylonien sémitique. On se demande, par conséquent, pourquoi on épelle d'une façon, tandis qu'on lirait d'une autre. N'oublions pas d'ailleurs que le sumérien, lu comme il s'épelle, a été mis en regard de toutes les langues connues, et qu'il n'a su prendre place dans aucune famille : il n'a d'analogie avec quoi que ce soit. C'est aussi le cas, dira-t-on peut-être, pour le basque, une langue réelle pourtant. Je le veux bien. Mais pour le sumérien, cette étrangeté s'ajoute à tant d'autres, qu'on est tenté de la considérer comme significative.

Je donnerais beaucoup pour être délivré de ces doutes, et pouvoir reproduire, d'après M. Hilprecht, sans ces apartés, l'histoire de la lutte des Sémites et des Sumériens sur le sol de la Babylonie, en des siècles voilés naguère encore d'une obscurité complète. J'y reviens de nouveau. Mais avant d'en présenter la suite, je crois bon de récapituler ce qui a été exposé précédemment.

Digitized by Google

Donc, aussi haut que l'an 4500 avant notre ère, on nous montre dans la Babylonie méridionale le royaume de Kengi, ou « pays des canaux et des roseaux, » soumis à une dynastie sumérienne et habitée par un peuple de la même race. Le Kengi se voit de bonne heure en butte aux attaques du patési de Kish, dans la Babylonie nord-occidentale. Kish est le poste avancé de tribus sémitiques qui ont leur centre à la ville de l'Arc, identifiée avec Kharran, sur le Balikh, dans la partie de la Mésopotamie la plus voisine de la Méditerranée. De Kharran surgit enfin un grand conquérant sémite, Lugalzaggisi (de son nom traduit en sumérien), qui renverse la dynastie sumérienne du Kengi, et établit son empire, à l'en croire lui-même, sur une région s'étendant de la Méditerranée au golfe Persique. Bientôt cependant les Sumériens, créateurs d'une civilisation que leurs adversaires se sont appropriée au point de s'identifier pour toujours avec elles, se lèvent contre leurs oppresseurs ; une dynastie de leur race s'établit à Sugir ou Girsu et à Sirpurla dans la Babylonie méridionale, ou, si l'on veut, dans la Babylonie moyenne. La principauté sumérienne coexiste avec un royaume sémitique qui se maintient à Ur, Uruk, Nippur et dans la Babylonie nord-occidentale. Mais les Sémites de Babylonie sont vaincus par Edingiranagin, patési de Sirpurla, qui se rend maître de toute la Babylonie à l'ouest, jusqu'au grand désert de Mésopotamie. C'est jusqu'à cet événement qu'on nous avait amenés en descendant le cours de l'histoire babylonienne primitive, de 4500 à 3900 approximativement.

Vers l'an 3800 les Sémites ont repris le dessus avec Sargon Ier, dont le royaume a pour capitale Agadé, ou Sippar, entre le Tigre et l'Euphrate, à l'entrée de la Babylonie, à l'ouest. Sargon Ier exerce aussi l'autorité à Nippur, et paraît avoir réduit sous son vasselage les patési sumériens de Sirpurla (Tel-Loh), comme toute la Babylonie orientale. D'après un document postérieur, auquel M. Hilprecht accorde une valeur historique que d'autres lui refusent, Sargon Ier aurait conduit plusieurs expéditions victorieuses du côté de la Méditerranée, il aurait même navigué sur cette mer ; Naram-Sin, son fils, aurait fait la conquête du pays de Magan, situé par plusieurs assyriologues sur le golfe Persique, mais que, pour des raisons exposées plus bas, je regarde comme voisin de l'Égypte au nord-est, sur la mer Rouge. La

Digitized by Google

pièce d'où l'on tire ces renseignements est une énumération de présages auxquels auraient correspondu autant d'exploits de Sargon et de Naram-Sin.

Le musée de Constantinople possède un fragment de bas-relief avec image et inscription de Naram-Sin, venant de Diarbékir sur le cours supérieur du Tigre aux frontières d'Arménie, et M. Hilprecht pense que le monument a été retrouvé là où il avait été placé dans le principe. Ce qui suppose que l'empire de Naram-Sin s'étendait au nord au moins jusque-là.

Le bas-relief de Naram-Sin décèle un art très avancé ; il en est de même, ajoute-t-on, des cachets et des vases babyloniens des siècles précédents, par exemple des vases de Lugalzaggisi et de Lugal-kigub-nidudu, ces rois sémites dont le premier serait antérieur à l'an 4000. Nous tirons de là une conclusion qui a son importance.

Quoique exprimés dans le système graphique sumérien, les textes gravés sur les vases de ces deux rois trahissent, nous dit-on, par certaines expressions et certains traits d'écriture, une provenance sémitique, et le plus naturel, nous semble-t-il, serait de considérer ces vases si parfaits comme œuvres d'artistes sémites, pratiquant un art emprunté aux Sumériens mais déjà parfaitement maîtrisé. Si la conclusion est juste, il s'ensuivrait que l'éducation artistique des Sémites de Babylonie au contact des Sumériens est déjà toute faite à l'époque où nous commençons à les connaître les uns et les autres. Mais je le crois bien, dira sans doute l'antisumérien, les deux peuples n'en font qu'un.

A ne considérer que les données expresses des textes, nous avons un seul point de repère pour la chronologie babylonienne primitive. Ce point de repère, c'est précisément le règne de Naram-Sin, auquel Nabonide, roi de Babylone, assigne, dans un passage cité précédemment, l'époque indiquée ci-dessus, d'où l'on déduit de même approximativement celle de Sargon Ier, père de Naram-Sin. Qu'est-ce donc qui autorise M. Hilprecht à échelonner comme il le fait sur les sept, voire sur les dix siècles précédents, En-shagsag-ana et d'autres rois de Kengi, Lugalzaggisi et Lugal-kigub-nidudu, rois sémites d'Érek, et Urakagina, Ur-Nina, Akurgal, Edingiranagin, premiers patési de Sirpurla ? Des considérations paléographiques et archéologiques, confir-

Digitized by Google

mées par des données formelles des inscriptions et par le lieu de provenance de certains monuments. L'époque attribuée à chacun des rois énumérés est celle qu'indiquent le caractère de leurs monuments et surtout les particularités de leur écriture, c'est-à-dire celle de leurs scribes.

Je me garderai bien d'affaiblir la portée de ces considérations en les résumant. Il faut les lire dans l'introduction de M. Hilprecht à son second fascicule de textes, en attendant les développements plus complets qu'il nous donnera dans son *Histoire et système de l'écriture cunéiforme* (*Geschichte und System der Keilschrift*). Disons seulement que les résultats de M. Hilprecht sont conformes à ceux qu'a obtenus dans le même genre, et en partie avec d'autres procédés, M. Heuzey par l'étude des monuments de Sirpurla ou Lagas (Tel-Loh).

On se demandera peut-être comment le lieu où l'on a découvert les vases qui portent les inscriptions de Lugalzaggisi, regardées comme si importantes pour établir la chronologie, sert à fixer leur époque. D'ordinaire, des vases se transportent suivant le besoin d'un lieu à un autre. Et de fait, les vases, ou plutôt les fragments de vases en question, ont été recueillis au ziggurat de Nippur au-dessus du pavement d'Ur-Ninib, qui doit être postérieur de mille ans, et peut-être beaucoup plus, à Lugalzaggisi. Mais, par contre, un vase de même style que ceux de Lugalzaggisi, et de la même matière que la plupart d'entre eux, a été découvert enseveli à 1m54 sous le pavement de Naram-Sin, qui date du XXXVIIIe siècle avant notre ère. On voit là une confirmation de la date assignée d'ailleurs aux vases de Lugalzaggisi et de Lugal-kigub-nidudu.

Quant aux faits consignés dans les inscriptions qu'on suppose antérieures à Sargon Ier, ils se répartissent en trois périodes. La première est marquée par les tentatives des princes de Kish et de la ville de l'Arc pour asservir le Kengi; la seconde, par le triomphe et la suprématie des envahisseurs; la troisième, par l'élévation progressive de Sirpurla et la défaite des armées de la ville de l'Arc par Edingiranagin, patési de Sirpurla.

J'expose les combinaisons, je ne les juge pas. Je communiquerai seulement une petite difficulté qui me tourmente, et que l'auteur du système prendra en considération s'il le veut bien. Supposé l'ordre des faits et des monuments établi, comme ils

Digitized by Google

ne sont pas après tout fort nombreux pour ces siècles, je me demande s'il y a moyen de les espacer suffisamment pour former une chaine de sept et même dix ou onze siècles depuis les premiers titulaires de la principauté de Kengi, ruinée par Lugalzaggisi vers l'an 4000 ou plutôt, nous dit-on, vers l'an 4500, jusqu'à l'époque d'Edingiranagin, voisine de celle de Sargon Ier (3800). L'étude comparée des monuments, avec si peu de données formelles puisées dans des textes, peut-elle prétendre à de pareils résultats ? Tout mon désir est d'être instruit.

A la vue des efforts déployés par les explorateurs français, anglais, prussiens, américains, pour sauver les antiquités dont est remplie l'Asie antérieure, voilà que, piqués d'émulation, les Turcs eux-mêmes et le sultan Abdul-Hamid ont voulu conquérir leur part des trésors scientifiques qu'on arrache à leurs provinces. Le docteur Hilprecht rend compte de leurs succès, en ce qui concerne la Babylonie et l'Assyrie, dans le *Recent research in Bible Lands;* c'est par là qu'il termine le mémoire dont il a enrichi cette publication.

Les Turcs, après la découverte des sarcophages phéniciens à Saïda (Sidon) en 1887, songèrent d'abord à réorganiser le musée de Constantinople, placé dès lors sous la direction du Grec Hamdy Bey, ancien élève de l'Université de France. La section babylonienne fut confiée spécialement, quelques années après, au R. P. Scheil, dominicain français, actuellement professeur d'assyriologie à l'école des Hautes Études à Paris. Le docteur Hilprecht, qui depuis ce temps fait la navette entre Constantinople et Philadelphie, remplaça le P. Scheil dans cet office, quand celui-ci, en 1893, fut chargé par le sultan d'aller en compagnie d'un commissaire du gouvernement, Bedry Bey, un Grec si je ne me trompe, explorer les ruines de l'ancienne cité babylonienne de Sippara, aujourd'hui Abu-Habba, entre le Tigre et l'Euphrate, au sud de Bagdad.

On pouvait compter sur de bonnes trouvailles à Sippara, car des fouilles pratiquées en cet endroit en 1880 et 1881 par Rassam, indigène de Mossoul et consul d'Angleterre en cette ville, avaient enrichi le British Museum de précieuses acquisitions. L'attente ne fut pas entièrement trompée. Voici le résultat des fouilles turques à Sippara : un certain nombre de vases d'argile,

Digitized by Google

parmi lesquels plusieurs en forme d'animaux ; de petites idoles en même matière, divers objets en bronze, des cachets cylindriques, des poids, — tous articles dont les ruines babyloniennes ne sont généralement pas avares. Instructives sont quelques briques au nom du roi Bur-Sin II (vers 2600), de Kurigalzu (xvie ou xve siècle), de Samas-sum-ukin (667-647), comme témoins de l'incessante activité bâtisseuse des monarques babyloniens. Le plus important des découvertes, c'est sans doute un ensemble d'environ cinq cents tablettes d'argile, entières ou fragmentaires, portant inscriptions. Le total n'est pas comparable à ce que les Américains ont ramassé à Nippur. Mais aussi on est bien persuadé que le gouvernement turc, toujours besogneux, — hélas ! il le sera de plus en plus, — n'a pas chargé le P. Scheil et son second le commissaire de 75,000 dollars, comme le furent les explorateurs de Nippur par les bons soins de l'Université de Pennsylvania et des Mécènes dévoués à cet établissement. Il faut louer un chacun de produire suivant ses moyens.

La plupart des tablettes déterrées par le P. Scheil sont des lettres ou des contrats datés du règne de Samsu-ilûna, dont le père, Khammu-rabi, est identifié par plusieurs avec Amraphel, nommé dans la Genèse, au chapitre XIV, parmi les alliés de Chodorlahomor, roi d'Élam et contemporain d'Abraham. Il s'y trouve en outre des fragments de syllabaires et de listes de signes cunéiformes, ainsi que des incantations et des hymnes.

Sur un fragment, le P. Scheil a lu le nom d'un roi de Sumir et d'Akkad, ou de Babylonie méridionale et septentrionale, inconnu jusqu'ici. Il s'appelle Idin-Dagan, et semble, d'après M. Hilprecht, appartenir à la seconde dynastie d'Ur (vers 2500), comme Ine-Sin, que ce dernier assyriologue a fait connaître, et dont il a publié, après le P. Scheil, si je comprends bien les indications de la *Babylonian Expedition*, deux fragments d'une inscription venue de Nippur au musée de Constantinople. — Bien que ces petites trouvailles, prises chacune isolément, n'aient souvent qu'une médiocre importance, elles ne sont jamais à dédaigner. Tout fait mont et a chance, comme l'expérience le prouve, de se combiner avec de nouvelles découvertes et de devenir ainsi très instructif.

Malheureusement, au rapport du P. Scheil, la collection se compose surtout de lettres d'affaires d'un genre très prosaïque.

Digitized by Google

Plusieurs d'entre elles sont néanmoins assez intéressantes, comme celle-ci, que je cite d'après la traduction de M. Hilprecht, et qui doit être d'un humble employé du gouvernement :

A mon père, de la part de Zimri-eramma. Puissent les dieux Samas (le Soleil) et Marduk te tenir en vie pour toujours. Puisses-tu aller bien. Je t'envoie (cette lettre) pour demander de tes nouvelles. Qu'il te plaise de me faire savoir comment tu vas. Je suis de station à Dur-Sin, sur le canal Bitim-Sikirim. Là où je suis, il n'y a pas de nourriture que je puisse manger. Ci-joint de l'argent, un tiers de sicle, que j'ai scellé et que je t'envoie. Fais-moi parvenir pour cet argent du poisson frais et d'autre nourriture à manger.

D'après la Bible, la Babylonie était un pays de Chanaan, c'est-à-dire de marchands. Les trafiquants babyloniens étaient fort prudents. Nous savons par les pièces mêmes que la transaction la plus insignifiante faisait chez eux l'objet d'un contrat gravé sur tablette. Zimri-eramma croit ne pouvoir compter sur le poisson frais qu'en le payant d'avance à son père !

Je ne sais si la lettre de Zimri-eramma a été citée en entier par notre auteur, mais la manière brusque dont elle se terminerait dans ce cas ne devrait pas nous surprendre, car en général les lettres assyriennes, même quand elles s'adressent aux rois, n'offrent de formules cérémonieuses qu'au commencement. L'amabilité qui termine une autre lettre reproduite ci-dessous n'est pas affaire de simple politesse, elle part probablement du cœur. Cette lettre est adressée à une femme :

A Bibeya de la part de Gimil-Marduk. Puissent en ma faveur Samas et Marduk t'accorder de vivre à jamais. J'écris ceci pour m'informer de ta santé. Fais-moi savoir comment tu vas. Je me trouve maintenant à Babylone, et comme je ne t'ai pas vue, je suis dans une grande inquiétude. Mande-moi à quel moment tu viendras, afin que j'y prenne plaisir (à cette pensée). Viens au mois d'Arakhsamna (novembre-décembre). Puisses-tu, en ma faveur, vivre à jamais.

Il est clair, dit M. Hilprecht, que la lettre ne s'adresse ni à une mère, ni à une sœur, ni à une fille, ni à une parente quelconque, parce que, suivant les règles du style épistolaire à Babylone, la parenté serait indiquée par un qualificatif apposé au nom de la destinataire. Reste à considérer la lettre comme un billet doux, un billet doux du temps d'Abraham !

Digitized by Google

Donc, plus de vingt siècles avant notre ère, l'écriture est au service de tout le monde en Babylonie : pour un rien on grave une lettre, un contrat, une quittance. Il fallait sans doute demander ces écrits aux professionnels du poinçon, car avec la grande complication des cunéiformes babyloniens, le savoir écrire supposait une éducation tout à fait spéciale. Néanmoins, les scribes formaient une caste nombreuse, parce qu'ils avaient à satisfaire des besoins quotidiens et universels. Les plus forts du métier, les lettrés dans le sens éminent du mot, se voyaient entourés d'une grande considération : « Celui qui s'est distingué au local des tablettes à écrire brillera comme la lumière. »

Cette sentence, proposée apparemment comme sujet de méditation par un maître scribe à ses jeunes apprentis, a été lue par M. Hilprecht au musée de Constantinople, sur une petite tablette de même provenance que les deux lettres citées. Suivant l'observation de M. Hilprecht, dans ce texte, qui est sumérien, le pronom relatif *celui qui* est exprimé par le babylonien sémitique *sha;* c'est un nouvel exemple de la bigarrure déjà signalée. La langue ainsi mélangée a été comparée à certain latin de moines au moyen âge. Si la tablette où se lit la sentence est aussi ancienne que les deux lettres citées, il faudra convenir que le sumérien a suivi de bonne heure sa tendance monacale. Nous en avons d'ailleurs un témoignage très antérieur au XXIIe siècle dans ce texte de Tel-Loh où M. Hilprecht sent déjà du sémitique sous une enveloppe sumérienne. Encore une fois, qu'en penseront les antisumériens ?

Indépendamment de fouilles exécutées à ses frais, ce pour quoi son goût ne se soutiendra pas, le gouvernement turc emploie depuis quelque temps un moyen efficace pour enrichir ses collections peu à peu et sans grande dépense. Il s'adjuge tous les objets découverts, à part naturellement ce qui est exhumé par des étrangers autorisés à fouiller pour leur compte; il oblige ses nombreux fonctionnaires en Asie Mineure, en Mésopotamie, en Syrie, à se les faire livrer et à les envoyer au musée de Constantinople.

En fait de monuments assyriens, on en signale trois d'une importance spéciale acquis de la sorte : le bas-relief de Naram-Sin, dont nous avons déjà parlé; la stèle au nom d'un Bel-Kharran-bel-usur (= O Bel de Kharran, protège le maître),

Digitized by Google

trouvée à Tell-Abta, monticule couvrant les ruines d'une localité antique, à quinze milles au sud-est de Mossoul, en Assyrie ; une stèle de Nabonide, roi de Babylone (555-538), découverte à Mudjéllibeh, à la limite de l'ancienne Babylone.

La stèle de Bel-Kharran-bel-usur me semble unique en son genre. C'est l'image et l'inscription d'un haut fonctionnaire ninivite, qui parle à la façon d'un roi. Il a bâti, en vertu d'un oracle, une ville (Dûr-Bel-Kharran-bel-usur) avec un temple richement doté.

A quelle époque Bel-Kharran-bel-usur a-t-il pu agir et parler d'une manière si étonnante dans une monarchie absolue comme celle de Ninive ? Voici ce que notre auteur répond à la question. Dans la série des magistrats dont chacun désigne une année par son nom dans les fastes de Ninive, comme les archontes éponymes et les consuls à Athènes et à Rome, le nom de Bel-Kharran-bel-usur se rencontre deux fois, en 741 et puis en 727. Ce serait le personnage de la stèle; celle-ci aura été érigée en 727, dans l'intervalle de la mort du roi Teglatphalasar II et de l'avènement de Salmanasar IV, qui régna de 727 à 722. Toutefois, si un interrègne de quelques mois a suffi pour la confection et l'érection d'une stèle, je ne comprends pas bien qu'il ait suffi pour la fondation d'une ville et la construction d'un temple. Après tout, le fait de Bel-Kharran-bel-usur dépasse-t-il ce qui était permis en temps normal ? N'avons-nous pas plutôt à modifier d'après son inscription notre idée première sur ce point ?

Le monument, très beau, nous dit-on, appartient à la période néo-assyrienne. Il est intéressant au point de vue mythologique; il offre, en face de l'image de Bel-Kharran-sar-usur, les symboles de plusieurs divinités dans le même ordre que leurs noms dans l'inscription, ce qui permet de rapporter chaque symbole à la divinité respective.

La stèle de Nabonide trouvée à Mudjellibeh doit compter parmi les monuments babyloniens les plus précieux, bien qu'on n'en possède que la partie inférieure et celle des onze colonnes d'écriture dont elle était chargée. Elle a été découverte par des ouvriers en quête de matériaux de construction dans les murs bâtis par Nabuchodonosor et ses successeurs le long de l'Euphrate pour la défense de Babylone.

On devait déjà à Nabonide deux passages d'une importance

Digitized by Google

exceptionnelle, relatifs, l'un à la haute antiquité de Sargon Ier et de Naram-Sin, l'autre à la chute d'Astyage et aux premières conquêtes de Cyrus. Nabonide touche ces deux points dans sa grande inscription de Sippara, à propos de sa reconstruction du temple du Soleil à Sippara, édifice fondé par Naram-Sin, et du temple de Sin à Kharran, ville assyrienne qu'occupaient les troupes d'Astyage et qui échut à Nabonide après la victoire de Cyrus. Sur la stèle de Mudjellibeh, Nabonide rattache de même au récit de ses constructions et restaurations de temples le souvenir de faits ignorés jusqu'à présent, ou connus d'ailleurs mais très utilement confirmés par un nouveau témoignage. A mentionner spécialement : la destruction de Babylone par Sennachérib l'an 689 avant J.-C. ; le meurtre de Sennachérib par son propre fils ; l'invasion et la mise à sac de l'Assyrie par les hordes de Manda, nom sous lequel Nabonide désigne les sujets d'Astyage dans l'inscription de Sippara. — Le roi sous la conduite duquel l'armée de Manda attaque l'Assyrie n'est pas déterminé par son nom propre dans l'inscription. Le nom d'Iriba-tuktè ou de Tuktè, que lui ont donné certains assyriologues, repose sur une erreur d'interprétation actuellement reconnue ; les hypothèses historiques auxquelles il avait donné lieu se sont écroulées du même coup.

Si l'on ajoute aux découvertes énumérées jusqu'ici plusieurs milliers de tablettes enlevées clandestinement par les Arabes au champ qu'explore M. de Sarzac à Sirpurla et tombées de leurs mains dans celles des trafiquants d'antiquités en Europe et en Amérique, pour aboutir tôt ou tard à diverses collections, on aura une idée de ce que le sol babylonien a livré de richesses archéologiques depuis une quinzaine d'années.

Comme couronnement de ce modeste résumé, je citerai une observation générale de M. Hilprecht sur l'art babylonien. Je ne sais si elle sera du goût de tous les archéologues occupés de cette partie, car j'ai emporté une impression un peu différente de ce que j'ai lu chez M. Heuzey, mais le nom de l'auteur doit la faire prendre en sérieuse considération. En effet, M. Hilprecht, professeur d'assyriologie en même temps que conservateur des antiquités babyloniennes à l'université de Pennsylvania, chargé par le gouvernement turc de classer et de décrire la collection du

Digitized by Google

musée de Constantinople, a étudié ses monuments avec une sagacité et une persévérance remarquables dont témoignent ses publications, hautement appréciées des hommes du métier.

D'après lui, donc, l'âge d'or de l'art babylonien, à considérer les œuvres aujourd'hui connues, en est précisément la période la plus ancienne. Dans la suite, au cours de plusieurs milliers d'années, si l'on voit se produire de temps en temps une sorte de renaissance, c'est néanmoins l'exagéré et le grotesque qui dominent. Bien entendu, je crois que M. Hilprecht, dans ce jugement, fait abstraction de Ninive et de l'Assyrie, d'autant plus qu'immédiatement après il parle d'une magnifique stèle d'albâtre de la seconde moitié du VIIIe siècle, celle de Bel-Kharran-sar-usur, dont il a été question précédemment.

IV.

RÉCENTES DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE

En continuant la lecture du recueil américain, nous trouvons des réflexions analogues sur la marche descendante de la civilisation, non plus en Babylonie, mais en Égypte, dans le quatrième mémoire, d'une lecture très attachante, consacré par M. Sayce à des découvertes toutes récentes qui ont eu pour théâtre la vallée du Nil et sont dues principalement à M. de Morgan. Les monuments retrouvés ou dégagés par M. de Morgan, du moins à en juger par ce mémoire, appartiennent surtout à la douzième dynastie et à d'autres subséquentes. Mais M. Sayce remonte plus haut; ses considérations préliminaires embrassent toute la série des monuments égyptiens. En voici le passage principal :

La culture et la civilisation la plus ancienne dont témoignent les monuments (de l'Égypte) était déjà parfaite. Elle se montre à nous dans sa pleine croissance. L'organisation du pays était complète; les arts y étaient connus et pratiqués; la vie, à tout le moins pour le riche, était non seulement confortable, mais luxueuse. Autant que nous la connaissons à présent, la civilisation égyptienne n'a pas de commencement; plus on en remonte le cours, plus on lui trouve de perfection et de développement.

Ce fait est très remarquable. Les plus vieux monuments attes-

Digitized by Google

tent une haute civilisation, implantée déjà depuis longtemps; et cependant dans la Haute-Égypte, rien ne périt, si ce n'est par la main de l'homme. Comment se fait-il donc qu'on n'y ait découvert aucune trace des progrès qui ont abouti à la merveilleuse civilisation de l'ancien empire? Comment se fait-il qu'on ne trouve même plus aucun vestige des peintures primitives d'où peut être sorti le savant système de l'écriture hiéroglyphique? A la vérité, de temps en temps, il s'est rencontré des objets trahissant un certain degré de barbarie, mais ils appartiennent à des périodes postérieures à l'ancien empire. Parfois, ils indiquent cette dégénérescence de l'art, qui est la marque de quelque désastre national; parfois, ils sont l'œuvre des races barbares qui ont envahi à différentes reprises la vallée du Nil. Si l'on trouve des instruments en silex, ils se présentent d'ordinaire associés avec des poteries et d'autres restes de la période romaine. Les contemporains de Khéphren et de Khéops (IVe dynastie) étaient déjà très au courant de l'usage des métaux.

Ce passage est illustré, dans le texte, par une gravure représentant une statue que M. Maspero décrit en ces termes, dans le *Guide du visiteur au musée de Boulaq :*

Khaphrî (ou Khéphren) est assis, les mains allongées sur les genoux; un épervier, debout sur le dossier du siège, enveloppe la tête de ses ailes, image du dieu Râ qui protège son fils Pharaon. On se demande comment les artistes égyptiens ont réussi à modeler avec tant de souplesse une matière aussi rebelle au ciseau que le diorite : tout le détail des genoux et de la poitrine est rendu avec une fidélité et une vigueur merveilleuses. Une grande expression de calme et de force est répandue sur l'ensemble.

Cette statue a 1m68 de hauteur.

A la quatrième dynastie appartient également la statue en bois dite le *Sheikh-el-beled* (hauteur 1m10), que tous les visiteurs du musée du Caire admirent à côté de Khéphren :

Il est debout, le bâton à la main. Les jambes manquaient; il a fallu lui en rajouter, auxquelles on a laissé la couleur du bois nouveau. Les yeux sont rapportés, comme c'est le cas pour beaucoup de statues égyptiennes. Ils sont formés d'un morceau de quartz blanc opaque, enchâssé de bronze pour simuler la paupière; un morceau de cristal transparent sert de prunelle, et un petit clou d'argent, fixé sous le cristal, produit la paillette lumineuse de l'œil vivant. Par un hasard singulier, la statue de ce vieil Égyptien est le portrait exact d'un des *Sheikh el-beled* ou maires du village de Saqqarah (d'où pro-

Digitized by Google

vient la statue) ; nos ouvriers arabes, toujours prompts à saisir les ressemblances, l'ont appelé aussitôt le Sheikh-el-beled, et le nom lui en est resté.

Cette ressemblance aura peu étonné M. Maspero, auquel nous avons également emprunté cette seconde description. D'après lui, en effet (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édition, p. 16), si les classes supérieures de l'Égypte moderne se sont défigurées par des alliances répétées avec l'étranger, les simples paysans ont gardé presque partout le type de leurs ancêtres, et tel fellah contemple aujourd'hui avec étonnement les statues de Khéphren ou les colosses des Ousertesen, qui reproduit trait pour trait, à quatre mille ans de distance, la physionomie de ces vieux pharaons.

Ceci nous suggère une observation. Des types fixés depuis au moins cinq mille ans, un art et une civilisation dont la tendance à déchoir se constate durant plusieurs millénaires, rien de tout cela ne répond à la théorie du progrès universel de l'humanité depuis l'état simien jusqu'à ces brillantes évolutions qu'on nous prédit, et dont notre état actuel ne serait pas même l'ombre.

Donc en général, d'après M. Sayce, l'ancien empire, celui des six premières dynasties, l'emporte, pour la haute civilisation, sur le moyen empire ou les dynasties suivantes jusqu'aux conquérants étrangers connus sous le nom de rois pasteurs. De même, le moyen empire apparait supérieur au troisième, celui de la dix-huitième, de la dix-neuvième dynastie et des suivantes.

Cependant M. Sayce accorde qu'avec le temps, diverses connaissances, ainsi que le commerce et peut-être la science mécanique, ont progressé dans l'ancienne Égypte. La décadence dont il parle affecte les éléments de civilisation dont l'effet propre et direct est de polir les peuples. A la vérité, ce recul, le plus souvent lent, est interrompu par de brillantes époques. M. Sayce signale une de ces résurrections, à laquelle les découvertes de M. de Morgan ont contribué à rendre son éclat.

M. de Morgan, le directeur actuel du grand musée égyptien, a remis au jour des œuvres ravissantes, appartenant à la douzième dynastie, et M. Sayce les décrit avec une complaisance marquée.

Il y a d'abord deux joyaux d'un travail exquis, ornements de poitrine à l'usage de princesses royales. Ils sont en or, partiel-

Digitized by Google

lement incrustés l'un et l'autre d'une mosaïque de pierres précieuses, laquelle est si bien exécutée qu'il est difficile de ne pas la prendre pour un émail. Beaucoup de grains présentent la forme de grands coquillages marins, en or massif. Sur un des deux pectoraux, une image incrustée représente le roi Usertesen II abattant un ennemi asiatique ; sur l'autre, on voit des lions à tête de faucon fouler aux pieds l'ennemi. Nos orfèvres, au jugement de M. Sayce, gagneraient à l'étude de pareils chefs-d'œuvre. Ils ne sont pas inférieurs, ajoute-t-il, aux joyaux de la reine Ah-hotep, de la dix-septième dynastie, découverts par Mariette, et ceux-ci pourtant ne laissent pas que d'être fort beaux.

Rien non plus parmi les monuments égyptiens postérieurs qui puisse se comparer, toujours selon M. Sayce, au vivant réalisme d'une scène figurant deux bataillons, dans une tombe de la douzième dynastie, à Assiout. Une des deux troupes, formée de soldats égyptiens, porte des armes en métal ; l'autre, composée de nègres soudanais, accoutrés à leur manière, a des arcs et des flèches armées de pierres aiguës. Les bataillons marchent quatre hommes de front. Les soldats, de statures inégales et aux traits individuellement caractérisés, ont été pris au naturel. Ils sont sculptés en bois et peints de couleurs qu'on croirait d'hier, tant elles ont encore de fraîcheur et d'éclat. M. Sayce décrit un quatrième objet de la même époque, découvert, comme les trois précédents, par M. de Morgan en 1894. C'est un bateau de modèle très artistique, dont la disposition générale offre beaucoup d'analogie avec les bateaux de plaisance qui sillonnent le Nil de nos jours.

Ajoutons cependant que, malgré toutes ces merveilles, on aurait tort de considérer l'Égypte primitive avec sa civilisation comme une oasis au milieu de la barbarie universelle. La Babylonie aussi, nous l'avons vu, a écrit, a cultivé les arts à partir d'une antiquité qui se recule au fur et à mesure des découvertes nouvelles. Ces deux foyers de l'ancien monde oriental ont dû illuminer leurs alentours, notamment la Syrie et la Mésopotamie syrienne, où leurs rayons se rencontraient. Toujours est-il qu'au xve siècle avant notre ère, ainsi que nous l'apprennent les lettres de Tell el-Amarna, l'art asiatique envoyait régulièrement ses produits à l'Égypte. Et ce commerce n'était

Digitized by Google

pas nouveau; les mêmes documents prouvent que c'était déjà coutume héréditaire. Les orfèvres de Babylone, de Mitanni, dans la Mésopotamie occidentale, et de Byblos en Phénicie, qui travaillaient alors pour les pharaons, soutenaient sans doute le parallèle avec leurs confrères d'Égypte.

Pour le dire au passage, il s'ensuit de là que mainte œuvre d'art retrouvée de nos jours dans la vallée du Nil, et admirée comme produit égyptien, peut fort bien avoir été apportée d'Asie. L'observation ne s'applique pas aux objets décrits par M. Sayce, parce qu'ils révèlent tous les trois une inspiration trop profondément égyptienne; le groupe sculpté qui orne le tombeau d'Assiout ne se conçoit même pas exécuté ailleurs qu'en Égypte. Elle ne s'applique pas davantage à une conclusion de M. Sayce, rapportée ci-dessous, qui est basée sur l'état de la civilisation non moins chez les Égyptiens que chez les peuples voisins, au temps des patriarches d'Israël et aux siècles antérieurs :

Lorsque Abraham vint en Égypte, non seulement les Pyramides étaient déjà des monuments d'une antiquité vénérable, mais le dahabiyeh (bateau de plaisance), que nous avons décrit, et les soldats de bois d'Usurtesen étaient déjà ensevelis sous le sol. Ceux qui les avaient faits étaient morts, et l'art qui se personnifie en eux était au déclin. Quand ils cessèrent de vivre, le grand ancêtre de la race hébraïque n'avait pas encore quitté le pays de ses pères.

De là découle, au point de vue biblique, une leçon très utile à recueillir :

La période patriarcale est là, pour ainsi dire, exposée au grand jour de l'histoire. Elle n'est pas préhistorique; elle n'appartient même pas à l'aurore de la civilisation. Au contraire, la civilisation orientale était déjà vieille lorsque les patriarches vivaient et qu'ils se mouvaient au milieu d'elle. C'est un âge dont les monuments se lèvent de toute part devant nous, et nous parlent sur des tons d'un timbre fort moderne. Une foule de documents contemporains, que nous possédons, permettent de contrôler la véracité et la crédibilité des récits conservés dans l'Ancien Testament. Et ces derniers soutiennent parfaitement l'épreuve. Eux aussi nous remettent sous les yeux une société civilisée et cultivée ; eux aussi nous parlent de cités, de royaumes et d'empires et du va-et-vient de leurs relations. A la vérité, l'Égypte et le Chanaan qu'ils décrivent sont l'Égypte et le

Digitized by Google

Chanaan civilisés de temps postérieurs, mais c'est aussi l'Égypte et le Chanaan civilisés dont les monuments affirment maintenant l'existence à l'époque patriarcale. Les traits de la civilisation présupposée par le livre de la Genèse ne sont pas empruntés au temps des rois (juifs) ou de l'exil de Babylone. Les monuments égyptiens le démontrent, ces traits appartiennent à l'âge des patriarches eux-mêmes.

Quoique le bel ouvrage de M. Vigouroux, la *Bible et les découvertes modernes*, nous ait familiarisés depuis longtemps avec ces sortes de considérations, j'ai tenu à citer la conclusion de M. Sayce, parce qu'elle se produit dans un milieu théologique assez différent de celui de Saint-Sulpice.

Quand il parle de la civilisation chananéenne vers le temps des patriarches, M. Sayce pense aux lettres de Tell el-Amarna, dont il s'occupe aussitôt après. Je ne m'arrêterai pas à ce sujet, pour la raison, déjà donnée plus haut, que je l'ai traité plusieurs fois dans cette revue. L'espace me manque pour analyser les dernières pages de M. Sayce, où il est parlé d'instructives découvertes de MM. de Morgan et Flinders Petrie à Kom Ombo, Luxor et dans le Fayoum. Je signale seulement quelques détails.

Les fouilles de M. de Morgan à Luxor ont rendu une inscription de Ramsès II, où ce prince, un des oppresseurs du peuple hébreu en Egypte, mentionne, comme visité ou conquis par lui, le pays de Moab, qui ne s'était encore rencontré sur aucun monument égyptien. Une inscription égyptienne de Ptolémée Aulète, au temple de Kom Ombo, exploré par le même, énumère, avec d'autres pays, ceux de Kaptar et de Kaslouhet, qui rappellent les Kaphtorim et les Kaslouhim (gens de Kaphtor et de Kaslouh), rattachés à la souche égyptienne par la table des peuples au chapitre X de la Genèse. Malheureusement, d'après M. Sayce, la liste géographique de Ptolémée Aulète (80-52 avant J.-C.) n'est qu'un pêle-mêle de noms empruntés aux inscriptions anciennes. Par conséquent, la place qu'y occupent Kaptar et Kaslouhet ne peut aider à en déterminer la situation, supposé qu'il y eût encore des Kaphtorim et des Kaslouhim au dernier siècle avant notre ère. Quoi qu'il en soit, si les noms sont empruntés à des inscriptions plus anciennes, d'heureuses découvertes peuvent nous rendre celles-ci, et nous avons chance d'apprendre un jour par l'égyptologie ce que c'était que les Kaphtorim et les Kaslouhim du chapitre X de la Genèse.

Digitized by Google

V.

DÉCOUVERTES ET RECHERCHES EN ARABIE

L'histoire des anciens Arabes, dont il est assez souvent question dans la Bible à partir du chapitre X de la Genèse, commence à s'éclaircir par leurs propres monuments, rapprochés de la Bible, des textes cunéiformes et des données classiques. C'est ce que démontre M. Hommel, dans le cinquième mémoire, intitulé : *Discoveries and researches in Arabia*. Mais il faut bien distinguer ici les faits historiques des théories dont ils sont le point de départ. Pour mon compte, j'avoue sans peine que je ne puis pas encore suffisamment apprécier certaines conclusions formulées par M. Hommel, et qu'il propose tant en son nom personnel qu'au nom de M. E. Glaser, le récent explorateur de l'Arabie méridionale. Je rapporterai néanmoins les hypothèses, mais avec quelques observations.

D'abord, d'après les vues combinées de MM. Hommel et Glaser, on était encore à plusieurs siècles de l'an 2000 avant notre ère que les Babyoniens connaissaient déjà l'Arabie septentrionale à l'est, à l'ouest, et entre les deux, jusqu'au tropique du Cancer, en d'autres termes jusqu'à la ligne Médine-Mascate, et au delà. Les produits de cette région arrivaient dès lors en Babylonie.

Je me garderai bien de nier absolument cette assertion. Les Babyloniens, à la date indiquée, connaissaient sans doute la rive occidentale du golfe Persique; le contraire serait tout à fait invraisemblable. Qu'ils aient entendu parler d'une grande région habitable, et probablement habitée dès lors, dans l'Arabie centrale au sud du désert de l'Euphrate, qu'ils en aient tiré de ces produits exotiques dont leurs rois se montrent déjà si friands ; qu'ils aient visité cette contrée à main armée ou en commerçants pacifiques, tout cela est très possible. Qu'on en dise autant, si l'on veut, de l'Hedjaz en général. Quant aux preuves tirées des inscriptions cunéiformes par M. Hommel, c'est autre chose. Elles sont d'un vague qui contraste par trop avec la netteté de ses conclusions.

A la base de celles-ci je trouve l'assertion suivante : le Magan et le Miloukh des inscriptions babyloniennes sont respecti-

Digitized by Google

vement l'Arabie nord-orientale et l'Arabie nord-occidentale, les deux réunis forment l'Arabie septentrionale. — J'y trouve quant à moi une grande difficulté. Voici en effet ce qu'on a de plus clair pour déterminer la situation des deux pays. Asaraddon, roi de Ninive, se rendant de Tyr en Égypte, touche le Magan et le Milôukh; son successeur Assurbanipal, dans la première campagne, dont le but était de déloger de l'Égypte le roi de Kous (Nubie), va aux pays de Magan et de Miloukh. C'est de là que, sans entrer lui-même en Égypte, il dirige les opérations. Après cela, le Magan peut-il être l'Arabie nord-orientale?

Vers l'an 2000, nous assure-t-on, on trouve des Arabes solidement établis en Babylonie : la dynastie qui règne alors, et qui s'est maintenue durant trois cents ans, est d'origine arabe ou araméenne (syrienne) d'après M. Pognon, certainement d'origine arabe d'après M. Hommel, qui reprend en la précisant la thèse de l'assyriologue français.

Voici le tableau de la dynastie en question d'après une tablette babylonienne :

Sumu-abi, roi	années,	15.
Sumu-la-ilu	—	35.
Zabû, fils du précédent	—	14.
Apil-sin, fils du précédent	—	18.
Sin-muballit, fils du précédent . .	—	30.
Khammu-rabi, fils du précédent. .	—	55.
Samsu-iluna, fils du précédent . .	—	35.
Ibishum, fils du précédent	—	25.
Ammi-ditana, fils du précédent . .	—	25.
Ammi-sadugga, fils du précédent .	—	22.
Samsu-ditana, fils du précédent . .	—	31.
12 rois.	Dynastie de Babylone.	

Cette dynastie régna d'abord sur la Babylonie occidentale, pendant que le reste du pays obéissait aux rois de Larsa (à 180 kilomètres au sud-est de Babylone, sur la rive gauche et à 12 kilomètres de l'Euphrate), où se succédèrent en ce temps-là une dynastie indigène et une dynastie élamite. Khammu-rabi semble avoir réuni toute la Babylonie sous son sceptre.

Parmi les noms formant la liste citée ci-dessus, le quatrième, Apil-Sin, et le cinquième, Sin-muballit, sont certainement babyloniens ou assyriens, car c'est la même chose quand il s'agit de

Digitized by Google

la langue généralement employée dans les inscriptions cunéiformes. Les autres noms, à l'aspect sémitique, frappent cependant par un air étranger. Cette impression est confirmée par le fait que, sur une tablette trouvée à Ninive, deux de ces noms se présentent écrits en regard d'équivalents assyriens, qui semblent en être les traductions plutôt que les synonymes dans la même langue : c'est *Khammu-rabi* en regard de *Kimtu-rapashtu* = *famille étendue, nombreuse*, et *Ammi-zadugga* en regard de *Kimtu-kittu* = *famille juste*. Partant de là, M. Hommel s'attache à montrer que les dix noms royaux qui semblent étrangers à la Babylonie ne s'expliquent suffisamment que par l'arabe.

Mais supposé que la dynastie dont il s'agit vint réellement d'Arabie, il se peut que Sumu-abi ait été quelque aventurier favorisé par son audace ou par les circonstances. N'a-t-on pas vu, il y a un siècle, Ahmed-pacha ou, de son surnom, Djezzar-pacha, celui contre lequel Bonaparte échoua à Saint-Jean-d'Acre, un Bosniaque, esclave volontaire et puis mamelouk en Égypte, se créer en Palestine une puissance respectable et en jouir longtemps ? L'histoire des nations musulmanes offre d'autres exemples d'établissements pareils, encore plus importants, et plus durables. Cependant il serait non moins conforme à la marche ordinaire des choses que Sumu-abi, dans l'hypothèse de son origine arabe, se fût appuyé en Babylonie sur des immigrants de sa nation, qui aussi bien, depuis des milliers d'années, manifeste une tendance à déborder de sa péninsule. M. Hommel a sans doute raisonné comme nous. Il s'est demandé en conséquence si les contrats babyloniens contemporains de la dynastie de Sumu-abi n'offriraient pas des noms arabes, indices d'une immigration, et il en a trouvé toute une série du type le plus pur.

Si ces résultats, que je me contente d'enregistrer, se confirment, M. Hommel aura bien mérité du peuple arabe. Celui-ci, en effet, aurait donné à la Babylonie des rois sous lesquels elle s'est élevée à un degré de prospérité qu'elle n'a probablement plus connu après eux jusqu'aux jours de Nabopolassar et de Nabuchodonosor au VIIe et au VIe siècle. On peut en juger par les œuvres de Khammu-rabi, immenses travaux de canalisation, construction de forteresses, temples et palais, qui supposent des ressources inépuisables. Khammu-rabi se nomme, avec raison semble-t-il, « celui qui a bâti le pays. » Mais aussi ces faits prou-

Digitized by Google

vent que malgré son origine arabe, il s'était bien pénétré de la tradition des anciens rois indigènes et complètement identifié avec la Babylonie. Il appartient à la civilisation babylonienne, comme Alexandre de Macédoine à la civilisation grecque.

Au jugement de M. Hommel, les faits établis par lui rehaussent singulièrement, et surtout au point de vue biblique, l'importance des résultats obtenus par M. E. Glaser au cours de quatre voyages d'exploration en Arabie, de 1882 à 1894. Nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en soit ainsi, mais il convient également de dire, d'accord sans doute avec M. Hommel, que les découvertes dues à l'habileté, au courage, à la persévérance et aux sacrifices personnels du savant autrichien, ont leur valeur propre, très grande, indépendamment de toute théorie suggérée par la Bible ou par les inscriptions cunéiformes.

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut se rappeler ce qu'était dans l'antiquité le Yémen, ou Arabie sud-occidentale, principal théâtre des recherches de M. Glaser. Le Yémen comprenait quatre royaumes : celui des Minéens, capitale Carna ou Carnana, au nord; celui des Sabéens, capitale Mariaba (aujourd'hui Mareb), au sud du précédent; celui des Cattabaniens, capitale Chabane, dans l'angle de la mer Rouge et de la mer des Indes; enfin celui de Chatramôtites (Hadramaut), capitale Tamna, à l'est des Cattabaniens, sur la mer des Indes. Telle est la division politique du Yémen au temps d'Ératosthène, Grec de Cyrène, né l'an 276 avant J.-C. Il ajoute que les capitales de ces royaumes sont très prospères, ornées de palais et de temples magnifiques. Le royaume des Sabéens surtout était florissant, d'après Artémidore d'Éphèse (vers l'an 100 avant J.-C.), d'accord en cela avec la Bible et les écrivains classiques postérieurs. D'ailleurs tout le monde a lu dans le troisième livre des Rois la page consacrée à cette riche princesse, reine de Saba, qui vint des extrémités du monde visiter Salomon. La reine de Saba, pour appartenir à cet âge reculé, n'était pas précisément une barbare, et la civilisation des Arabes méridionaux peut remonter à la plus haute antiquité.

Cela même, si nous en croyons M. Hommel, résulterait des documents rapportés d'Arabie en originaux, en estampages, en copies, par M. Glaser, et du supplément d'informations tiré, de la manière que nous avons vue, des inscriptions babyloniennes.

Digitized by Google

Le plus important des textes dont on devra la connaissance à M. Glaser est l'inscription de Sirwâh, qu'il a copiée durant son séjour à Mareb. Précieuse pour l'étude du dialecte sabéen, par ses mille mots, elle ne l'est pas moins par son contenu. Elle a été dictée par le *prêtre-roi* Kariba-il-Watar, fils de Dhamar-ali, antérieur à la période des *rois* de Saba, ce que sans doute Kariba-il-Watar ne dit pas lui-même et ressort d'autres textes ou monuments, comme aussi la date de 700, ou, si l'on veut, de 800 ou 900 avant Jésus-Christ, assignée par M. Glaser à l'inscription. Yada-il-Bayyin, prédécesseur de Kariba-il-Watar et probablement son grand-père, avait fait une guerre heureuse contre les Minéens et les Cattabaniens. Il avait ruiné l'empire de Maïn ou des Minéens, s'en était annexé pour le moins une grande partie, notamment Yathil, une des deux capitales, et avait imposé son alliance aux Cattabaniens. En même temps, ou peu après, plusieurs autres États, de peu d'importance, avaient été subjugués par les Sabéens.

Combinés avec un renseignement qui découle de l'ensemble des autres textes, tant minéens que sabéens, ces faits vont nous en dire long sur l'histoire des Arabes méridionaux aux siècles précédents.

On possède à l'heure qu'il est une grande quantité d'inscriptions en dialecte minéen, différent du sabéen et distinct, comme ce dernier, de l'arabe du nord, qui a prévalu partout dans la péninsule depuis la fondation de l'islamisme. Or, nulle part, au témoignage de M. Glaser, qui garde encore une partie de ses pièces en portefeuille, on n'y trouve la mention d'un royaume sabéen. On ne rencontre pas davantage la trace d'un royaume minéen dans les inscriptions sabéennes, excepté, bien entendu, celle où le prêtre-roi Kariba-il-Watar raconte la chute de l'empire de Maïn.

De cette donnée purement négative, en dépit de l'affirmation contraire d'Ératosthène, MM. Glaser et Hommel croient pouvoir conclure que le royaume de Maïn a été définitivement ruiné par le royaume de Saba *naissant*, que les deux principautés ont coexisté tout juste le temps nécessaire pour s'entre-choquer dans une lutte à mort. Leur argument suppose toutes les inscriptions minéennes antérieures, et toutes les inscriptions sabéennes postérieures à cette révolution si radicale. Ainsi, c'est

Digitized by Google

une conclusion nécessaire que j'ajoute, aucune inscription minéenne ne peut descendre beaucoup au-dessous de 750. En effet, le prêtre-roi Kariba-il-Watar, qui aurait régné deux générations, ou plus, après Yada-il-Bayyin, le destructeur de l'empire de Maïn, est censé avoir fait graver son inscription vers l'an 700, peut-être deux ou trois siècles plus tôt, et pour deux générations de souverains, un demi-siècle semble une moyenne raisonnable. Du reste, une erreur de quelques années serait de peu de conséquence en un point de cette chronologie si mobile, où domine en toute quiétude le chiffre rond.

M. Hommel va plus loin. Sans autres données que celles que nous venons de rapporter, il affirme que la période florissante du royaume de Maïn s'étend approximativement de 1300 à 700, « ou plus exactement peut-être, » de 1400, voire de 1500, à 800 avant notre ère. Et voilà que la civilisation de l'Arabie méridionale devient contemporaine de l'ancien empire de Ninive, du moyen empire de Babylone et du nouvel empire d'Égypte. La chose est présentée non comme une possibilité ou une vraisemblance, mais comme une déduction certaine, et d'autant moins surprenante que les documents babyloniens prouvent, comme on nous l'a dit, l'existence d'une civilisation arabe très avancée, pas plus tard que vers l'an 2000. De cette civilisation arabe de l'an 2000 découle, suivant toute probabilité, la civilisation postérieure des Minéens et des Sabéens. M. Hommel sait même que de la première à la seconde civilisation arabe il n'y a pas eu progrès.

Mais sur quoi repose l'existence de la civilisation arabe de l'an 2000? On nous le dit expressément : sur les noms arabes de la plupart des rois de la dynastie de Sumu-abi et les noms arabes d'un certain nombre de leurs sujets, à Babylone.

Sans trouver à ces combinaisons historiques aucune difficulté intrinsèque, nous avons le droit de ne les admettre que sur de bonnes preuves, et l'on aura déjà senti qu'à notre avis elles font défaut, que tout au moins nous ne les trouvons pas dans l'exposé de M. Hommel.

Mettons en effet tout au mieux et posons en fait l'origine arabe de la dynastie babylonienne de l'an 2000, et l'existence d'une civilisation minéenne, assez avancée, dès l'an 1500. Il reste à savoir quel était le degré de civilisation des Arabes de

Digitized by Google

Babylonie à l'époque de leur établissement dans ce pays. Or, là-dessus on a beau interroger l'unique source d'informations, les noms propres, ceux-ci ne répondent pas ou ne disent rien que d'un vague désespérant. Serait-il permis d'en juger par les œuvres de Khammu-rabi? Non, car elles portent trop visiblement le cachet babylonien; sa famille elle-même était devenue babylonienne depuis cinq générations, sinon plus.

Mais ici encore soyons coulant, et admettons que les Arabes de Babylonie aient apporté de chez eux une civilisation toute faite. N'était-ce pas celle du littoral du golfe Persique, où peut vivre une certaine population? Ou bien n'était-ce pas celle de l'Oman, de l'Hedjaz? Pourquoi rattacher la civilisation du Yémen, le pays de la péninsule le plus éloigné de Babylone, à celle des Arabes de Khammu-rabi? Si le dialecte minéen présente quelques formes plus rapprochées de l'assyro-babylonien que leurs analogues dans l'arabe du nord (celui du Coran), il ne faut pas oublier que les plus frappantes affinités des idiomes congénères peuvent fort bien affecter des éléments constitués avant tout grand développement de civilisation. Il serait facile de le prouver par des faits palpables dans l'histoire des langues indo-européennes.

Par conséquent, le lien entre la civilisation arabe, réelle ou prétendue, de l'an 2000, dont on veut retrouver la trace contemporaine à Babylone, et la civilisation des Minéens des années 1500 à 800, nous échappe complètement. L'existence de cette relation repose sur des hypothèses qu'il n'est pas plus permis d'affirmer que de nier.

Si la grande inscription du prêtre-roi Kariba-il-Watar date réellement de l'an 700 ou de plus haut, l'épigraphie sabéenne a eu la vie assez longue. M. Glaser a en effet copié un document sabéen, gravé sur une stèle à Mareb, et daté de l'an 657 de l'ancienne ère locale, ce qui correspondrait à l'an 542 de notre ère.

Ce document est intéressant à plus d'un titre, comme on va le voir.

Il existait dans l'antiquité, près de Mareb, un grand réservoir d'irrigation maintenu sur une pente par un barrage puissant, qui néanmoins se rompit plus d'une fois. A la suite d'un de ces accidents, à en croire les auteurs arabes, une partie de la population sabéenne émigra et alla s'établir en Syrie, au sud

Digitized by Google

de Damas. Cette tradition prouve au moins la grande importance du bassin pour le district de Mareb. La stèle dont il s'agit, ainsi qu'une autre au même lieu, parle d'une rupture récente de la digue.

Elle nous apprend aussi qu'au moment où elle fut gravée, un accord venait d'avoir lieu entre le roi d'Éthiopie et ses sujets sabéens, révoltés contre lui. Le roi d'Éthiopie se nommait Ramhûs ou Ramhîs; son existence nous a été révélée par ce monument. Les savants connaissaient par ailleurs son vice-roi Abraha, mentionné de même dans l'inscription.

Le traité semble avoir eu quelque importance au point de vue de la politique générale de l'Orient, à en juger par le fait qu'il fût conclu en présence des représentants de l'empereur grec et du roi de Perse, ainsi que de leurs vassaux ou alliés respectifs, le prince des Arabes Ghassanides, chrétiens, établis au sud de Damas, et le roi des Arabes de Hira, païens, au sud de l'Euphrate en Chaldée.

Des premiers mots de l'inscription : « Par la puissance du Très-Miséricordieux, de son Messie et du Saint-Esprit, » s'ensuit-il que les Sabéens fissent alors généralement profession de christianisme? La réponse se trouvera peut-être dans le contexte, que nous ne connaissons pas encore. Peut-être aussi que l'arrangement imposé par le roi d'Éthiopie, certainement chrétien, à des rebelles vaincus, a été formulé suivant son seul bon plaisir. Dans tous les cas, le christianisme eut de nombreux adeptes dans l'Arabie méridionale, en particulier chez les Sabéens, à partir du IIIe siècle. Les auteurs syriens nous ont conservé le souvenir des persécutions sanglantes auxquelles ces chrétiens furent en butte peu d'années avant les événements racontés sur la stèle de l'an 542.

On nous communique aussi les considérations de M. Glaser sur le site du Paradis terrestre et du pays d'Ophir. Nous ne nous arrêterons pas pour le moment à ces questions, qui n'ont qu'un lien occasionnel avec les découvertes du savant autrichien en Arabie.

Digitized by Google

VI.

LES MONUMENTS HÉTHÉENS OU HITTITES

M. Ward, auquel nous devons le travail sur les Hittites ou Héthéens qui se range dans la série des mémoires à la suite de la dissertation de M. Hommel, opère aussi sur un terrain assez mouvant. Malgré cela, l'auteur a généralement confiance dans les résultats des études héthéennes. Nous exposerons ces résultats surtout d'après lui, avec les réserves qui nous semblent nécessaires.

Les études héthéennes, dit-il, intéressent au point de vue biblique, et encore plus sous le rapport de la civilisation générale. Dans les civilisations imparfaites de l'Égypte, de la Babylonie, de la Phénicie, et des Hittites, nous voyons maintenant les rivières et les lacs qui ont donné naissance au grand fleuve de la civilisation grecque, ce Nil divisé au cours des siècles en branches nombreuses, auxquelles tant de peuples boivent aujourd'hui et boiront longtemps encore. Héritiers de la civilisation grecque nous pouvons, grâce aux études orientales, en remonter le cours jusqu'aux sources les plus hautes. Les Héthéens en sont une, et pas des moins importantes. Ayant jadis occupé non seulement quelques cantons de Palestine, mais aussi, et dans toute son étendue, cet ancien séjour de l'humanité qu'on appelle l'Asie Mineure, ils ont vécu en contact intime avec la race grecque à l'époque de la grandeur de Troie et de Mycènes, alors que se formait la civilisation de ce merveilleux peuple, et qu'il était encore susceptible de subir profondément leur empreinte.

Sur quoi repose l'idée si avantageuse que plusieurs se font des Héthéens ou Hittites? Elle repose ou est censée reposer sur la Bible, sur les monuments de l'Égypte, de l'Assyrie, de l'Arménie, de Chanaan (les lettres de Tell el-Amarna), et sur les monuments des Hittites eux-mêmes. On a aussi interrogé l'ancienne Grèce, et à la grande surprise de tous, elle s'est montrée assez bien informée sur les Hittites.

Les Hittites ou Héthéens ne sont pas un peuple imaginaire, comme les Mèdes touraniens, lesquels, après quelques jours de

Digitized by Google

gloire sous les premiers assyriologues, qui les avaient créés de toutes pièces, sont retournés à leur néant, d'où ils n'auraient jamais dû sortir. Les Hittites ont réellement existé; ils ont même fait quelque figure dans l'ancien monde oriental. Ce minimum, je crois que les plus difficiles l'admettent sans balancer.

Quand la Bible parle des Hittites, elle a presque toujours en vue les Hittites de Palestine, apparentés aux Amorrhéens et aux autres tribus chananéennes, et dont il n'est plus question après Salomon. Mais ce prince entretient des relations commerciales avec d'autres Hittites, qui reparaîtront après lui sur la scène biblique. Les courtiers de Salomon fournissaient des chars et des chevaux tirés d'Égypte « à tous les rois des Hittites et aux rois d'Aram (Syrie). » Un siècle plus tard, les Araméens de Damas, qui bloquaient dans Samarie Joram, roi d'Israël, entendent comme un bruit de grande armée, et se disent : « Le roi d'Israël a pris à sa solde contre nous les rois des Hittites et les rois d'Égypte. » Là-dessus, ils s'enfuient précipitamment.

Les Hittites en question sont de trop de conséquence pour s'identifier avec leurs homonymes de Chanaan, qui ne pouvaient plus y occuper beaucoup de place depuis la conquête du pays par les Hébreux. Les nouvelles études orientales ont démontré, comme on va le voir, qu'ils habitaient la vallée de l'Oronte et des districts sur la rive droite de l'Euphrate en Syrie. Occupaient-ils des régions plus septentrionales, en Asie Mineure, c'est un point à examiner dans la suite.

M. Ward et d'autres savants affirment que les Hittites n'avaient pas encore d'établissements en Syrie quand les premiers rois de la XVIIIe dynastie égyptienne visitaient ce pays à la tête de leurs armées. Vers l'an 1600, Tothmès Ier ne trouve de Hittites ni en Palestine ni en Syrie. On ne remarque pas non plus leur présence à la bataille de Megiddo, livrée par Tothmès III, fils de Tothmès Ier, aux Syriens, parmi lesquels ceux de Cadesh sur l'Oronte, ville occupée plus tard par les Hittites. Il n'est pas davantage question des Hittites à propos de Carchémis sur l'Euphrate, dont s'empare le même pharaon et qu'on voit aussi habitée par eux dans la suite. Cependant Tothmès III entendit parler du grand pays des Hittites, dont le roi lui envoya des présents, mais non des tributs. Tothmès, qui a poussé jusqu'à l'Euphrate,

Digitized by Google

n'aurait donc pas atteint le pays des Hittites au cours de ses expéditions répétées en Syrie; il n'y avait pas encore de Hittites dans cette contrée.

La conclusion ne semble pas légitime; l'argument négatif est en défaut. En effet plusieurs listes de pays soumis à Aménophis III mentionnent Cadesh et Carchémis sans dire un mot des Hittites, et nonobstant ce silence, sous Aménophis III, les lettres de Tell el-Amarna nous montrent que les Hittites sont voisins des Chananéens au nord. Ils se mêlent des affaires de Chanaan comme de celles de Mitanni, dans la Mésopotamie occidentale, entre l'Euphrate et le Balikh, et rien n'indique qu'ils soient nouveaux venus en Syrie. Leur situation géographique répond alors à celle que leur assignent un peu plus tard les monuments de Séti Ier et de Ramsès II, monarques de la XIXe dynastie égyptienne. Vaincus par Séti Ier, ils se relèvent sous Ramsès II, avec lequel le roi des Hittites traite d'égal à égal, du moins dans la forme.

Voici comment je démontre que pour trouver une mention expresse de la présence des Hittites en Syrie, il ne faut pas, avec M. Ward, descendre jusqu'au règne d'Aménophis IV, et qu'ils y sont déjà parfaitement établis sous son prédécesseur Aménophis III. Dans mon travail sur le *Pays de Chanaan province de l'ancien empire égyptien*, j'ai attiré l'attention sur une lettre d'Akizzi, gouverneur de Katna en Chanaan, à Aménophis III, dans laquelle Azirou, du pays d'Amurri, en face d'Aradus, est accusé de molester ses voisins de concert avec le roi de Khatti (Hittites). Abdou-Asrati, père d'Azirou et son prédécesseur dans le gouvernement d'Amurri, avait déjà été accusé de nouer des intrigues avec le roi des Hittites, et cela, de toute nécessité, avant le règne d'Aménophis IV.

De ces considérations nous concluons que si les Hittites, comme on le prétend, sont venus d'Asie Mineure en Syrie après le règne de Tothmès III, le fait ne saurait se déduire des monuments égyptiens. Il faut l'établir sur d'autres preuves que l'argument négatif rapporté ci-dessus.

Pendant le règne de Ramsès III (de la XXe dynastie, XIIe siècle), on voit les Hittites écrasés par une invasion de peuples venant du nord. Dès lors, il n'est plus question des Hittites dans les monuments des pharaons. Ils reparaissent vers l'an 1100 dans

Digitized by Google

les annales de Teglatphalasar Ier, roi d'Assyrie, qui leur cherche querelle en Commagène et dans le voisinage, en Cappadoce, à l'ouest de l'Euphrate, non loin de l'Arménie. Cette région est aussi attribuée au Khatti dans les inscriptions arméniennes ou vanniques au VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Vers le même temps, en 717, Sargon, roi d'Assyrie, s'empare de Pisiri, roi de Khatti, et de Carchémis, sa capitale, sur la rive gauche de l'Euphrate, au sud de la Commagène. Mais dans les inscriptions de Ninive, l'expression de pays de Khatti prend parfois un sens très étendu et purement géographique. C'est ainsi que la roi Assurbanipal (VIIe siècle) attribue au pays de Khatti vingt-deux royaumes à lui soumis, qui embrassent la Syrie, la Palestine, la Phénicie et l'île de Chypre. Il n'y a rien de précis à tirer de pareils passages pour l'histoire des Hittites proprement dits.

En résumé, l'histoire connaît un royaume héthéen au nord du pays de Chanaan à partir d'Aménophis III, au XVe siècle avant notre ère. On ignore depuis combien de temps les Hittites sont alors établis en Syrie. Sous les premiers rois de la XIXe dynastie, au XIVe siècle, le royaume de Khatti se montre assez fort pour opposer un sérieux obstacle aux progrès de l'empire égyptien vers l'Euphrate. Cependant il ne semble pas prouvé que ce royaume ait embrassé tout le pays de Khatti jusqu'à la Commagène et la Cappadoce orientale. Dans la suite, profondément secoués par des hordes venues du nord sous Ramsès III, les Hittites de Syrie paraissent n'avoir plus formé de royaume considérable, mais s'être divisés en un grand nombre de principautés. Ils offrirent une proie d'autant plus facile aux conquérants ninivites, dont l'empire les absorba peu à peu. Leur ruine se consomme sous Sargon en 717. Toutefois le nom de Khatti survivra longtemps à l'indépendance des Hittites ; il se lira encore dans une inscription babylonienne d'Antiochus Soter, et rédigée par conséquent entre les années 280 et 260.

Telle est, à notre avis, l'histoire des Hittites, à s'en tenir aux monuments écrits que nous venons d'énumérer. Les Hittites ont-ils joué de fait un rôle plus important et plus glorieux sur la scène de l'ancien monde oriental ? Y a-t-il eu un empire héthéen s'étendant à une grande partie de la Syrie et de l'Asie Mineure ? M. Ward s'efforce de le démontrer en s'appuyant sur les monu-

Digitized by Google

ments héthéens rapprochés de ceux des autres peuples, et spécialement des monuments égyptiens.

Parmi les monuments dits héthéens, cinq pierres sculptées trouvées à Hama (ancienne Hamath, sur le cours supérieur de l'Oronte) en Syrie, doivent être mentionnées tout d'abord, parce qu'elles ont été signalées en premier lieu (l'une d'elles déjà par le célèbre voyageur Burckhard en 1812), qu'elles ont révélé l'existence d'une écriture hiéroglyphique spéciale, et qu'elles ont été le point de départ de magnifiques découvertes en Syrie. On a retrouvé quantité d'autres œuvres de l'art héthéen dans le voisinage d'Aïntab, au nord d'Alep, et dans le voisinage de Marash, au nord d'Aïntab. Ce sont presque toujours des pierres de basalte noir, sculptées en bas-relief. Dans la même région, le tumulus de Sindjirli, fouillé par des explorateurs prussiens, a livré, avec des inscriptions hittites, une série de dalles sculptées, qui semblent avoir formé le revêtement d'une porte de palais. Ces bas-reliefs trahissent l'influence assyrienne. Celle-ci s'explique aisément, car à côté des dalles, on a trouvé une grande statue d'Asarhaddon, roi de Ninive, avec des inscriptions célébrant ses victoires. On a dégagé au même lieu d'autres sculptures accompagnées d'inscriptions en caractères phéniciens, lesquelles, rédigées dans un dialecte araméen qui offre des affinités spéciales avec le phénicien et l'hébreu, racontent l'histoire de rois syriens du VIIIe siècle avant notre ère. La juxtaposition révèle une civilisation araméenne postérieure à la civilisation héthéenne ou contemporaine de celle-ci. — Carchémis, la moderne Jérabis, au bord de l'Euphrate et à peu de distance d'Alep au nord-est, est un autre grand centre d'antiquités héthéennes. Bien que le grand tumulus de Jérabis n'ait pas encore été exploré à fond, on y a découvert des galeries de bas-reliefs du genre héthéen avec nombre d'inscriptions également héthéennes. La matière employée est le basalte noir et l'albâtre. D'après la finesse de ces ouvrages, comparables à ce que l'art assyrien a produit de plus achevé, M. Ward les rapporterait au IXe ou au VIIIe siècle de notre ère, c'est-à-dire au même âge environ que les sculptures de Sindjirli. — Près de Malatié, au bord de l'Euphrate dans l'ancienne Cappadoce, un tumulus a rendu, en 1894, un bas-relief en marbre figurant une scène de chasse, et portant une inscription hittite. L'inscription, bien qu'on ne la comprenne pas, y a été

Digitized by Google

mise, très heureusement pour nous. Sans elle, en effet, on croirait voir dans le bas-relief une œuvre assyrienne, tant y est manifeste l'inspiration de Ninive. Le monument, déposé au musée de Constantinople, est reproduit hors texte dans le *Recent research in Bible Lands*, comme frontispice du mémoire de M. Ward.

Voilà pour le pays des Héthéens à nous connu par le témoignage explicite des monuments étrangers à cette race. Mais la civilisation héthéenne a laissé des vestiges ailleurs qu'en Syrie et dans la Cappadoce orientale.

Quittons donc ces lieux, et enfonçons-nous avec M. Ward dans l'Asie Mineure, jusque dans l'ancienne Ptérie, c'est-à-dire jusqu'aux ruines marquées aujourdhui par les noms de Boghaz-keui et d'Euyuk, sur la rive droite de l'Halys (Kysyl Irmak) en son cours inférieur, au-dessus du quarantième degré de latitude. C'est là, nous dit-on, l'habitat primitif des Héthéens. C'est de là qu'ils auraient essaimé sur la Syrie et la Palestine, en se jetant un jour sur la gauche, pour aller, aux bords du Tigre, s'emparer de Ninive. Jamais les Égyptiens n'avaient atteint la Ptérie; mais après eux, les Assyriens, au dire de M. Ward, portèrent leurs armes victorieuses en ce pays. Quoi qu'il en soit, c'est à Boghaz-keui et à Euyuk que se sont conservés les restes les plus grandioses du passé héthéen. En voici quelque idée, d'après MM. Perrot et Chipier, qui me fournissent un supplément aux informations nécessairement restreintes du résumé de M. Ward.

A Boghaz-keui, sur les parois d'une gorge rocheuse, sanctuaire à ciel ouvert, se voient de longues files de bas-reliefs, représentant des personnages qui paraissent s'acquitter d'une cérémonie religieuse. Là aussi, on admire les ruines d'un grand palais, où la pierre artistement appareillée est employée en grands blocs, et celles d'un mur d'enceinte, de cinq à six kilomètres de circuit, sur une épaisseur moyenne de $4^{m}50$. « En avant de ce mur régnait partout un large fossé qui, suivant les endroits, avait été creusé dans la terre ou la roche vive; le mur s'y reliait par un talus qui, sur différents points, est encore très bien conservé. Entre le pied du rempart et le fond de la cuvette, il y a une distance de vingt mètres, avec une inclinaison de 29 à

Digitized by Google

30 degrés. Là où ce glacis n'est pas taillé dans le roc, les terres ont été maintenues au moyen de pierres plates, de grandeur inégale, qui forment une sorte de perré ou de dallage rustique sur lequel on aurait quelque peine à marcher, sans l'herbe et les buissons qui ont pris racine entre les joints. »

A Euyuk, un tumulus marque l'emplacement d'un ancien palais, vaste édifice carré de deux cent cinquante mètres de côté. On en distingue encore l'entrée principale gardée par deux grands sphinx, faits d'une roche éruptive qui ressemble au trachyte. « A droite et à gauche, un peu en avant des sphinx, court une ligne de bas-reliefs taillés dans des blocs de même nature. » A un certain point, « la ligne s'interrompt brusquement, et d'autres blocs, qui font avec les précédents un angle droit et qui sont également couverts de sculptures, bordent de part et d'autre cette entrée et vont aboutir à la base des sphinx [1]. » Ces bas-reliefs représentent diverses scènes où figurent les dieux, les hommes, divers animaux : lions, taureaux, béliers. On signale un aigle à deux têtes, d'un travail spécialement remarquable.

La parenté des monuments de la Ptérie avec ceux du Khatti syrien et cappadocien est généralement admise. Elle est confirmée par la présence, ici et là, des mêmes hiéroglyphes. A Boghaz-keui, on constate l'influence de l'Assyrie ; à Euyuk, celle de l'Égypte (sphinx).

Tout récemment, un archéologue français, M. Chantre, a découvert à Euyuk quelques inscriptions cunéiformes, les unes persanes, qu'il attribue aux Achéménides, les autres rédigées en un dialecte inconnu. Mais on révoque en doute l'authenticité de ces textes.

Les monuments de la Ptérie étaient connus depuis longtemps par les ouvrages de Charles Texier (1839-1849), d'Hamilton (1842), mais on en apprécie tout autrement la valeur et l'intérêt depuis la découverte des monuments héthéens de Syrie, avec lesquels ils présentent de si frappantes analogies. Cela provoquera, espérons-le, de nouvelles fouilles dans une région insuffisamment explorée et toute pleine de promesses. D'après M. Ward, à Euyuk et à Boghaz-keui, nous sommes encore dans la portion du pays de Khatti que l'Égypte et l'Assyrie nous ont

[1] *Histoire de l'art dans l'antiquité.* t. IV, p. 623 et suiv.

Digitized by Google

fait connaitre. Pour mon compte, je doute fort que les documents assyriens fournissent le moindre renseignement à ce sujet. Les documents égyptiens, nous l'avons vu, signalent le *Grand Khatti* offrant des présents à Tothmès III, au terme d'une expédition qui mène ce dernier à l'Euphrate, et je crois comprendre que, pour M. Ward, le Grand Khatti, ce sont les Hittites de la Ptérie, grosse conclusion tirée de prémisses très vagues. Le Grand Khatti, ne serait-ce pas simplement, suivant une explication de M. Maspero, le Khatti syrien, comparé au Khatti de Palestine, que les Égyptiens devaient aussi connaitre? Quant à la prise de Ninive par les Hittites, c'est pour moi une nouvelle dont j'attends la confirmation. Où a-t-on trouvé cela? Assurément, ce n'est pas dans les inscriptions héthéennes, qui attendent encore leur traducteur. Si on en croit M. Ward, on n'en connait guère jusqu'à présent que la direction des lignes, à lire *boustrophédon*, c'est-à-dire alternativement de droite à gauche et *vice versa*, en revenant sur ses pas, à la façon des bœufs creusant les sillons. — A M. Ward revient le mérite d'avoir découvert cette marche de l'écriture héthéenne, qui l'a en commun avec de vieilles inscriptions grecques, quelque temps méconnues à cause de cette particularité.

La Ptérie n'est pas le seul district de l'Asie Mineure qui ait garde des restes de l'art héthéen. Il en existe à l'extrémité occidentale de la presqu'île, à peu de distance de Smyrne, plus loin encore du Khatti syrien. Ce sont trois sculptures au flanc de rochers. Elles étaient bien connues des anciens Grecs, qui prenaient l'une d'elles pour une statue de Niobé en pleurs, et une autre pour la statue de Sésostris. Le style de ces bas-reliefs et les caractères qui les accompagnent sont regardés comme purement héthéens. Des sculptures du même genre sont encore signalées en trente-deux autres endroits de l'Asie Mineure. Les plus longues inscriptions héthéennes ont été découvertes à Hamath, à Carchémis, à Samosate, à Marash, par conséquent en Syrie.

Ajoutons aux monuments énumérés une foule de cachets dont on ignore le lieu d'origine, mais où sont gravés des figures et des hiéroglyphes du genre héthéen; de plus, une coupe trouvée à Babylone, avec hiéroglyphes en creux, contre l'habitude des graveurs hittites, et huit ou neuf empreintes d'argiles recueil-

Digitized by Google

lies à Ninive, ce qui indique un commerce, fort naturel, avec le pays assyro-babylonien.

Écrites bout à bout en nos caractères, les nombreuses inscriptions héthéennes déjà connues formeraient un fort petit nombre de lignes. Cependant, si brefs et encore si peu compris soient-ils, les documents héthéens ont chance de nous révéler un jour des secrets importants, et de préciser les données, toujours un peu flottantes, des autres monuments. En attendant, ce qui paraît très significatif, c'est l'étendue des régions sur lesquelles sont dispersées tant d'œuvres d'art nécessairement exécutées sur place et d'une analogie remarquable. Certaines diversités qu'on y remarque s'expliquent assez par la différence des temps, le plus ou moins d'habileté des ouvriers, et en plusieurs endroits par l'influence évidente de l'Égypte ou de l'Assyrie.

De l'avis à peu près unanime des savants qui se sont occupés de ce sujet, les monuments héthéens de contrées fort diverses et les monuments égyptiens s'accordent, pour les Hittites, dans l'expression d'un même type parfaitement caractérisé.

Les Hittites, tels qu'ils se représentent eux-mêmes, ont le front très déprimé, et l'angle facial petit. Leur nez, saillant et droit, forme une ligne presque continue avec le front. Quoique chez eux la bouche et le menton ne soient guère en retrait, la figure a l'air d'être projetée en avant. Leurs traits sont bien marqués, malgré l'obésité caractéristique qui cache les pommettes. Les figures des Hittites sont presque toutes imberbes. Quant aux moustaches pendantes que semblent indiquer certains bas-reliefs, elles ne sont pas reconnues de tous. L'œil est relevé à la chinoise.

Les bas-reliefs égyptiens, qui rendent d'ordinaire avec tant de fidélité les caractères de race, donnent la même idée de quelques personnages formellement désignés comme Hittites. Très intéressant en particulier, un Hittite de Medinet-Abou, qui ne peut être et n'est en effet qu'un Hittite syrien, un chef pris par Ramsès III, et néanmoins ressemble exactement à un musicien figuré à Euyuk, dont il a même la coiffure et la queue, cet ornement spécial des Hittites.

A cette unité de type correspond assez généralement celle du costume des Hittites, et cela dans les représentations égyp-

Digitized by Google

tiennes comme sur les bas-reliefs indigènes, avec les variations inévitables tenant au sexe des personnes, à leur rang, à leurs fonctions, et aux circonstances. Pour ce sujet, qui me mènerait trop loin, je renvoie au livre de M. L. De Lantsheere, *De la race et de la langue des Hittites* [1], où, de l'avis des meilleurs juges, on trouve fort bien exposées et fort sainement appréciées toutes les théories mises en avant sur le compte des Hittites. C'est à ce livre que j'ai emprunté le portrait des Hittites tracé ci-dessus.

Le même système d'écriture, un art identique ou peu s'en faut, le même type humain et le même costume, dans la Syrie septentrionale, dans l'est de la Cappadoce, en Ptérie, en Phrygie, en Lydie, cet ensemble d'indices tend à démontrer l'existence d'une race dont l'histoire est liée à celle de ces pays.

Cette race s'était établie à demeure fixe dans plusieurs contrées de l'Asie antérieure, comme la Syrie septentrionale, les districts voisins de Cappadoce (Marash et Malatié), la Ptérie, suivant ce que témoignent les ruines de villes et de palais héthéens découvertes dans ces régions. Mais il n'est pas permis d'en dire autant pour les districts où l'on ne connaît que quelques monuments héthéens isolés. Supposé, en effet, que des rois hittites aient fait sculpter çà et là des stèles au flanc des rochers, en souvenir d'une invasion ou d'une occupation plus ou moins durable de territoires étrangers, ils n'auraient fait en cela qu'imiter la pratique des rois d'Égypte, de Ninive et de Babylone, attestée par leurs stèles et leurs inscriptions qui se voient encore, après tant de siècles, à l'embouchure de Nahr-el-Kelb, qui coule au nord de Beyrouth, et dans le Wadi-Brissa, tributaire occidental de l'Oronte. La statue du roi de Ninive Asarhaddon, découverte naguère dans les ruines du palais héthéo-araméen de Sindjirli, témoigne de la même préoccupation.

Fut-il jamais un temps où les Héthéens de Syrie, avec leurs congénères de la Cappadoce, de la Ptérie, et autres districts de l'Asie Mineure, formèrent le noyau d'un grand empire ? Plusieurs l'affirment, sans en donner jusqu'à présent de bonnes preuves.

M. Ward en sait très long sur les Hittites et leur empire. Leur

[1] Bruxelles, 1891.

Digitized by Google

langue, comme leur type, serait mongole, ce dont on juge sur quelques noms propres de personnes et de lieux, révélés par des documents non héthéens. M. Ward croit que cette langue a complètement disparu, mais qu'on la parlait encore au commencement de notre ère. Ce serait le dialecte barbare que saint Paul et saint Barnabé entendirent à Lystre, en Lycaonie. Les Hittites eurent leur premier établissement dans les montagnes de la Cappadoce, au centre de l'Asie Mineure. De là ils se répandirent probablement vers l'Arménie à l'est, et certainement vers la Lydie et la côte voisine de Sardes à l'ouest. Au sud ils couvrirent la Commagène et la Mésopotamie orientale, occupant la riche plaine du Khabor, y compris les lieux où s'élevèrent plus tard Édesse et Nisibe, ce qui leur procura l'occasion d'aller un jour prendre Ninive et de lui enlever ses dieux. Tout cela était accompli au plus tard vers l'an 1200 avant Jésus-Christ. Ils s'étaient aussi emparés de toute la Syrie; Carchémis et Hamath furent leurs capitales au sud. Cependant le siège principal de leur empire resta en Cappadoce, dans la Ptérie.

M. Ward parle avec une égale précision de l'influence des œuvres héthéennes sur le développement des arts et de la religion des Grecs :

Il faut regarder les Hittites, qui gouvernaient l'Asie Mineure, comme un peuple de vigoureux génie. Leur art, propre à eux, a donné quelque chose au monde; il a été un précieux éducateur pour la Grèce. Les fameux lions de Mycènes sont empruntés aux Hittites. Ces lions se faisant face l'un à l'autre se retrouvent dans l'Asie héthéenne et sur les sceaux héthéens. Ce qui s'appelle *guilloche* (guillochis) se rencontre en premier lieu sur les sceaux héthéens; il passe ensuite en Grèce, et il est de nos jours d'usage commun en ornementation. Les Hittites l'aimaient, comme les Grecs, suivant le mot de Ruskin, aimaient le triglyphe. Des deux, je préfère le guillochis. Les formes affectées en Grèce pour le sphinx tenaient plutôt des Hittites que de l'Égypte; il en est de même des chimères et des harpies. L'aigle à deux têtes des Héthéens s'est placé sur l'étendard des Turcs Seldjoucides, plus tard sur ceux des Autrichiens et des Russes. L'influence héthéenne a servi d'intermédiaire entre la Babylonie et l'Assyrie, l'Égypte, la Grèce et l'Europe. La Diane des Éphésiens est probablement une déesse héthéenne ; les Amazones semblent être des prêtresses de la même nation. Dionysus (Bacchus) et sa panthère, c'est la copie d'un dieu hittite. Les Hittites ont été pour les

Digitized by Google

Grecs les premiers professeurs d'écriture et de sculpture. Mais les maîtres, les intermédiaires, disparurent et furent oubliés. Quand les Grecs vinrent à Sardes, ils virent au flanc des rochers le dieu et la déesse héthéens, et ils nommèrent l'un Sésostris, l'autre Niobé..... ..... Tout ce que nous savons des Hittites a été rappris depuis la publication des premières inscriptions héthéennes dans ce pays (Amérique), en 1872.

Les inscriptions héthéennes gardent toujours leur secret, malgré les efforts de plusieurs pour le leur arracher. M. Ward, nous le savons, estime que la lecture et l'interprétation n'en sont pas plus avancées maintenant qu'au premier jour. Il est vrai que M. Hilprecht, dans une note au bas de la page, proteste contre une assertion si décourageante. Il estime que M. P. Jensen, professeur à l'université de Marbourg, a réellement posé les bases d'une méthode pour l'étude des inscriptions héthéennes [1]. M. Hilprecht revient ailleurs sur le même sujet, et « sans être prophète ni fils de prophète, » il voit le jour peu éloigné où les idées de M. Jensen prévaudront. Alors, dit-il, on s'étonnera qu'à la fin du XIXe siècle des années se soient écoulées avant qu'on eût accordé à la découverte de M. Jensen et à son système, solidement établi, le vif intérêt et toute l'attention qu'ils méritent. Ne croyons pas cependant que, pour M. Hilprecht, le déchiffrement des hiéroglyphes héthéens soit très avancé quant au détail, car d'après lui on connaît quelques mots seulement de la langue qu'exprime cette écriture, ou, si l'on aime mieux, qu'elle dissimule. Cela étant, je me demande si les hiéroglyphes héthéens ont servi partout à l'expression de la même langue.

M. Ward, malgré sa sévérité pour tous les essais de lecture et d'interprétation qui se sont produits, ne désespère pas de voir se résoudre le problème philologique héthéen. Mais l'espoir qu'il caresse repose sur une simple hypothèse. M. Chantre, avons-nous dit, a découvert à Kala-Euyuk des inscriptions cunéiformes partie en vieux persan des Achéménides, partie en un idiome inconnu. Au jugement de M. Ward, ce dernier idiome est nécessairement l'héthéen, et l'héthéen en caractères cunéiformes se lira aisément. Souhaitons qu'il en soit ainsi, car un grand pas serait fait.

[1] Dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. XLVIII (1894), p. 235-352, 429-485.

Digitized by Google

Mais sans attendre que leurs inscriptions nous éclairent, les Hittites ressuscités marchent à grands pas, grâce surtout à l'idée qu'on a eue de les rattacher aux Pélasges, d'expliquer ainsi l'influence qu'on attribue aux Hittites sur la marche de la civilisation en Chypre, en Grèce et en Italie, et de tirer du même coup les Pélasges des ténèbres de la vieille tradition hellénique. L'alliance a été féconde pour les uns et pour les autres. Aussi M. Ward la voit-il avec plaisir ratifiée par M. Chantre, qui déclare pélasgiques les ruines de Kala-Euyuk. Il applaudit de même aux efforts du jésuite De Cara, qui a déployé tant d'érudition pour démontrer l'identité des Héthéens et des Pélasges. Dans la pensée de M. Ward, nous sommes à la veille de grandes découvertes sur le champ de l'histoire primitive ; elles n'attendent que la pioche, et celle-ci n'attend que des bailleurs de fonds qui la mettent aux mains des fouilleurs.

De fait, en Syrie comme en Cappadoce, de nombreux tumulus promettent une riche moisson d'antiquités héthéennes. Voilà pourquoi je m'associe aux aspirations de M. Ward, quand même les plus vieux monuments des Hittites seraient de date relativement récente. J'entends par date relativement récente l'an 1000 avant J.-C. et deux ou trois siècles au-dessous.

Il ne faudrait pas s'étonner si on finissait par s'arrêter à cette idée. Déjà M. Jensen assigne une date aussi basse aux plus vieilles inscriptions héthéennes, et je ne pense pas qu'on puisse en donner avec certitude une plus haute à aucun des monuments héthéens retrouvés en Syrie, tandis qu'on s'accorde à en dater un bon nombre du IXe et du VIIIe siècle. Dès lors, les monuments de la Ptérie, auxquels on attribue les mêmes caractères fondamentaux, n'ont pas nécessairement plus d'antiquité. La Ptérie, en effet, se trouvait beaucoup moins exposée que le Khatti méridional aux ravages des armées assyriennes ; on peut même se demander si elles ont jamais poussé leurs marches jusque-là. Et si les villes héthéennes voisines de l'Euphrate ont vu s'élever dans leur sein des édifices bâtis et décorés avec un art luxueux à l'époque de la grande puissance assyrienne, à plus forte raison les Hittites de la Ptérie ont-ils pu créer alors les temples et les palais dont on admire aujourd'hui les restes. Les ruines de la Ptérie indiquent peut-être des magnificences de beaucoup supérieures à celles que les tumulus de l'Euphrate

Digitized by Google

héthéen nous ont déjà montrées ou qu'ils nous dérobent encore. Soit. Mais les rois ptériens, s'ils tenaient sous leur joug une partie seulement de l'Asie Mineure, avaient probablement de grandes ressources, témoin Crésus bientôt après eux.

L'influence de l'Assyrie sur l'art héthéen en Ptérie, à Boghazkeui, ne s'est probablement exercée qu'après le grand développement de puissance qui a répandu au loin le prestige de Ninive, ce qui nous fait descendre au XIe siècle avant Jésus-Christ ou plus bas. D'un autre côté, nous ne voulons pas l'oublier, on a constaté une influence pareille de l'Égypte dans l'autre grande cité héthéenne de Ptérie, à Euyuk. Mais cela ne nous oblige pas à faire les antiquités d'Euyuk contemporaines de la domination égyptienne en Syrie. L'influence signalée s'explique beaucoup mieux par le commerce de l'Asie Mineure avec l'Égypte. Les lettres de Tell el-Amarna nous ont appris à mieux connaître les relations commerciales de l'Asie antérieure avec l'ancienne Égypte. Ces lettres nous montrent l'Égypte fréquentée au XVe siècle avant Jésus-Christ par des marchands de toute la côte orientale de la Méditerrannée jusqu'à l'Alasiya, c'est-à-dire Chypre ou le littoral syrien en face. Et qui nous dit qu'on ne se rendait pas de même en Égypte des ports de Cilicie, si voisins de Chypre, et que ce commerce a cessé après l'abandon de la Syrie par les Pharaons? L'influence de l'Égypte sur la civilisation en Asie Mineure peut remonter au XVe siècle et plus haut, comme elle peut aussi descendre au Xe et plus bas.

Le *Recent research in Bible Lands* se termine par un rapport de M. J. P. Mahaffy sur les anciens manuscrits grecs trouvés dans ces dernières années en Égypte, et par des considérations de M. W. M. Ramsay sur de récentes découvertes importantes pour l'étude des Actes des apôtres. Les deux mémoires sont très instructifs, et le premier se distingue en outre par des qualités de méthode et de forme qui en rendent la lecture très agréable. Mais ils nous transportent dans un monde relativement moderne, fort différent de celui où nous ont retenus les mémoires précédents, et pour cette raison je me contente de les signaler.

A.-J. Delattre, S. J.

Digitized by Google

LE THÉATRE EN FRANCE

AVANT CORNEILLE [1]

Les origines du théâtre en France remontent très haut dans le passé. Quoique cela puisse surprendre au premier abord, il est certain qu'elles ont un caractère religieux et même liturgique, et il en avait déjà été de même du théâtre antique. Issu de certaines cérémonies du culte païen, avec lequel il conserva, pendant toute sa durée, un lien plus ou moins étroit, ce théâtre avait disparu sous les ruines de l'empire romain, et il n'en subsistait, aux temps barbares, que d'informes débris ou des prolongements obscurs et fort limités. En revanche, à la même époque, les cérémonies du culte catholique offraient de jour en jour davantage aux populations chrétiennes de la Gaule, non seulement l'aliment religieux et moral qui en constitue l'essence, mais un aliment intellectuel, poétique, artistique, dont les éléments ordinaires renferment quelques principes naturellement créateurs de l'émotion, de l'impression dramatique. Tels sont, par exemple, l'appareil, la pompe extérieure du culte; le caractère figuratif, symbolique, historique, des rites et des paroles de l'office sacré; enfin, l'ébauche, souvent très remarquable, de dialogue que présentent à l'oreille et à l'esprit les procédés du chant et de la récitation liturgiques. Les temps carolingiens produisirent une réunion de circonstances favorables au développement spécial de ces germes, et l'on vit alors en effet, dans un certain nombre d'églises ou de monastères, paraître, vers la fin du IXe siècle, aux fêtes de Noël et de Pâques, en guise d'additions aux offices de ces grands jours, de petites

[1] Cette étude fait partie d'un ouvrage en préparation, qui aura pour titre : *Les Maîtres de la poésie française.*

Digitized by Google

pièces bien simples et bien humbles encore, mais décidément dialoguées et représentées, sur le sujet de la Nativité et de la Résurrection du Sauveur.

Le xe et le xie siècle furent l'époque d'épanouissement du drame liturgique. Il se répandit, en se multipliant et en s'élargissant, comme texte et comme mise en scène, dans le plus grand nombre des centres épiscopaux et monastiques de France et devint une coutume quasi régulière de l'Église, chère au clergé et aux fidèles. Mais, dès le xie siècle, un développement nouveau se manifesta par suite du goût tout particulièrement vif pour ces spectacles sacrés, qui se déclara dans les grandes écoles, annexées aux cathédrales et aux abbayes, où se distribuait alors l'enseignement secondaire et supérieur. Les étudiants et leurs maîtres découvrirent, dans les figurations de ce genre, un moyen utile autant qu'agréable d'exercice et de divertissement scolaires. Ils se mirent alors de concert à composer des pièces et à organiser des représentations plus étendues, plus variées, plus pompeuses, unies à la liturgie ordinaire par un lien sensible encore, mais moins étroit, et pour lesquelles ils employèrent non plus seulement le chœur et la nef des églises, mais le cloître y attenant. Ils convoquèrent à jouir avec eux de ces jeux dramatiques les populations environnantes; elles y affluèrent d'autant plus volontiers qu'elles avaient déjà vivement goûté les premiers drames liturgiques, qui avaient servi de point de départ et de modèle à ces spectacles plus amples, dont les sujets et les personnages, empruntés à l'Écriture et aux traditions ou légendes sacrées, ressemblaient de façon frappante aux sculptures des portails et aux peintures des vitraux. Comme celles-ci, les représentations dramatiques contribuèrent dès lors à cette instruction par les yeux et par les oreilles qui compensait, dans une certaine mesure, en ces âges reculés, et compensa longtemps encore, jusqu'à l'invention et à la diffusion de l'imprimerie, les obstacles matériels, invincibles au plus grand nombre, qui barraient l'accès de la culture littéraire proprement dite.

Composés et représentés par des clercs, les drames liturgiques et les jeux scolaires étaient écrits dans la langue des clercs, en prose latine d'abord, puis en vers latins, métriques et rythmiques. Mais la foule laïque des spectateurs y favorisa

Digitized by Google

l'introduction, à titre d'agréable bigarrure et ensuite d'utile interprétation, de parties en langue vulgaire. C'est ainsi que le drame de l'*Époux*, où est mise en scène la parabole des vierges sages et des vierges folles, et dont l'effet devait être saisissant, est mi-parti de poésie latine et de poésie française, du dialecte poitevin. A celui-ci appartiennent les strophes suivantes, adressées par l'ange Gabriel aux vierges sages :

Oiet, virgines, aiso que vos dirum,
Aiet presen que vos comandarum :
Atendet un espos, Jhesu Salvaire a nom.
Gaire no i dormet,
Aise l'espos que vos hor atendet.

Venit en terra per los vostres pechet,
De la Virgine en Betleem fo net,
E flum Jorda lavet e luteet.
Gaire etc.

Eu fo batut, gablet e laidenjet,
Sus e la crot levet e claufiget,
Eu monumen desoentre pauset.
Gaire etc.

E resors es, la Scriptura o dii ;
Gabriels soi, eu m'a trames aici,
Atendet lo, que jà venra praici.
Gaire etc. [1].

Telle est encore cette réponse des vierges sages aux vierges folles qui leur demandent de leur huile :

De nostr' oli queret nos à doner,
Non avret pont, alet en achapter
Deus merchaans que lai veet ester.
Dolentas ! chaitivas ! trop i avet dormit [2].

Et cette réponse des marchands :

[1] « Écoutez, vierges, ce que nous vous dirons, — ayez présent ce que nous vous commanderons ; — vous attendez un époux, il a nom Jésus Sauveur. — Ne dormez pas, — voici venir l'époux que maintenant vous attendez.

« Il vint en terre pour vos péchés, — de la Vierge en Bethléem fut né, — dans le fleuve Jourdain lavé et baigné. — Ne dormez pas, etc.

« Il fut battu, bafoué et maltraité, — en haut sur la croix élevé et cloué, — dans le sépulcre après cela déposé. — Ne dormez pas, etc.

« Il est ressuscité, l'Écriture le dit ; — je suis Gabriel, il m'a envoyé ici ; — attendez-le, car il viendra par ici. — Ne dormez pas, etc.

[2] « De notre huile vous nous demandez de vous donner, — vous n'en aurez point, allez en acheter — aux marchands que vous voyez établis là-bas. — Malheureuses ! infortunées ! vous avez trop dormi. »

Digitized by Google

Domnas gentils, no vos covent ester
Ni lojamen aici ademorer ;
Cosel queret, non vos poem doner.
Queret lo deu chi vos pot coseler.
Dolentas ! etc.

Alet areir à vostras sinc seros
E preiat las per Deu lo glorios
De oleo fasen socors à vos,
Faites o tost que jà venra l'Espos.
Dolentas ! etc. [1].

Telle enfin cette malédiction du Christ, qui termine le drame :

Alet, chaitivas, alet, malaureas,
A tot jors mais vos so penas livreas ;
En efern ora seret meneias [2].

Vers le milieu du XIIe siècle, un pas nouveau et considérable fut fait par le genre dramatique, et ce mouvement fut dû en France à l'institution ou plutôt au développement de ces associations pieuses qu'on appela du nom de *confréries*. Composées de clercs et de laïques, ces sociétés eurent leurs fêtes et leurs réjouissances spéciales, pour lesquelles elles s'emparèrent des représentations dramatiques mises en honneur par les étudiants des grandes écoles, en les amplifiant encore et en les appropriant à leur nouvelle destination. Le personnel ecclésiastique des confréries maintint, mais avec un dégagement et une largeur croissante, les rapports de ces spectacles avec l'origine liturgique d'où ils sortaient ; le personnel laïque y introduisit la satisfaction plus ample et plus sensible des besoins et des goûts intellectuels qui lui étaient propres et, en premier lieu, la rédaction des pièces entièrement en langue vulgaire. La popularité des spectacles de confréries, dont l'accès, comme celui

[1] « Nobles dames, il ne vous convient pas de rester ici — ni d'y séjourner longuement ; — vous cherchez conseil, nous ne pouvons vous en donner, — demandez-le à qui peut vous conseiller. — Malheureuses ! etc.

« Retournez en arrière vers vos cinq sœurs — et priez-les par Dieu le glorieux — que de leur huile elles fassent secours à vous, — faites vite que déjà va venir l'Époux. — Malheureuses ! etc. »

[2] « Allez, infortunées, allez, malheureuses, — pour toujours désormais vous sont peines infligées ; — en enfer maintenant vous serez menées. » — Cf. notre étude intitulée : *Les plus anciens drames en langue française*, p. 8 et suiv. (extrait de la *Revue catholique de Normandie*), et notre volume : *Le Drame chrétien au moyen âge*, p. 113 et suiv. — Cf. aussi W. Cloetta, *Romania*, t. XXII, p. 177 et suiv.

Digitized by Google

des jeux scolaires, fut maintes fois laissé libre à la foule des spectateurs du voisinage, en vint assez promptement à rejeter dans l'ombre les représentations des clercs, sur l'exemple desquelles les premiers drames français du moyen âge avaient été conçus et composés par leurs auteurs, clercs eux-mêmes.

Le plus ancien monument qui nous soit parvenu du théâtre proprement français a été composé et d'abord représenté en Angleterre, où, depuis la conquête normande, la langue, les institutions et les mœurs de France occupaient une situation prépondérante [1]. La représentation d'*Adam,* qui remonte au XIIe siècle, ne nous offre pas seulement la curieuse image de la conception et des procédés de l'art dramatique à son berceau, elle manifeste, dès l'origine, un instinct bien remarquable des qualités littéraires propres à ce genre dans notre pays, et, dans telle ou telle scène, une réelle finesse d'observation, une véritable habileté de dialogue. Ainsi cette naïve et piquante peinture de la tentative d'Ève par le démon dans le Paradis :

LE DIABLE

Ève, me voici venu vers toi.

ÈVE

Dis-moi, Satan, pourquoi cela ?

LE DIABLE

Je cherche ton avantage, ton honneur.

ÈVE

Dieu me l'accorde!

LE DIABLE

N'aie pas peur. — Il y a bien longtemps que j'ai appris — tous les conseils du Paradis, — je t'en dirai une partie.

ÈVE

Commence donc, et je t'écouterai.

[1] C'est également en Angleterre, sur la fin du XIIe siècle ou le commencement du XIIIe, que fut composée et représentée une curieuse récitation dialoguée de la *Résurrection*, d'ailleurs sans valeur littéraire, dont une partie seulement nous a été conservée. Cf. *Les plus anciens drames en langue française*, p. 33 et suiv.

Digitized by Google

LE DIABLE

M'écouteras-tu ?

ÈVE

Oui, certainement, — je ne te fâcherai en rien.

LE DIABLE

Me garderas-tu le secret ?

ÈVE

Oui, sur ma foi.

LE DIABLE

Personne ne le saura ?

ÈVE

Non, non, du moins par moi.

LE DIABLE

Je m'en remets donc à ta promesse, — je ne veux de toi aucun autre gage.

ÈVE

Tu peux te fier à ma parole.

LE DIABLE

Tu as été à bonne école; — j'ai vu Adam, mais il est trop fou.

ÈVE

Il est un peu dur.

LE DIABLE

Il deviendra mou. — Maintenant, il est plus dur que l'enfer.

ÈVE

Il est très franc.

LE DIABLE

Lui ! c'est un véritable serf. — Il ne veut pas prendre soin de son bonheur. — Mais toi, du moins, prends soin du tien. — Tu es faiblette et tendre chose, — tu es plus fraîche que la rose; — tu es plus blanche que le cristal, — que la neige tombant sur la glace en un

Digitized by Google

vallon; — mauvais couple fit en vous le Créateur: — tu es trop tendre et Adam trop dur; — mais néanmoins tu es plus sage; — ta volonté est de grand sens; — aussi fait-il bon venir à toi. — Je veux te dire quelque chose.

ÈVE

Parle, parle.

LE DIABLE

Mais que personne n'en sache rien!

ÈVE

Qui le saurait ?

LE DIABLE

Pas même Adam ?

ÈVE

Non, non, pas par moi.

LE DIABLE

Je te dirai donc, écoute-moi bien.... — N'y a-t-il que nous deux sur cette route ? — Adam n'est-il pas là, qui puisse nous entendre ?

ÈVE

Tu peux parler haut, il n'en saura rien.

LE DIABLE

Je vous avertis d'une grande fraude, — qui vous est faite en ce jardin. — Les fruits que Dieu vous a donnés, — n'ont pas en eux grande bonté; — celui qu'il vous a défendu, — celui-là a en soi grande vertu; — en celui-là est grâce de vie, — de puissance et de seigneurie; — il fait tout connaître, le bien et le mal.

ÈVE

Quel goût a-t-il ?

LE DIABLE

Un goût céleste. — A ton beau corps, à ta figure, — bien conviendrait cette aventure; — que tu devinsses reine du monde, — de tout ce qui est en haut, de tout ce qui est en bas, — que tu connusses tout ce qui existe, — et que de tout tu fusses la bonne dame et maîtresse.

ÈVE

Le fruit est-il tel ?

Digitized by Google

LE DIABLE

Oui, en toute vérité.

(*Alors Ève regardera attentivement le fruit défendu, en disant :*)

ÈVE

Cela me fait déjà du bien, rien que de le voir.

LE DIABLE

Que sera-ce donc si tu en manges ?

ÈVE

Mais, après tout, moi, qu'en sais-je ?

LE DIABLE

Ne veux-tu pas me croire ? — D'abord, manges-en, puis donne-le à Adam. — Du ciel vous aurez pour toujours la couronne, — vous serez semblables au Créateur. — Il ne vous pourra cacher aucun de ses desseins. — Après que vous aurez mangé du fruit, — le cœur vous sera pour toujours changé ; — vous serez avec Dieu sans défaillance, — égaux à lui en bonté, en puissance. — Allons, goûte du fruit....

ÈVE

Je le ferai.

LE DIABLE

Mais quand ?

ÈVE

Laisse-moi attendre un peu qu'Adam soit endormi.

LE DIABLE

Mange donc, ne crains rien. — Attendre plus longtemps serait un enfantillage [1]....

C'est également pour une confrérie, mais beaucoup moins dévote, et où les éléments laïques et même profanes devaient tenir une grande place, qu'un poète distingué d'Arras, Jean Bodel, composa, sur la fin du XIIe siècle, son *Jeu* ou *Miracle de saint Nicolas*, pièce remarquable, dans laquelle, à des tableaux d'un réalisme grossier, s'unit une inspiration déjà digne de

[1] Cf. *Les plus anciens drames en langue française*, p. 14 et suiv.

Digitized by Google

Corneille. Telle est la scène où l'auteur nous montre une armée chrétienne sur le point d'engager l'action avec une armée païenne ou sarrasine :

LES CHRÉTIENS

Saint-Sépulcre, à notre aide ! Seigneurs, songeons à bien faire ! — Sarrasins et païens viennent pour nous déconfire. — Voyez reluire les armes : tout mon cœur s'en éclaire de joie. — Or, combattons si bien que notre prouesse se montre. — Contre chacun des nôtres ils sont bien cent, à les compter.

UN CHRÉTIEN

Seigneurs, n'en doutez pas, voici pour vous le jour du jugement : — je sais bien que nous y mourrons tous au service de Dieu ; — mais je m'y vendrai bien cher, si mon épée ne se brise ; — ni coiffe ni haubert ne garantiront un seul païen. — Seigneurs, que chacun se sacrifie aujourd'hui pour le service de Dieu ! — Le Paradis sera pour nous, et eux, ils auront l'enfer. — Ayez soin, quand on en viendra aux mains, que leurs corps rencontrent nos fers.

UN CHRÉTIEN NOUVELLEMENT ARMÉ CHEVALIER

Seigneurs, parce que je suis jeune, ne m'ayez pas en mépris ; — on a vu souvent grand cœur en corps petit. — Je frapperai ce brigand, je l'ai déjà choisi. — Sachez que je le tuerai, si tout d'abord il ne me tue.

L'ANGE

Seigneurs, soyez tout en assurance, — n'ayez doutance ni peur. — Je suis messager de Notre-Seigneur, — qui vous mettra hors de douleur. — Ayez vos cœurs fermes et croyants — en Dieu. Il ne faut pas qu'à cause de ces mécréants, — qui vous viennent ici courir sus, — vous ayez au cœur autre chose que de l'assurance. — Mettez hardiment en péril vos corps pour Dieu, car telle est la mort — dont doit mourir tout le peuple qui aime Dieu de cœur et le croit.

LE CHRÉTIEN

Qui êtes-vous, beau sire, qui ainsi nous réconfortez, — et si haute parole de Dieu nous apportez ? — Sachez que, si cela est vrai, ce que vous nous dites, — nous recevrons de pied ferme nos ennemis mortels.

L'ANGE

Je suis un ange de Dieu, bel ami ; — pour vous réconforter il m'a ici envoyé. — Soyez en assurance, car dans les cieux — Dieu vous a

Digitized by Google

marqués entre ses sages élus. — Allez, vous avez bien commencé; — pour Dieu vous serez tous massacrés, — mais vous aurez haute couronne. — Je m'en vais, Dieu vous garde [1] !

Parmi les confréries de diverses sortes fondées au XIIe et au XIIIe siècle, un grand nombre étaient placées sous l'invocation et le patronage de la Sainte-Vierge. De là un genre dramatique particulier, dont l'origine remonte peut-être aux jeux scolaires, mais qui se constitua tout à fait pour contribuer à la solennité des fêtes périodiques de ces pieuses associations, celui des *Miracles de Notre-Dame par personnages*. Parmi les œuvres du poète parisien Rutebeuf figure une pièce de cette nature sur un sujet d'origine byzantine, mais depuis assez longtemps déjà devenu populaire en France : *le Miracle de Théophile*. Littérairement, cette composition n'est pas parmi les meilleures de Rutebeuf, quoique d'un grand prix pour l'histoire du théâtre. C'est aussi un intérêt surtout historique qui fait la valeur de la curieuse collection de quarante *Miracles* du même genre, composés et représentés à Paris au XIVe siècle par et pour les associés d'un *pui* Notre-Dame, c'est-à-dire d'une société littéraire ou académique, telle qu'il s'en était établi successivement dans nombre de villes et nommément dans le nord de la France, en Normandie, en Picardie, en Artois. Le nom même pourtant venait d'une autre région, de la ville du Puy-en-Velay, où avaient été plus anciennement institués des concours poétiques consacrés à la gloire de la Sainte-Vierge [2].

Entre les mains des confréries permanentes, aidées plus tard par des associations et entreprises temporaires, le théâtre religieux prit en France, au XIVe et surtout au XVe siècle, un développement énorme, mais auquel ne correspondit pas un progrès

[1] Cf. notre article intitulé : *Le Jeu de saint Nicolas*, dans la *Revue du monde catholique* du 30 janvier 1879. — L'accent naturellement cornélien de cette scène en vient presque à l'identité de pensée et d'expression dans ces deux beaux vers du *chrétien nouveau chevalier :*

Seigneur, se je sui jones, ne m'aiés en despit;
On a veü souvent grant cuer en cors petit.

C'est la déclaration de Rodrigue dans le *Cid :*

Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

[2] Cf. notre travail intitulé : *Un Drame religieux du moyen âge. Le Miracle de Théophile* (extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*). — Gaston Paris, *la Littérature française au moyen âge*, p. 185, § 127; 241, § 168.

Digitized by Google

de sa valeur poétique et littéraire. Les mystères par personnages, de jour en jour plus nombreux et plus étendus, embrassèrent dans leurs représentations variées tout le cycle de l'Ancien et du Nouveau Testament et une quantité très considérable de récits et de légendes relatifs à Notre-Dame et aux saints, célébrés surtout en leur qualité de patrons des localités ou des sociétés diverses auxquelles se rapportaient tout particulièrement ces fêtes dramatiques, considérées en même temps comme des moyens de réjouissance et d'édification bourgeoise et populaire, et qui parfois occupaient pendant plusieurs journées l'attention passionnée de toute une ville. Dans ce mouvement dramatique, Paris naturellement ne resta pas en arrière. Un pas décisif y fut fait au début du xve siècle. Une confrérie parisienne dite de la Passion et Résurrection de Notre-Seigneur, dont l'origine et le premier objet ne sont pas encore bien connus, mais qui, dès la fin du siècle précédent, paraît avoir donné dans ses occupations effectives une place de plus en plus prépondérante aux représentations dramatiques, obtint du roi Charles VI, en 1402, une sorte de privilège, successivement renouvelé plus tard, qui la constitua en possession, jouissance et exploitation d'un théâtre régulier et subsistant. Le siège, longtemps fixé à l'hôpital de la Trinité, fut transporté en 1539 à l'hôtel de Flandres et en 1548 à l'hôtel de Bourgogne, où ce théâtre entra dans une destinée nouvelle et survécut à l'association qui l'avait fondé. Les confrères de la Passion, transformés décidément par Charles VI, du moins pour les dimanches et les jours de fête, en entrepreneurs de spectacle et en troupe d'acteurs, étaient des bourgeois et des artisans d'un goût littéraire peu relevé, qui ne désirèrent jamais et jamais n'obtinrent beaucoup mieux des auteurs de mystères dont ils provoquèrent ou adoptèrent les vastes compositions, que la satisfaction telle quelle des goûts, encore moins difficiles et délicats, des spectateurs répondant en foule à leur appel [1].

Le meilleur type de ces grands drames sacrés du xve siècle semble représenté par la *Passion* d'Arnoul Greban, qui compte près de trente-cinq mille vers, et, quoique bien loin d'être un chef-d'œuvre, offre pourtant certaines qualités de composition,

[1] Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 412 et suiv.

Digitized by Google

de versification, de dialogue, et çà et là, notamment dans les scènes comiques ou familières, quelques traits heureux d'expression. Deux fois même l'auteur a touché au grand art et vraiment mérite le nom de poète : d'abord dans ce rondeau ou triolet des démons, dans cette lamentation dantesque des suppliciés à jamais :

La dure mort eternelle
C'est la chanson des dampnés;
Bien nous tient à sa cordelle
La dure mort eternelle ;
Nous l'avons desservy [1] telle
Et à luy [2] sommes donnés :
La dure mort eternelle
C'est la chanson des dampnés.

En second lieu, dans ce dialogue entre le traître Judas et le démon, évoqué par lui dans son désespoir :

LE DÉMON

Meschant, que veulx tu que je face?
A quel port veulx tu aborder?

JUDAS

Je ne sçay : je n'ai œil en face
Qui oze les cieulx regarder.

LE DÉMON

Se de mon nom veulx demander
Briefment en aras demonstrance.

JUDAS

D'où viens tu ?

LE DÉMON

Du parfont d'enffer.

JUDAS

Quel est ton nom ?

LE DÉMON

Desesperance.

Malgré les très fréquentes vulgarités qui s'y mêlent, l'ou-

[1] Mérité.
[2] A elle.

Digitized by Google

vrage de Greban, qui obtint un succès immense, avait, dans son ensemble, un caractère vraiment religieux. Ce caractère fut beaucoup affaibli dans le remaniement ou rajeunissement que les habitants d'Angers demandèrent en 1486 à un docteur médecin nommé Jean Michel, connu dès lors sans doute pour son habileté dans l'art d'écrire et de rimer. Cette nouvelle *Passion*, bientôt adoptée par les Parisiens et combinée de diverses manières avec l'ancienne, jouit à son tour dans toute la France d'une vogue extraordinaire. C'est une œuvre bizarre, complexe et touffue, où la verve ne fait pas défaut, mais où l'intérêt se détourne trop du fond du sujet sur les accessoires, où les légendes, les épisodes apocryphes, les développements de pure invention occupent une place démesurée, où le talent se dépense, pour ainsi dire, en fioritures et en arabesques et ne se déploie qu'aux dépens du goût [1].

A côté des mystères, à une époque et avec des origines encore assez mal déterminées, était venu prendre place un genre dramatique tenant d'une part au théâtre religieux et à la poésie didactique, et de l'autre à la poésie satirique et au théâtre comique. Ce sont les *Moralités*, comprenant plusieurs espèces assez différentes, dont la principale, celle qui eut le plus de vogue dans la dernière période de la littérature du moyen âge, avait le caractère d'un enseignement moral dialogué, dont les exhortations, les conseils et aussi les remarques édifiantes, instructives ou ironiques, se personnifiaient dans les aventures imaginaires et s'exprimaient par les discours et entretiens fictifs de ces êtres figuratifs et allégoriques mis en si grande faveur par le *Roman de la Rose*. La représentation des *Moralités* était surtout à Paris du ressort de la corporation des membres de la Basoche, c'est-à-dire des clercs attachés aux divers offices de l'ordre judiciaire, soit du Parlement, soit du Châtelet. Outre leurs jours de fête et les lieux qui leur étaient propres, notamment la cour et la grande salle du Palais, un accord amiable avait ouvert à leur répertoire le théâtre des confrères de la Passion. Dans ce

[1] Cf. *le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban*, par Gaston Paris et Gaston Raynaud, et notre article intitulé : *Le Drame en France au XVe siècle. La grande Passion de Greban*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXVII, p. 537 et suiv., livraison du 1er avril 1880. — Petit de Julleville, ouvrage cité, t. II, p. 394 et suiv., 437 et suiv.

Digitized by Google

répertoire figuraient avec les *Moralités* d'autres pièces appartenant plus directement au théâtre comique et satirique, connu aussi et goûté de fort ancienne date par nos ancêtres du moyen âge [1].

Les origines de ce théâtre se rapportent d'un côté à une partie du rôle et du répertoire des jongleurs, héritiers tout à la fois des *scôpas* germains et des histrions de la décadence romaine, de l'autre à ces fêtes, d'origine païenne et populaire, qui avaient survécu à la conversion de la Gaule et à la conquête franque et, durant les temps barbares et féodaux, s'étaient propagées, en se modifiant, jusque dans le clergé lui-même, dans les églises, les monastères et les écoles, où nous les retrouvons, en plein moyen âge, avec un caractère à la fois clérical et populaire, sous le nom générique de *fête des fous*. On remarque des traces de cette double source dans le curieux *Jeu de la Feuillée*, composé et représenté à Arras, vers 1262, par le poète Adam de la Halle, et dont l'analogie, toutes proportions gardées, avec la comédie aristophanesque, a été maintes fois signalée déjà. Il est permis de voir dans cette pièce le plus ancien spécimen connu d'un genre qui, sous le nom de *sotie*, devait plus tard, au xve et au xvie siècle, jouir d'une vogue au moins égale, sinon à celle des mystères, du moins à celle des moralités. En même temps qu'il se constituait, dans les jeux des *Basochiens* et des *Enfants sans-souci* [2], sous sa forme distincte et nominative, il adopta, lui aussi, l'usage, poussé jusqu'à l'abus, des personnages abstraits et allégoriques. Mais tandis que la moralité était un sermon, la sotie, elle, fut un pamphlet, souvent fort vif [3].

[1] Cf. Petit de Julleville, *la Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 44 et suiv., 78 et suiv. — *Les Comédiens en France au moyen âge*, p. 88 et suiv.

[2] On appelait ainsi une société joyeuse et satirique que l'on trouve existante à Paris au xve siècle et qui avait pour chef *le Prince des sots*, dont le lieutenant était désigné par le nom traditionnel de *Mère-Sotte*. D'accord avec les *Basochiens* et les *Confrères de la Passion*, ils portèrent sur le théâtre permanent de l'hôpital de la Trinité leur répertoire de *soties* et de *farces*, qui s'y joignit utilement aux *moralités* et aux *mystères*. Ils avaient aussi leurs représentations particulières aux Halles de Paris. Des associations analogues avaient été fondées et se perpétuèrent longtemps dans nombre de villes de province. — Cf. Petit de Julleville, *Les Comédiens en France au moyen âge*, p. 143 et suiv.

[3] Cf. notre travail intitulé : *Observations sur le Jeu de la Feuillée d'Adam de la Halle*, dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 69 et suiv. — Petit de Julleville, *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 15 et

Digitized by Google

La *farce*, autre genre du théâtre comique d'alors, et peut-être le plus goûté, met en scène des personnages bien vivants, en chair et en os, et se propose avant tout d'exciter le rire aux dépens des mésaventures et des travers de la vie commune, ou, plus généralement, par la représentation vivante d'incidents burlesques. Vers la fin du xve siècle, ce genre, très conforme au génie français, produisit un vrai chef-d'œuvre, dont pourtant l'auteur est demeuré inconnu. C'est l'*Avocat Pathelin*. Nous empruntons l'excellente analyse de M. Petit de Julleville [1] :

« Ce n'est rien au fond que cette pièce, et l'invention semblerait bien pauvre à nos faiseurs de vaudevilles à quiproquos et à surprises. Un drapier, fripon et sot, est dupé par un avocat fripon et retors, qui lui extorque six aunes de drap; survient un rustaud de berger, un « mouton vêtu » qui, en feignant l'épaisse bêtise, trouve moyen de tromper le trompeur et sa victime, et qui se joue de l'un et de l'autre. La moralité n'est pas non plus très élevée; si l'on veut absolument que *Pathelin* ait une moralité, c'est celle qu'un vieux proverbe résumait ainsi : « A trompeur, trompeur et demi. » Moralité toute négative; simple leçon d'expérience qui ressemble à celle des *Fables* de La Fontaine. Mais cette insignifiante action est mise en scène avec un remarquable génie comique. Que d'esprit, que de finesse, quel accent de vérité frappante et d'observation attentive dans la première scène entre Pathelin et le drapier! Comme l'auteur décrit bien le circuit par où le fripon arrive à ses fins!

— Que Dieu m'aide ainsi que j'avais
De vous voir bonne volonté!
Comment se porte la santé?
Êtes-vous sain et dru, Guillaume?
— Oui, de par Dieu! — Çà, cette paume.
Comment vous va? — Très bien vraiment.
Tout à votre commandement.
Et vous? — Par saint Pierre l'apôtre,

suiv., 68 et suiv. — G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, p. 191, 192, § 132. Outre le *Jeu de la Feuillée*, nous avons encore une autre pièce dramatique d'Adam de la Halle : le *Jeu de Robin et Marion*, sorte de pastorale dialoguée et chantée, dont on a, non sans raison, signalé l'analogie avec ce que nous appelons aujourd'hui *opéra-comique*.

[1] Dans son très remarquable et très recommandable précis : *Le Théâtre en France, histoire de la littérature dramatique depuis ses origines jusqu'à nos jours*, p. 48 et suiv. — Cf. *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 51 et suiv., 238 et suiv.

Digitized by Google

Comme celui qui est tout vôtre.
Ainsi vous êtes content. — Voire !
Mais marchands, vous pouvez le croire,
Ne font pas toujours à leur guise.
— Comment se porte marchandise ?
Peut-on vivre à l'aise, engraisser ?
— Hé ! que Dieu m'aide ! mon doux maître,
Je ne sais. Toujours hue ! avant !
— Ah ! c'était un homme savant
(Je requiers Dieu qu'il en ait l'âme)
Que votre père ! Douce dame !
Il m'est avis tout clairement
Que lui, c'est vous tout proprement.
C'était un bon marchand, et sage !
Vous lui ressemblez de visage,
Par Dieu ! comme droite peinture.
Si Dieu eut onc de créature
Merci, Dieu vrai pardon lui fasse
A l'âme ! — Amen, par sa grâce,
Et à nous. Seyez-vous, beau sire,
Il est bien temps de vous le dire ;
Mais je suis ainsi gracieux.
(*Pathelin s'assied.*)
— Plus je vous vois, par Dieu le Père !
Vous voilà, voilà votre père.
Vous lui ressemblez mieux que goutte
D'eau ; vraiment je n'en fais nul doute.
Ah ! quel vaillant garçon c'était.
Le bon prudhomme ! et qui prêtait
Sa marchandise à qui voulait.
Dieu lui pardonne ! et qui aimait
Toujours de si bon cœur à rire !
Plût à Jésus-Christ que le pire
De ce monde lui ressemblât,
Afin qu'on ne prît ni volât
L'un à l'autre comme l'on fait.
(*Maniant le drap d'une pièce qu'il trouve sous sa main.*)
Ah ! que ce drap-ci est bien fait !
Qu'il est moelleux, et doux, et souple !

« Vraiment, continue Pathelin, me voilà bien attrapé. J'avais mis à part quatre-vingts écus pour éteindre une rente; et vous en aurez la moitié, tant ce drap-ci me plait fort. — Mais il est bien cher, dit Guillaume un peu défiant. Combien vous en faudrait-il? — A combien l'aune? — Vingt-quatre sols ! — Non, c'est trop cher. — Ah ! vous ne savez

Comme le drap est renchéri !
Mais tout le bétail a péri
Cet hiver, par la grand'froidure.

Digitized by Google

« Et tout l'intarissable verbiage propre au marchand qui surfait le prix de sa marchandise. Enfin l'on tombe d'accord; Pathelin se débat, pour la forme, puisqu'il ne paiera jamais. Les six aunes de drap sont mesurées, le paquet fait, Pathelin l'a mis sous son bras en disant au drapier : « Venez tantôt chercher votre argent et manger d'une oie que ma femme fait rôtir. » Il est rentré chez lui triomphant, et il fait à Guillemette, sa femme, le récit de son exploit.... Et quelle jolie scène, que celle où le drapier vient réclamer son argent, et trouve Guillemette, la fine mouche, qui lui montre Pathelin au lit, et jure qu'il n'en a bougé « depuis onze semaines. » — Mais il m'a pris ce matin six aunes de drap pour s'en faire une robe. — Hélas! messire :

Il n'a nul besoin d'avoir robe,
Jamais robe il ne vêtira
Que de blanc, ni ne sortira
D'où il est que les pieds devant.

« — Et vous n'avez pas d'oie au feu? dit Guillaume tout ahuri.

C'est très belle demande,
Ah ! sire, ce n'est pas viande
Pour malades !....

« La scène du feint délire de Pathelin, un peu longue à la lecture qui la refroidit, mais étincelante de gaieté au théâtre, comme on en a pu juger quand la traduction de *Pathelin* par Édouard Fournier fut représentée aux Français avec un si vif succès en 1872. Dans son verbiage insensé, il mêle toutes les langues et tous les patois; d'abord il parle en limousin; Guillaume abasourdi regarde Guillemette qui se penche à son oreille :

Il eut un oncle limousin,
Le frère de sa belle-tante.
C'est ce qui le fait, je m'en vante,
Jargonner en limosinois.

« Au limousin succède le picard :

Sa mère fut de Picardie.
Pour ce le parle maintenant.

« Puis le flamand remplace le picard, et le normand vient après le flamand :

Digitized by Google

Celui qui l'apprit à l'école
Était Normand ; ainsi advient
Qu'en la fin il lui en souvient
Il s'en va ...

« Après le normand c'est le tour du breton :

Ce fut la mère de son père
Qui fut native de Bretagne.
Il se meurt....

« Après le breton, le lorrain ; après le lorrain, le latin. Pour le coup, Guillaume épouvanté quitte la partie, aimant mieux donner son drap au diable, si c'est lui qui l'a pris, que voir mourir un enragé sous ses yeux.

« Et la fausse niaiserie du berger de Guillaume, assassin de ses brebis, dont il fait de si bons repas, comme elle est finement mise en scène, et comme on sent percer la ruse au travers de la bonhomie affectée, quand il vient prier Pathelin de lui servir d'avocat :

Il est vrai et vérité, sire,
Que je les lui ai assommées,
Tant que plusieurs se sont pâmées
Mainte fois, et puis tombaient mortes
Les plus saines et les plus fortes ;
Et puis je lui faisais entendre,
Afin qu'il ne m'en pût reprendre,
Qu'elles mouraient de claveléé.
« Ah ! fait-il, ne soit plus mêlée
« Avec les autres ; jette-la. »
Volontiers, fais-je ; mais cela
Se faisait par une autre voie ;
Car, par saint Jean, je les mangeais.

« Mais un bon avocat saura bien colorer la chose et tirer Thibault l'Agnelet de ce mauvais pas :

Je sais bien qu'il a bonne cause,
Mais vous trouverez telle clause,
S'il vous plaît, pour qu'il l'ait mauvaise.

« Et l'immortelle scène du jugement quand Guillaume retrouve, en robe d'avocat, Pathelin le voleur de drap, Pathelin le moribond. Sa pauvre tête s'embrouille ; il ne sait plus s'il réclame le drap ou les moutons :

Digitized by Google

LE JUGE

Sus, revenons à nos moutons.
Qu'en fit-il ?

GUILLAUME

Il en prit six aunes.

« Et la fureur de Pathelin, dupé à son tour, quand Agnelet, tiré d'affaire et sommé de payer son avocat, lui répond en bêlant, comme il a répondu au juge. Ainsi, du premier vers au dernier, la verve, la gaieté, l'esprit, le trait comique et la finesse d'observation ne tarissent pas dans *Pathelin*, ce chef-d'œuvre de la farce française. »

Au point de vue littéraire, *Pathelin* est malheureusement une exception. C'est le défaut d'art expressif qui, malgré l'exubérante fécondité et la vogue prodigieuse du théâtre en France à la fin du moyen âge, l'a livré sans défense à la révolution, qui devait interrompre et singulièrement modifier ses destinées naturelles. Il est permis et il est possible de se figurer en quelque manière ces destinées, bien que non accomplies. Certains indices montrent que les *mystères* et les *miracles*, à côté de la matière empruntée aux livres saints, aux traditions et aux légendes religieuses, allaient en venir à s'alimenter dans l'histoire, les traditions et les légendes nationales, et même dans les souvenirs et récits épiques ou romanesques de tous les pays et de tous les temps. Quelques sujets mixtes avaient déjà fourni à cet égard une transition suggestive [1]. D'autre part, les proportions croissantes et vraiment excessives des compositions dramatiques de ce genre, à la fin du xve et au commencement du xvie siècle, pouvaient néanmoins être, par suite de diverses conditions et de diverses circonstances actuelles ou éventuelles, ramenées à une mesure plus favorable aux efforts d'expression et d'art. Les *moralités*, de dimension plus raisonnable, contenaient en germe, selon leurs diverses espèces, le drame de leçon, d'observation et de peinture morale, pathétique ou plaisant,

[1] Par exemple Clovis, saint Louis, Jeanne d'Arc (*Mystère du siège d'Orléans*, presque contemporain de l'héroïque vierge). *L'Histoire de la destruction de Troie la Grande par personnages*, de Jacques Millet, nous offre, d'autre part, dès 1450, l'exemple d'un mystère emprunté à la « matière antique, » telle, il est vrai, que le moyen âge l'avait comprise et transformée.

Digitized by Google

historique ou contemporain. La *sotie* et la *farce*, sous des formes libres et variées, appelées parfois à se confondre, produisaient déjà et devaient accentuer davantage encore, en la précisant, la représentation, plus ou moins satirique et bouffonne, des travers généraux ou particuliers, des mœurs publiques et privées. Le progrès de ces deux derniers genres et, en partie, ceux du précédent, était moins exposé aux causes de décadence et de ruine qui, entravant celui des *mystères*, ne permirent pas à ceux-ci d'éviter la mort. La principale fut le changement amené dans les dispositions des personnages influents et des esprits cultivés par la double influence de l'humanisme et de la réforme religieuse, celle-ci conçue soit sous la forme de l'hérésie luthérienne, soit sous la forme catholique et orthodoxe que devait consacrer le concile de Trente. Les libertés naïves ou abusives du théâtre religieux, toujours chères à la foule, devinrent extravagantes et scandaleuses aux yeux des magistrats et des lettrés, imbus de l'esprit nouveau. Un violent réquisitoire du procureur général près le Parlement de Paris, prononcé en 1542, annonça l'approche de la foudre, qui éclata, six années plus tard, dans le célèbre arrêt du 17 novembre 1548, par lequel « la Cour a inhibé et deffendu, inhibe et deffend aux dits supplians (les confrères qui venaient de s'établir à l'hôtel de Bourgogne) de jouer le mystere de la Passion Nostre Sauveur, ne autres mysteres sacrez sur peine d'amende arbitraire, leur permettant neantmoins de pouvoir jouer autres mysteres profanes, honnestes et licites, sans offencer ne injurier aucune personne; et deffend la dicte Cour à tous autres de jouer ou representer doresnavant aucuns jeux ou mysteres, tant en la ville, fauxbourgs que banlieue de Paris, sinon que soubs le nom de la dicte confrerie et au profit d'icelle [1]. »

Une trentaine d'années avant cette sentence significative, un poète, Normand de naissance, et qui devait finir ses jours en Lorraine, mais alors de domicile et d'habitudes toutes parisiennes, Pierre Gringore ou Gringoire, avait composé, à la requête des maitres et gouverneurs de la confrérie des maçons et charpentiers, fondée en la chapelle de Saint-Blaise, un mystère en l'honneur de leur second patron, le bon roi saint Louis. Ce

[1] Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 423-427.

Digitized by Google

n'est pas une œuvre de génie, mais on y remarque, ce semble, quelques tendances vers les améliorations qui auraient pu peu à peu hausser le genre à la dignité d'œuvre d'art. Le même poète avait antérieurement, le mardi gras (25 février) de l'an 1512, en sa qualité de Mère-Sotte, second chef des Enfants-Sans-Souci, dirigé, aux Halles de Paris, non seulement sous le patronage, mais à l'incitation du roi Louis XII, une grande représentation satirique et comique, composée de trois pièces, une sotie, une moralité, une farce, œuvre toutes trois de Gringoire, et dont les deux premières, véritables pamphlets dramatiques, avaient pour intention manifeste d'agir sur l'opinion publique en faveur de la politique royale, alors en lutte ouverte, au sujet des affaires italiennes, avec le pape Jules II, intrépide défenseur de l'indépendance de la péninsule [1].

Pierre Gringoire est encore un poète du moyen âge. Mais la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, montre dans ses compositions dramatiques, comme dans ses œuvres lyriques ou narratives, l'impression reçue par elle de l'esprit nouveau, celui de l'humanisme et de ce qu'on pourrait appeler la première Renaissance. Toutefois, par leurs caractères essentiels, ses pièces, comiques ou religieuses, se rattachent encore au système traditionnel : ce sont des farces, des moralités, des mystères, quoiqu'elle donne à ces derniers le nom déjà significatif de *comédies chrétiennes*, sans doute sous l'influence de Térence et de ses imitateurs de collège. Cette influence s'y marque encore et surtout par un goût plus délicat, un effort, quelquefois heureux, vers l'élégance et la précision dans le fond et dans la forme [2].

C'est également, malgré la date de la plus ancienne édition connue (1580), et quelle que soit celle de la composition, à la première Renaissance, à l'école de Marguerite et de Marot, cherchant plutôt à corriger, à épurer, à rehausser la tradition littéraire du moyen âge qu'à la détruire, que se rapporte le

[1] Cf. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 331, 332 ; t. II, p. 583 et suiv. — *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 119 et suiv. — Un autre *Mystère de saint Louis* avait été joué antérieurement par les Confrères de la Passion. — Le Pierre Gringoire qui figure, au temps de Louis XI, parmi les personnages du roman de *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, est une création de fantaisie.

[2] Cf. notre étude intitulée : *Comédies chrétiennes de la Nativité* (*Union* du 25 décembre 1878), qui doit faire partie de notre volume en préparation : *Les Origines du théâtre moderne*.

Digitized by Google

curieux et notable ouvrage de Thomas Le Coq, curé de Falaise, intitulé : *Tragédie représentant l'odieux et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frère Abel*, et, malgré son titre, conçu avec une amélioration sensible dans le système des mystères, auxquels même l'auteur fait des emprunts textuels. Plusieurs parties de cette pièce et, entre toutes, la scène entre Caïn, le Péché et la Mort, ne sont certainement pas d'un écrivain vulgaire. Le prologue mérite bien d'être cité :

Desir de veoir et entendre merveilles
Fait ouvrir l'œil et tendre les oreilles,
L'œil au plaisir s'arreste seulement,
L'oreille veut autre contentement,
Car de flageol [1] du tout ell' ne s'affecte,
Si par raison elle n'est satisfaicte,
Je dy cecy, Messieurs, pour qu'il me semble
Que vous aurez d'œil et d'oreille ensemble
Contentement, mais [2] qu'en silence deue
De nostre jeu vous entendiez l'issue,
Car vous verrez vieilles choses nouvelles :
Pour le vieil temps vieilles je les appelles,
Neufves aussi, pour la mode sauvage
D'accoustremens qui ne sont en usage.
Le père Adam, Eve nostre grand'mere,
Caïn meurtrier [3], Abel son jeune frere,
Et leurs deux sœurs, et leurs femmes aussi,
Que vous verrez representez icy,
Ne sont vestuz de pompeux ornemens,
Riches habits, precieux vestemens
De toille d'or, veloux, satin, damas,
Dont aujourd'huy les riches font amas.
Chaines, carquans, bagues et tels atours
Pour ce temps là n'avaient encor le cours,
Mais seulement prenoient de leurs troupeaux
Quelques chevreaux, dont arrachoient les peaux,
Et s'en vestoient d'une façon estrange,
Voire [4], et n'avoient tels habits à rechange
Pour soy parer par curiosité ;
Mais soy couvroient pour la necessité,
L'hyver, de peaux pour garder [5] la froidure,
Et l'esté chaud, de fleurs et de verdure ;
Voilà pour l'œil. L'oreille est pour entendre

[1] Son agréable.
[2] Pourvu que.
[3] Prononcez *meurtrier* en deux syllabes seulement.
[4] Certes.
[5] Se garder de.

Digitized by Google

La voix de Dieu, et briefvement comprendre
Comme Caïn, premier né, fut premier
Du juste et sainct l'execrable meurtrier,
Pourquoy ce fut, par qui, quelle sentence
Dieu ordonna pour punir son offence,
Voilà que c'est que vous escouterez ;
Puis en la fin vous en remporterez
Quelque bon goust, quelque douce liqueur,
Car le Seigneur imprime dans le cueur
Des auditeurs de sa sainte parolle
Sa vive foy qui noz ames console,
Fuyr [1] peché nous faict vertu ensuyvre,
Pour après mort eternellement vivre [2].

La tradition de l'ancien théâtre religieux, émondée et fortifiée par la Renaissance, peut encore à bon droit revendiquer l'*Abraham sacrifiant* de Théodore de Bèze (vers 1550). Cette pièce se présente à nous sous un double aspect : d'une part, violent et déplorable pamphlet calviniste contre l'orthodoxie chrétienne et le culte national; de l'autre, œuvre dramatique vraiment remarquable, où, au caractère représentatif et didactique, trop prédominant dans les mystères, vient se joindre ce caractère à la fois pathétique et psychologique, par où s'était illustrée la tragédie grecque [3].

Par lui-même l'arrêt du Parlement de Paris du 17 novembre 1548 n'aurait pas été, pour l'ancien théâtre français, une sentence mortelle, même en admettant, ce qui était naturel, que l'influence s'en dût étendre peu à peu à toute la France. Il réservait, en effet, formellement le libre développement des mystères du côté des traditions historiques et des légendes chevaleresques, et même, en ce qui concernait les sujets proprement religieux, la proscription en aurait pu être et en fut, par le fait, moyennant certaines précautions, assez facilement éludée. Mais à ce coup d'autorité judiciaire vint se joindre presque aussitôt la révolution littéraire proclamée par Du Bellay et dirigée par Ronsard. Le genre dramatique était formellement compris dans l'ambition rénovatrice de la fougueuse brigade de Coqueret, décidée, sur les débris du moyen âge mis en pièces, à restaurer

[1] Prononcez *fuyr* en deux syllabes.
[2] Cf. *Le Drame chrétien au moyen âge*, p. 283 et suiv.
[3] Cf. Émile Faguet, *Essai sur la tragédie française au XVIe siècle*, p. 93 et suiv.

Digitized by Google

l'antiquité francisée par elle. En cela comme pour le reste, l'humanisme lui avait ouvert la voie en Italie, puis en France. Au delà des Alpes, depuis plus de cent ans, la tragédie des anciens Grecs, et plus encore celle de Sénèque, déformation déclamatoire des chefs-d'œuvre de l'art hellénique, était imitée par les lettrés en latin et en italien. Dans les collèges français, où le nouveau système d'études, inauguré par les humanistes italiens, avait aussi prévalu, les représentations scolaires, par une initiative analogue à celle du xie siècle, adoptèrent la nouvelle mode, et firent une place prédominante aux tragédies latines composées par des régents tout pleins de l'esprit de la Renaissance, disciples dévots du théâtre antique. En même temps, quelques lettrés, écoliers ou hommes du monde, traduisirent en vers français plusieurs des œuvres appartenant à ce théâtre, et le groupe de Coqueret se signala dans cet utile exercice [1]. Mais la brigade, on le sait, n'entendait pas seulement traduire, elle voulait créer. Parmi les divers genres de la littérature qu'elle entreprenait de régénérer, Étienne Jodelle se chargea de l'art dramatique. En 1552, à l'hôtel de Reims, en présence du roi Henri II, il représenta lui-même avec quelques amis sa tragédie de *Cléopâtre*, qui eut ensuite, au collège de Boncourt, une seconde représentation, accueillie avec enthousiasme par un nombreux public, où figuraient, selon un témoin oculaire, « une infinité de personnages d'honneur, » et tant d'écoliers que la cour en était pleine et que « les portes du collège en regorgeaient. » Décalque tout extérieur des procédés de la tragédie antique, comprise à la façon de Sénèque, cette pièce ennuyeuse et froide est un curieux témoignage de l'erreur historique et critique qui a vicié l'œuvre de Ronsard et de son école. « L'acte premier contient trois scènes. Dans la première, l'ombre d'Antoine raconte ses malheurs, son suicide, et annonce celui de Cléopâtre. Dans la seconde, Cléopâtre s'entretient avec ses femmes et s'accuse d'avoir causé la perte d'Antoine. La troisième scène est un chœur de femmes d'Alexandrie qui déplorent l'inconstance de la Fortune. — Dans l'acte II, Octavian (Octave) et Agrippe moralisent longuement sur la fin d'Antoine, et expriment

[1] Jean-Antoine de Baïf traduisit *Antigone* et les *Trachiniennes* de Sophocle, Ronsard lui-même le *Plutus* d'Aristophane. — Lazare de Baïf, père de Jean-Antoine, avait, dès 1537, traduit *Électre*.

Digitized by Google

la crainte que Cléopâtre ne veuille le suivre dans le trépas. Puis le chœur chante les excès de l'orgueil humain, et raconte les traits fameux des punitions célestes, Prométhée cloué au rocher, Icare brûlé du soleil, etc. — Dans l'acte III, Cléopâtre essaie d'obtenir sa liberté, en promettant de livrer ses trésors, et le chœur prévoit que cette reine altière ne souffrira pas l'esclavage. — Dans l'acte IV, Cléopâtre, repoussée par l'inexorable Octave, annonce qu'elle a résolu de mourir; suivie de ses femmes, elle se rend au tombeau d'Antoine, et le chœur déplore la fin prochaine de la reine. — L'acte V annonce la mort de Cléopâtre, et les lamentations du chœur terminent la pièce [1]. »

Comme on l'a bien dit, la tragédie traitée de la sorte est moins une œuvre dramatique qu'une élégie dialoguée [2]. Elle est d'ailleurs trop savante de fond et de forme pour qu'elle puisse être goûtée ni même comprise d'un auditoire populaire. Aussi est-ce dans les collèges que les disciples et successeurs de Jodelle, Jean de la Péruse, Charles Toutain, Jacques Grévin, recrutèrent avant tout leurs acteurs et leurs spectateurs. Malgré ses inconvénients, le moule adopté par eux sans autre raison que leur idolâtrie des formes littéraires créées par l'antiquité classique pouvait du moins offrir un cadre au talent de vrais poètes et devait d'ailleurs, à mesure qu'on en ferait plus d'usage, tendre à s'élargir et à s'assouplir dans le sens d'une composition plus réellement dramatique. Ce double progrès se manifeste à un certain degré dans les tragédies de Robert Garnier (mort en 1590), qui sont encore toutefois des poèmes plutôt que des drames, composés en vue de la lecture pour le moins autant que de la représentation. Il en est de même des tragédies d'un remarquable poète du commencement du XVIIe siècle, Antoine de Montchrestien, où l'on peut, surtout dans les parties lyriques, admirer de très beaux vers, ceux-ci, par exemple :

Aucun avant la mort heureux ne se doit croire ;
Car la félicité n'habite en ces bas lieux :
Plus haut elle demeure, et nul ne voit sa gloire
Qu'étant venu des cieux, il ne retourne aux cieux.

Celui qu'elle reçoit une fois à sa table,
Au banc des immortels elle le fait asseoir,

[1] Cf. Petit de Julleville, *le Théâtre en France*, p. 74, 75.
[2] Cf. Émile Faguet, ouvrage cité, p. 84 et suiv.

Digitized by Google

Pour mener dans les cieux une vie agréable,
Et commencer un jour qui n'aura plus de soir.

Possesseurs éternels des grâces éternelles,
Vivez paisiblement dans la maison de paix ;
Le temps rendra toujours vos liesses nouvelles,
La fleur de vos plaisirs ne flétrira [1] jamais....

Quel bien te reviendra de vivre cent années ?
Peut-on estimer long ce qui doit avoir fin ?
Les jours sont terminés, les saisons sont bornées ;
Aussi bien que son cours Phébus a son déclin.

Le temps même, le roi de ces choses mortelles,
Ne se peut exempter de la mortalité,
Puisqu'on le voit finir en toutes ses parcelles ;
Lui, qui limite tout, se verra limité.

Si tu n'aperçois rien d'éternelle durée,
Et si tout ce grand tout n'attend que le trépas,
Suis toujours la vertu, seule au monde assurée,
Qui nous fait vivre au ciel en mourant ici-bas [2].

Si excessive qu'y soit encore la part de l'imitation, la tragédie de Garnier et de Montchrestien n'est plus un calque servile et tout extérieur de la manière de Sénèque. On y doit blâmer l'absence presque complète de mouvement et d'action, mais on y doit louer la présence voulue, réfléchie de l'observation et de l'émotion morales, du sens psychologique, pathétique et poétique, emprunt heureux fait à l'art des anciens et dont la tradition dramatique du moyen âge avait trop longtemps et trop généralement négligé de s'enrichir.

Bien que condamnée avec mépris par Jodelle et son école, cette tradition avait poussé de trop profondes racines dans notre pays pour disparaître immédiatement et sans laisser aucune trace. Son influence, au contraire, s'y perpétua d'une façon notable et demeura sensible jusque sur la nouvelle tragédie. C'est à elle sans aucun doute que l'on doit le maintien dans les compositions plus ou moins dramatiques des humanistes, puis des disciples de la Pléiade, de ces mêmes sujets sacrés exclus des mystères par l'arrêt du parlement. La tragédie chrétienne procède de ceux-ci pour la matière, comme de Sénèque pour la forme. Elle est représentée dans l'œuvre de Gar-

[1] Se flétrira.
[2] Cf. Émile Faguet, ouvrage cité, p. 351-353.

Digitized by Google

nier (*les Juives*) et dans celle de Montchrestien (*David, Aman*, et en un sens, l'*Écossaise*, dont le sujet est la mort de Marie Stuart) par des pièces qui justement ne sont peut-être pas leurs moindres titres d'honneur. Elle avait été avant eux l'objet tout particulier du talent d'un poète, enthousiaste pourtant du génie et de l'art antique, Jean de la Taille, dont les deux tragédies intitulées *Saül furieux* (1572) et *la Famine ou les Gabaonites* (1573) décèlent de belles aptitudes et une intelligence, rare de son temps, des qualités propres au genre ressuscité par la Renaissance : « Des situations pathétiques habilement ménagées, et un effort raisonné pour exprimer et peindre les caractères [1]. »

Les tragédies de la Renaissance ne s'adressèrent d'abord qu'à une élite de lettrés. C'est par l'intermédiaire des troupes nomades de comédiens de profession qui, à partir du milieu du XVIe siècle, s'emparèrent peu à peu en France, non sans de vives résistances, de l'interprétation habituelle des œuvres de théâtre, que ces compositions savantes se glissèrent, pour ainsi dire, dans le répertoire courant, qui pourtant consista longtemps encore, pour la plus grande part, en pièces appartenant ou se rattachant à la tradition du moyen âge. A Paris, les confrères de la Passion, investis d'un monopole qu'ils défendaient avec persévérance contre toute atteinte, maintinrent dans leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, jusqu'à la fin du XVIe siècle, le règne exclusif de cette ancienne tradition. Mais à cette époque, par suite du changement des mœurs et du goût public, ils se virent contraints de quitter la place, c'est-à-dire de céder, moyennant une redevance, l'exploitation de leur privilège à des comédiens venus de province. La principale troupe avec laquelle ils traitèrent et qui reçut, dans les premières années du XVIIe siècle, le titre de *Comédiens français ordinaires de Sa Majesté*, demeura, à dater de 1628, en possession fixe de leur local et de leur matériel scénique. Elle avait alors depuis longtemps à ses gages (faibles gages !) un auteur infatigable, dramaturge de profession, nommé Alexandre Hardy, chargé par contrat d'entretenir son répertoire et de la fournir de pièces nouvelles.

[1] Cf. Émile Faguet, ouvrage cité, p. 140 et suiv. — Petit de Julleville, *Le Théâtre en France*, p. 78. — Tivier, *Histoire de la littérature dramatique en France*, p. 489 et suiv.

Digitized by Google

Il en composa durant sa carrière active (1593-1630) environ sept cents, dont il ne nous est parvenu qu'une quarantaine.

Le trait essentiel et distinctif de Hardy et de son œuvre, c'est leur caractère professionnel. Il compose avant tout ses pièces en vue de satisfaire le public très mêlé, très peu délicat, qui fréquente la salle où la troupe, quoique royale, à laquelle il est engagé, donne ses spectacles pour vivre et doit plaire aux spectateurs pour leur argent. De plus, il est tenu à utiliser le matériel théâtral de l'hôtel de Bourgogne, qui est celui des anciens mystères et se rattache au système, en vigueur durant tout le moyen âge, de la représentation multiple et simultanée, sur la même scène, côte à côte, au moyen de décors sommaires, des divers lieux, si éloignés qu'ils soient en réalité, où doit se transporter, sous les yeux mêmes du public, l'action extérieure du drame, étendue et variée au delà de toute mesure. Cette double nécessité d'intéresser des spectateurs où il y a plus d'ignorants que de lettrés, et de remplir un cadre en opposition naturelle avec la tragédie imitée de Sénèque, écarte Hardy, malgré son admiration personnelle pour Ronsard et son école, de la voie ouverte par Jodelle et suivie par Garnier et par Montchrétien, et le ramène à la tradition antérieure, qu'il s'efforce toutefois de concilier, pour le fond et pour la forme, avec le système préconisé par la Renaissance. L'un de ces moyens fut l'emploi d'un genre mixte, la tragi-comédie, déjà essayée par Garnier [1], mais dont il fut le vrai créateur. Dans son essai de conciliation il déploya un labeur immense et beaucoup d'habileté technique; mais ce n'était pas un homme de génie, et son improvisation perpétuelle le condamnait aux succès d'un jour. Toutefois il obtint un double résultat, qui fait de lui le fondateur du théâtre français moderne. Il maintint et augmenta, en le satisfaisant, mais aussi en le cultivant et en le haussant, le goût du public parisien pour les représentations dramatiques, et commença d'attirer à l'hôtel de Bourgogne, avec les spectateurs populaires, la société aristocratique et lettrée. Il rendit clairement indispensable pour la tragédie, même savante, même imitée des anciens, un *minimum* d'action, de mouvement et de vie, et en la débarrassant des parties mort-nées et de pur calque

[1] Dans sa pièce intitulée *Bradamante*.

Digitized by Google

servile, comme étaient ses prétendus chœurs, il l'obligea désormais, service immense, à être œuvre de théâtre en même temps que d'éloquence et de poésie [1].

Au reste, malgré certaines tendances demi-classiques de Hardy, il paraît bien qu'il aurait pu résulter des exemples donnés à ses contemporains et à ses successeurs par cet inépuisable dramaturge, un type dramatique beaucoup plus libre, beaucoup plus varié, beaucoup plus rapproché de la tradition du moyen âge, que la tragédie savante. Un curieux échantillon de ce drame quasi shakspearien nous est offert par l'œuvre, non sans mérite, d'un poète nommé Jean de Schelandre (mort en 1635), la tragi-comédie de *Tyr et Sidon*. Dans l'édition de 1628, cette pièce est précédée d'une préface due à la plume d'un ami de l'auteur, ecclésiastique fort distingué, François Ogier, qui combat en termes très judicieux l'imitation servile de l'art antique. « Il ne faut pas, dit-il, tellement s'attacher aux méthodes que les anciens ont tenues ou à l'art qu'ils ont dressé, nous laissant mener comme des aveugles ; mais il faut examiner et considérer ces méthodes mêmes par les circonstances du temps, du lieu et des personnes pour qui elles ont été composées, y ajoutant ou diminuant, pour les accommoder à notre usage, ce qu'Aristote eût avoué [2]. »

Les vues, discutables d'ailleurs sur certains points, de ce hardi critique n'étaient pas alors destinées à prévaloir. Malgré l'influence du théâtre espagnol, qui commença vers cette époque à se faire fortement sentir au nôtre et qui aurait pu le déterminer dans le sens indiqué par Ogier, puisque ce théâtre lui-même était demeuré rebelle à la révolution littéraire de la Renaissance, ce fut chez nous la tragédie néo-classique qui l'emporta, non à cause des exemples de Jodelle et de ses disciples, que Hardy avait fait oublier, mais par suite de l'autorité de plus en plus grande acquise sur l'opinion des lettrés par les théoriciens de l'école savante, interprètes et commentateurs plus ou moins éclairés de la *Poétique* d'Aristote, érigée par eux en code souverain, en canon infaillible de la littérature. Au reste, de même que les humanistes et leurs disciples avaient surtout ad-

[1] Cf. Eugène Rigal, *Alexandre Hardy et le théâtre français à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.*

[2] Cf. Petit de Julleville, *Le Théâtre en France*, p. 105-107.

Digitized by Google

miré et imité Sophocle et Euripide à travers Sénèque, les théoriciens du XVIIe siècle promulguèrent et imposèrent, sous le nom d'Aristote, les théories beaucoup plus étroites, et qu'ils rétrécirent encore à qui mieux mieux, du célèbre érudit Jules-César Scaliger (1484-1558). Aidés par un penchant secret de l'esprit français, légitime et même juste en soi, mais dont ils abusèrent, et par le dégoût croissant du public cultivé pour les invraisemblances, devenues à ses yeux choquantes, de la mise en scène simultanée en usage à l'hôtel de Bourgogne, ils prétendirent enfermer l'art dramatique dans le cadre rigoureusement absolu des trois fameuses *unités*, d'action, de temps et de lieu, et finalement ils y réussirent. Entre tous, deux écrivains, non seulement médiocres, mais ridicules, Jean Chapelain (1595-1674) et François Hédelin, abbé d'Aubignac (1604-1676), furent les législateurs obéis du théâtre. Il est vrai que leur autorité fut à sa naissance appuyée de celle du cardinal de Richelieu, grand amateur de tragédies et de comédies, où même il mettait la main, et dont, en matière littéraire, l'esprit n'était pas exempt d'un fort grain de pédantisme [1].

Depuis le renouvellement de l'art dramatique par Hardy, la première tragédie considérée comme régulière, c'est-à-dire comme se rapprochant le plus qu'elle peut des prétendues règles d'Aristote, est la *Sophonisbe* de Jean de Mairet (1629), pièce qui n'est pas sans valeur. Il en est de même de la *Mariamne* de Tristan l'Hermite (1636), qui doit, il est vrai, une bonne partie de ses qualités à un ouvrage antérieur de Hardy sur le même sujet [2]. Mais, l'année même de la représentation de cette nouvelle *Mariamne*, l'homme de génie qui, depuis l'origine, avait manqué aux diverses époques du théâtre français, se déclarait tout à coup dans une œuvre empruntée par lui, mais en maître, à l'Espagne et intitulée : *Le Cid*. Il se nommait Pierre Corneille.

MARIUS SEPET.

[1] Cf. Émile Faguet, ouvrage cité, p. 48 et suiv. — R. P. Longhaye, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, t. II, p. 47 et suiv.
[2] Cf. Eugène Rigal, ouvrage cité, p. 336 et suiv.

Digitized by Google

LA RÉBELLION D'HESDIN

FARGUES ET LE PREMIER PRÉSIDENT LAMOIGNON

(1658-1668)

Dans les premiers jours de l'année 1781, le libraire Prault mit en vente le tome Ier d'un recueil in-12 soi-disant imprimé à Bruxelles et intitulé : *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire.* Le compilateur n'avait donné, sur le titre, que les initiales de ses noms : P. D. P. ; par la suite, il n'eut aucun scrupule de se dévoiler. C'était un certain Pierre-Antoine de La Place, qui prétendait descendre du célèbre magistrat et historien tué dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Né à Calais en 1707, mais établi à Arras, il était devenu échevin de cette ville, ce qui l'avait fait entrer aux états d'Artois et venir à Paris avec les députés de la province. C'était aussi un homme de lettres, et, lors de la fondation d'une société littéraire, plus tard académie royale, à Arras, en 1737, il avait été le premier secrétaire perpétuel de cette compagnie ; mais ses séjours à Paris, et les relations que lui valut sans doute une parenté avec le président Hénault [1], lui avaient fait abandonner en 1745 et sa province et son poste de secrétaire perpétuel [2]. Aussi fécond que médiocre écrivain, il avait produit sans relâche des tragédies, des romans, une traduction des chefs-d'œuvre du théâtre anglais (entre autres, une *Venise sauvée*, d'après Otway, qui resta au répertoire), et aussi des recueils d'anecdotes.

« Il est fait pour tirer parti de l'esprit d'autrui plutôt que du sien, » disait La Harpe, qui nous apprend, dans un résumé de

[1] Il disait descendre d'une sœur utérine du président.

[2] Voir l'*Histoire de l'Académie d'Arras*, publiée en 1872 par le chanoine Van Drival, p. 13, 30, etc.

Digitized by Google

la carrière littéraire de La Place [1], que celui-ci avait eu pendant deux ans la direction du *Mercure*, pour le plus grand détriment de ce journal, et qu'il en avait gardé une pension de cinq mille livres. Au dire du même critique, c'est La Place qui aurait inventé de faire annoncer sa propre mort pour gagner un regain de notoriété en démentant la fausse nouvelle : procédé que l'on voit encore pratiquer quelquefois dans les journaux modernes.

Très lié, du moins il s'en vantait [2], avec l'historiographe Duclos [3], et ayant sans doute eu ses papiers en main [4], La Place avait puisé là une partie des matériaux de la publication de 1781 [5]. Un bon quart de son premier volume était rempli par une longue série d'historiettes du siècle de Louis XIV et de la Régence extraites du « Mémorial ou recueil d'anecdotes de M. Duc.... S. P. de l'A. F. et H. de F., » ou, suivant une note de bas de page [6], « tirées du manuscrit original d'un homme de lettres très instruit, qui a vécu dans le plus grand monde, et qui, par état, avoit intérêt de chercher la vérité des faits servant à l'histoire, et beaucoup plus connu par l'excès de sa franchise que par celui de sa crédulité. »

Le volume eut du succès. En moins de six semaines l'édition fut épuisée, sans que les lecteurs, selon toute apparence, se préoccupassent ni de Duclos, ni de La Place, ni de la source où l'un et l'autre pouvaient s'être approvisionnés : les anecdotes étaient curieuses en général, nouvelles surtout; et cela suffisait.

Aujourd'hui, nous n'aurions aucune peine à reconnaître, d'un bout à l'autre du *Mémorial*, des historiettes que les *Mémoires de Saint-Simon* nous ont rendues familières ; mais, en 1781, le nombre était très restreint des initiés admis à feuilleter, sinon le manuscrit même du « petit duc, » du moins l'abrégé que Voisenon en avait exécuté par ordre de M. de Choiseul, en

[1] La Harpe, *Correspondance littéraire*, t. II, p. 21-24, et t. III, p. 203. Cf. p. 346-347, sur un très singulier recueil d'épitaphes qui fit quelque bruit en son temps. La Place finit par pratiquer la littérature antireligieuse, lorsque vint la Révolution, et il mourut en mai 1793.

[2] *Pièces intéressantes*, t. VI, p. 20-34.

[3] Historiographe de France depuis 1750, secrétaire perpétuel de l'Académie française depuis 1755.

[4] Comme Soulavie, qui se vantait d'avoir eu communication, par le maréchal de Mailly, de cinq volumes in-folio manuscrits.

[5] Non seulement pour le tome Ier, mais pour les six autres qui parurent successivement de 1784 à 1790.

[6] Tome Ier, p. 108.

Digitized by Google

1762 [1]. Étant de ceux-là comme historiographe, Duclos avait recueilli à même dans cette mine inépuisable les matériaux de mémoires sur le règne de Louis XIV, sur la Régence et sur le règne de Louis XV [2]; mais il n'avait pas eu le temps de les publier. Sans se préoccuper autrement de leur origine, sans faire probablement aucune attention au nom de Saint-Simon, La Place y prit la substance des quelque cent trente pages présentées par lui sous le couvert du nom de Duclos. L'espace lui étant mesuré, il tailla, rogna, émonda à sa fantaisie, d'une main lourde et maladroite, et voici, par exemple [3], sous quelle forme se présentait l'une des légendes transformées par l'art merveilleux de Saint-Simon en textes historiques, et qu'il a fait accepter comme tels à ses lecteurs :

La terre de Courson appartenoit à un gentilhomme nommé de Fargues. Après les troubles de la Fronde, où il avoit joué un rôle contre la cour, l'amnistie publiée, il s'étoit retiré dans sa terre, où il vivoit tranquille, aimé et estimé de tous ses voisins. Le comte de Guiche, le marquis depuis duc du Lude, Vardes et Lauzun, s'étant égarés la nuit à un retour de chasse, et cherchant un asile, la lumière qu'ils aperçurent les guida vers le lieu d'où elle partoit, qui étoit Courson, où ils demandèrent retraite jusqu'au jour.

De Fargues les reçut avec joie, leur fit servir à manger, et les combla de politesses. De retour à la cour, ils contèrent au roi leur aventure, et se louèrent beaucoup de de Fargues.

A ce nom, qui réveilla dans le cœur du roi le ressentiment de la Fronde : « Comment ! dit-il; ce coupable-là est dans le royaume, et si près de moi ! » Il manda le premier président de Lamoignon et lui ordonna de faire rechercher toute la vie de de Fargues. Malheureusement il se trouva coupable d'un meurtre (les crimes n'avoient pas dû être fort rares dans des temps de trouble), et le procureur général eut ordre de poursuivre l'accusé, qui fut arrêté, condamné et décapité, malgré l'amnistie qui sembloit avoir dû effacer tout ce qui étoit arrivé auparavant. Quoi qu'il en soit, ses biens furent confisqués, et le roi donna la terre de Courson au premier président.

On le voit : rien, dans ces vingt lignes, ne rappelle les pages si

[1] Armand Baschet, *le Cabinet du duc de Saint-Simon*, p. 234-242.
[2] *Ibid.*, p. 244-247.
[3] *Pièces intéressantes*, t. I, p. 220-222. Ce texte n'est qu'un arrangement réduit de celui des vrais *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. XIII, p. 135-139.

Digitized by Google

vivantes, si colorées, si persuasives, où Saint-Simon avait raconté, avec une minutie toute spécieuse, la « Catastrophe singulière de Fargues, » comme témoignage de la « Corruption des premiers présidents successeurs de Bellièvre. » Dans l'abrégé qui fit durant un temps les délices de Mme de Pompadour et de ses amis, Voisenon avait respecté le texte original [1]. La réduction de 1781 est-elle du fait de Duclos lui-même, ou bien de l'éditeur de son *Mémorial?* On ne saurait se prononcer sur ce point, car, nulle part dans l'œuvre de Duclos publiée dix ans plus tard par Soulavie [2], ni dans les morceaux historiques imprimés seulement à la fin de l'édition complète de 1821, Fargues et Lamoignon n'ont reparu.

La Place n'avait probablement pas calculé la portée d'accusations aussi odieuses, tombant sur la mémoire d'un magistrat vénéré entre tous depuis un siècle et plus. S'il eût été obligé de prendre un privilège, les censeurs eussent arrêté cette anecdote au passage; imprimé sous la rubrique de Bruxelles, son livre n'avait pas eu besoin du visa de la Chancellerie. A défaut de celle-ci, les chefs de la famille Lamoignon s'indignèrent et intervinrent sans retard.

Ils étaient alors deux cousins germains, l'un et l'autre en haute situation : le premier, président à mortier, devait devenir garde des sceaux en 1787; le second, ancien directeur de la librairie, ancien premier président de la cour des aides, membre du ministère Turgot en 1775, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences, était le « vertueux Malesherbes » qui, treize ans

[1] Le travail original de Voisenon paraît être le recueil d' « Anecdotes historiques extraites des Mémoires de M. le duc de Saint-Simon, » en neuf volumes, divisés chacun en deux parties, et cotés aujourd'hui *France* 231-239, au Dépôt des affaires étrangères. Voisenon s'était borné à extraire les « faits les plus curieux » dans l'ordre où Saint-Simon les avait contés lui-même. Je n'ai pas su y retrouver l'anecdote Fargues et Lamoignon. Elle figure, au contraire, dans un autre recueil daté de 1771, en trois volumes in-4 beaucoup plus compacts, *France* 131-133, et dans un troisième recueil qui est rentré plus récemment au Dépôt après avoir passé par les mains d'un détenteur anglais. Celui-ci est coté aujourd'hui *France* 1903-1910; les anecdotes s'y trouvent rangées par ordre de dates, et celle de Fargues est aux folios 18 et 19 du n° 1903. Le texte en est conforme à celui même des *Mémoires*. D'ailleurs il semble que les recueils d'extraits de ce genre furent assez nombreux, et eurent des origines différentes. Marmontel en fit à son tour, lorsqu'il eut remplacé Duclos comme historiographe.

[2] Ci-après, p. 99.

Digitized by Google

plus tard, paya de sa tête l'honneur d'avoir défendu Louis XVI devant la Convention. C'est à l'aîné, le président Chrétien-François de Lamoignon de Bâville, qu'il revint d'exiger une réparation en forme de l'éditeur des *Pièces intéressantes*. Or, ce même magistrat, en 1758, au moment où il venait d'épouser la fille du lieutenant général de police Berryer, avait eu à faire supprimer plusieurs pages du tome IV des prétendus *Mémoires de M. de Bordeaux*, dans lesquelles l'inépuisable romancier Gatien des Courtilz de Sandras [1] avait fort maltraité l'auteur de la fortune des Berryer, et nous verrons tout à l'heure, c'est une simple coïncidence, que ce tome IV de l'œuvre apocryphe renfermait aussi un récit inexact, mais intéressant, de la révolte de Fargues et de sa condamnation, sans qu'il y eût d'ailleurs aucune allusion au premier président Lamoignon. Les cartons furent exécutés conformément à la requête de M. Berryer et de son gendre, si bien qu'il est assez rare de rencontrer des exemplaires du premier tirage [2]. On procéda différemment en 1781.

MM. de Lamoignon avaient pour ami l'académicien Gabriel-Henri Gaillard [3], qui, après avoir été avocat et poète, s'était consacré à l'histoire et avait publié plusieurs volumes sur le XVIe siècle. Écrivain judicieux, clair et honnête, moins remarquable comme érudition et comme méthode, Gaillard préparait alors un bel éloge du premier président Lamoignon pour paraître en tête d'une nouvelle édition des *Arrêtés* de cet illustre magistrat [4]. Ses deux amis le chargèrent de réfuter phrase pour phrase, mot pour mot, l'anecdote des *Pièces intéressantes*, d'en faire ressortir le caractère calomnieux, et de rétablir exactement

[1] Ces *Mémoires* ne parurent qu'en 1758, chez le libraire Nyon, et Sandras était mort en 1712. Ni les bibliographes, ni l'auteur d'un article littéraire publié dans la *Revue des Deux Mondes* il y a quatre mois, n'ont expliqué comment le manuscrit attendit si longtemps l'impression; un article très intéressant de Gaillard, dans le *Journal des Savants*, année 1760, p. 637-643, fait connaître que le libraire Nyon l'acquit seulement en 1748 de la belle-fille de Sandras.

[2] Bibl. nationale, L^{37} 134 A. La réimpression fut faite à partir de la page 266, où commençait l'anecdote de Berryer et Mazarin; les passages sur Fargues étaient aux pages 90-96, 123 et 407-409. M. de Malesherbes fit rentrer le manuscrit original à la Bibliothèque du Roi, afin que chacun pût bien vérifier que c'était l'œuvre du faussaire Sandras, et non du vrai M. de Bordeaux.

[3] Né en 1726, élu à l'Académie des inscriptions en 1760 et à l'Académie française en 1771, mort en 1806.

[4] Il la reproduisit en 1805, à la suite de l'Éloge historique de son ami Malesherbes.

Digitized by Google

les faits à l'aide de deux documents essentiels : le jugement du présidial d'Abbeville, présidé par l'intendant Machault, qui avait condamné Fargues à mort, et la transaction passée vingt-deux mois plus tard entre les quatre seigneurs hauts-justiciers qui prétendaient au bénéfice de la confiscation des biens du condamné, et qui reconnurent la supériorité des droits du premier président Lamoignon ; l'une et l'autre pièce fournies en expéditions authentiques, d'après l'original de la première et la minute de la seconde. Gaillard termina très rapidement son travail; M. de Lamoignon le fit imprimer dans le format et avec les caractères des *Pièces intéressantes*, déposa les exemplaires chez le libraire Tissot, au quai des Augustins, et en envoya deux à la Bibliothèque du Roi, accompagnés d'une lettre au garde des Livres imprimés, l'abbé des Aunays, censeur royal. Cet abbé fit joindre lettre, réfutation et expéditions authentiques à l'exemplaire du tome Ier que possédait la Bibliothèque [1]. La lettre était ainsi conçue :

Paris, ce 18 mars 1781.

Il a paru, il y a quelque temps, Monsieur, un recueil intitulé : *Faits intéressants et peu connus pour servir à l'histoire;* Bruxelles, 1781.

Dans le nombre des anecdotes que contient ce recueil, il y en a une qui intéresse particulièrement la réputation d'un de mes pères, le premier président de Lamoignon. Je viens d'en faire imprimer une réfutation que M. Gaillard a bien voulu se donner la peine de rédiger. Cette réfutation est appuyée de pièces justificatives qui sont imprimées à la suite. J'en joins deux exemplaires à ma lettre, que je vous prie de vouloir bien recevoir.

J'y joins aussi, Monsieur, les expéditions en forme de ces pièces justificatives, que je vous prie de vouloir bien déposer à la Bibliothèque du Roi, en m'en adressant, suivant l'usage, un récépissé. A la fin de la réfutation, j'ai annoncé ce dépôt : c'est aux gens de lettres principalement qu'il m'est intéressant de faire connoître ces pièces, et je ne pouvois pas les placer dans un lieu plus analogue à leurs autres recherches.

Ne doutez pas, je vous prie, Monsieur, de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. DE LAMOIGNON.

MM. de Lamoignon avaient pris d'autres mesures pour donner

[1] Aujourd'hui coté L[45] 37, réserve.

Digitized by Google

toute publicité à leur réfutation : elle parut dès la semaine suivante dans le *Journal de Paris* [1], avec une note historique complémentaire, et, dès le mois de mai, fut insérée au *Journal des Savants* [2], avec les textes des pièces. Le complément historique achevait de prouver ces deux points, à l'aide des mémoires du temps et d'une relation hesdinoise : « 1° l'auteur de l'anecdote n'a pas su qui étoit de Fargues; 2° l'aventure de Fargues est absolument étrangère à M. le premier président de Lamoignon, puisque aucun des auteurs qui ont connu de Fargues et qui en ont parlé [3] n'a mêlé à son histoire le nom de ce magistrat. »

Quant à La Place, dont un deuxième volume parut en 1784 (contenant encore une suite du *Mémorial* de Duclos), c'est seulement en 1785 qu'il fit un second tirage du tome Ier augmenté de l' « Addition nécessaire, » et qualifié de nouvelle édition.

Entre sa dissertation et les pièces, Gaillard avait inséré cet avis au lecteur : « *N. B.* Il nous reste à prévenir le public sur un point. Les anecdotes contenues dans le recueil intitulé : *Pièces intéressantes*, etc., sont, dit-on, tirées, pour la plupart, de mémoires manuscrits très célèbres, et que beaucoup de personnes connoissent quoiqu'ils n'aient pas encore été publiés. Ils le seront sans doute un jour, et l'anecdote du sieur de Fargues y reparoîtra vraisemblablement; mais, en quelque temps et dans quelque ouvrage qu'elle reparoisse, elle ne reparoîtra, du moins, que complètement réfutée d'avance par les pièces qu'on va voir, et qui sont déposées à la Bibliothèque du Roi. »

Gaillard savait donc d'où Duclos avait tiré l'anecdote et quelle était l'importance des *Mémoires de Saint-Simon ;* mais il s'abusait sur la portée de sa propre réfutation. Si l'anecdote ne se retrouve ni dans les premiers fragments de ces *Mémoires* livrés au public par Soulavie en 1788, 1789 et 1791 [4], ni dans les *Mémoires historiques de Duclos*, mis au jour par le même Soulavie en 1790 et 1791 [5], ni dans le *Louis XIV, sa cour et le régent* publié par

[1] Année 1781, p. 331-334 et 367-368, 23 mars et 1er avril. Cf. le *Mercure de France*, 31 mars, p. 235-237.

[2] Mai 1781, p. 259-279. Gaillard raconta tout cela dans la *Vie du premier président Lamoignon*, qui parut avant la fin de l'année.

[3] Turenne, le duc d'York, Monglat, et même les prétendus *Mémoires de M. de Bordeaux*.

[4] Le dernier historien de Soulavie, M. Mazon, en 1893, a fait des réserves sur l'attribution des deux premières publications de 1788 et 1789 à cet éditeur.

[5] La fin du règne de Louis XIV n'occupe que les deux cent dix-huit premiè-

Digitized by Google

Anquetil en 1793; si le compilateur de la *Galerie de l'ancienne cour*, dont la première édition parut dès 1786, reproduisant le texte même des *Pièces* de 1781 au milieu d'anecdotes sur Louis XIV, eut la prudence d'en supprimer ces onze derniers mots : « et le roi donna la terre de Courson au premier président [1] ; » si, en 1818, Lémontey, ayant sous la main le manuscrit original des *Mémoires de Saint-Simon*, ou du moins une des copies d'extraits [2], et connaissant d'autre part la réfutation de 1781, en tint compte dans son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* [3], mais avec des réserves singulières, qu'expliquent à la fois son hostilité de parti pris contre le Grand Roi et son ignorance des faits mêmes de l'aventure de Fargues [4], — l'anecdote n'en reparut pas moins, sans aucune mention de la réfutation de 1781, et presque entièrement conforme, cette fois, au texte même de Saint-Simon, dans l'édition des *Mémoires* que le professeur Frédéric Laurent fit imprimer en 1818 [5].

C'est probablement pour remédier à cet oubli, volontaire ou non, de la réfutation de 1781, que Michaud, dont la *Biographie universelle* avait publié un bon article sur Fargues en 1815 [6], voulut que la notice du premier président Lamoignon, dans le tome XXIII, publié en 1819 [7], portât cette rectification, édifiant témoignage de l'opinion des critiques de ce temps-là sur les *Mémoires* arrangés par Voisenon et par Laurent, sur leur valeur historique et sur le style de leur auteur : « Saint-Simon, en sa qualité de duc et pair, haïssait tous les gens de robe, qui dispu-

res pages. Voir encore, sur Duclos, la même *Histoire de Soulavie*, t. II, p. 123-125.

[1] *Galerie de l'ancienne cour, ou Mémoires-anecdotes pour servir à l'histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, t. I, p. 29-30. On a voulu aussi attribuer cette publication à Soulavie.

[2] En général, Lémontey donne une transcription assez exacte.

[3] Éd. 1818, p. 455-460.

[4] « Ces détails, disait-il, qui paraissent avérés, et qui lavent la mémoire du premier président, ne détruisent pas le fait principal : le mot du roi, l'entrevue avec sa mère, l'opinion du rôle que Fargues avait joué dans la Fronde ne sont pas contestés.... » On verra, au contraire, que ces ornements du récit de Saint-Simon ne supportent pas l'examen.

[5] Édition donnée encore d'après les abrégés, beaucoup plus compacte que celles de 1788 à 1791, mais toujours défigurée par des arrangements, des suppressions, des transpositions, etc. L'anecdote de Fargues est au tome Ier, p. 63-66.

[6] Tome XIV.

[7] Article de Desportes-Boscheron, p. 299.

Digitized by Google

taient à ces messieurs la préséance au parlement. Il ramassait sans discernement toutes les calomnies que l'on débitait sur les familles des anciens magistrats. Doué d'un certain talent d'écrire, et d'écrire d'un style mordant qui amuse les oisifs et les méchants, il ne s'est montré ici ni fort délicat ni fort adroit. Il débute par flétrir d'un profond mépris, à l'aide d'un grossier mensonge, l'origine de la famille Lamoignon, et, dès lors, le fiel coule de sa plume avec une merveilleuse facilité. Au reste, il ne cite aucune preuve. La Place ne mérite pas plus de confiance en copiant cette anecdote. » Nous voilà bien loin de l'époque où Anquetil estimait que Saint-Simon, élevé par un père « très régulier » et ayant toujours vécu « avec les personnes les plus vertueuses, » ne devait être contesté ni discuté, ou du moins méritait l'indulgence : « Un homme de ce caractère n'étoit pas capable d'inventer des faits ; tout au plus on peut ne se pas fier entièrement à la manière de les présenter, qui souvent les déguise et les altère. Nous ne dissimulerons pas que quelquefois ils prennent la teinte de son humeur sévère, et même, on doit le dire, caustique et mordante ; quelquefois aussi il a un peu trop cru sur parole [1].... »

A partir de 1829, les éditions se succédèrent complètes et conformes au manuscrit original; mais ni, en 1829-1830, le marquis de Saint-Simon, devenu possesseur de ce manuscrit par la grâce du roi Louis XVIII, ni Delloye en 1840, ni les frères Garnier en 1853, ne songèrent à tenir compte de la réfutation bien oubliée; d'ailleurs aucune de ces éditions ne comportait ni notes ni appendices. C'est seulement en 1856 que feu M. Chéruel, qui avait pris à tâche et promis de rectifier un certain nombre des erreurs ou des falsifications historiques de Saint-Simon, s'attacha particulièrement à démontrer l'inanité de l'anecdote Fargues, non seulement au moyen des documents produits en 1781, mais d'après de nouveaux témoignages retrouvés par lui dans le journal, encore inédit, d'Olivier d'Ormesson [2]. Cette rectification ne lui sembla pas suffisante; il tint à la répéter en toutes occasions, dans son édition des *Mémoires de Mademoiselle* [3], dans les notes du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, surtout dans son

[1] *Louis XIV, sa cour et le régent*, t. Ier, p. XVII.
[2] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. 1856, t. V, p. 435-438.
[3] Éd. 1859, t. III, p. 604-608.

Digitized by Google

livre de *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV* [1].

Malgré cette persévérance, il ne parait pas que l'habile et décevante calomnie, — car il y a bien eu calomnie dans ce cas, soit de la part de Saint-Simon lui-même, soit de la part du beau-frère qui lui en aurait fourni les éléments principaux, — il ne parait pas encore, dis-je, que la calomnie ait été suffisamment démontrée et réfutée, puisque, de notre temps, et même en ces derniers jours, c'est-à-dire plus d'un siècle après la réfutation de Gaillard, plus de trente ans après celle de Chéruel, tel historien populaire, telle encyclopédie ou biographie en crédit, tel dictionnaire en vogue continuent à reproduire et à vulgariser la narration des *Mémoires*, sans tenir compte des rectifications successives, peut-être faute d'en avoir eu connaissance. Aussi, arrivant à mon tour, comme Chéruel, à la partie des *Mémoires de Saint-Simon* où se trouve intercalée en hors-d'œuvre la « Catastrophe de Fargues, » et voulant, comme Chéruel aussi, renouveler une rectification qui est œuvre de justice, j'ai souhaité qu'elle obtînt la publicité d'une grande revue, et j'ai cherché à la faire aussi complète, aussi décisive que possible, utilisant à cet effet non seulement les textes produits par Gaillard, les mémoires contemporains cités par lui ou par Chéruel (Monglat, Turenne, York, Mlle de Montpensier, Mme de Motteville, Guy Patin, Bussy-Rabutin, etc.) [2], les relations hesdinoises bien connues aujourd'hui grâce aux publications de MM. Janvier et Lion [3], mais aussi

[1] Publié en 1865, p. 488-500. Cf. l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. III, p. 49, note 1, et p. 135-137.

[2] Comme Gaillard l'a fait observer, l'auteur de l'anecdote de Fargues (Saint-Simon) eût pu consulter tous ces mémoires contemporains, publiés de son vivant, au lieu de s'en rapporter à des hâbleurs tels que Lauzun, et d'arranger à sa guise leurs récits mensongers.

[3] Gaillard s'était servi d'une relation de la révolte écrite vers la fin du règne de Louis XIV, mais qui « nomme tous les personnages, décrit leur figure et leur taille, indique leurs demeures, et charge son récit de toutes ces circonstances qui ne sont ordinairement recueillies que par des témoins oculaires. » Je n'ai pu connaître qu'une réduction de cette chronique actuellement conservée à la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer, ms. 156, dans un portefeuille de documents locaux venus de la Société littéraire d'Arras (celle de P. de la Place), et qui est l'œuvre soit de l'avocat hesdinois Prévost d'Essart, soit de l'abbé Hennebert, historien de l'Artois. Avec d'autres légendes locales, ce texte a été la base principale des très intéressantes études de Mondelot : *le Vieil et le Nouvel Hesdin* (1823), p. 89-105, de M. A. Janvier, dans ses *Récits picards, procès célèbres, exécutions capitales* (1869), et de M. Jules Lion, dans son histoire d'*Hesdinfort* (1884-1896). Mais, avant ces auteurs, et avant même Gaillard, l'*Almanach historique et géographique*

Digitized by Google

les gazettes, mémoires ou correspondances que mes prédécesseurs avaient négligés ou qui n'ont paru qu'après eux [1], et surtout les documents originaux, dont l'ensemble, réuni pour la première fois, permettra au lecteur, s'il veut bien suivre la démonstration dans tous ses détails, de conclure avec nous que rien ne doit subsister de l'échafaudage élevé par Saint-Simon contre l'honneur des Lamoignon ; et peut-être aussi prendra-t-il quelque intérêt à connaître par le menu un épisode de ces tristes temps de guerre civile et de la rébellion d'où un Condé, un Turenne pouvaient seuls sortir indemnes, ou du moins prêts à se réhabiliter.

Si secondaire que soit en apparence le rôle de Fargues dans les dernières années de la lutte de Condé contre Mazarin, il avait été noté au passage par le royal historien qui, sans manquer au respect des lauriers de Louis de Bourbon, a su nous donner la fière définition du « Devoir dans les temps troublés, » et montrer « le coupable dans le héros. » Ne pouvais-je compter que, m'accordant un nouveau témoignage de sa bienveillance, Mgr le duc d'Aumale daignerait guider mes recherches dans les archives de Chantilly, et agréerait que ce travail s'achevât sous ses auspices ? Mais la mort a déçu mon espoir ; nous ne devions plus revoir le Prince. Seule, sa dépouille mortelle nous est revenue pour recevoir un suprême hommage de cette France

d'Artois l'avait déjà fait connaître en 1764 et 1765 (cette dernière année est introuvable aujourd'hui), et dom Devienne s'en est servi, quelques années après Gaillard, dans son *Histoire d'Artois*, 5e partie (1787), p. 225-230.

[1] Dans le nombre des mémoires négligés, il convient de citer tout spécialement les *Mémoires de M. de Bordeaux*, œuvre apocryphe de Gatien des Courtilz de Sandras, et le *Voyage* [*de deux jeunes Hollandais*] *à Paris en 1657 et 1658*, publié par Prosper Faugère en 1862. Ces étrangers, beaucoup mieux instruits que Guy Patin lui-même de ce qui se passait à la cour, ont recueilli d'excellentes informations sur les premiers temps de la révolte d'Hesdin ; malheureusement, leur journal s'arrête au 21 avril 1658. Quant aux *Mémoires de M. de Bordeaux*, dont j'ai eu l'occasion de parler ci-dessus, p. 97, Gaillard en a dit ce qui pourrait assez bien s'appliquer — en toute révérence — aux *Mémoires de Saint-Simon :* « Ce que l'on y remarque de vrai fait recevoir aisément comme tel le faux qu'on y débite, et ce qu'il y a de plus dangereux encore, c'est que, lors même que l'on reconnoît l'imposture, la mémoire se charge néanmoins de ces faits faux, et qu'on court risque de les confondre avec les vrais, lorsqu'en se les rappelant, l'on ne se rappelle pas en même temps où on les a puisés. La méprise est surtout à redouter lorqu'il s'agit d'ouvrages où la calomnie et la satire sont répandues à toutes pages. » (*Journal des Savants*, 1760, p. 638-639.)

Digitized by Google

dont il était à nos yeux la plus noble personnification, de ces serviteurs qui vénéraient en lui une admirable représentation de l'antique Maison royale, de ces « confrères » qu'il aimait à réunir autour de sa personne, à honorer de son accueil. Et lorsque je me suis présenté à Chantilly, le palais était en deuil à jamais. Un fidèle collaborateur de l'historien du Héros restait seul pour me recevoir sous les voûtes du dépôt laissé à sa garde par la volonté de celui qui le créa. Ensemble nous avons ouvert ces volumes dont les moindres feuillets étaient jadis familiers au Prince, et qui l'ont aidé à élever à la mémoire de ses illustres prédécesseurs un monument digne d'eux. Nous avons trouvé là toute une suite de lettres de Fargues à Condé; mais notre émotion commune ne m'a pas permis de poursuivre les recherches aussi avant qu'il eût convenu. L'image du Prince que nous venions de perdre s'interposait entre nos yeux et les documents si souvent maniés par sa main respectueuse du passé; nous ne voulions plus que nous rappeler l'un à l'autre ce que Henri d'Orléans, duc d'Aumale, a fait, dans la dernière période de sa glorieuse existence, pour les lettres et pour les arts, pour l'Institut, pour la France, pour l'honneur de son nom, et ce qu'il lui restait encore à achever de cette grande œuvre.... Le voici lui-même entré dans l'histoire, laissant plein de souvenirs et de regrets le pays qui lui était si cher.

I.

LA RÉBELLION D'HESDIN

Hesdin ou Hédin, petite place forte de l'Artois espagnol créée en 1554 après la destruction de la ville primitive par Charles-Quint, et surnommée Hesdinfert, ou plutôt Hesdinfort, avait une grande importance par sa situation sur la ligne frontière du nord-est que dessinait à peu près le cours de l'Authie, d'Arras à Montreuil. Très en avant d'Aire et de Saint-Omer, à six ou sept lieues d'Abbeville, quatre de Montreuil, autant de Saint-Pol, c'était une porte toujours ouverte à l'envahisseur qui voulait franchir l'Authie et se déverser sur la Picardie. Aussi ses fondateurs l'avaient-ils dotée de fortifications régulières et inexpugnables [1],

[1] Le Cabinet des estampes possède de nombreux plans, dont un de 1661, dans le portefeuille Va 151.

Digitized by Google

défendues qu'elles étaient, presque de tous côtés, par des marais, et, là où les marais manquaient, par de bons ouvrages avancés et par les eaux de la Canche et de la Ternoise [1]. Elle comptait environ deux mille cinq cents habitants *intra muros*, sans la garnison. Pendant près d'un siècle, cette clef de notre frontière était restée menaçante aux mains des Espagnols; ce fut une des plus utiles conquêtes de Louis XIII et de Richelieu dans l'heureuse campagne de 1639. Le siège fut très long, très difficile [2]. Le cardinal en avait chargé son cousin La Meilleraye, muni de tous les moyens d'action; mais il fallut que le roi lui-même, suivi d'une grande affluence de noblesse, vînt animer l'armée assiégeante par sa présence : on l'y vit tracer quelques ouvrages d'approche et placer des batteries, travail qu'il affectait d'aimer passionnément et de connaître à fond. L'armée s'éleva jusqu'à vingt mille hommes de pied et sept ou huit mille chevaux. Enfin les Espagnols capitulèrent le 29 juin, au moment où l'on allait tenter l'assaut [3].

Ce succès compensa amplement la défaite de Feuquière à Thionville, en mettant la Picardie à couvert et livrant même une partie de l'Artois aux vainqueurs [4]. La garde d'Hesdin fut donc fortement constituée et dotée d'un grand état-major, gouverneur, lieutenant de roi, major, aide-major, capitaine des portes, etc. Le gouvernement, avec le titre de grand bailli d'Hesdin et des pays adjacents, fut mis aux mains d'un très brave officier qui s'était distingué au siège et y avait perdu un parent, enseigne aux gardes, tué le 28 juin. Antoine Blondel de Joigny, marquis de

[1] *Gazette* de 1639, p. 276 : « Autant l'assiette de cette ville-là, qui incommode toute notre frontière et en trouble grandement le commerce, en fait juger la prise importante, autant cette même situation et ses fortifications la rendent difficile, car elle est composée de six bastions revêtus, le reste n'en ayant point besoin, pour être défendu d'un marais, et tous étant couverts de demi-lunes. Elle a, outre cela, une contrescarpe excellente, un beau glacis, de bonnes courtines et un large fossé rempli d'eau (de la Canche), dont l'accès est encore rendu très difficile par le marais. »

[2] Corneille l'a célébré dans ses *Triomphes de Louis le Juste*, Carnot et l'empereur Napoléon III l'ont cité comme un type d'opérations poliorcétiques.

[3] *Gazette*, p. 275-276, 300, 308-312, 318-320, 344, 366-376, 387-388, 407-408 ; *Lettres de J. Chapelain*, t. I, p. 425-428 et 436 ; *Mémoires du maréchal de la Force*, t. III, p. 454 et 463; Antoine de Ville, *le Siège de Hesdin, où est contenu tout ce qui s'est passé*, etc., imprimé en 1639, in-folio, avec six plans ; *Histoire de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. III, p. 197-201 ; Mondelot, *le Vieil et le Nouvel Hesdin* (1823), p. 21-88; J. Lion, *Hesdinfort*, p. 105-165.

[4] A propos de la prise de Salces, qui suivit de près, on fit un dicton de la *sauce* fournie aux *cuisiniers* d'Hesdin : *Gazette* de 1639, p. 440.

Digitized by Google

Bellebrune, d'une vieille famille militaire [1], commandait un régiment d'infanterie et une compagnie franche de quatre-vingts chevaux, levés l'un et l'autre par lui-même [2]. Ses services et sa fidélité pendant les années qui suivirent, particulièrement dans les premiers troubles de la Fronde, lui valurent successivement le grade de maréchal de camp, puis celui de lieutenant général, sans qu'il quittât Hesdin. On lui donna d'abord, comme lieutenant de roi, son frère le chevalier de Bellebrune [3], et ensuite le mari d'une nièce de sa femme, Jacques de La Rivière, seigneur de Menou et du Colombier, dont la famille possédait le Mesnil-Saint-Denis et d'autres terres dans les environs de Chevreuse [4]. Les fonctions de major de la place étaient remplies en dernier lieu par Fargues.

Balthazar de Fargues n'appartenait point, comme on l'a cru, et comme son fils essaya de l'établir ou de le faire croire en 1720 [5], aux barons de Fargues du nom de Méalet, famille considérable du diocèse de Saint-Flour en Auvergne [6]; sa noblesse même ne put être prouvée lorsqu'il prétendit à l'honneur d'être décapité, et non pendu. Il était originaire du Narbonnais, de petite condition, à ce que dit Olivier d'Ormesson, qui le connut de près, et vassal du marquis de Saint-Aunès, comme on le verra dans le récit du procès [7]. Il suivit de bonne heure le métier des armes,

[1] Cabinet des titres, *Pièces originales*, vol. 372.

[2] Pinard, *Chronologie militaire*, t. IV, p. 144-145. Bellebrune, outre son régiment d'infanterie, eut aussi un régiment de cavalerie de 1652 à 1655.

[3] Qui devint commandeur de la Maisonneuve et fit une fondation aux Augustins en 1674 : Pinard, *Chronologie militaire*, t. VI, p. 386; Raunié, *Épitaphier du vieux Paris*, t. I, p. 228. Il était encore lieutenant de roi en 1652.

[4] Voir leur filiation dans un tableau de seize quartiers dressé en 1720 pour le fils de Fargues : Cabinet des titres, *Nouveau d'Hozier*, dossier 5256, fol. 11.

[5] Cela sera expliqué à la fin du chapitre II.

[6] Cabinet des titres, dossier 43962 des *Pièces originales*, dossier 2750 du fonds *Chérin* et dossier 5256 du fonds *Nouveau d'Hozier;* La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. XIII, col. 561-563; J.-B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, p. 100-106.

[7] *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 337. Guy Patin l'appelle Farques et le dit Toulousain. On a imprimé dans le *Journal* que Fargues était né à « Figeac en Languedoc. » Outre que Figeac était du Quercy, il est évident qu'il y a eu ici une faute de lecture, car la chronique du ms. 156 de Boulogne-sur-Mer le dit « né gentilhomme dans un lieu nommé Sigean ou Siegeant, limitrophe du Roussillon et de la Catalogne. » C'est le gros bourg de Sigean, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aude, sur le bord de salins qui communiquent avec la mer, à vingt et un kilomètres sud de Narbonne et autant à peu près de Lézignan-le-Narbonnais, dont M. de Saint-Aunès était baron. La terre de Saint-Aunès était beaucoup plus au nord-est, dans le département

Digitized by Google

peut-être comme soldat de fortune, et eut l'occasion de faire parler de lui au siège de Corbie, en 1636 [1]. Entré au régiment de Bellebrune, il y était devenu sergent-major (ce qu'on commençait à appeler *major*) lorsqu'il épousa, par contrat du 27 octobre 1655, passé au couvent de Chasse-Midi, devant Ogier, notaire au Châtelet de Paris, Marie-Madeleine de la Rivière, sœur cadette du neveu de Mme de Bellebrune, et fille d'un gentilhomme ordinaire du roi qui avait été gouverneur de Roye [2]. Enrichi, on le prouva plus tard, par une participation d'intérêt dans la fourniture des vivres militaires d'Hesdin, Abbeville [3], etc., Fargues venait d'acheter, quinze jours auparavant, et non loin des terres des La Rivière, en Mirepoix, le château et les fiefs de Cincehours et de Launay-Courson.

M. de Bellebrune avait donné, l'année précédente (6 février 1654), une somme de dix mille livres à Marie-Madeleine.

En 1657, la garnison d'Hesdin se composait du régiment d'infanterie de M. de Bellebrune, de sa compagnie franche [4] et du régiment de cavalerie de son gendre le marquis de Palaiseau [5], en place de celui que le gouverneur lui-même avait possédé de 1652 à 1655. M. de Bellebrune passait pour être affable et bienfaisant; mais, dans les dernières années, sa conduite, son inertie en diverses circonstances avaient paru suspectes à la cour [6]. Son neveu le lieutenant de roi, fort peu intelligent, ne jouait qu'un rôle très effacé, quoique ce fût un brave militaire.

actuel de l'Hérault, mais, comme Sigean, en plein pays de salins. La chronique hesdinoise ajoute que Fargues avait conservé l'accent de son pays et la prononciation « gasconne. »

[1] Ayant pris part, avec trois autres volontaires, dont le colonel liégeois Vernancourt, à la destruction des moulins où s'alimentait la garnison espagnole, il eut l'honneur d'en venir rendre compte avec le colonel au roi Louis XIII, à Senlis, le 18 septembre (*Gazette* de 1636, p. 585 et 587). Là il est qualifié gentilhomme du Languedoc.

[2] René de la Rivière, seigneur de Menou et du Colombier, marié à Madeleine de Genton. Il était mort, et Jacques de la Rivière figura seul au contrat.

[3] « Ce qui peut arriver à un gentilhomme, mais ce qui annonce plutôt un roturier, » dit Gaillard (*Journal des Savants*, 1781, p. 272).

[4] Il avait levé le régiment en 1634, la compagnie franche en mars 1651.

[5] François de Harville des Ursins de Traisnel, qui avait épousé Isabelle de Bellebrune, issue du mariage du gouverneur avec Élisabeth de Genton. M. de Bellebrune avait eu une autre femme, veuve d'un Le Coigneux.

[6] J. Lion, *Hesdinfort*, p. 182-184, d'après dom Devienne et la correspondance de Turenne éditée en 1874. Antérieurement, dans le temps où Fouquet rédigea son fameux plan de défense, Bellebrune est un des gouverneurs de places frontières sur qui les amis du surintendant croyaient qu'on pourrait agir à un moment donné (P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, p. XXII).

Digitized by Google

Au contraire, on attribuait beaucoup de sens, d'initiative et de fermeté au major Fargues [1], que la chronique hesdinoise dépeint de belle taille, de port majestueux, avec une longue chevelure blanche qui descendait jusque sur ses reins, laid, mais sans difformité, et réparant sa laideur par « cette espèce de génie supérieur à qui rien n'échappe. » C'était là un homme fait pour en imposer aux foules, les dominer, les entraîner, ou les terroriser.

M. de Bellebrune, suivant son usage de chaque année, alla passer à Paris l'hiver de 1657, quoique la Picardie fût menacée par le voisinage de l'armée espagnole et des troupes de Condé rebelle; mais on savait que celui-ci était malade, et que, d'autre part, il y avait des négociations secrètes, en bonne voie, entre lui et le cardinal Mazarin. M. de Bellebrune mourut à Paris le 16 février 1658, après une très courte maladie. En faisant faire son éloge par la *Gazette*, le cardinal se hâta d'annoncer que le gouvernement d'Hesdin, si important, si « jaloux, » comme on disait alors, était donné à l'un de ses plus fidèles confidents, le comte de Moret, lieutenant général depuis 1655, capitaine des gardes de l'Éminence, second fils de l'ancienne maîtresse du roi Henri IV et frère cadet de ce marquis de Vardes dont les aventures galantes, l'élégance raffinée et les intrigues avaient déjà fait beaucoup de bruit à la cour [2]. Moret héritait en même temps du régiment de Bellebrune [3].

Nous avons, dans des journaux ou des mémoires, plusieurs récits contemporains de ce qui se passa alors. L'un d'eux, écrit sur le moment même, ou peu de jours après, par deux jeunes Hollandais qui étaient venus alors à Paris, et dont Prosper Faugère a publié le journal, s'exprime ainsi [4] :

Le 2e de mars [5], la mort du marquis de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, fit que le sieur de La Rivière, qui en est lieutenant de roi, envoya ici le sieur de La Fargues (*sic*), son beau-frère, qui est major, pour en demander le gouvernement et représenter ses services. La

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 54.

[2] La *Gazette* annonça à la fois (p. 163) la mort de M. de Bellebrune et la nomination de son successeur. Comparez la *Muse historique* de Loret, t. II, p. 448, et les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 218.

[3] Susane, *Histoire de l'Infanterie*, t. VIII, p. 122-123.

[4] *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, p. 424-425.

[5] Ce n'est pas la date de l'événement, mais celle du jour où les étrangers en surent le détail.

Digitized by Google

Fargues n'oublia rien de tout ce qui étoit des intérêts de son beau-frère et des siens, ajoutant qu'au cas qu'on le voulût vendre, ils en donneroient cent mille écus, et que, si l'on n'acceptoit cette offre, et qu'on les voulût priver de l'honneur d'y servir aussi bien le roi qu'aucun autre qu'on y pût mettre, on leur donnât trois cent mille écus de récompense, tant pour eux deux et la garnison, que pour la veuve du défunt, qui avoit autrefois acheté cette charge deux cent mille francs. La cour ne s'étant expliquée sur aucun des deux partis qu'on proposoit, donna le gouvernement au comte de Moret. La Fargues, en étant averti, prit la poste et le devant, et, dès qu'il fut dans la place, travailla conjointement avec son beau-frère à gagner la garnison....

Il y a là quelque confusion entre ce qui se passa immédiatement après la mort du gouverneur et les négociations qui ne s'engagèrent qu'à la fin du mois entre Hesdin et la cour ; mais le reste se trouve confirmé à peu près par une lettre, postérieure en date, de Guy Patin [1] et par le récit que plus tard Olivier d'Ormesson recueillit de la bouche de Fargues lui-même [2].

D'Ormesson ajoute cependant que le major commença par offrir ses services à M. de Palaiseau, gendre du défunt, et la chronique hesdinoise, qu'il était accouru à Paris dès la première nouvelle de la maladie de ce dernier.

Le plan de Fargues était-il fait d'avance ? Dans ces temps de troubles, depuis 1651, on avait vu plus d'un officier de rang secondaire profiter de circonstances pareilles pour se saisir de la succession de leur gouverneur et s'imposer à la cour. Charlevoix à Brisach, Boisdamour à Doullens, Manimont à Jametz, et d'autres encore, avaient réussi par une pareille manœuvre, non moins que des chefs illustres et du premier rang : Foucault à Brouage, Harcourt en Alsace, le duc de Chaulnes et Mondejeux à Arras, Hocquincourt à Péronne, se faisant payer des rançons énormes pour rendre au jeune roi les villes fortes qui avaient été confiées à leur loyauté. En citant ces cas trop nombreux de haute trahison dans son « Journal pour servir à l'histoire du roi [3], » Colbert en a donné la raison d'être :

L'origine de tous ces désordres venoit de l'établissement fait du temps du feu roi des troupes d'infanterie dans les places, qui étoient

[1] *Lettres*, éd. Réveillé-Parise, t. II, p. 378-379, 22 mars.
[2] *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 337-338.
[3] *Lettres de Colbert*, t. VI, p. 482-483. Colbert rédigeait ce journal en 1663.

Digitized by Google

sous la charge particulière des gouverneurs, ce qui n'avoit pas été réformé pendant la guerre par la nécessité de se servir de toutes les autres troupes pour les armées; et ce désordre étoit passé jusqu'à une telle extrémité, qu'il mettoit tous les jours la fortune de l'État en état de changer.... Et l'on peut dire avec vérité que les gouverneurs des places frontières de France ont causé la paix [1] et ont conservé le reste des États de Flandre au roi catholique.

De son côté, Guy Patin observe [2] qu' « il fait bon avoir des gouvernements en ces quartiers de frontière, à cause des grandes contributions que l'on y fait payer, d'où il revient bien du gain; » et, au temps de Louis XIII, le prince de Condé écrivait à ce gouverneur picard qui, lui aussi, paya de sa vie une longue suite de violences et de pilleries : « Brave et généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier; faites comme les autres! Vous avez tout pouvoir dans votre empire; tout vous est permis [3]. »

Par ses fonctions de major, Fargues tenait en main et le régiment de Bellebrune et même celui du marquis de Palaiseau, dont tous les principaux officiers se trouvaient absents; par son ascendant moral, il n'avait rien à craindre de la population, et le lieutenant de roi n'agissait que sous sa direction. Reparti en toute hâte pour Hesdin, il s'arrêta au passage dans le château de Picardie où le maréchal d'Hocquincourt, un de ceux que je nommais tout à l'heure, s'était retiré depuis deux ans et attendait une occasion favorable pour rejoindre son ancien chef Condé sous les drapeaux espagnols et lui porter le secours de son épée, à défaut de la ville de Péronne loyalement conservée au roi par son fils.

S'il n'y a pas de preuves positives que ce maréchal ait été le premier inspirateur de la rébellion qui va être racontée, du moins peut-on affirmer que son exemple devait exercer le plus pernicieux effet. Mme de Motteville nous dit que « la corruption de la révolte avoit imprimé dans les cœurs des grands et des

[1] La paix des Pyrénées.
[2] *Lettres*, t. II, p. 429.
[3] Gouverneurs ou lieutenants de roi, étant habitués à entretenir les places de leurs propres avances et à n'en être que difficilement remboursés, finissaient par les considérer comme leur légitime propriété. De plus, on leur laissait faire les nominations aux emplois subalternes, et, pour peu qu'ils sussent se faire aimer de leurs officiers, ils étaient maîtres absolus.

Digitized by Google

petits un dégoût de leur véritable devoir. » Et encore, dans le fait d'Hocquincourt, chercherait-on vainement l'emportement chevaleresque ou la passion politique qui font parfois excuser les Condé, les Conti, les Longueville, les Nemours, un La Rochefoucauld, un Turenne, un Rohan, un Retz. Lorsque, en 1655, il cherchait à se vendre aux Espagnols et à leur livrer Péronne, Mazarin, dans une lettre à la reine régente [1], n'avait caractérisé que trop justement la situation : « Je vous ai dit plusieurs fois que les véritables ennemis de la France étoient les François, et non les Espagnols, et vous voyez bien que nous avons toujours plus à combattre les premiers, et à en recevoir du mal, que des autres, qui, à la vérité, sans la légèreté des François, ne seroient pas fort à craindre, et, au contraire, serviroient à relever la gloire de cette couronne. » Quels motifs avaient donc pu faire que le maréchal reniât tout son passé d'ardent royaliste, lui qui, en 1651, s'était offert pour débarrasser Anne d'Autriche du prince de Condé en le tuant en pleine rue, lui qui avait voulu escorter Mazarin rentrant en France le 30 janvier 1652, qui avait repris Angers, supporté le choc des princes à Bléneau, et mené, non sans succès, la dernière campagne de Flandre en 1654 [2]? L'histoire parle tantôt de son esprit brouillon, inconstant, vaniteux, tantôt d'un penchant pour les femmes se prolongeant au delà des limites de l'âge et devenant inguérissable; elle attribue trop particulièrement la trahison de 1655 à l'amour sénile que la galante duchesse de Châtillon inspirait alors au gouverneur de Péronne et de Ham, avec le seul but de le gagner à la cause de Condé et d'ouvrir ainsi la Picardie aux envahisseurs étrangers. La cupidité y tenait, tout au moins, une aussi grande place. Mazarin connaissait les faiblesses et le vice du maréchal : instruit par une lettre de la duchesse à Condé, et voulant couper court aux négociations qui se préparaient entre Bruxelles et Hocquincourt, il fit d'abord offrir de l'argent à celui-ci, puis arrêter son inspiratrice. Hocquincourt réclama à grands cris « son bel ange, » mais aussi demanda une somme énorme, quatre cent mille écus, pour remettre Péronne entre les mains du roi.

[1] *Lettres de Mazarin*, t. VII, p. 121.

[2] Et, dans le même temps où il était si ardent royaliste, il offrait à Mlle de Montpensier, tout étonnée de cette proposition, de traiter avec les Lorrains ou avec les Espagnols! (*Mémoires de Mademoiselle*, année 1652, t. II, p. 182-184.)

Digitized by Google

Ce fut une lutte édifiante entre l'avidité besogneuse du maréchal et la lésinerie du cardinal, qui d'ailleurs avait raison de redouter cet exemple pour les autres gouverneurs. « Quatre cent mille écus! disait-il; cela ne se peut écouter. » Après plusieurs semaines d'allées et de venues, ses agents Navailles et Noailles l'emportèrent sur ceux de Condé, qui s'étaient également introduits dans Péronne, et l'on aboutit à cette transaction: Péronne remis aux mains du fils aîné et survivancier du maréchal, un loyal serviteur celui-là; Ham racheté moyennant six cent mille livres; la duchesse de Châtillon rendue à la liberté et à ses amours; amnistie pleine et entière pour le maréchal, qui abandonnait son régiment d'infanterie. C'étaient des conditions bien dures encore; mais il fallait en passer par là, et, tout en gémissant sur tant d'argent versé à un traître, le cardinal s'estima heureux de la conclusion [1].

« Sans aucune vanité, écrivait-il à l'honnête Fabert, si on n'eût agi comme on a fait, les ennemis seroient dans Péronne et Ham, leur armée seroit en quartiers dans tout le pays entre Somme et Oise, et ils auroient des postes sur cette rivière pour faire contribuer jusques aux portes de Paris et de Rouen.... Sans autre raison que celle de vouloir avoir de l'argent et faire parler de lui, ce maréchal avoit résolu imprudemment de sacrifier honneur et tout ce qu'il possède dans le royaume pour servir les Espagnols et faire sa fortune avec des gens qui sont assez abattus et que tout le monde quitte! »

Mais les traitres ne s'amendent point, même contre argent comptant, et, depuis 1656, Hocquincourt se tenait prêt à reprendre contact avec Condé et don Juan d'Autriche [2]. A défaut de Péronne et de Ham, solidement et fidèlement gardés, Hesdin lui parut d'une conquête possible. Les *Mémoires du duc d'York* [3] assurent qu'il « avoit de longue main une correspondance

[1] Chéruel a raconté ces faits dans le tome II de son *Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, p. 316-322; mais il faut y joindre d'autres dépêches du cardinal publiées depuis lors dans le grand recueil des *Lettres de Mazarin*, t. VII, p. 120-162. De plus, en 1891, M. l'abbé Le Sueur a réuni la plupart des documents, surtout des textes de mémoires contemporains, dans une notice sur *le Maréchal d'Hocquincourt*, avec le parti pris d'excuser son héros. L'affaire d'Hesdin y est retracée comme celle de Péronne.

[2] Le bâtard que Philippe IV avait eu de la comédienne Calderonna. Il était gouverneur et capitaine général des Flandres espagnoles.

[3] Collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. III, p. 603.

Digitized by Google

secrète avec le lieutenant de roi [1] par rapport au dessein qu'il avoit de se révolter et d'attirer dans son parti la plupart de la noblesse et des peuples du Vexin et de la basse Normandie [2]. » Mme de Motteville, elle aussi, affirme [3] que le maréchal avait « corrompu en faveur de Monsieur le Prince ceux qui commandoient dans Hesdin [4]. » Quelle que soit l'origine de son entente avec Fargues et La Rivière, il les rejoignit précipitamment à Hesdin au commencement de mars [5]. Déjà les deux beaux-frères avaient régularisé la situation. Leur premier soin, ou plutôt le premier soin de Fargues, car il faut répéter que lui seul fut l'homme de conception et d'exécution tout à la fois, son premier soin avait été de s'assurer les officiers des deux régiments qu'ils savaient capables d'entrer dans le *pronunciamiento*, d'expulser adroitement ceux dont ils étaient moins sûrs [6], d'en emprisonner même quelques-uns, et d'adjoindre à ces derniers le maïeur, qui était un ancien capitaine de Bellebrune. L'échevinage et les notables refusant de s'associer au mouvement, ce brave Séguin avait dit au nom de ses collègues : « Nous n'avons aucunement à nous plaindre du roi de France, et le serment que nous lui avons prêté [7] doit l'empor-

[1] Les contemporains confondent constamment le lieutenant de roi, qui était La Rivière, et le major ; le maréchal de Gramont qualifie Fargues de lieutenant de roi, et La Rivière de major. Il est bien vrai que La Rivière ne fut jamais, en réalité, que le subordonné de son beau-frère.

[2] C'est en 1658 que se manifestèrent les premiers symptômes du soulèvement des nobles de Normandie, dont la répression fut si sévère l'année suivante. On y trouve alors trace de menées de ce Latréaumont qui devait plus tard reprendre la même œuvre avec le chevalier de Rohan, et il paraît que c'est au maréchal d'Hocquincourt qu'il avait pensé pour conduire le mouvement.

[3] Ses *Mémoires*, t. IV, p. 106.

[4] Et plus loin (p. 107) : « Le maréchal se trouvoit dans une situation fort malheureuse. Les disgrâces et la galanterie ne subsistent guère ensemble. La passion qu'il avoit eue pour Mme de Châtillon étoit passée ; ses rivaux et ses pertes l'avoient détrompé. Il voyoit bien qu'il avoit fait un mauvais pas ; mais il n'y avoit plus moyen de reculer : il se jeta dans Hesdin pour entretenir la révolte de La Fargue et de La Rivière. » Cf. Jules Lair, *Nicolas Foucquet*, t. II, p. 429-430. Le maréchal se prétendait poussé à bout par la police et les tracasseries de l'abbé Foucquet.

[5] A partir de cette date, on peut suivre le récit très documenté que M. Bourelly a fait de la rébellion dans son livre : *Deux campagnes de Turenne* (1886), p. 107-122, d'après les papiers de Mazarin et les bulletins de nouvelles de Bruxelles, qui sont au Dépôt des affaires étrangères, fonds Pays-Bas.

[6] C'est sans doute pour faire ce triage qu'il avait eu la précaution de demander au marquis de Palaiseau quels officiers de son régiment lui étaient personnellement dévoués (*Ol. d'Ormesson*).

[7] Depuis la conquête de 1639.

Digitized by Google

ter même sur le désir de retourner au roi naturel. » Mais la force armée était aux mains de Fargues et de La Rivière; ils enrôlèrent même un certain nombre de natifs français pour se constituer une espèce de garde prétorienne [1], et toute velléité de résistance avait à peu près disparu lorsque le maréchal d'Hocquincourt entra dans Hesdin. Derrière lui, un peu tardivement, le comte de Moret arriva pour prendre possession de son gouvernement : il trouva les deux portes closes, les ponts-levis haussés, des consignes données partout, et dut se retirer à Montreuil [2]. Hesdin n'était plus au roi de France.

Quel en sera le maître? C'est ici que commence un *imbroglio* qui ne laisse pas de faire honneur à Fargues et témoigne tout au moins de sa grande supériorité sur le maréchal.

Nul doute que celui-ci avait cru trouver dans ce petit major un subordonné complaisant, qui lui livrerait Hesdin comme centre d'un nouveau mouvement, appuyé sur Aire et Saint-Omer; mais Fargues n'entendait pas se réduire à ce rôle-là. Tranquillement enfermé entre ses bastions et derrière ses bons fossés, il étudia de tous côtés quel était le vent le plus favorable, d'une part envoyant demander la protection de Condé pour lui-même, tout comme le maréchal d'Hocquincourt [3],

[1] Les descendants de ces « bandouliers » demeurèrent à jamais flétris du sobriquet de *Fargues*.

[2] Ms. *Mélanges Colbert*, 52, fol. 88 v°. Selon Guy Patin (t. II, p. 379), M. de Moret n'offrait que quarante mille écus à la veuve de M. de Bellebrune, comme prix du gouvernement, tandis que les Espagnols en promettaient cent mille, si la ville leur était livrée. Le 30 mars, de Montreuil, il écrivit au cardinal : « M. de Langlade dira à Votre Éminence ce qu'on a pu ménager de gens. Il se peut trouver des conjonctures où il est tout à fait nécessaire que l'on sache de quelle manière on doit agir; c'est pourquoi je la supplie de me faire savoir ses volontés, précisément, sur ce sujet. Les soldats quittent la plupart, dont je suis très fâché, car, se trouvant dépourvus de monde, ils pourroient prendre la résolution d'y en faire entrer d'autres dont ils ne pourroient pas être les maîtres. Le bruit de la place est qu'il y doit entrer encore un convoi. Si cela est, il faut assurément que les ennemis s'en veuillent servir pour quelque dessein que M. d'Hocquincourt leur peut avoir fait paroître facile.... » (Dépôt des affaires étrangères, fonds France 275).

[3] Condé à Guitaut, 6 mars : « Boutteville et Persan sont allés à Aire sur ce que, M. de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, étant mort, la cour a refusé ce gouvernement au lieutenant de roi et l'a donné à Moret. Il m'a envoyé demander ma protection et m'a prié d'y envoyer ces deux messieurs, qu'il connoît beaucoup, étant voisin de l'un et de l'autre.... *P. S.* Depuis ce que je vous ai mandé de Hesdin, j'ai eu des nouvelles de Persan. Moret s'est présenté à la porte et a été refusé; le maréchal d'Hocquincourt s'est jeté dans la place et m'a envoyé pour traiter. » — 9 mars : « Persan et Boutteville ont vu le

Digitized by Google

d'autre part négociant avec un émissaire venu de la part de Mazarin, peut-être même réclamant l'intervention du Protecteur d'Angleterre [1].

La nouvelle de la rébellion d'Hesdin, qui ne trouva d'abord que des incrédules dans le public parisien [2], avait fait une terrible impression à la cour, particulièrement sur le cardinal, alors travaillé par la goutte [3]; mais son génie si bien doué pour l'intrigue se releva vite.

Les deux jeunes gentilshommes hollandais dont il a été parlé plus haut, et qui se trouvaient assez avant dans son entourage, ont fort bien raconté les débuts de la négociation en partie double qui s'établit alors entre les rebelles et le premier ministre, pour durer près de trois mois. A la date du 2 mars [4], ils écrivaient dans leur journal :

La Fargues et son beau-frère...., s'étant assurés de la garnison, ont traité avec le maréchal d'Hocquincourt, qu'ils savoient être mécontent, hardi et entreprenant. Il n'étoit qu'à quelques lieues de là, et, ensuite de leur traité, ils l'ont reçu dans la place, où il a porté deux cent mille livres, en a distribué une partie à la garnison, a re-

maréchal d'Hocquincourt et conféré avec lui; ils m'assurent que l'affaire est en fort bon train. » (Archives Condé, notes extraites du chartrier d'Époisses.) L'ambassadeur vénitien écrivait à son doge, le 5 mars (ms. Ital. 1844, fol. 7), que M. d'Hocquincourt, *huomo ardito et di torbidi pensieri*, avait gagné le lieutenant du gouverneur et pris possession de la ville.

[1] Bourelly, *op. cit.*, p. 109, note 2. Tout au contraire, Cromwell conseilla au roi de France ou à Mazarin d'agir en toute rigueur contre ces rebelles.

[2] *Muse historique*, t. II, p. 453, 468, 474, 481 :

Cela me semble inconcevable,
Et le tiendrois toujours pour fable.

[3] *Mémoires de Mademoiselle*, t. III, p. 218 : « En ce temps-là, M. le cardinal étoit dans son lit avec la goutte et beaucoup de chagrin de ce que, Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, étant mort, La Rivière, major dans la place, et Fargues, son beau-frère, aussi officier dans la place, s'en étoient rendus maîtres, etc. » C'est sur ce passage des *Mémoires* que Chéruel a placé en appendice les passages, alors inédits, du *Journal d'Ol. d'Ormesson*. Les deux jeunes Hollandais disent (p. 428) : « S. Ém., qui a les gouttes et qui, de l'autre côté, n'a guère l'esprit libre depuis que le maréchal d'Hocquincourt s'est jeté dans Hesdin, garda le Louvre; on ne sait pourtant s'il est véritablement malade. » En effet, aussitôt que la reine Christine fut partie, le 12 mars (*Gazette*, p. 224), il se fit porter en litière à Vincennes, « à cause de l'indisposition qui l'avoit obligé à garder le lit depuis quelques jours, mais dont la cause ne peut être attribuée, non plus que de celles qui l'ont précédée, qu'à ses veilles continuelles pour le repos et la gloire de cet État. »

[4] *Journal d'un voyage*, p. 425, article déjà cité. Cf. les *Relations véritables* rédigées à Bruxelles par les partisans de Condé, en forme de gazette toute pareille à celle de France, p. 131, correspondance de Paris, 8 mars 1658.

Digitized by Google

fusé la porte au comte de Moret, et a écrit à M. le cardinal qu'il se ressouvienne que c'est lui qui l'a ramené en France ; qu'il lui promit alors un bon gouvernement, qu'il a attendu longtemps qu'il lui tînt sa promesse, qu'il s'en présentoit une belle occasion, puisqu'il étoit dans Hesdin, et qu'il le prioit de lui en donner le gouvernement, l'assurant qu'il le conserveroit pour le service du roi.

Il est aisé à juger qu'il importe de beaucoup à l'autorité du roi qu'on ne se pourvoie ainsi de cette sorte d'emplois; mais on ne sait encore quels remèdes on y apportera, l'affaire étant délicate et qu'il faut manier doucement de peur que ce maréchal n'appelle les Espagnols et Monsieur le Prince, bien qu'on sache qu'il a déjà refusé de grandes et belles offres qu'ils lui ont fait faire. Aussi n'auroit-il jamais parmi eux ce qu'il a ici. Sa femme et son fils se sont venus jeter aux pieds du roi et protester qu'ils ne trempoient point dans cette entreprise ; et, pour en donner une marque assurée, ils ont déclaré qu'il avoit ici cinq cent mille livres chez divers particuliers, que la cour a arrêtées et fait saisir. Il est pourtant incertain si l'on a trouvé toute cette somme, puisqu'on assure qu'il en avoit tiré et mis à couvert la meilleure partie [1].

Un Richelieu n'eût pensé qu'à écraser tout net de tels adversaires; le Mazarin aimait beaucoup mieux spéculer sur leurs appétits de cupidité ou sur leurs rivalités : c'était sa diplomatie favorite. Cette fois, retenu à une trop grande distance du théâtre des négociations, il remit les fils aux mains d'un voisin à qui les Hesdinois s'étaient immédiatement adressés, le comte de Mondejeux, plus tard maréchal de Schulemberg, vieux lieutenant général qui servait en ce pays-là depuis vingt ans, possédait le gouvernement d'Arras depuis 1652 et l'avait vaillamment défendu contre l'Archiduc durant deux mois de l'année 1654, mais d'ailleurs n'était pas lui-même sans reproche et pouvait être accusé de tyrannie et de rapacité [2]. Les lettres que le cardinal lui adressa à l'occasion d'Hesdin vont faire voir quelle attitude les rebelles avaient prise et par quels moyens Mazarin crut tout d'abord les réduire [3]. La première fut écrite le 28 fé-

[1] Voir les *Relations véritables*, p. 131.

[2] Voir une étude de M. Éd. Lecesne publiée en 1877, dans le tome IX de la 2e série des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, p. 257-314. Il fallut, en 1658, faire une enquête sur la conduite de ce général, qui cependant reçut le bâton de maréchal à Mardyck, le 26 juin de la même année. On va voir avec quelle habileté, avec quelle sollicitude Mazarin le ménageait.

[3] Pour cette époque, les minutes de lettres de cardinal nous ont été conservées dans les Papiers de Colbert, à la Bibliothèque nationale, et beaucoup

Digitized by Google

vrier, avant que l'on sût que le maréchal d'Hocquincourt s'était joint à eux [1] :

....Dieu l'a voulu ainsi pour vous donner lieu de rendre, en cette conjoncture d'Hesdin, un service considérable au roi, car il y a apparence que, si vous n'aviez pas été à Arras, les officiers d'Hesdin eussent pris d'autres mesures.... J'ai été d'autant plus étonné, qu'on ne leur a donné le moindre sujet d'imaginer une action si noire. C'est pourtant un grand bonheur qu'ils se soient adressés à vous, car j'espère que vous pourrez les remettre dans le bon chemin auparavant que leurs prétentions criminelles éclatent, et je vous conjure d'y vouloir travailler, pour l'amour de moi, sans perdre un moment de temps, car, assurément, ils déféreront à vos conseils et ils se fieront aux paroles que vous leur donnerez, vous donnant la mienne qu'on exécutera ponctuellement ce que vous leur promettrez, en cas que vous soyez obligé de le faire pour ramener leurs esprits.

Pour les provisions du gouvernement qu'ils ont envie de demander, le roi n'y consentira jamais, quelque chose qu'il puisse arriver, étant moins préjudiciable au service de S. M. de perdre une place que d'hasarder toutes celles qu'elle a par un si méchant exemple ; outre que S. M. en tireroit raison, et bientôt....

J'ai résolu de vous laisser le seul maître de cette négociation, sans rien remuer ni employer aucune autre personne, et, si elle doit réussir, [elle] ne le peut que par votre moyen, car ledit sieur de Fargues se redressera assurément, si vous lui faites connoître qu'il ne doit pas s'embarrasser en un affaire qui ne réussiroit pas à son avantage, et que vous pouvez le tirer d'un mauvais pas avec honneur et utilité. Et en effet je me conformerai entièrement à ce que vous ajusterez et promettrez, le roi m'ayant donné pouvoir pour cela. Je vous conjure seulement de ménager notre bourse, car l'argent est plus rare qu'il n'a jamais été. Enfin je vous réplique que vous pouvez engager votre parole sur celle que je vous donne, et il me semble qu'il feroit un bon effet si vous témoignez audit de Fargues que vous êtes assuré de mon amitié, que vous êtes intéressé à me donner des marques de la vôtre, et que, en cette conformité, vous le priez de se fier en vous et de donner les mains à ce que vous ferez, et surtout que vous auriez grand tort de prendre des biais pour élever votre condition, étant assuré que j'y songe plus que vous-même. Enfin, je vous dis tout ce

d'entre elles ont été ou négligées ou simplement analysées dans le recueil de la collection des Documents inédits commencé par feu M. Chéruel, continué par le vicomte G. d'Avenel. Des copies des mêmes lettres sont mêlées à la correspondance Pays-Bas du dépôt des affaires étrangères, vol. 42 et suivants.

[1] Bibl. nat., ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 80; *Lettres du cardinal Mazarin*, t. VIII, p. 683. La minute est entièrement écrite de la main de Colbert.

Digitized by Google

qui me tombe dans l'esprit, me remettant néanmoins d'en user de la manière que vous jugerez plus à propos afin que la chose réussisse au plus tôt. Et, en cas que vous vissiez qu'elle prît un mauvais train, je vous prie de le faire savoir en diligence et de me mander ce que vous estimeriez qu'il y auroit à faire pour tirer raison de ces gens-là, vous donnant ma parole que personne n'aura connoissance de ce que vous prendrez la peine de m'écrire ou de me faire dire[1].

Le premier pas que le comte de Moret auroit fait entrant à Hesdin eût été de s'en aller à Arras pour vous dire que vous pouviez compter sur lui comme sur la personne qui vous étoit le plus acquise, et que vous aviez plus de pouvoir à Hesdin qu'à Arras ; et je suis bien aise de vous dire présentement qu'il est ainsi et qu'il y a grande sûreté aux choses que ce gentilhomme promettra, duquel je serai toujours caution....

Le lecteur voit que nos gens d'Hesdin n'eussent pas demandé mieux que de rendre leur proie moyennant un bon prix, cinq ou six cent mille francs, disait-on, pour chacun d'eux, autant pour le maréchal d'Hocquincourt, et le maintien des deux beaux-frères comme gouverneurs [2]. Mazarin eût voulu traiter au rabais, quelle que fût son inquiétude : il offrait cinq cent mille livres pour les commandants, avec la lieutenance de gouvernement sous son propre nom; à M. d'Hocquincourt, de l'argent et un titre de duc. Mais tout échoua parce qu'il prétendait introduire un régiment fidèle dans la place; du moins c'est ainsi que lui-même l'expliqua à l'ambassadeur Giustiniani [3], et voici ce que les jeunes Hollandais entendirent raconter [4] :

Le 18 mars, l'on continuoit à s'entretenir si diversement de l'affaire de Hesdin, qu'on n'en peut rien écrire de certain. La plupart du monde assuroit pourtant que, pour empêcher le maréchal de Hocquincourt de faire une folie qui rompît les mesures de la campagne prochaine, on lui promettoit une bonne somme d'argent, et que, pour retenir La Rivière et La Fargues dans la fidélité, on leur avoit

[1] Ce blanc-seing donné à Mondejeux fut connu en Flandre ; la gazette de Bruxelles engagea vivement Fargues et La Rivière à ne pas se laisser prendre aux promesses du Mazarin comme tant d'autres qui s'en étaient bien repentis (*Relations véritables*, p. 131, correspondance de Paris, 8 mars).

[2] Guy Patin, en annonçant ces nouvelles, le 22 mars, faisait observer (p. 380) que, « si les autres gouverneurs des places frontières vouloient faire la même chose, il faudroit bien de l'argent pour les assouvir. » Le mois suivant (lettre du 26 avril, p. 387), on eut peur que la veuve du gouverneur de Marsal n'entrât dans la même voie.

[3] *Dépêches vénitiennes*, ms. Ital. 1844, fol. 24.

[4] *Voyage*, p. 437-438.

Digitized by Google

envoyé conjointement à tous deux les provisions du gouvernement. Carlier y est retourné, et y porte des conditions avantageuses pour ces deux derniers, et assurance de cent mille francs pour le dédommagement de la veuve de feu Bellebrune. Il y en a qui disent qu'on tâche d'exclure le maréchal du traité, et il faut bien qu'il y ait quelque espérance d'accommodement, puisque les troupes n'ont plus ordre d'y avancer, et qu'on ne parle plus d'investir la place avec les cinquante cornettes de cavalerie qui étoient commandées pour cet effet.

Sachant le Mazarin aussi serré que retors, Fargues et M. d'Hocquincourt étaient entrés en pourparlers avec les Espagnols, ou plutôt avec Condé, comme s'il leur eût semblé, par un dernier scrupule, que le prince rebelle représentât encore la France [1]. Condé, lui aussi, négociait secrètement avec la cour; on parlait d'un accommodement qui se préparait de ce côté par la médiation du Protecteur d'Angleterre, peut-être même avec l'assentiment des Espagnols, qui eussent été bien aises de se débarrasser d'un auxiliaire compromettant et de traiter pour leur propre compte [2]. Voilà pourquoi, depuis cinq mois, Condé, malade, ou affectant de l'être, se tenait à l'écart [3]. La révolte d'Hesdin pouvait changer la face des choses, et surtout protéger nos ennemis pour le cas où les armées royales songeraient à les attaquer du côté de la mer; les propositions des rebelles ranimèrent donc Monsieur le Prince, et il pressa vivement don Juan, représentant du roi Philippe IV, d'y donner suite [4]. Il obtint même que l'on ravitaillât Hesdin, mal approvisionné, et y envoya deux de ses plus actifs compagnons d'armes, Boutteville (le futur Luxembourg) et Persan [5]. Mondejeux, prévenu qu'il y avait des allées et venues journalières entre la ville et l'armée de

[1] Voir ci-après, p. 139-140, leur lettre du 14 janvier 1659. La chronique hesdinoise rapporte même que, à la Saint-Louis de 1658, un soldat de Fargues qui avait crié : *Vive le roi!* ayant été bâtonné par son sergent, Fargues chargea celui-ci de coups et s'écria que le soldat avait bien fait et qu'il fallait que ses camarades criassent comme lui : *Vive le roi et Monsieur le Prince!* Mais, par *le roi*, entendait-il Louis XIV ou Philippe IV?

[2] *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 442-443.

[3] Ses finances particulières étaient alors dans le plus piteux état : *Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 323-329.

[4] *Mémoires de Mademoiselle*, t. III, p. 219-220; *Mémoires de Monglat*, p. 329.

[5] Dépôt des affaires étrangères, vol. Pays-Bas 44, fol. 242 et suivants. — François de Vaudetar, marquis de Persan, maréchal de camp depuis 1646, était un ami personnel de Condé et un homme d'action. Depuis le temps de la prison des Princes, il avait pris parti pour eux, et, après avoir défendu

Digitized by Google

Condé, plaça une embuscade entre Aire et Hesdin. Boutteville et Persan l'évitèrent en se détournant de la grande route; mais, au retour, leur escorte fut fortement malmenée près du village de Werchin [1]. Selon les *Mémoires de Monglat* [2], M. d'Hocquincourt, voulant se venger du cardinal, poussait les deux beaux-frères à aller à Monsieur le Prince plutôt que de prêter l'oreille aux propositions venues de Paris. Fargues trouva judicieux de se ménager une issue de l'un et de l'autre côté, mais d'aller aussi au plus pressé, qui était d'assurer le ravitaillement de sa garnison, son paiement, son recrutement, et de la protéger contre toute tentative de l'armée royale. Il conclut avec Persan, Boutteville et le comte de Grammont [3], représentant Monsieur le Prince et le roi d'Espagne, un traité calqué sur celui qui avait été signé par Condé lui-même en novembre 1651. L'historique de cette négociation peut s'établir à l'aide des papiers de Lenet [4] et de la correspondance de Monsieur le Prince ; complété par la suite des lettres de Mazarin et par les articles de la gazette de Bruxelles, il nous permettra de voir un peu plus clair qu'on ne l'avait fait jusqu'ici dans la relation de l'affaire d'Hesdin avec les deux dernières années de la rébellion des amis de Condé et de la guerre d'Artois.

Une première lettre de Monsieur le Prince à son fidèle d'Auteuil, qui négociait sous main, depuis 1656, entre Bruxelles, Paris et Rouen [5], montre quelle était la difficulté, pour le prince comme pour les Hesdinois, de mener la double intrigue. Il lui écrit, le 27 mars [6], que « l'affaire d'Hesdin est faite comme on

Montrond pendant onze mois, contre les troupes royales, il avait rejoint Condé en Flandre et pris rang de lieutenant général dans sa petite armée.

[1] *Gazette*, p. 223, correspondance d'Arras ; cf. les *Relations véritables*, p. 143. C'est sans doute la petite affaire dont la conduite avait été donnée à un des officiers fidèles expulsés d'Hesdin, et que raconte l'*Almanach* de 1764, p. 157.

[2] Page 329.

[3] Il ne s'agit pas de Philibert de Gramont, qui d'ailleurs ne portait que le titre de chevalier et avait quitté Condé dès 1654, mais bien de Claude-François de Grammont, Franc-Comtois et sujet espagnol, que Philippe IV venait de créer comte et bailli de Dole (*Relations véritables*, 1658, p. 60; Affaires étrangères, vol. Pays-Bas 44, fol. 249 v°, 253 v° et 259 v°).

[4] A la Bibliothèque nationale, ms. fr. 6721.

[5] Charles de Combault, baron d'Auteuil, érudit qui avait dirigé quelque temps l'éducation du duc d'Enghien : *Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 61 et suiv. Il résidait principalement à Rouen, auprès de la duchesse de Longueville.

[6] Arch. Condé, P XVIII, fol. 307.

Digitized by Google

pouvoit le désirer, » et cela malgré les bruits d'arrangement mis évidemment en circulation par les gens du cardinal :

Ceux d'Hesdin n'ont point donné là dedans; ils ont passé outre, nonobstant ces bruits prétendus qui naissent à point nommé, et puis se dissipent d'eux-mêmes. Sur ce sujet, je vous dirai que je ne suis point sans quelque inquiétude de ces bruits, car d'autres que vous en écrivent; il y en a même qui disent savoir les conditions. C'est à vous de bien rechercher s'il y a à cela du fait du cardinal, et, si cela est, m'en donner avis et agir de sorte qu'il ne puisse tirer aucun avantage pour la cour....

Trois jours plus tard, le 30 mars, à Maseroles, l'un de ses agents auprès des plénipotentiaires réunis à Francfort [1] :

L'affaire d'Hesdin est achevée, le traité signé, et le convoi que nous avons envoyé entré dans la place. M. le maréchal d'Hocquincourt arrive ici aujourd'hui. C'est une affaire de la dernière conséquence pour la réputation et pour les suites qu'elle pourra avoir [2].

Quel était ce traité? Nous n'en retrouvons dans les papiers de Lenet, qui l'avait préparé [3], que le préambule et la conclusion, en minute et en mise au net [4] :

L'injustice que le cardinal Mazarin a faite parrestre en faisant que le Roy refusasse, après la mort du sieur de Bellebrune, aux sieurs de La Rivière et de Fargues, le gouvernement d'Hedin, ou ilz ont servy longues années avec toute sorte d'honneur et de fidelité, les ayant obligé de recourir à l'authorité et protection de S. A. S. Monseigneur le Prince pour entrer dans le traicté quelle a faict avec S. M. C. pour parvenir à la paix generale, bien et repos du royaulme, que ledit cardinal trouble depuis le decedz du feu roy de glorieuse memoire, comme toute l'Europe sçait, ayant usurpé l'authorité royale et remplissant toutes les places de France de ses creatures, comme il a voulu faire nouvellement en celle dudit Hedin, ont supplié Sadite A. de leur faire accorder au nom de Sadite Majesté Catholique, avec la protection et les assistances necessaires pour la conservation de ladite place pour la maintenir aux mesmes fins et conditions du

[1] Arch. Condé, P XVIII, fol. 314. Voir l'*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 55. Dans l'attente de cette conclusion, les troupes espagnoles s'étaient concentrées entre Saint-Omer, Aire et Canel.

[2] Cf. lettre du 28 à Lenet : ms. fr. 6721, fol. 166.

[3] Non seulement ces documents sont de sa main ; mais Condé lui écrivait le 24, d'Anvers (ms. fr. 6721, fol. 163) : « J'ai vu les bonnes nouvelles que vous me mandez de Hédin, dont j'ai beaucoup de joie. »

[4] Ms. fr. 6721, fol. 171-174. Je conserve l'orthographe de Lenet.

Digitized by Google

traicté de Madrid du 9 novembre 1651 par S. A. S. et Monseigneur don Juan, gouverneur des Pays Bas, ont faict avec Leursdictes Altesses les traicté et capitulations qui s'ensuivent, à sçavoir....

Et à la fin sera mis :

Le present traicté a esté faict, arresté et signé, pour estre inviolablement observé et executté en tous ses points suivant leur forme et teneur, par Messieurs le marquis de Persan, comtes de Grandmont et de Boutteville, chargez du plain pouvoir de Leursdictes Altesses, et qu'elles icy promettent de faire approuver et ratiffier le tout dans huit jours d'une part, et lesdictz sieurs de La Rivière et de Fargues d'autre. Et a ledict sieur mareschal Doquincourt signé ledict traicté pour ce qui le touche dans l'article 14 d'iceluy.

Faict audict Hedin, le mars mil six cens cinquante huit.

Ce traité de 1651 [1], pris comme type en 1658, avait été conclu par Lenet à Madrid, lorsque la Fronde des Princes s'était organisée dans le Midi et dans l'Ouest [2]; comme celui de Turenne en 1650, il assurait à Monsieur le Prince l'appui du roi d'Espagne en troupes et en argent, et lui garantissait les conquêtes qu'il ferait en France à une distance de trois lieues de la frontière des Pays-Bas, mais stipulait qu'il ne pourrait poser les armes qu'après conclusion d'une paix « juste, égale, honnête et durable » entre la France et l'Espagne, de même que l'Espagne ne traiterait point sans avoir obtenu pour Condé une « satisfaction juste, honnête et durable. » « Robe de Nessus dont Condé ne pouvait se dégager, » a dit son historien. Les deux articles de réciprocité étaient la « pierre d'achoppement » contre laquelle se brisaient depuis lors « toutes les tentatives d'accord, les mouvements de repentir, les entreprises de se réconcilier avec sa patrie, son roi et son devoir. »

Monglat, très bien renseigné sur toute l'affaire d'Hesdin, dit en effet que, dans le pacte conclu par Condé « avec grande joie, » l'engagement de ne point traiter sans réciprocité était une condition essentielle. Il ajoute que le prince promettait de « faire payer la garnison par le roi d'Espagne, laquelle ne pourroit être changée, ni augmentée ou diminuée que du consentement de La

[1] Du 6, et non du 9 novembre.

[2] *Mémoires de Lenet*, p. 527-529 ; Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. I, p. 31, 32 et 43 ; *Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 101-103. On trouve dans les Papiers de Lenet, ms. fr. 6706, fol. 75-78, un projet de traité apporté par M. de Lusignan à Condé, qui doit être celui-là.

Digitized by Google

Rivière et de Fargues, qui demeureroient maîtres de la place [1]. »

Aussitôt que ce traité eut été signé, et que Fargues l'eut fait publier aux cris de : *Vive le roi d'Espagne et Monsieur le Prince* [2] ! la gazette de Bruxelles se hâta d'annoncer en une feuille spéciale « la Réduction de la ville de Hesdin au parti de Mgr le prince de Condé sous la protection et obéissance du roi (d'Espagne) le 23 de mars, et l'arrivée du maréchal d'Hocquincourt en cette ville (de Bruxelles) le 30 [3]. » Lenet emporta l'acte à Madrid quelques semaines plus tard, avec l'instruction qui suit [4] :

Il appuiera l'affaire d'Hesdin. Il en fera connoître la conséquence pour les autres choses qui pourront arriver de cette nature, et obtiendra des ordres bien précis pour faire accomplir le traité fait pour ce regard. Parlera de ceci comme de l'affaire de toutes que j'ai le plus à cœur, et ne conclura rien sans cela. Et de l'affaire de M. d'Hocquincourt de même.

Quelle était au juste la part du maréchal dans cette alliance contractée à son instigation? Les documents ne le révèlent pas; mais Monglat dit que, « voyant qu'il ne pouvoit être maître de Hesdin, et, quoiqu'on l'y eût fort bien reçu [5], que Fargues, le plus fin et le plus habile des deux, tenoit le bon bout de son côté et se conservoit toute l'autorité, il alla trouver le prince de Condé à Bruxelles. » Là, on lui fit une courtoise réception [6]. Don Juan lui conféra le titre de grand bailli de Gand au nom de son père, avec plusieurs régiments et un présent magnifique [7]; mais s'il

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 329.

[2] Bourelly, *op. cit.*, p. 109-110.

[3] L'Extraordinaire contenant cette relation manque dans l'exemplaire des *Relations véritables* que possède la Bibliothèque nationale; mais on en trouve l'annonce à la fin du numéro du 6 avril, p. 168.

[4] Instruction du mois de mai publiée à la suite des fragments de *Mémoires de Lenet*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 625.

[5] Les deux beaux-frères l'avaient logé dans les derrières du Gouvernement, sous une espèce de surveillance et en laissant sa suite hors de la ville.

[6] Condé écrit à Lenet, le 28 mars, que, le maréchal devant arriver le jour suivant, il faudrait que M. de Caracène, le gouverneur espagnol, fît préparer une installation digne de lui (ms. fr. 6721, fol. 166). Cf. Bourelly, *op. cit.*, p. 111.

[7] Guy Patin, 26 avril (p. 390) : « On dit que le maréchal d'Hocquincourt a reçu de don Juan d'Autriche un diamant de cinquante mille écus et cinq régiments entretenus qu'on lui donne, sur lesquels seul il a du pouvoir. Il fait fortifier Pontdormi (Pont-de-Remy), et a déjà défait deux de nos régiments qu'il a trouvés sur la frontière de Picardie. » Le maréchal retourna le 10 à Hesdin, conduit jusqu'à une certaine distance par Monsieur le Prince en personne (*Relations véritables*, p. 180).

Digitized by Google

avait cru n'avoir qu'à paraître devant ses anciens camarades de l'armée royale, la désillusion vint bientôt : accueilli à coups de carabine par les troupes du marquis de Castelnau et du marquis de Créquy, il s'estima heureux de retrouver un asile dans la vallée du Vieux-Hesdin [1].

Paris continuait à se préoccuper beaucoup des Hesdinois. Le 2 avril on y apprit que neuf cents Wallons s'étaient portés à leur secours, et le public crut que tout était compromis de ce côté ; mais la cour conservait quelque espérance que Carlier, un des commis de M. Le Tellier, chargé d'offres définitives pour Fargues et La Rivière, reviendrait avec de meilleures nouvelles. Les jeunes Hollandais s'étonnaient de tant de longueurs. « Il y a, dit à cette date leur *Journal* [2], il y a autant d'incertitude en une négociation qui est à la porte de Paris, que si elle se faisoit au Canada, et l'on peut assurer que cette place se trouve mal au matin, agonise sur le midi, et n'est plus en danger sur le soir; c'est-à-dire que c'est une affaire en laquelle on ne voit pas encore bien clair, et dont la plupart du monde ne parle que selon les conjectures qu'il en a ou qu'il en forge. » Le jour suivant [3], les nouvelles furent que le maréchal d'Hocquincourt était passé par Lille le 29, allant à Bruxelles pour prendre possession de son grand bailliage, que le régiment rebelle du chevalier d'Hocquincourt, son fils cadet, avait été reçu à merveille en Flandre, et que les ennemis avaient envoyé d'Aire à Hesdin quatre chariots de munitions et soixante de vivres; que cependant M. de Castelnau « faisait le dégât » autour de la ville révoltée, que le comte de Moret assemblait des troupes à Abbeville, et que la cour projetait de s'approcher de Péronne pour en assurer la fidélité, quoique le fils aîné du maréchal et sa mère protestassent contre toute mauvaise supposition.

Au dire des nouvellistes, tout le mal venait de ce que Mazarin ne savait ou ne voulait ni bien punir ni bien récompenser. Pour lui, il protestait de sa bonne volonté d'en finir avec Mon-

[1] *Gazette*, p. 391, fin d'avril. Mazarin écrivait à M. de Mondejeux, le 31 mars (ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 96) : « Le maréchal d'Hocquincourt est résolu de faire prendre aux ennemis la plus grande partie de nos places frontières; mais j'espère qu'il aura la bonté de ne nous vouloir pas faire tant de mal. »

[2] Pages 449-450.

[3] Pages 450-451. Cf. les *Relations véritables*, p. 154-155 et 167-168.

Digitized by Google

sieur le Prince dès que celui-ci témoignerait le désirer sincèrement. Mais, disait-il alors à Mademoiselle, n'est-ce pas une chose étrange qu'il donne sa protection à des gens tels que La Rivière et que Fargues, sans même les connaître, et les attache à ses intérêts comme pour créer encore des difficultés nouvelles à son propre accommodement [1]? Ce que le cardinal n'avouait pas, c'est que, l'armée royale n'étant pas encore en état d'entrer en campagne, il continuait sa négociation secrète avec Fargues, et Fargues s'y prêtait, pour gagner du temps [2]. Voici la lettre que le cardinal écrivit le 31 mars à M. de Mondejeux [3] :

Je vous mandai dernièrement, par le sieur de Woignon [4], que le sieur de Fargues avoit écrit à M. Le Tellier que, si on lui envoyoit M. de Saint-Simon [5], Villacerf [6] ou Carlier, il s'expliqueroit avec eux de ses prétentions, et que, sur cela, on avoit pris la résolution de lui envoyer Carlier [7]; mais il ne rapporta rien que des propositions ridicules, comme de leur laisser le gouvernement, et quelques autres choses de même force. Depuis, il y a fait un second voyage, dans lequel s'étant servi de fortes raisons qu'on lui avoit suggérées, il a convaincu le sieur de Fargues qu'il valoit mieux pour le roi de laisser Hesdin dans l'état où il est, que de leur en donner le gouvernement; qu'ainsi, il ne devoit pas espérer que Sa Majesté y consentît jamais, et qu'il feroit bien, avant que les choses allassent plus avant, de faire ses conditions avec la cour, qui pouvoient être plus avantageuses que celles que lui accorderoient les ennemis. Sur quoi, ledit de Fargues lui répondit qu'il n'étoit pas homme à mettre jamais la place entre les mains des Espagnols. Mais, avec tout cela, soit par crainte, par méfiance ou par foiblesse, il ne s'expliqua de rien, et laissa revenir Carlier sans lui avoir donné aucune réponse précise. On le lui a renvoyé une troisième fois pour lui dire que le roi vouloit absolument qu'il se déclarât de ce qu'il prétendoit faire, que l'on n'avoit encore exercé aucuns actes d'hostilité contre Hesdin, mais que Sa Majesté ne vouloit pas différer davantage à prendre ses résolutions, qu'elle formeroit selon celle qu'auroit prise ledit de Fargues, et que l'on avoit

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 229.
[2] *Mémoires de Turenne*, p. 489.
[3] Ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 92.
[4] C'était un officier de cavalerie qui commandait sous M. de Mondejeux.
[5] Le père de l'auteur des *Mémoires*, alors fort bien en cour.
[6] Édouard Colbert de Villacerf, cousin de Jean-Baptiste, était alors attaché aux Le Tellier, « moins en commis qu'en neveu de toute confiance » (*Saint-Simon*).
[7] Cette mission fut connue de Guy Patin (lettre du 22 mars, t. II, p. 383).

Digitized by Google

peine à croire qu'il voulût être le premier à donner l'exemple d'une si grande trahison que celle de vendre une place de Sa Majesté aux ennemis, ce qui n'avoit point encore été fait par aucun François : à quoi il ajoutera d'autres raisons que l'on a cru pouvoir faire le plus d'impression dans son esprit et le remettre dans le bon chemin pour peu qu'il y soit disposé. On verra à quoi il se déterminera, et le roi prendra ensuite ses mesures. En effet, je vous dirai confidemment que Sa Majesté fait état de partir bientôt pour aller en Picardie, où, selon les mouvements des ennemis et l'état de l'affaire de Hesdin, elle verra ce qu'elle aura à faire [1].

De bonnes nouvelles arrivèrent le 6 avril : les neuf cents Espagnols logés dans le faubourg d'Hesdin s'étaient retirés le 5, un courrier allait apporter le traité de Fargues à peu près conclu, et il ne restait qu'à verser les cinq cent mille livres auxquelles prétendaient les deux beaux-frères. Aussi le cardinal, rassuré également du côté de Péronne, offrit-il aux dames une loterie magnifique, où la maréchale d'Hocquincourt, favorisée particulièrement, gagna un vase de vermeil doré à l'antique comme ceux dont on se servait en Espagne, « ce qui donna occasion à mille belles rencontres sur ce que son mari vient d'embrasser le parti espagnol et a eu la charge de grand bailli de Gand [2]. » On eut même, deux ou trois jours plus tard, la satisfaction de délivrer des lettres d'abolition à l'un des principaux partisans de Condé, « l'homme de France qui entendoit le mieux l'infanterie [3]. »

[1] Le marquis de Castelnau avait recommandation, de son côté, d'agir avec une grande prudence et de ne pas effaroucher les Hesdinois. Mazarin lui écrivait le même jour, 31 mars (ms. 52, fol. 96) : « ....Vous avez bien fait de vous avancer jusques à Dompierre pour mieux reconnoître l'état de toutes les choses, et d'écrire aux sieurs de La Rivière et de Fargues dans les termes que vous avez fait, afin qu'ils ne s'alarmassent point de votre arrivée dans leur voisinage. Je manderai à M. de Mondejeux de se saisir du poste de Saint-Pol. Si les huit cents hommes des ennemis qui sont aux faubourgs de Saint-Leu n'étoient pas encore bien retranchés, et qu'on pût leur donner quelque touche, ce seroit un coup à faire, et je m'assure que vous n'en perdrez pas l'occasion. M. de Moret désire de servir, et, quoiqu'il ne soit pas encore lieutenant général, n'y en ayant point avec vous, je crois que personne ne lui contestera le commandement que vous lui pourrez donner sous votre autorité. » Selon les *Relations véritables* de Bruxelles, p. 167, 29 mars, le cardinal avait donné à Moret la confiscation des biens de Fargues, et l'on avait fait perquisition des titres et deniers qui devaient être en dépôt chez son banquier le sieur Pollart. Le même bruit avait déjà couru sur M. d'Hocquincourt : ci-dessus, p. 116.

[2] *Journal de deux jeunes Hollandais*, p. 452-453.

[3] *Ibid.*, p. 454. S'agit-il du duc de Beaufort, qui, à cette époque, rentra en

Digitized by Google

Mais Carlier ne rapporta rien de précis. Fargues lui avait seulement donné l'assurance que, s'il « s'étoit mis en quelque espèce de protection, » jamais il ne livrerait Hesdin aux Espagnols, pas plus qu'à Monsieur le Prince, pas plus qu'au maréchal d'Hocquincourt, et saurait toujours en rester seul maître [1]. En effet, alors même que Condé lui eut remis, au nom du roi Philippe IV, un brevet de maréchal de camp [2], il ne permit ni aux troupes condéennes de dépasser les faubourgs, ni aux officiers espagnols de pénétrer plus d'un à la fois dans l'enceinte de la ville, ni même au maréchal de parler à personne en particulier [3]. Tout au plus, lorsque des soldats de cette espèce de garnison *extra muros* justifiaient d'une nécessité d'entrer dans la ville, les admettait-on sur la présentation d'un méreau ou jeton spécial, et avec un contrôle très sévère [4]. Autrement, il n'y avait rien à redouter des royaux, le cardinal, toujours en vue d'un accommodement, ne voulant pas que l'on inquiétât les révoltés et ayant donné ordre à MM. de Mondejeux et de Castelnau de suspendre leurs entreprises. Une tentative pour pénétrer dans Hesdin, par intelligence avec un capitaine de Bellebrune [5], fut déjouée par la vigilance de Fargues, qui acheva de se débarrasser de tout ce qui lui semblait suspect [6]. Le maréchal était revenu de Bruxelles vers le 10 avril, pour couper court, par les promesses de l'Espagne, à toute velléité d'entente avec la cour, et de nouveaux convois d'argent et de munitions étaient arrivés derrière lui [7].

Il fallait cependant prendre un parti. Les négociations avec Condé avaient cessé, non sans quelque regret du prince [8];

grâce et fut présenté par son père et par le cardinal au roi, à la reine et à Monsieur? (*Muse historique*, t. II, p. 470 ; *Gazette*, p. 367.)

[1] Le cardinal à M. de Mondejeux, 8 avril : ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 128.

[2] Le brevet fut signé par Condé, le 24 avril, à Bruxelles.

[3] C'est Fargues lui-même qui raconta plus tard ces détails à Olivier d'Ormesson : *Journal*, t. II, p. 338.

[4] *Mémoires de Turenne*, p. 489 ; Janvier, *op. cit.*, p 242. Il serait curieux de retrouver un de ces méreaux, qui portaient l'effigie de Fargues.

[5] Le capitaine Sainte-Marie qui, plus tard, fera condamner Fargues.

[6] Guy Patin, lettre du 7 mai, p. 307 ; *Dépêches vénitiennes*, ms. Ital. 1844, fol. 49, 29 avril ; *Relations véritables* de Bruxelles, p. 178 et 204.

[7] Dépôt des affaires étrangères, vol. Pays-Bas 42, fol. 213 et 239.

[8] Il écrivait à d'Auteuil, le 3 avril (Arch. Condé, P XVIII, fol. 331) : « Je croyois que l'affaire d'Hesdin avanceroit l'autre (la mienne), au lieu qu'on veut la faire servir d'un prétexte pour la rompre. J'entre en défiance que M. le cardinal, qui, peut-être, a donné lieu lui-même aux bruits qui courent de l'accommodement, ne diffère à vous parler dans le dessein de tendre quelque piège. »

Digitized by Google

les troupes royales se concentraient de toutes parts, et pouvaient, soit par intimidation, soit par un coup de force, tirer le gouvernement de Louis XIV d'une impasse où il achevait de perdre son crédit et son autorité [1] : Mazarin décida donc que le jeune roi en personne, avec sa mère et toute la cour, se rendrait en Picardie, de même qu'en 1655 il était allé se montrer à Péronne et à Ham pour bien prouver que ce pays avait échappé aux menées du maréchal d'Hocquincourt [2]. On quitta Paris le 25 avril. Mazarin avait fait arrêter la femme et les enfants de Fargues : il les emmena à Amiens, croyant s'en servir comme on avait fait jadis, et avec succès, de la maréchale d'Hocquincourt [3]; mais il y fut trompé cette fois. « La femme de Fargues demanda à parler au cardinal à Amiens, et, dans l'envie qu'elle avoit de sortir de prison, elle lui dit qu'elle étoit au désespoir de ce que faisoit son mari, et que, si elle avoit parlé à lui, elle l'empêcheroit de pousser cette affaire plus loin, et le ramèneroit à la raison. Elle fit si bien, qu'elle le persuada, et il l'envoya sur sa parole à Hesdin, avec ses enfants, où, dès qu'elle fut arrivée, elle entra dans les sentiments de son mari, et ne fit point de réponse [4]. »

C'est évidemment à elle que furent adressées, par le cardinal, les deux lettres *propria manu* dont le duplicata se retrouve dans les papiers du fidèle Colbert [5]; la première est datée d'Amiens, 9 mai :

[1] Les plénipotentiaires envoyés à la diète de Francfort représentaient que le mauvais exemple des Hesdinois, et surtout l'entrée du maréchal d'Hocquincourt dans l'armée espagnole, achevaient de faire croire au soulèvement d'une moitié de la France (*Mémoires du maréchal de Gramont*, p. 304 ; *Relations véritables* de Bruxelles, p. 267-268). Une pièce citée par M. Bourelly, *op. cit.*, p. 113-114, prouve que ces bruits avaient couru jusque dans Rome, surtout coïncidant avec la sédition des Sabotiers de Sologne et avec l'agitation de la noblesse normande.

[2] *Lettres de Mazarin*, t. VII, p. 152, 153 et 161. En 1658, le maréchal ne laissait pas d'inspirer de l'inquiétude, surtout pour le cas où il aurait fait cause commune avec les mutins de Normandie, et Mazarin donna ordre qu'on interceptât toute communication suspecte entre eux et Hesdin à travers le pays de Somme (*Relations véritables*, p. 228). Toutefois, il s'opposa à ce que le procureur général Foucquet commençât des poursuites contre le maréchal et ses nouveaux amis (J. Lair, *Nicolas Foucquet*, t. I, p. 429).

[3] *Lettres de Mazarin*, t. VII, p. 136, 585 et 587. C'est la maréchale qui avait alors décidé son mari à rendre Péronne et Ham.

[4] *Mémoires de Monglat*, p. 329. La lettre de Guy Patin où il est dit que « le Mazarin a envoyé la femme de M. Fargues dans Hesdin pour y traiter avec son mari, » a été, à tort, datée du 7 mai 1657 par l'éditeur (p. 306).

[5] Ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 164 et 168; lettres adressées *à N.* L'éditeur

Digitized by Google

J'ai reçu le billet que vous avez pris la peine de m'écrire, et, quoique je m'attendois à attendre (*sic*) quelque chose de plus particulier après vous avoir fait connoître mes sentiments avec sincérité, et le désir que j'ai d'obliger les personnes qui vous touchent de plus près, sans rien prétendre au préjudice de M. le maréchal d'Hocquincourt, pour ce qu'il me reste encore de l'affection nonobstant le peu de sujet qu'il m'en a donné; enfin, après vous avoir dit qu'il auroit sûreté entière, utilité et honneur traitant avec moi, j'espérois que vous me manderiez quelque chose de positif de l'intention de ces messieurs. Mais peut-être vous n'avez pas osé vous commettre à le faire par une lettre, et, comme vous ne faisiez que d'arriver, vous aurez voulu avoir du temps pour représenter ce que j'avois eu le bien de vous dire pour me faire une réponse précise.

Cependant, étant malaisé et hasardeux de négocier par lettres, et très important de savoir au plus tôt à quoi on s'en doit tenir, j'ai jugé à propos de vous dire que ce que l'on pourroit faire de mieux seroit d'ajuster les choses en sorte que je pusse voir la personne que vous aimez le plus, et, pour cela, j'offre toutes les sûretés qu'on voudra, et je m'assure qu'après m'avoir entretenu une heure, on s'en retourneroit avec satisfaction.

Mais si, par quelque raison, cela n'étoit pas praticable, il faudroit que vous prissiez la peine de revenir bien informé des intentions de ces messieurs, vous donnant ma parole que vous auriez liberté et sûreté entière pour votre retour.

J'attendrai votre réponse, et je vous assure que j'ai toujours les mêmes sentiments que je vous ai fait connoître, et que personne ne pénétrera rien de ce qui se passe entre nous; et, pour cet effet, cette lettre est écrite de ma main, et sera cachetée de même.

Dans l'entourage du roi, on ne savait s'il était question de « reprendre de force Hesdin, ou de donner chaleur, par l'approche de l'armée, à la négociation qui avait toujours été entretenue avec les deux rebelles [1]; » mais on montrait généralement peu de confiance [2]. Cependant la cour s'avança jusqu'à Abbeville, et, de là, Mazarin adressa à sa correspondante, je ne dirai pas un *ultimatum*, mais une dernière objurgation, le 15 mai [3] :

du tome VIII des *Lettres de Mazarin*, en donnant une simple analyse (p. 709 et 712) de ces lettres, a supposé que le destinataire devait être attaché à la personne du maréchal d'Hocquincourt. Cette attribution n'est pas admissible.

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 53-54.

[2] *Dépêches vénitiennes*, ms. Ital. 1844, fol. 58 v°.

[3] Ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 168; copie au Dépôt des affaires étrangères, vol. FRANCE 275, fol. 195.

Digitized by Google

J'ai reçu le second billet, et je vois ce qui empêche votre confident de me venir trouver. J'en suis extrêmement fâché, car il me semble qu'il ne rencontrera jamais une plus belle occasion pour rendre un signalé service à sa patrie et à son roi, avec honneur, gloire et très grands avantages, et une sûreté toute entière, sur quoi Sa Majesté m'a donné le pouvoir nécessaire. Et ce qui me déplaît [est] que, souhaitant avec passion relever la fortune de votre confident, il m'en ôte les moyens, et il a assez d'expérience des affaires du monde pour savoir qu'on ne rencontre pas toujours des conjonctures favorables pour venir à bout des grandes choses.

Je vous remercie de tout mon cœur de la franchise avec laquelle vous me donnez avis que ceux qui se sont mêlés de conférer avec votre confident ne sont pas de mes amis; mais vous savez que je n'ai employé que les personnes que le même confident m'a nommées, et que c'est lui seul qui en a fait le choix.

On fait courre le bruit que bon nombre de troupes d'Espagne sont entrées dans la place[1]; mais je ne saurois le croire après tout ce que votre confident m'a fait dire sur ce sujet, outre qu'il n'y auroit au monde rien de plus ruineux pour lui.

J'aurai l'honneur d'accompagner demain le roi aux environs de Hesdin, et je voudrois bien que votre confident et ses amis prissent une bonne résolution, et, s'il ne tenoit qu'à s'éloigner de la place pour l'obliger à cela, je me ferois fort d'y disposer Sa Majesté, pourvu que je fusse assuré que les suites seroient telles que Sa Majesté peut souhaiter. Je vous prie de me faire réponse sans aucun délai, ou par écrit, ou m'envoyant une personne de confiance avec une lettre de créance; et, sur ce que vous me ferez savoir, je prendrai mes mesures, en vous confirmant de nouveau qu'il n'y a qui que ce soit qui ait connoissance de notre correspondance, et que je désire servir sincèrement la personne qui vous est la plus chère. Les moments sont précieux; c'est pourquoi je vous prie d'une prompte réponse.

La veille du jour où cette lettre fut écrite, les opérations de l'armée royale avaient mal commencé : en dépit des recommandations et des injonctions du cardinal [2], le maréchal d'Aumont s'était maladroitement fait prendre dans Ostende sur la croyance qu'il y trouverait un parti en faveur de la France [3]. Malgré la

[1] Les *Relations véritables* avaient annoncé (p. 228) que le sergent général Bassecourt était arrivé à Hesdin avec quatre régiments d'infanterie et un convoi de munitions. Cf. Affaires étrangères, vol. Pays-Bas 42, fol. 296.

[2] Ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 263 v° et 265; *Lettres de Mazarin*, t. VIII, p. 360, 364, 365, etc.

[3] *Gazette*, p. 462; *Mémoires de Turenne*, p. 490; *Relations véritables* de Bruxelles, p. 252 et 263.

Digitized by Google

détestable impression que cet échec produisit à la cour, Mazarin tint à s'approcher aussi près que possible des révoltés d'Hesdin, comme il l'avait promis à sa correspondante, uniquement pour essayer d'agir sur leur moral, peut-être aussi d'immobiliser le corps d'armée espagnol qui était campé par là, mais sans aucune idée de tenter pour le moment un coup de force ; il s'en était formellement expliqué avec Mondejeux.

On fit une première démonstration le 17 mai [1], une seconde le 19. Quelques écrivains prétendent que Mazarin, arrivé ce jour-là à une lieue de la place, envoya une dernière fois offrir le pardon du roi et de l'argent, mais que Fargues répondit qu'il avait signé un traité avec Condé et ne reconnaissait plus d'autre maître [2]. « Une réponse aussi hardie que celle-là méritoit une prompte punition. La cour aussi n'eût pas manqué à la prendre, si elle eût été en état de le faire ; mais, n'ayant aucuns préparatifs de ce côté-là pour faire un siège, elle se contenta de s'approcher toujours, pour voir s'il seroit toujours aussi hardi qu'il vouloit qu'on le crût. De Fargues fit alors pointer son canon sur l'armée du roi, et y ayant fait faire quelques décharges, le cardinal ne vit pas plus tôt qu'il n'y avoit point de railleries avec lui, qu'il fit retirer S. M. [3]. » Il y eut beaucoup plus, si l'on en croit un historien local, et les détails sont précis [4] :

Le roi partit de Montreuil, où il avoit couché [5], et s'avança vers Hesdin. Il étoit suivi de sa maison et d'un corps considérable de cavalerie [6], dont les premiers escadrons parurent à la vue d'Hesdin vers les onze heures du matin, et furent se poster à la pointe du bois de Saint-Georges. La cavalerie, qui étoit campée dans la prairie de Saint-Leu, et celle de la ville montèrent à cheval et marchèrent contre celle du roi. Cette troupe ne fut point à la moitié du chemin, qu'elle aperçut la cavalerie françoise qui défiloit, dont quelques escadrons se détachèrent pour charger ceux de la garnison qui, feignant de lâcher

[1] *Gazette*, p. 462-463.

[2] Un des bulletins que Mazarin recevait secrètement de Bruxelles (Affaires étrangères, vol. Pays-Bas 44, fol. 287) attribue cette réponse au maréchal d'Hocquincourt.

[3] *Mémoires de M. de Bordeaux*, t. IV, p. 95-96.

[4] *Hesdinfort*, par M. Lion, p. 192-193, d'après le récit de Prévost d'Essart. Cf. Bourelly, *Deux campagnes de Turenne*, p. 117-122.

[5] Le 15, le médecin Vallot avait annoncé au chancelier Séguier que le roi devait partir le jour suivant pour joindre son armée proche d'Hesdin, et que la reine mère coucherait à Montreuil (ms. fr. 17395, fol. 13).

[6] Les *Mémoires de Turenne*, p. 490, parlent de dix à douze mille hommes.

Digitized by Google

pied, vouloient attirer les troupes du roi près d'un chemin creux dans lequel ils avoient placé un détachement d'infanterie; mais les troupes du roi, ayant découvert l'embuscade, se retirèrent et essuyèrent quelques coups de canon, qu'on continua de tirer jusqu'à ce qu'une volée tirée du cavalier de la place sur une troupe vêtue de rouge qu'on croyoit être la gendarmerie, ayant porté près du carrosse du roi, Sa Majesté envoya quatre de ses gardes à la ville, pour ordonner qu'on cessât de tirer. Le maréchal d'Hocquincourt, La Rivière et de Fargues furent à la porte de la ville parler à ces gardes, promirent de faire retirer les troupes, qu'on ne tireroit plus, et permirent aux vivandiers de l'armée françoise de venir acheter des vivres au pont de Sainte-Austreberthe [1].

Ce récit est confirmé en grande partie par les *Mémoires de Turenne* et par la dépêche que le Vénitien Giustiniani, venu à la suite de la cour jusqu'à Montreuil, adressa à son gouvernement [2]. Quatre mille chevaux, dit cet ambassadeur, s'étant approchés avec l'intention qu'on reçût le roi dans la ville, celle-ci commença à tirer le canon, et, au trompette qui vint signifier les ordres de Sa Majesté, on répondit que, si le roi venait lui-même, il serait accueilli avec tout le respect dû à sa personne, mais qu'aucunes troupes n'entreraient sans l'ordre de Monsieur le Prince. Voyant qu'un millier de soldats espagnols garnissaient la contrescarpe, qu'il y avait sept cents Français de Condé à l'intérieur outre la garnison ordinaire, et que les fortifications avaient été mises en parfait état, le roi renonça à toute idée de faire le siège.

Ainsi, sans qu'il y eût eu hostilités préalables, au lendemain même du jour où se négociait encore un accommodement amiable, contre tous les usages de la guerre, au mépris des traditions de cet antique esprit chevaleresque qui réglait encore les rapports entre belligérants, et, à plus forte raison, les devoirs du sujet, même rebelle, envers son souverain, un maréchal de France et des officiers français encore revêtus de leurs fonctions avaient ordonné ou avaient souffert que ce monstrueux attentat fût perpétré contre la majesté royale, comme au

[1] Le chroniqueur hesdinois dit que ce furent Hocquincourt et le commissaire de l'artillerie de Condé qui firent tirer le canon de dessus le cavalier où ils s'étaient postés ; que Fargues n'était pas là, et qu'il fit ensuite son possible pour pallier cette faute.

[2] Ms. Ital. 1844, fol. 66.

Digitized by Google

fort des troubles de 1652, lorsque, devant Étampes, un projectile du parti des Princes était tombé à quelques pas même du roi, quoique sa présence eût été notifiée aux assiégés; ce jour-là, les soldats de l'armée royale avaient infligé à leurs adversaires le sobriquet infamant de *Ravaillacs* [1].

Deux ans plus tard, en remettant Hesdin aux mains de M. d'Ormesson et lui contant les circonstances les plus marquantes de la rébellion, Fargues se garda bien d'avouer l'insulte faite au drapeau royal, de même que, dit-on, Mlle de Montpensier cherchait à se disculper des volées de canon tirées de la Bastille dans la journée du 2 juillet 1652 [2]. Si Louis XIV ne pardonna jamais à sa cousine très aimée [3], quel put être son ressentiment, et celui de ses serviteurs, contre les impudents rebelles d'Hesdin [4]!

Mais il fallait au moins sauver les apparences : la *Gazette*, en rendant compte des mouvements de la cour [5], se borna à raconter que le roi, après avoir rendu visite au camp de l'Authie et passé la Canche, était parti d'Abbeville le 19 au matin, avait dîné à Dompierre, près duquel ses troupes étaient assemblées, à trois lieues d'Auxy-le-Château et deux d'Hesdin, et était arrivé le 20 à Montreuil; organe officieux, et certainement inspirée par

[1] *Mémoires de Conrart*, p. 555. C'était Tavannes qui commandait dans Étampes. Il essaya de se disculper sur ce que, au moment où le fauconneau tira contre le roi, il était à l'autre bout de la ville; mais jamais il ne put rentrer en grâce. On rappela alors que les Espagnols eux-mêmes n'avaient point tiré contre Louis XIII lorsqu'il assistait au siège de Perpignan et à celui d'Hesdin, précisément, en 1639.

[2] Elle le niait en causant avec des amis, et l'a avoué cependant dans ses *Mémoires*, même avec une certaine désinvolture. Quant à Fargues, voici le récit tel qu'il le fit à l'intendant d'Ormesson : « Sachant qu'il ne seroit point assiégé, il jugea qu'il n'avoit qu'à se défendre d'une révolte. Il assembla toute sa garnison, et leur dit que le roi venoit les assiéger; que, pour lui, il étoit résolu de se défendre, et qu'il laissoit la liberté à ceux qui voudroient de sortir. Tous lui jurèrent de mourir avec lui. Profitant de cette disposition, il mit ces troupes dans les dehors, et demeura dans la place, craignant seulement un coup de main, et d'être assassiné. M. le maréchal d'Hocquincourt escarmoucha avec la cavalerie, et, depuis, il ne songea qu'à ses fortifications et à maintenir l'ordre et la police dans sa place. » (*Journal*, t. II, p 337.)

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. I, p. 126-127.

[4] Le roi, dit Monglat (p. 330), « fut coucher dans un château proche de Hesdin, qu'il envoya sommer; mais on ne lui répondit qu'à coups de canon : ce qui piqua tellement l'esprit du roi, qu'il s'en ressouvint depuis, et cela coûta la vie, huit ans après, à Fargues, qui fut pendu à Abbeville pour un autre sujet, qu'on chercha tout exprès. »

[5] Année 1658, p. 462-463. On ne trouve rien dans les lettres écrites le lendemain ou le surlendemain par Mazarin lui-même.

Digitized by Google

Mazarin, la *Muse historique* de Loret [1] déclara que l'escarmouche s'était engagée « sans ordre ni commandement » entre les gens du roi et « quelques vedettes avancées qui ne faisaient acte d'hostilité; » que le canon de la place fut obligé de tirer, mais seulement sur ces fous généreux :

Hédin, quoique comblé d'effroi,
Respecta la marche du roi,
Et, de plus, quelques-uns maintiennent
(Qui de mêmes discours conviennent)
Que les commandants de ce lieu,
Qui craignent encore un peu Dieu,
N'ont pas mis sous pieds toute honte
Comme en maints lieux on le raconte,
Et j'ai su d'aucuns belliqueux,
Qu'on traite toujours avec eux.

La gazette des Condéens n'osa même pas insister, et se borna à quelques mots piquants sur le peu d'effet produit par « la personne du roi même » et par les « bravades » de son armée autour d'Hesdin [2].

Mazarin avait pris d'avance la résolution de passer outre [3], si les rebelles ne se rendaient de bonne grâce, sauf à « entreprendre quelque autre dessein dont le succès fût apparemment

[1] Tome II, p. 481-482, 25 mai.

[2] *Relations véritables* de Bruxelles, p. 252, correspondance de Calais, 18 mai : « Cet affront (d'Ostende) est sensible aux ministres comme l'on peut juger, après avoir épuisé jusques au dernier de leurs artifices pour recouvrer Hesdin et avoir cru réparer la honte de l'un de ces succès par le bonheur chimérique de l'autre, qui n'a fait que l'augmenter, sans que les bravades qu'ils vont faire aux environs de Hesdin, avec toutes leurs forces et la personne du roi même, leur puissent rien promettre.... » De Bruxelles, 25 mai, p. 252 : « Le maréchal de Turenne, avec l'armée de France, a paru aux environs de Hesdin, sans autre exploit que quelques escarmouches contre nos gens, où environ cent ont été tués de part et d'autre.... » De Calais, 26 mai, p. 263 : « Le roi ayant été quelques jours à l'armée, et ayant même été témoin du peu de succès qu'elle a eu devant Hesdin, qu'elle a été obligée d'abandonner honteusement pour chercher quelque autre avantage, Sa Majesté se rendit à Montreuil le 27 de ce mois, d'où elle a passé à Boulogne. .. »

[3] Le 17, du Vieux-Hesdin, il écrivait à Mondejeux (vol. 52, fol. 269 v°) : « Je ne vois pas qu'il y ait raison de former le siège de Hesdin, car, par tous les avis que nous avons, on nous assure qu'il y a près de trois mille bons hommes dedans. Ainsi faudra remettre l'exécution de ce dessein en une meilleure conjoncture, et peut-être que nous aurons le bonheur de prendre le temps assez à propos pour trouver la place dégarnie. Cependant je vous en prie de bien examiner ce que vous pourrez faire pour incommoder ces messieurs, qui prétendent, avec peu de fondement et un très grand orgueil, donner la loi à tout le monde. Ce seroit un grand coup si on pouvoit les obliger à retenir dans la place le monde qu'il y a présentement. »

Digitized by Google

plus certain [1]. » Poursuivant donc sa marche, l'armée royale se dirigea vers Dunkerque, que Turenne assiégeait. Il fallut toutefois laisser en observation un corps d'armée suffisant pour parer à quelque tentative que les forces ennemies massées dans Hesdin et sous ses murs pouvaient vouloir faire du côté de l'Authie et d'Abbeville [2].

Quant au maréchal d'Hocquincourt, il quitta ces Hesdinois qui l'avaient si galamment évincé, et alla rejoindre à Bruxelles le généralissime espagnol, dîner et caracoler à ses côtés, et représenter la rébellion française, avec Messieurs les Princes, auprès du souverain anglais [3]. Voilà, a dit l'historien des Condés, voilà ce qui enivrait don Juan et lui faisait croire que les ennemis n'oseraient seulement pas regarder le roi catholique, et que maint officier français ami d'Hocquincourt n'attendait qu'une occasion pour imiter sa trahison [4] ! Dix jours plus tard, le 12 juin, étant dans l'armée espagnole à l'avant-veille de la bataille des Dunes, et voulant reconnaître les lignes françaises, le maréchal fut tué d'un coup de feu parti du poste de Suisses qui venait d'être placé derrière un monticule [5]. Les quelques amis qui l'avaient suivi rentrèrent aussitôt dans le devoir [6]. Deux

[1] Lettre du 18 mai, au maréchal de Gramont, dans le tome VIII du recueil Chéruel, p. 359.

[2] *Lettres de Mazarin*, 21 mai, t. VIII, p. 362 ; lettres à M. de Mondejeux, 8 et 13 juin, ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 297 v° et 368.

[3] Le 2 juin, il dîna à la maison de ville de Bruxelles avec le roi d'Angleterre, qui était installé en Flandre depuis 1655 et fort bien traité, les ducs d'York et de Glocester, Condé et son fils Enghien; le lendemain, il partit avec Condé, à petites journées, pour l'armée (*Gazette*, p. 530 ; *Relations véritables*, p. 268 et 276).

[4] *Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 10-11.

[5] *Gazette*, p. 544, 545, 557 et 560 ; *Mémoires de Bussy* (témoin oculaire), t. II, p. 56; *Mémoires du duc d'York*, p. 603-604 ; Arch. Condé, P XVIII, fol. 493 ; Bourelly, *op. cit.*, p. 178-181 ; *Relations véritables*, p. 292 et 299-300. Mazarin annonça immédiatement cette bonne nouvelle au maréchal de la Ferté : « M. d'Hocquincourt n'a pas rendu aux ennemis tout le service qu'il s'étoit proposé, ayant été tué en voulant, l'autre jour, pousser la garde du camp du côté de M. de Turenne. Je suis marri que ce malheur lui soit arrivé ayant l'épée à la main contre son devoir. » (Ms. *Mélanges Colbert* 52, fol. 429 v°.)

[6] Mazarin à l'intendant Talon, 16 juin ; imprimé dans le tome VIII des *Lettres*, p. 429. La Feuille, gentilhomme du maréchal défunt, étant venu demander le pardon et la permission de rentrer en France pour les domestiques, officiers et soldats de sa suite, un passeport en forme leur fut délivré le même jour (ms. fr. 4193, fol. 158 et 159). Mazarin espérait que « bonne quantité de cavaliers de l'armée de Monsieur le Prince s'en viendroient aussi » Quatre-vingt-dix personnes et cent vingt chevaux rentrèrent ainsi en France. Mazarin renonça à faire le procès à la mémoire du maréchal. « Il n'y a point de

Digitized by Google

jours après la mort du traître principal, Turenne était vainqueur, et Dunkerque capitula le 25 du même mois.

La face des choses se trouvant ainsi changée, Mazarin eût voulu que les auxiliaires anglais et écossais, mis à sa disposition par Cromwell, aidassent Turenne à en finir avec l' « indigne trahison » d'Hesdin [1]; mais l'ambassadeur Lockhart avait eu ordre de ne coopérer à aucune autre entreprise que celle de Dunkerque, et il fallut encore renoncer à une tentative dont le succès aurait été très problématique, s'il était vrai, comme on le répétait, qu'il y eût cinq cents hommes de pied dans la place rebelle, huit cents dans les dehors, avec sept cents chevaux, et que le prince de Condé y eût jeté tous les approvisionnements nécessaires et envoyé les meilleurs ingénieurs de la Flandre. « L'os eût été trop dur à ronger, » ainsi que Mazarin lui-même l'avouait [2], et, quoique Gravelines fût la plus forte place de Flandre, on jugea préférable de s'attaquer à elle [3]; quand Turenne en eut eu raison (27 août), on obtint que les auxiliaires écossais fussent donnés à Mondejeux, devenu le maréchal de Schulemberg, mais seulement pour établir une sorte de blocus autour d'Hesdin [4]. Le blocus ne fut point effectif et ne put durer; au contraire, cette période de la révolte devint la plus fructueuse pour ceux qui en avaient été les promoteurs, grâce aux renforts que leur envoyèrent don Juan et Condé, mais surtout grâce à l'ex-

doute qu'il seroit très juste, écrivit-il à M. Servien le 25 juin; mais la considération de son fils qui a servi durant la rébellion de son père avec la dernière fidélité et [est] venu jusques à Amiens apporter les clefs de Péronne au roi, demandant des troupes pour y mettre et offrant de se retirer où Sa Majesté lui ordonneroit, mérite bien qu'on épargne en quelque façon la mémoire du père, qui est assez condamnée d'elle-même. » (Dépôt des affaires étrangères, vol. FRANCE 275, fol. 289.) On crut un instant, en Artois, que cette mort ébranlerait La Rivière, déjà mécontent des Espagnols (vol. PAYS-BAS 44, fol. 305).

[1] Lettre à M. de Bordeaux, 13 juillet, p. 509. Le marquis de Castelnau eût voulu, en avril, qu'on leur proposât de faire le siège d'Hesdin plutôt que celui de Dunkerque (vol. PAYS-BAS 42, fol. 228-230).

[2] Lettre à Turenne, 13 juillet, p. 511.

[3] Lettre à la reine, 27 juillet, p. 540.

[4] *Mémoires de Turenne*, p. 499 et 503; ses *Lettres et mémoires*, t. I, p. 289, lettre de Mazarin, 25 septembre. L'ambassadeur vénitien écrit, le 15 octobre (ms. Ital. 1844, fol. 177 v°), qu'on organise les quartiers d'hiver pour pour faire obstacle aux excursions des garnisons de Saint-Omer, Aire et Hesdin, et pour soulager les peuples de la campagne. L'armée espagnole était toute dispersée, mal conduite, et incapable de donner un effort sérieux quand le moment en reviendrait.

Digitized by Google

cellente organisation que Fargues établit jusque dans les moindres détails.

C'est du moins l'impression qui résulte de la lecture des chroniques contemporaines. Comme on l'a vu plus haut, le premier soin avait été de se débarrasser des officiers réfractaires aux idées de rébellion, soit en les envoyant au dehors sous un prétexte quelconque, et ne les laissant plus rentrer, soit en les faisant emprisonner; de ce nombre était le lieutenant-colonel du régiment de Bellebrune, et les fonctions de major de la place passèrent aussi à un capitaine plus accommodant, qui reçut une commission au nom de Condé. Le ravitaillement ne fut pas moins régulièrement organisé : tandis qu'une partie des soldats travaillait aux fortifications, l'autre allait ramasser des provisions, et cela en telle abondance, qu'un mouton ne se payait que cinq sols à Hesdin, et qu'une vache ne valait pas plus d'un boisseau de sel. Néanmoins, ces opérations nécessaires ne s'exécutaient qu'avec la plus grande discipline, et tout soldat pris en flagrant délit de vol ou d'extorsion était sans retard envoyé à un gibet mis en permanence sur la place publique. Jamais police ne fut si bien faite dans une place en état de siège, et Fargues portait la même intelligence dans toute l'administration [1]. Aussi, lorsqu'il remit aux mains d'Olivier d'Ormesson cette ville dans laquelle il avait exercé le pouvoir absolu pendant deux ans, l'intendant ne put s'empêcher de lui délivrer ce certificat, qu'il est curieux de retrouver sous la plume d'un aussi bon royaliste, d'un magistrat parfaitement intègre [2] : « Fargues, m'ayant expliqué sa conduite, fait voir ses magasins, me parut homme de tête et de grand ordre, et chacun convient qu'il a soutenu la révolte avec beaucoup d'habileté, n'ayant ni naissance, ni condition, ni charge, ni considération qui le distinguât, pour se soutenir. »

Mais à quel prix ces résultats étaient-ils obtenus ?

Les deux beaux-frères, imposant à tous, habitants ou soldats, une discipline inflexible [3], vivaient eux-mêmes comme des

[1] Voyez les livres de M. Janvier, p. 236-246, et de M. Lion, p. 188-192. Un des premiers soins de Fargues avait été de transporter au dehors tous les marchés, même pour l'approvisionnement journalier, et il créa un marché franc mensuel auquel son nom resta attaché.

[2] *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 339.

[3] La chronique hesdinoise accuse en outre Fargues de ne pas avoir plus

Digitized by Google

tyrans, entourés jour et nuit de bandouliers dévoués. « Ils étoient dans des chambres séparées aux deux bouts d'une salle commune, dans laquelle il y avoit un corps de garde de pertuisaniers. Jamais l'un ne dormoit que l'autre ne fût éveillé, jamais ils n'alloient en un même lieu ensemble [1]. » Les expéditions à l'extérieur se multiplièrent surtout lorsque la cavalerie de Condé, rendue libre par la chute de Dunkerque, fut revenue prendre ses campements sur la Ternoise et assurer la ville contre toute tentative de l'armée française. Fargues put alors étendre le rayon de ses opérations, détruire les châteaux des environs qui le gênaient, abattre les clochers d'où les paysans eussent fait le guet et les postes où M. de Schulemberg entretenait des détachements, intercepter les convois des royaux, lever des contributions en Ponthieu, dans l'Artois français, jusqu'en Picardie, non seulement sur les campagnes sans défense, mais même sur des villes telles que Saint-Pol (Abbeville et Saint-Valery déjouèrent cependant ses entreprises), faire des pointes hardies au delà de la Somme, jeter partout la terreur et rapporter dans sa bonne retraite d'Hesdin les revenus des domaines royaux ou le produit des contributions extorquées aux malheureux pays [2].

respecté l'honneur des femmes que la liberté des maris. Il avait eu pour maîtresse, d'autres disaient pour femme, avant d'épouser Mlle de La Rivière, une belle épicière sa voisine, du nom de Marie Roussel, et l'on disait que deux filles étaient nées de ce concubinage. Il semblerait, d'après les pièces du procès, que cette femme avait pris une grand part aux exactions qui enrichirent le major; mais, le mariage de celui-ci étant antérieur à la rébellion, on ne peut admettre, comme la légende le raconte, qu'il eût cassé de sa propre autorité l'union qui l'aurait lié primitivement à cette femme. Dix ans plus tard, elle témoigna contre lui dans le procès.

[1] *Ormesson*, p. 339.

[2] M. Janvier, p. 255-261 ; M. Lion, p. 194-196. Ces contributions étaient de règle pour couvrir les frais d'entretien des garnisons dans chaque circonscription. Dès qu'il fut bien constaté que la ville d'Hesdin nous échappait, une ordonnance attribua celles qui lui revenaient jusque-là aux quatre gouvernements de Montreuil, Doullens, Rue et Béthune (ms. fr. 4193, fol. 142-144, 5 juin 1658); mais Fargues affecta d'en continuer la perception partout où il lui fut possible. Les *Relations véritables* de Bruxelles annonçaient fréquemment des expéditions de ce genre. Vers la fin d'octobre (p. 527, de Calais, le 24), « ceux du Boulonnois ayant refusé contribution aux gouverneurs de Hesdin, ceux-ci leur ont envoyé un parti, auquel tout ce peuple armé s'étant voulu opposer et en étant venus aux mains, plus de cent cinquante paysans et soldats y sont demeurés morts sur la place, et le reste s'est retiré comme il a pu, prêt d'obéir et de contribuer suivant le traité qui se fait pour cela. » Un Extraordinaire de cinq pages fut consacré à la « Relation de la défaite de la cavalerie françoise aux faubourgs d'Abbeville, par celle de Hesdin, le 12 novembre 1758. »

Digitized by Google

Pour cette période de l'hiver 1658 à l'automne 1659, outre les relations de la gazette de Bruxelles, une trentaine de lettres de Fargues au prince de Condé aident à comprendre assez clairement quelle était la situation des Hesdinois vis-à-vis de Son Altesse Sérénissime, et montrent sur le vif quelques traits du caractère de l'ancien major de Bellebrune. De peur que l'incorrection de son orthographe et la rudesse de son style ne découragent le lecteur, je ne reproduirai textuellement que deux ou trois de ces lettres, comme spécimens, et donnerai quelques extraits des autres. La première de l'année 1659 [1] est malheureusement incomplète, et s'arrête au milieu d'un exposé intéressant du produit des contributions; on y voit du moins comment le service de trésorerie, malgré l'épuisement des finances flamandes, était assuré, soit pour la garnison ordinaire, soit pour les troupes de Condé et pour les corps appartenant au roi catholique. C'est vers cette époque que, suivant la chronique locale [2], Boutteville amena un régiment espagnol, deux régiments d'infanterie wallonne, les dragons de Monsieur le Prince et d'autres troupes commandées par Persan et Mailly [3]. C'est alors aussi que Fargues aurait organisé le contrôle de pointage pour l'admission des soldats isolés dans la ville.

A Hesdin, ce 14e janvier 1659 [4].

Je receust hier la lettre de V. A. S. du dernier de décembre; pour respondre à icelle je vous diré quand je saurés estre le plus misérable de tous les hommes, j'en huzeré tousjours de la manière que j'ay fet lors que l'estat des afères seront come ils ont esté la campagne passée, et ne saurés demandé d'argent dans ce rencontre, car je juge par moy mesmes aultruy : que sy, dans la nécessité de mes afères, on me venoist pressé, je croyrés peu généreux qui le ferest, et à une personne comme à V. A. S., de qui je n'ay pas l'honneur d'estre cogneu, il m'a semblé d'en uzé de la sorte pour luy fère cognoistre que j'estois

[1] Deux seulement sont de décembre 1658, le 4 et le 10, dans le volume P XIX, fol. 427 et 440.

[2] J. Lion, *Hesdinfort*, p. 196-197. La relation du ms. de Boulogne-sur-Mer n° 156 place ce détail au début de la rébellion, et fait monter le total des troupes à sept ou huit mille hommes.

[3] Est-ce Jacques de Mailly-Lascaris, nommé dans l'*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 181 ? Le ms. 156 cite encore les noms d'autres amis de Condé, Guitaut, Coligny, etc.

[4] Arch. Condé. vol. P XX, fol. 43. Je conserve l'orthographe, pour donner quelque idée de l'instruction première de Fargues.

Digitized by Google

sans réserve à luy. Pour ce qui est des passaports, je viens de dire à Mr Santos que cela m'avet esté promis et que je les donnerons tousjours, que nous n'estions pas de concierge ; et sur ce que M. le marquis de Caracesne luy escrit que les gouverneurs de Cambré et autres des places de Sa Majesté n'en donnet pas, je luy ay dit que la différance estoit bien grande d'eux avec nous, que nous n'estenions rien de Sadite Majesté et que nous restions dans ses intérests quand tant que V. A. S. y resteret et non autrement, et que lorsque ne tiendret qu'affère vostre paix générale ou particulière, que sy Hesdin en estet l'ostacle que la chose ne tiendret à rien et que j'en avés parlé tousjours de ceste manière à Mr le conte de Gramon et aux aultres, et pour cest effet n'avions vouleu prester ny serement ny prendre conmition que de V. A. S., à qui nous estions.

J'envoyeré les ordres que V. A. S. a envoyés à Air et à St Omer [1]. Je prandré nos mesures que vos troupes ne dépériront pas icy tant qu'il seront sur nos ordres.

Mr le Major vous dira que nous avons receu desja cent dix mille florins, sur quoy il en a pour nostre dixiesme unze mille, deux pour Mr Santos et trois quand avons donné par les ordres Mr Santos au terce espagnol ; reste quatre vingts quatorze pour le roy dont je me suis servy pour les fortiffications.

Sy les cartiers de vos troupes n'ont à creindre d'estre enlesvées par celles qui sont en France, ils sont tout à fet en seureté ; néanmoings je y prandré garde en cas s'assemblet pour allé en Flandres, et en donneré advis à Mr le gouverneur d'Armentières comme V. A. S. me le commande ; ils sont en ung estat sy misérable que cela n'empesche pas nos partis d'allé et venir dans tout le pays et bruslé le faubourg d'Amiens comme nous avons fet fère il y a six jours pour obligé le reste des village qui sont en desa la rivière de Somme de venir à la contribution ; j'espère qui pourra alle à deux cens mille....

Le jour même où Fargues écrivait cette lettre, informé à Arras qu'un régiment d'infanterie levé dans les pays de Lille, Douai, Valenciennes, etc., était en marche pour renforcer la garnison d'Hesdin, M. de Schulemberg l'envoya attaquer par ses gardes et ses domestiques, qui l'atteignirent le lendemain matin près de Saint-Pol, le taillèrent en pièces, quoique se trouvant un contre deux, et firent soixante prisonniers, dont six officiers [2].

[1] Quinze jours auparavant (*Gazette*, p. 46), il y avait eu un mouvement de troupes entre Hesdin, Saint-Omer, Aire, Armentières et la place de Tournay. Le marquis de Bellefont, M. de Schulemberg, le marquis de Créquy, Turenne lui-même, ne laissaient pas un instant de repos aux convois et partis ennemis.

[2] *Gazette* de 1659, p. 96.

Digitized by Google

Fargues se hâta de rassurer Monsieur le Prince, en redoublant de protestations [1] :

Je ne doute pas que le gouverneur d'Arras ne fasse grand bruit, par la *Gazette*, de vingt-quatre soldats [2] que prit hier un parti de sa garnison dans Saint-Pol, par l'avis que des villages où ils étoient passés leur donnèrent, et, comme ce sont des soldats qu'on a levés du côté de Douay, ils croyoient être en sûreté dans ledit Saint-Pol, où ils dormoient. J'en ferai payer la rançon à ces donneurs d'avis, et les armes. Je les envoyai querir audit Arras. où ils peuvent être arrivés ce matin. J'en aurai bientôt ma revanche.... Je vous dirai, en passant, que, si petits que nos partis soient, [ils] passent partout et ramènent le butin sans que personne ne bouge; tout le pays est réduit dans notre obéissance, et personne ne va ni ne vient, et moins n'ose demeurer à sa maison, sans ordre de nous. Saint-Riquier, qui est fermé, et Dammarie contribuent. Toutes choses vont fort bien ici, autant que V. A. S. peut souhaiter.

Fargues prit certainement « sa revanche » sur les pauvres paysans [3]; mais, le mois suivant, MM. de Schulemberg et de Woignon trouvèrent encore moyen d'intercepter au passage huit compagnies d'infanterie qui se préparaient à renforcer Hesdin [4]. L'intention de Condé était évidemment de concentrer de ce côté-là autant de troupes qu'il pourrait en vue de la campagne qui se préparait de part et d'autre, et il ne cessa, aux approches du printemps, d'envoyer à Fargues des renforts importants, six régiments, mille chevaux, des ingénieurs, des mineurs, de l'argent, du pain de munition, soit pour mettre Hesdin en état de soutenir un siège, soit surtout pour lancer des partis plus considérables du côté de la Somme [5]. La Rivière dirigea heureuse-

[1] Arch. Condé, P XX, fol. 51, 16 janvier. Je renonce à reproduire l'orthographe.

[2] Est-ce lui qui diminue le chiffre, ou la *Gazette* qui l'a élevé à soixante? Elle ajoutait qu'il ne resta pas dix hommes pour porter la nouvelle de l'écrasement. Les *Relations véritables*, au contraire, eurent soin d'atténuer la défaite (p. 114).

[3] *Relations véritables*, p. 115.

[4] *Gazette*, p. 215, 20 février. La lettre toute triomphante de M. de Mondejeux au cardinal est aux Affaires étrangères, vol. Pays-Bas 47, fol. 361. Un familier de Condé, Larray, neveu de Lenet, qui avait failli faire entrer les Espagnols dans Péronne, était au nombre des prisonniers.

[5] Arch. Condé, P XX, fol. 93, 129, 171, 174, 177, 229, 251, du 3 février au 31 mars. On écrivait de Calais, le 18 janvier, à la gazette de Bruxelles (p. 44) : « Les gouverneurs de Hesdin vont étendant leurs contributions tout le long de la rivière de Somme sans aucune opposition, et introduisent dans leur place, de jour à autre, grande quantité de grains et autres munitions, un de leurs

Digitized by Google

ment une de ces expéditions : si nous n'en avions le récit dans une lettre de son beau-frère [1], et si celui-ci n'avait toujours soin de parler pour eux deux et de dire : *nous*, au prince, on eût pu croire que le lieutenant de roi n'existait plus; le lecteur a constaté que son nom n'apparait presque jamais. Comme le dit la chronique contemporaine, il n'était là que pour « opiner du bonnet. »

La chronique raconte aussi [2] que Fargues, dans ce même commencement de l'année 1659, s'engagea à livrer Hesdin aux Espagnols, moyennant une grosse somme qui aurait été versée immédiatement entre ses mains, mais qu'il temporisa encore lorsque les troupes de Condé vinrent pour prendre possession ; qu'il finit par déclarer qu'ayant toujours entendu demeurer gouverneur pour le roi Philippe IV, il n'exécuterait le traité qu'après avoir reçu ses provisions en forme; que, se voyant joués, Boutteville et Persan regagnèrent Saint-Omer, et don Juan partit pour l'Espagne sans avoir pu tirer vengeance d'un si insigne manquement de foi.

Don Juan quitta, en effet, le pays le 1er mars, laissant ses pouvoirs au marquis de Caracène, gouverneur des armes [3], et l'on verra, dans le procès de Fargues, que ce marquis lui délivra une promesse de cinq cent mille livres, restée d'ailleurs impayée; mais, dans la correspondance avec Condé, nous cherchons en vain la moindre allusion à un fait si important. La lettre suivante [4], après une première partie épisodique, montre seulement que la place, sa garnison et les corps campés à l'extérieur

partis ayant, dans la nuit du 6 au 7, brûlé une partie du faubourg de Saint-Pierre d'Amiens. » Les courses de ce genre et la dévastation méthodique s'étendirent jusque dans le Beauvaisis et le comté d'Eu. Du côté de l'armée française, on agissait de même : « Les généraux n'ont autre soin que de remplir leurs bourses par toutes sortes de moyens les plus rigoureux et les plus tyranniques à leur accoutumée, ce qui ne confirme pas peu ces peuples-là dans la haine qu'ils ont toujours eue pour des ennemis si barbares et inhumains. »

[1] Arch. Condé, P XX, fol. 318-322.

[2] M. Lion, *Hesdinfort*, p. 196-198. Cf. Mondelot, *le Vieil et le Nouvel Hesdin*, p. 98-99.

[3] Mazarin avait fait délivrer un passeport à don Juan pour qu'il pût traverser la France (ms. fr. 4194, fol. 16, 7 février 1659); quand le prince traversa Paris, bien que ce fût « à l'inconnu, » il lui offrit l'hospitalité dans son palais et une fête à la cour (*Gazette*, p. 261, 264 et 287). Nul doute que cette rencontre hâta la terminaison de la guerre.

[4] Arch. Condé, P XX, fol. 253. Bien des passages de cette lettre paraissent inintelligibles, même débarrassés de l'orthographe barbare.

Digitized by Google

continuèrent à être soldés et entretenus, non sans peine, il est vrai, par les Espagnols :

Hesdin, ce dernier jour de mars 1659.

.... Un gentilhomme nommé la Poterie, qui est bâtard de la maison de M. de Persan, arriva ici jeudi dernier, bien monté et armé, pour nous offrir son service, et prioit de faire en sorte qu'il pût aller joindre vos troupes ou M. le comte de Moreuil [1]. V. A. S. saura que c'est un des plus méchants hommes du monde, qui a assassiné quatre hommes de sang *frest*, qui a été condamné à mort en France. Il s'étoit retiré auprès de feu M. le maréchal d'Hocquincourt, et le vint trouver un mois après qu'il fut de retour à Bruxelles ; et, comme le personnage nous étoit connu, nous eûmes peine à le souffrir ici auprès de lui que pour nous. Il se fit de fête avec lui et s'offrit qu'il iroit faire quelque bon prisonnier avec son camarade, qui est un autre gentilhomme, et que, le roi étant arrivé [à] Amiens, c'est le temps, on lui donnât la main. Son imprudence ou ses péchés furent la cause qu'ils furent arrêtés à Amiens. Dès aussitôt on lui mit (audit la Poterie) les fers aux pieds et dans un cachot. Le bruit qu'on en fit a retardé l'exécution qu'on le devoit faire rouer après la mort de M. le maréchal. Nous l'avons continué, et menacé que, si on le faisoit mourir, que nous ferions de même à ceux que nous tenions : ce qui l'a sauvé, et la cour s'est contentée de le faire tenir dans le cachot, que depuis quinze jours qu'il nous assure qu'il s'étoit sauvé par un moyen non vraisemblable à la vérité et qui est imaginaire, que hors du consentement de la justice ne se peut, et n'avons pu le savoir encore [2]. Et, par le refus que nous lui avons fait de le laisser ici, [il] nous a demandé d'aller auprès de S. A. S. ou dans vos troupes. Nous lui avons commandé de se retirer par où il étoit venu, et que, s'il vous alloit trouver, on le feroit arrêter. Tous ceux qui sont à M. le maréchal le connoissent. C'est [à] V. A. S. à voir ce qu'il [y] aura à faire, s'il vous va trouver.

J'écris à sr de Lenet ce que vous m'ordonnez.

J'enverrai à V. A. S. un compte de toutes choses, et lui ferai voir qu'encore bien qu'on nous paye ce qu'avons avancé, que l'argent de la garnison commencera à nous être dû. Je prie Dieu qu'il y en ait de reste après l'équipage, et pour la flotte, devant qui (*qu'elle?*) soit venue. La garnison auroit trop souffert, si V. A. S. n'y donne ordre.

[1] Alphonse de Moreuil, premier écuyer de Monsieur le Prince, puis premier gentilhomme de son fils. C'est de lui que Mme de Sévigné apprit, chez Mme de la Fayette, la mort tragique de Watel.

[2] Selon la *Muse historique*, t. II, p 473, 4 mai 1658, il avait été arrêté sur le passage du roi et condamné par les juges de Senlis comme transfuge et espion. Les généalogies de la famille de Vaudetar ne parlent pas de lui.

Digitized by Google

D'ailleurs, c'est tout vous dire que j'ai des amis intéressés à la flotte [1].

Il n'y a que le temps qui puisse faire connoître à V. A. S. combien vous sommes [attachés], La Rivière et moi, et que personne ne sauroit vous [l'] estre plus que nous.

Le mois d'avril se passa encore en escarmouches, en préparatifs; tandis que les Hesdinois poussaient au loin leurs tournées de contributions, l'armée royale pillait et brûlait également les bourgs et villages en deçà de Bruxelles qui refusaient de payer, se croyant à l'abri derrière leurs rivières et leurs canaux, ou détruisait les châteaux à l'exemple de ce que faisaient Fargues et ses compagnons [2].

Hesdin, 19 avril 1659, ce samedi matin [3].

Je ne doute pas que le gouverneur de Douay ne vous ait envoyé en diligence la lettre que j'ai écrite à V. A. S., par laquelle je lui donnois avis de la prise du château de Boufflers [4], et que la garnison avoit été amenée ici avec le commandant, et que nous sommes été obligés de sortir de la place deux pièces de canon de douze et ouvrir la tranchée, où Mrs de Jansse et d'Elbau y ont tout à fait contribué en toute manière, et surtout à défaire le pont sur la rivière d'Authie [5]....

Le 22 avril [6], une phrase d'une autre lettre semble indiquer que la situation se tendait quelque peu entre le prince et Fargues, faute d'argent ou faute de confiance : « Je [ne] vous demande en grâce que [de] nous mettre en état que vous puissions être utiles en quelque chose, et que les ennemis ne passent pas sans qu'on leur puisse faire la moitié de la peur, et que S. M. puisse connoitre que ceux qui sont à V. A. S. le servent avec fidélité et affection. » Le 5 mai [7], la défiance s'est encore accentuée :

[1] Ce sont les galions des Indes, dont la gazette de Bruxelles, à la fin de janvier (p. 48), avait annoncé la prochaine entrée dans le port de Cadix.

[2] *Gazette*, p. 287, 419, 443; *Relations véritables*, p. 192.

[3] Arch. Condé, P XX, fol. 318.

[4] De l'autre côté de l'Authie, à trois lieues d'Hesdin et une d'Auxy-le-Château. Le comte de Boufflers, père du futur maréchal de France (né en 1644), était maréchal de camp dans l'armée royale depuis 1652 et grand bailli du Beauvaisis.

[5] Fargues envoya un compte rendu de cet exploit à la gazette de Bruxelles, qui l'imprima dans son numéro du 26, p. 199-200. Les ingénieurs y sont nommés Janssens et Delban.

[6] Arch. Condé, P XX, fol. 329.

[7] *Ibidem*, fol. 371.

Digitized by Google

« V. A. S. nous rendra la justice qu'il nous doit en ne pas ajouter créance aux rapports qu'on lui fera de nous, puisque jamais La Rivière et moi ne serons dans d'autres sentiments que de mourir pour le service de V. A. S. et de ce que vous aimez le plus, afin de mériter votre amitié et protection. »

La chronique hesdinoise [1] prétend que, vers le milieu de ce mois de mai, Fargues fut obligé d'envoyer une somme considérable à Monsieur le Prince, pour le calmer, et qu'il chargea sa femme de faire parvenir le convoi à destination [2]. On ne comprend pas bien ce renversement des rôles, comme une espèce de restitution ; ne serait-ce pas plutôt que Fargues prit cette voie pour mettre en sûreté sur le territoire espagnol le fruit de ses économies et de ses rapines? La lettre qui suit [3] prouve qu'il réclamait un fort arriéré à la trésorerie de M. de Caracène ; le destinataire est sans doute le secrétaire de Condé, Caillet de Chamlot :

Hesdin, ce 20e mai 1659.

Monsieur, si n'étoit la crainte de passer pour importun auprès de S. A. S., je ne me donnerois pas l'honneur de vous écrire comme je fais pour vous supplier très humblement de parler au *proveador* [4], qui remet à payer les dix-sept mille et tant de florins à M. Josse, banquier d'Anvers, du pain de l'année passée, sans ce qui m'est dû de celle-ci, qui se peut monter à vingt-quatre mille livres, et le courant pour le payement de la garnison, dont il est dû un mois et demi, et sans espérance de pouvoir tirer rien du pays, à cause de l'armée des ennemis, sans y comprendre les avances pour les fortifications et autres dépenses que je suis obligé de faire pour la conservation de la place. Jugez en vous-même, si la prière que je vous fais est juste de vous demander l'assistance où vous la croirez être utile de me la donner, soit auprès de S. A. S., ou auprès d'autres. Je vous assure que, le service que vous me rendrez en cela, j'en aurai une très particulière reconnoissance, et vous promets que la gratitude s'en ensuivra lorsque je vous pourrai témoigner par mes services que je suis, etc.

A l'époque où fut écrite cette lettre, les choses avaient bien changé depuis deux semaines, le progrès des négociations de

[1] M. Lion, *Hesdinfort*, p. 198. Cf. Mondelot, *op. cit.*, p. 99-100.

[2] C'est la première et unique fois qu'il est parlé de Mme de Fargues depuis son entrée dans Hesdin, en mai 1658, ci-dessus, p. 128-130.

[3] Arch. Condé, P XX, fol. 431.

[4] Pourvoyeur, comme *pourveeur* en ancien français. En espagnol, la forme correcte est *proveedor*.

Digitized by Google

paix ayant fait conclure une première suspension d'armes du 8 mai au 8 juillet [1], sans que, d'ailleurs, les armées cessassent de part ni d'autre de se concentrer et de préparer une reprise des hostilités. Le 17 mai, Fargues fut fort inquiet d'apprendre que Turenne était arrivé à Amiens et avait envoyé sa cavalerie jusqu'à Berteaucourt; il en écrivit immédiatement à Monsieur le Prince [2]. « Je ne sais, disait-il, si l'on voudroit aller en Flandre, ou s'en venir dans la vallée du Vieux-Hesdin.... Je ne laisse sortir personne, ni cavalerie ni infanterie, de la garnison, et, lorsque la suspension d'armes a été publiée à Montreuil, j'ai redoublé la garde pour les dehors, qui est assez bonne, et toutes choses en même état, et j'espère que nous ne serons pas surpris. » Deux jours plus tard [3], les bruits d'une prochaine arrivée de l'armée royale se confirmèrent. « Si cela est, disait-il gaillardement, je n'aurai affaire de dépendre notre argent en espions, puisqu'ils seront à notre vue. » Néanmoins, il fit publier la suspension d'armes, le 24, au nom de Condé, dans la ville, dans le Marché et à Saint-Pol, et il en profita pour passer en revue les trois régiments de cavalerie qu'on lui avait confiés. Ce qui l'inquiétait, c'est que les troupes « ennemies, » c'est-à-dire les Français, semblaient s'appliquer à faire le vide tout autour d'Hesdin :

Il seroit très nécessaire d'avoir les articles des conventions de la trêve, afin de nous gouverner comme il est dit. Je vous promets que les troupes qui sont ici sous notre charge ne dépériront pas. M. Delbau [4] peut avoir dit à V. A. S. de la manière que je les traite. Vous le pourrez savoir par les colonels.... V. A. S. aura la bonté de nous faire savoir de la manière qu'on se doit gouverner, car je crains que les troupes ne pillent les bestiaux de ce gouvernement. Ils ruineroient toute notre contribution dans le Ponthieu, si ils font ce tour pour nous ôter le moyen d'en rien tirer en cas que la paix ne [se] fasse.... Non content de nous manger le pays qui nous contribue, ils veulent ruiner entièrement le gouvernement. M. le comte de Lisbonne (*sic*) veut avoir quelque prétexte pour tout piller et brûler [5]. Je ne puis comprendre à quelle fin est. Cette manière d'agir ne peut-être sans

[1] *Gazette*, p. 467, 490 et 591.
[2] Arch. Condé, P XX, fol. 411, 18 mai.
[3] *Ibid.*, fol. 427, 20 mai.
[4] Un des ingénieurs nommés ci-dessus, p. 144. Celui-ci avait été demandé avec instances par Fargues.
[5] Le comte de Lislebonne et le marquis de Vitry avaient leurs postes jus-

Digitized by Google

quelque ordre particulier, et que leur dessein est tout autre qu'il ne paroît [1].

Une ordonnance royale, en date du 29 mai, essaya de mettre ordre aux choses [2] : « Il ne sera fait, disait-elle, aucune innovation à la levée des contributions, et tous habitants du plat pays auront la liberté d'aller et venir dans la province de Flandre et dans les autres des Pays-Bas sans passeport du roi ou de ses lieutenants généraux, ni des gouverneurs ou commandants, à condition néanmoins qu'ils ne pourront approcher qu'à la portée du canon d'aucune place où il y a garnison. » Les lettres de Fargues vont prouver que cette ordonnance resta lettre morte.

Il se préoccupait aussi du sort qui leur serait fait, à lui et à ses compagnons, dans la paix annoncée partout; mais Condé y avait très généreusement pourvu, et ce fut l'objet d'un important article de l'instruction que Caillet emporta à Madrid en mai 1659 [3] :

Pour Hesdin, c'est un point sur lequel il ne faut point se relâcher, et sur quoi il faut faire donner satisfaction aux gouvernants, comme l'on est obligé par le traité que M. le comte de Grammont a signé, par ordre de M. don Juan et au nom de Sa Majesté Catholique, et que je n'ai signé qu'ensuite de la prière que mondit sieur don Juan m'en a faite; aussi est-ce à Sadite Majesté à leur en donner récompense, au cas que le gouvernement ne leur puisse demeurer. C'est une affaire d'honneur à laquelle je suis engagé et à quoi je ne veux pas manquer, et si, par le traité de paix, cette place vient à retourner à la France, et que l'on veuille se servir de ce prétexte pour dire que Sa Majesté Catholique ne doit pas être chargée de la récompense, il faut faire considérer que, quoique ladite place ne demeure pas à l'Espagne, elle ne laisse pas de servir à Sadite Majesté Catholique pour en retirer quelqu'une de celles qu'on lui rend en Flandres, sans quoi on pourroit lui en rendre moins; qu'ainsi c'est Sadite Majesté qui doit être chargée de la récompense. Et comme on est obligé par le traité de donner une ou plusieurs terres en ce pays, de la valeur de

que sur l'Authie; mais la *Gazette* prétendait (p. 539) qu'ils faisaient observer une exacte discipline. Ils étaient sous les ordres de Turenne.

[1] Arch. Condé, P XX, fol. 441, et XXI, fol. 17 et 19, 23 et 26 mai.

[2] *Gazette*, p. 540.

[3] Instruction publiée dans les *Mémoires de Lenet*, p. 630. L'original est dans les Papiers Lenet, ms. fr. 6722, fol. 65 v°.

Digitized by Google

huit mille écus de revenu, il faut envoyer des ordres si précis, et en si bonne forme, que la chose ne reçoive ni réplique ni difficulté, et qu'elle se puisse achever pendant que je serai ici. Autrement, ces messieurs seroient longtemps sur le pavé de Bruxelles à solliciter cette affaire: à quoi ils emploieront beaucoup de temps, et peut-être n'en viendront-ils jamais à bout.

Fargues se montra fort touché de ces façons d'agir [1] :

Je reçus hier celle que V. A. S. m'a fait l'honneur de m'écrire du 27 du mois passé, laquelle me met hors de pouvoir de vous témoigner à jamais la reconnoissance que je dois à toutes les bontés que V. A. S. a pour nous, si elle ne nous en fait naître les occasions. Tout ce que je vous puis assurer, [c'est] que vous ne pouvez pas avoir personne du monde qui prenne plus de part de vos intérêts et repos, qui est la chose que je souhaite avec toute la passion imaginable. La place est la moindre des choses que nous voudrions donner pour cela, et, si nos vies y peuvent contribuer, ne nous les épargnez pas, puisque ce nous seroit une gloire de la perdre pour votre service. Je vous supplie très humblement de le croire, si V. A. S. a tant soit peu d'estime pour nous. Nous vous sommes obligés de la pension que vous donnez à nos amis et à nous. Le Major m'écrit qu'il en a été payé [2]. Nous continuons à mettre les fortifications de la place en si bon état, que celui à qui vous la ferez remettre puisse dire que V. A. S. n'avoit rien à craindre. La garnison ordinaire en fera de même, si je puis, comme aussi les troupes auxiliaires qui sont sous nos ordres.... J'ai donné parole à M. le comte de Marles [3] que, si Messieurs des états [4] veulent donner cinq sous tous les jours aux cavaliers et trois sous par chaque fantassin, que je leur promets d'empêcher qu'on ne prendra rien dans le pays, que les fourrages pour la cavalerie.... On aura peine d'être payé de la contribution, car tous les paysans ont abandonné les villages et se sont retirés dans les bois, et sont résolus de ne rien payer puisque les troupes des ennemis [5] coupent les blés et ruinent tout leur voisinage, nous tiennent éveillés de jour et de nuit [6]....

[1] Arch. Condé, P XXI, fol. 192, 9 juillet.

[2] Ce major, dont Fargues parle souvent dans ses lettres, doit être le même auquel Guy Patin faisait allusion le 13 mai précédent (*Lettres*, t. III, p. 135) : « Toutes les garnisons de Champagne, Picardie et Normandie marchent vers Hesdin pour l'assiéger, si le major qui est ici n'en a fait l'accord ; » et il est probable que *l'accord* signifie l'adhésion à la trêve.

[3] De la maison de Noyelles.

[4] Les états du pays d'Artois, encore espagnols.

[5] Les Français.

[6] On voit dans la *Gazette*, p. 713, 736, 905, etc., quelle était la situation de chaque corps de l'armée royale.

Digitized by Google

Ainsi Fargues lui-même, si solide, si inébranlable depuis seize ou dix-sept mois, commence à partager le découragement général. Autour de lui, dans la ville si bien assujettie à son joug, dans les rangs de la petite armée de Condé, parmi même les plus obstinés partisans de la rébellion, le besoin de paix et de repos se fait sentir : la paix à tout prix, soit que l'Artois fasse retour à la domination espagnole sous laquelle il avait vécu assez doucement pendant plus d'un siècle, ou qu'il obtienne l'annexion définitive à la France, comme le demande le plus grand nombre. La guerre a duré vingt-quatre ans sur cette partie de nos frontières ; on vient de voir, par la correspondance de Fargues, à quel degré de détresse étaient arrivés des pays si richement dotés par la nature, si impitoyablement dévastés par les soldatesques ennemies. Quelle devait donc être l'anxiété des misérables populations suivant de loin, sur des ouï-dire incertains, l'œuvre de pacification commencée en Espagne et dont les préliminaires avaient été signés le 4 juin, à la faveur de la trêve ! Le lecteur en jugera par deux dernières lettres.

L'une est du 8 octobre [1] :

J'avois envoyé un trompette à M. le maréchal de Turenne, qui ne m'a donné aucune satisfaction. Il est inutile de nous plaindre, sinon de nous armer de patience. Messieurs des états d'Artois sont, en attendant leurs députés, assemblés. Si peu que V. A. S. et Son Excellence [2] nous veuillent être favorables, ils nous prêteront la somme que vous souhaiterez. Toute la province y est disposée par la crainte que nous leur donnons....

Il semble que cette affaire des états d'Artois se rattache à la décision obtenue du gouvernement espagnol par les plénipotentiaires de Condé, et annoncée dans leur lettre du 29 du mois précédent [3] : « M. don Louis [4] envoie ordre, par ce courrier, à M. le marquis de Caracène d'exécuter le traité d'Hesdin à votre satisfaction et en la manière que vous le jugerez à propos. »

Dernier soupir de la rébellion agonisante ; Fargues écrit à Monsieur le Prince, en date du 13 octobre [5] :

[1] Arch. Condé, P XXII, fol. 19.
[2] Le marquis de Caracène.
[3] Arch. Condé, P XXI, fol. 437, lettre de Caillet et Lenet, datée de Fontarabie.
[4] Louis de Haro, favori et ministre de Philippe IV, principal négociateur de la paix.
[5] Arch. Condé, P XXII, fol. 31.

Digitized by Google

Je vois peu de disposition du côté des états d'Artois de me donner de l'argent.... Si vous saviez dans quelle extrémité j'ai failli à me trouver faute du payement de la garnison, vous m'auriez envoyé de ne leur pas donner un moment de temps. Il n'importe, et j'aime mieux courir le risque de périr, que si j'avois eu la volonté de ne pas faire ce que vous me commandez....

Les troupes des ennemis[1].... fourragent et forcent les églises, et enlèvent entièrement, jusques à nos portes, tout; et, à la vue de la place, ils ont ruiné M. du Beaumetz et mettent à bas les maisons de son village et la sienne, sans que M. de Turenne, ni qui que ce soit, nous en ait voulu faire raison, au contraire se moquoit de nous; le tout par ordre de M. de Schulemberg. Nous avons envoyé toute notre cavalerie dans le Ponthieu. Ils ont pris les armes, disant ne pouvoir rien payer; la cavalerie passant proche des villages, on blessa quelqu'uns de nos cavaliers de la garnison et leurs chevaux. Je suis résolu de n'en pas demeurer là et en avoir raison, et tâcher de les faire payer ce que je pourrai, si je puis. Je fais donner du foin et de l'avoine à toute la cavalerie, afin qu'ils ne dépérissent et qu'ils soient en bon état, et j'oblige Messieurs des états à leur donner six sols, et les empêcherai de sortir du quartier.

Trois semaines plus tard, la paix fut signée. Les pactes de Condé en 1651, de Fargues en 1658 [2], avaient formellement stipulé qu'aucune des parties contractantes ne pourrait traiter avec l'ennemi sans la participation des autres, et Mgr le duc d'Aumale a fait observer que, si cette clause, à plusieurs reprises, empêcha Condé de devancer la cessation de la guerre, elle fut ensuite son salut et lui permit de rentrer dans le devoir en forçant l'Espagne de le comprendre, ainsi que ses amis, au traité de paix [3]. Condé même, au début des négociations, émit la prétention, si ce n'est pour lui-même, au moins pour ceux qui l'avaient suivi dans la rébellion, que chacun fût rétabli dans ses biens, honneurs, charges, dignités et gouvernements. C'était, entre autres, le cas de La Rivière et de Fargues, et l'on a vu plus haut [4] le prince déclarer qu'aucun point ne lui tenait plus au cœur. Mais Mazarin démontra sans peine qu'une concession pareille était incompatible avec l'honneur de son maître, et que

[1] Les Français.
[2] Ci-dessus, p. 120.
[3] *Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 103-104.
[4] Ci-dessus, p. 123 et 147.

Digitized by Google

les rebelles vaincus et repentants devaient s'estimer heureux d'avoir l' « abolition » de leur crime et la restitution de leurs biens confisqués [1]. Peut-être eût-on pu encore prolonger la discussion sur ce terrain ; il ne voulut pas que, pour son intérêt particulier, pour le rétablissement intégral de sa propre personne, ses plénipotentiaires disputassent plus longtemps contre le roi légitime [2], et enfin, le 7 novembre, Mazarin et don Louis de Haro signèrent dans l'île des Faisans le traité des Pyrénées, la « paix la plus glorieuse qui eût été faite depuis Charlemagne, » si l'on considère combien elle étendait et fortifiait nos frontières françaises sur tous les points [3]. Par l'article 35, l'Artois entier, sauf Aire et Saint-Omer, restait à Louis XIV. Hesdin redevenait français, pour toujours cette fois, comme Arras, comme Bapaume, Béthune, Lillers, Saint-Venant, Saint-Pol et leurs bailliages, châtellenies et comtés. Deux places seulement, Rocroy et le Catelet, étaient dans les mêmes conditions qu'Hesdin [4] : par l'article 52 de la paix, il fut stipulé que, si le roi de France voulait bien accorder des lettres d'abolition et de pardon aux officiers de guerre ou soldats de la garnison qui avaient fait rébellion dans ces trois villes, le commandant de chaque place, ses officiers et ses soldats seraient tenus, au jour de la remise des lettres, « de sortir de la place sans aucun délai ni excuse sous quelque prétexte que ce fût, prévu ou non prévu, et de remettre ladite place au même état qu'elle étoit lorsqu'ils s'étoient soulevés...., sans rien changer, affoiblir, endommager, démolir ou altérer en quelque sorte et manière que ce fût. » En cas de refus de quelqu'un des commandants, officiers ou soldats, ils seraient déchus *ipso facto* du pardon qui ne leur était accordé que sur les bons offices du roi d'Es-

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 338.

[2] On lui envoya dès le 27 septembre un passeport ou sauf-conduit pour rentrer en France : ms. fr. 4194, fol. 125. « Il accepta le pardon sans bassesse, a dit son historien, sans avoir trahi ses alliés ni sacrifié ses amis. Il conserve son rang, recouvre ses terres et reste dans le service. Son nom se trouve attaché à la restitution de Rocroy, Linchamp, le Catelet, à l'acquisition d'Avesnes, à la rectification de nos frontières du nord et du midi.... Les leçons du malheur ne sont pas perdues pour lui. C'est un homme nouveau qui va rentrer en France. » (*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 112.)

[3] *Mémoires de Monglat*, p. 343.

[4] Rocroy et le Catelet, comme Hesdin, n'avaient voulu recevoir d'ordres que de Condé ou de son fils. Rocroy était occupé par Montal, et Condé avait mis le comte de Chérisy dans le Catelet.

Digitized by Google

pagne, et celui-ci aiderait le roi de France à avoir raison d'eux.

Suivant l'usage, l'abolition ne devait être accordée que si les anciens rebelles ne se trouvaient « prévenus d'autres délits. » Lenet avait essayé de faire supprimer cette formule de rigueur, mais sans succès [1]; on verra quelle en fut la conséquence pour Fargues. Les lettres d'abolition pour Condé et ses adhérents ne furent expédiées qu'en janvier 1660; auparavant, il y en eut de spéciales pour les deux commandants d'Hesdin, et le jeune roi les signa dans la première quinzaine du mois de décembre, durant le séjour qu'il fit à Toulouse [2]; le parlement de Paris les enregistra le 23 [3]. Elles étaient rédigées en termes très durs pour La Rivière et pour Fargues [4] :

Louis, etc. Encore que l'amour que nous portons à notre État nous dût obliger à faire sévèrement punir ceux de nos sujets qui, oubliant leur devoir, sont si osés que de se soustraire de notre obéissance, et qui, pour se maintenir dans ce crime avec impunité, y ajoutent ceux de rébellion et d'hostilité, comme ont fait les nommés

de La Rivière, que nous avions honoré ci-devant de la charge de notre lieutenant au gouvernement de Hédin, et

Desfargues [5], qui étoit pourvu de celle de sergent-major du régiment d'infanterie de Bellebrune, qui tenoit garnison dans ladite

[1] Lenet écrivait à son maître, de Fontarabie, le 9-14 octobre précédent (Arch. Condé, P XXII, fol. 37) : « Sur l'article de tous ceux qui ont suivi votre parti, dans lequel on oublie et abolit tout ce qu'ils ont commis en icelui (qu'on spécifie), puis on y ajoute la clause générale, ils mettent toujours : « pourvu « qu'ils ne se trouvent atteints d'autres crimes, » ainsi qu'il est couché dans divers autres traités, et même dans celui du connétable (traité de Madrid, 1526 ?), que je rendrai. Mais tâchons à le faire ôter, ou du moins faire mettre : « tous les crimes et délits commis depuis l'année 1650. » Ce n'est pas que cela soit fort considérable, car, quand cette réserve ne seroit pas, on ne peut fermer la bouche aux procureurs généraux pour les crimes commis avant les troubles. » La même stipulation avait été insérée dans les préliminaires du 4 juin (*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 114).

[2] Il quitta cette ville le 20.

[3] Arch. nat., X1a 8661, fol. 336 v°; autre texte dans les Papiers du ministre Le Tellier, ms. fr. 4194, fol. 134. On peut voir dans le *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 425-427, quelle était la procédure pour ces enregistrements à la Chambre de justice.

[4] Les lettres d'abolition pour Condé et ses adhérents sont dans le ms. fr. 4195, fol. 1-6. Celles-là, comme par exemple les lettres que Gourville se fit délivrer douze ans plus tard, étaient rédigées par les impétrants eux-mêmes, ou au moins avec leur participation (*Mémoires de Gourville*, t. I, p. 203-204, et t. II, p. 37 et 208-209); il est bien évident que les gouverneurs d'Hesdin ne furent pas traités avec la même faveur.

[5] On remarquera que le nom est estropié et que les prénoms des deux impétrants manquent.

Digitized by Google

place, lesquels, comme chacun sait, incontinent après la mort du sieur de Bellebrune, vivant gouverneur dudit Hédin, s'emparèrent de ladite place et s'en rendirent les maîtres après avoir débauché la plupart des officiers et soldats de ladite garnison et chassé hors d'icelle ceux qu'ils reconnurent être affectionnés à notre service et fermes dans leur devoir, ont tenu jusques à présent contre nous dans ladite place, entretenu correspondance avec les ennemis de l'État et ceux de nos sujets qui s'étoient unis avec eux contre notre service, se sont servis de leurs forces pour appuyer leur rébellion, ont fait la guerre à nos troupes et à nos sujets, et levé sur eux des contributions : tous lesquels crimes ne peuvent être assez rigoureusement punis. Néanmoins, comme, en considération de la paix qu'il a plu à Dieu donner à notre royaume par la conclusion du traité qui en a été signé entre cette couronne et celle d'Espagne le 7e du mois de novembre dernier, nous avons résolu d'oublier tout ce qui a été fait durant la guerre contre notre service et notre État, et de pardonner à ceux de nos sujets qui, durant ce temps-là, ont été en intelligence et association avec les ennemis, nous avons trouvé bon de faire ressentir des effets de notre clémence auxdits de La Rivière et Desfargues, comme aussi à tous les officiers, soldats et autres de ladite garnison qui ont trempé dans leur rébellion et qui ont eu part à ce qui a été fait contre notre service dans ladite place depuis la mort dudit feu sieur de Bellebrune. SAVOIR FAISONS que, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, plaine puissance et autorité royale, avons quitté, remis et pardonné.... auxdits de La Rivière et Desfargues, officiers et soldats de ladite garnison, les crimes de désobéissance, sédition, rébellion et révolte entreprise contre notre service et notre État, intelligence, liaison et pratique avec les ennemis déclarés de cette couronne et ceux qui étoient unis avec eux contre nous, levées d'hommes, de deniers et de contributions, meurtres, pillages, incendies et autres actes d'hostilité contre nos troupes et nos sujets, et généralement tout ce qui a été dit, fait et commis depuis la mort dudit feu sieur de Bellebrune, gouverneur d'icelle, en quelque sorte et manière que le tout se soit fait et passé encore qu'il ne soit ci particulièrement exprimé, sans qu'ils en puissent être inquiétés, recherchés ni poursuivis à présent ni à l'avenir, directement ni indirectement. Voulons et nous plaît que la mémoire en soit à jamais éteinte et abolie, et les avons, pour cet effet, remis en leur bonne renommée et en leurs biens d'ailleurs non confisqués, imposant sur ce silence perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts et autres....

D'après Guy Patin, Hesdin eût dû être remis le 8 janvier 1660

Digitized by Google

aux représentants du roi [1]. Les Condéens avaient levé le camp le 25 novembre et commencé leur rapatriement [2]; mais l'évacuation de la ville ne laissa pas que d'être compliquée [3], et en effet le chroniqueur rapporte que La Rivière et Fargues eurent soin de liquider les approvisionnements accumulés par eux, et que, par exemple, ils contraignirent les habitants à racheter tous les vivres, mais qu'en revanche, ils comblèrent leurs officiers de faveurs et de gratifications.

Le samedi 6 mars, Loret annonça la grande nouvelle aux lecteurs qu'il avait si souvent entretenus des événements de cette frontière d'Artois [4]. La place avait été restituée, selon lui, le mercredi 3. La *Gazette* ne rendit compte que sept jours plus tard des dernières formalités :

Le 5, le sieur d'Ormesson, intendant de notre province [5], s'étant rendu à Hesdin, sur les neuf heures du matin, il y délivra au sieur de Fargues ses lettres d'abolition, avec un certificat que lui et le sieur de La Rivière lui avoient remis la place entre les mains. En même temps, il y fit entrer le régiment de Picardie, et, ayant reçu d'eux, à une porte, toutes les clefs, ils sortirent par une autre, avec leur garnison, laquelle étoit en petit nombre. Le commandant de Picardie, qui entra à la tête de son régiment, reçut aussi les clefs de la ville, et, après les ordres nécessaires, ledit sieur d'Ormesson, accom-

[1] *Lettres*, t. III, p. 111; lettre datée à tort de 1659.

[2] Sur le rapatriement des troupes de Monsieur le Prince, voir l'*Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 128-129, et le volume du dépôt des affaires étrangères coté PAYS-BAS 47, 16 et 26 janvier 1660. La seconde pièce est un procès-verbal de revue passée par l'intendant d'Ormesson.

[3] M. Talon avait été envoyé de Toulouse, le 15 décembre, pour faire sortir les garnisons ennemies et restituer en échange les places que l'Espagne reprenait en Flandre; on trouve le détail de cette opération dans la *Gazette* de 1660, p. 213, 214, 239, 240, 263, etc. Selon la gazette de Bruxelles, p. 104, les évacuations réciproques ne commencèrent que le 24 février.

[4] *Muse historique*, t. III, p. 176 :

Hédin, place dont les remparts
Pourroient étonner des Césars
Et tout à fait bien située,
Fut, mercredi, restituée,
Avec canons et magasins,
Dont joyeux furent les voisins,
Soit village, bourgade ou ville,
Et surtout celle d'Abbeville....

Suit le compte rendu de la fête donnée par les Abbevillois, à qui Fargues avait fait si grand'peur.

[5] C'est précisément l'auteur du *Journal*, où manquent par malheur les années d'intendance.

Digitized by Google

pagné de tous les officiers de ce corps, alla, tambour battant, en l'église, où le *Te Deum* fut chanté en musique, puis, avec les officiers du bailliage et les maire et échevins, à l'hôtel de ville, où se fit la publication de la paix aux acclamations du peuple et au bruit tant des salves de ce régiment, que des décharges de trente-cinq pièces de canon. Le soir, il y eut des feux devant toutes les maisons, et la collation fut donnée dans cet hôtel de ville, où l'on but les santés de Leurs Majestés, de l'Infante et de Son Éminence, avec toute l'allégresse imaginable [1].

Ainsi fut consommée et célébrée l'annexion définitive de l'Artois reconquis, en attendant que vinssent s'y joindre, quelque dix-huit ans plus tard, les territoires réservés d'Aire et de Saint-Omer [2].

C'est dans cette journée solennelle que Fargues raconta au représentant de Louis XIV ses quadruples négociations avec la cour, avec le maréchal d'Hocquincourt, avec Monsieur le Prince, enfin avec les Espagnols, comment il avait su tenir les uns et les autres en respect, ce qui s'était passé à l'approche du roi, quelle vie La Rivière et lui avaient menée depuis cette époque, le bon ordre qu'ils avaient maintenu partout. Nous concevons sans peine qu'une si étrange épopée ait étonné l'auteur du *Journal*, et qu'il s'en soit souvenu presque avec admiration lorsque vint plus tard le temps de l'expiation [3].

[1] *Gazette* de 1660, p. 239, correspondance d'Abbeville, 9 mars. Cf. *Relations véritables*, p. 140, correspondance de Paris. Le 4, la Bassée avait été remise aux Espagnols contre Avesnes, avec les mêmes cérémonies et réjouissances. Loret fit encore (t. III, p. 179), en vers plus prosaïques que jamais, une paraphrase de l'article officiel, où il place au samedi 6 l'entrée de l'intendant :

Les sieurs Fargues et la Rivière,
L'un et l'autre gens de rapière,
Qui commandoient dedans Hédin
Le soldat et le citadin
Dont ils s'étoient rendus les maîtres,
En ont, dit-on, tiré leurs guêtres
Moyennant abolition,
De crainte de punition,
Et ce magistrat d'importance
. . . . . .
Fit le jour même, en homme habile,
Publier la paix dans la ville,
Où l'on cria par les quartiers :
Vive le roi ! très volontiers.

[2] Il y avait cent trente ans que la suzeraineté de cette province avait été enlevée à François Ier par le traité de Cambrai.

[3] *Journal*, t. II, p. 337-340.

Digitized by Google

Fargues et La Rivière, ayant rendu les clefs, sortirent de leur ville aussitôt que le régiment royal y eut fait son entrée. La Rivière aurait voulu passer par la Vieille porte, considérée comme plus honorable parce que c'était le dernier souvenir qui restât de l'Hesdin primitif. « Qu'importe la porte Neuve ou la Vieille, répondit Fargues, lorsqu'on emporte avec soi quatre bons millions ! » Cet adieu à Hesdin est resté dans les traditions locales [1].

Six mois plus tard, à défaut du comte de Moret, tué dès le mois d'août 1658 au siège de Gravelines, dont le gouvernement lui avait été également promis par son protecteur Mazarin, celui d'Hesdin fut donné au futur duc de Créquy [2].

Si le lecteur a bien voulu suivre cette première partie de notre récit, il aura pu se convaincre que Fargues ne s'était pas, comme le raconte Saint-Simon [3], « fort signalé dans tous les mouvements de Paris contre la cour et le cardinal Mazarin, » que son crime fut la rébellion d'un officier de troupes, ou, si l'on veut, d'un gouverneur de ville forte qui passe à l'ennemi, et qu'il est impossible de trouver place pour le « meurtre commis à Paris au plus fort des troubles. » La démonstration va d'ailleurs être complétée par l'exposé du procès à la suite duquel Fargues fut pendu en 1665.

A. DE BOISLISLE.

(*A suivre.*)

[1] D'autres textes n'attribuent qu'un million à Fargues.

[2] Il le conserva depuis le 1er octobre 1660 jusqu'à sa mort en 1687. C'est ce Créquy que l'auteur des *Mémoires de M. de Bordeaux* a confondu avec le comte de Moret, dans son récit des événements de février et mars 1658.

[3] Éd. 1873, t. IV, p. 312; éd. nouvelle, t. XIII, p. 138 et 139.

Digitized by Google

LA CAMPAGNE DE RUSSIE

DE PARIS A VILNA EN 1812

D'après la correspondance inédite d'un aide-major de la Grande Armée

C'est le propre du caractère de l'homme, c'est un effet de sa tendance à éviter tout ce qui ressemble à la douleur, d'envisager les événements surtout par leurs côtés heureux ou glorieux, laissant volontiers à l'écart ce que nous pourrions appeler familièrement « l'envers de la médaille, » les parties sombres ou douloureuses des événements.

Cette vérité paraît certaine même quand on la formule en tant qu'axiome général ; toutefois si, envisagée sous ce rapport d'ensemble, elle pouvait paraître contingente ou trop absolue, il ne semble pas qu'on puisse en nier l'exactitude lorsqu'on l'applique à l'étude de l'histoire, en particulier à l'étude de l'histoire militaire. C'est cette facilité de l'esprit humain à accepter sans contrôle ce qui flatte ses caprices, ses passions ou ses intérêts, qui a donné naissance à ces légendes multiples qui, chez tous les peuples, tiennent, dans le récit des origines, une si large place, une place qui devient incompréhensible lorsqu'il s'agit d'événements presque contemporains. C'est cette tendance à n'écouter que ce qui plaît, au détriment de ce qui instruit ou de ce qui amende, qui a produit récemment la faveur sans doute exagérée avec laquelle nous voyons accueillir les *Mémoires* publiés chaque jour, avec une profusion extraordinaire, sur les campagnes du Premier Empire. Ces mémoires, dans lesquels leurs auteurs tronquent trop souvent la vérité et ne nous rapportent qu'un côté des événements, contribuent à faire revivre

Digitized by Google

sous les couleurs les plus fallacieuses une époque qui cacha, sous le masque d'une gloire décevante, de grandes misères et les abus les plus criants. Même au point de vue militaire, à part les talents hors de pair du chef qui dirigea à cette époque nos armées, à part la conduite des troupes au point de vue stratégique et leur direction tactique sur le champ de bataille, il s'en faut, et de beaucoup, que les armées impériales aient été un modèle que l'on puisse citer et donner en exemple, et c'est dans les mémoires mêmes consacrés à l'exaltation de cette période extraordinaire de notre histoire que nous trouverons la confirmation de cette autre vérité.

Notamment pour tout ce qui concerne l'organisation, l'administration, la solde, les transports, en résumé pour tous les services généraux et auxiliaires, les armées du Premier Empire ne présentèrent que désordre, gaspillage, chaos. Ce fut grâce à leurs constants succès sur le champ de bataille qu'elles purent subsister, la plupart du temps par des moyens d'exception, par la réquisition, souvent le pillage et la concussion, moyens dont la responsabilité ne saurait être, à vrai dire, imputée aux combattants, mais qui n'en demeurèrent pas moins regrettables. Non pas que Bonaparte ne portât là comme ailleurs les facultés d'organisation qui s'alliaient chez lui à la puissance des conceptions stratégiques, mais sa volonté se heurta, dans ce domaine, à des obstacles qu'il fut impuissant à briser : « Jamais on n'a donné plus d'ordres que Napoléon, pour assurer les subsistances de son armée, a écrit à cet égard un témoin oculaire, mais jamais aussi il n'y en eut de plus mal exécutés [1]. » Un autre témoin oculaire, le général Berthezène, n'est pas moins affirmatif : « Les administrations militaires, dit-il, semblaient avoir adopté à l'égard du soldat un système de tracasserie et de fiscalité qui contrastait singulièrement avec la conduite du chef de l'État. Toujours prêtes à lui refuser ce qui pouvait être douteux, elles ne s'occupaient guère de lui fournir des vivres de bonne qualité et dans les proportions fixées par les règlements.... A moins de laisser leurs hommes mourir de faim, les chefs de corps devaient suppléer au manque de solde et faire à leurs régiments des avances considérables. De leur côté, les capitaines étaient

[1] *Souvenirs militaires du général duc de Fezensac*, p. 163.

Digitized by Google

obligés d'en faire à leurs compagnies pour subvenir à leurs besoins les plus urgents [1].... »

Le fond de ces appréciations ne peut guère être contesté. Elles sont formulées par deux officiers généraux qui ont fait toutes les campagnes de l'Empire, vivant sans cesse au milieu du soldat ; par deux hommes dont le dévouement envers Napoléon peut faire suspecter la sincérité dans la louange mais non pas dans le blâme. Elles sont d'ailleurs corroborées par bien d'autres affirmations.

Toutefois, il est une autre catégorie de témoignages qui sont, s'il est possible, plus probants encore ; nous voulons parler des renseignements contenus dans les lettres intimes écrites à cette époque par des officiers qui ne pensaient guère, en les rédigeant, qu'ils formulaient des appréciations dont se servirait un jour l'histoire.

Nous avons eu naguère l'occasion de signaler aux amateurs de documents inexplorés les lettres du capitaine Faré à sa mère [2]. Cette fois encore nous mettrons sous les yeux des lecteurs une correspondance entièrement inédite, celle d'un modeste aide-major de la Grande Armée, qui, pas plus que Faré, ne se doutait, en racontant les misères de son existence, que ses appréciations seraient un jour rendues publiques [3]. C'est un document d'une sincérité naïve qu'il ne sera pas sans intérêt de confronter avec l'emphase des bulletins officiels ou les dithyrambes de certains mémoires. Il sera aisé de démêler de quel côté est la vérité.

Socrate Blanc était né le 29 messidor an II [4], à Saint-Denis (Seine). Son père, Honoré Blanc, ou Blanc du Fugeret, originaire du département des Basses-Alpes, était venu se fixer à Paris depuis un certain temps et occupait à cette époque un emploi au ministère de la guerre. Honoré Blanc, homme instruit, plus qu'instruit,

[1] *Souvenirs militaires de la République et de l'Empire*, par le lieutenant général Berthezène. T. I, p. 159.

[2] Voir notre travail sur *La Vie militaire sous le Premier Empire*, passim.

[3] Cette correspondance a été très obligeamment mise à notre disposition par les descendants du père de notre aide-major, représentés actuellement par la famille de M. Coste, naguère juge au tribunal de première instance de Chambéry. Les traditions militaires paraissent s'être perpétuées dans cette famille, dont un membre est aujourd'hui lieutenant au 4e régiment d'infanterie.

[4] Jeudi 17 juillet 1794.

Digitized by Google

érudit et savant [1], qui devint plus tard examinateur à l'École polytechnique, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, était capable à plus d'un titre de diriger l'éducation et l'instruction de son fils. Il le fit avec succès, et l'on voit dans la correspondance échangée entre le père et l'enfant maintes traces qui dénotent une connaissance approfondie des belles-lettres. Toutefois, chez le jeune Socrate, comme chez tous les enfants de cette époque, l'influence du milieu et du temps devait se faire particulièrement sentir, et la pensée qu'il aurait un jour à prendre sa place dans ces armées qui absorbaient alors la totalité de la jeunesse française germa de bonne heure dans cette intelligence mieux préparée pour les travaux abstraits du cabinet que pour les problèmes du champ de bataille. Grâce à une instruction solide, Blanc eût pu sans peine entrer à l'école militaire qui, de Fontainebleau, venait d'être transférée à Saint-Cyr, mais un penchant particulier pour l'étude modifia à cet égard sa conduite; il résolut de faire sa médecine, et pour accommoder ses goûts avec ce qui allait être bientôt pour lui une obligation, il résolut de devenir ce que l'on appelait alors *chirurgien* militaire.

Certes la médecine militaire était loin d'être entourée à cette époque du prestige qu'elle a justement acquis de nos jours. Elle commençait cependant à jouir d'une certaine autonomie et de droits régulièrement reconnus. Dès 1762, les médecins des armées avaient été autorisés à porter l'uniforme [2]; un arrêté du 1er fructidor an III [3] avait assimilé les chirurgiens-majors aux chefs de bataillon, enfin il n'était plus contesté par personne que les médecins militaires fissent partie des corps d'officiers, chose nouvelle à la vérité et qui avait trouvé quelque difficulté à s'implanter dans l'esprit des combattants.

Ces médecins avaient cependant bien droit à la situation ho-

[1] Honoré Blanc ou Blanc du Fugeret est l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages estimés, entre autres d'un traité d'okygraphie (nous disons aujourd'hui sténographie) qui lui valut plusieurs récompenses et notamment une lettre de l'empereur de Russie.

[2] Cet uniforme consistait, sous l'ancien régime, en un habit gris de fer avec collet noir, boutonnières et galon d'or; il devient bleu barbeau sous le premier Empire. A cette dernière époque, certains officiers de santé substituèrent d'eux-mêmes, aux galons, des broderies semblables à celles portées jadis par la garde consulaire.

[3] 18 août 1795.

Digitized by Google

norable qu'on leur avait longtemps refusée. Depuis le commencement du XVIIIe siècle, le niveau intellectuel du corps s'était relevé d'une façon notable, et le temps était déjà loin où les barbiers de compagnie étaient chargés de pratiquer les opérations chirurgicales. Dès 1781 [1], les chirurgiens des corps de troupes avaient dû être pris parmi les « sous-aides-chirurgiens des hôpitaux, » c'est-à-dire parmi des hommes qu'une préparation technique déjà longue rendait nécessairement instruits et expérimentés. Effectivement, on exigeait d'un « sous-aide aux hôpitaux, » sous l'Empire, le diplôme de bachelier ès sciences, celui de bachelier ès lettres, celui de docteur en médecine et en chirurgie. Avec ce bagage scientifique, un sous-aide-major avait droit aux appointements annuels de « huit cents francs. » Bien que cette solde fût améliorée par quelques maigres suppléments — notamment les vivres et les fourrages en campagne — elle n'était guère en rapport avec les frais, le temps, l'étude qu'avait exigés une longue préparation. Aussi advint-il que Napoléon dut faire taire les exigences de la loi, faute de se passer de médecins militaires, et il est très probable qu'il en usa ainsi à l'égard de Blanc. Sans doute nous avons dit que le jeune Socrate avait fait de bonnes études ; toutefois, il est certain qu'en 1811, c'est-à-dire à dix-sept ans, il n'avait pu se munir des quatre diplômes qui lui eussent été nécessaires pour être nommé sous-aide, si le ministre de la guerre s'en était tenu strictement aux termes du règlement; pour lui, comme pour beaucoup d'autres, on passa outre [2]. Il reçut effectivement sa commission dans les premiers jours de 1812 et ne songea plus qu'à une chose : être employé à l'armée.

C'était l'époque où l'ère de paix inaugurée après la campagne de 1809, ère que le mariage de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche avait permis de croire durable, touchait cependant à son terme. Cédant à ses idées funestes de domination universelle, outré de voir la Russie résister encore au blocus suivant lequel il voulait isoler l'Angleterre du reste de l'Europe, Napoléon se laissait aller à la pensée dangereuse d'imposer par la force sa volonté à l'empereur Alexandre.

[1] Ordonnance du 3 mai.

[2] Voyez Bardin, art. Sous-aide-chirurgien, et Quillet, *État actuel de la législation*, etc. Paris, 1809. T. I et III.

Digitized by Google

Dès le commencement de l'année 1811 — on peut aujourd'hui l'affirmer — l'expédition de Russie était décidée dans l'esprit de Napoléon. L'opinion publique, habilement préparée par ses soins, avait fini par accepter cette nouvelle campagne comme une nécessité fatale et inévitable : quant aux militaires, ils se divisaient en deux camps. Les uns, hommes mûris déjà par l'expérience, réfléchis, prescients, assez clairvoyants pour distinguer, sous l'emphase des bulletins officiels, l'ambition personnelle du souverain, sentaient le péril d'une agression portée à huit cents lieues de nos frontières naturelles. « Les gens qui ne doutaient de rien, a écrit à cet égard le colonel Pion des Loches, nous promettaient hautement que nous fêterions la Saint-Napoléon à Saint-Pétersbourg. Pour moi, je prévoyais nettement que cette campagne entraînerait la ruine de l'Empereur [1]. » Et le colonel Pion n'était pas seul à penser de la sorte : « La guerre n'est pas déclarée, écrit en avril 1812 le colonel Noël, et beaucoup espèrent qu'elle n'aura pas lieu. Pourquoi alors tous ces préparatifs et cette concentration de troupes sur la Vistule? Il serait à souhaiter que l'Empereur mît enfin un terme à son ambition et s'occupât plus efficacement du bonheur de la France, qu'épuisent ces guerres continuelles. A quoi peut aboutir une guerre contre la Russie? En cas de succès que lui prendrons-nous? En cas de revers, tous ces faux amis, qui ne marchent avec nous que contraints et forcés, se tourneront contre nous. *C'est là ce que tous les officiers disent autour de moi* [2]. »

Quant aux jeunes officiers remplis encore des illusions du début, ils saluaient tout naturellement l'annonce de la nouvelle campagne avec la joie de gens qui n'ont pas vu la guerre, qui désirent la faire, et qui espèrent bien y gagner gloire, récompenses, dotations, comme leurs aînés d'Austerlitz et d'Iéna. « J'avais alors dix-neuf ans, a écrit à cet égard le baron de Bourgoing, à cette époque sous-lieutenant dans un régiment de voltigeurs : nous étions si confiants dans le succès, que d'après nos calculs d'avancement et d'ambition, nous regardions avec regret cette campagne comme la dernière où l'Empereur eût à

[1] Colonel Pion des Loches, *Mes Campagnes*, p. 270.
[2] Colonel Noël, *Souvenirs militaires d'un officier du Premier Empire*, p. 167.

Digitized by Google

tenter la chance de combat pour devenir le maître du monde. « Quel dommage, disaient mes contemporains, mes camarades sous-lieutenants, quel dommage que nous arrivions si tard, après tant de belles victoires, à la fin de tout! — Rassurez-vous, nous répondait le brave capitaine Théry, le plus ancien de nos officiers de grenadiers de vieille garde, rassurez-vous; nous ne sommes pas au bout; l'Empereur nous donnera de la besogne; il y en aura pour tout le monde [1]. »

Et, il faut bien le dire, il n'y avait pas que les jeunes gens qui pensassent avec ce manque de clairvoyance, qui eussent à ce point confiance dans la légendaire étoile du maître. « Elle va s'ouvrir, écrivait, à la date du 1er mars 1812, le général Fantin des Odoards, cette nouvelle campagne qui doit si fort accroître la gloire de la France. Les formidables préparatifs sont terminés, et bientôt nos aigles prendront leur essor vers des contrées que nos pères connaissaient à peine de nom. Le but de cette guerre n'est plus un mystère : c'est contre le colosse russe que le bélier français va être dirigé.... *Pauvre Alexandre, quelle fatalité te pousse!* Ne te souvient-il plus de tes angoisses d'Austerlitz, du désastre de Friedland? L'armée russe n'est pas à mépriser sans doute; un peuple nombreux attaqué dans ses foyers n'est pas aisément subjugué; l'Espagne nous le prouve; mais de qui ne viendrait à bout Napoléon le Grand? D'ailleurs nous ne pouvons nous dispenser d'aller rendre visite à la favorite de ce Pierre qui mérita aussi le surnom de Grand. Pétersbourg nous verra dans ses murs comme Vienne, Berlin, Rome, Madrid et tant d'autres capitales. Puis nous verrons [2]. »

Ce fut dans ces circonstances que le jeune Socrate, muni du brevet qui l'accréditait en qualité de sous-aide-chirurgien des armées, sollicita une place dans un des hôpitaux militaires de l'empire. Or, il était bien vaste cet empire ; il s'agrandissait tous les jours. Depuis quelques mois, la France avait reculé ses limites jusqu'aux bouches de l'Elbe. Par l'annexion de la Hollande, par celle du duché d'Oldenbourg et des rivages septentrionaux de l'Europe depuis le delta du Rhin jusqu'à la presqu'île danoise,

[1] *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, édit. de 1897, p. 69.
[2] *Journal du général Fantin des Odoards. — Étapes d'un officier de la Grande Armée*, p. 293.

Digitized by Google

Napoléon espérait faire triompher victorieusement le système du blocus continental : Hambourg, l'ancienne ville libre, comptait désormais dans le nouvel empire seulement à titre de chef-lieu de la 32e division militaire ; ce fut sur cette place que fut dirigé le jeune Blanc.

Nous n'avons aucune idée, avec la multiplicité, la variété des voies et moyens de communication que nous pouvons utiliser de nos jours, des difficultés qu'éprouvaient sous le Premier Empire les officiers ou les soldats qui rejoignaient isolément leur poste. Dans la métropole, certaines lignes d'étapes existaient bien et l'on en avait établi parfois d'éventuelles pour la traversée des pays annexés; mais ces dernières, essentiellement éphémères, étaient généralement supprimées quand se terminait la campagne qui en avait motivé la création, et même quand, par exception, elles continuaient à subsister de nom, elles n'offraient généralement aux voyageurs militaires que des ressources dérisoires.

Les officiers qui avaient de l'argent pouvaient, à leurs frais, louer des voitures particulières ou prendre les diligences, quand il en existait sur leur parcours ; quant aux autres, ils étaient réduits à faire comme les simples soldats, à se servir de leurs jambes comme moyen unique de locomotion ; encore avaient-ils toutes les peines du monde à obtenir des commissaires ou ordonnateurs peu scrupuleux le logement et les vivres auxquels leur donnait droit le règlement. Sous ce rapport, l'administration militaire devait être, pendant la campagne de Russie, plus inepte ou plus maladroite qu'elle n'avait jamais été. Le maréchal de Castellane nous apprend qu'on n'avait point placé de « relais comme on l'avait fait pour la campagne d'Allemagne [1]; » de bien autres négligences furent commises, à l'insu, bien entendu, de l'Empereur. Le corps administratif était d'ailleurs, « à ce moment, composé de gens qui n'avaient jamais vu la guerre et qui disaient hautement qu'ils étaient venus faire cette campagne seulement pour faire leur fortune [2]. » Bien que ces idées malhonnêtes et ceux dont elles avaient monté les têtes dussent « demeurer pour la plupart sur la route de Moscou à Kœnigs-

[1] *Journal du maréchal de Castellane*, I, p. 162.
[2] *Souvenirs militaires*, etc., par le colonel Noël, p. 213.

Digitized by Google

berg, » elles n'allaient pas moins devenir fatales à bien des gens — notamment au pauvre Socrate — qui n'eussent pas dû en être les victimes.

Ce fut le 20 février 1812 que Blanc quitta Paris dans la diligence de Lille, en compagnie de deux officiers du génie qui se rendaient l'un à Lille, l'autre à Valenciennes, et d'une « famille entière dont les enfants ne laissèrent pas que de l'incommoder toute la nuit. » Il dîne à Senlis, passe à Louvres, « ville réputée pour son ratafia, » écrit-il à son père, couche à Compiègne, — dans la diligence — traverse Saint-Quentin, « ville assez jolie, » Cambrai, Douai, arrive le troisième jour à Lille et le quatrième à Gand.

Jusqu'ici le voyage s'est passé heureusement, sinon confortablement. Le père, qui a payé très probablement cette première partie de la longue étape, a compté, pour subvenir aux dépenses du reste, sur la « feuille de route » que son fils a dans sa poche et sur les allocations que lui délivreront, de gîte en gîte, les commissaires des guerres. Quelle erreur est la sienne ! Ni à Gand ni à Liège, Blanc n'arrive à toucher la moindre somme, et il est à peine arrivé en Belgique que les plus grosses difficultés se dressent devant lui.

De Liège, « ville très noire, par parenthèse, » il écrit le 23 février à son père qu'il ne sait « quand et comment il pourra arriver à Hambourg. » Il n'y a pas de voiture pour Wesel, ajoute-t-il, et nous ne partons que pour Maëstricht, où l'on nous fait espérer que nous pourrons en trouver une. » Néanmoins, il est loin d'être découragé par ce premier obstacle :

Vogue la galère ! ce n'est pas le courage qui me manque, c'est l'argent. Si l'on ne peut régulariser ma feuille de route à Wesel, je ne sais comment j'arriverai, car tu ne peux te figurer à quels juifs nous avons affaire. Outre que l'argent de France perd extraordinairement dans ce pays-ci et que la monnaie change d'une ville à l'autre, tout est d'un prix excessif. Tu as peut-être été étonné de ce que j'ai dîné à table d'hôte, mais c'est le moyen le plus économique ; car outre la rareté des auberges, l'on y est cent fois plus écorché que quand tous les voyageurs dînent ensemble. Tu ne peux te figurer un pays de Flamands : des fumeurs à n'en plus finir ; tous les plats accommodés avec du beurre, du schnick, de la bière : ils ne connaissent que cela. En outre de ces malheurs, le temps commence à devenir affreux, la pluie tombe à torrents et le vent ne nous annonce

Digitized by Google

que trop que nous approchons du nord. Je ne te conseille pas de venir en Flandre; on n'y joue pas au domino, on n'y connaît pas le russe[1], et l'on n'y boit que du faro.... Adieu, mon cher papa.... dis à notre ménagère que je pense toujours à lui envoyer un cachemire de *Constantinople....*

Comme on le voit par ce dernier trait, Blanc était du grand nombre de ceux qui ne considéraient Moscou ou Pétersbourg que comme une étape vers les Indes. C'était là une illusion bien excusable chez un jeune homme de moins de vingt ans. D'autres, d'ailleurs, la partageaient qui n'avaient ni son inexpérience ni sa confiante jeunesse. Plusieurs mois plus tard, alors que la campagne était depuis longtemps commencée et que la tactique décevante des Russes eût dû faire comprendre à des hommes clairvoyants l'abîme qui s'entr'ouvrait sous leurs pieds, un autre officier, d'un grade et d'un âge très supérieurs à Blanc, s'adonnait à de bien autres espérances. « Nous voilà lancés de nouveau, écrivait, à la date du 30 août, le général Fantin des Odoards, au lendemain du combat de Valoutino, — nous voilà lancés et cette fois nous avons un but. Toute l'armée sait qu'elle marche sur Moscou. *J'eusse préféré Pétersbourg*, parce que là est le trône des czars et que Napoléon a consacré l'usage de dicter la paix dans le palais de son ennemi; *mais on m'objecte* que Moscou est la vraie capitale de la Russie, sa ville la plus riche, la plus populeuse et la plus centrale, *et je me rends*. Je crois d'ailleurs qu'il convient de ne pas trop nous éloigner des provinces turques, car il faut qu'après un bon traité d'alliance avec Alexandre qui, bon gré, mal gré, sera entraîné comme les autres à notre suite, nous allions à Constantinople l'an prochain et de là dans l'Inde. Ce n'est que chargée de diamants de Golconde et des tissus de Cachemire que la Grande Armée reverra la France.

Quelles tristes réflexions ne font point naître dans l'esprit ces folles espérances qu'allait si rapidement faire évanouir la plus épouvantable des catastrophes!

Blanc, il faut le faire remarquer à l'honneur de sa perspicacité et de son esprit moins enclin aux chimères, ne dépassait pas Constantinople : c'était de la modération. Même, toute son ambi-

[1] Allusion à la prédilection de M. Honoré Blanc pour la langue russe et aux distinctions dont il avait été l'objet de la part du Czar.

Digitized by Google

tion, pour l'instant, était de rejoindre son poste à Hambourg, et il s'attachait avec une persistance acharnée à vaincre les obstacles qui chaque jour se dressaient à nouveau sur son chemin.

Les difficultés dont il avait entretenu son père, dans sa lettre datée de Liège, s'étaient heureusement dénouées, puisqu'il était le 27 février à Wesel; cette ville, d'ailleurs, ne paraît pas avoir fait une impression bien agréable sur son esprit. Il écrit le jour même de son arrivée à M. Honoré Blanc :

Tu ne peux pas te faire une idée des désagréments qu'on éprouve dans ces pays pestiférés. Je ne sais point ce que je serais devenu, si je n'avais fait, comme je te l'ai déjà dit, la connaissance de l'homme d'affaires du gouverneur de Hambourg et celle d'un capitaine aide de camp du général Renaud, qui commande à Munster, et dont il est le frère. Depuis Liège jusqu'à Wesel, nous avons fait toujours ménage ensemble et je n'ai qu'à me féliciter de les avoir rencontrés. C'est à M. (illisible) que nous avons commencé à regretter Paris; point d'auberges, rien à manger, même avec beaucoup d'argent; de mauvaises diligences qu'on paie bien cher et qui ne font que six lieues par jour; des chemins affreux. Tous ces agréments augmenteront encore jusqu'à Hambourg, du moins on nous le fait craindre. En raison de ces avantages, je ne suis entré à Wesel que le jeudi 27 de ce mois, sur les deux heures du soir. J'ai passé le Rhin qui, dans cet endroit, peut avoir une demi-lieue; arrivé à Wesel, j'ai fait plus de dix auberges sans pouvoir trouver un misérable grabat; alors j'ai pris un parti décisif, je me suis présenté chez le commandant de place, et me suis fait délivrer un billet de logement.

Cependant Wesel était encore bien loin de Hambourg et il tardait à Blanc d'être rendu à destination; malheureusement, au fur et à mesure qu'il s'éloignait de France, les obstacles grandissaient sur son chemin, en même temps que s'aplatissait sa bourse. Point découragé cependant, surmontant ses misères avec la confiance et l'entrain de la jeunesse, il parvint encore à franchir une nouvelle étape, à peu près sans bourse délier, grâce au parti suivant dont il rend compte à son père dans une lettre écrite d'Osnabruck le 5 mars.

Pour la première fois, j'ai été logé (à Wesel) chez un négociant qui demeure hors de la ville, près du Rhin. J'ai fait la connaissance, dans cette ville, d'un jeune homme qui part aussi pour Hambourg et qui est employé dans les Droits réunis. Nous avons décidé de voyager

Digitized by Google

de concert, et comme les *charrettes* qui se dirigent sur notre destination vont très lentement et se paient fort cher, nous avons pris le parti de voyager pédestrement et de faire nos quatre-vingt-dix lieues de pays — qui équivalent bien à cent dix lieues de France — par journées d'étapes.... Légers d'argent, mais remplis de courage et de confiance, nous partîmes de Wesel le 29 février, et nous en fûmes coucher à Borken, que nous trouvâmes encombré de militaires. Malgré cela, on eut la générosité de nous loger chez M. le curé. Maintenant, admire avec moi la générosité du ciel ; le lendemain, quand nous arrivâmes à Kosfeld, nous tombâmes encore une fois chez M. le curé. Je crois que sans lui nous serions morts de faim, car lorsque nous arrivâmes dans la ville, mon compagnon et moi, épuisés de lassitude et affamés, nous ne pûmes trouver un misérable morceau de pain. Nous achetâmes des œufs et le pasteur eut la générosité de nous fournir la bière et les ingrédients nécessaires à notre cuisine. Je crois que je n'ai jamais été si bien couché que dans ces deux presbytères, cela sentait l'église d'une lieue. De Kosfeld à Munster nous avons eu à faire huit lieues épouvantables. Nous avions de la boue jusqu'aux genoux, le froid était excessif, la grêle tombait avec violence.

D'Osnabruck, Blanc se rend à Minden dans des conditions aussi pitoyables que celles auxquelles a été soumis son voyage jusqu'ici.

Une pluie abominable, écrit-il le 7 mars, nous a traversés jusqu'aux os depuis l'instant de notre départ jusqu'à notre arrivée. Encore a-t-il fallu attendre au moins deux heures pour trouver un billet de logement. J'étais abattu, épuisé, mais maintenant je suis désespéré. Les nouvelles que j'ai apprises sont loin d'être riantes. L'on m'a assuré — et le fait n'est que trop réel — que toutes les troupes de Hambourg ont fait un mouvement et se sont portées sur Stralsund ou du côté de Dantzig, à plus de deux cents lieues de ma destination.... je ne pourrai jamais faire un tel trajet avec l'argent qui me reste. Depuis Munster, nous ne recevons plus rien ; nous n'avons que les vivres de campagne et cela durera maintenant toujours ainsi. Juge de ma situation.

Au moment où des officiers, combattants ou assimilés, souffraient, pour se rendre à leur poste, les misères qu'on vient de lire, à l'instant même où ces nécessiteux, — on ne peut guère les nommer autrement, — se demandaient en arrivant à l'étape s'ils trouveraient un foyer pour sécher leurs vêtements, un morceau de pain pour apaiser leur faim, la bande joyeuse et

Digitized by Google

repue des commissaires des guerres, administrateurs, payeurs, s'acheminait, elle aussi, vers la Russie; mais dans quelles différentes conditions? « J'irai au bout du monde, écrivait à son frère le payeur auxiliaire Peyrusse, à la date du 6 mars 1812. J'ai une bonne voiture, de bons chevaux, des fourgons où j'ai mis pas mal de provisions que je n'entamerai qu'à la dernière extrémité. Je me porte bien, le ciel fera le reste [1]. » Le même au même, de Posen, 11 mai : « Plus l'empereur me fera faire de chemin, plus de plaisir il me causera. Je voyage fort commodément. Je ne manque de rien [2]. » Le même encore, à Wilkovisky, 25 juin 1812 : « A la première occasion que j'aurai, je t'enverrai mes appointements de mars, avril et mai, auxquels je n'ai pas touché [3]. » Encore Peyrusse, de Witepsk, 1er août : « J'ai fait une route de plus de cent lieues dans des pays arides (pauvre homme !) : heureusement que j'avais avec moi ma cantine et que, bivouaquant au milieu d'une forêt, je buvais de bon vin, je mangeais de l'excellent biscuit et de la très bonne salade et avais dans un de mes fourgons un très bon lit fait avec des peaux d'ours [4]. »

Le pauvre Blanc n'eût pas demandé, pour se trouver parfaitement heureux, la dixième partie de ce luxe fait du nécessaire arraché aux autres. Il était arrivé péniblement à Hambourg le lundi 15 mars et, après une traversée périlleuse de l'Elbe, qui a là, dit-il, « deux lieues de large et forme souvent une mer agitée, » il s'était rendu dans un hôtel tenu par un certain Marcilly, pour lequel un tailleur allemand, chez qui il avait précédemment logé, lui avait donné une lettre de recommandation.

Fort de la lettre de recommandation que le petit tailleur allemand avait eu la générosité de me donner, je me suis présenté chez M. Marcilly, qui demeure près de la Bourse. J'entre, je m'annonce. Monsieur n'y était pas, mais un domestique me conduit à ma chambre. Je crevais de faim. Je demande à quelle heure on se met à table; l'on me répond que l'on dîne à toute heure. J'avais froid : grand feu sur-le-champ; je me réchauffe; je me décrasse. On frappe à la porte; c'est M. Marcilly qui vient de rentrer et qui s'empresse de rendre ses devoirs à son nouvel hôte; il m'offre ses services, me dit de sonner

[1] Lettres inédites de Guillaume Peyrusse, p. 59.
[2] Id., p. 71.
[3] Id., p. 75.
[4] Id., p. 77.

Digitized by Google

quand je désirerai quelque chose, enfin se conduit très poliment. Je descends pour manger un morceau : quelle surprise ! J'entre dans une salle décorée comme chez les *Frères provençaux*, tout dans le genre le plus exquis. Stupéfait, je m'assieds, j'ose à peine demander la carte ; je l'ouvre ; grand Dieu, quelle cherté ! Il n'était plus temps de reculer ; je prends un bifteck, un bouillon et du gigot seulement et j'en suis pour 38 shellings (le shelling équivaut à 2 sols de France). Je vais ensuite prendre un bain, je fais quelques courses, je rentre, je monte à ma chambre, on m'apporte une bougie et je me couche, bien décidé à quitter ce coupe-gorge. A peine fait-il jour, je demande mon compte. Madame me donne une carte dorée et je vois avec tristesse que pour coucher, avoir eu une bougie que je n'avais pas laissée brûler un quart d'heure et m'être chauffé avec quatre morceaux de bois il m'en coûte 60 shellings. Je paie : grandes protestations de service de la part de M. Marcilly, qui me reconduit très poliment à la porte.... Voilà ce que m'a valu la recommandation du petit Allemand....

Cependant Blanc, qui a trouvé à l'hôtel son portemanteau arrivé à Hambourg par des voies plus rapides que son maître et bien avant lui : — « J'en ai été encore pour huit francs, » note-t-il mélancoliquement à cet égard, — Blanc se met en grand costume et se rend chez le commandant de place pour obtenir le visa qui lui donnera droit à un billet de logement. Ce commandant, « qui est le meilleur homme du monde, » fait droit sur-le-champ à la demande du jeune homme et le charge, par la même occasion, de faire loger dix soldats saxons qui viennent d'arriver également à Hambourg.

Je me mets à la tête de ma troupe, ajoute ici le jeune médecin, et je la conduis jusqu'à la municipalité. Partout où je passe on présente les armes à « Monsieur l'officier ; » ce ne sont pas les honneurs qui me manquent, c'est l'argent.

Blanc, sa mission remplie, se rend chez le commissaire des guerres, persuadé, d'après les renseignements qu'on lui a donnés à Wesel, que la majorité des troupes françaises ont quitté Hambourg pour se porter sur Dantzig ou Stralsund. Cette perspective de continuer son voyage sans souffler ne le séduit nullement. Aussi apprend-il avec joie que si une partie de la garnison a été effectivement dirigée sur l'Oder ou la Vistule [1], cet ordre ne le concerne pas, qu'il a été personnellement

[1] La Grande Armée avait été reconstituée à la date du 2 janvier 1812. Elle

Digitized by Google

désigné pour demeurer dans les hôpitaux de la place, qu'il pourra enfin jouir, momentanément au moins, d'un repos bien gagné.

Rassuré sur sa situation, Blanc se mit en devoir de se présenter à son chef direct, le chirurgien-major Cassin, qui l'accueillit avec bienveillance et lui donna deux jours pour s'installer. L'hôpital militaire était alors établi sur la route d'Altona, en dehors de la ville même, dans le quartier Saint-Paul, plus communément appelé Hamburger-Berg. C'est dans ce faubourg que se logea le jeune sous-aide, réalisant ainsi le triple avantage de demeurer à portée de ses occupations, d'habiter un quartier plus sain et plus aéré que l'intérieur de la ville, enfin celui — très appréciable pour lui — de payer moins cher. La question de dépense était, en effet, toujours sa grosse préoccupation, car il ne parait pas que les payeurs de Hambourg fussent plus disposés à s'acquitter que ne l'avaient été ceux de Gand, de Wesel, d'Osnabruck. Le docteur Cassin avait eu l'amabilité d'assurer à Blanc, par les soins de l'hôpital, ce qu'il appelle « la côtelette du matin. » C'était un point important sans doute ; mais avec un appétit de vingt ans notre néophyte ne pouvait se contenter de cet unique repas. Il s'était donc mis en pension pour le dîner seulement, à raison de trente-six francs par mois, dans la maison où dînaient tous les officiers de son hôpital. « Heureusement, ajoute-t-il, qu'on ne paie pas d'avance, car je n'ai plus un sol ; mais je m'en moque. J'ai le fourrage et les vivres que je veux et qui me suffisent en attendant qu'on veuille bien me payer mes appointements ; mais l'on me fait craindre du retard. J'ai aussi pris, comme les autres, un domestique pour mes bottes et mes habits, à raison de six francs par mois. Si l'on ne me paie pas, ils attendront. »

devait comprendre, dans le principe, seulement quatre corps, y compris les troupes cantonnées sur le bas Elbe et à la tête desquelles se trouvait le maréchal Davoust. Le duc d'Auerstaedt achemina peu à peu ses divisions vers l'Oder et quitta lui-même Hambourg le 3 mars, mais sans donner à entendre que son objectif était la frontière russe. Les ordres qu'il avait reçus de l'empereur sur la circonspection à conserver à cet égard étaient formels. « Donnez tous les ordres qui ne demandent aucune confidence, lui mandait Napoléon le 9 février; mais ne confiez à personne que vous devez marcher. Au contraire faites courir le bruit que tout s'arrange (*Corresp. mil. de Napoléon*, t. XXVIII, p. 218). Nous avons fait remarquer maintes fois et ici même combien Napoléon était habile à tromper ses adversaires sur ses projets, combien il se préoccupait de les induire en erreur à cet égard. Ce dernier trait s'ajoute à beaucoup d'autres.

Digitized by Google

L'on ne comprend guère comment en pays ennemi, avec les contributions énormes frappées sur les pays annexés, contributions qui étaient toujours rapidement perçues et versées au trésor français, le service de la solde des troupes demeurât aussi mal réglé qu'il le fut sous le premier Empire. Le général Berthezène, que nous avons eu occasion de citer déjà, parle de ce qu'il appelle « cet odieux système, » et cite ce fait étrange, qu'en 1807, « à la mi-octobre, les troupes n'avaient pas encore touché le prêt du mois d'avril. » L'administration militaire se réservait, en plus, le droit exorbitant et inique de fixer le prix du papier-monnaie qu'elle distribuait en paiement aux troupes, commettant, de ce fait et à son profit, les vols les plus criants. « En Autriche, par exemple, dans la campagne de 1809, on vit l'administration fixer à un franc le florin en papier, lorsqu'il ne valait réellement que cinquante centimes et qu'il tomba même jusqu'à vingt-cinq [1]. » De temps en temps l'on faisait un exemple; c'est ainsi, par parenthèse, que précisément à Hambourg, en 1813, Davoust fit fusiller un employé supérieur du service des vivres, convaincu de négligence et de malversations [2]; mais ces exécutions n'arrêtèrent point les fraudes. Il faut bien dire que les administrateurs avaient beau jeu, quand des hommes comme Masséna, Brune, Augereau, « ces déprédateurs intrépides [3], » comme les a appelés Napoléon, leur donnaient l'exemple et les couvraient de leur autorité. Il fallait un homme de l'intégrité de Davoust pour se permettre de pareilles rigueurs, et ces hommes-là étaient rares à la Grande Armée.

Quoi qu'il en soit, avec l'insouciance heureuse de ses vingt ans, Blanc ne se préoccupait pas outre mesure de la pénurie financière où le laissait l'administration, et il était tout à la joie des débuts, quand un ordre inopiné de l'ordonnateur le dirigea brusquement sur l'hôpital militaire de Lunebourg.

Lunebourg, que nous avons eu l'occasion de visiter il y a un petit nombre d'années, est aujourd'hui une ville morose et monotone, et, s'il faut en croire Blanc, elle n'était, en 1812, ni plus gaie ni plus animée. Le jeune médecin y trouva cependant « une jolie chambre, » des hôtes complaisants qui allumaient

[1] Général Berthezène, ouv. déjà cité, p. 161.
[2] *Souvenirs militaires* du colonel de Gonneville. Édit. de Perrin, 1895, p. 264.
[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*. T. III, p. 279.

Digitized by Google

son feu dès six heures du matin, alors qu'à Hambourg on ne lui donnait « pas de feu, pas même de chandelle. » Quant aux distractions, elles étaient rares « dans ce trou où il n'existait ni promenade ni café, où une mauvaise pension, très différente de celle qu'il avait eue à Hambourg, lui coûtait quarante francs par mois. » Certes, son père n'avait pas besoin de lui conseiller l'économie ; il ne pensait guère à jouer au grand seigneur.

Sois bien persuadé, mon cher papa, écrivait-il à M. Honoré Blanc, à la date du 17 mars, que je me ferai toujours un devoir et un plaisir de suivre tes conseils ; mais il n'est pas toujours possible de se conformer à ta sentence : *Quando Romæ eris, romano vivito more.* Par exemple tu sens qu'on ne peut s'accoutumer qu'avec peine aux mœurs des Hanovriens qui vivent comme des bêtes sauvages, dans une misérable cabane, sans avoir même une cheminée. La fumée se promène paisiblement au milieu d'eux et ne laisse pas que d'exercer ses ravages sur leur teint. Mais ce n'est encore rien : hommes, cochons, femmes, vaches, chiens, tout cela vit et couche pêle-mêle sous le même toit ; c'est vraiment un spectacle enchanteur.

Cette promiscuité sordide, à laquelle Blanc fait allusion dans sa dernière lettre, il est assez curieux de la voir signalée dans d'autres correspondances françaises de la même époque. Elle avait fait la même impression sur le capitaine Faré, qui la constatait, en 1807, dans certaines provinces de la vieille Prusse. « En me rappelant, écrivait Faré à sa mère, les éloges que j'ai entendus faire à M. le curé Raimbaud, de ce pays, j'ai été tenté cent fois de le donner au diable, surtout lorsque, après avoir fait dix ou douze lieues, j'arrivais bien fatigué dans une mauvaise cassine où la fumée sortait par le toit et où les oies, les cochons, les paysans et nous, étions obligés de faire ordinaire ensemble [1]. »

Comme on le voit, les deux jeunes gens ont trouvé, pour peindre le tableau qu'ils avaient sous les yeux, des termes à peu de chose près identiques ; il y avait effectivement là de quoi attirer leur attention et stimuler leur verve.

Cependant, il était écrit que Blanc ne pourrait passer quinze jours dans une situation stable. Il n'était pas depuis deux se-

[1] Capitaine Faré, *Lettres à sa mère*, publiées par la famille en 1889. Paris Didot.

Digitized by Google

maines à Lunebourg qu'un nouvel ordre de l'ordonnateur de la 32e division militaire le changea pour la troisième fois de destination et le rappela à l'hôpital de Hambourg. S'il s'était présenté une première fois à M. Cassin, plus riche d'espérance que d'argent, cette fois, c'est la bourse complètement vide qu'il allait retrouver son ancien chef, et ce fut sous le coup d'une nécessité urgente qu'il se décida à tenter près du payeur une démarche énergique. Quel accueil allait-il recevoir dans cette caverne où les réclamants, quels que fussent leurs droits, étaient généralement mal accueillis? Il n'était point rassuré en franchissant ce seuil; toutefois il ne lui était plus possible d'hésiter. Il entre donc et il expose respectueusement l'objet de sa visite. O joie, ô satisfaction presque inespérée! l'employé de la trésorerie, auquel il vient de soumettre sa réclamation, lui répond que sa solde est ordonnancée et qu'il n'a qu'à se présenter à la caisse pour toucher les *quarante-deux francs quarante-cinq centimes* qui lui reviennent. — Comment! 42 fr. 45 : mais c'est 120 fr. qui me sont dus. — Oui, il devait effectivement vous revenir 120 fr., mais comme vous n'êtes pas arrivé à Hambourg dans les délais réglementaires, comme aux termes dudit règlement, ayant été mis en route le 15 février, vous deviez être rendu ici le 8 mars et que vous ne vous y êtes présenté que le 15, M. le commissaire vous retient un mois de solde.

Le pauvre Blanc est consterné. Il essaie en vain de faire revenir le payeur sur cette inique sentence, mais celui-ci, qui, comme Guillaume Peyrusse, ne « manque de rien, » et arrive à vivre grassement trois mois entiers sans toucher à ses appointements, demeure inflexible. Reste à Blanc la suprême ressource de s'adresser au ministre, mais à quelle époque lui arrivera la solution d'un aussi malencontreux litige? Il écrit sur-le-champ à son père et le prie de commencer immédiatement les démarches nécessaires pour lui permettre de toucher l'intégralité de sa solde.

J'ai consulté M. Cassin et M. l'ordonnateur (le médecin en chef et l'administrateur de l'hôpital), qui m'ont dit qu'en faisant parler ou écrire au ministre de la guerre, duc de Feltre, mon paiement ne souffrirait pas de difficulté; mais c'est toujours un retard très funeste, car je dois chez le restaurateur de Lunebourg et je suis sans un sol. Je te prie de vouloir bien faire la démarche pour moi. Voici à peu près les raisons que tu peux donner. Tu expliqueras à Son Excellence que

Digitized by Google

je n'ai reçu ma commission que le 11 février, ma feuille de route le 15, qu'il y a deux cents lieues de Paris à Hambourg, par conséquent trente à quarante étapes, et qu'il était impossible que je fusse rendu le 8 mars, etc., etc. Tu t'en tireras mieux que moi...., mais surtout *celerrimè*, je t'en supplie, car *sans argent on ne peut pas plus vivre à Hambourg qu'à Paris....*

Tout en déclarant ce problème difficile, Blanc arrivait à en trouver la solution, et sa bonne humeur semblait croître au fur et à mesure que s'abaissait le niveau de sa bourse. L'affection qu'il avait vouée à son père, développée par l'éloignement, lui inspirait ces lettres dont nous ne pouvons citer que des fragments, mais dans lesquelles, à travers les négligences d'un style que l'écrivain n'a pas eu le temps de châtier, on devine les mouvements d'un cœur affectueux, de la piété filiale la plus tendre. Il rend compte à ce père, auquel il souhaite « tout le bonheur dont il est digne et qu'il a si peu connu, » des moindres détails de sa vie, il aime à le tenir au courant de tous les incidents de son existence.

Il y a, lui dit-il à la date du 15 mai, deux vérités incontestables dans ta dernière lettre : la première, que l'argent est une chose indispensable; la seconde, qu'il est triste qu'on m'ait soufflé une centaine de francs qui viendraient bien à propos dans ce moment-ci, car je suis absolument sans un sol. Cependant, comme j'ai payé toutes mes dettes et que je vis au jour le jour sans regarder l'avenir, je suis aussi sans souci de ce côté-là....

Voici un tableau abrégé de la vie que je mène à Hambourg; tu verras que je n'ai pas menti lorsque je t'ai dit qu'elle était très uniforme.

A six heures, je me lève; je pars pour l'hôpital, où mes fonctions, qui consistent le matin à tenir le cahier de visite du médecin français, à faire le relevé, la distribution, le pansement.... et à déjeuner, me tiennent jusqu'à onze heures. Depuis ce moment jusqu'à quatre heures du soir, nous avons la clef des champs. Le soir vient la seconde distribution; puis, le service de l'hôpital n'exige plus notre présence. Seulement, je monte la garde une fois par semaine, c'est-à-dire que je passe le jour et la nuit entière à l'hôpital, pour recevoir les malades et pour faire le service extraordinaire. Le lendemain de mon jour de garde, je vais faire la visite aux prisons et je fais entrer les malades à l'hôpital.... Tous les jours, à quatre heures, je quitte la frontière de l'empire français pour aller dîner en pays ennemi. C'est en Danemark, à Altona, que nous nous réunissons, chez un restaurateur français nommé Fleury, qui paraît avoir été à l'école parisienne; aussi ne sommes-nous pas trop mal. D'ailleurs nous avons

Digitized by Google

un bien grand avantage, car le sucre ne coûte à Altona que 48 sols la livre, tandis qu'il est d'un prix exorbitant à Hambourg; c'est toujours une douceur. La soirée se passe quelquefois bien, quelquefois mal; nous formons société à l'hôpital ou chez nous les jours ordinaires. Le dimanche je vais assez souvent au bal et je me promène quelquefois en bateau.... J'ai été aussi déjà au spectacle, mais c'était pour me faire dormir, car je ne trouve rien d'aussi ennuyeux que le théâtre allemand, quoique les pièces soient, la plupart, traduites du français. J'ai déjà vu : *Cendrillon*, *les Trois jumeaux vénitiens*, *la Forêt périlleuse*, *Amour et mystère*, etc., etc. Mais ces pièces sont si grossièrement travesties qu'elles vous font mal au cœur. Il n'y a pas un seul théâtre français et je t'avoue que j'en suis bien fâché. Encore en avions-nous un à Lunebourg; il est vrai que c'était un théâtre de société et qu'on a dit quelque part qu'il fallait se défier d'un dîner réchauffé, d'un concert d'amateurs et d'un théâtre de société. Mais, enfin, il valait toujours mieux que rien.

J'oubliais de te parler de mon logement; c'est pourtant le point essentiel. Je suis logé chez M. Lazarus, charron, juif d'origine. Ne t'effraie pas; ce juif-là est l'homme le plus chrétien qu'il y ait au monde. La famille est composée de M. Lazarus, de sa chaste moitié, de son fils qui peut avoir dix-huit ans et d'une fille assez jolie et surtout très aimable. Ils ont pour moi toutes les complaisances imaginables. D'abord, j'ai une chambre qui ressemble à un boudoir, un sofa, des fauteuils, un nécessaire, des glaces, des fleurs : tout est charmant. L'on m'apporte souvent du café dans ma chambre et tous les soirs, quand je rentre chez moi, je passe une heure ou deux au salon avec ces braves gens. Ils m'obligent fort souvent à souper avec eux et m'ont même engagé à dîner dimanche, jour de la Pentecôte, qui est aussi une fête pour le peuple juif. Ils m'aiment tant que j'ai assisté, moi profane, à leur cérémonie du sabbat. Je t'assure qu'il m'a fallu bien des efforts pour m'empêcher de rire : je ne peux pas cependant t'initier à *nos* mystères.

Cependant, à la date où était écrite cette dernière lettre, la rupture avec la Russie était officielle, et l'armée française, formée de contingents parlant toutes les langues de l'Europe, s'acheminait peu à peu vers le Niémen. Tous ces mouvements de troupes, l'activité déployée par Napoléon pour mettre en mouvement cette machine complexe, ces ordres, ces prescriptions de chaque jour, avaient développé partout une véritable fièvre. Blanc comme les autres lui paya son tribut. Malgré son tempérament qui paraît avoir été plutôt doux et pacifique, il commen-

Digitized by Google

çait, lui aussi, à faire des rêves de gloire. « Il faut la guerre pour pouvoir réussir, écrivait-il dans une de ses lettres ; une bonne bataille, un coup de bonheur, et l'on ne sait pas ce qui peut arriver. Mais s'il y a la paix, gare le licenciement. » Déjà depuis quelque temps il avait songé à abandonner le poste sédentaire qu'il occupait à l'hôpital de Hambourg pour se faire attacher à l'armée d'opérations et rejoindre le quartier impérial. On lui avait bien dit qu'on y était fort mal, mais il ne pensait pas que sa situation pût être pire à l'armée qu'à Hambourg, et il chargea son père de solliciter pour lui un emploi actif.

Je désire maintenant partir, et voici les raisons qui me déterminent. Les (aides-majors) sédentaires vont être mis sur le pied de paix, ce qui veut dire en bon français qu'ils n'auront plus que 66 fr. par mois ; en outre, on leur retranchera les fourrages et les vivres ; or, il est mathématiquement démontré qu'il est impossible même de végéter avec cette somme à Hambourg. D'ailleurs, la vie uniforme que je mène commence à m'ennuyer. J'ai envie de voir du pays et de faire la campagne ; il n'y a, d'autre part, que ce moyen pour rejoindre M. Courtin et Bosan. Tous les officiers de santé, non sédentaires, qui se trouvaient à Hambourg, sont partis hier matin pour le quartier général du 1er corps.

Mais Blanc n'eut même pas à attendre la réponse à sa demande : l'empereur vint au-devant de ses désirs. Dans l'organisation des immenses moyens qu'avait nécessités la préparation de cette campagne, celle d'ambulances en rapport avec les effectifs démesurés de la Grande Armée avait été une des premières préoccupations de Napoléon. Et c'est à peine si tous les médecins de France allaient suffire pour assurer le service de ces innombrables hôpitaux de campagne destinés à recueillir nos malades et nos blessés. — Blanc écrit à son père le 28 mai :

Je pars, je vais au grand quartier général, et cependant je n'ai pas reçu encore l'ordre de M. Larrey ; mais nous avons été prévenus que Sa Majesté l'Empereur voulait que tous les officiers de santé attachés à la 32e division militaire se rendissent de suite au grand quartier général qui doit être aux environs de la Vistule, en Pologne, sur la frontière de la Russie. C'est sur Thorn qu'on va nous diriger ; notre départ est fixé au 1er juin et l'on nous accorde fort heureusement la voiture. J'ai pour compagnons de voyage le médecin en chef de l'hôpital, un lieutenant convalescent et deux officiers de santé. Nous aurons peut-être vingt-cinq jours de marche....

Digitized by Google

.... Je te dis que je suis sans argent, et cela n'est que trop vrai, parce que mon mois va être absorbé par les dépenses que je viens de faire. Il me fallait absolument une paire de bottes pour entrer en campagne, et les miennes demandaient à être raccommodées. C'est une affaire de 46 fr. En outre, j'ai à payer mon domestique, ma blanchisseuse et mon libraire ; tu vois que les fonds qui me restent ne m'accableront pas.

La lettre suivante de Blanc à son père porte la date du 30 juin. C'est la première fois que le jeune homme met un intervalle aussi long à donner de ses nouvelles, mais en lisant les péripéties de son voyage, on comprend trop les causes involontaires de ce retard. Depuis une semaine, le Niémen a été franchi, et Napoléon, à la poursuite d'un fantôme qui échappe méthodiquement à ses coups, commence à s'enfoncer dans le désert glacé où va s'effondrer sa fortune et périr son armée. Le jeune médecin sent croître son ardeur au fur et à mesure que grandissent les difficultés de la route. Il ne sait pas, dit-il, « quelle figure il fera au quartier général, car tous ses fonds sont épuisés et il craint bien qu'on ne paie pas de suite — il a effectivement des motifs pour rendre plausibles ces craintes, — mais il vient de voir à Elbing, où il vient d'arriver, une cinquantaine de prisonniers russes et il ne doute pas du succès final.

Nous sommes arrivés ce matin à Elbing, écrit-il le 30 juin, après avoir traversé une partie de la Pologne qui, d'après les échantillons que j'ai sous les yeux, n'est pas le plus joli pays du monde. Tu dois penser qu'après un voyage de deux cent cinquante lieues, je dois être un peu fatigué; aussi, tu pardonneras, je l'espère, l'incohérence de mes idées, la négligence de mon style et de mon écriture....

Le vendredi 5 juin, nous quittions Hambourg..... Voici l'ordre et la marche : Nous étions quinze en tout ; mais, dans la suite du voyage, il y a eu désunion. La voiture dans laquelle j'étais avec un lieutenant et deux officiers de santé devait toujours précéder le convoi, de telle sorte qu'à trois heures du matin nous étions sur pied, et que fort souvent, à deux heures du matin, nous courions encore les champs. Les autres voitures étaient réservées à des employés aux hôpitaux qui, comme nous, se rendaient au quartier général. Jusqu'à Berlin, notre voyage a été fort agréable ; quelquefois bien, rarement mal, cela pouvait encore aller. Mais à Berlin, changement de décoration. Le commissaire des guerres, qui est bien l'homme le plus maussade que la terre ait jamais porté, nous a refusé les moyens de

Digitized by Google

transport. Quel embarras ! Il fallait se résoudre à charger son portemanteau sur ses épaules ou à s'en défaire. Après avoir tenu entre nous conseil de guerre, nous avons mis tout bonnement nos affaires à la diligence de Custrin, et me rappelant mes antiques exploits, je me suis décidé, bon gré, mal gré, à faire pédestrement, avec deux autres infortunés comme moi, peut-être cinq cents lieues. Heureusement, nous n'avons fait que deux étapes à pied. Notre trio ambulant est parvenu à décrocher les moyens de transport à la troisième, et nous sommes arrivés tant bien que mal à Thorn, non sans quelques aventures plus plaisantes qu'amusantes. T'en rapporter une sera te donner un échantillon des autres. Nous étions partis de Wernitz à huit heures du soir, traînés par des rossinantes sans pareilles et perchés sur une mauvaise charrette qui menaçait ruine de toutes parts. A huit heures du matin, nos chevaux, qui ne faisaient qu'une demi-lieue par heure, étaient enfin arrivés à Nockel. Impossible, dans ce village, de trouver des relais : ni charrettes, ni chevaux ; plus de quinze mille étaient déjà de l'autre côté de la Vistule, et l'on n'en avait plus entendu parler. Le bourgmestre nous invita à garder nos pauvres bêtes et à leur faire doubler l'étape. Comme il n'y avait pas d'autre parti à prendre, nous fîmes manger les chevaux, et nous partîmes. De Nockel à Bromberg, où nous voulions aller, il y a huit mortelles lieues. A peine en avions-nous fait deux, que nos chevaux refusèrent de marcher; nous étions alors au milieu d'une épaisse forêt hérissée de sapins, et dont l'aspect était plus imposant qu'agréable. Par compassion pour nos pauvres animaux, nous les fîmes dételer et rafraîchir. Nous nous assîmes sur l'herbe, et notre mauvais génie voulut que nous nous endormissions du plus profond sommeil. A notre réveil, quel étonnement ! Plus de chevaux, plus de paysans, tout avait disparu; seule, la charrette qui contenait nos effets était à la même place. Tu dois juger de notre embarras. Nous étions sans vivres, et nous avions encore six lieues à faire; nos portemanteaux qui ne laissaient pas que d'être pesants, surtout par la chaleur extraordinaire qu'il faisait, causaient notre plus grand tourment. Après mille expédients plus inutiles les uns que les autres, après avoir voulu traîner la charrette nous-mêmes et avoir malheureusement éprouvé que nous étions plus rossinantes que les chevaux des paysans, nous commencions à perdre courage, lorsque l'arrivée d'un ange tutélaire vint nous tirer de ce mauvais pas. Nous vîmes enfin une voiture dans laquelle était un officier polonais qui se rendait dans sa patrie; il voulut bien donner l'hospitalité à nos portemanteaux et ralentir le pas de ses coursiers, afin que nous pussions le suivre à pied. C'est ainsi que finit ce grand événement.

Digitized by Google

On comprend, sans y insister, qu'avec des moyens de communication aussi aléatoires, aussi mal assurés, Blanc ne pouvait avancer que fort lentement. Heureusement qu'Elbing est sur la Baltique, que Kœnigsberg s'y trouve également et que le commissaire des guerres, moins maussade que ses confrères, consentit à lui faire faire par eau ce voyage d'une cinquantaine de lieues. C'est la première fois que Blanc allait parcourir sans trop de fatigues une étape de cette étendue.

Il arrive à Kœnigsberg le 2 juillet au soir, et le lendemain 3 il écrit à son père :

Il m'a été impossible de mettre à la poste d'Elbing la lettre que je t'avais adressée de cette ville; au moment où je sortais pour remplir ce doux devoir, l'on vint nous avertir que le vent était favorable et que l'on allait mettre à la voile; car il faut que tu saches que nous nous sommes embarqués sur un bâtiment marchand et que j'ai vu déjà un bras de mer de la Baltique. Ce retard m'a d'autant plus contrarié que depuis longtemps j'aurais dû te donner de mes nouvelles. Je crains que ton amitié ne s'inquiète d'un aussi long silence. Mais, à Berlin, les désagréments que j'ai éprouvés et dont je ne voulais pas te faire part, connaissant ta vive sensibilité, m'ont engagé à souffrir moi-même quelque temps, puisque ne pas t'écrire, c'est me priver du plus doux plaisir, du seul plaisir que je puisse avoir.

A Thorn, j'aurais dû faire cesser tes incertitudes; mais, croyant le quartier général tout au plus à cinquante lieues, j'ai préféré attendre quelques jours pour te donner des nouvelles plus positives. Peut-être serais-je arrivé à l'atteindre si nous avions eu un vent *ad hoc ;* mais la Vistule n'a daigné s'apaiser qu'après deux jours d'attente, que nous avons passés sur l'eau, craignant que d'un instant à l'autre le bateau ne partît.

De Thorn à Elbing, on compte à peu près cinquante lieues, et nous avons mis cinq jours à les parcourir. Enfin, nous sommes arrivés à Kœnigsberg le 2 juillet. Cette capitale de la vieille Russie n'est pas à comparer à Berlin, qui est véritablement une des plus belles villes que j'aie jamais vues, tant pour la régularité avec laquelle elle est bâtie que pour les monuments qu'elle renferme. C'est vraiment un séjour enchanteur.

Nous avons séjour à Kœnigsberg, et j'ignore quand nous quitterons cette ville. Les moyens de transport sont encore refusés; l'on peut bien avoir un bâtiment, mais il est à craindre qu'avec un mauvais vent, nous ne puissions jamais arriver. Je crois que nous aurons recours à nos jambes. On dit le quartier général à près de cent lieues;

Digitized by Google

s'il marche toujours, nous ne le rattraperons qu'à Saint-Pétersbourg. Ce dont je suis sûr, c'est qu'il était le 22 juin à Wilkovisky, car j'ai vu à Elbing une proclamation de S. M. l'Empereur à son armée dans ce village. Elle est si belle que je l'ai presque retenue par cœur. J'ignore si on la connaît à Paris; aussi je vais t'en citer quelques passages [1]....

Avec de semblables discours, on doit se sentir électrisé et les Russes n'auront pas beau jeu, à en juger aussi et par le courage des Français et par les forces formidables dont nous disposons. Les routes sont encombrées de canons, de caissons, de troupes, de munitions de guerre. Les convois sont si nombreux qu'ils ne peuvent avancer faute de chevaux. A Schanlauk (?), un convoi entier a été traîné par des bœufs.

P.-S. — Interburg, le 8 juillet.

J'ai été encore contraint de partir, encore forcé de garder ma lettre. Je crains bien que d'Interburg elle ne puisse parvenir; mais je ne puis retarder plus longtemps. Depuis Tapiau, nous marchons à pied et nous avons encore cent lieues à faire avant de passer le Niémen et d'être sur le territoire ennemi. Je te raconterai tout ce qui m'est arrivé.

Ce post-scriptum est, comme on vient de le voir, daté d'Interburg, à cent kilomètres environ à l'est de Kœnigsberg, sur la grand'route de Kowno et de Vilna, et neuf semaines s'écoulent avant que Blanc trouve les moyens d'écrire une autre lettre.

Avec les plus grandes peines, au milieu de misères dont il essaie de dissimuler l'intensité à son père, mais qu'on devine sous le ton badin qu'il s'efforce de garder, Blanc était arrivé le 12 septembre à Vilna, qui allait être sa dernière étape dans cette fatale campagne. Vilna, la capitale de la Lithuanie polonaise, avait été choisie par Napoléon dès le début de la campagne comme principale place de dépôt, et l'Empereur y avait fait transporter des approvisionnements immenses : notamment les magasins concentrés à Kœnigsberg, Elbing et Dantzig. C'était à Vilna que Napoléon, pendant le séjour qu'il y avait fait en juin et juillet, avait reçu la députation lithuanienne chargée de lui demander le rétablissement du royaume de Pologne. C'était là qu'il avait réuni ces innombrables services auxiliaires de la Grande Armée, dont nous parle le général de Fezensac :

[1] C'est la proclamation qui commence par ces mots : « Soldats, la seconde guerre de Pologne est commencée.... » Elle est bien connue et nous croyons inutile de la répéter ici.

Digitized by Google

« ordonnateurs, inspecteurs aux revues et commissaires des guerres; services de santé; médecins, chirurgiens et pharmaciens; service des vivres dans ses différentes branches, et services de toute espèce. Quand le prince de Neufchâtel en passa la revue, on eût cru voir, de loin, des troupes rangées en bataille, et, par une malheureuse fatalité, cette immense administration fut presque inutile dès le commencement de la campagne et devint nuisible à la fin [1]. »

Sans aucun doute, Socrate Blanc, s'il avait pu lire cette appréciation du général de Fezensac, l'eût hautement et pleinement approuvée. Laissé sans solde, souvent sans vivres, sans logement, sans moyens de transport, il s'était demandé, à différentes reprises, s'il y avait une administration militaire en France et à qui elle servait au cas où il en existât une. Il allait être une de ses victimes avec des centaines de milliers d'autres.

Cependant, à force de courage, d'endurance, de fatigue, il avait pu franchir encore les deux cent cinquante kilomètres qui séparent Vilna de Kœnigsberg, et, dès le lendemain de son arrivée, il rendait compte en ces termes à son père de l'heureux succès de son voyage :

Vilna, le 14 septembre 1812.

Voici près de trois mois, mon cher papa, que j'ai quitté Hambourg sans recevoir aucune nouvelle. Éloigné pour la première fois de mon meilleur ami, comme tu me le dis toi-même dans tes lettres que je relis sans cesse, je n'avais plus que cette consolation et elle m'est encore enlevée. Lorsqu'au milieu des solitudes, parmi les déserts de la Pologne, sans argent et ne faisant pas la meilleure chère du monde, je parcourais gaiement à pied deux cents lieues pour rejoindre le quartier général, j'étais soutenu par l'espérance de trouver, au bout de mon voyage, un dédommagement. Mais tout a tourné contre moi....

Je ne sais si je dois continuer à te tracer l'itinéraire de mon long voyage. Les noms plus que barbares des pays que j'ai traversés, les malheurs que j'ai éprouvés et supportés avec une philosophie vraiment stoïcienne, ne sont pas faits pour t'intéresser. Ton amitié toujours inquiète et alarmée se formera une idée plus terrible des petites contrariétés auxquelles un militaire doit être en butte; mais, que veux-tu, pour cueillir des lauriers, ne faut-il pas souffrir? D'ailleurs, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Si, dès mon entrée dans la carrière militaire, lorsque je n'étais encore qu'un

[1] Général de Fezensac, *Souvenirs militaires*, p. 226.

Digitized by Google

conscrit, j'ai su échapper aux naufrages et aux auberges où « l'on écorche sur recommandations, » tu sens bien que maintenant, après avoir blanchi sous le harnais, *un vieux militaire comme moi* peut défier la soif et la faim, insulter à la peur, faire ses huit lieues par jour et coucher sur la dure.

En deux mots, voici mon voyage jusqu'à Vilna. A Tapiau, j'ai été forcé d'abandonner mon portemanteau et la plupart de mes effets. Grâce à Dieu, j'ai eu plus d'un compagnon d'infortune, si toutefois l'on peut appeler bonheur un revers que l'on voit partagé. Mon habit en bandoulière, mon épée en sautoir, ma redingote sur le dos et le reste de mes effets échappés au naufrage dans ma musette, je marchais tout le jour au milieu de sables brûlants pour trouver le soir une verte forêt qui nous prêtait son ombrage, et la terre qui nous servait d'oreiller. Enfin j'ai traversé le Niémen devant Kowno. L'on nous apprend là que le quartier général est encore à Vilna, à trente lieues. Je ne me possède plus, j'oublie mes fatigues ; en deux jours je suis arrivé. Le 18 juillet, je fais mon entrée dans cette capitale de la Lithuanie polonaise. Mon cœur volait au-devant de moi. Je m'informe et j'apprends le départ de M. Courtin, celui de M. Larrey, de M. Serchat, enfin de tout le quartier impérial. Je reste anéanti.... J'avais épuisé le peu de fonds qui me restaient et j'étais hors d'état de continuer ma route. Heureusement que M. Mangin, chirurgien principal, m'attacha à un hôpital de la place ; c'était une faveur dans l'état où je me trouvais....

Rassure-toi, le meilleur des pères ! Les malheurs dont le récit pourrait te faire de la peine sont passés comme un songe. Je suis heureux maintenant, autant que je puis l'être à six cents lieues de mon pays natal, séparé de tout ce que j'ai de plus cher, jeté sur un sol étranger et ennemi. Je viens de recevoir deux cents francs pour appointements de juillet et d'août. Avec cela j'ai pu me remonter un peu et me précautionner contre la rigueur de l'hiver, qui doit être terrible dans ce pays, à en juger par le froid qu'il fait déjà. J'ai acheté deux cravates, un pantalon fourré, une toque à la polonaise et une paire de bottes à l'écuyère pour monter à cheval quand je pourrai en acheter un....

Avant de te donner une idée de la vie que je mène à Vilna, il est bon que je te fasse connaître cette ville. Vilna est grande, jolie, bâtie au milieu des sables du désert ; c'est un diamant au milieu du fumier. Les rues sont tirées au cordeau, les maisons régulières et en pierre de taille ; il y a quelques beaux édifices. La place d'armes, la seule promenade de la ville, est assez jolie. Nous possédons une salle de spectacle, mais *non licet omnibus adire Corinthum*, car le prix des places est de quatorze à quinze francs. Il y a des cafés assez agréables et des restaurateurs assez bons, mais tout est d'un prix exorbi-

Digitized by Google

tant. Les juifs, qui forment les trois quarts de la population, sont très utiles aux étrangers, car ce sont eux qui tiennent presque toutes les branches du commerce....

.... Je suis logé avec un camarade qui porte le même nom que moi en face de l'ancien hôpital des Carmélites. Nous avons deux chambres au premier étage et une cuisine. Comme les restaurateurs sont très chers et qu'il n'est permis de les aborder que le dimanche, nous avons pris un sapeur italien, malade à l'hôpital, pour notre maître d'hôtel. Il s'en acquitte tant bien que mal; mais avec le temps et la bonne volonté, nous en pourrons faire quelque chose....

Nos hôtes, qui sont Polonais dans toute la force du terme, c'est-à-dire avares, n'en sont pas moins assez honnêtes avec nous; mais ils ne le sont que depuis que nous nous sommes familiarisés avec leur manière d'être, c'est-à-dire que nous avons su qu'il fallait agir militairement avec eux. Depuis ce temps, ils ont perdu leur rudesse, et nous passons la plus grande partie de la soirée dans leur société, composée du mari qu'on ne voit jamais, de la mère qu'on ne regarde guère, et de deux filles assez maussades, mais qui nous apprennent le polonais.

Tu as paru désirer mon portrait ; tu ne saurais croire combien il m'en a coûté de ne pouvoir satisfaire plus tôt à ton envie. J'ai trouvé, à Vilna, un peintre hollandais qui attrape quelquefois la ressemblance, et j'ai saisi cette occasion de faire quelque chose qui pût t'être agréable. Je n'ose exiger le *par pari refertur* parce que je connais ta répugnance à te faire peindre. J'envie le sort de mon portrait : il va revoir le toit paternel, et moi ?

Nunc ego jactandas optarem sumere pennas
Sive tuas, Perseu, Dædale sive tuas,
Ut tenera nostris cedente volatibus aura
Aspicerem patriæ dulce repente solum!

Tu vois que mes lettres sont farcies de latin ; c'est une maladie épidémique qui m'a gagné. Tout parle latin en Pologne; on n'a à peu près que ce moyen de se faire comprendre.

P.-S. — Nous avons eu ici illuminations, feux d'artifice pour la fête de S. M. l'empereur et de l'impératrice. *On a tiré le canon ce matin. Je crois que c'est pour la prise de Moscou. Vivat !*

Ce n'est point sans un serrement de cœur que nous avons lu cette dernière phrase de Blanc à son père, phrase d'avenir, de foi, de jeunesse, alors que nous n'ignorions pas que ce cri d'espérance avait été aussi son suprême adieu.

La lettre datée de Vilna parvint à Paris en même temps que commençaient à circuler en France les bruits les plus alarmants sur les succès de nos armes en Russie. Peu à peu ces on-dit ti-

Digitized by Google

mides se confirmèrent, les angoisses grandirent et la France humiliée, consternée, épouvantée, apprit enfin, à n'en pas douter, que, de cette armée de cinq cent mille combattants qui avait franchi victorieusement le Niémen six mois auparavant, il ne restait plus que quelques centaines d'hommes épuisés, nus, mutilés, mourant de faim et de froid.

De ces milliers de familles qui avaient là un fils, un père, un mari, chacune voulait espérer que celui qu'elles attendaient se trouverait au nombre de ces rares survivants ; mais l'implacable réalité ne tarda point à réduire à néant ces calculs d'une affection désespérée.

Et comme la douleur se refuse parfois à apercevoir certaines évidences palpables, comme elle s'ingénie à donner un corps aux plus fugitifs espoirs, il y eut des gens pour penser que les prisons de Sibérie abritaient encore quelques-uns de ces infortunés et qu'elles les rendraient un jour ou l'autre, à la paix, au moment où l'on aurait perdu toute espérance de les revoir. M. Honoré Blanc fut-il de ces incrédules obstinés ? peut-être. Toutefois, quand l'année 1813 se fut écoulée, quand la chute définitive de Napoléon eut rendu la paix à l'Europe, quand les forteresses étrangères se furent ouvertes devant les malheureux qu'elles détenaient à divers titres, il fallut bien admettre que le dernier espoir s'était évanoui et que ceux qu'on s'était obstiné à attendre s'étaient endormis du sommeil dont on ne se réveille point. La mort de Socrate Blanc était donc une lamentable réalité, au sujet de laquelle il n'était plus permis de se faire aucune illusion. Et, dans ce grand deuil qui le frappait, le malheureux père n'avait même pas la consolation suprême de connaître les circonstances fatales dans lesquelles la mort avait atteint son enfant. Aucune des démarches qu'il tenta à cet égard n'aboutit à lui procurer le moindre éclaircissement. Le jeune aide-major avait-il fini par rejoindre à Moscou le quartier impérial — qu'une illusion décevante lui représentait comme le terme de ses misères? — avait-il succombé pendant la retraite? était-il tombé sous la lance d'un cosaque? était-il mort de froid, d'inanition, de faim ? Autant de questions auxquelles personne ne put jamais répondre. Des amis du jeune médecin, de ses camarades, de ceux qui, à un titre quelconque, l'avaient connu, pas un n'avait échappé au désastre, pas un n'était à même de dire dans quel coin perdu de

Digitized by Google

cette longue route de Kowno à Moscou blanchissaient ses ossements. Il était mort, mort à dix-huit ans, dans toute la force de l'âge et l'épanouissement de sa jeunesse ; c'était là la seule vérité, le fait matériel, brutal, qu'il n'était plus permis de révoquer en doute.

Et, de cette vie militaire qu'il avait embrassée, sans enthousiasme peut-être, mais qu'il avait prise à cœur du jour où il l'avait faite sienne, de cette carrière nouvelle qui avait en quelques mois développé chez lui cette effervescence que communique la guerre aux natures les plus calmes, les plus mesurées, il n'avait connu que les déboires, les côtés pénibles, aventureux, déprimants. Soutenu par des qualités morales peu communes, il avait surmonté les obstacles les plus divers pour aboutir à une mort déplorable.

De cet enfant, plein d'espérance et de cœur, qui avait quitté Paris, en rêvant d'entrer en vainqueur à Constantinople, il ne reste plus aujourd'hui qu'un souvenir et quelques lettres jaunies, corrodées par le temps, pieusement conservées par la famille. Mais si les années ont pu exercer là leur action destructrice, elles ont été impuissantes contre les enseignements qui se dégagent de ces pages, contre le parfum de vérité, d'abnégation, de piété filiale qui s'en exhale presque à chaque ligne. Cette correspondance a le mérite de nous montrer à quel point l'administration militaire laissa à désirer sous le premier Empire ; quel désordre, quel lamentable chaos régnait dans ces services auxiliaires où chacun agissait suivant sa volonté, violant à son gré la justice, souvent les lois de la plus vulgaire équité. Ces lettres constituent donc un document historique intéressant, et à ce titre elles méritaient d'être sauvées de l'oubli. Elles possèdent, ce nous semble, encore une autre valeur. Elles font revivre un de ces héros modestes, dont à toutes les époques ont fourmillé les armées, personnages d'autant plus sympathiques qu'ils ont vécu, qu'ils ont servi, qu'ils sont morts en ignorant leur propre valeur. Dans ces dernières conditions, une restitution historique n'est plus seulement une œuvre littéraire, elle devient une œuvre de justice, une œuvre de justice et de réparation. C'est cette dernière pensée surtout que nous avons eue pour guide en écrivant les pages qui précèdent.

ARTHUR DE GANNIERS.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE SILOS EN ESPAGNE

Le monastère occidental latin tel que saint Benoît l'a conçu dans sa règle immortelle est une création hardie et puissante, marquée à l'empreinte du génie romain et qui porte en elle toutes les conditions de stabilité et de résistance. Ce n'est plus la cellule de l'anachorète, ce n'est même plus le monastère tel qu'il s'est rencontré souvent en Syrie ou en Égypte, réunissant les cénobites dans une même communauté, mais sans leur donner une organisation pratique et bien définie ; c'est moins encore le couvent, comme il devait exister plus tard dans des ordres dont le but premier sera la prédication ou l'enseignement, abri passager où se rencontrent pour un temps plus ou moins long, mais généralement limité, des hommes qui viennent se préparer aux labeurs de l'apostolat, ou se reposer des fatigues de leur ministère, et se retremper pour de nouveaux combats. Le monastère bénédictin plonge ses racines dans le sol ; le moine y a sa demeure permanente, il y est *stabilisé*, c'est son foyer, le siège de sa famille. Comme la cité antique, le monastère est un petit État, il a son autonomie, il doit se suffire à lui-même; cité de la prière, arène où le moine s'exerce à la réforme de ses vices, à sa propre sanctification, il est pour l'extérieur un centre de vie chrétienne et sociale, et souvent une forteresse contre laquelle échoueront les hordes barbares qui, durant la première période du moyen âge, mettent à sac le monde latin et ruinent à époques réglées l'œuvre de la civilisation. Le monastère groupe autour de lui et couvre de sa protection une armée de pauvres, de colons, de serfs, d'hommes libres et devient, la plupart du temps, le noyau d'une florissante cité. « Une abbaye, dit Augustin Thierry, n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation, c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie

Digitized by Google

sous toutes les formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tout genre, et ses dépendances formaient ce que nous appelons aujourd'hui une ferme modèle [1]. » Il aurait pu ajouter que souvent aussi ces monastères formaient des musées, des bibliothèques ou des archives dans lesquels se conservaient les trésors de l'art antique ou les chartes et les manuscrits du passé, comme Saint-Gall, Bobbio, le Mont-Cassin, Subiaco, Nonantola, Cluny et tant d'autres dont l'énumération serait trop longue.

La plupart des nations de l'Europe ont eu leurs grands monastères, et c'est grâce à eux, en partie, que sont parvenus jusqu'à nous les titres les plus précieux de leur histoire. Quelques-uns de ces monastères ont trouvé leurs historiens; un trop grand nombre attendent encore que quelque savant patient et modeste vienne inventorier les richesses de leurs archives et nous raconter leur passé.

Si cette absence d'historiens est frappante et constatée pour quelque pays, c'est assurément pour l'Espagne, ce qui n'étonnera pas les érudits qui savent combien peu explorés ont été jusqu'ici les trésors que renferment ses bibliothèques.

L'ouvrage de Dom Férotin, qui fait l'objet de cet article, a donc d'abord cet avantage d'être pour l'Espagne le premier en son genre. Il n'existe pas encore dans ce pays de recueil complet de chartes ou de cartulaire, et l'histoire de l'abbaye de Silos est la première histoire un peu détaillée et vraiment scientifique d'un monastère espagnol.

Cette publication a été préparée par plus de douze années d'un travail assidu; son auteur est un bénédictin de Solesmes qui a vécu durant une partie de ce temps à Silos. Archiviste du monastère, il ne s'est pas contenté d'étudier les manuscrits et les chartes confiés à sa garde, d'interroger avec un soin scrupuleux les pierres mêmes de son monastère, il a couru aux alentours, il a pénétré dans des archives fermées sous de triples serrures, et moins bien gardées encore par les cadenas et les armatures de fer de leurs portes que par le zèle jaloux de leurs propriétaires; il est allé jusqu'à Madrid, à Paris et à Londres, pour fouiller les bibliothèques qui pouvaient lui fournir quelque pièce supplémentaire, le mettre sur la trace d'un fait nouveau. Dans ce long et journalier commerce avec les vieux parchemins, avec les monuments et les souvenirs de la vieille Castille, il est devenu un *hispanisant* de première force.

C'est le résultat de ces longues recherches, de ces études consciencieuses, de ce persévérant labeur, qu'il nous donne aujourd'hui en deux ouvrages qui se complètent mutuellement et en somme n'en font qu'un.

[1] *Essai sur l'histoire de la formation et du progrès du tiers état*, p. 9.

Digitized by Google

Le *Recueil des chartes de l'abbaye de Silos*, imprimé à l'Imprimerie nationale, aux frais du gouvernement français, forme un beau volume in-4 de XXIII-634 pages [1]. C'est la partie documentaire, le travail scientifique et original, celui qui fait le plus d'honneur au docte bénédictin et qui aura le plus de succès auprès des savants.

Sauf de très rares exceptions, tous les documents dont il se compose sont des documents inédits, et plusieurs ont la plus haute valeur au point de vue historique. L'analyse même sommaire des richesses contenues dans cet inventaire dépasserait de beaucoup les limites d'un article; aussi nous bornerons-nous à signaler quelques pièces qui méritent d'attirer l'attention.

Parlons tout d'abord des bulles, presque toutes inédites, qui font du *Recueil des chartes de Silos* un instrument désormais indispensable pour l'étude de l'histoire et de la diplomatique pontificale.

Depuis le jour où Gélase II (7 novembre 1118) place Silos et ses dépendances sous la juridiction immédiate du Saint-Siège en l'affranchissant de toute juridiction épiscopale, nous voyons s'accumuler dans l'*Archivo* de la grande abbaye les bulles d'Innocent II, d'Eugène III, d'Urbain III, d'Innocent III, d'Honorius III, de Grégoire IX, d'Innocent IV, d'Alexandre IV, d'Urbain IV, de Martin IV, de Boniface VIII, de Clément V, de Jean XXII, de Benoît XII, de Clément VI, d'Urbain VI, de Benoît XIII, de Martin V, d'Eugène IV, de Calixte III, de Pie II, de Paul II, de Sixte IV, d'Alexandre VI, de Jules II. Ces bulles ont pour objet tantôt de confirmer les privilèges de l'abbaye ou de l'exempter de certaines juridictions, de la mettre solennellement sous la protection des souverains pontifes, de régler certains différends entre l'abbaye et divers personnages, souvent d'accorder des faveurs spirituelles et des indulgences aux pèlerins qui viennent visiter le tombeau de saint Dominique, l'illustre thaumaturge de Silos. On devine que dans cette riche collection il y a beaucoup à glaner pour l'histoire monastique et même pour l'histoire générale.

A côté des bulles pontificales viennent prendre place dans les archives les chartes, diplômes et vidimus royaux. Depuis les origines de la monarchie castillane, il n'est presque pas de roi ou de reine qui n'y soit représenté par quelque document. Nous y lisons les noms de Ferdinand Ier, de Sanche le Fort, d'Alphonse VI, d'Alphonse VII, qui prend parfois dans ses diplômes le titre solennel d'*imperator tocius Hyspanie*, de la reine doña Urraca, d'Alphonse le Batailleur, de Sanche III, d'Alphonse VIII, de saint Ferdinand, d'Alphonse X, ce roi lettré si fameux sous le nom d'Alphonse le Savant, de Sanche IV, de

[1] Paris, Leroux, 1897.

Digitized by Google

Ferdinand IV, d'Alphonse XI, de Pierre le Cruel, de Henri de Trastamare, de Jean Ier, de Henri III, de Jean II, de Ferdinand et Isabelle, de Jeanne la Folle. Comme les papes, les rois de Castille et de Léon comblent de bienfaits la grande abbaye, la prennent sous leur royale protection, lui accordent des terres ou même des forteresses et des villes, l'exemptent de certains droits de péage, de la *martiniega* ou d'autres impôts, confirment des donations ou des échanges, règlent les différends survenus entre l'abbaye et certains seigneurs féodaux, ou entre les moines et la paroisse de San-Pedro, érigée par l'abbaye à Silos, mais dont les clercs, à chaque génération, s'efforcent de secouer la suzeraineté. C'est une source de conflits sans cesse renaissants qui ont laissé leur trace dans de nombreuses pièces du *Recueil*. Plus tard, lorsque les frères mineurs se furent établis à Silos, de nouveaux conflits s'élevèrent entre eux et l'abbaye, moins prolongés sans doute, mais qui allèrent parfois jusqu'à la violence. La plupart de ces pièces royales expriment la vive piété des rois de Castille pour le saint qui est resté la plus pure gloire de Silos.

Si l'on en excepte un bien petit nombre, ces chartes, aussi bien que les bulles pontificales, nous sont parvenues dans un parfait état de conservation ; plusieurs portent encore les sceaux royaux ou pontificaux et nous présentent, après les signatures des rois ou des papes, celles des évêques, des seigneurs et des plus grands personnages du royaume. Plus d'une fois même, et peut-être non sans quelque surprise, on lira sur les chartes royales, au-dessous du nom du roi, celui des émirs et des rois maures, ses vassaux (*Recueil*, p. 229, etc.). Il est presque inutile de faire remarquer aux lecteurs de la *Revue des questions historiques* que ces pièces contiennent les indications les plus variées et les plus riches pour l'histoire, la diplomatique et la géographie du moyen âge. Nous retrouvons ici, pour n'en donner qu'un exemple, onze documents de Ferdinand IV, roi de Castille et de Léon (1295-1312), qui avaient jusqu'ici échappé à tous les historiens, même à Antonio Benavides, le savant historien de Ferdinand IV [1].

Mais, de toutes ces chartes, la plus remarquée sera sans doute celle même qui ouvre le recueil et qui porte le nom de Fernan Gonzalez, le célèbre comte de Castille dont l'épée fut pendant près d'un demi-siècle la terreur des Arabes et dont le nom est aussi populaire en Espagne que celui du Cid Campeador, son émule en courage et en gloire. La charte est du 3 juin 919, et c'est le premier témoignage écrit que nous possédions sur l'histoire du monastère. Dom Férotin, le premier, a eu le mérite de fixer la véritable portée de cette pièce et de prouver, contre des savants comme dom Mabillon, que cette charte

[1] *Memorias de don Fernando IV*, 1860.

Digitized by Google

n'est pas une charte de fondation, mais qu'elle suppose au contraire l'existence de l'abbaye ; c'est une charte de restauration [1].

Un autre document qui ne sera pas accueilli avec moins d'empressement et qui, à lui seul, mériterait une étude, c'est la charte originale de la donation faite par le Cid Campeador et sa femme Chimène, à l'abbaye de Silos, le 12 mai 1076. Cette pièce si curieuse, que Dozy n'a pas connue et dont le texte n'avait été transcrit que d'une façon très fautive, nous est donnée ici en fac-similé (*Recueil*, p. 21-23, et *Histoire de Silos*, pl. III). Les relations du célèbre héros castillan avec l'illustre abbaye sont de nature à intéresser vivement le public lettré.

Notons encore, avant d'abandonner le *Recueil*, la bulle des six cardinaux et celle des treize cardinaux, dont plusieurs français (p. 499 et 507), le texte d'un concile de Husillos, en 1088, dont on n'avait encore qu'une recension incomplète (p. 41), une bulle datée de Silos, du cardinal Pierre de Lune, plus tard antipape sous le nom de Benoît XIII, et qui eut de nombreux rapports avec Silos, les bulles du patriarche latin de Constantinople (p. 299, 302, 305). La plupart de ces documents sont en faveur des pèlerins qui venaient alors en si grand nombre visiter le tombeau de saint Dominique.

Un cartulaire sans introduction est un peu comme un corps sans âme. Dom Férotin, en savant qui a conscience de ses obligations et qui est à la hauteur de sa tâche, avait projeté d'écrire une introduction pour coordonner ces matériaux, en tirer les éléments d'une histoire et indiquer, même à ceux qui ne sont pas en état de se livrer à l'étude directe des pièces, l'intérêt qu'elles présentent. L'introduction s'est peu à peu développée, elle a débordé au dehors des limites d'abord fixées, jusqu'à devenir un volume important de x-368 pages [2]. C'est plus qu'une introduction, c'est un véritable ouvrage où ont pris place nombre de documents inédits qui ne se fussent pas trouvés tout à fait chez eux dans le *Recueil*.

[1] Ce document n'était jusqu'ici connu que par une transcription très infidèle de Yepes, et par une autre d'Aguirre, qui ne valait pas mieux. La charte de Fernan Gonzalez ne nous est connue que par un vidimus d'Alphonse X. Mais dom Férotin nous donne en fac-similé, dans son *Histoire*, deux autres chartes visigothiques postérieures de quelques années seulement et qui seront reçues avec une vive satisfaction par tous les paléographes. Ajoutons que dans une note de son *Histoire de Silos*, l'auteur nous donne une seconde charte inédite de Fernan Gonzalez pour la fondation de l'abbaye de San Quirce (p. 14), et une autre de Garci Fernandez (ibid., 17) sur l'abbaye de Covarrubias, qui est du plus haut intérêt. Disons enfin à ceux qui s'étonneraient de ne rencontrer dans les deux ouvrages de dom Férotin, en dehors de ces trois fac-similés, aucun autre exemple d'écriture visigothique, que les archives de Silos n'ont conservé malheureusement aucune pièce de cette nature. La charte du Cid elle-même est maintenant à Madrid.

[2] In 8, chez Leroux, MDCCCXCVII, avec 2 plans et 17 planches hors texte.

Digitized by Google

Il faut reconnaître au récent historien le mérite un peu rare, il faut le dire, en ces matières, d'une complète impartialité et d'une critique sévère. Il a écarté résolument toutes les légendes, toutes les fausses chroniques qui ont sévi au moyen âge en Espagne, plus peut-être qu'en aucune autre contrée. Son histoire est l'histoire vraie, l'histoire authentique, *arrivée*, basée sur des documents incontestables.

Tout porte à croire que la fondation de l'abbaye de Silos remonte aux temps visigothiques, c'est-à-dire à la période antérieure aux invasions musulmanes. Nous avons dit que l'on possédait, à partir du xe siècle, la preuve écrite de son existence. Or, Silos étant situé dans la Vieille-Castille, non loin de Burgos, sur les frontières mêmes où dès l'époque de l'invasion se livrèrent des luttes acharnées et continuelles entre Maures et chrétiens, est-il vraisemblable que l'on soit allé bâtir, durant cette période, un monastère dans cette région exposée à chaque instant aux incursions et aux déprédations des mécréants ?

Dom Férotin apporte à la confirmation de cette opinion un argument nouveau, tiré de l'archéologie. Lors des fouilles récentes pratiquées dans le chœur de l'église de Silos, on mit à découvert deux chapiteaux d'une facture assez grossière, mais qui appartiennent à une époque bien antérieure à la restauration de l'abbaye au xe siècle, et doivent provenir de la basilique primitive.

Faut-il dire, d'accord avec la tradition, que le monastère doit son origine à Récarède, en 593 ? Devant le silence des documents, Dom Férotin s'abstient sagement de conclure. Qu'il nous suffise, en attendant la découverte d'autres preuves, si elles existent, de savoir que la célèbre abbaye se rattache par ses origines à cette première période illustre de l'église d'Espagne antéislamique.

Rien qui nous renseigne sur les péripéties de l'histoire de l'abbaye durant la période qui suivit l'invasion. Il est probable que le monastère, dans la position dangereuse qu'il occupait, eut à souffrir plus d'une fois des attaques des Maures qui, comme les Normands et à peu près à la même époque, ravageaient les pays chrétiens et s'attaquaient de préférence aux monastères. Peut-être les moines, fuyant devant ces barbares, allèrent-ils se cacher avec leurs reliques dans ces grottes naturelles qui, non loin de Silos, se creusent sous les rochers de la vallée.

C'est avec le xe siècle que Silos, nous l'avons dit, sort de cette pénombre historique pour entrer dans le grand jour de l'histoire documentaire. Le xe siècle n'est pas pour l'abbaye cet âge de fer dont on a comme à plaisir exagéré la barbarie. Il sera prouvé peut-être quelque jour, pièces en mains, que, notamment pour l'histoire monastique, ce siècle de fer a vu fleurir bien des rameaux d'or. Dom Féro-

Digitized by Google

tin en apporte une preuve nouvelle pour Silos. Quelques-uns des plus beaux manuscrits de sa riche bibliothèque remontent à cet âge et prouvent que les traditions de la plus belle calligraphie étaient en vigueur dans le scriptorium du monastère.

Il faut avouer toutefois que les fréquentes incursions des Maures eurent en ce siècle, sur la discipline dans l'abbaye, à peu près le même effet que celles des Normands dans la plupart des monastères francs. Elles obligeaient les moines à des exodes trop souvent renouvelés, interrompaient les travaux commencés, décourageaient les bonnes volontés, énervaient la discipline. Il fallait une réforme.

C'est à ce moment, vers le milieu du XIe siècle, qu'une période nouvelle s'ouvre pour le monastère espagnol, période de sainteté et d'éclat qui se résume en un nom, saint Dominique. Jusqu'alors l'abbaye avait porté le nom de Saint-Sébastien; désormais elle prendra celui de Santo Domingo, son restaurateur, et, on peut le dire, à tous égards son second fondateur [1].

Le chapitre que Dom Férotin a consacré à saint Dominique est un des plus importants de son livre. Ce n'est pas une histoire complète et développée du saint, le cadre du livre ne l'eût pas permis. Mais nous avons ici les grandes lignes de son histoire. Grâce à sa connaissance des documents, l'auteur rétablit la vraie chronologie de la vie, écarte plus d'une légende, plus d'un biographe suspect, et son esquisse est définitive. Si elle laisse place à une histoire plus étendue, elle fixe les points de repère dont les futurs historiens feront bien de ne pas s'écarter [2]. L'étude critique sur l'autorité de Grimald, disciple du saint, son principal et presque son unique historien, est en particulier très neuve et rétablit sur ce point important la vérité contre Antonio, contre les auteurs de la *France littéraire* et même contre Vergara [3].

[1] Saint Dominique de Silos n'est pas seulement le patron de saint Dominique de Guzman, venu plus d'un siècle après lui. Le fondateur des Dominicains a eu avec le monastère bénédictin des relations que dom Férotin est le premier à indiquer avec précision. On trouvera la signature de saint Dominique de Guzman au bas d'une pièce des archives (*Recueil*, p. 119).

[2] La fête de saint Dominique étant le 20 décembre, les Bollandistes n'ont pas eu encore à la traiter. Mais dans son livre, le P. Férotin a eu l'occasion de signaler l'inexactitude de certaines opinions qui ont trait à l'histoire de ce saint.

[3] Il ne sera pas sans intérêt peut-être, à propos de ce chapitre, de rappeler que M. Lucien Dollfus, dans la *Revue de l'histoire des religions* (mai-juin 1891, p. 316-344), avait publié sur saint Dominique de Silos un article dont le R. P. Dom Férotin a relevé avec beaucoup d'à-propos et d'esprit les singulières méprises et les bévues (*la Science catholique*, 15 novembre 1891). L'article de M. Dollfus a paru plus tard dans un volume d'érudition très superficielle, publié, chose piquante, par l'éditeur de l'*Histoire de Silos*.

Digitized by Google

Saint Dominique avait reconstruit et agrandi le monastère; il y avait rétabli la discipline monastique, il avait donné un nouvel essor aux études, et y avait fait briller l'éclat de sa sainteté. Après sa mort, il en reste l'âme; son souvenir plane sur ses successeurs; c'est par piété pour le grand thaumaturge que les rois, les reines, les seigneurs, les papes, comblent le monastère de leurs faveurs; c'est pour s'agenouiller sur son tombeau que des milliers de pèlerins viennent chaque année à Silos, des points les plus éloignés de l'Espagne et même des contrées étrangères; c'est lui enfin qu'invoquent, au fond des prisons où ils gémissent, les malheureux captifs chrétiens que les musulmans ont enlevés dans les guerres ou dans les razzias; et la délivrance de ces esclaves devient pour le saint une source de miracles.

Le XIe siècle, qui est le siècle de saint Dominique, a été pour l'abbaye un âge d'or. Les siècles qui suivent ne sont pas sans gloire; dans la liste des abbés ses successeurs, nous rencontrons plus d'un nom illustre, mais cette histoire, néanmoins, devient d'un intérêt plus local et plus restreint; les faits que nous pourrions y relever ne diffèrent pas essentiellement de ceux que nous retrouvons dans l'histoire de la plupart des grands monastères [1].

Un rôle important fut joué par Silos dans l'œuvre de la réforme bénédictine, dont la fameuse bulle de Benoît XII, dite la *bulle bénédictine,* donna le signal. La promulgation de cette bulle fut confiée pour l'Espagne à un abbé de Silos, Jean IV. Tombé en commende dans les dernières années du XVe siècle, Silos, pour se soustraire à ce fléau de la discipline monastique, est obligé de se rallier à la réforme de Valladolid (1512), et son histoire se perd un peu dans celle de cette célèbre congrégation [2]. C'est au XVIIe et au XVIIIe siècle qu'appartiennent les modifications architecturales et les constructions de la moderne abbaye.

Le monastère se signale dans la guerre de l'indépendance contre Napoléon; mais ce zèle patriotique est récompensé quelques années plus tard par les lois d'exclaustration qui viennent dissoudre la communauté, confisquer ses biens et qui dispersent une partie de ses ri-

[1] Le plus illustre des successeurs du saint est Rodrigue Jenenguez de Guzman, 1242-1276. Il est appelé par les contemporains *el abad pleitista*, l'abbé batailleur ou l'abbé processif. Ce qui prouve, dit l'historien Nebreda, que « défendre les droits du monastère n'empêche pas la sainteté. » Dans tous les cas, ce n'est pas ce qui s'opposa à sa canonisation: *No fue canonizado*, ajoute un autre témoin, *por no tener renta el monasterio.* » *Histoire*, p. 104.

[2] C'est le cas de rappeler que l'abbaye de Silos possède en cinquante-cinq volumes manuscrits les archives officielles de cette congrégation célèbre. Dom Férotin en a tiré heureusement parti pour son ouvrage, mais il resterait à extraire de ces riches matériaux une histoire de la réforme de Valladolid.

Digitized by Google

chesses artistiques. Ce qu'il faut déplorer à jamais pour Silos, au milieu de toutes ces ruines, c'est la perte de la plus grande partie de ses manuscrits, qui faisaient de sa bibliothèque, encore peu explorée, une des plus riches de l'Europe. Un des effets de ces lois barbares et stupides fut de priver l'Espagne de ces trésors au profit de nations plus avisées. Dom Férotin a été assez heureux pour retrouver la piste de la plupart de ces manuscrits, qui ont émigré à la Bibliothèque nationale de Paris, au British Museum, ou chez de riches particuliers. Le chapitre qu'il leur a consacré est un de ceux qui font le plus d'honneur à son labeur consciencieux et à son flair d'érudit ; c'est un de ceux qui seront étudiés avec le plus de fruit par les médiévistes [1].

Les moines, a-t-on dit, renaissent comme les chênes. En 1835, un décret d'expulsion mettait fin à l'existence de la grande abbaye ; en 1880, quelques moines bénédictins de Solesmes et de Ligugé, expulsés par le gouvernement de la France, se réunissaient dans la vieille abbaye, et par leurs persévérants efforts ils l'ont restaurée, renouant ainsi la tradition entre les anciens bénédictins et ceux du XIXe siècle.

En dehors des faits que nous avons relevés et qui intéressent l'histoire générale, il se rencontre dans l'*Histoire de l'abbaye de Silos* et dans le *Recueil de chartes*, un très grand nombre de renseignements de tout genre qui éclairent l'histoire des mœurs, celle des institutions et de la vie sociale. C'est par ce côté, on le sait, que ces travaux d'apparence si aride méritent d'attirer l'attention de l'historien, du penseur et du philosophe. Dans une mine si riche nous ne ferons que chosir quelques faits. Il faut tout d'abord signaler dans quelques chartes des détails importants sur les confréries (*Recueil*, p. 6, 435, 476, 521, 526) et en particulier sur cette célèbre *Hermandad* ou confraternité, fondée en l'honneur de saint Dominique, qui reçut un développement extraordinaire et qui compta, à côté des rois de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Navarre, des milliers de clercs réguliers et séculiers, de simples fidèles de toute condition sociale ; le souvenir ne s'en est pas entièrement perdu à Silos.

On ne peut passer sous silence la charitable et bienfaisante influence exercée par le monastère durant sa longue existence. Il est souvent question, dans les documents du *Recueil* d'aumônes, de la large hospitalité offerte gratuitement aux voyageurs et aux pèlerins,

[1] Signalons ici, aux amateurs, le catalogue de livres de la bibliothèque du monastère au XIIIe siècle (*Recueil*, p. 273). Ce chapitre de dom Férotin complète les quelques pages si savantes que M. Léopold Delisle a consacrées à certains manuscrits de Silos, dans ses *Mélanges de paléographie et de bibliographie*. N'oublions pas de dire que c'est à l'intelligente initiative de cet illustre savant que la France doit le lot qu'elle possède des manuscrits de Silos.

Digitized by Google

des secours de tout genre accordés aux pauvres, de la léproserie de Silos, une des plus importantes de la Castille, de l'hôpital pour lequel les frères vont quêter dans toute l'Espagne (*Recueil*, 363, 376, 386, 416, 429, 430, 439, 521, 522, etc., et *Histoire*, p. 123, 129, etc.).

Les détails sur l'organisation intérieure du monastère, sur les offices claustraux, sur les conditions de la propriété monastique, sur les recluses, sur les enfants élevés dans le monastère, sont intéressants pour connaître la vie intime des monastères au moyen âge, et ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on y trouve parfois certaines dispositions peu en accord avec les idées actuelles sur la vie religieuse (cf. en particulier, *Recueil*, p. 2 et 51, n. 2, 87, n. 4, 91, 234, 248, 363, 364, 409, etc., et *Histoire*, p. 85).

Il y aurait à s'arrêter longuement sur certaines chartes de confraternité entre l'abbaye de Silos et d'autres monastères, notamment San Millan de la Cogolla (*Recueil*, p. 88, 112, 186, 272, 453). A signaler aussi un curieux catalogue des reliques du monastère (*Recueil*, p. 476, 482, 484).

C'est peut-être à l'histoire de la vie privée et de la vie municipale que l'ouvrage de Dom Férotin fournira la contribution la plus sérieuse et la plus appréciée, d'autant plus que ce genre d'études peut être considéré comme encore à ses débuts pour l'Espagne. État des personnes, condition des serfs, des vassaux, des colons, leurs rapports avec les seigneurs, condition des esclaves maures et des juifs, prix des salaires, taux des échanges pour les biens meubles et immeubles, sur tous ces sujets, on pourra interroger avec profit le *Recueil* et l'*Histoire* [1]. L'auteur s'est abstenu de porter son attention de ce côté, les documents publiés en Espagne lui paraissant encore trop rares pour permettre une étude d'ensemble. Il s'est contenté de donner les textes, mais ces textes sont du plus haut prix et la plupart étaient complètement inconnus ou connus seulement d'après des textes fautifs, comme les textes des *fueros* ou libertés de la ville de Silos (*Recueil*, 56, 58, 63, un des plus curieux, et *Histoire*, 81, 81, 87). Plusieurs de ces documents pourraient devenir l'objet d'une étude sérieuse pour l'histoire municipale de l'Espagne au moyen âge.

A Silos comme en tant d'autres lieux, il faisait bon « vivre sous la crosse. » Le burgus de saint Dominique, devenu ville forte, avec remparts et citadelle, fut un refuge assuré, au milieu des guerres civiles, contre les vengeances privées et contre la rapacité de certains sei-

[1] On se rendra compte du détail dans lequel descendent certaines pièces quand nous aurons dit qu'on trouve dans l'une d'elles le prix des tourteaux destinés aux chiens du monastère (*Recueil*, 390). Peut-être verra-t-on avec quelque surprise les combats de taureaux envisagés comme une œuvre de charité (*Histoire*, 157).

Digitized by Google

gneurs. Les pèlerinages au tombeau du saint développèrent à un tel point la prospérité de la ville qu'Alphonse VII lui octroya des *fuèros* et qu'elle devint pour un temps une des villes les plus importantes de la Vieille-Castille. Ces pèlerinages forment un des principaux chapitres de l'histoire de l'abbaye à partir du XIIe siècle. Ils sont mentionnés dans un très grand nombre de chartes (v. g. *Recueil*, 431, 503, 505, 506, 511, 513, 517, 518, etc.). Parmi ces pèlerins ou émigrés, il n'est pas sans intérêt de relever sur le territoire de l'abbaye l'établissement d'une petite colonie de familles françaises (*Histoire*, 74, note 4). Rappelons aussi les détails que l'on recueille, surtout dans les récits des délivrances miraculeuses de captifs par le saint, sur le triste état des chrétiens prisonniers des Maures, détails qui cadrent peu avec ce que certains historiens nous rapportent de la prétendue douceur du jóug musulman en Espagne (*Histoire*, 106, 107, 110, etc.).

Parmi les chapitres additionnels à l'histoire de Silos, on remarquera celui qui traite de l'histoire littéraire de l'abbaye et des copistes de Silos, le recueil des inscriptions de Silos, dont quelques-unes remontent à l'époque romaine, le plan de l'abbaye au XIe siècle, et la description des objets d'art conservés encore à Silos. Le calice de saint Dominique et la patène, qui sont d'un merveilleux travail, suffiraient à eux seuls à faire la fortune d'un musée; c'est une des œuvres d'art les plus remarquables de cette époque; une des pierres fines dont la patène est ornée appartient à l'antiquité romaine et porte, gravée en caractères grecs, cette inscription qui la rattacherait à la famille impériale des Flaviens :

ΓΑΛΒΩ ΚΟΜ
ΜΟΛΩ ΦΗΛΙΞ
ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ

Le trésor de Silos renferme encore quelques autres objets précieux, un coffret émaillé du XIIe siècle qui semble provenir des ateliers d'orfèvrerie de Limoges, et une custodia monumentale de la Renaissance qui a trouvé place parmi les belles gravures de l'album qu'un artiste de talent, M. N. Prentice, vient de consacrer à la Renaissance espagnole [1].

Il y aurait bien d'autres questions intéressantes à traiter, mais nous avons hâte de terminer et nous devons même demander pardon à nos lecteurs de les avoir entretenus un peu longuement peut-être de l'ouvrage d'un confrère. Mais nous savons que des juges compétents et impartiaux ont porté sur cet ouvrage le même jugement que nous. En l'écrivant, l'auteur a rendu aux lettres, à l'ordre monas-

[1] *Architecture and ornament in Spain*, by Andrew N. Prentice, archit. Lond., 1897, in-folio.

Digitized by Google

tique en Espagne, et en particulier à l'abbaye de Silos, un service qui, nous l'espérons, sera apprécié de tous. Souhaitons que la famille bénédictine de Silos, fière à juste titre de son origine et de ses gloires, fasse revivre au milieu de l'Espagne du XXe siècle la juste renommée de ses ancêtres.

DOM FERNAND CABROL,
Bénédictin de Solesmes, prieur de Farnborough (Angleterre).

II.

LA VIE DE SAINT BERNARD ET SES CRITIQUES

L'excellent accueil fait à la *Vie de saint Bernard* [1] par la presque unanimité de la presse française et étrangère, le prix important que l'Académie française lui a décerné, les éloges que des historiens de marque ont bien voulu nous adresser, ne nous ont pas aveuglé sur les imperfections d'une œuvre qui embrassait des événements très complexes et tout un demi-siècle d'histoire ecclésiastique. Des erreurs de détail avaient dû inévitablement nous échapper, et nous attendions, à cet égard, les observations des historiens compétents. Mais la part de la critique a été fort minime, et sur plus d'un point même elle s'est égarée. Dans l'intérêt de la vérité historique, on nous permettra de rectifier ici, à l'occasion d'une nouvelle édition de l'ouvrage, les inexactitudes qu'on nous signale justement et celles que nos contradicteurs ont eux-mêmes commises.

Nous rencontrons en première ligne et nous rangeons dans une catégorie à part les critiques de sentiment. On nous reproche d'avoir « porté en quelques occasions sur la conduite de saint Bernard des jugements d'une sévérité inattendue : les accusations d'exagération, d'intransigeance, de paradoxe, et, une fois, de manque de loyauté, se rencontrent, dit-on, sous notre plume [2]. » Cette constatation est

[1] *La Vie de saint Bernard*, par l'abbé Vacandard, 2 vol. in-8. Paris, Lecoffre, 1895, ouvrage couronné par l'Académie française.

[2] *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, livraison de sept.-octob. 1895, p. 206. Nous devons, du reste, ajouter que l'article, sauf sur ce point particulier, est extrêmement flatteur.

Digitized by Google

fort juste. Encore fallait-il montrer que nous avions passé les bornes de la vérité, je dirais presque de l'évidence historique. Nous n'écrivions pas un panégyrique, et l'historien a des devoirs auxquels il ne saurait se dérober, quel que soit le respect qu'il professe pour son héros. Quand nous faisions remarquer, par exemple, que Bernard avait préconisé une mesure, « une combinaison, d'où la loyauté était absente, » nous citions sa lettre qui est accablante. Est-ce notre faute si l'abbé de Clairvaux, dans un but évidemment louable, demandait *ut ars arte deludatur* [1]. Sa bonne foi, que nous n'avons garde d'incriminer, ne change en rien la nature du procédé auquel il crut devoir recourir pour obtenir une paix justement désirée. Et que diraient nos critiques, s'ils lisaient les lettres où l'on nous reproche d'avoir manqué d'une juste sévérité et d'avoir été trop ménager de blâme à l'égard du fils de Tescelin, notamment dans sa lutte contre Abélard? D'autres ont écrit que nous étions dans la « vraie mesure [2]. » Nous nous en tiendrons à ce dernier sentiment.

Il n'est guère facile d'écrire l'histoire sans se heurter à des questions de principes dogmatiques ou philosophiques. M. le docteur Martin Deutsch, qui a consacré à la *Vie de saint Bernard* un long et intéressant article dans la *Theologische Literaturzeitung* (1896, n° 24, p. 632 et suiv.), s'étonne et regrette qu'à propos de la comparaison établie par Morison et l'école protestante entre saint Bernard et Luther, nous ayons écrit : « La comparaison est infiniment injurieuse pour l'abbé de Clairvaux. » C'est encore ici de la critique de sentiment et non de la critique objective. Examinons les faits. Il ne peut s'agir que de l'attitude de saint Bernard vis-à-vis de Rome et de sa doctrine, comparées à l'attitude et à la doctrine de Luther.

Mettons que les deux moines désiraient d'une même ardeur la réforme de l'Église. Il n'en est pas moins vrai que leurs procédés furent profondément différents. A coup sûr, Bernard est parfois outré dans ses invectives. Il ne ménage guère ses expressions. Quand il compare, par exemple, la cour de Rome à une « caverne de voleurs » (et tout le chapitre X du livre Ier du *De consideratione* est presque de ce ton [3]), il semble qu'on doive reconnaître en lui un précurseur de Luther. Mais c'est là un emportement de zèle et un excès de langage qui trouve ailleurs sa correction [4]. Où aperçoit-on dans tous les ou-

[1] *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 184; Bern., ep. 217.

[2] Par exemple l'*Université catholique* de Lyon (1895, p. 278) ; on y lit : « Les deux chapitres où l'auteur raconte la lutte entre l'abbé de Clairvaux et Abélard sont un modèle d'exposition nette et ferme à laquelle rien ne manque. »

[3] Nous offrons en particulier ce chapitre à méditer aux critiques qui nous reprochent d'avoir estimé « trop violent » le langage de saint Bernard et de l'avoir dit.

[4] Il est même piquant d'observer que Bernard lui-même reprochait en 1133

Digitized by Google

vrages de l'abbé de Clairvaux une phrase et dans toute sa conduite une démarche qui décèle un homme prêt à briser l'unité de l'Église, sous prétexte de la réformer? Sûrement, personne plus que saint Bernard n'a eu horreur du schisme. Mais, s'il en est ainsi, de quel droit vient-on le comparer à un schismatique ?

Le même raisonnement s'applique à sa doctrine. Certes, sa théologie n'est pas exempte d'erreurs (et quel est le docteur — je dis parmi les plus grands, tels, par exemple, que saint Augustin et saint Thomas — qui n'en ait pas commis ?). Nous avons relevé ce que l'épître 174 sur l'Immaculée Conception avait d'insoutenable. On pourrait signaler pareillement dans les œuvres de l'abbé de Clairvaux un certain nombre d'autres propositions qui ne sauraient plus être défendues après les décisions du concile de Trente. Ritschl en a dressé un catalogue, dont il est d'ailleurs permis de contester sur plusieurs points l'exactitude absolue [1]. Mais que conclure de tout cela? Que Bernard, dont Luther a loué et prétendu s'approprier la doctrine, doit être placé sur un pied d'égalité avec le moine saxon et jugé de même ? On oublie que l'abbé de Clairvaux avait pour principe de s'en remettre, sur les questions doctrinales, au jugement de l'Église romaine. Quoi de plus net que sa profession de foi à cet égard ? « Romanae ecclesiae auctoritati atque examini totum hoc, sicut et caetera quae ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius si quid aliter sapio, paratus judicio emendare [2]. » A-t-il jamais démenti cette doctrine dans ses ouvrages ? Pour quiconque le connaît, n'est-il pas certain que s'il eût pu prévoir les décisions du concile de Trente, il y eût, en toute humilité, conformé son enseignement ? Dès lors, pourquoi lui faire un crime d'erreurs doctrinales qui sont purement matérielles et qu'il était prêt à désavouer ? Oserait-on assurer que Luther fût dans des dispositions semblables ? C'est pourquoi, je le répète, il est infiniment injurieux pour saint Bernard d'être comparé à un hérétique impénitent.

à Thibaut Notier, complice du meurtre de Thomas de Saint-Victor, de prendre la cour de Rome pour « une caverne de voleurs. » « Sceleratissime, tu summae aequitatis sedem putas esse *speluncam latronum*, aut cubile leonum. » Ep. 158, n° 1. Cf. *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 349.

[1] M. Deutsch nous oppose ce catalogue de Ritschl et s'étonne que nous n'ayons pas attaché plus d'importance aux erreurs dogmatiques de saint Bernard. Selon nous, ces questions de détail n'auraient d'intérêt historique que si elles avaient, en leur temps, suscité des contradictions, comme les ouvrages d'Abélard par exemple. Mais prendre les décisions du concile de Trente pour les confronter avec les passages contestables des ouvrages de l'abbé de Clairvaux, nous paraît un travail de patience et de pure érudition pour lequel les lecteurs auxquels nous nous adressons n'ont certainement aucun goût. De là notre omission.

[2] Ep. 174, n° 9.

Digitized by Google

Et qu'on ne dise pas que ce jugement procède de mes sympathies ou antipathies religieuses. Assurément, je me fais gloire d'être catholique romain, comme M. Martin Deutsch se glorifie d'être évangélique : *Wir Evangelischen*. Mais ce n'est pas ce sentiment qui a dicté la conclusion qu'on nous objecte. Cette conclusion repose uniquement sur l'étude des documents historiques. Si les qualifications de schismatique et d'hérétique ne sont pas de vains mots, mais répondent, comme nous le croyons, à de graves réalités — combien graves, l'histoire n'est-elle pas là pour le dire? — il faut reconnaître qu'il y a un abîme entre Luther et saint Bernard.

La question du surnaturel, telle qu'elle se présente dans la vie de l'abbé de Clairvaux, fréquemment sillonnée, au dire de ses contemporains, par l'éclair des miracles, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des critiques. La position que nous avons prise dans l'exposé de ces faits prodigieux n'a pas été blâmée en principe, sauf par les rationalistes, qui n'admettent pas la réalité historique du divin. On reconnaît volontiers que nous avions le droit d'écarter nombre de miracles insuffisamment attestés. Le seul reproche qu'on nous adresse, c'est de n'avoir pas donné à ceux qui peuvent se soutenir historiquement une part assez large dans notre récit. Cependant nous avons conscience d'avoir mis en lumière suffisante, en même temps que les vertus de l'abbé de Clairvaux, sa puissance de thaumaturge. Les miracles les plus étonnants qu'il ait accomplis ont été indiqués dans l'*Introduction*, et nombre d'autres dans le cours de l'ouvrage. Nous étendre davantage sur cet ordre de phénomènes nous a paru superflu. En pareille matière, ce n'est point la quantité qui compte. Quand nous aurions raconté cent soixante-quinze guérisons d'aveugles, l'impression faite sur le lecteur attentif n'aurait pas été plus forte que celle que produit le seul récit de la guérison de l'aveugle-né rapportée à la page XXXI du tome premier.

A cet égard, du reste, nos censeurs obéissent d'ordinaire à l'entraînement d'un désir personnel. Un Champenois, par exemple, regrette que nous n'ayons pas « cité tous les miracles que le saint abbé opéra en Champagne [1]. » Si nous lui donnions satisfaction, que diraient les habitants des bords du Rhin ou du Toulousain? Ne viendraient-ils pas réclamer à leur tour leur petite place dans notre ouvrage? Un volume de plus ne suffirait pas à contenter tout le monde. Ce volume, il n'entrait pas dans notre dessein de l'écrire. Nous laissons ce soin à d'autres : *Non omnia possumus omnes*.

[1] *Pièces rares ou inédites relatives à l'histoire de la Champagne et de la Brie*, publiées par Alexandre Assier. Paris, Lechevalier, 1886, 2e livraison, p. 54, note.

Digitized by Google

Croirait-on que la part que nous avons faite à la légende n'a pas été non plus trouvée suffisante? Un pseudonyme, d'ailleurs historien de valeur, qui feuilletonne dans l'*Univers*, nous reproche, d'un ton de mauvaise humeur, de n'avoir pas admis comme authentiques deux fables du XIIIe siècle, auxquelles il attache une si grande importance qu'il s'est donné la peine de les rééditer, à l'occasion du compte rendu qu'il a composé de la *Vie de Saint Bernard*. Nous estimons que c'était déjà leur faire beaucoup d'honneur que de les avoir mentionnées en note, au cours de notre récit [1]. Dire qu'un anecdotier du XIIIe siècle était plus en mesure que nous de savoir la valeur de ces légendes, parce qu'il les tenait de la bouche d'un parent éloigné de l'abbé de Clairvaux, c'est faire de la critique historique à bon marché. Il n'est personne aujourd'hui qui ne sache que les récits éclos sur la tombe de saint Bernard, à Clairvaux même, cinquante ans après sa mort, dénaturent absolument les faits; nous en avons, dans notre *Introduction*, fourni des preuves palpables [2]. Et l'on voudrait que nous accordassions crédit à des légendes plus tardives encore! Ici, une fois de plus, nous nous retrouvons en présence de la critique de sentiment. L'auteur tient à ces légendes, parce qu'il les a publiées et que, par là, il les a rendues siennes en quelque sorte. Mais nous n'avons pas entrepris de satisfaire tous les désirs des particuliers, et sûrement, si nous avions eu dessein de donner une plus large place aux anecdotes légendaires, ce n'est pas dans Étienne de Bourbon que nous serions allé les cueillir. Herbert, qui écrivait moins de trente ans après la mort de saint Bernard, et le *Grand exorde de Cîteaux*, nous en fournissaient une ample moisson où nous n'avions que l'embarras du choix.

Ces questions de principe et de méthode résolues, il nous reste à examiner quelques points de détail où l'on nous a surpris (ou cru nous surprendre) en faute.

M. Martin Deutsch, après avoir distribué à notre livre un assez large tribut d'éloges, fait quelques réserves, dont l'une, la seule grave, porte sur la façon dont nous avons interprété un passage de l'épître 126 de l'abbé de Clairvaux. Il s'agit de l'élection d'Anaclet. Bernard déclare, selon nous, que les électeurs n'avaient pas le droit d'y procéder avant d'avoir cassé l'élection d'Innocent II, ce qu'ils ont négligé de faire. M. Deutsch, au contraire, rattache ce texte : *Nisi sane priore discussa ratione, cassata judicio* (ep. 127, n. 8), à la procédure que les partisans d'Anaclet voulaient instituer en 1133. Cela

[1] T. I, p. 82, note 2; t. II, p. 502, note 4.

[2] Voir notamment, p. XLVII, la guérison de l'écuyer Henri, opérée en 1146, et transformée dès l'année 1178 en résurrection.

Digitized by Google

ne pouvait se faire sans casser l'élection d'Innocent. C'est pourquoi Bernard ajoute : *Caeterum nunc judicium expetunt quod ante expetiisse debuerant* (n. 9). Et à ce propos, M. Deutsch en appelle au témoignage de la *Chronique de Bénévent* (Watterich, II, 190) qui affirme que les partisans d'Anaclet cassèrent l'élection d'Innocent avant de procéder à celle de leur candidat.

Si cette *Chronique*, qui est, comme nous l'avons fait observer, fort mal documentée sur l'origine du schisme, ne se trouvait pas en contradiction formelle avec l'abbé de Clairvaux, nous n'aurions eu aucun motif de récuser son témoignage. Mais ayant à choisir entre son assertion et celle de saint Bernard, dont les renseignements sont si sûrs, l'hésitation ne nous a pas paru possible. Reste à savoir si notre interprétation du texte en question est exacte. Après avoir maudit l'intrusion d'Anaclet, l'abbé de Clairvaux ajoute : « Nam illa quam jactat juratorum suorum *non electio*, sed factio, *umbra tantum fuit*, et occasio et velamentum malitiae. *Dici potest electio, sed impudenter, sed mendaciter*. Stat quippe sententia ecclesiastica et authentica, post primam electionem non esse secundam. *Celebrata proinde prima, quae secundo praesumpta est, non est secunda, sed nulla.* Nam, etsi quid minus forte solemniter minusve ordinabiliter in eâ quae praecessit, ut hostes unitatis contendunt, *numquid tamen praesumi altera debuit, nisi sane priore prius discussa ratione, cassata judicio* [1] ? » Qu'aux yeux de Bernard, l'élection d'Innocent n'ait pas été cassée par les partisans d'Anaclet avant la proclamation de ce dernier, c'est ce qui nous semble résulter avec évidence de l'ensemble et surtout des derniers mots du texte. Au lecteur de se prononcer.

Le R. P. Dom Germain Morin, bénédictin de Maredsous, dont nous avons sollicité les observations, a appelé spécialement notre attention sur un point : « A la page 102 suiv. du tome II, nous écrit-il, vous supposez comme un fait indiscutable que les *Regulae de arte musica* de Guy de Cherlieu, éditées par Coussemaker (*nova ser.*, II, 150-191), sont adressées à saint Bernard. Pour moi, il me semble bien que c'est là la « *Musica* Guidonis Augensis quam *scribit ad sanctissimum magistrum suum* dominum Guillelmum primum Rievallis abbatem. » C'est ce qui résulte assez clairement de la préface : « Ex hoc, dilecte pater, unum patet, quod apud Claravallem *in cella novitiorum sub vestro militans magisterio*, vobis dicere consuevèram.... Vestrae legendum Sanctitati transmitto. » Entre parenthèses et en note, notre correspondant remarque que saint Bernard n'a pas été maître des novices à Clairvaux, puis il ajoute : « Guy *Augensis* et

[1] Ep. 126, n° 8.

Digitized by Google

Guy de Cherlieu seraient-ils un même personnage, ou bien aurait-on attribué au second ce qui était l'œuvre du premier? La première hypothèse me paraît plus probable. »

Cette note embrasse deux questions bien distinctes, à savoir quel est l'auteur et quel est le destinataire du traité *Regulae de arte musica*. Sur le nom du destinataire, nous nous sommes trompé en désignant saint Bernard lui-même. Ce ne pouvait être que le maître des novices de Clairvaux, peut-être Guillaume, futur abbé de Rievaulx. Mais sur l'auteur des *Regulae*, l'hypothèse de dom Morin nous paraît sujette à caution, et l'idée ne nous était pas venue de la proposer. Sans doute Guy *Augensis* (de Reichenau, Eu ou Oye, très vraisemblablement d'Oye près de Troyes en Champagne) a composé un traité *de Musica*. Mais, si l'on en croit Montfaucon (*Biblioth. bibliothecarum*, I, 91), les quatre manuscrits du Vatican qui les contiennent les présentent sous ce titre: *Guidonis Augensis libri de Musica*, tandis que les manuscrits édités par Coussemaker portent : *Domini Guidonis in Caroli loco abbatis Regulae de arte musica*. Faut-il croire qu'il s'agit là d'un seul et même ouvrage? La comparaison entre les deux textes pourrait seule trancher la question. Peut-être dom Morin nous rapportera-t-il de Rome la réponse désirée.

Les deux pages que nous avons consacrées à la guerre de 1153 entre les habitants de Metz et quelques seigneurs du voisinage et aux négociations qui y mirent un terme, ont paru à M. l'abbé Juste, curé de Bouxières-sous-Froidmont (Meurthe-et-Moselle), particulièrement inexactes. Elles sont, à la vérité, en contradiction à peu près complète avec le récit qu'il a donné des mêmes événements dans son livre intitulé : *Notre-Dame de Froidmont et Bouxières en l'ancien pays messin*, Nancy, 1894 (p. 12-74). Mais, sauf sur deux points, à savoir le lieu précis de la bataille et quelques noms des belligérants, il se pourrait que l'auteur de *Notre-Dame de Foidmont* fût plus éloigné que nous de la vérité. Examinons les textes.

Sur le lieu de la bataille nous possédons trois documents : les *Annales Mosomenses* (Mon. Germ, *SS.*, III, 162) et Richer (*Gesta Senonensis ecclesiae*, lib. II, cap. XXIX, ap. Mon. Germ., t. XXV, p. 284), qui désignent *Bellum apud Tireium*, et Geoffroy, secrétaire de saint Bernard (*Bern. Vita*, lib. V, cap. I, nº 3), qui semble indiquer un autre lieu : *Conclusi inter Frigidimontis et Mosellae amnis angustias* [1]. Pour concilier les textes, il suffit d'imaginer que la bataille s'engagea près de Tirey, « village situé entre Froidmont au nord et

[1] Cf. Chron. universalis Mettensis (Mon. Germ., *SS.*, t. XXIV, p. 517) : « Occisio Metensium in Frigido Monte, II kalendas martii. »

Digitized by Google

Pont-à-Mousson au midy [1], » et que les Messins, débandés, furent écrasés dans le défilé formé par les escarpements du Froidmont et le cours de la Moselle. Le mot *Tireium* nous avait embarrassé; ayant à choisir entre *Tirey*, village aujourd'hui détruit, et *la Trey* qui se jette dans la Moselle en face du Froidmont, nous avions, avec un point d'interrogation en note, traduit *la Trey*. C'est là notre première erreur.

La seconde porte sur les noms et qualités de quelques belligérants. « La guerre, disions-nous, avait éclaté entre l'évêque de Metz et son frère Renaud d'une part, Mathieu de Lorraine, Henri de Salm et quelques autres seigneurs d'autre part. » Nos références étaient les *Gesta* de Richer (*loc. cit.*) et *Bernardi Vita* (lib. IV, cap. VIII, n. 49, et lib. V, loc. cit.). Ce fut une méprise de rattacher au même événement les récits de Geoffroy (lib. IV et lib. V du *Bernardi Vita*). Henri de Salm fut étranger à cette campagne; au lieu de Renaud Ier, il faut lire Renaud II [2].

Ces erreurs reconnues, il nous reste à discuter l'opinion et les assertions de M. l'abbé Juste sur l'ensemble des faits.

La bataille eut lieu le 28 février, *II kalendas martii*, comme l'indique la *Chronica universalis Mettensis* (Mon. Germ., *SS.*, t. XXIV, p. 517) et non le 27 février, comme le dit l'auteur de *Notre-Dame de Froidmont* (p. 12).

Si nous avons fixé à tort en 1153 la paix conclue par l'abbé de Clairvaux entre l'évêque de Metz et Henri comte de Salm, M. Juste n'a pas été plus heureux en adoptant pour ce fait la date 1133, à la suite de plusieurs historiens. D'une part, Henri, dont la mère était une sœur de l'évêque Étienne, ne paraît pas avoir été d'âge à soutenir une lutte armée contre son oncle [3] à cette époque. D'autre part, le séjour de Bernard à Metz, soit en mars 1133, comme le suppose Dom Calmet, soit en août de la même année, comme l'indique l'auteur de *Notre-Dame de Froidmont*, ne saurait être admis. Nous avons établi, avec preuves à l'appui, l'itinéraire suivi par l'abbé de Clairvaux entre février et septembre 1133; en mars il était en Italie, en août il

[1] Sur la position de Tirey, cf. Calmet, *Histoire de Lorraine*, éd. 1648, t. III, p. 477-478, note.

[2] Selon Calmet, Renaud Ier, comte de Bar, frère de l'évêque de Metz, mourut en 1149; il eut pour successeur dans le comté de Bar, dès 1146, son fils aîné, Hugues, jusqu'en 1155, puis son troisième fils Renaud II (*Histoire de Lorraine*, t. II, p. 420 et 422). Renaud II remplaçait sûrement son frère Hugues dès le 25 mai 1152. Cf. Jaffé, *Regesta Romanorum Pontific.*, n° 9581, Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXX, p. 1524.

[3] Henri de Salm est nommé neveu d'Étienne, *nepos tuus*, par Eugène II, dans une bulle en date du 24 mai 1152 (Jaffé, *Regesta*, n° 9579; Migne, *loc. cit.*, p. 1523). Selon Meurisse (p. 392, *Histoire des évêques de Metz*), Étienne avait deux sœurs, dont l'une (on ignore son nom) épousa Herman, comte de Salm.

Digitized by Google

était à Blois et à Clairvaux, où il recevait l'évêque de Paris fugitif [1]. Meurisse, qui prétend que la paix fut signée le jour de Saint-Fiacre, n'indique pas l'année [2]. Ce qui a porté Dom Calmet à adopter l'année 1133 et le mois de mars, c'est la conviction où il était que Bernard avait fait alors un voyage en Allemagne, pour réconcilier Conrad avec l'empereur Lothaire, et qu'à son retour il avait dû passer par Metz [3]. Mais l'hypothèse est erronée. Nous savons que ce voyage de l'abbé de Clairvaux ne s'effectua qu'en mars 1135 [4]. Du reste, rien ne prouve qu'il ait traversé Metz. La présence de Bernard dans cette ville n'est signalée par les historiens contemporains qu'en mars 1147 et en mars 1153 [5]. On pourrait, ce semble, placer avec assez de vraisemblance en 1147 la réconciliation qu'il opéra entre l'évêque Étienne et le comte de Salm [6]. Nous ne proposons d'ailleurs cette date que sous la plus expresse réserve.

Sur le nombre et la qualité des belligérants de 1153, l'auteur de *Notre-Dame de Froidmont* ne nous paraît pas non plus avoir vu juste; il ne connaissait pas d'ailleurs tous les documents contemporains. Il a suivi et commenté, à l'aide de Meurisse, le texte de Richer : *Interficiuntur cives Meltenses ab exercitu Reginaldi* (ou *Renaldi*) *comitis Barrensis.* D'après son récit, la lutte était uniquement entre la « république » messine, récemment constituée, et Renaud II, comte de Bar, assisté de quelques petits seigneurs lorrains, qui voulaient la détruire; l'évêque de Metz restait neutre et n'intervint que pour la paix [7]. Nous avons des raisons de croire que d'autres personnalités éminentes et l'évêque lui-même étaient en cause. Les *Annales Mosomenses* nomment expressément Étienne et Mathieu, duc de Lorraine : « Bellum apud Tireium inter Stephanum Metensem episco-

[1] *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 559.

[2] *Histoire des évêques de Metz*, p. 399. Meurisse appelle Henri comte de *Salins*. Les *Regesta Roman. Pontif.* (nos 9579 et 9580) disent également, à tort, *comitem de Salinis*. Selon Meurisse, les Messins auraient élevé une chapelle en l'honneur de saint Fiacre, en mémoire de cet événement. L'historien des évêques de Metz nous paraît s'être fait ici l'écho d'une légende. Il ne cite d'ailleurs aucun document.

[3] *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 480. C'est à ce voyage et à cette date que dom Calmet rattache la fondation du Petit-Clairvaux par saint Bernard. Il en appelle à la charte de fondation, datée de 1133 (Meurisse dit 1123 ou 1133) et conservée aux archives de Saint-Vincent. Nous répétons qu'un séjour de Bernard à Metz en 1133, à plus forte raison en 1123, n'est pas vraisemblable, et nous nous en tenons à l'opinion de Martène (*Voyage littéraire de deux Bénédictins*, t. I, 2, p. 127) qui estime que la fondation du Petit-Clairvaux comme abbaye cistercienne est postérieure à saint Bernard.

[4] Cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 364-367.

[5] Cf. Vacandard, *Ibid.*, t. II, p. 299, 503-505.

[6] Sur les exactions de Henri de Salm en 1152, cf. deux bulles d'Eugène III. Jaffé, *Regesta*, nos 9579-9580; Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXX, p. 1523.

[7] *Notre-Dame de Froidmont*, p. 13-16.

Digitized by Google

pum et ducem Matthaeum, in quo dux victor extitit [1]. » Que l'Église de Metz, en la personne de son chef, ait été engagée dans le conflit, cela semble résulter avec évidence de la lettre qu'Étienne écrivit, après la paix, à l'abbé Wibald : « Nam, ut verum fateamur, dit-il, quod per dominum Clarevallensem pro bono pacis et salute videtur esse dispositum, non solum dolori nostro nullum remedium attulit, verum etiam mentem nostram graviori ulcere vulneravit, quoniam tanti sceleris auctores de successu malitiae suae cornua assumentes, non solum impuniti evaserunt, verum etiam praemium inde receperunt. Rogamus propterea fraternitatem vestram, ut quod modo nostrum tolerare est, *illatum nobis, imo universae ecclesiae dedecus* per dominum regem emendari faciatis [2]. » On s'expliquerait mal qu'un traité de paix, rédigé par saint Bernard, ait fait payer à l'évêque de Metz les frais d'une guerre à laquelle celui-ci serait demeuré étranger [3]. Il faut donc inscrire au nombre des belligérants, non pas l'évêque en personne, mais ses hommes, aussi bien que les bourgeois de Metz, sinon avant eux.

M. l'abbé Juste céderait peut-être volontiers sur cette question, qui n'a pour le but qu'il se propose qu'une importance secondaire, si nous étions disposé à reconnaître qu'il a marqué avec exactitude « le lieu des négociations » entreprises par l'abbé de Clairvaux. C'est là le point capital de son ouvrage. Avec une ardeur de conviction que nous regrettons profondément de ne pouvoir partager, il croit avoir prouvé d'une façon irréfragable que la paix fut signée sur le Froidmont, c'est-à-dire sur sa paroisse. Contraint par l'évidence d'un texte précis d'admettre que les belligérants furent réconciliés dans une île, *quaesita in medio flumine insula*, il détermine la position de cette île, qu'il place en face du Froidmont, tout en reconnaissant qu'elle n'existe plus. Puis il amène doucement, j'allais dire subrepticement, les négociateurs sur le Froidmont même, et supposant que la chapelle dédiée à Notre-Dame existait dès cette époque, il s'estime « autorisé à conclure que sous ses voûtes sacrées, suivant la coutume d'alors, le grand saint Bernard dicta le traité de paix, qu'il y célébra les divins mystères, » etc., à moins que (autre hypothèse qui n'est pas dénuée de vraisemblance) cette chapelle n'ait été construite que plus

[1] *Mon. Germ.*, SS, t. III, p. 162, ad ann. 1152 (ancien style). Il ne faut pas confondre cette campagne avec une autre antérieure qui est racontée par le *Chronicon episcoporum Metensium* (ap. *Hist. des Gaules*, t. XIII, p. 643) et dans laquelle le duc Mathieu fut vaincu par l'évêque de Metz.

[2] *Ep. ad. Wibaldum*, ap. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXIX, p. 1431.

[3] M. l'abbé Juste reconnaît d'ailleurs (p. 74) que saint Bernard dut aller à Metz « pour obtenir de l'évêque et du peuple, chacun en ce qui le concernait (cf. *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 6), l'approbation du traité. » Ceci nous paraît en contradiction avec sa thèse.

Digitized by Google

tard, en souvenir de la paix que l'abbé de Clairvaux avait négociée au même lieu [1].

Et quels documents l'historien de *Notre-Dame de Froidmont* apporte-t-il en faveur de son opinion? Il invoque l'autorité de Geoffroy (*Bernardi vita*, lib. V, cap. I), de Meurisse (*Histoire des évêques de Metz* p. 398) et de Manrique (*Annales cisterciens*es, ad ann. 1153, cap. IV, t. II, p. 221), dont il interprète les textes de la façon suivante : Battus, les Messins en déroute escaladèrent le Froidmont et y campèrent. C'est dans ce camp, *castra*, que l'abbé de Clairvaux les retrouva quelques semaines plus tard [2]. Leurs adversaires se trouvaient en face, de l'autre côté de la Moselle, comme l'indique le mot « praedicti fluvii » dont se sert Geoffroy [3]. On chercha une île pour le lieu des négociations. « Cette île est encore visible au pied du Froidmont, dans la crue des grandes eaux, lorsque la Moselle reprend son ancien cours [4]. » Enfin « Meurisse, l'historien des évêques de Metz, tranche la question : « La paix, dit-il, fut signée à Froimont, auprès de Buxières [5]. »

Nous craignons fort que cet échafaudage historique, habilement et consciencieusement construit, ne tienne pas sous la poussée d'une critique non moins consciencieuse, mais un peu mieux fondée. Il faut d'abord écarter l'idée que les Messins en déroute aient escaladé le Froidmont. C'est là, selon nous, de la stratégie fantaisiste, imaginée par l'auteur pour le besoin de sa cause. Nous éliminons également le mot *castra*, emprunté à Manrique, qui, par là, prétendait résumer simplement la phrase de Geoffroy : *cum in praedicti Mosellae fluvii littore residentibus hinc inde partibus*. En veut-on la preuve ? Manrique dit expressément : *ad castra quae Mosellae ripas longius occupabant*. (Pourquoi M. Juste n'a-t-il pas souligné ces derniers mots si importants ? Est-ce parce qu'ils vont contre la thèse?) Enfin nous récusons absolument l'autorité de Meurisse, qui, sur toute cette question, a été remarquablement inexact. M. Juste nous écrit : « On n'invente pas une phrase comme celle-là. » Meurisse en a inventé bien d'autres. N'a-t-il pas écrit, par exemple, que c'était l'évêque de Metz en personne (et non l'archevêque de Trèves, Hillin) qui avait fait le voyage de Clairvaux pour solliciter l'intervention de saint Bernard ? Il a pris si peu de soin d'utiliser les documents qu'il avait sous la main, qu'après avoir traduit (p. 398) à rebours, comme nous venons de le voir, le récit de Geoffroy, il rapporte, dix-huit pages plus loin (p. 416), les textes de Richer et de la chronique de Saint-Vincent,

[1] *Notre-Dame de Froidmont*, p. 65-74.
[2] *Ibid.*, p. 67-68.
[3] *Ibid.*, p. 68-69.
[4] *Ibid.*, p. 69.
[5] *Ibid.*, p. 71. Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 398.

Digitized by Google

sans se douter qu'il s'agit des mêmes événements. Nous ne pouvons donc admettre que sa parole fasse foi dans la matière.

Reste le texte de Geoffroy. Pour écarter tout subterfuge, citons les passages dont s'autorise l'historien de *Notre-Dame de Froidmont.* Après avoir dit que les Messins avaient été écrasés *inter Frigidi Montis et Mosellae amnis angustias*, Geoffroy s'exprime ainsi : « Accidit autem, cum in *praedicti* (M. Juste souligne ce mot) fluvii Mosellae littore, residentibus hinc inde partibus mediator fidelis (Bernardus) rogaret quae ad pacem erant, » etc. Suit le récit d'une négociation qui échoue et d'un songe de bon augure de l'abbé de Clairvaux. Une multitude de malades s'empresse autour de lui : « Donec quaesita tandem in medio flumine insula, partis utriusque primarii in naviculis accesserunt, ubi compositis omnibus secundum quod fidelis arbiter definivit, datis sibi invicem dextris, reconciliati sunt in osculo pacis. » Geoffroy raconte ensuite les miracles qui déterminèrent les belligérants à céder; enfin il ajoute : « Simili quoque miraculo et in simili opportunitate, ipsa etiam die, Metensium animos Dominus inclinavit ad pacem. Ingressus enim sanctus Metensium civitatem, episcopum simul et populum ad ea quae pacis erant vehementer urgebat [1], » etc. « Il est évident, écrit M. l'abbé Juste, qu'il y a là deux tableaux, deux scènes distinctes, qui se complètent et qui n'ont pu être confondues que par ceux qui ont lu le récit *grosso modo*, qui n'ont rien vu dans le mot de Froidmont, si expressément cité par l'historien, ou qui ne l'ont même pas vu (témoin M. Chevallier, auteur d'une *Histoire de saint Bernard*). Saint Bernard avait arrêté au Froidmont les conditions de la paix ; mais il dut aller à Metz pour obtenir de l'évêque et du peuple, chacun en ce qui les concernait, l'approbation du traité : deux étapes pour arriver à la paix définitive [2]. »

Il est certain que si M. l'abbé Chevallier n'a pas vu tout ce qui était dans le récit de Geoffroy, en revanche M. l'abbé Juste y a découvert des choses qui n'y sont pas. « Il y a deux tableaux, deux scènes distinctes, » dit-il. La seconde se passe à Metz, donc la première se passe.... à Froidmont. C'est là un raisonnement un peu simpliste. Serrons de près le texte. La bataille eut lieu *inter Frigidi Montis et Mosellae amnis angustias*, c'est entendu. Mais où l'abbé de Clairvaux trouve-t-il l'armée messine? Est-ce sur le Froidmont, comme le veut M. Juste? Geoffroy ne le dit pas. Il nous semble même qu'il dit expressément le contraire. Il place les deux armées en face l'une de l'autre, sur les deux rives de la Moselle : « In praedicti *flu-*

[1] *Bern. Vita*, lib. V, cap. I, nos 3-6.
[2] *Notre-Dame de Froidmont*, p. 73-74.

Digitized by Google

vii littore, residentibus *hinc inde* partibus. » Ce n'est pas le terme *praedicti* qu'il fallait souligner, pour donner le change au lecteur, en lui suggérant qu'il s'agit d'un endroit déjà désigné, c'est-à-dire du Froidmont aussi bien que de la Moselle. Les mots à mettre ici en relief sont *in fluvii littore, hinc inde*, qui, pour des esprits non prévenus, ne peuvent désigner que les deux rives de la Moselle. Dira-t-on que l'une de ces rives représente le Froidmont? En ce cas, Geoffroy aurait choisi une étrange façon de s'exprimer. Il lui était si facile de dire que l'une des armées était sur le Froidmont et l'autre sur le bord opposé de la Moselle. Évidemment ces expressions ne répondaient pas à sa pensée, et il faut chercher ailleurs la position des deux armées.

A notre sens, elles n'étaient pas bien éloignées de Metz. Ce qui le prouve, c'est d'abord le texte de Geoffroy. Personne n'imaginera que l'armée placée sur la rive droite de la Moselle, *in littore fluvii*, était campée dans le défilé formé par le fleuve et par le Froidmont; elle était donc dans la plaine au sud ou dans la plaine au nord. Or, qui oserait soutenir qu'elle occupait les lieux voisins de Pont-à-Mousson, où la bataille s'était engagée? Repliés vers leur base d'opérations, les Messins, vaincus, avaient dû se cantonner entre le Froidmont et Metz, sur l'une ou l'autre rive. C'est donc dans cette direction qu'il faut chercher les deux armées.

La lettre de l'évêque de Metz à l'abbé Wibald, que nous avons citée plus haut, vient encore à l'appui de cette hypothèse. Comment concevoir que le traité de paix ait été si dommageable aux Messins, si après la bataille ils avaient gardé leurs positions sur le Froidmont, comme le veut M. Juste, et empêché les vainqueurs d'envahir leur territoire? De quel droit l'abbé de Clairvaux aurait-il imposé à l'évêque de Metz des sacrifices que celui-ci juge « intolérables et déshonorants pour l'Église? » Comment aurait-il eu seulement l'idée de les lui proposer? Cela ne s'explique que dans le cas où les vainqueurs occupaient déjà le territoire ennemi, en d'autres termes, s'étaient rapprochés de Metz après la bataille.

A quelle distance, nous ne nous chargeons pas de le déterminer. Ce qui est sûr, c'est qu'une île se trouvait dans le voisinage. C'est là, non sur le Froidmont, que la paix fut négociée et conclue. Bernard entra ensuite dans la ville de Metz, *ingressus in urbem*, pour en porter la nouvelle à l'évêque et lui demander sa ratification. On sait avec quelle mauvaise grâce Étienne apposa sa signature au bas du traité.

Pour clore toute cette discussion, il semble, n'est-il pas vrai? que la thèse de M. l'abbé Juste, sur « le lieu des négociations, » est absolument insoutenable. On a vu ses autres erreurs de détail. Les

Digitized by Google

justes remarques qui nous sont parvenues ne sont pas nombreuses. Les retouches qui s'imposent au texte de notre seconde édition se bornent donc à quelques légères corrections.

E. VACANDARD,
Premier aumônier du lycée de Rouen.

III.

LE TROISIÈME VOLUME DE L'HISTOIRE DES PAPES DE M. PASTOR [1]

Le grandiose monument historique auquel M. Pastor a consacré toutes les forces de son talent continue de s'élever lentement et sûrement. Tous les cinq ans, en moyenne, il s'enrichit d'un volume nouveau. Commencé en 1886, il est arrivé en 1895 au tome III. M. Pastor sera l'homme d'un livre; c'est un lot très enviable en ce temps où tant d'écrivains s'éparpillent souvent d'une manière si stérile.

Le présent volume n'embrasse que le récit de vingt-sept années (1484-1513), comprenant les règnes d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III et de Jules II. L'importance exceptionnelle du deuxième et du quatrième, qui semblent résumer, l'un toutes les hontes morales, l'autre toutes les gloires artistiques de la papauté de la Renaissance, explique suffisamment les proportions qui ont été données à l'exposé de leurs annales. La sobriété et la mesure font partie des qualités littéraires de M. Pastor, et il n'y a pas renoncé dans ce volume. Tout le monde se convaincra, en le lisant, qu'aucun des règnes précédents n'inspire un plus vif et plus puissant intérêt.

Le livre s'ouvre par une introduction de cent soixante-quatre pages intitulée : *Situation religieuse et morale de l'Italie à l'époque de la Renaissance.* Dans ce tableau d'ensemble, l'auteur étudie, comme dans le premier volume, ce que l'on pourrait appeler, à la suite de saint Augustin, les deux cités, en d'autres termes, la Renaissance chrétienne et la Renaissance païenne. Il y a là, dans cette dis-

[1] LUDWIG PASTOR : *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters.* T. III. Fribourg en Bade, Herder, 1895, in-8 de LXX-888 p.

Digitized by Google

tinction lumineuse, un des *criteriums* les plus sûrs pour l'historien. Regardez l'Italie du côté chrétien : quelle somme de vertus souvent héroïques pratiquées à tous les degrés de l'échelle sociale ! Quels trésors de foi élevée et éclairée ! Quel amour du progrès social, quelle activité intellectuelle, quel culte de l'art, que de nobles types humains nous apparaissent dans cette société ! Non, ce n'est pas un milieu païen, celui dont M. Pastor nous fait connaître successivement les divers aspects, ce monde où les œuvres de charité et les institutions de bienfaisance foisonnent, où l'art, dans ses manifestations variées, se présente avec un caractère si profondément religieux, où, sur le lit de mort, en face de l'éternité, les plus audacieux contempteurs de la foi chrétienne se ressaisissent et demandent pardon à Dieu, et où l'on voit des représentants éminents de la littérature et de l'enseignement, comme Feo Belcari et Maffeo Vegio, se distinguer par la sincérité et la ferveur de leurs sentiments religieux. Par malheur, à côté de cette Renaissance restée foncièrement chrétienne, on voit s'épanouir de plus en plus, avec son opulence intellectuelle et sa profonde misère morale, la Renaissance païenne. Celle-ci est plus bruyante et plus connue que l'autre, parce qu'elle s'étale partout et qu'elle s'impose, pour ainsi dire, en conquérante à l'opinion. La soif frénétique de la gloire, le luxe matériel poussé aux dernières limites, le mépris de la loi morale du christianisme et le persiflage de ses doctrines, voilà quels sont les principaux traits d'une société qui ne vit plus que pour un idéal païen. Le représentant le plus caractéristique de cette Renaissance, c'est le trop fameux Nicolas Machiavel de Florence, dont M. Pastor nous fait connaître de près la répugnante personnalité. Machiavel était dévoré d'une haine ardente contre l'Église et contre le christianisme, et son livre du *Prince* peut être considéré comme le manifeste de l'esprit nouveau, qui allait successivement pénétrer toutes les couches sociales.

Ces deux mondes vivent donc, non pas à côté l'un de l'autre, mais comme fondus l'un dans l'autre; de là la difficulté de porter sur ce temps un jugement impartial et complet, si l'on ne commence, comme fait M. Pastor, par les distinguer et par faire l'inventaire de ce qui appartient à chacun. Ce tableau s'achève par celui de l'inévitable réaction que les excès et les scandales de la Renaissance païenne devaient enfin provoquer de la part des éléments chrétiens. Il appartenait à la papauté de se mettre à la tête de ce mouvement, de faire dans la Renaissance la part du bon et du mauvais, et, procédant à temps à cette réforme salutaire, de conjurer ce qui devait plus tard éclater sous forme de révolution. Mais la papauté, représentée par Alexandre VI, manqua à cette grande tâche, et ce furent des volontaires qui essayèrent de faire ce qui était réservé aux chefs

Digitized by Google

de l'Église militante. Leur indignation et leur zèle, mal servis par une prudence insuffisante, ne surent pas faire le départ du bien et du mal et finirent par les entraîner à attaquer la papauté elle-même, lorsqu'ils la virent se dérober à la tâche; il s'ensuit que la réaction, pour être allée trop loin, échoua finalement, et qu'après cet échec la fermentation malsaine resta plus active que jamais au sein de l'Église. Elle devait aboutir finalement à la catastrophe que nous voyons s'annoncer tous les jours par des indices de plus en plus manifestes.

Voilà un rapide aperçu des dramatiques épisodes et des vivants tableaux tracés dans l'introduction, qui est, à beaucoup d'égards, un des morceaux historiques les plus remarquables sortis de la plume de M. Pastor. Le dirai-je pourtant? de pareils morceaux, quelle que puisse être leur valeur intrinsèque, sont en réalité des hors-d'œuvre, et interrompent l'histoire de la papauté. Il y aurait un art plus parfait à fondre dans le récit tout ce qui, dans ces pages, y a un rapport quelconque, et à sacrifier impitoyablement, malgré un intérêt incontestable, tout ce qui ne s'y laisse pas rattacher. Je me hâte d'ajouter que peut-être peu de lecteurs seront de mon avis, et qu'ils préféreront conserver l'introduction avec ses richesses, fallût-il avouer qu'elle dépare l'unité de la composition.

Nous abordons l'histoire du règne d'Innocent VIII. Deux chefs de faction se disputent la nomination du pape : tous deux sont des cardinaux népots, l'un, Rodrigue Borgia, neveu de Calixte III, l'autre, Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV; tous deux deviendront papes à leur tour, le premier sous le nom d'Alexandre VI, l'autre sous celui de Jules II. En attendant, ils s'exercent à faire les papes : c'est Jules II qui triomphe en faisant élire Innocent VIII, et celui-ci le récompense en lui donnant sous son règne une influence qui fait de lui, au dire d'un contemporain, plus qu'un pape. Le règne d'Innocent VIII, doux, faible, maladif, peu à la hauteur de ses grands devoirs, et d'ailleurs entaché de faiblesses coupables pour les siens, semble comme une introduction aux scandales qui déshonoreront celui de son successeur. Le népotisme d'Innocent VIII fut pire que celui de ses prédécesseurs, et c'est d'un nom plus flétrissant qu'il faudrait le marquer, car il donna le premier l'exemple d'introduire ses enfants naturels au conclave, et, d'autre part, il rendit vénales les charges vaticanes : ce sont là des griefs que l'histoire ne lui pardonnera pas. Ce pauvre souverain eut sur les bras les Orsini, le roi de Naples, Mathias Corvin, la menace d'un concile, la guerre contre les Turcs; il ne sut rien faire, sinon marier son fils à une fille de Laurent de Médicis et se procurer, dans la personne du prince Djem (Zisim), frère du sultan Bajazet, une précieuse arme contre l'ambition de ce conquérant. Innocent eut d'ailleurs, comme la plupart des souverains de

Digitized by Google

son temps, le goût des lettres et des arts; Pinturicchio et Mantegna travaillèrent pour lui à Rome.

Les protestants d'Allemagne ont contre Innocent VIII un autre grief, celui d'avoir introduit dans le monde chrétien, et spécialement en Allemagne, la croyance à la sorcellerie par la célèbre bulle de 1484, qui la prohibe. En quelques pages excellentes (p. 250-252), M. Pastor montre qu'en réalité cette croyance était fort répandue bien avant la bulle, et que le pape, en voulant que les inquisiteurs pussent connaître de tous les cas de sorcellerie et de magie, a simplement pris une mesure d'ordre disciplinaire et non émis un enseignement dogmatique. Que l'Église croie à la possibilité d'un commerce entre les hommes et les mauvais esprits, cela n'est pas douteux; elle l'a cru de tous temps et non seulement à partir de 1484. On peut tout au plus soutenir qu'Innocent VIII y a cru aussi, mais c'est là une tout autre question, qui relève de la théologie et non de l'histoire.

A la mort d'Innocent VIII, malgré toutes les prévisions et grâce à la plus honteuse simonie, le cardinal Rodrigue Borgia parvenait à se faire donner la tiare. Comme le fait remarquer Raynaldi, on vit monter alors sur le trône de saint Pierre un homme que la primitive Église n'aurait pas même admis aux ordres inférieurs. Le malheureux était entouré de toute une famille d'enfants naturels. La fameuse Vanozza lui avait donné trois fils : César, Jean et Jofré, et une fille, Lucrèce; Pierre-Louis et Girolama devaient le jour à une autre mère. Le souverain pontificat devint pour leur misérable père un patrimoine dont il leur partagea les dépouilles avec une libéralité et un cynisme sans exemple. La vie de cet homme est comme une véritable énigme que l'histoire épouvantée semble avoir longtemps renoncé à résoudre. Je pense que sa véritable physionomie nous apparaît dans le livre de M. Pastor avec une netteté, une sincérité qui lui enlèvent tout ce qu'elle avait de mystérieux et d'inexplicable. Alexandre VI n'est point ce profond et machiavélique scélérat auquel l'imagination de certains historiens a prêté à peu près tous les crimes qu'elle a pu concevoir. C'est, avant tout, un de ces hommes de plaisir comme on en rencontre dans toutes les sociétés, surtout dans celle de la Renaissance, et chez qui l'inconscience et l'oblitération du sens moral atteignent un degré pour ainsi dire incroyable. Incurablement frivole et voluptueux, il n'a pas même su mettre un peu de décence dans son genre de vie, après son élévation au rang de vicaire de Jésus-Christ, et il semble ne s'être jamais douté de l'immensité du tort qu'il faisait à la religion par ses scandales. Tous les contemporains sont d'accord sur la *sérénité souriante* avec laquelle il s'acheminait vers le tombeau, escorté de toutes les jouissances et de tous les divertissements qui suffiraient pour damner même

Digitized by Google

celui qui ne porterait pas le fardeau de la responsabilité d'un monde. Certes, de pareils types ont été fréquents à l'époque de la Renaissance, et la moindre excursion à travers le XVIe siècle nous en fait rencontrer en nombre; Alexandre VI n'a pas même l'honneur, si c'en est un, de se distinguer de la foule par quelque chose d'extraordinaire dans le vice ou dans le crime. Ce qui lui donne un caractère sinistre et effroyable, c'est que le manteau pontifical jeté sur ses épaules ne l'a pas un seul instant rappelé au sentiment des réalités supérieures, et qu'entre le lit de Julie Farnèse et la chaire de Saint-Pierre, il n'y a pas eu place pour lui au moindre tressaillement de la conscience, à rien de ce qui pourrait ressembler, soit au remords, soit seulement au sentiment de la dignité et de la pudeur. Une seule fois, et c'est ce qui achève de le peindre, il semble sortir de son rêve de volupté et reprendre possession de son âme : c'est lorsque son fils Jean eut péri, probablement victime d'une aventure galante, et fut repêché dans les flots du Tibre. Mais, cette fois encore, c'est le père et non le prêtre que nous voyons frappé, et bien que pendant quelques jours, le coupable vieillard ait agité un projet de réformes qui auraient été louables si elles avaient été réalisées, les bonnes résolutions ne survécurent pas, dans l'incorrigible voluptueux, à la forte mais fugitive impression du malheur. Il reprit son train de vie ordinaire, et il ne resta de son accès de repentir qu'un document tristement instructif publié par M. Pastor dans l'appendice de son livre, pages 833-837. Il ne contient que les en-têtes des chapitres d'un projet de réforme de la maison pontificale, avec une préface qui commence par ces lignes : *In apostolice Sedis specula divina dispositione locati, ut juxta pastoralis officii ministerium evellenda vellamus et plantanda plantemus, circa reformationem morum toto mentis versamur affectu* (!).

Plusieurs années s'étaient passées sur ce lugubre épisode, lorsqu'en 1500 il sembla que la Providence voulût envoyer de nouveau un solennel avertissement à son indigne vicaire. Un orage éclatant à Rome au milieu d'un ciel serein détruisit le plafond de la salle du palais apostolique où se tenait le pape, qui faillit périr sous l'écroulement; on le releva évanoui, couvert de sang et à moitié écrasé. « Un autre, écrit M. Pastor, eût vu là une occasion de rentrer en lui-même et de corriger son genre de vie. Mais Alexandre VI était un vrai Borgia. Il remercia Dieu, la sainte Vierge et le prince des Apôtres, et il continua le cours de sa joyeuse existence. » « Le pape, disait Paolo Capello au mois de septembre de cette année 1500, a maintenant soixante-dix ans; il semble rajeunir tous les jours; ses soucis ne dépassent jamais la durée d'une nuit; il est d'un tempérament joyeux et n'agit qu'en vue de son plaisir; son unique préoccupation est d'assurer la si-

Digitized by Google

tuation de ses enfants ; il n'a cure du reste » (Pastor, p. 430-431.) Cette inconscience, disons le mot, cet abrutissement dura jusqu'à la fin. Saisi par la fièvre au mois d'août 1503, le pape eut six jours pour se préparer à la mort; on ne voit pas qu'il y ait pensé sérieusement. Il reçut les derniers sacrements, mais l'idée d'une amende honorable ne semble pas lui être venue, et il mourut avec cette même stupéfiante tranquillité d'esprit qu'il avait manifestée pendant toute sa vie. Jamais la Renaissance païenne ne s'incarna d'une manière plus complète que dans cette lamentable nature d'homme.

Ce n'est pas seulement Alexandre VI qui est curieux à étudier, ce sont aussi ses enfants, et en particulier César et Lucrèce. Lucrèce a été une victime de son père, en ce sens qu'en haine d'Alexandre VI les contemporains et la postérité se sont donné le mot pour la calomnier. Cette belle personne, en général irréprochable dans sa vie privée, bien que M. Pastor, plus sévère envers elle que le protestant Gregorovius, croie pouvoir lui reprocher une faute commise pendant ses jeunes années (v. p. 289, note), avait le même naturel enclin à la joie et à la gaieté, mais avec une faiblesse de volonté qui faisait d'elle l'instrument de la politique paternelle. Fiancée, sans résultat, à deux reprises, la première fois à l'âge de onze ans, plus tard mariée à Giovanni Sforza de Pesaro, et séparée de lui par un divorce qu'imposait la politique pontificale, elle devint ensuite la femme d'Alphonse de Birceglia, fils naturel du roi Alphonse II de Naples, qui périt massacré dans ses bras par son frère César Borgia. Après qu'elle avait été le jouet de tant d'infortunes, d'intrigues et de crimes, il lui était réservé de connaître des jours meilleurs : ce fut lorsque, devenue l'épouse d'Alphonse de Ferrare, elle put déployer à la cour de son mari toutes les grâces d'un naturel heureux, et qui, en somme, avait traversé l'atmosphère du monde des Borgia sans en avoir trop pâti. Ce qui est certain, c'est que Lucrèce, devenue duchesse de Ferrare en 1505, et morte en couches en 1519, sut conquérir non seulement l'amour de son mari, mais encore celui de son peuple. « Si, jusqu'alors, les accusations de légèreté dirigées contre sa vie n'avaient pas été sans fondement, désormais elles cessèrent de se faire entendre. Elle se montra une épouse fidèle et aimante, une consolatrice et une bienfaitrice des pauvres et de tout ce qui souffrait. Sa beauté, jointe à sa douceur et à son aménité, lui gagnait tous les cœurs. Elle aimait les arts, et elle était entourée d'esprits distingués qui chantaient ses louanges, comme l'Arioste, Bembo, Strozzi et d'autres.... Mais ce ne sont pas les poètes seuls qui la glorifient. Les humanistes, les hommes d'État, les historiens l'apprécient d'une manière non moins favorable, ce qui fait dire à son dernier biographe (Gregorovius) : « Une chose certaine, c'est que pendant sa vie à Ferrare elle a passé pour un modèle de toutes les

Digitized by Google

vertus. C'est surtout pendant les moments de détresse qu'elle se montrait une vraie mère de son peuple : le moindre pouvait s'adresser à elle en toute confiance, sûr d'être secouru ; elle alla jusqu'à mettre en gage ses joyaux pour secourir les pauvres. Au dire de Paul Jove, cette femme, élevée dans le plus grand luxe, y renonça complètement pour mener une vie modeste et religieuse. Ce n'était pas, dit-il, par ostentation de piété, c'était par vraie vertu. »

Quant à ses fils, Alexandre VI leur livra littéralement les États de l'Église, et il n'a pas tenu à lui que ce patrimoine sacré, au lieu d'être la garantie de la liberté des souverains pontifes, ne devînt, dès le XVIe siècle, l'apanage d'une dynastie laïque. Au duc de Gandie il avait donné Terracine et Pontecorvo avec le duché de Bénévent ; il est vrai qu'après la mort de ce prince, se voyant menacé d'un schisme par l'Espagne, il restitua ces terres à l'Église, mais ce fut pour se montrer d'autant plus prodigue envers son autre fils César, qu'il fit évêque de Valence et cardinal, pour l'autoriser plus tard à déposer la pourpre et à prendre le titre de duc de Valence, en attendant que le succès de ses armes lui valût celui de duc de Romagne. Gai et riant comme tous les Borgia, ami des lettres et des arts comme tous les princes de la Renaissance, tourné par toutes les ressources de son talent du côté de la guerre et de la politique, César, avec sa volonté de fer, sa conscience sans scrupule et son extérieur de chevalier accompli, est une des personnalités les plus *représentatives* de son temps, et l'on comprend qu'il ait mérité l'admiration de Machiavel. Il ne fut toutefois pas autre chose qu'un soldat de fortune : le même caprice de la destinée qui l'avait élevé si haut le précipita lorsque vint à disparaître l'homme qui avait été l'artisan de cette prodigieuse destinée : et il n'y a rien de plus lamentable que la soudaine et irrémédiable chute de César après la mort de son père. Il finit d'ailleurs d'une manière digne de lui, en combattant au service de son beau-frère le roi de Navarre contre le comte de Lérin ; il n'avait que trente et un ans. Avec lui sombrait la grandeur de la maison de Borgia, qui avait surgi et passé comme un météore.

L'intérêt du règne d'Alexandre VI réside principalement dans la carrière de ces personnalités en vue, qui expriment d'une manière si vivante et si dramatique la civilisation de leur temps. C'est autour de leurs affaires de famille et des intérêts de leur ambition que viennent graviter en quelque sorte toutes les plus hautes préoccupations, tous les intérêts majeurs de l'époque. On voit bien par le livre de M. Pastor jusqu'à quel point les affaires capitales de la politique, les relations internationales et jusqu'aux questions religieuses sont mêlées à la vie privée des Borgia : ce sont les combinaisons dynastiques en faveur de sa famille qui déterminent les alliances

Digitized by Google

d'Alexandre VI, de même que ce sont les scandales de sa cour et de sa vie qui expliquent en grande partie le rôle d'un Savonarole. M. Pastor expose longuement la carrière du réformateur, dont certes on ne peut pas contester les excès, mais dont la grandeur d'âme, le désintéressement et les malheurs ne semblent pas avoir su tempérer dans une mesure suffisante la sévérité de l'historien.

Nous arrivons au règne réparateur de Jules II. Certes, comme le dit M. Pastor, ce pape n'est pas un homme idéal. Trop souvent, en lui, le chef d'État prime le suprême pasteur de l'Église, et ses qualités les plus remarquables sont d'ordre profane et non religieux. Il est mondain, dominateur, colérique ; sa vie antérieure à son avènement à la papauté n'a pas été sans reproches, et M. Pastor croit qu'il a dû la tiare pontificale en partie à la simonie. Mais, tout cela accordé, il faut reconnaître avec notre auteur que Jules II a été l'homme d'une situation, qu'il a restauré le pouvoir temporel presque entièrement détruit par la politique d'Alexandre VI, et qu'il a sauvé l'Italie de la domination étrangère ; deux œuvres grandioses et qui suffiraient à la gloire d'un homme, même si cet homme n'était pas un des plus généreux et des plus intelligents protecteurs que les arts aient jamais rencontrés ici-bas. M. Pastor apprécie avec une grande justesse de vues et un rare bonheur d'expression ce pape remarquable, « le plus puissant après Innocent III, » ce chef de peuples digne d'être immortalisé par Michel-Ange dans son *Moïse*, à qui on ne peut contester d'avoir eu, au milieu de toutes les difficultés temporelles qui ont rempli sa carrière, une idée très élevée de sa mission, et qui a légué à ses successeurs un patrimoine restauré, une Italie libre, une Rome transfigurée. Nous ne referons pas, à la suite de l'auteur, l'histoire de ce règne fécond qui n'a duré que dix ans et qui a laissé des résultats si durables. Après avoir eu le bonheur et aussi le talent de débarrasser la papauté, sans coup férir, de l'encombrant César Borgia, qui alla finir ailleurs sa rapide destinée, le pape n'entendit pas laisser aux mains de l'ambitieuse Venise la succession de cet aventurier. Dans une suite de pages remarquables, M. Pastor nous fait assister au duel diplomatique entre l'artificieuse république qui compte bien leurrer le souverain pontife, et l'indomptable vieillard qui passe à travers toutes les intrigues et qui accule finalement sa rivale à la nécessité de se soumettre. Et le voilà qui, à l'âge de soixante-cinq ans, se met lui-même en campagne pour reprendre les villes enlevées au Saint-Siège. Pérouse et Bologne retombent en son pouvoir ; son retour à Rome est célébré à l'égal des plus beaux triomphes de l'antiquité. Puis c'est Venise qui doit rendre gorge : le pape adhère à la ligue de Cambrai et, à la suite de la bataille d'Agnadel, la fière république est obligée de restituer à l'Église tout ce qu'elle lui avait enlevé.

Digitized by Google

Après cela le pape se tourne contre la France, devenue le principal danger de l'Italie par les prétentions de Louis XII. La lutte entre Jules II et Louis XII se poursuit sur le terrain militaire et religieux à la fois : en même temps qu'il lance ses armées sur l'Italie, le roi de France fait convoquer un concile à Pise ; le pape, combattu de toutes parts, n'ayant pas un allié sincère, luttant au surplus contre la maladie, fait face à tout et parvient, à force de courage et d'énergie, à conjurer tous les dangers. La *sainte ligue* retourne la situation militaire et porte du côté de Louis XII les soucis et les dangers qui jusqu'alors avaient entouré le siège de Rome; l'infructueuse victoire de Ravenne ne lui sert de rien ; d'autre part, en prenant hardiment l'initiative de la convocation d'un concile œcuménique à Rome, Jules II porte un coup de mort à la factieuse réunion de Pise, qui désormais ne traîne plus qu'une existence obscure et ridicule, émigrant de ville en ville et finissant par se dissoudre. Victorieux de tous ses ennemis, le pape nourrissait un dernier rêve : expulser encore d'Italie les Espagnols, les derniers *barbares* qui en foulaient le sol sacré. Mais, saisi par la mort au milieu de son infatigable activité, il dut laisser sa tâche inachevée, et personne après lui n'a été de taille à la continuer.

Après tant de pages passionnées et dramatiques, où l'on voit la nature géniale et gigantesque de cet homme remarquable se déployer avec une puissance extraordinaire, on est reposé en même temps qu'agréablement surpris par les derniers chapitres du livre, consacrés à retracer ce que l'auteur appelle le *mécénat* de Jules II. Il a eu le bonheur de rencontrer et la gloire de favoriser les trois plus éclatants génies que l'art de la Renaissance ait produits : Bramante, Michel-Ange et Raphaël, c'est-à-dire le plus grand architecte, le plus grand sculpteur et le plus grand peintre du XVIe siècle. M. Pastor retrace avec complaisance l'œuvre de ces trois grands artistes qui, sous les auspices de Jules II, ont fait de la ville de Rome ce qu'elle est restée pour les siècles à venir, le sanctuaire des beaux-arts. Et il faut bien le dire : c'est au pape non moins qu'à eux-mêmes que le monde doit le Saint-Pierre de Bramante, la chapelle Sixtine de Michel-Ange et les Stances de Raphaël. L'histoire de ces chefs-d'œuvre est pleine d'épisodes du plus haut intérêt. Il faut lire dans M. Pastor la description du plan gigantesque de Bramante, inachevé malheureusement : on en jugera par ce fait que Saint-Pierre y devait couvrir 24,000 mètres carrés, alors qu'il n'en occupe actuellement que 14,000 ; l'œuvre était une gigantesque croix grecque avec une coupole centrale et quatre coupoles plus petites aux quatre extrémités, terminées en absides circulaires. Avec cette outrecuidance qui a été la marque du génie de la Renaissance, Bramante, qui ne reculait devant rien,

Digitized by Google

n'avait rêvé à rien moins, pour réaliser son prodigieux travail, que de déplacer le tombeau de saint Pierre lui-même; il rencontra de la part du pape une résistance invincible [1]. Plusieurs fois il revint à la charge, mais sans plus de succès. En vain il représenta les multiples avantages de son plan, en vain il fit ressortir le caractère majestueux et imposant qui en résulterait pour l'ensemble, en vain il protesta que le tombeau sacré n'aurait pas à souffrir de son déplacement, Jules II fut inflexible; aucune considération, dit-il, ne pouvait primer dans son esprit le devoir de respecter la tombe du prince des apôtres. Quand on pense au prestige dont jouissait alors l'art nouveau, au peu de respect que professait l'époque pour les monuments anciens, à la complaisance sans bornes du pape pour ses artistes, on ne peut s'empêcher de savoir gré à Jules II d'avoir su, en refusant à Bramante ce qu'il demandait, conjurer ce qui aurait été à la fois une profanation et un acte de vandalisme.

Les chapitres consacrés aux travaux de Michel-Ange et de Raphaël sont, comme le précédent, pleins de détails nouveaux et d'aperçus intéressants. Il est peu d'épisodes plus attachants, plus piquants aussi que celui des relations orageuses parfois entre Michel-Ange et Jules II, ces deux natures dont les emportements et les impatiences se rencontrèrent plus d'une fois de manière à provoquer de formidables éclats! Lorsque, furieux de voir le pape renoncer à continuer le tombeau gigantesque qu'il avait projeté de se créer, Michel-Ange partit de Rome sans prendre congé, Jules II le fit poursuivre, ordonnant qu'on le ramenât au besoin par la force. Mais les envoyés du pape ne l'atteignirent qu'à Poggibonzi, où il était en sûreté sur le territoire de Florence. Il refusa net et écrivit le soir même au souverain pontife pour lui signifier qu'ayant été renvoyé comme un laquais, jamais il ne remettrait les pieds à Rome. Des amis s'entremirent alors : l'artiste, un peu apaisé, déclara qu'il consentait à retourner, à condition que ce fût pour achever le monument commencé. Mais le pape, qui avait renoncé à son projet et qui avait besoin de Michel-Ange pour peindre la chapelle Sixtine, voulait un retour sans condition. N'obtenant rien de Michel-Ange lui-même, il s'adressa à la Seigneurie de Florence, en la priant d'intervenir auprès de son illustre concitoyen. L'artiste persista dans son refus. Une nouvelle lettre du pape à la Seigneurie n'obtint pas plus de succès. « Vous traitez le pape comme n'aurait pas osé le faire le roi de France lui-même, » dit le gonfalonier Soderini au sculpteur courroucé. Mais celui-ci tint bon; un instant, dit-on, il rêva de fuir l'Italie pour échapper aux importunités de l'homme tout-puissant dont il se sentait l'égal par son génie. Cepen-

[1] V. le témoignage de Gilles de Viterbe dans M. Pastor, *Appendice* n° 130.

Digitized by Google

dant Jules II venait de reconquérir Bologne et rêvait de consacrer le souvenir de son triomphe en y faisant dresser sa statue colossale. Encore une fois il fallut penser à Michel-Ange ; encore une fois il fallut renouveler auprès du gouvernement florentin ces démarches qui nous montrent la plus haute puissance du monde traitant d'égale à égal avec l'artiste. Cette fois Michel-Ange, moitié dompté, moitié séduit , dut s'exécuter. Sa première entrevue avec le pape est caractéristique. Le pape le reçut d'un air courroucé, lui reprochant de l'avoir forcé de courir après lui. L'artiste s'excusa de son mieux, avec respect, mais non sans fierté. Un des dignitaires qui étaient présents crut devoir s'entremettre en sa faveur, alléguant que les artistes étaient des gens sans éducation, ne s'entendant qu'à leur art, et dont il ne fallait pas mesurer les fautes à l'aune ordinaire. Le pape bondit de colère. « Comment osez-vous vous permettre de dire à cet homme des choses que je ne lui dirais pas moi-même? C'est vous qui êtes un homme sans éducation, et non pas lui! Sortez de ma présence! » Telle fut la réconciliation de ces deux hommes de fer, comme les appelle M. Pastor. J'ai cité cet épisode, entre beaucoup d'autres, pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à cette partie de l'*Histoire des papes*.

Il m'en coûte de passer, sans les analyser rapidement, devant les pages brillantes consacrées à la description de l'œuvre de Raphaël au Vatican. Pour qui n'a pas eu le bonheur de voir de ses yeux les *Stanze*, elles en font deviner l'idéale beauté ; pour les autres, elles les rappellent avec un charme extrême. Nous signalerons, en finissant, les ingénieuses conjectures de M. Pastor sur la stanza d'Héliodore et sur la délivrance de saint Pierre, allusions saisissantes, selon lui, à Jules II lui-même, aux dangers qu'il a courus de la part de ses ennemis, à la protection divine qui a chassé du sanctuaire l'ennemi et qui l'a délivré à une de ses heures les plus critiques.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

IV.

LE SECOND PROCÈS INSTRUIT PAR L'INQUISITION DE VALLADOLID CONTRE FR. LUIS DE LÉON

Il faut faire abstraction de l'atmosphère de scepticisme à laquelle s'est habituée l'Europe contemporaine, pour comprendre la haute portée et l'importance qu'on attachait autrefois aux controverses théologiques, l'ardeur et la passion qu'on apportait à la défense ou à l'attaque d'un système, non pas seulement dans les universités et dans les monastères, mais même entre profanes de tout rang et de toute condition sociale. Sous l'impulsion de cette agitation universelle, on voyait paraître de gros et nombreux in-folio, des brochures satiriques ; dans le débat intervenaient parfois des insinuations ou des ordres royaux, des intrigues diplomatiques et des pièces de chancellerie.

La plus célèbre de ces controverses fut celle *de la grâce et du libre arbitre :* question capitale entre toutes, qui, après avoir ouvert un abîme entre l'orthodoxie catholique et le protestantisme, suscita encore des rivalités sans nombre parmi les écrivains demeurés attachés à l'autorité du Saint-Siège ; donna naissance à de nouvelles erreurs dogmatiques, telles que celles de Baius et de Jansénius, et enfin se mêla à beaucoup de graves événements politiques depuis les premières menaces de la prétendue Réforme jusqu'à l'époque de la Révolution française.

Vues dans leur ensemble, toutes les phases de cette lutte mémorable nous apparaissent comme les scènes d'un immense drame réel et humain. Ce ne fut pas seulement un conflit d'idées, mais un combat d'intérêts et de passions; car les champions cherchèrent souvent à y satisfaire leur amour-propre et à blesser celui de leurs adversaires, plutôt qu'à soutenir la cause de la vérité.

Le second procès [1] instruit contre le moine augustin Fray Luis

[1] D. Carlos Alvarez Guijarro a publié une grande partie de ce curieux procès

Digitized by Google

de Léon sert à la fois à éclairer la biographie de cet illustre poète espagnol, et à jeter de nouvelles clartés sur les préliminaires de cette bruyante dissidence entre les ordres religieux (en particulier entre les jésuites et les dominicains), qui éclata à la fin du XVIe siècle, prit corps dans les congrégations *de auxiliis*, et se prolongea, avec plus ou moins d'intensité, jusqu'à nos jours [1].

Beaucoup d'auteurs considèrent, comme point de départ et comme origine de cette dispute, la publication de la *Concordia* [2] du jésuite Molina (1535-1601); mais il est avéré que, dès 1587, l'université de Louvain avait déjà censuré trente-quatre propositions de Lessius et de Duhamel, théologiens de la Compagnie, parmi lesquelles trois seulement avaient trait à la sainte Écriture, et toutes les autres roulaient sur la prédestination et la grâce [3].

On y voit exposé le système qui bientôt s'appela *moliniste*, sauf de légères différences qu'il est inutile de préciser.

Pour ce qui regarde l'Espagne, cette doctrine fut soutenue par les jésuites de Salamanque, dans des conférences publiques (1582), six ans avant l'impression de la *Concordia*; et c'est ce qui donna lieu aux

dans la *Revue hispano-américaine* (vol. VI-VII, nos 24, 26 et 28, 1882). La *Ciudad de Dios* vient de le donner en entier.

[1] Les deux auteurs qui ont le mieux écrit l'histoire de ce débat, mais qui ne méritent pas une confiance entière à cause de leur partialité notoire, sont le dominicain *Hyacinthe Serry*, qui publia en 1699, sous le pseudonyme d'*Augustin Leblanc*, son *Historia Congregationum de auxiliis divinae gratiae*, imprimée à Bruxelles (quoique le frontispice dise *Louvain*), et le jésuite Liévin Meyer, qui prit le pseudonyme de Théodore Éleuthère, dans l'ouvrage qui porte un titre semblable, mais avec des opinions absolument opposées, et qui fut imprimé à Anvers en 1705. De ces deux histoires on a fait de nouvelles éditions, avec des répliques et des contre-répliques, qui embrouillent l'esprit du lecteur le plus perspicace et le mieux disposé. Cette querelle fut renouvelée par la récente étude du P. Gérard Schneeman, S. J., *Controversiarum de divinae gratiae liberique arbitrii concordia inita et progressus* (Fribourg-en-Brisgau, 1881), à qui répliquèrent, d'une part, le P. Pierre Fernandez, augustin (*Revista Agustiniana*, vol. V et VI), et de l'autre, le dominicain belge Fr.-A.-M. Dummermuth, dans le volume intitulé *S. Thomas et doctrina praemotionis physicae* (Paris, 1886). Le jésuite allemand Victor Frins écrivit (1892) une longue réfutation du P. Dummermuth, attaquée à son tour par les rédacteurs de la *Revue thomiste*. En France la polémique s'était engagée déjà auparavant entre le P. Regnon, S. J. (*Bañez et Molina*, Paris, 1883), et le P. Hippolyte Gayraud, O. P. (*Thomisme et Molinisme*, 2 vol. Toulouse, 1889 et 1892).

[2] *Liberi arbitrii cum gratiae donis, divina praescientia, providentia, praedestinatione et reprobatione Concordia.* Lisbonne, 1588. Les exemplaires de cette première édition ne circulèrent pas avant 1589, à cause de la rude opposition que fit à l'ouvrage le dominicain Bañez. Dans les éditions postérieures de la *Concordia*, on a modifié les passages les plus durs et les plus téméraires.

[3] Consultez à ce sujet le livre déjà cité du P. Schneeman, ch. VIII, p. 180-191, et dans l'appendice, l'opuscule inédit intitulé : *Responsio P. Leonardi Lessii, professoris S. Theologiae collegii Societatis Jesu ad Antapologiam Ven. Facultatis Sacrae Theologiae Universitatis Lovaniensis* (p. 371-402).

Digitized by Google

délations contre Fr. Luis de Léon. Dans la première de ces conférences, la Compagnie était représentée par le jésuite *Prudencio de Montemayor*, que mentionnent presque tous les auteurs qui parlent avec détails des congrégations *de auxiliis* [1], et que cite également Llorente, dans son *Historia critica de la Inquisición*.

On doit encore signaler, parmi les précurseurs de Molina, son frère en religion, *Pierre Fonseca*, qui, en 1596, se glorifiait d'avoir expliqué, trente ans auparavant, la théorie de la *science moyenne*, quoiqu'il n'eût pas osé la divulguer par écrit, de crainte qu'on ne le taxât de novateur.

Enfin, on a cru voir une tendance à diminuer l'importance de la grâce dans l'œuvre de la justification, et à exalter outre mesure les prérogatives de la liberté de l'homme, dans les efforts que fit le jésuite *Diego Lainez*, au concile de Trente, pour faire modifier certains termes du canon 4 de la session VI : mais le rapport que fait le cardinal Pallavicino de cet incident [2] n'a pas la portée qu'on lui a donnée sans motif.

Il serait inutile et hors de propos d'exposer ici les divers systèmes imaginés par les théologiens catholiques pour expliquer les mystérieuses questions de la prescience de Dieu, de la prédestination et de la réprobation. Qu'il suffise d'indiquer sommairement que tous conviennent à admettre comme vérité dogmatique, et à proclamer unanimement l'existence du libre arbitre dans l'homme avant et après le péché originel, mais qu'ils divergent sur ce point : quel est l'ordre intentionnel entre la volonté divine et les actes de l'entendement ? Il y a, à ce sujet, trois écoles principales : celle de saint Thomas, celle de Molina et de Suarez, et l'école Augustinienne.

Quelle fut la véritable attitude de l'illustre religieux Fray Luis de Léon dans ce débat doctrinal ? C'est ce que nous allons voir dans l'examen du second procès qu'il eut à subir de la part de l'inquisition de Valladolid, dans lequel apparaissent l'inimitié et la jalousie de plusieurs témoins, et l'irrégularité de certains procédés judiciaires, qui eurent d'ailleurs pour résultat l'absolution de l'accusé.

Beaucoup ignorent que Fr. Luis de Léon était plus admiré de son temps comme théologien et comme exégète que comme poète et littérateur espagnol ; qu'il continua brillamment, à l'université de Sa-

[1] Par exemple Serry, *Hist. Congregationum....* (déjà citée), liv. I, ch. I ; Claude-Louis Montagne, *Tractatus de gratiâ, pars histor., dissert. X*, réimprimé par Migne, *Theologiae Cursus completus*, t. X, Paris, 1841, col. 289 ; le cardinal Hergenröther, *Histoire de l'Église*, t. V ; le chanoine Jungmann, *Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam*, t. VII, p. 212. Ratisbonne, 1887, etc., etc.

[2] *Histoire du concile de Trente*, liv. VIII, ch. XIII.

Digitized by Google

lamanque, les traditions de Victoria et de Cano sur l'alliance de la théologie et des sciences humaines ; qu'il fut le maître du grand Suarez, et non seulement le rival, mais le vainqueur de Domingo Bañez dans un concours public ; et que, suivant l'opinion générale, personne dans le royaume ne le valait dans les discussions philosophiques ou théologiques.

Tandis qu'il enseignait, par le précepte et par l'exemple, la nécessité de ne pas laisser dégénérer la science théologique en une vaine spéculation, et d'enrichir cette science du trésor des connaissances les plus variées ; tandis qu'il s'opposait aux subtilités et aux stériles querelles de la fausse scolastique (bien différente de cette scolastique que recommandèrent et que suivirent les plus célèbres professeurs de nos universités), il luttait aussi intrépidement, et au prix de persécutions et de désagréments sans nombre, pour obtenir une liberté raisonnable dans les questions qui n'étaient pas définies par l'Église, — liberté parfaitement compatible avec la pureté de la foi catholique, et dont avaient donné de si beaux exemples Francisco de Victoria et ses disciples.

Malheureusement cette largeur de *criterium*, qui empêchait Fr. Luis de jurer aveuglément *in verba magistri*, et qui le faisait s'écarter parfois de la manière de voir de saint Thomas (avec tout le respect dû à un si grand génie, ainsi que le rapporte Melchior Cano, dans l'introduction au livre XII de ses *Lieux théologiques*) ; cet esprit de généreuse tolérance vis-à-vis des opinions d'autrui, toutes les fois qu'elles n'étaient pas contraires au dogme, cédaient peu à peu, en Espagne, durant le dernier tiers du XVIe siècle, à un fanatisme d'école, intransigeant et farouche, qui notait d'hérésie toute doctrine qui différait tant soit peu de la sienne propre. De là vient que s'éteignit à la longue la race de géants qui étonna le monde au concile de Trente et dans les écoles étrangères, et qui fut remplacée indignement par une troupe d'ergotistes vulgaires et fastidieux.

Fr. Luis de Léon avait horreur des tendances sectaires, et cela, par caractère, au nom de cette souveraine hauteur d'esprit, à cause de ces qualités de modération et de prudence qui ont été communes aux théologiens de l'ordre augustinien. Ainsi s'explique que, même après avoir fait la douloureuse expérience des artifices et des persécutions de l'envie, il n'hésita point à affronter de nouveau la colère et les attaques de ses ennemis, en prêtant appui à ceux qui soutenaient des opinions différentes des siennes, mais non opposées à un dogme clair et formel.

Le P. Blanco Garcia, professeur de littérature au collège des études supérieures de l'Escurial, vient de publier toutes les pièces relatives à ce second procès de Fr. Luis. Ces documents précieux mettent

Digitized by Google

bien en relief la conduite noble et désintéressée du célèbre religieux dans sa défense du P. Prudencio de Montemayor. Fr. Luis y répète, à plusieurs reprises, qu'il a toujours enseigné la doctrine la plus généralement admise jusqu'alors touchant la prédestination et la grâce, et que sa protestation se rapporte exclusivement à la note de *pélagianisme*, dont on avait voulu entacher les conclusions du jésuite.

On ne peut pas placer Fr. Luis de Léon au nombre des partisans de tel ou tel système nettement défini, avec ses principes et ses conclusions ; mais il est indubitable qu'en général il adopte les théories de saint Augustin, à peu près de la même manière que les entendirent plus tard, en les harmonisant en forme d'organisme ou de corps scientifique, les PP. Belleli et Berti, le cardinal Noris et d'autres auteurs éminents.

Et toutefois, il laisse comprendre le scrupule avec lequel il évitait l'inflexibilité rigide de *criterium* dans les questions controversées, lorsqu'il insiste à démontrer que l'opinion de Henri de Gand, embrassée bientôt par les Molinistes, « n'est pas absolument improbable[1]. »

La conduite de Fr. Luis scandalisa le fougueux mercenaire Fr. Francisco Zumel, que nous pourrions appeler l'*alter ego* de Domingo Bañez, et qui, non content d'exposer à sa manière la dispute à laquelle donnèrent lieu les conclusions de Montemayor, présenta au tribunal du Saint-Office deux copies de quelques articles contenus dans les leçons de maître Luis de Léon, relatifs au point concret que je viens d'indiquer[2].

On ne sait rien au sujet de l'intervention de Fr. Luis dans les querelles suscitées par la *Concordia* de Molina ; mais il y a des raisons de supposer qu'il ne fut point partisan du jésuite, et qu'il ne figura pas non plus parmi ses violents ennemis. Les théories de ce livre trop fameux, où est si irrévérencieusement traité l'homme providentiel que l'Église a honoré du titre de Doc-

[1] T. VII des Œuvres latines de Fr. Luis, publiées récemment à Salamanque, p. 81-90, 6e conclusion : *Illa sententia quae ponit caussam et rationem praedestinationis in bono usu liberi arbitrii gratia concomitante, vel in obedientia et non repugnantia liberi arbitrii cum excitatur et vocatur a gratia Dei : haec sententia bene intellecta non est omnino improbabilis.* — La dernière conclusion est conçue en ces termes : *Vera et sequenda sententia est quod ex parte nostri nulla datur ratio et caussa nostrae praedestinationis, nec cur Deus aliquos praedestinaverit, nec etiam cur potius hos homines quam illos.*

[2] Déjà dans le premier procès de Fr. Luis de Léon il y a un de ses écrits, par lequel, répondant à la question s'il savait pourquoi il était en prison (18 avril 1572), il fait allusion à sa leçon *De Praedestinatione* et ajoute : *Je ne sais si quelqu'un s'est choqué de ce que j'ai dit que l'opinion de Henri n'était pas absolument improbable* (*Documents inédits pour l'histoire d'Espagne*, t. X, p. 190).

Digitized by Google

teur de la grâce, procèdent cependant en partie des principes que saint Augustin a exposés dans ses écrits contre les pélagiens et les semipélagiens ; seulement Molina appliquait à la nature déchue ce qui est dit là de l'état d'innocence [1]. Il n'est donc pas étonnant que quelques Augustins espagnols, comme Fr. Luis Coloma, aient écrit des rapports dans un sens favorable à la *Concordia*, se basant sur ce que le système de Molina a de commun avec celui du grand évêque d'Hippone; ni que d'autres célèbres religieux du même ordre, comme Fr. Agustin Antolinez, qui fut ensuite archevêque de Santiago, et Fr. Juan Marquez, auteur de *la Jérusalem spirituelle* et du *Gouverneur chrétien*, aient envoyé des lettres de recommandation à leur confrère en religion, Jean-Baptiste Plumbino, consulteur des congrégations *de auxiliis*, pour l'intéresser à la défense des jésuites. D'un autre côté, Fr. Miguel Salon, moraliste érudit et biographe de saint Thomas de Villeneuve, et Fr. Grégoire Nuñez Coronel, secrétaire desdites congrégations, tous deux aussi Augustins, combattirent énergiquement ce qu'ils jugeaient être des *nouveautés dangereuses de l'école moliniste* [2]. Entre ces deux tendances, qui prirent corps dans l'ordre augustinien avant la mort de Fr. Luis (1591), l'illustre maître dut opter pour la première plutôt que pour la seconde ; c'est du moins ce qui résulte des témoignages allégués à propos de ses leçons sur la prédestination, des écrits qu'il présenta au tribunal du Saint-Office, dans le procès de 1582, et de la tension de ses rapports avec Domingo Bañez, Francisco Zumel et autres coryphées de la bande opposée aux doctrines de la *Concordia*.

Fr. Luis était d'un caractère austère et inflexible, incapable de cacher sa pensée sur les qualités ou les défauts des personnes, ennemi des ambages diplomatiques, des euphémismes et des condescendances de la timidité ou de la prudence. Ajoutons à cela les rivalités qui accompagnent toujours les hommes supérieurs, et qui sèment d'épines le chemin de la gloire ; et nous aurons trouvé la clef qui explique les persécutions dont il fut victime, et l'animosité ostensible avec laquelle l'accusent beaucoup de témoins dans les deux causes instruites contre lui par l'Inquisition. Les dominicains du

[1] Plusieurs auteurs ont noté ce point, et parmi eux *Le Clerc de Beauberon*, qui dit dans son livre *De Homine lapso et reparato* : « Quis aliunde absque indignatione auscultare valeat impudens illud pronuntiatum : gratia molinistica, id est *versatilis*, sive *ab eventu efficax vel inefficax*, ignota fuit Augustino? Nonne ipse et ejus schola illam admiserant in statu innocentiae, et in statu naturae lapsae admittendam non esse pronuntiaverant? Molina ergo suum systema ab Augustino accepit, illudque ad statum naturae corruptae transtulit, et ideo, si gloriari ipsi placet, de Augustini et Societatis suae decretorum contemptu glorietur » (Migne, *Theologiae Cursus completus*, t. X, col. 1055).

[2] Ces documents ont été publiés par Liévin Meyer et Hyacinthe Serry.

Digitized by Google

couvent de Saint-Étienne, qu'il récuse avec insistance, étaient fort mécontents de Fr. Luis, qui leur disputait les chaires de Salamanque, et qui ne pouvaient surtout oublier les rudes attaques qu'il leur fit en concourant pour celle de saint Thomas [1].

C'est sur des motifs analogues que se fondait le ressentiment des hiéronymites, depuis que l'un d'eux, Fr. Hector Pinto, candidat à une autre chaire de l'Université avec le maître Grajal, Fr. Luis se déclara en faveur de ce dernier, et le fit triompher de son rival [2]. Parmi ceux qui en voulaient au grand poète, il y avait encore divers professeurs n'appartenant à aucun ordre religieux, et jusqu'à plusieurs de ses frères d'habit, entre autres Fr. Diego de Zuñiga, insigne apologiste du système de Copernic, Fr. Lorenzo de Villavicencio, gloire de l'Université de Louvain et auteur du célèbre traité *De rectè formando theologiae studio*, et d'autres religieux notables par leur science et leur piété, que nous ne pouvons reléguer dans la catégorie des vils et obscurs calomniateurs.

Il faut donc reconnaître en Fr. Luis certaines dispositions de caractère qui donnèrent lieu à tant d'antipathies et de rivalités, et qui n'étaient pas strictement des imperfections morales, mais qui purent cependant, échauffées par un zèle ardent pour la justice et la vérité, friser la passion et l'exagération indiscrète.

Laissant maintenant ce point qui sera plus amplement développé plus tard, je vais citer les judicieuses observations de M. Alvarez Guijarro sur les différences que l'on remarque entre les deux procès de Fr. Luis de Léon, et sur la forme que prit la fin du dernier.

« Dans le premier procès, il fallut plus de cinq ans pour rechercher une faute, que d'ailleurs on ne trouva point. Six mois suffirent pour terminer le second procès. D'inutiles poursuites, qui s'entraînaient les unes les autres comme les engrenages d'une roue, rendaient interminable le premier. Dans le second, quelques déclarations suffirent pour préparer la sentence. D'un côté, cinq ans de dur emprisonnement, aggravé par des privations et des cruautés superflues. De l'autre, pas même la crainte de voir se fermer, sur la liberté de l'accusé, les lourdes portes des cachots du Saint-Office. Dans l'un, les vœux de ses juges qui faillirent le mettre à la question. Rien de cela dans l'autre. Et, ce qui est le plus curieux et digne de remarque, les inquisiteurs de Valladolid trouvant *qu'on devait le reprendre sévèrement* et l'obliger à faire des déclarations publiques dans sa chaire, et l'inquisiteur général, D. Gaspar de Quiroga, archevêque de Tolède, l'*avertissant*, dans l'exécution de la sentence, *bénignement et chari-*

[1] *Documents inédits pour l'histoire d'Espagne*, t. XI, p. 258.
[2] Même volume, p. 262-263.

Digitized by Google

tablement, de s'abstenir dorénavant de soutenir de semblables doctrines, sous peine de procéder contre lui avec toutes les rigueurs du droit. C'est ainsi qu'avaient changé les idées sur la conduite de Fr. Luis, et c'est à ce point que contribuèrent à déclarer son innocence les persécutions opiniâtres de ses adversaires eux-mêmes.

« Quand finit ce procès ? Le notaire qui signa les poursuites ne résout pas la question, car il omet la date dans l'acte d'accusation des inquisiteurs, comme d'ailleurs il l'omet dans l'arrêt du premier procès. Mais on peut vraisemblablement fixer cette date au mois d'août 1582, si l'on s'en rapporte à une note que ledit notaire ajouta à la lettre que ces Messieurs du Conseil de la Suprême (sans date également) écrivirent pour demander les actes et les décisions des juges : dans cette note, il est dit que les pièces demandées arrivèrent à Valladolid le 7 août 1582. On ne peut pas supposer, vu la diligence avec laquelle étaient exécutés les ordres du Conseil, que le tribunal de Valladolid ait retardé de beaucoup l'accomplissement de ces ordres sans en donner une raison légitime : d'où il semble prouvé que la date ci-dessus est bien celle de la conclusion du procès.

« Comment alors et pour quels motifs l'exécution de la sentence fut-elle retardée jusqu'au 3 février 1584, comme le constatent les documents officiels? Ceux qui étudieront ce procès et qui savent en outre quelle était la marche habituelle du Saint-Office verront aussitôt le cours irrégulier de toute cette affaire. Le procureur ne formula aucune accusation, il n'y eut aucune allégation de preuves, aucune déclaration d'instruction judiciaire; les pièces du procès, qui se bornaient aux vœux des inquisiteurs, furent envoyées de Valladolid, et n'y revinrent qu'après l'exécution de la sentence; elles allèrent donc au Conseil de Madrid, de là à Tolède, dans les mains de l'inquisiteur général, et enfin tout se termina sans que la sentence fût même enregistrée au dossier du procès. De plus, si l'on tient compte qu'à cette même époque, il y avait d'autres actions intentées contre d'autres professeurs de Salamanque, ainsi que l'indique la lettre du Conseil citée plus haut, et que celui de Fr. Luis de Léon fut requis et remis pour les terminer tous, on en conclura logiquement que, parce qu'on n'attachait aucune importance aux motifs qui lui donnèrent naissance, on jugea inutile de le poursuivre : on se décida donc à le terminer sans autre procédure, par la simple admonestation du grand Inquisiteur, et on le laissa en suspens jusqu'à ce que, les procès des autres professeurs étant terminés, on exécutât la sentence. Il n'y a pas d'autre manière d'expliquer ces étranges circonstances [1].

L'histoire impartiale et véridique ne doit pas rendre responsable une

[1] *Revista hispano-americana*, t. VI, p. 503-504.

Digitized by Google

institution des abus qu'auraient commis sous son couvert l'arbitraire et l'ignorance. Elle ne doit pas non plus la défendre, en cachant ou en détournant la valeur légitime des faits. Pour ce motif, je ne puis m'empêcher de censurer comme impertinentes, quoique bien intentionnées, les apologies de *tous* les procédés qu'employèrent les inquisiteurs à l'égard de Fr. Luis de Léon, et je n'hésite pas à affirmer que les consulteurs et les juges de la première cause montrèrent parfois excès de rigueur et incompétence théologique, comme aussi le Conseil de la Suprême mérite de grands éloges pour avoir annulé la sentence du tribunal inférieur.

La douceur avec laquelle le grand poète fut traité dans le second procès dut provenir, non seulement du motif qu'indique M. Alvarez Guijarro, c'est-à-dire de son innocence évidente, mais aussi de l'intervention directe et des bons offices de l'Inquisiteur général, l'archevêque de Tolède, D. Gaspar Quiroga, à qui Fr. Luis de Léon dédia en 1580, sans penser aux nouveaux périls qui le menaçaient, son commentaire en latin du psaume XXVI [1], où il lui exprime, sous une forme émue et élégante, sa profonde reconnaissance pour la première absolution obtenue de lui.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance des documents de ce second procès. On y rencontre des pièces ignorées de tous les biographes de Fr. Luis de Léon ; on y découvre de nouveaux horizons pour étudier ses idées et son caractère; on y assiste à une discussion pleine d'intérêt, et l'on y apprend un peu de ce qu'était la vie intellectuelle d'Espagne au siècle de ses gloires, et beaucoup de ce qu'ont été et de ce que seront toujours les faiblesses du cœur humain.

G. Bernard,
Licencié en philosophie et en théologie.

[1] Mag. Luysii Legionensis.... *Opera*, t. I, p. 111-113.

Digitized by Google

V.

LE GÉNÉRAL TROCHU

D'APRÈS SES MÉMOIRES POSTHUMES [1]

Le 24 juin 1859, vers les premières heures de l'après-midi, la bataille de Solférino, gagnée à notre gauche et sur le centre, restait encore incertaine sur notre droite. En ce point, le 4e corps, aux ordres du général Niel, luttait en vain depuis les premiers moments de la journée contre les IXe, XIe et XIIIe corps autrichiens formant la première armée ennemie, et son chef envoyait estafettes sur estafettes au maréchal Canrobert pour le supplier de lui venir en aide. Cependant Canrobert, auquel des instructions précises et spéciales ordonnaient de ne point s'engager prématurément, de façon à pouvoir repousser l'attaque éventuelle d'un corps d'armée ennemi qui était signalé comme devant déboucher au dernier moment de Mantoue, Canrobert hésitait à entrer dans la lutte, ne sachant si tout à l'heure il aurait assez de tout son corps d'armée pour contenir l'attaque de flanc dont il était menacé. Vers trois heures, notre situation à droite était critique. L'empereur d'Autriche, instruit du succès remporté par son aile gauche, venait de prescrire au feld-maréchal comte Wimpfen, commandant la première armée, de prendre résolument l'offensive et d'écraser à tout prix notre 4e corps. Cet ordre venait de recevoir un commencement d'exécution, et les masses ennemies, débouchant de Guidizzolo, se précipitaient sur Medole, soutenues par une artillerie formidable. Déjà les défenseurs de Cassina-Nova et de Rebecco, points d'appui où se cramponnaient désespérément nos troupes, étaient près d'être écrasés, déjà les Autrichiens escomptaient le succès particulier qui peut-être allait leur rendre la victoire sur toute leur ligne, quand l'apparition soudaine, au sud de Medole, d'une division française que Canrobert s'était décidé à envoyer vers midi au secours du 4e corps, vint changer brusquement la face des choses.

Cette division apparut aux troupes du maréchal Niel dans des conditions bien spéciales qui frappèrent les regards et ont laissé parmi

[1] *Œuvres posthumes du général Trochu.* Tours, Alfred Mame et fils, 1896. 2 vol. in-8 de VIII-604 et X-404 p.

Digitized by Google

ceux qui en furent les témoins un ineffaçable souvenir. Au milieu de la confusion générale qui mélangeait les bataillons aux bataillons, les compagnies aux compagnies, dans le désordre indescriptible d'une lutte qui, sur certains points, était devenue mêlée, au milieu des allées et venues des unités s'élançant un moment pour s'arrêter et reculer ensuite, cette division s'avançait dans un ordre qui frappa amis et ennemis d'étonnement, d'admiration. Formée comme à la parade, en échiquier, l'aile droite en avant, en colonne de bataillons serrés, son général en tête, chaque officier à sa place, chaque serre-file à sa distance, les hommes admirablement alignés, elle présentait un tableau saisissant dont l'effet moral fut immense et instantané [1]. Un hourra formidable l'accueille et tandis que, malgré les efforts de leurs officiers, les Autrichiens s'arrêtent, les troupes du 4e corps retrouvent leur élan un moment abattu, reprennent hardidement, irrésistiblement l'offensive, reconquièrent toutes les positions perdues et culbutent à leur tour l'ennemi de toutes les positions où il tente de résister.

L'arrivée sur le champ de bataille de Solférino de la 2e division du 3e corps, le 24 juin 1859, eut pendant longtemps dans l'armée une juste célébrité, et si la part qui revenait à son intervention, dans le gain décisif de la bataille, ne fut guère appréciée que du public spécial, nécessairement restreint, qui avait été à même d'en juger avec compétence, elle n'en contribua pas moins à mettre en vue le chef auquel en revenait l'honneur, à le signaler comme une personnalité d'avenir.

C'était encore presque un jeune homme, ce général inconnu la veille, qu'une circonstance fortuite venait ainsi de mettre en lumière. Presque un jeune homme tout au moins eu égard au rang élevé qu'il occupait déjà : il avait à cette époque quarante-quatre ans à peine. Il s'appelait Trochu. Issu d'une de ces vieilles familles de bourgeoisie bretonne qui, au milieu de la dissolution dangereuse du XVIIIe siècle, avaient su conserver leurs traditions de simplicité, leur fidélité aux croyances, un inébranlable attachement au système politique qui avait fait la France, Trochu était né l'année même de Waterloo. C'était l'époque où notre pays, meurtri par vingt années de guerres insensées, rassasié d'une gloire militaire aussi vaine qu'éphémère, ne songeait qu'à panser ses blessures et à renouer, sous un régime débonnaire, le fil interrompu de ses glorieuses traditions.

[1] « .... Le général Trochu, ayant formé ses bataillons en colonnes serrées, les conduisit à l'ennemi en échiquier, l'aile droite en avant, avec autant d'ordre et de sang-froid que sur le champ de manœuvre.... » Rapport du général Niel à l'empereur sur la bataille de Solférino. Le général Niel fut fait maréchal de France après la bataille.

Digitized by Google

Mais tout en donnant ses soins au développement pacifique de nos institutions, la Restauration ne pouvait oublier que la France monarchique avait toujours été grande et puissante sous le rapport militaire : elle s'occupa donc de l'armée avec sollicitude, et donna en particulier tous ses soins à la réorganisation de nos écoles militaires. Le jeune Trochu, par goût et par tradition, était naturellement porté vers la carrière des armes. Fils d'un père qui avait occupé une situation honorable dans l'armée [1], né à une époque où tout ce qui portait l'uniforme jouissait encore d'un prestige considérable, séduit par les idées de désintéressement, de dévouement, de sacrifice, qui décorent comme d'une auréole la mission de l'officier envisagé dans son rôle d'éducateur moral et de conducteur d'hommes, il eut tout jeune l'idée d'obtenir l'épaulette et se prépara, par de solides études, à la porter dignement. En 1833, il fut reçu à l'école militaire, en sortit le 1er octobre 1835 avec le numéro 8, et entra immédiatement à l'école d'état-major. Lieutenant en 1837, il obtint d'aller en Algérie, où toute notre activité militaire se portait à cette époque et eut, sur ce sol alors privilégié pour les militaires, la bonne fortune d'être distingué dès ses débuts par le général La Moricière tout d'abord, puis par le maréchal Bugeaud. La fréquentation de ces deux hommes, si différents au point de vue du caractère et de la valeur morale, mais l'un et l'autre chefs militaires hors ligne, eut une influence décisive sur le développement moral du jeune officier, mûrit rapidement son intelligence, en même temps qu'elle le façonna d'une manière remarquable au point de vue technique. Pas n'est besoin de dire que sa carrière devait se ressentir heureusement de son intimité avec le duc d'Isly. Parvenu au grade de colonel à l'âge où d'ordinaire un officier de choix s'estime heureux de devenir chef de bataillon, général de brigade au lendemain de la guerre de Crimée, il fut nommé divisionnaire en 1859, ayant, comme nous l'avons dit plus haut, un peu moins de quarante-quatre ans.

Il n'eût tenu qu'au général Trochu d'occuper dans les conseils de Napoléon III une place prépondérante, si son humeur indépendante, sa liberté d'allures et de penser, sa profonde honnêteté, ne l'eussent éloigné d'un régime sous lequel on n'avait chance d'être *persona grata* qu'à condition d'être toujours de l'avis du maître. Mais en dehors de ces motifs d'éloignement, il en avait d'autres.

Avec Pélissier, Changarnier, Mac-Mahon, il avait voté contre le coup d'État ; il avait vu avec regret s'implanter en France le nouveau régime

[1] Le père du général Trochu, officier principal de l'administration de la guerre, officier de la Légion d'honneur, fut trente ans conseiller général du Morbihan.

Digitized by Google

et, avec une prescience frappante des événements, il en avait alors prédit la lamentable chute. « Je vous affirme, écrivait-il le 15 décembre 1851, à son père qui avait accueilli sans défaveur le rétablissement de l'empire, qu'à moins que la Providence ne change, par quelque faveur spéciale, le cours de nos destinées, l'édifice où vous allez vous abriter s'écroulera sur vos têtes et vous écrasera [1]. »

Dans ces conditions, s'il pouvait accepter de servir son pays sous un chef que le suffrage populaire avait appelé au pouvoir, il était trop honnête pour s'attacher personnellement à un prince dont il avait, par principe et conviction particulière, combattu l'avènement; il refusa donc nettement la place d'officier d'ordonnance que lui fit offrir Napoléon III en 1852. Son seul désir était de continuer à servir dans l'obscurité honorable du soldat; mais il advint qu'on ne tarda point à lui faire un grief, en haut lieu, de cet éloignement honorable, suivant la maxime : quiconque n'est point avec nous est contre nous.

Au ministère de la guerre où, au début de l'Empire, le général Trochu avait occupé des fonctions élevées, il avait été en mesure d'apprécier l'incohérence des idées qui présidaient alors à la direction générale des affaires militaires. On sait combien la guerre de Crimée, celle de 1859, celle du Mexique, laissèrent à désirer sous le rapport de la préparation. Tout le monde connaît la fameuse lettre écrite de Gallipoli, le 26 mai 1855, par le maréchal Saint-Arnaud à l'empereur : « .... Sire, je le dis avec douleur à Votre Majesté, nous ne sommes pas en état de faire la guerre.... nous n'avons que 24 pièces d'artillerie.... Le reste, personnel et matériel, est arrêté en mer par les vents du nord et arrivera Dieu sait quand. Notre situation est encore plus triste sous le rapport des approvisionnements. J'ai pour dix jours de biscuit ; il m'en faudrait pour trois mois au moins.... On ne fait pas la guerre sans pain, sans souliers, sans marmites et sans bidons [2].... »

Le 6 juillet 1859, le général Roguet écrivait de Crémone au ministre de la guerre qu'il manquait « d'effets, de chaussures, de linge et de campement, et que la pénurie était telle que sans la charité publique ses malades manqueraient de chemises [3]. »

On courait fatalement à un désastre le jour où nous aurions devant nous un ennemi solidement organisé, ayant tenu sans cesse

[1] *Mémoires*, I. p. 62.

[2] Correspondance officielle du maréchal Saint-Arnaud. Lettre citée dans tous les cours d'histoire militaire, notamment dans celui du général Canonge, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, I, p. 10.

[3] Général Pierron, *Méthodes de guerre*, I, p. 250. La correspondance de Crimée et de 1859 fourmille de plaintes de ce genre.

Digitized by Google

le niveau de ses institutions militaires au niveau de la tactique moderne et des progrès réalisés dans l'industrie et la science contemporaines.

Le général Trochu n'était pas homme à se dissimuler le danger que faisait courir à notre pays une aussi coupable incurie; il était homme au contraire à mettre le doigt sur la plaie et à la signaler au souverain, dût son avenir militaire en souffrir, dût-il se sacrifier pour faire entendre la vérité à des gens qui la repoussaient systématiquement. Lui et Ducrot, son camarade de promotion à Saint-Cyr, jouèrent avec une incomparable énergie, sous le deuxième empire, ce rôle de Cassandre prophétique, signalant chaque jour l'ennemi à nos portes, disant sa force, ses agissements, sa puissance, montrant d'autre part notre faiblesse, dissimulée sous des lauriers en papier peint et des couronnes triomphales en chrysocale. Les hommes qui approchent aujourd'hui de la cinquantaine se souviennent certainement du bruit que fit, trois ans avant la guerre de 1870, un livre anonyme où l'insuffisance de notre organisation, de notre état militaire, était exposée de main de maître. Cet ouvrage : *l'Armée française en 1867*, n'était point un pamphlet, comme affectèrent de le dire ces partisans maladroits de Napoléon III qui jugeaient un crime la moindre critique adressée aux institutions du régime impérial. C'était un livre d'un patriotisme éclairé, d'une science profonde, de l'observation la plus judicieuse et la plus fine, dans lequel Trochu nous disait nos vérités avec autant de franchise que de modération. « La guerre de Crimée, écrivait le vaillant patriote, dans la mesure qu'elle comportait comme guerre de siège; la guerre d'Italie, dans une mesure plus étendue, nous ont montré les opérations militaires livrées à un décousu qui a été quelquefois jusqu'au désordre [1]. Tous nous en avons été frappés et tous nous en avons aperçu le danger. Nous avons eu à regretter l'insuffisance de certains moyens nécessaires, la surabondance de quelques autres moyens moins importants, des secousses, l'emploi fréquent des expédients, dans une confusion qui expliquait clairement que la *préparation* n'avait pas été mûrie. En même temps que

[1] Le maréchal de Castellane, qui avait reçu son bâton au lendemain du coup d'État et dont l'attachement à l'Empire était notoire, jugeait la campagne d'Italie de la façon suivante : « ....La campagne a été très courte, heureusement; si elle s'était prolongée, on aurait eu de beaux désordres.... On a enlevé les positions à force d'hommes et de courage, par la bravoure individuelle du soldat; on a peu ou point manœuvré.... Nos corps d'armée se sont souvent embarrassés les uns les autres dans les marches.... Ce que je crains, c'est que ces victoires soient regardées par les amateurs du laisser-aller comme une preuve de l'excellence de leur méthode. *Alors, dans la première campagne un peu longue, cela sera funeste....* » *Journal du maréchal de Castellane*, tome V, p. 258-259 (Paris, Plon, 1897).

Digitized by Google

nous avons compris que le succès, bien qu'il eût couronné nos efforts, eût été moins disputé, peut être-plus décisif au point de vue de la politique de la guerre, si nos troupes avaient combattu avec autant d'ordre et de méthode qu'elles avaient montré d'élan [1]. »

Qu'y avait-il dans ce langage qui pût exciter les colères impériales? Craignait-on que les étrangers ne trouvassent dans l'*Armée française en 1867* la trace de faiblesses qu'ils ignoraient? Mais il fallait être d'une naïveté impardonnable pour penser qu'en Prusse, en Allemagne, en Belgique même, les militaires un peu au courant de leur métier ne se rendissent parfaitement compte des imperfections considérables de notre état militaire. En parcourant récemment un ouvrage de tactique publié *en 1857* par le général belge Renard, ouvrage bien oublié aujourd'hui, mais qui eut jadis son heure de célébrité, tant en raison de sa valeur intrinsèque que de la situation particulièrement en vue de son auteur, à cette époque aide de camp du roi Léopold, nous y lisions la phrase suivante, bien autrement dure que les plaintes les plus osées du général Trochu. « Lorsqu'on étudie avec soin la tactique moderne, écrivait en 1857 — au lendemain de nos succès en Crimée — le général Renard, lorsque l'on compare les règlements d'exercice de l'infanterie chez les diverses puissances, on est frappé d'étonnement de l'espèce d'apathie où reste la France, en présence de la marche progressive des nations qui l'entourent. Ses règlements, qui sont aussi les nôtres, sont aujourd'hui *les plus incomplets qui existent*. En France, la gloire militaire semble aveugler les tacticiens. On dit : nous avons vaincu tous les peuples de l'Europe avec notre organisation actuelle, et nous les battrons encore. Si les armées d'Allemagne sont exercées avec plus de ponctualité et de régularité, nous avons, nous, *la tradition*. C'est se payer de grands mots et oublier les faits les plus éclatants de l'histoire des armées. La tradition sert fort souvent d'excuse à l'insouciance ; elle a perdu plus d'armées qu'elle n'en a sauvé [2]. » De tels conseils, qu'ils vinssent d'amis ou d'ennemis, eussent mérité d'être payés au poids de l'or et eussent dû être religieusement suivis, mais les coryphées du pouvoir ne lisaient guère ce qu'on disait de nous à l'étranger, et s'ils eussent entendu les paroles du général Renard, ils lui eussent répondu sans doute par la phrase sceptique du vieux grognard cité par le général Trochu : « Cause toujours, mon vieux, tu m'instruis [3]. » On leur avait bien cité les paroles prophétiques du maréchal de Moltke, disant au lendemain de Magenta et après s'être rendu compte

[1] *L'armée française en 1867*, p. 5.
[2] *Considérations sur la tactique de l'infanterie en Europe*, par le général Renard. Paris, Dumaine, 1857. p. 1.
[3] *L'armée française en 1867*, p. 85.

Digitized by Google

du décousu de cette bataille : « Décidément, nous battrons ces gens-là quand nous voudrons; » mais ils en avaient fait des gorges chaudes et avaient nargué le vieux Teuton qui vendait la peau de l'ours avant de l'avoir assommé. C'était un parti pris voulu, réfléchi, incurable.

En réalité, l'ouvrage du général Trochu, au lieu d'exciter les colères, eût mérité d'être accueilli comme un avertissement précieux. Il n'en fut rien, bien loin de là. On trouva, dans l'entourage de Napoléon III, que la simple hypothèse que tout ne fût pas le mieux du monde dans le meilleur des empires était une audace impardonnable, que la simple émission, même timide, d'une telle présomption constituait le crime de lèse-majesté, et leur auteur, déjà fortement suspect à des gens qui n'aimaient point la censure, fut mis tout à fait hors la loi.

Ce fut dans ces circonstances qu'éclata la guerre de 1870, où allaient sombrer, avec l'empire, la fortune et la prépondérance fallacieuses qui s'attachaient à nos armes depuis vingt années. Bien que la défaveur dans laquelle le gouvernement impérial avait tenu le général Trochu fût notoire, certaine, celui-ci ne pouvait imaginer que cette aversion irait jusqu'à le priver d'un commandement à l'instant suprême où la France avait besoin de recourir à tout ce qu'elle comptait d'officiers expérimentés. Il n'avait jamais fait, d'ailleurs, d'opposition systématique, s'était renfermé dans ses devoirs de soldat; l'idée ne pouvait donc lui venir qu'on pût le considérer comme un ennemi dont il fallait se défier. Il en fut ainsi cependant. Trochu suivait, en juillet 1870, aux eaux de Contrexéville, un traitement thermal quand lui parvint le numéro du *Journal officiel* donnant la constitution de l'armée du Rhin avec ses corps d'armée, ses divisions, ses brigades, ses états-majors. Dans cette nomenclature, où apparaissaient les noms de tous les généraux valides de l'armée, son nom ne figurait pas. Aussi surpris que douloureusement affecté d'une omission qu'il ne comprenait pas, il eut bientôt la pensée que le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, son ancien camarade et son ami, n'ayant pu lui trouver la place de commandant de corps d'armée auquel l'appelait son ancienneté, avait hésité à le mettre sous les ordres de généraux plus jeunes que lui. Il écrivit donc au ministre, le 11 juillet, pour le supplier de n'être point arrêté par des scrupules du genre de ceux qu'il lui supposait, qu'il était prêt à servir comme simple divisionnaire dans tel corps d'armée que lui fixerait le maréchal, sous les ordres de n'importe quel commandant de corps d'armée, ce commandant fût-il d'une ancienneté inférieure à la sienne.

N'ayant point reçu de réponse, le général se rendit à Paris, vit le ministre, et reçut de lui l'offre d'un corps d'armée imaginaire,

Digitized by Google

qui allait — disait le maréchal Le Bœuf — se concentrer à Toulouse pour parer à une attaque, soi-disant imminente, de la part de l'Espagne. Ce subterfuge était trop grossier pour tromper celui auquel on essayait de le faire accepter. Le général rentra donc chez lui, la mort dans l'âme, convaincu désormais qu'on le tenait, de propos délibéré, à l'écart, cela au moment de dangers dont personne peut-être ne sentait comme lui l'imminence. Ce fut donc à Paris, où le confinait un ostracisme aussi inique qu'impitoyable, qu'il apprit les revers du début de la guerre, voyant se réaliser, avec une aggravation qu'il n'avait pas prévue, les douloureuses prédictions exprimées dans *l'Armée française en 1867*.

Et effectivement nous n'avions pas seulement rencontré à la frontière des armées solidement organisées, formées par l'éducation et par une rigoureuse discipline à l'observation des règles de la guerre, nous avions trouvé, à côté d'une préparation et d'une organisation supérieures, le *nombre*, élément prépondérant aujourd'hui dans les facteurs de la victoire, et ce nombre nous écrasait.

Étudiant la situation avec toute l'intensité d'application et de sollicitude que lui suggérait la grandeur du péril public; ne sachant rien encore du sort de l'armée battue et désorganisée du maréchal de Mac-Mahon, ni de la direction qu'elle avait prise, mais informé de la concentration de toutes les autres autour de Metz; suivant enfin sur la carte les mouvements actuels et pressentant les mouvements futurs des armées allemandes, le général demeura convaincu qu'une voie de salut nous restait ouverte. Il s'agissait, l'effort directement offensif nous devenant impossible, de concentrer toutes nos forces pour la défensive-offensive, dans la région qui s'y prêtait le mieux, autour de Paris, place forte de premier ordre et unique par son étendue, point de concours de toutes les voies ferrées françaises, centre inépuisable de renouvellements de toute sorte et qui allait devenir immédiatement l'objectif des opérations de l'ennemi victorieux.

Comment faire parvenir ces vues jusqu'à l'empereur? Comment en obtenir, sans perdre une heure, l'examen et l'exécution?

Le général Trochu avait au quartier impérial un ami sûr, le général Waubert de Genlis, auquel sa situation d'aide de camp du souverain donnait des facilités pour être l'intermédiaire nécessaire. Ce fut donc à lui que Trochu s'adressa, lui écrivant une lettre destinée à être mise sous les yeux du souverain, lettre dans laquelle les avis les plus sages, les conseils les plus judicieux et tout à la fois les prévisions les plus redoutables étaient exprimés avec une conviction désespérée. Dans cette lettre, écrite quatre jours avant Borny, six jours avant Gravelotte-Rezonville, huit jours avant Saint-Privat, on lit entre autres ces deux phrases lamentablement prophétiques : « Si

Digitized by Google

vous tenez trop longtemps ferme devant Metz, il en sera de cette armée, qui est le dernier espoir de la France, comme il en a été de celle qui vient de périr à Reichshoffen, après de si magnifiques preuves. » Et un peu plus bas : « A l'heure qu'il est, vous avez encore trois routes pour effectuer cette retraite. Dans quatre jours, vous n'en aurez plus que deux. Dans huit jours, vous n'en aurez plus qu'une, celle de Verdun. *Ce jour-là, l'armée de Metz sera perdue.* »

Les événements avaient confirmé d'une façon si probante les prévisions antérieures du général Trochu, que cette fois l'empereur parut prendre en moins mauvaise part les avis contenus dans la lettre au général Waubert; on parut décidé à revenir non seulement à ses idées, mais à sa personne. A la chute du ministère Ollivier, l'impératrice-régente lui fit offrir le portefeuille de la guerre, puis la présidence du conseil, pour la raison, lui disait M. Schneider, le président du Corps législatif, « qu'ayant autrefois révélé, à l'encontre du sentiment général, les vices de notre organisation militaire, il avait le devoir de prendre la direction des efforts que l'État allait tenter pour conjurer les périls suivants [1]. » Le général Trochu ne se laissa point prendre à cette dialectique dangereuse; il refusa l'un et l'autre poste et accepta seulement le commandement du 12e corps, en formation à Châlons, où il se rendit le 15 août. Ce fut là qu'eut lieu, le 17, la célèbre conférence de Châlons, où furent prises les résolutions qui, si elles avaient été suivies, eussent peut-être sauvé notre pays des humiliations finales de la campagne. Les personnages qui prirent part à cette réunion, capitale dans l'histoire de la guerre de 1870, furent l'empereur, le prince Napoléon, le maréchal de Mac-Mahon, le général Trochu, le général Berthaut, le général Schmitz, chef d'état-major du 12e corps, le général de Courson, aide de camp de l'empereur.

Avec sa lenteur et sa concision accoutumées, sans exposer les faits qui caractérisaient les événements, sans exprimer son sentiment personnel, s'adressant à tous en apparence, mais paraissant interroger expressément le général Trochu du regard, l'empereur dit, en substance : « Vous connaissez les événements, vous en jugez la gravité, quelles mesures propres à en conjurer les suites proposez-vous ? »

Les yeux fixés sur le prince Napoléon et sur Mac-Mahon, le général Trochu se décida à répondre, quand il fut acquis que les deux premiers s'abstenaient. Rappelant alors sommairement à l'empereur les prévisions contenues dans la lettre au général Waubert, le commandant du 12e corps conclut en termes à la fois très brefs et très nets aux trois propositions suivantes :

1° Départ immédiat pour Paris de toutes les forces arrivées ou ar-

[1] *Mémoires*, t. I, p. 107.

Digitized by Google

rivant au camp de Chalons : le corps désorganisé du maréchal Mac-Mahon, — le corps d'armée moralement affaibli du général de Failly, — le corps d'armée matériellement incomplet du général Douay, — le corps d'armée en formation du général Trochu, ensemble cent quarante mille hommes, sans compter les mobiles, les détachements arrivant sans cesse, les isolés;

2° Constitution sous Paris, à l'aide des ressources presque infinies de la capitale, d'une armée refaite dans son moral, son personnel et ses moyens matériels, et dont le commandement serait dévolu au maréchal Mac-Mahon ;

3° Mise en état de défense de Paris en vue d'un siège.

Ce plan fut adopté à l'unanimité, et Trochu, nommé séance tenante gouverneur militaire de Paris, reprit le chemin de la capitale dans le but d'en organiser la défense intérieure, défense qui, dans son esprit, ne pouvait donner de résultats qu'à la condition que la place disposât sur son pourtour extérieur d'une armée de manœuvres destinée à la défense active. Comme on vient de le voir, c'est le maréchal Mac-Mahon qui devait commander cette armée.

Ce fut dans la nuit du 18 août que le général Trochu se fit conduire de la gare de l'Est aux Tuileries, pour mettre l'impératrice au courant des importantes décisions prises au camp de Châlons. Immédiatement introduit, le nouveau gouverneur de Paris exposa l'objet de sa mission et mit sous les yeux de la souveraine les ordres dont il était porteur, cherchant à en compléter le sens par quelques rapides explications. Mais l'impératrice ne le laissa pas achever. Debout, l'œil ardent, nerveuse, les joues vivement colorées : « Général, » lui dit-elle, en le regardant fixement et avec une inflexion de voix où se révélait l'ironie interrogative, « je vous demande un conseil. Ne pen« sez-vous pas qu'en l'extrême péril où nous sommes il conviendrait « d'appeler en France *les princes d'Orléans ?* »

Surpris au plus haut point, abasourdi, tout entier d'ailleurs à l'émotion du récit qu'il venait de commencer, à cent lieues par conséquent de se rappeler en un tel moment que l'impératrice l'avait toujours considéré comme l'un des principaux agents de l'orléanisme, le général ne saisit pas du premier coup ce que cette proposition avait d'insultant pour son caractère, et, naïvement, il répondit : « Madame, il m'est impossible d'apercevoir en quoi la présence des princes d'Orléans pourrait simplifier une situation qui est si péniblement compliquée. »

Mais l'amiral Jurien de la Gravière, qui assistait à l'entretien, qui connaissait bien l'impératrice et connaissait aussi le général Trochu, comprit qu'à la réflexion, le général entendrait le sens injurieux de cette apostrophe, et le poussant littéralement dans les bras de son in-

Digitized by Google

terlocutrice, il s'écria : « Mais vous êtes faits tous deux pour vous comprendre. Donnez, Madame, votre confiance au général ; il la mérite. »

Cependant le coup était porté, et Trochu dut faire appel à tout son courage pour ne pas rendre sur-le-champ le mandat qu'il avait accepté. Il se voyait suspect et suspecté ; il allait être surveillé comme un traître entré subrepticement dans la place, alors que, par le dévouement le plus élevé, il avait accepté une tâche où il prévoyait pour lui peu d'honneur et d'immenses déboires. Pour son bonheur et sa tranquillité futurs, il eût dû résilier là son mandat : il eut la force, d'autres ont dit la maladresse, de ne le point faire. Reprenant presque aussitôt ses esprits, sans prendre l'attitude théâtrale que ses ennemis et l'impératrine elle-même lui ont prêtée, sans prononcer les trois mots de la légende : Breton, catholique et soldat, — qu'il eût pu, à la vérité, s'appliquer en toute conscience, — il se borna à assurer l'impératrice qu'il était un honnête homme, qu'il était pénétré des grands devoirs qu'il avait assumés, qu'il les remplirait avec loyauté.

Mais son interlocutrice ne demeura point convaincue, et, l'interrompant une seconde fois avec véhémence, elle dit au général : « *Ceux* « qui ont conseillé à l'empereur les résolutions que vous m'annoncez « sont des ennemis. L'empereur ne reviendra pas à Paris, » — et comme se parlant à elle-même, — « il n'y reviendrait pas vivant. « L'armée de Châlons fera sa jonction avec l'armée de Metz. »

Ainsi les résultats de la conférence de Châlons se trouvaient brusquement anéantis par l'entêtement d'une femme mal conseillée, mal inspirée, qui ne craignait pas, dans le moment suprême où s'agitait non pas seulement le sort de sa dynastie, mais la destinée de la patrie tout entière, de substituer sa volonté aux décisions des chefs militaires les plus expérimentés du pays. « Bien avant la douloureuse tragédie du Zoulouland, a écrit à cet égard le général Trochu, — qui vint ajouter aux malheurs de la souveraine les déchirements de son cœur de mère et lui faire, à titre trop légitime, une première place dans la sympathie universelle, — je lui avais pardonné de m'avoir indignement méconnu. Mais je ne puis oublier qu'entre les mains de la Providence résolue à châtier mon pays, l'impératrice Eugénie a été l'instrument principal de sa ruine finale [1]. »

Le général n'avait plus qu'à s'incliner ; il le fit et prit congé. Chez le ministre de la guerre, où il se rendit en quittant les Tuileries, l'accueil fut le même : soupçonneux et hostile. Le comte de Palikao dit au nouveau gouverneur que sa mission, — à lui Trochu, — mission dont il ne pouvait comprendre l'utilité, allait apporter le trouble

[1] *Œuvres posthumes*, t. I, p. 148.

Digitized by Google

et le désaccord dans le gouvernement ; que lui, ministre, s'opposait absolument à la retraite de l'armée de Châlons, par la raison que tout plan en dehors de cette inspiration était basé sur une conception fausse et erronée des règles de la guerre.

En vain le général Trochu fit-il observer au ministre que tout ce qui serait dirigé vers le théâtre de la guerre irait tomber et disparaître dans le gouffre commun ; en vain essaya-t-il de lui faire comprendre qu'à une armée affaiblie par une série de combats malheureux il faut un point d'appui solide et étendu ; que Paris répondait à ces conditions ; que c'était là qu'il fallait réunir toutes les forces disponibles, rien n'y fit. Le général Montauban, obstiné dans ses préventions et ses rancunes, ne voulut point comprendre qu'en rejetant la seule chance de salut qui restât au pays, il signait fatalement la déchéance de la dynastie ; il s'en tint donc au plan qu'il avait fait approuver déjà par l'impératrice, plan qui devait, comme on sait, aboutir à un désastre sans précédent dans notre histoire militaire.

Douze jours après cette entrevue, l'empereur Napoléon remettait, à Sedan, son épée au vainqueur, et l'Empire s'effondrait à Paris, sous le poids de la légitime émotion qu'avait produite dans la capitale la nouvelle de cette dernière défaite. A propos des événements du 4 septembre et du rôle joué par le général Trochu dans la révolution qui emporta l'Empire, le parti intéressé a toujours reproché au gouverneur de Paris, sinon d'avoir tendu la main aux émeutiers, tout au moins de n'avoir rien fait pour empêcher l'envahissement du Palais-Bourbon. Or, il n'est pas mauvais qu'on sache que le ministre de la guerre avait restreint l'autorité du gouverneur au commandement des troupes chargées de la garde de l'enceinte et des forts, et qu'il s'était absolument réservé la disposition des mesures militaires destinées à assurer la sécurité dans l'intérieur de la ville. Comment, dans ces conditions, le général Trochu pourrait-il être rendu responsable d'événements auxquels il est demeuré étranger ? L'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules l'accuser. La vérité est qu'il faillit devenir lui-même victime de l'émeute, qu'il alla, le 4 septembre au matin, aux Tuileries, qu'il y vit l'impératrice et que, malgré ses convictions personnelles qui n'avaient jamais varié depuis dix-huit ans, il donna jusqu'au dernier moment l'exemple de la subordination et du dévouement au pouvoir.

Cependant, c'était de ce jour qu'allait dater pour le général Trochu l'ère véritable des sacrifices et des déboires. Nommé, sans qu'on lui eût demandé son avis, à la présidence du gouvernement provisoire, il accepta cette lourde charge sans autre esprit que celui de mettre au service du pays ce qu'il avait de lumière, d'expérience militaire, ne

Digitized by Google

doutant pas, dès le début, des énormes difficultés qu'il aurait à remplir sa tâche.

Et, dès le lendemain, il se mit à l'œuvre avec cette activité réfléchie qui était son tempérament, sachant que tout était à faire, à organiser, à créer, mais ne désespérant pas du succès, grâce aux énormes ressources matérielles et morales qu'il espérait rencontrer dans la capitale. Il va sans dire que, nommé le 17 août au gouvernement militaire de Paris, le général Trochu n'avait pas attendu au 4 septembre pour étudier la façon dont la place devrait être défendue. Son système, élaboré depuis longtemps, il l'avait encore mûri, perfectionné depuis trois semaines, quand les événements vinrent le mettre à même de faire passer sa conception du domaine spéculatif dans la réalité.

Connais-tu
L' plan d' Trochu?

disait une chanson que nous avons entendu fredonner dans les rues longtemps après la guerre et le siège. Effectivement, « le plan de Trochu » fut longtemps à Paris, et même en province, une de ces matières intarissables sur laquelle « le peuple le plus spirituel de la terre » a aimé à exercer sa verve. On eût alors étonné et on étonnerait peut-être encore bien des gens si on leur disait que ce plan n'était pas un mythe, qu'il avait nécessité de longues et judicieuses méditations, qu'il avait tenu compte de toutes les nécessités militaires et de la plupart des éventualités tactiques, que, s'il n'avait pas été parfait, il méritait cependant mieux que des chansons. Ce « fameux plan » consistait à développer la circonférence obsidionale de la place sur une étendue telle qu'il fût impossible à l'ennemi de masser en un point quelconque du cercle des troupes en nombre suffisant pour forcer la résistance et couper la ligne de défense. Cette situation obtenue, on devait être à même de tenir indéfiniment, on donnait à la France le temps de reprendre ses esprits et d'organiser l'armée de manœuvres, sans laquelle le général Trochu persistait à croire la défense de Paris impossible. Pour arriver à la réalisation de ce plan, qui fut rempli dans ses plus minimes détails, Paris fut divisé en neuf secteurs triangulaires dont les sommets se réunissaient à la place Vendôme. Un chemin de fer de quarante kilomètres, construit en moins de trois semaines par le service des ponts et chaussées, courait en dedans de l'enceinte sur toute l'étendue du rempart et assurait le transport rapide des troupes et du matériel sur les points où se prononceraient les attaques. Les abords de cette voie s'étaient couverts de baraquements pour le service des troupes de garde. Soixante-dix magasins voûtés, à l'épreuve, recevaient sur le rempart le maté-

Digitized by Google

riel et les poudres. Plus de deux millions de sacs à terre couronnaient les parapets. Au moment où s'achevaient ces travaux et ces préparatifs de guerre intérieure, qui s'étendaient au périmètre entier de la ville et au quart de sa surface, ceux qui avaient pour objet la défense du dehors marchaient aussi vers leur couronnement. Vitry, Villejuif, Arcueil, Cachan, Issy, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Asnières, la presqu'île de Gennevilliers, La Courneuve, Aubervilliers, Noisy, Rosny, Fontenay-sous-Bois, Nogent, Joinville avec tête de pont sur la Marne, Créteil, furent mis en état de défense et reliés, par des retranchements d'une étendue considérable, aux forts et aux redoutes qui les avoisinaient. Leur ensemble formait une ligne extérieure de défense, *à intervalles*, sur un développement de quatre-vingts kilomètres.

Ce plan, il faut bien l'avouer, — et le général Trochu l'a, depuis, reconnu lui-même, — péchait par un point, présentait sous le rapport militaire un grave défaut, c'est qu'il était uniquement défensif et qu'à la guerre la défensive passive est vouée à un inévitable échec. « Le combat peut être offensif ou défensif, dit avec juste raison le *Règlement sur le service des armées en campagne*, mais il a pour but de briser la volonté de l'adversaire et de lui imposer la nôtre. Seule l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs. La défensive passive est vouée à une défaite certaine ; elle est à rejeter absolument [1]. »

Or, avec une armée assiégeante décidée à monter la garde, l'arme au bras, devant nos travaux, avec un ennemi résolu à attendre le succès non pas de ses efforts, mais de notre épuisement physique, qui comptait en outre sur les divisions intestines qui ne manqueraient pas de se produire dans une ville de deux millions d'individus chez la moitié desquels le patriotisme n'existait guère que sur les lèvres, le plan du général Trochu devait nécessairement échouer.

Nous n'entreprendrons pas de refaire ici cette lamentable histoire du siège de Paris, où la grandeur se mêla aux faiblesses, les actes héroïques aux lâchetés honteuses dans une proportion qu'il est difficile de déterminer. Le 28 janvier 1871, Paris ouvrait ses portes à l'ennemi et le général Trochu, déposant le pouvoir, se retirait à Tours dans une retraite volontaire qu'aucun effort ne parvint à lui faire abandonner.

C'est là qu'il est mort, vingt-six ans après les événements qui lui avaient valu une célébrité douloureuse, se refusant avec une inébranlable fermeté à prendre part aux polémiques qui s'échangeaient sur son nom, attendant la justice de Celui auquel il s'en était remis d'apprécier sa conduite.

[1] Titre XIV, *Du combat*, art. 128.

Digitized by Google

Dans cette solitude, cependant, il n'avait pu s'empêcher de jeter sur le papier quelques notes, avec la volonté bien arrêtée de ne point les faire paraître de son vivant, c'est-à-dire de ne les livrer au jugement des hommes qu'au jour « où, sorti pour toujours du monde où s'agitent les passions et les préjugés, il serait en présence du Juge souverain auquel toute sa vie il avait cru fermement [1]. »

Ces notes, qui ont été imprimées récemment par une main amie et auxquelles nous avons emprunté nombre des renseignements contenus dans les pages précédentes, ont paru sous le titre d'*Œuvres posthumes* et forment deux gros volumes, dont le premier est uniquement consacré à la guerre de 1870 et au siège de Paris.

Dans le second, sous le titre : *la Société, l'État, l'armée,* le général étudie différentes questions d'organisation politique, sociale, militaire, et apporte dans cette étude les lumières d'un esprit consciencieux, habitué à observer, à creuser, à donner une solution aux problèmes qu'il se pose. Mille anecdotes, d'un puissant intérêt historique, des détails inédits, entièrement neufs, sur un grand nombre d'événements d'histoire générale ou militaire auxquels le général avait pris part dans sa longue carrière, donnent à ce second volume un attrait aussi puissant qu'au premier. Mais certainement la partie capitale de ces œuvres, c'est le *Siège de Paris*, le premier volume, dont nous n'hésitons pas à dire qu'il possède une valeur tout à fait hors de pair. Dans la nomenclature infiniment longue, — et qui s'accroît encore tous les jours, — des ouvrages écrits en France sur la guerre de 1870, aucun ne présente un tel intérêt dans les faits, de tels enseignements moraux ou techniques, une hauteur de vues et de principes qui lui soit comparable. Il plane d'autre part dans ces pages un nuage de tristesse, une émotion, des regrets contenus qui émeuvent, qui navrent parfois. On peut, on doit en conseiller la lecture aux hommes de parti qui ont reproché au général Trochu d'avoir fait acte d'ambition en acceptant le pouvoir en 1870, d'avoir sacrifié à son devoir militaire son amour des honneurs, des grandeurs. Sa grandeur entre l'invasion assiégeant Paris et l'émeute assiégeant le gouvernement dans Paris, grandeur dépourvue de sanction, par conséquent d'autorité, grandeur sans espoir et sans sommeil, grandeur sans traitement et qu'un coup de fusil prussien par devant, un coup de fusil français par derrière, pouvaient interrompre tous les jours, était une grandeur spéciale où les sévices remplaçaient sans compensation les bénéfices. Elle ne pouvait être comprise, elle ne pouvait être recherchée que par un homme qui croit à la valeur du sacrifice et qui la préfère aux applaudissements inconscients de la foule.

[1] *Œuvres posthumes*, I, p. 2.

Digitized by Google

Ce sera l'honneur, rare et impérissable, du général Trochu d'avoir été de ceux-là.

ARTHUR DE GANNIERS.

VI.

LA LÉGENDE DES SEPT INFANTS DE LARA

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT [1]

On ne connaît plus que deux chansons de geste espagnoles, elles ont le Cid pour héros et sont incomplet. On pourrait y joindre un poème sur Fernan Gonzalez, incomplet aussi, fort altéré, qu'on avait cru provenir de la *Chronique générale*, mais qui, suivant Milá y Fontanals — grande autorité en pareille matière — dut précéder cette chronique et lui fournir des matériaux au lieu de lui en emprunter. Deux ou trois chansons de geste, c'est peu certainement en comparaison de toutes les œuvres de même genre que possède la France, c'était suffisant toutefois pour que des érudits n'eussent pas dû prétendre que l'Espagne était privée de compositions de cette espèce. Du reste, on ne connaîtrait pas ces trois spécimens, que de nombreuses allusions faites aux chansons de geste par les plus anciens écrivains de l'Espagne suffiraient pour attester leur existence. Dans les *Siete partidas*, le grand recueil de loi, composé par Alfonse X ou par ses ordres, les chansons de geste, *Cantares*, sont maintes fois citées, ainsi que dans la *Chronique générale*, compilation dont ce roi fut l'auteur ou l'inspirateur. Là, tantôt on combat leur autorité, tantôt au contraire on reproduit les faits fabuleux dont elles transmettaient le récit. Au XVIe siècle, un savant, Argote de Molina, a souvent rappelé avec affection les chansons de geste. Un des motifs qui l'ont déterminé à écrire son grand ouvrage *La Noblesse de l'Andalousie*, c'est qu'il en possédait un nombre considérable et qu'il comptait les mettre à contribution, comme le fit Don Alfonse le Savant quand il

[1] *La Leyenda de los infantes de Lara*, par don Ramon Menendez Pidal. Madrid, imprenta de los hijos de Jose Ducascal, 1896, in-8 de 448 p.

Digitized by Google

composa sa chronique [1]. Ailleurs, Argote de Molina dit encore : « Ils ne sont pas à dédaigner, ces vieux chants qui peuvent venir en aide à l'histoire [2]. »

Les textes de ces vieux chants ont disparu ; on peut cependant savoir ce qu'ils contenaient, on le peut par les chroniques auxquelles ils ont fourni tant d'éléments.

Il y a d'incontestables ressemblances dans l'histoire des littératures romanes. En France, des manuscrits nous prouvent la refonte des chansons de geste. Une donnée avait frappé les imaginations ; des trouvères s'en emparaient, y ajoutaient des épisodes ; d'autres personnages la délayaient dans de vastes proportions. Il en fut de même au delà des Pyrénées ; mais si là les textes de ces renouvellements n'existent plus, on en possède comme le décalque dans la rédaction successive des chroniques. Ceux qui les transcrivaient profitaient de ces adjonctions poétiques, ils les introduisaient dans la transcription des œuvres de leurs prédécesseurs, qui se transformaient par place en une rédaction nouvelle. C'est là une intéressante découverte, à laquelle M. Menendez Pidal a été amené par l'examen de différents textes patiemment recherchés de la chronique générale. Après avoir trouvé la première version de la *Légende des sept infants de Lara*, — sujet du volume dont nous voulons parler, — dans la plus ancienne copie de la *Chronique générale* d'Alfonse X, M. Menendez Pidal suit les modifications apportées à cette légende par des remaniements dont nous ne connaissons plus les originaux, mais qui ont été utilisés dans des manuscrits postérieurs. On y lit en prose ce que les jongleurs avaient d'abord dit en vers. Cette transmission est incontestable, car, dans cette prose, bien des passages ont gardé quelque chose du rythme et peuvent y être ramenés ; c'est un travail de restitution qu'ont fait Milá y Fontanals [3] et M. Menendez Pidal [4], et qu'en France M. Léon Gautier a exécuté, en mettant en vers du XIIIe siècle des fragments du roman en prose de Galien, né comme

[1] « An hecho muy buen oficio los romances y cantares viejos y refranes antiguos que an quedado de nuestros padres, que son una buena parte desta historia de quien el rey don Alonso se aprovecho en la suya. » — *Historia de la nobleza del Andaluzia*. Séville, Diaz, 1538. Al lector.

[2] « Nunca son tan ociosos estos cantares que no tengan correspondencia a algunas memorias de la antiguedad. » *Id.*, feuillet 240.

[3] *De la poesia heroico popular*, p. 207.

[4] *La Leyenda de los Infantes de Lara*, p. 416 et suiv. — « La chronique d'Espagne, dit Menendez y Pelayo, nous a conservé non seulement le fond, mais en beaucoup d'endroits les paroles mêmes des chansons de geste, et il y a bien des pages entières où la restitution de la forme rythmique est très facile. Dans ce cas est une partie de la légende de Bernardo et de celle des Infants de Lara. » *Antologia de poetas liricos*, t. II, p. 26.

Digitized by Google

les gestes espagnoles de vieux textes versifiés maintenant inconnus [1].

Donner une analyse de la Légende des sept infants de Lara, en indiquant toutes les modifications qu'y introduisirent les renouvellements, reflets de gestes plus nouvelles, nous conduirait trop loin, et nous croyons suffisant de redire brièvement ce qu'a raconté la *Chronique générale*, reproduisant le récit des plus anciens poèmes sur ce sujet. Ce sera assez, croyons-nous, pour qu'on se rende compte des intentions de l'auteur et de l'ensemble de son travail.

Au temps où Garcia Fernandez était comte de Castille (xe siècle), un puissant seigneur, Ruy ou Rodrigo Velasquez, épousa doña Lambra, cousine de ce comte. De grandes fêtes furent données à l'occasion de cette union. Don Gonzalo Gustios [2] y arriva avec sa femme, doña Sancha, sœur du marié. Ils étaient accompagnés de leurs sept fils, auxquels la tradition a donné le titre d'infants, quoiqu'ils ne fussent pas de race royale [3]. Le plus jeune d'entre eux, Gonzalo Gonzalez, réussit à renverser à coups de flèches ce que la chronique appelle un *tablado*. C'était, croit-on, le simulacre d'un château construit avec des planches et placé sur une élévation. Par ce succès, Gonzalo Gonzalez obtint une récompense que lui avait disputée Alvar Sanchez, parent de doña Lambra. Il s'ensuivit une querelle dans laquelle le triomphateur frappa ou tua son compétiteur. Doña Lambra, très irritée, fit partager son indignation par son mari, qui blessa d'un coup de lance son neveu. Celui-ci riposta et avec son gantelet atteignit Ruy Velasquez à la tête. Une grande confusion succéda alors aux réjouissances, mais Gonzalo Gustios et le comte Garcia Fernandez parvinrent à apaiser en apparence toutes les colères, et les infants suivirent doña Lambra dans une de ses maisons de campagne. Là un incident raviva tous les ressentiments. Doña Lambra ordonna à un de ses gens de remplir un concombre de sang et d'en frapper Gonzalo Gonzalez. Les infants, furieux, massacrèrent l'insulteur, qui s'était réfugié sous le manteau de sa maîtresse. Doña Lambra, exaspérée, supplia Ruy Valasquez de venger cet outrage. « Doña Lambra, ne vous inquiétez pas, « lui dit-il, je vous donnerai une réparation telle que tout l'univers « pourra en parler. » Dissimulant ses projets, Ruy Velasquez engagea ses neveux à prendre part à une expédition contre les Mores. Des oiseaux de mauvais augure semblaient les engager à rétrograder, mais

[1] *Les épopées françaises*, t. III, aux notes, pages 320 et suiv.

[2] Il était seigneur de Salas; de là vient que les infants sont quelquefois appelés de Salas.

[3] Argote de Molina explique ainsi cette qualification d'infants : « Fueron llamados infantes, por ser visnietos del rey D. Ramiro de Leon, porque à los hijos nietos y visnietos de los reyes los llamavan en aquel tiempo asi en Castilla. » *Nobleza del Andaluzia*, f. 55.

Digitized by Google

ils continuèrent à s'avancer avec leur gouverneur, Nuño Salido. Les Mores, prévenus par Ruy Velasquez, les attendaient et les tuèrent tous, malgré leur héroïque résistance. Par une autre trahison, Ruy Velasquez avait fait retenir prisonnier par le roi de Cordoue son beau-frère Gonzalo Gustios. Mais celui-ci, dans sa captivité, inspira une compassion, qui devint de l'amour, à une musulmane, parente ou sœur de ce roi. Et plus tard, quand Gonzalo Gustios eut recouvré la liberté, elle le rendit père de Mudarra le bâtard, le vengeur des sept infants. Nous aurons à reparler de ce personnage.

Comment se fait-il que les chansons de geste qui ont redit cette sombre histoire, fort répandue par toute l'Espagne, aient disparu ? Bien d'autres poèmes ont eu le même sort. D'après les témoignages des chroniqueurs, on en connaissait sur Bernard del Carpio, Garcia Fernandez, Alvar Fanez, Charlemagne et bien d'autres héros indigènes ou étrangers ! Cette disparition n'eut-elle pas un pendant dans ce qui se passa en Provence ? On ne connaît qu'une chanson de geste appartenant à la France méridionale, et encore elle est née sur les limites des deux langues : c'est *Girard de Roussillon*. Peut-être à ce poème pourrait-on joindre encore *Saint Honorat*, d'une date moins reculée, mais dont quelques épisodes se rattachent au cycle carolingien. Conclure de cette absence ou de cette rareté des chansons de geste que les Provençaux ne cultivèrent pas ce genre de production, ne serait-ce pas aller trop loin ? Les chansons de geste d'une origine populaire, et transmises d'abord oralement, purent tout naturellement tomber en discrédit en face de la lyrique aristocratique, artificielle des troubadours. Celle-ci dut attirer toutes les sympathies, toute l'attention, et sans doute on ne songea guère à conserver par l'écriture les récits de vulgaires jongleurs. Les choses purent se passer à peu près de même en Espagne. On put, pour ces récits, avoir les dédains que plus tard le marquis de Santillana affichait pour les romances, dédains qui atteignaient les chansons de geste mêmes, et qui purent amener leur quasi-disparition tout comme ils purent le faire en Provence.

M. Menendez Pidal, recherchant les causes qui avaient pu contribuer à cette singulière disparition, émet des observations qui nous semblent fort justes. L'histoire fit une rude concurrence à l'épopée. Depuis le XIVe siècle, des chroniques populaires traitaient les sujets épiques et, dans une prose assez claire, reproduisaient le récit des gestes les plus fameuses. Ces chroniques étaient mieux accueillies que ne l'eussent été les poèmes dont elles profitaient, parce qu'elles offraient les fables des jongleurs en bon ordre, chronologiquement, et leur donnaient un aspect sérieux qui s'accordait bien avec un certain bon sens pratique, s'accommodant mieux des réalités de l'histoire que

Digitized by Google

des fictions de la poésie héroïque. Ainsi peuvent s'expliquer l'abondance des manuscrits historiques et l'absence de ceux qui contenaient les gestes. Quoi qu'il en soit, la période de décadence de l'épopée ne fut ni aussi courte ni aussi insignifiante qu'on pourrait le croire. Les nouveaux jongleurs, trouvant épuisé le capital de la tradition, mirent sur l'enclume les anciens poèmes écrits dans une langue vieillie, pleins d'allusions à des mœurs, à des usages surannés, peu compréhensibles pour les masses. Ils les ajustèrent au goût de leur époque et créèrent des types et des chants nouveaux. On peut regarder comme fruits de cette période la refonte de la geste des infants de Lara. Ces poèmes rajeunis séduisaient le peuple pour lequel chantaient les trouvères et furent l'expression la plus sincère, la plus complète de l'esprit de la nation. Ces chants moururent à leur tour, laissant à peine le souvenir de leur existence, mais leur esprit immortel se transforma dans les romances qui, après avoir souffert d'un discrédit, charmèrent les poètes érudits eux-mêmes, et inspirèrent tant de grandes œuvres dramatiques. Dans quelques romances il est donc permis de chercher, non l'exacte transmission des poèmes qui précédèrent les chroniques, non même dans leur intégrité les chants dont une époque de décadence produisit le remaniement, mais quelquefois un écho de ces diverses manifestations épiques; cet écho, plus ou moins vibrant, plus ou moins sonore, nous l'entendons, ce nous semble, dans plusieurs des romances relatifs aux infants de Lara, et nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux un chant que l'on peut considérer comme reproduisant quelque chose de l'antique geste. Avant de le traduire, rappelons que les infants ont été tués avec leur gouverneur dans une sorte d'embûche préparée par leur oncle Ruy Velasquez et que leur père Gonzalo Gustios est prisonnier d'Almanzor. Le romance commence au moment où le roi more vient d'apprendre la défaite des chrétiens.

« Le more Alicante part, la veille, de Saint-Cébrian. Il emportait huit têtes, toutes d'hommes de sang illustre. Le roi Almanzor le sait et sort pour le recevoir. Quoiqu'il ait perdu beaucoup de monde, il pense en cela avoir gagné. Il fait faire un échafaud pour mieux voir les têtes, il fait amener un chrétien qui était en prison. Lorsqu'il fut devant lui, il commença à lui parler et lui dit : « Gonzalo Gustios, regarde qui tu reconnaîtras, car nos troupes ont combattu dans les champs d'Almenar. Elles ont coupé huit têtes, toutes sont de haut lignage. » Gonzalo Gustios répondit : « Je vous dirai tout de suite la vérité. » Et, essuyant le sang, il se troubla beaucoup et dit en pleurant amèrement : « Je les connais pour mon malheur, l'une est de mon ami, les autres m'affligent plus encore, ce sont celles des infants de Lara, ce sont celles de mes fils. » Et il parla à chacune d'elles, comme si vivantes elles eussent pu lui répondre : « Dieu vous sauve, mon compagnon, mon ami loyal ! où sont

Digitized by Google

mes fils que je vous avais recommandés ? vous êtes mort comme un homme brave, comme un homme à qui l'on peut se fier. » Il prit une autre tête, celle de son fils aîné : «Dieu vous sauve, Diego Gonzalez. Homme de grande bonté, principal porte-étendard du comte Fernan Gonzalez, je vous aimais beaucoup et vous deviez me succéder. » Il lava la tête avec ses larmes, la remit à sa place et prit celle de son second fils, qu'on appelait Martin Gomez : « Dieu vous pardonne, mon fils, fils que tant je chérissais ! C'était le joueur de tables (échecs, trictrac) le meilleur de toute l'Espagne, et cavalier accompli sachant bien parler en public. » Et laissant cette tête, en pleurant, il prit celle du troisième : « Mon fils, Suero Gustios, tout le monde vous estimait, le roi faisait grand cas de vous, vous préférait pour sa chasse, grand et brave chevalier et sachant lancer un dard mieux que personne. Ruy Gonzalez, votre oncle, a ordonné ces noces ! » Et prenant la tête du quatrième, douloureusement il la regardait : « O mon fils Fernan Gonzalez (nom du meilleur de l'Espagne, du bon comte de Castille qui a été votre parrain), habile chasseur de porcs-épics, ami des grandes compagnies, jamais on ne vous vit faire alliance avec des gens de peu ! » Il prit la tête de Ruy Gonzalez et l'embrassant de tout son cœur : « Mon fils, mon fils, qui vous vaudra jamais ? Personne ne l'a vu mentir, ni pour or ni pour argent, brave, bon guerrier, terrible l'épée à la main, celui à qui il portait des coups était blessé ou mort ! » Prenant la tête du plus jeune, sa douleur augmenta : « Fils Gonzalez Gustios, les yeux de Doña Sancha ! quelles nouvelles iront vers elle qui vous aimait par-dessus tout ! Si agréable de figure, galant auprès des dames, généreux de son avoir, habile à se servir de la lance. J'aurais aimé mieux mourir que de voir une si triste journée. »

A la douleur que montrait le vieillard, toute la ville de Cordoue pleurait. Le roi Almanzor attendri le prit avec lui et ordonna à une Moresque de le servir avec soin. Elle le reconduisit en prison et avec amour le soigna. Sœur du roi, c'était une belle jeune fille. Avec elle, Don Gustioz finit par perdre sa douleur, car d'elle lui naquit un fils qui devait venger ses frères [1].

Après avoir cité le texte de la pièce que nous venons de traduire, mon illustre ami Milá y Fontanals disait : « Le caractère général de ce romance, la difficulté qu'un poète des derniers temps, quelque imprégné qu'il fût de la poésie populaire, arrivât à une si haute inspiration, l'imperfection de quelques vers, le changement des assonances sont des motifs pour affirmer que ce romance procède d'un chant antique et non de la *Chronique générale*, de laquelle il s'éloigne par diverses circonstances. Mais un rédacteur plus récent de l'antique fragment se sera servi de la *Chronique générale*, ou au moins de la tradition en même temps que de son imagination, pour divers détails et spécialement pour la conclusion où, après avoir montré Almanzor chargeant du prisonnier la Moresque bien complaisante, il annonce

[1] *Primavera y flor de romances*, t. I, p. v.

Digitized by Google

brièvement et d'une manière prosaïque la naissance et la vengeance de Mudarra [1]. »

Une partie de ce romance peut donc être considérée comme fort ancienne. Toutefois le plus vieux manuscrit de la *Chronique générale* ne donne pas les paroles adressées par Gonzalo Gustios aux têtes de ses fils. On les trouve seulement dans une seconde rédaction, datée de 1344, rédaction reproduisant sans doute un remaniement de la geste primitive.

Ce romance, comme plusieurs de ceux qui sont relatifs aux sept infants de Lara, est empreint d'une énergie sauvage. C'est du moyen âge castillan dans toute son âpreté. Il y a là un ton de vérité, de simplicité qui ferait croire à la relation d'un fait historique. Ce n'est que dans les derniers vers que l'on sent l'intrusion d'une influence étrangère, c'est dans cette conclusion prosaïque annonçant la naissance et la vengeance de Mudarra. Ici, en effet, et c'est ce que prouve M. Menendez Pidal, le jongleur, comme beaucoup de ses confrères, paraît avoir reproduit une situation empruntée à nos trouvères. Mais avant de le démontrer, d'après le critique espagnol, nous croyons nécessaire de dire quels éléments réels purent entrer dans la légende des sept infants de Lara.

L'histoire offre les noms de quelques-uns des personnages qui y figurent, de Ruy ou Rodrigo Velasquez, d'une femme qui put offrir quelques traits à la physionomie de doña Lambra, et il n'est pas impossible que des membres de la famille des Gustios aient péri par le fait de Rodrigo Velasquez, qu'un jongleur ait tiré de divers événements véritables le sujet d'une geste. Ces points de départ ont été signalés par Milá y Fontanals [2]. M. Menendez Pidal entre dans plus de développements à ce sujet. « Laissant de côté des personnages sur lesquels nous savons si peu de chose, dans les chroniques et histoires anciennes nous ne trouvons rien, si peu que ce soit, qui se rapporte aux événements contenus dans la chanson de geste ; mais confiant en la véracité prouvée de notre épopée primitive, nous pouvons regarder comme certain que, dans quelque expédition contre les troupes qu'Alhakem II ou Hixem II envoyaient sur la frontière nord de leur califat, durent mourir les fils d'un Gonzalo Gustios historique. Leurs têtes, avec celles des principaux chrétiens tués, purent avoir été apportées à Cordoue selon l'usage bien connu des armées moresques, et là placées en haut, en face de la porte de la Azuda [3]. » Quant à Mudarra, bien qu'on ait prétendu que de lui descendit l'illustre maison

[1] *De la poesia heroico popular*, p. 215.
[2] *De la poesia heroico popular*, p. 210.
[3] Page 16.

Digitized by Google

de Manriquez Lara, c'est un personnage imaginaire, inventé par des jongleurs désireux de donner une suite à un chant qui avait obtenu du succès : « Toute l'histoire du bâtard qui finit par tuer Ruy Velasquez n'est autre chose qu'une pure invention, nécessaire pour grossir la fable d'un dénouement expiatoire qui la termine dignement selon les lois de cette logique poétique qui préside à la formation des contes et des légendes, et veut que chaque crime ait un immédiat et mérité châtiment ou qui imagine un crime qui motive chaque malheur [1]. »

M. Menendez Pidal voit donc, dans la création de Mudarra et l'épisode auquel il aurait dû sa naissance, une imitation de nos gestes. En effet, dans quelques-unes, une musulmane aime un prisonnier chrétien avec lequel souvent elle prend la fuite et pour l'amour de qui elle reçoit le baptême. C'est ce que raconte le roman de Maynet, c'est ce qui était devenu une sorte de lieu commun. M. Menendez Pidal rapproche particulièrement le récit de la captivité de Gustios de celui de la captivité d'Olivier dans le roman de Galien, dont on n'a qu'une traduction en prose du XIVe siècle, mais dont le texte en vers, qui devait remonter bien plus loin, fut une adjonction au petit poème du *Voyage en Espagne de Charlemagne*. Dans cette branche nouvelle Olivier a le même rôle que Gustios : comme lui il laisse sa maîtresse enceinte, elle lui donne un fils ; de même que Mudarra, il va à la recherche de son père et ne le trouve que mourant à Roncevaux ; mais le dénouement, beaucoup moins beau, de la légende de Mudarra, est très différent : le roi de Cordoue, ému de la douleur que Gonzalo Gustios a montrée en reconnaissant les têtes de ses fils, rend la liberté à son prisonnier.

Retiré à Salas, il y mena une triste existence. Des années s'étaient passées quand deux cents Mores vinrent trouver le vieux seigneur. Ils avaient pour chef Mudarra, qui se fit reconnaître de son père. Il alla provoquer Ruy Velasquez. Celui-ci chercha à éviter le bâtard, qui, le rencontrant enfin, l'attaqua et lui donna un tel coup d'épée qu'il le pourfendit. Quant à doña Lambra, il la fit brûler après la mort du comte Garcia Fernandez, qui était le cousin de la femme de Ruy Velasquez et du vivant duquel il n'aurait osé tirer une telle vengeance. Arrêtons-nous à un détail intéressant. Don Gonzalo Gustios avait laissé à sa maîtresse la moitié d'une bague dont il avait conservé l'autre partie. C'est en remettant cet anneau brisé à don Gonzalo que Mudarra se fit reconnaître. On rencontre la même situation dans beaucoup de nos vieux poèmes, de traditions et de chants populaires, imitation qui confirme une fois de plus ce que nous avons

[1] Page 17.

Digitized by Google

dit ailleurs de l'influence de notre antique littérature [1]. Quant à la manière dont Mudarra avait appris sa naissance, elle rappelle aussi un épisode de plusieurs de nos chansons de geste. Mudarra s'informant de son père et ayant été traité de bâtard, assomma son interlocuteur avec l'échiquier sur lequel il jouait. Cet incident se trouve notamment dans le roman de Galien que nous citions tout à l'heure. Il ne figure pas, du reste, dans les plus anciennes rédactions de la légende. Il appartient à un renouvellement dont une rédaction plus récente de la chronique générale a reçu le reflet et qui se complique d'incidents nouveaux et nombreux, « mode d'accroissement, comme mon ami bien regretté Auguste Prost a eu l'occasion de le remarquer, qui est un des traits caractéristiques des compositions légendaires [2]. » Sur la mort de Ruy Velasquez on a un beau romance qui, quoiqu'il ne semble pas dérivé de l'ancienne geste, en provient peut-être par une transmission populaire. Voici la traduction de ce romance, que Victor Hugo a imité dans ses *Orientales :*

A la chasse va don Rodrigo, don Rodrigo de Lara. Par la grande chaleur qu'il fait il s'appuie contre un hêtre. Maudissant Mudarrillo, le fils de l'infidèle, s'il le tenait en ses mains il lui arracherait l'âme. Le seigneur en était là quand Mudarrillo se présenta. — Dieu te garde, chevalier, qui es sous ce hêtre vert. — Ainsi te fasse-t-il, écuyer, sois le bienvenu. — Me diras-tu, toi, chevalier, qui tu es? — On m'appelle don Rodrigo, don Rodrigo de Lara, beau-frère de Gonzalo Gustios et frère de doña Sancha. J'eus pour neveux les sept infants de Salas. J'attends ici Mudarrillo, le fils de l'infidèle, s'il était devant moi je lui arracherais l'âme. — Si l'on t'appelle, don Rodrigo, don Rodrigo de Lara, on me nomme Mudarra Gonzalez, je suis le fils de l'infidèle, le fils de Gonzalo Gustios, le beau-fils de doña Sancha. Je les eus pour frères, les sept infants de Salas. Tu les a vendus, traître, au val d'Arabiana, mais si Dieu me vient en aide ici tu laisseras la vie. — Attends, Gonzalo, j'irai prendre mes armes. — L'attente que tu accordas aux sept infants de Lara. Ici tu mourras, traître, ennemi de doña Sancha [3].

[1] M. Menendez Pidal, dans une note, indique divers rapprochements à ce sujet. Il aurait pu citer encore plusieurs chants italiens, la ballade du sire de Créquy, bien des versions de celle de Germaine. Voir *Chants populaires du pays messin*, page 8 de la première édition, et tome I, pages 47 et suiv. de la seconde.

[2] *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 3e série, t. X. — *Saint Servais*, p. 223.

[3] *Primavera y flor de romances*, t. I, p. 70. — Agostin Duran dit de ce romance : « Il a tous les caractères d'une époque très reculée. Il est un de ces romances qui peuvent être considérés comme ayant, avec le moins d'altération, passé de la transmission orale à l'impression ; la simplicité qui le distingue, la spontanéité qu'il offre, ne peuvent être que les filles d'une inspiration et d'une pensée libre. Son dialogue est plein de rapidité et de vérité, et la situation qu'il développe surprend et enchante. » *Romancero general*, t. I, p. 455.

Digitized by Google

Le nombre des romances sur les Infants de Lara est considérable, plusieurs sont de date assez récente. M. Menendez Pidal ne s'occupe avec raison que de ceux qui ont un réel caractère d'ancienneté. Il passe ensuite au théâtre, auquel cette dramatique donnée a fourni plusieurs œuvres, puis aux manifestations de genres divers écloses du souvenir souvent trop altéré de la vieille légende. Il rencontre d'abord Saavedra, duc de Rivas, qui prit Mudarra pour héros d'un poème, *El Moro exposito* (1834), poème qui, par sa haute valeur, domine toutes les productions produites plus tard par la littérature érudite sur le même sujet, première victoire remportée par l'école romantique espagnole; mais ce poème quoique très beau, manque d'une profonde connaissance du moyen âge. M. Menendez Pidal passe ensuite en revue des romans, des nouvelles de différents écrivains. Mais nous croyons pouvoir d'autant moins nous y arrêter, qu'après le poème du duc de Rivas, la vieille légende paraît avoir été presque complètement oubliée. Aucun de ceux qui s'occupèrent des sept infants de Lara ne s'inspira des chroniques et du romancero. Aux événements qui y étaient racontés on substitua des épisodes d'invention récente. Chose bizarre, ce sont ces superfétations toutes modernes qui ont fini par l'emporter chez le peuple sur la tradition antique singulièrement défigurée. Voilà ce qu'a constaté M. Menendez Pidal en visitant les lieux mentionnés dans l'antique geste et qui auraient dû en garder quelque mémoire. « Les versions de notre légende, dit le critique, qui circulent le plus dans les environs de Burgos et de Soria, sont principalement celles qui sont les plus éloignées de la version primitive des chroniques et des romances, celles qui ne présentent aucun vestige de l'inspiration populaire. » Dans cette géographie de l'ancienne geste qu'écrit M. Menendez Pidal, le monastère de San Pedro d'Arlanza ne peuvait être négligé. Là, prétendait-on, avaient été ensevelies les têtes des sept infants et de leur gouverneur. Le duc de Rivas, préoccupé de son poème, avait obtenu du duc de Frias communication d'un document constatant que, le 12 décembre 1579, une information officielle fut faite par le gouverneur de la ville de Lara à cette fin de savoir si réellement les sept têtes se trouvaient dans une chapelle de l'église de Santa Maria, ainsi qu'on le soutenait. Sans nous arrêter à tous les détails de ce procès-verbal très long, nous dirons que dans un linceul on découvrit des têtes à moities détruites et disjointes en raison du temps, mais dont les mâchoires et les voûtes du crâne étaient encore en état de conservation.

Ajoutons qu'en 1840 le chef politique de la province de Burgos fit procéder à une reconnaissance et qu'on trouva des crânes brisés dans un linceul qui, au toucher, tomba en lambeaux. Mais si les moines de San Pedro d'Arlanza s'enorgueillissaient de posséder les

Digitized by Google

têtes des infants, ceux de San-Millan de la Cogolla affichaient les mêmes prétentions, et à Cordoue, dans la *calle de las cabezas*, existait une maison où l'on montrait les coffres qui avaient contenu les fameuses têtes. Les Espagnols ont toujours aimé à justifier leurs légendes par la mention de quelques monuments d'une origine souvent douteuse. Est-ce que, au temps de Mariana, on ne voyait pas à Aguilar del Campo un sépulcre qu'on prétendait être celui de Bernard del Carpio, qui n'a jamais vécu ? Est-ce qu'on ne montrait pas un tombeau de Chimène à San Juan de la Peña et un tombeau de la même Chimène à San Pedro de Cardeña ? Est-ce que les moines de ce couvent ne disaient pas conserver dans leur église les restes des principaux personnages qui avaient figuré autour du Cid, y compris ceux de son cheval, le fameux Babieca, enterré à la porte du couvent [1] ? N'est-ce pas à rappeler le facétieux voyageur qui racontait avoir vu, à Aix-la-Chapelle, le crâne de Charlemagne enfant et celui de Charlemagne empereur ?

En me remémorant tant de prétentions singulières (et à ce sujet on peut rappeler une observation très juste de M. Henri Gaidoz sur les *Histoires pour expliquer* [2]), j'ai dit quelque part [3] que le procès-verbal de la découverte des sept têtes avait été reconnu apocryphe. M. Menendez Pidal demande sur quoi j'ai fondé cette assertion [4]. Je m'étais, j'en conviens, servi de termes impropres. Je voulais simplement dire que la constatation qui avait été faite n'apportait pas une preuve convaincante de la réalité de la légende. Sans nier la possibilité d'une partie des faits qu'elle contient, comme l'a fait Antonio Cavanilles, j'étais, comme je le suis encore, d'accord avec lui sur la prétendue authenticité des têtes. Voici le passage de l'historien touchant ce point. « Toute cette aventure, dit-il après avoir brièvement raconté la légende, est du domaine des contes ; elle peut bien figurer dans les inventions d'un roman ou d'un drame, mais ne peut être acceptée par une critique sévère. Les têtes durent arriver à Burgos dans un triste état, et, des siècles après, devinrent, touchant le lieu de sépulture des sept frères, un sujet de contestation entre les moines d'Arlança et ceux de San-Millan de la Cogolla. Quel juge pourra les mettre d'accord ? dit Mariana. Un document, qu'on affirme exister dans les archives de la maison de Frias, tend à prouver que les têtes des

[1] Dozy, *Recherches sur l'histoire politique et littéraire de l'Espagne*, p. 267.

[2] « Il éclôt de tout temps ce qu'on peut appeler des histoires pour expliquer, mais plus tard des historiens et des mythologues voient dans l'histoire l'origine des faits ou de l'usage, mais l'histoire est effet et non cause. » — *Saint Hubert et la rage*, p. 43.

[3] *Petit romancero*, p. 35.

[4] *Leyenda de los infantes de Lara*, p. 194, note 2.

Digitized by Google

sept infants furent ensevelies à Salas. Ce que nous avons vu est la référence d'une information faite judiciairement en 1579, cinq cent quatre-vingt-seize ans après l'événement, et qui ne résiste pas à l'examen de la critique la plus vulgaire. Laissant de côté une chose que nous ne pouvons croire, mais qu'à cause de sa célébrité, nous ne pouvons omettre, retournons à Almanzor [1]. »

La seconde partie du livre de M. Menendez Pidal contient les preuves, patiemment réunies, sur lesquelles il a basé son ouvrage. De cet ouvrage nous n'avons pu qu'indiquer les lignes principales, car il renferme beaucoup de faits et d'observations. Il est très touffu et quelques lecteurs trouveront peut-être qu'en divers endroits un ébranchage aurait été avantageux, que telle note a été trop développée, qu'il était peu nécessaire de suivre, dans de lointaines évolutions, une légende ne se rattachant que faiblement au sujet principal. Telle ne sera sans doute pas l'opinion des romanistes ; ils sauront profiter de toute cette abondance, et dans des détails accessoires rencontreront parfois de curieux liens avec notre ancienne littérature. Une table analytique précède du reste utilement ce savant volume et y rend les recherches assez faciles.

COMTE DE PUYMAIGRE.

VII.

LES ŒUVRES INÉDITES DE GRANDIDIER [2]

Tout le monde sait à quel point l'abbé J.-M. Ingold a déjà bien mérité de son compatriote l'abbé Grandidier, auquel il a consacré tant de recherches et tant de travaux. Voulant compléter tout ce qu'il avait déjà fait pour l'éminent historien, il a entrepris, avec le

[1] Antonio Cavanilles, *Historia de España*, Madrid, 1861, t. II, p. 40-42.

[2] *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse. *Éloge, autobiographie, bibliographie, voyages, dissertations historiques.* Paris, A. Picard et fils, 1897, gr. in-8 de XII-450 p. — Ce volume, élégamment imprimé sur beau papier, est orné d'un portrait de Grandidier et de deux vignettes, l'une, en tête, représentant une Renommée aux étendards de la Haute et de la Basse-Alsace, empruntée au *Prodromus alsaticarum rerum* d'U. Obrecht (Strasbourg, 1681) ; l'autre, à la fin, reproduisant l'*ex-libris* du célèbre érudit strasbourgeois.

Digitized by Google

zèle le plus généreux, la publication des œuvres inédites de celui dont l'ancien conservateur de la bibliothèque de Strasbourg, M. Rodolphe Reuss, a dit avec sa très considérable autorité : « C'est le nom le plus marquant que l'Église catholique de notre province puisse inscrire sur la liste de nos illustrations scientifiques; c'est l'un des personnages les plus sympathiques que nous puissions trouver parmi les hommes de mérite qui firent connaître au loin l'Alsace pendant la seconde moitié du dernier siècle [1]. »

J'analyserai d'abord l'*avant-propos*, qui est plein de choses, et dont voici le début (p. v-vi) : « Lorsqu'il mourut à l'abbaye de Lucelle [2], le 11 octobre 1787, prématurément emporté par une cruelle maladie, qui vint aisément à bout d'une constitution délicate, épuisée de plus par un labeur exagéré, l'abbé Philippe André Grandidier était loin d'avoir mis en œuvre tous les documents qu'il avait amassés, on peut dire depuis les années de l'enfance, et d'avoir réalisé le programme qu'il s'était tracé. Ses deux principaux ouvrages restaient inachevés; le plus important de ceux qui devaient compléter à la fois l'*Histoire de l'Église de Strasbourg* et l'*Histoire d'Alsace*, je veux parler de l'*Alsatia sacra*, n'était connu du public que par le prospectus. D'autres travaux se trouvaient à peine ébauchés. Cependant les matériaux que notre grand historien avait ainsi patiemment réunis, et les notes, rédigées en partie, où il avait commencé à les utiliser, ne devaient pas être perdus. Dès le lendemain du jour fatal où l'Alsace perdait un des hommes qui l'ont le plus honorée, on s'occupait des papiers laissés par lui. A Strasbourg comme à Paris et en Allemagne [3], on s'inquiétait de leur sort et de la continuation possible des ouvrages commencés. »

M. l'abbé Ingold nous apprend ensuite que tout l'héritage scientifique de Grandidier passa entre les mains du dernier ammeistre de Strasbourg, Jean de Turckheim, que cet homme distingué songeait, aidé des conseils du docte professeur Koch, à mettre lui-même en œuvre quelques-uns de ces manuscrits, mais que la Révolution française empêchant la réalisation de ce projet, Turckheim mourut sans avoir tiré parti de ces précieux documents, qui restèrent comme perdus dans les archives de sa famille. Il rappelle que cependant une partie des manuscrits vinrent au jour en 1851, puis en 1862. Dès 1832 même, ajoute-t-il (p. vii), l'abbé Métrot, curé de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg, apparenté à la famille de Grandidier, en avait

[1] *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, 1883, in-8, p. 228.

[2] Le nom de *Lucelle* a été parfois estropié, notamment dans le *Dictionnaire historique de la France* où (édition de 1877, p. 934) on lit : *Lutzel*.

[3] Les savants Wurdtwein, Gerbert, Zurlauben, avec qui Grandidier était en relations.

Digitized by Google

eu, on ne sait comment et on ne sait quand, quelques liasses à sa disposition, et ces liasses, ainsi distraites des archives domestiques des Turckheim, ont fait l'objet de l'importante publication de M. Liblin [1]. L'abbé Ingold continue ainsi son intéressant récit : « La plus grande partie des manuscrits de Grandidier était restée au château de Mahlberg (grand-duché de Bade). En 1895, le chef de la famille de Turckheim, le baron Jean, les a déposés aux archives de Carslruhe, avec l'autorisation de les communiquer au public. C'est là, grâce à la bienveillance de M. le baron de Weeck, directeur de ces Archives, que j'ai pu en faire le classement et en commencer la transcription laborieuse, qu'avec l'aide de Dieu j'espère mener à bonne fin [2]. » Tous les lecteurs du premier volume des *Œuvres inédites* formeront des vœux pour que les espérances du vaillant éditeur soient pleinement réalisées.

Avant d'aborder la publication des œuvres mêmes de Grandidier, M. l'abbé Ingold a cru bon de reproduire, à défaut d'une biographie qui reste à faire de son héros, plusieurs pièces qui en peuvent provisoirement tenir lieu et que l'on appellerait, si l'expression n'était trop familière en aussi grave Revue, des *fiches de consolation*. La première de ces pièces est l'*Éloge de Grandidier* par L. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin (p. 1-21), judicieux critique dont M. Liblin a dit avec raison (préface du premier volume de son recueil, p. XI) « qu'il a esquissé la biographie de Grandidier, apprécié ses ouvrages, mis en relief ses joies et ses peines, et, avec la pénétration d'un homme de cœur et d'expérience, dégagé des faits connus alors les sentiments intimes qui ont agité l'âme du maître [3]. » La seconde pièce (p. 23-29) est la trop courte *autobiographie* de Grandidier, publiée pour la première fois par M. l'abbé Merklen. Cette notice s'arrêtant malheureusement à l'année 1775, l'éditeur y a joint quelques pages (30 à 36) pour la prolonger jusqu'à la mort de Grandidier. La troisième pièce est une *bibliographie* très détaillée (p. 37-80) ainsi

[1] *Œuvres inédites historiques de Grandidier*. Colmar, 1865-1867, 6 vol. in-8.

[2] On trouve (p. 67-68) un inventaire sommaire de ces documents dont le présent volume contient déjà quelques parties.

[3] L'*Éloge* a pour épigraphe le vers virgilien si souvent cité : *Uno avulso, non deficit alter*, par allusion à l'avènement de Grandidier au moment même où Schœpflin disparaissait. Reproduisons quelques lignes de la première page de cet *Éloge* : « A l'ombre de la cathédrale et abrité par les puissantes institutions de l'Église catholique, vivait alors un jeune ecclésiastique dont le talent et l'érudition précoces avaient frappé Schœpflin. L'abbé Grandidier, dont je veux parler, était né à Strasbourg le 29 novembre 1752 [à sept heures et demie du matin, comme le rappelle de la façon la plus précise le futur chanoine dans son *Autobiographie*]; il n'avait donc que dix-neuf ans à l'époque de la mort de l'auteur de l'*Alsace illustrée;* mais, comme lui, il avait eu, au berceau déjà, l'amour du travail.... »

Digitized by Google

divisée : 1° Ouvrages; 2° Articles; 3° Ouvrages posthumes; 4° Articles posthumes; 5° Articles douteux; 6° Manuscrits (I de Strasbourg, II de Carslruhe; III de diverses collections particulières); 7° Correspondance; 8° Livres annotés; 9° Iconographie; 10° Biographie. L'abbé Ingold a pu dire, avec le pieux enthousiasme d'un ami (p. IX), de cette énumération si riche et si complète : « Ces pages, preuve éloquente du génie de Grandidier, feront mieux que de longues phrases l'éloge de la prodigieuse ardeur pour le travail de ce jeune savant, mort à trente-cinq ans, en laissant des œuvres capables d'illustrer plusieurs langues. » Disons que si ces pages doivent grandement servir la réputation du correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [1], elles serviront grandement aussi la réputation de son éditeur, car on y retrouve toutes les recommandables qualités de l'auteur de la *Bibliographie oratorienne*.

Sous le n° IV ont été groupées (p. 81-105) des notes détachées trouvées éparses dans les manuscrits de Grandidier et qui touchent à bien des sujets : à l'utilité des études historiques, aux diplômes authentiques ou apocryphes, aux superstitions et légendes, aux voyages scientifiques, etc. On y remarquera encore des ébauches de ses préfaces, des essais de ses réponses aux adversaires de ses hardis principes de critique historique, en avance sur les théories de son siècle, mais aujourd'hui universellement adoptés. L'abbé Ingold a donné à l'ensemble de ces fragments un titre heureusement choisi : *Esprit de Grandidier*.

La cinquième et la sixième partie du volume contiennent la relation du voyage de notre auteur dans le pays de Bade et la Suisse, en 1784 (p. 107-210), et de son voyage en Alsace, de Strasbourg à Colmar, en l'année 1786 (p. 211-299). La seconde de ces relations était entièrement inédite : un morceau seulement de la première avait vu le jour dans la *Revue d'Alsace*, en 1869. Il faut féliciter M. l'abbé Ingold d'avoir retrouvé dans les Archives de Carlsruhe les instructives et curieuses impressions de voyage de Grandidier. Quoique l'auteur n'ait pas mis la dernière main à ses récits, on trouvera profit et plaisir à lire la description simple, facile, vivante des endroits parcourus, ainsi que les notices faites en courant, mais si bien faites, sur les principales maisons religieuses visitées par le docte excursionniste qu'il faut rapprocher de ces pieux pèlerins de la science que l'on appelle Dom Mabillon, Dom Calmet, Martin Gerbert [2]. L'abbé Grandidier note toutes choses

[1] Son élection est du 18 mars 1777. Grandidier n'avait pas encore atteint sa vingt-cinquième année. On ne connaît guère d'exemples d'une élection académique aussi *printanière*.

[2] Le voyage de 1784 fut rédigé à la sollicitation du prince-abbé de Saint-

Digitized by Google

avec une exactitude minutieuse et souvent pittoresque [1]. Il n'hésite pas à nous apprendre qu'il est « parti de Strasbourg, le lundi 10 août 1784, à six heures et demie, par une voiture de louage, » et « qu'il est sorti par la porte des Bouchers ou Dauphine » (p. 108). Il n'hésite pas davantage à constater (p. 109) qu'il est « arrivé à une heure et demie à Bippersheim, bourg à huit lieues de Kehl, au margrave de Bade, et qu'il a dîné au cabaret du *Pied-de-Bœuf*. » Des souvenirs historiques se mêlent à chaque page aux indications géographiques, par exemple en ce qui concerne le diocèse de Constance, la Forêt-Noire, les villes de Kentzingen, de Fribourg-en-Brisgau, de Zug, de Zurich, de Benfeld, d'Ebersheim de Sélestadt *(sic)*, de Sainte-Marie-aux-Mines, etc., les abbayes de Wunnenthal, de Thennenbach, de Saint-Blaise, de Muri, de Saint-Pierre, de Wettingen, etc. [2]. Mentionnons quelques renseignements biographiques donnés çà et là, notamment (p. 129) sur l'artiste Jean Baldung, « surnommé Grien, oublié par Sandrart dans sa vie des plus célèbres peintres, » et qui « était bourgeois de Strasbourg, où il mourut en 1545, conseiller du grand sénat, » et (p. 186-188) sur divers membres de la famille de Zurlauben. Indiquons encore diverses particularités relatives à Albert le Grand (p. 134), à dom Calmet (p. 176), à Zwingle et à son exemplaire de la Bible latine de 1479, conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Muri, et où ce fameux novateur a non seulement ajouté dans plusieurs endroits des notes marginales, mais où il a même fait des changements dans le texte » (p. 184), etc.

Le volume se termine par deux dissertations inédites, l'une (n° VII, p. 311-410) *Sur les poésies d'Erchambaud, évêque de Strasbourg, ou Observations critiques sur les variations des caractères de l'alphabet dans les différents siècles et dans les différents manuscrits*, très savant chapitre d'histoire littéraire, (l'autre n° VII, p. 411-450) *Sur la nourriture, l'habitation et l'habillement des anciens Alsaciens*, où abondent les renseignements relatifs au pain, aux moulins, aux légumes, aux porcs [3], aux cerfs, aux oies « qui tenaient autrefois dessus

Blaise, auteur de l'*Iter alemanicum* (1763, réimprimé en 1773 et traduit en allemand en 1776). Chacun connaît le *Diarium* de Dom Mabillon, le *Diarium* de Dom Calmet.

[1] Voir, par exemple (p. 144), un plaisant passage sur les paysannes de la Forêt-Noire. Signalons (p. 146) un tableau de montagnes et rochers vigoureusement dessiné et qui se termine par cette exclamation : « Qu'elle est belle (la nature) dans ces horreurs ! »

[2] Quelques-unes de ces notices ont assez d'ampleur : la notice sur Fribourg s'étend de la page 118 à la page 143 ; la notice sur l'abbaye de Saint-Blaise embrasse vingt-sept pages ; la notice sur Sélestadt en remplit dix-huit, etc.

[3] Une notice spéciale sur ces quadrupèdes occupe les pages 416-420. Grandidier s'amuse à célébrer la succulence des jambons gaulois et il cite, à ce sujet, Athénée et Varron. Il aurait pu invoquer aussi le témoignage de Stra-

Digitized by Google

nos tables la place la plus honorable » et qui ont été supplantées par les dindons, à la volaille, qui « était autrefois regardée comme un aliment maigre [1], » au lait, au beurre, au fromage, aux œufs, au safran, au miel, au sucre, aux châtaignes « dont on farcissait le ventre des cochons de lait et celui des oies, aux glaces, dont on doit l'importation en Alsace à « un chef d'office du premier cardinal de Rohan, revenant de Rome, » aux heures des repas, à la coutume de porter des santés à table, aux chants des convives, aux nappes et serviettes, au lard, autrefois employé en maigre, aux poissons, aux épices, au gibier, aux cornes d'Urus qui servaient à des libations formidables, aux pâtisseries, aux paons rôtis, aux maisons de l'ancien Strasbourg, « où les cheminées ne commencèrent à être connues qu'au milieu du dernier siècle, » aux lits « d'une grandeur immense et que « des familles entières, le mari, sa femme, ses enfants, ses hôtes même, occupaient souvent ensemble, » aux chandelles, qui étaient « un luxe, » aux vitres, « rares et seulement à l'usage des riches, » aux vêtements (tunique, manteau à capuchon, braie, pourpoint, chaperon, chaussures, coiffure des femmes, etc).

M. l'abbé Ingold a cru devoir avertir le lecteur (p. x) que ce premier volume, formé de pièces diverses, est d'un intérêt moindre que ceux qui le suivront et qui seront au nombre de quatre. Mais, dit-il, on a trouvé bon de faire précéder les travaux plus importants (l'*Alsatia sacra*, l'*Alsatia litterata*) de documents d'ordre secondaire qui apprennent ce qu'était Grandidier, comment dans le cours de ses voyages il réunissait les matériaux qu'il voulait mettre en œuvre, etc. En somme, il nous présente le volume comme une sorte d'introduction à la collection des nouvelles œuvres inédites de l'historien strasbourgeois.

J'aime à penser que sa patriotique entreprise aura grand succès en toute la France, d'abord à cause de l'auteur, qui a écrit avec une légitime fierté cette phrase qu'il aurait pu prendre pour devise : « C'est à la vérité que j'ai consacré ma plume [2]; » ensuite à cause de l'édi-

bon. Il n'omet pas de mentionner les dix-neuf articles de la Loi salique relatifs aux cochons, les capitulaires de Charlemagne et le testament de saint Remi, archevêque de Reims, où ces animaux sont honorablement mentionnés. Grandidier nous apprend qu'on trouve dans les anciens rituels de Strasbourg l'oraison particulière employée pour la bénédiction à l'église du jambon au moyen duquel on se « décarêmait à Pâques » et qui était « la friandise par excellence. »

[1] Voir (p. 435) la citation d'une charte de Frédéric, duc de Souabe et d'Alsace, de 1105, la première où figurent les chapons. Grandidier rapproche de cette charte un texte du XVIe siècle où Champier (1560) parle des poulardes comme d'une chose nouvelle.

[2] P. 93. Grandidier, en la même page, exprime le vœu que son travail soit agréable « à Celui qui doit être la fin unique de toutes nos entreprises. »

Digitized by Google

teur qui, par sa consciencieuse érudition et par son infatigable activité, se montre si digne de son compatriote et héros; enfin à cause de notre noble et chère Alsace, dont nous ne nous résignerons jamais à rester séparés, et au sujet de laquelle nous répéterons avec une inaltérable foi le mot qu'avait adopté, dans ses armes, la plus illustre Maison du monde, la Maison de Bourbon, le mot qu'un de ses très glorieux et très regrettés descendants, Mgr le duc d'Aumale, donnait pour couronnement à son discours de réception à l'Académie française : *Espérance*.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Calendars. — Le volume de W.-H. Stevenson [1] est admirablement édité : s'il n'apprend rien de bien nouveau aux amateurs de grands faits historiques, Rymer ayant imprimé depuis longtemps l'essentiel, il y a beaucoup à glaner pour l'histoire locale ou celle des familles. On ne saurait également trop louer le volumineux index de deux cent soixante colonnes, œuvre de C.-H. Woodruff. Il n'y a en guise de préface que quelques lignes de M. Maxwell Lyte, qui rappelle que ce volume fait partie d'une série projetée d'Édouard II à Édouard IV, et qui renvoie pour les éclaircissements nécessaires au tome Ier de la collection (1307-1313).

Les deux nouveaux volumes des actes du Conseil privé, dus à la plume infatigable de J. Roche Dasent [2], sont séparés par une lacune de quatre années : le premier va de mars 1581 à juin 1582, et le second ne commence qu'à février 1586, pour couvrir une période de quatorze mois. L'introduction parle des affaires extérieures avec prolixité, quoique le texte même ne nous apporte aucune clarté nouvelle; on relèvera cependant l'achat de cordages et autre matériel pour la flotte préparée par Philippe II. Par contre, que de détails intéressants sur la question religieuse, le commerce international et l'industrie ! M. Dasent distingue avec raison les conspirateurs et les réfractaires, coupables d'attachement au catholicisme (« poperie and massing, » pour parler comme le Conseil d'Élisabeth). Les industries du verre, des draps, de la soie et du velours prennent de l'extension, et les réfugiés français excitent la jalousie indigène. Le Conseil s'efforce de favoriser l'agriculture, il s'intéresse aux compagnies trafiquant en Barbarie ou en Russie, et il ordonne à celle de Turquie d'envoyer au Grand Seigneur, pour se le concilier, cent galériens, ses sujets, pris dans les Antilles espagnoles.

Chronicles and Memorials. — Cette très intéressante série, qui avait semblé un moment sur le point de cesser, reprend, pour la plus

[1] *Calendar of close rolls*, 1327-1330. London, Stationery Office, in-8 de 725 p.

[2] *Acts of the Privy Council*, t. XIII, 1581-1582 ; t. XIV, 1586-1587. London, Stationery Office.

Digitized by Google

grande utilité des érudits. Luke Owen Pike [1] publie les Annales ou « Year Book » de la seizième année d'Edouard III (1341-1342). Cette série est précieuse pour l'histoire de la jurisprudence anglaise, et on n'en a compris que fort tard l'importance : F. Pollock et F. Maitland, dans leur histoire de la législation antérieure à Édouard Ier, disent que l'on n'a pas consacré à ce sujet si attachant la centième partie du temps donné à l'étude minutieuse de la loi romaine. De 1863 à 1891, A. J. Horwood et L. O. Pike ont édité successivement les « Year Books » d'Édouard Ier (20e-35e années du règne) et d'Édouard III (11e-15e années). Il faudrait mener de front un catalogue des principales matières contenues dans les « Placita de Banco, » car les deux séries se complètent, comme le prouve la longue pièce imprimée en appendice, p. 287 et suiv. Le texte est emprunté, comme dans le volume précédent (qui remonte à 1891), à cinq manuscrits différents : trois du Musée Britannique (16.560, 25.184, Harleian 741), un de la Biblothèque du Temple, un de celle de Lincoln's Inn. On compte quarante-cinq cas pour le terme de Saint-Hilaire, et cinquante-deux pour celui de Pâques.

H. Hall [2] nous donne, en trois volumes, le texte du Livre Rouge de l'Échiquier, compilation faite dans la première moitié du XIIIe siècle par le trésorier Alexandre de Swereford, qui naquit vers 1177 et mourut en 1246. On ne saurait trop admirer ce labeur de bénédictin qui a demandé six ans d'effort soutenu : H. Hall s'est trouvé seul pour ce travail ardu : la mort l'a privé de l'aide de Walford Selby, et la maladie a enlevé au Record Office la collaboration de J. H. Round, l'érudit anglais qui connaît le mieux les deux siècles après la conquête. L'éditeur a été aux prises avec des difficultés presque insurmontables : les exigences budgétaires l'obligeaient de livrer ses feuilles à mesure que son travail avançait (préface, p. CCCLXXXVII), et comme il s'est écoulé plus de cinq ans entre le premier et le dernier bon à tirer, on conçoit qu'une table d'errata compense faiblement ce désavantage de ne pouvoir tout imprimer d'un coup. L'index dénote une longue patience, il occupe près de trois cents pages. Quant à la préface, répartie avec une pagination unique entre les trois volumes, c'est un véritable cours d'histoire administrative et financière pour le XIIe et le XIIIe siècle. Par exemple, on trouve, p. CCCXXXI-CCCXXXIII, la composition exacte de l'Échiquier en 1290, p. CCLXXXIX-CCXCIII; celle de la maison du roi en 1135, des disserta-

[1] *Year Books of the reign of Edward the Third, year XVI* (part. 1). London, Stationery Office, in-8 de c-338 p.

[2] *The Red Book of the Exchequer*, t. I, CXLVIII-445 p.; t. II, CXLIX à CCLXXV, 446 à 806 p.; t. III, CCLXXVI à CCCLXXXIX, 807 à 1366 p. London, Stationery Office, in-8. L'index occupe les pages 1083-1361 et il est suivi d'*errata, corrigenda* et *addenda*.

Digitized by Google

tions sur les impôts (danegeld, scutage, etc.), où l'on apprécie une expérience consommée de ces problèmes obscurs.

State trials committee. — Le tome VII des affaires d'État, publié par P. Wallis [1], contient le récit de vingt-huit cas : le seul qui puisse intéresser le lecteur français est le premier, qui occupe à lui seul trois cent quatre-vingts colonnes ; celui de Smith O'Brien, membre irlandais du Parlement, accusé de rébellion. La sentence fut dure [2], mais elle fut singulièrement adoucie par la clémence royale, qui la transforma en une amnistie avec interdiction de séjour (1854), puis en une amnistie pure et simple (1856).

Royal historical society. — Cette Société vient de s'adjoindre la Camden Society [3]. C'est ainsi que le premier volume de T. G. Law, intitulé « Arch Priest controversy, » préparé pour la Camden, paraît maintenant au nom des deux sociétés réunies. I. S. Leadam [4] publie, sous le titre de « The Domesday of inclosures, » le résultat des enquêtes agricoles faites sous les Tudors. Une étude, d'après un manuscrit du Musée Britannique (Lansdowne, I, 153), parue dans le tome VI des « Transactions » de la Société royale, avait donné lieu à des discussions passionnées; depuis, MM. Overend et Bird, du Record office, ont découvert de nombreux documents dans les Miscellanées de l'Échiquier. C'est la plus belle publication économique depuis celles de feu Thorold Rogers. L'auteur avait résumé dans des tables les données de ces enquêtes, mais des difficultés purement matérielles n'ont permis de publier que les tables relatives aux comtés de Berks et de Buckingham. Les commissaires pour les comtés passés en revue sont sir Francis Russell, sir Foulk Grevil, John Hales, John Marsh, William Pynnock et Roger Amys. En appendice, M. Leadam imprime un fragment trouvé dans les manuscrits de Dugdale à la Bodléienne : c'est un abrégé de l'enquête faite en Warwickshire. On ne saurait trop louer la sagacité de l'éditeur, qui a en outre composé une excellente table des matières.

[1] *Reports of State trials.* New series, t. VII, 1848-1850. London, Eyre and Spottiswoode.

[2] « That you, William O'Brien, be taken from hence to the place from whence you came, and be thence drawn on a hurdle to the place of execution, and be there hung by the neck until you be dead, and that afterwards your head shall be severed from your body, and your body divided into four quarters, to be disposed of as Her Majesty shall think fit. »

[3] Le comité joint les noms de S. R. Gardiner, Prof. Cunningham, W. Hunt, C. H. Firth, J. Gairdner, Fred. Harrison et H. E. Malden.

[4] *The Domesday of Inclosures*, 1517-1518 ; *being the exstant returns to Chancery for Berks, Bucks, Cheshire, Essex, Leicestershire, Lincolnshire, Northants, Oxon and Warwickshire*, by the commissioners of inclosures in 1517, and for Bedfordshire in 1518 ; together with Dugdale ms. notes of the Warwickshire inquisitions in 1517, 1518 and 1549. 2 vol. in-8 de 388, 715 p.

Digitized by Google

Selden Society. — W. Paley Baildon[1] étudie les origines des fonctions juridiques du chancelier. L'ancienne Commission des archives avait imprimé (1827-1830) trois volumes sur le règne d'Élisabeth, avec une longue préface qui commençait à Richard II, mais ne contenait rien pour Henri IV, et peu de chose pour Henri V. Ces documents, déjà imprimés, forment aujourd'hui les deux premières liasses des « Early Chancery Proceedings; » mais il en restait une troisième encore inédite. Les pétitions au chancelier n'ont pas varié dans leur teneur, depuis Édouard III jusqu'à l'acte de 1873 qui les a supprimées. Elles sont rédigées en français jusqu'à Henri V. Il est impossible de les dater quand le nom du chancelier n'y est pas donné. La juridiction du chancelier est un démembrement du Conseil royal; ébauchée dès Édouard III, la séparation ne devient effective qu'en 1487. Il y a trois cas antérieurs à Henri VI (nos 95, 106, 109). A partir de 1487, on commence à parler de *Chambre étoilée* : « The lords of the Council sitting in the Star chamber. » L. O. Pike, dans son introduction aux « Year Books » des douzième et treizième années d'Édouard III, dit qu'il n'y a eu aucune délimitation de pouvoirs avant Henri V. Les décrets ne sont mis en rôles qu'en 1534-1535. C'est une juridiction d'*équité*, et cependant le mot d'équité ne se trouve pas une fois dans le présent volume; on lit « conscience, » « bonne foi, » « raison. » Citons, parmi les innombrables cas, des représailles (nos 23, 34, 42, 55 : 1397-1402) ; la maladie d'un médecin (no 128) ; la rançon d'un prisonnier d'Azincourt (no 112), etc.

Navy Records Society. — Le tome VII contient trois « discours » sur la marine au XVIIe siècle, les deux premiers écrits par John Holland en 1638 et 1659, le dernier par sir Robert Slyngesbie en 1660, publiés par J. R. Tanner[2], professeur d'histoire à l'Université de Cambridge. Ce sont des pamphlets sur les abus qui déshonoraient à cette époque la flotte anglaise : Holland est un homme de bureau, il occupa les fonctions de trésorier (« paymaster ») sous Charles Ier, puis celles de commissaire de la marine sous Cromwell, et il fut versatile, tour à tour monarchiste intransigeant, républicain rigide et partisan de la Restauration ; Slyngesbie, au contraire, homme d'action (capitaine d'une pinasse, le « Roebuch, » dès 1636), resta toujours fidèle à la royauté et il souffrit pour elle. Toutefois les observations de Holland ont une plus grande portée et un autre mérite littéraire que celles de Hyngesbie ; elles se divisent en trois chapitres (solde, ravitaillement, matériel[3]). Ses critiques ne sont pas neuves, comme l'éditeur

[1] *Select cases in Chancery.* London, Quaritch, in-8 de XLV-180 p.
[2] *Discourses of the navy*, in-8 de LXXXIII-419 p.
[3] « Men, money, materials : under which three may be comprised almost,

Digitized by Google

l'a montré fort plaisamment dans les pages XXXVI-LIV de son introduction : le règne d'Élisabeth, qui occupe une si grande place dans le développement de la puissance navale de l'Angleterre, a toutefois suscité nombre de philippiques. M. Oppenheim [1] montre, dans le tome VIII de la Société, l'état de la marine à la fin du XVe siècle et sa résurrection après une éclipse de cinquante ans, car il dit, avec sa compétence habituelle, que « la marine royale cessa pratiquement d'exister avec Henri V » (préface, p. IX). Les deux plus gros navires du temps sont le *Sovereign* (p. 161-218) et le *Regent* (p. 218-279) ; puis viennent deux barques, le *Sweepstake* et la *Mary Fortune*, construites à l'occasion de la guerre avec l'Écosse en 1497 (p. 291-337). On trouve aussi l'inventaire des docks royaux au début du règne de Henri VII.

Lancashire and Cheshire Record Society. — H. Fishwick [2] donne une étude approfondie de la vie provinciale au début du XVIe siècle en publiant un dossier sur l'administration judiciaire du Lancastre, de 1485 à 1532. Collecteurs d'impôts et pasteurs ont à supporter les violences des contribuables et des fidèles : le pasteur de Bury, par exemple, doit se réfugier un jour dans la sacristie, poursuivi par ses ouailles, qui avaient assisté au saint office, armés jusqu'aux dents (« having swordes, bokelers, schort dagars and other wepons prevely under there gownes ») ; il eût été, sans l'appui de quelques dissidents, égorgé sur l'heure (« slayne and murderid owt of hand »). L'évêque d'Ély ne dédaigne pas d'assister à un combat de coqs. A toutes les pages il est question de révoltes et de complots. Ce volume a aussi un grand intérêt topographique et généalogique.

L'Université d'Oxford a voulu avoir son édition de Bède pour l'opposer à celle des professeurs Mayor et Lumby, de Cambridge. C. Plummer [3] s'est consciencieusement acquitté de sa tâche, sans toutefois faire oublier le travail de ses devanciers ; il a examiné quarante-cinq manuscrits, alors que Smith s'était contenté de quatre, en 1722 ; sur ces quarante-cinq manuscrits, vingt et un appartiennent à Oxford, à la Bodléienne ou aux bibliothèques particulières de collèges. Il faut les ramener tous à deux types : le manuscrit Moore, de

if not all that great variety of persons, things and actions that refer to the being of a navy » (p. 126).

[1] *Naval accounts and inventories of the reign of Henry VII*, 1485-1488 and 1495-1497. In-8 de LVI-349 p.

[2] *Pleadings and depositions in the Duchy Court of Lancaster.*

[3] *Venerabilis Bedae Historiam ecclesiasticam gentis Anglorum, Historiam abbatum, Epistolam ad Ecgbertum, una cum Historia abbatum auctore anonymo*, ad fidem codicum manuscriptorum denuo recognovit, commentario tam critico quam historico instruxit Carolus PLUMMER. Oxford, Clarendon press, 2 vol.

Digitized by Google

Cambridge (KK. v. 16), désigné par la lettre M, avec une série d'exposants, M^1, M^2, etc., qui représente une première rédaction de 731 ; le manuscrit Tiberius C 2, du Musée Britannique (Cottonien), désigné par la lettre C, qui représente une rédaction postérieure de 734. Et cependant il y a des manuscrits que C. Plummer a délibérément laissés de côté, comme le n° 49 de Berne, ayant appartenu à l'abbaye de Fleury, et le n° 363 de la même ville. L'édition est soignée. On regrettera seulement que les notes soient reléguées dans un volume séparé : ce qui a nécessité deux index, qui se répètent forcément l'un l'autre.

F. W. Maitland [1] a réuni en un volume substantiel trois essais sur le « Domesday book, » l'Angleterre avant la conquête et la « hide » ou mesure agraire. Il bat en brèche la théorie « romaniste » de M. Seebohm, déjà fortement discutée, qui nous présente la villa romaine comme origine du manoir : « L'Angleterre, dit le professeur de Cambridge dans un accès de bonne humeur, est pleine de villas, qui sont romaines, et de satrapes qui, sans aucun doute, sont Persans. » D'après lui, le sol est divisé, aussi haut que l'on peut remonter, entre des « ceorls » libres, qui relèvent directement du roi et possèdent des esclaves. » L'indépendance des ceorls souffre tout d'abord des dons faits par la couronne aux églises; elle souffre encore plus de la *geld* ou tribut royal. Une distinction sociale s'établit après la conquête : le *villanus* (ou tunesman) est celui qui a besoin d'une caution pour le paiement de la *geld;* le *sochemannus* est seul responsable de sa quote-part. Quant au *manerium* du Domesday, c'est une maison frappée de la geld (« A *manor* is a house against which geld is charged »). Le Domesday est purement un « geld-book, » une assiette d'impôt; c'est un document fiscal et non juridique. L'unité fiscale est la hide de cent vingt acres ; elle découle d'une hide réelle de cent vingt acres arables. La fameuse virgate, un des fondements de la théorie de M. Seebohm, n'est plus qu'un terme de comparaison, comme F. W. Maitland le démontre à la suite de J. H. Round. La conclusion de l'ouvrage, c'est qu'il n'y a pas d'âge antérieur à la féodalité dans l'histoire d'Angleterre (« So far as English history can be carried, there is no age before feudalism »).

A. Leach [2] traite de l'enseignement primaire au moment de la Réforme religieuse, après avoir déjà donné un avant-goût du sujet dans un article de la *Contemporary review* (1892), intitulé : « Edward VI, spoiler of schools. » On connaissait déjà les rapports des commissions nommées en vertu des Actes de Henri VIII et d'Édouard VI sur les chantreries, pour les comtés de Somerset,

[1] *Domesday book and beyond.* Cambridge, University press.
[2] *English schools at the Reformation*, 1546-1548. London, Constable.

Digitized by Google

d'York et de Lancastre, et ces rapports laissaient deviner les souffrances des écoles, qui furent privées du jour au lendemain des fondations pieuses. Certes, A. Leach apporte bien du nouveau, car son travail est uniquement fondé sur les documents originaux; mais il affecte trop de mépris pour ses infortunés prédécesseurs, sans échapper complètement lui-même à la critique : il manque un peu de la sérénité de l'érudit, quand il compare les moines anglais du xe siècle aux fakirs de l'Inde contemporaine.

Avec F. A. Inderwick et W. Page [1], nous pénétrons dans une des plus fameuses écoles juridiques d'Angleterre. Le Temple fut locataire des Hospitaliers de Saint-Jean jusqu'en 1540, époque de la dissolution de l'Ordre. Tout est minutieusement décrit : l'église, le *hall*, les chambres, le jardin, les arbres, les cours, jusqu'aux enseignes des maisons. Le désordre dont parle Fortescue cesse sous Marie Tudor, grâce à Coke et à ses successeurs. Le corps dirigeant tenait de véritables parlements, dont les actes subsistent en grand nombre. On trouve d'intéressantes figures parmi les membres de la corporation : Francis Drake y est, admis le 28 janvier 1582, après son voyage autour du monde; W. Ermested, créé maître le 2 mars 1542, passa sans difficulté de l'anglicanisme à la religion catholique sous la reine Marie, pour abjurer ensuite sous Élisabeth. En 1569, certains membres sont accusés de ne pas assister régulièrement aux offices : leurs excuses sont amusantes, Thomas Grenwood fait ses dévotions dans son appartement particulier, Robert Atkinson ne manque jamais la messe à la campagne, mais en ville la multiplicité de ses affaires lui fait parfois oublier ses devoirs. Le Temple avait ses représentations théâtrales : « Gorboduc, » en 1560 ou 1561; « Tuncred and Gismund, » en 1568. Les règlements intérieurs sont sévères : il est défendu de jouer aux dés ou aux cartes, de porter un manteau ou un chapeau, d'avoir d'autre arme que la dague et le couteau, etc. On connaît aussi les menus des banquets, la portion de bière et de bœuf allouée au jardinier, etc.

La chose paraît invraisemblable, mais, jusqu'à ces dernières années, on n'avait pas encore songé à tenter une histoire générale de la marine anglaise, alors que la puissance britannique est fondée sur la flotte. On a rappelé avec justesse la remarque faite, l'an dernier, en conférence publique, par le docteur Miller Maguire : au collège, il avait été initié aux plus menus incidents des guerres navales du Péloponèse ou de Carthage, et personne ne songeait à lui parler de Hawke, de Boscawen et de Collingwood. C'est la flotte anglaise qui

[1] *Calendar of the Inner Temple records*, t. I, 21 Henry VII to 45 Elizabeth (1505-1603). London, Sotheran.

Digitized by Google

a enlevé à la France le Canada : Wolfe accapare l'attention, et cependant qu'aurait-il pu faire sans Saunders, Osborn et autres amiraux ? De même la perte des États-Unis de l'Amérique du Nord est due moins aux opérations continentales de Washington et de Gates qu'aux exploits de d'Orvilliers et de Grasse. Ces vérités, qui semblent être des lieux communs, sont toutefois peu répandues, et il faut savoir gré à W. Laird Clowes [1] de contribuer à les mettre en évidence. Malgré la capacité indéniable de ses collaborateurs, on peut trouver la tâche prématurée et préférer les travaux de détail, comme celui de M. Oppenheim ou ceux de la Navy Records Society. En outre, le volume que nous examinons n'est pas maniable ; il est trop lourd, et la matière eût dû être divisée en deux tomes.

Le temps n'est donc pas venu des généralisations, et il faut s'en tenir aux ouvrages plus modestes, comme celui de M. Oppenheim [2], qui couvre une période cependant assez longue, de l'avènement de Henri VIII à la Restauration des Stuarts. La période 1558-1660 avait déjà été imprimée dans l'*English historical Review*, mais la rédaction a été revue et augmentée : quant à l'introduction (1423-1509) et aux règnes qui précèdent Élisabeth, c'est un travail entièrement nouveau. L'auteur a repris l'histoire de la marine où l'avait laissée, en 1847, sir N. H. Nicholas (« History of the royal navy »), et il montre la nullité de la flotte jusqu'à l'avènement des Tudors. C'est à Henri VII que revient l'honneur d'avoir refait cette flotte, comme M. Oppenheim le démontrait déjà dans un volume précédemment signalé (Navy Records Society, t. VIII). En appendice, on trouve un inventaire détaillé de l'*Henry Grace de Dewe*, construit en 1512-1515 (p. 372-381) ; un document relatif à la mésintelligence entre Drake et Borough, son vice-amiral (à bord du Golden-Lion), à l'attaque de Cadix, en 1587 ; enfin un examen impartial de la vie de John Hawkins, qui a été accusé de vénalité (p. 392-400). Il faut rapprocher de ce volume le travail de M. Marsden sur l'Amirauté (Solden Society), dont nous avons parlé dans un autre courrier. Notons également que M. Oppenheim étudie la marine marchande dans ses rapports avec la marine de guerre.

Généalogie. — Parmi les nombreuses contributions du *Genealogist* [3] (nouvelle série, t. XII), dirigé par M. Forsyth Harwood, avec le concours de G. Watson, M. Barron, M. Metcalfe, etc., nous ferons une mention spéciale d'un article de J. H. Round, qui montre les étroites

[1] *The Royal Navy : a history from the earliest times to the present*, par W. Laird Clowes, avec le concours de sir Cl. Markham, Capt. A. T. Mahan, H. W. Wilson, Theod. Rossevelt, E. Fraser, etc., t. I. London, Sampson Low.

[2] *History of the administration of the royal navy and of merchant shipping in relation to the navy*, t. I, 1509-1660. London, I. Lane, in-8 de XIII-411 p.

[3] London, Bell.

Digitized by Google

relations du Boulonnais et de l'Angleterre au XIIe siècle. — Le tome II des registres paroissiaux de Dalston, publié avec grand soin par le R. J. Wilson [1], va de 1679 à 1812, date à laquelle les registres en général ont été soumis au contrôle du Parlement. Mais il faut reconnaître que ceux de Dalston décevront le généalogiste : ils sont ultra-sommaires; le vicaire néglige de mentionner le quantième, voire le mois; l'orthographe est aussi quelque peu bizarre. — Une Société s'est fondée pour l'impression des anciens registres paroissiaux; elle en a déjà publié cinq pour son premier exercice. Le congrès des sociétés archéologiques d'Angleterre, d'accord avec la Société des antiquaires, a publié, en 1892 et 1896, la liste complète de tous les registres d'état civil édités jusqu'à ce jour [2].

Archéologie. — Signalons la bibliographie des publications archéologiques de l'année 1895 [3], ainsi qu'un agréable recueil d'articles déjà connus d'Edward A. Freeman [4], parus de 1861 à 1892, dans la *Saturday Review* ou le *Guardian*, sur la Normandie et le Maine, et agrémentés de vingt esquisses dues à l'auteur lui-même. Ce volume est présenté au lecteur par W. H. Hutton, professeur à Saint-John's College, Oxford.

Biographie. — La volumineuse biographie de Nelson, écrite par le capitaine A. T. Mahan [5], complète à merveille son ouvrage antérieur : « The influence of sea power upon the French Revolution and Empire. » Alors l'auteur racontait moins les batailles que leurs effets sur le cours de la guerre : dans l'affaire du cap Saint-Vincent, par exemple, le premier plan était occupé par Jervis, le commandant en chef, et Nelson n'apparaissait qu'en retrait. Ici, au contraire, celui-ci occupe la scène, et ce n'est que justice : la pointe hardie qu'il exécuta contre la flotte espagnole, sans ordre d'aucune sorte, avec son seul vaisseau, décida certainement du sort de la journée. C'est, en effet, comme tacticien, comme homme d'action, que Nelson est admirable et qu'il justifie l'enthousiasme du narrateur, qui répète l'hymne national entonné par un peuple en deuil : « Son corps repose en paix, mais son nom est impérissable. »

Une excellente biographie du grand historien Gibbon avait été

[1] *Parish registers of Dalston, Cumberland.* Dalston, Beck.

[2] *Reports on the transcription and publication of parish registers.* London, imp. Harrison, 16 p., 18 p.

[3] *Index to archaeological papers* published in 1895 : being the fifth issue of the series and completing the index for the period 1891-1895. London, Harrison, 46 p.

[4] *Sketches of travel in Normandy and Maine.* London, Macmillan, in-8 de xv-242 p.

[5] *The life of Nelson, the embodiment of the sea power of Great Britain.* London, Sampson Low, 2 vol.

Digitized by Google

composée, il y a un siècle, par le premier lord Sheffield et sa fille lady Maria Holroyd, qui étaient unis à Gibbon par les liens d'une étroite amitié; le vœu avait été exprimé que plus rien ne fût imprimé des papiers de Gibbon. Sa mémoire gagnera-t-elle à la connaissance de certains passages qui avaient été omis à dessein, comme ceux où il parle avec un surprenant détachement de la mort de ses parents ? De même la correspondance, en grande partie inédite, de l'historien ne nous apprend pas grand'chose sur son état d'âme : il n'était pas « épistolier, » et il s'excusait constamment à ses amis de ses longs accès de silence; quand il se décidait à écrire, il s'en acquittait promptement et sèchement, comme d'une corvée, et pour parler de ses intérêts matériels, qu'il surveillait avec une remarquable indifférence. Les éditeurs actuels, le petit-fils de lord Sheffield, John Murray et Rowland E. Prothero [1], ont rempli leur devoir avec conscience.

Le tome II de la « Vie de Napoléon Bonaparte, » par W. M. Sloane [2], professeur à l'Université de Princeton, va de 1797 à 1807, et raconte l'expédition d'Égypte, le Consulat, la paix d'Amiens, la proclamation de l'Empire, Trafalgar, Austerlitz et Iéna ; il est aussi magnifiquement illustré que le précédent.

Histoire locale. — Le XVIIIe siècle est à la mode, en Angleterre comme en France, et le nouveau volume d'A. Dobson [3] nous fait pénétrer dans l'intimité de la vie londonienne à cette époque. Nous lisons tout d'abord les impressions humoristiques d'un Français, M. Grosley, qui passa huit semaines dans la capitale au début de 1765 : le roi George ressentait les premières attaques du mal mystérieux qui devait finir par le terrasser, et lord Byron était jugé par ses pairs à Westminster Hall pour avoir tué son cousin, M. Chaworth, dans une rixe à Pall Mall. A ce propos, Grosley remarque le mélange de solennité et de sans-façon qui caractérise la justice anglaise: des gamins juchés sur les degrés du trône jettent les épluchures de leurs pommes dans les boucles de la perruque présidentielle. Grosley ne sait pas un mot de la langue du pays et son air exotique lui attire maint quolibet qu'il se félicite de ne pas comprendre. Ses observations sont très pittoresques : il décrit les orateurs des Communes tournés vers le *bureau du Spik*, les jambes écartées, un genou ployé et un bras tendu, dans l'attitude d'escrimeurs prêts à rompre. Un autre chapitre de cet amusant volume est fourni par une plaquette de

[1] *The autobiographies of Edward Gibbon. Private letters of Edward Gibbon*, 1753-1794. London, Murray, 3 vol.

[2] *Life of Napoleon Bonaparte*, t. II. New York, Century Company; London, Macmillan.

[3] *Eighteenth century vignettes*, 3. series. London, Chatto.

Digitized by Google

Puckle, intitulée le *Club*, et parue en 1713. Molly Lepel, demoiselle d'honneur de la cour, devenue plus tard lady Hervey, n'a pas eu une existence bien mouvementée et ne justifie guère l'honneur d'une étude.

Il est regrettable que le livre de G. Lee Fenwick[1] sur la cité de Chester soit si sujet à caution, car, outre qu'il se présente fort bien comme typographie et illustrations, il décèle un labeur sincère de plusieurs années ; c'est plutôt la science élémentaire de l'érudit que la conscience qui manque à l'auteur. Croirait-on, par exemple, qu'il n'a pas une minute consulté l'admirable fonds des archives municipales et qu'il s'est contenté du catalogue contenu dans l'appendice du huitième rapport de la Commission historique des manuscrits ? C'est l'omission capitale, aggravée par l'absence de toute référence. Il n'est guère nécessaire, après avoir signalé ce double défaut de méthode, d'insister sur d'innombrables erreurs de détail. Ce livre eût aussi gagné à être considérablement abrégé : soixante-quinze pages sont consacrées à l'époque romaine, et le quart aurait suffi.

Écosse. — Michael Scot nous est presque révélé par le Rév. J. Wood Brown[2], quoique Dante, Boccace, Walter Scott et Rossetti aient popularisé son nom. Nous apprenons qu'il a vécu de 1175 à 1230 et que sa vie a été vagabonde : après avoir étudié à Roxburgh, Durham, Oxford, Paris et Bologne, il vécut à Palerme, où il fut tuteur et astrologue de Frédéric II, qu'il suivit en Espagne (1209), où il traduisit les commentateurs arabes d'Aristote ; il se rendit ensuite à la cour de son pupille, devenu empereur d'Allemagne (1220). — La biographie de Fletcher, publiée par G. Omond[3] dans la série des « Écossais fameux, » est plutôt une histoire de l'union de l'Écosse et de l'Angleterre que toute autre chose. — Sir Herbert Maxwell[4] glorifie les talents militaires de Robert Bruce, qui, à la suite de Wallace, fonda l'indépendance de sa patrie sur le champ de bataille de Bannockburn. Mais il manque un peu de critique : il cite, après bien d'autres, les observations de Froissart sur la tactique écossaise, au lieu de rapporter les paroles de Jean le Bel, le modèle suivi par le chroniqueur français, et qui prit part à la campagne de 1327. De même pour Bannockburn : il relate le récit, devenu classique, de Barbour, qui date de 1375, au lieu de s'en tenir à la « Vita Edwardi, » que le docteur Stubbs croit presque contemporaine de l'événement (1325). Au demeurant, l'ouvrage est élégamment écrit et abondamment pourvu de cartes ou de plans.

[1] *A history of the ancient city of Chester.* Chester, Phillipson and Golder.
[2] *The life and legend of Michael Scot.* Edinburgh, Douglas.
[3] *Fletcher of Saltoun.* Oliphant, Anderson and Ferrier.
[4] *Robert the Bruce and the struggle for Scottish independence.* London, Putnam.

Digitized by Google

On ignorait jusqu'à présent la destinée de Charles-Édouard Stuart après sa vaine tentative d'invasion en Angleterre (février 1749). A. Lang [1] nous apprend qu'il vécut près de dix-huit ans, caché dans un couvent de Paris, à l'insu de tous, à même d'entendre la conversation quotidienne de la meilleure société, tantôt flatteuse, tantôt pénible pour son amour-propre, égayant sa solitude par la lecture d'*Athalie*, de *Clarisse*, des *Ruynes de Palmyre* (de Wood et Dawkins), ou par la fréquentation assidue de la princesse de Talmont, qui avait succédé dans son cœur à Flora Macdonald. La princesse, de dix ans plus âgée que son ami, était injustement jalouse de Lucie Ferrand, qui mourut à la fin de 1752. Montesquieu figure aussi dans l'entourage de l'exilé. Ce petit livre charmant et romanesque a toutefois suscité une piquante polémique : le héros en est non le prince lui-même, mais un espion odieux, surnommé Pickle, qui fut en correspondance suivie avec la maison de Hanovre, du 2 novembre 1752 au 19 février 1760. Or A. Lang a péremptoirement identifié ce traître avec un chef de clan, qui avait laissé dans le *Highland* d'Écosse un souvenir sympathique, Alastair Ruadh Macdonell. Tout ce que l'on savait de ce Macdonell, c'est qu'il avait déjà un brevet de capitaine dans le régiment écossais de France lorsqu'il partit de Glasgow (en mai 1745), avec un message des chefs de clans à l'adresse du Prétendant ; qu'il avait été capturé sur mer en ramenant des troupes de France et enfermé vingt-deux mois à la Tour de Londres ; qu'il était à Paris en juillet 1749, après sa libération ; à Rome en 1750 ; à Londres en 1751 ; à Londres et à Édimbourg en 1752 ; enfin qu'il mourut en 1761, sept ans après son père. Des compatriotes ont contesté l'identification d'A. Lang, qui a vivement répondu dans le *Scotsman* du 16 janvier dernier.

Irlande. — M. Standish O'Grady [2] a réimprimé une relation de la révolte du comté de Munster, sous le règne d'Élisabeth, par sir George Carew, qui administra le pays jusqu'en décembre 1602 : la première édition date de 1633 ; une seconde fut faite en 1810 par la « Hibernia press Co. » La narration est sèche et incolore ; mais la valeur historique est indéniable, et on peut la contrôler par un *Calendar* récemment publié par les Archives de Dublin.

Inde. — Bien des volumes ont déjà paru sur la révolte des Cipayes de l'Inde : de M. Forrest, « Selections from the records of the government of India ; » de Forbes Mitchell, « Reminiscences of the great mu-

[1] *Pickle the spy.* London, Longmans, in-8 de 300 p.

[2] *Pacata Hibernia, or a History of the war in Ireland during the reign of queen Elizabeth, especially within the province of Munster under the government of sir George Carew*, and compiled by his direction and appointment. London, Ward and Downey.

Digitized by Google

tiny ; » du colonel Mande et de M. Sherer : « Memories of the great mutiny. » Le général Mac Leod Innes [1], qui avait déjà donné « Lucknow and Oude in the mutiny, » essaie maintenant de résumer le récit de la révolte : l'entreprise semble prématurée, tant les matériaux sont accumulés.

Les origines de la Compagnie anglaise des Indes orientales commencent à être connues. Il y a quelques années, H. Stevens a édité, sous le titre de « The Dawn of British trade to the East Indies, » le premier volume des *Court Books* (1599-1603), avec une préface de sir George Birdwood. Celui-ci, à la sollicitation de B. Quaritch, publia, en 1893, avec l'aide de W. Foster, le « Registre des lettres du gouverneur et de la compagnie des marchands de Londres trafiquant dans les Indes orientales; » il pensait avec raison qu'il serait téméraire de continuer la publication des quarante Court Books, qui, d'ailleurs, nous sont suffisamment connus par les inappréciables *Calendars* de N. Sainsbury. Pourquoi en a-t-il été décidé autrement par F. C. Danvers [2], directeur des Archives de l'India Office, qui a déjà imprimé une « List of marine records of the late East India Company ? » Pourquoi, lorsque sir Henry Yule, un juge compétent, déclarait cette entreprise des Court Books colossale ? Pourquoi surtout, ayant eu le courage de méconnaître les pronostics de ses devanciers, a-t-il modernisé l'orthographe (ce qui le rend coupable de lèse-érudition), et supprimé toute note géographique ou biographique, sous prétexte que le volume est pourvu d'une introduction, banale en somme, et d'un glossaire dépourvu d'originalité ?

Canada. — Le docteur Kingsford [3] continue son grand ouvrage par la publication du tome VIII, qui va de 1808 à 1815, et contient surtout le récit impartial de la guerre fratricide de 1812 avec les États-Unis : est-il utile de rappeler l'incendie du Capitole à Washington, et celui des Chambres législatives et de la Bibliothèque, à York (maintenant Toronto) ? — Le docteur J. G. Bourinot [4] condense en un court espace la matière des volumes qui précèdent, et il doit se borner à raconter les événements qui ont eu pour théâtre le Canada oriental et la côte de l'Atlantique. — Le chanoine Mockridge [5], de la cathédrale Saint-Alban, de Toronto, raconte l'histoire de l'Église anglicane depuis l'arrivée des évêques protestants

[1] *The Sepoy Revolt.* London, Innes.

[2] *Letters received by the East India Company from its servants in the East,* t. I, 1602-1603. London, Sampson Low.

[3] *The history of Canada.* Toronto, Rowsell and Hutchinson.

[4] *Canada.* London, Fisher Unwin.

[5] *The bishops of the Church of England in Canada and Newfoundland.* Toronto, Brown.

Digitized by Google

obligés de quitter la Nouvelle-Angleterre, après la proclamation d'indépendance. Le docteur Inglis, le premier d'entre eux, ministre de l'église de la Trinité, à New-York, refusa d'obéir aux ordres de Washington, qui le priait d'omettre les prières pour le salut de l'État et du Roi. La séparation de l'Église et de l'État date de 1857.

États-Unis. — Edward Channing [1], professeur à l'Université Harvard, publie un résumé de l'histoire des États-Unis d'Amérique, aussi impartial que possible. — S. Bannister Harding [2] nous raconte en détail un chapitre inattendu de la déclaration d'indépendance. La Virginie et le Massachussetts furent les deux États qui se distinguèrent au premier rang par leur ardeur enthousiaste, et cependant Patrick Henry et Samuel Adams, les deux chefs du mouvement révolutionnaire, devinrent subitement conservateurs du régime qu'ils avaient, plus que personne, contribué à détruire, quand ils comprirent que leur ambition personnelle perdrait au nouvel ordre des choses. — Le Rév. docteur Byington [3] chante la gloire des Puritains du Massachussetts et du Connecticut, quoiqu'on puisse trouver leur conception de la vie un peu mesquine. Les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre avaient apporté de la mère patrie le goût national du sport, qui ne diminuait en rien leur ferveur religieuse. Leurs descendants manquèrent de gaieté ainsi que de tolérance, car ils persécutèrent les quakers.

ALFRED SPONT.

[1] *The United States of America*, 1765-1865. Cambridge, University press.
[2] *The contest over the ratification of the federal constitution in the State of Massachussetts*. London, Longmans.
[3] *The Puritans in England and New England*. London, Sampson Low.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. L'esprit de discernement. Combien il manque à l'heure actuelle. — La récente mystification fidéiste. Ses caractères absurdes. Ses causes. Leçons à en tirer. — La grande mystification rationaliste de ce siècle. Le kantisme, ses erreurs, son influence sur la science moderne. — Caractère objectif et scientifique de la véritable orthodoxie. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Courtes, Foucher, Clermont-Ganneau, Th. Reinach, Héron de Villefosse, Cagnat, Salomon Reinach, de Mély, Van Berchem, Heuzey, Philippe Berger, Tannery, Ulysse Robert, Dussaud, R. P. de la Croix, Thureau-Dangin, Bénédite, Senart, Barth, Pottier, Fabia, Müntz, Marquet de Vasselot, Devéria. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Rocquain, Doniol. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes. — Nécrologie : Mgr Duilhé de Saint-Projet. — Mgr le duc d'Aumale.

I.

« Après l'esprit de discernement, dit La Bruyère [1], ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamants et les perles. » — Le défaut signalé dans cette piquante remarque du moraliste se manifeste d'une façon vraiment inquiétante en cette fin de siècle. Le verbiage sans information et l'information sans critique se donnent chez nous de plus en plus large et libre carrière, et il n'est pas jusqu'aux événements les plus sérieux, les plus tragiques, qui, la première émotion passée, ne deviennent texte ou prétexte aux passions et aux manies qui nous travaillent, plus soucieuses d'effet et de bruit que d'exactitude dans l'examen et le contrôle des faits et de solide efficacité dans les appréciations qu'ils appellent ou qu'ils suggèrent. Cette disposition trouble et tumultueuse, qui offre des occasions propices aux habiletés des haines sectaires et des ambitions toujours aux aguets, livre aussi nombre d'honnêtes gens, bien plus, d'excellents chrétiens, qui ne savent pas assez se défendre de cette contagion d'extravagance générale, aux entreprises les plus éhontées d'exploitation et de mystification, avec l'agréable perspective d'être (non sans quelque fondement) publiquement qualifiés de dupes et d'imbéciles par les exploiteurs eux-mêmes, le jour où, poussés à bout de leurs audacieux mensonges, ces charlatans sans pudeur se trouvent obligés de se démasquer.

[1] Chapitre *des Jugements*.

Digitized by Google

Il est prodigieux de penser que, tout récemment encore, malgré des avertissements réitérés, non seulement des femmes ignorantes et frivoles, entraînées par le goût désordonné du romanesque jusque dans la religion et la piété, mais des hommes, même cultivés, mais des prêtres, des religieux, voire des gradués en théologie, ont considéré comme vrais, comme bons, comme édifiants, des récits tels que ceux qui remplissaient, qui infectaient toutes les pages des publications intitulées : *Le Diable au XIXe siècle*, *Mémoires d'une ex-palladiste*, etc., et dont voici un échantillon, d'après l'excellente étude du R. P. Portalié [1], déjà signalée et recommandée par nous à nos lecteurs :

« Nous le dirons franchement, s'écrie le docte religieux, c'est pour nous un mystère que les récits extravagants de Diana Vaughan n'aient pas suffi pour démasquer l'imposture. Comment a-t-on pu admettre des contes fantastiques qui dépassent les *Métamorphoses* d'Ovide, des récits tels, on l'a dit avec raison, qu'un enfant de dix ans refuserait d'y croire ?

« Ici on vous parle du F.·. *Minutatim*, ainsi nommé parce qu'il se mettait en pièces à volonté : son corps s'émiettait en minuscules fragments qu'on jetait dans un sac ; et puis, sur un mot de Léviathan, le sac s'agitait et le jeune homme en sortait avec un corps sain et parfaitement reconstitué (*Mémoires*, p. 214). Là, c'est une table tournante changée en hideux crocodile ailé, qui joue une mélodie sur le piano, en tournant vers la maîtresse de la maison des regards expressifs qui mettaient celle-ci fort mal à l'aise (*Le Diable*, I, 619). A Gibraltar, c'est le laboratoire infernal, où les démons dirigent la fabrication de leurs engins ensorcelés. Bien avant Pasteur, ses admirables découvertes étaient connues de la haute maçonnerie qui, dans cet antre, cultivait les microbes pour répandre à son gré sur le monde la peste ou le choléra. Tout récemment *Le 33e Crispi* (p. 313) nous présente la mystérieuse Lidia Nemo, « qui a le privilège dans les assemblées palladiques de revenir sous les traits de sa treizième année. »

« Mais c'est surtout quand il s'agit des privilèges de Diana Vaughan que les *Mille et une Nuits* sont éclipsées. Fiancée au *daimon* Asmodée, elle a pour protecteurs les 93,324 légionnaires de son amoureux. Aussi, pour avoir mal parlé d'elle, le F.·. Bordone (le général, ami de Garibaldi) voit-il sa tête se retourner subitement à l'envers, le visage fixé du côté du dos. Heureusement, après trois semaines, Diana, qui seule peut le guérir, revient d'Amérique, et, prenant sa tête entre ses mains, la fait virer comme sur un axe et la remet en place (*Le Diable*, I, 719). A Malte, un autre adepte (contre-amiral anglais, celui-là) ose douter du pouvoir de Diana. Aussitôt la fameuse

[1] *La Fin d'une mystification*, p. 29 et suiv. Librairie Victor Retaux.

Digitized by Google

flèche de fer qui écrit les oracles de Lucifer s'élance et transperce de part en part le téméraire; en même temps, celui-ci est enlevé, transporté en quelques secondes à Charleston, où, par une amende honorable, il obtient d'être rapatrié par la même voie et débarrassé de la flèche incommode.

« Tout cela n'est que stupide : ce qui est répugnant et doit révolter tout sens chrétien, c'est de présenter dans une luciférienne le type de toutes les vertus, une sainte à faire pâlir les Cécile et les Agnès; c'est de mettre cette virginité immaculée, que Diana nous vante elle-même avec une effronterie dégoûtante, sous la protection.... du démon de l'impudicité en personne, d'Asmodée, son amoureux, de raconter, sans doute en preuve de cette innocence, les déclarations d'amour d'Asmodée, ses baisers respectueux, et les voyages aériens que fit Diana dans les bras du jeune *daimon*, voyages qui lui laissent toujours le plus exquis parfum de rose. Tels sont les récits dédiés aux jeunes filles de France, aux *sœurs de Jeanne d'Arc.* »

Les rires triomphants des incrédules à propos du piège grossier où s'est ainsi précipitée la niaise avidité de contes merveilleux dont l'imagination d'un certain nombre de catholiques et même d'ecclésiastiques s'obstine à ne point vouloir se laisser guérir, cette hilarité méprisante, à laquelle on pourrait d'ailleurs opposer de justes représailles, trouve sa limitation dans ce fait bien consolant que la mystification dont il s'agit, dénoncée dès l'origine par le discernement de chrétiens convaincus, mais sensés, a été finalement contrainte, grâce à l'action énergique et persévérante des organes les plus importants de la presse catholique, de confesser publiquement son ignoble fraude. C'est notamment sous les feux croisés (on les voudrait plus souvent tels) de la *Vérité* et de l'*Univers* que s'est écroulée, sous les yeux ébahis de ses dupes, cet édifice de mensonge. Mais il ne faudrait pas pourtant, après cet effondrement salutaire, restreindre trop la part d'extravagante naïveté, de crédulité opiniâtre et même féroce qui s'est manifestée à ce sujet dans les rangs des fidèles et dans ceux du clergé. Il importe que le souvenir de la faute demeure et que la leçon profite. Pour cela, il n'est pas mal de rechercher et de déclarer les causes de telles aberrations qu'aurait dû écarter de prime abord le simple bon sens, appuyé par les règles les plus élémentaires de la philosophie chrétienne et de la théologie dogmatique, morale et mystique. Mais, hélas! de nos jours le *fidéisme* est la plaie de la foi, comme le *rationalisme* est la plaie de la raison. Ceux qui sont atteints de cette maladie veulent avant tout et à tout prix satisfaire leur folie béante, et, s'ils sont théologiens, au lieu de chercher dans cette admirable science, que son maître, saint Thomas d'Aquin, a faite si profondément rationnelle, les moyens de contrôle et de discernement

Digitized by Google

dont elle abonde, ils n'y cherchent, par un déplorable abus, que des arguments plus ou moins spécieux en faveur de leurs crises d'aliénation mentale. Les principes et les procédés de la critique historique, armes puissantes aux mains d'une philosophie et d'une théologie saines, leur sont particulièrement suspects, et, en un sens, ils n'ont pas tort, car ce sont, en effet, de terribles et précieux engins contre ce faux merveilleux qui leur est quasi plus cher que le vrai et authentique surnaturel.

« Si nous sommes sages, dit très bien le P. Portalié [1], de cette triste aventure se dégage une leçon d'une haute portée. Il faut aller à la racine du mal, et nous la trouvons dans une malheureuse tendance de certains esprits, d'une part enclins à voir le diable partout, d'autre part troublés au seul mot de critique : peut-être parce qu'il en coûte trop de s'informer et d'examiner, ils accusent volontiers de tendances rationalistes ceux qui, avec une foi profonde à l'action du démon, se refusent à admettre des fables ou même à croire sans preuves que Dieu laisse le démon accomplir en pleine société chrétienne plus d'infamies en quelques jours que toute l'histoire ecclésiastique n'en raconte pour de longs siècles. Et ce qu'il y a de pire, c'est que ces intrépides croyants, sans même avoir lu les *Mémoires* ou *le Diable au XIXe siècle*, les défendaient *a priori*, et vous disaient triomphalement : « Au fond, vous n'avez pas de preuves : ces faits ne sont pas impossibles. » Comme s'il suffisait qu'une chose ne soit pas démontrée impossible pour qu'elle mérite aussitôt d'être crue !

« Voilà où plusieurs en étaient venus, et là est la véritable cause du silence trop prolongé de la presse. « Ils veulent une leçon, nous disait un vénérable ecclésiastique à propos de ces ennemis de toute critique, ils l'auront, et elle sera rude. » La leçon est venue ; puisse-t-elle être comprise et épargner désormais aux défenseurs dévoués du vrai surnaturel ces attaques dont se plaint si justement la *Kœlnische Volkszeitung* du 13 octobre 1896, dans un article magistral dont nous extrayons du moins cette page :

« Faut-il rire ou s'indigner du reproche fait à la presse catholique allemande de favoriser la franc-maçonnerie, alors qu'elle a simplement mieux usé que d'autres du bon sens donné par Dieu aux hommes ? Quiconque se fait le collaborateur ou le propagateur de cette littérature superstitieuse, quiconque lève seulement le doigt pour défendre ces inventions des publicistes parisiens qui battent monnaie sur la crédulité du XIXe siècle, sert par là même, sciemment ou à son insu, la haine de la maçonnerie contre l'Église.

« Car où aboutit cette campagne préparée de longue main par des

[1] Ouvrage cité, p. 38 et suiv

Digitized by Google

imposteurs, et continuée par leurs dupes? A répandre, sous le couvert de la piété, de grossiers mensonges ou d'indignes charlataneries; — à embarrasser dans des extravagances nombre de catholiques et même de prêtres, qui auraient certes œuvre plus sérieuse à faire; — à jeter le trouble dans les esprits, à mêler des choses vénérables, telles que mouvement eucharistique et mystique chrétienne, à de ridicules niaiseries; — à discréditer l'Église dans nombre de ses serviteurs; — à entraver et compromettre la lutte sérieuse contre la franc-maçonnerie par des combats en règle contre des moulins à vent? Que peut souhaiter de plus le franc-maçon de la plus belle eau?

« Ce sont là, dira-t-on, des paroles bien dures. Mais il est grand temps de les faire entendre et d'en tenir compte, si nous ne voulons que l'Église, spécialement en France et en Italie, soit compromise au dehors et souffre à l'intérieur même de graves dommages. La fin du XIXe siècle, avec toutes ses lumières, suit les enseignes de la superstition. La superstition relève la tête sous toutes les formes, sous le masque de la piété comme sous la bannière de la libre pensée, sous couleur de pieuse croyance à des miracles ou à des prophéties puériles, comme sous forme d'évocations occultes. »

« L'auteur, reprend le P. Portalié après cette utile citation, exprime ensuite la confiance que l'autorité ecclésiastique interviendra au besoin énergiquement et traduira en actes les principes résumés, il y a vingt ans, par l'évêque actuel de Paderborn : « Précisément parce que dans le surnaturel il s'agit de faits extraordinaires accomplis ou permis par Dieu, l'Église ne peut tolérer que la crédulité, l'illusion ou l'imposture portent atteinte à la majesté de Dieu ou à sa Providence, ou compromettent même en apparence aux yeux des incrédules sa propre foi à ces interventions particulières » (Mgr Simar, *La Superstition*, p. 55).

« On ne saurait mieux dire, à la condition toutefois de ne pas soulever ici une question de race ou de nationalité. La presse allemande n'a peut-être pas suffisamment évité cet écueil. Et pourtant, au delà du Rhin, la superstition ne fait guère moins de dupes qu'en deçà. Nous en pourrions donner pour preuves, entre autres, divers faits signalés dans le même article de la *Kœlnische Volkszeitung*. »

L'esprit de discernement, Dieu merci ! n'est pas l'apanage exclusif des théologiens, des savants et des publicistes catholiques d'Allemagne. Mais il est juste de reconnaître les éminents services rendus, dans ces derniers temps, à la science et à la critique orthodoxe par le vaste et profond savoir, la méthode rigoureuse et incisive des représentants les plus autorisés de l'école catholique au delà du Rhin, et en particulier de plusieurs membres allemands de la Compagnie de Jésus. C'est le docte P. Gruber, l'auteur des remarquables ouvrages

Digitized by Google

naguère signalés ici par nous sur Auguste Comte et le Positivisme, qui a vaillamment ouvert et énergiquement mené à bien la campagne de la *Kœlnische Volkszeitung* contre l'impudente mystification organisée à l'aide et aux dépens du *fidéisme* sous le nom fictif de Diana Vaughan. Un autre jésuite, le P. Tilmann Pesch, a récemment dirigé la vigueur perspicace de sa critique contre une autre mystification d'un caractère bien différent, dont l'Allemagne, puis la France, sont victimes depuis un siècle, et qui, quoique moins odieuse en un sens, parce que ses auteurs n'ont pas eu pleine conscience de leurs méfaits et se sont en bonne partie mystifiés eux-mêmes, n'en a pas moins exercé la plus mauvaise influence, qui dure encore, sur la pensée et sur la science de notre temps. Cette illusion énorme, accomplie à l'aide et aux dépens du *rationalisme*, est dénoncée, caractérisée, combattue, dans les deux volumes entre lesquels se partage, du moins dans la traduction française due à M. Lequien, l'étude du P. Pesch, et qui sont intitulés : *Kant et la science moderne. — Le Kantisme et ses erreurs* [1]. Sans rechercher si peut-être le docte religieux n'a pas çà et là forcé sa thèse, s'il n'aurait pas dû, tout au moins, tenir plus de compte au philosophe de Kœnigsberg, abstraction faite des conceptions délirantes de ses adeptes, dont il n'est que relativement responsable, de certaines circonstances vraiment atténuantes, reconnues et notées par le P. Pesch lui-même, nous croyons devoir, dans son ensemble, recommander d'une façon toute spéciale son travail à nos lecteurs. Il est, en effet, très important, même pour la science historique, sur laquelle la prestigieuse, mais creuse sophistique de Kant et de ses disciples a certainement influé d'une déplorable façon. Nous ne pouvons qu'applaudir et nous associer pleinement à cette conclusion de l'auteur, très bien motivée par l'examen critique dont elle est la conséquence : « Ce n'est pas le subjectivisme protestant, mais l'objectivisme catholique, qui peut seul sauver le monde. Si la philosophie

[1] Librairie Lethielleux, 2 vol. in-12. Le premier volume comprend neuf chapitres, intitulés : I. Quelle tâche Kant se propose. II. Comment Kant a accompli sa tâche. III. Sécularisation de la science. IV. La science « libre. » V. La spéculation moderne. VI. La morale indépendante. VII. Les progrès de la religion de la civilisation. VIII. L'inintelligibilité des pratiques de la foi chrétienne. IX. Le culte néo-païen de l'humanité. — Le second volume renferme quatorze chapitres, ayant pour titres : I. Contradictions multiples dans l'entreprise de Kant. II. Fantasmagorie des jugements synthétiques *à priori*. III. Falsification de la nature de la connaissance humaine. IV. Arbitraire de Kant dans ses constructions. V. Fabrication des phénomènes. VI. Du temps et de l'espace. VII. Du temps en particulier. VIII. Puérilité des concepts ou formes de l'entendement. IX. Destruction du principe de causalité. X. L'apriorisme, criterium malheureux de la vérité. XI. Le nihilisme, dernier stade de la philosophie de Kant. XII. L'énigme des noumènes. XIII. La chose en soi, X inconnu. XIV. A quoi Kant a-t-il servi ?

Digitized by Google

veut rester raisonnable, qu'elle s'attache à la base de la conception chrétienne ; et, si elle s'y attache, qu'elle s'oriente vers le catholicisme. » Les catholiques, même savants, ne se doutent pas assez combien la doctrine orthodoxe, entendue en son vrai sens, est *objective*, par conséquent rationnelle, scientifique et même expérimentale [1], combien, au contraire, les systèmes les plus vantés de la libre pensée

[1] Nous sommes heureux, à ce propos, de signaler ici les remarquables conférences à l'usage des gens du monde faites à l'Institut catholique de Paris, au mois d'avril et au mois de mai dernier, par le R. P. Bernard Gaudeau, sur le sujet suivant : *Les Bases de la foi. Étude logique et psychologique de l'acte de foi surnaturel d'après la théologie catholique.* Voici le programme des quatre leçons entre lesquelles a été partagé ce très utile enseignement : I. *La Valeur de la raison.* Données du problème. Notion théologique de la foi surnaturelle. Distinction absolue de la nature et de la surnature : leur continuité réelle et logique. Deux groupes d'erreurs : faux naturalisme et faux mysticisme. Naturalisme catholique et mysticisme catholique. Décisions dogmatiques de l'Église au sujet de la valeur objective et absolue de la raison. Influence de Pascal et de Kant sur la philosophie française moderne dans cette question. L'irrationnel est-il à la base de nos connaissances ? Rôle de l'inconscient et de la volonté dans l'acte fondamental de connaître, d'après saint Thomas d'Aquin. L'apologétique catholique est-elle compatible avec une philosophie qui exclurait le caractère objectif et absolu de nos connaissances naturelles ? — II. *La Religion naturelle.* Décisions dogmatiques de l'Église au sujet de la démonstrabilité absolue par la raison naturelle et en dehors de la révélation des vérités fondamentales de l'ordre religieux et moral. Valeur et portée de ces décisions. Essai d'une psychologie de la croyance religieuse dans l'ordre purement naturel. Influence normale de la volonté sur l'intelligence dans l'adhésion de l'homme à ces vérités. Doctrine de saint Thomas. L'Infini, rationnellement connu, lien du mystère naturel et lien de la nature avec la surnature. La religion naturelle intégrale comprend la possibilité de la surnature. — III. *La Certitude historique des faits surnaturels.* Décisions dogmatiques de l'Église sur les points suivants : Réalité objective des faits surnaturels qui fondent la religion catholique, démonstrabilité de leur réalité et de leur transcendance par la méthode critique propre aux sciences historiques. Valeur de la certitude historique au regard de la théologie : son équivalence et sa continuité avec la certitude purement rationnelle. Rôle inévitable du miracle dans l'apologétique catholique. Influence normale de la volonté sur l'intelligence dans l'adhésion de l'esprit aux faits surnaturels de l'ordre physique ou moral. Résumé de l'évolution normale de la raison vers la foi. Comment cette évolution peut être rigoureusement scientifique. Les points fixes de l'apologétique catholique : sa souplesse et son adaptation aux cas particuliers, aux états morbides de la pensée contemporaine. — IV. *Psychologie de l'acte de foi surnaturel.* Étude du passage de l'état de conviction raisonnée, embrassant tous les motifs de croire, à l'acte de foi. Textes dogmatiques. Nécessité de la grâce. Rôle déterminant et légitime de la volonté. Comment l'amour précède la foi, et quel amour. La foi précède la charité et n'est parfaite que par la charité. Gratuité, obligation, liberté, obscurité et fermeté de la foi, expliquées surtout par le caractère surnaturel absolu de cette *vérité première* qui est l'objet fondamental de la foi, et qui pénètre et *informe* par sa vertu propre tous les autres objets de la foi, à savoir : Dieu, en tant qu'il nous élève à la participation de sa vie intime dans le mystère de la vision intuitive et de la possession immédiate. Contact de la dogmatique et de la mystique chrétiennes dans l'acte de foi. »

Digitized by Google

sont *subjectifs*, par conséquent imaginaires, arbitraires, produits de la chimère et de la fantaisie. C'est là un point capital sur lequel il sera peut-être bon, à l'aide de travaux tels que ceux du P. Gruber et du P. Pesch, de revenir et d'insister.

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, le 26 février, la lecture d'une note transmise de Carthage par le docteur Courtes, médecin militaire à la Goulette, qui fournit des détails précis sur les constructions en mer dans le voisinage des ports de Carthage. Une lettre envoyée de l'Afghanistan par M. Foucher identifie deux localités : le stupa de la Mère des démons et celui de Sâmaka, et confirme l'identification pressentie par le général Cunningham de Pushkalavata avec la localité actuelle de Charsadda; il donne, en même temps, des détails sur la diffusion des légendes adoptées par le bouddhisme à Ceylan, au Thibet, en Chine, dans l'Asie centrale. La rectification de l'interprétation donnée par M. Hogarth du nom d'un archer palmyrénien au temps de Caracalla, a fourni à M. Clermont-Ganneau l'occasion de présenter à l'Académie l'historique du corps auxiliaire que formaient ces archers.

Le 5 mars, M. Théodore Reinach s'est étudié à prouver que l'auteur de la Vénus accroupie ne s'appelait pas Dédale, comme on a cru le lire dans Pline l'Ancien, mais Dédalsès, nom d'un artiste déjà connu par une statue de Jupiter à Nicomédie.

Le 12 mars, M. Héron de Villefosse a présenté le dessin d'une mosaïque, découverte en décembre 1896, à Madiva ou Madaba, au delà du Jourdain, par le P. Kleopas M. Kikylidi, bibliothécaire de la communauté grecque du Saint-Sépulcre à Jérusalem [1]. C'est une carte géographique de la Palestine, de la Syrie et de l'Égypte, dessinée avec un sentiment étonnamment exact de la nature; l'artiste inconnu ne s'est pas contenté de marquer l'emplacement des lieux, il a indiqué les essences forestières, les animaux, etc., qui leur sont propres; chaque cité est indiquée par sa caractéristique (Ascalon, par exemple, par ses obélisques); Jérusalem, traitée avec plus de détails, est représentée par une vue cavalière. La carte paraît remonter à l'époque de Justinien [2]. Cette communication, extrêmement importante, puisqu'il

[1] Nous avons reçu et nous nous empressons de signaler la très intéressante et très précise dissertation que l'auteur de cette découverte vient de publier sous ce titre : Ὁ ἐν Μαδηβᾷ μωσαικὸς καὶ γεωγραφικὸς περὶ Συρίας, Παλαιστίνης καὶ Αἰγύπτου χάρτης (Jérusalem, imp. des Franciscains, 1897, in-8 de 26 p.). On regrette seulement que le P. Kleopas n'ait pas éclairci son texte par la reproduction de la carte.

[2] Le P. Kleopas en place la composition entre 350 et 450.

Digitized by Google

s'agit de la plus ancienne carte connue de la région, a provoqué quelques observations de MM. Clermont-Ganneau, de Vogüé et Heuzey.

Une grande inscription, découverte au nord-ouest de Testour et signalée le 12 mars par M. Cagnat, a été l'objet, dans la séance du 19 mars, d'un commentaire de M. Toutain : c'est la charte d'un fundus, dit *Villa magna Variani;* elle nous fait connaître une *lex Manciana* qui accorde aux cultivateurs un *usum proprium,* moyennant une redevance variable. M. Clermont-Ganneau a ensuite signalé à l'attention de l'Académie le poème de Sophronius relatif à la prise de Jérusalem en 640 [1].

A la séance du 2 avril, après l'annonce par M. Salomon Reinach de la découverte à Créusis, en Béotie, d'une statue de bronze représentant Poseidon (la troisième grande statue de bronze trouvée en Grèce), l'Académie a reçu communication, par M. Héron de Villefosse, de deux inscriptions latines découvertes à Oudna, en Tunisie, dont l'une est l'épitaphe d'un chrétien : *Vincintus Optatus.* Le même académicien a lu ensuite un mémoire de M. Jullian sur deux tablettes magiques en plomb découvertes à Chagnon (Charente-Inférieure); elles contiennent une formule d'envoûtement faite par un plaideur contre ses adversaires en justice. Un mémoire de M. de Mély retrace l'histoire de la sainte Lance de Rome : c'est celle qui, vénérée à Jérusalem en 510, transportée de là à Constantinople, fut donnée, en 1493, à Innocent VIII, par Bajazet. Plusieurs inscriptions inédites ont permis à M. Max van Berchem d'éclairer l'histoire, encore peu connue, de la secte des Assassins.

M. Clermont-Ganneau qui, dans les séances du 19 et du 26 mars, avait communiqué des lettres du P. Paul de Saint-Aignan, relatives à la mosaïque de Madaba, a présenté, le 9 avril, une photographie de cette carte faite par les soins du P. Germer-Durand. M. de Mély a ensuite étudié la sainte Lance d'Allemagne; contrairement à ce qu'on disait au XVIIIe siècle, le trésor des insignes de l'Empire aurait contenu non pas quatre, mais une seule lance; c'est la lance que l'on disait au Xe siècle lance de Constantin et qui, après s'être appelée au moyen âge lance de la Passion, a repris le nom de lance de saint Maurice, qu'on lui donnait au XIe. Cette lance aurait été fabriquée pour accompagner la fausse donation de Constantin au pape Silvestre, d'où le premier nom sous lequel elle a été désignée. C'est sans doute sous Charlemagne qu'elle a passé dans le trésor impérial, donnée à l'empereur par Léon III avec les ornements impériaux. Un fragment de ca-

[1] Cf. le travail de M. le comte Couret signalé dans notre dernière chronique, t. LXI, p. 586.

Digitized by Google

chet, conservé au Louvre dans la collection de Sarzec, a permis à M. Léon Heuzey d'établir que le prince assyrien Bingani était fils de Naram-Sin.

En étudiant la mosaïque de Madaba, M. Philippe Berger a cru y retrouver, à Jérusalem, l'église à rotonde élevée en 336 par Constantin, sur l'emplacement du saint Sépulcre; la voie bordée sur trois côtés de colonnes, que le plan place au milieu de Jérusalem, serait le forum sur lequel, selon Eusèbe, s'ouvrait le vestibule de l'église du Saint-Sépulcre; les tronçons de colonnes trouvés en cet endroit par M. A. Robinson seraient les restes de la colonnade; sur le plan, l'église se trouve figurée avec une façade percée de trois portes, surmontée d'un fronton que domine le dôme dont parlent les anciens auteurs. Après cette lecture, l'Académie a entendu, dans la séance du 14 avril, une communication de M. Tannery : l'examen d'une correspondance inédite échangée, vers 1025, entre Raimbaud, écolâtre de Cologne, et Raoul, maître aux écoles de Liège, montre l'ignorance où l'on était alors des éléments de la géométrie. M. Tannery pense que le traité attribué à Gerbert n'existait pas encore; que la première partie de cet ouvrage, la plus intéressante, a dû être composée entre 1025 et 1050, et que les deux autres parties sont de simples compilations. Quelques originaux échappés à la destruction et deux inventaires bien dressés ont permis à M. U. Robert de donner une idée de l'importance que présentait la collection des testaments de l'officialité de Besançon, que la Révolution fit disparaître. Le voyage fait dans l'Akkar et le Djebel-Amariyé, par M. Dussaud, a eu entre autres résultats l'identification de quelques noms de lieux (Felicium = Qal-ab-el-Felis, etc.) et la découverte d'une inscription accadienne plus au nord qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Le 23 avril, le P. de la Croix a communiqué à l'Académie le résultat de ses fouilles au Villeret, près de Berthouville (Eure), où il a retrouvé l'emplacement de l'ancien Canetum. M. Philippe Berger a fait ensuite connaître une inscription néo-punique découverte à Maktar par M. Bordier, et qui contient des noms latins transcrits en langue sémitique.

M. Thureau-Dangin a tenté, le 30 avril, l'interprétation de l'inscription gravée sur la fameuse stèle des Vautours (4000 avant J.-C.). Elle contient le récit des campagnes d'Eannadou, roi de Sirpourla, contre les Ghisbanites, et le texte du traité qui termina la guerre. M. Georges Bénédite a fait connaître un trésor d'orfèvrerie découvert à Dahschour (Égypte), dont les pièces s'échelonnent de la douzième dynastie à la conquête arabe.

Le 14 mai, après une note de M. Senart, relative aux manuscrits rapportés d'Asie par M. Fernand Grenard, le compagnon du regretté

Digitized by Google

Dutreuil de Rhins [1], M. Barth a proposé une traduction de l'inscription gravée sur la colonne élevée par Açotta au lieu prétendu de naissance du Bouddha; M. Pottier a fait ressortir la parfaite exécution d'un fragment de fresque de l'époque mycénienne, qui tendrait à modifier l'opinion commune sur l'inhabileté des artistes de cette école à représenter la figure humaine. Enfin, une note de M. Fabia tend à prouver que la leçon des manuscrits de Tacite doit être préférée à celle des manuscrits de Dion Cassius, en ce qui concerne la forme du *nomen gentilicium* de Tigellinus, le préfet du prétoire de Néron, qui serait non pas *Sofonius*, mais *Ofonius*.

Le 21 mai, M. Müntz a fait une communication sur des tapisseries conservées dans la famille du général Bezard, qui ont été tissées en 1610, mais reproduisent des cartons dessinés pour Diane de Poitiers. M. Marquet de Vasselot a lu ensuite un mémoire sur le trésor de l'abbaye de Roncevaux. M. Devéria a étudié treize inscriptions chinoises, dont les estampages ont été pris par la mission Dutreuil de Rhins-Grenard.

La lecture d'une lettre du P. Germer-Durand a fourni l'occasion à M. Clermont-Ganneau, dans la séance du 28 mai, d'examiner l'inscription nabatéenne de Pétra, qui lui paraît être de première importance; c'est le piédestal d'une statue élevée à Rabel Ier, qui vainquit et tua, près de Kerak, à Môtho ou Mouto, le Séleucide Antiochus XII (86 avant notre ère). M. Berger a communiqué une lettre du P. Calixte Mathieu sur le même sujet et quelques inscriptions retrouvées par le même Père, dont une bilingue (grecque nabatéenne) malheureusement en fort mauvais état.

Notons, à l'Académie des sciences morales et politiques, la lecture faite le 10 et le 24 avril, par M. Félix Rocquain, d'un mémoire sur les derniers épisodes du grand schisme, et celle de M. Doniol (15 et 22 mai) sur les négociations préliminaires pour la libération du territoire en 1873.

L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Ch. de Lacombe pour sa belle *Vie de Berryer*, et le deuxième prix à M. Kohler pour son étude sur *les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*. Elle a décerné le prix Thérouanne à M. Dognon pour ses *Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion*.

L'Académie des inscriptions a décerné le prix Brunet partie à M. Claudin (*Origines de l'imprimerie à Poitiers, à Limoges et à Bor-*

[1] Le travail dans lequel M. Grenard fait le récit de son expédition et en note les résultats est en partie rédigé et ne va pas tarder à être livré à l'impression. Cf. le résumé de ce voyage dans les *Comptes rendus des séances de la Société de géographie* de Paris, année 1895, nos 11 et 12.

Digitized by Google

deaux, 1,500 fr.), partie à M. Legrand (*Bibliographie hellénique*, 1,500 fr.), partie à M. Monceaux (*Les Le Rouge de Chablis*, 1,000 fr.).

Au concours des antiquités de la France, la première médaille a été attribuée à M. Beautemps-Beaupré (*Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*); la deuxième, à feu M. Perret (*Histoire des relations de la France avec Venise du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*); la troisième, à M. René Merlet (*Chronique de Nantes*); une quatrième a été décernée à M. Lemoine (*Chronique de Richard Lescot*); la première mention a été accordée à M. Abel Rigault (*Procès de Guichard, évêque de Troyes*); la deuxième, à M. Jules Chevallier (*Essai historique de l'église et de la ville de Die*); la troisième, à M. Pron (*Gallia judaica*); la quatrième, à M. E. Laurain (*Essai sur les présidiaux*); la cinquième, à MM. de Santi et Vidal (*Deux livres de raison*); la sixième, à M. Malo (*René de Dammartin et la coalition de Bouvines*).

Le prix Bordin a été enlevé par M. l'abbé Chabot avec ses études sur l'histoire de Mar Jabahaha III et sur la chronique attribuée à Denys de Tel Mahré. L'*Étude sur la citadelle du Caire*, de M. Casanova, a été honorée du prix Saintour; M. Adrien Blanchet a reçu le prix Allier d'Hauteroche pour ses volumes sur les monnaies grecques et romaines.

La Société des antiquaires de Picardie décernera, l'an prochain, le prix d'histoire de la fondation Le Prince (500 fr.) au meilleur mémoire sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie; le prix d'archéologie de la fondation Le Dieu (800 fr.) au meilleur mémoire archéologique concernant la même province; le prix de la fondation Pinsard (200 fr.) à la meilleure biographie des femmes picardes illustres antérieurement à 1789. Les mémoires destinés à ces trois concours doivent être remis au secrétariat de la Société avant le 1er juillet 1898.

La Société Jablonowski, de Leipzig, met au concours, dans la section d'histoire pour 1899, une étude sur les causes économiques et sociales de l'établissement des associations dans les derniers temps de l'histoire grecque; et pour 1900 une étude sur la situation juridique et sociale des artisans dans l'antiquité grecque, particulièrement d'après les inscriptions et les sources littéraires, et sur l'organisation économique des métiers. Le concours sera clos le 30 novembre des années susdites. La langue pour la rédaction des mémoires peut être le latin, le français ou l'allemand.

Le congrès des Sociétés savantes s'est tenu à la Sorbonne du 20 au 23 avril. Nous noterons dans la section d'histoire et de philologie les communications suivantes : Séance du mardi soir 20 avril. Après un hommage auquel s'associeront tous les hommes d'études, rendu par le président de séance, M. le chanoine Ulysse Chevalier, à l'immense éru-

Digitized by Google

dition et à la critique pénétrante de M. Léopold Delisle, et des regrets sur la mort de M. l'abbé Albanès [1], M. le colonel Borrelli de Serres a présenté un mémoire sur la réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste. Voici les conclusions auxquelles il est arrivé : l'Artois, dot de la mère de Louis VIII, n'a été réuni qu'à l'avènement de ce prince ; l'Amiénois, le Vermandois, le Valois, ont été réunis en 1213, à la mort d'Éléonor, unique héritière des comtes de Vermandois, mariée en quatrièmes noces à Matthieu de Beaumont ; l'Éléonor, veuve du comte Matthieu, qui a épousé Étienne de Sancerre avant 1212, serait une autre personne que l'héritière du Vermandois. M. l'abbé Hardel a présenté quelques documents du XIe au XIIIe siècle sur le prieuré et la seigneurie de Vineuil. Un mémoire de M. Berthelé, lu par M. Revillout, fait connaître une œuvre inédite du fameux Guillaume Durand le spéculateur. Ce sont les instructions au clergé du diocèse de Mende et les constitutions synodales que conserve un manuscrit de Cessenon (Gard). Dans son Pontifical, Guillaume Durand fait allusion à ces constitutions. Des documents recueillis par M. Guesnon fournissent des indications utiles sur l'invasion anglaise dans le Nord au temps de Philippe VI et notamment sur la bataille de Crécy ; M. Guesnon a retrouvé les remontrances adressées au Roi par les députés des villes dans l'assemblée générale du 30 novembre 1347. D'autres pièces concernent les événements qui ont suivi la journée de Poitiers et la réunion des États d'Artois. M. le comte Couret a retrouvé des comptes de la prévôté d'Orléans relatifs au siège de la ville en 1428-1429. En étudiant les cérémonies du mariage au XVe siècle dans les diocèses de Beauvais, de Noyon et de Senlis, M. l'abbé Morel constate qu'elles ne différaient guère de celles qu'on observait dans le Midi de la France. Cette communication a fourni l'occasion à M. le chanoine Chevalier de rappeler l'intérêt des études liturgiques, même au point de vue archéologique, et d'inviter les Sociétés savantes à imiter sur ce point le zèle des Sociétés étrangères. Les comptes de l'évêché de Meaux, administré en régale de 1422 à 1426, fournissent à M. Parfouru maints détails sur les conséquences désastreuses du siège de Meaux pour la ville et pour les campagnes environnantes. M. Alexandre Sorel a retracé l'histoire de l'imprimerie à Compiègne, depuis l'origine, 1652, jusqu'en 1789. M. Raulin a parlé de la confrérie de Sainte Cécile éta-

[1] M. le chanoine Chevalier a fait un appel que nous nous empressons de reproduire à la bonne volonté de tous pour mettre au jour les innombrables documents (plus de 10,000) recueillis par le regretté travailleur sur l'histoire ecclésiastique du sud-est de la France. Signalons la courte notice consacrée par M. le chanoine Chevalier à son ami sous ce titre : *Le Chanoine Albanès. Biobibliographie* (s. l. n. d., in-8 de 20 p.).

Digitized by Google

blie à Saint-Pierre de Caen (1564-1792). M. Nicolaï a signalé une image populaire de saint Jacques, qui est une preuve que le pèlerinage de Compostelle était encore fréquenté par les pèlerins français au XVIIIe siècle, malgré les ordonnances restrictives de Louis XIV et de Louis XV.

Séance du mercredi matin, 21. Les lettres de Philippe le Bel, recueillies aux archives de la Lozère par M. Roucaute, se rapportent principalement au paréage de 1307 entre le roi et l'évêque de Mende. M. Aug. Cavalier a signalé un compoix de la commune de Pérols (Hérault), rédigé en 1600. M. Jules Finot a établi le compte des dépenses de Charles-Quint au siège de Metz, en 1552. M. Lemoine a fait ressortir l'importance des archives des amirautés de Brest, Quimper et Morlaix. La poste maritime était faite gratuitement au XVIIIe siècle par les armateurs de la Rochelle, d'après un mémoire de M. Garnault; les armateurs firent échouer les tentatives de la monarchie, soit pour imposer une taxe sur ces correspondances, soit pour faire elle-même le service de la poste par des paquebots spéciaux. M. Pasquier a fait connaître don Joseph Margair d'Avilar, gentilhomme catalan, qui servit la France de 1642 à 1658, et amena son pays à reconnaître la suzeraineté du monarque français. M. Gauthier a esquissé la biographie de la duchesse de Lorraine, Béatrix de Cusance, dont le portrait, peint par Van Dyck, se trouve au musée du Louvre, et dont il a retrouvé la correspondance.

Séance du mercredi soir. M. le chanoine Douais a fait connaître l'organisation des messageries toulousaines pour Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille de 1588 à 1629 : l'ordinaire pour Paris, par exemple, qui en 1588 partait deux fois par mois, avait fixé en 1629 son départ tous les lundis; le trajet, primitivement de quinze jours, avait été réduit à quatre. M. J. Depoin a lu deux mémoires, l'un sur la chronologie des comtes de Paris au temps des premiers Carolingiens (747-858); l'autre sur les alliances des premiers comtes d'Anjou. Après deux communications de M. Musset sur les prénoms à La Rochelle du Xe au XIXe siècle, et de M. l'abbé Girou sur les prénoms de la paroisse de Saint-Martin de Hommes (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière), M. Lemoine a fait l'histoire de la révolte dite du papier timbré ou des bonnets rouges, qui a troublé la Bretagne en 1675. M. Guibeaud a étudié les noms de baptême à Perpignan (1516-1738); M. Édouard André, la peste du Vivarais en 1629. M. Autorde a exposé l'organisation des hôpitaux dans la Marche et le Limousin aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Séance du jeudi matin 22 avril. M. l'abbé Galabert a fait connaître les coutumes (1268) de Lacapelle-Livron. M. l'abbé Marbot a montré que le français s'est substitué au latin dans les documents adminis-

Digitized by Google

tratifs aixois, d'abord dans les actes du parlement (1531) et du conseil de ville (1536), puis dans les registres paroissiaux, enfin dans les délibérations du chapitre métropolitain (exclusivement depuis 1600). M. J. Finot a étudié les représentations scéniques à Lille au xve siècle, données par des sociétés (du Petit-Fret, des Guingants, de la cour d'Égypte) placées sous l'autorité de l'évêque des fous : interdites au xvie siècle par l'autorité ecclésiastique comme trop licencieuses, elles se transformèrent et devinrent les chambres de rhétorique. M. Thoison a communiqué de nouveaux détails sur l'abbé d'Aubignac.

Séance du jeudi soir. Mme Vincent a fait une lecture sur les femmes pairs de France depuis Blanche, comtesse de Troyes, en 1218, jusqu'à Mlle de Pontcourlay, à la fin du xviie siècle. M. F. Cortez a retracé l'histoire de la révolte des paysans à Saint-Maximin (Var), en 1789, et de la « Grand'peur » moins violente en cet endroit que dans d'autres parties de la France. M. Lorin a étudié le fonctionnement de la municipalité cantonale de Rambouillet, sous le régime de la constitution de l'an III. M. d'Alizac a fait connaître la vie communale à Aixe (Haute-Vienne) pendant la Révolution. M. Veuclin a exposé les relations des Normands avec la Russie au xviiie siècle. M. Pillet a présenté divers documents sur l'histoire de notre marine à la fin du xviiie siècle (projet de construction d'un port militaire à Port-en-Bessin, etc.).

A la section d'archéologie, le mardi soir, M. Bousrez a étudié les monuments mégalithiques assez nombreux de Maine-et-Loire. Le P. de la Croix a exposé les résultats de ses fouilles au Villeret (Eure), où il a retrouvé notamment un temple et un théâtre, ruines du lieu antique de Canetum. M. de Saint-Venant a recherché les traces des Arécomiques dans la région du Gard. M. de Nussac a présenté un aperçu sur les fontaines du Limousin, qui sont l'objet d'un culte. Le mercredi matin, M. Léon Plancouard a étudié les fontaines sacrées du Vexin; M. Musset s'est efforcé d'établir que la pile romaine de Villepouge (Charente-Inférieure) n'est ni un mausolée ni un fanal, comme on l'a cru, mais un simple fétiche de pierre. M. l'abbé Bossebœuf attribue au xiie siècle l'étole dite de Saint-Pol-de-Léon, conservée à l'île de Batz; puis il cite des fragments inédits des comptes du château d'Amboise. Le mercredi soir, signalons les deux communications de M. le chanoine Pottier, l'une sur le trésor de Grandselve, l'autre sur une inscription de 1242 provenant de l'abbaye de Belleperche, et où un défunt, Bertrand de Cuzorn, fait au passant la leçon de la mort [1]; celle de M. Héron sur une fabrication privée de doubles

[1] Ce nous est une occasion de signaler, dans le tome XII des *Œuvres complètes* de Mgr Barbier de Montault qui vient de paraître (Poitiers, imp. Blais et

Digitized by Google

à Rouen en 1639, qui fut interdite par arrêt du Parlement, et celle de M. Eudes sur M. Huguet et l'influence des artistes français à Batalha et en Portugal à la fin du XIVe siècle.

Le jeudi matin, M. Moïse Schwab a lu un mémoire sur les épitaphes hébraïques de France au moyen âge. M. Vauvillé a dressé l'inventaire des monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Soissons. M. l'abbé Hamard a fait connaître la nécropole gallo-romaine de Mouy-Bury (Oise). Le jeudi soir, M. Nicq-Doutreligne a présenté un mémoire sur les vieux remparts de Cambrai. M. Jules Gauthier a fait l'historique des deux cathédrales de Besançon, suivant les transformations de la première du VIIIe au XIIIe siècle, et montrant que la seconde, rasée par Vauban de 1674 à 1690, a été construite de 1025 à 1090, mais en gardant quelques parties de l'édifice du Ve siècle, qu'elle remplaçait. M. Ridel a retracé l'histoire architecturale de l'abbaye de Fontevrault.

A la section de géographie, nous noterons (séance du mercredi soir) le mémoire de M. Gleyzal sur la marche d'Annibal du Rhône aux Alpes; l'inventaire par M. Laforge des plans du Havre depuis 1524 jusqu'en 1895; la note de M. Fournier sur les limites de la Provence et du Comtat-Venaissin aux deux derniers siècles; la biographie par M. Ludovic Drapeyron du cartographe Rizzi Zannoni (1736-1814), qui fut quelque temps gardien du dépôt de la marine; — (séance du jeudi soir) les communications de M. Saint-Yves sur la géographie économique de la Crète aux XVIIe et XVIIIe siècles, sur l'histoire des consulats français dans cette île et dans celle de Chypre, et sur les étapes de la peste dans le Levant aux deux derniers siècles; l'étude comparative de M. Chauvigné sur les limites de la forêt de Brechenay au moyen âge et à notre époque; l'histoire de la forêt Verte près de Rouen, par M. Boubier de la Serre; les renseignements donnés par M. Pasquier sur la collection réunie au XVIIe siècle par M. Froidour, grand maître de la réformation des eaux et forêts, importante pour l'histoire de cette administration et pour l'histoire régionale; l'étude de M. Bladé sur les grands fiefs de la Gascogne; — (séance du vendredi matin) la notice de M. Quarré-Reybourbon sur le voyageur lillois Pierre-Louis Jacobs d'Hailly, dont les relations donnent des détails précis sur la façon dont on voyageait à la fin du XVIIe siècle (1690-1700); l'essai historique sur la cartographie par M. Denancy; l'étude de M. Froidevaux sur le séjour de Fusée Aublet à la Guyane (1762-1764), et le mémoire où le même érudit fait connaître la correspondance inédite de Lozier-Bouvet sur le Sénégal (8 juillet-14 octobre 1786).

Roy, 1897, in-8 de 620 p), le chapitre III, intitulé *Saint Grégoire*, et plein de détails curieux sur les prières pour les trépassés et sur les croix-pitacium.

Digitized by Google

Les communications qui intéressent nos études à la section des sciences économiques sont les suivantes : le mémoire de M. Léon Laforge sur l'ordonnance de Louis XIV relative au commerce de la Hollande et de la France; l'étude de M. de Saint-Genis sur le métayage en Bourgogne au siècle dernier; la note de M. Lorin sur la fortune du fameux Quesnay; la communication par M. Camille Bloch d'une correspondance échangée entre l'intendant de la généralité d'Orléans, M. de Cypierre, et les contrôleurs généraux de Laverdy et d'Invan, l'intendant des finances Trudaine, le lieutenant de police Sartine, etc., qui fournit de curieux renseignements sur l'état de la province dans le second semestre de 1768, particulièrement sur la question des grains et des accaparements; l'étude de M. Dupéron sur la Société populaire de Castres, dont on a les procès-verbaux des séances de 1782 à l'an III; le mémoire de M. Veuclin sur les tentatives faites aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour établir jusque dans les villages des écoles professionnelles (écoles de dentelles à Auxerre, Alençon, Sées, Coutances, etc.); les communications de M. des Cilleuls sur la distinction des pouvoirs depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789, distinction ancienne, mais qui n'a jamais eu pour conséquence inévitable l'incompatibilité entre l'exercice de ces pouvoirs, et sur l'organisation du contentieux administratif depuis 1790 jusqu'en l'an VIII.

Le discours de clôture a été prononcé cette année par M. Ernest Babelon [1]. Il avait pris comme sujet : *De l'utilité scientifique des collections de monnaies anciennes*. Nul plus que le savant conservateur du département des médailles à la Bibliothèque nationale n'était à même de traiter ce sujet. Quelques pages lui ont suffi pour exposer le profit que peut tirer l'historien des moindres pièces. La prodigieuse variété de types produits par les ateliers monétaires de l'antiquité grecque et même romaine a multiplié ces « témoins oculaires et officiels, » leur permettant de nous transmettre un nombre considérable de renseignements que l'on ne trouve pas ailleurs : l'exemple d'Éphèse, choisi par M. Babelon, est caractéristique. Histoire religieuse, politique, économique, chronologie, modes, mœurs, arts, les monnaies nous renseignent sur tout. Elles viennent rectifier ou compléter les récits des historiens (par exemple pour la révolte de Saturninus); elles nous éclairent là où le témoignage des sources écrites fait à peu près défaut (par exemple, histoire de la Macédoine et de la Thrace avant Philippe). Nos lecteurs liront certainement avec plaisir et profit cette brillante apologie de la numismatique.

A la réunion des Sociétés des beaux-arts nous signalerons : le

[1] Cf. *Congrès des sociétés savantes. Discours prononcé à la séance générale du congrès, le samedi 24 avril 1897* (Paris, imp. Retaux, 1897, in-8 de 24 p.).

Digitized by Google

20 avril, la lecture de M. Lhuillier sur le théâtre dans le Gâtinais avant le XVIIIe siècle; les notes de M. Georges Guigue sur le mobilier de luxe à Lyon en 1700; l'étude de M. Léon Maxe-Werly sur les arts et les artistes dans le Barrois; le 21, les études de M. Jules Gauthier sur l'église de Montbenoît et sur Jean Carondelet; de M. Benet sur les artistes de Caen du XVIe au XVIIIe siècle; de M. Quarré-Reybourbon sur les enseignes de Lille depuis une époque ancienne; de M. l'abbé Requin sur le sculpteur Antoine Volard, et de M. Mazerolle sur Jacques-Denis Antoine, architecte de la Monnaie; le 22, la biographie, par M. Delignières, du sculpteur picard Jean-Baptiste Poultier (1653-1719); les mémoires de MM. Herluison et Leroy sur les auteurs dramatiques, les musiciens et les acteurs dans l'Orléanais, et sur les Archives du château de la Ferté; enfin, la communication par M. de Longuemare de lettres inédites du sculpteur Mouchy; le 23, la notice où M. de Grandmaison a montré, à l'aide d'un marché inédit, que le monument des Poncher a pour auteur Guillaume Chalneau et le neveu et collaborateur de Michel Colombe, Guillaume Regnault.

La Société de l'histoire de France a mis en distribution les volumes suivants : *Journal de Jean de Roye*, publié par M. Bernard de Mandrot, t. II; *Brantôme, sa vie et ses écrits*, publiés par M. Ludovic Lalanne; *Chroniques de J. Froissart*, publiées par M. Gaston Raynaud, t. X; *Histoire universelle*, par Agrippa d'Aubigné, publiée par le baron de Ruble, t. IX.

La Société d'histoire contemporaine vient de mettre en distribution un nouveau volume : *Les Mémoires du comte Ferrand*, ministre d'État sous Louis XVIII, publiés par le vicomte de Broc. « On s'arrêtera avec sympathie, dit M. de Broc dans son Introduction, devant cette figure d'honnête homme, de loyal serviteur, auquel ne manque pas l'autorité des lumières et de l'expérience et qu'honorèrent sa foi dans un principe, son invariable fidélité à une cause. »

Notre collaborateur le baron Carra de Vaux, professeur à l'Institut catholique, vient de publier, sous les auspices de la Société asiatique, la traduction du *Livre de l'avertissement et de la revision*, par Maçoudi (Imprimerie nationale, in-8).

M. F.-C. Garofalo, bien connu par ses travaux sur l'antiquité, vient de lancer le premier fascicule d'une revue destinée à l'étude de l'histoire grecque et romaine : *Rivista bimestrale di antichità greche e romane* (Napoli, in-8). M. Garofalo a le désir de fonder un organe qui ne soit pas l'instrument de vengeances, d'ambition personnelle ou d'école. Il n'a pas fait seulement appel aux érudits de son pays (auprès desquels il ne paraît pas avoir toujours rencontré l'accueil qu'il espérait), mais aussi à ceux de l'étranger, et ce premier fascicule est rempli par deux articles de savants allemands (Busolt : His-

Digitized by Google

toire de la Klerouchie athénienne de Lemnos; Soltau, Dion et Tite-Live, dans les 3e, 4e et 5e décades) et par trois articles du directeur.

En Italie également vient de se fonder un autre recueil, dont le caractère est beaucoup plus local. La *Rassegna abruzzese di storia ed arte* (Sulmona, bureaux de la revue, 3 fasc. par an. 3 fr. pour l'Italie, 4 fr. 50 pour l'Union postale) s'ajoute aux revues que l'on possédait déjà pour l'histoire des Abruzzes. Les directeurs de la revue sont MM. de Pansa et Piccirilli. Nous noterons dans le premier fascicule (15 avril 1897) la publication d'une bulle inédite de Nicolas IV.

Signalons aussi l'apparition d'une revue d'héraldique et d'histoire nobiliaire publiée à Londres par la maison Elliot Stock depuis le 1er mai : *The Genealogical magazine.*

Nous sommes heureux de constater l'avancement régulier du grand *Dictionnaire de la Bible*, monument exemplaire de la science catholique au XIXe siècle. Le fascicule XI, qui vient de paraître (*Colosses-Crocodile*), contient entre autres articles intéressants : *Colossiens* (*épître aux*), de M. Jacquier; — *Commerce*, de M. Lesêtre ; — *Concordances de la Bible*, de M. Mangenot; — *Confession*, de M. Vacant; — *Coptes* (*versions de la Bible*), de M. Hyvernat; — *Corinthiens* (*épîtres aux*), de M. Jacquier; — *Cosmogonie mosaïque*, de M. Hamard ; — *Coudée*, de M. Levesque; — *Couronne*, *crèche*, de M. Lesêtre ; — *Crète*, par M. Beurlier. — L'illustration comporte soixante-dix-huit gravures, dont deux hors texte : la reproduction d'une peinture des tombeaux de Beni-Hassan, représentant une émigration de Sémites (en 10 couleurs), et la phototypie d'un manuscrit copte.

M. le chanoine Reusens, professeur à l'Université catholique de Louvain, entreprend la publication d'*Eléments de paléographie*. Nous aurons sans doute à revenir plus longuement sur ce travail; nous tenons à en annoncer dès maintenant le 1er fascicule (Louvain, l'auteur, 1897, in-8 de 184 p. avec nombr. planches et fig. dans le texte). Le travail de M. le chanoine Reusens se distinguera des ouvrages analogues publiés en Allemagne et en France, parce qu'il fera une place spéciale à la paléographie flamande; et cela seul suffirait à le recommander à l'attention des érudits. Le 1er fascicule comprend l'introduction et les cinq premiers chapitres : I. Division de l'écriture (majuscule, minuscule, etc.). II. Écritures nationales. III. Abréviations. IV. Causes qui rendent difficile la lecture des anciennes écritures. V. Orthographe et usages anciens (orthographe vicieuse latine, orthographe du vieux français, orthographe du vieux néerlandais).

Notre érudit collaborateur M. Tamizey de Larroque a donné au public le tome VI des *Lettres de Peiresc*, faisant partie de la « collection des documents inédits sur l'histoire de France. » Nous lui devons en

Digitized by Google

outre un très curieux recueil des *Lettres inédites de Marguerite de Valois* (Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 38 p.). Ces lettres furent adressées à Pomponne de Bellièvre, le futur chancelier de France, pendant les deux séjours de Marguerite en Gascogne, de 1579 à 1585. C'est une contribution des plus curieuses à la biographie de cette princesse. Signalons encore un nouveau fascicule des *Correspondants de Peiresc*, consacré à *Jean et Pierre Burdelot*, et contenant des lettres inédites adressées de Paris et de Rome durant les années 1634 à 1636 (Paris, Colin, gr. in-8 de 24 p.).

Dans une brochure que nous avions signalée ici même, M. l'abbé Angot avait, par une étude critique magistrale, prouvé que le document sur lequel on s'appuyait pour fixer à l'année 1158 un départ de Mayennais pour la croisade était l'œuvre d'un faussaire du XVIIe siècle, J.-B. de Goué. La découverte, aux archives départementales, de trois pancartes du chartrier de Goué que l'on croyait perdues lui a donné l'occasion de rendre sa démonstration plus certaine encore et absolument péremptoire : *Les Croisés et les premiers seigneurs de Mayenne. Origine de la légende* (Laval, Auguste Goupil, 1897, in-8 de 32 p.). Le savant auteur donne en même temps quelques exemples d'autres faux contenus dans le chartrier de Goué. Il semble bien établi aussi que les documents faux communiqués à Ménage et à Guyon de la Fosse sur l'histoire des premiers seigneurs de Mayenne par Le Goué ont la même origine et sortent de l'officine de J.-B. de Goué.

M. Charles Farcinet a publié, sur un sujet qui lui est cher et qu'il se plaît à creuser chaque jour davantage, une nouvelle notice, intitulée : *Les Anciens sires de Lusignan, Geoffroy la Grand'Dent et les comtes de la Marche* (Fontenay-le-Comte et Niort, in-8 de 40 p.).

M. Gaston Paris a écrit pour le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* une notice très importante sur *Jean, sire de Joinville*, dont nous avons sous les yeux le tiré à part (in-4 de 171 p.). L'auteur y traite avec sa haute compétence toutes les questions relatives à l'incomparable chroniqueur et à son ouvrage sur saint Louis. Il est à peine utile de recommander à nos lecteurs la valeur scientifique de ce travail, dans lequel le savant académicien a bien voulu rappeler, en termes très favorables, la part prise naguère par la *Revue* aux études et discussions sur ce sujet.

La Petite bibliothèque d'art et d'archéologie, publiée sous la direction de M. Kaempfen, vient de s'augmenter d'un nouveau volume : *Pic de la Mirandole en France* (1485-1488), par MM. Léon Dorez et Louis Thuasne (Paris, Ernest Leroux, in-18 de 218 p.). Le caractère en est ainsi déterminé par les auteurs : « M. Louis Thuasne signalait naguère plusieurs passages de la correspondance des nonces apostoliques à la cour de Charles VIII, qui jetaient un jour tout nouveau

Digitized by Google

sur une des plus intéressantes périodes de la vie de Pic de la Mirandole, celle qui suivit l'éclat des thèses romaines. — D'autre part, M. Léon Dorez découvrait récemment, dans la bibliothèque du séminaire archiépiscopal de Malines, le procès-verbal des audiences tenues par la commission pontificale chargée d'examiner les propositions les plus suspectes du hardi philosophe. — Ces importants documents se complétaient d'une manière si heureuse, que MM. Thuasne et Dorez ont décidé de les réunir dans le présent volume, dont la partie française est due au premier, la partie italienne au second d'entre eux. — On ne trouvera ici qu'un simple récit des faits, assez étendu pour permettre au lecteur de comprendre sans effort les pièces imprimées à l'appendice; mais l'examen du fond même du débat a été presque entièrement réservé et fera l'objet de l'un des chapitres du prochain livre de M. Dorez sur Jean Pic de la Mirandole. »

M. Achille Bardon a entrepris pour la baronnie de Vezenobre, en Provence, ce qu'il avait fait déjà pour la baronnie d'Alais : il a voulu nous en faire connaître les mutations successives depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Ce sont les résultats de ses recherches qu'il a consignés dans une petite brochure : *Chronologie des seigneurs de Vezenobre de 1240 à 1789* (Nimes, imp. F. Chastanier, 1897, in-8 de 31 p.).

Notre collaborateur M. Gustave Fagniez vient de faire paraître, sous ce titre : *L'Économie sociale de la France sous Henri IV* (Paris, Hachette, in-8 de 426 p.), un ouvrage qui mérite d'attirer tout spécialement l'attention du public instruit. Envisageant successivement toutes les branches de la production: économie rurale, économie industrielle, économie commerciale, l'auteur montre la situation où les guerres civiles avaient réduit chacune d'elles, puis signale les premiers symptômes de renaissance, expose les mesures adoptées par le gouvernement de Henri IV pour ranimer et développer l'activité économique, leur esprit et leur efficacité, et indique ce qu'elles eurent toujours de méritoire et souvent de fécond. Il ne se contente pas de nous faire assister à la création de la richesse, il en suit la répartition entre les différentes classes. Ce livre, sur lequel, d'ailleurs, la *Revue* se réserve de donner plus amplement son avis, est certainement de nature à suggérer plus d'une comparaison utile avec le présent et à jeter sur diverses questions agitées de notre temps plus d'un trait de lumière. Il intéresse à la fois les économistes et les historiens.

La Faculté des arts de l'Université d'Avignon, à laquelle M. J. Marchand consacre une intéressante notice (Paris, Alphonse Picard et fils, 1897, in-8 de 60 p.), n'a pas eu dans les premiers siècles une existence très brillante. Restaurée par Pie II après avoir disparu quelque temps, elle ne put se maintenir. Ce fut la création du collège

Digitized by Google

des jésuites qui amena peu à peu la rénovation de la faculté, pour laquelle de nouveaux statuts furent rédigés en 1675. Jusqu'à la Révolution qui en amena la suppression, elle vécut, mais sans un grand éclat. M. Marchand a complété son utile monographie par la publication des statuts de 1675, par la chronographie des professeurs de philosophie depuis 1666 et par un spécimen de lettres de maître ès arts de 1753.

Nous sommes heureux de constater le succès obtenu par la collection « les Saints, » publiée par la maison Lecoffre, sous la direction de M. Henri Joly. La *Sainte Clotilde* de M. Godefroid Kurth et le *Saint Augustin* de M. Ad. Hatzfeld sont déjà à leur deuxième édition. Trois nouveaux volumes ont paru : *Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons*, par le P. Brou, de la Compagnie de Jésus; *Le B. Bernardin de Feltre*, par M. Flornoy, et *Psychologie des saints*, par M. Henri Joly. On annonce comme étant sous presse : *Saint Pierre Fourier*, par M. Pingaud; *Saint Ambroise*, par M. le duc de Broglie, et *Jeanne d'Arc*, par M. Petit de Julleville.

Sous ce titre : *Portraits et souvenirs* (Paris, Calmann-Lévy, in-18 de VIII-360 p.), M. Gabriel Monod vient de mettre au jour un intéressant recueil de morceaux antérieurement insérés par lui dans divers organes de publicité périodique. On connaît les sentiments de M. Monod et leur différence d'avec les nôtres. Mais on connaît aussi sa parfaite bonne foi, l'élévation de son esprit et la rare distinction de son talent. Les personnes cultivées, en état de discerner les hommes et les choses, liront avec plaisir et avec profit les morceaux dont ce volume se compose, et en particulier ceux qui se réfèrent aux études historiques : *Michelet à l'École normale ; — John-Richard Green et l'histoire du peuple anglais ; — Georges Waitz et le séminaire historique de Gœttingue ; — Victor Duruy ; — Fustel de Coulanges ; — James Darmesteter.*

A l'occasion de la bénédiction solennelle de l'église de Sainte-Sabine (9 février 1897), M. l'abbé Alb. Coutard a rédigé une courte notice sur *l'Église de Sainte-Sabine et ses curés* (Extrait de la *Semaine du fidèle*. Le Mans, Leguicheux, 1897, in-8 de 12 p.). Il a notamment dressé une liste chronologique des prêtres qui ont gouverné cette paroisse depuis 1450. On regrette qu'il n'ait pas appuyé ce travail des preuves sur lesquelles il l'étaie.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *Rome et l'empire aux deux premiers siècles de notre ère*, par Émile Thomas (Hachette, in-12); — *Essai sur l'histoire de la « Praefectura urbis » à Rome*, par P.-E. Vigneaux (Fontemoing, in-8); — *Concilium Basiliense*, herausgegeben von J. Haller. Band I. *Studien und Dokumente, 1431-1437*

Digitized by Google

(Basel, Reich, 2 vol. in-8); — *Formation de la nation française*, par G. de Mortillet (Alcan, in-8, cart.); — *La Chronique de Sulpice Sévère*, texte critique, traduction et commentaire. Livre I, avec prolégomènes sur Sulpice, sur ses écrits et sur son maître Martin de Tours, par A. Lavertujon (Hachette, in-4); — *La Gaule mérovingienne*, par M. Prou (May, in-8); — *Adhémar de Chabannes*, chronique publiée d'après les manuscrits, par J. Chavanon (A. Picard, in-8); — *Histoire de Philippe le Long, roi de France*, par Paul Lehugeur (Hachette, in-8); — *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, par E. Biré. T. IV (Perrin, in-18); — *Deux Victimes des septembriseurs. Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais*, par Louis Audiat (Desclée et de Brouwer, in-8); — *Souvenirs du général comte Fleury*. T. Ier (1837-1859) (Plon et Nourrit, in-8); — *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme*, par G. Bonnefoy, t. IV (Lechevalier, in-8); — *La Vie privée d'autrefois*, par Alfred Franklin (deux nouveaux volumes : *La Vie de Paris sous la Régence; les Animaux*) (Plon et Nourrit, in-12); — *L'Église libre* (Stock, in-18); — *Les Hussards de Chamborant* (2e hussards), avec une introduction par le colonel de Chalendar (Firmin-Didot, gr. in-8); — *Sulle marche d' Italia e sulle loro diramazioni in marchesati*, lettere cinque al comm. Domenico Promis, del comm. C. Desimoni (Genova, tip. Sordo-muti, gr. in-8); — *Pierre le Grand*, par K. Waliszewski (Plon et Nourrit, gr. in-8); — *Les Tchèques et la Bohême contemporaine, essai d'histoire et de politique*, par J. Bourlier (Alcan, in-18); — *La France et l'Angleterre en Égypte*, par A. Bourguet (Plon et Nourrit, in-18); — *La Crète devant l'image*, par J. Grand-Carteret (May, in-18); — *Une Éducation impériale. Guillaume II*, par F. Ayme (May, in-18); — *Pic de La Mirandole en France (1485-1488)*, par L. Dorez et L. Thuasne (Leroux, in-18); — *Les Ennemis de Chapelain*, par Mgr A. Fabre (Fontemoing, 2 vol. in-18); — *Maupertuis et ses correspondants*, par l'abbé A. Le Sueur (A. Picard et fils, in-8); — *Voyages de Montesquieu*, publiés par le baron A. de Montesquieu. II (A. Picard, gr. in-8 carré); — *Annual Report of the board of Regents of the Smithsonian Institution (july 1894)* (Washington, Government printing Office, gr. in-8, cart.); — *Voyages et aventures de François Pyrard de Laval*, par A.-F. Anis (Bloud et Barral, in-18); — *Le Général Souham (1760-1837)*, par R. Fage (A. Picard et fils, gr. in-8); — *Une Fiancée de Napoléon. Désirée Clary, reine de Suède (1777-1860)*, par la comtesse d'Armaillé (Perrin, in-18); — *Montalembert*, par le vicomte de Meaux (Calmann-Lévy, in-18); — *André Denjoy, soldat et apôtre, aumônier militaire à Madagascar (1852-1895)*, par J.-T. de Miramont (Œuvre de Saint-Paul, in-18).

Digitized by Google

C'est un deuil très sensible pour la science orthodoxe que la mort du vénéré prélat placé à la tête de l'Institut catholique de Toulouse. Mgr Duilhé de Saint-Projet, profondément pénétré de la nécessité, pour le salut et le relèvement de la société française, de l'action convergente et de l'union forte et sage de la religion et de la science, y avait travaillé avec une rare intelligence de savant et un zèle d'apôtre. La trace de son action salutaire demeure dans son beau livre : *Apologie scientifique de la foi chrétienne*, et dans l'œuvre, si importante et si féconde, des congrès scientifiques internationaux des catholiques, dont il avait été, si nous ne nous trompons, le tout premier initiateur.

L'épée de Mgr le duc d'Aumale avait écrit de belles pages dans notre épopée militaire et pris sa brillante part dans la conquête définitive de cette terre d'Afrique, précieux legs à la France de la branche aînée des Bourbons, noblement acquitté par la branche cadette. Sa plume, française et royale aussi, et maniée d'une main non moins vaillante et non moins sûre, a enrichi notre littérature historique d'un livre durable, l'*Histoire des princes de la maison de Condé*. De cette double façon, ce digne descendant de Henri IV a su ajouter (quel plus bel éloge ?) un double rayon de gloire à celle de sa race, que dix siècles d'histoire, et d'histoire de France, ont élevée si haut.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

L'on attribue, avec plus ou moins de certitude, trois collections canoniques à Yves de Chartres : la *Panormia*, le *Décret* et la *Tripartita*. M. Paul Fournier[1] entreprend de soumettre ces ouvrages à un nouvel examen, se proposant d'étudier successivement ce qu'ils sont en eux-mêmes, quel en est l'auteur, et enfin dans quelle mesure ils ont été connus et utilisés par les canonistes du XIIe siècle. La *Tripartita*, demeurée inédite, est constituée par la juxtaposition de deux collections qui, à l'origine, furent indépendantes l'une de l'autre. La première comprend elle-même deux parties : l'une, consacrée aux décrétales, reproduit en grande partie le recueil du faux Isidore; l'autre contient, avec un extrait des canons des conciles recueillis par le faux Isidore, des textes relatifs aux conciles grecs postérieurs à celui de Chalcédoine et quelques fragments tirés des Pères ou des règles monastiques. La troisième partie est un simple abrégé du Décret et ne doit pas être considérée comme un recueil indépendant, car si elle renferme des extraits des Pères et des textes intéressant le droit séculier, elle contient aussi des morceaux que l'on retrouve dans les deux premières parties de la collection. La *Tripartita* tout entière a été composée vers l'année 1095, en pays de France. Examinant ensuite la composition du Décret, M. Paul Fournier montre les analogies frappantes de cet ouvrage avec le recueil de Burchard, la *Tripartita* et la *Britannica*, et recherche les autres sources où l'auteur a puisé les éléments de son travail. Il essaie, en outre, de déterminer le plan du Décret, et conclut que cette collection, d'origine française, a été composée aux environs de 1095, peu de temps après les deux premières parties de la *Tripartita*, à laquelle elle fait de nombreux emprunts.

— Au XVIIIe siècle, l'on regardait comme un fait certain que, pendant la guerre de Cent ans, les Anglais, ayant pris en France bon nombre de pièces d'archives, les avaient transportées chez eux. Bréquigny, et après lui Jules Delpit, chargés de découvrir ces trésors dans les archives d'Angleterre, obtinrent de maigres résultats, et l'on

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, novembre-décembre 1896 et janvier-avril 1897.

Digitized by Google

s'empressa d'en conclure que nos ennemis ne nous avaient rien dérobé. M. Jules Viard vient de découvrir un mandement de Jean le Bon, en date du 18 janvier 1362, enjoignant au sénéchal et au receveur de Saintonge de livrer aux gens du roi d'Angleterre tous les livres, registres, comptes, chartes et lettres relatifs à la Saintonge qu'ils peuvent avoir par-devers eux. Il estime [1] que ce témoignage formel empêche d'affirmer, comme l'a fait Delpit, que les Anglais n'ont jamais emporté de France de documents français. Les archives anglaises comprennent nombre de pièces non classées et inexplorées; on y trouvera peut-être quelque jour les chartes prises par nos voisins d'outre-Manche.

— Quelque temps avant sa mort, le comte de Mas-Latrie envoyait à la *Bibliothèque de l'École des chartes* [2] sept documents relatifs à l'Orient latin conservés aux archives de Venise et accompagnés d'un court commentaire. Les quatre premières pièces (1382, 1387, 1390 et 1396) concernent les relations quelque peu troublées qu'entretenaient ensemble dans l'Achaïe (aujourd'hui la Morée) la république de Venise, maîtresse des ports de Coron et de Modon, Neri Acciaiuoli, seigneur de Corinthe, et la grande compagnie franque, commandée par Pierre de San Superano. La cinquième est le traité conclu le 18 octobre 1397 entre la république de Venise et Jacques II de Lusignan, dans l'intérêt de la famille Cornaro, propriétaire du village de Piskopi, en Chypre. La sixième est le traité de paix, du 31 mars 1405, entre la république de Venise et Antoine Acciaiuoli, qui rentre en possession de la ville d'Athènes. La septième est une lettre patente (du 30 janvier 1413) de Balsa III Strazimir, seigneur de la Zenta, en Albanie, prenant l'engagement de respecter partout les droits de Venise, par reconnaissance pour la république, qui lui a rendu ses bonnes grâces.

— Dans un dernier article sur le Châtelet de Paris vers 1400, M. Louis Batiffol examine [3] la façon dont se tenaient les audiences à cette époque. Le prévôt, ou à son défaut son lieutenant criminel, préside le tribunal, dont la composition est très variée. Celui-ci peut comprendre les auditeurs, les examinateurs, les avocats et procureur du Roi, les avocats du siège (du Châtelet). Les membres du Parlement sont souvent appelés à prendre part au jugement des affaires les plus délicates. Lorsque l'accusé, introduit devant le tribunal, a répondu aux questions qui lui ont été posées, les témoins viennent faire leur déposition. L'accusé est alors soumis à la torture, car le tribunal

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1897.
[2] Janvier-avril 1897.
[3] *Revue historique*, mars-avril 1897.

Digitized by Google

attend de lui un aveu, s'il a nié, et l'aveu des autres crimes qu'il peut avoir commis, s'il a reconnu celui dont il est soupçonné. Le Châtelet applique seulement deux sortes de tortures : le petit tréteau et le grand tréteau. Lorsque, la torture terminée, l'accusé, après avoir été bien « refreschi, » reparaît devant le tribunal, il se décide généralement à parler ; le président du tribunal demande alors leur opinion aux assistants, et l'avis de la majorité prévaut. Lorsque les avis sont également partagés, la sentence est remise à l'audience suivante. C'est au président du tribunal qu'il est naturellement réservé de prononcer le jugement, accompagné de nombreux considérants, et d'énoncer la peine. Après avoir noté que le plus grand nombre des criminels échappaient à la justice prévôtale, M. L. Batiffol passe en revue les peines réservées à chaque sorte de crime. L'appel au Parlement d'une sentence du Châtelet est assez rare, et chaque fois qu'il a lieu, l'on voit suivre une procédure différente; en tout cas, jamais le Parlement ne juge l'affaire à nouveau. M. Batiffol termine son étude par quelques détails sur les exécutions capitales, qui se faisaient généralement à Montfaucon, toujours en présence de magistrats chargés de recevoir les derniers aveux des condamnés, et, suivant le cas, de modifier séance tenante le genre du supplice.

— Jacques Ier d'Écosse fut-il poète ? L'on n'en avait point douté jusqu'à l'apparition d'un ouvrage de M. J. T. T. Brown : *The Authorship of the Kingis Quair*, publié à Glasgow en 1896, dont l'auteur, examinant avec soin le célèbre poème Kingis Quair, le « Cahier du Roi, » soutient qu'il n'a point été composé par Jacques Ier. D'après lui, ce poème, qui a pour sujet les amours de Jacques d'Écosse et de Jeanne de Beaufort, serait l'œuvre d'un habile faussaire et aurait été écrit vers la fin du xve siècle. Discutant un à un les arguments de M. Brown, M. J.-J. Jusserand [1] est conduit à une conclusion opposée, et, sur la foi de très sérieux témoignages, il établit que le héros et l'auteur du Kingis Quair ne peuvent être qu'une seule et même personne. Après avoir montré la faiblesse des arguments de M. Brown, M. Jusserand remarque combien il est peu vraisemblable que l'auteur de ce chef-d'œuvre de grâce et de sentiment ait voulu cacher son nom et attribuer au roi la gloire légitime qui lui revenait. Comment supposer enfin qu'un faussaire, si habile qu'il fût, ait pu adopter le langage du roi et se pénétrer de ses sentiments avec tant de vérité ?

— M. Ch. Kohler publie, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [2], une lettre adressée à Jean Jouffroy, évêque d'Arras, au nom d'un roi de Sicile, par Antonello Petrucci d'Aversa. L'intéressante

[1] *Revue historique*, mai-juin 1897.
[2] Novembre-décembre 1896.

Digitized by Google

dissertation dont il l'accompagne prouve que cette lettre, écrite à « Fons populi » et datée du 4 septembre 1458, ne doit pas être attribuée à René d'Anjou, comme l'auteur l'avait fait dans son Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, mais bien à Ferdinand Ier d'Aragon, monté sur le trône de Naples en juin 1458. Le roi de Sicile, auteur de cette lettre, rappelle en effet les amicales relations entretenues par le roi son père avec l'évêque d'Arras; or, comme Jean Jouffroy avait cinq ans au plus à la mort de Louis II d'Anjou, père du roi René, la lettre ne peut émaner de ce dernier. M. Kohler fait ressortir l'intérêt de ce document, qui accompagnait l'envoi à Jean Jouffroy de deux ouvrages sur le droit canon (l'un d'eux est précisément le manuscrit 2960, en tête duquel se trouve aujourd'hui la lettre), et qui prouve les bonnes relations d'amitié existant entre le prélat et la maison d'Aragon. M. Léopold Delisle a joint à l'étude de M. Kohler l'indication des manuscrits actuellement connus qui appartinrent à Jean Jouffroy, l'un des bibliophiles les plus éclairés du xve siècle.

— Après la défaite de Novare, en avril 1500, le cardinal Ascanio Sforza, redoutant pour lui-même le sort de son frère Ludovic, tombé entre les mains des Français, s'enfuit précipitamment de Milan et prit la route de Bologne. Attaqué par une bande de Français, de Vénitiens et de gens du pays conduits par les Scotti, ses ennemis personnels, il chercha un refuge dans le château de Rivolto. Assiégé, il se rendit à la seigneurie de Venise, qui le livra à Louis XII. Il ne recouvra sa liberté qu'après une longue captivité, d'abord à Pierre-Encise, puis dans la grosse tour de Bourges. A l'aide de nombreux renseignements fournis par Marino Sanuto et des informations des ambassadeurs italiens à Milan, M. Léon-G. Pélissier retrace [1] dans tous ses détails cet intéressant épisode de l'histoire militaire et diplomatique de la conquête du Milanais par Louis XII et de la ruine de la famille Sforza.

— Si les tableaux de la galerie de Médicis que possède aujourd'hui le Louvre sont de valeur très inégale, ils n'en constituent pas moins l'œuvre la plus importante de Rubens. M. Émile Michel a pensé avec raison que l'histoire de ces tableaux, regardés aujourd'hui avec quelque indifférence par le public et même par la plupart des artistes, méritait d'être écrite, et il nous retrace [2] avec détail les raisons qui amenèrent Marie de Médicis à confier à Rubens la décoration du palais du Luxembourg, les divers séjours à Paris de l'artiste, ses relations avec la cour, les circonstances dans lesquelles il peignit ces grandes toiles, l'accueil qu'elles reçurent. L'auteur enfin étudie de près l'en-

[1] *Revue historique*, mars-avril 1897.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1897.

Digitized by Google

semble de ce travail et détermine avec goût la valeur de chacun des morceaux qui le composent.

— Le P. Henri Chérot s'est proposé [1] de faire connaître la vie du bienheureux Pierre Fourier, dont la canonisation vient d'être célébrée solennellement à Rome. Il a pensé avec raison que la meilleure manière de pénétrer au fond de cette âme évangélique était d'interroger sa volumineuse correspondance, publiée par le P. Rogié. En complétant les renseignements puisés à cette source, à l'aide des biographies dont Pierre Fourier a été l'objet, l'auteur a su rendre la vie à la glorieuse figure de celui qui mérita d'être appelé « le François de Sales de la Lorraine. » Il nous représente d'abord ce que fut Pierre Fourier à l'école de Mirecourt et bientôt au collège et à l'université de Pont-à-Mousson, se signalant à la fois par son ardente piété et par ses succès littéraires. Il nous le montre ensuite fondant la Congrégation Notre-Dame et établissant le premier, au XVIIe siècle, l'instruction primaire gratuite; puis enfin faisant refleurir la vie religieuse dans la paroisse de Mattaincourt, naguère foyer d'athéisme et de libertinage, allant évangéliser les paroisses éloignées perdues dans les montagnes des Vosges et réformant la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur. Les dernières pages nous rappellent le patriotisme du prêtre lorrain mort loin de son pays natal, à Gray, sur les terres espagnoles de Franche-Comté.

— M. H.-François Delaborde consacre [2] une étude détaillée aux travaux de Dupuy sur le Trésor des chartes et à la formation du fonds appelé aujourd'hui supplément du Trésor des chartes. Lorqu'en 1615, Pierre Dupuy et Théodore Godefroy commencèrent l'inventaire du Trésor des chartes, ils divisèrent ce fonds en trois séries, d'après le mode de conservation des documents : 1° les coffres et les layettes; 2° les sacs; 3° les registres. De 1618 à 1630 ils rédigèrent l'inventaire de la première série, qui forme actuellement les volumes 162-169 et 171 de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale. Il existe aux Archives nationales (JJ 290-300) une copie de ce même inventaire dans lequel les matières sont disposées dans un ordre différent. La série des sacs comprit à l'origine les pièces du Trésor qui se trouvaient chez le procureur général, laquelle, au moment de la rédaction de l'inventaire des layettes, s'accrut peu à peu des pièces négligées de parti pris par Dupuy et Godefroy et des versements faits au Trésor des chartes. Au cours du XVIIIe siècle, probablement sous la direction du procureur général Joly de Fleury, l'on exécuta une rédac-

[1] *Études publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus*, 5 et 20 avril et 20 mai 1897.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1897.

Digitized by Google

tion amplifiée de l'inventaire Dupuy, qui comprit, outre les layettes, la plus grande partie des sacs. Quant aux registres, dont le classement a subsisté jusqu'à nos jours, l'inventaire détaillé n'en fut entrepris qu'au XVIIIe siècle. Le désordre que Dupuy et Godefroy avaient mis dans le Trésor alla toujours en augmentant, les pièces que l'on extrayait des layettes étant réintégrées dans la série des sacs. La Révolution mit le comble à la confusion en faisant occuper par le tribunal une partie du local où le Trésor était déposé. Pour y remédier, les membres du bureau du triage des titres intercalèrent les articles dont se composait la série des sacs à leur place logique, à la suite des layettes contenant des matières analogues. Mais lorsque dom Joubert fut chargé de décrire les pièces non inventoriées par Dupuy et Godefroy, au lieu de les maintenir à la place où l'on venait de les placer, il en forma une série continue dont il rédigea un inventaire spécial. Ces pièces, correspondant à l'ancienne série des sacs, forment aujourd'hui ce que l'on appelle improprement le supplément du Trésor des chartes.

— Vers le milieu du XVIIe siècle, des torts réciproques avaient amené la cessation des bonnes relations entre la France et la Porte. Nos droits étaient méconnus et notre commerce ne pouvait soutenir la concurrence que les Anglais et les Hollandais nous faisaient dans le Levant, lorsqu'en 1670, Louis XIV envoya le marquis de Nointel, en qualité d'ambassadeur, avec mission d'obtenir le renouvellement des anciennes capitulations et de rétablir notre influence ébranlée. Après bien des atermoiements et quand les premiers succès de nos armes en Hollande lui eurent donné une nouvelle preuve de notre puissance, la Porte consentit à confirmer solennellement les capitulations autrefois en vigueur. Nointel, qui était moins un diplomate qu'un bel esprit, un amateur d'antiquités et un voyageur intrépide, jugea qu'après un pareil succès, il pouvait bien sacrifier quelques mois à ses goûts et résolut de visiter les Échelles du Levant, vers lesquelles le poussait un invincible attrait. C'est ce voyage que M. Albert Vandal [1] entreprend de nous décrire d'après les divers mémoires et les lettres de Nointel, dont la plupart sont demeurés inédits. Jamais ambassadeur ne fit voyage plus fastueux ; emmenant à sa suite, avec quelques compagnons de choix, comme Cornelio Magni, Galland, Antoine des Barres, des peintres, tout un personnel de secrétaires, une garde de janissaires et une troupe de domestiques, il parcourut en vrai représentant du grand roi les îles de l'Archipel, les côtes d'Asie Mineure, la Syrie et la Palestine. Chrétiens et musulmans se pressaient sur ses pas et venaient lui demander protection

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 avril 1897.

Digitized by Google

contre leurs tyrans respectifs ; Nointel jugeait les contestations, mettait fin aux différends, obtenait réparation des injustices. En ce temps-là, en effet, le protectorat des chrétiens que la France exerçait en Orient n'était point un vain mot, et, suivant la belle expression de M. Vandal, « le pavillon blanc qui flottait à l'arrière du bâtiment de notre ambassadeur apparaissait à tous les opprimés comme un signe de salut. » Nointel se réservait toujours le temps de visiter toutes les curiosités des pays qu'il parcourait, de déchiffrer les inscriptions, d'admirer les statues antiques et de faire ample provision de notes. Il se disposait à passer en Égypte, lorsque lui parvint à Gaza une lettre de rappel du grand vizir Kupruly, inquiet de sa tournée triomphale. Il fallut se disposer au retour et renoncer à visiter la terre des Pharaons. Nointel prit la route la plus longue, et, remontant la côte de Syrie, s'arrêta de nouveau à Saint-Jean-d'Acre, à Saïda et à Tripoli. Repassant par Chypre, il aborda enfin à Athènes ; là son enthousiasme ne connut plus de bornes et il ne s'éloigna qu'après avoir contemplé à loisir tous les souvenirs du passé. Il rentra à Constantinople le 20 février 1675, après une absence de dix-sept mois, heureux d'avoir accompli son fastueux voyage, fier de la riche collection et des notes qu'il avait amassées, mais à demi ruiné et bientôt forcé de recourir aux expédients. Enfin il trouvait la Porte irritée et apprenait le mécontentement de Louis XIV, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir laissé si longtemps en souffrance les affaires d'État confiées à ses soins ; la disgrâce était proche.

— On lira avec plaisir et non sans profit les pages [1] où M. le comte d'Haussonville retrace l'existence trop courte du duc de Bourgogne, objet de si grandes et de si légitimes espérances. Sans révéler aucun fait inconnu, mais en interrogeant les contemporains du prince, en interprétant avec finesse leurs témoignagnes, l'historien fait revivre à nos yeux la vraie physionomie de ce prince et le royal milieu où il vécut. A Versailles, à Paris, dans les provinces, lorsque l'on apprit la naissance du jeune prince, ce furent des transports d'une joie sincère et quelquefois singulièrement touchante. La vie nationale s'incarnant pour ainsi dire dans la famille royale, lorsque celle-ci se réjouissait de quelque événement, le peuple tout entier voulait prendre part à sa joie. La maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France, surveilla la première enfance du duc, avec le même soin qu'elle avait fait celle du Dauphin. La Dauphine, dont M. d'Haussonville nous esquisse la physionomie, ne jouit pas longtemps de l'affection de ses enfants : elle mourut lorsque son fils aîné n'avait encore que huit ans. Ainsi qu'il arrivait trop

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février et 1er avril 1897.

Digitized by Google

souvent chez les grands, elle vivait délaissée et opposait une douce résignation à l'indifférence d'un mari qui donnait tout son temps au plaisir et à la chasse à courre. Louis XIV ne se faisait pas d'illusion sur les mérites et les qualités de son fils, et il ne lui laissa exercer aucune influence sur l'éducation du duc de Bourgogne. Le moment venu de donner un gouverneur au jeune prince, ce fut lui qui choisit Beauvilliers. Après avoir montré ce qu'il y a d'outré dans ce fameux portrait du duc de Bourgogne, dû à la plume de Saint-Simon, M. d'Haussonville prouve que celui que le même écrivain a tracé de Fénelon pèche également par l'injustice et l'inexactitude. Il n'est donc point vrai que Fénelon, dans des vues intéressées, ait recherché tour à tour les bonnes grâces des jésuites et des jansénistes, et que les sulpiciens l'aient désigné à Beauvilliers pour remplir les fonctions de précepteur du jeune duc. Beauvilliers connaissait Fénelon, qu'il rencontrait chez M. Tronson, leur confesseur commun, et il avait pu apprécier ses éminentes qualités d'éducateur en lisant cet admirable *Traité sur l'éducation des filles* que le jeune abbé venait d'écrire à la demande de la duchesse de Beauvilliers, sa pénitente. De même, l'auteur estime qu'il est aussi injuste d'attribuer à Fénelon seul tout le mérite de l'éducation du duc de Bourgogne que de le rendre seul responsable des côtés de cette éducation qui peuvent paraître défectueux à certains esprits : Beauvilliers a droit à une large part des éloges ou des blâmes. Son influence se montre notamment dans ce régime sévère auquel le duc de Bourgogne et ses frères furent soumis, et qui devait les aguerrir à toutes les fatigues. M. d'Haussonville fait voir ce qu'il y avait d'ingénieux et souvent de hardi dans les procédés qu'employa Fénelon pour triompher de la nature emportée, de la hauteur et de l'orgueil de son élève et pour en faire le modèle des princes. C'est ainsi que dans le *Télémaque* la peinture des passions devait prémunir contre leurs dangers ce tempérament ardent et cette imagination romanesque. Si le prêtre réussit à développer chez le duc de Bourgogne les sentiments d'une piété profonde, dont témoignaient de constants progrès dans la voie de la perfection, le lettré sut éveiller en lui le goût des études sérieuses. Sans jamais surcharger la mémoire de son élève, et le plus souvent par des causeries familières, il lui donna une solide instruction, exempte de toute pédanterie. Cette éducation si bien dirigée par Beauvilliers et par Fénelon avait fait de lui, à la veille de son mariage avec Marie-Adélaïde de Savoie, le prince le plus accompli de l'Europe.

— L'étonnante existence de Charles XII, quittant sa capitale à dix-huit ans et n'y rentrant jamais, toujours en guerre ou en exil, paraît à beaucoup une énigme indéchiffrable ; en cherchant à quelles idées politiques il obéissait, l'on est arrivé parfois à se demander s'il

Digitized by Google

en avait eu, et si, le plus souvent, il ne s'était pas laissé emporter au gré de son humeur guerrière et capricieuse. On s'explique facilement sa première campagne, entreprise pour défendre le duché de Holstein, devenu une sorte de fief de la Suède, contre les convoitises du Danemark; on conçoit de même qu'il ait repoussé les attaques de la Russie et de la Pologne, coalisées contre lui dans l'espérance de recouvrer les provinces baltiques; mais lorsqu'en 1701 commence cette incroyable chevauchée qui le mène successivement en Pologne, en Saxe, en Ukraine et en Turquie, l'on ne comprend plus guère les desseins du roi de Suède. C'est cette partie de sa carrière que M. Gabriel Syveton tente d'expliquer [1], en s'aidant des derniers travaux dont il a été l'objet. Charles XII, pense-t-il, a voulu réaliser le rêve de son ancêtre Jean III d'unir les couronnes de Suède et de Pologne. En élisant Stanislas Leczinski, la diète de Varsovie, dirigée par Arvid Horn, ministre plénipotentiaire de Suède, remettait les destinées du pays entre les mains d' « un simple fondé de pouvoir » de Charles XII. C'était un « roi de carton, » comme l'appelait Arvid Horn, et il ne pouvait être maintenu sur le trône que par la présence permanente des troupes suédoises au milieu de ses États. Jusqu'à Poltava, Charles XII fut le véritable roi de Pologne, et c'est comme roi de Pologne qu'il protège ce pays à l'est contre les Russes, et à l'ouest contre un retour offensif des Saxons. Rappelant brièvement la politique de Charles XII jusqu'en 1709, M. Syveton montre qu'il a tout sacrifié à cette idée que la Pologne et la Suède devaient être indissolublement unies contre la Russie et l'Allemagne. Lorsque la défaite de Poltava eut contraint Charles XII à chercher un refuge sur le territoire turc, et qu'il vit sa royauté polonaise perdue, il conçut le dessein de faire entrer la Turquie dans ses nouvelles combinaisons. Les Turcs, qui avaient tout à craindre de la puissance russe, envahiraient la Russie et la Pologne par le sud, tandis que l'armée suédoise de Poméranie viendrait à leur rencontre par le nord. On sait comment, après l'échec de ce plan, la Suède perdit ses provinces de la Baltique. Charles XII voulait alors accomplir l'unité de la péninsule scandinave au profit de sa patrie, et reformer l'union de Calmar, quand la mort le vint surprendre. « Il a synthétisé ainsi, » conclut M. Syveton, « toutes les anciennes aspirations de la Suède, » et « tout ce qui se fit ou se tenta de grand avant ou après lui se retrouve en lui. »

— La chute d'Alberoni et la soumission de l'Espagne, préparées par les efforts de l'abbé Dubois, loin d'affermir la situation de ce dernier, eurent pour résultat de la compromettre. Ce succès à peine obtenu, les représentants de l'ancienne cour réclamèrent une paix

[1] *Revue historique*, mai-juin 1897.

Digitized by Google

immédiate et séparée avec l'Espagne, et répétèrent que l'abbé était devenu inutile et que la quadruple alliance n'avait plus d'objet. M. L. Wiesener montre [1], en s'appuyant principalement sur la correspondance de Stair, ambassadeur d'Angleterre en France, que la nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai sauva tout à la fois le ministre et la quadruple alliance. Il y eut de la part des puissances alliées, qui redoutaient une orientation nouvelle de la politique française, une sorte de conjuration en faveur de Dubois. Ce fut l'ambassadeur impérial Pentenriedter qui trouva la solution : il décida de faire un prince de l'Église de cet homme de rien que l'on pouvait facilement éconduire. Donnant comme prétexte de son intervention que la plus grande partie du diocèse de Cambrai s'étendait sur les terres de l'Empire, il demanda cet archevêché pour Dubois. Stair, Stanhope, George Ier lui-même intervinrent de leur côté; le Saint-Siège n'élevant pas d'objections, le Régent consentit, et Dubois, devenu archevêque, se vit alors assuré contre les retours de la fortune.

— Il est intéressant de savoir avec quel empressement les populations rurales répondirent, au commencement de 1789, à l'invitation du gouvernement d'envoyer leurs députés aux assemblées des bailliages et sénéchaussées. La comparution des députés des paroisses, porteurs des doléances populaires, était, on le sait, soigneusement consignée dans les procès-verbaux de ces assemblées, où, après appel des représentants des localités convoquées, on prenait défaut contre les non-comparants. Aussi, la série de ces procès-verbaux, conservés aux Archives nationales, est-elle pour M. Alexandre Onou la principale source d'informations pour l'étude d'ensemble qu'il a tenté de faire sur la comparution des paroisses dans toute la France [2]. Cette statistique était d'autant plus délicate à dresser, que l'on ne peut admettre tous les défauts consignés dans les procès-verbaux et dont le nombre a été singulièrement exagéré, par suite de la procédure suivie contre les non-comparants. M. Onou ne s'est point contenté d'enregistrer le nombre des abstentions, il en a recherché les causes, et il est arrivé à cette conclusion que les véritables abstentions furent le plus souvent indépendantes de la volonté des électeurs, et qu'en 1789 le tiers état s'acquitta avec empressement de ses devoirs de citoyen.

— M. F.-A. Aulard avait publié dans son recueil de documents, intitulé la *Société des Jacobins*, la liste des présidents et secrétaires du club des Jacobins pour la période antérieure au 1er juin 1791. Il reproduit, dans la *Révolution française* [3], cette première liste, avec

[1] *Revue de la Société des études historiques*, 1897, n° 1.
[2] *La Révolution française*, 14 mars et 14 avril 1897.
[3] 14 mai 1897.

Digitized by Google

quelques additions et corrections, et la complète pour toute la durée du club des Jacobins, c'est-à-dire jusqu'en brumaire an III.

— Il ne sera plus permis désormais de parler du vandalisme de Chaumette, car M. J. Guillaume [1] vient de prouver que l'on ne peut reprocher au procureur général de la Commune de Paris aucun acte méritant cette qualification. L'auteur de cette calomnie, sans cesse répétée, est l'évêque constitutionnel Grégoire, qui, dans un rapport présenté à la Convention quelques semaines seulement après la mort de Chaumette, l'accusa formellement d'avoir fait arracher les arbres des jardins de Paris, sous le prétexte d'y faire planter des pommes de terre, et d'avoir fait tuer les animaux rares de la ménagerie du Muséum. Or, il se trouve précisément qu'aucune de ces deux allégations n'est vraie. Le compte rendu de la séance du 20 ventôse an II, publié dans le *Moniteur*, dit que Chaumette s'éleva avec force contre les citoyens qui, par un zèle mal entendu, prétendaient arracher un arbre pour planter un chou. Enfin, un arrêté du conseil général, rapporté dans les *Affiches* de la Commune de Paris, montre que ce fut Chaumette qui envoya ses premiers pensionnaires à la ménagerie du Muséum. Non content de proclamer l'innocence de Chaumette, M. J. Guillaume surprend Grégoire, le grand adversaire du vandalisme, préconisant lui-même certaines destructions et s'applaudissant que « la massue nationale ait frappé les tyrans jusque dans leurs tombeaux. » L'auteur note, d'ailleurs, à la décharge de Grégoire, qu'il peut avoir été de bonne foi dans ses accusations contre Chaumette et que, parmi les conventionnels, on remarqua fréquemment, après thermidor, « ces étranges perversions de la mémoire. »

— Dans la première édition de son *Histoire de Saint-Just*, parue en 1859, M. Ernest Hamel contestait la liaison de Saint-Just avec Mme Thorin, femme d'un notaire de Blérancourt, liaison affirmée par M. Édouard Fleury dans l'ouvrage qu'il avait consacré au célèbre conventionnel huit ans auparavant. Fanatique admirateur de Saint-Just et armé de documents nouveaux, M. Hamel reprend aujourd'hui la discussion [2] et entend bien, cette fois, décharger définitivement son héros des accusations portées contre ses mœurs. C'est dans une lettre adressée à Saint-Just par son ami Victor Thuillier, secrétaire-greffier de la mairie de Blérancourt, et dont M. Fleury s'était servi pour établir sa culpabilité, que M. Hamel trouve la preuve de son innocence. En fait, cette lettre prouve seulement que Mme Thorin a quitté son mari pour venir habiter Paris, et qu'à Blérancourt Saint-Just passe pour l'avoir enlevée. La preuve la plus

[1] *Révolution française*, 14 mai 1897.
[2] *Ibid.*, 14 avril 1897.

Digitized by Google

sérieuse apportée par l'auteur est la réponse de Saint-Just à son ami : « Où diable as-tu rêvé — lui écrit-il — ce que tu mandes de la citoyenne Thorin? Je te prie d'assurer tous ceux qui t'en parleront que je ne suis pour rien dans tout cela. » C'est clair, Saint-Just se déclare innocent. Doit-on ajouter une foi entière à sa parole, et n'est-il pas permis de se demander si son intérêt n'a pas pu le conduire à nier l'enlèvement, même dans le cas où il s'en serait rendu coupable? La question ne se pose même pas pour M. Hamel, qui nous déclare par ailleurs que « Saint-Just était incapable de commettre sciemment un mensonge, si insignifiant fût-il. » Après M. Fleury, qui affirme la culpabilité sans bonne raison, et M. Hamel, qui affirme l'innocence peut-être trop légèrement, ne pourrait-on pas dire : Qui sait? ou même : Qu'importe ?

— Ami des chefs de la Gironde et en particulier de Barbaroux, Rebecquy se vit enveloppé dans la proscription de ce parti, et après la journée du 2 juin dut s'enfuir à Marseille. L'on savait qu'après avoir échappé pendant plusieurs mois aux recherches de la police et n'ayant plus le courage de supporter l'existence misérable qu'il menait, il s'était noyé dans le vieux port le 1er ou le 2 mai 1794. M. Jules Viguier nous retrace [1] les péripéties de son suicide, d'après le procès-verbal de constat dressé par le juge de paix et conservé aujourd'hui aux archives du palais de justice d'Aix. Il nous montre le malheureux Rebecquy errant à travers les rues de Marseille et demandant vainement asile à son beau-frère Jean-Joseph Corail, et à son ami d'enfance Simon Estrine. Toutes les portes se fermaient devant le proscrit, qui, désespéré, prit alors sa fatale résolution.

— M. F.-A. Aulard consacre [2] une étude assez neuve au régime de la séparation de l'Église et de l'État, en vigueur en France pendant près de huit années, depuis le jour où la Convention décréta qu'aucun culte ne serait salarié par l'État, jusqu'à la publication du Concordat. La Convention ayant cherché vainement à détruire le catholicisme, il lui parut opportun, au milieu de la détresse financière du pays, de lui refuser tout subside. Il semblait, la liberté des cultes étant proclamée, qu'elle dût ne voir dans les ministres des cultes que des citoyens, soumis aux lois communes. Elle en jugea différemment, se crut le droit d'exiger d'eux une promesse spéciale de soumission et d'obéissance aux lois de la République, et prit toutes les mesures opportunes pour qu'aucun culte ne devînt exclusif ou dominant. Il paraît bien que dès lors, en ce qui concernait le catholicisme demeuré la religion de la majorité de la nation, la liberté du

[1] *La Révolution française*, 14 avril 1897.
[2] *Revue de Paris*, 1er mai 1897.

Digitized by Google

culte fut singulièrement restreinte. Telles quelles, l'auteur estime que « ces lois de justice » furent accueillies « avec des transports de reconnaissance et par un cri de joie de presque toute la nation. » Cette supposition nous semble aussi peu vraisemblable que difficile à prouver. En fait, ces lois profitèrent aux groupes religieux récemment formés, et c'est grâce aux encouragements de l'État, accompagnés de quelques subventions, qu'ils purent se développer. M. Aulard recherche ce qu'étaient ces nouveaux groupes religieux et dans quels milieux se recrutaient leurs adhérents. Les pages qu'il consacre ainsi aux libres penseurs pratiquant ce que l'on appela la « religion de l'Institut, » au culte décadaire, au culte de la patrie, et enfin à la théophilanthropie, constituent la partie la plus originale de son travail. Après avoir rappelé comment les juifs, les calvinistes et les luthériens exercèrent leur culte à cette époque, l'auteur essaie de préciser quelle était la situation des catholiques constitutionnels et des catholiques demeurés fidèles à Rome. De beaucoup plus nombreux et plus riches, ceux-ci en étaient arrivés à reconstituer à peu près l'organisation de l'ancien régime. Les anciens évêques émigrés continuaient à gouverner leurs diocèses par des vicaires, tandis que les sièges vacants étaient administrés par des délégués agissant au nom du pape. Les catholiques, possédant seuls des églises, durent laisser les autres cultes s'y exercer, sans que cette étrange situation troublât généralement la paix publique. Si la Convention et le Directoire entretinrent de bons rapports avec les prêtres constitutionnels, ils virent toujours des ennemis dans les prêtres insermentés et les traitèrent comme tels. Sous le Consulat, le bas clergé commença à séparer la cause de la religion de celle de la royauté, tandis que l'État redevenait neutre. Cette neutralité est pour M. Aulard le régime idéal, dont certainement il regrette la disparition. Les catholiques ne se plaignaient point, et l'État n'aurait eu contre eux aucun grief s'ils n'avaient voulu empêcher la vente des biens nationaux. Bonaparte, remarque M. Aulard, n'avait qu'à intimider le pape pour obtenir de lui un bref qui rassurât les possesseurs des biens discrédités, et ainsi la paix eût été complète ; aussi ne peut-il lui pardonner d'avoir signé le Concordat, qui eut pour résultat non de relever les autels, puisqu'ils l'étaient déjà, mais d' « empêcher tout groupement organisé des rationalistes. » Si après avoir « présidé admirablement à la concurrence des groupes religieux, » qu'il neutralisait les uns par les autres, Bonaparte a permis au pape d'exercer de nouveau toute son autorité sur l'Église de France, c'est qu'il croyait servir ainsi ses desseins ambitieux. L'immense majorité des Français ne devait plus former qu'un seul groupe religieux sous la suprématie du pape, qu'il se flattait à son tour « de tenir sous son épée et dans sa main, » et par lequel il

Digitized by Google

commanderait aux âmes. Bref, Bonaparte a fait le Concordat pour devenir empereur. C'est ce que M. F.-A. Aulard aurait dû démontrer.

— La *Revue de Paris* publie [1] les lettres très curieuses adressées à Nesselrode au mois d'avril 1814 par le comte Paul Schouvalov, aide de camp général du tsar Alexandre, lorsqu'en qualité de commissaire de la Russie il accompagna Napoléon dans son voyage de Fontainebleau à Fréjus. Schouvalov, on n'en peut douter après l'avoir lu, est un témoin impartial, sans sympathie comme sans haine pour l'empereur détrôné ; tout entier à sa mission, il se préoccupe de rapporter exactement ce qu'il voit et ce qu'il entend, et s'abstient le plus souvent de mêler à son récit ses propres réflexions. Ce qui frappe tout d'abord dans les conversations de Napoléon avec les commissaires étrangers qui le conduisent aux frontières de France, c'est qu'en abdiquant il a conservé l'espoir d'un retour prochain. Il parle encore en maître et ne se fait pas faute de menacer les souverains alliés, qu'il accuse d'avoir manqué à leurs engagements. Jusqu'à Lyon il fut bien accueilli, et sur son passage les soldats et les enfants se font remarquer par leur entrain à crier : « Vive Napoléon ! » et : « Vive l'Empereur ! » Dans la vallée du Rhône, à l'enthousiasme succéda le silence glacial des populations. A partir d'Avignon et jusqu'au moment où il revêtit l'uniforme de général autrichien, la populace se rua à plusieurs reprises sur la voiture où il était avec le général Bertrand, et l'aurait mis en pièces sans l'intervention des commissaires. Schouvalov retrace à son correspondant tous les détails de ces scènes hideuses qui abattirent le courage de Napoléon. Ces événements et aussi les explications que lui donna Schouvalov modifièrent peu à peu ses sentiments à l'égard du tsar, et il finit par reconnaître qu'il n'avait pas lieu de se plaindre de sa conduite. Il est encore à remarquer que Napoléon, qui tombait « à bras raccourcis » sur le gouvernement provisoire, n'a jamais dit un mot contre Louis XVIII ni contre personne de sa maison.

— L'on connaît assez peu le général Amédée Willot de Grandprez qui, victime du coup d'État du 18 fructidor, fut déporté en Guyane avec Pichegru, s'échappa de Sinnamari en 1798, et après avoir séjourné aux États-Unis sous l'Empire, revint en France lors de la première restauration et reçut de Louis XVIII, avec le grade de lieutenant général, le gouvernement de l'île de Corse. M. Ch.-L. Chassin a trouvé dans les archives administratives du ministère de la guerre des lettres adressées par Willot à Louis XVIII et au ministre de la guerre Latour-Maubourg, pour leur exposer les services qu'il avait rendus

[1] 15 avril 1897.

Digitized by Google

à la royauté pendant la Révolution [1]. Ces lettres fournissent la preuve que, servant en Vendée sous les ordres de Hoche, il avait offert ses services au comte d'Artois, qui n'en sut pas profiter.

— Les lettres adressées par Eugène Cavaignac [2] à sa famille, pendant l'expédition de Morée (août 1828-mars 1829), sont d'autant plus instructives que leur signataire, alors jeune lieutenant du génie, ne peut avoir la préoccupation d'exagérer l'importance de son rôle et se contente de raconter ce qu'il fait et ce qu'il voit. Tout d'abord, Cavaignac constate que nous n'avons pas d'armée et qu'il faudra longtemps avant que nous en ayons une. Les chefs, anciens officiers de la Révolution et de l'Empire, se font remarquer par leur « nullité physique et morale. » Maison, en particulier, qui est venu chercher en Grèce son bâton de maréchal, ne pense qu'à s'assurer une bonne table, à dormir dans un lit moelleux et à faire respecter scrupuleusement l'étiquette en ce qui le concerne, et il n'a encore que cinquante-sept ans. Quant aux colonels, ce sont tous de « petits pachas » qui ne se reconnaissent pas de maître. Aussi personne ne veut-il obéir dans cette armée désorganisée. L'administration de la guerre n'a pas prévu qu'il puisse y avoir des malades, et, comme dans une campagne récente, l'on s'est embarqué sans hôpitaux organisés et sans médicaments. Si les balles de l'ennemi font peu de victimes, les malades sont cependant nombreux, et ils meurent en masse dans les six premières semaines de l'expédition, faute de quelques cuillerées de quinine. Philhellène quand même, Cavaignac nous trace un triste portrait des Grecs. Il constate que les Français ne leur sont pas moins odieux que les Égyptiens d'Ibrahim. Enveloppant tous les étrangers dans une même haine, ils font tel accueil à leurs libérateurs que le jeune officier se demande s'il est vrai qu'ils aient jamais voulu secouer le joug des Turcs. Absolument incapables de tenir tête à Ibrahim, ils se désintéressent des événements et semblent seulement avoir à cœur de ne laisser échapper aucune occasion de pillage. Les volés, bien entendu, sont toujours les Français. Cavaignac se console en pensant qu'il doit y avoir quelque part un peuple grec, et que les circonstances ne lui permettent de voir qu'une nuée de mendiants. Le seul honnête homme qu'il lui ait été donné de rencontrer est Miaulis; il nous en trace un beau portrait et remarque combien ce chef se distinguait de son entourage par l'élévation de ses sentiments. Ayant eu la curiosité de lire dans les journaux le récit des événements de Grèce, il s'étonne de n'y voir que des articles fantaisistes et prie ses correspon-

[1] *La Révolution française*, 14 mai 1897.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1897.

Digitized by Google

dants de ne point s'alarmer des nouvelles qu'ils y pourraient trouver.

— L'empereur François Ier avait pris soin de faire donner au duc de Reichstadt une éducation soignée. Connaissant son goût pour tout ce qui touchait à l'armée, il chargea le général Hartmann, officier des plus distingués de l'armée autrichienne, de l'instruire dans les sciences militaires. M. Ed. Wertheimer publie [1] la traduction des lettres dans lesquelles Hartmann, quelques semaines avant la mort du jeune prince, informait exactement l'empereur de la santé de son petit-fils. Il y a joint quelques lettres adressées également à l'empereur par Marie-Louise, où elle lui fait part de ses inquiétudes sur l'état du duc de Reichstadt, et le 22 juillet 1832, lui annonce la fin de ses souffrances. Cette correspondance nous retrace les derniers mois de la triste existence du fils de Napoléon, qui furent une longue agonie.

— C'est aux *Souvenirs d'Afrique* du général Fleury que la *Revue de Paris* emprunte le nouvel extrait qu'elle publie [2]. Le récit commence en 1837 : l'auteur vient d'être présenté à Paris au célèbre Yusuf, il s'est engagé dans un régiment et va rejoindre à Oran le 2e spahis. Une étroite intimité ne tarda pas à s'établir entre le jeune volontaire et son chef, auprès duquel il servit d'abord en qualité de secrétaire et dont il devint bientôt l'ami et le confident. D'après le récit de Yusuf lui-même, Fleury nous retrace brièvement l'étonnante carrière de ce personnage presque légendaire. Né à l'île d'Elbe de parents italiens, il se nommait de son vrai nom Vantini. Son père avait occupé un emploi dans la maison de Napoléon. Des pirates l'avaient enlevé tout jeune à sa famille et vendu au bey de Tunis. Élevé dans la foi musulmane, il s'était distingué de bonne heure par son intelligence et ses aptitudes guerrières et semblait destiné à remplir les plus hauts emplois parmi les Mameluks, lorsqu'une aventure galante avec la fille du bey l'obligea de chercher protection dans le camp français. Là, ses services et sa bravoure le placèrent vite au premier rang. Avec un entrain tout militaire et non sans une pointe d'orgueil, Fleury raconte les hardis coups de main auxquels il prit part aux côtés de Yusuf et les dangers qu'il courut personnellement à la journée d'Isly. Devenu officier à la fin de 1844, il fut chargé par Lamoricière d'aller à Orléansville organiser le 5e spahis. Il s'acquitta de cette tâche à souhait et, à la tête de son escadron, se distingua dans toutes les rencontres avec Bou Maza, sur lequel il nous donne quelques curieux détails. La mort récente du duc d'Aumale donne un intérêt particulier aux lignes que Fleury consacre à la prise de la Smalah.

[1] *Revue historique*, mai-juin 1897.
[2] 15 avril 1897.

Digitized by Google

— Le nouveau chapitre de M. Émile Ollivier [1] sur la présidence du prince Louis-Napoléon se distingue comme les précédents par une absence complète de plan. L'auteur nous conduit à l'aventure à travers ses souvenirs personnels et semble vouloir nous faire part de tout ce qu'il connaît de l'histoire contemporaine. Du président et de sa politique il n'est guère question, mais les événements d'Orient, d'Italie et d'Allemagne vers le milieu de ce siècle sont longuement rappelés. Cette analyse détaillée a reçu le titre un peu étrange de « Prologue de 1870, » parce que, dit M. Émile Ollivier, « on y retrouve quelques-uns des traits essentiels de cette diplomatie impériale qui a exercé sur nos destinées et sur celles du monde une influence décisive. En ce sens, je considère les événements de l'année 1851 comme le prologue du drame qui, se déroulant à travers l'Empire en plusieurs actes successifs, s'achèvera en 1870. » Voyons donc de quels côtés allaient les sympathies du prince-président. En cas de conflit entre l'Angleterre et la Russie, il est disposé à intervenir en faveur de la première contre la seconde. Lorsque le premier choc entre le Piémont et la papauté se produit, ses vœux sont pour Victor-Emmanuel. Enfin un secret penchant l'entraîne vers la Prusse, dont l'alliance, affirme M. Émile Ollivier, implique le renoncement à la revendication des provinces rhénanes et ne doit nous rapporter que la gloire d'avoir contribué au « développement des progrès modernes et des aspirations des peuples. » Les avances du président furent mal reçues en Prusse, et loin de séparer cette puissance de l'Autriche, n'aboutirent qu'à les réconcilier et à les réunir contre nous dans un même sentiment de haine. C'était là ce qu'au XVIIIe siècle on eût appelé travailler pour le roi de Prusse.

— Il nous faut encore mentionner : une notice sur l'évangélisation de Luxeuil-les-Bains, que M. l'abbé Narbey [2] place vers la fin du IIe siècle, du vivant de saint Ferréol et de saint Ferjeux, ou peu de temps après leur martyre ; — les notes de M. A. Lavergne [3] sur le culte de la sainte Vierge dans le diocèse d'Auch, culte dont les origines se rattachent, d'après la tradition, à l'établissement du christianisme en cette région ; — le dernier chapitre de l'étude de M. J. Trévédy [4] sur les seigneuries de Bretagne hors de Bretagne, où l'auteur esquisse l'histoire du comté de Richemont depuis 1334 jusqu'à la fin du XVe siècle, encore qu'à cette époque le comté n'appartînt plus à la maison de Bretagne depuis un siècle, Henri IV d'Angle-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1897.
[2] *Les Annales franc-comtoises*, mars-avril 1897.
[3] *Revue de Gascogne*, mai 1897.
[4] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février, mars et mai 1897.

Digitized by Google

terre s'en étant saisi en 1399 pour le donner à Raoul Nevil ; — la suite de la notice consacrée par M. le chanoine Guillotin de Corson [1] aux grandes seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (comtés du Plessix-Bertrand, de Poilley, de Pontbriand et de Rennes et baronnie de Renac); — l'étude sur les peintres verriers qui exercèrent leur art à Lyon depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIe siècle, faite par M. Natalis Rondot [2], d'après les documents conservés aux archives du Rhône et aux archives de Lyon; — l'analyse sommaire, par M. F. Desvernay [3], des documents manuscrits conservés à la bibliothèque de Lyon qui intéressent l'histoire des Célestins de cette ville, depuis 1407 jusqu'à 1786 ; — une intéressante étude de M. E. Pariset [4] sur l'entrée des souverains à Lyon de 1496 à 1896 ; — le travail très neuf de M. l'abbé J. Lestrade [5] sur l'administration de l'archevêché de Toulouse par Philippe Cospéan, évêque d'Aire, chargé par le pape Paul V du gouvernement spirituel de ce diocèse, à la tête duquel venait d'être placé Louis de La Valette, fils du duc d'Épernon, à peine âgé de vingt-trois ans et encore simple clerc ; — un article de M. E. Charvériat [6] sur le procès de Hans-Ulrich von Schaffgotsch, lieutenant de Wallenstein, qui, reconnu coupable de lèse-majesté, fut décapité à Ratisbonne en 1635, mais dont le crime paraît fort douteux ; — le récit, par M. Ducrest de Villeneuve [7], de l'assassinat du marquis de Montgaillard à Carhaix, le 12 septembre 1675, l'un des incidents les plus dramatiques de la révolte des paysans bas-bretons à l'occasion des taxes imposées à la province au mépris de ses franchises ; — une étude sur la bibliothèque du grand séminaire de Nancy, où M. A. Vacant [8], après avoir retracé l'histoire de cette bibliothèque depuis l'établissement du grand séminaire dans la maison des Missions royales en 1780 jusqu'à nos jours, passe en revue chacune des dix-huit sections dans lesquelles sont répartis les quarante-huit mille volumes de la bibliothèque et décrit ses plus anciens incunables et ses manuscrits les plus importants ; — le récit, par M. le docteur A. Corre [9], du voyage au long cours fait en 1709, de Brest aux Antilles, par le capitaine Gabriel Legac sur la frégate *la Vierge-Marie*, qui nous montre les services rendus au pays par la marine marchande,

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, janvier, février et avril 1897.
[2] *Revue du Lyonnais*, avril 1897.
[3] *Ibid*, février 1897.
[4] *Ibid.*, janvier, février, mars et avril 1897.
[5] *Revue de Gascogne*, mai 1897.
[6] *Revue du Lyonnais*, décembre 1896, janvier, février et mars 1897.
[7] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mai 1897.
[8] *Annales de l'Est*, avril 1897.
[9] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, janvier 1897.

Digitized by Google

dont l'histoire est trop oubliée de nos jours ; — une notice biographique de M. Albert Denis [1] sur Grégoire-Marie Jogot, né en 1751 au Bugey et mort à Toul le 22 janvier 1838 ; avocat à Nantua, successivement député de l'Ain à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du Comité de sûreté générale jusqu'à la chute de Robespierre, il se distingua par l'ardeur de ses sentiments révolutionnaires non moins que par sa lâcheté ; la loi d'amnistie votée par la Convention dans sa dernière séance le rendit à la liberté, et il vint s'établir à Toul, où il se consacra à l'industrie manufacturière ; — le procès-verbal et le cahier du tiers état du bailliage de Verdun en 1789, publiés par M. Despiques [2], d'après les originaux que conserve la bibliothèque de Verdun ; — une notice de M. le docteur Missol [3] sur les services que rendit à Villefranche la milice bourgeoise de cette ville pendant les troubles qui l'agitèrent depuis le mois de juillet 1789 jusqu'au mois d'avril 1790, époque où la milice bourgeoise fut remplacée par une garde nationale ; — une étude critique fort bien faite de M. Cl. Perroud [4] sur les manuscrits de Mme Roland, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (Ms. fr. 13736, n. acq. fr. 1930, 4697, 6238-6244), et sur les éditions de ses œuvres.

ALBERT ISNARD.

[1] *Annales de l'Est*, avril 1897.
[2] *La Révolution française*, 14 mai 1897.
[3] *Ibid.*, 14 mars 1897.
[4] *Ibid.*, 14 avril 1897.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Correspondances des rois-prêtres publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale par SPIEGELBERG. Paris, Imprimerie nationale, 1897, in-4 de 123 p. et 8 planches (tirage à part du t. XXXIV des *Notices et extraits*).

Les manuscrits appartenant à la période assez mal définie qui s'étend de la vingtième à la vingt-septième dynastie sont relativement rares, en comparaison du nombre considérable que nous en ont fourni les autres époques; ils sont, de plus, très peu connus. Le décret d'Amon-Râ thébain rédigé en faveur de Nsikhonsou, les tablettes Rogers et Mac Callum et quelques menus fragments de moindre importance formaient, jusqu'à présent, le gros des documents publiés auxquels on pût s'adresser pour l'étude de la langue et de l'écriture très spéciales de ce temps. Par une heureuse fortune, M. Spiegelberg vient d'augmenter ce fonds en livrant aux savants une série de lettres conservées à la Bibliothèque nationale et aux musées de Leyde et de Turin. La valeur historique intrinsèque de ces textes n'est peut-être pas très considérable; ils fournissent, néanmoins, quelques menus faits nouveaux et en complètent d'autres connus déjà par ailleurs. Ils sont, de beaucoup, plus précieux pour le paléographe et le grammairien, auxquels ils offrent un champ de recherches plein de surprises. Le commentaire qui accompagne la traduction de chaque lettre montre jusqu'à quel point M. Spiegelberg a su, dans cette direction, mettre à profit l'occasion qui s'offrait à lui de jeter quelque clarté sur divers points litigieux. La tâche, cependant, n'était pas facile; car aux difficultés matérielles du déchiffrement (les planches annexées au mémoire permettent d'en juger) venait encore s'ajouter le problème à résoudre d'événements antérieurs entièrement inconnus ou rappelés d'une façon beaucoup trop sommaire pour être intelligibles. Aussi M. Spiegelberg, avec une modestie et une franchise très louables, déclare-t-il son travail susceptible d'améliorations et se réserve-t-il d'y apporter à l'occasion les corrections qu'il jugera opportunes. Je me fais un devoir de dire que, dans l'ensemble, traductions et commentaires sont très satisfaisants.

Trois de ces lettres doivent surtout retenir notre attention (p. 13-19); elles émanent d'un très haut personnage, Piônkhi, le fils aîné du roi-prêtre Hrihor, et ont peut-être été écrites de sa propre main. La brièveté inaccoutumée des formules de politesse en usage entre scribes, qui, d'ordinaire, encombrent une bonne moitié de l'épître, et aussi le ton de commandement nettement tranché qu'on y relève, légitiment en partie cette supposition. Je ne saurais, néanmoins,

Digitized by Google

me montrer plus affirmatif que l'auteur sur ce point particulier, pour le moment, faute de preuves (cf. p. 11). Piônkhi, à la date où cette correspondance s'échangeait, était déjà considéré comme l'héritier présomptif du domaine de son père; le titre de *fils royal de Nubie* — l'équivalent de notre dauphin — qu'il accole à son nom, l'indique. Il réunissait alors en sa main les trois grands services administratifs de la Haute-Égypte : l'armée, le sacerdoce d'Amon et la gérance des biens du Pharaon. Le nombreux personnel attaché à la nécropole de Thèbes se trouvait, tout naturellement, sous sa direction. C'est, du reste, à quoi nous devons les lettres étudiées par M. Spiegelberg. Elles sont, toutes trois, adressées à un scribe de la nécropole, nommé Djaraï, et traitent de questions diverses, dont l'une, au moins, est absolument personnelle au destinataire. Il y est fait allusion à une de ces affaires criminelles dépendant de la juridiction cléricale, dont le verdict était rendu par le dieu lui-même qui, d'un geste, condamnait ou absolvait le coupable : il choisissait, entre deux écrits placés devant lui : l'un contenait l'acquittement pur et simple, l'autre la peine encourue par l'accusé. Ici, le cas n'est pas très clair. Le juge est désigné par une expression, le « dieu bon, » qui s'applique également à Amon et à Pharaon, qui représentait sur terre la divinité. M. Spiegelberg croit qu'il s'agit du premier; rien ne s'y oppose formellement. Dans la seconde hypothèse, Piônkhi se serait entremis auprès de son père Hrihor en faveur de son subordonné Djaraï. Je serais assez tenté de rattacher la lettre numéro 2 à la précédente. Elle est relative à une distribution de rations de pain effectuée dans des conditions insuffisantes ou arbitraires, en tout cas suffisamment louches pour donner naissance, de la part des intéressés, les mercenaires chargés de la police de la nécropole, à une de ces réclamations dont la paperasserie égyptienne nous a conservé de nombreux témoignages, et qui, souvent, se terminaient par une grève. Le prince ordonne qu'on charge un certain Akhoumonou de l'examen des griefs formulés et recommande qu'on y donne satisfaction. Or, dans la première lettre, il est question, dans un passage malheureusement mutilé, d'un envoi de pain et du même Akhoumonou, chargé, dans la seconde, de remettre les choses en ordre. Si ma thèse est bonne, il faudrait supposer que Djaraï fut accusé de détournement de salaires au préjudice des Mashaouash. Piônkhi se serait alors chargé de sa défense (il dit en effet : « J'ai déposé les écrits devant ce dieu bon pour qu'il les juge en bon jugement; » cf. *loc. cit.*, p. 13), et la première lettre ne serait qu'une sorte d'accusé de réception du rapport justificatif dans lequel Djaraï lui exposait le motif de sa conduite. C'est du moins ce qui me paraît ressortir du premier texte (p. 13).

Les autres documents réunis par M. Spiegelberg ont trait à des ordres de service ou relatent des faits courants, que des scribes en mission dans le Saïd rapportent à leurs supérieurs ou à leurs collègues. Il n'en ressort rien de bien saillant pour l'histoire ; mais ils ont, pour l'égyptologue, une valeur incontestable qui les a fait accueillir avec plaisir. M. Spiegelberg nous promet, pour plus tard, un supplément à ce premier mémoire, qui contiendra les textes de même nature, encore inédits, conservés au Musée britannique. Je souhaite vivement, pour ma part,

Digitized by Google

qu'il mette son projet à exécution et ne nous fasse pas trop attendre, encouragé par le succès que ses travaux antérieurs lui ont déjà valu.

ÉMILE CHASSINAT.

—

Lehrbuch der Kirchengeschichte, von Aloys KNÖPFLER, Doctor der Theologie und der Philosophie, O. O., Professor der Kirchengeschichte an der Universität München. Auf Grund der academischen Vorlesungen von Dr M. J. von Hefele, Bischof von Rottenburg. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1895, in-8 de 748 p.

Il y a plus d'un quart de siècle que le regretté Mgr Héfélé quittait la chaire qu'il occupait à Tübingue pour monter au siège épiscopal de Rottenburg. Dans ces vingt-cinq ans, la science historique a incontestablement progressé; l'histoire de l'Église a fait, en particulier, l'objet d'innombrables et fructueuses études. Les anciens disciples et admirateurs du maître viendraient donc trop tard en publiant aujourd'hui, dans leur intégrité primitive, les savantes leçons qui les ont autrefois formés. Aussi tel n'a pas été le but de M. Knöpfler dans la composition du présent volume. Longtemps élève de Mgr Héfélé, associé plus tard à quelques-uns de ses travaux et devenu maître à son tour, il n'a voulu, en inscrivant au titre de son livre un nom toujours vénéré, que payer d'abord une dette de reconnaissance et indiquer ensuite d'un seul mot quel esprit avait dirigé son travail. Il est d'ailleurs visible que l'auteur n'a pas visé à faire une « histoire de l'Église » proprement dite, encore moins une œuvre d'érudition. Son ouvrage est un manuel classique où nombre de points, légèrement indiqués, exigent les développements de l'enseignement oral. Il est bien au courant des résultats nouvellement acquis. Ses informations bibliographiques sont sobres; du moins (sauf l'orthographe trop souvent défectueuse des noms français; par exemple *Bougeaud* pour Bougaud, p. 587; *Fénélon* pour Fénelon, p. 605 et 627; *Delehay* pour Delehaye, p. 725; *Anwray* pour Auvray, p. 725; *de Nourry* pour Le Nourry, p. 208; *Battifol* pour Batiffol, p. 616; etc.) elles sont exactes et bien choisies. Quant à la marche générale du livre, elle est fort simple, conforme à celle que les manuels allemands du même genre ont à peu près tous adoptée. Il y a bien à cette simplicité quelque inconvénient : l'histoire « systématique » s'expose à renverser l'ordre naturel des faits au détriment de la clarté et même, parfois, de la bonne logique. Raconter, par exemple, l'œuvre de saint Boniface et la conversion des Saxons, avant d'avoir traité des premiers Carolingiens, c'est, à moins de redites, risquer l'interversion des causes et des effets. Reléguer dans l'ombre, après la condamnation du monothélisme, l'histoire ecclésiastique d'Orient et ne plus parler des querelles iconoclastes et des schismes définitifs qu'aux paragraphes qui ont trait au développement doctrinal, c'est encore amoindrir, aux yeux d'un lecteur mal informé, l'immense portée historique de ces grands conflits politiques autant que religieux. M. Knöpfler, après tout, n'a pas voulu tout dire ni tout expliquer. Élèves et professeurs lui sauront gré, quand même, du bon manuel d'enseignement qu'il leur a fourni.

J. DELARUE, S. J.

—

Digitized by Google

Acta Concilii Constanciensis. Bd. I. *Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils* (1410-1414), herausgegeben von H. Finke. Münster, Regensbergsche Buchhandlung, 1896, in-8 de v-424 p.

Die Spanische Nation und das Konstanzer Konzil, von Dr Bernhard Fromme. Münster, Regensbergsche Buchhandlung, 1896, in-8 de vi-154 p.

La période du grand schisme est à l'ordre du jour. M. Finke, déjà connu entre autres ouvrages par ses *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Konstanzer Konzils*, entreprend la publication d'une nouvelle collection de documents destinés à servir à l'histoire du concile de Constance. Le premier volume renferme cent treize pièces, en très grande majorité inédites, réparties en trois sections : Négociations pour l'union et projets de concile de 1410 à 1413 ; — le concile de Rome en 1412-1413; — les préliminaires du concile de Constance, de l'été de 1413 à novembre 1414. Chacune de ces sections est précédée d'une courte introduction, qui, M. Finke en avertit lui-même, a moins pour objet de tirer parti complètement des documents publiés, que d'en indiquer en quelques mots les traits essentiels et la portée, et d'en déterminer la date, quand il y a lieu. Un pareil volume se prête naturellement peu à l'analyse, mais nous signalerons comme particulièrement intéressantes, dans le premier chapitre, les pièces concernant les négociations de Carlo Malatesta et de Grégoire XII avec Jean XXIII et Benoît XIII (pour la première fois le rôle de Carlo Malatesta, partisan zélé de l'union et intermédiaire entre les trois papes, est bien mis en lumière); dans le second, les *Avisata per universitatem Parisiensem in generali concilio prosequenda* (M. Finke montre que ce projet de réforme de l'Église, soumis à l'Université de Paris, est la source des *Capita Agendorum* de Pierre d'Ailly), et les documents relatifs à l'ambassade française envoyée auprès de Jean XXIII au moment du concile de Rome. Le chapitre troisième est le plus considérable. Les pièces mises au jour par M. Finke éclairent parfaitement la conduite des trois papes durant les quelques mois qui précèdent la réunion du concile de Constance (Jean XXIII se défiant au fond du projet de concile et ne l'adoptant que dans la mesure où la crainte du roi de Naples Ladislas le jette dans la dépendance de Sigismond; Grégoire XII, d'abord vivement froissé, puis se résignant sincèrement à reconnaître le concile; Benoît XIII nettement hostile et affectant d'ignorer presque le futur concile), et font bien ressortir l'importance du rôle joué par Sigismond (les négociations de ce dernier avec la France, l'Angleterre et Constantinople n'intéressent pas seulement l'histoire ecclésiastique, mais aussi l'histoire politique). Fort intéressants par eux-mêmes, très bien édités et commentés, les textes que nous donne M. Finke constituent une contribution de premier ordre à l'histoire du grand schisme et devront être consultés par tous ceux qui auront à s'occuper de cette période.

M. Finke a de plus le mérite d'avoir inspiré le travail de M. Fromme sur la nation espagnole et le concile de Constance. Les Espagnols, qui n'assistèrent pas aux débuts de ce concile, y tinrent dans la suite une grande place, surtout par ce fait que les divers royaumes espagnols constituant le gros de l'obédience de Benoît XIII, c'est de leur attitude, après la déposition de Jean XXIII et l'abdication de Grégoire XII, que dépendait

Digitized by Google

la fin du schisme. C'est seulement le 13 décembre 1415, par le traité de Narbonne, à la suite d'un voyage de Sigismond à Perpignan, que les États espagnols retirent leur obédience à Benoît XIII. M. Fromme donne d'intéressants détails sur les difficultés que rencontra en Aragon l'exécution de ce traité; elle se heurta à des résistances ecclésiastiques et populaires; saint Vincent Ferrier, par exemple, quoi qu'on en ait dit, resta attaché à Benoît XIII et mal disposé pour le concile de Constance. Le roi Alfonse n'en persista pas moins à envoyer des délégués à Constance. Ceux-ci, arrivés en septembre, ne s'unirent au concile qu'après le règlement des épineuses questions que soulevait nécessairement la division en nations. Ils obtinrent que l'Espagne constituerait une cinquième nation, et qu'ils disposeraient eux-mêmes dans cette nation d'autant de voix que si tous les prélats de tous les pays relevant de la couronne d'Aragon avaient été présents (cette clause, bien qu'elle dût s'appliquer aussi aux autres royaumes espagnols, était tout à l'avantage de l'Aragon). Enfin ils eurent avec l'Angleterre, à propos de questions de préséance, de vifs démêlés envenimés soigneusement par les Français. Quand, le 29 mars 1417, arrivèrent à leur tour les délégués castillans, leur union avec le concile n'alla pas non plus toute seule. Ils déclarèrent vouloir d'abord être édifiés sur le mode d'élection du futur pape. M. Fromme a prouvé qu'ils se faisaient en cela les instruments des cardinaux, mécontents des décrets votés dans la douzième et la quatorzième session, qui remettaient au concile l'élection du pape; en échange, ils espéraient (ils y arrivèrent en effet) faire supprimer dans le mode de votation l'avantage accordé aux Aragonais. Une fois unis au concile, et Benoît XIII déposé, ils continuèrent, d'accord avec les nations française et italienne, à soutenir le Sacré Collège, qui voulait hâter l'élection, contre Sigismond, les nations allemande et anglaise, et les Aragonais. M. Fromme a fort bien montré que leur sécession momentanée en septembre 1417 a été inspirée par les cardinaux, auxquels ils fournissaient par là un argument à l'appui de leur thèse que le retard de l'élection créait un danger de schisme. Martin V élu, le concile change de caractère, et les négociations d'objet; il s'agit d'obtenir des faveurs du nouveau pape. Les demandes d'Alfonse d'Aragon furent presque extravagantes (concessions de décimes et d'annates; droit de présentation à tous les bénéfices dans les territoires enlevés aux infidèles, c'est-à-dire presque partout; érection de huit évêchés nouveaux, et démembrement des trois ordres militaires espagnols par la création de trois grands maîtres indépendants pour gouverner les commanderies situées en Aragon). M. Fromme conjecture très justement que le refus du pape de le contenter fut la première cause de la haine qui devait animer Alfonse contre Martin V. Immédiatement Alfonse entre en coquetteries avec Benoît XIII (en même temps, d'ailleurs, que l'épiscopat aragonais, au synode de Lérida, témoigne d'une égale indépendance vis-à-vis du pape et vis-à-vis du roi). Au lendemain du concile de Constance, on pouvait prévoir que le schisme trouverait encore un aliment en Espagne.

Ce récit très intéressant et très neuf de M. Fromme est fondé en partie sur des documents inédits, extraits des archives espagnoles, qui

Digitized by Google

lui ont été communiqués par M. Finke, et qui doivent prendre place dans les *Acta concilii Constanciensis*. Les extraits qui en sont donnés par M. Fromme sont de nature à faire attendre avec impatience leur publication.

E. Jordan.

—

La Russie et le Saint-Siège. *Études diplomatiques*, par le P. Pierling, S. J. Tome II. Paris, Plon et Nourrit, 1897, in-8 de xii-416 p., avec un portrait gravé d'Ivan le Terrible.

En la livraison de juillet 1896, nous avons analysé dans cette *Revue* la première partie du travail dont le R. P. Pierling vient de publier la suite. Ce second volume ne le cède en rien au premier par l'importance des sujets qui y sont traités, ainsi que par l'abondance, la précision et la nouveauté des documents historiques. Les découvertes de M. Smolka, un savant de Cracovie, ont permis à l'auteur d'esquisser le projet de ligue formé, en 1583, par Grégoire XIII. Les archives privées du prince Doria Pamphili ont procuré de nombreux détails sur la mission de Sapieha à Moscou en 1600. Un copieux index des noms de personnes facilitera singulièrement les recherches.

La première partie du volume est consacrée à l'intervention du souverain pontife entre Étienne Bathory, roi de Pologne, et Ivan IV. Une trêve fut conclue, en 1582, entre les deux belligérants par l'action d'un jésuite qui occupe une grande place dans le travail que nous préconisons. Possevino est une des grandes figures du xvie siècle, et « l'une des plus complètes, » au jugement de M. A. Rambaud, qui ne saurait être taxé de complaisance sur ce point. Bien que Possevino ait laissé un ouvrage important : *Moscovia et alia opera de statu hujus seculi adversus catholicae fidei hostes* (gr. in-8 de 392 p.), il ne sera complètement connu que par la publication du P. Pierling, qui a puisé judicieusement à toutes les autres sources. Possevino ne réussit pas à amener Ivan IV à la communion romaine, ni à l'entraîner contre les Turcs ; mais, de concert avec un autre jésuite, le Polonais Skarga, il contribua sérieusement a préparer le retour à l'unité des Ruthènes, laquelle fut accomplie en 1595, et durerait encore si elle n'avait été supprimée en notre siècle par la ruse et la violence. Elle n'est pas encore morte.

La suite du volume expose les rapports du saint-siège avec la Russie jusqu'à l'époque de Boris Godounov. « Ces événements, dit le P. Pierling, nous amènent aux premières années du xviie siècle. En jetant un regard en arrière, en remontant jusqu'au concile de Florence et au delà, ce qui frappe avant tout le penseur, c'est le phénomène de la ténacité à Rome aussi bien qu'à Moscou. Si la vérité est immuable de sa propre nature, si elle est nécessairement expansive et fidèle à elle-même dans ses expansions, il peut y avoir aussi des aberrations qui se propagent de siècle en siècle et s'incarnent dans les faits » (p. 380).

A. d'Avril.

—

Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1100-1310, par J. Delaville Le Roulx. T. II. Paris, E. Leroux, 1897, in-4 de 920 p.

M. Delaville Le Roulx vient de faire paraître le second volume du recueil magistral entrepris par lui et dont il continue la publication avec une infa-

Digitized by Google

tigable persévérance; il est arrivé à la moitié du labeur qu'il s'est imposé. Je m'empresse de constater qu'il ne se lasse pas de continuer l'œuvre commencée, avec le soin, la méthode et l'exactitude qui sont le principal mérite du premier tome (Voir notre t. LVIII, p. 291). Ce deuxième volume comprend la transcription ou l'analyse de dix-huit cent quarante-neuf actes de 1200 à 1260.

Je n'ai pas à insister sur la difficulté, disons mieux, sur l'impossibilité de faire le compte rendu critique d'un in-folio de neuf cent vingt pages, contenant une aussi grande quantité de textes variés, relatifs à l'histoire de tous les pays, depuis la Terre Sainte jusqu'à l'Océan, dans lesquels l'Ordre a été possessionné; sans tables (elles ne paraîtront qu'avec le quatrième volume), en présence d'une grande sobriété de notes, il n'est permis que de donner des appréciations générales.

M. Delaville Le Roulx a pu largement puiser dans les registres pontificaux du Vatican et dans les archives royales d'Angleterre, auxquels il avait déjà fait quelques emprunts pour les dernières années du XIIe siècle. Par les documents anglais on peut suivre les rapports continus du roi avec l'Ordre, rapports qui touchaient à l'administration jusque dans ses moindres détails; et, encore, les mille incidents de ces détails auraient pu être autrement multipliés si l'auteur n'avait cru devoir écarter de son recueil des documents d'un intérêt exclusivement administratif ou judiciaire qui présentaient un caractère trop spécial.

Les actes relatifs à l'Allemagne deviennent nombreux dans ce volume, et l'Espagne fournit à l'auteur une riche moisson de chartes inédites jusqu'au jour où il les a transcrites. On remarque l'intervention réitérée du pape pour défendre les Hospitaliers contre Frédéric II, ce souverain qu'aujourd'hui on traiterait de libre penseur et qui fut en lutte si vive avec l'Église. D'autre part, il saute aux yeux, comme dans toutes les institutions humaines, que dès le premier quart du XIIIe siècle, l'enthousiasme se modérait et le zèle des libéralités devenait plus calme. Peut-être aussi des influences économiques forçaient-elles à restreindre les dons, particulièrement dans les rangs élevés de la société. Mais en revanche, l'organisation administrative des commanderies, la défense des privilèges, tiennent une place considérable dans les documents de ce second volume. Si on recevait moins, on prenait toutes les précautions nécessaires pour conserver ce qui était acquis. L'Ordre devenait très riche et, comme il se voit à toute époque, ces richesses, ces biens éparpillés partout attiraient les regards de convoitise de la part du pouvoir civil et même du pouvoir ecclésiastique. Il ne pouvait en être autrement en ce qui touchait cette grande association répandue partout, et jalouse de ne pas laisser pénétrer de regards indiscrets et trop curieux dans ses commanderies. J'ai déjà fait remarquer que les Hospitaliers étaient assez peu mêlés à la vie publique des pays où ils avaient leurs colonies, et que c'est très exceptionnellement que l'on aperçoit leur présence dans les chartes féodales et ecclésiastiques.

J'ai noté deux actes — je puis m'être trompé, faute de table — dans lesquels les Hospitaliers paraissent comme intermédiaires entre les chrétiens et les infidèles pour traiter de la rançon des captifs; l'un concerne en 1215 Guiard de la Ferté, l'autre,

Digitized by Google

en 1219, Renard III de Dampierre-en-Astenois. Je serais cependant porté à penser que le fait a dû se présenter à plusieurs reprises.

Remarquons, en passant, les *esgarts* et les *usances* qui tiennent une assez large place, de la page 536 à la page 561. Les esgarts résumaient les jugements des chapitres généraux; les usances coordonnaient les coutumes de l'ordre. Ce sont probablement ces recueils du XIIIe siècle qui ont, plus tard, servi à établir la règle définitive de l'Ordre.

A chaque nouvelle intronisation d'un pape, les Hospitaliers s'empressaient de faire renouveler les privilèges précédemment accordés; on peut voir, dans ce volume, de nombreuses confirmations de ce genre; M. Delaville Le Roulx se contente de les indiquer sommairement par leurs dates; et remarquons que parfois la même confirmation se trouve répétée; il y a tout lieu de croire que l'Ordre en réclamait plusieurs copies et que ces copies, faites à jours différents, portaient leur date sans que le texte fût changé. J'ai pu constater un fait analogue dans la chancellerie des comtes de Champagne; je m'imagine que ces copies authentiques devaient être facilement obtenues, car à cette époque, à Rome comme partout ailleurs, ce genre de démarches entraînait certaines rémunérations.

A. DE BARTHÉLEMY.

Anne de Russie, *reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle*, par le vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. 2e édition. Paris, Champion, 1896, in-18 carré de 116 p.

En 1825, le prince Alexandre Labanoff de Rostoff a publié, chez Firmin Didot, une plaquette intitulée : *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne, ou Agnès, épouse de Henri Ier, roi de France, et fille de Iarosslaf Ier, grand-duc de Russie.* Le recueil était précédé d'une notice historique. L'un et l'autre, le recueil et la notice, avaient été faits avec un soin exquis. L'auteur avait compulsé les archives et les bibliothèques; rien, ou presque rien, n'avait échappé à ses persévérantes recherches. En effet, M. de Caix de Saint-Aymour, ayant à traiter le même sujet, n'a fait que reprendre en sous-œuvre le travail de son prédécesseur, et il n'a pu ajouter qu'une seule pièce intéressante signalée naguère par M. Soehnée, et qui contient la signature de la reine Anne en caractères slavons (Bibliothèque nationale, collection de Picardie. Dom Grenier, t. CCXCIV, pièce 38). M. de Caix s'excuse de n'avoir pas pu profiter d'un article publié par une revue russe sur la reine Anne. Ces excuses n'ont pas de raison d'être, car l'article de la *Kievskaïa Starina* (août 1896) ne contient rien de nouveau. Par contre, on aurait pu citer, pour l'ambassade de Roger de Châlons, la *Chronique de Champagne* imprimée par H. Fleury et Louis Paris (Reims, Paris, 1837, t. II, p. 93 à 96), et, au lieu de s'en référer au livre de M. Magne, il eût été préférable de recourir au *vieux manuscrit* de Nicolas Quesnel, qui remonte à la seconde moitié du XVIIe siècle, et se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève (Hf 24). Il y a là quelques pages (f. 27 à 76) qui méritent l'attention de l'historien. Telle qu'elle est, l'élégante plaquette de M. de Caix se recommande d'elle-même à tous les amateurs d'antiquités russes.

X.

Digitized by Google

Jean Nicot, *ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle*, par Edmond FOLGAIROLLE. Paris, A. Challamel, 1897, in-8 de CXVI-246 p.

M. Folgairolle, ayant eu communication de la correspondance diplomatique de Jean Nicot, conservée à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et ayant recherché les lettres inédites de notre ambassadeur qui se trouvent au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, a eu la bonne pensée de les publier, en les faisant précéder d'une longue introduction, qui est consacrée à la vie de Jean Nicot. Les documents sont peu nombreux : soixante-deux lettres seulement, qui vont de mai 1559 à juillet 1561, la mission de ce personnage en Portugal n'ayant pas duré deux ans ; mais on trouve là l'origine de plusieurs événements beaucoup plus importants pour la France, qui n'eurent lieu que vingt ans après, comme les prétentions de Catherine de Médicis au trône du Portugal, quand elle vit qu'il lui était impossible de marier sa fille, Marguerite, avec le jeune roi Sébastien, qui, en 1557, avait succédé à Jean III.

Nicot, si connu comme le premier introducteur du tabac en France, naquit à Nimes en 1530 ; il débuta à Paris comme simple employé aux archives de l'hôtel du roi, et devint maître des requêtes en 1556. Trois ans plus tard, il était nommé par Henri II ambassadeur à Lisbonne, où il se trouva bien vite aux prises avec les intrigues de Philippe II, qui rêvait déjà l'annexion du Portugal à l'Espagne. Son rôle pendant le règne si court de François II fut assez effacé ; et il ne s'occupa guère que de questions d'affaires commerciales et maritimes, particulièrement à propos des tentatives de colonisation française dans la Floride. Il dut quitter son ambassade au mois d'octobre 1561. Revenu à Paris, il se consacra jusqu'à sa mort, arrivée en 1604, à des études littéraires et historiques, que son érudition universelle lui facilitait singulièrement.

C'est peut-être beaucoup que de demander pour lui une statue, comme le fait M. Ed. Folgairolle : le meilleur monument qu'on pouvait élever à sa mémoire, c'est encore la publication que nous venons de signaler.

G. B. DE P.

Jeanne d'Albret et la guerre civile, par le baron DE RUBLE, membre de l'Institut. T. I. Paris, Huart, 1897, in-8 de V-475 p.

Après dix années d'intervalle, M. le baron de Ruble continue sa grande histoire du XVIe siècle, dont *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* était en quelque sorte la première partie. (V. pour le t. IV de cette série, faisant suite elle-même au *Mariage de Jeanne d'Albret*, le t. XL de la *Revue*, p. 678, 1886.) Ce n'est point, comme de Thou ou d'Aubigné, une « histoire universelle ; » mais, en réalité, l'auteur a le dessein, — et qui mieux que lui peut le mener à bien ! — de retracer le tableau complet des guerres civiles et religieuses amenées par la Réforme, « qui est, sans pouvoir soutenir le parallèle, le plus grand fait survenu en Europe depuis l'avènement du christianisme. »

L'auteur commence par établir que, « pendant les dix années qui s'écoulent depuis le commencement de la guerre (1er avril 1562) jusqu'à la mort de la reine de Navarre (9 juin 1572), l'histoire de la Réforme en France gravite autour d'elle ; » que « dans les grandes déterminations de ses coreligionnai-

Digitized by Google

res, on reconnait son inspiration vibrante, sa décision, sa constance inébranlable; » que « Condé, Coligny, sont de braves capitaines, des instruments utiles, des conseillers écoutés à leur heure; » mais que « Jeanne d'Albret est l'âme du parti. » Il semble qu'il y a là une certaine part d'exagération, assez naturelle à un écrivain, très admirateur de son héroïne et fort disposé à lui trouver toutes les vertus de la femme forte, sans aucune des faiblesses de son sexe. Aussi bien, ce n'est point du caractère de la mère de Henri IV qu'il s'agit.

A l'occasion de la biographie de Jeanne d'Albret, et sans même qu'il soit besoin de faire revenir son nom à chaque page, M. de Ruble donne dans ce volume un récit très complet et très nouveau des débuts du protestantisme et des premières luttes religieuses en Guyenne, pendant les années 1561 et 1562; celles de Burie et de Monluc, avec les sièges de Montauban, de Montségur, de Lauzerte, de Lectoure : tant de cruautés, de représailles, de misères, dont l'auteur connait si bien toutes les particularités, ayant pu retrouver sur les lieux mêmes et la trace des batailles et les sources exactes de l'histoire. Le volume est presque fini quand il aborde les faits plus connus qui se passèrent dans le centre de la France : l'occupation d'Orléans par le prince de Condé, sa marche sur Paris, la bataille de Dreux, le siège d'Orléans par le duc de Guise et son assassinat par Poltrot de Méré, puis la paix bâclée par Catherine de Médicis, après sa conférence dans l'île de Saint-Jean-de-Braye avec le connétable de Montmorency, au grand avantage des princes, mais non sans protestations de la part des ministres, qui trouvaient que les concessions obtenues étaient bien dérisoires, et des catholiques qui refusaient de suivre le chancelier de l'Hôpital dans la voie très peu comprise encore de la liberté de conscience et même de la tolérance. Comme le dit avec raison M. de Ruble, « les arrière-pensées, les réserves tenaient trop de place dans l'esprit des chefs pour que la pacification fût durable. »

Il nous faut ajouter quelques renseignements sur la méthode de travail de l'auteur. On connait son culte pour les documents de première main et le soin qu'il a toujours eu, dans les nombreuses éditions critiques qu'il a publiées, de donner en note toutes ses références. Il n'aurait pas suffi à la tâche, si, fort ingénieusement, il n'avait résumé, dans des *pièces justificatives*, les pièces inédites dont il a usé, les analysant sommairement, en donnant scrupuleusement la provenance, fournissant les matériaux de nombreux volumes et préparant vraiment la besogne pour les futurs travailleurs qui voudraient suivre un si profitable exemple.

G. Baguenault de Puchesse.

La Minorité de Louis XIII. *Marie de Médicis et Villeroy*, par Berthold Zeller, professeur d'histoire à l'Université de Paris. Paris, Hachette, 1897, in-8 de xvi-387 p.

Après cinq années d'interruption, M. B. Zeller reprend ses études sur la minorité de Louis XIII. Le volume précédent était presque entièrement consacré à la disgrâce de Sully. (V. la *Revue* de 1892, t. LII, p. 305.) Celui-ci comprend une période de deux années, de 1612 à 1614, que l'auteur appelle un peu pompeusement « le ministère de Villeroy. » Son travail est

Digitized by Google

fait tout entier d'analyses et d'extraits des correspondances des ambassadeurs florentins en résidence à Paris avec le grand-duc de Toscane ou ses ministres. La source est précieuse, surtout étant donnée la confiance que la reine mère avait dans ses compatriotes et la facilité qu'elle leur donnait de pénétrer tous les secrets de la politique française. Mais l'histoire a besoin de reposer sur un ensemble de témoignages; et, relativement à cette époque, les documents ne manquent pas. On aurait pu en tirer quelques vues générales, quelques jugements sur les personnages principaux.

Comment comprendre le rôle de Villeroy, si on ne retrace pas tout d'abord le portrait de l'homme qui fut le fondateur d'une race de politiques dont le rôle fut considérable pendant deux siècles? Il y a longtemps que Nicolas de Neufville, le protégé de Charles IX et de sa mère Catherine, l'ami intime de Henri III, le serviteur fidèle du Béarnais, devrait avoir sa biographie : il y a bien des hommes d'État sur lesquels on a écrit des volumes, et qui ne le valaient pas! Sa correspondance se trouve éparse dans divers recueils manuscrits de la Bibliothèque nationale : on aurait pu la consulter.

S'il succéda à Sully, dont il avait été le collaborateur sous Henri IV, c'est évidemment que, catholique et ancien ligueur, il était plus disposé que lui à accepter une politique de rapprochement avec l'Autriche, et que les mariages espagnols n'avaient rien qui pût le choquer. Sa condescendance vis-à-vis de la régente n'en est pas moins blâmable: elle entraîna la dilapidation des finances, le triomphe des grands seigneurs, la convocation des États généraux. Les ambassadeurs florentins disent qu'il était le vrai roi, non pas cependant jusqu'à ne point ménager les Concini, avec lesquels il va même jusqu'à négocier pour son fils une alliance matrimoniale, étant ainsi un des éléments de la fortune extraordinaire du maréchal d'Ancre, qui trouvera bientôt moyen de le remplacer.

Villeroy préside pourtant à la déclaration de la majorité du jeune roi; il lui fait faire une promenade militaire assez imposante dans les provinces, et convoque les États généraux de 1614. C'est à cette date que s'arrête le travail de M. B. Zeller, qui annonce d'ailleurs l'intention de le continuer, toujours avec les mêmes éléments, et sans doute jusqu'à la fin du gouvernement de Marie de Médicis.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Général marquis de Maleissye. *Mémoires d'un officier aux gardes-françaises*, 1789-1793, publiés par M. G. Roberti. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de xxviii-395p.

M. Roberti, professeur à l'académie militaire de Turin, a trouvé dans la bibliothèque publique de cette ville un manuscrit perdu en Piémont pendant les événements de la Révolution, par un officier français émigré. L'auteur ne s'était pas nommé; mais il n'a pas été difficile de constater que c'était Antoine-Charles-Marie-Anne Tardieu, marquis de Maleissye, né en 1764, mort en 1851, après avoir reçu du roi Louis XVIII le grade d'officier général. Quoique peu avancé en âge en 1789, il se fit, dès le début de la Révolution, remarquer par sa capacité et son énergie, autant que par son attachement dévoué à la cause royale. Sur l'état de l'armée, en particulier sur le régiment des gardes-

Digitized by Google

françaises, sur les journées du 14 juillet, des 5 et 6 octobre, Maleissye donne une foule de détails instructifs et intéressants. Sans doute il est passionné, mais aucun de ses lecteurs ne sera tenté de suspecter la droiture et la loyauté de son caractère. Attaché plus tard à l'état-major du général de Bouillé, pour lequel il professe plus d'estime que de sympathie, il se montre bien informé, tant sur les affaires de Nancy que sur le malheureux voyage de Varennes. Il prend part à l'émigration, en se tenant à distance du quartier général de Coblentz, dont il fait le plus triste tableau. Il est envoyé en mission secrète dans le midi de la France, comme adjoint à Désoteux, depuis célèbre sous le nom de Cormatin, dans les événements de l'Ouest, et dont le rôle parmi les royalistes du Midi avait passé jusqu'ici inaperçu.

Mais la partie la plus nouvelle et la plus instructive des *Mémoires* de Maleissye est celle qui se rapporte à la campagne de 1792, dans laquelle il fut chargé, par le comte d'Artois, de suivre le quartier général de l'armée prussienne. Le tableau qu'il fait de cette armée est loin d'être brillant. La pénurie qui y régnait, le défaut d'organisation ou la nullité complète des services accessoires les plus indispensables, les friponneries du commissariat, l'indiscipline des troupes, l'esprit de rapine et de pillage qui y dominait exclusivement, passent toute croyance. Partout le passage de ces troupes était signalé par les plus affreux ravages, qui exaspéraient les populations et rendaient presque impossible aux Prussiens eux-mêmes de subsister. Une telle armée ne pouvait rencontrer que des défaites : elle était déjà mûre pour la journée d'Iéna. Joignez à cela l'esprit qui régnait dans ces troupes, où, depuis le soldat jusqu'au général, toutes les sympathies étaient acquises aux révolutionnaires de France qu'on allait combattre, où l'on ne professait de haine qu'à l'égard des royalistes. Aussi le bon vouloir que leur témoignait Frédéric-Guillaume II fut-il promptement réduit à l'impuissance, et ce prince dut s'estimer heureux de pouvoir regagner ses États sain et sauf, au milieu d'une armée en déroute. Cependant Maleissye, en trouvant fort suspecte la conduite du généralissime duc de Brunswick, n'affirme pas qu'il y ait eu de sa part trahison préméditée; peut-être n'avait-il que le tort de donner toute sa confiance à des officiers généraux dont les mauvaises intentions ne se sont que trop clairement manifestées.

M. Roberti a rendu un véritable service à l'histoire militaire par la publication de ces *Mémoires*. Ils sont, au surplus, de nature à inspirer un profond intérêt pour la personne de l'auteur, dont l'intelligence, le courage et le dévouement ressortent à chaque instant de la manière la plus évidente. Comme il n'a tenu la plume qu'après la destruction des documents qu'il avait eus entre les mains, il est immanquable que des erreurs de détail ont dû se glisser dans sa narration; mais, composée peu de mois après les événements, elle reflète sincèrement les impressions d'un homme chez lequel respirent la franchise et le culte de la vérité.

L. DE N.

—

Digitized by Google

Le Cardinal de Loménie de Brienne, *archevêque de Sens, ses dernières années. Épisodes de la Révolution*, par Joseph Perrin, avocat, vice-président de la Société archéologique de Sens. Publié sous les auspices de cette Société. Sens, imp. Paul Duchemin, 1896, gr. in-8 de 318 p.

M. Perrin, en tête de son *Avant-propos*, constate en ces termes combien ont été insuffisants jusqu'à ce jour les travaux relatifs au cardinal de Loménie de Brienne : « En compulsant la chronique de nos archevêques de Sens, le chercheur est profondément surpris de ne rencontrer qu'erreurs ou contradictions dans les pages écrites sur l'un des plus récents, je n'ose dire le plus illustre d'entre eux. Et pourtant, à tous les titres, Étienne-Charles de Loménie de Brienne appartient à l'histoire nationale. Peu de prélats ont autant occupé la renommée, ont exercé plus d'influence, ont été mêlés à de plus grands événements ; ajoutons tout de suite, afin de nous mettre à l'aise pour le reste de cette étude, peu d'hommes ont mérité plus justement la sévérité des biographes. »

Cette dernière phrase me fournit l'occasion de louer d'abord en M. Perrin une des plus belles qualités de l'historien, l'impartialité. Rarement on a pu mieux appliquer à une étude biographique les deux fameux mots de Tacite. L'auteur ne se préoccupe que de la vérité, et toutes ses appréciations sont si justifiées qu'elles ont la valeur de sentences indiscutables et définitives. Un autre grand éloge à donner au nouveau biographe, c'est qu'il a été jaloux d'apporter dans ses recherches tout le zèle et toute l'exactitude qui avaient manqué à ses devanciers. Chacun des sept chapitres de l'ouvrage (*le Ministre, le Cardinal, le Schisme, le Prélat citoyen, le Suspect, l'Expiation, le Relèvement*) est le fruit du travail le plus consciencieux. M. Perrin a tenu compte de tous les sérieux témoignages : son récit est aussi fidèle que complet. Ajoutons que ce récit est très intéressant : l'auteur nous révèle un grand nombre de particularités curieuses ; il orne son livre de citations variées et bien choisies ; il l'enrichit de documents inédits ou peu connus, parmi lesquels nous mentionnerons (*Appendices et pièces justificatives*, p. 237-311), une lettre de Beaumarchais au cardinal, écrite de Paris le 21 mars 1791, une lettre de Mgr de Loménie au pape, du 21 mars 1791, par laquelle il renonce « à la dignité de cardinal, » un arrêté des représentants Turreau et Garnier, commissaires de la Convention dans les départements de l'Aube et de l'Yonne, du 9 avril 1793, une liste des prêtres résidant à Sens, dont l'arrestation fut ordonnée le 14 avril 1792, une délibération du conseil général de la commune de Sens en faveur des prêtres détenus (14 juin 1793), une lettre de Mme de Canisy (Marie-Anne de Loménie) à Danton, diverses pièces relatives aux prisons de Sens sous la Terreur, un mandement constitutionnel du « citoyen Loménie, en date du 29 septembre 1793 (an II de la république une et indivisible), » l'acte de décès du « cy-devant évêque de l'Yonne » (20 février 1794), un extrait du registre des arrêtés du comité de surveillance de Sens au sujet de la levée des scellés (27 mars 1794), après le décès du malheureux Loménie, etc. Les *Pièces justificatives* sont précédées d'un grand tableau généalogique de la famille de Loménie. En tête du volume, on trouve une héliogravure Dujardin représentant le portrait ori-

Digitized by Google

ginal du cardinal, portrait appartenant à M. Charles de Loménie.

Je ne dois pas oublier de signaler les nombreuses rectifications faites par M. Perrin. On peut voir, par exemple (p. 28, note 2), l'énumération de quelques-unes des erreurs de la *Notice sur les archevêques de Sens*, par l'abbé Cornat. On peut voir encore (*passim*) la réfutation de plusieurs assertions de Tarbé, l'auteur des *Recherches historiques sur le département de l'Yonne*. A propos du suicide fort douteux du cardinal, auquel croit solidement Tarbé, et du *poison subtil* qui aurait été employé, M. Perrin mentionne (p. 195) les *Pastilles de Cabanis* et reproche au comte Beugnot de n'en avoir pas indiqué la composition dans ses *Mémoires*. J'ai lu quelque part que ces pastilles étaient préparées avec la foudroyante substance vulgairement connue sous le nom de *noix vomique*.

Avant d'avoir lu le livre de M. Perrin, je jugeais avec une implacable rigueur, je l'avoue, Loménie de Brienne infidèle à son roi, infidèle à son Dieu. Aujourd'hui, ramené à de plus justes sentiments par une lecture qui m'a touché non moins qu'éclairé, je reconnais qu'il faut plaindre l'infortuné prélat encore plus que le blâmer. Beaucoup d'autres lecteurs, je l'espère, sauront gré à M. Perrin, comme moi, d'avoir plaidé, en un si chaleureux langage et avec tant de généreuse pitié, une cause qui fut purifiée et ennoblie par l'expiation et à laquelle il faut appliquer la mémorable parole de Joseph de Maistre, épigraphe du livre : *Le remède du désordre sera la douleur*.

T. DE L.

Die Französische Legislative und der Ursprung der Revolutions Kriege, *1792*, par Hans GLOGAU. Berlin, Ebering, in-8 de x-368 p.

L'auteur explique très loyalement dans sa préface la genèse de son livre, qui devait être à l'origine une simple biographie du comte de Narbonne; mais il s'est bientôt aperçu que le rôle de son héros était intimement lié aux grands événements du moment, qui seuls l'expliquaient, et il est arrivé ainsi à étudier cette époque capitale qui s'étend de la fuite de Varennes (20-21 juin 1791) à la déclaration de la guerre (20 avril 1792). La conception est originale : c'est moins la politique diplomatique ou de cabinet qui est approfondie, que les intrigues des partis parlementaires. Remarquons que les Jacobins sont réhabilités et les Feuillants rabaissés ; que les mouvements du 20 juin et du 10 août sont présentés comme ayant été très réfléchis, au lieu d'être attribués à un déchainement de la démagogie. Sans discuter cette thèse, contentons-nous de dire que l'ouvrage est divisé en neuf chapitres, et que le programme de Narbonne est habilement exposé au troisième chapitre (p. 60), et que le septième chapitre raconte sa chute (p. 178). Un excellent choix de pièces justificatives complète ce travail ; elles sont en grande partie empruntées aux archives impériales de Vienne, et vont du 21 décembre 1791 au 5 août 1792 (p. 279 et suiv.) ; c'est la correspondance de Pellenc avec La Marck, et celle de Mercy avec Kaunitz, la première datée de Paris, la seconde de Bruxelles. J. Flammermont avait déjà fait ressortir l'importance des dépêches de Pellenc dans le tome XVI de la *Révolution française* (p. 481). On relève encore une dépêche de Narbonne

Digitized by Google

à Mercy (Lille, 21 décembre 1791); des *Remarques sur l'état actuel du moment*, œuvre de Pellenc, sans date, mais qui furent envoyées le 13 juin par Mercy à Kaunitz; une lettre de l'abbé Louis à Mercy (Paris, 26 juin 1792), et une autre de l'abbé Laminet au baron Feltz (Givet, 6, 29 juin 1792).

A. S.

—

Le Conventionnel Hyacinthe Richaud. *Les premiers maires de Versailles; les prisonniers d'Orléans; l'armée de la Moselle; Lyon après le 9 thermidor*, par Georges Moussoir. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-12 de XII-459 p.

Hyacinthe Richaud, maire de Versailles, est bien connu pour s'être opposé de sa personne, avec une admirable énergie, au massacre des prisonniers d'Orléans; une rue de Versailles porte son nom; une plaque, sur la fontaine des Quatre-Bornes, garde le souvenir de son héroïque dévouement du 4 septembre 1792.

Son origine et sa condition étaient modestes; mais c'était un homme loyal, honnête, muni de connaissances pratiques. Elu député suppléant à la Convention, il n'y prit siège qu'après le procès du roi. Après une mission aux armées du Rhin et de la Moselle, rentré dans la terrible Assemblée, comme tant d'autres, il se réfugia dans le silence. Après thermidor, il eut une mission à Lyon; il n'y prit pas seulement des mesures de clémence; grâce à son expérience commerciale, il ramena dans cette ville éprouvée et affamée la confiance et le crédit. C'est aux suffrages des Lyonnais que l'ancien maire de Versailles fut redevable d'entrer au conseil des Cinq-Cents. Quand il en sortit, il fut nommé commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de Seine-et-Oise : il en fut la lumière et le bras. Après le 18 brumaire, il se contenta d'une modeste place de conseiller de préfecture dans son département. Il mourut à Versailles, le 22 avril 1827. Richaud ne fut pas, à proprement parler, un homme politique, mais ce fut, comme on le dit dans la préface, « un bon citoyen, un patriote, et, au jour du péril et du devoir, un héros. » Il méritait à tous égards l'hommage que vient de lui rendre M. Georges Moussoir, dans un livre bien documenté, qui présente sous un jour vraiment historique les diverses phases de la vie d'Hyacinthe Richaud.

Victor Pierre.

—

Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré. T. IV. *La Chute des Dantonistes*. Paris, Perrin et Cie, 1897, in-18 de 370 p.

Ce volume embrasse une période de cinq mois : il va de la mort des Girondins à celle de Danton. Les épisodes curieux et piquants n'y manquent pas : tels, *la Mort de Mme Roland, l'Almanach des muses, le Carême civique, l'Arrestation d'André Chénier*, etc. M. Biré n'a pas laissé échapper le curieux recueil de centons empruntés à Tacite, à Suétone, à Salluste, à Cicéron ou à Tite-Live, qui, dix-huit siècles d'avance, donnent en latin la formule des événements de 93. Tout cela est la parure et l'attrait du volume pour le grand nombre des lecteurs.

Mais le chapitre capital est celui où l'auteur de la *Légende des Girondins* détruit avec la même autorité celle de la clémence de Danton, du massacreur de septembre, de l'inventeur du tribunal révolutionnaire et de la loi

Digitized by Google

des suspects, tournant à la pastorale et rapportant de quelques semaines de villégiature une âme « remplie d'humanité. » N'est-ce pas ce sensible berger qui, le 1er décembre 1793, s'écriait à la tribune : « Non seulement je ne demande pas le ralentissement des mesures révolutionnaires, mais je me propose d'en présenter qui frapperont et plus fort et plus juste.... Oui, nous voulons marcher révolutionnairement, dût le sol de la république s'anéantir.... » Le 3 décembre, aux Jacobins : « La constitution doit être endormie pendant que le peuple s'occupe de frapper ses ennemis et de les épouvanter par ses opérations révolutionnaires. » Danton était le même homme que devant; il n'avait pas *mis d'eau dans son sang*. Je renvoie au volume, p. 164-173, où, dans une longue note, M. Biré remonte aux origines de la légende, et, si j'ose dire, la démonte et la ruine en détail.

La fin du volume (p. 337-367) est consacrée au procès de Danton. Danton arrêté ! qui ne croirait qu'une protestation va éclater sur la montagne ? Non ; elle se tait, et le seul qui ose parler s'excuse. Robespierre avait bien mesuré la faiblesse de son adversaire et la lâcheté de ses collègues. Le surlendemain de l'arrestation, le procès commence ; il y a quatorze accusés; au lieu de quinze jurés, il n'y en a que sept. Dans cet amalgame d'accusés, Danton n'est qu'un comparse. Il discourt pendant une heure : le quatrième jour, le président clôt les débats, et le jury se retire pour délibérer. Sans témoins? Sans témoins. Si vite? Mais Danton ne s'est-il pas plaint, il y a un mois, des lenteurs du tribunal révolutionnaire ? N'a-t-il pas demandé que le tribunal fût divisé en plusieurs sections, « afin d'augmenter de plus en plus son action ? »

Le volume finit sur ce tragique procès.

VICTOR PIERRE.

—

L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX, *avec une liste des préfets et des sous-préfets au début du Consulat;* documents publiés par F.-A. AULARD. Paris, au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 1897, in-8 de IV-157 p.

Cette publication se compose d'abord de trois rapports de Fouché, ministre de la police générale, sur la situation générale de la république : le premier, antérieur d'un mois au coup d'État du 18 brumaire ; le deuxième, qui doit le précéder de quelques jours ; le troisième, qui lui est d'un mois postérieur (24 frimaire). « La nouvelle des journées des 18 et 19 brumaire a excité, écrit Fouché, la satisfaction de la presque universalité des citoyens français. S'il s'est trouvé un petit nombre de contradicteurs, c'est parmi des fonctionnaires publics, connus par leurs opinions exagérées. » Et ailleurs, à propos des troubles qui agitaient encore le Cantal, la Haute-Loire, l'Aveyron et la Lozère, il ajoute : « Tous ces départements seraient beaucoup moins troublés si les fonctionnaires publics savaient commander la confiance du peuple par leur impartialité, leur probité et leurs lumières ; si, moins hommes de parti, ils ne s'écartaient jamais de la route de la justice ; mais ce bienfait sera un de ceux que doit produire le nouvel état de choses. » Le quatrième document est une série de six tableaux, rédigés probablement en l'an IX et qui ont pour objet : 1° l'esprit public ; 2° les ministres du culte ; 3° les préfets ; 4° les

Digitized by Google

sous-préfets; 5° les émigrés rayés; 6° les émigrés non rayés. On a intercalé les noms des préfets et des sous-préfets. On remarquera, entre autres choses (car nous ne pouvons entrer dans le détail), qu'émigrés rayés ou non rayés sont partout « tranquilles. »

VICTOR PIERRE.

—

Mémorial de J. de Norvins, publié par L. DE LANZAC DE LABORIE. Tome III, 1802-1810. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de 355 p.

Les récits de Norvins sont toujours d'une lecture agréable et amusante. Quoique, dans ce troisième volume, il ait surtout à raconter quelques-unes des nombreuses déconvenues dont son existence fut traversée, il s'en acquitte avec une bonne humeur, une gaieté même qui ne laisse jamais le lecteur sous une impression morose. Il faut avouer aussi que les échecs qu'il éprouvait n'étaient, le plus souvent, dus qu'à lui-même; il manquait rarement l'occasion de se montrer malavisé et inconséquent. Ayant perdu un protecteur dans le général Leclerc, il revient de Saint-Domingue à moitié mort, est bien accueilli par le premier consul, et se fait un ennemi juré dans le ministre Decrès. Après avoir refusé le grade de chef de bataillon, il s'engage comme simple cavalier dans les gendarmes d'ordonnance, où la protection de Joséphine lui acquiert bientôt l'épaulette; mais après avoir fait la campagne de 1807, il voit dissoudre sa compagnie, qu'il croyait destinée au rôle des anciens gardes du corps. De dépit, il renonce à la carrière militaire pour devenir secrétaire du conseil du roi Jérôme de Westphalie : « Je crus ne rien faire de mieux, dit-il, pour me venger de l'Empereur, que de passer au service de son frère Jérôme. Or, Dieu sait lequel fut puni, de Napoléon ou de moi ! » Norvins en eut bientôt assez de l'étrange cour du roi de Westphalie, et se rendant aux conseils du duc de Rovigo, il accepta l'emploi de directeur de la police à Rome. C'est là que s'arrêtent ses Mémoires, dont le surplus a disparu par suite, affirme-t-on, d'une soustraction dont il aurait été victime. On sait d'ailleurs qu'à Rome, où il succédait à un fonctionnaire modéré et conciliant, il se rendit odieux par les persécutions acharnées qu'il exerça contre le clergé; en sorte qu'à son retour en France, en 1814, il se vit tourner le dos par la plupart de ses anciens amis et de ses parents. Il s'enrôla alors parmi les ennemis de la Restauration, quoiqu'il ne partageât guère leurs sentiments. La révolution de juillet lui valut une préfecture, dont il ne tarda pas à être congédié. Il y avait dans le caractère de cet homme tant d'incohérence, qu'il n'était possible à personne de conserver pour lui un sentiment de confiance. Mme de Krüdener s'était flattée un moment de le compter parmi ses disciples !

L. DE N.

—

Souvenirs militaires du baron de Bourgoing, 1791-1815, publiés par le baron Pierre DE BOURGOING. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-12 de XVI-342 p.

Ce livre n'a pas le caractère d'une publication originale. Ce n'est que la reproduction partielle d'une œuvre du baron de Bourgoing, éditée en 1864 sous le titre de *Souvenirs d'histoire contemporaine. Épisodes militaires et politiques*. Un neveu de l'auteur, séduit par le succès des nombreux mémoires sur les guerres du premier Empire

Digitized by Google

qui ont paru récemment, a extrait du livre de son oncle ce qui concerne les années passées par lui au service militaire. Elles ne s'étendent guère que de 1811 à 1814. La majeure partie de ce volume est consacrée à la campagne de Russie, dont un concours de circonstances heureuses permit à l'auteur de revenir sans trop de dommage. Le récit de ses aventures est d'une lecture agréable; on y chercherait vainement des renseignements nouveaux ou des appréciations militaires d'une sérieuse portée. Ayant à peine vingt et un ans, il ne pouvait encore se flatter d'une compétence personnelle à cet égard.

M. de Bourgoing s'attache particulièrement à faire l'apologie du parti que prit Napoléon de quitter à Smorgoni les restes de son armée pour se rendre à Paris avec la plus grande rapidité possible, devançant ainsi la nouvelle du désastre qu'elle avait essuyé. Il fait valoir surtout les dangers personnels auxquels il s'exposait, puisqu'il aurait pu être enlevé par un parti de Cosaques. C'est peut-être envisager la question par un bien petit côté. Si Napoléon, ayant ramené à Wilna les débris de ses armées, était arrivé huit jours plus tard à Paris, on ne voit pas bien quelle est celle des mesures à prendre que ce court délai aurait fait échouer; en évitant la désorganisation totale qui suivit son départ, il se serait conservé cinquante mille vieux soldats. Mais il aurait fallu pour cela qu'il s'acquittât des devoirs du général, comme il sut si bien le faire en 1814, tandis que, dans cette funeste campagne de Russie, la préoccupation de ne pas sortir de son rôle d'empereur semble avoir été sa constante pensée. Il était cependant le seul dont le prestige personnel pouvait faire encore entendre à ses soldats découragés la voix du commandement. M. de Bourgoing a été diplomate beaucoup plus que militaire, et l'on s'en aperçoit souvent en lisant ses Souvenirs.

L. DE N.

Journal de marche du grenadier Pils (1804-1814), recueilli et annoté par M. Raoul DE CISTERNES. Illustrations d'après les dessins originaux de PILS. Paris, Paul Ollendorff, 1895, in-8 de x-356 p.

Oudinot et Marbot, à propos du *Journal de marche du grenadier Pils*, par Paul DESPIQUES, agrégé d'histoire. Nancy, Berger-Levrault, 1896, in-8 de 74 p.

Peu d'officiers généraux ont eu la bonne fortune de s'attacher un soldat-ordonnance qui fût à la fois un serviteur fidèle, un héros de bravoure, un narrateur de talent et un artiste-né. François Pils, — le père du peintre célèbre, — Alsacien d'origine, avait seize ans quand il entendit passer devant sa demeure la musique du 51e régiment d'infanterie. Il la suivit, s'enrôla comme chapeau-chinois, devint fusilier au corps. Le général Oudinot le remarqua, le prit comme ordonnance, le fit immatriculer aux grenadiers, et fut suivi par ce soldat modèle sur tous les champs de bataille de l'Europe.

C'est donc, en réalité, une biographie militaire du général Oudinot, avec anecdotes et croquis à l'appui, que contient le *Journal de marche* du brigadier Pils, et le rôle de M. Raoul de Cisternes a consisté à franciser certaines tournures allemandes, à rétablir l'orthographe des noms et des lieux, à ajouter des notes explicatives sur certains points importants.

On possédait, d'ailleurs, sur le duc de Reggio, plusieurs ouvrages de va-

Digitized by Google

leur : les *Souvenirs* de la maréchale, les *Récits de guerre et de foyer*, de M. Gaston Siegler, et *Nicolas-Charles Oudinot*, par M. Jules Nollet ; mais les récits au jour le jour de Pils, écrits sans prétention et sans souci de publication, complètent de la façon la plus heureuse les ouvrages antérieurs, et éclairent d'une lumière plus précise et plus vive les traits du héros de Hollabrünn, d'Essling et de la Bérézina.

— M. Paul Despiques s'est ému des accusations et surtout des insinuations malveillantes formulées contre Oudinot dans les *Mémoires* du général de Marbot, et a entrepris, dans une brochure des plus documentées, d'expliquer les unes et de réfuter les autres. L'occasion m'a été donnée, dans cette *Revue*, d'indiquer la part très large que l'imagination occupait dans les *Mémoires ;* la mauvaise foi et la rancune y ont aussi laissé des traces, et l'auteur d'*Oudinot et Marbot* l'établit surabondamment. Dans le récit de la bataille de Wagram, Marbot reproche à Oudinot des fautes qu'il ne commit pas, et s'efforce d'amoindrir son rôle dans les opérations. Mêmes tendances et mêmes inexactitudes dans le compte rendu du combat de Wilkomir. Et pour rétablir les faits, il suffit de comparer le texte clair, naïf, sincère de Pils à celui des *Mémoires*, alambiqué, confus, invraisemblable.

Le grenadier a même indiqué le grief personnel qui devait inspirer à Marbot une ardente rancune contre son général. Quand le maréchal Lannes fut emporté par un obus, Marbot, l'un de ses aides de camp, sollicita la faveur d'être attaché à l'état-major d'Oudinot, qui venait d'être nommé maréchal ; mais celui-ci n'accepta pas l'offre du capitaine Marbot, et l'officier gascon ne le lui pardonna jamais. Ajoutons que si le duc de Rovigo et le général de Ségur émirent, eux aussi, dans leurs écrits quelques pensées malveillantes contre leur ancien compagnon d'armes, c'est qu'ils ne lui pardonnèrent pas son adhésion loyale et sans restriction au gouvernement de la Restauration.

ROGER LAMBELIN.

Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne, 1808, par le comte MURAT. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de XI-478 p.

Le but que s'est proposé, dans cette publication, M. le comte Murat, a été de défendre la mémoire de son grand-oncle des reproches qui lui ont été adressés au sujet de sa conduite en Espagne, quand il y fut envoyé par Napoléon comme commandant en chef de l'armée française en 1808. Cette défense, qui remplit la plus grande partie du volume, est précédée d'une rapide esquisse de la jeunesse et de la carrière militaire, jusqu'en 1808, du futur roi de Naples. En faisant œuvre d'apologiste, M le comte Murat s'est acquitté de cette tâche avec une grande loyauté et le désir le plus manifeste de respecter les droits de la vérité. Il a certainement démontré le peu de fondement de quelques-unes des accusations élevées contre son héros ; mais il n'était pas en son pouvoir de rendre le rôle que celui-ci a joué à Madrid bien sympathique ou très intéressant.

Le principal réquisitoire contre la conduite de Murat est contenu dans une lettre du 29 mars 1808, que Napoléon aurait adressée à son beau-frère, alors grand-duc de Berg. Cette lettre a été insérée dans le Mémorial de Sainte-Hélène, par Las Cases, qui

Digitized by Google

déclara la tenir de Napoléon lui-même, assertion que corrobore le témoignage du général de Montholon. Cependant, M. le comte Murat déclare cette pièce controuvée, et prouve victorieusement la fausseté de quelques-unes des allégations qu'elle contient. Ainsi, le grand-duc de Berg est blâmé de s'être emparé prématurément de Madrid, et nombre de dépêches officielles démontrent que Napoléon ne cessait de le presser d'accélérer ce mouvement. La lettre est donc dépourvue d'authenticité. Peut-on en conclure, comme le ferait volontiers M. le comte Murat, que Las Cases et Montholon se sont rendus coupables d'une inexcusable imposture? C'est ce qu'aucune vraisemblance ne donne lieu d'admettre. « Mais, dit le comte Murat, l'empereur est au-dessus d'un pareil soupçon. » Cela est bientôt dit; mais un pareil axiome, acœptable pour le fétichisme qu'inspire l'esprit de parti, ne peut être une règle pour les jugements de l'histoire. La tendance habituelle de Napoléon à rejeter la responsabilité de ses propres actes, quand ils avaient eu de funestes conséquences, sur ceux qui n'avaient été que les instruments fidèles de ses volontés, était connue et redoutée de ses plus intimes amis ou serviteurs. Quant au choix des moyens, trop d'exemples prouvent qu'il n'avait pas la conscience difficile.

Murat a donc été uniquement guidé par le désir de satisfaire les intentions de Napoléon. On a dit qu'il s'était flatté de régner lui-même en Espagne : c'est une imputation dont rien n'établit l'exactitude. S'il avait conçu cette pensée, il y a renoncé avec une parfaite souplesse devant la volonté contraire de son impérial beau-frère. Si Murat a témoigné une hostilité constante envers Ferdinand VII, que l'ambassadeur de France, M. de Beauharnais, cherchait plutôt à favoriser, c'est qu'il connaissait, mieux que ce dernier, la volonté de Napoléon de mettre fin au règne des Bourbons d'Espagne. Le tort réel et évident de Murat, imputable à une erreur de son jugement, a été de représenter sans cesse cette entreprise comme d'une facilité extrême, et les Espagnols comme disposés à l'accueillir sans déplaisir, et même avec enthousiasme. C'est que le grand-duc de Berg ne s'était mis en rapport qu'avec la classe des courtisans et des fonctionnaires; il ne voyait dans le reste des Espagnols que *la canaille*, dont il n'y avait pas à tenir compte; il ne se doutait pas qu'on allait ainsi se heurter à toutes les forces vives d'une fière et courageuse nation.

Les Espagnols reprocheront toujours à Murat la sanglante répression de la révolte de Madrid, le 2 mai 1808, et les exécutions qui eurent lieu sans avoir été précédées d'informations judiciaires. Ce général n'a fait que suivre la marche adoptée partout par les autorités militaires françaises, et dont Napoléon n'aurait pas trouvé bon qu'il se départît. Mais les mesures de répression sanglante qui, en Italie ou en Allemagne, n'inspiraient que la terreur, provoquèrent en Espagne un sentiment d'exaspération universelle.

Remarquons, en passant, qu'une note de M. le comte Murat donne un exemple frappant du peu de véracité des *Mémoires* du général de Marbot. Celui-ci raconte qu'il fut chargé par le grand-duc de Berg de porter à Napoléon la nouvelle de l'insurrection du 2 mai. Il résulte de la correspondance officielle que ce fut le capi-

Digitized by Google

taine d'Hannecourt qui remplit cette mission.

L. DE N.

—

Le Duc de Richelieu en Russie et en France, 1766-1822, par Léon DE CROUSAZ-CRÉTET. Paris, F. Didot, 1897, gr. in-8 de XII-512 p.

La vie du duc de Richelieu comprend deux périodes bien distinctes : l'une passée en Russie, où il rendit d'éminents services à ce pays d'adoption ; l'autre, dans laquelle il a joué le premier rôle en France, pendant les sept premières années de la Restauration, dont l'histoire se confond alors avec la sienne. M. de Crousaz raconte la première partie de cette noble existence à l'aide de correspondances et autres documents du plus haut intérêt publiés à Saint-Pétersbourg, par la Société impériale d'histoire de Russie, et par suite peu connus en France de la plupart des lecteurs. Cette portion de l'ouvrage s'arrête à la page 123. Pour la seconde époque, l'auteur a fait usage des dépêches diplomatiques conservées au dépôt des affaires étrangères et des ouvrages historiques ou mémoires publiés sur les temps de la Restauration. Ceux du duc Pasquier lui ont surtout servi de guide ; il y a le plus souvent puisé ses appréciations.

Ce livre, qui témoigne d'un travail assidu, est écrit dans le style correct, sans vaines recherches d'élégance, qui convient à l'histoire ; il contient beaucoup plus de matières qu'un volume ordinaire. Un portrait du duc de Richelieu, placé en tête, est donné d'après le beau tableau de Lawrence ; mais nous avons le regret de constater qu'il ne donne qu'une idée très imparfaite du charme et de la grâce de l'œuvre originale.

A. R.

Paris. *Second échec du Bourget et perte d'Avron* (9-31 décembre 1870), avec trois cartes, par Alfred DUQUET. Paris, bibliothèque Charpentier, 1896, in-12 de II-344 p.

Ce volume est l'avant-dernier de l'œuvre considérable consacrée par M. Alfred Duquet au siège de Paris. On y retrouve les qualités de l'auteur, ses consciencieuses recherches, l'indépendance de ses jugements et aussi ses implacables sévérités contre certains de nos généraux. Le second échec du Bourget, prélude de l'agonie lamentable de la capitale, est décrit avec une grande précison technique ; ses causes et ses conséquences en sont laborieusement étudiées.

Le siège de Paris comporte de sérieuses leçons pour un peuple, pour ses gouvernants, pour son armée, et l'on conçoit que M. Alfred Duquet ait été amené à ajouter à ses récits militaires des considérations d'ordre politique et philosophique. La plupart sont marquées au coin de la sagacité et de la vérité, quelques-unes sont contestables. M. Duquet s'exagère l'importance du rôle qu'auraient pu jouer les corps francs dans la guerre franco-allemande ; il manifeste une confiance exagérée dans les chefs et les soldats improvisés. Cependant il résume en une phrase la situation de Paris après la perte d'Avron : « Résolution de se battre au hasard, sans espoir, anarchie dans le gouvernement, haine dans le peuple, tel est l'état militaire et moral de la ville assiégée » (p. 322). L'Empire, le gouvernement du 4 septembre, Trochu, Freycinet, les chefs du parti républicain, les clubs, n'ont-ils pas chacun de graves responsabilités dans les événements qui se succédèrent à la fin de l'année terrible ?

R. L.

Digitized by Google

Maurice-Antonin Roger, *ancien élève de l'École normale supérieure. Fragments d'histoire.* Paris, Roger et Chernoviz, 1897, in-8 de XXIX-140 p.

En tête du recueil des *Fragments d'histoire* laissés par Maurice-Antonin Roger, mort si jeune et si regretté (le 2 juillet 1895, à l'âge de vingt-six ans), recueil admirablement imprimé par la maison Firmin Didot, on a mis, avec un beau portrait du normalien (héliogravure Dujardin), plusieurs morceaux qui le font bien connaitre : notice biographique par son camarade d'école, Georges Goyau (p. IX-XXIV), discours prononcés à ses obsèques (5 juillet 1895) par Vidal de la Blache, sous-directeur à l'École normale supérieure, et par Beaunier, ancien élève de cette école (p. XXV-XXVII), Avant-propos aux *Fragments*, par G. Bloch (p. XXVIII-XXIX).

La lecture des trop courtes pages du jeune historien justifie tous les éloges qui lui ont été donnés par ses professeurs et condisciples. C'est avec une érudition déjà solide et un talent d'exposition déjà remarquable que Maurice-Antonin Roger s'est occupé de l'*Histoire de Postumus* (p. 1-76) et de *la Révolte du Languedoc sous le règne de Louis XIII* (p. 79-138) Dans la monographie de l'empereur gaulois, les inscriptions et les médailles ont été fort habilement mises à profit. C'est à l'aide de ces ressources nouvelles que l'auteur a pu dépasser des érudits qui n'avaient utilisé que les textes historiques. Parmi ceux de ses devanciers qu il critique le plus, citons Tillemont et Amédée Thierry. Il a eu un mot d'une juste et plaisante sévérité pour ce dernier, quand, se moquant de tout ce que l'historien des Gaulois a cru voir, au sujet du Sénat de Trèves, dans le signe *S. C.*, il s'exprime ainsi : « Voilà bien des choses en deux lettres. » Passons à la seconde étude. Roger n'a pas voulu s'étendre sur le récit de faits qui, dit-il, sont racontés partout, mais il a insisté sur les institutions provinciales du Languedoc, sur les origines de la rébellion, ses caractères propres, ses résultats, enfin sur le sens de la réforme accomplie par Richelieu. En ce qui regarde les États de Languedoc, le gouverneur de cette province, Montmorency, et le grand ministre de Louis XIII, le sagace critique a écrit des pages qui complètent tous les travaux antérieurs, et que devront consulter tous ceux que ces questions peuvent attirer encore.

T. DE L.

Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés (843-1789), par M. Édouard BONVALOT, ancien conseiller de Cour d'appel, avec une *Introduction* de M. Ernest Glasson, membre de l'Institut. Ouvrage honoré du prix Odilon Barrot par l'Académie des sciences morales et politiques. — *Du Traité de Verdun à la mort de Charles II.* Paris, E. Pichon, 1895, in-8 de VII-386 et XXIV p. d'appendices, d'additions et corrections et table.

Il n'est certainement aucun des lecteurs de cette *Revue* qui ne connaisse les travaux consacrés par M. Bonvalot à l'histoire du droit et, en particulier, son beau livre sur le tiers état, d'après la charte de Beaumont. Aujourd'hui, le savant auteur publie le premier volume d'un ouvrage beaucoup plus considérable, dont le puissant degré d'intérêt n'échappera à personne, puisqu'il est relatif à l'histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés depuis le traité de Verdun ; sa haute

Digitized by Google

valeur scientifique est attestée par les suffrages autorisés de l'Académie des sciences morales et politiques. De l'ensemble de l'œuvre nous ne possédons encore que le premier volume.

Dans celui-ci, M. Bonvalot décrit, avec son habituelle compétence et sa coutumière maîtrise, les traits caractérisques de l'évolution historique de la contrée dont il a entrepris la lourde tâche de reconstituer le passé juridique et politique. Il nous fait tout d'abord assister à la naissance du duché de Lorraine et établit comment les ducs et la noblesse se rapprochèrent peu à peu de la France, comment ils se montrèrent les fidèles vassaux de nos rois, et comment, au xve siècle, la possession du Barrois les attacha à nous d'une façon plus solide encore. Si les ducs, il est vrai, prêtaient hommage à l'Empire, il convient tout au moins de ne point oublier que cet hommage ne concernait pas le duché en lui-même, et n'était dû que pour certains fiefs particuliers.

C'est surtout de l'histoire interne des institutions que s'occupe la plus grande partie de ce premier volume. Il contient, à cet égard, des renseignements très précis et parfois très neufs sur les sources du droit dans la Lorraine, sur le mouvement scientifique dont cette région fut le théâtre au moyen âge, sur les grandes écoles ecclésiastiques de Toul, de Metz, de Saint-Mihiel, de Prüm, de Trèves. Nous signalerons d'une façon toute spéciale l'étude de formation du régime féodal en Lorraine et de ses principaux éléments : elle constitue, sans contredit, une des parties les plus originales de cet excellent et remarquable travail. M. Bonvalot consacre à ce sujet d'importants développements aux immunités et aux seigneuries, dont il relate les variétés infinies de constitution, puis à la célèbre *chevalerie lorraine*, cette aristocratie puissante, qui ne se composait que d'une partie seulement de la noblesse ; en dépit des innovations introduites en Allemagne sous le règne de Henri IV, elle entendait cependant disposer de la couronne ducale, et, en fait, organisa, à vrai dire, les règles de sa dévolution. Notons aussi le soin avec lequel M. Bonvalot décrit le rôle du conseil ducal, qui tenta de se substituer à la chevalerie dans l'exercice de la justice. L'originalité de l'organisation judiciaire du duché en rend l'étude particulièrement attrayante. C'est ainsi que nous voyons l'assise de la noblesse de Lorraine composée de gentilshommes, de pairs fieffés, former, sous la présidence du duc ou de son bailli, un tribunal suprême siégeant successivement dans chacun des trois bailliages du duché, et, mises à part les matières criminelles, ayant compétence pour statuer sur toutes les causes, même non féodales. L'auteur nous indique également qu'à côté des tribunaux ordinaires on rencontrait de nombreuses juridictions d'exception, telles que les justices des forêts, des salines, des mines, des monnaies, des tribunaux ecclésiastiques, des tribunaux de marche, d'estaulx et d'entrecours, parmi lesquelles il en est de fort curieuses. Mentionnons encore, comme digne d'attirer l'attention, l'étude des avoueries, dans laquelle la finesse de l'analyse rivalise avec le talent d'exposition et la profondeur d'érudition. — Observons enfin que M. Bonvalot a eu l'heureuse inspiration de donner en appendice la liste, aussi complète que possible, des cartulaires lorrains, avec la double et très précieuse indication de leur

Digitized by Google

âge et du lieu où ils se trouvent.

Au total, ce premier volume témoigne d'une science considérable, et, à ce titre, il ne manquera pas de rendre aux érudits de très réels services. Aussi bien, sa lecture justifie-t-elle amplement la haute distinction dont il a été l'objet, et fait-elle naître le désir de voir une œuvre aussi magistralement commencée se poursuivre et s'achever à brève échéance.

P. L.-L.

—

Notre-Dame de Biran, *histoire seigneuriale et paroissiale*, par l'abbé Cazauran. Auch, imp. Léonce Cocharaux, 1896, in-18 de 316 p.

La nouvelle monographie publiée par M. l'abbé Cazauran est divisée en deux parties d'inégale étendue : l'histoire *seigneuriale* n'occupe qu'un seul chapitre, de trente-huit pages ; l'histoire *paroissiale* remplit six chapitres et se prolonge jusqu'à l'époque actuelle, les dernières pages contenant le récit d'un pèlerinage à Notre-Dame de Biran auquel le pieux auteur eut la joie d'assister, le 25 mai 1896. On trouve dans la première partie quelques détails archéologiques (vestiges gallo-romains du Mas-de-Biran) et généalogiques (seigneurs de Biran depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution, à commencer par les *Biran* (1080 à 1268) et à finir par le marquis de Pins, successeur du marquis de Mirabeau, successeur lui-même de la famille de Rohan-Chabot, héritière du duc de Roquelaure). L'histoire de la paroisse de Biran, laquelle appartenait à l'archidiaconé d'Anglès, diocèse d'Auch, est complète, non seulement en ce qui concerne les choses ecclésiastiques, mais aussi les événements civils, les calamités publiques (guerres, pestes, etc.). En cette seconde partie du volume, l'auteur s'occupe encore des capots à Biran, de l'enseignement public en cette paroisse, etc. Souhaitons que le laborieux archiviste du grand séminaire d'Auch nous donne beaucoup d'autres monographies aussi instructives. Lui qui a le bonheur de vivre au milieu d'un des plus beaux chartriers de France, il doit se dire : Soyons infatigable ! *richesse oblige*.

T. de L.

—

Le Patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura), par F. Richenet, professeur en retraite, agrégé de l'Université. Dole, L. Bernin, 1897, in-8 de vi-302 p.

Le présent ouvrage débute par des *Considérations générales sur les patois* qui offrent un grand intérêt, mais qui ont le tort d'être un peu brèves (5 pages). Entre autres choses, M. Richenet fait remarquer que « le patois s'est maintenu pendant des siècles sans variations; maintenant, ajoute-t-il, il va vite s'absorbant dans la langue générale : le patois d'aujourd'hui n'est plus le patois d'il y a cinquante ans, et qui sait ce que ce même patois sera dans un demi-siècle ? » Aussi, avec Tissot, auteur d'un livre bien connu sur *le Patois des Fourgs* (*Doubs*), déclare-t-il « qu'il faut se hâter de tirer du patois tous les avantages historiques, philologiques et philosophiques qu'il recèle en principe. » — Pour son compte, c'est ce qu'il vient de faire.

Un peu plus loin, M. Richenet dit que « pour exposer les menus détails d'un patois, en parfaite connaissance de cause, il faut l'avoir pratiqué soi-même, longtemps et dès le bas âge, alors que les premières sensations s'éveillent et que l'oreille s'imprègne plus aisément des nuances si délicates

Digitized by Google

et si fines du parler populaire. »

L'auteur remplit bien ces conditions. Originaire de Petit-Noir, il ne s'en est pas rapporté entièrement à ses souvenirs; il a donc consulté les anciens du pays et, de la sorte, il a pu fixer par écrit un langage curieux et parfois très imagé. Avec une grammaire, il donne ici un glossaire qui n'occupe pas moins de cent soixante pages. C'est évidemment la partie la plus solide et la plus importante du travail. Les linguistes consulteront avec fruit l'ouvrage de M. Richenet, qui se termine par des noëls, des paraboles, des fables et d'autres fragments offrant des « termes de comparaison entre divers patois et celui de Petit-Noir. » Un livre aussi étudié a dû coûter à son auteur bien des années de recherches et de méditations.

E.-C. Gaudot.

—

Francesco Guicciardini e il governo fiorentino dal 1527 al 1540 (con nuovi documenti) da Agostino Rossi. Vol. I. 1527-1531. Bologna, N. Zanichelli, 1896, XI-301 p.

Le présent ouvrage est destiné à suppléer, pour la période qu'il embrasse, les écrits antérieurs, parmi lesquels l'auteur cite courtoisement en première ligne la vieille thèse du grincheux latiniste Benoist, *Guichardin historien et homme d'État italien au XVIe siècle;* il coordonne, complète et rectifie les observations originales semées par Villari, De Leva, Cipolla, dans leurs histoires générales ou particulières du *cinquecento* et surtout il apporte au trésor commun de l'érudition les renseignements fournis par toute une correspondance inédite de Guichardin, — ses lettres à Bartolommeo Lanfredini, dépositaire de la curie romaine sous Clément VII, — aujourd'hui conservées dans le fonds Magliabecchi de la Bibliothèque nationale de Florence, signalées dans un travail de Teza (*F. Guicciardini alla morte di Clemente VII, da lettere inedite*, publié dans les *Atti del R. Istituto Veneto*, ser. VI, t. VII), et publiées en partie seulement par Ag. Rossi dans l'*Archivio storico italiano* (ser. V, t. V, 1890). Le premier mérite de ce travail est la limitation et la netteté que s'est imposées l'auteur, en se bornant à étudier, à la lumière de ces documents, la dernière période de la vie de Guichardin, depuis le tumulte éclaté à Florence le 26 avril 1527, qui fut le signal de la chute des Médicis, jusqu'à la mort du politicien; un autre mérite de l'auteur est d'avoir voulu donner une base sérieuse à une appréciation du rôle politique de Guichardin à Florence, en procédant avant tout à un travail de reconstruction analytique des faits : cette analyse chronologique, quotidienne pour ainsi dire, est nécessaire pour montrer les actions de Guichardin, les raisons et les circonstances qui le déterminèrent dans tel ou tel sens; car enfin il s'agit de savoir si Guichardin est digne des apologies passionnées qu'on a faites de lui et de sa politique, ou s'il faut maintenir contre lui la sévère et coupante condamnation de Geffroy : « Si la carrière active de Guichardin se fût terminée là (en juin 1527), il aurait laissé un nom respecté.... »

C'est cette recherche intéressante en elle-même, — pour la psychobiographie de Guichardin et pour l'histoire générale de Florence, et par suite, de toute l'Europe après la ligue de Cognac, que — commence M. Ag. Rossi dans ce premier volume. Il n'y envisage que les quatre années 1527-1531, mais qui sont si pleines de faits dans l'his-

Digitized by Google

toire générale de l'Italie et de la diplomatie européenne; son travail est simplement divisé en trois chapitres, limités eux-mêmes par des dates et qui suivent l'ordre chronologique : conséquence regrettable en soi, mais nécessaire, du dessein de l'auteur. Le premier chapitre s'étend du tumulte du 26 avril 1527 au retour de Guichardin à Florence après son ambassade au camp des confédérés de Cognac; le second va de ce retour de Guichardin à Florence à la capitulation de Florence, le troisième enfin de la capitulation de Florence au départ de Guichardin pour la vice-légation de Bologne. Le second volume sera consacré tout entier à l'exposition de l'action de Guichardin dans ses rapports avec le gouvernement florentin de 1532 à 1540. Celui-ci se termine par un choix de documents inédits, et se distingue par l'abondance, la variété et la précision de l'information. Il est fâcheux que M. Rossi n'ait pas donné un tableau d'ensemble, même sommaire, des diverses séries d'archives qu'il a dépouillées, de leur valeur et de leur importance relative : on n'en apprécierait que mieux la somme du travail que lui a coûté ce livre.

Fidèle à son programme, l'auteur y suit pas à pas Guichardin dans les épisodes souvent complexes et embrouillés de l'histoire florentine : son héros ne se discerne pas toujours bien nettement dans cette masse de faits, et il l'oublie parfois pour ne se préoccuper plus que de l'histoire générale de Florence. Mais cette histoire est si attachante, et Rossi l'enrichit de tant de menus détails nouveaux qu'on ne se fatigue pas de le suivre dans les plus petits faits et les plus évidentes digressions. Peut-être aurait-il dû caractériser plus nettement l'attitude de Guichardin dans les diverses intrigues et les divers événements où il le fait revivre : mais ces jugements d'ensemble et cette bibliographie générale trouveront leur place sans doute, — avec un indispensable index, — dans le second volume que l'auteur nous annonce comme devant être prochain.

LÉON-G. PÉLISSIER.

Russes et Slaves. *Études politiques et littéraires*, par Louis LEGER. 1re et 2e séries. Paris, Hachette, 1896, 2 vol. in-12 de XIV-346 et VII-360 p.

Dans ce siècle, on s'est tour à tour passionné en France pour les Polonais et pour les Russes, mais on a toujours mal connu l'ethnologie, à plus forte raison le caractère et l'esprit du monde slave dans ses diverses manifestations nationales. Les deux nouveaux volumes où M. Leger a réuni un certain nombre d'articles publiés, à diverses dates, dans diverses revues, portent à tous leurs chapitres une conclusion implicite, à savoir que la race slave est de longue date sortie de la barbarie, et qu'à cette heure elle peut dignement prendre place à côté de la race latine pour défendre, contre la formule *Deutschland über alles*, le droit à l'existence des vieux peuples européens. La Russie y tient naturellement la première place, et l'on peut suivre ici la formation de sa nationalité comme son développement intellectuel, les débuts de sa littérature comme l'épanouissement de son théâtre comique avec Von Vizine, apprendre ce qu'était une tsarine au XVIe siècle et au temps de Catherine II. M. Leger conduit ensuite ses lecteurs sur le Danube, chez les nations chrétiennes de la Turquie d'Europe (à noter ici un article tout

Digitized by Google

d'actualité, *Grecs, Serbes et Bulgares*), puis sur l'Elbe, chez les Tchèques, même sur la Vistule, où il a consacré à Mickiewicz et à Niemcewicz l'hommage dû à un peuple qui ne se survit plus que dans ses grands poètes.

Toutes ces études ont été inspirées soit par des impressions de voyage, soit par quelque ouvrage, historique ou poétique, paru dans une des capitales du slavisme. Sous la forme modeste de comptes rendus, elles mettent sous nos yeux les principaux traits de la vie sociale et intellectuelle chez des peuples longtemps obscurs, mais destinés peut-être à illustrer avant tous les pages encore blanches dans l'histoire des vieux mondes. Leur auteur, à une époque où tant de Français se disent Russes par politique bien entendue, est, dans un sens purement littéraire, un panslaviste. Depuis trente ans il travaille à faire connaître, par ses livres et son enseignement au Collège de France, les populations de l'Europe orientale, et quelle que soit la région où il nous conduise, on appréciera la variété et la sûreté de ses informations en même temps que l'agrément de ses récits.

L. P.

—

Maria Theresa. Joseph II, by Rev. J. Franck Bright, master of University College, Oxford. London, Macmillan, 1897, 2 vol. in-8 de x-224 et xii-222 p.

Ces deux volumes appartiennent à la collection *Foreign Statesmen*, éditée avec soin par la maison Macmillan, et résument avec netteté une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de l'Autriche.

La guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans servirent d'école à nombre de généraux et de diplomates européens, et mirent en relief l'énergie de Marie-Thérèse, la perfide habileté de Frédéric, les faiblesses et les incohérences du gouvernement français. Les combinaisons diplomatiques les plus étranges et les plus neuves furent agitées au cours de ces luttes internationales. En 1745, après la bataille de Bassignano, le marquis d'Argenson entama avec le roi de Sardaigne des négociations fondées sur l'expulsion de tous les étrangers du sol italien et sur la fédération des princes de la péninsule ayant pour objectif la création d'un « conseil » commun et d'une armée commune. C'est la première tentative ébauchée d'unité italienne. M. J. Franck Bright la mentionne dans *Maria Theresa* (p. 48); il eût été intéressant d'en développer le plan et d'indiquer, avec documents à l'appui, les mobiles du diplomate français et les raisons qui firent écarter le projet par le roi de Sardaigne.

Trois hommes d'État, Ludwig Haugwitz, Rudolf Chotek, et surtout le comte Kaunitz, secondèrent Marie-Thérèse dans le gouvernement de ses peuples et furent les utiles instruments des réformes qu'elle réalisa. Joseph II fut moins bien inspiré quand il voulut se passer de conseils et quand il suivit les avis du Hongrois Izdenczy. D'un esprit étroit, d'un caractère violent et maladroit, le successeur de Marie-Thérèse accumula fautes sur fautes. Il bouleversa sans raison l'assiette des impôts, supprima le droit d'aînesse, organisa à Vienne une centralisation oppressive sans tenir compte des divergences de races de ses sujets. « Mon frère le sacristain, » comme l'appelait Frédéric, décréta la religion catholique seul culte reconnu, mais il changea de sa propre autorité les circonscriptions des diocèses, déclara le

Digitized by Google

mariage simple contrat civil et transforma deux mille couvents en casernes ou hôpitaux. La désaffection de la Hongrie, la révolte des Pays-Bas, sa défaite par les Turcs, et sa crainte de la Révolution attristèrent les derniers moments du souverain, qui voulut avoir pour épitaphe : « Ici gît Joseph II, malheureux dans toutes ses entreprises. » Et le résumé de son triste règne est condensé dans une lettre noyée d'amertume, citée à bon droit par M. Franck Bright (p. 217), que le pauvre souverain adressa à son frère le 4 janvier 1790, quelques semaines avant sa mort.

ROGER LAMBELIN.

—

La Politique du Sultan, par Victor BÉRARD. Paris, Calmann Lévy, 1897, in-12 de XIX-361 p.

M. V. Bérard, ancien élève de l'école d'Athènes, vient de publier, sur les massacres de l'Arménie, une relation détaillée qui confirme de tout point l'affreux ensemble et les horribles détails contenus dans les émouvants récits du R. P. Charmetant. Nous avons à signaler particulièrement deux points de vue que l'auteur a fait ressortir. Il s'applique d'abord à montrer que ces désordres sont un effet de la politique personnelle du Sultan, et, en second lieu, que les puissances européennes n'ont pas fait ce qu'elles auraient pu pour prévenir et ensuite pour arrêter la perpétration du crime.

M. V. Bérard est très explicite et très dur dans son accusation contre Abd-ul-Hamid. En ce qui concerne les puissances européennes, il n'avait, à la date de sa publication, c'est-à-dire le 7 février, d'autres documents officiels à consulter que les *Blue-books ;* les livres jaunes n'avaient pas encore été mis au jour. La politique du gouvernement français ne pouvait être jugée définitivement et congrûment qu'après la production des documents, tandis que la conduite de l'Angleterre ressort assez clairement des pièces officielles. M. V. Bérard se montre relativement indulgent à l'endroit du gouvernement de la Reine.

C'est sur les copieuses communications des *Blue-books* qu'il appuie, en ce qui concerne la Russie, ses appréciations qui ne sont pas favorables. Voici une dépêche de l'ambassade britannique sur la possibilité d'organiser une Arménie sous une forme quelconque. « J'ai vu le prince Lobanov, écrit l'ambassadeur; à son avis, les Arméniens n'ont la majorité que dans les trois districts de Bitlis, Angora et Alexandrette, et ces trois districts sont tellement éloignés que l'on ne peut songer à les réunir en une province. Les Arméniens, en somme, sont répandus dans tout le pays, ou plutôt dans le monde entier; mais il n'existe pas, à vrai dire, un coin que l'on puisse appeler l'Arménie. On ne saurait donc songer à l'organisation du Liban » (p. 301). Le prince a oublié qu'il y a eu, qu'il y a même encore, précisément autour d'Alexandrette, une *Petite Arménie.* M. Bérard le rappelle avec beaucoup d'à-propos : « Le prince Lobanov oubliait que le gouvernement français, dans une note de 1862, par l'organe du marquis de Moustier, avait toujours reconnu *le Zeïtoun indépendant et exempt d'impôts.* En réalité, avant les événements de 1894, il existait au moins deux Arménies...., le Sassoun et le Zeïtoun. La campagne de 1894 avait presque anéanti le premier ; mais le second, au mois d'avril 1895, était encore intact (et il l'est demeuré). Quand on se fût borné à cette Arménie, quand

Digitized by Google

on eût négligé, de parti pris, les autres districts où les Arméniens avaient la majorité, on pouvait encore appliquer au Zeïtoun le régime du Liban » (p. 302). Pour comprendre la politique de Saint-Pétersbourg dans la question arménienne, il faut tenir compte de l'existence de plusieurs millions d'Arméniens dans les possessions russes d'Asie. Cette situation a été parfaitement éclaircie par un travail de M. P. Morane, inséré au *Correspondant* (10 avril 1897).

Par contre, je dois signaler ici que M. V. Bérard se trompe du tout au tout dans ses appréciations sur les Orientaux unis. J'ai montré ailleurs (*Terre-Sainte*, 15 mai) le grand avantage que l'existence des communions unies procure aux séparés, ne fût-ce que pour les faire respecter dans une certaine mesure par les souverains acatholiques, qui appréhendent l'Union. M. V. Bérard, dans un article récent sur la Macédoine, expose lui-même que le prince de Bulgarie a dû retirer une exigence injustifiée lorsque l'Exarque lui eût jeté à la tête ces mots : « Nous connaissons le chemin de Rome. » Ce qui est aussi profondément regrettable, c'est que M. Bérard ait lancé contre le patriarche régnant des Arméniens Unis une accusation sans aucun fondement. Sa Grandeur Mgr Azarian est recherché et apprécié, non seulement par les Uniates, mais par les séparés, auxquels il a rendu les plus signalés services. « Un jour, de nobles pleurs laveront ce délire, » lorsque M. Bérard aura pris la peine de se renseigner à bonne source.

A. D'AVRIL.

—

Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet, *avec l'indication des traductions qui en ont été faites et des écrits auxquels ils ont donné lieu à l'époque de leur publication*, par H. M. BOURSEAUD, prêtre, licencié en théologie. Seconde édition augmentée de l'Inventaire des manuscrits du grand séminaire de Meaux. Paris, A. Picard ; Saintes, Clénet, 1897, gr. in-8 de XXXIX-232 p.

La première édition du travail de M. Bourseaud a obtenu un grand succès ; la nouvelle édition, très heureusement complétée, obtiendra un plus grand succès encore. L'auteur a eu doublement raison de dire, en tête de sa *préface*, combien ce travail est utile et combien il est consciencieux : « La bibliographie historique des œuvres de Bossuet est intimement liée à ses œuvres elles-mêmes : elle les précise, elle les éclaire d'une vive lumière et elle devient parfois une réfutation des méprises qui obscurcissent la gloire de ce grand homme et la loyauté de ses anciens éditeurs. On la désirait depuis longtemps, mais nul, jusqu'ici, ne l'avait tentée ; la voici, enfin, après un travail de plusieurs années et de longues et pénibles recherches. Rien n'y est livré au hasard : les renseignements dont elle est composée, et qu'il serait bien difficile de rencontrer ailleurs, ont été soigneusement contrôlés, et les biographes et les critiques peuvent les accepter avec confiance. »

Ces renseignements, non moins exacts qu'abondants, sont répandus, d'abord dans l'*Introduction*, qui contient une histoire *générale* des manuscrits et des éditions originales de Bossuet, ensuite dans l'ouvrage même consacré à l'histoire *particulière* de ces manuscrits et éditions, et ainsi

Digitized by Google

divisé : première classe. Écrits de Bossuet, étudiant à Navarre. — Seconde classe. Ouvrages sur l'Écriture sainte et sur son interprétation. — Troisième classe. Ouvrages composés pour l'éducaiion du Dauphin. — Quatrième classe. Ouvrages de controverse (Section I. Ouvrages contre les protestants. Sect. II. Ouvrages sur diverses matières de théologie et de controverse. Sect. III. Ouvrages sur le Quiétisme. Cette section est ainsi subdivisée : 1° Querelle privée ; 2° Querelle publique ; 3° Conclusion de l'affaire du quiétisme ; 4° Écrits de Bossuet composés pendant la Querelle publique du quiétisme, mais qui n'ont été publiés que longtemps après). — Cinquième classe. Ouvrages de piété et de morale (Sect. I. Méditations, élévations, opuscules, etc. Sect. II. Sermons, panégyriques et oraisons funèbres). — Sixième classe. Lettres. — Septième classe. Mélanges. — Dans l'*Appendice*, l'auteur s'occupe avec beaucoup de sagacité de divers écrits attribués à Bossuet et il réfute les erreurs commises; au sujet de ces attributions, par feu A. Floquet, par l'abbé Papillon, par l'abbé Rey, par Romain Cornut, par M. l'abbé Lebarq, etc.

Il faudrait se garder de croire que le livre de M. l'abbé Bourseaud ait l'aridité d'un simple catalogue. A d'excellents renseignements bibliographiques l'auteur a joint de fort intéressantes particularités. Citons, par exemple, ses observations sur la prodigieuse fécondité de son héros, lequel n'a pas laissé moins de cent vingt ouvrages divers, deux cent vingt-six sermons ou fragments de sermons, plus de douze cents lettres, sur son écriture, qui a tant varié pendant sa vie que ses autographes semblent provenir de trois ou quatre mains différentes, sur les possesseurs successifs des manuscrits de l'évêque de Meaux, son neveu, l'évêque de Troyes, le P. de la Borde, oratorien, l'abbé Leroy, l'abbé Delamotte, grand vicaire de Troyes, sur les éditeurs des œuvres de Bossuet (l'abbé Lequeux, dom Deforis), sur les manuscrits de l'incomparable écrivain conservés à la Bibliothèque nationale (inventaire de M. L. Delisle avec modifications), à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à la Bibliothèque Victor Cousin, à la Sorbonne, à la Bibliothèque du grand séminaire de Meaux, à la Bibliothèque du grand séminaire de Saint-Sulpice, au couvent de la Visitation de Meaux, au château de Chantilly, dans les collections A. Floquet (à Formentin, Calvados), A. Gasté (à Caen), Morrisson (à Londres), etc., sur les soins minutieux que prenait Bossuet pour la publication de ses livres, sur ses corrections de copies et d'épreuves, sur les cent exemplaires que, pour tout paiement de ses plus grands chefs-d'œuvre, il recevait de ses libraires, sur les frais des imprimeurs (papier à six ou sept livres la rame, impression à seize ou dix-huit livres la feuille de grand format), sur les deux grandes éditions de ses œuvres, au XVIIIe siècle, sur leurs contrefaçons, pendant sa vie et après sa mort, sur ses études théologiques au collège de Navarre, sur la Sorbonique, « la plus pénible des thèses de la licence, » sur une méprise et une opinion singulière de l'éditeur Lachat, et aussi sur son amour *incomplet* de la vérité, sur Richard Simon, censuré par Bossuet, sur le *Problème ecclésiastique* attribué à Dom Thierry de Vaixnes, sur la *Bible du concile*, sur les téméraires continuateurs du *Discours sur l'histoire universelle*, sur le projet de réunion des protestants d'Allemagne et sur les erreurs commises à ce sujet par Foucher de Careil,

Digitized by Google

l'éditeur de Leibniz (et non *Leibnitz*, comme écrit M. l'abbé Bourseaud, lequel a mal reproduit aussi le nom du président de *Mazaugue* devenu *Mazauge* sous sa plume), sur la déclaration de 1682 (liste des écrits pour ou contre), sur Mme de Motteville, collaboratrice de Bossuet pour l'*Oraison funèbre d'Henriette, reine d'Angleterre* (la spirituelle dame ayant écrit pour le roi des orateurs des mémoires sur la vie de cette princesse), etc. N'oublions pas de noter que, dans les *Corrections et additions* (p. XXXVIII), le judicieux auteur reconnaît loyalement que son opinion contre l'authenticité du *Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de Monsieur Vincent de Paul*, publié par A. Gasté en 1892, est trop absolue, ajoutant qu'il est seul jusqu'à ce jour, après M. Souriau, à contester cette authenticité admise par un grand nombre de critiques, parmi lesquels il cite les rédacteurs des *Analecta Bollandiana*, M. Léopold Delisle, feu A. Floquet, l'abbé Lebarq, S. Ém. le cardinal Perraud, etc. Je crois que, dans la troisième édition de son ouvrage, M. l'abbé Bourseaud fera bien d'abandonner le parti de M. Souriau et de se ranger du côté du *gros bataillon*, c'est-à-dire du côté de la victoire. T. DE L.

—

Les Lamoignon. *Une vieille famille de robe*, par Louis VIAN, avocat à la Cour d'appel de Paris. Paris, Lethielleux, 1896, in-12 de 328 p.

Les travaux de M. Vian, décédé il y a douze ans déjà, ne sont pas inconnus des lecteurs de la *Revue*. Sa *Vie de Montesquieu* fut couronnée par l'Académie française. La mort l'a pris au moment où il venait d'achever le manuscrit des *Lamoignon*, que publient aujourd'hui, avec raison, sa veuve et ses enfants.

Au XVIe siècle, la naissance des études de droit contribua à fonder la monarchie absolue. Aussi les jurisconsultes furent-ils récompensés par la protection des rois. Alors beaucoup de nobles apprirent le *Digeste* pour se faire les conseillers de la couronne. Parmi ces gentilshommes qui abandonnèrent l'épée pour la robe, il faut citer au premier rang Charles de Lamoignon, né le 1er janvier 1514, élève du célèbre Alciat, et qui devint conseiller d'État. Son petit-fils a dit de lui : « Nous le regardons en quelque sorte comme le fondateur de notre branche, parce qu'il a commencé à la mettre dans la robe, où elle a eu dans la suite tant d'avantages. »

M. Vian embrasse dans son étude tous les descendants de ce grand ancêtre. Si les rois ont créé la France, les grandes familles l'ont conservée. « La France en était pleine autrefois, de même qu'elle était couverte de grands bois qui maintenaient les terres sur la pente des montagnes, garantissaient le sol des inondations, protégeaient l'existence des sources, défendaient les frontières et rendaient l'air plus salubre. » M. Vian nous invite à connaître non point seulement la vie publique, mais encore et surtout la vie familiale de cette dynastie de magistrats. Autour du foyer, dans le château patrimonial de Bâville, « grave demeure disposée pour les devoirs d'hospitalité envers les vassaux, envers la famille, envers la science, envers la religion, » de nobles traditions se formaient et se perpétuaient. Chaque génération y apportait le fruit de son savoir, de son expérience, de son perfectionnement, et par là se réalisait, comme par alluvion, un progrès majestueux.

Ce fut Chrétien de Lamoignon, président à mortier au parlement de Pa-

Digitized by Google

ris (1567-1636), qui construisit le château de Bâville. Sa vertueuse compagne fonda l'association pour la délivrance des prisonniers pour dettes et mérita d'être appelée « la mère des pauvres. » Leur fille, Madeleine de Lamoignon, créa, avec saint Vincent de Paul, l'hospice des Enfants trouvés. Leur fils fut le premier président Guillaume de Lamoignon (1617-1677). Plus de cent pages sont consacrées au récit de sa vie, de ses importants travaux et des événements auxquels il fut mêlé. Un moment au rang des plus ardents frondeurs, il sut s'en retirer à temps et mériter les faveurs de Mazarin. Il fut déçu pourtant dans sa suprême ambition : être chancelier de France. Mais un titre de gloire plus beau est d'avoir écrit les *Arrêtés de Lamoignon*, bel effort vers l'unification des lois et de la jurisprudence, source précieuse pour les rédacteurs du Code civil.

Charles-François (1644-1709), fils aîné de Guillaume, continua, dans la charge d'avocat général au Parlement de Paris, les traditions du premier président. Comme son père, il fut un lettré, et il ne tint qu'à lui que l'Académie française lui ouvrit ses rangs. Le château de Bâville avait toujours été ouvert aux poètes, aux savants et aux littérateurs : Boileau, Racine, Molière, les Pères Bourdaloue et Rapin en furent souvent les hôtes.

Le fils cadet de Guillaume est connu sous le nom de Bâville (1648-1724). Intendant du Languedoc pendant trente-quatre ans, il déploya dans l'administration une habileté, une énergie et un esprit de suite peu ordinaires. Il eut à exécuter la révocation de l'édit de Nantes, et le fit avec une modération et une fermeté admirables. Il eut la première idée de la contribution personnelle-mobilière.

Lamoignon de Blancménil (1683-1772) réalise enfin le rêve de son aïeul : il est chancelier de France. Il a une lutte terrible à soutenir contre le Parlement ayant à sa tête Maupeou.

Son fils est Malesherbes. Directeur de la librairie, il a trop de complaisance pour les philosophes irréligieux et les encyclopédistes. Sentinelle du pouvoir, chargé de tenir en respect les agitateurs, il leur a donné le mot de passe et ouvert la porte à la Révolution. Revenu de ses illusions, reconnaissant ses fautes, il fit de beaux efforts pour endiguer le flot révolutionnaire. Mais il était trop tard. Du moins sacrifia-t-il sa vie à la défense de Louis XVI et porta-t-il sa tête sur l'échafaud en héros et en chrétien. Il peut symboliser le XVIIIe siècle.

JOSEPH SEPET

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties*, France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule*, 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule*, 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1896 forment une collection de 76 volumes grand in-8. Prix : 635 fr.; pour les sociétaires, 537 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la ***Revue***.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

La table des tomes XLI à LX est sous presse et paraîtra prochainement.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

COLLEGE LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

124e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1897

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1897

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1897

Pages

I. — LA JEUNESSE DE L'EMPEREUR JULIEN, par **M. Paul Allard** 353

II. — LA RÉBELLION D'HESDIN. — FARGUES ET LE PREMIER PRÉSIDENT DE LAMOIGNON, par **M. A. de Boislisle**, membre de l'Institut 411

III. — UN ENVOYÉ DE NAPOLÉON EN ESPAGNE EN 1810 : CARION-NISAS, par **M. Geoffroy de Grandmaison.** 466

IV. — LE DUC DE RICHELIEU ET LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION, par **le comte L. Riouit de Neuville.** 486

V. — MÉLANGES : ENCORE UN MOT SUR LA *SCOLÀ* DU PALAIS MÉROVINGIEN, par **M. l'abbé Vacandard** 546

LES ORIGINES DE LA GUERRE DE CENT ANS : PHILIPPE LE BEL EN FLANDRE, par **M. J. Viard**, archiviste aux Archives nationales 552

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE DU POÈTE BRETON JEAN MESCHINOT, par **M. Tamizey de Larroque**, correspondant de l'Institut 557

VI. — LE CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRIBOURG, par **M. Jean d'Estienne.** 563

VII. — LÉON GAUTIER, par **M. Marius Sepet.** 572

VIII. — COURRIER ALLEMAND, par **M. S. Brükke.** 578

IX. — COURRIER BELGE, par **M. Delescluse** 590

X. — COURRIER ITALIEN, par **M. Léon-G. Pélissier** . . . 602

XI. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos.** 620

XII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 638

XIII. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 653

Digitized by Google

LA

JEUNESSE DE L'EMPEREUR JULIEN

HARVARD COLLEGE LIBRARY,
OCT 18 1897
CAMBRIDGE, MASS.

I.

LA FAMILLE DE JULIEN

Julien naquit à Constantinople, en 331, de Jules Constance et de Basilina.

Issu du mariage de Constance Chlore avec Théodora, belle-fille de Maximien Hercule, Jules Constance était un des frères puinés de l'empereur Constantin. Comme les deux autres, Dalmatius et Annibalien, il paraît avoir vécu dans l'ombre de son illustre aîné, sans se prévaloir de l'avantage que lui donnait une naissance royale. Ainsi l'avait commandé le testament de Constance Chlore, choisissant Constantin seul pour son successeur, et ordonnant que ses enfants du second lit demeureraient simples particuliers [1]. Aussi Libanius paraît-il chercher une explication inutile, en attribuant la modération dont ils font preuve à leur bon naturel [2]. Il leur eût été difficile de tenir une conduite différente. Les fils de Théodora étaient encore des enfants quand l'armée de Bretagne salua Constantin du titre d'Auguste. Une fois investi de l'autorité souveraine, Constantin n'était pas homme à la laisser amoindrir. Il semble s'être prémuni d'avance contre un éveil d'ambition chez ses frères. On sait par Ausone que leur jeunesse fut surveillée et se passa à Toulouse, dans une espèce d'exil [3]. Cet exil, cependant, ne dut pas être sans compensation, car Toulouse était alors un des

[1] Libanius, *Oratio* III. — Cf. Lactance, *De mort. pers.*, 24; Eusèbe, *De vita Const.*, I, 21 ; Eumène, *Paneg.*, 5, 9; Julien, *Oratio* I, 6.
[2] Libanius, *Oratio* XII.
[3] Ausone, *Profess.*, 7.

Digitized by Google

centres intellectuels de la Gaule, une sorte de ville universitaire. Il se peut que Jules Constance y ait pris ce goût des lettres, qui passera par hérédité à l'un de ses fils. On n'a guère de détails sur le reste de sa vie. On sait qu'elle ne fut pas exempte de traverses. Un fragment, malheureusement très court, d'une lettre de Julien aux habitants de Corinthe [1] dit que son père séjourna dans cette ville après avoir erré longtemps. Il semble attribuer cette existence agitée à la défiance et aux précautions d'une marâtre [2]; c'est probablement sainte Hélène, très puissante sur l'esprit de Constantin, et que les péripéties de sa propre carrière avaient disposée à craindre tous ceux qui auraient pu devenir des rivaux pour son fils. Quiconque a l'expérience du cœur humain ne s'étonnera pas que celle-ci, chez qui une conversion récente au christianisme [3] n'avait probablement pas encore dompté tous les mouvements d'une nature ardente, ait éprouvé quelque joie à faire sentir son pouvoir aux enfants de la rivale que la politique avait naguère obligé Constance Chlore à lui préférer. Julien ajoute que, de Corinthe, Jules Constance « alla en un lieu où il trouva enfin le repos. » On doit en tout ceci conjecturer une disgrâce, un long exil, puis un rappel à la cour, et une vie enfin fixée dans la tranquillité et la splendeur. La vieille Hélène, en qui la piété avait crû avec les années, peut avoir regardé à ce moment ses beaux-fils d'un œil plus indulgent. Une anecdote rapportée par Libanius montre que deux au moins des frères de Constantin étaient près de lui lors du séjour qu'il fit à Rome en 326 [4]. Il prenait leurs conseils et leur donnait des marques de sa confiance. Dalmatius paraît avoir reçu le titre de censeur, que personne n'avait porté depuis Valérien [5]. Constantin le chargea d'une enquête importante, au sujet d'une accusation soulevée par les ariens contre saint Athanase [6]. Jules Constance fut fait patrice et eut le consulat en 335. En même temps qu'Annibalien, il reçut le titre de nobilis-

[1] Julien, Fragm. 5; cf. Libanius, *Orat.* IX.
[2] Πανέργου μητρυιᾶς. Libanius, *l. c.*
[3] Eusèbe (*De vita Const.*, III, 4), dont le témoignage en ceci doit être préféré à celui de Théodoret (*Hist. eccl.*, I, 18), dit que sainte Hélène ne se convertit au christianisme qu'après son fils.
[4] Libanius, *Oratio* XIV.
[5] Voir Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 251 et 287.
[6] Saint Athanase, *Apol.*, 2.

Digitized by Google

sime, avec le droit de porter une robe de pourpre brodée d'or, appellation et insigne officiels des membres de la famille impériale [1].

Jules Constance se maria deux fois, et toujours d'une manière conforme à son rang. Sa première femme, Galla, était sœur de Rufin et de Cerealis, consuls en 347 et 358, qui furent l'un préfet du prétoire, l'autre préfet de Rome [2] : de ce mariage naquirent une fille, qui épousa l'empereur Constance, un fils, dont on ignore le nom, qui périt tragiquement en 339, et Gallus, qui devint César. La seconde femme de Jules Constance s'appelait Basilina. Elle était fille d'un Julianus [3] que plusieurs ont identifié [4] avec Anicius Julianus, consul en 322, préfet de Rome en 326, dont Symmaque, en 375, composa l'éloge en vers [5]. Mais l'absence, dans cet éloge, de toute allusion à Julien, de la part surtout d'un païen aussi zélé que Symmaque, a fait penser qu'Anicius Julianus n'avait pas droit à compter, entre toutes les gloires de sa race, celle d'avoir donné un maître à l'empire [6]. Plus vraisemblablement a-t-on reconnu le père de Basilina dans Caeionius Julianus Camenius, qui fut consul en 325. Un mot de Libanius conduit aisément à cette identification. Jules Constance, dit-il, épousa la fille d'un haut magistrat, que « le vainqueur respecta, » dont il appela même la famille aux honneurs [7]. Ceci convient tout à fait à l'un des Caeionii, que l'on sait avoir suivi d'abord avec zèle le parti de Maxence, et avoir après sa défaite été promus aux plus hautes charges par Constantin [8]. Les termes dont Jules Capitolin, s'adressant à Constantin lui-même, se sert pour célébrer la gloire des Caeionii semblent marquer une maison honorée non seulement de la faveur toujours croissante, mais même de l'alliance impériale [9].

La famille à laquelle appartenait la mère de Julien paraît avoir

[1] Zosime, II, 39; cf. *Code Théod.*, XIII, I, 21.
[2] Ammien Marcellin, XIV, 11.
[3] Libanius, *Oratio* XII.
[4] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 483; Wordsworth, art. *Julianus*, dans *Dict. of christian biography*, t. III, p. 492; Gardner, *Julian, philosopher and emperor*, p. 26.
[5] Symmaque, *Ep.*, I, 2.
[6] Seek, *Symmachus*, p. XCII.
[7] Libanius, *Oratio* XII.
[8] Seek, *Symmachus*, p. CLXXVI-CLXXVII.
[9] J. Capitolin, *Albinus*, 4, 13.

Digitized by Google

été chrétienne. Du moins, sur aucune des inscriptions relatives à quelques uns de ses membres ne se rencontre de marque de paganisme [1]. L'oncle maternel de Julien, Publius Caeionius Julianus [2], qui mourut en 362, étant comte d'Orient, persécutera les chrétiens pendant le règne de son neveu; mais il avait très vraisemblablement apostasié [3]. La religion de Basilina n'est pas douteuse. L'historien Sozomène loue la piété du père et de la mère de Julien [4]. Le don par Basilina de propriétés à l'Église d'Éphèse est un signe évident de la foi qu'elle professait [5]. Mais cette foi ne resta peut-être pas tout à fait pure. Basilina était, par elle-même ou par son mari, parente d'un des chefs de l'arianisme, Eusèbe de Nicomédie [6]. L'influence qu'il exerça vraisemblablement sur elle, comme sur d'autres femmes de la famille impériale, et sur Constantin lui-même, ne dut point être étrangère à la passion qu'elle montra contre saint Eutrope, évêque d'Andrinople. Celui-ci s'était déclaré l'adversaire d'Eusèbe de Nicomédie. Il ne cessait de prémunir les orthodoxes contre les séductions du prélat hérétiqne. Les ariens parvinrent à le chasser de son église et de sa ville, en prenant pour prétexte le mauvais vouloir de Basilina à son égard [7].

Basilina avait reçu une éducation très soignée. Son père s'en était préoccupé de bonne heure. Il avait tenu à choisir lui-même le maître capable de lui faire goûter les beautés de la poésie grecque. Pour cela, se fiant peu aux précepteurs de condition libre, nombreux cependant au IVe siècle [8], il avait préféré l'ancienne coutume, et voulu confier sa fille à un pédagogue esclave. Ce genre de serviteurs était ordinairement fort coûteux: aux premiers siècles de l'empire, un bon grammairien ne se vendait pas moins de vingt-cinq mille francs [9] : on cite un pro-

[1] Le cousin germain de Basilina, Caeionius Rufus Albinus, qui fut consul en 335, est qualifié dans une inscription de *pontifex minor*. Mais cette inscription, de fabrication ligorienne, est manifestement fausse; voir *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 535*.

[2] *Corp. inscr. lat.*, t. VII, 1159.

[3] *Passio S. Theodoriti presbyteri*, 1, dans Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 658; Philostorge, VII, 10. Cf. Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclés.*, t. VII, p. 735, notes XXVII et XXIX sur la persécution de Julien.

[4] Εὐλαβῶν γὰρ περὶ τὴν θρησκείαν πατέρων γενόμενος. Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

[5] Palladius, *Vita S. Joannis Chrysostomi.*

[6] Ammien Marcellin, XXII, 9.

[7] Saint Athanase, *Ad. solit.* Cf. Tillemont, *Mém.*, t. VI, p. 279.

[8] Voir Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. III, p. 223 et suiv.

[9] Voir Boissier, *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 376.

Digitized by Google

fesseur de littérature qui fut acheté cent quarante mille francs [1]. Soit économie, soit désir louable de ne confier l'esprit de sa fille qu'à un homme qu'il aurait préparé lui-même, Julianus Camenius n'acheta pas le pédagogue tout formé: il fit instruire un jeune esclave, en qui il avait reconnu d'heureuses dispositions, et, selon le mot de Sénèque, « l'initia aux arts qu'on apprend aux hommes libres [2]. » C'était un eunuque, Scythe d'origine, appelé Mardonius. Ce que l'on sait de cet étrange éducateur, que nous retrouverons dans la suite, montre un esprit singulièrement raffiné, exempt de toute habitude ou de tout préjugé servile, et capable non seulement de littérature, mais aussi de philosophie. Ce n'est pas la philosophie qu'il fut appelé à enseigner à Basilina; il reçut seulement la mission de lui expliquer ce qui faisait alors le fond de l'éducation classique, les poèmes d'Homère et d'Hésiode [3]. Ce détail suffit à montrer les soins dont fut entourée l'éducation de la jeune fille, et l'importance qu'y attachait Camenius. Dans cette famille des Caeionii, l'amour des lettres et des sciences paraît avoir été très répandu: un neveu de Camenius, Caeionius Rufus Albinus, consul en 335, puis préfet de Rome, écrivit sur la géométrie et la dialectique [4]: on lui donne dans une inscription le nom de « philosophe [5]. »

Julien n'a pas connu sa mère, qui mourut toute jeune [6], peu de mois après lui avoir donné le jour. On ne peut douter cependant que cette personne lettrée n'ait eu quelque influence sur la formation de son esprit et l'éveil de ses goûts. Il entendit certainement parler d'elle par les membres de sa famille maternelle, particulièrement par sa grand'mère, qui paraît s'être occupée de son enfance [7]. Mais il dut surtout la connaître par les récits du pédagogue Mardonius, qu'il eut à son tour pour précepteur. Ce fidèle serviteur l'entretint certainement de celle dont il avait dirigé ou au moins suivi de près l'éducation jusqu'à son mariage avec Jules Constance. Julien vit davantage celui-ci, puisqu'il avait six ans lorsque son père mourut. On ne

[1] Pline, *Nat. hist.*, VII, 40.
[2] Sénèque, *De Benef.*, III, 21.
[3] Julien, *Misopogon*, 4.
[4] Boèce, *Comment. in Aristot.* Περὶ Ἑρμῆν.
[5] *Corp. inscr. lat.*, t. II, 1708.
[6] Κόρη καὶ νέα. Julien, *Misopogon*, 14.
[7] Julien, *Ép.* 46.

Digitized by Google

s'aperçoit pas, en lisant ses écrits, où cependant l'autobiographie est si fréquente, qu'il ait conservé de lui un souvenir bien vif. La cause en est peut-être à l'épouvantable tragédie qui vint promptement jeter un voile sur ses impressions d'enfance, et remplacer des images distinctes par de douloureux ressentiments.

Constantin avait, deux ans avant de mourir, partagé l'empire entre ses enfants, attribuant à Constantin, l'aîné, les Gaules, l'Espagne et la Bretagne, au second, Constance, l'Orient, et au dernier, Constant, l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique. C'était la divison naturelle de l'empire, déjà plusieurs fois opérée avant et depuis Dioclétien. Mais ce partage, raisonnable en soi, et qui correspondait assez au groupement naturel des peuples comme aux nécessités de la défense contre les Barbares, fut maladroitement compliqué par le don que Constantin crut devoir faire de plusieurs provinces à ses neveux Dalmatius et Annibalien, fils de son beau-frère Dalmatius : le premier, qui avait déjà le titre de César, reçut la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe ; le second, qui semble avoir eu le titre de roi, le Pont et la Cappadoce. En agissant ainsi, Constantin se départait de la prudence politique dont il avait fait preuve, pour lui-même, au commencement de son règne : lui, qu'on a vu tenir avec tant de soin ses frères à l'écart du pouvoir, semble maintenant, par l'élévation peu justifiée de ses neveux et les apanages qui leur étaient taillés à même les États attribués à ses fils, provoquer d'avance une crise pour le temps où il ne sera plus. La crise éclata, en effet, dès le lendemain de sa mort, et s'il est juste d'en rendre responsable Constance, qui la fit ou la laissa dégénérer en un horrible massacre, il faut avouer que, ramenée à des moyens plus humains, elle était à peu près inévitable.

Constantin était mort le 22 mai 337. A cette nouvelle, Constance quitta la Mésopotamie, et se rendit à Constantinople pour présider aux funérailles. Ses deux frères Constantin II et Constant ne purent l'y rejoindre, mais de nombreux membres de la famille impériale s'y trouvèrent rassemblés, parmi lesquels Jules Constance, dont il avait, l'année précédente, épousé la fille [1], son autre oncle Annibalien, les deux fils de Dalmatius (probable-

[1] Eusèbe, *De vita Const.*, IV, 49; Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

Digitized by Google

ment prédécédé), Annibalien et Dalmatius jeunes, un fils de Jules Constance, dont on ignore le nom, et quatre autres neveux de Constantin. Bientôt, spontanée ou suggérée, une sourde agitation se montra parmi les soldats. Ils demandèrent d'abord l'éloignement de l'un des plus intimes conseillers du défunt empereur, le préfet du prétoire Ablavius, qui fut relégué en Bithynie, puis mis à mort. Enhardis, les soldats assassinèrent le patrice Optatus, beau-frère de Constantin. Puis ses parents les plus proches furent enveloppés dans le carnage, et, sous les yeux de Constance, qui ne fit rien pour les défendre, périrent ses deux oncles et ses sept cousins, sans que ni l'alliance si étroite avec Jules Constance devenu son beau-père, ni les titres de César et de roi portés par Dalmatius et Annibalien aient pu sauver aucun d'eux. Désormais la route était déblayée, et il n'y avait plus de membres de la famille de Constantin en âge ou en situation de disputer à ses trois fils une part du pouvoir.

Ni Constantin II ni Constant ne furent pour rien dans ce massacre, accompli loin d'eux, et dont ils recueillirent seulement les profits ; mais l'histoire hésite encore à déterminer le rôle joué par d'autres et à désigner ses vrais auteurs. On a voulu voir dans les premiers désordres un essai de réaction païenne [1], que Constance aurait ensuite réussi à détourner en exaltant le loyalisme des soldats et leur attachement à la descendance directe de Constantin. Il paraît certain que le préfet Ablavius, qui fut le premier sacrifié, était chrétien [2]. Les païens lui en voulaient beaucoup, à cause de l'influence qu'il avait eue sur l'esprit de Constantin, et lui imputaient la mort du néo-platonicien Sopater, exécuté comme magicien à la suite d'une famine [3]. Mais ce fait déjà ancien, et les termes dont se servent Eunape et Zosime pour charger la mémoire d'Ablavius, ne suffisent pas à montrer un mouvement païen dans le soulèvement soldatesque qui se produisit à Constantinople après la mort de Constantin. Les enfants de celui-ci ne devaient pas être plus populaires auprès des idolâtres que son ancien ministre, et une émeute excitée par des

[1] Voir Beugnot, *Hist. de la destr. du paganisme en Occident*, t. I, p. 135, et, dans une moindre mesure, A. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, t. III, p. 8.

[2] Voir la lettre de Constantin au vicaire d'Afrique (à la suite du tome IX des *Œuvres* de saint Augustin, éd. Gaume, p. 1092).

[3] Eunape, *Vitae soph.*, Edésius; Zosime, II, 40.

Digitized by Google

rancunes païennes n'aurait pu facilement tourner à la consolidation de leur pouvoir. Cette version, du reste, n'est pas de celles qui eurent cours parmi les contemporains. D'autres explications sont données par eux. Selon l'une, les soldats ont seuls été coupables : Constance fut impuissant à les retenir. D'après une seconde opinion, s'il n'ordonna pas les meurtres, il excita au moins, dans un intérêt personnel, les passions qui devaient aboutir à ce tragique dénouement. Quelques-uns l'accusent seulement de faiblesse intéressée, en disant qu'il permit le crime plutôt qu'il ne le commanda. D'autres lui en attribuent, au contraire, l'entière et directe responsabilité. Eusèbe dit que les armées déclarèrent unanimement ne vouloir pour maîtres que les fils de Constantin [1], ce qui impliquait presque nécessairement l'arrêt de mort de deux de ses neveux, Dalmatius et Annibalien, mais n'explique pas le meurtre des autres, ni surtout celui de deux vieillards aussi inoffensifs que Jules Constance et le premier Annibalien. Les historiens Eutrope [2] et Socrate [3] disent que Constance ne donna pas d'ordres, mais laissa faire. Saint Grégoire de Nazianze attribue tout aux soldats [4]. Aurelius Victor confesse son ignorance [5]. Saint Jérôme [6] et Zosime [7] accusent nettement Constance. Ainsi font des historiens tout à fait contemporains, et tous deux très dignes de foi, Ammien Marcellin [8], qui représente l'opinion païenne modérée, et saint Athanase [9], qui était peut-être porté à croire facilement tout le mal dit de Constance, mais qui, en revanche, avait tous les moyens d'être bien renseigné.

Quant à Julien, le plus directement intéressé dans le jugement à rendre, il a soutenu successivement les deux opinions extrêmes. Dans un discours il loue l'équité et la modération de Constance, et déclare que, violenté par les événements, ce prince ne put empêcher, à son grand regret, les excès qui se com-

[1] Eusèbe, *De vita Const.*, IV, 68.
[2] Eutrope, *Brev.*, X, 9.
[3] Socrate, *Hist. eccl.*, II, 25.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* III.
[5] Aurelius Victor, *Epitome*.
[6] Saint Jérôme, *Chron.*
[7] Zosime, II, 10.
[8] Ammien Marcellin, XXI, 16.
[9] Saint Athanase, *Hist. arian. ad monachos*, 69.

Digitized by Google

mirent [1]. Ailleurs, au contraire, il porte contre lui une accusation terrible. « Son père et le mien étaient frères, et issus du même père. Aussi, avec quelle humanité cet empereur nous a-t-il traités, nous, ses proches parents! Mes six cousins, qui étaient également les siens, mon père qui était son oncle, puis un autre oncle commun du côté paternel, et enfin mon frère aîné, il les fit tous mettre à mort sans jugement [2]. » Le discours où est excusée la conduite de Constance est un panégyrique de cet empereur, prononcé vraisemblablement en sa présence : on conçoit que Julien ait donné alors de la conduite du prince l'explication la plus indulgente : mais on s'étonne qu'il ait cru devoir faire allusion à un événement qu'il lui eût été facile de passer sous silence. L'autre passage est emprunté à une lettre au sénat et au peuple d'Athènes, écrite en 361, alors qu'il était maître de l'empire : mais il s'y montre partout si passionné et si haineux contre la mémoire de son prédécesseur, il est si attentif à justifier sa propre conduite, que son témoignage, cette fois encore, peut paraître suspect. Les lignes que nous venons de citer permettent au moins de se rendre compte des rancunes amassées dans le cœur de Julien enfant par le crime qui le priva de son père, d'un frère aîné, de la plus grande partie de sa famille paternelle, et le laissa seul, sans appui, exposé à tous les dangers et à tous les soupçons.

II.

LA PREMIÈRE ÉDUCATION.

Julien et Gallus eussent probablement été enveloppés dans le massacre, si leur jeune âge n'avait inspiré quelque pitié. Gallus avait douze ans, et de plus était alors atteint d'une maladie que l'on croyait mortelle [3]; Julien avait six ans seulement. Cependant leur vie fut un instant menacée, si l'on en croit saint Grégoire de Nazianze, qui raconte que Constance les protégea contre la fureur des soldats [4]. Mais cette protection n'aurait peut-être

[1] Julien, *Oratio* I, 17.
[2] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 3.
[3] Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* III, 21. Peut-être Julien lui-même fait-il allusion à ce fait, *Oratio* III, 13.

Digitized by Google

pas suffi à les sauver : d'après le même récit, des hommes dévoués enlevèrent secrètement Julien [1]. Saint Grégoire cite parmi eux Marc, évêque d'Aréthuse [2] : il résulte d'un autre document que des prêtres chrétiens prirent part à ce sauvetage : c'est dans une église, près de l'autel, que l'enfant fut conduit [3]. Le droit d'asile s'était problablement étendu déjà des temples antiques aux sanctuaires du christianisme, bien que pour ces derniers la loi civile ne l'eût pas encore reconnu [4] : il est curieux de voir qu'un des premiers exemples de salut par l'asile cherché près de l'autel chrétien ait eu Julien pour héros.

Ainsi échappé au péril, Julien avait encore plus d'une épreuve à subir. Il nous apprend lui-même qu'il se trouva sans patrimoine. Après la mort de son père, les grands biens de celui-ci furent tout de suite confisqués. Constance se les était-il attribués par cupidité, ou avait-il seulement voulu, en les gardant, tenir ses cousins dans une entière dépendance, les mettre hors d'état de nuire, sauf à leur restituer plus tard, s'il le jugeait à propos, tout ou partie de leur fortune ? La suite des événements montrera qu'il fit apparemment ce dernier calcul. On verra qu'il ne distribua pas à ses courtisans les biens de son oncle, ainsi qu'il avait fait souvent du patrimoine d'autres proscrits, mais les conserva soigneusement, comme une sorte de dépôt. Julien, qui avoue n'avoir pas été dans sa jeunesse insensible aux avantages de la fortune [5], conserva de cette pauvreté momentanée une grande irritation. « De mon héritage paternel — écrit-il avec l'âpreté habituelle à son langage, dès qu'il touche à ces souvenirs douloureux — il ne me restait plus rien, et des grands biens qu'avait possédés mon père je n'avais plus une motte de terre, un esclave, une maison. Le beau Constance avait hérité pour moi de tout l'avoir de celui-ci, et ne m'en avait même pas laissé un fétu [6]. » L'apanage paternel était loin de former, cependant, toute la fortune de Julien. La jeune mère morte en le mettant au monde lui avait probablement laissé d'importants domaines. On sait que Basilina possédait une maison à Constanti-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* III, 19.
[2] *Ibid.*
[3] *Passio S. Theodoriti Ancyrani*, 6, dans Ruinart, p. 655.
[4] Voir *Code Théod.*, IX, XLV.
[5] Julien, *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius, 19.
[6] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

Digitized by Google

nople [1] et que la mère de celle-ci, peut-être orientale d'origine, avait des terres en Asie [2]. Il est vraisemblable que par les Caeionii, de qui descendait Basilina, Julien était devenu propriétaire de biens-fonds en Italie ou en diverses provinces de l'Occident. Mais, en 337, les mêmes défiances politiques qui avaient poussé Constance à s'emparer du patrimoine paternel de ses cousins lui firent mettre la main, avec moins d'apparence encore de droit, sur celui qu'ils tenaient de leurs mères. Il confisqua, au préjudice de Gallus, l'héritage de la première femme de Jules Constance [3], et s'empara d'une partie au moins des biens qui provenaient à Julien de la famille de Basilina : il est difficile, en effet, d'entendre autrement que d'une confiscation ce que dit Julien de « la violence qui lui ravit pour un temps l'héritage de son aïeule [4]. »

A sept ans, Julien se trouvait ainsi précipité, tout d'un coup, des splendeurs d'une existence princière dans un dénuement relatif. Il en sentit profondément l'amertume. Quand il dut abandonner le palais où s'étaient écoulées ses premières années, il lui sembla entrer dans un désert. Si jeune qu'il fût, il était déjà compromettant. On s'éloignait de lui comme d'un vaincu et d'un proscrit. « Il n'y avait pas, dit-il, une âme sympathique à l'enfant proscrit de la maison de ses parents [5]. » Gallus, à ce moment même, lui était enlevé. Les douze ans de celui-ci paraissant dangereux à Constance, il fut exilé en Asie. Peut-être l'exil ne fut-il pas très dur, car Socrate nous dit que Gallus eut la permission de se rendre à Éphèse et d'y fréquenter les écoles [6]. Il semble même que le séquestre mis sur son patrimoine ait été promptement levé : Socrate parle à cette occasion des grands biens que ses ancêtres lui avaient laissés dans la province [7]. Julien reconnaît lui-même que Constance restitua à Gallus une partie de l'héritage paternel [8]. Cet aveu mérite d'être retenu : car dans l'histoire, restée encore obscure en certains points, de la jeunesse de Julien et de son frère, la violence des ressentiments porte

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.
[2] Julien, *Ep.* 45. Cf. *Oratio* III, 13, et *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.
[3] Julien, *Ep. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.
[4] Julien, *Fragm. d'une lettre à un pontife*, 3.
[5] Julien, *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius, 18.
[6] Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.
[7] *Ibid.*
[8] Julien, *Ep. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.

Digitized by Google

souvent le narrateur à noircir outre mesure la conduite et les intentions de Constance. C'est ainsi que, pour ce qui le concerne personnellement, il emploie le mot d'exil [1]. L'expression est excessive. Le jeune âge de Julien rendait l'éloignement peu nécessaire. Constance laissa ses parents maternels s'occuper de son instruction. C'est à eux, en effet, que doit être attribué le choix, comme pédagogue, de l'eunuque Mardonius, qui avait si fidèlement rempli le même office près de Basilina [2]. Mais on croira volontiers que Constance, toujours défiant, intervint pour désigner le personnage considérable, et très bien en cour, à qui fut confiée la surveillance générale de l'éducation de Julien. Ammien Marcellin nous apprend que celui-ci fut mis sous la tutelle d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, qui était son parent éloigné [3].

Julien passa un an à Nicomédie. A ce séjour en Bithynie se rattache une des rares impressions d'enfance dont il ait parlé avec plaisir. De l'héritage de son aïeule il lui restait quelque chose. Celle-ci lui avait donné naguère une terre de dimensions médiocres, située à vingt stades de la mer, et que la confiscation n'atteignit pas. La situation était charmante. D'un coteau voisin de la maison, on découvrait la Propontide, couverte de vaisseaux. L'habitation s'élevait au milieu des bois, entourée d'un joli parc, avec des pelouses de thym et d'herbes odorantes, des bains, des fontaines. Julien y fut conduit souvent : « ce domaine, dit-il, faisait mes délices. » Il s'y livrait au jardinage, et y planta quelques pieds de vigne, dont il louera plus tard l'excellent vin [4].

Quand, par la faveur de Constance et du parti arien, Eusèbe eut été transféré du siège de Nicomédie à celui de Constantinople, qu'il occupa de 338 à 342, Julien l'y suivit. Il y vécut, nous dit Sozomène, dans un milieu tout ecclésiastique [5]. Si c'est durant cette période qu'il fut baptisé, il reçut d'Eusèbe l'enseignement doctrinal que l'évêque donnait alors lui-même aux catéchumènes, et lui dut sa première formation chrétienne. Mais Julien ne nous a pas dit si le baptême lui fut conféré à Nicomédie, à

[1] Φυγήν. *Ibid.*, 3.
[2] Julien, *Misopogon*, 14.
[3] Ammien Marcellin, XXII, 9.
[4] Julien, *Ep.* 46.
[5] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.

Digitized by Google

Constantinople, ou si le sacrement lui avait déjà été administré avant qu'il passât sous la direction d'Eusèbe. On ne peut donc mesurer exactement la part de l'ami d'Arius dans son éducation religieuse. On sait seulement que cette part fut réelle, et que Julien reçut près de lui, soit la première initiation aux dogmes et aux pratiques du christianisme, soit des leçons complémentaires de littérature sacrée [1]. Et il n'est pas défendu de se demander quelle influence eut sur ses sentiments un séjour forcé pendant cinq années chez ce prélat de cour, occupé de mots plus que d'idées, de formulaires plus que de foi, de disputes sur la religion plutôt que de la religion elle-même. Julien le vit de tout près pendant cette dernière partie de sa longue carrière, alors qu'il travaillait soit à imposer aux dissidents sa présence sur le siège de Constantinople malgré les canons, soit à rassembler des synodes et des conciles en vue d'obtenir la condamnation de saint Athanase. Qui dira si ce n'est pas alors que se formèrent dans l'esprit naturellement aigri et soupçonneux de l'élève les premières préventions contre le christianisme, représenté à ses yeux par des hommes de foi suspecte et de conduite tortueuse ? On sait quelle est, à cet égard, la logique terrible des enfants. Malheureusement, sur ce sujet si intéressant, Julien ne nous a laissé aucun détail. Si l'on ne l'avait appris par d'autres [2], on ignorerait même qu'il ait été baptisé. Julien a toujours soin de parler le moins possible de la phase chrétienne de sa vie. « Vouons ces ténèbres à l'oubli, » dit-il quelque part [3].

Mais s'il se montre si discret sur son éducation religieuse, que sans Ammien Marcellin nous ne saurions même pas ses rapports avec Eusèbe de Nicomédie, en revanche il ne cesse de parler de son précepteur Mardonius. Celui-ci est le vrai maître de sa pensée et de son cœur. On s'est demandé si Mardonius était chrétien. A cette question Julien seul pourrait répondre, et nous savons, en ces matières, l'étendue de sa discrétion. Mais, quelles que fussent les croyances personnelles de Mardonius, on connaît assez par les confidences de son disciple sa méthode d'éducation pour la juger toute païenne, ou au moins toute rationaliste. Elle est si bien liée en ses diverses parties,

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 52; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.
[3] Julien, *Oratio* IV, sur le roi Soleil, 2.

Digitized by Google

la littérature et la philosophie s'y enchaînent si étroitement, qu'on ne voit pas quelle place pourrait y être laissée à l'idée chrétienne. Il semble donc que Julien ait reçu à la fois deux éducations différentes, juxtaposées l'une à l'autre sans se toucher. Eusèbe ou les prêtres de son entourage « le formaient aux saintes lettres [1]. » Mardonius l'initiait aux lettres antiques. Rien ne montre que celui-ci ait cherché le point de contact qui aurait permis aux deux enseignements de se rejoindre. Tout indique, au contraire, qu'il maintint entre eux une sorte de cloison étanche. On ne voit pas qu'il ait jamais pensé à tremper d'Évangile la philosophie. Cela cependant était possible. Dans l'enseignement public, beaucoup de maîtres chrétiens le faisaient [2]. Ils enseignaient à leurs élèves, comme l'écrira saint Basile, « la manière de lire avec fruit les ouvrages des Gentils. » Ils montraient comment ceux-ci, interprétés dans un esprit chrétien, cessaient d'être un péril et devenaient au contraire des auxiliaires pour la foi [3]. Mardonius ne vit pas ou ne voulut pas voir cette conciliation facile des deux enseignements. En enseignant les lettres grecques, il resta tout grec, et n'exprima que des idées contemporaines des poètes qu'il commentait; en initiant plus tard son élève aux doctrines philosophiques, il s'abstint de regarder plus loin que n'avaient vu les philosophes. Il laissa ainsi subsister, on contribua à établir, dans la direction intellectuelle et morale donnée à Julien, un périlleux dualisme, qui ouvrira devant sa pensée des routes divergentes, et semblera l'inviter à choisir un jour entre elles.

Quand on parcourt avec attention les écrits de Julien, on se rend aisément compte de la manière dont fut conduite son éducation littéraire. Le maître étudie avec lui les poètes : mais les poètes eux-mêmes sont divisés en deux catégories. Le plus grand nombre est lu rapidement, pour connaître leurs noms et prendre une teinture de leurs œuvres. D'eux à peu près rien ne demeurera dans la mémoire et dans les affections de Julien. Lui qui reproduit sans cesse, avec une monotonie fatigante, des passages du petit nombre d'auteurs dont il est vraiment nourri, il cite les autres très rarement et sans insister : deux fois Pin-

[1] Sozomène, V, 2.
[2] Julien, *Ep.* 42.
[3] Cf. saint Basile, *Hom.* XXIV.

Digitized by Google

dare, une ou deux fois Sophocle, deux ou trois fois Euripide, autant Aristophane, Simonide, Sapho, Anacréon, Théocrite, Babrius : plusieurs sont seulement nommés en passant. Il ne s'est point assimilé toute cette littérature : elle n'est point entrée dans sa substance. Tout au contraire d'Homère et d'Hésiode. Ceux-ci deviendront comme le tissu de son œuvre écrite. Leurs vers plaqués à toutes les pages, à propos ou hors de propos, les émailleront de fleurs sans cesse renaissantes. Ils tiendront dans ses lettres ou ses discours la place que la Bible occupe dans ceux de ses contemporains Basile ou Grégoire de Nazianze. On sent que leurs poèmes ne lui ont pas été présentés seulement comme des livres classiques, mais presque comme des livres inspirés. Il en appellera à leur autorité, à leur doctrine, à leur morale, comme les docteurs ou les sermonnaires chrétiens en appellent à l'Écriture sainte. Par eux son âme est devenue toute grecque, et disposée à recevoir, avec une docilité entière, les leçons plus hautes encore de la sagesse représentée par les philosophes. Quand on a si complètement cru en l'auteur de l'*Iliade* ou de l'*Odyssée*, ou en celui *des Travaux et des Jours*, on croira sans peine, plus tard, en Platon et en Aristote.

Les lettres, en effet, ne sont, pour l'éducateur de Julien, que le vestibule de la philosophie. Elles ont pour mission de conduire à celle-ci. En lui faisant lire les poètes, Mardonius prépare l'esprit de son disciple à de plus austères travaux. Julien le laisse entendre d'un mot : « Tu n'as pas eu, comme moi, le bonheur d'être guidé dans l'étude des lettres par un excellent philosophe [1], » écrit-il à Héraclius; et plus loin : « J'arrivai ainsi sur ses pas au seuil de la philosophie [2]. » Avant que l'âge permette à Julien de comprendre les livres des philosophes, son habile maître en donne comme un avant-goût à son imagination, en l'accoutumant à regarder l'*Iliade* et l'*Odyssée* comme des traités de morale et à y chercher des règles de conduite. Essayé sur une nature moins soumise, ce procédé n'eût peut-être pas eu de succès. Avec Julien, il réussit d'une manière étonnante. En voici un curieux exemple.

Dans son enfance, Julien partageait l'amour de ses contem-

[1] Julien, *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

porains pour les spectacles. Son précepteur s'en inquiéta. Il n'essaya pas de le corriger par les arguments dont se servaient depuis trois siècles les moralistes chrétiens. On ne le vit pas faire appel à l'amour de la vertu pour détourner Julien des représentations licencieuses, ou au sentiment de la fraternité humaine pour l'écarter des jeux sanglants. L'accent ému d'un Tertullien ou d'un Cyprien, plus tard d'un Augustin ou d'un Chrysostome, parlant au nom du Dieu de pureté et de miséricorde, ne se rencontra pas sur ses lèvres. A un ordre d'idées tout différent le maître de Julien emprunta ses leçons. « Bien souvent, raconte celui-ci [1], quand je n'étais encore qu'un enfant [2], mon précepteur me disait : « Ne te laisse pas entraîner par la foule de tes camarades au plaisir du théâtre et au goût des spectacles. Veux-tu voir des courses de chars ? Il y en a dans Homère, qui sont merveilleusement décrites [3]. Prends le livre, et lis. On te parle de danseurs et de pantomimes ? Laisse-les de côté : la jeunesse phénicienne a des danses plus viriles [4]. Là aussi tu as le joueur de lyre Phémios, le chanteur Démodocos. De même tu trouveras chez Homère une foule d'arbres plus beaux que ceux des décors. Rappelle-toi ces vers : « A Délos, près de l'autel d'Apollon, j'ai vu croître une jeune tige de palmier [5]. » Et l'île boisée de Calypso ! et les grottes de Circé ! et les jardins d'Alcinoüs ! Crois-moi, tu ne verras rien d'aussi charmant. » Tels sont les arguments qui, souvent répétés [6], nous dit Julien, lui firent perdre le goût des représentations dramatiques. Il y renonça « pour l'amour du grec, » et se contenta d' « un spectacle dans un fauteuil, » avec l'*Iliade* ou l'*Odyssée* sous les yeux. Ainsi persuadé par Mardonius et par Homère, il n'alla plus, pendant sa jeunesse, que trois ou quatre fois au théâtre, et encore pour obéir à un ordre de Constance [7].

A en juger par les citations que renferment ses écrits, les noms des poètes étudiés par Julien sous la direction de Mardonius appartiennent tous à la littérature grecque. Pas une fois il

[1] Julien, *Misopogon*, 14.
[2] Ἔτι παιδαρίῳ κομιδῇ.
[3] *Iliade*, XXI.
[4] *Odyssée*, VIII.
[5] Odyssée, VI, 162.
[6] Πολλάκις.
[7] Julien, *Misopogon*, 14.

Digitized by Google

ne nomme un latin. Virgile même n'est pas cité par lui. Il serait téméraire de dire qu'il ne l'a pas lu : mais manifestement l'étude du plus grand des poètes latins, comme en général celle de la littérature latine, n'a joué aucun rôle dans son éducation. On doit rechercher les causes de cette lacune, qui ne fut pas sans effet sur les idées et même sur la conduite future de Julien.

A Rome, et dans tout l'Occident, une éducation complète comprenait également les deux littératures. Dès le temps d'Auguste, et même auparavant, les écoliers latins étudiaient Homère, Hésiode, les lyriques et les tragiques grecs, à côté des vieux latins, Ennius, Livius Andronicus, Plaute et Térence, auxquels vinrent bientôt s'adjoindre Virgile, Ovide, Stace, Lucain [1]. Au IVe siècle, la rhétorique grecque excitait encore tant d'enthousiasme à Rome, que le Sénat élevait une statue au rhéteur athénien Proaeresius, « roi de l'éloquence [2]. » Les lettres grecques n'avaient pas moins de disciples en province. Marseille était, au premier siècle de notre ère, un foyer de rhétorique et de philosophie grecques [3]. Au IIIe siècle, on voit encore un Athénien professeur à l'école d'Autun [4]. Les poètes grecs sont, au IVe siècle, étudiés dans les écoles africaines. Racontant ses souvenirs d'enfance, saint Augustin dit que Virgile le ravissait, qu'il aimait à contempler dans ses vers le cheval de bois rempli de guerriers, l'incendie de Troie, l'ombre de Créuse, qu'il pleurait sur Didon morte de l'amour d'Énée, mais que par contre il lisait Homère avec ennui [5]. Il le lisait cependant, et s'il n'en profitait pas mieux, c'est que, comme il le confesse, il était mauvais écolier. « Je crois bien, dit-il, qu'il en est ainsi de Virgile pour les jeunes Grecs, contraints de l'apprendre avec autant de difficulté que j'apprenais leur poète [6]. »

L'hypothèse pourrait être inexacte ; car les faits montrent que si les lettres grecques étaient partout étudiées en Occident, les lettres latines l'étaient peu ou point en Orient [7]. Le plus

[1] Voir Émile Jullien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome et leur enseignement depuis l'origine jusqu'à la mort d'Auguste*, p. 202-209.
[2] Eunape, *Vitae sophist.*, Proaeres.
[3] Strabon, *Geogr.*, IV, 1, 5.
[4] Voir Petit de Julleville, *Hist. de la Grèce sous la domination romaine*, p. 345.
[5] Saint Augustin, *Confess.*, I, 13.
[6] *Ibid.*, 14.
[7] Voir Egger, *De l'étude de la langue latine chez les Grecs dans l'antiquité*, dans *Mélanges d'histoire ancienne et de philologie*, p. 259-276.

Digitized by Google

érudit des Grecs, au IVe siècle, est probablement Eusèbe de Césarée. Celui-ci, qui rassemblait de toutes parts les matériaux de ses ouvrages, et portait dans toutes les directions une curiosité presque universelle, avait à sa disposition, à Césarée et à Jérusalem, deux des plus riches bibliothèques de son temps. Il suffit cependant de parcourir son œuvre pour voir combien sa connaissance des sources latines était bornée. Il cite une lettre de Pline le Jeune ; mais il ne l'a pas lue dans l'original, et il en emprunte le résumé à l'*Apologétique* de Tertullien. De ce dernier docteur, qu'il croit Romain, il connaît ce seul livre, et encore d'après une traduction grecque, où il y a des contresens [1]. Quand de telles lacunes se rencontrent chez un savant tel qu'Eusèbe, on ne s'étonnera pas de voir parmi ses contemporains et ses compatriotes beaucoup de prélats qui n'entendent même pas la langue latine. Prononçant en latin le discours d'inauguration du concile de Nicée, Constantin a près de lui un interprète, chargé de répéter ses paroles en grec [2]. Saint Grégoire de Nazianze lui-même, après avoir étudié successivement aux universités de Césarée, d'Alexandrie et d'Athènes, avoir acquis la réputation d'un grand orateur et d'un poète délicat, avoir été évêque, avoue, à la fin de sa vie, ne pas savoir le latin [3].

Chrétiens ou païens, les Grecs se considéraient comme les éducateurs des Latins et se résignaient difficilement à se faire leurs disciples. Il leur semblait de bon goût de se suffire à eux-mêmes, sans emprunter des leçons ou des exemples à une littérature qu'ils regardaient comme dérivée et dont ils méconnaissaient l'originalité propre. On trouve dans un discours du rhéteur athénien Himère [4] le tableau de l'éducation reçue par Hermogène, qui fut proconsul d'Achaïe entre 356 et 359 : elle paraît, comme celle de Julien, avoir été exclusivement grecque. Hermogène ne connaît que Platon ou Aristote, Zénon ou Démocrite : il ignore qu'il y eut aussi des philosophes romains. Cicéron restera inconnu, même comme orateur, à Julien, qui ne

[1] Voir Lightfoot, *Eusebius of Caesarea*, dans *Dict. of christian biography*, t. II, p. 324.
[2] Eusèbe, *De vita Const.*, III, 12.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 71.
[4] Himère, *Oratio* XIV.

Digitized by Google

citera que Démosthène. Mais ce qui surprend le plus, c'est de voir Julien ignorer les historiens latins. Fréquents sont, dans ses écrits, les renvois à Hérodote, à Xénophon, à Thucydide, à Plutarque : pas un mot ne marque qu'il pense jamais à Tite-Live, à Salluste ou à Tacite. Les allusions à l'histoire grecque abondent sous sa plume, les allusions au passé de Rome y sont très rares, et quand, par hasard, on en rencontre quelqu'une, on s'aperçoit tout de suite que c'est à un Grec, presque toujours à Plutarque, qu'il l'a empruntée. Une seule fois, il paraîtra s'occuper un peu longuement de l'histoire romaine [1], mais ce sera pour faire la satire de ses prédécesseurs et donner le premier rang à Marc-Aurèle, le plus Grec par l'esprit.

L'ignorance où fut laissé Julien des historiens et des orateurs du monde latin serait plus surprenante que tout le reste, s'il avait été élevé en prince destiné à avoir part un jour au gouvernement. Mais, pendant une partie au moins de ses études, de telles pensées d'avenir étaient bien loin de son esprit et de celui de son précepteur. On croyait l'élever pour la vie privée [2]. Cependant sommes-nous sûrs que même la connaissance de son avenir eût porté ses maîtres à faire entrer dans son éducation une plus forte dose d'esprit latin ? On en doute quand on voit, à l'époque où la carrière impériale lui fut soudain ouverte par Constance, le célèbre orateur Thémistius, l'encourageant à « passer de sa retraite philosophique au plein soleil, » lui recommander pour modèles « un Solon, un Lycurgue, un Pittacus, » sans songer aux exemples non moins illustres et plus appropriés à ses destinées que lui eût offerts en foule l'histoire romaine [3]. Tous ceux qui exercèrent une influence sur la jeunesse de Julien paraissent avoir eu pour la culture littéraire et scientifique des Occidentaux le dédain qu'il exprimera lui-même un jour, accordant à une petite élite d'entre eux un seul don, le talent de la parole, et leur refusant à peu près tout le reste. Ainsi Julien, Latin par toutes ses origines de famille, deviendra tout Grec par son éducation.

[1] Dans *le Banquet* ou *les Césars*.
[2] Julien, *Misopogon*, 16.
[3] Julien, *Ep. à Thémistius*, 5.

Digitized by Google

III.

L'ÉDUCATION A MACELLUM

Julien avait apparemment douze ou treize ans quand un ordre de l'empereur modifia brusquement les circonstances extérieures de son éducation. La mort d'Eusèbe de Nicomédie est de 342. Il est probable que Constance, qui n'avait rien redouté de Julien et l'avait laissé suivre librement ses études à Constantinople tant qu'Eusèbe avait vécu, s'inquiéta en cessant d'avoir pour l'avenir un aussi sûr répondant de la conduite du jeune homme. Rappelant tout à coup Gallus, qui étudiait à Éphèse, et dont les dix-sept ans lui donnaient peut-être encore plus d'ombrage, il réunit les deux frères et les interna, vers 343 ou 344, dans le domaine impérial de Macellum, en Cappadoce.

Julien a gardé un mauvais souvenir des sept ou huit années qu'il passa dans ce lieu. Il représente lui et son frère « détenus dans une propriété étrangère, ou plutôt gardés à vue comme dans une prison chez les Perses. » Il se plaint de l'isolement dans lequel se passait leur vie, « sans aucune communication avec les gens du dehors ou avec ceux qui leur étaient depuis longtemps connus. » Il déclare qu'on ne laissait approcher d'eux aucun compagnon de leur âge et qu'on les réduisait à la seule société de leurs esclaves. Il affirme, enfin, que tous deux vécurent pendant cette longue période de temps « sevrés de toute étude sérieuse. » Ces paroles, qui sont tirées d'un de ses écrits les plus remplis d'amertume, la lettre aux Athéniens, renferment apparemment beaucoup d'exagération, et leur exactitude a besoin d'être contrôlée.

Sans doute Julien et Gallus, transportés soudain, l'un d'une capitale comme Constantinople, l'autre d'une ville aussi brillante et aussi animée qu'Éphèse, dans un château isolé de l'âpre et montagneuse Cappadoce, durent souffrir du contraste. Les Cappadociens avaient mauvaise réputation. On leur prêtait des instincts bas et serviles [1]. De fait, la Cappadoce était l'un

[1] Saint Isidore de Péluse, *Ép.*, I, 281.

Digitized by Google

des grands marchés d'esclaves du monde romain [1]. Ses habitants restèrent longtemps de demi-barbares. A en croire Mommsen, ils s'essayaient à parler le grec d'Athènes ou de Constantinople à peu près comme les Poméraniens du temps du grand Frédéric s'efforçaient de parler la langue de Versailles [2]. C'était le même accent guttural et la même lourdeur d'imitation [3]. Peut-être ce jugement n'est-il plus tout à fait vrai pour le IVe siècle : la province qui produisit alors Basile, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, paraît avoir été capable de s'assimiler la culture grecque. Mais un délicat comme Julien devait être sensible aux moindres dissonances. Il ne put s'acclimater sans peine dans un milieu si peu semblable à celui où il avait été élevé. Ajoutons que la transition ne fut pas ménagée. La présence de l'ami qui l'eût aidé à supporter ce grand changement lui avait été d'abord enlevée. Il paraît avoir été emmené en Cappadoce sans son précepteur Mardonius. A cette séparation se rapporte probablement une phrase de la *Consolation à Salluste*, où Julien parle de « la douleur qu'il éprouva en laissant pour la première fois à la maison le guide de son enfance [4]. » Mais la séparation ne fut pas de longue durée. Si sevré qu'il prétende avoir été de ses chères études, Julien laisse lui-même entendre qu'il les reprit bientôt avec Mardonius [5]. Le pédagogue rejoignit donc son élève à Macellum.

Ce domaine impérial ne ressemblait guère à une prison. Ses jardins et ses édifices s'étendaient au pied du mont Argée (l'Arghi Dagh), dans un site qui, aux anciens, moins émus que nous des beautés romantiques de la nature, pouvait paraître sauvage, mais qui était plein de grandeur et de poésie. « Là s'élevait un magnifique palais, avec des bains, des parterres, des fontaines toujours jaillissantes [6]. » Dans ce cadre digne de leur naissance, les deux jeunes gens menèrent grand train de maison. Sozomène parle de « la munificence royale » qui assura leur entretien [7]. Julien lui-même nous apprend qu' « un grand

[1] Wallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. II, p. 47.
[2] Mommsen, *Röm. Geschichte*, t. V, p. 306.
[3] Cf. Philostrate, *Vitae soph.*, II, 13; *Vita Apollonii*, I, 7.
[4] Julien, *Consolation à Salluste*, 2.
[5] Comparez *Misopogon*, 16 et 21.
[6] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.
[7] *Ibid.*

Digitized by Google

nombre de domestiques » étaient attachés à leur service [1]. D'après Sozomène, des professeurs de littérature furent chargés de continuer leur éducation [2]. Si ceux-ci venaient de la ville la plus voisine, Césarée de Cappadoce, peut-être ne rappelaient-ils qu'imparfaitement les brillants rhéteurs de Constantinople ou d'Éphèse [3]. Mais Julien avait repris ses études avec Mardonius.

Celui-ci, jugeant la préparation littéraire terminée, lançait maintenant son élève à pleines voiles dans la philosophie. « Après ma première éducation, raconte Julien, je fus dirigé, jeune homme, vers l'étude de Platon et d'Aristote [4]. » C'est bien Mardonius qui lui servit de guide. « Vous n'êtes pas sans avoir entendu quelquefois, — écrit-il d'un ton railleur aux habitants d'Antioche, — certains noms dont se rit la comédie, un Platon, un Socrate, un Aristote, un Théophraste. Ce vieillard s'y était laissé naïvement prendre, et, me trouvant jeune, ami des lettres, me persuada que, en me faisant sans réserve leur disciple, je deviendrais meilleur [5]. » On aperçoit ici, à la louange de Mardonius, la préoccupation morale qui paraît ne l'avoir jamais quitté. Il avait naguère fait intervenir Homère pour combattre chez son élève des goûts qu'il jugeait dangereux : maintenant c'est à la philosophie qu'il demande les moyens de le rendre meilleur. Mardonius lisait avec lui les *Lois* de Platon et attirait son attention sur des passages tels que celui-ci, que cite Julien comme résumant les enseignements de son maître : « Honorable est l'homme qui ne commet aucune injustice ! Mais celui qui détourne les autres d'un acte injuste mérite deux fois autant et plus d'honneurs que le premier. L'un n'est juste que pour un seul, et l'autre l'est pour un grand nombre, en révélant l'injustice des autres aux magistrats. Quant à celui qui s'unit aux magistrats pour châtier de tout son pouvoir les méchants, c'est un grand homme, un homme accompli, qui mérite la palme de la vertu. Et cet honneur qu'on doit rendre à la justice, je l'ap-

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[2] Sozomène, V, 2.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 13, célèbre les écoles littéraires de Césarée; mais, d'après Tillemont, il s'agirait, dans ce passage, de Césarée de Palestine, et non de Césarée de Cappadoce (*Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 11 et 631).
[4] Julien, *Misopogon*, 21.
[5] *Ibid.*, 16.

Digitized by Google

plique également à la tempérance, à la prudence, à toutes les vertus qu'on peut non seulement posséder par soi-même, mais encore communiquer aux autres [1]. » « Voilà, continue Julien, ce que m'enseignait mon précepteur, croyant que je resterais simple citoyen [2]. » Cet enseignement, on en conviendra, ne manque pas de virilité. Mais si, comme tout le fait croire, il fut donné à Julien dans les longs entretiens de Macellum, on reconnaîtra aussi que, visant surtout la vie publique, il ne suppose pas, chez l'instituteur, la pensée que Julien fût destiné à rester toujours interné en Cappadoce.

Le séjour dans cette province ne fut donc point perdu pour Julien. Lui-même attribue son perfectionnement moral à l'étude de la philosophie poursuivie pendant cette période : il remercie les dieux de lui en avoir ménagé le bienfait [3]. Mais il tait soigneusement une autre étude, à laquelle il se livra à la même époque. S'il reçut, pendant son séjour à Nicomédie et à Constantinople, les éléments de la doctrine chrétienne, ce ne fut point alors qu'il acquit d'elle une connaissance étendue. Cette connaissance, cependant, paraît dans un des écrits de Julien [4]. Non qu'il s'y montre théologien : il semble bien, au contraire, que la moelle même du christianisme ne fut jamais absorbée par lui, et que ni son intelligence ni son cœur ne s'en laissèrent complètement pénétrer. Mais il devint familier avec les livres saints. La Bible et l'Évangile furent pour Julien l'objet d'une sérieuse étude. De l'Ancien Testament, il connaît au moins la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, les Rois, Isaïe ; du Nouveau, les Évangiles de saint Matthieu, saint Luc, saint Jean, les épîtres de saint Paul, les Actes des apôtres [5]. Il semble bien les avoir étudiés pendant son séjour à Macellum On ne peut guère trouver dans sa vie une autre époque où il ait pu le faire. Avant Macellum, il était trop jeune ; après, sa carrière fut trop agitée. On le voit, pendant son séjour en Cap-

[1] Platon, *Des lois*, V, 3.
[2] Julien, *Misopogon*, 16.
[3] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[4] Les trois livres *Contre les chrétiens* conservés en quelques parties dans les dix livres qui subsistent de l'ouvrage de saint Cyrille d'Alexandrie contre Julien.
[5] Citations de ces diverses parties de l'Écriture dans son ouvrage *Contre les chrétiens*.

Digitized by Google

padoce, en rapports avec de nombreux ecclésiastiques [1]. L'un d'eux possédait une très riche bibliothèque, composée d'ouvrages de rhétorique et de philosophie, et comprenant aussi beaucoup de livres sur la religion chrétienne. On sait, par une lettre de Julien, que ce prêtre lui prêta ses manuscrits : Julien en copia quelques-uns, et les lut presque tous. La même lettre montre qu'il avait gardé un vif souvenir de ceux qui avaient trait au christianisme [2].

On se demande avec curiosité dans quel esprit il les lut. Quand on voit le parti que Julien tira de l'Ancien et du Nouveau Testament dans sa polémique contre les chrétiens, il est aisé de se rendre compte de l'espèce de répulsion instinctive que les Livres saints durent lui inspirer de tout temps, alors même qu'ils étaient encore à ses yeux des Livres saints. Rien ne montre qu'il en ait, à aucune époque, subi le charme. Il n'aura, en les touchant plus tard, aucun de ces gestes caressants qui se rencontrent si souvent chez ceux mêmes qui ont apostasié les croyances de leur jeunesse. La tendresse empreinte de mélancolie, qui revient quelquefois à Renan devant la figure de Jésus, est étrangère à Julien. Probablement à l'époque où il était encore de nom parmi les fidèles, la personne du fondateur du christianisme ne touchait point son cœur. Il l'avait adoré sans émotion, comme il le quitta sans regret. Sa connaissance des Livres saints fut donc, selon l'heureuse expression d'un de ses biographes [3], une connaissance verbale, s'arrêtant à l'écorce, n'atteignant pas le fond. Quand il les disséquera, plus tard, sa main ne tremblera pas, comme s'il opérait sur des cadavres aimés. Peut-être cette sécheresse est-elle imputable à ceux qui furent les instruments de sa seconde éducation religieuse. Les théologiens de l'arianisme ne sont pas tendres. Ce sont avant tout des disputeurs. Les Écritures leur fournissent des textes, plutôt qu'elles ne leur livrent une adorable et vivante réalité. On ne peut douter que les prêtres autorisés par Constance à fréquenter Macellum aient été des ariens. Cela est au moins certain pour celui dont la bibliothèque fut à Julien d'un si grand secours. C'était un aventurier ecclésiastique, nommé

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.
[2] Julien, *Ep.* 9.
[3] Wordsworth, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 492.

Digitized by Google

Georges. Né en Cilicie, d'une famille obscure, car son père paraît avoir été un affranchi, il avait débuté comme fournisseur de viande de porc aux armées, puis était entré dans le clergé. Il était attaché à quelque église de la Cappadoce, quand il connut Julien. Arien déclaré et, selon l'expression de saint Grégoire de Nazianze, l'homme de main du parti, il sera élevé, en 356, au siège épiscopal d'Alexandrie, pendant l'un des exils d'Athanase, et intronisé de force par les soldats. Après sa mort tragique en 361, Julien, devenu empereur, commandera au préfet d'Égypte de s'emparer de sa bibliothèque : il exprimera en même temps le désir de faire disparaître « les nombreux volumes sur la doctrine impie des Galiléens » qu'il connaissait pour les avoir empruntés à Georges, et peut-être lus sous sa direction, quand tous deux habitaient la Cappadoce.

Sur l'éducation donnée à Julien et à son frère dans le château de Macellum, l'historien Sozomène a écrit une curieuse page. Il dit d'abord que Julien et Gallus y reçurent les leçons « de maîtres des lettres humaines et de docteurs des Écritures sacrées [1]. » Mais il ajoute un détail, qui montre jusqu'où fut poussée pour eux l'étude de ces Écritures. « Ils en furent assez instruits, dit-il, pour être inscrits dans le clergé et lire au peuple les livres ecclésiastiques [2]. » Cela veut dire apparemment qu'ils furent élevés au grade de lecteur. Bien que le fait semble, à première vue, assez surprenant, et qu'on n'ait pas sur ce point d'autre témoignage que celui de Sozomène, il est difficile de le mettre en doute. Un renseignement de ce genre ne s'invente pas. L'ordre des lecteurs était alors conféré à de tout jeunes gens, et formait l'un des degrés inférieurs de la hiérarchie cléricale. Probablement l'évêque de Césarée [3], qui était la ville la plus proche de Macellum, fit à Julien la remise du livre des Évangiles, cérémonie principale de l'ordination du lecteur [4], et Julien, debout à l'ambon, lut à certains jours dans l'église quelques versets du livre sacré [5]. Comme dans les églises de

[1] Sozomène, V, 2.

[2] *Ibid.*

[3] Dianée, qui occupa ce siège de 340 à 362. Sur Dianée et ses faiblesses envers l'arianisme, voir Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 58.

[4] Canons d'Hippolyte; voir Peters, art. *Lector*, dans Kraus, *Real-Encykl. der christl. Alterthümer*, t. II, p. 280.

[5] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 106 ; cf. art. *Lectionary*, dans Smith, *Dict. of christian antiquities*, t. II, p. 953 et suiv.

Digitized by Google

quelque importance les lecteurs étaient ordinairement fort nombreux, le service ne devait pas être très pénible, et il est probable que le tour de chacun ne revenait pas souvent. Rien n'indique que Julien se soit acquitté de cet office à contre-cœur. Sozomène loue la piété qu'il montrait à cette époque. Peut-être était-elle encore sincère, bien qu'apparemment elle fût sèche et sans profondeur. Julien n'ignorait pas d'ailleurs que la meilleure manière de faire sa cour à Constance était de se prêter de bonne grâce à ces démonstrations religieuses. L'enrôlement dans les rangs inférieurs du clergé n'entrainait aucun engagement de nature à faire obstacle, dans l'avenir, aux ambitions dont le jeune prince pouvait encore se flatter : d'autre part, rien n'était plus capable de rassurer l'empereur contre ces ambitions mêmes, et de défendre Julien et Gallus des périls qui les menaçaient.

Au reste, tout dans leur conduite marquait une véritable ferveur, et pour Gallus au moins on peut assurer qu'elle n'était pas feinte. La solitude relative qu'il trouvait à Macellum avait laissé à son caractère quelque chose « d'âpre et de sauvage [1] : » l'amour des lettres ou de la philosophie ne corrigeait pas chez lui les duretés imputables à son « éducation montagnarde [2] ; » ce que présentait de fruste ce milieu cappadocien où s'écoulèrent plusieurs années de sa vie demeura en lui comme une seconde nature. Mais, tout d'une pièce, étranger aux nuances changeantes dont se revêtait à chaque instant l'esprit de son frère, Gallus, au milieu de défauts qui allaient grandissant, garda intacte la foi naïve de sa jeunesse. On le verra plus tard essayer de retenir Julien au moment où celui-ci accomplissait sa funeste évolution religieuse. Comme Gallus était de six ans son aîné, on peut croire que ce fut lui qui guida son frère aux visites d'églises et aux pèlerinages vers les tombeaux des martyrs qu'ils accomplissaient fréquemment ensemble. C'est peut-être pour effacer le souvenir de ces courses de sa jeunesse que Julien qualifiera si souvent le christianisme d'adoration des morts, de religion des tombeaux, et se montrera si animé contre les sanctuaires des martyrs [3]. Mais, au temps où nous sommes, il rivalisait avec Gallus d'honneurs pour ceux-ci. Déjà

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[2] *Ibid.*
[3] Sozomène, V, 2.

Digitized by Google

cependant quelques différences semblaient apparaître dans la piété des deux frères. L'œil malicieux des serviteurs ou des gens du peuple, à qui rien n'échappe des moindres particularités des princes, ne manquait pas d'en faire la remarque. On raconte que Gallus et Julien commencèrent à frais communs la construction d'une basilique sur la tombe d'un martyr célèbre de Césarée, saint Mammas. Il se trouva que les pans de muraille élevés par les maçons de Julien tombaient toujours, tandis que la partie entreprise par Gallus s'achevait sans encombre. La superstition populaire en conclut, dit-on, que la religion de l'un était plus solide et plus sincère que celle de l'autre. Peut-être la rudesse même de l'inculte Gallus paraissait-elle une garantie de cette sincérité, tandis que l'application de Julien aux lettres antiques donnait au vulgaire ignorant des doutes sur sa foi. Mais peut-être aussi ces réflexions ne furent-elles faites qu'après coup, bien des années plus tard. On croirait même, si Sozomène était seul à la raconter, que l'anecdote tout entière n'est qu'une légende symbolique, ingénieusement inventée par l'imagination du peuple ; mais saint Grégoire de Nazianze, un contemporain, un habitant de la province, fait le même récit, qu'il tient, dit-il, de témoins oculaires [1].

Parmi les serviteurs qui entouraient Julien et Gallus, et leur formaient un vrai train de princes, on trouve plusieurs eunuques détachés de la cour de Constance et investis de la confiance de celui-ci [2]. Un mot d'ordre leur avait été donné. Ils devaient effacer autant que possible, dans l'esprit des jeunes hôtes de Macellum, tout souvenir amer de la catastrophe qui avait assombri leur enfance. « L'empereur, répétaient-ils, avait alors agi par surprise. La mort de Jules Constance et des autres membres de la famille était due à la violence des soldats ; seule devait en être responsable la pression exercée par leurs hordes remuantes et indisciplinées [3]. » Peut-être ces insinuations eurent-elles pour objet de préparer les deux frères à une prochaine entrevue avec Constance. Celui-ci fit en 347 un voyage en Asie Mineure. On signale son passage à Ancyre, en Galatie [4], et à Hiérapolis, en

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* III.
[2] Eunape, *Vitae sophist.*, 5.
[3] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[4] Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 446.

Digitized by Google

Syrie [1]. Pour aller de l'une à l'autre province, il traversa nécessairement la Cappadoce. C'est alors qu'il s'arrêta à Macellum. « Je l'avais vu une seule fois, en Cappadoce, » écrira un jour Julien, racontant aux Athéniens l'histoire de sa jeunesse [2]. Il ne donne aucun détail sur cette entrevue. Julien alors avait seize ans et Gallus vingt-deux.

IV.

LE SÉJOUR A CONSTANTINOPLE

Quatre ans après la visite de Constance cessa pour Gallus et Julien le séjour de Macellum.

Constance, entré en possession de tout l'héritage de Constantin par la mort de son frère Constant, n'avait pas tardé à s'apercevoir que le fardeau de l'empire était trop lourd pour un seul homme. A l'intérieur, Magnence, Vétranio, Népotien, prennent la pourpre : sur la frontière orientale, les Perses, rompant la trêve longtemps observée, font irruption en Mésopotamie : sans l'énergie de l'évêque Jacques de Nisibe, cette ville, boulevard de l'empire romain à l'est, eût été emportée par les soldats de Sapor, qui vinrent, au contraire, briser contre elle pendant trois mois leur élan. Constance comprit à ce moment la faiblesse où le laissait la disparition de tous les membres de la famille impériale. Il eut un amer regret des meurtres qui, ensanglantant les premiers jours de son règne, l'avaient privé moins de compétiteurs que de soutiens. Jetant ses regards autour de lui, il ne vit qu'un prince de son sang en état de l'aider à défendre l'empire : c'était Gallus, qui, en 351, avait vingt-six ans. Le tirer de l'exil de Macellum, l'élever à la dignité de César, en faire à la fois son collègue et son beau-frère, lui confier le gouvernement et la défense de l'Orient, fut pour Constance l'effet d'une soudaine résolution, qui ne surprit personne plus que celui même qui en était l'objet.

On eût difficilement laissé Julien plus longtemps séquestré, quand la carrière impériale s'ouvrait ainsi brusquement devant

[1] Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 446.
[2] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

Digitized by Google

son frère aîné. Cependant il semble que des instances furent nécessaires pour lui obtenir la liberté de quitter Macellum. Constance l'autorisa à compléter ses études en suivant les écoles publiques. A travers les témoignages un peu contradictoires des historiens, on démêle assez aisément qu'il fut d'abord conduit à Constantinople [1]. Là, il fréquenta les cours du grammairien Nicoclès et du rhéteur Ecébole. Mardonius, qui avait eu jusqu'à ce moment la direction principale de ses études, se renfermera probablement désormais dans le rôle de pédagogue, chargé de conduire l'élève aux leçons des professeurs plutôt que de lui en donner lui-même. Mais chez un homme tel que Mardonius un tel rôle ne pouvait être subalterne qu'en apparence : dans les fonctions même les plus serviles, il restait encore le véritable éducateur. C'est à Constantinople que Mardonius accoutuma Julien à garder cette attitude réservée, qui plus tard excitera les railleries des habitants d'Antioche. Allant aux écoles, il devait traverser les rues les yeux baissés, comme insensible aux spectacles du dehors et à ce mouvement d'une grande capitale qui eût dû, semble-t-il, le réjouir au sortir de la longue réclusion de Macellum [2]. Mais c'est sans doute ces distractions que redoutait Mardonius. Il craignait que Julien, s'il regardait trop autour de lui, n'apprît vite un autre chemin que celui de l'école [3]. Julien semble, à ce moment, y avoir été assez porté. Il laisse même entendre qu'il n'accueillait pas sans quelque humeur les conseils de son pédagogue [4].

Si l'anecdote que nous allons raconter se rapporte aussi à Mardonius, elle montre que la sévérité de celui-ci, malgré quelques singularités d'apparence, s'éloignait cependant de tout excès. « Je me rappelle, dit Julien, avoir entendu mon gouverneur [5] me dire un jour, en voyant un de mes compagnons, Iphiclès, la chevelure négligée, la poitrine débraillée, avec un manteau sordide au cœur de l'hiver : « Quel mauvais génie l'a conduit

[1] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 694 ; Rode, *Gesch. der Reaction Kaiser Julians gegen die christliche Kirche*, p. 27, note 32.

[2] Julien, *Misopogon*, 14.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Μέμνημαι γοῦν ἐγώ ποτε τροφέως εἰπόντος.... Ordinairement Julien emploie pour désigner Mardonius le mot παιδαγωγός. On peut se demander si le τροφεύς dont il parle dans ce passage est la même personne.

Digitized by Google

à une pareille détresse pour son malheur et encore plus pour celui de ses parents, qui l'ont élevé avec le plus grand soin et qui lui ont donné l'éducation la plus parfaite ? Comment, après avoir tout abandonné, mène-t-il une vie errante comme les mendiants ? » Ce sage gouverneur s'efforçait de prémunir son élève tout ensemble contre la dissipation extérieure où se plaisaient la plupart des jeunes gens, et contre les austérités indiscrètes où d'autres mettaient leur orgueil. « Je lui répondis, ajoute Julien, par je ne sais quelle pointe ironique [1]. » Il semble qu'alors Julien se sentit porté vers la philosophie des cyniques, pour laquelle il montrera plus tard des sentiments mélangés, sympathie très vive parfois, dépit en voyant les austérités des moines chrétiens préférées par le peuple à celles des imitateurs de Diogène [2]. Mais il paraît ainsi avoir, sur cette philosophie, pensé plus librement que ne l'aurait voulu son précepteur. Julien commençait peut-être dès lors à secouer le joug. Le moment approche où une autre influence se substituera dans son âme à celle de Mardonius, sans effacer cependant le tendre souvenir qu'il conserva toujours de ce premier éducateur.

Parmi les conseils pratiques que lui avait donnés Mardonius, il en est un que Julien, accoutumé par les vicissitudes de sa vie à une grande prudence, suivit fidèlement. Durant tout son séjour à Constantinople, il s'appliqua à ne se distinguer en rien des autres étudiants, et, si entiché qu'il fût du rang et de la naissance [3], à ne paraître que comme un simple particulier [4]. En même temps, il veillait à ménager les susceptibilités religieuses de l'empereur, en choisissant des maîtres dont les sentiments ne donneraient pas d'ombrage à celui-ci. J'ai déjà nommé ces maîtres : pour la grammaire, Nicoclès; pour la rhétorique, Écébole. Le premier était probablement païen, à en juger du moins par l'éloge que fait de lui Libanius, qui l'appelle « le prêtre de la justice, le maître de l'éducation, le révélateur des secrets d'Homère [5]. » Bien que l'enseignement de ce qu'on nommait alors la grammaire, c'est-à-dire, en réalité, de toute la littéra-

[1] Julien, *Oratio* VI, contre les chiens ignorants, 12.
[2] Voir les discours VI et VII, particulièrement dans cette dernière pièce le § 14.
[3] Julien, *Oratio* VII, contre le cynique Héraclius, 19.
[4] Libanius, *Oratio* V; Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.
[5] Libanius, *Oratio* XII.

Digitized by Google

ture antique, fût un des plus sûrs moyens par lesquels l'ancienne religion gardait prise sur les intelligences [1], cependant Constance paraît avoir vu sans inquiétude son jeune parent fréquenter l'école de Nicoclès. Mais il n'eût pas souffert que Julien reçût d'un païen l'éducation supérieure que dispensait alors le professeur de rhétorique, et qui était considérée comme la formation définitive de l'homme destiné à la vie publique. Aussi Julien dut-il s'inscrire parmi les auditeurs d'Écébole, homme versatile et faux, destiné à changer plusieurs fois de religion [2], mais qui alors montrait pour le christianisme un zèle intempérant [3]. D'une valeur littéraire médiocre, s'il faut en croire Libanius [4], ce rhéteur rachetait les défauts de son enseignement en déclamant à tout propos contre les dieux. Julien suivit ses leçons, non peut-être sans une secrète impatience. Plus tard, cependant, on le verra entretenir avec Écébole des relations amicales, que traduit une lettre écrite par Julien dans un style d'une complication et d'une afféterie insupportables [5] : mais alors l'ondoyant sophiste aura suivi le vent, et sera devenu aussi dévot aux dieux, pour plaire à son ancien élève, qu'il s'était montré leur adversaire pour faire sa cour à Constance.

Cependant, bien qu'il s'efforçât de se perdre dans la foule des étudiants, un écolier tel que Julien ne pouvait, dans une ville oisive et curieuse comme était Constantinople, passer longtemps inaperçu. Il avait beau se rendre à la basilique où étaient les écoles, en habits modestes, sans autre escorte que son pédagogue Mardonius, ou causant familièrement avec des camarades [6], l'attention publique s'attachait à lui. On le savait intelligent, on se tenait au courant des progrès rapides que, aidé par la forte éducation reçue dans son enfance, il faisait maintenant dans l'art de la rhétorique et de la déclamation : bientôt on en vint à le considérer comme une sorte d'héritier présomptif de l'empereur, ou au moins comme une des réserves que la fortune avait préparées pour le jour où disparaîtrait celui-ci. Ces sentiments de la foule ne pouvaient manquer de parvenir aux

[1] Voir E. Jullien, *les Professeurs de littérature dans l'ancienne Rome*, p. 256.
[2] Socrate, *Hist. eccl.*, III, 13.
[3] Libanius, *Oratio* XII ; Socrate, III, 1.
[4] Libanius, *l. c.* ; cf. Socrate, III, 23.
[5] Julien, *Ep.* 19.
[6] Socrate, III, 1 ; Sozomène, V, 2.

Digitized by Google

oreilles soupçonneuses de Constance. Il n'était pas homme à s'entendre volontiers désigner un successeur. Aussi, brusquement, envoya-t-il à Julien l'ordre de quitter Constantinople pour aller achever ses études à Nicomédie [1].

V.

JULIEN EN ASIE MINEURE

C'est à Nicomédie que Julien fit le premier pas vers le paganisme. Deux influences païennes s'emparèrent promptement de son esprit, déjà peut-être préparé à se livrer à elles.

L'une est celle du célèbre rhéteur Libanius. Celui-ci était, à cette époque, le représentant par excellence de l'hellénisme. Nulle intelligence ne parut mieux faite pour attirer celle de Julien. Tout Grec, Libanius ne savait même pas le latin [2]. Bien plus, il ne prenait pas la peine de cacher son dédain pour la langue parlée par les maîtres du monde. Hors de l'horizon hellénique, rien n'existait pour lui. La pensée que d'autres dieux, une autre éloquence, d'autres mœurs, pussent avoir quelque vérité ou être de quelque prix, l'eût frappé comme un blasphème. Il détestait l'Église chrétienne, qui était venue déranger l'harmonie du monde grec; il detestait à peine moins l'empire romain, en qui il voyait un demi-barbare, posé en conquérant sur une civilisation plus ancienne et plus parfaite. En même temps, son attachement au paganisme avait une naïveté rare à cette époque, et telle qu'on n'en rencontrait plus que chez les gens trop ignorants ou trop lettrés. Au lieu de chercher à dépouiller l'ancienne religion de ces détails pittoresques qui la rendaient si charmante et si absurde, il en gardait tout, ne comprenant les dieux que tels que l'imagination des poètes les avait proposés à la croyance du vulgaire. Un tel homme avait ce qu'il fallait pour séduire Julien. Tous deux étaient surtout des littérateurs, et si Julien demandera bientôt autre chose au paganisme, cependant, par les traditions de sa jeunesse et par la forme acquise de son intelligence, il demeure avant tout,

[1] Socrate, Sozomène, *l. c.*
[2] Libanius, *Ep.* 923, 956, 1241.

Digitized by Google

comme ne cessera jamais d'être Libanius, l'élève et le dévot d'Homère.

Quand Julien vint en Bithynie, Libanius, qui avait été, en 346, chassé de Constantinople, à la suite d'événements demeurés obscurs [1], professait à Nicomédie avec un éclatant succès. Il était jeune, adoré des habitants, unanimement applaudi. Les cinq années qu'il passa dans cette ville furent parmi les meilleures de sa vie. « Je me sentais, dit-il, comme un homme assis au bord d'une fontaine cachée, d'où coulait une eau limpide, et qu'ombrageaient de grands arbres. Il me semblait avoir des fleurs sur la tête, et être en fête continuelle. Ce qui causait ma joie, ce n'étaient ni les boissons ni les festins : c'était la pensée qu'Athènes enviait la Bithynie. » La modestie ne fut jamais la vertu dominante du sophiste, non plus, d'ailleurs, que de la plupart de ses confrères : mais il faut avouer qu'il avait le cœur droit, l'esprit tolérant, et l'histoire de ses relations avec Julien le montrera fidèle dans ses amitiés. Ces relations ne commencèrent pas lors du séjour du jeune prince à Nicomédie. La jalousie des professeurs de Constantinople, qui avait sans doute été pour quelque chose dans le départ forcé de Libanius [2], veillait pour empêcher Julien de se mettre sous la tutelle de ce maître trop éloquent. A ce sentiment se joignit sans doute une prévoyance plus haute. On connaissait le caractère de l'étudiant. On avait pu deviner les affinités existant entre son intelligence et celle du sophiste qui occupait maintenant la chaire de Nicomédie. Aussi Constance défendit-il à Julien d'assister aux cours et aux déclamations de Libanius [3]. Celui-ci désigne Écébole comme l'instigateur de la défense : ce sophiste fit même, dit-il, jurer à Julien de ne devenir jamais l'élève de Libanius [4]. Julien paraît avoir observé la lettre de ce serment, et problablement eût-il été dangereux à lui de s'y montrer infidèle. Mais il ne se crut pas obligé d'en garder l'esprit. S'il n'entendit pas alors Libanius (qui, du reste, fut bientôt rappelé à Constantinople [5]), il

[1] Libanius, *De vita sua;* Eunape, *Vitae sophist.*, 14.
[2] Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.
Ibid.
[4] Libanius, *Oratio* XII.
[5] Vers la fin de 351, selon Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 572. Je suis sa chronologie de préférence à celle de Sievers, qui me paraît cadrer moins avec les dates de la vie de Julien.

Digitized by Google

lut avec soin tous ses ouvrages, fréquenta ses auditeurs, s'appropria son style et sa manière, et parvint à l'imiter si facilement, qu'on le considéra plus tard comme ayant été à son école [1]. Il y avait été, en effet, mais par le désir, par la volonté, par l'étude solitaire, et se trouva plus véritablement son disciple que beaucoup de ceux qui s'étaient assis devant sa chaire.

Cependant une influence païenne, différente de celle de Libanius, et appartenant à un autre ordre d'idées, fit bientôt sur l'esprit de Julien une impression très nouvelle et très vive.

Autant qu'on peut l'apercevoir, l'état religieux du jeune prince, à cette époque, était digne de pitié. Le christianisme, étudié dans une demi-captivité, sous la direction de catéchistes ariens ou semi-ariens, avait pu produire en lui une conviction sèche, mais n'était pas entré réellement dans sa vie. Les pratiques de piété plus ou moins forcées auxquelles il avait dû se livrer ne lui avaient laissé probablement que fatigue et dégoût. Cependant la mythologie, malgré les couleurs brillantes dont la parait l'imagination des poètes antiques ou l'éloquence des modernes sophistes, ne s'était pas encore emparée tout à fait de lui. Mardonius, inconsciemment peut-être, Libanius par sa renommée et par ses livres, lui avaient fait comme un fond d'esprit tout hellénique. C'est ainsi qu'Ammien Marcellin a pu dire que « depuis sa première enfance Julien avait un penchant pour le culte des dieux [2]. » Mais ce penchant était encore plus instinctif que raisonné. Quelque chose dans son éducation chrétienne, si incomplète ou si mutilée qu'elle eût été, empêchait Julien de se livrer complètement à lui. Libanius nous dit qu'il avait encore, en arrivant à Nicomédie, une grande aversion pour les idoles [3]. La multiplicité des dieux, le matérialisme de leur religion, lui répugnaient. De là un état d'anxiété, d'attente, fort douloureux. Privé des intimes consolations du christianisme, attiré vers les religions païennes par des instincts littéraires qui étaient devenus en lui comme une seconde nature, retenu encore sur la pente par une défiance instinctive provenant de son éducation chrétienne, trop sérieux en même temps pour demander aux distractions vulgaires ou aux plaisirs de son âge une diversion à ce tourment in-

[1] Libanius, *Orat.* IV, XII; Eunape, *Vitae soph.*, 14; Socrate, *Hist. eccl.*, III, 1.
[2] Ammien Marcellin, XXII, 5.
[3] Libanius, *Oratio* V.

Digitized by Google

térieur, Julien, privé en quelque sorte d'équilibre moral, se rouvait à ce point d'incertitude où soit une impulsion soudaine, soit une intrigue habilement ourdie, pouvaient donner à sa pensée le branle définitif et changer tout l'équilibre de sa vie.

Pour une âme ainsi disposée, en quête d'une foi, plus en quête peut-être d'émotions qui fixeraient cette foi, le grand péril était l'attrait du merveilleux ou, comme on dit maintenant, de l'occultisme. Précisément, à cette époque, et sur le coin de la terre d'Asie où les circonstances avaient porté Julien, l'occultisme était très puissant. Vers lui avait en partie dévié le courant de la philosophie néo-platonicienne, si pure avec Plotin, noble encore avec Porphyre, grossie d'affluents bizarres et malsains sous l'inspiration de Jamblique et de ses disciples. Beaucoup de philosophes se doublent, désormais, d'un médium ou d'un spirite, et se plaisent à étonner leurs élèves par les manifestations les plus étranges. Ce ne sont pas seulement les âmes des morts, c'est la personne même des dieux qui vient à leur appel, forcée, en quelque sorte, de se mettre en communication avec eux. La théurgie est l'art de contraindre les dieux à se montrer aux hommes, et ses formules évocatoires font maintenant partie de la philosophie. Vers cet abîme étaient naturellement attirés les curieux de sensations nouvelles, et aussi les âmes troublées, obscures, douloureuses. Le vertige y poussait vite ceux dont l'équilibre intellectuel ou moral n'était plus entier. Ce fut le cas de Julien.

Depuis la mort de Jamblique, l'école néo-platonicienne, qui n'était plus alexandrine que de nom, avait eu pour chef Sopater, d'abord admis à la cour de Constantin, puis mis à mort dans des circonstances encore mal expliquées. A Sopater succéda Édésius, qui finit par se fixer à Pergame, alors l'un des principaux foyers intellectuels de l'Asie. Édésius fut l'un des philosophes les plus populaires du milieu du IVe siècle. Il semble avoir représenté dans l'école la fraction relativement raisonnable. Tout en lui attribuant des prestiges, Eunape dit qu'il n'avait pas autant que Jamblique commerce avec les dieux. Il pratiquait moins la théurgie. Mais à Pergame, près de lui, et comme à l'ombre de sa chaire, s'était retirée la veuve du néo-platonicien Eustathe, qui était une vraie sorcière, vivant dans une atmosphère de prodiges, de prophéties et d'apparitions. Elle recevait beaucoup, et ses réceptions n'étaient pas moins

Digitized by Google

suivies que les leçons d'Édésius. Peut-être cette circonstance fut-elle pour quelque chose dans le désir que Julien eut de connaître le célèbre sophiste. Frère du César auquel avait été confiée l'administration de l'Orient, Julien à Nicomédie jouissait d'une assez grande liberté. Ce n'était plus l'hôte de Macellum, toujours accompagné d'esclaves choisis par Constance, ou l'écolier de Constantinople, qui ne pouvait faire un pas sans être suivi de son pédagogue. Pourvu qu'il ne fût plus exposé à une popularité dangereuse, et qu'il demeurât circonspect dans le choix de ses relations, Constance ne lui refusait pas le droit de se mouvoir à sa guise, et même de faire sentir son crédit. On le voit, pendant son séjour en Asie Mineure, « voyager pour rendre service à des amis [1], » solliciter pour Cantérius, prendre « contre un homme à qui il était uni par le sang et plus encore par l'amitié, » c'est-à-dire peut-être contre Gallus lui-même, la défense d'un sophiste qu'il connaissait à peine, aller deux fois en deux mois en Phrygie dans l'intérêt d'une dame, « la vertueuse Arété, » dont les propriétés avaient besoin de protection [2]. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que Julien ait pu se rendre de Nicomédie à Pergame, où l'attirait la réputation d'Édésius. Mais Édésius était vieux et infirme. La pensée d'enseigner un royal disciple ne le flattait plus. Il renvoya courtoisement « l'enfant aimable de la sagesse » aux leçons et aux conseils de ses disciples Chrysanthe et Eusèbe de Myndes, lui promettant que « s'il obtenait le suprême bonheur d'être initié à leurs mystères, il rougirait d'avoir été un homme, et ne pourrait même en supporter le nom [3]. »

Malgré l'emphase de ces paroles, qui, sans faire aucune distinction entre Eusèbe et Chrysanthe, paraissent montrer en l'un et l'autre des adeptes d'une science plus ou moins occulte et troublante, on ne se trompera pas, croyons-nous, en voyant dans ces deux hommes la personnification des tendances opposées qui divisaient l'école. Eusèbe rappelait la modération relative d'Édésius. Comme son maître, il croyait à la théurgie, mais il ne la pratiquait guère. Selon lui, mieux valait s'attacher aux essences, c'est-à-dire aux idées perceptibles par la raison, que

[1] Julien, *Ép. à Thémistius*, 4.
[2] *Ibid.*
[3] Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

Digitized by Google

de parler aux sens par le moyen de la magie. Aussi terminait-il volontiers ses leçons en mettant ses auditeurs en garde contre les illusions et les prestiges. Particulièrement il les avertissait de se défier des pratiques suivies par un autre disciple d'Édésius, le philosophe Maxime, maintenant retiré à Éphèse. Celui-ci renouvelait tous les prodiges attribués à Jamblique et à Eustathe. De tels avertissements étaient moins propres à refréner qu'à piquer au contraire la curiosité de Julien. Le jeune prince demanda des explications à Chrysanthe. Au rapport d'Eunape, son gendre et son disciple, Chrysanthe s'était surtout attaché « à cette partie de la philosophie que cultivèrent Pythagore et son école, Archytas, Apollonius de Tyane et ses sectateurs, » c'est-à-dire à la théurgie et aux sciences occultes. Mais, très prudent, comme le montrera la suite de ses rapports avec Julien, il évitait avec soin les occasions de se compromettre. Aussi renvoya-t-il Julien à Eusèbe. Contraint de s'expliquer et de donner les raisons de ses avertissements, Eusèbe raconta les derniers prodiges opérés en sa présence par Maxime.

« Il y a quelque temps, dit-il, je fus avec quelques amis convoqué par Maxime dans un temple d'Hécate. Quand nous eûmes salué la déesse, Maxime s'écria : « Asseyez-vous, amis, considérez ce qui va se produire, et voyez si je suis supérieur aux autres hommes. » Nous nous assîmes : alors Maxime brûla un grain d'encens et fit entendre un chant doux, comme s'il se chantait à lui-même; soudain l'image d'Hécate sembla sourire, puis rit tout haut. Comme nous paraissions émus, Maxime nous dit : « Qu'aucun de vous ne se trouble; dans un instant les torches que la déesse tient dans ses mains vont s'allumer. » Il n'avait pas fini de parler qu'un feu brillait au bout des torches. Nous nous retirâmes stupéfaits et nous demandant si nous avions vraiment vu ces merveilles. Mais ne vous étonnez d'avance d'aucune chose de cette sorte; croyez, comme moi, en suivant l'influence purifiante de la raison, que cela n'est pas de grande importance. » Julien n'était pas capable de raisonner ainsi. Il se leva, pris d'un transport subit. « Adieu, s'écria-t-il, gardez vos livres, si vous voulez; vous venez de me révéler l'homme que je cherchais [1]. »

[1] Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.

Digitized by Google

On s'est demandé si cette scène n'était pas habilement préparée, et si un complot n'avait pas été ourdi entre Édésius, Chrysanthe, Eusèbe, Maxime, pour s'emparer de l'esprit de Julien sans exciter sa méfiance [1]. J'ai peine à le croire. Il semble bien qu'Édésius et Eusèbe, d'une part, Chrysanthe et Maxime, de l'autre, représentent des tendances divergentes dans l'école alexandrine. Rien ne montre qu'en mettant ses élèves ou Julien lui-même en garde contre une foi trop crédule au merveilleux, Eusèbe ait manqué de sincérité. Eunape, qui rapporte avec tant de soin tous les traits extraordinaires des sophistes dont il écrit l'histoire, ne donne pas un grand rôle à Eusèbe. Il loue son érudition, son éloquence, sa dialectique, mais le sacrifie volontiers à de plus exaltés et à de moins raisonnables. Julien, devenu empereur, comblera d'honneurs Maxime et essaiera à plusieurs reprises d'attirer près de lui Chrysanthe : on ne le verra faire aucune tentative pour s'attacher Eusèbe. Les paroles de celui-ci à Julien doivent donc être prises au sérieux : l'avertissement qui les termine est comme le dernier effort de la raison pour retenir une âme dévoyée, prête à s'élancer dans le mystérieux et l'inconnu, de même que la réponse de Julien est l'élan définitif qui emporte sa vie vers l'abîme.

Cependant on se tromperait en voyant dans le néo-platonicien Maxime un simple médium, uniquement occupé de divination et de théurgie. Malgré le penchant que Julien montrera désormais pour l'occultisme, il ne se serait probablement pas donné tout entier à un guide qui n'aurait pas joint à ces dons malsains des mérites plus solides. Maxime était un lettré et un philosophe. Deux de ses frères professèrent avec éclat, l'un à Smyrne, l'autre à Alexandrie; lui-même, à l'exemple de Plotin et de Porphyre, composa un commentaire des Catégories d'Aristote. Si c'est lui que Julien, dans le discours contre Héraclius, appelle « le plus éminent philosophe de ce temps, » Maxime se préoccupait du perfectionnement moral de ses disciples : Julien le remercie d'avoir corrigé les aspérités de son caractère, de l'avoir rendu moins brusque, moins emporté, de lui avoir appris la modéra-

[1] Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 491; Milman, *Hist. of Christianity*, t. II, p. 125; Wordsworth, *Julianus*, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 493; Mozley, *Maximus*, ibid., p. 385; voir aussi une note de Jules Simon, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, t. II, p. 311.

Digitized by Google

tion [1]. On sait qu'il fut sincèrement aimé : à ses derniers moments, sa femme lui donnera un témoignage héroïque de tendresse. La science, de réelles qualités d'esprit et même de cœur, furent donc, probablement, parmi les motifs qui lui gagnèrent la confiance de Julien. Tel qu'on nous représente Maxime [2], à la fois majestueux et séduisant, avec un regard perçant qui semblait pénétrer jusqu'à l'âme, il dut lui être facile d'acquérir une grande influence sur un jeune homme qui avait eu, jusqu'à ce jour, des clartés de tout sans rien approfondir. Sous sa direction, — soit à Nicomédie, s'il est vrai que Maxime vint l'y trouver [3], soit plus probablement à Éphèse [4], — Julien compléta les notions de philosophie néo-platonicienne reçues d'abord, à Pergame, d'Édésius, d'Eusèbe et de Chrysanthe. Les historiens Socrate et Sozomène disent formellement que Maxime fut son maître de philosophie [5].

Chose étrange! c'est la doctrine de Platon qui ouvrira les yeux de saint Augustin et le préparera à devenir chrétien ; c'est elle que nous allons voir acheminer Julien au paganisme. Rien ne montre mieux la différence des deux esprits, et ne fait mesurer plus exactement ce qui sépare le génie droit du docteur africain de l'intelligence tortueuse et compliquée de Julien. Mais il faut reconnaître que saint Augustin, quand — soit directement, soit par l'intermédiaire de Plotin [6] — il prit contact avec le platonisme, était dans la pleine maturité de l'âge, professeur depuis de longues années, accoutumé à discerner les doctrines et à faire un choix entre les idées; Julien, au contraire, n'avait pas beaucoup plus de vingt ans lorsqu'il tomba sous la domination intellectuelle de Maxime, et avait été disciple toute sa vie. Aussi, en admirant la sûreté avec laquelle l'un sut choisir dans la doctrine platonicienne ce qu'elle offre d'élevé, d'instinctivement chrétien, et repousser les rêveries périlleuses, devra-t-on avoir quelque indulgence ou quelque pitié pour l'esprit de beaucoup

[1] Julien, *Oratio* VII, 19.
[2] Eunape, *Vitae soph.*, Maximus.
[3] Socrate, III, 1; Sozomène, V, 2.
[4] Libanius, *Oratio* V. La lettre de Gallus à Julien, dont il sera question plus loin, fait aussi allusion à un voyage de Julien en Ionie.
[5] Socrate, Sozomène, *l. c.*
[6] Voir Grandgeorge, *Saint Augustin et le néo-platonisme*, Paris, 1896; cf. Huit, dans *Ann. de philosophie chrétienne*, septembre 1889.

Digitized by Google

moindre portée qui des mains des disciples dégénérés de Platon reçut tout sans discernement, et qui se livra à eux tout entier.

L'évolution de Julien se fit, nous dit-on, « quand il eut rencontré des hommes imbus des doctrines de Platon, qu'il eut entendu parler des dieux et des démons, des êtres qui en réalité ont fait cet univers et qui le conservent, qu'il eut appris ce que c'est que l'âme, d'où elle vient, où elle va, par quoi elle est abaissée et déprimée, par quoi elle est élevée et exaltée, ce que c'est pour elle que la captivité et la liberté, comment elle peut éviter l'une et atteindre l'autre [1]. » Ces mots de Libanius font allusion à plusieurs des principaux dogmes du néo-platonisme. Le monde à la fois éternel et créé ; la multitude des démiurges, des dieux, des génies, des démons intermédiaires entre le Dieu unique et ce monde ; l'éternité de l'âme, sa chute dans la matière, ses réminiscences d'une vie supérieure, le sort qui l'attend, soit que, tout à fait purifiée, elle remonte à Dieu, soit qu'elle prenne place parmi les dieux et les héros, soit qu'entraînée par le poids de la matière, elle tombe au lieu d'expiation et de supplices, soit que, moins coupable ou ayant déjà expié, elle soit renvoyée dans quelque autre corps ; l'identité de toutes les âmes entre elles et avec l'âme du monde : ces rêveries, ou brillantes, ou profondes, ou absurdes, qui de Pythagore à Platon, à Plotin, à Porphyre, à Jamblique, se sont transmises en s'augmentant et en se modifiant, séduisirent, commentées avec art, l'esprit de Julien.

Mais il ne pouvait accepter tout entière cette explication philosophique de Dieu, de l'âme et du monde sans rompre avec le christianisme. Les doctrines néo-platoniciennes contredisent le christianisme moins encore par la lettre que par l'esprit. Ni sur Dieu, ni sur l'âme, ni sur le monde, aucune conciliation n'est possible. Nul rapport entre les hypostases alexandrines et la Trinité chrétienne. Le monde coéternel à Dieu est séparé par un abîme du monde tiré du néant en vertu d'un libre décret de la volonté divine. L'âme créée individuellement par Dieu pour le corps auquel elle est unie sans déchéance, et qui est destiné à ressusciter un jour pour participer à l'immortalité dont elle est investie, ne ressemble pas à l'âme préexistante des platoniciens,

[1] Libanius, *Oratio* XII.

Digitized by Google

étincelle divine dont l'union avec le corps est une chute, et qui, si elle parvient à se dégager suffisamment de la matière, remontera vers Dieu pour s'absorber en lui par l'anéantissement de la personnalité humaine.

C'est sur ce point que saint Augustin, corrigeant les doctrines platoniciennes par Aristote et par l'Évangile, se sépare d'elles avec le plus d'énergie [1]. Tout porte à croire, au contraire, que c'est précisément ce qu'il y a de plus aventureux dans la psychologie platonicienne, particulièrement dans ses théories sur les rapports de l'âme et du corps, qui fit surtout impression sur l'esprit de Julien. Sous la parole séduisante et impérieuse de Maxime il oublia que jadis son premier instituteur, Mardonius, avec un ferme bon sens et un intelligent éclectisme, lui avait fait goûter Aristote en même temps que Platon. La pente de sa nature le portait vers ces doctrines excessives, vers cette sorte de *nirvâna* platonicien. Bien que destiné à mener la vie la plus active, il était plutôt, d'instinct, un contemplatif et un rêveur. On avait pu le juger ainsi dès son enfance. Tout jeune, il lui arrivait de passer de longues heures à contempler le soleil; la nuit, il se levait pour regarder les astres, insensible alors à tout ce qui se passait autour de lui, et ne sachant, racontera-t-il plus tard, ni ce qu'on lui disait ni ce qu'il faisait [2]. Le roman de l'âme tombée du ciel, et appelée à se perdre de nouveau en Dieu, après avoir abandonné derrière elle les débris de la personnalité détruite, devait plaire à la passivité de son imagination. Celle-ci trouvait sans doute moins d'attrait dans l'affirmation par le christianisme de l'indestructible personnalité humaine, et de la nécessité de conquérir la béatitude future au moyen d'un effort énergique et libre de tout l'être, *violenti rapiunt illud*. Il semble, en tout cas, résulter du texte cité plus haut de Libanius que c'est surtout après avoir reçu les enseignements du néo-platonisme sur l'âme que Julien « lava par une doctrine désaltérante la saumure de ses anciennes opinions, et reconnut les dieux qui existent véritablement à la place de celui qui n'a que l'apparence [3]. »

Mais ce passage au paganisme eût été sans doute moins facile, si aux lumières ostensibles de la philosophie ne s'était jointe,

[1] Voir les textes cités par Hatzfeld, *Saint Augustin*, 1897, p. 140-145.
[2] Julien, *Oratio* v, sur le roi Soleil, 1.
[3] Libanius, *Oratio* XII.

Digitized by Google

en même temps, « l'étincelle cachée de l'art divinatoire [1]. » Libanius atteste que ce furent les réponses des oracles qui adoucirent « la haine violente de Julien contre les dieux, » c'est-à-dire qui firent taire les dernières protestations de sa conscience chrétienne [2]. Il est difficile de ne pas croire, ici, à quelque astuce des païens. On dut ourdir habilement une intrigue. En dépit de ses fréquentes dénégations, Julien était ambitieux. Il avait goûté à Constantinople les premières joies de la popularité. Des rêves de puissance et de grandeur avaient passé devant ses yeux. La vision du trône auquel il semblait destiné par sa naissance les avait souvent frappés. Maxime sut donner un corps à cette vision. Versé dans toutes les pratiques de la divination, il interpréta la volonté des dieux d'une manière qui à la fois flattait l'ambition de Julien et rassurait ses craintes. Toutes les vagues espérances du peuple de Constantinople furent ratifiées par les oracles d'Éphèse [3]. En même temps, pour donner confiance à Julien et pour satisfaire son amour du merveilleux, on multiplia devant lui les prestiges. Le récit d'Eusèbe de Myndes a montré quelle était, en ceci, l'habileté de Maxime. Saint Grégoire de Nazianze a laissé, d'une de ces scènes d'occultisme, un récit curieux, où tous les détails probablement ne sont pas exacts, car il n'était pas témoin oculaire, mais qui montre au moins ce que l'imagination plus ou moins grossissante du public racontera plus tard des aventures traversées par Julien dans cette crise de sa vie.

« Julien descendait dans un sanctuaire souterrain, inaccessible au vulgaire. Il avait pour guide un homme très habile en ces sortes de choses, sophiste ou plutôt imposteur. Le genre de divination auquel on allait se livrer a pour théâtre habituel quelque caverne, dans laquelle se réunissent les démons infernaux pour annoncer l'avenir. Cependant, à mesure qu'il avançait, la terreur s'emparait de lui; bientôt elle fut au comble. On entendait, dit-on, des bruits insolites, on respirait d'étranges odeurs, on apercevait des spectres de feu, et autres absurdités. Frappé de la nouveauté du spectacle, car il débutait alors dans les sciences occultes, Julien eut recours au vieux remède, la croix, et en traça

[1] Libanius, *Oratio* v.
[2] *Ibid.*
[3] Sozomène, V, 2.

Digitized by Google

le signe sur sa personne, tout en appelant son compagnon au secours. Subissant la force de la croix, les démons s'évanouirent; mais avec eux s'évanouit aussi la terreur. Julien reprit courage, et recommença la tentative; puis de nouveau la peur le saisit, de nouveau il fit le signe de la croix, et les démons disparurent. Il s'arrête alors, incertain du parti qu'il prendra. Mais le pontife païen, debout à son côté, interpréta malignement ce qui venait de se produire. « Nous leur avons fait horreur, et non pas peur, dit-il ; ce qui est plus mauvais a vaincu. » Par ces paroles, il persuada son disciple, et l'entraîna vers sa perte. Qu'a-t-il fait et dit ensuite, de quelles impostures Julien a-t-il été le jouet avant de remonter sur la terre, ceux-là seuls le savent qui ont été initiés ou qui ont initié à ces mystères. » Saint Grégoire ajoute qu'en revoyant la lumière Julien avait le regard d'un furieux ou d'un fou, et semblait vraiment possédé du démon [1].

Si de tels récits se répétaient encore dix ans plus tard, époque où saint Grégoire composa ses invectives contre Julien, on croira sans peine que dès le moment où celui-ci eut des colloques suspects avec Maxime, des bruits du même genre, plus ou moins précis, coururent dans le public. Ils vinrent aux oreilles de Gallus. Ce jeune César résidait alors à Antioche. Malgré ses défauts et ses vices, imputables en partie soit à sa femme, l'altière Constantine [2], soit à l'éducation contrainte et solitaire qu'il avait reçue en Cappadoce [3], Gallus était sincèrement chrétien. Il avait montré récemment son zèle contre le paganisme en transférant les reliques du martyr Babylas d'Antioche à Daphné, afin de purifier ce lieu de superstition et de débauche [4]. Sans doute sa religion n'était ni très éclairée ni très pure. Mal vu de lui d'abord, le chef de la secte des eunoméens, Aétius, dont l'esprit logique [5] devait tirer des principes de l'arianisme des conséquences qui épouvantèrent les ariens eux-mêmes, avait réussi à s'insinuer dans sa faveur [6]. Mais on ne peut nier que, si mal

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV, 55-56. Cf. Théodoret, *Hist. eccl.*, III, 3.

[2] Ammien Marcellin, XIV, 1.

[3] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.

[4] Sozomène, V, 19.

[5] Curieux détails donnés par Socrate, II, 35, sur l'emploi par Aétius, dans son argumentation, de la méthode aristotélicienne.

[6] Sur Aétius, voir Tillemont, art. LXIV et LXV sur les ariens, dans *Mémoires*, t. VI, p. 403 et suiv.

Digitized by Google

entouré qu'il fût, Gallus n'ait eu en matière religieuse une réelle bonne volonté. Aussi, dès qu'il entendit parler du penchant de Julien vers le culte des dieux, essaya-t-il de l'en détourner. Il lui députa plusieurs fois Aétius [1]. Julien connaissait peut-être déjà celui-ci [2]. Il n'eut pas de peine à le tromper sur ses vrais sentiments, car, devenu tout païen par le cœur, et secrètement adonné aux pratiques les plus superstitieuses, Julien s'appliquait à ce moment même à cacher sa conversion sous les dehors d'une dévotion outrée.

Les païens, en effet, n'avaient pas su garder complètement le secret d'un transfuge dont ils se glorifiaient. Son assiduité auprès de Maxime avait trahi pour eux le changement de religion de Julien. De là, dans tous leurs groupes, un tressaillement trop visible d'allégresse et d'espérance. Libanius, précieux témoin de cet état d'esprit de ses coreligionnaires, dit que « tout ce qui avait de la sagacité, tant sur le continent que dans les îles [3], » levait les yeux vers Julien. On affluait auprès de lui. Les autels et les oracles étaient secrètement interrogés à son sujet. « Tout l'art divinatoire était mis en mouvement pour apprendre ce que nos yeux voient maintenant. » Il paraît que les réponses étaient favorables : « les dieux bienveillants manifestaient leur contentement. » Aussi tous les cœurs païens, tous ceux qui attendaient la revanche de l'ancien culte, reconnaissaient-ils d'avance Julien pour leur roi. « Tu as régné longtemps avant de porter la chlamyde de pourpre, lui dit Libanius ; tu as possédé la souveraineté avant d'en avoir les insignes [4]. » Mais il était à craindre que ce qui était si connu des païens ne le devînt bientôt aussi de Constance. Heureusement pour Julien, l'empereur était alors en Occident, occupé à combattre la redoutable rébellion de Magnence. La distance, des soins plus pressants, l'empêchèrent probablement de surveiller son jeune parent. Cependant Socrate et Sozomène disent qu'il finit par être prévenu de ce qui se passait. Ils ajoutent que Julien, pour se disculper, se hâta de reprendre dans l'église de Nicomédie ses anciennes fonctions de lecteur. Il se fit même tonsurer, dit-on, et se mit à vivre

[1] Philostorge, *Hist. eccl.*, III, 27; saint Grégoire de Nysse, *Adv. eunom.*, I.
[2] Τοῦ πατρὸς ἡμῶν Ἀετίου. Lettre de Gallus à Julien, dans Hertlein, p. 613.
[3] Libanius, *Oratio* v.
[4] Libanius, *Oratio* XII.

Digitized by Google

comme un moine [1]. « Après avoir été jadis chrétien véritable, il se fit faux chrétien, » écrit Socrate [2]. Aux yeux de Julien, cette conduite était naturelle. Il excusera plus tard, dans un édit public, les païens qui, sous Constance, dissimulaient ainsi leurs opinions religieuses [3]. Plus indulgent encore, Libanius voit dans la prudence de son héros un bon tour joué à Constance et aux chrétiens. « Ésope, dit-il, aurait à ce sujet fait une fable, non pas l'âne caché dans la peau du lion, mais le lion caché dans la peau de l'âne [4]. »

On s'accorde généralement à considérer comme apocryphe une lettre de Gallus, insérée dans toutes les éditions à la suite de la correspondance de Julien [5]. Le César y exprime son contentement des nouvelles qu'Aétius lui a apportées. Il avait entendu dire que Julien avait abjuré la religion paternelle. Mais, rentré à Antioche, Aétius venait de lui raconter ce qu'il avait vu : Julien fréquentant les maisons de prière, dévot aux martyrs, fermement attaché à la religion de Constantin. Aussi Gallus mandait-il à son frère sa joie, d'autant plus vive que ses craintes avaient été d'abord plus grandes : il l'exhorte à s'écarter toujours du polythéisme, et à demeurer fidèle au vrai Dieu. Cette lettre parait si bien en situation, elle est si conforme à ce que nous ont appris tous les historiens, chrétiens comme Socrate ou Sozomène, païens comme Libanius, qu'il paraîtra, croyons-nous, plus imprudent de la rejeter sans preuves que de l'admettre [6].

VI.

JULIEN A ATHÈNES

Julien manqua d'être enveloppé dans la disgrâce de son frère Gallus, et, à la mort de celui-ci, se trouva en grand péril.

Gallus avait gouverné l'Orient comme on pouvait raisonna-

[1] Socrate, III, 1; Sozomène, V, 2.
[2] Socrate, *l. c.*
[3] Julien, *Ep.* 42 (édit sur les professeurs chrétiens).
[4] Libanius, *Oratio* XII.
[5] Hertlein, p. 613.
[6] « Haec epistola spuria videtur, » écrit le P. Petau; mais il n'apporte pas d'argument à l'appui de cette condamnation sommaire. La lettre « paroist assez conforme au rapport des historiens et à l'hypocrisie de Julien pour ne pas la rejeter si aisément, » lui répond Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 492.

Digitized by Google

blement l'attendre d'un jeune prince porté, sans préparation, de l'isolement d'une demi-captivité jusqu'à un pouvoir presque absolu, « passé soudain des champs au palais, » selon l'expression de Julien [1]. On ne peut nier, cependant, qu'il n'ait montré « quelques qualités royales [2]. » Mais la légèreté, l'amour des plaisirs, en particulier un goût immodéré pour les spectacles, enfin une cruauté soit naturelle, soit suggérée, avaient promptement gâté ces heureux dons [3]. On le voit, en 352, réprimer avec énergie un soulèvement des Juifs de Palestine [4]; en 354, ordonner contre les Isaures une expédition victorieuse [5]. Mais, cette même année, il fait preuve à la fois d'impéritie, de violence et de lâcheté. Voulant — comme le tentera plus tard Julien — taxer à Antioche le prix des denrées, il réprime cruellement la résistance des magistrats de cette ville, puis livre lui-même à la colère du peuple le gouverneur de Syrie [6]. Bientôt il résiste ouvertement à Constance, qui le mandait près de lui à Milan, et fait emprisonner, puis mettre à mort le préfet du prétoire et d'autres hauts fonctionnaires [7]. Cependant, effrayée, la princesse Constantina, femme de Gallus, se décide à se rendre en Italie; mais elle meurt subitement en traversant la Bithynie [8]. Atterré de cette mort, qui le privait de son meilleur appui, gardant cependant l'espoir de fléchir la colère de Constance, Gallus part à son tour : son terrible beau-frère ne le laisse pas parvenir jusqu'à lui : en route il est contraint à l'abdication, jugé, condamné et exécuté [9].

Il eût été surprenant que Julien ne ressentît pas le contre-coup de ces tragiques péripéties. Si Constance avait frappé Gallus, c'était moins pour punir ses crimes ou ses excès que pour abattre un commencement de rébellion [10]. On croira aisément qu'après avoir consacré tant de laborieuses années à rétablir l'unité du gouvernement, compromise par l'audacieuse et d'abord heureuse révolte de Magnence, le fils de Constantin n'était pas d'humeur

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[2] Regiam indolem. Saint Jérôme, *Chron.*
[3] Ammien Marcellin, XIV, 1, 7.
[4] Saint Jérôme, *Chron.*; Socrate, II, 33; Sozomène, IV, 7.
[5] Ammien Marcellin, XIV, 2.
[6] *Ibid.*, 7.
[7] *Ibid.*, 7, 9.
[8] *Ibid.*, 11.
[9] *Ibid.*
[10] Socrate, II, 34; Sozomène, IV, 7.

Digitized by Google

à tolérer dans sa propre famille un compétiteur et un rival. A en croire même le témoignage toujours un peu suspect de Julien, Constance n'avait cessé de haïr Gallus depuis le jour où il l'avait revêtu de la pourpre [1]. Cela n'est point tout à fait incompatible avec ce que nous savons de son caractère [2]. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que l'amitié fraternelle qui avait sincèrement uni Gallus et Julien laissât planer quelque soupçon sur celui-ci.

Constance était entouré de délateurs, dont les accusations perfides avaient peut-être contribué à exaspérer Gallus [3], et qui s'acharnaient maintenant à perdre tous ceux qui l'avaient approché [4]. Ils firent un crime à Julien d'avoir quitté Macellum, d'avoir séjourné en Asie, sous prétexte d'études, et d'avoir vu Gallus lorsque celui-ci traversa la Bithynie pour aller prendre à Antioche possession du pouvoir [5]. Julien fut mandé par Constance en Italie pour répondre à ces accusations. Libanius assure que, dans cette phase difficile de sa vie, il montra autant de dignité que de prudence. Il s'abstint de porter aucune accusation contre la mémoire de son frère, tout en se gardant de le plaindre ouvertement [6]. Il fit seulement remarquer que son départ de Macellum et son séjour en Asie avaient été autorisés par Constance [7]; que, durant les quatre années du règne de Gallus, il l'avait vu une seule fois, tout au début [8], et n'avait ensuite échangé avec lui que des lettres insignifiantes [9]. Pendant qu'on instruisait ainsi son procès, Julien fut, s'il faut l'en croire, traîné, sept mois durant, de prison en prison [10]. Cependant, un autre mot de lui laisse voir que, cette fois encore, la captivité n'était pas très rigoureuse. Il était, dit-il, à l'armée [11], exposé aux plus grands dangers, c'est-à-dire, apparemment,

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 4.
[2] « Ut erat in propinquitatis perniciem inclinatior. » Ammien Marcellin, XIV, 11.
[3] Julien, *l. c.*; cf. Ammien Marcellin, XIV, 1, 11.
[4] Ammien Marcellin, XV, 2, 3.
[5] *Id.*, 3. — Ammien Marcellin dit que l'entrevue avec Gallus eut lieu à Constantinople; Libanius (*Oratio* XII) et Socrate (*Hist. eccl.*, III, 1) la placent avec plus de vraisemblance à Nicomédie.
[6] Libanius, *Oratio* XII.
[7] Ammien Marcellin, XV, 2.
[8] *Ibid.*
[9] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 5.
[10] *Ibid.*
[11] Τῷ στρατοπέδῳ. *Ép. à Thémistius*, 4.

Digitized by Google

qu'il suivait Constance et son escorte dans leurs divers déplacements. Et pendant ce moment même, il n'était pas privé de correspondre avec ses amis. « Rappelle-toi, dit-il à Thémistius, quelles lettres je t'écrivais alors : étaient-elles remplies de larmes? y trouvait-on quelque petitesse, un ton bas et indigne d'un homme de cœur [1]? » Cependant il semble avoir couru un vrai péril. Peu s'en fallut, rapporte Ammien Marcellin, que ses ennemis ne fissent prononcer contre lui une condamnation capitale [2].

L'intervention de l'impératrice Eusébie le sauva.

Cette Macédonienne, que Constance épousa en secondes ou en troisièmes noces vers 352 [3], nous est surtout connue par les éloges des contemporains. Elle était, dit Ammien Marcellin, belle, honnête, humaine [4]; le même historien, cependant, lui attribue une très vilaine action [5]. Julien loue l'illustration de sa famille, et particulièrement les vertus de sa mère [6]. Constance paraît avoir été très épris d'elle, car les fêtes de son mariage furent célébrées avec une magnificence extraordinaire [7]. Eusébie se servit de son crédit sur l'empereur pour faire avancer sa famille, en procurant à tous les siens, vieux ou jeunes, soit les postes les plus élevés, soit au moins de bonnes places [8]. Mais elle paraît avoir aussi exercé son influence d'une manière noble et désintéressée : nombreux sont les coupables dont elle obtint la grâce, les accusés au profit desquels elle fit tourner les doutes qui s'élevaient dans l'esprit des juges [9]; Julien ajoute que personne ne fut jamais molesté à cause d'elle [10]. Plus que tout autre, il eut à se louer de sa mansuétude. L'isolement de Julien, accablé par ses accusateurs, avait excité la pitié de la jeune femme. Elle demanda à l'empereur « de faire une enquête avant d'admettre l'accusation [11]. » Elle prit même sa défense et « ré-

[1] *Ép. à Thémistius*, 4.
[2] Ammien Marcellin, XV, 2.
[3] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 380 et 676.
[4] Ammien Marcellin, XXI, 6.
[5] *Ibid.*, XVI, 10.
[6] Julien, *Oratio* III, éloge de l'impératrice Eusébie, 5, 7.
[7] *Ibid.*, 8.
[8] *Ibid.*, 11.
[9] *Ibid.*, 10.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.*, 13.

Digitized by Google

futa, dit Julien, des calomnies perfides et grossières, en y opposant le témoignage de ma vie privée [1]. » Enfin, elle lui ménagea une audience du prince. Julien n'avait pas vu celui-ci depuis l'âge de seize ans, lors du voyage de Constance en Cappadoce, l'an 347. Maintenant, tout en le traînant partout à sa suite, l'empereur refusait de le recevoir. Six mois durant, Julien demeura à Milan en même temps que Constance, et ne parvint pas à le voir une seule fois [2]. Il attribue cette rigueur aux intrigues du chambellan favori, l'eunuque Eusèbe [3]. Enfin, la bonté d'Eusébie triompha. Elle obtint que son mari reçût Julien [4]. Ce fut le salut de celui-ci. Il se lava sans peine des soupçons dont il était l'objet. L'empereur lui assigna Côme pour résidence [5].

Cependant Julien désirait toujours revoir l'Asie. Là étaient les biens de sa mère : il songeait à se retirer dans une maison ayant appartenu à celle-ci, soit en Bithynie, soit en Ionie. Il espérait trouver en ce lieu une retraite sûre, loin des intrigues de la cour : probablement se réjouissait-il aussi à la pensée de se rapprocher de ses chers maîtres néo-platoniciens. Il pria Eusébie de mettre le comble à ses bienfaits, en obtenant pour lui de Constance l'autorisation de quitter Côme pour se rendre en Asie. Non seulement l'impératrice se prêta à ce désir, mais, après avoir eu l'agrément de l'empereur, elle veilla elle-même aux préparatifs du voyage de Julien [6]. A peine, cependant, était-il installé dans sa maison, que la fortune adverse le chassa de nouveau. Lui-même raconte la cause de ce nouvel exil. « Aussitôt que je fus revenu près de mon foyer, heureux de me sentir sauvé, quoique avec peine, un imposteur répand à Sirmium le bruit qu'il se trame de ce côté des projets de révolte. Vous avez sans doute entendu parler d'Africanus et de Marinus : vous n'ignorez pas non plus le nom de Félix, ni tout ce qui se rapporte à ces différents personnages. A peine leur projet eut-il été révélé à l'empereur, que Dynamius, autre calomniateur, lui annonce une guerre en Gaule aussi sûrement qu'une crue du Nil. Frappé de terreur, craignant pour sa vie, il m'envoie l'ordre

[1] Julien, *Oratio* III, 15.
[2] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Ammien Marcellin, XV, 2.
[6] Julien, *Oratio* III, 13.

Digitized by Google

de me retirer quelque temps en Grèce [1]. » C'est donc entre la prétendue conspiration d'Africanus en Pannonie, vers mai 355 [2], et les commencements de la courte révolte de Silvanus en Gaule, en juillet de la même année [3], que Constance, sentant réveillés les soupçons qu'avaient excités les incidents du premier séjour de Julien en Asie, lui donna l'ordre de se rendre en Grèce. Eusébie semble encore n'avoir pas été étrangère au choix du lieu assigné pour le nouvel exil. « Elle connaissait mon goût pour les études littéraires, et elle savait cette contrée favorable à l'instruction [4], » raconte Julien. Voyant que Julien ne pouvait rester plus longtemps en Asie, elle obtint de l'empereur qu'il serait envoyé dans le pays où l'exil lui serait le plus profitable et le moins amer.

Si l'on s'en rapporte à sa *Lettre aux Athéniens*, c'est bien avec les sentiments d'un exilé que Julien quitta l'Asie. Si l'on en croit, au contraire, son *Éloge d'Eusébie*, c'est le cœur plein de joie et de reconnaissance qu'il se dirigea vers son nouveau séjour. « Je prierai le ciel, comme cela devait être, de répandre ses biens sur elle et sur son époux, auxquels j'allais devoir le bonheur de voir ma véritable et chère patrie. Car nous, habitants de la Thrace et de l'Ionie, nous sommes tout à fait Grecs d'origine, et ceux d'entre nous qui ne sont point trop ingrats désirent embrasser leurs pères et saluer leur pays. Je soupirais depuis longtemps après ce bonheur, et j'eusse donné pour en jouir beaucoup d'or et d'argent [5]. » Il est probable qu'au début l'ordre d'exil surprit désagréablement Julien, mais que la pensée de voir pour la première fois Athènes, et de puiser aux sources les plus réputées de la science et de la sagesse helléniques, le réconcilia vite avec son sort. Lui-même le laisse entendre, dans une pièce moins officielle, et par conséquent plus sincère, que l'*Éloge d'Eusébie*. « Quand j'allai en Grèce [6], au moment où cha-

[1] Julien, *Ép. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

[2] Ammien Marcellin, XV, 3. L'historien ne nomme pas Félix, dont il est question dans le passage cité de Julien.

[3] Ammien Marcellin, XV, 5-6. Julien a deux fois raconté la révolte de Silvanus, *Orat.* I, 43, et II, 38, 39 (premier et second panég. de Constance).

[4] Julien, *Oratio* III, 13.

[5] *Ibid.*

[6] On a supposé (Mücke, *Flavius Claudius Julianus*, 1867-1869, p. 27-30 ; Schwarz, *De vita et scriptis Juliani imperatoris*, 1884, p. 5) que Julien avait fait un premier séjour en Grèce avant celui de 355. Cette opinion se fonde sur

Digitized by Google

cun croyait que je partais pour l'exil, — écrit-il à Thémistius, — n'ai-je point béni la fortune comme en un jour de grande fête, et n'ai-je pas déclaré qu'il n'y avait pas pour moi de plus agréable échange que de troquer, comme on dit, de l'airain pour de l'or, ou neuf bœufs pour des hécatombes? Tant j'étais heureux d'échanger mon foyer pour la Grèce, où cependant je ne possédais ni champ, ni jardin, ni maison [1]. »

Julien garda de son séjour dans la capitale de l'Attique un souvenir très vif. « Je me rappelle avec joie les entretiens d'Athènes, » dira-t-il quelques années plus tard [2]; sa pensée ne pourra se détacher « des jardins, du faubourg d'Athènes, des allées de myrtes et de la petite maison de Socrate [3]. » Cependant on admettra difficilement que les études qu'il y fit aient pu avoir sur la direction de sa pensée une influence aussi grande que les impressions reçues à Nicomédie, à Pergame ou à Éphèse. Les louanges prodiguées par Julien à la ville où le génie grec se résume dans sa perfection la plus accomplie, les détails donnés par Grégoire de Nazianze sur le séjour qu'y fit le futur restaurateur de l'hellénisme, ont fait illusion; mais la vérité, c'est que Julien demeura en tout trois mois à Athènes, de juillet à septembre 355, et que son esprit ne put en si peu de temps s'enrichir de beaucoup d'acquisitions nouvelles.

Athènes, quand y arriva Julien, était bien déchue de son antique splendeur. Dès le second siècle de notre ère, elle apparaît très dépeuplée. Les invasions du siècle suivant achèvent de l'appauvrir. Cependant, au IVe siècle, elle jette encore un grand éclat littéraire. Venir étudier à Athènes est le rêve de quiconque aspire à se faire un nom parmi les rhéteurs ou les sophistes. C'est que la forte organisation universitaire qu'avait donnée à la capitale de l'Attique le siècle des Antonins survit à toutes les ruines. Les professeurs officiels, rétribués par l'État, rivali-

l'expression dont il se sert, quand il écrit à Thémistius : Ἀπιὼν εἰς τὴν Ἑλλάδα πάλιν. Mais πάλιν ici doit signifier « dans de différentes circonstances. » Julien vient de parler de son internement en Italie, et parle ensuite de son arrivée en Grèce. Voir Wordsworth, *Julianus*, dans *Dict. of christ. biogr.*, t. III, p. 494; cf. Rode, *Gesch. der Reaction Kaiser Julians gegen die christl. Kirche*, p. 37, note 31. L'hypothèse d'un séjour antérieur en Grèce se concilierait malaisément avec la chronologie connue de la vie de Julien.

[1] Julien, *Ép. à Thémistius*, 4.

[2] *Ibid.*, 1.

[3] *Ibid.*, 3.

Digitized by Google

sent d'influence avec les professeurs libres. Les étudiants affluent. Il en vient de toutes les contrées soumises à l'empire romain. Libyens, Égyptiens, Arabes, Syriens, Asiatiques, Byzantins, Italiens et Gaulois s'y rencontrent. Ils paraissent avoir été divisés par nations, comme dans les universités du moyen âge. Redoutables entre tous sont les Arméniens. Les contemporains, particulièrement Libanius et Grégoire de Nazianze [1], ont laissé des tableaux très vivants de cette turbulente jeunesse. Ses allures contrastent singulièrement avec la tenue sévère et l'exacte discipline imposées naguère à l'éphébie attique. Il fallait un certain courage pour se faire inscrire parmi les étudiants, car chaque nouveau venu était l'objet de plaisanteries et de brimades plus ou moins vives, selon le degré de rusticité ou de bonne humeur du candidat. Il tombait ensuite dans les mains de rabatteurs aux gages des maîtres, qui s'efforçaient de l'entraîner vers telle ou telle école. Enfin une longue procession le conduisait au bain, avec accompagnement de chants et de danses, et son initiation n'était complète qu'après ce baptême universitaire. Les étudiants athéniens n'étaient pas, pour la plupart, de tout jeunes gens : souvent ils arrivaient après avoir épuisé toutes les ressources d'éducation de leur ville ou de leur province natale et arraché à grand'peine le consentement de parents que l'éloignement et la distance effrayaient. Libanius avait d'abord étudié à Antioche : sa famille et ses amis essayèrent de le retenir en lui offrant les plus brillants mariages : « J'aurais, dit-il, rejeté l'union d'une déesse pour voir seulement la fumée d'Athènes. » Quand saint Grégoire de Nazianze y vint, il avait entendu non seulement les maîtres de la Cappadoce, mais encore les professeurs renommés de Palestine et d'Alexandrie [2]. Saint Basile avait étudié aussi non seulement en Cappadoce, mais à Constantinople, sous Libanius, avant d'aller finir son éducation à Athènes [3]. Il avait vingt-six ans quand il quitta cette ville : Grégoire parait y être resté jusqu'à sa trentième année. Aussi les plus distingués et les plus mûrs des étudiants athéniens avaient-ils quelquefois une réputation qui rivalisait

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 15-18; Libanius, *De vita*.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX, XX.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XX; saint Basile, *Ep.* 142, 143.

Digitized by Google

presque avec celle de leurs professeurs, et dépassait les limités de la Grèce [1].

On se figure aisément l'effet produit par l'arrivée de Julien dans ce milieu agité, où tous les extrêmes se rencontraient, adolescents venus de contrées sauvages, et à peine dégrossis, jeunes gens déjà raffinés par une longue culture intellectuelle [2], étudiants si pauvres qu'ils devaient habiter ensemble le même logis, et pour sortir tour à tour se prêtaient la même tunique et le même manteau [3], rejetons d'opulentes ou illustres familles [4]. La présence d'un jeune prince qu'avaient déjà rendu célèbre ses malheurs, et que recommandait, outre son rang, l'amitié des plus illustres néo-platoniciens, ne pouvait manquer d'exciter un vif intérêt dans cette foule mélangée. Peut-être ce qui transpirait de ses sentiments religieux y ajoutait-il encore. Athènes, dans l'ensemble, était demeurée une ville païenne. Pas plus dans ce sanctuaire de l'hellénisme qu'à Rome même n'avaient été exécutées les lois de Constance proscrivant l'idolâtrie. Les idoles y étaient, dit saint Grégoire, plus nombreuses qu'ailleurs [5]. Julien, dans un discours prononcé devant Constance, parlera en 357 de la statue de Minerve trônant à l'Acropole [6]. Himère décrit en témoin la procession des Panathénées [7]. Temples, sacrifices, fêtes, jeux, collèges sacerdotaux, rien n'a disparu de ce qui faisait l'éclat ou la parure de l'ancien culte. La majorité des professeurs était païenne. Parmi les sophistes fameux qui enseignaient à Athènes, on cite un seul chrétien, Proaeresius [8]. Quant aux étudiants, il est impossible de dire quelle religion comptait parmi eux le plus d'adeptes. Sans doute, la forme païenne de l'éducation, le milieu tout hellénique où ils vivaient, devaient exercer sur les convictions flottantes de beaucoup d'entre eux une influence peu favorable au christianisme. Cependant le grand nombre des jeunes gens venus des contrées de l'Asie les plus anciennement évangélisées, et aussi la facilité avec laquelle

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 22.
[2] *Ibid.*, 15.
[3] Eunape, *Vitae soph.*, Proaeresius.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *l. c.*
[5] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 21.
[6] Julien, *Oratio* II, second panégyrique de Constance, 4.
[7] Himère, *Oratio* III.
[8] Saint Jérôme, *Chron.*, ad. olymp. 286.

Digitized by Google

on voit les familles les plus chrétiennes, comme celles de saint Grégoire de Nazianze ou de saint Basile, permettre à leurs fils d'étudier à Athènes, donnent lieu de croire que les chrétiens ne s'y trouvaient pas isolés. Mais on croira facilement aussi que peu nombreux sont ceux qui, comme les deux amis de Cappadoce, ne connaissaient de la ville de Minerve que le chemin de l'église et celui de l'école, ignoraient les routes menant aux festins et aux spectacles, et se fortifiaient dans la foi par la vue même de l'idolâtrie [1].

Julien paraît avoir fréquenté de préférence, bien que sans ostentation, ses camarades païens. Libanius le montre entouré par une foule d'hommes de tous les âges, philosophes, rhéteurs, étudiants, et gagnant la faveur de tous par sa modestie non moins que par les qualités de son intelligence [2]. Mais il ajoute qu'à des amis intimes Julien ouvrait familièrement son cœur, et laissait voir le désir de travailler en faveur de l'idolâtrie, quand il en aurait la puissance [3]. On cite parmi ceux à qui il fit plus particulièrement confidence de ses desseins un ami originaire d'Antioche, le seul homme, dit Libanius, qui se soit montré impeccable, et ait surmonté l'envie par sa vertu [4]. Tillemont a vu dans ce personnage si mystérieusement désigné l'hiérophante d'Éleusis, dont nous dirons tout à l'heure les relations avec Julien [5]; mais l'hiérophante appartenait héréditairement à la famille des Eumolpides, par conséquent était Athénien. On n'y saurait reconnaitre non plus le néo-platonicien Priscus, disciple d'Edesius, et à cette époque retiré en Grèce : Priscus sera de tout temps tenu en haute estime par Julien : mais il était né en Épire, et non à Antioche [6]. Peut-être Libanius veut-il parler de Celse [7], que Julien fera gouverneur de Cilicie, et qui fut son condisciple à Athènes, raconte Ammien Marcellin [8]; le récit de cet historien, joint au témoignage de Libanius [9], montre que Celse était païen et que Julien avait pour lui une grande affec-

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XX.
[2] Libanius, *Oratio* XII.
[3] Libanius, *Oratio* V.
[4] Libanius, *Oratio* XII.
[5] Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 495.
[6] Eunape, *Vitae soph.*, 5.
[7] Cf. Sievers, *Libanius*, p. 90, note 28.
[8] Ammien Marcellin, XXII, 9.
[9] Libanius, *Oratio* XII; *Ep.* 634.

Digitized by Google

tion. Mais Celse était aussi ami de saint Basile, et c'est même sur le conseil de celui-ci qu'il était venu étudier à Athènes [1]. Il peut avoir servi de trait d'union entre Julien et les deux inséparables compagnons Basile et Grégoire, car nous savons par eux que Julien rechercha aussi leur société [2].

Saint Grégoire affirme que les entretiens de Julien, et même son apparence extérieure, lui découvrirent promptement son caractère faux et dangereux. « Je ne me pique pas, dit-il, d'être fort habile à deviner : mais il est vrai que je ne pouvais rien attendre de bon de ce jeune prince, en qui je voyais une tête toujours en mouvement, des épaules continuellement branlantes et agitées, un œil égaré, un regard fier et plein de fureur, une démarche chancelante et sans fermeté, un nez qui ne marquait que de l'insolence et du dédain pour les autres, un air de visage railleur et méprisant, un rire excessif et immodeste, des signes de tête qui accordaient et refusaient sans raison, une parole hésitante et entrecoupée, des interrogations déréglées et impertinentes, et des réponses qui ne valaient pas mieux, embarrassées les unes dans les autres, qui ne se soutenaient point et qui n'avaient ni ordre ni méthode [3]. » Ce portrait n'est point en contradiction avec l'image beaucoup plus favorable qu'Ammien Marcellin a tracée de Julien [4] : l'historien peint les traits et la stature de son héros, Grégoire essaie d'en montrer l'âme dans les regards, les gestes, les mouvements, la façon de causer. Il faut ajouter que l'absence d'ordre et de méthode signalée par Grégoire dans la conversation de Julien est précisément la caractéristique de la plupart de ses écrits : quand on les a lus, on retrouve aisément dans l'écrivain le causeur incohérent d'Athènes. « Si j'avais ici, continue Grégoire, quelqu'un de ceux avec qui je m'entretenais alors, ils pourraient attester que quand j'eus remarqué toutes ces choses, je dis aussitôt : « Quel terrible monstre nourrit ici l'empire romain ! » Et après avoir ainsi parlé, je demandai à Dieu d'avoir été faux prophète. »

Il ne semble point résulter de ce passage que saint Grégoire

[1] Libanius, *Ep.* 143.
[2] Saint Basile, *Ep.* 207, 208; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* IV. — Je me sers ici de la traduction de Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 494.
[4] Ammien Marcellin, XXV, 4.

Digitized by Google

ait eu alors connaissance des relations de Julien avec l'hiérophante d'Éléusis. Ce personnage sacerdotal était, à cette époque, l'un des chefs du parti païen. On le voit en correspondance avec les philosophes les plus fameux de l'Asie. Probablement avait-il introduit ou contribué à introduire dans la religion des grandes déesses des doctrines ésotériques, empruntées au dogmatisme alexandrin, et des rites mystiques imités des pratiques du néo-platonisme décadent; de même que son successeur, qui sera le dernier hiérophante, y fera, quelques années plus tard, entrer les cérémonies du culte mithriaque [1]. Un tel sentiment de vénération superstitieuse s'attachait à l'hiérophante en fonctions lors du séjour de Julien à Athènes, qu'Eunape déclare n'avoir pas le droit de prononcer son nom [2]. On sait seulement qu'il appartenait à la famille des Eumolpides, qui avait le privilège, depuis plusieurs siècles, de fournir au culte d'Éleusis son principal ministre, et que cette famille, dont l'origine se perd dans la nuit des temps mythologiques, s'éteignit avec lui [3]. Il nous apparaît comme une des mailles dont était formé le réseau de mages et de sophistes, en communication les uns avec les autres, qui reliait entre eux, dans une défense et une propagande communes, tous les points du monde païen. D'Éphèse Maxime recommanda Julien à l'hiérophante. Julien le vit souvent pendant son séjour à Athènes, et fit de lui son guide religieux [4].

Les historiens modernes disent presque tous que Julien fut alors initié aux mystères d'Éleusis. Cela ne résulte pas clairement du texte d'Eunape, qui, initié lui-même par l'hiérophante que connut Julien, parle de la familiarité de celui-ci avec le prêtre des grandes déesses, mais ne dit pas que l'initiation lui ait été conférée. Il me semble difficile que Julien ait été initié. S'il participa d'abord aux petits mystères d'Agra, qui en certaines années précédaient immédiatement les grands mystères, puis fut admis à prendre part à ceux-ci, célébrés en automne, une partie considérable de son séjour à Athènes dut être employée en cérémonies religieuses. Les Éleusinies duraient, selon les années, dix ou treize jours : il faut encore

[1] Eunape, *Vitae soph.*, Maximus, 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

compter deux ou trois jours pour les petits mystères : on admettra probablement quelques conférences préparatoires entre Julien et l'hiérophante. Pendant un séjour de trois mois, en apparence consacré à suivre les cours de l'université d'Athènes, une aussi longue absence eût été remarquée. Mais on doit ajouter que l'initiation aux mystères comprenait un grand nombre de cérémonies publiques. Si ce qui se passait durant les trois nuits mystiques au temple d'Éleusis, spectacles sacrés, apparitions troublantes, grandiose fantasmagorie, commentée par la voix solennelle de l'hiérophante ou du diaduque, était réservé aux seuls initiés, que liait la loi du secret, l'initiation avait aussi une partie ostensible, dont probablement aucun myste ne pouvait être dispensé. Réunion à Athènes, bains dans la baie d'Éleusis, purifications, sacrifices, prise de l'habit d'initié, jeux, représentations théâtrales, procession qui durait plusieurs heures à l'aller et au retour, tout cela mettait en évidence les dévots de Déméter et de Coré [1]. On se figure difficilement Julien se compromettant de la sorte, à une époque de sa vie où il était obligé de cacher avec le plus grand soin sa conversion intérieure à l'hellénisme.

La lecture des écrits de Julien ne semble pas de nature à infirmer cette conclusion. Il parle du secret imposé à l'initié ; mais c'est à propos du culte du Soleil [2]. Plus tard, en effet, il sera initié aux mystères de Mithra [3]. Nulle part il ne laisse entendre qu'il ait reçu l'initiation d'Éleusis [4]. S'il fait un jour allusion aux grands et aux petits mystères, c'est à propos de la Mère des dieux, et par comparaison à ceux de Cybèle [5]. Quand il parle de l'abstinence, c'est précisément de celle des initiés de Cybèle, à qui est permis l'usage des viandes et défendu l'usage des légumes [6], non de celle des initiés d'Éleusis, qui doivent s'abstenir de la chair des animaux [7] : l'abstinence de poissons

[1] Voir dans le *Dict. des ant. grecques et romaines*, t. II, p. 554-581, l'art. *Eleusinia*, de F. Lenormant et E. Pottier.

[2] Julien, *Oratio* IV, sur le roi Soleil, 1.

[3] Julien, *les Césars*, in fine ; Himère, *Oratio* VII, 2.

[4] La lettre 68, à Théodore, où Julien parle de leur commun initiateur, paraît faire allusion à Maxime, non à l'hiérophante.

[5] Julien, *Oratio* V, sur la Mère des dieux, 8.

[6] *Ibid.*, 9.

[7] Porphyre, *De abstin. carnis*, VI, 16 ; saint Jérôme, *Adv. Jovin.*, II, 14, 344.

Digitized by Google

et de grenades, dont il fait aussi mention [1], était commune aux deux cultes [2], mais il laisse entendre que les mystères auxquels il participe n'interdisent pas de manger des oiseaux [3], ce qui était défendu aux mystes d'Éleusis [4]. Les dieux auxquels il est dévot sont d'abord le Soleil, à la protection duquel il attribue les événements heureux de sa vie; puis Jupiter, Mercure, Minerve, Cybèle ou la Mère des dieux : celle-ci et le Soleil forment en réalité le centre de sa vie mystique; probablement même, afin d'effacer le sceau du baptême, se soumit-il un jour à la sanglante purification du taurobole [5]. Mais jamais ou presque jamais il ne fait allusion à Déméter et à sa fille, les grandes déesses d'Éleusis.

Quoi qu'il en soit, les rapports de Julien avec l'hiérophante d'Éleusis cessèrent promptement, sauf à être repris dans un autre pays et dans des circonstances très différentes. Un ordre impérial survint, rappelant tout à coup Julien à Milan. Toutes ses terreurs le ressaisirent alors. Il se crut condamné. « Que de torrents de larmes je répandis ! écrira-t-il plus tard aux Athéniens, en rappelant les souvenirs de sa jeunesse. Que de gémissements, les mains tendues vers l'acropole de notre cité, suppliant Minerve de sauver son serviteur et de ne point l'abandonner ! Beaucoup d'entre vous l'ont vu, et peuvent en rendre témoignage. La déesse elle-même sait combien de fois je lui ai demandé de mourir avant de quitter Athènes [6]. » Probablement, dès cette époque il avait, parmi ses compagnons d'études, des confidents de ses idées religieuses. Sans cela, il n'eût pas fait allusion aux nombreux témoins de ses prières désespérées à Minerve. Autour de lui, cependant, et dans sa domesticité intime, il cachait encore soigneusement son apostasie. Un seul de ses serviteurs, dont il fera un jour son bibliothécaire, partageait ses croyances et l'aidait secrètement dans les pratiques du culte païen.

PAUL ALLARD.

[1] Julien, *Oratio* v, 11.
[2] Porphyre, *De abst. carn.*, IV, 16; Élien, *Hist. anim.*, IX, 65; Plutarque, *De solert. anim.*, 35, 11.
[3] Julien, *Oratio* v, 11.
[4] Porphyre, saint Jérôme, *l. c.*
[5] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* iv, 52; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 2.
[6] Julien, *Ep. au sénat et au peuple d'Athènes*, 6.

Digitized by Google

LA RÉBELLION D'HESDIN

FARGUES ET LE PREMIER PRÉSIDENT LAMOIGNON

(1658-1668)

(Suite et fin [1])

II.

LE PROCÈS DE FARGUES

En quittant Hesdin avec les dépouilles opimes amassées par eux, les deux beaux-frères s'étaient dirigés sur Paris. La Rivière parait y être mort peu après ; sa fin ne fit pas plus de bruit que sa participation aux événements de 1658 et de 1659 n'a laissé de traces. Fargues se retira dans la terre qu'il possédait depuis 1655 en Hurepoix, sur la route d'Orléans, entre Châtres et Linas, c'est-à-dire à une demi-douzaine de lieues S.-O. de Paris [2]. Cette terre portait le nom de Cincehours ou Cincehoux, par corruption Cincheours, Cinqsols ou Saint-Souze [3], que l'on chercherait en vain sur la carte moderne, ayant été absorbé dès 1670 dans le comté de Launay-Courson [4].

Cincehours et Montelou, fiefs mouvants de la châtellenie de Montlhéry, sur la paroisse de Briis, n'avaient pris quelque importance que lorsqu'ils étaient passés entre les mains de Gilles Le Maistre, premier président du parlement de Paris

[1] Voir ci-dessus, p. 93-156.
[2] Ci-dessus, p. 107. Corrigez *Mirepoix* en *Hurepoix*.
[3] Voir une dissertation sur l'étymologie du vocable et sur ses variantes dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, édit. Bournon, t. III, p. 451. C'est Cinqsols sur la carte de 1652, Cincheours dans le contrat de mariage de Fargues, en 1655.
[4] Ci-après, p. 457-463.

Digitized by Google

sous Henri II [1]. Ce haut magistrat y avait érigé une chapelle qui devint plus tard église paroissiale, et contre laquelle s'élevait un « châtel nouvellement bâti, clos de fossés à eau et pont-levis, » quand, le 1er juin 1639, un fils de l'arrière-petit-fils du premier président, Jean Le Maistre, seigneur de Ferrières et conseiller au parlement, vendit Cincehours et Montelou à François du Tronchay, grand audiencier de France, déjà possesseur des fiefs voisins de Launay et de Courson, dont il sera parlé plus loin [2]. Le « châtel » de Cincehours était réellement un lieu fort, puisqu'il est parlé d'engins de défense, et même d'artillerie, dans l'acte d'achat [3], tandis que Courson n'avait pas encore de château seigneurial. D'après la notice moderne à laquelle j'emprunte ces détails [4], Cincehours et Montelou auraient été payés moins de six mille livres par le grand audiencier; mais ce doit être une erreur de lecture ou d'impression, puisque, trois ans plus tard, lorsque les quatre fiefs réunis passèrent à son fils, ils furent estimés cent six mille livres, et que ce fils, le président Charles du Tronchay, les vendit, le 12 octobre 1655, comme on l'a vu [5], à Balthazar de Fargues, moyennant sept mille huit cents livres de rente en deux titres de constitution au denier vingt que Fargues venait de se faire livrer par son banquier Jacques Pollart et par son futur beau-frère La Rivière [6]. En se mariant quel-

[1] Lebeuf, p. 450-454. Cincehours paraît être venu au premier président par le mariage de son père, en 1492, avec la fille d'un prévôt de Montlhéry. Auparavant les deux fiefs avaient appartenu à Gilles Spifame.

[2] Ci-après, p. 437.

[3] Dès le temps du premier président, en 1561, on y avait saisi des armes de cette nature.

[4] *Notice* (lithographiée) *sur la terre et seigneurie de Courson*, avril 1839.

[5] Ci-dessus, p. 107.

[6] Acte passé devant Groyn, notaire au Châtelet. Me Delapalme, successeur actuel de Groyn, a bien voulu me communiquer la minute originale. Cincehour (*sic*) était vendu avec quatre fermes, six fiefs et les terres, bois ou prairies, le château environné de fossés pleins d'eau et revêtus de gresserie, trois ponts-levis, avant-cour et allée, basses-cours, granges, étables, pressoir, bergeries, grand colombier, fontaines, pompes et canaux, l'enclos contenant quatre-vingt-dix arpents de terre environ, dont vingt en sainfoin, dix de prés à semer de même, dix de vignes, douze plantés d'arbres fruitiers, et dix-huit en haute futaie, y compris la grande allée d'ormeaux, une prairie sur la rivière de Châtres, etc. Les appartements du château, et notamment la galerie, n'étaient pas encore entièrement ornés. Cincehour de Monteloup (*sic*) avait la moyenne et la basse justice, avec droits de carcan et de présentation à la cure. — Quant aux terre, fief et seigneurie de Launay-Cosson (*sic*), autrement dit Gloriette, ils avaient toute justice et relevaient de la tour du Louvre. Avec les grands bâtiments, écuries, bergeries, pressoir, colombier et environ deux

Digitized by Google

ques jours plus tard avec Mlle de la Rivière, Fargues fit don de la terre de Cincehours à celle-ci pour le cas où il mourrait sans qu'il fût issu aucun enfant de leur union.

Le chroniqueur raconte que Fargues, ainsi établi à Cincehours, commença par se tenir coi, mais en s'entourant des mêmes précautions que jadis dans Hesdin : le château était défendu par ses fossés contre toute approche intempestive, et le pont restait toujours levé pendant la nuit comme durant les repas. Saint-Simon prétend même que Fargues ne se montrait point au dehors, recevait tout au plus quelques amis, et n'avait ni femme ni enfants; quant à cette dernière assertion, nous savons que non seulement Mme de Fargues existait encore [1], mais aussi qu'elle possédait un fils et deux filles, qu'elle avait montré un sincère dévouement pour leur père dans le temps de la rébellion, et les expressions des lettres de 1658 reproduites dans notre premier article permettent de croire qu'il y avait, au moins en ce temps-là, une grande réciprocité de tendresse entre les deux époux. On verra enfin que Mme de Fargues intervint activement en faveur de son mari dans la tragédie finale dont le récit va être fait.

Comment, au bout de quatre ou cinq ans, l'attention fut-elle attirée sur l'ancien héros d'Hesdin devenu un modeste châtelain ? On a lu plus haut le très joli récit de Saint-Simon; malheureusement, il ne supporte pas l'examen. Un premier point d'abord. La chasse partie de Saint-Germain ou de Versailles pouvait, à la rigueur, entraîner le roi et ses courtisans jusque dans la forêt des Yvelines et dans les bois de Marcoussis, à la porte de Cincehours; mais Gaillard s'est demandé si les quatre compagnons d' « égarement » étaient bien en mesure de se trouver à la suite de leur maître dans la saison qui précéda la catastrophe de Fargues, c'est-à-dire dans l'automne de 1664. Pour Lauzun (il ne s'appelait alors que le marquis de Péguilhem), on voit, par un aimable billet du roi [2], que son retour de

cent quarante arpents, il y avait deux fiefs, deux bois et des rentes. — Les deux titres de rente, de 4,800 l. sur Pollart et de 3,000 l. sur Jacques de la Rivière, avaient été constitués le 7 et le 9 octobre. C'était de toute évidence le remploi des profits que Fargues avait faits à Hesdin par les voies irrégulières et condamnables que son procès fera connaître ci-après, p. 419 et suiv.

[1] Ci-dessus, p. 128-130 et 145, et ci-après, p. 443.

[2] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 175.

Digitized by Google

Venise dut se faire au commencement de l'été, et ce n'est que l'année suivante qu'il alla de nouveau en disgrâce à la Bastille. Pour le duc du Lude (qui n'était encore que comte), point d'objection non plus; celui-là était un courtisan assidu, qui ne fréquenta jamais ni les pays étrangers ni les prisons d'État. Au contraire, le galant comte de Guiche, invité en 1662 à voyager en Lorraine et en Pologne, n'en revint qu'en 1665, et Vardes, forcé depuis le même temps de demeurer à l'autre bout de la France dans son gouvernement d'Aigues-Mortes, ne le quitta, aussi en 1665, que pour aller prendre les arrêts dans la citadelle de Montpellier [1]. Ce sont donc deux témoins à supprimer.

D'autre part, Saint-Simon dit tenir l'anecdote de la bouche de Lauzun. Quelle pouvait bien être l'autorité des souvenirs du « petit homme blondasse, » à trente ou quarante ans de distance? Saint-Simon n'est-il pas le premier à dire que « ses traits cruels et perçants n'épargnaient personne, » qu'il était « redouté sans exception de tout le monde, » que « les ministres, les généraux, les gens heureux et leurs familles étoient les plus maltraités; » que d'ailleurs, si l'on « essayoit de tirer de lui quelques bribes, » il ne contait qu'à « la manière des romans et enfiloit une douzaine d'histoires à la fois qui faisoient perdre terre et se chassoient l'une l'autre, de sorte qu'il n'étoit pas possible de rien apprendre de lui, ni d'en rien retenir [2]? » — « Même dans les récits des choses de son temps à ses amis qui lui en parloient, l'abondance de son esprit y mettoit une telle confusion, un enchaînement si peu distingué de toutes sortes de choses, et des parenthèses si fréquentes et si longues à mesure que la matière l'emportoit, qu'on avoit peine à le suivre et à en démêler le chaos [3]. »

Pour un pareil personnage, quelle bonne aubaine que la curiosité d'un fureteur tel que son beau-frère [4], quel délice de ver-

[1] On se rappellera que Vardes, comme frère aîné du comte de Moret, pouvait avoir conservé rancune du tour joué à celui-ci par La Rivière et Fargues, en 1658 : ci-dessus, p. 108 et 114.

[2] *Mémoires*, t. XIX, p. 195.

[3] Notice de Saint-Simon sur Mme des Ursins, imprimée dans le tome V de l'édition nouvelle, p. 515.

[4] « Il se divertissoit à se moquer des sots, même des plus élevés, en leur tenant des langages qui n'avoient aucun sens » (*Mémoires*, t. XIX, p. 186).

Digitized by Google

ser dans cette oreille toujours ouverte un venin habilement distillé et préparé au goût de l'auditeur [1] !

L'anecdote des chasseurs égarés ne se retrouve chez aucun autre historien. Le récit qui s'en rapproche le plus est celui que dom Devienne adopta en 1787; mais à peine osé-je le citer, tant il semblera absurde [2]. La Fargue, comme ce bénédictin l'appelle, « retiré dans une terre qu'il avoit à huit lieues de Paris, y vivoit avec beaucoup de magnificence. Le château qu'il habitoit étoit environné de fossés. Il y étoit depuis quelque temps, lorsque le Dauphin (*sic*), passant auprès, demanda à qui il appartenoit. On lui dit que c'étoit à quelqu'un qui avoit tiré le canon sur son père. Ce prince ne répondit rien; mais il fit épier La Fargue, et, ayant appris qu'il étoit venu à Paris, il le fit arrêter. » — En 1664, date où l'on va voir les poursuites commencer contre Fargues, le Dauphin, fils de Louis XIV, achevait tout juste sa troisième année !

Plus vraisemblable seroit la version du chroniqueur hesdinois rapportant que Fargues, enhardi peu à peu par l'impunité et désireux de faire parade de ses richesses, se montra au Cours dans un carrosse doré, et que Louvois vit cela, ou en fut instruit. Louvois, né en 1641, était bien jeune en 1664; mais, associé dès sa quinzième année aux travaux de la secrétairerie d'État, il avait pu suivre de près les événements de 1658, 1659, 1660; il avait obtenu la signature le 24 février 1662, et, depuis lors, dirigeait toutes les affaires militaires quoique n'ayant encore que la survivance de son père. L'impudence de Fargues l'aurait indigné. « Ce coquin, s'écria-t-il, est bien hardi de venir se montrer ici aux yeux de la cour et nous braver ! » C'est à peu près l'exclamation mise par Saint-Simon dans la bouche de Louis XIV apprenant l'aventure des chasseurs à Courson : « Comment Fargues est-il si près d'ici ? » — Puis : « Le roi ne dit plus rien. Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues étoit bien hardi

[1] Saint-Simon insiste particulièrement sur la bonne tenue du logis, l'excellence de la réception, le haut style du « domestique. » C'est pour rendre Fargues plus intéressant, plus digne de pitié, de même qu'en l'impliquant simplement dans un meurtre commis à Paris même, au fort des troubles, de la révolte et de la confusion, il plaide presque son innocence. Voyez ci-après, p. 447-448, une citation de la rectification de Gaillard.

[2] *Histoire d'Artois*, 5e partie, p. 230.

Digitized by Google

d'habiter si près de la cour, et fort étrange qu'ils ne l'apprissent que par cette aventure de chasse, depuis si longtemps qu'il demeuroit là. » Effectivement, il eût été étrange que, si proche de Paris, dans un pays couvert de châteaux et d'habitations de hauts magistrats, Fargues se fût dissimulé pendant quatre ans, après avoir tant occupé la cour et la ville. Aussi ne saurions-nous accorder à Lémontey [1] que « le mot du roi, l'entrevue avec sa mère, l'opinion du rôle que de Fargues avait joué dans la Fronde, et l'intercession des courtisans en sa faveur » ne soient ni contestés ni contestables.

Le ressentiment du roi ne fut-il pas plutôt réveillé par un incident qui se produisit au cours du procès de Foucquet [2] ? Dans un des factums imprimés secrètement en faveur du surintendant au commencement de 1663, voici ce qu'on lui faisait répondre au sujet de son plan de défense [3] : « Cependant toute la France jouit de la paix qu'il a plu à Dieu de donner au royaume, je puis dire sans vanité en partie par mes soins et mes engagements à faire subsister les armées et les dépenses importantes de l'État. Ceux qui étoient pendant ce temps-là contre le service du roi ont part à la tranquillité publique ; et moi, qui n'ai desservi qu'en pensée, et servi effectivement, je souffre, sans que l'on veuille considérer que, quand je serois véritablement coupable, je ne pourrois pas être recherché ! Car enfin, si j'avois eu une intelligence effective avec les ennemis de l'État, et si j'en avois fait mention dans cet écrit, on ne pourroit pas douter, ce me semble, que je ne fusse à couvert par l'amnistie. Et cependant, pour n'avoir rien fait de mal, et avoir continué de servir quoique bien averti de ma perte, je suis en pire condition que M. de Fargues et plusieurs autres qui ont fait toutes sortes d'hostilités sans avoir jamais reçu aucun déplaisir. »

Il est certain que les projets très éventuels formés par Fouc-

[1] Dans la première pièce justificative de son *Essai sur l'établissement de Louis XIV*, édit. 1818, p. 459; ci-dessus, p.100.

[2] *Nicolas Foucquet*, par M. Jules Lair, t. II, p. 425 : « Foucquet avait cité comme preuve de l'amnistie accordée à tous les crimes l'exemple de Fargues, l'ex-gouverneur de Hesdin. Est-ce ce souvenir, est-ce un autre incident qui ramena l'attention sur cet infortuné ? Toujours est-il qu'il fut pris, jugé, pendu en quelques semaines. »

[3] Je dois la communication de ce texte à M. Jules Lair lui-même.

Digitized by Google

quet au temps le plus aigu de sa lutte contre Mazarin [1] n'étaient pas sans analogie avec ce qui s'était passé à Hesdin en 1658, puisqu'il y est question d'enlever au roi des villes fortes telles que Belle-Isle, Ham, Concarneau, Tombelaine, et de s'en faire des places de sûreté pour lui-même ; mais, de là à réclamer le bénéfice de l'amnistie de 1660 qui n'avait été accordée que pour les faits de la Fronde ou pour ses suites, la prétention était assez singulière. Qu'elle eût ou non la moindre valeur, un écho de cette phrase sur Fargues put bien arriver jusqu'aux oreilles du roi, et, à tout le moins, elle ne passa pas inaperçue sous les yeux de Colbert. Son premier maître, Mazarin, n'avait pas eu le temps de tirer vengeance des deux adversaires qui l'avaient si impudemment joué ; mêlé comme on l'a vu [2] aux négociations secrètes de 1658, et ayant conservé un pénible souvenir des angoisses du cardinal en ce temps-là, Colbert, qui venait précisément d'écrire la page citée plus haut [3] sur les trahisons de certains gouverneurs de places, Colbert n'aura pas mieux demandé que de faire l'affaire sienne ; c'est lui, en effet, qui en prit la direction dès le premier jour, lui et non Louvois comme l'ont pensé presque tous les historiens. Certainement il obtint sans peine l'autorisation du roi.

On sait combien les souvenirs de la Fronde étaient restés insupportables à Louis XIV, et cela parce que son premier souci fut, en tout temps, de conserver intact le prestige de la majesté royale. Les Parisiens l'éprouvèrent durant un demi-siècle ; il ne montra jamais que méfiance et aversion pour ceux qui l'avaient réduit à quitter précipitamment son palais dans cette nuit piteuse du 6 janvier 1649 [4]. Sa grande cousine, Mlle de Montpensier, avait, elle aussi, comme les commandants d'Hesdin, fait tirer le canon, sinon contre la personne même du roi, du moins contre ses troupes et ses généraux, pour protéger Condé et les princes rebelles [5] ; aussi, lorsqu'elle eut reparu devant Louis XIV à Se-

[1] Le projet de défense fut commencé par Foucquet en 1657, et remanié en 1659.

[2] Ci-dessus, p. 117, note 1.

[3] Ci-dessus, p. 109.

[4] Et de même contre les révoltés bordelais de 1652-1653. Voir les *Mémoires du jeune Brienne*, t. Ier, p. 240.

[5] L'ordre donné par Gaston, sur l'invitation de sa fille, existe dans les Papiers de Baluze. M. Couderc va prochainement publier une lettre de Made-

Digitized by Google

dan, le 7 août 1657, on raconta qu'il lui avait adressé ces seuls mots : « Ma cousine, j'aime mieux vous voir ici qu'à la porte Saint-Antoine, où vous animiez mes sujets contre moi ; » et que le cardinal Mazarin aurait ajouté, en forme d'avis charitable : « Mademoiselle, Mademoiselle, le Roi se souvient de loin, et Sa Majesté a la mémoire bonne [1]. » Condé lui-même, après la paix et l'amnistie, dut faire amende honorable (Aix, 27 et 28 janvier 1660) : « Il fallut que sa grande fierté et son courage hautain s'humiliassent en cette occasion, et qu'il fléchît le genou devant l'idole que tout le monde adoroit en France. Le cardinal le mena chez la reine, où étoit le roi, devant lequel il mit un genou en terre, et lui demanda pardon de ce qu'il avoit fait contre son service. Le roi se tint fort droit, et le reçut très froidement, et la reine aussi [2]. » Des années d'abstention, et même de souplesse, purent seules rendre au vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen, de Lens, les bonnes grâces et la confiance du maître.

Un personnage aussi secondaire que Fargues eût facilement bénéficié de l'oubli dans l'humilité et l'obscurité ; son audace à reparaître au grand jour, à se pavaner comme un financier enrichi du fruit de ses rapines, lui coûta la vie [3]. Sans doute, il avait de bonnes raisons pour croire couvertes par l'abolition de décembre 1659, non seulement sa rébellion, sa trahison, mais même les exactions et extorsions qu'il avait commises pendant ses deux années de gouvernement illégitime. On chercha

moiselle écrite le lendemain même, et dans laquelle elle dit simplement que la Bastille a tiré vingt volées contre les troupes du roi.

[1] Les deux jeunes Hollandais qui rapportent cet on-dit (*Journal d'un voyage à Paris*, p. 221) semblaient douter qu'il fût vrai. Pourquoi donc ? Mademoiselle elle-même raconte (ses *Mémoires*, t. III, p. 121) que la reine mère la présenta à son fils en ces termes : « Voici une demoiselle qui est bien fâchée d'avoir été méchante ; elle sera bien sage à l'avenir. » Le roi put bien riposter par la phrase ci-dessus rapportée, et néanmoins recevoir sa cousine « d'une façon entièrement obligeante et avec toutes les cordiales démonstrations de joie qu'elle en pouvoit souhaiter, » ainsi que la *Gazette* l'annonça. Saint-Simon dit (éd. 1873, t. XIX, p. 181) : « Elle sentoit sans cesse que le roi ne l'aimoit point et qu'il ne lui avoit jamais pardonné le voyage d'Orléans, qu'elle rassura dans sa révolte, moins encore le canon de la Bastille.... »

[2] *Mémoires de Monglat*, p. 345. Cf. la *Gazette*, p. 151-152.

[3] Gaillard, en 1781, faisait cette observation : « Quel intérêt peut-on supposer à Louis XIV pour poursuivre ce petit particulier, alors qu'il laissoit en paix tant de frondeurs illustres ? »

Digitized by Google

donc d'un autre côté, et Colbert fut mis sur la voie par un ancien camarade du major, cet officier au régiment de Bellebrune, du nom de Papillon Sainte-Marie [1], que Fargues et La Rivière, ne pouvant l'entraîner avec eux, tinrent si longtemps en prison. Mazarin, dit-on, l'avait récompensé par une lieutenance aux gardes [2]. Très lié avec Fargues avant 1658, ayant même eu quelque part dans l'association que le major avait faite avec les munitionnaires des garnisons d'Hesdin et d'Abbeville, il le dénonça comme ayant fait fabriquer pour les soldats du roi, avec des farines avariées, un pain pesant, malsain, qui rendait les hommes malades. Les faits étaient lointains, antérieurs à la Fronde, et personne à Paris n'en avait pu avoir connaissance. On admettra donc que, suivant l'expression de Monglat [3], ce grief fut « cherché tout exprès, » c'est-à-dire inventé, ou quelque chose d'approchant.

Mais, avant d'entrer plus avant dans le procès, nous pouvons, dès à présent, constater qu'il ne reste rien de cette partie du récit de Saint-Simon, récit de pure invention, dont tous les détails, si soigneusement combinés et habilement dramatisés [4], s'effondrent les uns après les autres devant la simple exposition des faits qui viennent d'être reconstitués [5] :

La haine que Fargues avoit encourue, et sous laquelle il avoit

[1] Ce nom a été estropié, je ne sais comment, en *Philippe Marie*, dans l'édition du *Journal d'Ol. d'Ormesson*.

[2] Ci-dessus, p. 113 et 127; *Hesdinfort*, par M. Lion, p. 187, note 1; *Journal d'Ol. d'Ormesson*, p. 337; *Almanach d'Artois*, 1764, p. 157; dom Devienne, *Histoire de l'Artois*, 5e partie, p. 45. Dans la lettre du 7 mai 1658 déjà citée, Guy Patin dit qu'un capitaine nommé Sainte-Marie Papillon, qui commandait une compagnie dans Hesdin, avait été gagné et devait livrer l'entrée aux troupes du roi, mais que son projet fut découvert, et que, le lendemain, on le trouva mort dans sa prison, avec sa « baïonnette » près de lui, comme s'il y avait eu suicide. « J'ai connu cet homme, ajoutait Patin; ce n'est qu'un fripon débauché, enfant de Paris, glorieux et superbe, fils d'un maître en fait d'armes. » Malgré le bruit recueilli par Patin, il y a lieu de croire que Sainte-Marie n'avait pas été poignardé dans sa prison, et que c'est le même homme qui, en 1664, se vengea en dénonçant son ancien chef. On lit en maint endroit que sa participation au procès fut récompensée par une compagnie du régiment des gardes; mais son nom ne figure pas dans l'*Abrégé de l'histoire de la maison militaire du roi*.

[3] *Mémoires*, p. 330.

[4] Éd. nouvelle, t. XIII, p. 137-139.

[5] Gaillard disait en 1781 : « L'auteur de l'anecdote, quel qu'il soit, n'a su qui étoit ce de Fargues, et n'a connu ni la nature de son affaire, ni la cause, ni le genre, ni l'époque de son supplice. »

Digitized by Google

pensé succomber, lui fit prendre le parti de quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise, et de se retirer chez lui sans faire parler de lui ; et, jusqu'alors, il étoit demeuré ignoré. Le cardinal Mazarin étoit mort, il n'étoit plus question, pour personne, des affaires passées ; mais, comme il avoit été fort noté, il craignoit qu'on lui en suscitât quelque autre nouvelle, et, pour cela, vivoit fort retiré et fort en paix avec tous ses voisins, fort en repos des troubles passés sur la foi de l'amnistie, et depuis longtemps. Le roi et la reine sa mère, qui ne lui avoient pardonné que par force [1], mandèrent le premier président Lamoignon, et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues, de bien examiner s'il n'y auroit point moyen de châtier ses insolences passées et de le faire repentir de les narguer si près de la cour dans son opulence et sa tranquillité. Ils lui contèrent l'aventure de la chasse qui leur avoit appris sa demeure, et témoignèrent à Lamoignon un extrême desir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre. Lamoignon, avide et bon courtisan, résolut bien de les satisfaire et d'y trouver son profit. Il fit ses recherches, en rendit compte, et fouilla tant et si bien, qu'il trouva moyen d'impliquer Fargues dans un meurtre commis à Paris au plus fort des troubles : sur quoi, il le décréta sourdement, et, un matin, l'envoie saisir par des huissiers et mener dans les prisons de la Conciergerie. Fargues, qui, depuis l'amnistie, étoit bien sûr de n'être tombé en quoi que ce fût de répréhensible, se trouva bien étonné ; mais il le fut bien plus quand, par l'interrogatoire, il apprit de quoi il s'agissoit. Il se défendit très bien de ce dont on l'accusoit, et, de plus, allégua que, le meurtre dont il s'agissoit ayant été commis au fort des troubles et de la révolte de Paris, dans Paris même, l'amnistie qui les avoit suivis effaçoit la mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans ces temps de confusion, et couvroit chacune de ces choses qu'on n'auroit pu suffire ni exprimer à l'égard de chacun, suivant l'esprit, le droit, l'usage et l'effet, non mis en doute aucun jusqu'à présent, des amnisties. Les courtisans distingués qui avoient été si bien reçus chez ce malheureux homme firent toutes sortes d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi ; mais tout fut inutile : Fargues eut très promptement la tête coupée.

Personne, à Paris, n'ignora le point de départ de l'accusation ; chacun sentit que Fargues était perdu, et s'étonna qu'il ne se fût pas caché ou retiré en pays étranger [2]. Toutes proportions

[1] On a vu plus haut, p. 131, que la reine mère avait accompagné la cour au voyage de 1658, mais ne s'était pas approchée d'Hesdin.
[2] *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 299.

Digitized by Google

gardées entre les deux personnages, c'est du même grief que Richelieu s'était servi pour se défaire du maréchal de Marillac; ce fut aussi la même procédure, avec cette différence que l'existence d'une Chambre de justice en pleines fonctions permit à Colbert de traduire Fargues devant une juridiction spéciale, présidée par un magistrat bien sûr, et d'éviter toute résistance du parlement [1]; avec cette autre différence encore que le maréchal ne fut pas décapité seulement pour avoir bénéficié sur le pain de munition, sur la solde, etc., mais aussi pour avoir rançonné les peuples des Évêchés et détourné les fonds destinés aux fortifications. « Un homme de ma qualité condamné pour péculat! » s'écria-t-il en apprenant le verdict. — « Comme le cardinal de Richelieu avoit trouvé des juges assez iniques pour condamner le maréchal, tout innocent qu'il étoit, il s'en trouva aussi d'assez peu scrupuleux pour condamner Fargues, quoiqu'il prétendit que l'amnistie devroit couvrir ce crime-là aussi bien que sa rébellion [2]. »

Pour tirer d'un délit si ancien, de nature équivoque, et très commun d'ailleurs [3], une condamnation proportionnée aux crimes de lèse-majesté et de trahison qu'on voulait faire expier à Fargues quoique Condé et les Espagnols fussent parvenus à les couvrir par l'amnistie, il fallait en attribuer la connaissance à un tribunal spécial, armé de pouvoirs exceptionnels, et capable de faire un exemple terrible [4]. Ce tribunal, les ministres de Louis XIV, ou plutôt Colbert, l'héritier tout dévoué du cardinal Mazarin, l'avait précisément en sa main [5] : c'était la Chambre

[1] C'est l'opposition du parlement à laisser juger le maréchal par une commission de maitres des requêtes et de magistrats dijonnais qui fit traîner la procédure pendant plus d'un an. En 1664, le premier président Lamoignon était le dernier homme à qui l'affaire de Fargues eût pu être confiée par Colbert, qui n'oublia jamais ni sa courageuse résistance contre l'ingérence du gouvernement dans les procédures de la Chambre de justice, ni sa lutte sur le chapitre des réductions de gages imposées à la magistrature, ni sa répugnance marquée pour les procédés impérieux du contrôleur général.

[2] *Mémoires de M. de Bordeaux*, t. IV, p. 426.

[3] Sur les abus qui se commettaient partout dans la fourniture du pain de munition, on peut voir le livre du vicomte d'Avenel : *Richelieu et la monarchie absolue*, t. III, p. 132-134, ou les *Mémoires du maréchal de la Force*, t. III, p. 456-458. L'organisation du service est exposée dans le *Louvois* de Camille Rousset, t. I, p. 248 et suiv.; des textes du temps de Le Tellier se trouvent réunis dans le ms. fr. 4224, fol. 22-50.

[4] Lémontey, *Essai*, p. 460; comparez l'étude de M. Janvier, p. 282.

[5] D'Ormesson dit en 1672 (p. 626) que, depuis dix ans, c'est-à-dire depuis

Digitized by Google

de justice instituée en novembre 1661 pour châtier les prévaricateurs qui, « profitant de la mauvaise administration, avaient, par des voies illégitimes et par des moyens prohibés par les ordonnances, élevé des fortunes subites et prodigieuses, fait des acquisitions immenses et donné dans le public un exemple scandaleux par leur faste et leur opulence, et par un luxe capable de corrompre les mœurs et toutes les maximes de l'honnêteté publique. » Sa mission était de « faire punir exemplairement et avec sévérité tous ceux qui se trouveraient prévenus d'avoir malversé dans les finances et délinqué à l'occasion d'icelles, ou d'avoir été les auteurs ou complices de la déprédation qui s'y était commise depuis plusieurs années, et des crimes énormes de péculat qui avaient épuisé les finances et appauvri les provinces,.... soit officiers des finances et autres qui avaient vaqué et travaillé tant en la levée et perception des deniers et recettes du roi ou en l'emploi et distribution desdits deniers [1]. » Elle pouvait remonter jusqu'au mois de mars 1635, sans tenir aucun compte ni des décharges accordées depuis lors, ni de la prescription acquise par vingt années d'impunité. Ses pouvoirs étaient illimités, ainsi que l'a indiqué, il y a une vingtaine d'années, un haut magistrat [2] :

Elle était érigée comme chambre unique, souveraine dans toute l'étendue du royaume, ayant seule pouvoir de juger les crimes et délits spécifiés et même d'évoquer toute affaire de même nature dont l'instruction serait pendante devant le conseil privé, le parlement, la Chambre des comptes et la Cour des aides. Pour faciliter la découverte d'une sorte d'abus toujours habiles à se cacher, de grandes récompenses étaient promises aux dénonciateurs. L'impunité même était assurée aux délinquants qui viendraient déposer contre leurs

1662, Colbert exerçait la plus grosse part de la charge de chancelier au lieu du vieux Séguier.

[1] Édit de novembre 1661, dans le tome II des *Lettres de Colbert*, p. 751-752. Au moment de clore les opérations de cette Chambre, en 1665, Colbert rappela quelle avait été sa destination : « Punir par son moyen tous les crimes qui ont été commis en fait de finances depuis 1635, venger ses peuples de toutes les vexations qu'ils ont souffertes pendant le temps qu'ils en souffroient d'autres que la nécessité de la guerre rendoit d'une nécessité absolue, et retirer en même temps la meilleure partie des biens prodigieux que tout ce qui s'étoit mêlé de finances avoit volés pendant un si long temps de désordre et de confusions. » (*Lettres de Colbert*, t. II, p. CCIV.)

[2] Discours de rentrée prononcé à la Cour des comptes, par M. Petitjean, procureur général, le 3 novembre 1876, p. 31-34.

Digitized by Google

complices.... Elle institua dans chaque bailliage des subdélégués, sorte de tribunal d'inquisition formé à son image qui pénétra dans les secrets des familles et mit en lutte, sous prétexte de bien public, toutes les passions, toutes les haines que peuvent soulever les rivalités locales. Puis, à la requête de la Chambre, chaque évêque dans son diocèse, chaque curé dans sa paroisse dut publier l'édit du roi, et l'autorité ecclésiastique prononça l'excommunication contre quiconque, ayant connaissance d'un abus, ne viendrait pas immédiatement le dénoncer. Les mandements de l'Église offraient encore ceci de remarquable, qu'ils ne concernaient pas seulement les financiers; ils parlaient aussi des hommes puissants qui avaient employé la force ou la terreur pour s'enrichir aux dépens du pauvre peuple....

A l'époque où commença la procédure contre Fargues (octobre 1664) [1], les membres de la Chambre de justice n'avaient encore que frappé par contumace deux personnages de rang secondaire, Bruant et Gourville, condamné à mort ou aux galères deux ou trois misérables sergents, à mort également le receveur de Crépy, à l'amende honorable celui d'Étampes; la procédure principale, celle du surintendant Foucquet, arrivait à grand'peine à sa terminaison [2]; celle de Lempereur, le riche receveur des tailles de Gisors, se trainait lentement au milieu des dépositions de sept cents témoins [3]; de même l'instruction commencée contre ces potentats de trésoriers de l'Épargne, contre le traitant Catelan, contre l'intendant Boylesve, contre le commis Delorme, et autres « principaux auteurs de tout ce qui s'était passé. » Colbert, qui dirigeait toutes les opérations de la Chambre, savait la plupart des magistrats mal disposés à sévir comme il l'eût souhaité, à moins qu'ils n'eussent affaire à des comparses inférieurs, « pour vérifier d'autant mieux le proverbe qui dit que la corde n'est faite que pour les coquins. » A plus forte raison ne devait-on pas espérer qu'ils condamnassent Fargues sur un cas équivoque et discutable [4]. Non seulement donc il voulut que

[1] Nous n'avons que la simple mention d'une délégation commise le 15 octobre à deux magistrats du présidial d'Abbeville.

[2] La condamnation, que Louis XIV voulut aggraver de sa propre autorité, ne fut prononcée que le 4 décembre 1664.

[3] Il ne fut condamné définitivement que le 11 juin 1665, et, pour ne pas trop effaroucher les gens d'affaires, on ne le frappa que de grosses taxes et de restitutions, avec bannissement temporaire.

[4] Voir le mémoire de Colbert au roi, de mars 1665, dans le tome II de ses *Lettres*, p. CCVI-CCX.

Digitized by Google

l'instruction première fût déférée par la Chambre à deux membres d'un de ces petits tribunaux de province qui, suivant l'expression méprisante du maître des requêtes que l'on chargea de diriger le procès [1], n'avaient l'habitude de juger que des voleurs de grands chemins, mais il fit évoquer l'affaire au Conseil, qui en renvoya le jugement au présidial d'Abbeville, comme ayant dans son ressort le pays où s'étaient passés les faits incriminés [2]. C'était là que siégeaient les deux magistrats qui furent délégués à l'instruction.

Dans les cas de ce genre, pour juger « présidialement, » il était de règle que le tribunal comptât au moins sept juges. La présidence se confiait à un maître des requêtes, généralement l'intendant même de la province. Celui d'Amiens n'était plus d'Ormesson, mais un familier de Louvois, Honoré Courtin, très petit homme galant, du grand monde et gracieux, d'ailleurs « poli, sage, ouvert, quoique en effet réservé, modeste et respectueux, surtout les mains fort nettes et fort homme d'honneur, plein d'esprit, de sens, de jugement, de maturité et de grâces, qui avoit brillé de bonne heure au Conseil, puis dans les négociations, et qui avoit plu et réussi partout [3]. »

Courtin avait déjà eu à mener des procédures en concussion contre le lieutenant général et le prévôt de Roye, contre les juges de Lens et de Bapaume [4]; mais, justement à l'époque où l'affaire de Fargues parut prête à sortir des mains des magistrats instructeurs d'Abbeville, MM. Papin et d'Arrest [5], il se trouva que l'intendant venait de demander un congé pour aller vaquer à ses affaires à Paris, et son ami Louvois, comme ayant le département de cette frontière, le lui avait fait accorder à la seule condition que M. Colbert n'aurait pas besoin de sa présence

[1] Ci-après, p. 434.

[2] C'est ainsi que le présidial de Beauvais jugea alors en premier ressort le receveur de Gisors.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. III, p. 280-286, et XI, p. 341-353. Cf. Boyer de Sainte-Suzanne, *les Intendants de la généralité d'Amiens* (1865), p. 114-118.

[4] C'est lui qui, à la paix de 1659, avait été chargé, avec le commissaire Jean Talon, de prendre possession des pays reconquis en Flandre et d'en faire la délimitation.

[5] Subdélégués par quatre arrêts de la Chambre de justice du 15 octobre 1664, et des 13, 14 et 15 janvier 1665. Papin était lieutenant général au présidial, et d'Arrest conseiller.

Digitized by Google

dans la généralité [1]. Tandis qu'il correspondait à ce sujet avec le contrôle général, Fargues était mis en arrestation à Paris, le 29 janvier, sur un décret de prise de corps lancé par les subdélégués d'Abbeville [2]. C'est à la porte de l'hôtel du prince de Condé, ou dans le voisinage immédiat [3], que les sergents se saisirent de lui, et quelques contemporains virent là un parti pris de mortifier le Héros en frappant son ancien complice, resté son ami [4] :

On lui fit peur; on prit au sortir de chez lui Fargues, qui lui étoit allé rendre visite, et à peine lui donna-t-on le temps d'avoir les pieds hors de l'hôtel de Condé, que les sergents se saisirent de sa personne. Les domestiques de ce prince, qui, dans un autre temps, n'eussent pas manqué de prendre les armes pour sauver le moindre prisonnier de leurs mains, n'osèrent le faire, quoique ce fût un bon ami de la maison. Monsieur le Prince, qui étoit plus sage et plus prudent qu'il n'avoit jamais été, leur avoit recommandé de ne donner aucune prise sur eux.... Il répondit même à ceux qui lui parlèrent de cette affaire comme d'une chose criante et qui devoit alarmer tous ceux qui l'avoient suivi en Flandres, que la cour étoit bonne et sage, et qu'il ne falloit pas croire qu'elle commît aucune injustice; que, Fargues étant revenu en France, non seulement en vertu du pardon particulier qu'il avoit obtenu de S. M., lorsqu'il lui avoit rendu Hédin, mais encore sous le bénéfice de l'amnistie générale, il étoit à présumer qu'elle avoit d'autres raisons que celles qui pouvoient sauter aux yeux de tout le monde.... Soit qu'elle en eût des raisons ou non, elle ne manqua pas toujours de prétexte pour lui faire faire son procès. Elle prit le même chemin pour le perdre qu'avoit pris autrefois le cardinal de Richelieu pour perdre le maréchal de Marillac : elle l'accusa d'avoir prévariqué dans la fourniture du pain de munition qu'il s'étoit chargé d'administrer à la garnison de Hédin, et il n'en fallut pas davantage pour le faire mourir....

Le 3 février, Courtin fut avisé de la part de M. Colbert d'avoir

[1] Dépôt de la guerre, vol. 191, fol. 225, lettre de Louvois à Courtin, 27 janvier 1665; Bibl. nat., ms. *Mélanges Colbert* 127, fol. 395, lettre de Courtin à Colbert, 31 janvier.

[2] Ce décret était du 17, et, en même temps, étaient ajournés Mathurin, valet de Fargues, la veuve Roussel, sa maîtresse, et Marie Pinte, femme de La Rivière.

[3] Au sortir de l'église des Cordeliers, dont les derniers restes viennent de disparaître (rue Racine), par conséquent à quelques pas de l'hôtel de Condé, que représente aujourd'hui l'Odéon.

[4] *Mémoires de M. de Bordeaux*, par Sandras, t. IV, p. 424-426.

Digitized by Google

à se rendre à Abbeville pour « autoriser » l'instruction commencée par les subdélégués, et il répondit [1] :

J'ai cru que je ne pourrois rien faire qui vous fût plus agréable que de tourner de ce côté-là; j'y arriverai demain de bonne heure, où je donnerai tous les ordres que ces messieurs desireront de moi. Je crois qu'il n'en sera besoin que pour empêcher que Fargues ne soit mis en pièces par les peuples, car il ne faudra point employer d'autorité pour avoir des témoins de sa conduite. Il est haï; on ne le craint plus: tout le monde parlera contre lui. Quand ces messieurs les subdélégués jugeront ma présence inutile, je prendrai le chemin de Paris.

M. de Louvois lui ayant écrit, de son côté, de diriger la procédure de telle façon *qu'il ne s'y fît pas la moindre chose contre les formalités de la justice* [2], ajoutant qu'après en avoir envoyé le « mémorial, » il pourrait profiter de son congé et venir à Paris [3], et que, d'ailleurs, il continuât à tout adresser à M. Colbert, Courtin se désintéressa de l'affaire aussi bien que le ministre de la guerre. L'attitude de l'un et de l'autre a autorisé l'historien de l'intendance d'Amiens [4] à en conclure ceci : « Louis XIV ordonna à Courtin de juger et de condamner à mort de Fargues, contre lequel il avait conservé un violent ressentiment. Courtin refusa d'obéir à cette injonction, motivant son refus sur ce que l'amnistie avait eu pour effet d'effacer toutes traces de culpabilité, et il donna sa démission. Néanmoins, le roi ne lui tint pas rigueur : il le nomma ambassadeur extraordinaire en Angleterre.... » Mais on vient de voir que la procédure fut engagée correctement, que l'intendant en trouvait les motifs bien fondés, et qu'il avait obtenu son congé antérieurement à l'ouverture de l'instruction qui motiva l'arrestation de Fargues. Nous n'avons pas le mémoire qu'il avait été prié d'adresser à Paris avant de quitter la province où il ne devait pas revenir [5]. Colbert le remplaça par un autre maître des requêtes, très actif, très

[1] Ms. *Mélanges Colbert* 127, fol. 520.

[2] Venant d'un homme aussi expéditif et généralement dénué de scrupules, cette phrase est à souligner.

[3] Dépôt de la guerre, vol. 191, fol. 283, Louvois à Courtin, 3 février 1665.

[4] *Les Intendants de la généralité d'Amiens*, p. 116

[5] M. Boyer de Sainte-Suzanne dit que Courtin fut remplacé de 1664 à 1665 par Voysin de la Noiraye, qui était alors intendant à Tours et y retourna ensuite. Je ne trouve nulle part la confirmation de cet intérim. Voyez ci-après, p. 441.

Digitized by Google

énergique, dont le nom seul rappelait des souvenirs récents de la plus implacable sévérité [1].

Louis de Machault, du rameau des seigneurs de Soisy qui finit, avec sa fille, dans les Bertier de Sauvigny, était neveu d'un certain Charles de Machault d'Arnouville (1587-1667), qui, étant maître des requêtes et remplissant les fonctions d'intendant des armées, du temps de Richelieu, en Normandie, en Bourgogne, en Languedoc, avait fait exécuter le brave Lestrange, siégé dans le procès de Chalais, réprimé la sédition du Vivarais et des Cévennes, sévi en Lorraine, en Guyenne, etc. Les « penderies » de celui-là étaient restées légendaires [2], et on le tenait particulièrement en suspicion autour du prince de Condé [3].

Son neveu Louis [4] avait passé par le Châtelet et le Grand Conseil avant de devenir maître des requêtes et intendant d'armée. En cette dernière qualité, il fonctionna sévèrement en Guyenne, en Provence, en Roussillon, en Champagne, en Picardie, en Flandre, en Hainaut, en Orléanais, en Soissonnais. Après avoir procédé à la réformation des eaux et forêts en Champagne et à la répression des délits forestiers (novembre 1661) [5], c'est lui que Le Tellier et Colbert avaient envoyé châtier la sédition du Boulonnais en 1662, de peur que les juges locaux ne fussent trop portés à l'indulgence, et il s'était mis sans aucun scrupule à la dévotion de Colbert et du roi. Rappelant les rigueurs des

[1] « Chacun a renouvelé à cette occasion les anciennes histoires de penderie de M. de Machault, et dit que celui-ci ne dégénérera point d'un nom si illustre » (*Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 340).

[2] Tallemant des Réaux raconte (*Historiettes*, t. II, p. 60) que, « en allant en Roussillon, le cardinal de Richelieu apprit à Tarascon que Machault, maître des requêtes, avoit fait pendre fort légèrement des marchands de blé à Narbonne, et voulut savoir le détail de cette affaire. »

[3] « Homme naturellement violent, mais vilainement intéressé, » disait Lenet en 1650 (p. 210). Cf. l'*Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 256.

[4] Né en janvier 1623, mort le 12 février 1695, étant maître des requêtes honoraire depuis 1671.

[5] *Gazette* de 1662, p. 732 et 812. Il portait les titres de commissaire député pour l'exécution des ordres du roi en Picardie, Artois, Boulonnais, Pays reconquis, Flandre, Hainaut, et d'intendant de justice, police et finances sur les troupes du roi, en même temps que de commissaire pour procéder souverainement à la réformation générale des eaux, bois et forêts desdites provinces. Faute de documents plus explicites et quoi qu'en dise d'Ormesson, je ne crois pas qu'il eût, à proprement parler, l'intendance de Champagne lorsqu'on lui donna cette mission spéciale en Picardie et en Artois.

Digitized by Google

Laffemas, des Le Maistre de Bellejamme [1], il avait tout simplement rendu exécutoire l'arrêt envoyé de Paris — de l'aveu même de la *Gazette* — contre les douze cents séditieux plus coupables, dont un chef avait été roué vif, plusieurs pendus, et quatre cents réservés pour les galères, parce qu'ils étaient forts et valides [2]. A la même occasion, Colbert l'avait chargé d'assurer la fourniture des blés et du pain aux garnisons d'Arras et d'Hesdin [3]; il connaissait donc bien les matières sur lesquelles allait rouler le procès de Fargues.

En terminant ce crayon sommaire de l'homme que nous voyons entrer en scène, je me reprocherais d'omettre quelques derniers traits fournis par un contemporain qui le connut tout au moins dans les derniers temps de sa vie : c'est Courtilz de Sandras, dont j'ai déjà mentionné plus haut les *Mémoires de M. de Bordeaux*, à propos de la révolte d'Hesdin [4]. Cette fois, parlant de la sédition du Boulonnais et de l'envoi du maître des requêtes Machault dans cette province, il dit [5] :

C'étoit le fils [6] d'un homme dont le seul nom étoit capable de faire trembler les plus hardis, de Machault vulgairement appelé *Coupe-tête* parce qu'il en avoit fait mettre une infinité à bas. Il avoit fait rouer et pendre encore une grande quantité de gens, de sorte qu'il n'approchoit jamais d'un endroit, que tous ceux qui avoient quelque chose sur la conscience ne se crussent perdus sans miséricorde. Son fils ne lui ressembloit pas pourtant. Il aimoit bien mieux ses plaisirs que la cruauté, et, bien loin qu'il aimât la mort du pécheur comme son père, il eût pardonné volontiers à cent coupables en faveur d'une belle femme. Il eût été même bien aise d'en trouver l'occasion souvent, parce qu'il étoit si laid qu'il n'y avoit point de femme qui voulût lui être favorable à moins que d'être achetée à force d'argent ou qu'il ne leur rendît quelques grands services. Ce que je dis ici n'est pas pourtant

[1] Laffemas avait procédé en 1636, à la suite de l'armée, contre les traîtres qui avaient tenté de livrer aux Espagnols Rue et Abbeville; Bellejamme avait fait condamner et exécuter Saint-Preuil.

[2] P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 284-289. Louis XIV lui-même a dit de cette exécution, dans ses *Mémoires :* « Leur crime méritoit la mort. Je fis en sorte que la plupart fussent seulement condamnés aux galères, et je les aurois même exemptés du supplice, si je n'eusse cru devoir suivre en cette circonstance ma raison plutôt que mon inclination. »

[3] *Lettres de Colbert*, t. IV, p. 1.

[4] Ci-dessus, p. 97, etc.

[5] T. IV, p. 360.

[6] Erreur, pour *neveu*.

Digitized by Google

que je veuille assurer qu'il fût capable de commettre quelque injustice. A Dieu ne plaise que je veuille dire une chose que je ne sais et que je ne dois pas même croire de mon prochain; mais ce que j'en fais n'est que pour marquer le foible qu'il avoit pour le beau sexe....

Les pouvoirs nécessaires à M. de Machault, comme commissaire du roi départi dans les « généralité d'Amiens, pays d'Artois reconquis, places frontières et province de Picardie, » lui furent délivrés le 18 février 1665 [1]; le jour suivant, Olivier d'Ormesson écrivait ce qui suit dans son *Journal* [2] :

M. de Turenne me dit que M. de Machault, intendant de Champagne, venoit de sortir de chez lui, qui lui avoit dit qu'il partoit pour la Picardie, ayant la place de M. Courtin. Cela me surprit, parce que le roi avoit assuré M. Courtin qu'il lui conserveroit son intendance de Picardie. M. de Turenne me dit que M. Colbert étoit un compère qui ne perdoit aucune occasion d'établir les siens. L'affaire de Fargues est l'occasion de ce changement; car M. de Machault va pour le juger souverainement, et M. Courtin l'avoit refusé. Il me semble que M. Le Tellier doit en ressentir de la peine; car M. Courtin est de ses amis, et il l'avoit maintenu dans son emploi de Picardie.... M. de Bar m'a dit que M. de Machault avoit la même commission que M. Courtin, n'y ayant que les noms changés, et qu'il alloit juger Fargues.

Cette nouvelle fut confirmée par Courtin lui-même. Les deux amis s'étonnèrent que Colbert eût fait ce changement sans en parler au principal intéressé, qui, il est vrai, avait obtenu l'emploi de Picardie par M. Le Tellier et malgré le contrôleur général.

En même temps que M. de Machault recevait ses pouvoirs, et le même jour, 18 février, sur le vu des charges et informations réunies par les subdélégués les 12, 15, 16 et 17 janvier, du décret rendu par eux, le 17, contre Fargues (qualifié *munitionnaire d'Hesdin*) et contre son valet, de ses interrogatoires, du rejet de ses récusations [3] et de son refus de répondre aux magistrats; sur le vu aussi des lettres d'abolition de novembre 1659 et des lettres d'amnistie générale de 1660, le roi évoqua à soi l'affaire

[1] Arch. nat., arrêts du conseil signés en commandement, E 1728, n° 30.
[2] T. II, p. 313, 19 février.
[3] Récusations basées sur ce que les courses de la garnison d'Hesdin s'étaient étendues jusqu'à Abbeville et dans tout le pays environnant.

Digitized by Google

et la renvoya par-devant le commissaire départi, pour procéder avec le présidial au jugement du procès, « ensemble des autres faits et crimes commis par Fargues et ses complices [1] non compris dans lesdites lettres d'abolition et d'amnistie [2]. »

Grâce aux indications du dénonciateur Sainte-Marie [3] et aux révélations provoquées en Artois et en Picardie par les monitoires, les instructeurs avaient retrouvé à la Chambre des comptes les bordereaux et quittances de fournitures de pain reçues par Fargues, comme major d'Hesdin, de 1645 à 1657, les traités où la qualité du grain destiné aux troupes était spécifiée, ainsi que les officiers destinés à le recevoir, les récépissés et quittances délivrés en conséquence, même l'original autographe du pacte d'association qu'il avait passé le 21 juin 1654 avec Jacques Pollart [4] et autres adjudicataires du traité général des munitions, et sa quittance en forme du 30 novembre 1657. C'était, de toute évidence, un péculat bien défini, crime qui emportait la peine de mort pour les officiers, le bannissement pour tous autres [5], et la Chambre de justice avait ordonné que Fargues fût transféré du For-l'Évêque, où il était écroué, dans les prisons du Ponthieu, « pour son procès lui être fait et parfait par les subdélégués jusqu'à sentence définitive inclusivement, sauf appel. » Amené à Abbeville sous une bonne escorte, il essaya encore de récuser les subdélégués, puis de désavouer ses propres signatures, et, en un mot, de faire bonne défense; mais ses récusations [6], ses dénégations n'empêchèrent pas les magistrats de continuer et leurs interrogatoires et leurs informations, qui s'étendirent jusqu'à Calais, Dunkerque et Gravelines. Papin et d'Arrest [7]

[1] Le valet Mathurin, la veuve Roussel, maîtresse de Fargues, et Marie Pinte, femme de La Rivière.

[2] Arch. nat., E 1728, n° 30.

[3] L'édit de novembre 1661 accordait aux dénonciateurs un sixième, au minimum, du produit des condamnations; mais rien n'indique si Sainte-Marie bénéficia de cette clause.

[4] Le banquier ou traitant qui était dépositaire des deniers de Fargues en 1658, et qui en avait pris la majeure partie en constitutions de rente. Ci-dessus, p. 126, note 1, et p. 412.

[5] Généralement le bannissement se commuait en une grosse taxe. Voir un traité du péculat rédigé à l'occasion du procès Foucquet, ms. fr. 19785, et les recueils du même procès : Bibl. nat., Lb 37 3434, et collection Thoisy, Droit public, t. XXIX, fol. 1-112.

[6] Elles ne furent pas plus admises que celles de Foucquet.

[7] Les deux subdélégués.

Digitized by Google

avaient été activement aidés par le lieutenant général de Calais et par l'avocat du roi d'Abbeville, Guignerel, qui, ayant une subdélégation de M. Hotman, procureur général près la Chambre de justice et tout dévoué à Colbert, faisait fonction de substitut [1].

M. de Machault n'entra en scène que le 7 mars. A partir de cette date, on suit toutes les phases de la procédure dans les lettres qu'il adressait à Colbert [2]; malheureusement, la contrepartie, c'est-à-dire les lettres du ministre, fait défaut [3].

D'Abbeville, 8 mars [4].

J'arrivai hier en cette ville, et, en même temps, m'attachai à examiner toutes les informations et procédures faites par les subdélégués contre Fargues. Ce qui en résulte, quant à présent, de plus fort, est sur le fait de la fourniture du pain de munition de la garnison de Hesdin, dans laquelle sa qualité de munitionnaire particulier de la place et de major du régiment de Bellebrune, qui pour lors y tenoit garnison, me paroît bien établie.

La contravention aux ordonnances sur la qualité dudit pain, l'altération toute entière dans sa qualité en sorte qu'il s'est attaché à rechercher du blé piqué et corrompu, même la multiplication des rations tant à l'égard du véritable nombre des officiers et soldats que de la quantité qu'un setier doit régulièrement produire, tout cela me paroît assez bien justifié.

Il y a même trois ou quatre témoins assez contextes [5] qui déposent de l'abandonnement des soldats fondé sur la mauvaise nourriture, et quantité d'autres particularités qui rendent les faits ci-dessus assez évidents.

J'ai vu, par son interrogatoire, qui a duré cinq jours, que toute sa défense, en un mot, est qu'il n'a rien fait sans l'ordre du sieur de Bellebrune, gouverneur d'Hesdin, et que, s'il y a eu abus dans ladite fourniture, c'est à lui d'en répondre.

Il dénie la qualité de munitionnaire particulier de Hesdin, et convient de celle d'intéressé dans le traité général des vivres.

Il dénie celle de major du régiment, convient toutefois qu'en quelques occasions M. de Bellebrune lui en faisoit faire la charge.

[1] A suivre la version de Saint-Simon, on dirait que Fargues fut jugé comme gentilhomme par la grand'chambre du parlement de Paris et par son premier président, sur réquisition du procureur général.

[2] Bibl. nat., ms. *Mélanges Colbert* 128.

[3] Les transcriptions des lettres de Colbert, dont le fonds existe au dépôt des archives de la Marine, sont en déficit d'octobre 1663 à novembre 1665.

[4] Fol. 293.

[5] Assez concordants dans leurs dépositions.

Digitized by Google

Les témoins les plus considérables sont tous résidant à Hesdin, et c'est ce qui oblige les subdélégués à me représenter qu'il est nécessaire d'y transférer le prisonnier, tant pour ce que les témoins, allant et venant, pourroient être ou détournés ou subornés, même que aucuns d'eux, et les principaux, sont malades et hors d'état de se transporter ici. Ils ajoutent que cette translation abrégera beaucoup l'affaire, et j'y vois bien de l'apparence. J'estime, pour cet effet, qu'il y a deux précautions nécessaires à prendre. L'une est une escorte de vingt ou trente cavaliers, qui l'accompagnera jusqu'à moitié chemin, où pareil nombre de la garnison d'Hesdin l'y accompagnera ; le tout afin que les troupes ne découchent point de leur quartier. L'autre est de donner des gardes à sa femme, qui est ici, et à aucuns de ses domestiques, et lui ôter toute communication pendant le voyage, qui ne sera que de cinq ou six jours.

Il y a quelques autres faits sur lesquels on a entendu des témoins, qui sont corvées et exactions faites sur les sujets du roi. Ils seront suivis autant qu'il se pourra; mais je n'estime pas qu'il soit nécessaire de s'y attacher, parce qu'ils se trouvent assez mal articulés, et même qu'ils semblent, en quelque façon, toucher à son abolition.

J'achèverai de l'interroger sur quelques faits qui me paroissent avoir été omis.

Je fis, hier, arrêter un particulier qui a autrefois été son valet, lequel étoit avec deux fort bons chevaux, depuis six jours, dans une hôtellerie de village entre cette ville et Hesdin.

Le prisonnier n'est pas, ici, fort bien gardé, n'ayant que deux hommes pour le garder à vue, qui ont grande peine à y fournir.

Pour la forme, M. de Machault rendait un compte sommaire au chancelier Séguier; le 9 mars, par exemple, il lui écrivit [1] :

Je l'ai interrogé hier tout le long du jour ; il me parut fort mortifié et peu judicieux dans ses réponses. En un mot, il se défend et rejette tout sur le sieur de Bellebrune, par les ordres duquel il fournissoit le pain de munition, et dit qu'il en comptoit comme son facteur ; ne fait voir et n'allègue aucun ordre par écrit.

Le lendemain, nouvelle lettre à Colbert [2] :

Je pars présentement pour Hesdin, où je fais transférer Fargues avec une escorte de quarante cavaliers de cette garnison, qui vient jusqu'à moitié du chemin, où se doit rendre un pareil nombre de celle

[1] Bibl. nat., ms. fr. 17406, fol. 75.
[2] Ms. *Mélanges Colbert* 128, fol. 294.

Digitized by Google

d'Hesdin pour nous y accompagner, pendant que l'autre revient ici coucher dans son quartier. J'ai fait visiter la prison d'Hesdin, et réparer ce qui étoit nécessaire pour la rendre sûre. J'y ferai joindre un corps de garde, et quelque ronde la nuit.

Je mène avec moi les subdélégués, afin de nous relever les uns et les autres dans la confrontation et récolement, et suivre le travail sans discontinuer. L'information faite à Hesdin est la plus forte, et, si elle subsiste, elle donnera un grand poids à l'affaire.

J'ai fait, ici [1], donner des gardes à la femme de Fargues et à quelques gens de sa suite, pour rompre toute communication. Celui que je fis arrêter il y a deux jours étoit apparemment ici pour quelque dessein d'enlèvement, car je trouve, par son interrogatoire, que c'est un particulier, soi-disant secrétaire de la reine, bien armé, vêtu d'un colletin de buffle, étant dans une hôtellerie de village, lui seul avec deux chevaux qui valent bien cinquante pistoles pièce, qui ne dit autre chose sinon qu'il étoit venu pour les vendre. Le village où il a été arrêté est entre cette ville et Hesdin. Un nommé Mauparty, procureur du parlement, est ici pour assister Fargues de son conseil en temps et lieu.

Au retour d'Hesdin, il sera bon de redoubler ces précautions ; mais je ne vois nulle apparence qu'il se puisse former aucun dessein.

C'est pendant ce séjour à Hesdin que, selon d'Ormesson [2], le populaire remarqua que l'ancien tyran de la ville était enfermé dans la même prison et entravé des mêmes fers que jadis ce Philippe-Marie (*lisez :* Sainte-Marie) qui avait voulu résister à la rébellion, et qui maintenant était son principal accusateur [3].

On constate, par les lettres de M. de Machault, que l'affaire ne marcha pas avec autant de promptitude et de précision que Colbert l'eût désiré :

D'Hesdin, 14 mars [4].

L'instruction du procès de Fargues s'avance fort, lui ayant déjà, depuis mon arrivée en cette ville, confronté soixante-dix témoins.

Les preuves contenues aux informations desquelles j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par mes précédentes subsistent, et toutes les défenses sont, en un mot, qu'il n'étoit que commis et agent du sieur de Bellebrune, qui étoit seul intéressé dans la fourniture du

[1] A Abbeville.
[2] *Journal*, t. II, p. 335 et 337.
[3] Ci-dessus, p. 419.
[4] Ms. *Mélanges Colbert* 128, fol. 370.

Digitized by Google

pain de munition; que, s'il y a eu larcin, fausseté et abus, c'est audit sieur d'en répondre; qu'il n'en a aucunes décharges par écrit, mais qu'il espère que l'amnistie qu'il a plu au roi lui accorder le mettra à couvert.

J'attends encore ici quelques témoins de Gravelines et Dunkerque, pour lesquels j'ai écrit à M. de Montpezat [1].

Le prisonnier est maintenant en sûreté par le moyen des corps de garde que l'on a posés devant la prison, des sentinelles qui y font la ronde toute la nuit, et des fers aux pieds que je lui ai fait mettre, et qu'on lui ôte le jour.

Il m'a fait demander ce matin quelque religieux pour s'entretenir : ce que je lui ai accordé.

Je crois que, dans la fin de ce mois, le procès sera en état, car j'en retranche des procédures par contumace que l'on commençoit contre un sien valet qui est en Lorraine. Cet incident tiendroit deux mois, et se peut fort bien continuer après le jugement.

Les subdélégués me paroissent assez bien prendre cette affaire, dont la matière leur est nouvelle, car des juges de cette qualité, pour l'ordinaire, ne connoissent point d'autres voleurs que ceux de grands chemins.

Dans la lettre précédente [2], on a vu qu'un procureur au parlement était venu offrir ses services à l'accusé; l'assistance de ce conseil fut refusée à Fargues :

D'Abbeville, 22 mars [3].

Depuis mon retour d'Hesdin en cette ville, il s'est formé, dans l'instruction de l'affaire de Fargues, deux incidents, qui, en même temps, ont été terminés.

Le premier est qu'il a présenté requête signée de sa femme, par laquelle il a demandé qu'il lui fût pourvu d'un conseil : sur laquelle ayant fait assembler la compagnie pour en délibérer, et nous étant trouvés au nombre de seize juges, tout d'une voix il en a été débouté, et ordonné qu'il seroit passé outre au jugement de son procès.

Les exemples anciens et modernes qui pouvoient donner lieu à cette requête n'ont pas manqué d'être allégués; mais on n'a pas estimé qu'ils pussent être tirés à conséquence dans le fait dont il s'agit, et l'on s'est renfermé dans les termes de l'ordonnance de 1539.

[1] Lieutenant général qui avait remplacé le duc d'Elbeuf en Boulonnais pendant la sédition de 1662, et qui était gouverneur et grand bailli de Gravelines, ainsi que commandant à Dunkerque durant l'absence du comte d'Estrades.

[2] Ci-dessus, p. 433.

[3] Ms. *Mélanges Colbert* 128, fol. 513.

Digitized by Google

Le second est que, lui représentant hier dix certificats signés de sa main, tirés en original de la Chambre des comptes, portant récépissé de certaine quantité de rations de pain par lui fournies à la garnison d'Hesdin, il a dénié que ce fût sa signature : en sorte que, ayant été nommé d'office quatre experts qui lui ont été présentés, sur la comparaison d'autres pièces par lui avouées et reconnues être écrites de sa main ils ont unanimement reconnu que les susdits certificats par lui déniés étoient de sa véritable signature.

Ainsi, la procédure se trouvant entièrement complète, on commencera demain à mettre le procès sur le bureau, et j'estime qu'il sera fini dans quatre ou cinq séances, tout au plus.

Sur la première des requêtes de Fargues, il faut faire observer que l'ordonnance du chancelier Poyet (août 1539) réglait encore la procédure criminelle, et le cent soixante-deuxième article portait que les accusés « ne devront être ouïs par le conseil ni ministère d'aucune personne. » Ce principe fut maintenu encore dans l'ordonnance de réformation d'août 1670, avec exception facultative pour les crimes de péculat, de concussion, de banqueroute, de faux et autres où il s'agit de l'état des personnes, « à l'égard desquels les juges *pourront* ordonner, *si la matière le requiert*, que les accusés, après l'interrogatoire, communiqueront avec leur conseil ou leurs commis » et « leur permettre de conférer avec qui bon leur semblera, *si le crime n'est pas capital* [1]. » Les juges de Fargues étaient donc dans le droit strict, et le roi avait trouvé fort mauvais qu'on laissât à Foucquet un conseil, parce que « cela éternisait [2]. » Fargues ne se fit pas illusion un seul moment. Il reconnut, disait-on, que son seul tort était de s'être laissé prendre, et, comme certains témoins affirmaient à sa décharge, et au grand déplaisir des magistrats, que la farine du pain incriminé était « bonne et loyale, » il s'écria : « Dites bonne ou mauvaise, puisque ces messieurs le veulent, car je vois bien qu'il faut que je meure ! »

Nous l'avons vu dans les lettres de M. de Machault, on eut soin que le procès ne portât en rien sur les faits de concussion et d'exaction qui avaient enrichi Fargues au vu et au su de tout le monde, sans que lui-même dissimulât sa fortune, ses

[1] Voyez l'*Histoire de la Procédure criminelle*, par M. Esmein, p. 231-234.
[2] Au contraire, la question fut réglée à l'avantage du trésorier Guénegaud, trois mois plus tard, par la Chambre de justice.

Digitized by Google

millions; mais ces faits, qui avaient été l'objet d'une information spéciale [1], pouvaient être considérés comme appartenant au temps de la guerre civile, et, par conséquent, comme couverts par l'amnistie de 1659 [2] et par la paix, tandis que le péculat, de date antérieure, rentrait dans l'exception *autres délits* que l'Espagne n'avait pu empêcher de faire inscrire au cinquante-deuxième article de la paix.

D'ailleurs, nulle trace de cette intervention des courtisans dont parle Saint-Simon, nulle apparence que personne, en dehors de la femme de Fargues, ait rien tenté en sa faveur. Le présidial avait voulu englober dans le procès un valet du major, son ancienne concubine et la femme de M. de la Rivière : le premier étant éloigné du pays, M. de Machault renonce à le faire saisir; les deux femmes, ayant déposé contre l'accusé malgré les liens qui les avaient attachées à lui, ne seront pas autrement poursuivies.

Une pièce imprimée du temps [3] fait comprendre sur quelles bases l'accusation s'appuya. Intitulée : *Mémoire du procès criminel contre le sieur Fargues*, elle est, à proprement parler, le réquisitoire que dut prononcer le substitut du procureur général.

Fargues, dit-elle, a donné des marques d'une « avarice [4] sale et démesurée, puisqu'il a pratiqué toutes sortes de moyens ensemble pour profiter de la subsistance du soldat. » Le pain qu'il fournissait eût dû être composé de deux tiers froment et un tiers seigle : tout au plus y mettait-il une moitié de froment, et plusieurs témoins ont déposé que le grain n'était, pour l'ordinaire, qu'*étincelé*, c'est-à-dire ne contenait que quelques grains de froment au milieu du seigle. Marie Roussel, alors sa maîtresse, qu'il avait chargée des marchés, a soutenu avoir acheté par son ordre du simple seigle, pour le mêler à un grain déjà médiocre. Au lieu d'employer du blé « bon, loyal et marchand, » comme le stipulaient les traités, il ne craignait

[1] Information du 14 mars, interrogatoire du 15, récolement et confrontation des 15 et 16.

[2] Comparez le texte de l'amnistie accordée par la reine d'Angleterre en mai 1709 : *Gazette d'Amsterdam*, n° XLII.

[3] Bibl. nat., ms. Clairambault 1081, fol. 38-39.

[4] *Avarice* s'employait alors au sens d'avidité, de cupidité, d'amour excessif et désordonné de l'argent.

Digitized by Google

pas de le fournir « pourri, piqué, *allendré* [1], échauffé, germé, puant et tout rempli d'ordures. » A un grain déjà trop maigre il mêlait de l'orge, de la panelle, du sucrion, comme s'il eût eu affaire à des animaux, non à des soldats, et beaucoup de ceux-ci ont été malades, ou bien ont déserté, ne pouvant supporter une telle alimentation.

Dans la fabrication de la farine, pour bénéficier davantage, il a permis aux meuniers de laisser le son : c'est ainsi qu'on arrivait à tirer d'un setier de grain jusqu'à cent soixante-quinze rations, au lieu de cent cinquante. Il leur a permis aussi de porter doubles les rations, ainsi que la femme Pinte l'a soutenu en face de lui-même, et, par exemple, à compter seize cent cinquante rations pour un jour, quoique ce chiffre dépassât de beaucoup l'effectif du régiment de Bellebrune. Tous les témoins, meuniers, boulangers, soldats, ont été unanimes dans leurs dépositions. Certains ont affirmé que parfois le pain ainsi défectueux n'aurait pu être donné à des chiens.

Le sous-traité s'étendait à la fourniture des troupes de passage ; quand les boulangers de l'armée royale refusaient les farines que Fargues leur offrait, il les employait pour la garnison, quitte à ce que les soldats le jetassent dans la rivière.

Devant l'articulation de faits aussi notoires, et prouvés par les quittances de Fargues lui-même, il a voulu les désavouer, ne pas reconnaître les pièces signées de sa main, de même aussi qu'il nie avoir été munitionnaire et qu'il prétend n'avoir fait que prêter son nom à son défunt mestre de camp. Or, il est absolument établi que seul il s'occupait de la fourniture, et que les femmes Roussel et Pinte ne rendaient compte qu'à lui de leurs achats.

Les trois crimes de larcin, de fausseté, d'incompatibilité de la fonction de major avec le métier de fournisseur, sont pleinement justifiés. Le premier mérite toute la sévérité des lois en vertu du titre *De crimine peculatus*, « étant certain que le prix de la munition est plus sacré, et le larcin qui s'en fait plus punissable, que des deniers des recettes ordinaires, attendu l'usage et la destination. » A l'exemple des lois romaines, tous les règlements militaires frappent de la confiscation les personnages *illus-*

[1] Calandré?

Digitized by Google

tres, comme généraux et ministres, qui se rendent coupables de ce larcin, de la peine de mort les personnages inférieurs tels que traitants, munitionnaires et autres officiers de milice [1].

Le second crime, de fausseté, entraîne pareillement la peine capitale.

« Ces deux crimes se trouvent aggravés par l'emploi des deux fonctions contraires de major et de munitionnaire, dont l'abus, qui a causé des préjudices si considérables aux finances du roi et à l'État, n'ayant point d'exemple dans les siècles passés, ne peut en établir un trop rigoureux pour prévenir de pareils abus à l'avenir. »

On se hâta de tout terminer, et, le 28 mars, M. de Machault put écrire cette dernière lettre à Colbert [2] :

Je vous envoie ci-joint le jugement rendu contre Fargues, par la lecture duquel j'estime que vous trouverez les intérêts de Sa Majesté à couvert au moyen des restitutions ordonnées à son profit, et la justice publique satisfaite par son châtiment exemplaire.

Nous sommes entrés à six heures ce matin, et n'en sommes sortis qu'à trois heures après midi, au nombre de dix-sept juges, dont un seul conseiller a été d'avis du bannissement, les autres ayant été de l'avis du jugement.

Ce qui m'a obligé de tenir une si longue séance est que j'ai été informé par différentes personnes que l'on se servoit de tous moyens pour traverser la justice.

Après lui avoir fait prononcer son jugement en ma présence, il m'a témoigné souhaiter de me parler en particulier. J'ai fait retirer les gardes, et, étant resté seul avec lui, voici quel a été son entretien :

Il m'a dit que le roi d'Espagne lui devoit cinq cent mille livres par une obligation de M. le marquis de Caracène [3] ;

Que le sieur de la Fuye, qui sollicite quelques intérêts de Monsieur le Prince en Espagne [4], étoit porteur de cette obligation et de sa procuration, en sollicitoit le payement, et lui en faisoit espérer un bon succès ;

Que cette affaire l'avoit obligé d'entretenir commerce avec M. le

[1] C'est la peine prononcée contre Gourville le 7 avril 1663, mais en procédure de contumace.

[2] Ms. *Mélanges Colbert* 128 *bis*, fol. 663. Le même jour, il adressa également le jugement au chancelier : ms. fr. 17406, fol. 95.

[3] Qui avait remplacé D. Juan en mars 1659 ; ci-dessus, p. 142.

[4] Voyez les *Mémoires de Gourville*, éd. Lecestre, t. I, p. 215.

Digitized by Google

marquis de Caracène, auquel il écrivoit souvent par la correspondance d'un nommé de Frans, marchand demeurant à Lille en Flandres;

Qu'il avoit reçu lettres, peu auparavant sa prison, de M. de Saint-Aunès, dont il étoit né vassal, par lesquelles il le tentoit de l'aller trouver vers Leucate, et qu'il croit que c'étoit pour l'engager dans le service du roi d'Espagne; qu'il avoit brûlé ses lettres et négligé de lui faire réponse.

Vous aurez la bonté d'en rendre compte à Sa Majesté.

La portée de ces aveux de la dernière heure n'a pas besoin d'être soulignée. On ne s'étonnera d'ailleurs point de voir Saint-Aunès, cet autre transfuge, tendre la main, de la frontière espagnole, au rebelle d'Hesdin, son ancien vassal [1].

Henri de Bourcier, marquis de Saint-Aunès, n'avait que trop fait parler de lui dans son gouvernement de Leucate. Emprisonné à Pignerol en 1649 et 1650, pour ses tendances espagnoles, poursuivi ensuite pour une adhésion très passagère au parti de Condé, compris cependant dans l'amnistie de la fin de 1652, il avait alors repris son gouvernement et son grade de lieutenant général; mais c'était un homme très indépendant, très exalté, et, en 1661, ses violences contre les gens des gabelles ou ses relations avec les Foucquet l'avaient fait emprisonner pour un temps à la Bastille. Au sortir de là, privé de son gouvernement par le démantèlement de Leucate, il avait voulu passer au service des Vénitiens, et le ministre avait dû le reléguer en Auvergne malgré ses quinze années de lieutenant général, ses trente-sept années de service, ses vingt ou vingt-cinq blessures. Aussi n'avait-il eu de cesse que Philippe IV, chez qui il avait déjà pris parti au temps du cardinal de Richelieu, lui donnât un emploi et la naturalité espagnole. Sa haine pour son ancienne patrie et pour son roi légitime était bien connue. C'est précisément en mars 1665, pendant le procès de Fargues, qu'il osa adresser à Louis XIV lui-même une lettre où il déclarait, dans les termes les plus violents, que, lassé des injustices et des persécutions, il renonçait à être Français et prenait un autre maître plus capable de récompenser ses mérites [2]. Cette bravade fut généralement considérée

[1] Ci-dessus, p. 106.

[2] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 322-323; *Lettres de Guy Patin*, t. III, p. 521.

Digitized by Google

comme pure folie; cependant Louis XIV l'a qualifiée de procédé « fort insolent » dans ses propres *Mémoires*, sans d'ailleurs assumer aucune responsabilité des entreprises de La Feuillade et autres qui prétendirent en aller tirer vengeance jusque dans Madrid [1]. Saint-Aunès présentait encore plus d'un rapport d'analogie avec son ancien vassal. Au temps de la Fronde, tout comme Fargues, il avait médité de livrer à l'Espagne le pays dont la garde lui était confiée, et où cependant ses ancêtres s'étaient illustrés pendant plus d'un siècle par leur vaillance et leur fidélité. Un chroniqueur parisien le flétrissait alors en ces termes [2] : « Son âme s'étoit laissé toucher trop lâchement par cet infâme desir d'avarice, et, pour quarante mille piastres, il avoit abandonné son honneur en se déclarant pour l'Espagne : ce qui porta le roi à faire arrêter ses trois fils et à les tirer de l'Université pour les mettre dans la Bastille, afin d'obliger ce déserteur de rentrer encore un coup dans son devoir, ainsi qu'il fit quelque temps après moyennant une somme de deux cent mille livres, payable par les états de Languedoc, en faveur desquels on devoit raser la place de Leucate et les décharger, en ce faisant, de l'entretien de la garnison. »

On voit que, de Madrid, ou même auparavant, Saint-Aunès cherchait à attiser les mécontentements et à attirer des transfuges; Olivier d'Ormesson, qui connut l'aveu fait par Fargues, ajoute que son beau-frère La Rivière lui avait recommandé, en mourant, d'aller s'établir en Espagne [3].

Cependant Saint-Aunès, plus habile que Fargues, n'eut pas d'expiation à subir; il vécut encore deux ans passés en Espagne, et y mourut fort riche, le 20 mai 1668, ayant, il est vrai, adressé à Louis XIV une lettre de soumission et de repentir [4].

Nous avons en plusieurs endroits le texte de la sentence du 27 mars, et c'est même la première des pièces justificatives publiées par Gaillard en 1781 [5]; M. Janvier l'a reproduite, en der-

[1] Fr. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, p. 309-338; Mgr le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 411-413; *Journal d'Ol. d'Ormesson*, t. II, p. 458.

[2] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, ms. fr. 10275, p. 297.

[3] *Journal*, t. II, p. 339.

[4] *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss, t. I, p. 53, juin 1666.

[5] Les notaires Hamel et Arnaud en avaient délivré expédition le 12 mars 1781,

Digitized by Google

nier lieu, dans son étude sur la rébellion et sur le procès.

Par jugement souverain et sans appel, de l'avis des officiers de la sénéchaussée et siège présidial d'Abbeville assemblés en la chambre du Conseil au nombre de seize, le commissaire départi déclarait Fargues dûment atteint et convaincu des crimes de péculat, larcins, faussetés, abus et malversations par lui commis au fait du pain de munition qui avait été fourni pendant plusieurs années à la garnison d'Hesdin et aux autres troupes passant audit lieu. En réparation de ces crimes, il était condamné à être pendu et étranglé sur la place du marché d'Abbeville, tous ses biens acquis et confisqués au roi, distraction faite néanmoins, au profit de Sa Majesté, des sommes auxquelles se trouverait monter ce qui avait été indûment pris et volé par ledit de Fargues dans ladite fourniture, et, en outre, de trois mille livres à employer en œuvres pies, et de deux mille livres applicables aux réparations du tribunal, comme aussi des frais du procès.

Le châtiment était aussi rigoureux que possible, et le public parut ne pas le trouver en proportion avec certaines condamnations récentes au bannissement perpétuel; mais, comme le dit Guy Patin en recevant la nouvelle [1], « ces Gascons ont trop envie de faire bonne fortune. Il ne faut point se jouer à son maitre; les rois ont les mains longues. »

Machault avait mené l'affaire à bonne fin; maintenu à l'intendance d'Amiens jusqu'au bout de l'année 1665, quoique l'on eût promis à Courtin de l'y faire revenir, il brigua sans succès l'importante charge de lieutenant criminel à Paris, et retourna à l'intendance de Champagne lorsque Colbert eut besoin d'Amiens pour son frère Croissy.

L'exécution de Fargues eut lieu le soir même, aux flambeaux. Il avait réclamé que la potence lui fût évitée en qualité de gentilhomme [2]; mais, sans doute, les subdélégués s'étaient mis en règle d'avance sur ce point, puisqu'ils produisirent une attestation contraire des viguier, juge et lieutenant criminel de Nar-

d'après une copie collationnée en 1679 par les notaires Symonuet et Gallois. Une copie abrégée, certifiée par le secrétaire de M. de Machault, qui faisait office de greffier de la commission, se trouve dans le ms. Clairambault 1081, fol. 40, à la suite du réquisitoire reproduit plus haut.

[1] Lettre du 31 mars, t. III, p. 522.

[2] On prétend que Dangeau, par gloriole, s'écriait toujours : « Je veux être décapité, si.... »

Digitized by Google

bonne, pays d'origine du condamné. « Peut-être, disent les *Mémoires de M. de Bordeaux*, peut-être se fût-il consolé, si on lui eût coupé la tête. » Sur cette question du supplice, Saint-Simon s'est abusé comme sur les autres points [1]. La pendaison était la peine indiquée par les lois pour le crime de péculat. Le procureur général Chamillart l'avait requise contre Foucquet, le 14 novembre 1664, alors que Pussort, par égard pour la qualité du surintendant, proposait la décapitation.

Au dire des contemporains, Fargues entendit la lecture du jugement avec beaucoup de fermeté, baisa trois fois la terre en louant Dieu, baisa aussi trois fois la potence, et montra autant de piété que de courage [2]. Abbeville ne possédant pas de bourreau, on avait fait venir celui d'Hesdin : cet homme se trouva précisément être le soldat que Fargues, en 1658 ou 1659, avait obligé à exécuter plusieurs de ses camarades; du moins, la légende le dit [3].

Le corps de Fargues fut recueilli par les Minimes d'Abbeville et inhumé dans leur église comme sa femme le leur avait demandé. Celle-ci avait été prudemment expulsée de la ville, avec neuf domestiques dont la présence inquiétait les magistrats.

Cette exécution fut une des dernières rigueurs exercées contre les officiers royaux par la Chambre de justice. Au mois de juillet suivant, un édit convertit les peines corporelles en peines pécuniaires, et, moyennant cent dix millions de rançon, les financiers recouvrèrent le repos pour un temps [4]; mais, quelques semaines plus tard, sur un tout autre point du royaume, les Grands Jours de Clermont commencèrent à fonctionner, et l'on sait que le bilan de cette nouvelle opération fut bien autre que celui de la Chambre de justice : 273 condamnations au gibet, 96 au bannissement, 44 à la décapitation, 32 à la roue, 28 aux galères ! C'est que, dans des provinces si éloignées du parlement de Paris, la guerre civile et la guerre étrangère avaient

[1] Il dit qu'on le décapita, après avoir prétendu un peu auparavant que, s'il n'avait pas été pendu pour ses méfaits de la Fronde, « ce n'avoit pas été faute d'envie. »

[2] *Journal d'Ol. d'Ormesson*, p. 337.

[3] Elle raconte aussi que, quelques jours auparavant, se sachant condamné sûrement, il voulut néanmoins faire un bon repas, et donna un diamant de prix pour que le geôlier lui servît une belle carpe.

[4] La Chambre ne fut toutefois supprimée qu'en 1669.

Digitized by Google

engendré une licence bien autrement durable et pernicieuse : « Les lois méprisées, les peuples exposés à toutes sortes de violences et d'oppressions, les personnes foibles et misérables ne trouvant aucun secours dans l'autorité de la justice, les gentilshommes abusant de leur crédit pour commettre des actions indignes de leur naissance, et les crimes demeurant impunis par la foiblesse des officiers [1]. » Cette année 1665 vit aussi commencer les importantes études d'où devaient sortir les ordonnances de réformation de la procédure civile, puis de la procédure criminelle. Colbert présenta même un plan d'enquête générale sur la situation judiciaire, et il eût voulu que le prince en personne, suivi de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, parcourût son royaume en rendant la justice, à l'exclusion de tous autres tribunaux, partout où il séjournerait.

Avant de raconter quelles furent les suites du jugement du 27 mars 1665, et comment Saint-Simon les a dénaturées, je crois devoir faire connaître le sort des héritiers que Fargues laissait derrière lui, encore que le même Saint-Simon ait dit qu'il n'avait ni femme ni enfants.

Marie-Madeleine de la Rivière, mariée, comme nous l'avons vu, en 1655, et qui ne devait avoir qu'un peu plus de trente ans lorsqu'elle perdit son mari, quitta nécessairement Cincehours, et ne porta plus que le titre de dame du Mesnil-Saint-Denis et autres lieux qui étaient de son propre patrimoine [2]. Elle se remaria avec le grand drossart de Brabant, Ferdinand de Herzelles, baron de Montbrout, en eut une fille, et mourut le 1er février 1683. Elle laissait trois enfants de son mariage avec Fargues [3] : deux filles, dont l'une, Élisabeth, paraît ne s'être pas mariée, et l'autre, Marie-Madeleine, épousa Pierre d'Aligre du Coudray [4] et mourut le 3 octobre 1688 ; et un fils, François-Paul, qui ne fut baptisé qu'après la mort de son père, « sous condition, » à l'église Saint-Sulpice

[1] Préambule des lettres d'établissement des Grands Jours.

[2] Cabinet des titres, dossier FARGUES 25314, fol. 4 et 10. Elle est qualifiée, en 1661, femme, et, en 1667, veuve de messire Balthazar de Fargues, chevalier, seigneur de Cincehoux.

[3] Je ne parle pas des deux filles nées de la concubine, Marie Roussel, antérieurement à ce mariage : ci-dessus, p. 137, note 3. Suivant la tradition, elles furent boutiquières comme leur mère, et vivaient encore en 1720.

[4] Branche de la même famille que le chancelier, mais issue d'un élu de Chartres.

Digitized by Google

de Paris, le 9 octobre 1665 [1]. Il débuta dans les gardes de la marine en 1680, fut cassé au bout de seize mois, puis se fit mousquetaire, sous le nom de des Aunois de Farges [2], mais se qualifia ensuite de seigneur de Cincehours en dépit de la confiscation, comme on le voit par une transaction de 1690 au sujet de la somme de dix mille livres qui avait été donnée à sa mère par M. de Bellebrune le 9 février 1654 [3]. On peut, sans trop d'invraisemblance, supposer que les souvenirs de la trahison et de la fin infamante de son père lui attiraient parfois de méchantes affaires, puisque nous voyons, à trois ou quatre reprises, magistrats ou maréchaux de France obligés de le protéger contre les dires injurieux et même les menaces de mainmise de MM. de Mailly d'Haucourt, de Picardie. Néanmoins, le duc de Vendôme le prit pour son aide de camp le 6 mai 1707, en considération de son service dans la marine et de son attachement aux rois de France et d'Espagne. Comme ce général commandait alors sur la frontière de Flandre, le nouvel aide de camp se rendit à Hesdin, porteur d'un ordre du ministre Chamillart, pour prendre des certificats concernant les emplois et la vie de son père, puis passa à Abbeville pour retirer les pièces du procès de 1665, qui ne s'y trouvèrent, et alla faire la même recherche à Saint-Pol, mais fut insulté par la population, qui se rappelait encore combien on avait souffert du fait des Hesdinois [4]. Il passa au service du roi Philippe V : ce prince lui donna un grade de colonel réformé le 17 novembre 1709 et une pension de cent doublons, sur le *real bolsillo*, en 1710, l'autorisa, le 13 mai 1712, à porter le titre et l'habit de chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, et le fit gouverneur de la petite place de Berga, en Catalogne, le 26 octobre 1713. En 1720, lors du congrès de Cambray, où il avait accompagné le plénipotentiaire espagnol

[1] Parrain, Paul de Fargues, seigneur de Bernois; marraine, Françoise de Genton, veuve du gouverneur d'Hesdin.

[2] Archives de la Marine. D'après le chroniqueur hesdinois transcrit par Prévost d'Essart : « Il a eu un fils de la damoiselle de La Rivière, que j'ai connu sous le nom de Farges, supprimant l'*u* de son nom; il est venu à Hesdin pendant le congrès de Cambray. »

[3] Cette transaction est passée avec le marquis de Traisnel, fils de M. de Palaiseau et petit-fils de M. de Bellebrune. Il y avait eu précédemment une sentence des requêtes du 21 mars 1687.

[4] Le chroniqueur hesdinois, qui rapporte cette visite (*Journal des Savants*, 1781, p. 278-279), dit que l'officier se présenta comme étant au service de l'Espagne.

Digitized by Google

San-Estevan-del-Puerto, Prévost d'Essart raconte qu'on le vit une seconde fois paraître à Hesdin, avec l'équipage de ce seigneur, pour solliciter de nouveau des certificats dont dépendait sa fortune en Espagne. Il n'essuya encore que des fins de non-recevoir. Les papiers de MM. d'Hozier [1], où je puise les renseignements qu'on ne connaissait pas jusqu'ici sur l'héritier du rebelle, donnent la très singulière explication de ces démarches réitérées. Le colonel avait besoin de fournir des preuves de noblesse en Espagne, pour faire régulariser son titre de chevalier de Saint-Jacques et, sans doute, obtenir une commanderie. Il s'adressa, toutes pièces en main, au vieux juge d'armes de France, Charles-René d'Hozier, qui exerçait depuis 1666 ces délicates fonctions. Les pièces établissaient bien positivement une communauté d'origine entre le père du produisant et les Méalet, barons de Fargues, dont la noblesse, l'ancienneté et les services étaient connus de tous les généalogistes. Dans le nombre figuraient : une expédition du testament de Jean de Méalet, baron de Fargues (1628), où Balthazar était énuméré parmi les seize enfants de ce personnage; une transaction passée le 10 septembre 1720 avec tous les représentants de la branche aînée des barons pour les droits qui pouvaient lui revenir sur les successions de son aïeul, de son bisaïeul et de son trisaïeul; une expédition, récemment délivrée par les notaires parisiens, du contrat de mariage de Balthazar de Méalet de Fargues, chevalier, seigneur de Cincehours, capitaine-major au régiment de Bellebrune, avec Marie-Madeleine de la Rivière (27 octobre 1655). Ces actes ayant été dûment vérifiés par le juge d'armes lui-même, il ne fit nulle difficulté pour dresser le tableau des seize quartiers du requérant, et même pour établir que, par sa grand'-mère Genton, il se rattachait directement aux Montmorency-Fosseux, aux Brienne, etc., descendus du roi Louis VII dit *le Jeune*, et par conséquent pouvait se dire parent des deux rois de France et d'Espagne. Un certificat fut donc adressé à Philippe V, le 14 juin 1721, portant que le colonel, en qualité de Méalet, était digne d'entrer en toutes compagnies, chapitres ou religions qui exigeaient plusieurs générations de noblesse authentique paternelle et maternelle. Une note annexe racontait, en

[1] Cabinet des titres, fonds *Nouveau d'Hozier*, vol. 231, dossier 5256, MÉALET.

Digitized by Google

outre, que Balthazar de Méalet, s'étant attaché au parti de Monsieur le Prince pendant les guerres de Paris et commandant pour lui dans la ville d'Hesdin, fut pris comme espion par un parti des troupes du roi et traité comme un traître et un rebelle, et accusé d'avoir fait des concussions sur les blés; que le cardinal Mazarin, pour se venger de Monsieur le Prince, le fit condamner à être pendu, et que, sans avoir égard à sa condition, il fut exécuté à Abbeville en 1663 (*sic*). Mais d'Hozier, peut-être par complaisance, tout au moins par insouciance, avait manqué au principe élémentaire de n'accepter que des originaux ou des expéditions du temps, et non des expéditions modernes, si légalisées et collationnées qu'elles parussent être. Admettons qu'il fut la dupe de toute cette production, comme l'ont été ensuite plusieurs généalogistes d'ordre secondaire [1]. Quelques années plus tard, en 1727, une expédition authentique du testament de 1628 révéla à son neveu et successeur que toutes les expéditions où figurait le nom de Méalet devaient avoir été falsifiées, altérées, et l'on reconnut, mais trop tard, l'erreur commise en 1720-21. L'examen de l'original du contrat de mariage de 1655, conservé dans l'étude où il avait été passé [2], eût donné le même résultat.

J'ignore si cette fraude, bien vénielle au regard des faits et gestes du rebelle de 1658, profita à son héritier, et ce que celui-ci devint par la suite.

[1] Voir notamment le dossier MÉALET du fonds des *Pièces originales*, vol. 1909, dossier 43962, fol. 20.

[2] Cette étude appartient aujourd'hui à Me Père, qui a bien voulu donner communication de la minute. Les conjoints sont dénommés : « Balthazar de Fargues, chevalier, seigneur de Cincheours (*sic*), capitaine-major au régiment de Bellebrune, demeurant à Paris, rue Neuve-de-la-Boucherie, et Marie-Madeleine de la Rivière, majeure, fille de feu René, chevalier, seigneur de Menou et du Coulombier, gentilhomme ordinaire du roi et gouverneur de Roye, et de Marguerite de Janton (*sic*), demeurant pour la circonstance au couvent du Chasse-Midi, assistée de Jacques de la Rivière, chevalier, seigneur de Menou et du Coulombier, son frère aîné. » Les témoins étaient simplement Toussaint Gauchereau, bourgeois de Paris, et Catherine de Saint-Martin, sa femme, amis de la future épouse. Le futur époux apportait en dot sa terre de Cincheours, plus 75,000 livres de créances sur divers particuliers, et la mariée ce qui lui revenait de ses père et mère. Chacun d'eux faisait entrer 15,000 livres dans la communauté; le douaire était de 2,000 livres. En cas de décès de Fargues sans enfants, la terre devait passer à sa femme.

Digitized by Google

III.

LA CONFISCATION DE FARGUES

Fargues eut très promptement la tête coupée, et sa confiscation donnée en récompense au premier président [1]. Elle étoit fort à sa bienséance, et fut le partage de son second fils : il n'y a guère qu'une lieue de Bâville à Courson. Ainsi le beau-père et le gendre s'enrichirent successivement dans la même charge, l'un du sang de l'innocent, l'autre du dépôt que son ami lui avoit confié à garder, qu'il déclara au roi, qui lui donna, et dont il sut très bien s'accommoder [2].

Voilà, en six lignes, la conclusion à laquelle tend toute l'anecdote racontée par Saint-Simon avec tant de complaisance. Son seul but est de prouver que la « corruption des premiers présidents » commença avec Guillaume de Lamoignon, « avide et bon courtisan, » pour se continuer avec Harlay et ses successeurs, et il y arrive sans difficulté, ne tenant aucun compte ni des faits réels, ni de la vraisemblance. On s'étonne même qu'il n'ait pas profité de l'occasion pour renouveler contre le gendre et successeur de Lamoignon une accusation d'infidélité qui n'avait aucun fondement [3], et qu'il ne l'ait pas en même temps stigmatisé comme occupant le rôle de procureur général dans le prétendu procès fait à Fargues par-devant le parlement.

Toute cette désinvolture a inspiré à Gaillard une excellente page, dans la rectification de 1781 [4] :

Voilà sur quoi toute l'anecdote est bâtie. De Fargues avoit été pendu, et sa terre avoit passé à M. de Lamoignon. M. de Lamoignon étoit chef du parlement, de Fargues étoit son voisin et son vassal : donc ce magistrat avoit été le juge ou le dénonciateur de de Fargues pour avoir sa confiscation. De Fargues étant ainsi rendu intéressant, et le premier président odieux, on n'eut plus qu'à orner le roman : il

[1] Un des historiens modernes d'Hesdin a commis cette singulière inadvertance : « La terre que Fargues avait achetée, ainsi que son château, furent confisqués au profit du prince de Bourbon. »

[2] *Mémoires de Saint-Simon*, éd. nouvelle, t. XIII, p. 139.

[3] Il a été démontré dans le commentaire des *Mémoires*, éd. nouvelle, t. IV, p. 24-27 et 523-524, que M. de Harlay ne fut pour rien dans la confiscation des biens de Ruvigny-Galway en 1697, et particulièrement des sommes qu'il avait déposées entre les mains du premier président.

[4] *Journal des Savants*, 1781, p. 264 ; *Pièces intéressantes*, t. I, p. 442-445.

Digitized by Google

fallut que de Fargues fût un gentilhomme vivant paisiblement dans sa terre, aimé, estimé de ses voisins, un citoyen paisible, autrefois Frondeur, rendu maintenant au devoir et à la vertu, pas entièrement innocent (car l'imputation d'avoir fait périr un innocent eût été trop grave et trop peu vraisemblable), mais coupable seulement d'un crime confondu dans la foule des crimes du temps, excusé par les circonstances, couvert par une amnistie, et que le premier président fit revivre pour obtenir la confiscation de de Fargues.

Nous le demandons : est-il une réputation, est-il une vérité historique à l'épreuve d'une telle licence de conjecturer et d'imaginer?

Suivent des considérations, dans le style sensible du temps, sur les droits de l'histoire et sur le fléau de la calomnie, de la diffamation posthume qui vient, « après plus d'un siècle, sans preuves, sans autorités, sans citations, sans dates, sans aucune connoissance des personnages ni des faits, confondre, par un récit apocryphe, toutes les idées, dénaturer les caractères, et flétrir des réputations consacrées. » Qu'eût donc dit Gaillard, s'il avait connu les onze portefeuilles du manuscrit autographe des *Mémoires ?*

Dans nul écrit du XVIIe siècle, fût-ce un pamphlet, nous ne rencontrons mention d'une part quelconque prise par le premier président aux poursuites contre Fargues et à sa condamnation, pour s'enrichir ensuite de sa dépouille [1]. Quels motifs particuliers purent donc inspirer cette invention à Saint-Simon, quatre-vingts ans après la mort de Fargues? Quand le premier président disparut en pleine gloire, le futur auteur des *Mémoires* n'avait que deux ans ; il ne le connut donc point. Mais l'illustration de Guillaume de Lamoignon était de celles à qui le temps ne porte point atteinte. C'est même après lui avoir rendu un hommage où l'on sent la contrainte et la mauvaise grâce, hommage tout superficiel, plein de sous-entendus et de réticences, que notre auteur passe sans transition à l'abominable légende [2].

Les grâces de sa personne, dit-il, son affabilité, le soin qu'il prit de se faire aimer du barreau et des magistrats, une table éloignée de

[1] Tout au plus peut-on relever cette coïncidence, non signalée jusqu'ici, que Lamoignon, comme maître des requêtes, avait été chargé, sept ou huit ans auparavant, d'aller procéder contre « les complices des ennemis de l'État » à Boulogne, Calais et Ardres (ms. fr. 4192, fol. 185 et 188-196, commission du 11 septembre 1657).

[2] Éd. nouvelle, t XIII, p. 134-135.

Digitized by Google

la frugalité de ses prédécesseurs, son attention singulière à capter les savants de son temps, à les distinguer quels qu'ils fussent, lui acquirent une réputation qui dure encore, et qui n'a pas été inutile à ses enfants. Il est pourtant vrai qu'à lui commença la corruption de cette place, qui ne s'est guère interrompue jusqu'à aujourd'hui [1]. Pour Lamoignon, j'en raconterai ici un seul trait, parce qu'il est historique et curieux....

De l'équité, de l'indépendance, du courage et de la conscience qui avaient fait de Guillaume de Lamoignon le seul personnage digne de monter à la première présidence, le « type du sublime dans la magistrature, » selon l'expression du P. Rapin, un des « premiers hommes du monde, » selon celle de Gourville, pas un mot. Pour Saint-Simon, ce n'est que le chef du parlement qui a osé jadis, au temps de son père, engager la lutte contre les ducs et pairs; c'est l'auteur de ces Lamoignon à qui « il ne faut que se fier de bonne sorte, » et qui, plus tard, ont pris une part active à l' « affaire du bonnet, » ou se sont permis d'entrer dans l'intimité du cardinal de Fleury; c'est le père de ce président Chrétien-François qui a osé lui disputer à lui-même la main de Mlle de Lorge, et qui a tenté de faire préférer son client Luxembourg; de ce président qui, enivré de la cour, de la faveur, du grand monde, se mêle de tous les mariages et de tous les testaments. Voilà des griefs qui passent avant tout! Et le magistrat qui, dans la commission pour la réforme des procédures, s'est constitué résolument le gardien des vieilles traditions parlementaires et y a fait prévaloir les grands principes d'humanité encore méconnus de beaucoup de ses contemporains; qui, en face des justiciables de la Chambre de 1661, a toujours réclamé pour les innocents menacés du même coup que les coupables; qui a tenu tête à Colbert dans le procès du surintendant et s'est même retiré de la Chambre plutôt que d'autoriser ce qu'il regardait comme un déni de justice; l'intègre par excellence, que le comte du Dognon choisit jadis pour recevoir en dépôt la récompense pécuniaire que la cour allouait à sa sou-

[1] Il a probablement sous les yeux l'article du Moréri de 1718 (t. III) : « Ce sage magistrat mourut.... universellement estimé de son siècle, et vénérable à la postérité par sa piété, par sa sagesse, par ses lumières, par son affabilité et par son amour pour les sciences. Il étoit le protecteur des gens de lettres, qui l'ont célébré dans leurs ouvrages, et se faisoit un plaisir d'assembler chez lui, toutes les semaines, un nombre des plus distingués d'entre eux. »

Digitized by Google

mission, et qui a refusé à Louis XIV lui-même de livrer des papiers confiés à ses mains ; ce Lamoignon qui, aux agréments du plus gracieux commerce, joignait le savoir le plus étendu, une force de labeur incomparable, la probité, l'austérité, la gravité des anciens magistrats [1] ;

> Ariste, dont le ciel et Louis ont fait choix
> Pour régler ma balance et dispenser mes lois [2],

et de qui Fléchier a dit du haut de la chaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet : « Un magistrat qui n'a rien ignoré ni rien négligé dans son ministère, et qu'aucun intérêt ne détourna jamais du droit chemin de l'équité; un homme doux et secourable, qui a su tempérer l'austérité des lois et de la justice par tous les adoucissements qu'inspirent la miséricorde et la charité; un chrétien qui a consacré ses vertus morales et politiques par une piété simple et sincère; » tel est l'homme que Louis XIV aurait chargé « d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues, » pour en tirer une prompte vengeance, et qu'il aurait, en retour de ce service, « enrichi du sang de l'innocent! »

Louis XIV, alors même qu'il rencontrait dans son premier président une résistance inébranlable, ou le voyait rompre en visière ouvertement, publiquement, à ses ministres, ne manqua jamais de témoigner publiquement aussi, par des grâces, par des dons, de son admiration, de son respect, de sa gratitude, et, s'il voulut le faire bénéficier d'une partie de la dépouille de Fargues, ce ne fut pas là un acte de munificence isolé [3]. Encore est-il nécessaire de remarquer que le don ne portait pas sur les biens frappés de confiscation, mais sur le montant des taxes et des restitutions que le roi devait prélever de par le jugement du présidial d'Abbeville [4]. Ce détail très important exige quel-

[1] *Mémoires de Gourville*, t. II, p. 85.

[2] Boileau, *le Lutrin*, chant VI.

[3] Au mois d'avril 1665, il lui accorda une dispense d'âge et trente-six mille livres pour faire entrer son fils aîné au parlement (*Ormesson*, t. II, p. 346 et 352-353); en septembre 1667, il ajouta dix mille écus à la dot de sa fille Harlay (*Gazettes en vers*, t. II, p. 1016-1017; *Lettres de G. Patin*, t. III, p. 664). On peut voir aussi le testament du premier président, qui vient d'être publié dans la *Revue historique et archéologique*.

[4] C'est ainsi que, au dire de Guy Patin (*Lettres*, t. III, p. 500, 501 et 511), en décembre 1665, Louis XIV attribua à son favori Saint-Aignan la confiscation de Lempereur, qui avait huit cent mille livres de bien; mais il la lui retira ensuite. Sous Henri IV et Louis XIII, les Rambouillet avaient eu de même le don des amendes adjugées par la Chambre de justice de 1583-1584.

Digitized by Google

ques explications sur la jurisprudence qui régissait alors les confiscations et sur la nature des biens saisis entre les mains du condamné d'Abbeville.

Ces biens se composaient uniquement de la terre de Cincehours avec ses dépendances, Fargues ayant probablement mis à l'abri, de 1660 à 1664, les fonds ou rentes qui pouvaient compléter sa fortune. Or, d'après le *Traité historique de la souveraineté du roi* [1], la confiscation « n'appartient pas au roi dans les terres des seigneurs hauts justiciers, parce qu'elle est un fruit de la haute justice, laquelle est réputée patrimoniale en France. » C'est au haut justicier que doivent revenir les biens confisqués, comme la succession des bâtards, des aubains et des intestats, comme les épaves, comme les trésors trouvés ; il n'est tenu que de faire inventaire et de payer les dettes et charges, et, dans les cas royaux où les juges arbitrent une amende au profit du roi, c'est encore le haut justicier qui doit l'acquitter sur son profit. Si même la confiscation était prononcée au profit du roi, par exemple pour crime de lèse-majesté, il devrait indemniser le haut justicier, ou bien vider ses mains dans l'an et jour :

Si les immeubles, soit arrière-fiefs ou rotures, qui sont adjugés au roi dans les terres des seigneurs particuliers par confiscation pour crime de lèse-majesté, restoient dans ses mains, ces seigneurs en souffriroient un préjudice notable, parce que le roi, qui est le seigneur des seigneurs de son royaume, ne peut être tenu d'aucune sujétion, foi, hommage, droits et devoirs envers qui que ce soit, ne reconnoissant que Dieu pour supérieur. C'est pourquoi nos rois sont dans l'usage de disposer de ces sortes de biens en faveur des sujets qu'ils veulent gratifier, afin qu'il y ait toujours des personnes capables de porter aux seigneurs les devoirs ou services féodaux ou censiers dont ces biens sont chargés. Cet usage est fondé sur l'ordonnance de Philippe le Bel donnée à Paris avant la mi-carême 1302, confirmative d'une ancienne coutume féodale.... rapportée par Pithou. — Mais, si le roi vouloit se servir de l'alternative, c'est-à-dire garder ces immeubles pour quelque usage qui les mît hors du commerce, il ne seroit tenu de payer aux seigneurs que des droits d'indemnité [2].

[1] Ouvrage anonyme publié en 1754 et attribué à François de Paule de La Garde, t. I, p. 421-450. Cf. le *Traité des droits seigneuriaux*, par Fr. de Boutaric (1775), p. 512-517, et le *Répertoire de jurisprudence*, par Merlin (1784), t. IV, p. 433-439.

[2] *Souveraineté du roi*, t. I, p. 446.

Digitized by Google

Ainsi il était de règle, de droit et de raison que le haut justicier bénéficiât de l'arrêt de confiscation, à la seule condition de payer d'une part l'amende adjugée au fisc royal en réparation du tort fait au public, d'autre part le montant des restitutions arbitrées par la justice, enfin le montant des dettes et charges dont le condamné se trouvait redevable au moment du châtiment. Pour cette dernière raison, les créanciers se hâtaient d'intervenir. Ainsi, dans le procès du surintendant Foucquet, Colbert eut grand'peine à se débarrasser d'eux [1].

Il en agit de même dans l'exécution de la sentence du 27 mars 1665 : le marquis de Palaiseau au nom de son fils, le cuisinier de Fargues et son procureur ayant voulu faire valoir leurs droits ou leurs prétentions, un arrêt du Conseil du 27 octobre 1665 [2] les débouta, et maintint un précédent arrêt du 24 avril qui avait ordonné que, sur les deniers à recouvrer des fermiers de Cincehours, une somme de six mille livres serait prélevée par préférence pour couvrir les frais du procès [3], et le reste appliqué à la liquidation des restitutions. Celles-ci furent évaluées, sept mois plus tard, par le présidial d'Abbeville et le conseil d'État [4], à l'énorme total de 354,662 l. 13 s. 3 d., sans compter 150,000 l. de taxe assignée sur l'ensemble des biens meubles ou immeubles, et le curateur à la succession et aux biens vacants du condamné fut invité à payer dans huitaine au receveur des taxes de la Chambre; sinon, les biens seraient saisis, vendus et adjugés par décret, conformément à l'édit de juillet 1665. De toute évidence, une pareille somme ne pouvait être recouvrée sur la terre de Cincehours, quoique M. Hotman eût eu soin d'y faire mettre des garnisaires dès le premier jour, et c'est de cet article que le roi fit don au premier président, non parce qu'il avait fait condamner Fargues, comme le prétend Saint-Simon, mais parce que Cincehours relevait de sa haute justice. C'est ce qu'il faut maintenant démontrer, et une courte digression sur l'origine des Lamoignon devient encore nécessaire.

Le nom de Lamoignon était déjà des plus haut réputés dans le parlement de Paris, lorsque Pierre d'Hozier et l'avocat Fran-

[1] *Lettres de Colbert*, t. VII, p. 424-425.
[2] Arch. nat., E 1728, n° 210.
[3] Ci-dessus, p. 441.
[4] Jugement du 28 mai et arrêt du 14 juin 1666 : E 1731, n° 153.

Digitized by Google

çois Blanchard dressèrent la généalogie qui occupe vingt-cinq pages du livre de ce dernier : *les Présidents à mortier* [1]. « On peut assurer sans flatterie, disait Blanchard, que c'est une des plus nobles et des plus anciennes maisons de cette province de Nivernois...., avec qualité de chevaliers, damoiseaux et écuyers depuis plus de quatre cents ans, bien que, très assurément, l'origine en fût beaucoup plus ancienne, puisque le premier auquel ces titres me contraignent de la commencer, et qui vivoit sous le règne de saint Louis, portoit la qualité de chevalier. » En effet, les titres de la Chambre des comptes de Nevers [2], que les deux généalogistes avaient consciencieusement fouillés et utilisés, attestent que, dès le XIIIe siècle, des chevaliers du nom de La Mouignon ou La Moignon possédaient d'importantes seigneuries mouvant des comtes de Nevers, et que leurs descendants jusqu'au XVIe siècle exercèrent des charges de distinction à la cour de ces suzerains. Il est certain aussi qu'un fief dit de La Moignon comprenait une notable portion des faubourgs de la ville de Donzy [3], soit qu'il eût donné son nom à la famille, soit plutôt que celle-ci, au contraire, lui eût imposé le sien. Mais la généalogie cessait d'être bien claire et authentique lorsqu'elle essayait de prouver une communauté d'origine entre les magistrats parisiens et l'antique et chevaleresque maison des temps féodaux, qui n'était plus représentée en ligne directe que par des rameaux assez obscurs. A côté des auteurs qui se contentèrent complaisamment de reproduire la pompeuse filiation de Blanchard [4], le fils même de d'Hozier n'hésita pas à faire connaître en haut lieu ce qu'il regardait comme la vérité. Voici comment, en 1706, il s'exprima dans le mémoire sur les familles du parlement de Paris que Chamillart lui avait demandé pour l'édification du roi et de Mme de Maintenon [5] :

Quoique la généalogie de cette famille imprimée par Blanchard dans

[1] Publié en 1647, p. 423-448.

[2] Le comte de Soultrait en a publié, en 1873, l'inventaire dressé par l'abbé de Marolles au XVIIe siècle.

[3] Entre la ville même et le prieuré de Notre-Dame de l'Espault ou l'Épau.

[4] Perrault, dans ses *Hommes illustres*, les continuateurs de Moréri, les rédacteurs du *Mercure galant*, La Chenaye des Bois dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, etc., etc.

[5] Copie transcrite d'après les originaux, dans le ms. Clairambault 754, fol. 185 v°. La publication en a été faite en 1887, dans le *Bulletin de la Société héraldique*, 8e année, col. 207-208.

Digitized by Google

l'Histoire des familles du parlement en attache les ancêtres à une ancienne race noble du même surnom de Lamoignon en Nivernois, cependant on a des preuves constantes que ceux-ci sont originaires de Nevers et que Jean Lamoignon vivoit l'an 1480 au nombre des bourgeois de cette ville. Jean et François Lamoignon, ses fils et petit-fils, secrétaires et contrôleurs de la dépense de la maison des ducs de Brabant comtes de Nevers, l'an 1480 et l'an 1510, s'acquirent du bien dans ces emplois, et Charles Lamoignon, leur héritier, s'étant venu établir à Paris l'an 1544, y exerça longtemps la profession d'avocat chef du Conseil du duc de Nevers, à la recommandation duquel il fut d'abord conseiller aux eaux et forêts, et ensuite fut reçu conseiller au parlement l'an 1557, maître des requêtes l'an 1564, et mourut conseiller au conseil privé l'an 1573. Il fut père de Chrétien de Lamoignon, président à mortier l'an 1633. Le feu premier président de Lamoignon étoit son fils, et M. le président de Lamoignon et M. de Bâville sont enfants du premier président.

Jean de Lamoignon, conseiller aux Grands Jours de Berry, frère de François et oncle de Charles, s'établit à Bourges, y épousa Anne Allabat, et y laissa une nombreuse postérité, dont il y a actuellement des notaires, sergents, marchands et artisans vivant à Bourges, à Issoudun, et dans d'autres lieux du Berry.

D'où venaient les documents ainsi résumés par d'Hozier? du fils même de Blanchard, qui avait étudié à son tour la question et dressé, en réfutation de la notice de 1647, une généalogie commençant ainsi : « Jean Lamoignon, bourgeois de la ville de Nevers, que la conformité du nom fait présumer être issu de l'ancienne famille de Lamoignon qui florissoit dans les comtés de Nevers et d'Auxerre dès le XIIe siècle.... » Cette filiation, Blanchard l'avait communiquée en novembre 1693 à d'Hozier, et nous la retrouvons aujourd'hui dans le fonds constitué avec les dossiers du célèbre généalogiste [1]. Elle n'est point d'ailleurs la seule de ce genre, puisqu'on en retrouve l'équivalent dans un autre dossier réuni plus tard par Chérin [2], à l'époque même où les descendants du premier président estimaient comme

[1] Cabinet des titres, fonds *Cabinet d'Hozier*, dossier 5266, ms. fr. 31085.

[2] Fonds *Chérin*, vol. 115, dossier 2383, fol. 24. Cette généalogie commence à Jean Lamoignon, contrôleur du duc de Brabant, marié en 1477 à une bourgeoise de Nevers. Le même dossier renferme une grande généalogie de 1763, remontant jusqu'à Agnès, veuve de Guillaume Lamoignon, chevalier, en 1288, et, tout à côté, une généalogie de la même année, établissant qu'il n'y avait pas communauté d'origine. Il faut voir en outre le dossier 37901 des *Pièces originales*, et le dossier 10145 du fonds des *Dossiers bleus*.

Digitized by Google

absolument établi que leur race remontait aux chevaliers du XIIIe siècle [1].

Cependant il ne faut pas croire que cette opinion fût généralement admise ; certains écrivains du temps y ont vu simplement une flatterie des gens de lettres qui étaient les hôtes familiers du premier président [2], et c'est ce que Saint-Simon a traduit en plusieurs endroits des *Mémoires*, où il parle de « ces avocats renforcés, qui, du barreau où ils gagnoient leur vie il n'y a pas longtemps, sont devenus des magistrats considérables et ont pris le *de* [3]. » C'est aussi en ce sens que, quatre-vingts ans plus tard, P.-L. Lainé s'est prononcé dans son *Dictionnaire véridique des origines des familles nobles ou anoblies* [4]. On peut cependant se demander si, à défaut d'une justification absolue, les identités de nom, d'armes, de pays d'origine, et même de milieu, ne seraient pas des indices probants. Telle était en effet l'opinion du généalogiste moderne le plus compétent en matière de noblesse nivernaise, le feu comte de Soultrait. En 1879, il a dit [5] que ce serait

[1] Gaillard disait, en 1781, au début de la *Vie du premier président :* « Ses descendants actuels, plus flattés de sa gloire que des avantages de la naissance, ne nous sauroient aucun gré de répéter ici ce qui est rapporté partout et reconnu de tout le monde sur l'origine militaire de la maison de Lamoignon, l'une des plus anciennes du Nivernois, et distinguée dans la profession des armes même avant le règne de saint Louis.... » Pour corroborer cette tradition, le petit-fils du premier président avait racheté, vers 1720, le fief dit de Lamoignon à Donzy.

[2] « Les beaux esprits l'ont payé par leurs éloges, et on peut dire que la flatterie n'y avoit point de part, si ce n'est peut-être en ce qu'ils lui ont donné des ancêtres qui, du temps de saint Louis, étoient chevaliers » (Bruzen, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 464). Dans l'oraison funèbre du premier président, en 1679, Fléchier avait dit : « C'est une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Nivernois, qui, après s'être distinguée dans les emplois militaires avant le règne même de saint Louis, entrant depuis Henri II dans les premières dignités de la robe, a soutenu dans le parlement la gloire qu'elle avoit acquise dans les armées, et, quoiqu'elle ait changé de profession, elle n'a rien diminué de l'éclat et de la grandeur de son origine. » Le même Fléchier, dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Aiguillon, dit que les Wignerod étaient une « maison noble originaire d'Angleterre, établie en France sous Charles VII, et élevée par une succession de vertus et par de signalées victoires sur terre et sur mer. » — On sait combien rares purent être ces « changements de profession, » ces passages de la noblesse chevaleresque à l'aristocratie judiciaire. En pourrait-on citer un exemple bien authentique dans le parlement de Paris ?

[3] Éd. nouvelle, t. XIII, p. 131 ; cf. p. 437.

[4] T. II, p. 173-175.

[5] *Armorial historique et archéologique du Nivernais*, t. II, p. 42-44. C'est le même auteur qui avait publié l'inventaire des archives de Nevers cité plus haut.

Digitized by Google

méconnaître toutes les vraisemblances de ne pas « rattacher les contrôleurs de la maison des comtes de Nevers, officiers importants du reste, à la lignée des anciens seigneurs de Pommay, comme l'ont fait les généalogistes accusés de complaisance par Lainé ; » qu'après tout, les nombreux personnages qui, du XIIIe au XVIIe siècle, portèrent en Nivernais le nom de La Moignon ou La Mougnon, « pouvaient être de familles différentes, mais pouvaient bien aussi provenir d'une même souche ; » que, quant aux bourgeois de position fort modeste cités par les adversaires, « ils n'habitèrent jamais Nevers. » Toutefois on voit que M. de Soultrait ne se prononçait pas positivement. Plus prudent encore a été Pol Potier de Courcy dans le Supplément de l'*Histoire généalogique* [1], où il n'est pas dit mot d'une possibilité d'attache avec les Lamoignon de Pommay, Mannay, etc.

A quoi bon d'ailleurs tant d'efforts pour ou contre? « Cette illustre maison, disait Lainé en 1819 [2], n'a pas besoin d'une origine chimérique ; son nom, qui occupe une place des plus honorables dans l'histoire, peut se passer de ce vain étalage d'ancienneté, de cette nuit des temps où sont ensevelies la plupart des anciennes races. »

Ce que je viens d'établir n'était donc qu'à ces deux fins, d'abord de contrôler l'assertion dédaigneuse de Saint-Simon, et maintenant d'expliquer comment le premier président, en 1665, se trouva appelé à bénéficier de la confiscation de Fargues.

On a vu que son grand-père fut le premier du nom qui quitta le Nivernais pour venir prendre rang au parlement de Paris. Ce Charles La Moygnon (il signait ainsi) était allé prendre le bonnet de docteur aux célèbres écoles de Ferrare avant de se faire recevoir avocat à Paris (1544); il conquit une place distinguée dans le barreau, et son maître et seigneur François de Clèves, premier duc de Nivernais, l'employa, tant qu'il vécut, comme chef de son Conseil, puis le désigna pour son exécuteur testamentaire en 1561, de même que le roi Charles IX lui confia la direction des affaires de la jeune héritière du duché, qui fut la première femme de Henri de Bourbon, prince de Condé. Charles La Moygnon fut considéré par ses descendants comme le véritable fondateur

[1] T. IX, 2e partie (1881), p. 457-462.
[2] *Loc. cit.*

Digitized by Google

de leur race, le premier auteur de leur illustration, car il parcourut tous les degrés de la haute magistrature, et lorsqu'il mourut en novembre 1572, étant conseiller d'État, l'opinion publique le désignait pour succéder au chancelier L'Hospital. A une date que nous ignorons, il acquit la terre de Bâville, dont relevait en haute justice une portion de Cincehours [1], et, outre cela, il reçut en don de son maître les fiefs de Launay et Courson, encadrant, pour ainsi dire, celui de Cincehours [2]. Launay-Courson, dont le chef-lieu féodal était un lieu dit Gloriette, encore visible sur les cartes modernes, entre l'un et l'autre de ces fiefs, mouvait du roi pour sa tour de Montlhéry, et était arrivé aux mains du duc François, le maître de notre avocat, avec l'héritage de Mme d'Albret, en même temps que les duchés de Nevers et de Rethel [3]. Le 1er février 1553 (nouv. style), par acte passé à Paris devant Boreau, notaire au Châtelet, le duc, voulant récompenser son fidèle conseiller Mre Charles La Moygnon, avocat, « des grands et recommandables services qu'il lui avait faits en la conduite de ses droits et autres affaires, » lui fit don de la terre, seigneurie et justice de Launay-Courson. Le nouveau seigneur rendit hommage au roi entre les mains du chancelier Jean Bertrand, le 13 du même mois [4], et, trois ans plus

[1] Ci-dessus, p. 411.

[2] *Ibidem.*

[3] Launay-Courson avait été compris en 1490, ainsi que Jouy-en-Josas, dans la donation par laquelle Jean de Bourgogne, duc de Brabant, fit passer à sa fille Charlotte, dame d'Albret, les comtés de Nevers et de Rethel, et ce bel apanage avait été apporté, en 1504, au père du duc François, par Marie d'Albret.

[4] Voici, à ce propos, une dernière citation de Gaillard (*Vie du premier président*, édit. 1781, p. II) : « On voit dans les temps les plus éloignés les Lamoignon successivement attachés aux différents comtes de Nevers de la maison de Flandre, de la maison de Bourgogne, de la maison de Clèves. Charles de Lamoignon fut chef du Conseil de François de Clèves, premier du nom duc de Nivernois, qui lui donna, par contrat du 1er février 1553, la terre de Launay-Courson, pour laquelle il rendit foi et hommage au roi Henri II, entre les mains de Jean Bertrand, garde des sceaux de France, le 13 du même mois. Cette terre, qui étoit sortie de la famille, y est rentrée sous M. le premier président de Lamoignon par les justes libéralités de Louis XIV, contenues dans ses lettres patentes du 30 juillet 1667, enregistrées au parlement et à la Chambre des comptes. » Nous ne devons pas dissimuler que, dans une brochure intitulée : *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire*, à Bruxelles, 1781, on trouve à ce sujet une anecdote aussi injurieuse qu'elle est fausse. Elle a été réfutée avec soin dans l'écrit qui a pour titre : *Addition nécessaire au recueil intitulé :* PIÈCES INTÉRESSANTES, etc. Voyez le *Journal de Paris*, nos 82 et 91 de l'année 1781. Voyez aussi le *Mercure de France* du samedi 31 mars 1781, n° 13, p. 235 et suivantes. Mais c'est dans

Digitized by Google

tard, il obtint tous les droits de justice, châtellenie, tabellionage, etc. L'habitation n'était alors qu'un modeste « corps d'hôtel, avec chambres, greniers, étables, bergerie, pressoir et colombier, le tout clos de murailles ; » mais le fief possédait toute justice, haute, moyenne et basse, avec greffe et tabellion, vingt-cinq livres de menus cens et droits seigneuriaux, des droits de retenue, trente sols de rente en deux parties, et deux cent trente-sept arpents de terres, prés, pâtures, bois et aunaies. Les Lamoignon n'y faisaient point leur résidence ordinaire, mais bien à Bâville, qui n'était qu'à un peu plus de six lieues de Paris, tout comme Launay-Courson [1]. Malgré la contiguïté des deux terres, Chrétien de Lamoignon, l'ainé survivant des vingt enfants de Charles [2], vendit Launay-Courson, le 3 novembre 1607, au médecin, précepteur et historiographe du futur roi Louis XIII, moyennant une somme de douze cents livres et une constitution de rente de sept cent cinquante livres [3]. Jean Héroard était déjà seigneur d'une terre voisine, Vaugrigneuse, où son royal élève lui fit l'honneur de venir faire une visite, à l'improviste, en 1614. Héroard mourut en 1628. Ses héritiers vendirent, pour quinze mille livres, à un enseigne aux gardes nommé Charles-François de La Boullaye [4] ; celui-ci revendit pour le même prix, le 9 février 1640, à Charles Croiset, gendarme de la garde [5], et le gen-

le *Journal des Savants* du mois de mai de la même année que cette réfutation est la plus complète, et qu'elle se trouve appuyée de pièces justificatives au-dessus de toute réplique. Les pièces authentiques, qui démontrent la fausseté de l'anecdote, sont déposées à la Bibliothèque du roi. Cette anecdote est, dit-on, tirée des mémoires manuscrits de Saint-Simon. »

[1] Expilly comptait six lieues pour Launay-Courson, six lieues un quart pour Bâville. Il dit que le château proprement dit de Launay est à une demi-lieue O.-S.-O. de la paroisse de Courson. De Montlhéry on comptait deux lieues S.-O.

[2] Plusieurs de ces enfants furent encore tenus sur les fonts par les ducs et duchesses de Nevers. Chrétien (1567-1636) fut successivement conseiller au parlement, président aux enquêtes et président à mortier. C'est en cette dernière qualité que Blanchard le comprit dans son ouvrage de 1647. Malgré sa généreuse opposition au procès Marillac, et celle de son gendre Nesmond, Richelieu l'estima grandement, et il ne tint pas à ce cardinal que sa fortune ne fût faite à jamais. Son fils unique, le premier président Guillaume, écrivit sa Vie.

[3] Il n'est pas question de cette acquisition dans le *Journal* d'Héroard, au moins dans la partie imprimée en 1868 ; mais on possède l'acte de foi et hommage du 9 novembre (Arch. nat., P 4, cote 1314).

[4] Cet acquéreur rendit foi et hommage le 15 septembre 1634. Arch. nat., P 18[1], cote 142.

[5] *Ibidem*, cote 197, foi et hommage du 20 avril 1640.

Digitized by Google

darme céda, pour vingt-deux mille livres, dès le 1er décembre suivant, à François du Tronchay, grand audiencier de France.

On a vu plus haut [1] que Fargues, enrichi par le péculat, acheta en 1655, du fils de ce du Tronchay, et le château de Cincehours et les fiefs de Launay-Courson; qu'il s'y retira à la paix de 1660; que la confiscation des deux terres fut la conséquence de la condamnation du 27 mars 1665, et enfin que les principes du droit féodal attribuaient aux seigneurs hauts justiciers les fiefs confisqués. Or, Cincehours relevait, pour la haute justice, non seulement de Bâville, mais aussi de trois autres seigneuries voisines : Fontenay-sous-Briis, Soucy et Saint-Maurice. Le seigneur de Fontenay était un conseiller au parlement, Henri de Bullion, de famille riche et puissante ; le baron de Soucy s'appelait Charles de Fitte [2]; le seigneur de Saint-Maurice était Pierre Pecquot, garde des rôles des offices de France. Chacun de ces trois personnages avait déjà pris possession des terres, prés et rentes sur lesquels il prétendait avoir droit. En outre, le fermier qui tenait à bail de la duchesse douairière d'Orléans les comtés de Montlhéry et de Limours s'appuyait sur une clause de son contrat qui semblait lui attribuer les confiscations des terres mouvant de ces domaines; enfin le comte de Gramont, seigneur d'Angervilliers [3], présentait un brevet de don des biens saisis sur le condamné Fargues.

Le premier président ayant jadis rendu de grands services à la duchesse d'Orléans douairière, comme tuteur des trois filles qui lui étaient restées à la mort de Monsieur Gaston, cette princesse venait de lui abandonner la jouissance des droits féodaux de ses comtés de Montlhéry et de Limours [4]. Il pouvait donc réclamer la priorité sur les autres seigneurs, comme substitué à l'engagiste, et le roi ne manqua pas à la lui reconnaître; mais, de plus, on a vu que, sur ces seules terres de Cincehours et Launay-Courson, dont la valeur dépassait à peine cent mille livres,

[1] Ci-dessus, p. 107 et 412.
[2] Celui-ci mourut en 1674.
[3] Au sud de Launay-Courson.
[4] Voir une mention dans le *Mémoire de la généralité de Paris en 1698*, que j'ai publié en 1881, p. 306. L'abbé Lebeuf dit (éd. Bournon, t. IV, p. 109) que la duchesse avait obtenu l'usufruit du domaine le 19 juin 1662, et il ajoute : « Quelques mémoires portent que Guillaume de Lamoignon.... avoit été seigneur engagiste de Montlhéry sur le pied que l'avoient été quelques seigneurs de Marcoussis. » Cf. le *Mercure* d'août 1737, p. 1698-1699.

Digitized by Google

le fisc avait à réclamer plus de cinq cent mille livres : ce qui réduisait à moins que rien l'action des prétendants [1].

Ne pouvant, par voie directe, intervenir entre ceux-ci, ni donner au premier président une terre qui n'était que frappée de la créance du fisc, Louis XIV commença par reconnaître en fait l'attribution du fief à M. de Lamoignon, comme étant substitué aux droits de la duchesse d'Orléans ; puis, par lettres du mois de juillet 1667, il lui fit abandon de toutes les sommes dues au fisc et de tous les droits quelconques que l'autorité royale eût pu faire valoir. Ces lettres étaient ainsi conçues [2] :

Louis, etc. La terre de [Ceinchour [3]], ses annexes et dépendances, situées dans la prévôté et vicomté de Paris et châtellenie de Montlhéry, qui appartenoient au nommé Balthazar de Fargues, exécuté à mort par jugement du présidial d'Abbeville du 27 mars 1665, étant acquises par confiscation à notre amé et féal le sieur de Lamoignon, tant comme étant aux droits de notre très chère tante la duchesse douairière d'Orléans pour la jouissance du domaine dudit Montlhéry, que comme seigneur de Bâville, notre procureur général en notre Chambre de justice auroit prétendu que les choses ainsi confisquées étoient sujettes à la taxe faite en ladite Chambre de justice sur les biens qui auroient appartenu audit de Fargues, et à la restitution par nous adjugée contre ledit de Fargues par jugement dudit présidial du 28 mai 1666 et arrêt de notre Conseil du 14 juin ensuivant. Et parce que lesdites prétentions pouvoient inquiéter ledit sieur de La Moignon dans la possession et jouissance de ladite terre, d'autant même que la confiscation du fief de Launay-Courson dit Gloriette, qui est une de ses annexes, n'eût pu appartenir [4] à cause de notre Châtelet de Paris; Savoir faisons que, mettant en considération que ledit fief a été possédé près de cent années par l'aïeul et le père dudit sieur de La Moignon conjointement avec la terre de Bâville, et voulant gratifier ledit sieur de La Moignon et reconnoître les grands services que lui et ses pères nous ont rendus, et aux rois nos prédécesseurs, et qu'il

[1] Dans le cas où il y avait plusieurs hauts justiciers, chacun était tenu selon la proportion de ses droits. Choppin s'était prononcé contre toute solidarité entre eux.

[2] J'en donne le texte d'après le registre du parlement X[1a] 8665, fol. 264 v°, où il fut transcrit conformément à l'arrêt de validation de cette cour. Il n'a pas été connu de Gaillard : cependant l'abbé Lebeuf l'avait indiqué dans sa notice de Launay-Courson, et le P. Brottier fait observer, dans sa *Vie du premier président* (ms. fr. 23985, fol. 30), qu'il permet de corriger l'article du *Journal des Savants*.

[3] Ainsi écrit plus loin, ou peut-être même *Cemichour*, mais laissé ici en blanc; *Centcheoir*, dans le Plumitif de la Chambre des comptes.

[4] Il manque ici un régime indirect.

Digitized by Google

nous rend continuellement dans la charge de premier président en notre parlement de Paris, lui avons fait et, par ces présentes, faisons don de toutes les sommes qui nous sont dues sur ladite terre de Ceinchour et sur toutes ses annexes et dépendances, tant pour ladite taxe de ladite Chambre de justice qu'à cause de la restitution à nous adjugée par lesdits juges....; le subrogeant, pour raison de ce, en tant que besoin seroit, en tous nos droits sur ladite terre, de la confiscation de laquelle nous voulons qu'il jouisse plainement. Comme aussi lui avons donné, cédé, quitté et délaissé tout et tel droit qui nous peut appartenir sur ledit fief de Launay-Courson dit Gloriette, et ses dépendances, qui étoient possédés par ledit de Fargues conjointement avec ladite terre de Ceinchour.... Donné à Compiègne, au mois de juillet, l'an de grâce 1667, et de notre règne le vingt-cinquième....

LOUIS.

DE GUÉNEGAUD.

Tenant en main cet instrument bien et dûment enregistré [1], le premier président n'eut point de peine à faire entendre à ses compétiteurs que, avant de se mettre en possession, ils auraient à lui payer à lui-même les sommes énormes comprises dans ses lettres de don, et que « ces sommes absorberoient pareillement tous les biens dont la confiscation lui étoit acquise à cause de la justice de Bâville et de la châtellenie de Montlhéry, dont il jouissoit, si le roi n'avoit eu la bonté de le subroger en ses droits;.... qu'ainsi il n'y avoit pas matière de contestation entre les parties. » Il y eut donc désistement pur et simple des seigneurs de Soucy, de Fontenay et de Saint-Maurice, et transaction de la part des deux autres prétendants [2], sur l'arbitrage des deux célèbres avocats Auzanet et Robert. L'acte en fut passé en forme le 27 janvier 1668, chez le notaire Gallois; c'est la seconde des pièces publiées pour MM. de Lamoignon en 1781 [3]. Le premier

[1] Non seulement au parlement, mais à la Chambre des comptes, dans la séance du 21 juillet, et sur le rapport du père du futur chancelier Boucherat. La Chambre stipula que l'impétrant devrait faire la foi et hommage et fournir l'aveu et dénombrement dans les délais légaux. Par une méprise singulière, et qui prouve la hâte du greffier du parlement à transcrire cette pièce, il l'a placée au mois de février 1667, et même a daté l'enregistrement du 14 de ce mois; mais le doute n'est pas possible, puisque c'est bien de juin à juillet 1667 que la cour séjourna à Compiègne, et que Louis XIV y vint rejoindre la reine du 9 au 18 juillet. De plus, dans les registres secrets, l'enregistrement est porté au 14.

[2] Le seigneur d'Angervilliers et le fermier de la duchesse douairière d'Orléans. L'un reçut trois mille livres d'indemnité, l'autre trois mille cinq cents.

[3] *Pièces intéressantes*, t. I, p. 457-464; *Journal des Savants*, 1781, p. 268-270.

Digitized by Google

président s'engageait à rendre tous les devoirs de vassal, non seulement au roi, mais à chacun des hauts justiciers. L'arrangement était donc conforme à l'équité la plus stricte, et ne coûtait rien à personne qu'au roi; encore peut-on dire que, dans ces cas de restitution et de revendication sur des biens-fonds, le fisc avait toujours grand'peine à faire ses recouvrements. J'ajouterai même qu'à l'égard des héritiers de Fargues, il y avait avantage, puisque, la restitution étant, aux termes des lettres de don, entièrement assignée sur Cincehours et Launay-Courson, le surplus de biens qui pouvait exister ailleurs, sous quelque forme que ce fût, se trouvait libéré.

Tout cela ne fut réglé qu'au début de l'année 1668; mais M. de Lamoignon était entré en possession depuis l'époque même de ses lettres de don [1]. L'intendant d'Ormesson, qui était alors rentré au Conseil et avait recommencé tout récemment à tenir son journal [2], y raconte [3] être allé le dimanche 24 juillet à Bâville, chez le premier président. « Je passai la matinée, dit-il, dans ses jardins et à sa paroisse, où il fit ses dévotions. Après le dîner, nous allâmes promener à Cinq-Sols. C'est une terre très agréable qui lui vient de la confiscation de Fargues à cause du domaine de Montlhéry et de Limours dont il jouit, et qui lui est confirmée, le roi lui ayant fait don des sommes auxquelles Fargues avoit été condamné pour restitutions. » Ainsi les plus scrupuleux, et Olivier d'Ormesson était de ceux-là, ne soupçonnaient guère que le premier président pût être un jour honni pour avoir accepté une largesse du souverain où ni le droit ni la morale n'avaient absolument rien à redire.

On sera peut-être curieux de savoir ce que le produit de la confiscation devint entre les mains des Lamoignon. Le premier président commença par faire disparaître le nom de Cincehours. Tandis que ce fief et celui de Montelou relevaient de Montlhéry et ne possédaient que la justice moyenne et basse [4], Launay-

Cf. l'*Essai* de Lémontey, p. 459. Cette pièce énumère les fiefs, terres, redevances ou droits réclamés par chacun des quatre prétendants.

[1] Comme ses compétiteurs : ci-dessus, p. 459.

[2] Il recommence au mois de juin.

[3] T. II, p. 514-515.

[4] Ci-dessus, p. 459. Les petits fiefs de Sainte-Catherine, des Pâtis et d'Argenty mouvaient même de seigneurs particuliers.

Digitized by Google

Courson mouvait en plein fief de la tour même du Louvre et avait tout droit de justice haute, moyenne et basse. Par lettres du mois de décembre 1670, Cincehours et Montelou furent incorporés à Launay-Courson, sous le seul nom de cette dernière terre (quoique jusque-là le lieu seigneurial, le château et la paroisse eussent porté le nom de Cincehours), et le tout érigé en un comté mouvant de la tour du Louvre, avec droits de voirie et de tabellionage, bailliage et appel au parlement [1]. « Voulons qu'à l'avenir, disaient les lettres, la paroisse de Cincehour (*sic*) soit nommée, dans les commissions des tailles et tous autres actes, paroisse de Launay-Courson [2]. » En même temps, le premier président avait obtenu l'érection en marquisat de la terre de Bâville, que, depuis près de cent vingt ans, son grand-père, son père et lui-même n'avaient cessé d'augmenter, et où son père avait fait « édifier un château de marque avec une notable dépense [3]. »

Pour compléter l'érection de Launay-Courson, d'autres lettres patentes de janvier 1671 attribuèrent le jugement des cas royaux au bailliage royal de Dourdan, et le premier président, ayant acquis successivement les trois parts qui avaient été faites de la seigneurie de Briis, les fit encore unir à Launay-Courson (juillet 1671) [4]. Gloriette et la Charmoise furent distraits de Vaugrigneuse et de Fontenay pour le temporel et incorporés au comté [5]. Le domaine ainsi formé [6] fut attribué en dot au second des fils du premier président, c'est-à-dire à Bâville, le futur « roi du Languedoc. » Non seulement celui-ci y joignit encore la terre de Vaugrigneuse, qui était contiguë [7], mais, en 1677, il y éleva une très belle résidence par le singulier procédé que

[1] Le chef-lieu judiciaire de Cincehours-Montelou avait jusque-là son siège dans la ferme de Gloriette, qui faisait partie de la paroisse de Vaugrigneuse. Il fut transféré dans l'auditoire récemment construit à Bâville, ainsi que le siège des autres justices seigneuriales de MM. de Lamoignon, c'est-à-dire du comté de Launay-Courson, du marquisat de Bâville et de la baronnie de Saint-Yon, laquelle venait d'être constituée et fut incorporée à Bâville en mars 1677.

[2] Les lettres furent enregistrées au parlement le 8 janvier 1671 : Arch. nat., X^{1a} 8668, fol. 292-295 et 301-303.

[3] *Ibidem*, fol. 288.

[4] Arch. nat., X^{1a} 8668, fol. 518-519.

[5] *Ibidem*, fol. 303.

[6] On a les hommages rendus en 1671 : Arch. nat., P 19, n°s 764, 765, 772, 774.

[7] Lettres de mai 1677 : X^{1a} 8673, fol. 128-130. Vaugrigneuse, acquis pour soixante-six mille livres, fut revendu dès 1680.

Digitized by Google

nous révèlent les *Mémoires* de son ami Gourville [1] ; celui-ci était à Bâville avec M. de la Rochefoucauld, et ne cherchait qu'à s'assurer la bienveillance des maîtres du logis :

M. le premier président de Lamoignon, un des premiers hommes du monde, outre ses grandes et merveilleuses qualités, avoit celle d'être fort aisé à vivre et d'un gracieux commerce ; MM. de Lamoignon et de Bâville, ses fils, étoient de mes plus intimes et plus particuliers amis. Je les priai de me chercher une maison que je pusse acheter dans leur voisinage. Mais, après l'ouverture du parlement, M. le premier président mourut : dont je sentis une cruelle affliction. M. de Bâville songeoit, en ce temps-là, à faire une maison à Courson, qui est tout contre Bâville ; et, après en avoir fait faire le devis, il trouva qu'il falloit quarante mille livres. C'étoit la raison qui l'avoit empêché de la commencer. Je lui proposai qu'au lieu d'acheter une maison dans le voisinage, comme j'en avois envie, il pouvoit me faire un beau logement dans la sienne, et que j'avancerois les quarante mille livres dont il avoit besoin pour la bâtir, à condition que du jour que je les aurois achevé de payer, lui et Mme de Bâville s'obligeroient de me donner tous les ans, pendant vingt ans, deux mille francs à la fin de chaque année, et qu'au bout des vingt ans qu'ils m'en auroient proprement payé la rente, le principal leur demeureroit. La maison fut bâtie ; j'y logeai deux fois, et trouvai que j'avois un beau et commode appartement ; je fus payé avec une grande exactitude jusqu'à la fin des vingt ans, que je rendis l'obligation [2].

Launay-Courson ne fut jamais qu'une très petite paroisse comme population [3], puisqu'on n'y comptait pas vingt feux au siècle dernier, cent cinquante habitants aujourd'hui. Les Lamoignon-Bâville et Courson en restèrent propriétaires jusqu'en 1775. A cette époque, le dernier représentant de leur branche étant mort, les enfants de sa sœur la première présidente Maupeou vendirent Courson à l'intendant Dupleix de Bacquencourt ; l'héritière de Dupleix épousa le comte de Montesquiou-Fezensac, et Courson échut en partage à leur fille, la première duchesse de Padoue, en 1815. Le mari de celle-ci modifia en 1822 le style du

[1] Édition Lecestre, t. II, p. 85-86.

[2] Gaillard, dans la *Vie du premier président*, dit également que Bâville fut construit avec une rigoureuse économie et ne coûta que quarante-cinq mille écus, la moitié de ce qu'un autre eût pu y dépenser. Jusque-là, Bâville n'était qu'une « petite chaumière, » quoique l'élite de la cour et de la ville tînt à honneur d'y affluer.

[3] *Diocèse de Paris*, éd. Bournon, t. III, p. 453.

Digitized by Google

château du XVIIe siècle construit en brique et pierre, celui du parc, les fossés, etc.; mais Courson n'en reste pas moins une très belle résidence [1], où le souvenir des Lamoignon peut être conservé avec le respect que mérite leur nom illustre et sans qu'on ait davantage à tenir compte de la tache sanglante que Saint-Simon a voulu imprimer sur l'hermine de ces « vils parlementaires. »

A. DE BOISLISLE.

[1] Appartenant aujourd'hui à Mme la comtesse de Caraman, fille du duc de Padoue, mort en 1888.

Digitized by Google

UN

ENVOYÉ DE NAPOLÉON EN ESPAGNE

EN 1810

CARRION-NISAS

Napoléon tenait volontiers son monde en haleine sous une surveillance réciproque, et entretenait la fidélité à sa personne par la jalousie entre ses serviteurs. Ce jeu dangereux lui causa des déceptions décisives, en 1813, dans les campagnes d'Allemagne. Depuis il a beaucoup récriminé sur cet égoïsme et cette traitrise; ces plaintes, dans sa bouche, perdent de leur valeur, car il est responsable d'avoir posé le principe, si les autres en ont tiré les conséquences.

S'il eût voulu plus tôt y prendre garde, l'exemple, en Espagne, des querelles de Soult et de Ney, des différends entre Joseph et le duc de Dalmatie aurait pu l'éclairer. Il avait trop de perspicacité pour ne l'avoir pas vu, trop d'esprit, l'ayant vu, pour ne l'avoir pas compris. Il est juste de conclure que, les permettant, il les voulait.

Il ne goûtait pas moins les missions secrètes de ses familiers, et plus d'un subalterne un peu délié lui a, même dans les questions capitales, fait les idées. Si les renseignements fournis coïncidaient de quelque façon avec les propres désirs du maître, c'était chose résolue. Plus d'un officier d'ordonnance a fait ainsi de la politique sans le savoir et préparé des événements considérables dont la portée lui échappait.

Dans les affaires d'Espagne, peut-être plus que partout ailleurs, Napoléon a multiplié les ambassades particulières et

Digitized by Google

chargé tel aide de camp, tel chambellan, tel écuyer d'aller contrôler un général, surveiller les troupes, explorer le pays.

On peut dire que M. de Tournon, par exemple, envoyé trois fois en mission de l'autre côté des Pyrénées, a singulièrement pesé sur les décisions de l'Empereur touchant les Bourbons d'Espagne. Et Laplanche-Mortière, Berthier, Savary, Monthion et tant d'autres ont été crus sur parole.

L'Empereur les choisissait jeunes, intelligents, actifs, « débrouillards, » et leur demandait une grande célérité. Le plus souvent on suit difficilement la trace de ces *missi dominici* d'un nouveau genre. Et leurs récits, quand par aventure ils nous sont parvenus, demeurent volontairement tronqués et incomplets.

Un d'entre eux, chargé d'une mission de confiance à la fin de 1810, a laissé de son voyage un rapport important. C'est ce travail manuscrit dont le duc de Feltre disait à l'Empereur, en le lui envoyant : « J'ai jugé qu'il méritait l'attention de Votre Majesté et que sa forme pouvait même en rendre la lecture intéressante et amusante. » C'est ce rapport qui nous permettra de suivre cet officier, et de profiter après lui des renseignements qu'il avait su glaner [1].

Il jette un coup d'œil curieux sur les affaires de la Péninsule, la guerre qui s'y livrait, la situation de l'armée française; ce qu'il rapporte a trait à la Catalogne, mais peut s'appliquer à toute province espagnole de ce temps-là.

C'était donc pendant l'été de 1810. Très occupé de montrer aux Français leur nouvelle Impératrice et de devenir lui-même « homme de cour, » Napoléon ne consacrait pas à l'Espagne toute l'attention qu'elle eût méritée. Il fallait bien que son génie fût endormi par le *dolce farniente* pour qu'il permît à ses armées des marches plus lentes, et qu'au lieu de ces surprises en coup de théâtre qu'il affectionnait il fît employer les mois d'été à une guerre de sièges. Suchet devait investir Lérida et Méquinenza; Augereau : Tortose et Tarragone; Soult : Cadix et Badajoz; Masséna : Ciudad-Rodrigo et Alméida.

Mais le vieil homme reparaissait vite, et quand l'assaut des remparts n'était pas assez promptement donné, il envoyait des ordres impatients pour hâter les choses; c'est à une de ces

[1] L'original est aux *Archives nationales*, A: F. IV. carton 1625.

Digitized by Google

missions que fut employé l'officier dont nous allons raconter le voyage.

I.

Il s'appelait Carrion-Nisas, « législateur, militaire et poète, » dit, en résumant assez bien sa carrière, la *Biographie des contemporains.*

Henri-François Carrion, marquis de Nisas, était né à Montpellier le 17 mars 1767, d'une vieille famille qui tenait un des vingt-trois baronnages des États de Languedoc. Il avait des alliances avec les Spinola, de Gênes, à qui une substitution fit même passer sa fortune; mais sa prétention de descendre du Cid, que nous révèle le général Thiébault [1] était, on le pense bien, purement gratuite.

Il entre à l'École militaire, et, comme pour tous les officiers de sa génération, la tradition ne manque pas d'en faire un condisciple du futur Napoléon. Légende encore : il ne rencontra jamais à ce moment le jeune Bonaparte [2]. En 1789, il était officier de cavalerie; il accepta volontiers les idées nouvelles; sa commune l'élut maire, il n'émigra pas. Mais, pendant la Terreur, il fut mis en prison à Béziers comme fédéraliste. Libre au 9 thermidor, il se cantonna dans une retraite studieuse; vint à Paris après le 18 brumaire, plus attiré par les belles-lettres que par la politique, et épuisa sa veine poético-lyrique dans deux tragédies, outrageusement sifflées aux Français : *Montmorency* et *Pierre le Grand* [3].

Il fréquentait beaucoup le monde du théâtre et était très versé dans la société littéraire, où sa verve méridionale ne le laissait pas passer inaperçu. L'Allemand Reichardt mentionne avoir diné entre lui et le général Frère, à un repas de cérémonie donné par Cambacérès en décembre 1802 [4].

[1] *Mémoires du général Thiébault*, t. IV, p. 301.

[2] F. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I.

[3] *Pierre le Grand* fut représenté le 29 floréal an XII (20 mai 1804). — « Chute complète et méritée, » dit l'*Opinion du Parterre*. — Le critique Geoffroy, très sévère pour *Montmorency*, fut d'abord, pour *Pierre le Grand*, favorable; mais, à la seconde représentation, en présence d'une cabale politique qui sifflait, il engagea Carrion à retirer sa tragédie, « content d'emporter l'estime des bons esprits, seuls capables d'apprécier ses efforts. » (*Débats*, 23 mai 1804.)

[4] Laquiante, *Un hiver à Paris sous le Consulat*, p. 222.

Digitized by Google

En effet, Carrion-Nisas avait épousé Mlle de Vassa, parente de Cambacérès, et le Consul lui avait réservé une place au Tribunat. Il y parla, et deux discours de lui contre le divorce et pour le Concordat, une réfutation des idées pédagogiques de Rousseau, indiquent que son esprit était bon. Secrétaire d'abord, ensuite président de cette assemblée, il appuya énergiquement la motion de Curé demandant l'établissement du gouvernement impérial. Napoléon le décora pour ce zèle, et le disgracia pour avoir voté contre le décret qui excluait de l'hérédité les « citoyens » Joseph et Jérôme.

Il végétait ainsi, entre ses insuccès politiques et ses déboires littéraires, quand il se sentit, assez naturellement, repris par l'amour des armes, à un moment où la gloire militaire tournait toutes les têtes.

L'Empereur venait de créer les *Gendarmes d'ordonnance;* son but était d'appeler au service des représentants de la noblesse française, et d'en faire une pépinière d'officiers de cavalerie. Le décret du 24 septembre 1806 décidait que les jeunes gens de famille se montant et s'équipant à leurs frais, rendus à Mayence, y seraient reçus par le maréchal Kellermann, chargé de l'organisation de ce corps d'élite, à qui la solde et les avantages de la garde étaient réservés.

Carrion-Nisas y fut des premiers, et s'y trouva en excellente compagnie. Nommé capitaine en second, il avait pour chef direct M. de Montmorency-Laval; à la tête des autres escadrons : M. d'Arberg, chambellan de l'Empereur, M. de Sourdis, le prince de Monaco, le prince de Salm. Les lieutenants n'étaient pas de moins bonne maison [1]; et les simples gendarmes, comme les sous-officiers, possédaient leurs quartiers de noblesse [2].

Avec ses camarades, M. de Carrion avait bon air, dans son habit vert à épaulettes et aiguillettes d'argent, son gilet écar-

[1] Parmi ces lieutenants venait de prendre place M. de Norvins, le futur historien de Napoléon, et dont le *Mémorial*, publié par M. de Laborie, nous a révélé le talent. Les autres officiers étaient : MM. de Charbonnière, de Pital, de Juigné, de Quinto, de Partz, de Sistrières, de Forbin, de Savoie-Carignan, le duc d'Arenberg, de Bryas, de Binauville, d'Espinchal, Charles de la Bédoyère, de Montravel, de Saluces, de Rougas, de Vence, de Walembourg.

[2] Les *Gendarmes d'ordonnance*, et leur nombre ne dépasse pas 700, fournirent près de 400 officiers de cavalerie aux armées impériales, dont 10 généraux et 24 colonels. Ils furent licenciés le 12 juillet 1807, devant l'hostilité jalouse que témoignait la garde. Voir Fréd. Masson, *Cavaliers de Napoléon*.

Digitized by Google

late, son pantalon vert tressé d'argent, son shako noir garni d'un aigle d'argent et d'une plume blanche flottante.

Un si bel uniforme méritait d'être porté avec vaillance; les gendarmes se distinguèrent contre les Russes et Carrion-Nisas se distingua parmi les gendarmes. L'Empereur le chargea d'aller porter à Paris, à Joséphine, la bonne nouvelle de la paix de Tilsitt. C'était un honneur qui mettait en vedette le nouvel officier.

Aussi, la suppression du Tribunat, survenue à cette époque, ne lui causa nul regret; et ce fut de très bon cœur qu'il jeta aux orties la toge de « législateur. » On la remplaça pour lui par les épaulettes de chef d'escadrons. Il partit dans l'état-major de Junot pour conquérir le Portugal; et — la fortune décidément lui souriait — recueillir à Lisbonne, des mains de l'Académie, des palmes littéraires qui se marièrent agréablement à ses lauriers.

De ces lauriers mêmes, du bout de son sabre, il se taillait une moisson nouvelle : à Vimeiro, il sauvait la vie au duc d'Abrantès; à Saragosse, il se signalait au siège meurtrier de la cité *siempre heróica;* à Talavera, il soutenait sa réputation et partait le soir même pour l'Allemagne, où Joseph l'envoyait porter à l'Empereur les détails de la victoire.

Quand il traversa Burgos, il trouva le général Thiébault fort occupé à honorer les cendres (?) du Cid et de Chimène, et assez embarrassé de composer une inscription pour le monument qu'il leur élevait. On sait que Carrion-Nisas prétendait descendre du célèbre *Campeador;* l'occasion était unique pour célébrer son ancêtre, et un poète ne pouvait refuser de sacrifier aux muses.

Nunca la lanza emboto la pluma, disait Cervantès : « Jamais la lance n'a émoussé la plume. » L'inspiration et l'atavisme s'entr'aidèrent, et Thiébault donna la palme au chef-d'œuvre qu'ils produisirent.

Le tombeau avait quatre faces. Sur la première on inscrivit : « *Josepho regnante*, 1809; » sur la seconde et la troisième, en français et en espagnol, on mentionna que les restes du Cid avaient été transportés là par « les soins de Son Excellence le général Thiébault, gouverneur de la Vieille-Castille. » Et sur la dernière, Carrion-Nisas exprima, en style lapidaire, que les

Digitized by Google

grands hommes sont de tous les temps, de tous les peuples, de tous les lieux : *Quibuscumque temporibus, populis, locis, inclytorum virorum memoria colenda est.*

Thiébault fut enchanté de cette élégante concision et félicita son hôte de passage avec une chaleur qui perce encore dans ses *Mémoires* [1]. Avec lui, nous remarquerons que l'inscription de Carrion-Nisas fut la seule que le patriotisme espagnol laissa subsister en 1813.

Ce triomphe obtenu, le soldat-poète reprit sa course vers l'Autriche, où l'Empereur ne pouvait manquer d'accueillir avec joie un porteur de bonnes nouvelles. Ils étaient rares sur la route d'Espagne !

Ce fut l'heure brillante de Carrion-Nisas. Pendant toute une soirée, Napoléon le garda auprès de lui, et se promena en tête à tête dans les jardins de Schœnbrunn. Mécontent des renseignements incomplets et contradictoires qui lui parvenaient de Madrid [2], l'Empereur ayant lu, sans s'en trouver éclairé, les rapports de son frère, voulut tout savoir de son envoyé ; de là cette longue conférence où Carrion-Nisas fut pressé de toutes manières, et où mille détails lui furent arrachés.

Les courtisans saluèrent avec une jalousie respectueuse ce nouveau venu, d'un coup porté si avant dans l'intimité du maître.

Il faut croire qu'il avait été précis, clair, bien informé, et que Napoléon avait gardé bonne impression de cet entretien, car, au printemps suivant, lorsqu'il eut besoin d'un homme sûr, délié, au courant des choses pour porter en Catalogne, où les affaires marchaient mal et lentement, des ordres nets et obtenir des réponses précises, il fit venir Carrion-Nisas.

Gouvion Saint-Cyr, commandant le 7e corps, qui occupait cette province, était disgracié, bien qu'à lui revînt tout le mérite de la prise de Girone, qui capitula (décembre 1809) après une résistance héroïque. Augereau, son remplaçant, avait dû faire un

[1] *Mémoires du général baron Thiébault*, t. IV, p. 298.

[2] Une lettre de l'Empereur au ministre de la guerre (25 août 1809), *Correspondance* (t. XIX), indique bien cette impatience irritée : « .... Témoignez au roi Joseph mon étonnement, et mon mécontentement au maréchal Jourdan, de ce que l'on m'envoie des carmagnoles au lieu de me faire connaître la véritable situation des choses.... Le roi m'a envoyé son rapport sur la bataille de Talavera ; je n'ai point trouvé le ton militaire qui rend compte de la situation des choses ; je n'ai vu que de l'emphase.... »

Digitized by Google

mouvement rétrograde jusqu'à Barcelone : nouvelle disgrâce. On lui donna pour successeur Macdonald, de qui on espérait mieux. Et c'est vers ce chef prudent, avisé, que M. de Carrion-Nisas fut envoyé pour remplir sa mission de confiance.

II.

« Chargé, disaient ses instructions, de se rendre auprès du duc de Tarente et de séjourner un mois pour se procurer des renseignements sur l'état passé et présent de la Catalogne, » il arriva à Girone le 24 juillet 1810. — Macdonald donna avec empressement une longue audience à l'envoyé de l'Empereur.

Après un séjour d'une semaine, il suivit le maréchal à Barcelone, où ils demeurèrent jusqu'au 15 août. Harcelés par l'ennemi dans des chemins atroces, il leur fallut faire route pendant dix jours, jusqu'à Lerida, pour rencontrer Suchet. Quarante-huit heures après, porteur des dépêches du duc de Tarente et du futur duc d'Albuféra, Carrion-Nisas, entouré d'une bonne escorte de hussards, repartit pour la France. Le 5 septembre, il était à Venasque, le 6 à Bagnères, le 8 à Toulouse. Il laissa là son cheval, prit la poste, et arriva le 12 à Paris.

Il se rendit chez Berthier, qui l'envoya aussitôt chez l'Empereur, à Saint-Cloud.

M. de Carrion traça un tableau complet des hommes et des choses, en les reprenant d'un peu haut.

D'abord les anciens gouverneurs :

Gouvion Saint-Cyr avait eu de la gravité, de la tenue, un commandement assez doux, inspirait le respect, « mais l'excès de sa circonspection dénotait l'égoïsme, » et, ne voulant pas compromettre sa réputation déjà faite, il n'avait rien osé, ni contre l'ennemi en armes ni contre l'administration locale malveillante.

Augereau aggrava sans mesure les maux de la Catalogne, créant, sous le nom de Commission administrative, un tribunal étrange. — « Par ses actes, comité de censure et de recherches; par son institution, bureau consultatif; par son titre, conseil d'administration, n'ayant par le fait rien à administrer. » — A sa tête le maréchal avait placé un commis des guerres ayant toute influence sur lui, un intrigant brouillon, un fripon avide;

Digitized by Google

aussi cette commission « vole les voleurs; » à une dilapidation effrénée succèdent des transactions immorales. Mal nourrie, mal payée, l'armée est indisciplinée.

Le bon et respectable duc de Castiglione — disait poliment Carrion-Nisas — n'a plus montré là-bas qu'une ombre de lui-même, multipliant des proclamations, d'une verve révolutionnaire, sans style ni sens commun. Tout occupé de sa jeune femme et livré à l'influence de ce commissaire Grosbert, homme à ressources, qui est parti emportant tous les documents qui pouvaient éclairer sa gestion.

Entouré à son quartier général de luxe et d'hommages, il croyait que tout allait bien, offrant à l'observateur le triste spectacle de cette caducité anticipée, partage presque infaillible de tous ceux dont l'impulsion extraordinaire, produit de l'âge et des circonstances, n'a pas été soutenue par l'habitude du travail intérieur et de la réflexion, et dont toute l'énergie s'éteint quand la chaleur du sang s'évapore. »

On voit que Carrion-Nisas habillait ses phrases avec pompe et que son rapport n'était point un modèle du style simple.

Après les gouverneurs, le personnel militaire :

Le général Duhesme, sans intelligence ni mérite, rançonne la ville, vend des permis d'émigration, saisit les biens des émigrés; son intérieur est crapuleux : des hommes sans moralité, des femmes avilies remplissent sa maison, « dont l'épouse de son cuisinier fait les honneurs. » Quand le général Gouvion Saint-Cyr vint pour la première fois à Barcelone, il ne voulait point entrer dans cette demeure, et sa visite fut l'objet d'une négociation dont se mêla le général Souham, pour prévenir un scandale fâcheux aux yeux des habitants. Les Espagnols, payés pour prendre la chose au sérieux, ont horreur de ce tripot; les Français, plus frappés du ridicule, se répandent en sarcasmes. Violent et passionné, le général Duhesme a provoqué l'exaspération du pays [1].

Quand il s'absente, les choses n'en vont pas mieux, car le général italien Lecchi, à qui on reconnait de l'activité et de l'intel-

[1] Duhesme (1766-1815), général de brigade en 1793, général de division en 1794, se distingua en Italie, servit en Espagne. Rappelé en France après les faiblesses de son commandement à Barcelone, dont Carrion-Nisas nous révèle les détails, il ne reprit du service qu'en 1814. Rallié aux Bourbons, rallié à l'Empereur, il fut pair des Cent-Jours. Il commandait la jeune garde à Waterloo; il fut tué dans une maison de Jemmapes.

Digitized by Google

ligence, vole et pille, et est en telle horreur auprès de la population qu'on menace de son nom les petits enfants [1].

Le personnel espagnol qui sert sous leurs ordres est plus que médiocre. Il est caractérisé par le commissaire de police Casanova, acquis à la cause française, vigilant, sévère, maintenant l'ordre, mais plus voleur que personne. On cite de lui cent traits de piraterie, dont il partage les bénéfices avec Lecchi.

Un de ses tours est de faire arrêter ses compatriotes et de les mettre en liberté après rançon. C'est ainsi que dix-sept Catalans sont sortis de prison le 15 août, sous le prétexte libéral de la Saint-Napoléon; mais, ajoute le rapport, « ce fut moins à cette auguste fête qu'ils durent leur élargissement qu'au paiement de 27,000 piastres. » On multiplierait les exemples: Casanova fait saisir les pièces de toile de tous les marchands d'indienne de Barcelone, le lendemain il se fait remettre trois cents douzaines de paires de bas; un jour il enlève l'argenterie du marquis de Vilana, un autre, le trésor de la cathédrale; il négocie le départ de bâtiments marchands et garde l'argent versé pour le droit de sortie. Par ses menaces, la marquise de Monistrol émigre : il fait aussitôt fouiller son appartement, et un ouvrier à ses gages, pendant tout un mois, est occupé à démonter les diamants et les bijoux de cette dame.

Le vol le conduit à l'assassinat : un soir, au sortir du café, un Espagnol nommé Canton est arrêté par son ordre; on trouve sur lui de l'or et des bagues de diamants, et pendant qu'on le conduit à la citadelle, Casanova court chez lui, et, en présence d'une vieille servante terrorisée, enlève anneaux, montres, chaînes, dentelles, éventails, boîtes en or, dont Canton faisait le commerce, et jusqu'à des couverts en vermeil aux armes de la maison d'Espagne. Le butin fut si considérable qu'il fallut un peloton de cavaliers italiens pour emporter les coffres. La maison dépouillée, il ne reste plus qu'à faire disparaître le propriétaire. Casanova arrache le feuillet d'écrou, menace de mort le geôlier s'il révèle l'entrée ou la sortie; la nuit Canton est ligotté, et le lendemain on trouve aux environs de la ville son corps percé de coups de couteau.

[1] Joseph Lecchi servit dans l'armée Cisalpine, était à Marengo, commanda en Espagne les troupes italiennes et entra plus tard dans l'armée de Murat, à Naples.

Digitized by Google

Après ces répugnantes circonstances, Carrion-Nisas entrait dans le détail de l'armée d'occupation.

Le contingent allemand (régiments de Wurtzbourg et de Berg) est malade et démoralisé. — Les Napolitains, dont la cavalerie est bonne et l'infanterie détestable, sont paresseux, maraudeurs, ils désertent. Les Italiens forment une troupe solide sous le général Pino, universellement loué. — Les Français, d'une meilleure discipline et d'une plus grande résistance, « paraissent désirer que Sa Majesté tourne quelques regards sur ses troupes qui font depuis si longtemps la guerre loin d'elle. » — La composition de la cavalerie est remarquable; les chevaux sont bien nourris, les mulets pour fourrage ont des feuilles de maïs. L'artillerie est en bon état; les sapeurs du génie sont peu nombreux mais excellents.

Sur les moyens de conquête, Carrion-Nisas apportait aussi les impressions d'un homme qui vient de vivre dans le pays.

A la différence des autres Espagnols, guidés par l'enthousiasme et l'honneur, le Catalan est conduit par son intérêt. Il ne faut faire aux Espagnols ni tort ni grâce.

Il ne faut point leur faire tort, parce qu'ils ont le sentiment de l'amour-propre et de la justice; il ne faut point leur faire grâce, parce qu'ils n'ont point le sentiment de la générosité, et tout acte de clémence est converti, dans leur pensée, en acte de crainte et en calcul de faiblesse; ils ne croient point à des vertus qui ne sont pas dans leur caractère; une justice inflexible est ce qui convient pour leur en imposer. Il faut être exact à tenir sa parole avec eux, soit qu'on leur ait promis, soit qu'on les ait menacés; une fois avertis, si vous ne faites pas ce que vous avez annoncé, ils vous méprisent; si vous le faites, quelque rigoureux que ce puisse être, ils n'en conservent pas de ressentiment.

Il ajoutait une observation « qui, disait-il, ne paraîtra légère qu'à des esprits frivoles. »

Il conviendrait d'employer en Espagne des hommes des départements méridionaux de la France; non seulement ils ne sont pas surpris du climat, mais ils sont tout faits au bouillon de mouton, aux ragoûts à l'huile, à toutes les victuailles de l'Espagne qui causeraient des nausées aux habitants du nord et leur donnent des maladies; les habitants du nord ont cette allure roide et lourde qui ne leur permet pas cette espèce de popularité et de familiarité qui

Digitized by Google

doit accompagner, dans ce pays, la rigueur la plus sévère ; leur organe dur n'a pas la flexibilité nécessaire pour parler facilement la langue.

L'axiome que *la guerre doit nourrir la guerre*, applicable aux pays où l'on passe et que l'on ne doit pas garder, ne le serait pas avec avantage à la Catalogne.

Telles étaient les grandes lignes qu'exposait, avec sa verve méridionale, dans le cabinet de l'Empereur, Carrion-Nisas, armé de ses notes et des principaux passages des lettres qu'il échangeait depuis plusieurs mois avec le ministre de la guerre.

La correspondance de Napoléon nous indiquera très exactement l'importance qu'il attachait à cette mission et l'impression que firent sur lui ces confidences. Le soir même de l'audience accordée à Carrion-Nisas, trois lettres de l'Empereur (deux à Clarke, une à Berthier) montrent que les affaires d'Espagne, et de la Catalogne en particulier, absorbent la pensée du maître. C'est une exubérance presque fébrile :

Monsieur le duc de Feltre,

Il paraît qu'il est nécessaire de réunir de nouvelles forces en Catalogne; vous donnerez ordre que les trois bataillons qui sont à Toulouse et que les quatre bataillons qui sont à Avignon soient complétés à 840 hommes chacun, ce qui fera 5,800. Les trois bataillons de marche de l'armée de Catalogne qui seront réunis le 12 septembre à Turin formeront 3,400 hommes. Les deux escadrons de marche qui se réunissent à Perpignan, et le régiment de dragons, formeront 1,300 chevaux.... Il faut presser le vice-roi de former un bataillon de marche des hommes les plus exercés de ses dépôts, pour renforcer les régiments italiens. Pressez le départ de Genève des hommes qui doivent recruter les sept bataillons de Foix et d'Avignon. Il paraît que cette nouvelle division, ayant de l'infanterie et de la cavalerie, n'aura pas besoin d'artillerie, le gros de l'armée en ayant suffisamment.... Faites-moi connaître comment est composée la légion de gendarmerie de Catalogne, et quand elle sera organisée. Elle doit être composée de cent brigades à pied et de vingt brigades à cheval. Je suppose que l'état que j'ai sous les yeux est fautif; faites-moi un rapport là-dessus [1].

Mon cousin, donnez ordre qu'à leur arrivée à Bayonne, les déta-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXI. — Lettres au duc de Feltre. — Saint-Cloud, 12 septembre 1810.

Digitized by Google

chements des régiments de la Vistule, venant de Sedan, soient passés en revue et rejoignent sans délai leurs corps [1].

Le lendemain, nouvelle lettre à Clarke, non moins nette. L'Empereur prend ici, là, partout, mais avec un coup d'œil impeccable, les bataillons, les officiers qui composeront les renforts qu'il va envoyer de l'autre côté des Pyrénées :

Monsieur le duc de Feltre,

Il sera formé une division de réserve de l'armée d'Espagne, qui sera composée de trois brigades. Les sous-officiers destinés à rejoindre l'armée du midi auront emploi dans ces régiments. Vous me proposerez d'y envoyer douze jeunes gens de l'école militaire de Saint-Cyr, qui rejoindront à Limoges, et auront des brevets de sous-lieutenants pour les douze régiments dont les détachements forment le régiment de marche. Il est nécessaire que ce régiment soit bien constitué, parce qu'il se passera beaucoup de temps avant qu'il puisse être dissous et rejoindre son corps sous Cadix.... On prendra à Saint-Cyr dix-huit sous-lieutenants pour être placés dans les dix-huit régiments qui fournissent à la composition de la deuxième brigade.... Le général qui commandera cette division sera Caffarelli, mon aide de camp. Proposez-moi les trois généraux de brigade et un adjudant commandant à attacher à cette division. Je désire qu'elle puisse être réunie à Bayonne du 15 au 20 octobre. — Faites-moi connaître quand le 13e régiment de chasseurs arrive à Bayonne [2].

En même temps il songe aux finances, et écrit au ministre du trésor public :

Monsieur le comte Mollien,

Je vois que vous avez envoyé en Espagne, depuis le 1er janvier, vingt-deux millions pour la solde, et quatre millions deux cent mille francs pour les ordonnances des ministres. Faites-moi connaître le détail de ces ordonnances, par ministère et par chapitre, et combien, sur les vingt-deux millions envoyés pour la solde, il reste encore de fonds à Bayonne [3].

Cette agitation guerrière ne cadre guère, il est vrai, avec ce qu'il écrit le surlendemain à son frère Jérôme :

« Je suis en paix avec tout le monde, et rien ne menace la

[1] *Correspondance de Napoléon Ier.* — Lettre au prince de Wagram.
[2] *Idem.* Lettre à Clarke, 13 septembre 1810.
[3] *Idem.* Lettre au comte Mollien, 13 septembre 1810.

Digitized by Google

tranquillité du continent ; » mais il faut faire silence, le tenter du moins, sur les opérations en Espagne.

Le 16 septembre, deux lettres encore à Berthier, nullement pacifiques celles-là, puisque l'une ordonne à Suchet de marcher sur Valence, dès qu'il aura pris Tortose et Tarragone ; l'autre accorde toutes les récompenses que l'on voudra au 5e corps, qui vient d'enlever Villagarcia.

Le 18 septembre, pénétré des excès que lui a révélés Carrion-Nisas, l'Empereur prescrit des enquêtes sévères :

Mon cousin,

Des exactions de toutes espèces se commettent en Espagne, on y trafique de la libération des prisonniers. Écrivez au prince d'Essling pour qu'il fasse arrêter les individus coupables de ces crimes ; envoyez des officiers interroger la garnison de Ciudad-Rodrigo, et notamment le commandant de l'artillerie auquel on assure qu'il a été demandé 200,000 réaux pour laisser aller la garnison. Il est temps de mettre un terme à ce brigandage [1].

Et le lendemain à Decrès, le ministre de la marine, il demande un travail pour ravitailler Barcelone, que bloquent les Anglais, et où nous l'allons voir envoyer Carrion-Nisas.

Je désire faire passer à Barcelonne 60,000 quintaux de grains ou farine ; faites-moi connaître combien de bâtiments il faudra et quelle direction devra prendre pour réussir cette expédition, à laquelle j'attache une grande importance. Comme ces 60,000 quintaux forment un objet considérable, je désire en partager les risques en trois expéditions. La première partirait dans le courant d'octobre, la seconde dans le courant de novembre, et la troisième dans le courant de décembre. Faites-moi un rapport là-dessus [2].

A peine a-t-il reçu le travail qu'il le discute point par point ; il met un million à la disposition de son ministre ; du blé, de la farine, du riz ; il a hâte de voir commencer l'opération ; à tout prix il faut qu'elle réussisse : « s'il n'en arrivait que le tiers, ce serait encore de l'argent parfaitement employé. » Et pour doubler les chances, pendant qu'un convoi de ravitaillement tentera

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*. Lettre au prince de Wagram, 17 septembre 1810.
[2] *Idem*, t. XXI, 20 septembre 1810.

Digitized by Google

de passer au nord, au sud le général Suchet dirigera trois autres convois vers le même but.

La cour a quitté Saint-Cloud pour s'installer à Fontainebleau; mais la pensée de l'armée de Catalogne continue à obséder l'Empereur : il songe à la renforcer d'une division; la concentration aura lieu à Avignon, 7,000 hommes vont y être groupés, tirés des garnisons de Provence [1]. Il la met sous les ordres directs du général Baraguey-d'Hilliers [2], et le jour même — 10 octobre — il ordonne à Carrion-Nisas de partir de Paris pour Perpignan, où se rendait ce général.

Il y trouva également le général Travot [3], avec lequel il devait particulièrement s'entendre pour remplir, disaient les instructions du ministre de la guerre, les intentions de l'Empereur, « avec le secret, la sûreté, la célérité nécessaires. » C'est à Perpignan que Carrion-Nisas rédigea le grand mémoire dont ses lettres et ses conversations à Paris avaient déjà donné les détails à Clarke, à Berthier et à Napoléon. Il rappelait le passé, et indiquait les moyens à prendre actuellement.

Ce travail terminé, il se rendit à Port-Vendres (28 novembre), pour commencer à établir sur les rives de la Méditerranée, jusqu'à Barcelone, des batteries devant protéger le convoi de ravi-

[1] Cette courte période de quinze jours est remplie de l'Espagne, et Napoléon multiplie ses lettres. Sans parler de celles que nous venons de citer, on en trouve encore deux à Clarke, sur la Catalogne, et cinq à Berthier, pour l'organisation de l'armée du Centre et du 9e corps à Valladolid. Enfin une note, mais il en veut garder le secret, sur son intention d'annexer purement et simplement à la France la Biscaye et la Navarre. Puis une détente, comme après une excitation trop grande : plus de lettres sur ce sujet avant le 21 novembre suivant.

[2] Ce n'est pas le maréchal, mais son père. Officier avant la Révolution au régiment d'Alsace, il servit, en 1792, à l'armée du Rhin; plus tard en Égypte; colonel général des dragons sous l'Empire, gouverneur de Venise; prit une part brillante à la campagne de 1809; fut envoyé en Catalogne, comme nous le voyons, et s'y distingua. Appelé au commandement d'une division de la Grande Armée, il dut rendre les armes à des forces russes supérieures. La colère de Napoléon, qui accusait les autres plus que lui-même, fut violente; Baraguey, suspendu de ses fonctions, dut rentrer en France. Il mourut de chagrin en route, à Berlin, en décembre 1812.

[3] Se signala contre les Vendéens et fit prisonnier Charette. Général de brigade à cette occasion, général de division sous l'empire, était avec Junot en Portugal; plus tard commanda à Nantes; prit sa retraite en 1814; reparut en 1815, fut pair des Cent-Jours et commanda de nouveau en Vendée contre La Rochejaquelein. Traduit devant le conseil de guerre, il fut condamné à mort; Louis XVIII commua la peine, et trois ans après le fit mettre en liberté. Le général Travot mourut fou dans une maison de santé.

Digitized by Google

taillement. « Il ne sera pas perdu un moment, écrivait-il à Paris, pour une opération dont je sens toute l'urgence; elle sera tentée sous toutes ses formes, par tous les moyens, avec tous les efforts possibles. » Il est d'ailleurs soutenu dans son zèle par la récompense qu'il vient de recevoir : un décret du 2 novembre 1810 le crée baron de l'Empire.

Carrion-Nisas court la côte, examine les emplacements, choisit les positions, élève de petits fortins, dispose les canons. Aux Archives, on a encore ses plans, ses levées topographiques, ses dessins.

Napoléon suit l'opération avec sa lucidité ordinaire, blâmant les retards, encourageant l'empressement :

Voilà dix bâtiments qui, à ce qu'il paraît, sont partis. Pourquoi n'en fait-on pas partir d'autres? Faites mettre une grande activité dans ces convois; écrivez au maire d'Agde pour lui témoigner ma satisfaction, et lui recommander de vous écrire souvent et de favoriser toutes les expéditions sur Barcelone [1].

Puis, le silence se fait. Occupé des affaires diplomatiques, préoccupé des affaires religieuses (le « Concile national » va s'assembler à Paris), l'Empereur n'écrit plus sur le ravitaillement de Barcelone que le 15 janvier 1811. Mais en sortant de ce mutisme, c'est, selon sa méthode, pour gourmander. Il se plaint vivement de manquer de nouvelles :

L'armée de Catalogne excite toute ma sollicitude. Le général Baraguey-d'Hilliers ne fait rien et ne correspond plus. Envoyez-lui un officier et dites-lui de vous adresser tous les cinq jours l'état de situation de ses troupes, et de bien spécifier tous les cantonnements. Vous me remettrez ensuite les états. Je n'entends pas parler de lui. Remuez-le le plus possible. — Je ne sais pas non plus ce que fait le duc de Tarente. On n'entend parler de rien. Écrivez-lui également [2].

La mission militaire de Carrion-Nisas était terminée; il l'avait, dans le cadre de son rôle, menée à bien, comme la première. Il reprit les fonctions de colonel d'état-major, que lui assignait son grade d'adjudant général. Il les occupait encore, en 1813, lorsqu'eut lieu l'un des plus honorables épisodes de sa carrrière, dont il nous reste à retracer la fin.

[1] Lettre au général Lacuée, 6 décembre 1810. *Correspondance*, XXI.
[2] Lettre au duc de Feltre, 18 février 1811. *Correspondance*, XXI.

Digitized by Google

III.

Au lendemain de Bautzen, le 4 juin 1813, les plénipotentiaires français et ceux des alliés conclurent un armistice de quarante jours. Par une aberration à laquelle on a peine à croire, mais qui n'est que trop vraie, l'Empereur avait eu le malheur de concevoir l'idée, aussi inadmissible en procédés de guerre et d'honneur qu'insensée et dangereuse dans sa situation critique, de profiter de cette trêve sacrée pour exercer des représailles contre les corps francs de l'ennemi.

Le colonel prussien Lutzow commandait une troupe de partisans allemands. Il se présenta en parlementaire à Géra, où se trouvait le colonel de Carrion-Nisas; ce dernier avait l'instruction d'arrêter l'officier prussien où il se trouverait. Violer l'armistice, se saisir d'un parlementaire, parut impossible à M. de Carrion; il refusa d'exécuter l'ordre. — On se figure la colère de Napoléon : elle lui conseilla fâcheusement deux mesures iniques.

Il fit cerner le lendemain même, au milieu de la nuit, la légion de Lutzow, qui s'acheminait, en toute sécurité, vers le lieu assigné pour ses quartiers, pendant le reste de l'armistice; la troupe fut prise et massacrée, son chef eut beaucoup de peine à se sauver de sa personne.

Vis-à-vis de M. de Carrion, la fureur impériale fut aussi violente. Il voulait l'envoyer devant le conseil de guerre établi à Dresde; la réflexion prouva qu'on manquait des éléments mêmes de procès, et le président — le maréchal Gouvion Saint-Cyr — venait d'y montrer trop d'impartialité pour qu'on pût espérer qu'il recevrait un accusé sans motif d'accusation.

Alors Napoléon destitua M. de Carrion-Nisas et le cassa de son grade de colonel, avec l'interdiction d'approcher de plus de cent lieues de Paris [1].

[1] Au ministre de la guerre; « Dresde, 24 juin 1813. — J'ai destitué l'adjudant général Carrion-Nisas, qui n'a aucunes qualités militaires et qui s'est lâchement conduit à Géra. Mon intention est qu'il se tienne tranquille à cent lieues de Paris. Je vous envoie les pièces de cette affaire; placez-les dans son carton. » *Archives nationales*. A. F., IV, 900. — Cette lettre était inédite quand j'écrivais cet article; elle vient d'être publiée dans le recueil des *Lettres inédites de Napoléon Ier*, par M. Léon Lecestre (t. II, p. 251).

Digitized by Google

Le « coupable » venait de se montrer homme de cœur; il se conduisit en homme d'esprit : l'armée était à plus de cent lieues de Paris, il pouvait y demeurer sans rompre son « ban ; » il s'engagea comme simple soldat au 20e dragons.

La riposte était spirituelle et courageuse. Dégrisé d'un coup de tête, qui d'ailleurs lui coûtait cher [1], Napoléon eut l'air de tout ignorer, et on ne trouve plus trace de cet incident odieux dans sa *Correspondance*, à moins que les lettres qui s'y réfèrent n'aient fait partie de l'autodafé auquel se livra le prince Jérôme quand il se sentit « appelé » à publier seulement ce que l'Empereur « aurait livré à la publicité, s'il avait voulu montrer à la postérité sa personne et son système. » De fait, il n'aurait probablement pas choisi cet épisode. Mais qui l'en blâmerait ?

Le *dragon* Carrion-Nisas chargea brillamment à Leipzig, et, pendant la campagne de France, à Pavillon, dans l'Aube. Ce village était à moins de *cent* lieues de la capitale, mais César, indulgent, ferma les yeux.

Quand il revit son *exilé*, lui-même rentrait de l'exil de l'île d'Elbe ; c'était le 1er juin 1815, au « Champ de Mai. » La commission des collèges électoraux, dont on n'avait même pas eu les loisirs matériels de vérifier les pouvoirs, et qui elle-même avait eu à peine le temps de recenser les votes, devait adresser à Napoléon les « vœux de la nation. » L'orateur, le lecteur plutôt, car il avait été choisi pour sa belle voix, qu'on entendait des Invalides jusqu'au pont d'Iéna ; l'orateur, Dubois d'Angers, ne lisait pas sa prose. On avait eu recours à la plume facile de Carrion-Nisas, redevenu colonel d'état-major.

Il faut confesser que ce « porte-parole » de la France n'avait rien écrit de bien remarquable ; mais son travail reflétait le sentiment général, et gardait, à travers les expressions d'un faux enthousiasme, le ton demi attristé, demi craintif, qui caractérise le mouvement bonapartiste des Cent-jours.

[1] De cette violation du droit des gens, le général Bulow demanda réparation ; inutilement Berthier fit auprès de Napoléon tous ses efforts en faveur de la justice; elle fut définitivement refusée. Les alliés mirent en avant ce motif pour rompre l'armistice et refuser le ravitaillement de Dantzig. Une partie des revers de l'Empereur vient donc de ce fait et remonte à cette cause; il est à l'honneur de Carrion-Nisas d'avoir figuré dignement dans le prologue.

Digitized by Google

Il parlait sans confiance de la paix, de l'invasion sans à-propos, des Bourbons sans justice. Il invoquait le souvenir de la Pologne, ce qui était au moins maladroit et peu propre à réchauffer les hésitants. Dans un jargon qui dut plaire à La Fayette, il vantait le « système constitutionnel » et annonçait que « les trois branches de la législature allaient se mettre en action. » Ce n'était plus là le coup de clairon qui jadis secouait la France et tenait l'Europe en éveil. L'instrument sonnait faux. Et chacun, Carrion-Nisas comme les autres, se retira songeur, après cette mascarade déclamatoire.

Il fit mieux que de la mauvaise prose pour soutenir la cause qu'il suivait : il reprit les armes, et personne ne lui contesta ses galons de colonel. Chargé de défendre les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, il avait 3,000 hommes sous ses ordres. Ce fut lui qui tira les derniers coups de canon de la campagne, et la résistance suprême qu'il opposa aux Prussiens donna le temps de négocier la reddition de Paris au Gouvernement provisoire, qui lui envoya le brevet de maréchal de camp.

Louis XVIII ne confirma pas un grade donné par un pouvoir irrégulier. Il ne pouvait oublier qu'à son premier retour en France le marquis de Carrion-Nisas s'était rallié avec entrain à la dynastie royale et qu'il avait accepté à l'état-major de Paris d'importantes fonctions, récompensées par la situation de secrétaire général au ministère de la guerre. Bien plus, à la nouvelle du débarquement de Fréjus, il avait témoigné une grande indignation qui s'était traduite par l'élaboration de différents plans de résistance devant tous arrêter la marche de Napoléon. Et, en quelques jours, il se rangeait sous les drapeaux de l'usurpateur, rédigeant, en son honneur, des harangues dithyrambiques! L'évolution parut trop rapide à Louis XVIII : tout en faisant la part de cet éternel mirage qui, constamment, conduit les natures méridionales aux extrêmes, il déchira le décret *in extremis* du Gouvernement provisoire. Et au souvenir même des coups de canon du pont de Sèvres, tirés, en fin de compte, pour empêcher son retour, il garda une impression défavorable que les événements n'affaiblirent pas.

A Bourges, où il avait suivi les débris de l'armée, Carrion-Nisas tenta une manifestation en sens contraire. Ce fut encore sa plume complaisante qui libella l'adresse au Roi, signée par

Digitized by Google

les officiers que le maréchal Davout avait réunis dans cette intention au château de la Source.

La redondance n'en était pas absente :

Sire,

L'armée n'a besoin ni de recevoir une impulsion particulière, ni de changer d'esprit ou de sentiment.... Depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée ne compte, dans ses rangs, que des citoyens, des fils, des pères de citoyens, elle est intimement liée à la nation ; elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français ; elle adopte avec lui, elle adopte sincèrement le gouvernement de Votre Majesté; il fera le bonheur de la France par l'oubli généreux et absolu de tout le passé, en effaçant la trace de toutes les haines et de toutes les dissensions.... Avec une soumission entière, une fidélité à toutes épreuves, elle versera son sang pour tenir le serment qu'elle prononce solennellement aujourd'hui, de défendre le Roi et la France.

Malgré cette évolution nouvelle, ou parce qu'il en avait été le porte-parole, Carrion-Nisas fut placé sous la surveillance de la haute police. Il y demeura deux ans ; et il convient de dire que sa conduite fut digne et fière. On le pressait de mettre en lumière l'injustice dont il avait été victime de la part de Napoléon, une disgrâce de l'Empire étant une recommandation excellente auprès du gouvernement des Bourbons. Il répondit : « Celui sur qui le blâme retombe a été mon souverain, en plus d'une occasion mon bienfaiteur ; il est malheureux : dans cette situation je dois oublier ses torts à mon égard et ne me souvenir que de ses bienfaits. »

Revenu à Paris en 1817, il se voua à des travaux militaires, publiant l'*Organisation de la force armée ;* et à des traductions italiennes : l'*Enfer* du Dante, et la *Jérusalem* du Tasse. Une seule fois, en 1820, il rentra dans la politique militante par une *Lettre à un électeur ;* il reprit presque aussitôt ses recherches techniques, qu'il donna, en 1823, sous le titre d'*Essai sur l'histoire générale de l'art militaire.* Les gens du métier y trouvèrent du mérite ; le cercle des lecteurs demeura forcément assez restreint.

Carrion-Nisas était libéral : la Révolution de 1830 ne lui parut pas déplaisante. Elle n'eut cependant pas aussitôt pour lui des faveurs bien tangibles ; le 17 août 1832 il fut admis à la retraite

Digitized by Google

comme « maréchal de camp ; » c'était lui reconnaître le grade de 1815.

Il mourut à temps, le 5 juillet 1842, pour ne pas voir l'échec de son fils, battu quatre jours plus tard comme candidat radical aux élections de l'Hérault [1]. Il avait terminé ses jours tranquillement, mais sans éclat. Pour retrouver un peu de cette gloire qui agita si fébrilement les hommes de sa génération, il lui fallait remonter, dans les souvenirs de l'épopée impériale, jusqu'à cette mission en Espagne que j'ai essayé de reconstituer et de faire revivre avec les papiers mêmes de l'envoyé de Napoléon.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

[1] André Carrion de Nisas (1794-1867) avait publié, sous la Restauration, un grand nombre de brochures libérales. Il se battit sur les barricades en 1830; mais bientôt Louis-Philippe lui parut trop modéré. Très engagé dans le mouvement démocratique, il parvint à se faire nommer député après la Révolution de 1848. Il siégeait à l'extrême gauche.

Digitized by Google

LE DUC DE RICHELIEU

ET LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RESTAURATION

La période qui s'est écoulée entre le second retour des Bourbons en 1815 et l'arrivée aux affaires de la droite monarchique en 1821, pourra toujours être regardée comme une des époques les plus intéressantes dans l'histoire de la France moderne. Il n'en est guère qui aient exercé sur l'avenir du pays une plus puissante influence et qui aient fait sentir aussi longtemps leur action. A vrai dire, cette influence n'a jamais cessé de produire des effets très sensibles, et elle pèse encore d'un poids considérable sur les destinées de la France actuelle. C'est pourquoi, tandis que nous voyons les passions qui, à d'autres moments, ont agité l'opinion publique tellement apaisées qu'elles excitent de nos jours plus de surprise que d'émotion, celles qui ont sévi pendant les premières années du règne de Louis XVIII semblent avoir gardé quelque chose de leur primitive ardeur. Nos contemporains, du moins, en laissent souvent voir des traces assez vives pour qu'on puisse se demander comment les préventions, les sympathies ou les répulsions qui ont dominé leurs pères peuvent conserver encore un tel empire sur l'esprit des descendants. L'heure de l'histoire, celle des jugements calmes et impartiaux, des récits basés sur la froide réalité des faits et non sur les déclamations dictées par des passions exclusives ou par l'effervescence de l'esprit de parti, ne paraît donc point encore venue en ce qui concerne cette époque. Voilà la réflexion à laquelle il est difficile de se soustraire quand on lit l'ouvrage que M. Léon de Crousaz-Crétet vient de consacrer à la vie du duc de Richelieu [1]. C'est un esprit sage, laborieux ; aucune

[1] *Le duc de Richelieu en Russie et en France, 1766-1822.* Paris, F. Didot, 1897, un vol. gr. in-8 de XII-512 p.

Digitized by Google

source d'information ne lui a manqué ; il vit dans une atmosphère qui n'est pas précisément celle qu'agitent les passions politiques. Cependant il a fait un livre profondément empreint d'un esprit de parti des plus exclusifs ; il a lu toutes les histoires, tous les *Mémoires* des contemporains, et il s'est tellement assimilé les sentiments de quelques-uns d'entre eux qu'il a adopté tous leurs préjugés et répète leurs appréciations les moins soutenables. Il voit les hommes et les choses à travers un voile fortement coloré qui en altère les proportions exactes et ne permet plus d'en juger la situation relative. Il est donc d'une utilité réelle de remettre les choses au point, et de rechercher quels ont été les vrais mobiles auxquels ont obéi les hommes, pour ne point leur prêter simplement ceux que des adversaires politiques trouvaient à propos de leur attribuer.

I.

Le duc de Richelieu a été sans comparaison le personnage le plus éminent du temps qui nous occupe. Il a rendu à la France les services les plus indiscutables. Par l'élévation de ses sentiments, par la générosité de son caractère, il semblait destiné à conquérir toutes les sympathies, à désarmer toutes les préventions. Toutefois, en rendant justice à la droiture de ses intentions, à la loyauté de son âme, il se trouve que pour juger sa carrière politique chacun a des réserves à formuler. Il ne peut guère en être autrement, puisque la ligne qu'il a suivie n'est pas restée toujours orientée dans la même direction. Placé deux fois à la tête du gouvernement, il a montré dans ses deux ministeres des tendances sensiblement distinctes. Il est donc naturel que la voie politique qu'il a prise en 1816 et celle qu'il adopta en 1820 ne rencontrent pas les mêmes approbateurs. Pour former un jugement impartial, tel qu'il puisse être recueilli par l'histoire, ce qu'il faut avant tout, c'est se faire une idée exacte des motifs qui ont dirigé le duc de Richelieu ; c'est apprécier avec justesse les qualités ou les défauts qui ont exercé sur lui leur empire.

Voilà une tâche dont il ne nous semble pas que M. de Crousaz se soit heureusement acquitté. Il se montre le plus souvent apologiste convaincu du duc de Richelieu ; il approuve la plupart de

Digitized by Google

ses actes, même ceux que ce ministre a le plus amèrement regrettés. Par contre, il accorde médiocrement d'éloge à ses lumières. Il appelle l'admiration sur les œuvres qu'il a accomplies, et prononce une sentence peu favorable sur l'étendue d'esprit qu'il a manifestée. « Certes, dit-il, le duc était dépourvu du génie qui fait les grands ministres.... Avec des talents ordinaires, avec une intelligence moyenne, sans aucun de ces dons extérieurs qui exercent une action si puissante sur les foules, il est un exemple frappant de ce que peuvent l'amour du devoir, le culte de l'honneur, le dévouement le plus complet au pays. » Cette appréciation nous paraît à certains égards singulièrement injuste : si elle met en relief de hautes vertus morales que nul ne saurait contester, elle méconnaît les éminentes qualités d'un grand homme d'État, tout en ne laissant paraître que l'éloge de ses actes, dont quelques-uns ont pourtant abouti aux plus déplorables conséquences. Ce serait beaucoup mieux servir les intérêts de la vérité que de rendre justice aux vues étendues et profondes, à la remarquable habileté, à l'inébranlable fermeté de caractère de ce grand ministre, tout en faisant comprendre sous l'empire de quelles circonstances, par quelles particularités de son caractère, par l'exagération même de quelles qualités sympathiques, il a été entraîné dans de graves erreurs qu'il n'a pas tardé à reconnaître et à déplorer. Il nous semble donc qu'en regardant le duc de Richelieu comme un homme beaucoup plus éminent que ne le juge M. de Crousaz, il ne faut pas lui attribuer une infaillibilité qu'il aurait été le premier à désavouer.

Si l'on veut se faire une juste idée de la valeur hors ligne de cet illustre homme d'État, c'est dans la direction du ministère des affaires étrangères qu'il faut surtout l'envisager. Jamais peut-être diplomate n'eut de plus grands obstacles à vaincre et ne parvint plus habilement à les surmonter. Quand le duc de Richelieu fut chargé, en septembre 1815, de défendre les intérêts de la France contre l'Europe coalisée, M. de Talleyrand lui laissait l'héritage d'une situation tellement désespérée que, malgré toute la souplesse d'un esprit fécond en expédients, il se sentait à bout de ressources devant des angoisses accablantes. La France, traitée en pays conquis, n'était plus même admise à faire entendre sa voix. La Prusse et l'Autriche réclamaient un

Digitized by Google

démembrement partiel de son ancien territoire; l'Angleterre était prête à le voir sans déplaisir; et si la politique de la Russie lui conseillait de s'y opposer, l'empereur Alexandre, irrité contre M. de Talleyrand et d'ailleurs peu sympathique aux Bourbons, n'était pas éloigné d'y consentir. Il fallait la bienveillance personnelle de ce monarque pour qu'il fût possible de le ramener dans une autre voie : M. de Richelieu la possédait, et nul autre que lui n'eût sans doute réussi à faire d'Alexandre le défenseur généreux de l'intégralité du territoire français. On pourrait dire, il est vrai, que ce fut la faveur dont jouissait auprès de ce souverain le ministre de Louis XVIII, et non ses propres talents, qui amena un tel résultat. Mais ce ne fut point tout ce qu'il parvint à obtenir : divers adoucissements aux exigences ruineuses des alliés leur furent successivement arrachés, et il fallut de la part du duc de Richelieu infiniment d'adresse, de tact et de patiente persévérance pour les y amener. En effet, la sympathie manifeste de la Russie, qui lui était un précieux appui, le désignait en même temps au mauvais vouloir et à la suspicion de l'Angleterre et de l'Autriche. Il sut pourtant en triompher, non par de petites intrigues ou des finesses soigneusement élaborées, qui n'obtiennent un moment de succès qu'au prix d'un long héritage de méfiance, mais à force de sagesse, de calme, de raison, en imposant aux gouvernements et aux personnages politiques les plus mal disposés une confiance absolue dans sa droiture et sa bonne foi.

Les résultats obtenus par le duc de Richelieu en 1815 sont cependant moins surprenants que ceux qu'il réussit à conquérir en 1817 et 1818. Il s'agissait de décider les puissances coalisées à accorder l'évacuation complète du sol français, dont elles étaient libres de prolonger l'occupation à leur entier avantage, puisqu'elle était chèrement payée des deniers de la France. Les circonstances politiques étaient des moins favorables. La plupart des officiers de l'ancienne armée impériale, mis à demi-solde à la suite des Cent-jours, venaient de rentrer dans les cadres actifs, y apportant le désir et l'espoir d'une revanche. Les élections, qui renouvelaient chaque année un cinquième de la Chambre des députés, y amenaient périodiquement un contingent de plus en plus nombreux d'hommes de parti animés de pareils sentiments. Pendant ce temps l'influence absolutiste de

Digitized by Google

M. de Metternich en Autriche se faisait sentir davantage; la Prusse était entièrement acquise à ses vues ; l'empereur Alexandre lui-même commençait à montrer une tiédeur manifeste dans ses sympathies libérales; il témoignait cependant encore une confiante estime pour le duc de Richelieu. Avec cet unique appui, quelle habileté, quelle adresse infinie ne fallut-il pas à ce ministre pour amener tous les cabinets de l'Europe à se conformer à ses vues? Ce fut cependant le résultat auquel il parvint, et, on peut le dire, sans être secondé par personne; il rencontrait même un obstacle de plus dans les secrètes intrigues du prince de Talleyrand. Malgré tout la France se vit délivrée de l'occupation étrangère. Ce n'était point encore assez : elle fut officiellement admise à reprendre sa place dans le concert européen. Si elle n'avait pas tiré vengeance de la défaite de Waterloo, du moins les effets désastreux de cette sanglante journée étaient arrivés à leur terme.

Ce fut sur ce triomphe sans égal de la diplomatie la plus heureuse, en même temps que la plus loyale, que se termina la carrière du duc de Richelieu comme ministre des Affaires étrangères. Environ quatorze mois après, il fut appelé de nouveau à la direction du gouvernement en France. Mais l'expérience lui avait appris qu'en concentrant ses efforts sur la conduite des relations extérieures, il était exposé à voir la marche générale de la politique à l'intérieur dévier sous d'autres influences que la sienne et incliner sur une pente qui ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe. Reprenant la présidence du Conseil des ministres dans un moment où l'avenir du pays semblait ne tenir plus qu'à un fil, il voulut se réserver tout entier pour la direction générale, et laissa le portefeuille des Affaires étrangères passer aux mains de M. Pasquier. Celui-ci, on ne peut en disconvenir, y fit preuve d'une infériorité manifeste. Représentée au congrès de Laybach par deux ambassadeurs dont les vues étaient sensiblement divergentes et dont l'attitude était notoirement influencée par le désir de plaire à la puissance près de laquelle chacun d'eux était ordinairement accrédité, la France resta sans action sur le concert européen. On ne vit que trop combien l'absence du duc de Richelieu y laissait un vide impossible à combler. Mais s'il perdit l'occasion de faire sentir l'influence qu'il pouvait exercer au dehors, il prouva du moins que là où l'honneur et les

Digitized by Google

intérêts de la France étaient en jeu, l'envie d'être agréable à n'importe quel souverain étranger ne pouvait l'entraîner hors de la ligne de conduite qu'il s'était tracée.

En comparant la carrière diplomatique du duc de Richelieu avec celle de tous les ministres qui après lui ont dirigé le cabinet des Affaires étrangères dans le cours de ce siècle, il est difficile de se refuser à admettre qu'il leur a été de beaucoup supérieur. Aucun d'eux n'a obtenu de pareils succès, en dépit de si grands obstacles; aucun n'a tenu dans l'opinion de l'Europe une si haute place; aucun n'a su conquérir une confiance et une estime aussi universelles. Dire qu'un pareil homme d'État avait « des talents ordinaires et une intelligence moyenne, » c'est se faire une idée bien singulière de ce que peuvent être des talents, de ce qu'est le niveau des intelligences.

II.

Pour juger la conduite du duc de Richelieu dans les questions de politique intérieure, il faut avant tout se faire une idée juste de ce qu'était la situation de la France quand, après vingt-cinq ans d'une absence presque continuelle, il revint dans sa patrie pour y jouer un rôle éminent.

La révolution de 1789, accomplie au milieu des acclamations de l'immense majorité de la nation, n'avait pas tardé à être suivie d'un bouleversement beaucoup plus destructeur, que cette majorité n'avait pas plus prévu que souhaité, mais que, dans l'état de désorganisation où se trouvaient toutes les forces sociales, elle ne sut ni prévenir ni combattre avec succès. Cette nouvelle catastrophe fit couler des flots de sang, couvrit la France de deuil et de ruines, et imposa à toutes les classes du peuple un poids intolérable de privations et de souffrances. Toutefois, s'il en était ainsi pour la généralité des Français, le règne de la Convention n'en avait pas moins fait la fortune de la plupart de ceux qui y avaient siégé, et de plusieurs milliers des hommes de parti qui s'étaient associés à ses violences. Unis entre eux par une étroite solidarité, inquiets du sort qu'éprouveraient leurs richesses fraîchement acquises si, le maniement des affaires publiques passant à d'autres mains, on s'avisait de leur en demander compte, ils se montrèrent résolus à conserver à tout prix le

Digitized by Google

pouvoir, ou sinon une influence politique prédominante. Après s'être défaits en thermidor de Robespierre, qu'ils voyaient déterminé à ne supporter d'autre existence que celle de ses satellites, ils usèrent de toutes les ressources de l'autorité dont ils disposaient pour perpétuer indéfiniment la domination de la majorité conventionnelle. De ce principe, professé sans pudeur et strictement maintenu, naquit la constitution de l'an III ; pour la mettre en vigueur, on n'hésita pas à mitrailler la garde nationale de Paris au 13 vendémiaire. Puis comme, en dépit de cette constitution qui avait pour but avoué la suprématie des anciens conventionnels, ceux-ci en voyaient la durée menacée par la liberté des élections, ils ne se firent pas scrupule de fouler aux pieds tout ordre légal le 18 fructidor. Leur puissance demeura cependant précaire, car elle restait en butte aux attaques de ceux des terroristes dont les poches ne s'étaient pas remplies, ou se trouvaient déjà vidées. Un homme se présenta, entouré du prestige de la victoire, prêt à saisir le pouvoir suprême d'une main impérieuse et ferme. Il les avait servis le 13 vendémiaire et applaudis au 18 fructidor; il ne leur demandait que de lui obéir, et garantissait à ce prix la conservation de leurs richesses et le maintien de leur prépondérance : l'accord fut bientôt conclu; il subsista sans trouble pendant toute la durée de l'Empire.

Quand ce régime s'écroula, sous les coups de l'Europe coalisée, le Corps législatif, image affaiblie et impuissante d'une représentation nationale, avait été congédié comme ayant laissé voir quelques symptômes d'indépendance. Le Sénat restait le seul pouvoir public; il se trouvait encore composé, pour une bonne partie, des anciens conventionnels et de ceux de leurs amis qui étaient venus les recruter. L'empereur Alexandre, entrant dans Paris à la tête de son armée, ne trouva dans cette capitale que ce Sénat lui offrant l'apparence d'une autorité régulière avec laquelle il pût traiter; il n'éprouvait d'ailleurs à cet égard, pour beaucoup de raisons, aucune espèce de répugnance. Le Sénat se trouva donc, dans une certaine mesure, l'arbitre de nos destinées. Mais il y a dans la logique des événements une puissance à laquelle les volontés des hommes sont forcées de se soumettre. Bernadotte s'était flatté de régner sur la France; à coup sûr aucun souverain ne pouvait mieux répondre aux aspirations du Sénat. Cependant la pensée d'imposer à la nation et à l'armée

Digitized by Google

française la domination d'un transfuge parut également exorbitante aux puissances alliées et aux sénateurs eux-mêmes. Donner la couronne à l'enfant de trois ans qui portait le titre de roi de Rome, c'était laisser le pouvoir à Napoléon, ou le transmettre à l'influence de l'Autriche ; plus probablement encore le livrer à l'anarchie. Il ne fut pas difficile à Talleyrand, qui avait depuis longtemps envisagé la situation sous toutes ses faces, de démontrer à l'empereur Alexandre, aussi bien qu'au Sénat, que le seul parti à prendre était de rappeler les Bourbons, mais en leur dictant des conditions de nature à maintenir dans les affaires publiques l'influence prédominante et la puissance politique de la classe des enrichis de la Révolution. Ce plan fut accepté sans difficulté.

On peut dire dans une certaine mesure que le roi Louis XVIII est l'auteur de la Charte de 1814, en ce sens qu'il était parfaitement convaincu de la nécessité d'établir un ordre de choses constitutionnel et de le baser sur l'existence de deux assemblées délibérantes. Il n'en est pas moins certain que plusieurs des dispositions les plus malfaisantes de cette Charte lui ont été imposées par une pression à laquelle il ne lui était pas possible de se soustraire, ou déduites des dispositions ambiguës qu'on eut l'art de lui faire admettre. C'est ainsi que les principes les plus essentiels à la marche régulière d'un gouvernement représentatif ont été sacrifiés à l'intérêt exclusif d'une classe peu nombreuse : celle des enrichis de la Révolution.

La Chambre des pairs fut formée du Sénat de l'Empire, augmenté d'une cinquantaine de membres de l'ancienne aristocratie. Il était bien fâcheux de laisser un des premiers corps de l'État rempli dans une proportion considérable des proscripteurs de la Terreur et de fructidor ; mais c'était sans doute une nécessité à laquelle il n'était guère possible de se soustraire, après que les puissances alliées les avaient acceptés comme la seule autorité légale et la représentation de la France. Cependant la dignité de pair, comme celle de sénateur, n'était alors que viagère ; à titre seulement de privilège spécial, l'hérédité pouvait être conférée par le roi à des membres de la Chambre haute. Le mal dont il fallait souffrir était donc destiné à disparaître avec le temps. Ses inconvénients pouvaient d'ailleurs être fort atténués par la faculté laissée au roi de faire autant de nouvelles

Digitized by Google

nominations qu'il le jugerait à propos, ce qui ne présentait aucun inconvénient sérieux aussi longtemps qu'il ne s'agissait que d'une dignité personnelle et viagère.

Mais cette organisation de la pairie était destinée à n'être que très éphémère. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, sentant le besoin de rallier à sa cause tous ses anciens serviteurs, n'hésita pas à leur faire toutes sortes d'avances, même celles qui répugnaient le plus à ses sentiments et à sa raison. Pour lier à son parti les anciens sénateurs, il leur accorda l'hérédité. Après les Cent-jours, le roi Louis XVIII, revenant à Paris sous la double obligation de faire de nouvelles concessions aux hommes de la Révolution, et de satisfaire les puissances alliées, qui ne cessaient d'exercer en leur faveur une pression continuelle, crut ne pouvoir se dispenser d'attribuer à la pairie tout entière cet énorme privilège. Il acheta par cet abandon la permission d'exclure de la Chambre haute vingt-neuf pairs des plus compromis dans les derniers événements, et de faire une nombreuse promotion, qui assurait pour le moment la majorité aux partisans de la royauté.

L'ordonnance du 19 août 1815, qui attachait définitivement l'hérédité à la pairie et supprimait cette dignité en tant que viagère, faussait dans ses bases les plus essentielles le régime constitutionnel qu'avait voulu établir la Charte; elle y introduisait un élément vicieux, appelé à produire un jour ou l'autre son effondrement. Si c'était un grand triomphe pour les vieux débris les plus déconsidérés de tous les régimes antérieurs, c'était une atteinte grave au respect que l'opinion publique pouvait accorder aux nouvelles institutions. Les partisans de la Révolution et ceux de la Royauté en furent également froissés; le bon sens lui-même se trouva offensé. Une assemblée héréditaire ne se conçoit que comme l'expression d'une puissante aristocratie. Les nations du continent européen ne présentent plus nulle part d'exemple d'une autorité de ce genre; celles mêmes où les institutions du passé ont laissé le plus de traces n'ont point conservé d'assemblées constituées sur cette base exclusive : elles n'admettent dans leurs Chambres hautes un élément héréditaire que dans une proportion restreinte. Combien moins encore une Chambre formée sur un modèle purement aristocratique pouvait-elle paraître acceptable en France!

Digitized by Google

Il y avait déjà deux siècles que l'aristocratie n'y possédait plus aucune puissance réelle, et après une Révolution qui s'était surtout appliquée à la détruire, les vestiges qui en subsistaient paraissaient étrangement surannés. Cependant comme les grands noms historiques portent avec eux un prestige que toutes les commotions politiques ne parviennent pas à faire disparaître, il peut y avoir des avantages, même au milieu du règne de la démocratie, à ce qu'il leur soit fait, à titre d'effet décoratif, une part strictement limitée. Mais remplir un des corps de l'État destinés à la confection des lois, c'est-à-dire à une part de la souveraineté, d'une collection d'individualités sans autorité ou prestige personnel, et accorder à leurs descendants la perpétuité de cette puissance, c'était vraiment porter un défi trop inconsidéré au sentiment public. On ne pouvait oublier qu'un trop grand nombre de ces hommes n'avaient jamais acquis de droits qu'au mépris universel, et n'avaient manifesté de supériorité qu'en fait d'égoïsme et de versatilité. On n'avait pu assurer à leurs familles une situation décente qu'en rendant perpétuelles les pensions qu'ils émargeaient. Loin de fournir un élément de conservation, ils ne représentaient qu'une agrégation d'appétits particuliers sans lien avec le bien général, par suite embarrassants ou hostiles à l'égard du gouvernement, dont le rôle obligatoire est la défense des intérêts publics.

L'influence des enrichis de la Révolution étant ainsi solidement établie dans la Chambre des pairs, il restait à lui assurer une puissance non moins grande dans la Chambre élective, celle des députés. Le moyen employé pour cela fut l'insertion dans la Charte d'une disposition qui y introduisit sournoisement un principe électoral dont ni le roi Louis XVIII, signataire de la Charte, ni le public en général n'avaient eu la pensée. Sous les constitutions de l'Empire, l'universalité des citoyens votait dans les cantons pour nommer un certain nombre d'électeurs qui s'assemblaient au département afin de désigner des candidats à la députation entre lesquels le Sénat faisait un choix définitif. Les articles 38 et 40 de la Charte exigèrent pour les députés une contribution directe d'au moins mille francs, et pour les électeurs qui les désignaient un cens de trois cents francs. Chacun avait cru qu'il s'agissait des électeurs choisis au canton

Digitized by Google

comme mandataires de leurs concitoyens [1]. Ce fut pourtant la clause dont il fut fait usage pour exclure la presque totalité des Français de toute participation au choix des députés qui, par une étrange fiction, étaient censés leurs représentants. Ce résultat exorbitant ne fut introduit dans l'ordre légal que par la loi électorale du 5 février 1817; mais ce fut le but qu'on travailla jusque-là sans relâche à atteindre, pour lequel on entra en lutte avec la Chambre de 1815 et l'on fit prononcer sa dissolution le 5 septembre 1816.

Le cens électoral de trois cents francs donnait-il des garanties à l'esprit d'ordre et à la stabilité des institutions? Pour répondre à cette question il suffit de dire que, sous ce régime, le département de la Vendée, dont on ne peut contester que l'immense majorité ne fût catholique et royaliste, a élu presque constamment les adversaires les plus résolus de la monarchie et de la religion; c'était la circonscription qui envoyait comme député Manuel, l'ennemi le moins déguisé et le plus passionné du règne des Bourbons. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : les électeurs étaient en grande partie des acquéreurs de biens nationaux, venus des contrées voisines, et professant l'hostilité la plus ouverte pour tous les sentiments des populations au milieu desquelles ils s'étaient établis. Dans beaucoup de départements, il est vrai, un semblable élément ne prédominait pas au même degré, car là où les biens nationaux avaient été vendus par petits lots, les électeurs ne figuraient pas parmi les électeurs à trois cents francs. Mais partout la catégorie des votants la plus nombreuse était celle qui payait de trois à quatre cents francs, classe qui ne se faisait pas remarquer par ses lumières, et encore moins par son indépendance.

Mais le côté le plus étrange de ce système électoral était de concentrer toute l'influence politique dans une classe tellement restreinte qu'elle n'était guère supérieure en nombre à l'ordre de la noblesse avant 1789. Avait-elle en partage des idées plus larges et plus généreuses, et des sentiments plus patriotiques? C'est ce dont chacun est exposé à ne juger que d'après ses propres préventions.

[1] Voir les *Mémoires du comte Ferrand*, que vient de publier M. le vicomte de Broc pour la Société d'histoire contemporaine, p. 79, 80 et 191.

Digitized by Google

Enfin, il n'est pas superflu de remarquer que dans plusieurs de nos départements de montagne, où le sol a peu de valeur et où les impôts n'atteignaient pas un chiffre élevé, le nombre total des électeurs était inférieur à cent. Par suite le résultat de l'élection dépendait souvent du vote de quatre ou cinq individus, étrangers à tout mobile autre que celui de l'intérêt personnel. On peut juger quelles intrigues, quel trafic, quelles manœuvres éhontées, un pareil état de choses était capable de produire.

III.

A la suite des Cent-jours, après la seconde rentrée du roi Louis XVIII, la situation de la France était des plus lamentables. L'armée était désorganisée, les finances anéanties, les charges écrasantes, les passions surexcitées, et les puissances alliées témoignaient au Roi et au pays une mauvaise volonté plus manifeste que jamais. Le ministère de Talleyrand et de Fouché, imposé à la royauté par l'étranger plus que par la force des circonstances, blessait le sentiment public et n'inspirait de confiance à personne. Il voulut s'adjoindre le duc de Richelieu; celui-ci opposa une résistance insurmontable. Fouché dut bientôt s'éclipser devant les murmures universels. Talleyrand se retira peu après. Son rôle à l'intérieur était loin d'être facile, mais il trouvait du côté de l'étranger des obstacles plus graves encore. L'empereur Alexandre était ulcéré contre lui, et ce n'était qu'avec l'appui de la Russie qu'on pouvait avoir l'espérance de résister aux plans de démembrement territorial que soutenait l'Allemagne. Cette situation amena le duc de Richelieu à accepter le portefeuille des Affaires étrangères et la présidence du Conseil des ministres. Il était notoirement le seul personnage en France qui eût conservé les sympathies du souverain russe, le seul qui pût obtenir de lui une intervention efficace pour préserver les intérêts nationaux les plus essentiels. Ses répugnances, trop faciles à comprendre, cédèrent devant les inspirations du patriotisme.

Un seul des principaux membres de la précédente administration venait prendre place dans le nouveau ministère, et peu de personnes soupçonnaient encore l'influence prédominante qu'il

Digitized by Google

allait y exercer. M. Decazes, ministre de la Police, était un homme jeune, élégant, gracieux et plein de confiance en lui-même. Il avait commencé à se former au manège des cours en exerçant la charge de secrétaire des commandements dans la maison de Madame Lætitia, mère de Napoléon. Appelé par ses fonctions de préfet de police, puis de ministre, à des entretiens particuliers avec le Roi, il sut les lui rendre tellement agréables que Louis XVIII ne put bientôt plus s'en passer. Ce prince, qui s'était toujours fait un besoin d'un confident intime qu'il rendait principal dépositaire de sa confiance, privé par la mort de M. d'Avaray, et plus récemment par l'éloignement de M. de Blacas dont il s'était vu imposer le renvoi, trouva en M. Decazes un remplaçant dont le crédit sur son esprit ne tarda pas à se rendre encore plus absolu. L'année 1815 n'était pas terminée que celui-ci était devenu le personnage le plus important dans la sphère de la politique. Malgré le caractère secondaire de ses fonctions officielles, on pouvait lui attribuer, plus qu'au duc de Richelieu lui-même, le rôle de ministre dirigeant.

Ce serait une grande erreur que de supposer une proportion régulière entre la situation qu'un homme a occupée, l'importance dont il a été entouré, l'influence qu'il a même exercée sur la marche des événements et le degré de capacité qu'il a eu en partage. On peut remarquer aussi que, de toutes les carrières, celle où un mérite supérieur est le moins nécessaire a toujours été celle d'un favori. M. Decazes peut être cité comme un exemple de la vérité de cette assertion. Les talents éminents qu'on lui a quelquefois prêtés ont surtout consisté dans les services qu'il a rendus à l'esprit de parti, dans les passions politiques qu'il avait en commun avec ses admirateurs. Il était doué d'une intelligence vive, mais de peu de portée, d'un grand esprit d'intrigue, de peu de jugement, encore moins de prévoyance. Son défaut de sang-froid le rendait souvent maladroit dans les discussions parlementaires, et il avait tellement conscience de la faiblesse de ses moyens oratoires, qu'il empruntait, pour la rédaction de ses discours, une aide le plus souvent due à la plume de M. Villemain; mais, avec le secours d'une très heureuse mémoire, il les débitait avec un naturel, un aplomb et une bonne grâce que l'auteur lui-même n'a jamais été capable d'égaler. Ce qui prouve le mieux que les talents de M. Decazes n'étaient pas d'un ordre

Digitized by Google

supérieur, c'est l'annulation complète de son importance personnelle pendant les quarante années de sa vie qui suivirent sa sortie du ministère, bien que passées pour la plupart dans l'agitation de la politique active. Après avoir, en quittant le pouvoir, occupé pendant quelques mois l'ambassade de Londres, où il fit preuve d'une déplorable inaptitude, il ne revint siéger dans la Chambre des pairs que pour y jouer un rôle fort effacé; il n'y eut jamais une influence comparable à celle de M. Pasquier, dont la personnalité gravitait précédemment autour de la sienne. La révolution de 1830, qui eut toutes ses sympathies, survint sans le faire sortir de l'oubli dans lequel il était tombé. Il finit par se trouver heureux de recueillir la charge de grand référendaire dans la succession de M. de Sémonville. C'est que la partie brillante de sa carrière n'avait été due qu'à sa situation de favori : c'était celle qui répondait le mieux à ses aptitudes naturelles.

Aussitôt que M. Decazes se trouva en rapports intimes avec le roi Louis XVIII, il s'aperçut que ce prince suivait avec une préoccupation jalouse les mouvements de son frère, le comte d'Artois. Il comprit qu'en flattant cette tendance secrète du vieux monarque, il pénétrerait de plus en plus dans sa confiance. Les rapports de police, dont il lui faisait un amusement, fournissaient mille occasions de mettre en cause Monsieur et son entourage. Louis XVIII, qui même dans sa jeunesse avait été d'une complexion lourde et peu active, était devenu avec l'âge tout à fait impotent; il vivait dans une majestueuse retraite, ne supportant de ses courtisans ni familiarité ni indiscrétion. Personne, en dehors de ses conseillers attitrés, n'était admis à exprimer une opinion sur les incidents de la politique. La moindre apparence d'un avis eût été fort mal reçue, et une insinuation critique sévèrement réprimée. On peut dire qu'à tous égards, Monsieur, le comte d'Artois du règne de Louis XVI, celui qui devait être le roi Charles X, était l'opposé de son frère. Ayant conservé toute l'activité de la jeunesse, il était encore un modèle incomparable d'élégance et de grâce. Affable dans ses manières, offrant à tous l'accueil le plus aimable, il témoignait à chacun une bienveillance à laquelle on reprochait seulement d'être un peu banale. Il semblait toujours disposé à écouter tous les conseils, et ceux qui l'approchaient, quels que fussent

Digitized by Google

leurs antécédents ou leurs tendances, avaient le droit de manifester devant lui leur opinion sans réserve et sans prudence. L'indiscrétion, qui avait toujours régné en souveraine dans cette petite cour, et qui s'y étalait encore d'une manière trop habituelle, était profondément antipathique au caractère de Louis XVIII, et le besoin d'agir que son frère montrait parfois, un peu inconsidérément, le froissait comme une sorte de critique personnelle. M. Decazes trouva sans cesse la facilité de caresser ces dispositions, et en les flattant il les aggrava. Bientôt les rapports entre les deux princes devinrent moins affectueux; le roi laissa voir pour son frère des sentiments d'aigreur et de méfiance, et Monsieur ne put ignorer que c'était aux bons offices du ministre de la police qu'était dû ce changement qui le blessait et le désolait.

En s'assurant d'un puissant élément de faveur, M. Decazes s'était en même temps créé un antagonisme qui, pour son avenir, n'avait rien de bien rassurant. Monsieur était l'héritier présomptif de la couronne, et la vigueur de son tempérament, comparée à la santé précaire du monarque régnant, indiquait assez qu'il était destiné à en être le successeur. Cette perspective n'était pas séduisante pour le ministre favori; il ne tarda pas à se persuader qu'il pouvait servir le roi efficacement et de façon à le satisfaire, sans ménager à son frère la facilité de monter un jour sur le trône, où les droits de sa naissance devaient l'appeler. Bientôt tous les amis politiques du ministre, tous ceux dont l'ambition cherchait un point d'appui dans sa faveur, laissèrent voir la même pensée. Quelques-uns des personnages les plus marquants de ce groupe trouvèrent convenable de prendre l'attitude d'ennemis personnels du prince héritier présomptif. Leurs vues devinrent le secret du public; les ennemis des Bourbons, qu'ils fussent bonapartistes ou gagnés au plan de quelque nouvelle usurpation, tous confondus sous le titre de libéraux, applaudirent à ces tendances. Elles furent si hautement manifestées, qu'un des principaux partisans de M. Decazes, M. Portal, ne craignit pas, dès les premiers mois de 1816, d'en faire valoir les chances de succès à un des chefs de la droite parlementaire, à M. de Villèle lui-même [1].

[1] *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, t. II, p. 46-47.

Digitized by Google

On ne peut guère douter que dès cette époque, une partie de ceux qui se flattaient d'interdire l'accès du trône à l'héritier légitime n'aient caressé la pensée d'y faire monter le duc d'Orléans; mais il en était d'autres qui tournaient leurs regards vers le duc d'Angoulême : M. Pasquier semble avoir été de ce nombre. On prétendait sauver ainsi l'ordre de succession légale; on supposait que, dans un moment de crise, il ne serait pas impossible d'obtenir une renonciation à la couronne d'un prince dont la facilité de caractère confinait à la faiblesse. C'était là un plan aussi chimérique que mal avisé. Le duc d'Angoulême, étranger à toute pensée ambitieuse, consciencieux jusqu'au scrupule, d'ailleurs le fils le plus soumis et le plus respectueux, n'eût jamais accepté le rôle qu'on voulait tenter de lui faire jouer. S'il était monté sur le trône, il se serait acquitté beaucoup moins bien que son père des fonctions propres à un monarque constitutionnel. D'un abord brusque et maussade, désobligeant dans ses paroles, se laissant inspirer facilement des préventions dont il était fort malaisé de le faire revenir, on lui voyait manifester trop souvent dans les affaires un esprit étroit et formaliste. Le seul genre de mérite qui lui attirait des partisans était son soin minutieux de ne jamais témoigner aux anciens serviteurs de la royauté la moindre préférence sur les hommes de la Révolution.

Monsieur, auquel on aurait volontiers pardonné ses travers si l'on n'avait eu le sentiment des torts contractés envers lui, qu'on oubliait bien moins qu'il ne les eût oubliés lui-même, avait au contraire mille dispositions à être le souverain constitutionnel le plus malléable. Bien loin d'être l'homme de l'ancien régime, comme on a toujours cherché à le représenter, en abusant des imprudences de ses premières années et des souvenirs de Coblentz, c'était le prince le plus enclin à se prêter à tout ce qu'on aurait voulu de lui, sauf à des mesures de rigueur ou même d'énergie soutenue. Des passions qui avaient agité sa jeunesse il ne lui était resté que l'envie de plaire et un désir extrême de se faire aimer de tous. Ce fut pourtant par des inclinations si propres à lui conseiller toutes les sympathies qu'il fut conduit, vers la fin de son règne, à un état de lutte contre l'opinion dominante, et entraîné par des conseillers aveugles au coup d'État aussi imprudemment conçu que maladroitement

Digitized by Google

exécuté où allait sombrer la monarchie légitime, laissant la France vouée à une longue série de révolutions.

Dévoré du désir d'obtenir l'amour de son peuple, Charles X ne pouvait voir avec indifférence ses intentions calomniées, ses moindres actes dépeints sous les couleurs les plus odieuses, sa personne tournée en dérision et livrée à l'insulte. C'était l'œuvre incessante des journaux les plus répandus ; et quand on s'adressait aux tribunaux pour défendre le souverain et faire respecter les lois, on était certain de voir la Cour royale de Paris, dirigée par un magistrat perfide, que guidait le plus ardent et le plus haineux des conspirateurs, prendre toujours parti pour les coupables, et leur donner ainsi l'appui de la complicité la plus scandaleuse. Obtenir la répression des désordres de la presse par de nouvelles mesures législatives était chose non moins impossible. Quand la Chambre des députés eût été disposée à s'y prêter, la Chambre des pairs, devenue la forteresse des ennemis de la monarchie, était là pour s'y opposer ; quand celle-ci se trouva modifiée dans un sens royaliste, la majorité des députés devint inébranlablement vouée au maintien de la licence des journaux. Ce fut cette situation à laquelle il ne pouvait se résigner, et nullement le désir d'une autorité plus grande que celle prévue par la Charte, qui jeta Charles X dans la voie des coups d'État; il ne put supporter de se voir tous les jours désigné à l'aversion de ceux dont il s'était flatté de gagner les cœurs. Sur tout autre point il se serait montré prêt à toutes sortes de concessions; mais conserver la couronne à ce prix lui sembla une chose odieuse, et de plus, d'une durée impossible. A ce dernier égard, il est permis de se demander s'il était absolument dans l'erreur.

Il y a peut-être des peuples sur lesquels les plus grands excès de la presse peuvent ne pas exercer une influence dangereuse, le dégoût public suffisant à en faire justice. Il n'en a jamais été de même en France. Avec de grandes qualités, les descendants des Gaulois sont, comme étaient déjà ceux-ci du temps de Jules César, une nation crédule et impressionnable. Comment pourrait-elle respecter un pouvoir souverain qu'elle voit chaque jour calomnié, outragé, vilipendé ? Elle le prendra nécessairement en dégoût; son existence seule lui paraîtra une humiliation. Louis-Philippe, en prenant la couronne le 7 août 1830, était sans

Digitized by Google

doute décidé à laisser à la presse toute liberté et à supporter patiemment toutes ses incartades; cependant, après avoir été traîné dans la boue pendant cinq ans, il obtint des Chambres les lois dites de septembre, dont la rigueur dépassait de beaucoup tout ce que le gouvernement de la Restauration avait proposé contre les journaux, sans pouvoir l'obtenir. Mais déjà le mal était fait, et quand le régime établi en 1830 succomba au 24 février, il périt beaucoup plus de la mortelle atteinte qu'avait subie le prestige personnel de son chef que sous l'influence de toute autre cause; c'est pourquoi les vainqueurs appelèrent leur triomphe *la révolution du mépris*. L'avenir nous apprendra si les présidents de république résisteront mieux à des attaques journalières, et si la durée limitée de leurs fonctions et le jeu restreint de leur influence suffiront à en paralyser le venin.

Mais nous voici entraînés bien loin de notre sujet. Constatons seulement que l'héritier présomptif du roi Louis XVIII n'avait rien fait pour donner lieu à l'hostilité qu'on lui témoigna; que loin de faire preuve de passions exclusives, il ne se montra que trop disposé à écouter des conseils de toutes les sortes; il en avait donné une preuve bien notoire en favorisant la nomination de Fouché. Se mettre en lutte ouverte contre un prince du caractère le plus aimable, même le plus débonnaire, parce qu'il se laissait aller à quelques inconséquences, c'était inspirer une méfiance naturelle aux partisans des Bourbons victimes de tant de trahisons, et les autoriser à croire qu'un zèle affecté pour la personne du Roi cachait des desseins politiques hostiles à la royauté.

IV.

Le duc de Richelieu devint en même temps, le 26 septembre 1815, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil. Il avait pour la première partie de ces fonctions des aptitudes exceptionnelles, jointes au rare avantage de posséder la confiance de l'empereur de Russie. La présidence du Conseil lui fut imposée malgré lui, en vue de relever son autorité morale et d'accroître son crédit près des puissances alliées. Mais cette haute fonction comportait la charge de diriger la marche du gouvernement à l'intérieur, et sous ce rapport il était difficile de trouver un homme qui y fût moins préparé.

Digitized by Google

M. de Richelieu avait quitté la France en 1789, âgé de moins de vingt-trois ans; les années précédentes, celles de sa première jeunesse, avaient été en grande partie employées à des voyages en diverses contrées de l'Europe. Depuis un quart de siècle, il avait vécu presque complètement privé de rapports avec des Français. Tandis que les autres émigrés, groupés ensemble, passaient leurs jours à suivre dans une fiévreuse attente les moindres nouvelles qui leur parvenaient de la patrie absente, M. de Richelieu, isolé dans une contrée lointaine, ne recueillait guère sur les événements de France d'autres renseignements que ceux en circulation dans le milieu asiatique autant qu'européen où s'écoulait sa vie. Par suite, les hommes qui avaient figuré en France lui étaient à peine connus par leurs noms ; il ignorait leurs antécédents, leurs actes, leur caractère. Sur un point plus essentiel encore, il s'était formé dans son esprit une lacune de la nature la plus grave. Chargé du gouvernement d'une contrée immense, mais encore presque complètement déserte, il n'y avait rencontré que des groupes de population épars, de toute provenance, de toute race, de toute religion, de tout langage, entre lesquels il n'existait aucune communauté de pensée et de sentiment. Il avait déployé parmi eux toutes les vertus d'un maître bienfaisant et dévoué, les plus rares talents d'un éminent administrateur. Mais il n'avait jamais rencontré rien qui ressemblât à une opinion publique. C'était une puissance sur laquelle il n'avait pu se former que les plus vagues notions ; il n'en soupçonnait ni l'empire sur les hommes ni les susceptibilités. On conçoit qu'appelé au gouvernement de la France, où elle règne en souveraine, peut-être un peu trop despotique, il dut se trouver fréquemment en face de difficultés qu'il était mal préparé à détourner par des mesures applicables. Aussi M. de Talleyrand, dont l'habitude n'était pas de ménager les sarcasmes à un adversaire ou à un rival, disait-il de lui : « C'est l'homme de France qui connait le mieux la Crimée. »

Les sentiments du duc de Richelieu étaient exclusivement et profondément dévoués à la royauté légitime, à ce point qu'il y avait même puisé de vives préventions contre les royalistes français. Après avoir vu de loin la Hollande entière se soulever spontanément contre les lois de Napoléon, et la Belgique elle-même se prononcer contre le régime impérial, il s'était attendu

Digitized by Google

à voir une partie au moins de nos provinces courir aux armes et arborer le drapeau blanc. Ce fut avec une indignation profonde qu'il les vit rester en repos ; sans se rendre compte des difficultés qui s'opposaient aux mouvements des royalistes, il resta persuadé qu'ils ne disposaient que de forces minimes ou restaient paralysés par des instincts égoïstes. Il sut toujours un gré infini à la ville de Bordeaux de s'être prononcée pour le Roi avant le renversement de l'Empire. Le duc de Richelieu était donc au plus haut degré ce que M. de Crousaz, en tout autre cas, appelle volontiers un *ultra ;* car, empruntant au vocabulaire de partis exclusifs et passionnés un mot d'ordre sans justesse et sans vérité, celui-ci représente toujours un fidèle de la légitimité comme un *ultra*, c'est-à-dire un exagéré, un homme plus royaliste que le Roi.

Bienveillant, généreux, plein des sentiments les plus élevés et les plus nobles, M. de Richelieu ne put apprendre sans désolation les excès qui furent commis en 1815 dans plusieurs départements du Midi sous le couvert du royalisme. Il est indispensable de constater ici que ces attentats ne se rattachaient que par un lien purement accidentel à des passions politiques. Deux des victimes les plus éminentes parmi celles dont on attribue le sort aux fureurs du royalisme appartenaient précisément au parti royaliste. Le général Ramel était un ancien ami de Pichegru ; il avait été déporté à la Guyane lors du 18 fructidor ; sa conduite pendant les Cent-jours avait été franchement favorable au parti du Roi. Le général comte de La Garde n'avait pas des opinions moins prononcées ; c'était un émigré, ancien aide de camp du général marquis d'Autichamp à l'armée de Condé et gendre du comte Charles d'Autichamp, général vendéen, toujours prêt à verser son sang pour les Bourbons depuis 1793 jusqu'en 1832. Ces prétendues victimes des *ultras* étaient donc au plus haut degré ce que l'on se plait à appeler des *ultras*. La vérité est que les opinions politiques ne furent pour rien dans les attentats dirigés contre eux : ils furent frappés par des hommes de désordre, simplement parce qu'ils luttaient pour le maintien de l'ordre. Il serait plus juste de se borner à citer le maréchal Brune comme sacrifié à un esprit de réaction : mais cet esprit était-il royaliste ? Brune fut égorgé en 1815 ; il s'en était fallu de peu que Napoléon ne le fût lui-même

Digitized by Google

en 1814. Peut-on croire que ce fût par zèle pour les Bourbons dont, en 1814, l'existence venait à peine de se révéler à ces populations provençales? Elles avaient éprouvé des souffrances et ne songeaient qu'à les venger. Leur fureur eût été la même si, en entrant dans Paris, les alliés avaient proclamé la république au lieu de laisser régner Louis XVIII.

Il n'est pas douteux que de pareils crimes n'aient produit une impression désastreuse, non seulement en France, mais dans l'Europe entière. Il y eut sous ce dernier rapport une gravité particulière dans les assassinats dont le département du Gard fut le théâtre. Comme les victimes professaient le culte protestant, on émut l'opinion en publiant en Allemagne et en Angleterre que les protestants étaient massacrés par les catholiques. En réalité, il avait été commis une douzaine de crimes isolés, dont des vengeances personnelles avaient été le seul mobile. Des meurtres bien plus nombreux avaient été perpétrés contre des royalistes pendant les Cent-jours; mais il n'en avait jamais été fait mention; il ne fallait y voir que des incidents sans importance qu'il était indispensable de couvrir du voile de l'oubli : la répression ne devait atteindre que les représailles. C'était trop oublier que les vengeances privées, toujours condamnables au point de vue chrétien, sont criminelles aux yeux de la loi, surtout parce qu'elles usurpent sur les droits de la vindicte publique. Quand l'action de la justice se trouve manifestement paralysée, il est difficile d'espérer que des cas de vengeance ne viennent pas à se produire, trouvant quelque sorte d'excuse dans l'énormité de la provocation. C'est ainsi qu'aux États-Unis, à la suite de la guerre de Sécession, les Sudistes, ne trouvant aucune protection dans une magistrature indigne, y ont suppléé par la coutume barbare dite Lynch-law, sans qu'une répression efficace soit venue en arrêter le cours, l'opinion générale y voyant un mal fâcheux mais nécessaire. On a voulu faire un crime au parti royaliste de certaines impunités, notamment celle de Dupont, dit Tres-Taillous, auteur de plusieurs meurtres provoqués par les plus odieux attentats [1]. Cependant il est fort douteux qu'aujourd'hui, en 1897, il fût possible d'obtenir d'un jury quelconque la condamnation d'un accusé qui se trouverait

[1] *Mémoires du baron d'Haussez*, t. I, p. 286 à 290.

Digitized by Google

dans les mêmes conditions; à coup sûr, devant le jury de la Seine, il serait certain d'être acquitté.

Pour en finir avec les reproches de ce genre adressés au parti royaliste, il faut remarquer qu'on lui impute souvent les actes d'hommes qui étaient loin de sortir de ses rangs, tels que les généraux Canuel et Donnadieu; ceux-ci avaient fait leur chemin dans les armées de la Convention, même au service de l'intérieur. Il est vrai que sur les plaintes des libéraux, ayant été disgraciés par M. Decazes, qu'ils avaient cru servir à son gré, ils se sont jetés dans les rangs de l'extrême droite. Où pouvaient-ils donc aller ? Pas à la gauche probablement. Que n'a-t-on pas dit aussi sur les faits qui ont amené la condamnation et la mort du colonel Caron, conspirateur fanatique et incorrigible ? Il ne fut cependant la victime ni d'un émigré ni d'un chouan, mais du général Pamphile-Lacroix, qui sortait de l'armée des Cent-jours, où il avait rempli les fonctions de chef-d'état-major du 2e corps de l'armée du Nord. Il passait pour si peu royaliste, que le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, avait voulu lui refuser un commandement; le général ne l'obtint que sur les instances du duc d'Angoulême, ce prince ayant voulu, en protégeant un des principaux officiers de l'armée des Cent-jours, donner une preuve de plus de la parfaite impartialité dont il se piquait [1].

Le duc de Richelieu, ardent royaliste lui-même, était, nous l'avons vu, rempli de fortes préventions contre le parti royaliste, qui lui semblait incommode et n'apportant à la défense du trône aucune force réelle. Il n'avait point à cet égard une juste appréciation. Si les partisans des Bourbons étaient en assez petit nombre dans les département de l'Est, dans une partie du Centre, en Champagne et autour de Paris, ils avaient pour eux la masse des populations de l'Ouest, exception faite des Charentes, la plupart de celles du Midi, et les départements voisins de la mer dans les provinces du Nord, enfin une partie du Centre et de la Franche-Comté. Les élections venaient d'avoir lieu dans toute la France au mois d'août 1815 et, à l'étonnement général, avaient envoyé à la Chambre des députés une très forte majorité de royalistes, choisis parmi les plus prononcés.

[1] *Mémoires du baron d'Haussez*, t. I, p. 366.

Digitized by Google

On a cherché à expliquer ce résultat par une pression, une intimidation qui aurait été exercée sur le corps électoral. Rien n'est moins fondé : les élections s'étaient faites sous le ministère de Talleyrand et de Fouché, M. Pasquier étant chargé du portefeuille de l'Intérieur, et toute l'influence de l'administration avait été dirigée contre les royalistes prononcés. Leurs succès, dépassant les proportions de leurs forces réelles, s'expliquent par deux causes très différentes. D'une part, les électeurs s'imaginaient, bien à tort, que les anciens émigrés trouveraient des sympathies chez les puissances étrangères et en obtiendraient des conditions favorables. D'un autre côté, l'élément bonapartiste s'était généralement abstenu de participer aux élections, dont il n'espérait rien, faisant reposer tous ses plans pour l'avenir sur les restes de l'ancienne armée. Entre les candidats royalistes et les anciens députés, les partisans de Napoléon ne pensaient pas alors qu'il y eût à choisir : si, à leurs yeux, les premiers étaient des ennemis, ils regardaient les autres comme des traitres auxquels il n'y avait nul motif de donner leurs suffrages. Aussi le côté gauche de la Chambre des députés fut-il surtout composé d'hommes connus pour avoir été médiocrement amis du régime impérial.

V.

On a si souvent représenté la Chambre de 1815, dite *Chambre introuvable*, comme animée d'un esprit de réaction furieuse et de passions intraitables, qu'il est bon d'examiner froidement ses actes pour s'assurer si elle a réellement donné lieu à ces imputations. Dans une assemblée, c'est à la conduite de la majorité qu'il faut s'attacher, et non aux discours emportés de quelques hommes sans influence. On ne peut interdire l'usage de la parole à un député parce qu'il émet à la tribune des excentricités choquantes et d'un effet déplorable ; il n'est pas juste de faire retomber sur ses collègues le blâme de propos qu'il ne dépendait pas d'eux de l'empêcher de tenir. Il y eut certainement, dans la Chambre de 1815, une douzaine de membres qui ne manquaient guère l'occasion de prononcer des discours regrettables ; mais il ne serait pas exact de les ranger tous parmi ceux qu'on a appelé les *ultras*, comme opposés au parti ministériel.

Digitized by Google

M. de Trinquelague, par exemple, était en si bons termes avec les ministres, qu'il fut choisi par eux pour sous-secrétaire d'État au département de la Justice et ne quitta ce poste que pour celui de conseiller d'État. M. Hyde de Neuville, homme loyal et généreux, mais souvent entraîné à des idées singulières par des bouffées d'opinions contradictoires, fut en assez bons termes avec les ministres pour être choisi comme représentant de la France aux États-Unis. On citera M. de Labourdonnaye comme ayant recueilli les applaudissements de la majorité : c'est ce qui arrivera toujours à un orateur ayant une parole aussi brillante que la sienne. Mais cette majorité lui témoignait si peu de confiance que sa situation parlementaire fut constamment celle de l'isolement. Il en resta profondément aigri, ne concevant pas comment ses collègues pouvaient se soustraire à son impulsion pour suivre l'avis d'hommes comme MM. Corbière et de Villèle, qui étaient loin de revêtir leur pensée de formes aussi oratoires : aussi ne leur a-t-il jamais pardonné une préférence à ses yeux inexplicable.

Il est certain que la Chambre introuvable, surtout dans les premiers mois de son existence, fit souvent preuve d'une gaucherie et d'une inconséquence évidentes. C'est le sort des assemblées dont la plupart des membres n'ont jamais eu ou ont perdu l'habitude des débats parlementaires. On pourrait indiquer plus d'un trait de ce genre au compte de l'Assemblée constituante de 1848, ou même de l'Assemblée nationale de 1871. Ce n'est qu'au bout de quelque temps qu'une majorité apprend à se méfier des entraînements inconsidérés, et à se consulter avant de prendre une décision.

La Chambre de 1815 était, en se réunissant, bien loin d'avoir le moindre désir d'entrer en lutte contre le ministère du duc de Richelieu. Rien n'eût été plus facile que d'en obtenir le plus entier concours. Mais on sembla prendre plaisir à la froisser et à lui laisser voir qu'on n'attendait d'elle autre chose que d'enregistrer aveuglément le résultat des volontés ministérielles. Elle avait reçu, dès le premier moment de sa réunion, un sujet de mécontentement très sensible. Le 13 juillet 1815, conseillé par Talleyrand et Fouché, le roi Louis XVIII avait proclamé la nécessité de reviser quatorze articles de la Charte ; dans le discours d'ouverture de la session, il annonça qu'il n'y avait lieu

Digitized by Google

d'y apporter aucune modification, en motivant cette déclaration par une phrase banale sur le danger des innovations. On n'aurait su donner à une assemblée un témoignage plus marqué de méfiance. Il était trop évident qu'on s'était proposé de donner quelques garanties de plus à la domination exclusive des bénéficiaires de la Révolution, mais qu'on ne voulait pas admettre qu'il en fût pris dans l'intérêt de la royauté.

La première loi présentée à la Chambre fut celle de la suspension de la liberté individuelle ; elle contenait des dispositions exorbitantes de dureté et d'arbitraire. Cependant, sur l'insistance de M. Decazes qui la déclarait indispensable, elle fut votée après une courte discussion. M. Corbière en signala vainement les dangers. C'est ce que paraît ignorer M. de Crousaz ; ne voyant dans la droite que des *ultras* livrés aux fureurs de la plus aveugle réaction, il se borne à dire que « trois hommes appelés à devenir bientôt les chefs de la minorité modérée, MM. Royer-Collard, de Serre et Pasquier, s'efforcèrent seulement d'en atténuer les conséquences et d'en préciser la portée [1]. » Aussitôt la loi votée, M. Decazes prescrivit par une circulaire d'en restreindre considérablement l'application. On ne pouvait prendre un parti plus juste : mais alors pourquoi faire voter des rigueurs inutiles ? La majorité resta persuadée que le ministre n'avait eu d'autre but que de la rendre odieuse. Tout se préparait pour un désaccord : il se manifesta sur la loi d'amnistie.

Une ordonnance du 24 juillet avait désigné dix-neuf personnes comme ayant tramé la révolution de mars 1815, et devant être traduites devant des conseils de guerre ; il devait être statué ultérieurement par les Chambres sur le sort de trente-huit autres ; l'amnistie n'était pas encore prononcée, et les hommes dont le nom n'avait point été ainsi signalé restaient néanmoins exposés à des poursuites judiciaires. Les ministres entreprirent de faire voter par les Chambres une loi accordant amnistie générale à ceux qui n'étaient pas compris sur ces listes ; le bannissement était appliqué aux noms figurant sur la seconde de ces pièces, ainsi qu'aux membres de la famille Bonaparte. Une pareille mesure semblait avoir le caractère d'un défi adressé au bon

[1] P. 168.

Digitized by Google

sens et à la conscience publique : il était notoire que les listes avaient été dressées par Fouché, et que celui-ci avait, au mois de mars, comploté contre la royauté plus qu'aucun de ceux qu'il désignait pour la proscription. D'ailleurs Fouché, en dressant ses rôles de mort ou d'exil, n'avait pris conseil que de ses amitiés et de ses aversions personnelles ; si plusieurs des plus grands coupables n'y figuraient pas, il y avait inscrit les noms d'hommes obscurs dont les torts, réels ou supposés, étaient restés inconnus. Sur la première liste, parmi ceux que semblait menacer une sentence de mort, se trouvait le nom du général Drouot qui, ayant suivi Napoléon à l'île d'Elbe sans avoir contracté d'obligation envers le gouvernement de Louis XVIII, était exempt des torts dont toute l'armée des Cent-jours avait encouru le reproche : Drouot était trop homme de bien pour ne pas être l'objet de la haine de Fouché. La majorité de la Chambre ne put se défendre d'un sentiment de profonde indignation ; elle conçut le projet d'apporter à l'amnistie les modifications nécessaires pour que Fouché lui-même, le plus coupable et le plus dangereux des conspirateurs, n'échappât point entièrement à la responsabilité de ses méfaits. Voter simplement les listes lui parut inadmissible. « Le projet, écrivait M. de Villèle le 10 décembre 1815, nous faisant juger et condamner au bannissement trente-huit individus, la plupart inconnus, contre lesquels on ne nous produisait pas la plus légère charge, nous ne pouvions consentir à nous couvrir de honte aux yeux de nos concitoyens, et à nous livrer aux remords de notre propre conscience, en sortant de nos attributions et en devenant juges iniques [1]. »

Les ministres cependant ne voulaient pas abandonner les listes. Le duc de Richelieu aurait bien pu dire que, pour beaucoup de ceux qui y étaient portés, il ne connaissait ni le motif de leur inscription, ni les délits pour lesquels ils y figuraient ; mais il se voyait hors d'état d'en dresser une autre ; il insistait donc sur la nécessité de limiter ainsi les mesures de rigueur. Une commission nommée par la Chambre chercha à établir une liste des faits qui resteraient exclus de l'amnistie. M. de Labourdonnaye avait ouvert le premier avis de ce mode de procéder ;

[1] *Mémoires et correspondance du comte de Villèle*, t. I, p. 404.

Digitized by Google

mais il donnait aux cas exceptés une extension telle que d'une mesure de clémence il faisait un acte de proscription : ce projet devint célèbre sous le nom des *Catégories de M. de Labourdonnaye*. La commission ne suivit pas ces errements ; elle reconnut bientôt qu'en formant des classes de faits, on s'exposait à frapper des hommes que personne n'avait le désir de molester ; elle se borna donc à laisser subsister pendant trois mois la possibilité de les poursuivre ; mais elle demanda le bannissement de tous les régicides ayant participé aux actes des Cent-jours.

Cette mesure atteignait Fouché : personne n'était plus en aversion aux députés royalistes. En dehors de sa participation à la mort de Louis XVI, on ne pouvait oublier les flots de sang qu'en 1793 il avait fait répandre à Lyon, après le siège de cette malheureuse ville, avec une telle barbarie qu'il ne s'en était pas fallu de beaucoup que la réaction thermidorienne ne lui fît partager le sort de Couthon, de Joseph Lebon et de Carrier, son complice et ses émules. Sous l'Empire, il avait rempli la police, dont il était ministre, d'anciens terroristes dont la scélératesse en avait fait le côté le plus répugnant d'un régime despotique. Avant les Cent-jours, il avait été le principal moteur d'un complot dirigé contre la royauté, dont la tentative des généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand sur La Fère fut une des manifestations. Cette conspiration avait eu une influence décisive sur le débarquement de Napoléon au golfe Juan ; car, s'il l'a expliqué par les prétendus périls qu'il disait courir à l'île d'Elbe, il est beaucoup plus probable qu'il se détermina à brusquer l'aventure qui devait coûter si cher à la France, par la crainte d'un danger infiniment plus sérieux, celui de voir éclater un mouvement révolutionnaire dirigé dans un intérêt qui n'avait rien de commun avec le sien.

Fouché était donc le principal objet de l'animosité de la Chambre introuvable. Louis XVIII vit avec un mécontentement extrême qu'on mît ainsi en cause un personnage qui avait siégé dans son conseil, et qui vraisemblablement avait su tirer de lui des promesses personnelles. On fit les plus grands efforts pour faire fléchir sur ce point la majorité ; mais elle se sentait soutenue par l'opinion publique, qui ne prenait aucun intérêt aux régicides, et moins à Fouché qu'à tout autre. Les ministres firent

Digitized by Google

enfin comprendre au Roi l'impossibilité de triompher de la résolution de la Chambre, et l'on transigea ; celle-ci avait abandonné déjà la classification des faits ; elle se résigna à voter les listes, en rendant simplement facultatif le bannissement des hommes portés sur la seconde de ces pièces, et l'exil des régicides relaps fut prononcé ; trois députés seulement votèrent contre cette dernière clause.

Il est certain que cette discussion, longuement prolongée, fit un tort infini à la Chambre introuvable. Elle fournit à ses ennemis l'occasion de représenter les députés de la majorité comme affamés de proscriptions, bien qu'ils eussent cherché à sauver une partie de ceux que l'on voulait proscrire. Le Roi resta ulcéré de n'avoir pu obtenir l'immunité de Fouché. En Russie, l'empereur Alexandre, qui de tout temps avait eu peu de sympathie pour les royalistes, leur devint plus hostile que jamais. Le bannissement des régicides blessa profondément ce prince, qui avait passé son règne entouré des assassins de son père. C'était un point sur lequel il était fort chatouilleux ; après avoir été l'ami de Napoléon, il conçut contre lui la plus vive animosité quand celui-ci se fut permis des allusions à ce côté vulnérable de son existence. Il fut donc fort mécontent de la mesure qui avait atteint Fouché. Mais c'était un côté de la question dont il n'était venu à l'esprit de personne en France de se préoccuper.

Un sujet de lutte encore plus grave entre le ministère et la Chambre fut la loi électorale, qu'il était urgent de voter, car il n'existait plus aucune base légale pour régir le mode d'élection des députés. Les ministres proposaient le maintien de deux degrés d'élection, en restreignant pour le premier degré le droit de suffrage aux soixante plus imposés de chaque canton, auxquels ils adjoignaient tous les fonctionnaires publics. Cette adjonction ne fut du goût ni du public ni de la Chambre. La droite ne voulait l'admettre que dans une proportion fort restreinte ; elle demandait que le droit de voter fût conservé à tous les contribuables payant 50 fr. d'impôts, et que la Chambre fût intégralement renouvelée tous les cinq ans, au lieu de l'être par cinquième. La gauche demandait le vote direct et exclusif des électeurs payant 300 fr. Le projet de la droite fut adopté et porté à la Chambre des pairs, où les ministres le combattirent, sans proposer d'autre système, en sorte que la loi fut simplement

Digitized by Google

rejetée et qu'aucun mode légal d'élection ne fut déterminé.

Au mois d'avril suivant, le ministère proposa une loi d'élection provisoire, maintenant force de loi aux ordonnances qui avaient réglé les élections du mois d'août 1815; il ne déguisait pas l'intention de procéder à la prochaine réélection d'un cinquième. La majorité ne consentit à voter cette loi que pour le cas d'un renouvellement total. Cette nouvelle loi provisoire ne fut même pas transmise à la Chambre des pairs, et le pays resta sans régime légal en matière d'élection, les Chambres ayant été peu après ajournées.

Le ministère avait eu trop d'occasions de constater qu'il jouissait de fort peu de crédit auprès de la majeure partie de la Chambre introuvable; il est vrai qu'il semblait prendre à tâche de se l'aliéner. Disposant exclusivement de la presse, soumise alors à la censure la plus sévère, il n'en faisait usage que pour diriger contre cette Chambre des attaques continuelles et pour représenter ses intentions et ses actes sous le jour le plus odieux. Cette hostilité, inspirée par M. Decazes, n'épargnait pas les membres de la famille royale eux-mêmes; on les représentait comme excitant une sourde opposition contre le Roi et ses ministres. De pareilles diatribes se trouvaient répétées et amplifiées dans les journaux étrangers. Les débats parlementaires ne parvenaient au public que tronqués et falsifiés; on passait sous silence ce qui avait été dit par les députés royalistes, ou l'on prêtait à leurs discours ce qu'ils ne contenaient pas. Le duc de Richelieu était assurément étranger à de telles manœuvres. Préoccupé surtout de ses négociations avec l'Europe, il suivait avec peu d'attention les événements de l'intérieur, avec fatigue et dégoût les discussions parlementaires, où son inexpérience le rendait hésitant et embarrassé. De plus, il s'était fait un point d'honneur mal compris de la solidarité ministérielle, et se croyait tenu de soutenir dans leurs torts non seulement ses collègues, mais jusqu'à ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il se trouva entraîné à s'associer à la lutte de M. Decazes contre les royalistes et à partager en partie ses préventions.

Il est juste de constater que la majorité de la Chambre de 1815 ne laissa pas de commettre des fautes. Quelques-unes furent le fait d'un petit nombre de ses membres. Ainsi M. de Serre, venant prendre place dans les rangs de la droite, où l'appelaient

Digitized by Google

ses antécédents, en fut rejeté sur on ne sait trop quel grief, dont le souvenir ne s'est pas conservé. C'était le premier orateur de son temps ; il mit pendant plusieurs années son entraînante éloquence au service de la gauche, par dépit de l'affront qui lui avait été infligé. Il n'est guère probable qu'un fait de ce genre ait été le résultat de sentiments politiques : des animosités ou des rancunes personnelles se cachent ordinairement sous ces actes de passion insensée, mais leurs conséquences déplorables n'en pèsent pas moins sur un parti tout entier. Il est permis de penser aussi qu'il fut très imprudent de la part de la Chambre introuvable de prétendre mettre absolument obstacle à son renouvellement par cinquième. Sans doute il était naturel qu'elle préférât éviter une cause d'affaiblissement qui eût porté atteinte à son autorité morale ; mais cela l'autorisait-il à exiger du gouvernement le changement d'une loi jusqu'alors en vigueur et inscrite dans un article de la Charte? N'était-ce pas donner à un ministère visiblement mal disposé pour elle la tentation de dissoudre la Chambre, au lieu d'en soumettre une partie à de nouvelles élections? Sans doute ce changement restreint eût suffi pour détourner entièrement le duc de Richelieu de consentir au renvoi d'une assemblée royaliste ; le résultat d'une élection partielle, qui n'aurait pas rendu sa situation moins embarrassante, pouvait l'amener à s'entendre avec la droite. Au contraire, la marche adoptée favorisa les plans de M. Decazes, qui désirait sans doute se défaire de cette Chambre depuis le jour où elle avait été élue.

VI.

Le 29 avril 1816, les Chambres avaient été ajournées au 1er octobre suivant; mais, le 5 septembre, parut une ordonnance prononçant la dissolution de la Chambre des députés et convoquant à des élections générales le corps électoral tel qu'il avait été provisoirement constitué en août 1815. Cette ordonnance était une déclaration de guerre à la droite, dans laquelle s'étaient rangés presque tous les amis de la royauté légitime, et une grave atteinte portée à la Charte, dont les dispositions expresses se trouvaient complètement mises en oubli. Elle était de plus un acte de rare inconséquence, puisque, après avoir dénoncé la ma-

Digitized by Google

jorité de la Chambre introuvable pour avoir voulu le renouvellement intégral, au lieu des élections par cinquième prévues par la Charte, on laissait de côté le système qu'on avait prétendu défendre, afin de se faire une arme offensive de celui qu'on avait trouvé criminel de réclamer. Quoi qu'il en soit, cette mesure portait un coup trop violent au parti royaliste pour ne pas recueillir les applaudissements enthousiastes de tous les ennemis des Bourbons.

Il avait fallu à M. Decazes quatre mois d'un travail incessant pour obtenir ce succès. Le roi Louis XVIII avait assez longtemps hésité devant un acte aussi grave; mais il était trop complètement subjugué par l'influence de son favori pour résister à sa volonté persistante. Le duc de Richelieu fut beaucoup plus difficile à persuader. Comme il n'avait accepté le fardeau du pouvoir que dans le but de délivrer la France de l'occupation étrangère et des charges écrasantes dont elle était accablée, ce fut par la nécessité d'apaiser l'étranger qu'on s'efforça de le gagner à une résolution contre laquelle protestaient sa raison et sa conscience. L'empereur Alexandre ne cessait de le presser de se défaire de la Chambre royaliste; les autres puissances, reflétant des inspirations venues de Paris, insistaient également dans le même but, se persuadant qu'elles ne pourraient sans cela obtenir le paiement des sommes énormes qu'elles étaient résolues à exiger. M. de Richelieu finit par céder; il entraina avec lui M. Lainé, président de la Chambre de 1815, devenu ministre de l'Intérieur depuis qu'elle s'était séparée. Ils devaient en ressentir l'un et l'autre de longs et amers regrets. M. de Crousaz, approbateur de l'ordonnance du 5 septembre, dit néanmoins qu'elle fut pour M. Lainé « le remords de toute sa vie [1]. » Il aurait pu étendre au duc de Richelieu cette vive expression de la vérité.

Tous les moyens furent mis en œuvre pour faire obstacle à la réélection des députés royalistes. La presse, qui ne fonctionnait plus que sous la direction de la police, fut chargée de les représenter sous le jour le plus odieux, tandis que tout moyen de défense leur était interdit. Tantôt on les dépeignait comme les ennemis personnels du Roi, tantôt comme des furieux animés d'un esprit de vengeance implacable; on leur imputait les pro-

[1] P. 469.

Digitized by Google

jets les plus absurdes ou les plus sinistres. L'animosité entre les diverses classes de la nation, que vingt années d'apaisement avaient amortie et presque entièrement éteinte, fut soigneusement ravivée et excitée. C'est de cette époque que date la fameuse imputation de vouloir rétablir la dîme et les droits féodaux, assidûment colportée dans nos campagnes et exploitée pendant quarante ans, à la honte de ceux qui en faisaient usage, mais non sans profit pour leurs intérêts. Ces appels à la passion et à la crédulité publique étaient d'autant plus pernicieux qu'ils émanaient alors des fonctionnaires du gouvernement, se vantant d'agir au nom et pour la cause du Roi.

Malgré toutes ces violences, en dépit de toutes ces excitations, quoique toutes les nuances des partis hostiles à la royauté légitime se fussent portées au scrutin avec ensemble et eussent donné leurs suffrages aux candidats ministériels, la nouvelle Chambre se trouva composée pour deux cinquièmes des députés de l'ancienne majorité. Aussi le premier soin de M. Decazes et de la coalition victorieuse fut-il de faire voter une nouvelle loi d'élection, donnant exclusivement la nomination des députés au vote direct des électeurs payant trois cents francs au moins d'impôts. C'était fausser complètement la représentation du pays que de restreindre toute la vie politique d'une grande nation à quatre-vingt mille privilégiés. Mais à cela les députés du centre ou de la gauche, les Royer-Collard, les Camille Jordan, répliquaient que, s'ils voulaient un gouvernement parlementaire, ils ne trouvaient pas du tout nécessaire qu'il fût la représentation de la France ; que la qualité d'électeur ne devait pas être un droit, mais une fonction ; bref qu'il fallait assurer avant tout la domination de la classe moyenne, qui était la leur. La loi fut votée sans peine par la nouvelle majorité. Il fut plus difficile de la faire accepter par la Chambre des pairs ; il fallut pour cela faire usage de moyens inouïs. Obéissant à toutes les volontés de M. Decazes, le Roi défendit aux membres de la famille royale et aux pairs exerçant une charge dans sa maison de participer au vote, et fit par ce moyen triompher cette nouvelle organisation électorale.

Après la loi d'élection, ce fut la suspension de la liberté individuelle, puis une loi sur les journaux, que fit voter M. Decazes. Au sujet de la première de ces mesures, M. de Crousaz, induit

Digitized by Google

en erreur par une confiance mal placée dans des écrivains animés de l'esprit de parti le plus passionné, reproche aux députés de la droite d'avoir combattu cette loi après avoir réclamé, l'année précédente, des rigueurs excessives. C'est là une injustice d'autant plus grande que ce fut précisément l'un d'eux, M. Corbière, qui, en 1815, attaqua avec le plus de force les dispositions arbitraires du projet de M. Decazes.

Quant à la loi restrictive de la liberté des journaux, la droite était assez autorisée à la combattre par l'usage qui en avait été fait depuis un an. A la Chambre des pairs, M. de Chateaubriand proposa la solution la plus rationnelle des difficultés que présente la répression des abus de la presse en demandant la création d'un jury spécial. Une institution de ce genre, si elle était organisée d'une façon applicable, permettrait seule d'apporter à ces désordres un remède juste et efficace. Les tribunaux ordinaires, quand ils sont chargés d'y pourvoir, ne manquent pas de s'exposer au reproche de servilité ou à celui d'esprit de parti ; dans l'un et l'autre cas, ils perdent la confiance ou l'estime de leurs justiciables. La répression par le jury, le plus souvent illusoire, ne peut jamais s'exercer avec cette équitable uniformité sans laquelle il n'y a pas de justice. Comment espérer que les jurés du Var et ceux du Morbihan, par exemple, envisageront de même une question dont les opinions politiques dictent toujours la solution ? Ce qui sera regardé comme coupable par les uns sera innocent ou louable aux yeux des autres ; la possibilité d'une répression ne subsistera que pour les délits ne rencontrant aucun appui dans le courant de l'opinion locale ; les excès de la presse seront d'autant plus certains de rester impunis qu'ils seront commis dans le milieu où ils pourront offrir le plus de danger.

Il fallut aborder ensuite la discussion des lois de finances. La situation du Trésor était d'autant plus lamentable qu'aux exigences énormes des puissances étrangères se joignaient les réclamations des créanciers d'un arriéré de plus de treize cents millions. Il est vrai que cet arriéré, transmis par le régime impérial, comprenait nombre de créances véreuses, de comptes abusivement grossis par des fournisseurs militaires, que le gouvernement de Napoléon, avec lequel ils avaient traité, n'aurait jamais consenti à solder intégralement. Mais le baron Louis,

Digitized by Google

ci-devant abbé Louis, ministre des Finances dans les deux cabinets Talleyrand, en 1814 et 1815, s'était hâté d'interpréter un article de la Charte comme imposant l'obligation d'acquitter la totalité de ces dettes prétendues. De leur côté les puissances étrangères, voyant la France prête à payer toutes sortes de réclamations bien ou mal fondées, ne se firent plus scrupule d'accueillir toutes les demandes d'indemnité formées par leurs nationaux et d'en exiger le paiement. Ce fut encore sept cents millions dont la dette publique se trouva chargée de ce fait. On a souvent représenté le baron Louis comme ayant eu le mérite de fonder le crédit de la France : il serait plus juste de dire que ce crédit parvint à se constituer malgré tout ce que fit ce ministre pour le mettre en péril.

M. Corvetto, chargé du portefeuille des Finances dans le ministère Richelieu, était un administrateur capable, d'un désintéressement et d'une probité à l'abri du soupçon. Modeste, même timide de caractère, il n'avait que le tort de trop subir l'influence de son prédécesseur. Celui-ci voulait faire rembourser l'arriéré en rente au cours du moment : elle était cotée à 55 fr. La droite demandait que cet arriéré fût liquidé avec des inscriptions de rente au pair. Avec beaucoup de raison, M. Corvetto obtint que cette liquidation fût ajournée de quatre ans. Sans cela l'émission d'une pareille quantité de rentes allait écraser les cours et rendre tout emprunt ruineux ou impossible; cependant on ne pouvait solder l'étranger qu'à l'aide d'un emprunt.

Les puissances alliées, peut-être excitées par des conseils venant de l'intérieur, ne cessaient de réclamer la vente d'une partie des forêts de l'État. La majorité ministérielle se fit un plaisir de la voter : elle donnait toutes ses sympathies aux intérêts de la classe des spéculateurs. Au point de vue général, c'était un expédient financier déplorable; ces forêts furent vendues à vil prix ; il est de notoriété publique que, dans bien des cas, les acquéreurs les payèrent avec le seul produit des bois de haute futaie qu'ils réalisèrent sans retard. De nombreuses ventes faites à de telles conditions maintinrent pendant quelque temps le prix des propriétés à un niveau très inférieur à leur valeur normale. La fortune publique, comme celle des particuliers, en fut gravement lésée ; le produit des droits de mutation

Digitized by Google

subit un abaissement factice. Il fallut plusieurs années pour que les revenus de l'État pussent acquérir leur développement naturel, qui fit régner l'abondance dans le Trésor public tout en permettant, grâce à une sage administration, de dégrever les contribuables. On n'a pas craint pourtant d'incriminer la résistance opposée par le côté droit à cette ruineuse vente de forêts qui allait ajourner de si heureux résultats.

Enfin le parti ministériel, s'armant de la nécessité des économies budgétaires, vota sur les départements de la Guerre et de la Marine des réductions telles que l'administration en devenait impossible. Le duc de Feltre, ministre de la Guerre, M. Dubouchage, ministre de la Marine, donnèrent leur démission : c'était le seul but qu'on s'était proposé d'atteindre. M. Decazes ne pouvait plus souffrir ces collègues, dont la fidélité à la monarchie légitime lui semblait impossible à ébranler. A peine furent-ils remplacés que le besoin des économies se trouva complètement oublié. On accorda au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, devenu ministre de la Guerre, toutes les allocations qu'il jugea à propos de réclamer. Il mérita ces faveurs en mettant à la retraite un grand nombre d'officiers royalistes, et en rappelant au service actif des milliers d'officiers à demi-solde depuis les Cent-jours, dont beaucoup ne prenaient pas la peine de cacher leur haine pour les Bourbons. A partir de ce jour l'existence de la royauté se trouva à chaque instant en péril. L'armée, sur laquelle reposent ordinairement la sécurité d'un État et la garantie de l'ordre légal, devint pendant plusieurs années le centre des plus dangereuses conspirations. On peut dire que, durant les cinq années suivantes, le maintien du gouvernement royal n'a tenu qu'à un fil. Ses ennemis, se croyant assurés de l'armée, attendirent d'abord un facile triomphe du jeu naturel de la nouvelle loi électorale; puis ils hésitèrent à entamer par une nouvelle révolution la guerre contre l'Europe coalisée avant d'être certains de quelque appui extérieur, que les circonstances semblaient leur promettre; mais cet espoir fut complètement trompé. D'heureux changements furent opérés en même temps, soit dans l'armée, soit dans le régime électoral. Charles X put succéder paisiblement à son frère; si la chute de la monarchie légitime ne fut pas conjurée, du moins fut-elle retardée, laissant la France jouir sous son règne, pendant quelques années, de toutes

Digitized by Google

les douceurs d'une paix profonde et de la plus brillante prospérité.

VII.

Le duc de Richelieu ne fut pas longtemps à s'apercevoir des dangers entre lesquels la monarchie était menacée de périr, par suite des fausses mesures où il s'était laissé entraîner. L'élection du premier cinquième des députés, nommé en septembre 1817, d'après la loi du 5 février, amena sur les bancs de la Chambre un groupe compact d'adversaires notoires et acharnés des Bourbons : il était facile de prévoir que chaque renouvellement de cinquième donnerait des résultats analogues, et qu'enfin une majorité ouvertement révolutionnaire viendrait à se trouver formée. M. de Richelieu et, avec lui, ceux des ministériels qui avaient cru pouvoir faire la guerre aux royalistes sans mettre en péril la royauté sentirent la nécessité de revenir sur leurs pas. Ils conçurent la pensée de modifier la loi électorale en s'unissant dans ce but au côté droit. Des pourparlers furent engagés, en décembre 1817, entre le duc de Richelieu et les chefs de ce parti, MM. de Villèle et Corbière. Mais M. Decazes se montrait hostile à une semblable combinaison, et le roi Louis XVIII ne voyait plus que par ses yeux. Cette tentative ne put aboutir.

Il peut sembler étonnant que le duc de Richelieu, après avoir manifesté de semblables dispositions, soit resté à la tête d'une administration dirigée dans un sens absolument opposé à celui dont ses sentiments politiques et sa haute raison lui faisaient voir clairement l'impérieuse nécessité. La seule explication de cette conduite se trouve dans l'état des négociations avec les puissances étrangères, qui étaient la première de ses préoccupations. Il s'était proposé, comme but de sa carrière publique, l'affranchissement du sol français et la réintégration de la patrie à son rang naturel parmi les nations de l'Europe. Il se voyait au moment de toucher au terme de ses efforts, et d'obtenir le succès qui devait être la gloire de son nom et l'honneur de son existence. Il se résigna donc à rester quelques mois encore sous la responsabilité d'une politique qui lui paraissait essentiellement périlleuse, mais qu'il ne croyait pas en son pouvoir de faire modifier.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle, où le duc de Richelieu réussit à

Digitized by Google

obtenir entière satisfaction, fut précédé de deux incidents qu'on s'efforça d'exploiter contre la droite. Sur des rapports de police, on accusa de complot plusieurs officiers royalistes, dont le plus marquant était M. de Chappedelaine, homme du caractere le plus honorable et le plus respecté : ce fut ce que l'on nomma la *Conspiration du bord de l'eau*. Si l'on s'était borné à accuser les royalistes d'avoir fait des préparatifs illégaux pour la défense de la monarchie légitime dans le cas de la mort du roi, une pareille imputation aurait pu trouver croyance; mais on dépassa le but en prétendant que les conspirateurs avaient projeté d'assassiner Louis XVIII, au profit de son frère. Cette accusation n'excita que la risée, et ne rencontra dans le public, sans distinction d'opinion, qu'une complète incrédulité; elle fut regardée comme une manœuvre policière, et tourna à la confusion de ceux qui l'avaient imaginée ou accueillie.

Un écrit adressé, sous le titre de *Note secrète*, aux puissances étrangères pour provoquer leur méfiance ou leur hostilité contre le gouvernement français, excita un scandale plus dangereux. On l'imputa, non sans vraisemblance, à M. de Vitrolles, ardent royaliste qui avait joué un rôle fort marqué dans les événements de 1814, et on voulut en faire remonter la responsabilité jusqu'à Monsieur, auprès duquel il recevait bon accueil, et l'étendre à tout le parti de la droite, où il avait de nombreuses relations. Mais ce n'était point là que l'auteur avait puisé ses inspirations. M. de Vitrolles était l'ami intime du prince de Talleyrand, qui supportait avec un dépit peu déguisé le discrédit dans lequel il était tombé. Sans parti dans les Chambres dont il pût faire l'instrument de son ambition, il cherchait un point d'appui dans l'influence étrangère, en même temps qu'il s'efforçait de gagner les royalistes en les flattant de l'espoir des grands services qu'il se disait prêt à rendre à la cause monarchique. Mais ceux-ci se montraient encore fort peu disposés à l'écouter, et M. de Vitrolles passait pour joindre à des sentiments dévoués une trop forte dose de légèreté pour que ses intrigues fussent de nature à exercer une sérieuse influence.

M. de Richelieu revint d'Aix-la-Chapelle en novembre 1818. Les élections d'un nouveau cinquième des députés venaient d'avoir lieu; elles amenaient derechef à la Chambre un assez fort contingent d'ennemis déclarés des Bourbons; Lafayette et

Digitized by Google

Manuel étaient au nombre des élus. Il devenait évident que le ministère ne pouvait plus réunir de majorité qu'à l'aide d'une alliance, soit avec le côté droit, soit avec le côté gauche. Dans le premier cas, la revision de la loi électorale eût été la base d'une entente; la gauche ne demandait que la prolongation d'un système qui lui promettait un triomphe complet dans un délai peu éloigné. Pour le coup, le dissentiment entre le duc de Richelieu et M. Decazes devint manifeste. Le premier n'acceptait d'union qu'avec les royalistes; c'était pour le second la pire des extrémités, et il préférait chercher un point d'appui dans la gauche. Le roi Louis XVIII parut d'abord écouter les avis de M. de Richelieu, qu'il autorisa à conclure l'accord avec la droite; mais il demeura évident que son cœur était resté du côté de M. Decazes. Le duc de Richelieu, bien accueilli par les royalistes, trouva peu de concours dans le camp ministériel; il fut bientôt découragé, et donna sa démission dans les derniers jours de décembre 1818.

M. Decazes triomphait. Depuis longtemps, le ministère de la Police lui semblait au-dessous de lui; il prit le portefeuille de l'Intérieur, ne voulant point encore monter à la présidence du Conseil, quoiqu'il fût, aux yeux de tous, le ministre dirigeant. Cette présidence fut attribuée au général Dessolles, dont le peu d'ascendant personnel devait rendre l'élimination facile le jour où M. Decazes jugerait convenable de mettre plus en évidence sa primauté. Le baron Louis prit le portefeuille des Finances, M. de Serre celui de la Justice, et M. Portal celui de la Marine; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr conservait le ministère de la Guerre.

Cependant M. de Richelieu n'avait pas été le seul à comprendre que la loi électorale du 5 février 1817 conduisait directement la France à une nouvelle révolution. Un ancien membre du Directoire, proscrit au 18 fructidor, M. Barthélemy, fit à la Chambre des pairs la motion de demander au Roi la revision de cette loi. Malgré les efforts de M. Decazes, cette proposition obtint la majorité. Sa réponse ne se fit pas attendre : ce fut la nomination de soixante pairs, presque tous choisis parmi les adversaires les plus avérés de la monarchie légitime; les pairs ayant siégé pendant les Cent-jours en faisaient partie, sauf huit des plus compromis, qui furent à leur tour rappelés à la pairie peu de

Digitized by Google

mois après. La majorité de la pairie héréditaire se trouvait décidément acquise aux ennemis des Bourbons.

La situation devenait de plus en plus alarmante. La droite royaliste avait, dans les deux précédentes sessions, fait preuve d'une parfaite union, qui contribuait à lui assurer la confiance et l'estime des amis de la monarchie. M. de Labourdonnaye faisait seul bande à part, ce que l'on mettait sur le compte d'un caractère singulièrement épineux. Mais, en 1819, des symptômes de division commencèrent à se produire; ils furent le fruit des intrigues du prince de Talleyrand, qui, n'ayant rien gagné à ses manœuvres souterraines auprès des puissances alliées, avait entrepris de faire servir par le parti royaliste les intérêts de son ambition. Son instrument, pour parvenir à ce but, était toujours son ami le baron de Vitrolles, ce personnage remuant et inconsidéré auquel des services réels, rendus en 1814, avaient laissé un assez grand crédit parmi les royalistes. Il ne cessait de dire que l'espoir d'améliorer la situation inquiétante du pays avec l'aide du duc de Richelieu et par l'emploi de moyens légaux ne pouvait être désormais regardé que comme illusoire : il n'y avait plus de salut pour la royauté que dans un coup d'État; l'homme capable de l'entreprendre était là; il n'y avait qu'à se confier à M. de Talleyrand. Si on lui faisait cette objection bien plausible que le roi Louis XVIII était très éloigné d'entrer dans une pareille voie, il répliquait qu'on pouvait l'y contraindre en rendant la marche du gouvernement actuel impossible : il suffisait pour cela de lui faire une guerre incessante et acharnée qui, se joignant à celle que le parti révolutionnaire se montrait très disposé à entretenir, ne permettrait pas la durée de la situation présente. Ce programme trouvait faveur auprès de certains esprits passionnés, et surtout parmi les écrivains brillants dont s'enorgueillissait alors le parti royaliste, MM. de Chateaubriand, de Lamennais, Fiévée, Michaud, Martainville : la presse n'aspire qu'à conquérir la vogue, et n'ignore pas que les lecteurs sont toujours captivés par l'attitude la plus agressive.

Les hommes politiques qui avaient la confiance de la droite dans la Chambre des députés, M. Corbière et surtout M. de Villèle, se montraient très opposés à une politique qui, à leurs yeux, ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe. Ils ne croyaient ni à la possibilité de faire changer les conseils du Roi par les attaques

Digitized by Google

d'une opposition systématique, ni à la loyauté d'une pareille ligne de conduite, ni aux chances de succès d'un coup d'État accompli avec une armée dont les intentions étaient devenues au moins douteuses. Le prince de Talleyrand ne leur inspirait pas plus de sécurité : c'était l'homme le moins propre à diriger un coup de main ; n'entrant jamais dans les détails d'une opération active, accordant sa confiance avec fort peu de discernement, il ne pouvait provoquer qu'un désastre, dont il aurait peut-être l'art de sortir indemne, mais où sombreraient le Roi, la monarchie et la France. Mieux valait mille fois se tenir en mesure de seconder le duc de Richelieu, que ses droits à la confiance publique pouvaient ramener aisément à la tête du gouvernement royal.

Tel était le double courant des idées dans le parti royaliste en 1819. Mais cette année ne se termina pas sans amener un changement imprévu dans les desseins et dans l'attitude de M. Decazes. Les élections d'un nouveau cinquième envoyèrent à la Chambre des députés, comme les années précédentes, un fort appoint d'hommes de passé et d'opinions révolutionnaires. Plus le côté gauche devenait nombreux, plus son aversion pour la royauté se manifestait et se montrait irréductible. Il n'y avait pas d'illusions à se faire : encore une élection dans les mêmes conditions, et la majorité était acquise aux ennemis des Bourbons. Il ne s'agissait plus de savoir qui succéderait à Louis XVIII : c'était lui-même qui allait être dépouillé de la couronne. M. Decazes se trouva dès lors gagné au désir de reviser la loi électorale du 5 février 1817. MM. de Serre, Pasquier, Portal et une grande partie des députés ministériels laissèrent voir les mêmes dispositions. MM. Dessolles, Louis et Gouvion-Saint-Cyr déclarèrent ne pouvoir consentir à modifier la loi : le triomphe complet de la gauche ne les effrayait pas. Ils rendirent leurs portefeuilles; le ministère fut reconstitué sous la présidence de M. Decazes; MM. Pasquier, Roy et le général de Latour-Maubourg prirent la place des démissionnaires.

Le plan que se proposait de suivre M. Decazes a été connu sous le nom de *système de bascule*. Il se flattait d'arrêter les progrès du parti révolutionnaire avec l'aide de la droite, et de réduire les royalistes à l'impuissance par le concours de la gauche. Il comptait modifier la loi électorale grâce aux voix du

Digitized by Google

côté droit, qui ne devait se refuser à aucun changement de ce genre; et il espérait qu'il en serait fait d'assez légers pour que l'équilibre des partis ne se trouvât pas changé. Ce système de conduite témoigne du peu de sûreté de jugement que possédait M. Decazes, car, en voulant s'appuyer alternativement sur des partis opposés, il était certain de se les rendre de plus en plus hostiles. Un souverain constitutionnel peut, dans une certaine mesure, pratiquer un jeu de bascule en se confiant tour à tour à des cabinets formés dans différents partis; mais un ministre ne peut user d'une pareille tactique sans renoncer à toute apparence de bonne foi, en sorte qu'après avoir excité la méfiance de tous, il se condamne à succomber enfin devant l'animadversion générale.

M. Decazes semblait hésiter encore sur la marche qu'il suivrait pour reviser la loi électorale, quand l'événement le plus sinistre vint bouleverser les esprits, et rendre insurmontables les difficultés de sa situation. Le duc de Berry succomba sous le poignard de Louvel, le 14 février 1820. La consternation du parti monarchique se traduisit bientôt en un cri de colère contre M. Decazes. On se dit qu'à force d'employer sa police à espionner et à tracasser des royalistes, il lui avait laissé oublier de surveiller les complots des ennemis du trône. Le ministre excita encore un redoublement de murmures par l'incroyable imprudence avec laquelle il annonça comme certain à la Chambre des députés, sur le premier interrogatoire de Louvel et avant toute enquête, que ce scélérat n'avait point de complices. Pour le coup, la coupe était pleine : sous la clameur publique, devant les larmes de la famille royale, Louis XVIII, toujours persuadé du dévouement de son favori, mais ébranlé dans la confiance qu'il avait eue en sa capacité, prit le parti de s'en séparer et de faire appel aux lumières du duc de Richelieu. Celui-ci redoutait doublement le fardeau de la direction gouvernementale depuis qu'il en avait fait l'expérience. Mais le péril de la France et de la royauté était trop imminent pour qu'un sentiment personnel pût l'arrêter; après s'être assuré de l'appui sympathique de Monsieur et du concours de la droite, il se chargea pour la seconde fois de la présidence du conseil.

Digitized by Google

VIII.

Le duc de Richelieu se trouvait, en reprenant la direction des affaires, dans l'obligation de faire face aux plus formidables difficultés. Il avait pour collègues au ministère MM. Pasquier, Siméon et Portal, qui partageaient toutes les idées et les sentiments de M. Decazes; M. Roy, ayant les mêmes tendances, mais avec plus d'esprit pratique et moins de passion; le général de Latour-Maubourg, sur lequel M. de Richelieu pouvait absolument compter; enfin M. de Serre, qui, après avoir mis depuis 1815 sa haute éloquence au service de la gauche, revenait, en présence du danger évident d'une nouvelle révolution, à ses anciens principes, et se montrait, plus que tout autre, disposé à chercher un point d'appui dans le parti royaliste. La Chambre des députés se partageait en deux moitiés de force équivalente : d'un côté, le centre gauche et la gauche, auxquels venait s'adjoindre le groupe dit doctrinaire, ministériel jusque-là, et jeté dans une opposition violente par la crainte de voir entamer son système électoral chéri; de l'autre côté, le centre droit, formé d'environ quarante députés qui suivaient exactement l'impulsion politique du premier ministre; puis la droite, plus forte en nombre, mais où se manifestaient deux tendances distinctes : la majeure partie, guidée par MM. de Villèle et Corbière, était prête à fournir à M. de Richelieu un cordial appui; une fraction peu nombreuse, mais active et remuante, restait séduite par les idées que lui avait fait goûter le prince de Talleyrand, et ce n'était pas sans peine qu'on en obtenait, pour les mesures ministérielles, un précieux concours. Entre le centre droit et le centre gauche se plaçait une nuance indécise formant le centre pur, dont la ligne politique semblait toujours tracée par le désir de se conformer aux volontés du pouvoir, quel qu'il fût. Elle passait, non sans surprise et sans hésitation, de la direction de M. Decazes à celle du duc de Richelieu, que son tempérament ne lui permettait toutefois pas de contredire. Sans l'aide de cet élément vacillant, le ministère n'aurait pu réunir une majorité; avec son appoint, cette majorité ne l'emportait sur l'opposition de gauche que d'un petit nombre de voix.

La faction hostile à la royauté, menacée de se voir arracher

Digitized by Google

un triomphe qui lui avait paru assuré, déployait toutes ses forces pour combattre la nouvelle administration, avec une violence qui tenait de la fureur; bien qu'en grande partie composée des soutiens les moins scrupuleux du despotisme impérial, elle prenait le titre de parti *libéral*. C'était avec autant de justice que les amis de M. Decazes, remplis des passions les plus aveugles et les plus irritables, s'attribuaient le nom de *modérés*, sans que la modération eût jamais été leur vertu favorite. Aux yeux des uns et des autres, avec le même degré de vérité, les membres du côté droit, quelle que fût leur inclination à la prudence et à la conciliation, n'étaient jamais que des *ultras*. C'est la nomenclature que suit fidèlement M. de Crousaz, qui, pour faire usage d'un jeu de mots déjà ancien, se montre en toute occasion immodérément *modéré*.

Le duc de Richelieu commença par soumettré au vote de la Chambre deux projets de loi préparés par M. Decazes, l'un suspendant les garanties de la liberté individuelle, l'autre établissant la censure des journaux. M. Decazes avait demandé ces mesures de rigueur pour l'espace de cinq années; il était certain que la Chambre ne les lui aurait pas accordées, la droite et le côté gauche étant également résolus à les combattre. Malgré l'opposition ardente de la gauche, ces projets furent maintenant adoptés à une faible majorité, mais avec des restrictions qui les réduisaient à une application momentanée. La droite voulait donner à M. de Richelieu un témoignage de sa confiance; elle ne pouvait toutefois consentir à l'établissement permanent du régime de l'arbitraire cher à M. Decazes, qui en avait fait un si énorme abus. Cependant le vote de ces deux lois, malgré leur atténuation, ayant démontré que le ministère pouvait obtenir la majorité, le duc de Richelieu présenta son projet de loi électorale. Il différait sensiblement de celui qu'avait combiné M. Decazes : celui-ci voulait prolonger de cinq ans, sans renouvellement partiel, la Chambre telle qu'elle se trouvait; après ce délai, les électeurs auraient été distribués en deux séries; les contribuables payant de 300 fr. à 1,000 fr. auraient nommé dans des collèges d'arrondissement les trois cinquièmes des députés; les cotisés à plus de 1,000 fr. devaient élire les deux autres cinquièmes dans les collèges de département. La Chambre n'avait pas paru disposée à accepter ce projet.

Digitized by Google

M. de Richelieu proposa de partager aussi les électeurs en deux séries, d'après leurs contributions. Les électeurs de 300 fr. à 1,000 fr., réunis à l'arrondissement, auraient désigné des candidats, entre lesquels le collège départemental, formé des électeurs payant plus de 1,000 fr., aurait fait un choix définitif. La discussion de ce projet commença le 15 mai 1820. Jamais débats parlementaires ne furent soutenus avec plus d'ardeur et n'excitèrent plus vivement l'opinion publique. La gauche, voyant que la victoire sur laquelle elle avait compté allait lui échapper, ne négligea aucun effort pour faire échouer la loi; ne se bornant pas à faire retentir la tribune des discours les plus passionnés, elle organisa des manifestations extérieures, dans l'espoir d'effrayer le gouvernement et d'intimider les députés craintifs. M. de Richelieu et ses collègues firent preuve d'une fermeté de caractère que l'on ne saurait trop louer. Quoique les scrutins partiels indiquassent que leur majorité se trouvait réduite à quatre ou cinq voix, ils ne se laissèrent pas décourager. A la tribune, M. de Serre, exposant les restes d'une santé déjà très ébranlée au danger le plus évident, répondit aux attaques les plus éloquentes avec une éloquence plus haute encore. Dans la rue, les démonstrations hostiles furent paralysées par des manifestations royalistes, et la force publique fut efficacement employée au rétablissement de l'ordre. Cependant la discussion de la loi n'avançait que très péniblement; devant les nombreux amendements présentés par l'opposition, son adoption paraissait de plus en plus douteuse, quand un incident difficile à prévoir vint donner une solution à cette situation perplexe. Près d'un mois s'était déjà écoulé au milieu de ces débats tumultueux, lorsqu'un membre du centre gauche proposa de revenir aux principales dispositions du projet de M. Decazes, en augmentant de deux cinquièmes le nombre des députés; ces nouveaux membres devaient être élus par les électeurs imposés à plus de 1,000 francs, réunis au département, et les trois autres cinquièmes nommés par les arrondissements où voterait la totalité des électeurs appelés par la loi de 1817. Cet amendement, qu'accepta le ministère, fut voté à une forte majorité, et le centre gauche, triomphant de son succès, se joignit au centre droit et à la droite pour assurer l'adoption de la loi électorale établie sur cette base.

Digitized by Google

Il y a lieu de remarquer ici de quels entraînements aveugles les partis politiques subissent parfois l'influence dans les débats parlementaires. Le centre gauche crut avoir remporté une victoire signalée en repoussant le dernier projet ministériel, qui cependant était singulièrement favorable à ses intérêts : si les électeurs à 1,000 fr. avaient eu le choix des nominations entre les candidats désignés par les arrondissements, il est certain que les départements où dominaient les idées dites libérales n'auraient élu que des membres du centre gauche. Au lieu de cela, ce parti, si hostile au côté droit, fit adopter un système qui donnait la majorité à la droite : celle-ci, gagnant deux cinquièmes presque entiers, se trouva tout à coup maîtresse de la situation.

En effet, les élections, qui eurent lieu en novembre 1820 pour la totalité des collèges de département et un cinquième des arrondissements, donnèrent presque partout la majorité aux candidats royalistes. Un changement si complet dans la composition de la Chambre ne permettait guère de laisser entièrement en dehors du ministère le parti de la droite, qui y avait acquis la prépondérance. Le duc de Richelieu sentait combien il lui était nécessaire de s'adjoindre un ou deux des membres les plus influents du côté droit, et il n'aurait pas hésité à le faire, si une circonstance fortuite avait amené la vacance d'un portefeuille. Mais, ayant eu beaucoup à se louer du concours sincère de tous ses collègues dans la crise périlleuse de la loi des élections, il se faisait un point d'honneur de n'en sacrifier aucun, et par suite de conserver intacte la composition du ministère. Il songea à créer deux nouveaux départements ministériels pour MM. de Villèle et Corbière. Ceux-ci objectèrent avec raison que cette combinaison d'une nature presque personnelle ne pourrait éviter de paraître choquante à l'opinion publique. M. de Richelieu leur offrit alors d'entrer au conseil avec M. Lainé comme ministres sans portefeuille : cette combinaison fut adoptée.

IX.

La situation qui résultait de l'emploi de ce moyen terme était d'une nature singulière et ne pouvait être de longue durée. Vis-à-vis du ministère, les ministres sans portefeuille jouaient beau-

Digitized by Google

coup moins le rôle de collègues que celui de délégués de la majorité. On pourrait même dire que, pour une partie de ce ministère, ils étaient plutôt les ambassadeurs d'une puissance ennemie. En effet, si le duc de Richelieu et M. de Serre faisaient preuve d'un désir sincère de bonne entente; si M. de Latour-Maubourg ne cherchait jamais à la troubler; si M. Roy semblait indifférent à tout ce qui ne concernait pas les finances, pourvu qu'il restât le maître dans ce département qu'il dirigeait avec habileté, les anciens amis de M. Decazes, au contraire, MM. Pasquier, Siméon et Portal, n'avaient pas renoncé à son système de bascule, et nourrissaient contre la majorité royaliste des sentiments de sourde hostilité. C'était une conséquence naturelle du mauvais vouloir qu'ils portaient à Monsieur, héritier présomptif du trône. Celui des trois qui se possédait le moins, quoiqu'il fût celui dont l'esprit distillait le moins de fiel, M. Portal, en avait fait à M. de Villèle lui-même l'aveu le plus complet dès le printemps de 1816, et rien n'autorisait à penser que leurs sentiments à l'égard du prince se fussent modifiés depuis cette époque.

Le ministre de l'Intérieur, M. Siméon, était celui qui excitait plus particulièrement les plaintes des députés de la droite. On avait, en 1817, destitué sept ou huit préfets, sans avoir aucun reproche réel à leur adresser. N'avoir pas fait partie de l'administration impériale était toujours un grief qu'il n'était pas facile de se faire pardonner. Mais de plus, lors de la présentation de la loi électorale de 1817, ces préfets avaient cru remplir un strict devoir en avertissant le ministre qu'après cette loi l'élection des ennemis les plus notoires du gouvernement royal ne pourrait être évitée dans leurs départements. Il n'en avait pas fallu davantage pour les faire regarder comme *ultras;* à ce titre ils avaient été chassés de l'administration, dans laquelle ils demandaient à rentrer maintenant qu'on avait trouvé nécessaire de modifier cette loi électorale et donné ainsi raison à leurs prévisions. C'est ce dont M. Siméon ne voulait pas entendre parler, au grand mécontentement du côté droit. Il disait qu'aucun des préfets actuels n'ayant démérité, il n'en sacrifierait aucun à des vengeances de parti. Il y en avait cependant plusieurs qui n'avaient cessé de témoigner la haine la plus venimeuse à ceux de leurs administrés qui étaient connus pour

Digitized by Google

professer des opinions royalistes. Les députés de ces départements, assaillis par les plaintes de leurs commettants, trouvaient qu'on leur donnait un rôle absurde et ridicule en voulant leur imposer la défense d'une administration qui leur montrait une si implacable inimitié.

Cependant, M. Siméon avait réussi à gagner sur cette question l'appui du duc de Richelieu, qui avait la plus grande confiance en M. Mounier, directeur général de l'administration départementale et de la police au ministère de l'Intérieur. On avait agi sur lui par un moyen auquel le succès était toujours assuré, en faisant appel à son honneur et à ses sentiments généreux. On lui répétait qu'ils étaient intéressés à ne pas sacrifier des serviteurs fidèles, qui n'avaient jamais manqué de se conformer exactement à la direction donnée par le ministre. On lui disait que s'il commençait à en abandonner un seul aux rancunes des *ultras*, leurs exigences n'auraient plus de limites, et qu'il serait contraint à faire des hécatombes de fonctionnaires. C'est par de semblables moyens qu'on détournait M. de Richelieu de donner aux royalistes les satisfactions légitimes par lesquelles il lui aurait été aisé d'acquérir toute leur confiance et de donner de la force et de la stabilité à son administration. Tout en rendant justice aux nobles instincts auxquels il obéissait, on doit regretter qu'il se soit laissé entraîner par de perfides conseils dans une voie si opposée aux inspirations d'une sage politique.

On peut être plus ou moins admirateur du gouvernement parlementaire; mais, quand on a accepté la mission d'en diriger le fonctionnement, il n'est pas permis de se refuser à en respecter les conditions inévitables. Il n'en est point de plus impérieuse que la nécessité d'avoir des égards pour les sentiments de la majorité du pouvoir législatif. C'est une obligation qu'on ne peut oublier pour n'écouter que les impulsions du caractère personnel, quelque louable qu'en soit la source. Bien moins encore est-il permis à des hommes se donnant pour les défenseurs attitrés et les soutiens exclusifs de ce régime parlementaire, comme prétendaient l'être M. Pasquier et ses amis, de méconnaître les bases essentielles de son existence, en voulant gouverner sans tenir compte des vœux d'une majorité qui ne peut se dispenser, elle aussi,

Digitized by Google

de prendre en considération les besoins et les volontés de ses électeurs.

Dans une pareille situation, il n'était pas possible à MM. de Villèle et Corbière de donner à cette fraction du ministère les gages qu'elle prétendait exiger d'eux. Il aurait fallu qu'ils trouvassent le moyen de faire voter n'importe quoi par la majorité, même les mesures les plus déraisonnables : c'était ce qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient. Les membres de la droite n'avaient pas l'habitude de se laisser mener ainsi; ils étaient étrangers à la basse servilité avec laquelle les députés du centre pur suivaient machinalement la consigne ministérielle. Quand ces deux représentants du côté droit dans le Conseil, pour épargner à leurs collègues un échec inévitable, parvenaient à faire voter un projet, réduit par voie d'amendement à des proportions acceptables, M. Pasquier et ses amis se plaignaient amèrement de ces concessions auxquelles ils n'entendaient point consentir, et insinuaient que les ministres de la droite n'avaient pas agi loyalement à leur égard. C'est ce dont on put voir un étrange exemple dans la discussion de la loi sur les donataires dépossédés du domaine extraordinaire.

Napoléon avait constitué, sur les biens domaniaux dont il s'était emparé dans divers pays de conquête, notamment en Italie et en Westphalie, des majorats dont il avait fait don à perpétuité à un certain nombre de fonctionnaires de ses administrations ou d'officiers de ses armées. Les donataires ayant, par suite des événements de 1815 et du retour de ces biens à leurs anciens possesseurs, perdu le bénéfice du présent qui leur en avait été fait, ne cessaient de faire retentir tous les échos de leurs plaintes et de leurs murmures contre les Bourbons, comme s'il avait dépendu du Roi ou de sa famille de leur conserver ces fruits de la conquête en pays étranger. Le ministère se persuada qu'il calmerait les mécontents en rétablissant ces majorats en rentes à la charge perpétuelle du Trésor public, et même, pour une moindre part, de la liste civile du Roi. Cette conception prodigieuse impliquait donc la création de fiefs héréditaires à établir au bénéfice de quelques centaines de familles particulières et aux dépens des contribuables : à défaut des contrées étrangères sur lesquelles on ne pouvait plus rien prétendre, c'était à la France à être à son tour traitée en pays

Digitized by Google

conquis. On allait revenir à la plus surannée des institutions du moyen âge, avec cette circonstance aggravante que les fiefs, alors concédés à charge de services militaires ou autres, ne devaient maintenant plus avoir d'autre but que la satisfaction individuelle des bénéficiaires. Les députés de l'Ouest voyaient de plus avec une juste indignation que, dans l'espoir de complaire à des hommes, la plupart enrichis des dépouilles des vaincus dont les gouvernements issus de la Révolution les avaient gorgés, on allait, par un prélèvement sur la liste civile, tarir les insuffisantes ressources que le Roi pouvait consacrer à panser quelques-unes des plaies encore saignantes de la Vendée. Une pareille loi n'avait guère de chances d'être adoptée; un amendement, transformant en pensions viagères les fiefs perpétuels qu'on avait voulu fonder, fut proposé par la droite et voté à une forte majorité. Ce fut encore un sujet de profond mécontentement de la part de M. Pasquier et de ses amis contre MM. de Villèle et Corbière.

La situation faite à ceux-ci n'était pas tenable. Le désir de ne point être pour le gouvernement une occasion de nouveaux embarras les détermina seul à user de patience pour atteindre le terme de la session. Ils firent sentir alors au duc de Richelieu qu'entre la politique des trois amis de M. Decazes et eux il était nécessaire d'opter; le simple bon sens aurait dû suffire à le lui faire comprendre.

X.

M. de Richelieu hésitait depuis longtemps. Il reconnaissait en MM. de Villèle et Corbière les vues les plus droites et les plus sages, et des idées politiques qui, sur toutes les questions essentielles, ne différaient pas des siennes; de plus, ils avaient avec eux la majorité de la Chambre. Mais MM. Pasquier et Siméon faisaient appel à ses sentiments généreux; il n'est pas nécessaire de mentionner ici M. Portal, car il était tout prêt à rendre son portefeuille moyennant compensation. Ces ministres, qui apportaient à peine un faible appoint dans les votes parlementaires, ne cessaient de représenter au président du Conseil qu'ils s'étaient aliéné leurs anciens amis en s'attachant à sa fortune politique, et que, s'ils étaient abandonnés par lui, ils allaient se

Digitized by Google

trouver dans la situation la plus mortifiante. Voilà ce que le duc de Richelieu ne pouvait se décider à vouloir ; il prit donc la résolution de lier le sort de son administration à celui de ses collègues. M. Pasquier eut même l'art d'obtenir de lui et de M. de Serre la promesse formelle de ne point conserver de portefeuille si le ministère ne se maintenait point intégralement tel qu'il se trouvait composé.

Ce n'était pas que M. Pasquier et ses deux amis se fissent l'illusion de croire qu'il fût possible au ministère de subsister sur un pied d'hostilité envers la majorité de la Chambre. Tel n'était pas leur plan ; ils s'attendaient tellement à se séparer de leurs fonctions qu'aussitôt les élections partielles du mois d'octobre 1821, par lesquelles la majorité de droite se trouva grossie de cinquante voix, ils sollicitèrent à titre de compensation et obtinrent de la bonté du roi leur nomination à la pairie. M. Pasquier, le plus avisé des trois, n'attendit même pas pour cela le terme des élections; M. Siméon reçut sa nomination avant l'ouverture de la session ; M. Portal et M. Roy, que ses collègues avaient décidé à s'associer à leur sort, l'eurent huit jours après. Mais ils se flattaient de parvenir par leur tactique à mettre la division dans les rangs de la majorité et, grâce à ce moyen, d'anéantir toutes les forces du parti royaliste. S'ils avaient pu entraîner M. de Villèle à se constituer leur défenseur, ils savaient qu'un grand nombre des députés de la droite étaient résolus à ne pas le suivre sur ce terrain ; ceux-ci allaient céder alors aux insinuations de M. de Talleyrand et s'allier au côté gauche pour renverser le ministère. Si M. de Villèle, avec toute la droite, avait pris une attitude d'opposition, ils comptaient sur une rupture ouverte entre le centre droit et le côté droit. Dans l'un ou l'autre cas, la solution était, suivant eux, la dissolution de la Chambre et un retour à la politique de l'ordonnance du 5 septembre 1816.

Tandis qu'ils cherchaient tous les moyens de détruire la majorité de droite, il se trouvait dans les rangs de celle-ci des députés qui n'aspiraient également qu'à entrer dans la voie de la discorde et des hostilités. A M. de Labourdonnaye, toujours disposé à l'agression, mais sans éprouver le besoin de s'entendre avec personne, était venu s'adjoindre un groupe de nouveaux députés, non moins avides d'une opposition qui se ratta-

Digitized by Google

chait dans leur esprit à tout un système de politique : MM. Delalot et Agier en étaient les plus marquants. Adoptant dans leur entier les vues qu'avaient préconisées les amis du prince de Talleyrand, ils rêvaient à une coalition avec la gauche, se flattant de conquérir ainsi le pouvoir en rendant tout autre gouvernement impossible. Ce fut la pensée qui devint le mobile constant de leur carrière politique, qui les guida dans la guerre incessante et acharnée qu'ils dirigèrent contre le ministère Villèle, et qui les porta à conclure, en 1827, avec le parti libéral révolutionnaire une alliance électorale qui amena le triomphe de celui-ci et, par suite, la chute de la royauté. Une telle alliance n'était pas à redouter en 1821 ; mais six ans plus tard, beaucoup d'électeurs royalistes, subissant les excitations d'une presse passionnée, en étaient venus à ne demander aux candidats d'autre programme que le parti pris d'une opposition à outrance. Ainsi se forma la majorité des 221, dans laquelle se perdit cette prétendue extrême droite, mieux nommée parti de la défection, dont les membres donnèrent enfin les mains à la déchéance du roi Charles X, sans jamais en recueillir, de la part de ceux dont ils avaient si bien servi les intérêts, d'autre récompense que le mépris, salaire inévitable de tous les transfuges.

Ce fut ce groupe qui, dès le début de la session, en novembre 1821, entama, de concert avec la gauche, les hostilités contre le ministère à l'occasion de l'adresse au Roi, qui était toujours alors le préliminaire obligatoire des travaux parlementaires. Au sujet du congrès de Laybach, où la diplomatie française avait joué un rôle moins que brillant, il fut inséré dans cette adresse une phrase équivoque, sous laquelle se cachait mal le blâme le plus amer. MM. de Villèle et Corbière cherchèrent vainement à détourner par leurs conseils les députés de la droite de voter cette démonstration agressive ; mais ils ne parurent point à la tribune pour la combattre. Il ne leur sembla point qu'il fût de leur devoir de se faire les apologistes d'un ministre dont ils ne connaissaient que trop les torts et les desseins perfides. L'adresse fut donc adoptée, avec la participation du plus grand nombre des membres du côté droit, qui presque tous prétendaient seulement témoigner de leur mécontentement envers M. Pasquier, ministre des Affaires étrangères. Mais le roi

Digitized by Google

Louis XVIII y vit une intention insultante à l'égard de son gouvernement tout entier, et en éprouva une vive irritation. La droite, mal conseillée, n'avait donc, en cette occasion, réussi qu'à servir les vues du ministre qu'elle voulait atteindre.

Ce fut ensuite le ministère qui vint à son tour faire preuve d'un oubli absolu des règles de la prudence. Dans les deux précédentes sessions, il avait déjà demandé l'établissement de la censure sur les journaux pendant cinq ans ; la majorité n'avait pu se décider à la voter que pour la durée de la session. Après le vote d'une adresse hostile, le ministère vint de nouveau demander cette censure pour cinq ans : il n'eût été au pouvoir de personne d'en obtenir l'adoption. La droite conservait un souvenir trop présent de l'usage fait contre elle de cette mesure d'exception ; elle subissait d'ailleurs l'influence des publicistes brillants dont la plume servait alors sa cause avec le plus vif éclat : le nom seul de M. de Chateaubriand peut en faire comprendre la puissance. Les rédacteurs des journaux étaient comme toujours ardents défenseurs de la liberté de la presse, l'esprit professionnel étant le plus impérieux des mobiles auxquels obéissent les hommes. Ils représentaient l'action des journaux royalistes comme un correctif suffisant du mal que pouvait produire la presse révolutionnaire, et cette thèse ne semblait point insoutenable, car la circulation totale des feuilles royalistes dépassait alors celle de tous les autres journaux réunis.

En présentant son projet de censure, le ministère courait donc au-devant du plus inévitable échec. Il ne lui restait qu'à donner sa démission ou à obtenir du roi la dissolution de la Chambre, afin de revenir à la politique de l'ordonnance du 5 septembre 1816. C'eût bien été là ce qui eût convenu à M. Pasquier et à ses amis. Mais, outre l'impossibilité évidente d'une entente électorale avec la gauche, devenue trop ouvertement hostile au gouvernement royal, MM. de Richelieu et de Serre avaient été trop éclairés par l'expérience pour tomber une seconde fois dans une erreur qu'ils ne cessaient de déplorer. Enfin le roi Louis XVIII n'eût point consenti à rentrer dans une voie dont il ne se dissimulait plus les inconvénients et les dangers. Il ne l'aurait jamais adoptée sans l'empire qu'avait pris sur son esprit M. Decazes; mais, à peine celui-ci avait-il quitté depuis quelques semaines ses fonctions ministérielles, qui lui donnaient auprès du Roi un accès

Digitized by Google

incessant, que son influence s'était éclipsée pour faire place à une autre, à tous égards bien différente.

C'était une femme, la comtesse du Cayla, à qui venait d'échoir la tâche de distraire les longues journées du monarque âgé et infirme, et de recevoir les confidences de son intimité. Admise à une audience particulière pour un intérêt d'ordre privé, elle avait par son esprit charmé le Roi, qui chercha à en faire sa société habituelle, sans éprouver de résistance de sa part. M. de Crousaz nous assure qu'elle était « adroite et souple plutôt que spirituelle, peu instruite, mais fort capable d'intrigue. » Cet auteur, qui n'a point été à portée de se faire à cet égard une opinion personnelle, a sans doute pris des renseignements auprès de ceux qui n'étaient pas mieux informés que lui. Il est au moins probable que Louis XVIII n'eût pas trouvé beaucoup d'agrément à la conversation d'une personne telle qu'on veut bien nous la dépeindre. Entrée dans l'intimité du Roi, Mme du Cayla se proposa pour but de rétablir l'union la plus cordiale entre lui et Monsieur, son frère ; ce n'était pas une facile entreprise, et assurément il lui fallut beaucoup d'adresse, de tact et de prudence pour la mener à bien. Si c'était la preuve d'un esprit juste, c'était aussi l'indice de sentiments élevés : une âme vulgaire aurait plutôt cherché à caresser les penchants jaloux du Roi par des traits de médisance sur Monsieur et ses courtisans favoris, dont quelques-uns ne laissaient pas que d'en fournir suffisamment l'occasion.

M. de Crousaz loue le duc de Richelieu de n'avoir pas « cherché à se ménager la confiance d'une telle personne. Il dédaigna, ajoute-t-il, de s'abaisser à de semblables moyens. D'autres n'eurent pas les mêmes scrupules [1]. » On ne peut trop faire l'éloge des sentiments élevés de M. de Richelieu ; mais, en cette occasion, les louanges de l'auteur, de même que les insinuations malveillantes dont il les accompagne, tombent à côté des circonstances réelles. La comtesse du Cayla vivait dans une retraite profonde, qui n'eût été accessible ni pour le duc de Richelieu, ni pour aucun autre personnage politique. Le seul qui eût part à sa confiance était le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, alors un des dix-huit aides de camp de Monsieur ; mais c'est le repré-

[1] P. 467.

Digitized by Google

senter sous un jour inexact que de dire que « les partisans de Monsieur réussirent, à force de flatteries, à accaparer Mme du Cayla. » L'intimité de ce jeune homme avec la comtesse du Cayla était de date antérieure à 1815, ainsi qu'il résulte de correspondances publiées par lui.

On prétend faire retomber la responsabilité de la retraite du duc de Richelieu sur Monsieur, qui, lui ayant promis tout son appui lors de la formation de son ministère, refusait de peser sur les députés de la droite pour en obtenir des votes qu'en réalité il était absurde de leur demander. « Il manque à sa parole d'honneur, » aurait dit M. de Richelieu. Il n'y a pas d'équité à vouloir tirer d'une promesse ce qu'elle ne comporte pas. En promettant l'aide de sa haute influence au premier ministre, prenant la direction des affaires dans le but de rétablir l'union entre tous les royalistes, le prince ne pouvait entendre s'engager à soutenir des mesures qui n'étaient mises en avant que pour rompre cette union : non que ce fût là l'intention du duc de Richelieu, mais il s'y laissait inconsciemment entraîner par de fallacieux conseils.

XI.

Les ministres donnèrent leur démission, et le 13 décembre 1821 le Roi fit appeler MM. de Villèle et Corbière et les chargea de former une nouvelle administration. Ils avaient été longtemps pour lui un objet d'aversion, M. Decazes n'ayant rien négligé pour les lui dépeindre sous les plus noires couleurs; mais ses sentiments à leur égard avaient complètement changé depuis qu'il les avait vus siéger dans son Conseil comme ministres sans portefeuille : il n'avait jamais trouvé chez eux que des vues droites et judicieuses, que les dispositions les plus conciliantes. M. de Villèle ne dissimula pas que, dans son opinion, le meilleur parti à prendre était de conserver à la tête du ministère le duc de Richelieu, l'homme politique le plus capable de diriger les relations extérieures qu'il fût possible de trouver; de garder à la Justice M. de Serre, dont le caractère et l'éloquence ne permettaient pas de lui donner un digne remplaçant; de conserver l'administration des Finances à M. Roy, qui les gérait très habilement et n'intervenait d'ailleurs pas dans le domaine de la poli-

Digitized by Google

tique. Quant au ministère de la Guerre, dont M. de Latour-Maubourg désirait depuis longtemps être déchargé, il ne pouvait être remis en de meilleures mains qu'en celles du maréchal Victor, duc de Bellune, dévoué au Roi, et possédant sur l'armée un grand ascendant.

Le Roi répondit qu'il avait déjà demandé à MM. de Richelieu, de Serre et Roy de conserver leurs portefeuilles dans une semblable combinaison, mais qu'ils s'y étaient absolument refusés, ayant pris vis-à-vis de leurs collègues l'engagement d'honneur de ne pas se séparer d'eux. Il fallut donc pourvoir autrement à la composition du nouveau ministère, et il ne put être formé que d'éléments de moindre valeur. M. de Villèle ne cessa jamais de regretter qu'on eût rendu impossible la formation d'une administration où il eût été associé à MM. de Richelieu et de Serre, dont il mettait au plus haut rang la profonde capacité et le noble caractère. Il était persuadé qu'une fois séparés des hommes qui exerçaient sur eux une funeste influence, ils auraient suivi une ligne sage et franche, grâce à laquelle tous les royalistes se seraient groupés autour d'eux. Ils auraient donné ainsi au gouvernement de la Restauration un degré de force qui aurait rendu impuissants tous les efforts de ses ennemis.

Cependant M. de Richelieu et M. de Serre, ainsi que ce dernier en fit l'aveu, s'étaient laissé persuader qu'une administration purement royaliste ne pourrait durer trois mois. M. Pasquier et ses amis n'avaient cessé de leur représenter les députés de la droite comme avides de places et d'ailleurs insatiables de réaction. On allait donc faire, suivant leur expression, une hécatombe de fonctionnaires, ce qui devait faire perdre aux nouveaux ministres l'appui du centre droit ; ou, s'ils résistaient aux exigences les plus exorbitantes de leur parti, ils allaient en amener la dislocation, une fraction considérable devant alors se jeter dans l'opposition. Dans l'un ou l'autre cas le nouveau ministère n'avait plus de majorité pour le soutenir et était condamné à disparaître.

Ces prévisions ne devaient pas se réaliser. Les ennemis des royalistes leur prêtaient une injustice et des passions qui n'existaient que dans leur propre cœur. Les destitutions de fonctionnaires furent si peu nombreuses et si bien justifiées, qu'en donnant lieu aux murmures inévitables de l'opposition de gau-

Digitized by Google

che, elles ne motivèrent pas une plainte de la part du centre droit. Les mécontents de l'extrême droite se virent réduits à une douzaine, tandis que pas un seul des députés qui formaient spécialement le groupe des amis du duc de Richelieu, parmi lesquels M. Ravez était la personnalité la plus éminente, ne refusa son concours à la nouvelle administration. Le centre droit soutint le ministère Villèle aussi volontiers qu'il avait appuyé M. de Richelieu, et lui conserva la même fidélité. Quand l'extrême droite se laissa gagner en partie à la politique de défection, elle trouva très peu d'imitateurs dans la nuance moins prononcée, témoignage irrécusable de la véritable modération dont avaient fait preuve les hommes d'État de la droite.

On a prétendu, on répète encore tous les jours, que M. de Villèle, bien qu'ayant des vues sages et éclairées, se laissa entraîner à des mesures fâcheuses et impopulaires par faiblesse pour les exagérés de la droite. C'est une imputation qui est dépourvue du plus léger fondement. Il n'y a point une seule de ces mesures qui ait trouvé son origine dans une pression de l'extrême droite parlementaire, aucune non plus qui date des premières années de ce ministère. Quand le roi Charles X fut monté sur le trône, comme il était trop accessible aux conseils de ceux qui l'approchaient, il fut plus d'une fois circonvenu et engagé dans des démarches imprudentes. On dira que c'était aux ministres à s'y opposer, ou à se retirer s'ils ne pouvaient se faire écouter. MM. de Villèle et Corbière se sont très sérieusement demandé s'ils ne devaient pas prendre ce parti; mais, en envisageant les conséquences d'une pareille décision, l'abandon dans lequel le Roi allait rester entre les mains des conseillers les plus malavisés, la formidable incapacité des hommes qui étaient destinés à prendre la direction du gouvernement, ils craignirent d'avoir à se reprocher la perte du Roi, du trône et de la France. Il était dans le caractère de M. de Villèle d'attendre le succès plus de la patience et de la persévérance que de la lutte. Il s'efforça donc de se concilier l'entière confiance du Roi, en se prêtant, autant que faire se pouvait sans trop de dommage, aux décisions que ce prince avait adoptées, tout en cherchant à l'éclairer par les lumières de l'expérience. L'espérance qu'il nourrissait à cet égard n'était point tout à fait dépourvue de fondement, car ce fut certainement pendant les derniers mois de son

Digitized by Google

ministère que les conseils de M. de Villèle étaient le plus goûtés par le roi Charles X.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici qu'une des mesures les plus reprochées à M. de Villèle avait été non seulement conçue, mais encore préparée par le duc de Richelieu. Je veux parler de la nombreuse nomination de pairs qui fut effectuée par l'ordonnance royale du 5 novembre 1827 : en voici l'origine. Quand la loi d'élections du 9 juin 1820 eut été votée, les ennemis des Bourbons, désespérant de renverser la royauté légitime en devenant les maîtres dans les Chambres, s'organisèrent dans le but de provoquer une révolution par des insurrections militaires ; ils formèrent, pour en diriger les efforts, un conseil dont M. de Lafayette eut la présidence. L'existence de ce comité directeur était connue dans la France entière par les révolutionnaires ardents ; le gouvernement put constater qu'il avait donné l'impulsion à tous les complots qui, à bien des reprises, mirent en danger la paix publique et le règne des lois, de 1820 à 1823. De toutes ces conspirations de l'armée, la plus redoutable, celle qui faillit avoir les suites les plus graves, fut celle connue sous le nom de complot du 19 août. Les officiers qui avaient joué le rôle le plus actif dans cette affaire furent traduits devant la Chambre des pairs. Les charges qui s'élevaient contre les principaux membres du comité directeur étaient tellement sérieuses que le ministère public demanda leur mise en cause. La Chambre des pairs s'y refusa ; on nia l'existence de ce foyer incendiaire et les complots de ces dangereux conspirateurs ; on les nierait encore s'ils ne s'en étaient pas publiquement glorifiés après 1830. On ne voulut voir dans les faits les mieux constatés que les manœuvres d'espions de la police et d'agents provocateurs. Enfin les chefs, les agents les plus actifs, les complices les plus avérés d'une criminelle entreprise qui menaçait de couvrir la France de sang et de ruines, échappèrent à l'action de la justice par la protection hautement manifestée de la Chambre des pairs.

Le duc de Richelieu ne put voir un pareil résultat sans une profonde indignation. Il n'était que trop certain que grâce à l'appoint des soixante-huit nouveaux pairs révolutionnaires dont M. Decazes avait grossi cette Chambre par les ordonnances des 5 mars et 19 novembre 1819, la majorité s'y trouvait acquise

Digitized by Google

aux ennemis des Bourbons. C'était pour l'avenir de la monarchie un visible danger, et pour la marche gouvernementale un obstacle permanent : il était peu aisé d'y porter remède ; une promotion nombreuse pouvait seule produire un résultat efficace. Mais on avait déjà appelé à la Chambre des pairs, en 1814 et 1815, tous les grands noms auxquels se trouvaient jointes la situation de fortune et les conditions personnelles les plus indispensables : où trouver d'autres éléments convenables pour renforcer la pairie ? M. de Richelieu pensa qu'il fallait les chercher dans les départements, en y faisant un choix des hommes qu'une grande notoriété, une fortune suffisante, une haute honorabilité, une réputation d'intelligence et un fidèle attachement à la royauté rendaient les plus aptes à siéger dans la première Chambre. Il se fit donner par les préfets des divers départements les renseignements nécessaires, et arrêta, du moins en partie, le choix des noms qu'il voulait proposer au Roi. Pourquoi ce plan ne fut-il pas mis à exécution ? C'est ce qu'il ne sera pas difficile de faire comprendre.

A la mort du duc de Richelieu, sa famille se fit un devoir d'offrir tous les documents qu'il avait réunis, sur ce projet, au roi Louis XVIII, qui s'empressa de les remettre à M. de Villèle. Ce fut la base sur laquelle celui-ci prépara la création de pairs royalistes qui n'eut lieu que le 5 novembre 1827. Le travail préparé par M. de Richelieu ne fournit pas seulement l'idée principale qui présida alors à cette mesure ; beaucoup des noms qu'il avait désignés furent employés dans l'ordonnance de 1827. Il reste à expliquer pourquoi un acte si nécessaire fut mis à exécution à une date si tardive qu'il ne put produire aucun des bons résultats qu'il y avait lieu d'en espérer.

C'était une idée profondément gravée dans l'esprit de Charles X que le choix personnel du Roi et la faveur des princes de la Maison royale devaient être les principaux motifs déterminant la promotion à une dignité qui pouvait être regardée comme une des premières de l'État. Même sous le règne de Louis XVIII, Monsieur considérait comme un manque d'égards signalé une nomination de pairs ayant lieu sans que le choix d'un certain nombre d'entre eux lui fût accordé. Dans une proportion plus restreinte, les autres membres de la famille royale nourrissaient de semblables exigences. Il est presque inutile d'ajouter que ces

Digitized by Google

choix, basés sur des relations personnelles, étaient destinés à tourner presque toujours au profit de courtisans dont l'introduction à la Chambre des pairs eût été beaucoup plus nuisible qu'utile. Ils joignaient, pour la plupart, au désir d'y être promus la prétention de se faire accorder une dotation pour tenir lieu d'un majorat qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas constituer. Presque tous ne connaissaient en politique d'autres inspirations que celles de l'intérêt personnel. Les uns se rattachaient à la nuance de l'extrême droite, destinée à être le parti de la défection ; les autres avaient des liens secrets avec le parti de la Révolution. Il est triste pour la nature humaine d'avoir à constater que les princes de la maison de Bourbon, à qui l'on ne pouvait reprocher que l'excès de leur bonté envers tous, trouvèrent bien peu de fidélité parmi ceux qu'ils avaient comblés de faveurs et qui les étourdissaient de leurs protestations de dévouement.

La Chambre des pairs ne renfermait déjà que trop de personnages de ce genre. Ceux-ci réclamaient passionnément contre toute nouvelle adjonction, et leurs efforts ne laissaient pas d'influer fortement sur la volonté royale. La réalisation des projets du duc de Richelieu fut donc ajournée par lui jusqu'à circonstance plus favorable. M. de Villèle, rempli des mêmes vues, fut également contraint de s'armer de patience. Il voyait sans cesse les mesures les plus nécessaires entravées et rendues impossibles par l'opposition de la Chambre des pairs ; mais il sentait qu'une promotion qui, en y introduisant un meilleur élément, apporterait en même temps un puissant renfort aux partis hostiles, produirait plus de mal que de bien.

A la fin cependant, le roi Charles X fut amené à comprendre la nécessité d'une nomination déterminée exclusivement par des considérations politiques. Il voyait son gouvernement désarmé contre les excès de la presse, entre la complicité de magistrats indignes et l'impossibilité d'obtenir de la Chambre des pairs une législation efficace. C'était un point sur lequel il était, nous l'avons remarqué, particulièrement sensible. Il adopta alors la pensée de la promotion des pairs départementaux, au milieu desquels il glissa cependant quelques choix que M. de Villèle eût bien voulu éviter, mais sur lesquels Charles X insista pour tenir des promesses que sa parole royale avait imprudemment données. Les royalistes n'acquirent alors la majorité dans la

Digitized by Google

pairie que pour la voir perdre dans la Chambre des députés par la coalition des défectionnaires avec le parti de la gauche.

Le duc de Richelieu n'était pas réservé à la douleur d'assister au déclin et à la chute de la monarchie légitime que, sans de généreuses illusions, son esprit éclairé et son âme intrépide auraient peut-être conjurés. Il survécut de très peu à sa sortie du ministère; frappé par une soudaine attaque d'apoplexie, il mourut le 17 mai 1822, laissant une mémoire à laquelle s'attachera toujours le respect de la postérité et le souvenir reconnaissant de tous les bons Français.

L. Rioult de Neuville.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

ENCORE UN MOT SUR LA *SCOLA* DU PALAIS MÉROVINGIEN

L'article que nous avons publié sur ce sujet dans une précédente livraison de la *Revue* (avril 1897) comportait deux conclusions bien distinctes : l'une purement négative, mais proposée comme historiquement certaine, à savoir que « la *scola* du palais mérovingien n'avait rien de commun avec une école littéraire ; » la seconde positive, mais formulée avec quelque hésitation dans les termes suivants : « La *scola* du palais franc, dont l'existence est attestée par un texte de Fortunat et par les monnaies de l'époque, comprenait probablement tous les fonctionnaires de la cour. » Une note de M. Brunner intitulée : *Die Anstrustionen und der Hausmeier* [1], qui nous a été signalée par M. Maurice Prou, et une critique de notre article, signée de M. l'abbé Léonce Couture dans le *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse* [2], nous fournissent l'occasion de reprendre la question, tant pour défendre notre thèse que pour signaler aux lecteurs de la *Revue* une conclusion nouvelle.

Ç'a été un coup de surprise pour M. Couture de voir que les arguments invoqués par Dom Pitra et Fustel de Coulanges — nous aurions pu ajouter d'autres historiens, notamment Frédéric Ozanam [3] — pour prouver l'existence d'une école littéraire à la cour des rois mérovingiens, n'avaient aucune valeur démonstrative. Mais cette première

[1] Dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, Band IX, Heft 1, 1888 (*Germanist. Abtheilung*), p. 210-213.
[2] Livraison d'avril 1897, p. 59-63.
[3] *Études germaniques*, t. II, p. 462 et suiv.

Digitized by Google

émotion passée, il s'est demandé si les ruines que nous avions faites étaient irréparables et si la thèse de Dom Pitra ne se pourrait pas rétablir sur d'autres bases. Nous avouons que nous ne sommes pas resté insensible aux éloges trop flatteurs qu'il a bien voulu décerner à notre article. Mais, nous devons l'ajouter, le nouvel argument qu'il apporte en faveur de l'école littéraire du palais ne nous paraît pas plus solide que ceux dont nous avons démontré l'inanité.

Le texte que M. Couture estime « sinon démonstratif, au moins significatif et très digne d'attention, » est tiré d'une épître qu'un abbé Bertégésile adresse au futur évêque de Cahors, Didier, encore laïque, mais déjà trésorier de Dagobert. L'abbé demande des nouvelles, d'abord du roi, ensuite de Didier lui-même; il rappelle une affaire qu'il doit soutenir contre un gros personnage devant le roi, *ante ipso domno*. Il ajoute cette phrase barbare que je cite textuellement, dit M. Couture, n'étant pas sûr de la bien traduire : « *De pueros etiam quos ad opera dominica per vestra ordinatione direximus, si aliquid faciunt quod domno sit placitum vestra insinuatione discamus* [1] : Je voudrais aussi, touchant les enfants que j'ai adressés par votre ordre (à la cour) pour y vaquer à des occupations religieuses, savoir par votre entremise s'ils font quelque chose qui soit agréable au roi. » Et M. Couture conclut : « Il me semble que nous ne sommes pas bien loin d'une école littéraire, ou si l'on veut cléricale, au palais de Dagobert. »

Par malheur, cette conclusion repose sur une erreur de traduction. Tout le contexte indique que les *opera dominica* sont « le service du roi, » et non des « occupations religieuses. » C'est pour cela que l'abbé Bertégésile demande si les jeunes palatins « font quelque chose qui plaise au roi. » Nous nous trouvons donc encore une fois en présence de ces *nutritii* que l'on rencontre si fréquemment à la cour des rois mérovingiens. Rien ici qui révèle l'existence d'une école littéraire ou cléricale.

Nous ne reviendrons pas sur le texte de la *Vie* de saint Didier que nous avons discuté ailleurs, puisque, après avoir essayé d'en tirer quelque chose en faveur de la thèse de Dom Pitra, M. Couture est « obligé de convenir le premier qu'il n'y a là ni preuve directe ni vraie démonstration [2]. » Nous nous serions même dispensé de traiter à nouveau ce sujet, si M. Brunner n'avait signalé un document qui semble jeter quelque lumière sur la nature et les occupations de la *scola* mérovingienne.

[1] *Epist. Bertegyseli abbatis ad Desiderium*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXVII, col. 257.
[2] Article cité, p. 63.

Digitized by Google

Nous avions cru pouvoir conclure d'un vers de Fortunat et des légendes de quelques monnaies palatines que le chef de la *scola* n'était autre que le maire du palais, *major domus* [1]. L'étude des mêmes documents conduit M. Brunner à la même conclusion, qu'il renforce encore par l'examen d'un passage, jusqu'ici incompris et négligé, de la *Vie* de sainte Aldegonde, abbesse de Maubeuge, morte vers 684. Cette *Vie* a été composée par un contemporain [2], qui s'est complu à dresser l'arbre généalogique de son héroïne. Au nombre des parents d'Aldegonde, il cite deux de ses oncles, du nom de Gondeland et de Landry, qui furent maires du palais, le premier sous Clotaire II et Dagobert Ier [3], le second probablement sous Chilpéric et Frédégonde [4]. Or il est remarquable que ces personnages, d'après la *Vie* de sainte Aldegonde, remplirent au palais les fonctions de chef de légion ou *scola*. Voici en quels termes s'exprime l'hagiographe : « Duorum quoque avunculorum ejus Gundelandi et Landrici nomina praefiximus, qui *primatum pugnae* istius *regionis* tenuisse memorantur, quas Graeci *scholares*, nos quoque *bellatores* vocamus [5]. » M. Brunner soumet à une sévère analyse chacun des mots que nous avons imprimés en italique. Il lui est facile de prouver que *regionis* est une faute de copie pour *legionis*. Il y avait donc au palais franc une *légion* composée d'hommes que les Grecs appelaient *scolares*, et les Mérovingiens *bellatores*, et cette légion eut pour chefs successifs les deux maires du palais, Landry et Gondeland.

Ce texte est d'autant plus précieux qu'il peut nous aider à déterminer la nature et les fonctions de la *scola* mérovingienne. Qu'était-ce que les *scolares* grecs ou byzantins ? Du Cange les définit ceux qui « in scolis palatinis militabant et in aula imperatoris custodiam excubabant. » A partir du IVe siècle la garde noble des empereurs romains, le corps des *protectores domestici* est aussi désigné sous le nom de *scola* [6]. Les *comites* des princes de race germanique for-

[1] *La scola du palais mérovingien* dans la *Revue*, p. 501.

[2] On connaît quatre *Vitae Aldegundis;* nous ne nous occupons ici que de la première.

[3] La seconde *Vie* de sainte Aldegonde dit de lui : « Gundelandus majoris domatus dignitatem administrans exercuit. » *Acta SS.*, 30 januar., II, 1036; cf. *Liber Historiae Francorum* (édit. Krusch), cap. XL, p. 310 : « Gundolandus nobilis majorum *(sic)* domus in aula regis, vir egregius atque industrius. » Cf. Brunner, *loc. cit.*, p. 213.

[4] « Eratque eo tempore post Landericum Gundolandus majorem domus, » etc. *Liber Historiae*, loc. cit., Recension B. M. Brunner (*loc. cit.*, p. 213) n'a pas connu ce texte.

[5] *Vita Aldegundis*, cap. II, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 807.

[6] Ammien Marcellin, 14, 7, 9; 26, 5, 3. Cod. Theod., VI, 24, 1, 3; VI, 25, 1. Cod. Justin., II, 7, 25 § 3; XII, 17, 2 (Primicerius domesticorum et protectorum utriusque scholae). Cf. Brunner, *loc. cit.*, p. 211.

Digitized by Google

maient pareillement une sorte de garde noble, et ces *comites* s'appelaient, comme on sait, *antrustions*. Ils tiraient leur nom de la *trustis* ou fidélité qu'ils devaient au roi, et non de celle que le roi leur devait. *Trustis*, en effet, signifie mot à mot « aide, » « protection, » et les *comites* juraient au roi *trustem et fidelitatem*, en entrant à son service. En somme, le titre d'antrustion, pris étymologiquement, répond à celui de *protectores*, usité à la cour des empereurs. La « légion » franque que le biographe de sainte Aldegonde compare aux *scolares* byzantins ne peut donc s'entendre que du corps des antrustions [1].

Mais pourquoi porte-t-elle un autre nom, celui de *bellatores ? Bellatores* est évidemment la traduction d'un mot allemand. Le mot « antrustion » ne paraît pas avoir été très usité. Les écrivains et les diplômes ne l'emploient jamais. La loi salique et la loi ripuaire le remplacent par une circonlocution : *qui in truste dominica est.* Dans Beowulf et les lois anglo-saxonnes, les *comites* s'appellent *thegnas*. (Comparez *Degen* ou *Swertdegen*.) En vieux allemand *Degan* équivaut à *miles* ou même à *defensor*, sens analogue au mot *antrustion*. On peut donc admettre que ce sont les antrustions ou *Degen* que le biographe de sainte Aldegonde désigne sous le nom de *bellatores* [2].

Mais s'il en est ainsi, la *scola* du palais franc se trouve réduite à un petit groupe d'officiers, et ne comprend pas tous les personnages de la cour. M. Maurice Prou estime que cette interprétation ne doit pas être exclusive et ne s'applique qu'à certains cas. Les légendes des monnaies cataloguées sous les numéros 700 et 701 de la Bibliothèque nationale, où on lit *palati moneta escolare*, doivent s'entendre ainsi, par exemple : monnaie du palais, frappée pour la *scola*, c'est-à-dire pour le corps des antrustions [3]. Mais comme le terme *scola* désigne dans Grégoire de Tours l'ensemble des personnes attachées à la maison d'un évêque [4], est-il téméraire de penser qu'on « a pu désigner par le même mot l'entourage du roi ? » « Je suis donc porté à croire, écrit M. Prou, que *scola*, quand il s'agit du palais royal, peut dé-

[1] Brunner, *Ibid.* Cf. la formule de Marculf, concernant les leudes admis à la cour tout armés.

[2] Brunner, p. 212.

[3] Ce qui détermine M. Prou à adopter cette interprétation, c'est que *escolare* signifiant *palais* ou *palatin*, le mot *palati* deviendrait une redondance. Cette raison n'est cependant pas absolument probante, car on trouve fort bien le maire du palais, *major domus*, désigné vers cette époque sous le titre de *major domus palatii*. Cf. Frédégaire; cap XXIV : « Bertoaldus major domus palatii erat; » cap. LXXXIV : « Erchinoaldus major domus palatii Chlodovei; » *Vita Leodegarii* (ab anonymo), cap. XII : « Palatii major domus. »

[4] *Hist. Francorum*, lib. X, cap. XXVI.

Digitized by Google

signer tantôt le corps des antrustions, tantôt l'ensemble de tous les palatins ; le premier sens, originaire, étroit et technique ; le second dérivé, large et usuel [1]. »

C'est aussi la conclusion à laquelle nous nous arrêterons et que nous allons essayer de corroborer par quelques textes hagiographiques.

Que l'explication de M. Brunner, assimilant les *bellatores* aux antrustions, soit juste ou inexacte, il paraît, du moins, sûr que ces *bellatores* formaient un corps à part, une *scola* comparable aux *scolares* des Grecs et aux *protectores* des Latins.

Il paraît également certain que ces *bellatores* avaient pour chef le maire du palais.

Or, le maire du palais avait la haute main sur tout le personnel de la cour. Serait-il bien surprenant que l'ensemble de ses subordonnés ait fini par prendre, dans le langage usuel, le nom de *scola*, primitivement réservé aux *bellatores ?* Remarquons que ces *bellatores* étaient plus spécialement les *comites*, les compagnons de guerre du roi. Or, le mot *comites* a pris une très grande extension aux temps mérovingiens. C'étaient les *comites* qui administraient les cités et y rendaient la justice. Le mot *miles*, correspondant au *degan* allemand et presque synonyme d'antrustion, s'était pareillement élargi. Le service du palais, remarque Fustel de Coulanges, s'appelait du même nom que sous l'empire romain, *militia*, même quand il n'avait aucun caractère militaire [2]. » Si la seconde Vie de saint Wandrille distingue entre les *militaria gesta* et les *aulicae disciplinae* [3], en revanche la Vie de saint Austrégésile désigne d'un seul mot tous les offices de la cour : *sub saecularі disciplina militavit* [4]. Un passage de la *Vie* de saint Herbland est à cet égard encore beaucoup plus significatif : « Parentes autem ejus videntes eum litterarum doctrinis magna ex parte instructum *regalibusque militiis aptum*, ab scolis eum recipientes, *regiam* introduxerunt *in aulam ;* atque Regi Francorum eum cum magno honore *militaturum* commendaverunt, quatenus *per tramitem militiae* ad debitum progenitorum perveniret honorem [5]. » Cette extension du mot *militia* s'explique assez aisément si l'on considère que le maire du palais qui avait la charge de diriger les *bellatores*

[1] *Recueil de dessins de monnaies mérovingiennes*. Extrait de la *Revue numismatique*, 1893, p. 6 du tirage à part.

[2] *La Monarchie franque*, p. 145.

[3] Cap. II, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. B.*, t. II, p. 535.

[4] Cap I, ap. Mabillon, *Ibid.*, t. II, p. 95.

[5] *Vita Hermenlandi*, cap. III, ap. Mabillon, *Ibid.*, t. III, I, p. 384-385. Sur la valeur de la *Vita Hermenlandi*, cf. A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, 1896, t. I, p. 567.

Digitized by Google

surveillait pareillement la formation des autres fonctionnaires. C'est à un maire Gondulfe que fut confié saint Arnoul, *exercitandus bonis actibus*. Son biographe remarque qu'il devint particulièrement habile dans le maniement des armes. Or peut-on dire que les *bonis actibus* signifient uniquement les exercices militaires [1]? Cette interprétation serait d'autant plus singulière, que les talents administratifs de saint Arnoul l'illustrèrent beaucoup plus que ses exploits guerriers. C'est donc à tout l'ensemble des fonctions de la cour que s'appliquaient parfois les mots *militabant, militia* [2], et le maire du palais était le chef de cette *militia* aussi bien que des corps des *bellatores*. Qu'on ait, par suite, désigné tous les subordonnés du *major domus* par le nom de *scola*, primitivement réservé à un corps spécial de fonctionnaires dont il était le chef, il n'y a pas lieu de s'en étonner. On s'expliquerait ainsi qu'à l'époque carolingienne la maison du roi ait été désignée couramment par le mot *scola* : « Et ideo *domus regis scola* dicitur [3], » écrivent les évêques de France au roi Louis de Germanie.

En résumé, le texte allégué par M. l'abbé Couture, pour établir l'existence d'une école littéraire ou cléricale au palais des rois mérovingiens, n'a pas le sens qu'il lui attribue.

La *scola* du palais franc avait pour chef le *major domus*.

Primitivement la *scola* désignait un corps spécial de *comites*, de gardes du roi, que le biographe de sainte Aldegonde désigne sous le nom de *bellatores*, très probablement les antrustions.

Plus tard, il semble que, dans le langage usuel, la *scola* du palais ait compris tantôt le corps des antrustions, tantôt l'ensemble de tous les palatins.

E. VACANDARD,
Aumônier du lycée de Rouen.

[1] *Vita Arnulphi*, cap. III-IV, éd. Krusch, *Rer. meroving. SS.*, t. II, p. 433.

[2] Noter le mot *miles* appliqué à un échanson dans la *Vita Hermenlandi* : « In aula commorans regia, ex tirunculo perfectus ita effectus est *miles*, ut rex eum *principem* constitueret pincernarum. » Cap. III, ap. Mabillon, *loc. cit.*, p 385. Cf. Flodoard, *Hist. Remens. Ecclesiae*, II, 5 : « In palatio militare. »

[3] Texte cité par du Cange, au mot *Schola*. Noter cependant que le mot *scola* était encore employé au sens de *militares viri* durant l'époque carolingienne. La *Vita Adriani* (cap. XXXVI) distingue entre les *scolae militares* et les *pueri* de l'école palatine : « Universas scholas militiae una cum patronis simulque et pueris, qui ad discendas literas pergunt. » Le moine de Saint-Gall (I, XI, p. 736) signale pareillement à la cour de Charlemagne des *militares viri vel scholares alae*; cf. Brunner, *loc. cit.*, p. 212.

Digitized by Google

II.

LES ORIGINES DE LA GUERRE DE CENT ANS[1]
PHILIPPE LE BEL EN FLANDRE

Depuis quelque temps, l'attention des érudits semble se porter plus particulièrement sur le règne de Philippe le Bel. Les études de Boutaric sur cette époque avaient ouvert le chemin; mais, après lui, il restait encore beaucoup à moissonner. Sous ce règne, il se passa en effet tant de choses si importantes et les documents deviennent si abondants, que les historiens pourront, pendant longtemps encore, y trouver le sujet de nombreuses études.

De tous les travaux parus dans ces dernières années sur cette période de notre histoire, le plus important certainement et le plus neuf est celui de M. Frantz Funck-Brentano, qui vient d'obtenir le prix Gobert, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il choisit comme objet de ses investigations une des phases les plus compliquées : les relations de Philippe le Bel avec la Flandre. Mais, grâce à d'immenses recherches, faites tant en France qu'en Belgique, au dépouillement d'un nombre considérable de volumes, il a su débrouiller la trame de tous ces événements qui agitèrent la première partie du XIVe siècle ; et non seulement il les présente avec une grande netteté, mais encore il s'est efforcé de les expliquer. Dans ce livre, M. Funck-Brentano a montré qu'il était un excellent érudit, doublé d'un véritable historien. Il ne se contente pas, en effet, de présenter l'enchaînement des faits dans toute leur rigueur, mais encore il cherche derrière ces faits leur mobile et leur raison. Aussi, toute personne qui voudra étudier les conditions sociales et économiques de la Flandre au moyen âge devra lire attentivement son travail ; elle y trouvera un grand nombre d'observations justes et généralement bien présentées.

La thèse de M. Funck-Brentano peut se résumer en cette question : Pourquoi la Flandre, qui au XIIIe siècle était amie de la France, est-elle devenue son ennemie au commencement du XIVe siècle ? quelles sont les causes de ce revirement ? Pour répondre à cette question, l'auteur

[1] *Les Origines de la guerre de Cent ans. Philippe le Bel en Flandre*, par Frantz Funck-Brentano. Paris, Honoré Champion, 1897, in-8 de XXXIV-707 p.

Digitized by Google

nous retrace d'abord le tableau de la situation de la Flandre à la fin du XIIIe siècle. A cette époque, ce pays, vassal de la France, lui était attaché, non seulement par les liens du devoir, mais aussi et plus encore par une sincère affection. Sous la protection des rois de France, l'industrie et le commerce y avaient pris un essor qui ne put, hélas! renaître après la guerre de Cent ans. La population des villes telles que Bruges, Gand, Ypres, s'était élevée à un chiffre considérable, de beaucoup supérieur même à celui que l'on peut constater actuellement. Toute l'industrie de la fabrication des draps et du tissage, en Europe, semblait s'être concentrée sur ce coin de terre. Les artisans, protégés par une réglementation très minutieuse, n'avaient pas à craindre la concurrence des grandes entreprises. Les maîtres, en effet, ne devaient employer qu'un nombre de métiers et d'ouvriers déterminé, et ces derniers ne devaient travailler que tant d'heures. Dans ces conditions, les ouvriers pouvaient facilement trouver le travail qui leur était nécessaire pour vivre, mais par contre, il ne leur était pas possible, avec leur métier, d'acquérir la fortune. Cette réglementation trop minutieuse de l'industrie, ces entraves apportées à son libre développement et à son expansion, furent la cause de toutes les perturbations qui amenèrent ensuite la ruine de ce pays.

La fabrication des étoffes, comme nous l'avons dit, subissait de nombreuses entraves; mais le commerce n'en avait pas. Là fut le défaut de la constitution sociale de ces communes flamandes. Il y eut, en quelque sorte, un manque d'équilibre. Tandis que l'artisan demeura toujours un simple ouvrier, ne pouvant employer que quelques aides et n'ayant jamais le moyen d'arriver à la richesse, le commerçant, au contraire, qui achetait en Flandre des marchandises de première qualité et dans d'excellentes conditions, trouvait dans leur vente la source de gros bénéfices. De cette manière, la richesse se trouva peu à peu accumulée entre les mains de toute la classe marchande. De plus, la noblesse flamande, contrairement à la féodalité française, trouvant le séjour des villes plus agréable que celui des campagnes, y avait fixé sa résidence. Ces deux classes de la société, la noblesse et la bourgeoisie enrichie par le commerce, marchèrent souvent de pair et formèrent peu à peu une sorte de caste supérieure qui, sous le nom de patriciat, arriva à détenir le pouvoir ainsi que la fortune.

Du jour où le gouvernement des grandes villes passa entre les mains des patriciens, ceux-ci firent tous leurs efforts pour qu'il ne vînt pas à leur échapper. De là des réglementations qui amenèrent l'exclusion de la plèbe; mais aussi, comme conséquence, un antagonisme violent, qui fut la cause de bien des révolutions, s'éleva entre ces deux classes et fit souvent couler le sang. Les patriciens, en effet,

Digitized by Google

se sentant maîtres absolus dans les villes, ne voulurent rendre aucun compte de leur gestion et cherchèrent à exonérer leur classe de toutes les charges, tandis qu'ils faisaient retomber sur les plébéiens tout le poids des impôts et des corvées. Ceux-ci, ne pouvant à la fin supporter toutes les vexations et toutes les injustices qu'on leur faisait subir, secouèrent le joug des classes supérieures. Ces révoltes dans les communes amenèrent fatalement l'intervention du comte. Malheureusement, Gui de Dampierre, presque toujours obéré, avait souvent besoin des riches patriciens; aussi, dans plusieurs de ces révoltes, se montra-t-il favorable à cette classe. Le peuple se tourna alors vers le roi de France, pour lui demander aide et justice.

D'une façon générale, Philippe le Bel soutint le peuple et exigea que justice lui fût rendue ; mais alors, il se heurta à de nombreuses difficultés que lui suscita Gui de Dampierre. Ce dernier, pour arriver à se soustraire à la suzeraineté du roi de France, conclut un traité d'alliance avec l'Angleterre et chercha par tous les moyens, non seulement à enlever son peuple à l'influence française, mais encore à le tourner contre Philippe le Bel. Les événements le servirent à souhait. A la suite de querelles qui avaient éclaté tant sur mer que sur les frontières entre Français et Anglais, Philippe le Bel avait cité Édouard Ier à comparaître devant lui, et avait prononcé la confiscation du duché d'Aquitaine. En retour, Édouard rompit toutes relations commerciales avec la France. Philippe le Bel, sachant qu'il nuirait ainsi beaucoup à l'Angleterre, défendit d'importer dans le royaume les laines de ce pays; une semblable mesure appliquée à la Flandre était l'anéantissement de son industrie; tous ses métiers, en effet, étaient presque uniquement alimentés par les laines anglaises; aussi le comte, appliquant ces mesures de proscription dans toute leur rigueur, ne manqua pas de faire ressortir qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres du roi de France. Peu à peu, grâce à l'instigation de l'Angleterre, la conduite de Gui de Dampierre amena une rupture avec Philippe le Bel, rupture qui se termina par la captivité du comte.

Pendant les deux années que durèrent tous ces troubles, les dissensions entre le patriciat et le peuple ne firent que s'accroître. Le triomphe du roi de France fut encore la cause de nouveaux mécontentements, les partisans du comte ayant eu leurs biens confisqués. Des agitateurs mirent à profit ces prétextes, ainsi que les maladresses commises par les agents et les représentants de Philippe le Bel, et arrivèrent peu à peu à tourner le peuple contre lui en le représentant comme le partisan des patriciens. A la tête des meneurs étaient Pierre Coninc et Guillaume de Juliers, dont M. Funck-Brentano retrace un excellent portrait. Ce fut à leur instigation que les Brugeois

Digitized by Google

se soulevèrent contre la France, et ce furent leurs excitations qui provoquèrent les matines brugeoises, suivies peu après de la sanglante défaite de Courtrai infligée aux armes françaises. La bataille de Courtrai eut son retentissement dans toute la Flandre, et marqua le triomphe de la classe populaire et des artisans sur le patriciat. Mais ce triomphe fut de courte durée. Philippe le Bel, ne se laissant pas abattre par cette défaite, prépara sa revanche, et deux ans après, il l'obtint éclatante, d'abord à Zieriksée, où sa flotte vainquit celle des Flamands, puis à Mons-en-Pevèle, où ils furent écrasés et perdirent leur chef, Guillaume de Juliers. Le résultat de cette bataille fut de rendre le roi de France maître d'une grande partie de la Flandre, et de détacher de ce pays les alliés qu'il avait.

Le traité d'Athis, qui mit fin à toutes ces luttes, condamna en outre les Flamands à verser au roi une forte indemnité de guerre. Mais toutes ces commotions, tous ces frais, toutes ces dépenses amenèrent la ruine du pays. Une des conséquences de cet antagonisme du parti démocratique contre le patriciat et la couronne de France fut de jeter la Flandre dans les bras de l'Angleterre. Toutes ces dissensions l'avaient détachée de notre pays. Aussi, lorsque commença la grande lutte séculaire entre Philippe de Valois et Édouard III, ce dernier trouva chez les Flamands un précieux appui. Les victoires anglaises ne ramenèrent pas la prospérité dans ce pays, et à partir de ce moment commença sa décadence irrémédiable.

Le tableau de ces convulsions et de ces guerres est vraiment bien tracé; le style de M. Funck-Brentano est en général clair et sobre; on pourrait y relever cependant quelques expressions recherchées et obscures; de même, au point de vue des idées émises, on lui reprochera peut-être aussi quelques théories un peu absolues. Ainsi, il s'est trop laissé fasciner et aveugler par le côté économique des questions qu'il a traitées; les autres côtés sont tout à fait relégués au second plan, ou semblent lui avoir échappé. Enfin, la valeur des différentes parties de son ouvrage est un peu inégale; les deux premières sont incontestablement bien présentées; mais les autres, et surtout la dernière, laissent plus à désirer: l'auteur semble avoir mis plus de hâte à les rédiger, ou n'a plus eu à sa disposition des renseignements et des documents aussi précis que pour les premiers livres; l'on n'y retrouve pas au même degré la claire et lumineuse exposition du début. Néanmoins, ces quelques critiques n'enlèvent rien au mérite du travail, car, comme nous le disions au commencement de cet article, M. Funck-Brentano a su mettre à profit le résultat d'immenses recherches, et d'une façon générale ses indications sont justes. Nous relèverons cependant encore deux erreurs qui proviennent certainement d'une trop grande précipitation de l'auteur à prendre ses notes.

Digitized by Google

Page 475, note 4, parlant des dons que Philippe le Bel fit aux églises, en reconnaissance de la victoire de Mons-en-Pevèle, et en particulier de celui de 100 livres de rente qu'il fit à l'abbaye de Saint-Denis, il dit : « Ces revenus aux églises et abbayes continuèrent à être payés après la mort de Philippe IV. (Voyez les comptes du Trésor sous Philippe de Valois : *Abbas et conventus sancti Dionisii in Francia, pro victoria regis Philippi Pulchri.... 200 l....*) Vingt ans plus tard, la somme avait cependant été réduite de moitié : *Abbas sancti Dionisii in Francia, pro victoria regis Philippi Pulchri, de summa 100 l. par.... 91 l. 19 s. 4 d. par.* Les indications du *Journal du Trésor* n'ont pas été prises complètement, et cette note a été rédigée trop précipitamment. En effet, voici le passage des Journaux du Trésor : *Abbas et conventus sancti Dionisii in Francia, pro victoria regis Philippi Pulchri, pro toto Ascensionis MCCCXXVII et MCCCXXVIII, 200 l. p.* On voit donc que s'il y a 200 livres de données alors, c'est qu'elles sont versées pour deux exercices; par conséquent, dans la suite, la rente ne fut pas réduite. Page 476, il dit encore : « Pour fêter sa victoire, Philippe le Bel enrichit les églises; à Paris, il fit dresser sa statue équestre sous les nefs de Notre-Dame, » et en note, il cite à l'appui de cette assertion un article publié, non dans les *Mémoires*, mais dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, en 1882, p. 120-125, par M. Germain Bapst, qui prouve que la statue équestre de Notre-Dame était non celle de Philippe le Bel, mais celle de Philippe de Valois. L'article est bien intitulé : *Restauration de la statue de Philippe le Bel à Notre-Dame ;* mais toute la dissertation qui précède le mémoire des réparations effectuées à cette statue tend à démontrer et, je crois, démontre victorieusement que l'attribution faite depuis la fin du XVIIe siècle à Philippe le Bel, de cette statue équestre, ne repose sur aucun fondement sérieux, tandis que tout concourt à prouver que ce serait celle de Philippe de Valois, érigée en reconnaissance de la victoire de Cassel.

Ces légers défauts ne nous empêchent pas de reconnaître encore une fois les réelles qualités de cet ouvrage, qui fait le plus grand honneur à M. Funck-Brentano, et reste un des meilleurs travaux qui aient été faits jusqu'alors sur cette question si importante et si compliquée des relations de la France et de la Flandre au XIVe siècle.

JULES VIARD.

Digitized by Google

III.

UNE NOUVELLE BIOGRAPHIE DU POÈTE BRETON JEAN MESCHINOT [1]

M. de la Borderie constate, au début de sa très intéressante étude, que si Meschinot est aujourd'hui bien oublié, il brilla pendant tout un siècle « au grand soleil de la gloire littéraire, » qu'il eut plus d'éditions que Villon (une trentaine environ), que « mentionné avec éloge par tous les critiques et tous les bibliographes du XVIe siècle, son nom a eu la rare fortune d'être en quelque sorte consacré et porté à la postérité par un vers pittoresque de Clément Marot, qui, dans son épigramme à Hugues Salel, énumérant les cités et les provinces d'où étaient venus les meilleurs poètes français, inscrit dans cette liste en lieu d'honneur la patrie de Meschinot :

Nantes la Brette en Meschinot se bagne [2].

Le spirituel critique ajoute que la vogue de Meschinot « ne fut définitivement emportée que par la révolution malherbienne, qui jeta aux gémonies toutes les vieilles illustrations poétiques de la France, en particulier tout le moyen âge, » et que « malgré cette chute, un succès aussi éclatant, aussi prolongé, mérite qu'on en recherche la cause, qu'on essaie de déterminer la véritable physionomie du poète, le véritable caractère de ses œuvres. »

L'étude est divisée en deux parties également excellentes : dans la première, M. de la Borderie s'occupe de l'homme; dans la seconde, du poète. Voici comment il expose son double programme : « Nous allons examiner la biographie de Meschinot, écartant les erreurs dont on l'a trop longtemps encombrée, essayant, sinon de la compléter, du moins d'y introduire quelques faits et quelques documents nouveaux.

[1] *Jean Meschinot. Sa vie et ses œuvres, ses satires contre Louis XI*, par Arthur de la Borderie, de l'Institut. Paris, H. Champion, 1896, gr. in-8 de 128 p. Extrait du tome LVI de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

[2] Et non pas « Nantes la Brette, *où* Meschinot se baigne, » comme l'écrit M. Levot dans la *Biographie bretonne* (II, 469), réduisant ainsi, selon la malicieuse remarque de M. de la Borderie, toute la gloire de Meschinot à s'être baigné à Nantes.

Digitized by Google

Nous étudierons ensuite les œuvres, que personne depuis trois siècles n'a lues en entier, où on peut espérer par conséquent faire quelque découverte. »

Avant de raconter la vie de Meschinot, M. de la Borderie montre ainsi combien ses devanciers ont été déplorablement insuffisants : « A part la récente notice de M. Trévédy [1] et la note de Brunet dans la quatrième édition du *Manuel du libraire* (1843), note fort courte, mais relative à un point fort important, tout ce qu'on a écrit sur Meschinot et ses œuvres se distingue par une absence de critique vraiment étonnante : caractère qui brille surtout dans les deux notices le plus souvent citées, approuvées, et auxquelles jusqu'à ces derniers temps on accordait le plus d'autorité, je veux dire celles de Goujet et de Levot [2]. M. Trévédy a justement et plaisamment démoli celle de Levot [3] : le bon, laborieux, consciencieux auteur de la *Biographie bretonne* a eu là des distractions si étranges qu'elles ressemblent comme deux gouttes d'eau à des insanités. Par exemple, plaçant la naissance de Meschinot en 1430 et sa mort en 1491, donc lui donnant en tout soixante et un ans de vie, Levot dit qu'il exerça la charge de maître d'hôtel pendant plus de soixante ans, tant auprès de Jean V, duc de Bretagne, et de ses successeurs qu'auprès de la duchesse Anne et des rois de France Charles VIII et Louis XII. Louis XII étant monté sur le trône en 1498, cela revient à dire que Meschinot exerça cette charge *dès sa naissance* et continua de la remplir non seulement jusqu'à sa mort, mais *sept ans après* [4]. »

La citation est un peu longue, mais le passage est écrit avec tant de verve et d'humour que je n'ai pu résister à l'envie de le reproduire tout entier. Après avoir félicité M. de la Borderie de mettre beaucoup d'agrément dans sa très sûre érudition, je résumerai en quelques li-

[1] *Études bretonnes. Jehan Meschinot, poète de la duchesse Anne* (Vannes, Lafolye, 1890). Voir (p. 59) une autre flatteuse mention d'un ingénieux travail manuscrit de M. le président Trévédy.

[2] *Bibliothèque françoise*, IX, 1745, 404-419 ; *Biographie bretonne*, II, 1857, 467-470.

[3] M. Trévédy est un terrible démolisseur. C'est à lui principalement que l'on doit la destruction d'une prétendue héroïne, sœur d'armes de Jeanne d'Arc, d'une fausse idole que l'on nous présentait sous le nom de *Pereinaïc*, nom aussi fictif qu'elle-même. Voir dans la *chronique* du *Bulletin critique* (livraison du 5 juillet 1897, p. 379) ce que l'on dit de sa prochaine campagne contre la légende de *Correl*, si fameux sous le nom de la Tour d'Auvergne et sous le titre de premier grenadier des armées de la République.

[4] M. de la Borderie assure qu'il « y a bien d'autres drôleries qu'on peut voir dans la critique de M. Trévédy, » que l'abbé « Goujet n'en a guère moins, » et que « Niceron (*Mémoires*, XXXVI, 1736, 357-361), et Colletet, si peu qu'ils disent, n'en sont point exempts. » L'auteur des *Vies des poètes françois* est cité d'après la notice tirée de son manuscrit par M. Olivier de Gourcuff (Vannes, Lafolye, 1890).

Digitized by Google

gnes la notice biographique qu'il consacre au poète, son compatriote. S'appuyant sur une épitaphe en vers imprimée dans une des plus vieilles éditions de Meschinot (sans date, mais de la fin du xve siècle, entre 1493 et 1495), épitaphe souvent mal lue [1], il indique le 12 septembre 1491 comme la date incontestable de sa mort [2]. Il établit ensuite qu'en dépit de la légende qui fait un maître d'hôtel perpétuel de Meschinot, ce dernier remplit ces fonctions dans la maison ducale pendant trois ans au plus, et que tout le reste de sa vie fut voué à la profession des armes. Il établit encore, d'après un aveu rendu, le 6 mars 1451, par Guillaume Meschinot, le père du poète [3], que la terre des Mortiers, dont le père et le fils furent seigneurs, était située en la paroisse de Monnières et relevait de la baronnie de Clisson [4]. M. de la Borderie observe que cette situation du modeste fief des Mortiers, « bien constatée, confirme pleinement l'extraction bretonne de Meschinot, sa résidence originelle et constante au pays nantais, et coupe court par conséquent aux tentatives d'assimilation qu'on a voulu faire entre lui et un Jean Meschinot, originaire du Poitou, possessionné et domicilié à Pouzauges, lequel eut, en 1444, des aventures conjugales fort peu enviables [5]. »

[1] Parmi les coupables, on compte le P. Niceron, l'abbé Goujet, Kerdant, Levot lui-même, dans une première notice sur Meschinot, fournie en 1843 à la *Biographie universelle*. Plus tard (1857), Levot se ravisa et adopta l'explication de Brunet, sans daigner le nommer.

[2] Cette date avait été déjà précisée dans le *Dictionnaire historique de la France*, où de moins exacts renseignements sont donnés sur l'époque de la naissance du poète, placée par M. Lud. Lalanne « de 1415 à 1420, » et par M. de la Borderie « de 1420 à 1422. »

[3] Voir cet aveu à l'*Appendice* (n° 1, p. 37). Les autres pièces justificatives de la première partie sont celles-ci : II. *Passages de Jean Meschinot à Marcillé en compagnie du comte de Laval;* III. *Mission de Meschinot à Marcillé;* IV. *Autre mission du même au même lieu;* V. *Lettres de François II, duc de Bretagne, éteignant, sur l'accord des parties, une poursuite pour injures verbales intentée par Meschinot père et fils contre Jean et Pierre du Boisbrassu;* VI. *Extraits d'actes concernant Gilles Meschinot, seigneur des Mortiers.* A l'*Appendice* de la seconde partie nous trouvons : I. *La famille du Boisbrassu;* II. *Note bibliographique* (sur les éditions de Meschinot. Le *Manuel du libraire* en indique 22, de 1493 à 1539, et le *Supplément* (1878) en indique deux de plus. M. Claudin, le savant libraire, en a retrouvé une autre, la seconde en date (1494). M. de la Borderie en connaît deux ou trois ignorées de Brunet et se propose de les décrire plus tard); III. *Manuscrits de Meschinot* (conservés à la Bibliothèque nationale, n°s 2206 et 24314 du fonds français).

[4] La paroisse de Monnières est maintenant une commune du canton de Clisson, arrondissement de Nantes.

[5] Voir l'article *Meschinot* dans la *Nouvelle biographie générale* éditée par la librairie Firmin Didot, XXXV. 1861, col. 140 Selon M. de la Borderie, l'assimilation proposée entre ce Meschinot de Pouzauges et le poète est d'autant moins acceptable, que ce dernier servait comme écuyer dans la maison du duc de Bretagne, de 1442 à 1446 et ultérieurement, en sorte qu'il ne pouvait être domicilié à Pouzauges en 1444. M. de Courcy (3e édition de son *Nobiliaire*

Digitized by Google

Les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* ont fourni au consciencieux chercheur, pour la période comprise entre 1442 et 1487, diverses mentions de son héros négligées par les précédents biographes. On y trouve, par exemple, que l'auteur des *Lunettes des princes* reçut, en qualité d'écuyer de François Ier, duc de Bretagne, dans la distribution des étrennes faite à la maison ducale, le 1er janvier 1446, un gobelet d'argent du poids de deux marcs. On y trouve aussi qu'il fut honoré de la confiance du duc Pierre II, lequel l'emmena avec lui dans ses deux voyages à la cour de France, le premier à Tours en février 1452 [1], le second à Bourges en juillet 1455. On y trouve enfin qu'en 1453, pendant que Pierre II « lançait sur la Guyenne cette vaillante armée bretonne qui gagna la bataille de Castillon (17 juillet) et délivra définitivement la France des Anglais, » Meschinot fit partie de la troupe d'élite que le duc garda près de lui pour repousser une descente probable de ces insulaires en Bretagne, et que, l'année suivante, comme on s'inquiétait du même péril, le poète-soldat fut placé au poste le plus menacé, à Saint-Malo. D'après les comptes (1461-1487) du règne du duc François Ier, « Jehan Meschinot, sieur des Mortiers, » reçut de ce prince plusieurs missions militaires. C'est ainsi qu'il fut chargé de passer des revues en 1469, 1474-1475, 1477. D'autres documents officiels prouvent qu'il fut mis à la tête du service de la maison d'Anne de Bretagne, son nom figurant le premier sur la liste des maîtres d'hôtel de la princesse, de laquelle le dévoué serviteur reçoit pour son deuil une part de drap plus considérable que celle de ses deux collègues. M. de la Borderie, après avoir rappelé que Meschinot touchait, comme gentilhomme de la garde ducale, une solde de trois cents livres par an (9,000 francs environ, valeur actuelle), reconstitue le domaine patrimonial (d'une centaine d'hectares) qui représentait la fortune personnelle du poète et qui était formé de trois fermes dont le chef-lieu était le manoir des Mortiers-Guibort ou Guibour (aujourd'hui les Bas-Mortiers). Il estime que le revenu de cette terre (comprise en entier dans la paroisse de Monnières) était, bon an mal an, de trois mille livres, et que le seigneur des Mortiers, « après avoir peiné,

de Bretagne) a donc eu tort de donner pour femme au poète Meschinot Philippa d'Andouelles, épouse de Meschinot de Pouzauges.

[1] Meschinot revint à Tours un peu plus tard (décembre 1457), accompagnant le connétable de Richemont, devenu Arthur III de Bretagne, et assistant avec lui aux fêtes qu'y donna le roi de France. Meschinot y composa des vers de circonstance — médiocres comme tous les vers de genre — et que son généreux protecteur paya fort au-dessus de leur valeur : *A Meschinot, pour un rondeau, cinq escuz*, porte le compte du trésorier de Bretagne. Encouragé par la gratification, l'auteur dut commettre bien vite une récidive, car, quelques lignes plus bas, est mentionné pour le même un autre don de dix écus.

Digitized by Google

sué, porté le harnois pendant plus de quarante ans, » se trouvait jouir annuellement d'une somme totale de douze mille francs à peine. Pour améliorer sa situation financière, Meschinot entra comme gentilhomme dans la maison d'un des plus grands seigneurs de Bretagne, dans celle de Gui XIV, comte de Laval, où, « défrayé de tout, il trouva une existence plantureuse. » C'est à l'aide d'une liasse de pièces des anciennes archives du château de Vitré, liasse concernant l'administration de la seigneurie de Marcillé, une des grandes châtellenies composant la baronnie de Vitré, que M. de la Borderie a pu indiquer le rôle joué par notre poète chez les Laval, rôle qui fut surtout brillant le jour où, auprès du comte Gui XIV, il eut l'honneur de souhaiter à Nantes, au nom de la Bretagne (juin 1471), la bienvenue à la seconde femme du duc François II en une de ses meilleures pièces de vers et qui n'avait encore jamais été citée nulle part : *Balade faicte pour la duchesse Margarite de Foix quant elle vint en Bretaigne.*

Je m'étendrai beaucoup moins sur la portion littéraire de la notice que sur la portion historique. En cette seconde moitié de son travail M. de la Borderie examine successivement : 1° l'autobiographie poétique de Meschinot, formant la première partie de ce qu'on appelle aujourd'hui les *Lunettes des princes ;* 2° ses poésies politiques, comprenant les satires contre Louis XI et des pièces relatives à divers personnages et à divers événements du duché de Bretagne; 3° les *Lunettes des princes,* c'est-à-dire le poème allégorique, abstraction faite de la partie autobiographique mentionnée ci-dessus ; 4° les poésies diverses. L'analyse des œuvres de Meschinot (avec nombreux extraits) est fort bien faite et nous révèle de curieuses particularités. C'est surtout l'examen des poésies politiques qui présente un piquant intérêt. M. de la Borderie a parfaitement démontré que les vingt-cinq ballades qui suivent les *Lunettes des princes,* et qui constituent un pamphlet des plus violents, des plus implacables contre Louis XI, ont été composées de compte à demi par Meschinot et par le chroniqueur Georges Chastelain, conseiller favori de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La collaboration des deux poètes n'avait encore été signalée par aucun de leurs biographes et cette découverte, précieuse à la fois pour l'histoire littéraire et pour l'histoire politique, fait un très grand honneur à la sagacité d'un critique auquel on pourrait seulement reprocher d'avoir jugé avec un peu trop de complaisance les poésies de son cher compatriote, lesquelles ne sont pas, comme on l'a dit et redit, rien que des sermons de morale banale platement et lourdement écrits, mais qui ne sont pas non plus abondantes en « vers pleins, riches et verveux, » en « expressions trouvées, » en « images originales d'une fière et haute couleur. » Tout cela — excusable illusion ! —

Digitized by Google

a été vu à travers le prisme embellissant d'un ardent patriotisme. M. de la Borderie vante beaucoup la noblesse des sentiments de son héros. Je n'y contredis pas et je reconnais bien volontiers que l'homme, en Meschinot, fut infiniment supérieur au poète.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Digitized by Google

LE
CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRIBOURG

I.

A une époque où toutes les branches de l'activité humaine semblent s'épanouir en des congrès, on ne saurait s'étonner que les catholiques aient aussi les leurs. Il en est de diverses sortes. Ceux qui ont pour objet le développement et l'expansion intellectuels méritent plus particulièrement notre attention.

En attendant la troisième réunion *décennale* du « Congrès bibliographique international de la Société bibliographique, » qui aura lieu l'an prochain à Paris, il ne sera pas sans intérêt de dire quelques mots du quatrième « Congrès scientifique international des catholiques, » *triennal* celui-là, qui vient de se tenir à Fribourg en Suisse, du 16 au 20 août dernier, et même au 21, si l'on tient compte des fêtes du troisième centenaire du bienheureux Pierre Canisius, un apôtre du pays fribourgeois, fêtes que le gouvernement cantonal avait tenu à faire succéder immédiatement aux assises du congrès.

Aussi, dès avant le jour de leur ouverture, la jolie petite ville de Fribourg était-elle pavoisée, festonnée, enguirlandée à toutes couleurs et sous toutes les formes, voulant par là témoigner aux congressistes la satisfaction qu'elle éprouvait de leur présence.

C'est Mgr Deruaz, le vénérable évêque de Lausanne et Genève, dans la circonscription pastorale duquel l'ancien diocèse de Fribourg est aujourd'hui compris, qui a prononcé le discours d'ouverture. Il était entouré de NN. SS. Haas, évêque de Bâle et Lugano ; Molo, administrateur apostolique du Tessin ; Egger, évêque de Saint-Gall ; Jacquet, franciscain, évêque de Jassy (Roumanie) ; Schmitz, évêque auxiliaire de l'archevêque de Cologne ; O'Callaghan, prélat irlandais, de Rome ; Baumgarten, également de Rome ; Kirsch, de Fribourg ; et de MM. Python, membre du gouvernement cantonal préposé à l'instruction publique ; le baron de Hertling, président de la *Goerres Gesellschaft*, député à la Chambre bavaroise et au Reichstag allemand ; Sturm, professeur à l'Université de Fribourg.

Digitized by Google

Après avoir remercié le comité d'organisation de l'avoir désigné pour la présidence honoraire, honneur qu'il rapporte à ses vénérables collègues, et surtout d'avoir choisi la ville suisse de Fribourg pour lieu de la réunion, Mgr Deruaz, en s'appuyant sur l'autorité de Mgr Freppel, et plus encore sur celle du Souverain Pontife, a défini l'esprit, le but et les résultats de l'œuvre des congrès scientifiques des catholiques.

Un discours en langue allemande de M. Sturm, souhaitant, au nom du comité d'organisation, la bienvenue aux membres participants du congrès et retraçant à grands traits les travaux préparatoires des comités locaux de tous les pays catholiques du monde, fait suite aux paroles de Mgr Deruaz; il termine par un hommage à la mémoire de Mgr d'Hulst, président du comité français, et de M. le professeur Barberis, du collège Alberoni, de Plaisance, président d'un des comités italiens, tous deux enlevés prématurément au service de l'Église et de la science.

La langue française a repris ses droits dans un rapport de haut intérêt sur les travaux de préparation du comité central d'organisation, lu par Mgr Kirsch, secrétaire de ce comité, rapport dans lequel a été hautement signalée la part initiale et prépondérante prise à l'œuvre du congrès par deux morts regrettés : Mgr d'Hulst et le chanoine Duilhé de Saint-Projet.

Il a été procédé ensuite à la nomination, sur les propositions du comité d'organisation et par acclamation, du bureau général du congrès et des bureaux de chacune des dix sections [1] entre lesquelles sont répartis les trois cents mémoires envoyés et acceptés pour y être lus et discutés. Ont été nommés : présidents honoraires, Mgr Deruaz et M. Python; vice-présidents honoraires, les autres évêques et de nombreuses notabilités présentes; président effectif, M. le baron de Hertling; secrétaire général, Mgr Kirsch, prélat de Sa Sainteté et professeur à l'Université de Fribourg.

M. le baron de Hertling, dans un discours commencé en allemand et terminé en excellent français, a remercié de l'honneur qui lui était fait et qu'il accepte en tant que dirigeant depuis vingt-cinq ans l'association scientifique et catholique de la *Goerres-Gesellschaft*.

On ne saurait d'ores et déjà donner un compte rendu du congrès qui nous occupe; il faudrait être en possession des procès-verbaux de toutes les séances, tant générales que particulières aux sections, lesquels ne seront publiés que plus tard. Il est toutefois possible de

[1] Ces sections étaient au nombre de six seulement au premier Congrès (1888), de sept au Congrès de 1891, et de huit en 1894. Le nombre croissant des travaux et mémoires fournis oblige à subdiviser de plus en plus les spécialités.

Digitized by Google

tracer les principaux traits de sa physionomie d'ensemble et de signaler quelques-uns des discours ou mémoires qui y ont été le plus remarqués.

Occupons-nous d'abord des séances générales, pour jeter ensuite un rapide coup d'œil sur les travaux de quelques-unes des sections.

La première séance générale du mardi a été principalement occupée par la lecture d'un mémoire du R. P. Berthier, dominicain et professeur à l'Université, sur l'histoire des corporations d'arts et métiers dans le canton de Fribourg, qui y ont toujours donné d'excellents résultats et que l'on projette d'y rétablir sous le nom de syndicats professionnels.

Une deuxième séance générale a eu lieu à la fin de l'après-midi, en vue de déterminer le choix de la ville où siégerait le congrès de 1900. On avait, à Bruxelles, en 1894, indiqué Munich comme un lieu de réunion possible pour le cinquième congrès. Mais, à Fribourg, quelques congressistes, par l'organe éloquent de Mgr Baumgarten, ont insisté pour le choix de la ville de Rome, se faisant fort de l'appui de S. Ém. le cardinal Barberini. Une discussion très animée s'en est suivie, chacune des deux propositions ayant de chauds partisans; en sorte que l'assemblée semblait perplexe, lorsque M. Toniollo, professeur à l'Université de Pise, avec une parole chaude, vibrante et facile à suivre, bien qu'en langue italienne, a combattu le projet de choisir Rome, en raison des difficultés qui pourraient y surgir dans les conditions où se trouve actuellement la Ville éternelle. Le bureau a donc décidé que Munich serait, en 1900, le siège du congrès.

A la séance générale du troisième jour, nous avons eu la joie de voir un évêque français, et l'un des plus vaillants, figurer au bureau général, et surtout la joie de l'entendre. Mgr Turinaz, évêque de Nancy, après avoir adressé un salut respectueux et confraternel à chacun des évêques présents, a tracé, dans une brillante improvisation, un tableau des grands et principaux faits de la science contemporaine en montrant l'inanité du reproche de leur prétendue opposition aux vérités de la foi, appuyant sa démonstration par l'exemple des grands savants qui ont été en même temps de fermes croyants.

M. de Lapparent, l'illustre géologue auquel l'Académie des sciences vient d'ouvrir ses portes, prenant ensuite la parole, s'est excusé, après le discours si plein de chaleur et de feu que l'auditoire vient d'entendre, d'avoir à parler.... de la glace ! C'est, en effet, sur les anciens grands glaciers que portait sa conférence ; il a combattu une théorie toute nouvelle proposée par un géologue du Muséum d'histoire naturelle de Paris, M. Stanislas Meunier, qui prétend réduire les glaciers tertiaires et quaternaires à des phénomènes de non plus grande étendue que les petits glaciers de nos jours; ceux-ci sont stables, ceux des

Digitized by Google

âges antérieurs auraient occupé successivement les différents points où l'on retrouve leurs traces. M. de Lapparent a réfuté cette thèse dans le langage clair, facile, humoristique à ses heures, qui lui est habituel.

L'événement oratoire important de la séance générale du lendemain 19 août a été, à la suite d'un discours en allemand de Mgr Schmidt, une conférence remarquable à tous égards sur le moyen âge. L'orateur, bien connu de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'histoire et sympathique entre tous à ceux qui le connaissent personnellement, était un Belge, notre éminent collaborateur, M. Godefroid Kurth, professeur à l'Université de Liège. Il a réhabilité, au nom des faits et avec preuves à l'appui, cette période de l'histoire contre laquelle les préjugés et l'esprit de parti ont accumulé tant d'erreurs, tant de griefs imaginaires ; puis, sans méconnaître les bons côtés de l'époque de la Renaissance, il en a montré l'influence funeste par la résurrection de l'esprit païen et des mœurs païennes, inoculés aux siècles qui ont suivi.

II.

Après avoir signalé ce qui nous a paru le plus remarquable dans les séances générales, il convient d'appeler l'attention sur quelques-uns des travaux des sections, sans nous astreindre d'ailleurs à l'ordre suivant lequel elles étaient numérotées.

Le préhistorique ou la préhistoire a donné lieu à de fort intéressants mémoires et discussions dans la section d'anthropologie (IXe), qui a été présidée, en droit, par le R. P. Zahm, ancien recteur de l'Université Notre-Dame, en Indiana (États-Unis), mais en fait, avec un grand tact, par le vice-président, M. l'abbé Boulay, professeur à l'Université catholique de Lille. Il faut citer entre autres : *Les Premiers habitants de l'Égypte*, de M. Adrien Arcelin ; *Les Statues préhistoriques de l'Aveyron*, de M. d'Acy ; *Le Bassin de la Seine préhistorique*, par M. l'abbé Parat, du département de l'Yonne ; *La Grotte des Hoteaux*, station préhistorique très importante du département de l'Ain, par M. l'abbé Turnier ; *Les Populations préhistoriques de la Belgique*, par le R. P. van den Gheyn. Nous dirons quelques mots de trois autres mémoires, l'un du marquis de Nadaillac, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l' « Unité de l'espèce humaine ; » un autre du docteur Zahm, sur l' « Évolutionnisme ; » un troisième de M. l'abbé Boulay, sur l' « Antiquité de l'homme. »

Il est fait observer, dans ce dernier mémoire, qu'il est désormais impossible de se contenter des 6,000 ans auxquels, d'après les

Digitized by Google

chiffres incertains de la Vulgate et du texte hébreu, on avait, jusqu'à ces derniers temps, fait remonter l'origine de l'humanité; que d'ailleurs les 240,000 ans que réclame l'école matérialiste par l'organe de M. de Mortillet ne reposent sur aucune preuve et n'offrent même aucune garantie de probabilité. Néanmoins, il propose de les accepter comme extrême maximum, et, entre ce maximum extrême et le minimum trop faible de 6,000 ans, de continuer, avec persévérance et une méthode scientifique rigoureuse, des recherches qui finiront, un jour ou l'autre, par donner une solution sinon absolue et définitive, du moins suffisamment approchée.

M. le marquis de Nadaillac trouve une preuve de l'unité de notre espèce dans la *Similarité des conceptions de l'homme*. Résumant les résultats des découvertes palæthnologiques sur tous les points du globe où elles ont été faites, il constate que partout les procédés employés soit pour la taille ou le polissage des engins en pierre, en bois de cervidés ou en os, pour l'établissement des habitations, etc., sont identiques ou ne diffèrent, suivant les circonstances des lieux ou la différence des climats, que dans une proportion restreinte et où se retrouve toujours le même génie. Cette unité de conceptions ne peut s'expliquer que par l'identité spécifique.

La *Téléologie et l'évolutionnisme*, du R. P. Zahm, est une démonstration de l'harmonie parfaite que la doctrine de l'évolution, renfermée dans de justes limites, exclusivement scientifique, présente avec l'idée d'une Providence créatrice et ordonnatrice telle que la conçoit la pensée spiritualiste et chrétienne. Pour le savant religieux, l'hypothèse évolutionniste et l'hypothèse créationniste sont toutes deux possibles; mais celle-ci lui paraît moins vraisemblable, moins probable que celle-là, laquelle implique plus fortement encore la nécessité des causes finales.

Dans la première section, celle des sciences religieuses, où la présidence avait été attribuée à M. le professeur von Funk, de Tubingue, avec, pour vice-présidents, Mgr Péchenard, recteur de l'Université catholique de Paris, et MM. Savio, de Turin; Segesser, de Lucerne; Donadiu, de Barcelone, il y a lieu de citer un mémoire, en langue allemande, dû au président (sur 28 mémoires fournis dans cette section, 13 étaient en langue allemande, anglaise ou italienne, 4 en latin et 11 seulement en français). Ce mémoire, qui se rattache autant à l'histoire qu'aux sciences religieuses, avait pour sujet : « Les deux derniers livres de l'ouvrage de saint Basile le Grand contre Eunomius. » — Signalons aussi, en passant : « La renaissance des études liturgiques, » de M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut; *De antiqua gentili religione Hungaro-*

Digitized by Google

rum, de M. Alex. Kovats, Temesvar in Hungaria; « l'Accession des Orientaux au calendrier grégorien, » de M. le chanoine Mémain, de Sens.

Des discussions assez animées se sont élevées dans la section des sciences juridiques et d'économie sociale (IVe), présidée alternativement par Don Raffael de Cepeda, professeur à l'Université de Valence, et par M. Lallemand, correspondant de l'Institut, notamment en ce qui concerne, d'une part, les syndicats professionnels, de l'autre, la trop fameuse question de la *Démocratie chrétienne*. M. le professeur Toniollo, ayant terminé un rapport sur la politique commerciale et économique de l'ancienne république de Florence, par cette phrase : « La *démocratie* sera *chrétienne* ou elle sera socialiste, » Mgr Turinaz en prit texte pour signaler le danger de cette expression, en raison des tendances qu'elle abrite, beaucoup de soi-disant démocrates chrétiens faisant profession d'idées qui confinent au socialisme. Aussitôt, un congressiste fribourgeois, que n'effraierait même pas, paraît-il, la qualification de socialiste, pourvu qu'elle fût accolée vaille que vaille à celle de chrétien, releva vivement les paroles du prélat; lorsque celui-ci eut répliqué, preuves en mains, que le Saint-Père est préoccupé et inquiet de pareilles tendances et qu'il a l'intention de réagir contre elles, le « démocrate chrétien » s'oublia jusqu'à infliger un démenti à Sa Grandeur en répliquant qu'il savait pertinemment le contraire.

Cet incident n'a pas laissé de produire une pénible émotion dans l'auditoire.

Une autre discussion, mais celle-ci, bien qu'ardente, toute courtoise de part et d'autre, s'est élevée dans la même section, entre deux économistes de valeur, un Français, M. Hubert-Valleroux, et un Fribourgeois, M. Eugène de Girard, professeur à l'Université de Genève, au sujet des syndicats professionnels, que M. de Girard veut obligatoires à Fribourg, et que M. Valleroux veut libres en France.

M. Lallemand a lu un rapport d'un grand intérêt sur l'Office central des œuvres de charité et de bienfaisance, cette œuvre admirable qui concourt à l'efficacité de toutes les autres. Dans l'importante discussion à laquelle ce rapport a donné lieu, le « démocrate chrétien » de tout à l'heure a énoncé cette singulière observation, que ce serait mal comprendre la parole de Notre-Seigneur : « Il y aura toujours des pauvres parmi vous, » en ce sens qu'on a le devoir de maintenir la pauvreté. On ne sache pas que personne ait jamais imaginé une interprétation aussi saugrenue; la discuter dans un congrès ressemble fort à combattre contre un moulin à vent.

La question de codification du droit canonique, posée par M. le chanoine Pillet, de l'Université catholique de Lille, a été soutenue par

Digitized by Google

Mgr Turinaz. Mgr Schmitz a émis l'avis qu'elle n'est pas assez mûre encore pour être portée devant le pape.

La section de philosophie (IIIe), présidée par le comte de Vorges, a été féconde en discussions parfois un peu subtiles, mais toujours brillantes et d'un haut intérêt. Mentionnons une dissertation du R. P. de Munnynck, professeur au collège dominicain de Louvain, sur la doctrine de la matière première et de la forme substantielle (*hylémorphisme*), comparée à celle de l'atomisme ; un mémoire du R. P. Sertillanges, des Dominicains de Paris, sur les « Preuves de l'existence de Dieu *en dehors de l'idée de commencement;* » — du R. P. de la Barre, S. J., professeur à l'Université catholique de Paris, un travail sur les rapports entre les sciences et la philosophie, intitulé : « Points de départ scientifiques et connexions logiques en physique et en métaphysique ; » — du R. P. Castelein, S. J., professeur au collège des Jésuites de Louvain, sur la difficile et mystérieuse question du fini et de l'infini ; de M. Charles Huit, professeur à l'Université catholique de Paris, sur « le Platonisme en France au XVIIe siècle.... » et tant d'autres dont la seule énumération occuperait ici trop de place.

III.

Dirons-nous quelques mots de la section d'exégétique (IIe), que présidait le R. P. Lagrange, O. P., directeur de l'école pratique d'études bibliques de Jérusalem ? Elle n'a pas fourni moins de trente mémoires, les uns tenant à la préhistoire ; par exemple : *L'Histoire primitive*, du docteur Bourdais, de Paris ; *La Bible vis-à-vis de l'archéologie et des traditions de tous les peuples*, par le docteur Creus y Corominas, de Barcelone; *L'Égyptologie et la Bible*, par l'abbé de Moor, curé-doyen de Deynze (Belgique); *Le Déluge*, par le docteur Sucona y Vallès, de Tarragone, mémoire auquel on pourrait joindre les *Notes d'archéologie orientale* du R. P. Scheil, O. P., qui s'occupe aussi du déluge et, tenant compte des graves objections que rencontre aujourd'hui l'antique interprétation d'universalité attribuée à ce cataclysme, estime néanmoins que la question n'est pas encore résolue et reste ouverte aux recherches et investigations des savants. D'autres travaux sont plus exclusivement spéciaux à la Bible, comme celui du R. P. Lagrange, sur « Les sources de la Genèse, » ou encore celui de l'abbé Charles Robert, de Rennes, sur « La part de Moyse dans la composition du Pentateuque. » Il en est de plus spécialement philologiques ou archéologiques, comme les *Notes de numismatique orientale*, de M. Babelon, conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale de Paris ; les *Notes d'épigraphie palestinienne*, du

Digitized by Google

R. P. Germer-Durand, assomptionniste, de Jérusalem; l'*Étude sur la version syriaque du livre de Daniel, par Jacques d'Édesse*, de l'abbé Graffin, professeur à l'Université catholique de Paris. D'autres mémoires se rapportent à la liturgie, ou à la littérature des écrivains bibliques.

La section des sciences historiques proprement dites, dont il nous reste à parler, a produit cinquante-quatre mémoires, sans compter une conférence spéciale de M. Eugène Jordan dont il est question plus loin. La présidence en avait été dévolue à M. le marquis de Beaucourt, qui, retenu au dernier moment, s'était fait excuser; elle a été exercée par le R. P. de Smedt, de Bruxelles, l'illustre président des Bollandistes, secondé par M. le professeur Grauert, de Munich, et par M. Godefroid Kurth, vice-présidents. Méritent plus particulièrement d'être signalés les mémoires suivants: *La Vie des Pères du Jura*, par M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut; la communication de M. le professeur Grauert sur *Jordan d'Osnabrück*, faite en français, avec un rare bonheur de diction; *la Paix de Clément IX*, par M. l'abbé Cauchie, de l'Université de Louvain; *la Jeunesse de l'empereur Julien*, par M. Paul Allard, de Rouen, dont on a pu lire plus haut la magistrale étude; *l'Œuvre canonique d'Yves de Chartres et son influence*, par M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble: *Sozomène et Sabinos*, par M. l'abbé Batiffol; *les Préliminaires du concile de Lyon (1274)*, par M. Guiraud; *les Origines de la hiérarchie ecclésiastique en Hongrie*, par M. Paul Fabre, professeur à la faculté des lettres de Lille; *la Chancellerie pontificale à la fin du IIe siècle*, par M. Digard, ancien élève de l'École française de Rome; *Croatæ a Romanis Pontificibus contra Turcas usque ad finem sæculi XVI suffulti*, par M. le docteur Jelic, professeur à Zara (Dalmatie); *L'Ordre de la Pénitence et l'origine des Tiers Ordres franciscain et dominicain, au XIIIe siècle*, par le R. P. Mandonnet, O. P., professeur à l'Université de Fribourg.

Mentionnons encore un mémoire non annoncé, mais qui a été très goûté, de M. l'abbé Ratti, conservateur de la bibliothèque ambrosienne de Milan, concernant le cardinal de Sion, et un autre travail de M. Eugène Jordan, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, sur le pape Clément IV et les banquiers italiens (suite à son mémoire du congrès de 1894), alors qu'il avait annoncé : *Le Pape Clément V et la réorganisation de l'Église sicilienne*. Sa lecture n'en a pas intéressé moins vivement l'assistance. Mais à cela ne s'est pas tenu le jeune et brillant professeur. Dans la soirée du 18, il fit, au Kurhaus, devant une cinquantaine d'auditeurs tant français qu'étrangers, une conférence sur *l'Association pour la propagation des études supérieures dans le*

Digitized by Google

clergé, œuvre dont il est un fervent apôtre, et il y obtint, avec justice, le plus éclatant succès.

Nous terminerons là ce que nous pouvons dire des travaux des sections. On comprend qu'il ne soit pas possible d'analyser ni même de mentionner simplement plus de trois cents mémoires lus et discutés dans ces sections. Ce qui précède suffit à en faire saisir l'importance et le caractère.

Avant de clore, toutefois, ce rapide travail, nous devons signaler un incident regrettable qui s'est produit à la suite du banquet du jeudi 19 août, après, du reste, la fête en quelque sorte terminée, les évêques, prélats et autres convives de la table d'honneur s'étant retirés. Mais la jeunesse, ecclésiastique aussi bien que laïque, était restée dans la salle, que n'avait pas quittée non plus la musique municipale de la ville de Fribourg, appelée à se faire entendre pendant la durée du banquet. Ce corps de musique, prié de le faire ou de sa propre initiative, se mit à jouer les airs des chants nationaux des divers États de l'Europe et termina par la *Marseillaise*, chant odieux à tous les cœurs honnêtes qui en connaissent l'histoire, mais que les Français sont bien obligés de subir à l'étranger, puisque, par décret officiel, il est censé, lui aussi, « national. » Jusque-là, rien à dire. Mais la jeunesse française présente eut le tort de bisser par deux fois l'air révolutionnaire, et, ce qui est plus grave et plus blâmable, d'accompagner les musiciens en chantant à pleine voix les paroles de sang et de boue dont se compose l'hymne des anciens terroristes. Et ce qui était profondément triste, c'était de voir de jeunes prêtres, de jeunes moines, parmi les plus ardents à vociférer le « sang impur ! »

L'an prochain aura lieu à Paris, comme nous l'avons dit en commençant, la troisième session décennale du congrès bibliographique international. Nous sommes assuré qu'aucun incident de ce genre n'en déparera la solennité et les travaux.

JEAN D'ESTIENNE.

Digitized by Google

LÉON GAUTIER

La mort de Léon Gautier est pour la *Revue des questions historiques* un deuil de famille. Lié avec le fondateur de ce recueil d'une amitié remontant à leurs débuts dans l'érudition, dans les lettres et dans les œuvres chrétiennes, il avait non seulement applaudi, mais contribué de ses conseils à cette fondation, et il n'a jamais cessé d'en suivre les destinées d'un regard attentif et avec une chaude sympathie. Si sa collaboration y a été moins fréquente que tous et lui-même ne l'auraient désiré, c'est que la multiplicité toujours croissante de ses occupation et de ses travaux, et les grandes et lourdes tâches qu'il s'était assignées, ont toujours absorbé son temps et surchargé son labeur au delà même de toute prudence. Mais outre les quelques articles de fond ou de mélanges dont il a enrichi notre collection, nul de nos anciens lecteurs n'a certainement oublié ses *chroniques*. C'est lui qui a été ici le créateur de ce genre, alors nouveau dans la littérature à la fois historique et périodique, et où nous nous sommes efforcé, seul d'abord, puis avec la collaboration si appréciée de notre cher confrère et ami E.-G. Ledos, de suivre ses traces.

Le lien personnel et intellectuel qui unit la *Revue* à la Société bibliographique nous fait un devoir de rappeler aussi, tout d'abord, que Léon Gautier a été un des premiers adhérents, on pourrait presque dire un des fondateurs de cette société, qui s'est toujours honorée de le compter au nombre des membres de son Conseil d'administration, dont il a été un des vice-présidents, et qui lui avait confié la présidence de son Comité de publication. Il lui a donné, à plusieurs reprises, le puissant concours de sa plume et de sa parole. C'est à lui, à son esprit de féconde initiative qu'a été due l'idée première des Congrès bibliographiques décennaux d'un caractère international, à la fois scientifique et chrétien, tenus à Paris, sous les auspices de la Société, en 1878 et en 1888, et dont la troisième session est en préparation pour l'année prochaine.

Digitized by Google

Il n'y aurait pas, croyons-nous, exagération à dire qu'une seule institution d'ordre intellectuel (en mettant hors de compte l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où son entrée, si justifiée, fut un peu tardive) tenait encore plus au cœur de Léon Gautier que la Société bibliographique : c'était sa chère École des chartes. Né au Havre le 8 août 1832, il fit partie de la promotion du 13 novembre 1855. L'empreinte qu'il y reçut demeura ineffaçable au point que sa nature si ardente, si expansive, si fortement éprise de littérature et d'art, se plia en un sens presque jusqu'à l'excès à l'habitude, transformée bien vite d'ailleurs elle-même en passion, de l'érudition la plus spéciale et la plus technique. Quelque temps archiviste du département de la Haute-Marne, il fut bientôt admis aux Archives nationales, où une ascension assez lente, mais progressive, l'avait enfin conduit dans ces derniers temps au rang de chef de la section historique.

Léon Gautier est l'un des hommes, rares assurément, pour qui la paléographie a été un objet non seulement d'attachement et de goût, mais d'enthousiasme. L'une des plus grandes joies de sa vie, sa nomination, le 1er septembre 1871, à la chaire de Guérard et de Lacabane, lui parut un engagement à redoubler de zèle et de ferveur pour la science qu'il avait mission d'enseigner et pour l'École qui lui donnait place parmi ses maîtres. Parmi tant de travaux et de succès, plus éclatants par eux-mêmes, son cours demeura pour lui une partie capitale de sa vie intellectuelle. Il en étendit, il en élargit le champ jusqu'à en faire, au témoignage concordant de ses nombreuses générations d'auditeurs, une admirable introduction générale à l'histoire du moyen âge. Comme l'a très bien dit M. Héron de Villefosse à l'Académie des inscriptions, « pendant plus de vingt-cinq ans, il a été titulaire du cours de paléographie à l'École des chartes, et il s'est montré tout à la fois érudit et éloquent. Il avait la passion du professorat et un don particulier pour conquérir l'affection de ses élèves. Par son entrain, par sa verve, par son dévouement, il les empêchait de se décourager, et bon nombre de jeunes gens que les premières difficultés de la paléographie auraient rebutés ont été soutenus par sa parole d'apôtre et ont continué des études dans lesquelles ils sont devenus des maîtres à leur tour. Il leur communiquait son enthousiasme ; il savait les initier d'une façon agréable à des travaux nouveaux et ardus. Il est un des hommes qui ont le plus contribué à former des paléographes et des érudits. »

Il avait, pour ainsi dire, préludé à son entrée définitive dans le corps enseignant de l'École des chartes, par un cours libre professé en 1866 sur la poésie latine du moyen âge. Ce sujet, qui avait été déjà celui de sa thèse d'archiviste-paléographe, lui demeura toujours cher,

Digitized by Google

notamment dans les parties qui se rapportent à l'histoire de la liturgie, où il s'intéressait à un double titre, comme chrétien fervent et comme ardent archéologue. Il a, on peut le dire, par ses belles et savantes recherches et publications sur Adam de Saint-Victor [1], sur l'histoire des *proses* et des *tropes* [2], et sur le mouvement de composition poétique qui se produisit dans les cloîtres du haut moyen âge [3], révélé tout un aspect assez mal connu de la religion et de la civilisation de cette époque, et jeté en particulier une vive lumière sur les premières origines du théâtre moderne et du drame chrétien. Il a mis aussi en relief la valeur esthétique, trop longtemps méconnue, de la poésie liturgique.

Au sentiment vif et profond de la tradition catholique en littérature Léon Gautier joignait un attachement non moins passionné pour la tradition nationale, considérée surtout dans les poèmes guerriers et chevaleresques par où la France a manifesté au moyen âge et répandu dans l'Europe entière la fécondité de son génie épique. Il résolut de relever ces vieux monuments de l'esprit et du cœur, des institutions et des mœurs de nos ancêtres, de l'oubli où ils étaient tombés et de leur rendre, dans la mesure du possible, leur popularité et leur influence d'autrefois. De là le grand ouvrage d'érudition et de vulgarisation tout ensemble, dont le renom est européen, et qui a pour titre : *Les Épopées françaises* [4]. Ce travail a été comme le centre de la vie et du labeur scientifique et littéraire de Léon Gautier. Conçu dans des proportions trop vastes, il n'a pu être achevé selon le plan primitif. Mais tel qu'il nous demeure, il atteste au plus haut degré l'extraordinaire puissance de travail, de recherche, d'assimilation, d'exposition, dont était doué ce vaillant esprit qui, par une sorte d'héroïque instinct, se plaisait aux entreprises gigantesques.

Entre les fruits nombreux, de valeur trop inégale, issus de l'imagination des chantres épiques du moyen âge, des *jongleurs de gestes*,

[1] *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages.* Le Mans, Julien et Lanier, 1858-1859, 2 vol. in-12. — Léon Gautier donna, en 1881, une édition nouvelle, entièrement refondue, du texte d'Adam (Palmé, in-18), et enfin, en 1894, une troisième édition (Alphonse Picard, in-12), expression définitive de son érudition sur ce sujet.

[2] La doctrine de Léon Gautier sur l'histoire des *proses* a été exposée par lui en dernier lieu en appendice à sa troisième édition d'Adam. — Les *tropes* ont fait l'objet de sa publication intitulée : *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge : les Tropes.* Paris, Alphonse Picard, 1887, in-8.

[3] *La Poésie religieuse dans les cloîtres des IXe-XIe siècles.* Paris, Alphonse Picard, 1887, gr. in-8.

[4] La première édition a été publiée de 1866 à 1868 (Paris, Palmé, 3 vol. in-8). — La seconde (Palmé, puis Welter, 1878-1882-1897, 4 vol. in-8) est, par l'importance des remaniements et des additions, véritablement un nouvel ouvrage.

Digitized by Google

il en est un du moins, le plus ancien qui nous soit parvenu, où le sublime a été atteint, non par un heureux don d'art inné, comme dans l'ancienne Grèce, mais par la sublimité même du sentiment chrétien et français dont le vieux poète, doué d'ailleurs d'une voix d'airain, a été le digne interprète. C'est la *Chanson de Roland*. Avec quel enthousiasme et quelle persévérance Léon Gautier s'en est fait l'apôtre! Son nom est devenu inséparable de celui du glorieux vaincu de Roncevaux. On peut dire en quelque façon que dans notre littérature et dans l'instruction de la jeunesse il lui a donné la victoire. Il lui a conquis sa place en tête de la liste de nos classiques.

« Si je me suis obstiné, s'écriait-il dans la préface de la septième des nombreuses éditions données par lui du *Roland* [1], à populariser mon cher vieux poème; si chacune de mes sept éditions représente une somme considérable de travail et offre au lecteur des améliorations importantes; si je me suis promis à moi-même de ne me point reposer avant d'avoir publié un texte à peu près parfait, c'est que j'ai toujours eu, à cet égard, d'autres préoccupations que des préoccupations littéraires; c'est que je me suis surtout proposé de rappeler à la France son glorieux passé et ses traditions nationales. Dirai-je ici toute ma pensée? Je n'ai jamais vu sans quelque jalousie les autres peuples respecter leurs origines et se passionner pour leur lointaine et mystérieuse beauté. Ému devant un tel spectacle, je me suis dit un jour que je travaillerais, dans mon humble sphère, à faire de mon pays une nation vraiment traditionnelle, qui ne s'imaginât point dater de quatre-vingts ans, et se souvînt de ses quatorze siècles d'existence et de gloire.... Voilà pourquoi je ne regretterai jamais d'avoir remis en honneur ce chef-d'œuvre si longtemps dédaigné, et de lui avoir consacré tant d'années d'une vie que deux amours ont surtout remplie et consolée : celui de la Patrie et celui de la Vérité. »

C'est le même sentiment de zèle religieux et patriotique qui lui a inspiré son ouvrage, si justement célèbre, sur *la Chevalerie* [2], lequel représente, sous une forme plus concrète et plus vivante, la réalisation de la troisième et dernière partie du plan primitif des *Épopées françaises*. Ce livre, noblement caractéristique de l'âme et du talent de Léon Gautier, est tout à la fois un ouvrage de chaude et vibrante vulgarisation pour le grand public, et une mine opulente de renseignements de toute espèce pour les travailleurs et les chercheurs. M. Héron de Villefosse en a très bien déterminé la conception ingé-

[1] Édition classique. Tours, Alfred Mame, 1880, in-12.
[2] Paris, Palmé, 1884, in-4. — 2e édition en 1890 à la librairie Delagrave. — L'ouvrage est aujourd'hui passé à la librairie Welter.

Digitized by Google

nieuse et le mérite scientifique : « L'institution même, dit-il, est peinte dans ce beau livre en faisant vivre à nos yeux un de ses représentants ; la chevalerie tout entière est résumée dans l'histoire d'un chevalier. Depuis la naissance jusqu'à la mort, chaque épisode de la vie du baron donne lieu à des éclaircissements, à des détails précieux empruntés aux textes que l'auteur connaissait si bien. Un souffle de sincérité anime cette peinture de la vie du moyen âge; la délicatesse et l'élévation des pensées y dominent ; un style net et coloré, d'une originalité particulière, y rehausse l'abondance de l'érudition. Le texte est éclairci par des figures techniques bien choisies, et le cadre restreint adopté par l'auteur, la seule époque de Philippe-Auguste, lui permet d'apporter une grande précision dans l'étude des monuments. Il est difficile d'en donner une idée plus juste et plus complète. »

Les grands travaux que nous venons d'énumérer sont loin d'avoir été la seule manifestation extérieure de l'activité intellectuelle, du zèle religieux, patriotique, scientifique et littéraire de Léon Gautier. Comme nous l'avons indiqué ailleurs [1], sa collaboration assidue, pendant de longues années, au journal *le Monde*, a été féconde au double point de vue de la vulgarisation historique et de la défense de la foi. Un certain nombre de ses articles dans ce journal, et de ceux aussi qu'il a publiés dans la *Revue du monde catholique* et ici même, ont été réunis en des recueils que ne liront, que ne consulteront en vain ni les amis de la religion, ni ceux de l'histoire et des lettres, ni même les travailleurs et les savants de profession. Rappelons-en ici les principaux titres : *Études historiques pour la défense de l'Église* [2]. — *Études littéraires pour la défense de l'Église* [3]. — *Études et controverses historiques* [4]. — *Portraits contemporains et questions actuelles* [5]. — *Portraits littéraires* [6]. — *Lettres d'un catholique* [7]. — *Vingt nouveaux portraits* [8]. — *Études et tableaux historiques* [9]. — *Portraits du XVIIe siècle* [10]. — *La Littérature catho-*

[1] *Moniteur universel*, numéro du 5 septembre 1897. — Nous avons noté dans ce même article les éminentes qualités d'orateur, même populaire, dont était doué Léon Gautier et la part prise par lui aux œuvres de charité sociale, notamment à la création et aux premiers développements des cercles catholiques d'ouvriers.

[2] Paris, Blériot, 1864, in-12.

[3] Paris, Poussielgue, 1865, in-12.

[4] Paris, Hervé, 1866, in-12.

[5] Paris, Palmé, 1873, in-12.

[6] Paris, Gaume, 1868, in-12. — 2e édition, Palmé, 1881.

[7] Paris, Palmé, 1876-1878, 2 séries in-12.

[8] Paris, Palmé, 1878, in-12.

[9] Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1890, in-8.

[10] Paris, Perrin, 1890, in-12.

Digitized by Google

lique et nationale [1]. Il ne faut pas non plus oublier de rappeler la part qu'il a prise à la conception et à la préparation de quelques-unes des plus importantes publications historiques illustrées de notre époque, notamment à celles de la maison Mame. La monumentale édition du *Polyeucte*, de Corneille, publiée par cette maison pour l'exposition universelle de 1889, est précédée d'une éloquente introduction due à la plume de Léon Gautier [2].

Personne ne l'ignore, et c'est l'honneur souverain de Léon Gautier, l'inspiration dominante de sa vie et de sa carrière a été la défense et la propagation de la vérité chrétienne. S'il a été un grand érudit, il a été aussi toujours, et dans son érudition même, presque jusqu'à l'excès, un catholique militant [3], fidèle en cela aux puissants initiateurs auxquels se rattachaient ses origines intellectuelles : Lacordaire et Montalembert, Ozanam, Louis Veuillot, Dom Guéranger. Mais à ce tempérament de lutteur et de polémiste il joignait l'âme la plus tendre et la charité la plus sympathique, même pour ses adversaires, car il n'avait point d'ennemis. Comme homme et dans ses rapports privés, en dépit des contestations et des concurrences, s'il avait excédé en quelque chose, ç'aurait été dans le sens de la conciliation et de la paix. Aussi est-il permis à ses vieux ou jeunes amis, qui conserveront profondément gravés dans leur souvenir sa vigoureuse et souriante physionomie, l'accent vivant et gai de sa chaleureuse parole, d'avoir espoir et confiance dans l'éternelle application à Léon Gautier, par Celui dont il a si vaillamment et persévéramment servi la cause, de cette double bénédiction évangélique : « Violenti rapiunt illud !.... Beati pacifici ! »

MARIUS SEPET.

[1] Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 1894, in-8.

[2] Tours. 1889, gr. in-4. — Léon Gautier est encore l'auteur d'un livre d'histoire ecclésiastique intitulé : *Benoît XI, étude sur la Papauté au commencement du XIVe siècle*. Paris, Palmé, 1863, in-8. — 2e édition, Tours, Mame, 1874, in-8.

[3] C'est ce que nous notions, il y a bien longtemps déjà, dans un article intitulé : *Un Catholique érudit et militant*, inséré dans le journal *l'Union*, numéro du 3 septembre 1873.

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

HISTOIRE MODERNE

SEIZIÈME SIÈCLE. — E. Schäfer étudie Martin Luther comme historien de l'Église [1]. On a également réimprimé son *Enchiridion* (édition de 1596) [2].

— G. Finsler nous donne un modèle de bibliographie sur Ulrich Zwingle [3], car il a exploré, outre les bibliothèques de Suisse, celles de Berlin, de Hambourg, etc. Une excellente table facilite les recherches. On peut rattacher à ce travail une étude sur la Réforme à Zurich [4].

— Le 400e anniversaire de la naissance de Philippe Melanchthon (16 février 1497) a donné lieu à une foule de menues publications, qu'il nous suffira de citer par ordre alphabétique d'auteur [5].

[1] E. SCHÄFER : *Luther als Kirchenhistoriker*. Gutersloh, Bertelsmann, gr. in-8 de VIII-515 p.

[2] O. HERTEL : *Die Sprache Luthers im Sermon von den guten Werken (1520) nach der handschriftlichen Ueberlieferung*. Iena (dissertation), in-8 de 42 p. Magdebourg, Fabers, in-12 de X-462 p.

[3] G. FINSLER : *Zwingli-Biographie. Verzeichnis der gedruckten Schriften von und über Ulrich Zwingli*. Zurich, Orell Füssli, in-8 de 187 p. — Add. H. BUSER. *Das Bistum Basel und die französische Revolution*, 1789-1793, 1896. Bâle, in-8 de 100 p.

[4] G. WUNDERLI : *Huldrych Zwingli und die Reformation in Zürich nach den Tagsatzungsprotokollen und Zürcherischen-obrigkeitlichen Erlassen*. Zurich, Sellstverlag, gr. in-8 de 255 p.

[5] W. BEYSCHLAG : *Philipp M. und sein Anteil an den deutschen Reformation*. Fribourg-en-Brisgau, Woetzel, in-8 de III-82 p. — F. COHRS : *Philipp M., Deutschlands Lehrer*. Halle, Niemeyer, in-8 de VII-76 p. — C. CORNILL : *M. als Psalmenerklärer*. Königsberg, in-4 de 18 p. — A. DORNER : *Festrede zur 400-jährigen Geburtagsfeier M*[s]. Königsberg, Hartung, gr. in-8 de 35 p. — G. ESKUCKE : *M. und das Siegener Realgymnasium*. Siegen, Montanus, in-8 de 17 p. — G. EVERS : *Einige Kapitel aus dem Leben Philipp M*[s]. Ratisbonne, Librairie nationale, gr. in-8 de 86 p. — A. HARNACH : *Philipp M*. Berlin, Becker, in-4 de 22 p. — J. HAUSSLEITER : *Aus der Schule M*[s]. *Theologische Disputationen und Promotionen zu Wittenberg, 1546-1560*. Greifswald, Abel, in-8 de VIII-163 p. — O. KIRN : *M*[s] *Verdienst um die Reformation*. Leipzig. Dörffling, in-8 de 31 p. — P. KRIZKO : *Ein Brief Philipp M*[s]. Budapesth, Kokai, in-8. — A. NEBE : *Philipp M., der Lehrer Deutschlands*. Bielefeld, Helmich, in-8 de 39 p. — K. NEUBERT : *Philippus M*[s] *Beziehungen zu Dresden*. Dresde, Nau-

Digitized by Google

— De même le 300e anniversaire de la mort du bienheureux P. Canisius a été l'occasion de deux courts travaux [1].

— Parmi les premiers partisans de Luther, on trouve D. Johann Westermann et André Althamer. Westermann [2], moine Augustin, de Lippstadt en Westphalie, est déjà connu, ainsi que l'Inquisiteur de Cologne, Host, par un article du *Katholik* (1895, II, 481). L'écrit donné en appendice (p. 97-170), et attribué à l'année 1524, est une paraphrase du Décalogue, et non un catéchisme. A Ansbach, nous rencontrons l'humaniste Althamer [3], maître d'école à Leipzig et Tübingue (1516-9), luthérien et marié, quoique prêtre, en 1524. Après l'écrasement des paysans révoltés, il visita, en fugitif, Wittenberg, Nurenberg, Eltersdorf, où Wolfang Vogel fut condamné à mort, le 26 mars 1527; il établit le luthéranisme à Ansbach en mai 1528, sous les auspices du margrave George. Il mourut vers 1539.

Pirkheimer et Spengler, compris dans la bulle d'excommunication fulminée en 1520 contre Luther, s'adressèrent à Eck pour obtenir l'absolution; Eck déclara que le Pape seul pouvait la leur donner (3 janvier 1521). Le nonce Aléandre reçut, au début d'août 1521, le pouvoir de le faire; mais l'absolution a-t-elle été réellement octroyée [4]?

mann, in-8 de 45 p. — H. Rinn : *Mr Beziehungen zu Hamburg*. Hambourg, Gräfe, in-8 de 25 p. — R. Schäfer : *Philipp Mr Leben*. Gütersloh, Bertelsmann, in-8 de viii-288 p. — O. Scheibe : *Mr Verdienste um Erziehung und Unterricht der Jugend*. Mersebourg, in-4 de 20 p. — R. Seeberg : *Die Stellung Mr in der Geschichte der Kirche und der Wissenschaften*. Erlangen, Junge, gr. in-8 de 42 p. — K. Sell : *Philipp M. und die deutsche Reformation bis 1531*. Halle, Niemeyer, in-8 de iv-127 p. — Spanuth-Pöhlde : *Philipp M. und seine Wirksamkeit in der Reformation*. Stuttgart, Belser, in-8 de 52 p. — A. von Stählin : *Philipp M.* Augsbourg, Schlosser, in-8 de 29 p. — A. Thoma : *Mr Leben*. Carlsruhe, Reiff, in-8 de 155 p. — P. Tschackert : *Mr Bildungsideale*. Göttingue, Vandenboeck, in-8 de 21 p. — W. Walther : *M. als Retter des wissenchaftlichen Sinnes*. Leipzig, Dörffling, in-8 de 24 p. — A. Zahn : *Philipp M. und das Gesetz Moses*. Gütersloh, Bertelsmann, in-8 de 16 p. — T. Ziegler : *Philipp M., der humanistische Genosse Luthers*. Strasbourg, Schmidt, in-8 de 24 p.

[1] G. Evers : *Der selige P. Petrus Canisius, S. J., Apostel und Patron der katholischen Schulen Deutschlands*. Osnabrück. Wehberg, in-8 de 64 p. — C. Raffler : *Der selige Petrus Canisius, Apostel Deutschlands und ehemaliger Domprediger in Augsburg*. Augsbourg, Kranzfelder, in-12 de 71 p. — Add. C. Seltmann : *Angelus Silesius und seine Mystik* (xvii e siècle). Breslau, Aderholz. 1896, in-8 de 208 p.; H. Lieger : *Pater Don Ferdinand Storzingers Leben und Schriften* (xviii e siècle). Münich, Gerber, 1866, in-8 de 49 p.

[2] E. Knodt : *D. Johann Westermann, der Reformator Lippstadts, und sein sogenanntes Katechismus, das älteste literarische Denkmal der evangelischen Kirche Westfalens*. Gotha, Schloesmann, in-8 de 170 p.

[3] Th. Kolde : *Andreas Halthamer der Humanist und Reformator in Brandenburg-Ansbach*. Erlangen, Junge, in-8 de vi-138 p.

[4] P. Kalkoff : *Pirkheimers und Spenglers Lösung vom Banne 1251. Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte Nürnbergs*. Breslau, librairie de la « Genossenschaft, » in-4 de 16 p.

Digitized by Google

— Un des prélats qui ont le plus lutté contre les théories nouvelles est Mathieu Lang, archevêque de Salzbourg ; les difficultés de son œuvre ressortent avec éclat d'un consciencieux travail paru dans les *Mélanges* de la Société historique de Salzbourg [1], et qui a trait à la seule année 1524. On y trouve deux intéressantes figures : le moine Augustin Agricola, suspect de luthérianisme, et le prédicateur Wolfgang Russ.

— Charles-Quint se trouva un instant menacé dans Ingolstadt, au début de la guerre de Smalkalde ; sérieusement unis, les protestants lui eussent fait courir un grand danger ; leur désunion le sauva. Maximilien Egmont, comte de Büren, lui amena des troupes des Pays-Bas, par une marche hardie qui est racontée avec talent. L'ouvrage de P. Kannengieser [2], inspiré du regretté Hermann Baumgarten, est augmenté de nombreuses pièces justificatives, parmi lesquelles vingt-deux lettres échangées entre l'Empereur et Büren.

— Le duc Henri de Saxe [3], qui succéda en 1539 à son frère Georges, avait adhéré deux ans auparavant à la ligue de Smalkalde, sous l'influence de sa femme Catherine de Mecklembourg ; mais les Saxons étaient foncièrement catholiques (« durchweg katholisch gesinnt waren »), et l'Électeur Jean-Frédéric poussait le duc à la violence, avec le conseil des théologiens de Wittenberg. G. Egelhaaf publie [4] quarante-trois documents sur cette époque, 1546-1547, tirés des archives d'Ulm : les origines de la guerre de la ligue de Smalkalde ; la guerre dans la Haute-Allemagne ; la soumission d'Ulm à l'Empereur ; la campagne en Saxe et la prise de l'Électeur Jean-Frédéric.

— Maximilien II mourut, en 1576, sans laisser de testament, et jusqu'à présent la question du partage de ses domaines était restée obscure. Elle est éclaircie aujourd'hui, grâce à l'heureuse trouvaille

[1] W. Hanthaler : *Kardinal Matthäus Lang und die religiös-soziale Bewegung seiner Zeit zumeist nach Salzburger Archivalien*. 2e partie : *Vom Religionsmandat des 22 Juli bis zur Publikation der Beschlüsse des Regensburger Konvents 1524*. (Extrait des « Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde, » t. XXXVI, p. 55-140.) Salzbourg, Oellacher. — Add. F. M. Mayer : *Eine Salzburgische Visitationsreise in Steiermark und Kärnten im Jahre 1657*. Graetz, 1896, in-8 de 13 p. ; R. Hittmair : *Die Lehre von der unbefleckten Empfängnis an der Universität Salzburg*. Linz, F. Ebenhöch, 1896, in-8 de vi-239 p.

[2] P. Kannengieser : *Karl V und Maximilian Egmont, Graf von Büren : ein Beitrag zur Geschichte des Schmalkaldischen Krieges*. Fribourg, Mohr, in-8 de xv-224 p.

[3] E. Brandenburg : *Herzog Heinrich der Fromme von Sachsen und die Religionsparteien im Reiche*, 1537-1541. Dresde, Boensch, in-8 de 142 p. — Add. P. Ammendorf : *Vorlesungen über die Reformationsversuche der Herzöge von Kleve, Jülich, Mark und Ravensberg*. Duisbourg, Ewich, 1896, in-8 de 75 p.

[4] G. Egelhaaf : *Archivalische Beiträge zur Geschichte des Schmalkaldischen Krieges*. Stuttgart, 1896, in-4 de 56 p.

Digitized by Google

que le P. Fischer, professeur au collège des Jésuites de Feldkirch, a faite aux archives d'Insprück du compromis conclu entre Rodolphe II et ses frères [1].

— La Société Görres a un Institut particulier à Rome, et elle s'est entendue avec l'Institut royal prussien pour le partage des publications : elle a ainsi assumé la tâche de mettre au jour les nonciatures en Allemagne, de Sixte V à Clément VIII (1585-1605). Les sources du premier volume [2] sont aux Archives vaticanes, la « Nunziatura di Germania, di Colonia, di Svizzera; » puis dans les bibliothèques Chigi et Barberini, les archives de Düsseldorf, de Cologne et de Coblence, etc. Quarante-neuf pages de la préface sont consacrées à une biographie du nonce J. F. Bonomi (depuis l'automne 1584). Puis vient le récit des tentatives réformatrices du nonce J. B. Santonio en Suisse (août 1586-août 1587), des espérances que l'on peut nourrir à Rome au sujet de la conversion de l'Électeur de Saxe, enfin du conflit interminable de l'évêque Jean de Mandersheid avec le chapitre de Strasbourg (1583-1592). Les documents sont au nombre de deux cent soixante-sept. On ne possède malheureusement la correspondance de Bonomi que jusqu'à novembre 1585; la suite, jusqu'au 25 février 1587, date de sa mort, n'a pu se retrouver. Minucci entretient le pape de la conversion éventuelle d'Auguste de Saxe (25 novembre 1585). On lit ensuite des communications du chancelier Johann Wimpheling sur l'archevêque de Mayence, la diète des électeurs à Coblence (1585), etc. Le docteur Meister a plus spécialement traité le conflit de Strasbourg (1585-1589). — De son côté, l'Institut prussien de Rome publie le tome II de la nonciature de Pallotto (1628-1629) [3], et l'on se prend à désirer que notre École de Rome suive ces exemples au lieu de se borner aux registres pontificaux, quel qu'en soit l'intérêt [4].

[1] J. Fischer : *Die Erbteilung Kaiser Rudolf II mit seinen fünf Brüdern vom 10 April 1578* (Extrait de : « Zeitschrift des Ferdinandeums, » 3e série. n° 41.) Insprück, Wagner, in-8 de 48 p.

[2] St. Ehses et A. Meister : *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken 1584-1590.* 1re partie : *Die Kölner Nuntiatur.* 2e partie : *Bonomi in Köln, Santonio in der Schweiz, die Strassburger Wirren* (« Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte, » publ. par la Görres-Gesellschaft, t. IV). Paderborn, Schöningh, in-8 de LXXXV-402 p.

[3] H. Kiewning : *Nuntiaturberichte 1628-1635. Nuntiatur des Pallotto (1628-1630)*, publié par l'Institut royal de Prusse à Rome et la direction des archives royales de Prusse, 4e série, 17e année, t. II). Berlin, Bath, in-8 de LXXIX-464 p.

[4] A ce propos, notons que R. de la Hinojosa demande la création d'un institut historique espagnol à Rome dans ses *Despachos de la diplomacia pontificia en España*, t. I (Madrid, la Fuente, 1896, in-8 de LVIII-423 p.). — Cf. A. Cauchie : *De la création d'une école belge à Rome.* Tournai, Casterman, 1896, in-8 de 70 p.

Digitized by Google

— Les tentatives coloniales allemandes au XVIe siècle [1] sont assez peu connues, parce qu'elles n'ont pas réussi. Les Fugger ont vainement tenté de nouer des relations commerciales directes avec les Moluques. Les Welser n'ont guère été plus heureux au Vénézuéla (1531-1555) : leurs collaborateurs ont été Federmann, Ehinger et Philip de Hutten, qui fut assassiné, en 1546, par un aventurier espagnol, aux côtés de Barthélemy Welser. Charles-Quint donna aux Welser les mêmes droits qu'à ses sujets d'Espagne. On voit ensuite les Allemands en Afrique et sur le pourtour de la Méditerranée. Les voyages d'agrément ne sont point oubliés, comme ceux de Samuel Kiechel et de Bernard de Miltitz. On ne se doute guère qu'il existe un véritable guide du touriste pour la France, l'Italie, la Suisse, un Joanne du XVIe siècle (Paul Hentzner). L'ouvrage est documenté : les archives d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Espagne ont été utilisées.

Dix-septième siècle. — Wallenstein obtint de Ferdinand II les duchés de Friedland et de Sagan en majorat (1628); cinq ans plus tard, le « jus de non appellando » lui était octroyé pour Sagan et Glogau. Il introduisit la contre-réforme dans ses nouveaux domaines (février 1629), et appela les Jésuites. Son administration a été très égoïste, sans aucun souci des intérêts de ses vassaux; d'autre part, on ne trouve aucune trace à Sagan de sa générosité tant vantée [2].

— Droysen, Mörner et Duncker fondèrent, en 1861, une commission pour la publication de tout ce qui se rapportait au grand électeur Frédéric-Guillaume (1640-1697). Tout marcha bien d'abord, et plusieurs volumes parurent, sur la politique extérieure, notamment. Mais les fonds manquèrent : Guillaume Ier alloua bien 30,000 marcs en 1875, mais il fallut laisser de côté armée et finances. Quand Duncker, le dernier survivant des fondateurs, mourut, en 1886, le crédit était épuisé. Guillaume II vota encore 40,000 marcs, et le comité, composé de Holtze, Schmoller et Koser, revint au plan primitif (1892). Breysig entreprit le premier tome des finances [3]; il sera secondé par G. Küntzel. Pour l'armée, les matériaux semblent rares. On cherche un collaborateur pour l'histoire religieuse. La série sur les affaires intérieures aura pour titre : *Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte der inneren Politik des Kurfürsten Friedrich Wilhelm*

[1] B. Hantzsch : *Deutsche Reisende des 16 Jahrhunderts* (Leipziger Studien aus dem Gebiete der Geschichte, t. I, part. 4). Leipzig, Duncker, in-8.

[2] A. Heinrich : *Wallenstein als Herzog von Sagan*. Breslau, Gœrlich et Koch, 1896, in-8 de 96 p.

[3] K. Breysig : *Geschichte der brandenburgischen Finanzen in der Zeit von 1640-1697*. T. Ier (*Die Centralstellen der Kammerverwaltung, die Amtskammer, das Kassenwesen und die Domänen der Kurmark*). Leipzig, Duncker, in-8 de XXXIV-934 p.

Digitized by Google

von Brandenburg. Jusqu'à présent les volumes ne comprenaient guère que des documents; ceux-ci ne viennent plus désormais qu'à titre d'éclaircissements.

— Nous signalerons le tome IV des procès-verbaux du Conseil Privé, qui va de 1647 à 1654 [1].

— Le lecteur français prendra un intérêt tout particulier à l'histoire de l'Alsace, du traité de Westphalie à la paix de Ryswick (1648-1697) [2].

Dix-huitième siècle. — Trois ouvrages à signaler sur Frédéric II : ses relations avec la Turquie pendant la guerre de Sept ans; son rapprochement de l'Angleterre en 1755; enfin ses rapports avec Voltaire [3].

— L'occupation éphémère de Prague par les troupes franco-bavaroises vient d'être étudiée avec soin par O. Weber [4]. Son travail se divise en cinq parties : 1° le coup de main des alliés sur les instances du comte Rutowsky; 2° leur domination de sept mois à Prague; 3° le siège par les Impériaux (12 juin-12 septembre 1742); 4° l'état des assiégés pendant ce temps; 5° la fin des opérations militaires de 1742. En appendice sont de bons documents empruntés aux archives de Prague, des familles Kinsky et Lobkowitz : la reddition de la ville aux Impériaux (26 décembre 1742), en quatorze articles; un tableau du prix des denrées au cours du siège; le fac-similé d'un plan contemporain, etc.

— H. Schlitter étudie la diplomatie autrichienne, de 1790 à 1792, en France et Belgique, pendant le règne si court de Léopold II (20 février 1790-1er mars 1792) [5]. Léopold connaît à peine sa sœur Marie-

[1] O. Meinardus : *Protokolle und Relationen des branderburgischen Geheimen Rates aus der Zeit des Kurfürten Friedrich Wilhelm*. T. IV, 1647-1654 (Publikationen aus den königlichen preussischen Staats-archiven, t. LXVI). Leipzig, Hirzel, gr. in-8 de lxiii-657 p.

[2] H. Müllenheim et Rechberg : *Die Annexion des Elsass durch Frankreich und Rückblick auf die Verwaltung des Landes vom Westfälischen Frieden bis zum Ryswicker Frieden*, 1648-1697 (« Beiträge zur Landes- und Volkskunde von Elsass-Lothringen, » t. XXII). Strasbourg, Heitz, in-8 de 73 p.

[3] R. Porsch : *Die Beziehungen Friedrichs des Grossen zur Türkei bis zum Beginn und während des Siebenjährigen Krieges*. Marbourg (dissertation), in-8 de 84 p. — A. Heussel : *Friedrichs des Grossen Annäherung an England im Jahre 1755 und die Sendung des Herzogs von Nivernais nach Berlin*. Giessen (dissert.), 1896, in-8 de 32 p. — F. Linz : *Friedrich der Grosse und Voltaire*, Hambourg, gr. in-8 de 35 p.

[4] O. Weber : *Die Okkupation Prags durch die Franzosen und Bayern, 1741-1743*. Prague, Calvesch. in-8 de 112 p.

[5] H. Schlitter : *Briefe der Erzherzogin Marie-Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II*. Nebst einer Einleitung zur Geschichte der französischen Politik Leopold's II. (Fontes rerum austriacarum, Diplomataria et Acta, t. XLIII.) Vienne, Gerold, in-8 de cxxi-360 p.

Digitized by Google

Antoinette; il n'a aucune sympathie pour la France: aussi résiste-t-il le plus longtemps possible à ses demandes d'intervention. Il faut la fuite de Varennes pour émouvoir l'Empereur : « Il est plus que temps, reconnaît-il, de sauver notre sœur et d'étouffer cette épidémie française. » Mais cette émotion ne dure pas, et il ne montre aucune hâte de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, l'ancienne ennemie, dont Kaunitz désire la déchéance graduelle, en opposition à Colloredo qui pousse à la guerre. L'indifférence de Léopold va si loin que Marie-Antoinette écrit à Mercy : « Si on manque, tout est dit, et l'Empereur n'aura plus que la honte et le reproche à se faire aux yeux de l'univers d'avoir laissé traîner dans l'avilissement, pouvant les en tirer, sa sœur et son beau-frère. » Cet appel est suivi du manifeste du 14 janvier 1792, encore plein de réserves. — Les répugnances de Léopold s'expliquent surabondamment par la peur de perdre la Belgique, qui avait proclamé son indépendance le 11 janvier 1790, et que ses troupes avaient fait rentrer dans l'ordre après une autonomie éphémère de dix mois et demi. Le calme n'y était rétabli qu'à la surface, comme le démontre la correspondance de Marie-Christine, qui doit lutter à la fois contre l'irréligion et le clergé. Les prêtres « sont si aveugles, écrit-elle (3 août 1791), que, loin de sentir le danger qu'ils courent en se détachant du souverain, ils ne pèsent pas même celui dont le système français les menace, et sont encore si imbus de l'esprit d'animosité et de rébellion contre notre maison, que les concessions obtenues n'ont opéré sur leurs esprits aucun retour. »

Dix-neuvième siècle. — Parmi les ouvrages relatifs aux guerres de la Révolution et de l'Empire, nous avons à signaler : *Les Français en Franconie (1796)*[1]; *L'administration du général Lagrange en Hesse-Cassel (1806-1807)*[2]; *Le séjour des Français dans le pays de Berg (1797)*[3]; un choix de *Lettres relatives à l'occupation française de Zürich (1798-1799)*[4], et *La campagne de Lecourbe en Suisse (1799)*[5].

[1] A. Memminger : *Die Franzosen in Franken*, 1796. Würzbourg, Memminger, in-12 de 116 p.

[2] H. Brunner : *General Lagrange als Gouverneur von Hessen-Kassel 1806-1807 und die Schichsale des kurfürstlichen Haus- und Staatsschatzes*, Cassel, Döll, gr. in-8 de viii-57 p.

[3] J. Schumacher : *Wie die Franzosen vor 100 Jahren im Bergischen Lande hausten*. Eine Beschreibung der Drangsale während der Fremdherrschaft zur Zeit der Geburt Kaiser Wilhelm (tiré des mss. d'Oligschläger, extrait du Monatschrift des Bergischen Geschichtsvereins). Elberfeld, Baedeker, gr. in-8 de 54 p.

[4] H. Zeller-Werdmüller : *Zürcher Briefe aus der Franzosenzeit von 1798-1799*. Zürich, Fäsi, in-4 de 36 p.

[5] R. Günther : *Der Feldzug der Division Lecourbe im schweizerischen Hoch-*

Digitized by Google

— A. Maag ajoute un nouveau volume [1] aux deux qu'il a déjà publiés sur le rôle des Suisses dans les guerres napoléoniennes [2] : tous trois sont remarquablement nourris de pièces justificatives, et rectifient bien des erreurs d'historiens français ou allemands.

— La période qui s'étend des traités de Vienne à la constitution de l'empire d'Allemagne a inspiré de bons travaux, parmi lesquels il convient de citer tout particulièrement celui de H. Friedjung [3] sur la lutte pour la souveraineté entre l'Autriche et la Prusse, 1859-1866, avec des documents empruntés aux archives de la guerre à Vienne.

— Le règne du tsar Nicolas Ier a pour nous une importance historique considérable, car les bases d'une alliance ont été jetées alors entre la France et la Russie ; c'est donc avec intérêt qu'on lira le travail de K. Ringhoffer [4] sur la politique prussienne en Orient pendant les dix premières années de la Restauration (1821-1830), travail fait d'après les archives royales de Berlin.

— Le comte Prokesch, dont la correspondance est en partie publiée par son fils [5], était un des plus vieux amis du prince Schwarzenberg, qui devint ministre dirigeant de l'Autriche le 22 novembre 1848, au milieu d'une des plus graves crises que jamais elle ait traversées : Italie du nord, Hongrie, Vienne même s'étaient mutinées ; quant à

gebirge, 1799. Frauenfeld, Huber, gr. in-8 de III-216 p. — Add. A. Pfister : *Aus dem Lager des Rheinbundes, 1812-1813.* Stuttgart, Librairie allemande gr. in-8, de XII-418 p. — A. Brecher : *Napoleon I und der Ueberfall des Lutzöwschen Freikorps bei Kitzen am 17 Juni 1813.* Berlin, Gaertner, gr. in-8 de XV-100 p. — L. Hussell : *Leipzig während der Schreckenstage der Schlacht im Monat Oktober 1813.* Leipzig, Zangenberg, in-8 de IV-159 p.

[1] A. Maag : *Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten vom Rückzug aus Russland bis zum zweiten Pariser Frieden (1813-1815).* Biel, Kühn, in-8 de 568 p.

[2] *Geschichte der Schweizertruppen im Kriege Napoleons I in Spanien und Portugal, 1807-1814* (1892-1893). *Die Schiksale der Schweizer Regimenter in Napoleons I Feldzug nach Russland, 1812* (1889).

[3] H. Friedjung : *Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland,* t. I. Stuttgart, Cotta, gr. in-8 de XVI-438 p. — G. Schneider : *Der Press- oder Vaterlandsverein, 1832-1833.* Ein Beitrag zur Geschichte des Frankfurter Attentats. Heidelberg (dissertation universitaire), in-8 de 183 p. — Helfert : *Der Prager Juniaufstand, 1848.* (Extrait de l' « Oesterreichisches Jahrbuch. » 1897.) Prague, Rivnac, in-8 de IV-271 p. — *** : *Der Aufstand in West-Galizien, im Februar 1846.* Leipzig, Librairie militaire, gr. in-8 de 40 p. — O. von Lettow-Forbeck : *Geschichte des Krieges von 1866 in Deutschland,* t. I : Gastein-Langensalza. Berlin, Mittler, gr. in-8 de XVIII-390 p. — F. Attlmayr : *Der Krieg Oesterreichs in der Adria im Jahre 1866.* Vienne, Gerold, gr. in-8 de VIII-206 p.

[4] K. Ringhoffer : *Ein Dezennium preussischer Orientpolitik zur Zeit des Zaren Nikolaus, 1821-1830.* Beiträge zur Geschichte der auswärtigen Beziehungen Preussens unter dem Ministerium des Grafen Christian Günther von Bernstorff. Leipzig, Luckardt, gr. in-8 de V-443 p.

[5] *Aus den Briefen des Grafen Prokesch von Osten (1849-1859).* Vienne, Gerold, in-8 de VII-472 p.

Digitized by Google

l'Allemagne, elle échappait à l'hégémonie des Habsbourg. Prokesch représenta son pays à Berlin en ces dramatiques conjonctures, et ses lettres éclairent d'un jour nouveau cette époque tourmentée où les coups de théâtre se succèdent sans interruption : refus par Frédéric-Guillaume de la couronne impériale offerte par le Parlement de Francfort (29 avril 1849) ; intrigues du roi de Prusse contre la cour de Vienne et sa prompte humiliation à Olmütz. L'horizon s'est en même temps éclairci au delà des Alpes et en Hongrie. Après la crise allemande, c'est la crise française qui occupe une large place dans les préoccupations du comte Prokesch, qui résida auprès de la Diète de Francfort de février 1853 à octobre 1855, auprès du comte de Bismarck.

— Citons d'autres remarquables biographies de politiques et de militaires : Karl von Ibell, 1780-1834 [1] ; Th. von Bernhardi, 1864-66 [2] ; l'archiduc Charles [3] ; le maréchal de Roon [4] ; le prince de Bismarck [5].

— La liste des travaux sur la guerre de 1870-1871 s'allonge toujours, et la volumineuse bibliographie de cinq cent quatre-vingt-une pages, dressée par le commandant Palat, aura besoin d'être tenue périodiquement à jour. Nous ne pouvons mentionner ici que les publications officielles [6], car la plupart des travaux particuliers intéressent, avant tout, le stratégiste et non l'érudit ; faisons exception pourtant pour celui de J. von Pflugk-Harttung [7].

[1] C. Spielmann : *Karl von Ibell. Lebensbild eines deutschen Staatsmannes*, 1780-1834. Wiesbaden, Kreidel, gr. in-8 de xi-271 p.

[2] Th. von Bernhardi : *Aus dem Leben Th. von Bernhardis*. 6e partie : *Aus den letzten Tagen des deutschen Bundes* (feuillets de journal, 1864-1866). Leipzig, Hirzel, gr. in-8 de x-338 p.

[3] M. E. von Angeli : *Erzherzog Karl von Oesterreich als Feldherr und Heeresorganisator*, t. II et III. Vienne, Braumüller, 1896 et 1897, gr. in-8 de x-542, viii-248 p.

[4] Wald. Roon : *Denkwürdigkeiten aus dem Leben des General-Feldmarschalls Kriegsministers Grafen von Roon* (lettres, écrits et souvenirs). Breslau, Trewendt, gr. in-8 de xvi-530 p.

[5] W. Busch : *Bismarck und die politischen Anschauungen in Deutschland von 1847-1862*. Tubingue, Laupp, gr. in-8 de 24 p. — H. von Poschinger : *Fürst Bismarck und der Bundesrath*, t. Ier : *Der Bundesrath des norddeutschen Bundes, 1867-1870*; t. II : *Der Bundesrath des Zollvereins, 1868-1870, und der Bundesrath des Deutschen Reichs 1871-1873*. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, gr. in-8 de xii-351 et x-427 p. — G. Schmidt : *Schönhausen und die Familie von Bismarck*. Berlin, Mittler, gr. in-8 de viii-197 p.

[6] *** : *Moltkes militärische Korrespondenz*. 3e série : *Aus den Dienstschriften des Krieges 1870-1871*. 1re partie : *Der Krieg bis zur Schlacht von Sedan*; 2e partie : *Vom 3 Sept. 1870 bis 27 Januar 1871*. Berlin, Mittler, 1896, gr. in-8 de xvii-277 et 279-540 p. — *** : *König Wilhelm aus seinem Kriegszuge in Frankreich 1870*. Von Mainz bis Sedan. Berlin, Mittler, gr. in-8 de 82 p.

[7] Pflugk-Harttung : *Krieg und Sieg, 1870-1871. Kulturgeschichte*, t. I. Berlin, Schall, gr. in-4 de xiii-540 p.

Digitized by Google

— Une des plus curieuses publications sur l'histoire de l'Allemagne contemporaine porte le titre de *Politique des dames à la cour de Berlin, de 1850 à 1890* [1]. L'auteur anonyme connaît fort bien les coulisses de ce théâtre, et il s'acquitte discrètement de sa tâche délicate; l'influence anglaise prédomine. Nous y joindrons divers travaux sur l'empereur Guillaume Ier, publiés à l'occasion du centenaire de sa naissance [2]. Un comité formé pour bâtir une église commémorative donne une belle série de reproductions empruntées aux musées royaux, sous la direction de W. Röse, A. von Rössler, C. Becker, G. Bleibtreu, etc.; une collection de lettres y est jointe, tirée des archives de la couronne et des archives de l'État.

Histoire des institutions. — Les États (Landtag) de Juliers-Berg sont distincts de ceux de Clèves [3], qui formeront une série particulière. Deux cent trente-cinq pages retracent l'organisation de ces États, de 1400 à 1538, et leur compétence en matière successorale, sur la diplomatie, la guerre, la justice, la police, les finances, etc. Il n'y avait que deux « États » ou curies, la noblesse et les villes (quatre au début du XVIe siècle). Le clergé et le tiers ne forment pas une curie, et ne sont consultés qu'en matière d'impôts. Jusqu'en 1500, le lieu de réunion est Opladen pour Berg, Juliers, Düren ou Birkesdorf pour Juliers. En 1500, la session des deux duchés devient commune, mais les délibérations restent séparées. Les documents sont répartis en neuf groupes, précédés chacun d'une introduction. La

[1] *Die Damenpolitik am Berliner Hofe 1850-1890. Beitrag zur Geschichte des deutschen Reiches.* Berlin, Walter, in-8 de VI-392 p.

[2] V. von Strantz : *Das Deutsche Reich, 1871-1895 : ein histor. Rückblick auf die ersten 25 Jahre.* Berlin, Decker, gr. in-8 de CIII-581 p.— B. Volz : *Wilhelm der Grosse, deutscher Kaiser, König von Preussen. Sein Leben und Wirken zum Gedächtnis seines 100jährigen Geburtstages dargestellt.* Leipzig, Spamer, gr. in-8 de VIII-585 p. — B. Kugler : *Kaiser Wilhelm und seine Zeit.* Leipzig, gr. in-4 de 408 p — *** : *Militärische Schriften Kaiser Wilhelms des Grossen, 1821-1865,* 2 vol. Berlin, Mittler, in-8 de VI-618 et III-504 p.— H. Brunner : *Zur Erinnerung an den 22 März 1797. Festrede zur Feier des 100jährigen Geburtstages Kaiser Wilhelms I.* Berlin, Becker, gr. in-4 de 23 p. — A. Zehlicke : *Kaiser Wilhelm der Grosse, Deutschlands Retter und Rächer : Geschichte seiner Zeit und der von ihm geführten Nationalkriege bis zu seinem Tode.* Berlin, Abel, gr. in-8 de VII-487 p. — H. Robolsky : *Das Testament Kaiser Wilhelms I. Eine Festschrift zum 100jährigen Geburtstage des ersten Hohenzollernkaisers.* Berlin, Walther, gr. in-8 de VII-166 p. — H. von Petersdorff : *Der erste Hohenzollernkaiser im Dienste preussischer und deutscher Grösse. Zum 100jährigen Geburtstage Kaiser Wilhelms I.* Leipzig, Breitkopf, in-8 de V-119 p. — W. Oncken : *Unser Heldenkaiser. Festschrift zum 100jährigen Geburtstage Kaiser Wilhelms des Grossen.* Berlin, Schall et Grund, gr. in-4 de III-272 p.

[3] G. von Below : *Landtagsakten von Jülich-Berg,* 1400-1610, t. I : 1400-1562. (Publikationen de la « Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde, » t. XI.) Düsseldorf, Boss, in-8 de XVI-824 p.

Digitized by Google

table des matières, pour défaut de place, sera annexée au prochain volume ; on trouve déjà une table des noms de personnes et de lieux.

— K. Schottmüller[1] étudie l'administration centrale de Clève-Marck avant la domination prussienne (1610).

Histoire provinciale. — Après deux travaux sur le Schleswig-Holstein [2], signalons la monumentale publication des princes de Fürstenberg [3], une série nouvelle qui fait suite à sept volumes imprimés de 1877 à 1891. Le premier volume actuel contient douze cents documents sous neuf cent trente numéros, et, malgré l'amas des matériaux, un excellent index permet de s'y retrouver aisément.

— Citons quelques monographies de villes : Greifswald[4], Brünn[5]; le tome III des registres de l'Université de Rostock [6] (1611-1694), une histoire de l'église de Lübeck [7].

Histoire étrangère. — Des publications intéressent la France [8],

[1] K. Schottmüller : *Die Organisation der Zentralverwaltung in Kleve-Mark vor der brandenburgischen Besitzergreifung im Jahre 1609* (t. XIV, 4e partie, des Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen de G. Schmoller). Leipzig, Duncker, gr. in-8 de x-121 p. — Add. St. Kekule von Stradonitz : *Die staatsrechtliche Stellung der Grafen zu Dohna am Ende des 17. und Anfang des 18. Jahrhunderts*. Berlin, Heymann, gr. in-8 de 124 p.; Fr. von Krones : *Verfassung und Verwaltung der Mark und des Herzogthums Steier von ihren Anfängen biz zur Herrschaft der Habsburger* (t. Ier des « Forschungen zur Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte der Steiermark »). Gratz, Styria, gr. in-8 de xxii-638 p.

[2] K. Jansen : *Schleswig-Holsteins Befreiung*. Wiesbaden, Bergmann, gr. in-8 de xvi-799 p. — W. Frölich : *Geschichte Schleswig-Holsteins von der ältesten Zeit bis zum Wiener Frieden*. Flensbourg, Huwald, gr. in-8 de iv-204 p.

[3] F. Baumann et G. Turnbült : *Mitteilungen aus dem fürstlichen fürstenbergischen Archiv*. Tome Ier : *Quellen zur Geschichte des fürstlichen Hauses Fürstenberg und seines ehedem reichsunmittelbaren Gebietes, 1510-1559*. Tübingue, Laupsch, gr. in-8 de xiv-656 p.

[4] J. Ziegler : *Geschichte der Stadt Greifswald*. Greifswald, J. Abel, gr. in-8 de xvi-255 p.

[5] G. Trautenberger : *Die Chronik der Landeshaupstadt Brünn*. t. IV : *Vom Beginn des 18. Jahrhunderts bis zur Auflösung des römischen Reiches deutscher Nation*. Brünn, Librairie allemande, gr. in-8 de 244 p.

[6] A. Hofmeister : *Die Matrikel der Universität Rostock*, t. III. Rostock, Süller, 1893-1895, in-8 de xx-168 p. — Add. R. Thiele : *Die Gründung des evangelischen Rathsgymnasiums zu Erfurt, und die ersten Schicksale desselben*. Erfurt. Neumann, 1896, in-8 de ii-86 p.

[7] E. Illigens : *Geschichte der Lübeckischen Kirche von 1530-1896*. Paderborn, Schöningh, 1896, gr. in-8 de viii-239 p.

[8] A. Brandt : *Beiträge zur Geschichte der französischen Handelspolitik von Colbert bis zur Gegenwart*. Leipzig, Duncker, 1896, gr. in-8 de xiii-233 p. — E. Fridichowicz : *Die Getreidehandelspolitik des Ancien régime*. Weimar, Felber, gr. in-8 de viii-316 p. — W. Gabler : *Ludwig XVII. Eine historische Streitfrage und ihre Lösung*. Prague, Rivnac, in-8 de iii-238 p.

Digitized by Google

l'Espagne et le Portugal [1], la Transylvanie [2], la Roumanie [3], la Russie [4], la Hongrie [5], les États-Unis [6], le Japon [7].

Parmi les publications *bibliographiques*, il faut faire une place à celle de J. Pohler [8].

S. Brükke.

[1] K. Häbler : *Die Geschichte der Fuggerschen Handlung in Spanien.* Weimar, Felber, 1896, gr. in-8. — M. Bonn : *Spaniens Niedergang während der Preisrevolution des 16. Jahrhunderts.* Stuttgart, Cotta, 1896, in-8 de vii-199 p. — A. Zimmermann : *Die Kolonialpolitik Portugals und Spaniens in ihrer Entwicklung von den Anfängen bis zur Gegenwart.* Berlin, Mittler, 1896, gr. in-8 de xvi-515 p.

[2] J. Karaczonyi : *Siebenbürgen und die Landeseroberung.* Budapest, librairie Saint-Étienne, in-8 de 30 p. — L. Baroti : *Archiv zur Geschichte Südungarns im 17. Jahrhundert.* Temesvar, in-8 (3e partie, p. 297-443). — E. Veress : *Polnische Beiträge zur Geschichte Ungarns und speziell Siebenbürgens im 18. Jahrhundert.* Budapest, Académie, in-8 de 48 p.

[3] B. Jancso : *Die nationalen Aspirationen der Rumänen sonst und jetzt.* Budapest, Lampel, 1896, in-8 de 801 p. — Bresnitz von Sydazoff : *König Karl, Rumänien und die Rumänen, 1848-1896.* Leipzig, Luckhardt, in-8 de ii-130 p.

[4] *** : *Kaiser Paul's I Ende, 1801.* Stuttgart, Cotta, gr. in-8 de iii-188 p. — K.-H. Heyking : *Aus Polens und Kurlands letzten Tagen. 1752-1796.* Berlin, Räde, gr. in-8 de iii-501 p.

[5] I. Acsady : *Die Steuern der ungarischen Hörigen, 1577-1597.* Budapest, Académie, in-8 de 138 p. — *** : *Die Bevölkerung Ungarns zur Zeit der Pragmatischen Sanktion, 1720-1721.* Budapest, Kilian, 1896, gr. in-4 de 114 et 288 p.

[6] G. Fisk : *Die handelspolitischen und sonstigen völkerrechtlichen Beziehungen zwischen Deutschland und den Vereinigten Staaten von Amerika.* Stuttgart, Cotta, gr. in-8 de xiv-254 p. — A. Zimmermann : *Die Universitäten in den Vereinigten Staaten Nordamerikas.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1896, gr. in-8 de ix-116 p.

[7] O. Münsterberg : *Japans auswärtiger Handel von 1542-1854.* Stuttgart, Cotta, 1896, gr. in-8 de xxxvi-312 p.

[8] J. Pohler : Bibliotheca historico-militaris. Systematische Uebersicht der Erscheinungen aller Sprachen auf dem Gebiete der Geschichte der Kriege und Kriegswissenschaft seit Erfindung der Buchdruckerkunst bis zum Schluss des Jahres 1880, t. IV, 1re partie. Leipzig, Lang, gr. in-8 de 80 p.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Sources. — Le tome III des *Coutumes du comté de Looz*, publié par M. Crahay[1], contient peu de documents anciens. La première partie du volume est occupée par les records des échevins de la cour de Vliermael au milieu du XVIIIe siècle. Ces records sont exclusivement relatifs à des questions de droit civil. Ces décisions scabinales n'ont ni plus ni moins d'intérêt que toutes les autres. M. Crahay publie ensuite quelques statuts municipaux, tels ceux de Hasselt et de Looz. Ils embrassent tout ce qui est confié à la vigilance de l'autorité municipale en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité des habitants, s'occupent de la police rurale et forestière, de la voirie, de l'exercice et de la surveillance des métiers, érigent certains actes en délits et promulguent des peines. Ces peines pour les blessures, quelle qu'en soit la gravité, sont toujours pécuniaires; bien plus, les statuts de Herck ne comminent qu'une amende contre les homicides. Pareille disposition n'étonnera pas si on se rappelle que tout délit donnait lieu à trois peines différentes : la peine principale, stipulée par la loi du pays en réparation de la violation de l'ordre public; celle stipulée au profit de la commune à raison du tort qui lui est causé; enfin celle au profit de la partie lésée, destinée, avec les dommages-intérêts, à réparer le préjudice qu'elle avait souffert.

En 1326, il avait été décidé que désormais dans le pays de Liège et de Looz, les statuts municipaux seraient faits par la cité, mais seraient soumis à l'approbation de l'évêque. Ce principe était tombé rapidement en désuétude, et les cités confectionnaient leurs statuts sans s'occuper de l'approbation du prince. M. Crahay croit cependant trouver la preuve de l'intervention de l'évêque dans ce fait que les statuts stipulaient des peines à son profit. Selon moi, ce fait est simplement la reconnaissance de la souveraineté de l'évêque sur le pays. La dernière partie du volume contient les coutumes de la ville de Saint-Trond, rédigées au XVIIIe siècle, et les statuts de 1636 sur les propriétés rurales et leur administration. Tous les documents publiés

[1] L. Crahay : *Coutumes du comté de Looz et de la seigneurie de Saint-Trond*, t III. Bruxelles, Goemaere, in-4 de 668 p. (Publications de la commission des anciennes lois et ordonnances).

Digitized by Google

par M. Crahay sont rédigés en langue flamande. L'auteur y a joint une traduction française.

— M. Wauters [1] a publié le tome IX de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*. La date des nombreuses pièces analysées dans ce volume oscille entre 1321 et 1339. Cette période de notre histoire est très mouvementée, et cette circonstance donne à l'ouvrage un intérêt particulier. La lutte de Louis de Bavière contre le pape n'eut guère d'écho dans notre pays, dont les princes restèrent en grande majorité fidèles à l'Empereur ; il n'en fut pas de même dans la rivalité de la France et de l'Angleterre. En 1330 une première tentative de fédération avait échoué; elle réussit pleinement dans la suite. Si on en excepte le roi Jean de Bohême et l'évêque de Liège, et malgré l'appui donné à la France par le pape, tous nos princes se prononcèrent pour l'Angleterre.

Pendant ce temps éclatait en Flandre la révolte qui allait amener le désastre de Cassel. Nous sommes ici en présence d'une protestation violente de toute la région maritime contre les abus de la féodalité. Aussi l'excommunication prononcée après la journée de Cassel s'applique-t-elle aux habitants de Calais, Mardick, Gravelines, qui ont pris part à la révolte. Le contre-coup de ce mouvement se fit sentir jusqu'en Hollande et en Zélande.

Dans le pays de Liège, troublé par les plus graves querelles intestines, différentes paix rétablissent l'accord entre l'évêque, les nobles et le peuple.

En 1332, Robert d'Artois, après avoir vainement disputé le comté d'Artois à sa parente Mathilde, avait trouvé asile chez Jean III de Brabant. Ce fut le prétexte d'une guerre et surtout d'une lutte d'intrigues de tous les princes voisins contre le duc de Brabant. Cette fédération contre Jean III était l'œuvre de la politique française, mise en émoi par la tentative d'union avec l'Angleterre en 1330. A la même époque on voit se manifester les premières tendances de nos populations vers l'unité; des traités d'alliance se contractent entre provinces, les princes voisins décident des conflits par voie d'arbitrage, les villes comprennent la solidarité de leurs intérêts et s'unissent parfois pour les défendre, quitte à recommencer les luttes bientôt après.

M. Wauters a consacré une partie de son introduction à l'étude de la chronologie adoptée par les diverses chancelleries au XIVe siècle. Ce travail renferme sur des points spéciaux des détails inconnus et rendra des services. Ainsi, dans la partie du Brabant soumise à l'autorité

[1] WAUTERS : *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*. Bruxelles, Hayez, in-4 de 933 p.

Digitized by Google

spirituelle de Liège, le style de la Nativité prévalut, mais sans être admis partout et toujours. De là des difficultés souvent insolubles. On voit le style varier de village à village, et dans une même localité, selon les différentes cours de justice. M. Wauters en cite de nombreux exemples.

— Comme suite à l'*Inventaire des Cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique*, paru en 1895, la commission d'histoire publie aujourd'hui l'inventaire des cartulaires existant en Belgique dans les bibliothèques et archives des églises, des communes, des séminaires, des universités, des hospices et des particuliers [1]. Un troisième inventaire est sous presse; il contiendra l'indication des cartulaires belges conservés à l'étranger. L'initiative prise par la commission d'histoire est excellente et devrait être imitée dans tous les pays.

— M. Pirenne [2] a étudié plusieurs *Documents relatifs à l'histoire de Flandre* au XIVe siècle, surtout un inventaire très important des biens-fonds des Flamands tués à Cassel. D'autres pièces font connaître les négociations de la ville d'Ypres avec le roi de France pour conserver ses fossés et ses portes, ainsi que l'état des esprits en Flandre après Cassel. Certaines lettres des ambassadeurs de Florence à Avignon sont relatives aux relations de la Flandre et d'Édouard III en 1340, elles ont été publiées en 1884, dans l'*Archivio storico italiano*.

— M. d'Herbomez [3], depuis la publication de son livre sur *Philippe le Bel et les Tournaisiens*, a retrouvé vingt-quatre chartes inédites de ce prince.

— J'ai déjà insisté à diverses reprises sur le caractère de l'ouvrage de M. Gailliard [4] : *De Keure van Hazebroek*. Le troisième volume contient le commentaire des cinquante derniers articles. Ce sont des mesures sur le commerce et le rouissage du lin, la vente du sel, des ferronneries, la fabrication et la vente de la bière, la visite du bétail, les boucheries, sur la police des mœurs, des jeux, des incendies, sur l'admission à la bourgeoisie. En appendice, M. Gailliard publie le texte original avec une traduction en néerlandais moderne, il y a joint la copie du texte faite par Cleenewerck en 1819 et la traduction française qu'il en avait donnée.

[1] *Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des archives de l'État*, Bruxelles, Hayez, in-8 de 66 p.

[2] PIRENNE : *Documents relatifs à l'histoire de Flandre pendant la première moitié du XIVe siècle* (*Bull. comm. d'hist.*, 5e série, t. VII. Bruxelles, Hayez, in-8 de 21 p.).

[3] D'HERBOMEZ : *Philippe le Bel et les Tournaisiens. Preuves supplémentaires.* Ibid., in-8 de 33 p.

[4] GAILLIARD : *De Keure van Hazebroek van 1336.* Derde deel. Gand, Siffer, in-8 de 403 p.

Digitized by Google

— M. Verhaegen [1] a publié le journal d'émigration du prieur de l'abbaye de Ressous, dans le département de l'Oise, de 1792 à 1802.

Histoire nationale. — M. Vanderkindere [2] a fait faire un progrès considérable à la connaissance de la géographie administrative du royaume de Charles le Chauve et à l'interprétation du capitulaire de Servais en 853. En s'appuyant sur ce document et des textes contemporains, il est arrivé à des conclusions remarquables, tant par leur nouveauté que par leur importance. Selon lui, le *pagus Flandrensis* était, au IXe siècle, distinct du Mempisque et avait pour titulaire Baudouin Bras de fer. Le comte Enguerrand, cité dans le capitulaire, ne peut être confondu avec l'*Ingelramnus* que la tradition donne pour grand-père à Baudouin. Enguerrand avait probablement le gouvernement du Courtraisis et de ses annexes. Le Mempisque, avant sa fusion avec le comté de Flandre, était tout entier compris dans le diocèse de Térouanne; Roulers et peut-être Thourout y étaient rattachés. Le *pagus Leticus* était situé entre la Lys et l'Escrébieu. Il faut vraisemblablement, en 853, le placer dans le *missaticum* de l'évêque de Noyon plutôt que dans celui de l'évêque de Térouanne.

— Le but du P. Berlière [3], en publiant le *Monasticon belge*, était de compléter et même de rectifier la *Gallia christiana*. Cette belle collection bénédictine renferme en effet, dans sa partie belge surtout, un certain nombre d'erreurs et on y remarque de grandes lacunes; imperfections bien pardonnables à l'époque où travaillaient les auteurs et vu les moyens d'information dont ils disposaient. Mettre ce vaste recueil au niveau de l'érudition moderne était une entreprise qui pouvait tenter un bénédictin et qu'un savant pouvait seul réaliser. Nous pouvons constater dès maintenant le plein succès du P. Berlière. Il s'est tenu dans les limites du territoire actuel de la Belgique et le tome Ier est consacré aux provinces de Namur et de Hainaut. Il ne s'agissait pas de faire en quelques lignes une histoire de chaque monastère. L'auteur ne s'est même pas occupé de tous, il a borné ses recherches aux maisons appartenant aux grands ordres du moyen âge. Les rapports constants de ces maisons avec la société civile donnent à leur histoire un intérêt spécial. Ces ordres sont ceux de Saint-Benoît, de Cîteaux, de Prémontré et des chanoines réguliers de Saint-Augustin; il faut y joindre pour le Hainaut la chartreuse de Mont-

[1] Paul Verhaegen : *Journal d'émigration de l'abbé Henry* (1792-1802). Louvain, in-8 de 66 p. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2e série. t. X).

[2] Léon Vanderkindere : *Le Capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 47 p. (*Bull. comm. r. d'hist.*, 5e série, t. VII).

[3] Ursmer Berlière : *Monasticon belge*, t. I. *Provinces de Namur et de Hainaut*. Abbaye de Maredsous, in-4 de 571 p.

Digitized by Google

Saint-André. Pour chaque maison le P. Berlière commence par indiquer toutes les sources de son histoire, en y joignant chaque fois les différentes formes de son nom. Il donne ensuite, après avoir rappelé l'origine, la liste complète des supérieurs de la maison avec, sur chacun d'eux, tous les renseignements biographiques qu'il a pu réunir, sans négliger cependant les faits qui pourraient profiter à l'histoire générale du monastère. Ces listes fourmillent de détails complètement ignorés. Les dates de l'avènement et de la mort des supérieurs ont été établies avec certitude. C'est que le P. Berlière, non content d'épuiser la littérature imprimée, a consulté un nombre considérable de sources manuscrites et de documents authentiques. Le *Monasticon belge* est un instrument de travail indispensable. De nombreuses erreurs y sont redressées. Le diplomatiste pourra, grâce à cet ouvrage, dater un grand nombre de chartes et résoudre des difficultés insolubles jusqu'ici ; l'historien y trouvera maintes questions à approfondir, des biographies à écrire, maints sujets de monographies. Combien de nos étudiants et de nos érudits n'y rencontreront-ils pas l'occasion d'une dissertation ou d'un mémoire. Faire disparaître les erreurs passées, permettre la solution de difficultés, ouvrir le champ à des travaux nouveaux, tel est le caractère du recueil du P. Berlière. En peut-on faire un plus bel éloge?

— M. Gossart[1] a recherché les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe. Selon lui, cette suprématie est simplement le résultat de l'ambition personnelle de Charles-Quint, de sa volonté d'assurer la grandeur de la maison de Habsbourg, fût-ce même au détriment des diverses nationalités qu'il gouvernait. Cette opinion semble faire bon marché des facteurs premiers de la grandeur des nations, les influences géographiques, politiques, religieuses, économiques; cependant, les hommes même les plus grands ne sont que des facteurs seconds. L'Espagne du XVIe siècle avait en elle tous les éléments d'une grande nation; pour devenir la maîtresse du monde, il lui fallait un homme. Cet homme a été Charles-Quint. Voilà, je crois, la vérité. M. Gossart, après avoir montré par quel concours de circonstances imprévues le fils de Philippe le Beau arriva au trône d'Espagne, expose comment, peu à peu, toutes les sympathies du prince vont à son nouveau royaume. C'est d'Espagne qu'il tire ses conseillers les plus intimes et ses principaux directeurs de conscience. L'auteur rappelle ensuite les conseils de Charles à son fils Philippe pour le préparer à recueillir sa succession, ses tentatives infructueuses pour faire choisir Philippe comme roi des Romains, lorsque Fer-

[1] Ernest Gossart : *Étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 52 p. (Extrait des *Mémoires couronnés de l'Académie*, t. LIV).

Digitized by Google

dinand serait élevé à l'Empire ; enfin le mariage de Philippe et de Marie Tudor. Ce tableau d'ensemble de la politique de Charles-Quint ne nous apprend rien de bien neuf, mais il a le mérite de l'exactitude et de la clarté.

— L'histoire de la *Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* pourrait, de prime abord, paraître un sujet un peu battu. M. Lonchay [1], en se plaçant au point de vue spécial de notre pays, en a tiré un ouvrage remarquable et neuf. Les historiens français ont assez bien étudié les campagnes de leur grand roi, mais notre pays y est relégué à l'arrière-plan, et les quelques indications que leurs livres fournissent sont souvent incomplètes et erronées. Il faut cependant excepter de ce jugement le récent ouvrage de M. Waddington, paru à peu près en même temps que le volume de M. Lonchay. Celui-ci comble une malheureuse lacune de notre histoire. Grâce à de patientes recherches, à un dépouillement méthodique des grandes collections manuscrites et imprimées, l'auteur a pu retrouver beaucoup de détails nouveaux sur cette lutte opiniâtre qui fit passer la suprématie d'Espagne en France, et, après avoir menacé l'existence de notre nationalité, nous attacha définitivement à l'Autriche, nous arrachant à la domination française, qui eût été notre arrêt de mort. Il ne faut pas chercher dans ce livre de grands faits militaires qui seraient demeurés inconnus. L'auteur expose avec netteté et concision la sinistre série de campagnes qui, après d'heureux débuts, amène Rocroy, les Dunes et le traité des Pyrénées, la grande guerre, comme l'appelle M. Lonchay. Puis viennent les guerres de la dévolution, de Hollande, de la ligue d'Augsbourg. M. Lonchay prouve que la bataille des Avins en 1635 eut lieu près de Clavier et non entre Rochefort et Saint-Hubert, comme l'ont cru certains auteurs français. Ce qui est neuf dans cet ouvrage, outre le point de vue, c'est d'abord le tableau de la situation de nos provinces au XVIIe siècle, la misère qui y règne, la ruine complète de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, les pillages et les déprédations auxquels se livrent les armées. Le chapitre consacré à l'étude de l'organisation militaire du pays est très remarquable. Enfin l'auteur montre la décadence de l'Espagne, la ruine de ses finances, l'anéantissement de ses armées, qui finissent par être réduites à une poignée d'hommes méprisés par leurs alliés. La diplomatie espagnole est déchue, elle aussi ; d'une incapacité notoire, elle commet fautes sur fautes et ne sait jamais profiter des occasions favorables qui se rencontrent. Tous ces faits sont exposés en détail. M. Lonchay a utilisé, pour cette partie du

[1] Henri Lonchay : *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 367 p. (Extrait des *Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique*, t. LIV).

Digitized by Google

récit, un grand nombre de documents inédits. D'un bout à l'autre du livre règne la plus stricte impartialité. Tous les actes du gouvernement, tous ses projets avortés sont examinés à la lumière d'une critique inflexible, et les jugements prononcés sont motivés et équitables. L'impartialité de l'auteur ne l'empêche pas, du reste, de laisser percer dans son livre ses sentiments patriotiques. En en achevant la lecture, nous comprenons mieux que notre existence se jouait sur ces champs de bataille, et que nos sympathies doivent aller aux vaincus. Nous devenons moins sévères pour l'Espagne, malgré l'incurie de son administration et en dépit des ruines qu'elle a accumulées chez nous pendant deux siècles, en songeant que son obstination nous a sauvés, et que sans elle nous eussions partagé le sort d'Arras. Le loyalisme des Belges et la ténacité des Espagnols sont un spectacle réconfortant qui méritait d'être étudié de près. Le mémoire de M. Lonchay a été couronné par l'Académie.

— M. Hubert[1], professeur à l'Université de Liège, a publié une étude complète sur la torture dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle. La première loi générale sur ce sujet a été dans nos provinces l'ordonnance criminelle de Philippe II en 1570. Elle n'autorisait ce mode d'instruction que dans les cas où la culpabilité de l'accusé n'était pas suffisamment démontrée, et le gouvernement autrichien considéra toujours cette ordonnance comme obligatoire. Dans la pratique, cependant, les juristes étaient parvenus à étendre dans une large mesure l'interprétation de ce texte. Ils appliquaient la question aux muets volontaires ou contumaces et aux coupables pleinement convaincus qui refusaient d'avouer ; ils avaient aussi imaginé la torture préalable pour forcer les coupables à dénoncer leurs complices, et la torture d'inquisition dans le but d'amener les vagabonds à avouer les crimes dont ils pourraient être coupables. Au XVIIIe siècle, toutes ces applications de la torture n'étaient plus d'un usage courant, mais toutes étaient admises par les magistrats. M. Hubert a pu reconstituer avec une précision remarquable le fonctionnement de ce mode de procédure pendant le dernier siècle de son existence. Il a retrouvé, à côté des divergences locales, certains traits généraux communs à nos différentes provinces. L'auteur nous fait ensuite assister au mouvement qui, dans toute l'Europe, devait amener la suppression de la torture. Enfin, et c'est là peut-être la partie la plus intéressante de l'ouvrage, il nous montre les efforts du gouvernement autrichien pour arriver à supprimer la question dans notre pays, et la résistance

[1] Eugène Hubert : *La Torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle.* Bruxelles, Lebègue, in-4 de 172 p. (Extrait des *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, publiés par l'Académie des sciences, des lettres et des arts de Belgique, t. LV).

Digitized by Google

opiniâtre de la magistrature à toutes ses tentatives. En 1766, quand Charles de Lorraine demanda aux divers conseils les remèdes à apporter dans l'administration de la justice, le conseil de Gueldre fut seul à réclamer la suppression de la torture. En 1771, quand le gouvernement leur eut transmis les mémoires de Goswin de Fierlant sur ce sujet, mémoires que M. Hubert a publiés naguère [1], tous persistèrent dans leurs anciens errements; leur opposition aux idées novatrices était cependant devenue moins farouche. C'est seulement le 3 avril 1787 que Joseph II, faisant bon marché de cette résistance, supprima d'un trait de plume les différentes espèces de question. Cinq mois après, il était obligé de retirer l'édit de révocation. La torture se maintint dès lors jusqu'à l'arrivée des Français en 1789; rétablie encore après leur défaite, elle ne disparut définitivement qu'en 1794, après la bataille de Fleurus. Le livre de M. Hubert est le fruit de longues recherches dans les archives et les bibliothèques. Basé tout entier sur des documents authentiques, il renferme beaucoup de renseignements nouveaux, et est écrit d'un style sobre, d'une clarté remarquable. Cette étude est ce qu'on a publié de meilleur sur la torture en Belgique, et une contribution de grande valeur à l'histoire de nos institutions et de notre droit pénal.

— M. Magnette [2] a étudié la tentative de Joseph II, en 1784, pour obtenir la liberté de l'Escaut. Cette question qui eût dû, semble-t-il, se régler entre l'Autriche et la Hollande, faillit amener une guerre générale. De par la volonté des deux puissances en conflit, toutes les grandes cours de l'Europe s'en occupèrent plus ou moins activement, et l'affranchissement de l'Escaut devint un incident de lutte de l'Angleterre contre la France, de la Prusse contre l'Autriche. Le livre de M. Magnette est une très bonne étude d'histoire diplomatique. Travail de première main, fait avec méthode, il témoigne d'une sérieuse formation historique. Après avoir rappelé la triste situation que faisait à notre pays la fermeture de l'Escaut, établie en fait depuis la fin du XVIe siècle et officiellement depuis le traité de Munster, l'auteur montre que Joseph II s'occupa de cette question dès les premières années de son règne. Si en 1781 il accueille mal les requêtes des Belges, c'est que leurs démarches lui paraissent prématurées et dangereuses pour la paix européenne. En 1784, la situation a changé et l'Empereur se décide à réclamer la réouverture de l'Escaut, la cessation complète de toute dépendance des Pays-Bas vis-à-vis de la Hollande. Il n'a d'ailleurs jamais compris l'importance

[1] *Bull. com. r. d'hist.*, 5e série, t. V.

[2] MAGNETTE : *Joseph II et la liberté de l'Escaut. La France et l'Europe.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 254 p. (Extrait des *Mémoires couronnés de l'Académie*, t. LV).

Digitized by Google

économique de la mesure qu'il demandait, les mobiles de son initiative étaient son attachement aux grands principes de liberté et le sentiment de l'atteinte portée à son autorité par le traité de Munster. Le plan d'opération avait été longuement mûri et ne manquait pas d'habileté. Il s'agissait de faire porter les négociations sur un ensemble de points contestés, de façon à pouvoir, au moment opportun, feindre des concessions et se borner à réclamer l'objet principal, l'ouverture de l'Escaut. Ce plan échoua devant l'opposition irréductible de la Hollande. Joseph II avait compté sur l'appui de la France; mais celle-ci, devenue l'alliée de la Hollande dans sa lutte contre l'Angleterre, refusa de compromettre les avantages que lui procurait cette amitié; elle se posa d'abord en médiatrice, et se déclara bientôt nettement favorable aux États généraux, envoyant même à l'Empereur une note menaçante et certainement incorrecte. Dès le mois de novembre 1784, celui-ci avait perdu tout espoir d'obtenir gain de cause, et abandonnait la question de l'Escaut. La France amena cependant les États généraux à se montrer conciliants sur d'autres points et les négociations aboutirent au traité de Fontainebleau. Dans toute cette affaire, l'Angleterre se montre l'amie égoïste de la Hollande, et témoigne à la France une hostilité à peine déguisée. Frédéric II prétend rester neutre, mais il cherche à mettre à profit les circonstances dans un but hostile à l'Autriche; il agit sous main pour lui susciter des embarras. Quant à Catherine II, alliée de Joseph II, elle se borne, ici comme dans d'autres occasions, à des démonstrations extérieures de sympathie, démarches sans importance et surtout sans effet.

— M. Lameere [1] a étudié l'*Origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas*. La première mention de ce fonctionnaire se trouve dans la chancellerie des rois de France au XIVe siècle, c'est le receveur des émoluments du sceau. Nous le retrouvons avec la même qualité en Bourgogne, puis dans les Pays-Bas, où il est introduit par la maison bourguignonne. Ses fonctions ne tardent pas à se développer, et au commencement du XVIe siècle, il est premier secrétaire du conseil privé, secrétaire seul signant du conseil des finances, et devient un des agents principaux du gouvernement. Mais aussitôt commencent ses contestations avec les autres secrétaires. Toute l'histoire de l'audiencier tient dans l'exposé de ces conflits d'attribution et des mesures prises pour y porter remède. La seule efficace eût été une exacte délimitation des pouvoirs; à peine était-elle établie par les archiducs, que le désordre recommençait avec le retour du gouverne-

[1] Eugène Lameere : *Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les anciens Pays-Bas*. Bruxelles, Bruylant, in-8 de 78 p. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. I).

Digitized by Google

ment espagnol. A la fin du XVIIe siècle, l'audiencier avait perdu toute sa puissance, sa charge fut supprimée en 1744. L'étude de M. Lameere est un bon travail, malheureusement un peu touffu. Au milieu des détails qu'il donne sur les différents conseils de gouvernement, on perd parfois de vue l'audiencier, et on s'étonne après cela de la netteté des conclusions. Elles sont cependant parfaitement justifiées.

HISTOIRE LOCALE. — FLANDRE. — Par un bonheur assez rare, les comptes communaux de Termonde nous ont conservé tout le détail des frais de construction du beffroi de cette ville en 1377. Ce précieux document, rédigé en flamand, nous fait connaître en même temps le prix de la main-d'œuvre dans les différents métiers et la valeur des matériaux de construction. M. de Pauw [1] l'a publié, en l'accompagnant de quelques notes sur les destinées du monument et d'un glossaire des locutions difficiles.

—M. Guignies [2] a fait, dans le but de provoquer un travail plus complet, un historique très succinct et provisoire de l'abbaye de Beaupré, à Grimmingen, en Flandre. Il importe de ne pas confondre cette abbaye avec son homonyme de l'arrondissement d'Hazebrouck. — M. de Potter [3] a ajouté un nouveau volume à sa collection d'histoires des communes de la Flandre orientale.

HAINAUT. — M. Ernest Matthieu [4] a dressé la liste de tous les fiefs et arrière-fiefs relevant de la seigneurie-pairie de Silly, une des plus importantes de l'ancien comté de Hainaut, et fait connaître la suite de ses seigneurs. — Le même auteur [5] a consacré une notice à l'étude d'un manuscrit du XVIIe siècle relatif à la généalogie des seigneurs d'Enghien. — Le colonel Monnier [6] s'est occupé de quelques monuments funèbres de la famille d'Enghien existant encore dans les ruines de l'abbaye de Cambron.

— L'histoire de la *Corporation des pharmaciens de la ville de Mons*, par M. Hodevaere [7], est assez complète; elle a été couronnée par la Société des sciences du Hainaut. Cette étude contient quelques

[1] N. DE PAUW : *Histoire de la construction du beffroi de Termonde.* Termonde, de Schepper, in-8 de 67 p. (*Annales du cercle archéologique de Termonde*, 2e série, t. VI, 3e livr.).

[2] GUIGNIES : *L'Abbaye de Beaupré à Grimmingen.* In-8 de 50 p. (*Annales du cercle archéologique d'Enghien*, t. IV).

[3] DE POTTER et BROECKAERT : *Geschiedenis van de gemeenten der provincie dost Vlaanderen.* 5e reeks arrond. Aalst. Derde deel. Gand, Siffer, in-8 de 288 p.

[4] ERNEST MATTHIEU : *La Pairie de Silly et ses fiefs.* Louvain, Istas, in-8 de 243 p. (*Annales du cercle archéologique d'Enghien*, t. IV).

[5] ID. : *Notice sur un manuscrit intitulé : Descente de la maison d'Enghien* (ibid.).

[6] Ibidem.

[7] HODEVAERE : *La Corporation des pharmaciens de la ville de Mons.* Mons, Dequesne, in-8 de 109 p. (*Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 5e série, t. VIII).

Digitized by Google

détails intéressants sur la réglementation du métier et la taxation des médicaments.

NAMUR. — Sous forme d'introduction à son *Cartulaire d'Andenne*, M. Lahaye [1] a écrit l'histoire de cette commune. Grâce aux nombreux documents inédits qu'il a pu réunir, il a ajouté plusieurs faits nouveaux au passé historique d'Andenne, resté si pauvre jusqu'ici. Les deux volumes du cartulaire parus antérieurement comprennent deux cent soixante-deux documents, dont le plus ancien est daté de 1101 et le plus récent de 1792. Ils n'ont d'intérêt que pour l'histoire de la localité et celle de son chapitre noble.

LUXEMBOURG. — M. Schliep [2] a publié, dans les *Annales de la Société archéologique de Luxembourg*, un résumé français de son livre sur l'histoire la plus reculée du pays, paru en 1895. — Le P. Goffinet [3] a écrit une notice sur le pays de Luxembourg avant la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert. — M. Seelman [4] a cru retrouver dans les environs de Florenville des Saxons déportés par Charlemagne. — M. l'abbé Tillière [5] a écrit l'*Histoire de l'abbaye d'Orval*.

LIÈGE. — M. de Marneffe [6] a dressé avec grand soin le tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert, à Liège. Ce travail sera très utile. Il complète et corrige l'ouvrage de M. de Theux, intitulé : *Le Chapitre Saint-Lambert*. M. de Marneffe avait entrepris la publication des documents relatifs aux relations de *la principauté de Liège et des Pays-Bas au XVIe siècle* [7]. Un fragment du tome IV vient de paraître. L'ouvrage reste inachevé et est tout à fait insuffisant.

SCIENCES AUXILIAIRES. — M. de Raadt [8] est certes l'un de nos meilleurs héraldistes et sphragisticiens. Il a entrepris la publication d'un vaste recueil de notes historiques et héraldiques basées sur une étude approfondie de sceaux armoriés inédits pour la plupart, et est parvenu à tirer de l'oubli quelques milliers de blasons. Ce travail est le

[1] LÉON LAHAYE : *Carlulaire d'Andenne*, t. I, introduction. Namur, Wesmael, in-8 de 190 p.

[2] SCHLIEP : *Ur-Luxemburg* (*Annales de la Société archéologique du Luxembourg*, t. XXXI). Arlon, Poncin.

[3] GOFFINET : *Le Pays de Luxembourg avant la fondation de l'abbaye de Saint-Hubert*. Ibid.

[4] SEELMAN : *Comment j'ai retrouvé les Saxons déportés par Charlemagne*. Ibid.

[5] TILLIÈRE : *Histoire de l'abbaye d'Orval*. Namur, Delvaux, in-8 de 618 p.

[6] DE MARNEFFE : *Tableau chronologique des dignitaires du chapitre Saint-Lambert à Liège*. Louvain, in-8 de 161 p. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2e série, t. IX et X).

[7] ID. : *La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle*, t. IV, première partie. Liège, Grammont, in-8 de 184 p.

[8] DE RAADT : *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, t. I, 1er fascicule. Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 134 p.

Digitized by Google

premier du genre publié dans notre pays ; il offrira toutes les garanties désirables, puisqu'il sera fait tout entier d'après des documents authentiques. Il désignera les personnes qui portent les armoiries, leur qualité, l'année et le lieu où on les rencontre; enfin l'auteur nous promet d'indiquer chaque fois ses sources. Le premier fascicule ne contient que l'introduction. M. de Raadt y parle un peu de tout, et on rencontre dans ces pages des indications très intéressantes. Malheureusement, il y manque de l'ordre et de la clarté. Nous y avons remarqué des observations sur l'origine des armoiries, le vair au naturel, les tenants et supports, et sur l'importance des sceaux. Je crois que M. de Raadt a eu tort de décider la reproduction de toutes les armoiries dans le style du XIVe siècle, sous prétexte qu'une reproduction dans le goût de leurs époques respectives aurait nui à la symétrie des dessins. Enfin il eût peut-être été plus sage de se montrer moins dur pour les devanciers, et de ne pas écrire, à propos de l'auteur à venir d'un traité d'héraldique : « Il devra avoir à sa diposition une foule de recueils analogues au nôtre, et surtout s'abstenir d'utiliser les traités parus en ces derniers temps en Belgique, en Hollande et en France » (p. 55). Les condamnations en bloc sont fort aisées et souvent injustes.

— La Fédération archéologique et historique de Belgique [1] a publié le compte rendu des séances de son onzième congrès, tenu à Gand en août 1896. Le douzième vient d'avoir lieu à Malines.

— M. le chanoine Reusens [2] a entrepris la publication d'un manuel de paléographie. Cet ouvrage, dont le premier fascicule a paru, est très soigné; nous en reparlerons lorsqu'il sera terminé.

— Deux organes périodiques ont vu le jour cette année. Le premier et le plus important est le *Musée belge*. Il est divisé en deux parties : la première paraît trimestriellement et est réservée à la philologie classique; la seconde est un bulletin bibliographique mensuel spécialement destiné à faire connaître aux professeurs de l'enseignement moyen tous les ouvrages belges ou étrangers qui peuvent les intéresser. Toutes les branches de l'enseignement littéraire ont leur place réservée dans ces colonnes. — La *Société d'art et d'histoire de Liège* publie mensuellement une *chronique* qui fait connaître tous les ouvrages, toutes les découvertes archéologiques, historiques et artistiques intéressant le pays de Liège.

A. Delescluse.

[1] *Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XI, 1re partie. Gand, Siffer, in-8 de 322 p.

[2] Reusens : *Éléments de paléographie*. 1er fascicule. Louvain, chez l'auteur, in-8 de 184 p.

Digitized by Google

COURRIER ITALIEN

Comme je l'ai annoncé à la fin du précédent courrier, c'est, un peu tardivement sans doute, la suite des publications historiques parues en 1894, 1895 et 1896 que l'on trouvera ci-dessous. L'énumération en sera nécessairement très brève, mais il s'agit ici de trouver des noms et des titres plutôt que des appréciations.

Histoire ecclésiastique. — L'histoire ecclésiastique documentaire s'est enrichie de plusieurs bonnes publications : le grand diocèse de Milan tient à honneur de conserver ses vénérables souvenirs et de reconstituer une histoire longue et souvent illustre. Sous la direction de M. l'abbé Achille Ratti paraissent les *Acta ecclesiae Mediolanensis ab ejus initiis usque ad nostram aetatem,* dont la librairie Ferrari à Milan publie le fascicule 45. M. Magistretti publie, d'après un manuscrit de la Bibliothèque ambrosienne, un document important pour l'histoire de l'église de Milan au XIIe siècle : *Beroldus, sive ecclesiae Ambrosianae Mediolanensis kalendarium et ordines saec. XII* [1], tandis que le respectable bibliothécaire abbé Ceriani imprime une érudite *Notitia liturgiae Ambrosianae ante saec. XI medium, et ejus concordia cum doctrina et canonibus oecumenici concilii Tridentini de SS. Eucharistiae sacramento et de sacrificio missae* [2]. M. Adolfo Artioli a donné des *Commentarii rerum gestarum pontificum ecclesiae Ferrariensis* [3]. Pour servir à l'histoire des institutions charitables ecclésiastiques, on consultera la monographie très spéciale du docteur Biancoli, relative à la célèbre maison bolonaise des « vieux de Saint-Joseph » : *Origine e vicende dell' ospizio dei vecchi settuagenarî di S. Giuseppe di Bologna* [4], et, pour l'histoire ecclésiastique tout à fait contemporaine, le compte rendu du synode de Reggio : *Synodus dioecesana Regiensis* [5] *quam in majori urbis templo habuit Vincentius Manicardi, episcopus et princeps, diebus II, III et IV octobris MDCCCLXXXXIV.* — Un manuscrit de la célèbre bibliothèque Angelica à Rome a fourni à M. Celani d'utiles additions et annota-

[1] Milan, Ferrari, in-8.
[2] Milan, Boniardi Pogliani di Giovanola, in-8, 120 p.
[3] Ferrare, Taddei, in-8, 86 p.
[4] Bologne, tip. Compositori, in-4, 82 p.
[5] Reggio Emilia, tip. Artigianelli, in-8, 478 p.

Digitized by Google

tions à l'œuvre classique du P. Augustin Lubin, ce véritable *monasticon* italien qu'est la *Abbatiarum Italiae brevis notitia : additiones et adnotationes ex manuscripto bibliothecae Angelicae* [1].

La géographie ecclésiastique et religieuse, toujours conçue dans un esprit plus édifiant et plus pratique que réellement historique, s'accroît sans cesse : c'est à cette littérature spéciale de pieux « Baedekers » qu'appartiennent des monographies comme les *Memorie storico-religiose della Valsassina* [2] de M. Gianola ; les mémoires historiques de M. Rainoni sur *Treviglio, le sue chiese, il suo santuario* [3] ; l'opuscule de M. V. E. Aleandri, sur *La festa popolare del santo patrono di Sanseverino Marche* [4], et même les notices de M. A Cocchi *Intorno alle antiche immagini di Nostra Donna che hanno culto in Firenze* [5]. L'histoire peut d'ailleurs y faire son profit de mainte observation curieuse.

La délicate question de l'influence de sainte Catherine de Sienne sur ses contemporains et sur le retour du Saint-Siège à Rome, si longuement discutée par tous les historiens de la Papauté, a été reprise par M. Mignaty dans une intéressante brochure, *Caterina da Siena e la parte ch' ebbe negli avvenimenti d'Italia nel sec. XIV* [6]. M. B. Amante a choisi un sujet plus nouveau, et il apporte une très utile contribution à l'histoire des idées et des mœurs en Italie au XVIe siècle dans sa belle et savante étude sur *Giulia Gonzaga, contessa di Fondi, ed il movimento religioso femminile nel secolo XVI, con molti documenti inediti* [7]. Le portrait anonyme qu'une main pieuse a tracé de *Donna Ippolita Visconti Borromeo*, en y faisant revivre *Una religiosa dell' antico monastero delle Angeliche di S. Paolo di Milano* [8] se recommande surtout par le grand nom de cette pieuse femme, et a surtout, au surplus, un but d'édification. C'est le même caractère que présente à un plus haut degré encore la notice de M. Rondina sur Livia Pierantoni (en religion sœur Maria Agostina), assassinée à l'hôpital San-Spirito, à Rome, le 13 novembre 1894, et sur suor Florentina, assassinée, elle aussi, à Mirandola, en mai 1895 [9].

[1] Roma, tip. De Propaganda, in-8, 87 p.
[2] Milano, Agnelli, in-16, 190 p.
[3] Treviglio, Stabilimento sociale tipografico, in-8, 352 p.
[4] Sanseverino Marcha, tip. Bellebarba, in-8, 42 p.
[5] Florence, Pellas, in-16, 196 p.
[6] Florence, Civelli, in-8, 104 p.
[7] Bologne, Zanichelli, in-8, 506 p.
[8] Crema, tip. San Pantaleone, in-16, 64 p.
[9] Rome, Filiziani, in-8. Voici le titre exact : *Rondina* (F. S.). Vita e morte di Suor Maria Agostina (Livia Pierantoni), religiosa nel Ven. Istituto del Suore della Carità di S. Vincenzo de' Paoli, barbaramente assassinata nell' Ospedale di S. Spirito in Roma il 13. nov. 1894. 2a ediz. con l' aggiunta della biografia di Suor Irene Buzio, Vicaria generale, e di un' Appendice sopra suor Florentina,

Digitized by Google

M. V. Bonari commence un important ouvrage d'après des sources inédites, et peu accessibles généralement, sur l'état religieux de l'ancienne Lombardie dans son travail : *I conventi ed i capuccini dell' antico ducato di Milano* [1].

En fait d'histoire générale ecclésiastique, mentionnons une étude peu significative de Borromeo sur la politique franco-pontificale dans le procès de canonisation de Célestin V : *Avignone e la politica di Filippo il Bello nella canonizzazione di Pietro da Morrone (Papa Celestino V)* [2], une courte mais utile notice de Mgr Beani sur *Clemente IX (Giulio Rospigliosi pistoiese)* [3]. Les mémoires inédits de F. Minoccheri sur Pie IX : *Pio IX ad Imola e Roma* [4], viennent d'être publiés et commentés par Anton-Maria Bonetti, qui y a joint divers appendices sur le voyage au Chili, le gouvernement de Spolète et autres points de la vie du souverain pontife. Citons encore un livre de nature semi-historique, semi-politique, où M. J. Berthelet examine cette question si délicate et si grosse de conséquences : *Si le pape doit être Italien* [5]. M. Berthelet y étudie ce qu'il appelle assez maladroitement « l'origine italienne des papes, » et il ne se flatte sans doute pas d'avoir résolu le problème de la nationalité du souverain pontife, un des plus ardus que puissent se poser les politiques.

Plusieurs notices remarquables ont été consacrées en France à l'illustre archéologue romain J.-B. de Rossi. Il y a lieu de citer celle qu'a donnée à Rome même M. Grossi Gondi, sous le titre *G.-B. de Rossi, archeologo romano* [6], avec un portrait. On a publié le vingt-cinquième fascicule de l'admirable recueil des mosaïques chrétiennes (*Musaici cristiani e saggî dei pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV* [7]); le vingt-sixième et dernier était complètement prêt pour l'impression, et les continuateurs du maître n'y ont eu à ajouter qu'une introduction et des index. Le bulletin d'archéologie chrétienne a été repris aussi par les élèves du commandeur sous le titre de *Nuovo Bollettino di Archeologia cristiana* depuis mai 1895 [8].

Rapprochons des travaux de l'école de J.-B. de Rossi un mémoire de M. V. Strazzulla : *Sulle iscrizioni cristiane di Siracusa* [9].

Il faut aussi mentionner un très bon travail de bibliographie, fait

martire anch'essa di carità, barbaramente assassinata nell' Ospedale di Mirandola il maggio 1895.

[1] Crema, tip. San Pantaleone, in-8, 440 p.
[2] Modène, Namias, in-8, 45 p.
[3] Prato, Giachetti et fils, in-16, 197 p.
[4] Naples, Festa, in-16, 188 p.
[5] Rome Forzani, in-12, 320 p.
[6] Rome, Filiziani, in-16, 56 p.
[7] Rome, Spithöver.
[8] Id.
[9] Syracuse, Norcia, in-8, 111 p.

Digitized by Google

d'après les sources (des correspondances) manuscrites sur les œuvres du regretté archiviste pontifical, Mgr Isidoro Carini; mais son auteur, M. Miraglia Gullotti, très bien intentionné et sincèrement ému, aurait gagné à lui donner un titre un peu plus simple que celui-ci : *Sulla tomba d' Isidoro Carini; una pallida viola del mio riconoscente pensiero, celebrandosi solenni esequie nella chiesa dei Siciliani in Roma addi 30 gennaio 1895; appendice bibliografica completa delle opere dell' illustre estinto, tratta da due cartolari autografi, con alcune annotazioni ed aggiunte* [1].

Publications de documents. — Il faut citer en première ligne la continuation des *Indices chronologici ad antiquitates Italicas medii aevi et ad opera minora Lud. Ant. Muratorii* [2], dont la publication sûrement menée par MM. Cipolla, Merkel et leurs élèves, est arrivée au sixième fascicule : on ne peut que regretter que ce travail d'un si considérable intérêt ne marche pas plus rapidement. La collection de Charles Albert (Historiae patriae monumenta) ne s'accroît aussi qu'avec une extrême lenteur : dans la deuxième série (Diplomata, chartae, leges) vient de paraître le tome XXI, le premier volume édité par M. L. Astegiano, du *Codex diplomaticus Cremonae* [3] (515-1334), important appoint à l'histoire du moyen âge lombard. La *députation florentine* a confié à M. Pietro Santini le soin de publier un recueil de *Documenti dell' antica costituzione del comune di Firenze* [4], qui sera désormais consulté par tous les historiens du moyen âge italien; par une heureuse rencontre, ce gros recueil, le plus intéressant qui ait paru depuis longtemps en ce genre en Italie, paraît presque en même temps que l'ouvrage de Villari sur les premiers siècles de l'histoire de Florence, et semble destiné à lui servir de pièces justificatives. Venant après la publication si savante et si artistement conçue, — car à ce degré l'érudition est un art, — du *Libro de Montaperti* par Cesare Paoli, ce recueil de M. Santini, sans que je veuille le mettre au rang du précédent ouvrage, fait honneur à la députation historique de Florence. M. Ludovico Zdekauer, qui s'est fait depuis longtemps un domaine des institutions toscanes, vient de publier, sous les auspices de la Faculté de droit de la petite et vaillante Université de Sienne, le texte du statut de Sienne de 1262 : *Il constituto del comune di Siena dell' anno 1262* [5], avec une ample introduction et de copieuses tables analytiques. La surintendance des Archives de Palerme a entrepris, sous une forme magnifique, la

[1] Rome, tip. Elzeviriana, in-8, 99 p.
[2] Turin, Bocca, fasc. 6 (p. 301-366), in-fol.
[3] Turin, Bocca, in-4, 408 p.
[4] Florence, Vieusseux, in-4, 814 p.
[5] Milan, Hœpli, in-4, 634 p.

Digitized by Google

publication des *Atti della città di Palermo* [1], de 1311 à 1410. Le premier volume comprend, avec une introduction de Pollaci Nuccio, le texte latin de deux registres de lettres des années 1311-1312, indiction X, et des années 1316-1317, indiction XV, le *Quadernus peticionum anni iiij indicionis* (1320-1321), et le *Quaderno delle gabelle della città di Palermo*, antérieur à la réforme de 1312. Puis viennent un sommaire de tous les actes en ordre chronologique, des index onomastique, topographique et des choses remarquables. Il est fâcheux que le prix de cette publication soit tout à fait exagéré.

D'autres villes moins importantes ont aussi des statuts municipaux intéressants et jalousement conservés. M. Celani a publié : *Lo statuto del comune di Montelibretti del secolo XV* [2], utile contribution à l'histoire du droit statutaire dans le pays romain. M. Pinton appelle non sans quelque ambition *Codice diplomatico saccense* [3], une collection des statuts, cadastres, diplômes, usages et autres actes publics de Piove di Sacco, dont il donne une édition très soignée avec préface, introduction, registre, liste des sources, notes et plans.

Outre les statuts municipaux proprement dits, les documents légaux de commerce, de finances, d'économie publique, sont nombreux dans les archives italiennes, et parfois d'heureux chercheurs savent les y retrouver. Ainsi, M. Lisini a publié un document qui, quoique bien postérieur au statut édité par Zdekauer, pourra s'en rapprocher avec fruit, les *Provvedimenti economici della repubblica di Siena nel 1382* [4], d'après un manuscrit des archives de Sienne, et l'érudit historien de Nice et des Marches de Provence, M. Cais de Pierlas édite *Gli statuti della gabella di Nizza* [5]. Quoique Nice soit bien récemment devenue française, on peut regretter le parti pris vraiment tendancieux que met cet excellent érudit à ne jamais apporter aux revues françaises les résultats de ses recherches sur l'histoire niçarde.

D'autres publications documentaires sont à signaler : MM. Guido Biagi et Passerini ont entrepris la publication d'un *Codice diplomatico Dantesco* [6], dans lequel ils veulent reproduire en fac-similé tous les documents d'archives contemporains de Dante, et relatifs à sa vie, en les commentant et illustrant de notes critiques.

M. Eug. Casanova a publié d'une façon absolument définitive, et qui lui fait le plus grand honneur, un très précieux document géographique conservé dans les archives de Florence, la carte nautique de

[1] Palerme, Clausen de Reber, in-4, 484 p.
[2] Roma, tip. Vaticana, in-4, 81 p.
[3] Roma, tip. Terme Diocleziane, in-4, 324 p.
[4] Sienne, Torini, in-16, 183 p. (éd. à 200 ex.)
[5] Turin, Clausen, in-8, 68 p.
[6] Rome, Unione cooper., in-fol., 2 pl., 6 p.

Digitized by Google

Conte di Ottomano Freducci d'Ancona [1], contribution très utile à l'histoire de la géographie et de la représentation des côtes de la Méditerranée. Un des collaborateurs de la Raccolta Colombiana, M. L. Hugues a publié, comme premier fascicule d'une série de *Scritti geografici*, *La parte cosmografica della relazione di Giovanni da Verrazzano* [2], et enfin M. Fregni a donné deux longs commentaires historico-épigraphiques sur deux inscriptions encore mal interprétées, *Della celebre iscrizione sulle origini di Cittanova, studî storici e paleografici*, et *Di una iscrizione a Donna Gundeberga, abbadessa in Modena nella seconda meta del VI secolo, studi storici* [3].

Une leçon inaugurale d'un cours qu'il professe à l'Université de Pavie a fourni au très distingué Carlo Merkel l'occasion d'exposer le progrès des études faites sur les chroniques médiévales et l'état actuel de ces études : *Gli studî intorno alle cronache del medio evo considerati nel loro svolgimento e nel presente loro stato* [4]. Ces études ne chôment pas, et, par toute la péninsule, ce ne sont que publications nouvelles ou améliorées de textes inconnus ou mal édités, une riche moisson d'inédit et de documents. Tandis que G. Colucci publie une nouvelle source à consulter sur l'histoire de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire : *Un nuovo poema latino dello XI secolo, la vita di Anselmo da Baggio* [5], Giuseppe Lesca donne une édition critique des Mémoires de Pie II, *Commentarii rerum memorabilium quae temporibus suis contigerunt* [6], et De Lollis a mené à bien, pour l'édition nationale des œuvres de Christophe Colomb, la publication en trois volumes des écrits et des autographes de Christophe Colomb [7]. Nous retrouverons plus loin toute une littérature provoquée par les fêtes du centenaire américain ; ici mentionnons seulement un autre document sur Colomb, le recueil de ses portraits : *I ritratti di Cristoforo Colombo* [8]; on sait quelles difficultés à peu près insolubles soulève la question de l'authenticité des portraits du navigateur. M. Achille Neri en a réuni quarante et un en vingt-neuf planches en photogravure ou chromolithographie ; c'est désormais la base de toute discussion sur ce problème.

La chronique de G.-B. Cergnocco sur une série d'événements bien obscurs dans l'histoire générale de la Renaissance, mais d'un intérêt capital pour le Frioul moderne, — qui y cherchera sans doute non le

[1] Florence, Le Monnier, in-8, 86 p.
[2] Turin, Lœscher, in-8, 40 p.
[3] Modène, Namias, in-8, 30 p., et in-8, 24 p.
[4] Turin, Clausen, in-8, 35 p.
[5] Rome, Lœscher, in-8, 284 p.
[6] Rome, Lœscher, in-8, 450 p.
[7] Rome, Bocca, 3 vol. in-4.
[8] Gênes, tip. Sordo-Muti, in-fol. (extrait à 40 ex.)

Digitized by Google

souvenir en soi de combats oubliés et de morts généreux retournés à la poussière originelle, mais le fondement de son irrédentisme, — *La Cronaca delle guerre dei Friulani coi Germani dal 1507 al 1524* [1] a été publiée par MM. Joppi et Marchesi. Le premier a publié aussi les lettres historiques écrites entre 1508 et 1528 par le condottiere Savorgnano (*Lettere storiche colla vita e documenti contemporanei* [2]), qui font revivre cette altière figure de soldat et son temps. M. Pierrugues a donné toute une série de documents utiles pour l'histoire militaire de la Toscane dans la première moitié du XVIe siècle, un récit de la *Battaglia di Gavinana* [3] d'après les témoignages contemporains; un *Elenco dei capitani e degli uomini d'arme appartenenti agli Stati della Chiesa, che militarono con Malatesta Baglioni al servizio della Repubblica di Firenze nella guerra del 1529-1530* [4], d'après un document conservé à la Bibliothèque communale de Pérouse; la *Seconda calamita Volterrana* [5], narration contemporaine des faits et gestes de Ferruccio à Volterra en 1530; un recueil d'écrits et documents rares, sous le titre *Francesco Ferrucci e la guerra di Firenze del 1529-1530* [6], et enfin une édition avec notes bibliographiques et critiques, d'après l'original imprimé à Pérouse en 1530, du poème en *ottava rima* de Mambrino Roseo da Fabriano sur *l'Assedio di Firenze* [7]. M. Pierrugues a fait cette édition d'après un exemplaire de la rarissime édition de 1530 conservé à Florence, à la Riccardienne, et a reproduit en zincotypie les xylographies de l'édition originale. — L'Académie d'Udine, qui manifeste un zèle jusqu'alors inaccoutumé, a fait publier aussi par M. Degani la chronique de *Soldoniero di Strassoldo* [8], qui embrasse tout un siècle (1509-1603). M. Jarro a publié *l'Epistolario d'Arlecchino* [9], *alias* Tristano Martinelli (1556-1631), précieux document pour l'histoire des mœurs du XVIe et du XVIIe siècle. Le mariage Papa-Bertini nous vaut *une Lettre de Niccolo di Bartolommeo Borghesi* [10], qu'a publiée le professeur Orazio Bacci. Tandis que M. G. Bianchini éditait quelques *Lettres inédites de B. Tasso* [11], père de l'auteur de la *Jérusalem*, M. Mazzoleni reproduisait un choix de lettres de Torquato [12] lui-même, avec

[1] Udine, Accademia Udinese, in-8.
[2] Udine, Doretti, in-8, 195 p.
[3] Florence, Pellas, in-8, 85 p.
[4] *Ibid.*, *id.*, in-8.
[5] *Ibid.*, *id.*, in-8, 40 p.
[6] *Ibid.*, *id.*, in-8, 530 p.
[7] Florence, Pellas, in-16.
[8] Udine, Doretti, in-8, 90 p.
[9] Milan, Bemporad, in-8, à 200 ex.
[10] Castelfiorentino, Giovannelli e Carpitelli, in-8, 10 p., 60 ex.
[11] Padoue, Drucker, in-16, 36 p.
[12] Bergame, Carnazzi, in-16, 234 p.

Digitized by Google

commentaire et bibliographie. Pour la fin du XVIIIe siècle, il faut signaler un Recueil de poésies politiques, *Rime di Realisti e Giacobini, Un altro manoscritto della fine del sec. XVIII* [1], et, pour l'histoire du XIXe siècle, l'important recueil de chants patriotiques et politiques, — formé dans une préoccupation peu scientifique, et avec une commémoration de Victor-Emmanuel et une conférence sur le pouvoir temporel des Papes, qui en accusent les intentions, — qui a paru sous le titre de *Il Canzoniere del risorgimento italiano* [2], avec préface, notes et commentaires.

Divers recueils de documents enrichissent l'histoire contemporaine. La correspondance de l'orientaliste Amari (*Carteggio di Michele Amari raccolto e pubblicato da A. d'A.*) [3], publiée avec des notes par Alessandro d'Ancona, sera à consulter non seulement par les historiens de l'érudition contemporaine, mais aussi par tous ceux qui voudront connaître le mouvement unitaire et l'état des esprits de quelques-uns des libéraux les plus distingués. Carlo Cattaneo fut un des hommes politiques lombards des plus intéressants de ce siècle : ses idées fédéralistes le firent violemment attaquer par le parti unitaire, qui l'accusa d'utopie antipolitique et même antipatriotique. Aujourd'hui que l'Italie sent les inconvénients — dans l'unité désormais accomplie et acceptée par la très grande majorité de la nation — d'un système d'administration contraire aux traditions des divers peuples italiens, et d'un étatisme trop compliqué, il semble qu'on revienne avec intérêt, sinon encore avec faveur, à l'examen des idées de Cattaneo : Gabriele Rosa et Mme Jessie Mario ont entrepris une édition complète des *Scritti politici* et de *l'Epistolario* [4] du grand Lombard ; deux volumes ont paru, comprenant les écrits publiés de 1836 à 1848 et de 1849 à 1863. Un troisième volume complétera cette publication.

Histoire du Droit. — L'étude du droit et des institutions de l'Italie au moyen âge est une des plus intéressantes — et des plus compliquées — que l'on puisse se proposer. Elle ne sera pas peu facilitée par la publication d'une seconde édition revue et augmentée du célèbre *Manuale di storia del Diritto italiano* [5] de Schupfer, dont le premier volume (*Le Fonti, leggi e scienza*) contient une excellente bibliographie du sujet. Il faut rapprocher de l'ouvrage de Schupfer celui de Carlo Calisse, qui le complète sur bien des points : *Storia del diritto penale italiano dal sec. VI al XIX* [6]. — M. Casanova a publié, en collabora-

[1] Messina, Trimarchi, in-8, 68 p.
[2] Pérouse, Boncompagni, in-16, 355 p.
[3] Turin, Roux Frassati, 2 vol. in-16.
[4] Florence, Barberà, 2 vol. in-16.
[5] Città di Castello, Lapi, in-8, 672 p.
[6] Florence, Barberà, in-16, 350 p.

Digitized by Google

tion avec le professeur Del Vecchio, un essai historique des plus importants sur un chapitre de l'histoire des institutions juridiques et des mœurs dans les communes médiévales et surtout à Florence : *Le rappresaglie nei communi medievali* [1], tandis que M. G. Salvemini a étudié ce qu'était devenue, dans la démocratie florentine, *La dignita cavalleresca nel comune di Firenze* [2]. Un jeune avocat milanais, M. Arturo Galante, a consacré une très bonne étude à l'histoire des institutions ecclésiastiques en Lombardie et des relations de l'Église avec les diverses dominations temporelles qui se sont succédé en Milanais. Le droit de placitazione (présentation) et la gestion des bénéfices vacants donnèrent lieu à d'incessantes querelles, et le problème théorique qui se posait à leur sujet ne fut jamais bien résolu : M. Galante a le mérite, qui n'est pas mince, d'avoir apporté la lumière sur ces questions inextricables [3]. C'est aussi une question ardue que celle de *l'Ordinamento della proprieta fondiaria nell' Italia meridionale sotto i Normanni e gli Svevi;* M. Battaglia la complique encore en l'étudiant dans ses rapports avec les institutions politiques ; il a complété cette étude en publiant, comme « contributo alla storia del Diritto italiano, » les diplômes inédits relatifs à cette question (*I diplomi inediti relativi all' ordinamento*, e. q. s.) [4] ; on peut ainsi contrôler ses recherches avec les matériaux mêmes qu'il a employés. M. Rivalta a publié, en un livre qui rendra service aux étudiants et aux avocats, grâce à ses annotations, un choix, extrait des *Dissentiones* des glossateurs, de *Dispute celebri di diritto civile* [5]. M. G. Amellino a étudié *I principî del diritto e della procedura penale in Napoli nei secoli XVIII e XIX* [6]. On peut citer une publication d'intérêt tout pratique, mais appelée cependant à rendre de temps à autre des services à l'histoire, celle de M. Damiano : *Tavole di ragguaglio delle antiche unità di pesi e misure del regno di Napoli, usate nelle provincie meridionali, ridotte a sistema metrico decimale* [7], et dans un autre genre, le *Repertorio generale della legislazione del regno d' Italia, corredato d'un Indice generale analitico delle leggi e decreti* [8], qui permettra de se débrouiller sans peine dans la législation actuelle du royaume d'Italie. Mentionnons enfin un livre qui intéresse l'histoire de la philosophie générale

[1] Bologne, Zanichelli, in-8, 461 p.
[2] Florence, Ricci, in-8, 161 p.
[3] Milan, Hœpli, in-8, 138 p. Le titre italien est : *Il diritto di placitazione e l'Economato dei Beneficî vacanti in Lombardia. Studio giuridico-storico sulla relazione fra lo Stato e la Chiesa.*
[4] Palerme, Clausen de Reber, in-8, 224 p.
[5] Bologne, Zanichelli, in-8, 244 p.
[6] Naples. Marghieri, in-8, 329 p.
[7] Ariano, tip. Appulo Irpino, in-8, 60 p.
[8] Rome, tip. Cam. Deputati, in-8.

Digitized by Google

du droit : *Il problema delle origini del diritto,* de M. Fragapane [1].

Il a paru plusieurs utiles ouvrages sur l'histoire, encore assez peu étudiée, de l'enseignement en Italie : d'abord une traduction, due à M. C. Pascal, du célèbre mémoire de Giesebrecht sur *l'Istruzione in Italia nei primi secoli del medio evo* [2], puis une étude très documentée, et comme toujours très soignée, de Zdekauer sur la renaissance à l'université de Sienne : *Lo studio di Siena nel Rinascimento* [3], une compilation de M. G.-B. Gerini sur *Gli scrittori pedagogici italiani del secolo XV* [4], et un excellent mémoire d'un des meilleurs historiens de l'humanisme, R. Sabbadini, sur *la Scuola e gli studî di Guarino Guarini Veronese* [5], qui met en lumière ce célèbre pédagogue du *quattrocento*, un des maîtres et des modèles, illustre entre tous, de la génération qui a fait la Renaissance. M. Zanelli a consacré un court mémoire à l'état *Del pubblico insegnamento in Brescia nei sec. XVI e XVII* [6], qui est peu instructif.

La questione della riforma del calendario [7] au concile de Latran (1512-1517), qu'ouvrit un discours inaugural du célèbre Gilles de Viterbe, a été étudiée par M. Demetrio Marzi. C'est un bon chapitre désormais acquis de l'histoire des sciences en Italie.

Histoire municipale. — Des plus grandes villes aux plus obscurs municipes, elle est toujours cultivée avec un patriotisme jaloux. Ce zèle de clocher, s'il a des inconvénients, reste un des fondements les plus solides de la nation italienne, une de ses principales causes de durée et de progrès. Aussi a-t-on plaisir à en signaler les moindres manifestations. C'est d'ailleurs un ouvrage bien plus important encore pour l'histoire générale que pour l'histoire locale que celui de M. Villari, *I due primi secoli della storia di Firenze* [8] ; ces *recherches*, comme il les nomme trop modestement, renouvellent absolument le sujet et corrigent (sur tant de points, qu'on pourrait dire qu'elles le démolissent) le livre de M. Perrens, si apprécié en Italie comme historien d'Étienne Marcel. L'infatigable Gabotto a publié un second volume de *Ricerche e studi sulla storia di Bra* [9], plein d'anecdotes curieuses et de menues découvertes, qui sont souvent intéressantes pour l'histoire des diverses dominations françaises en Piémont. Puis viennent d'utiles monographies, dont le défaut général serait un certain manque

[1] Rome, Lœscher, in-8.
[2] Florence, Sansoni, in-16, 95 p.
[3] Milan, Hœpli, in-8, 222 p., 2 pl. en phototypie.
[4] Turin, Paravia, in-16, 324 p.
[5] Catane, Giannotta, in-8, 240 p.
[6] Brescia, Apollonio, in-8, 32 p.
[7] Florence, Le Monnier, in-8, 276 p.
[8] Florence, Sansoni, in-8, 2 vol.
[9] Brà, S. Racca, t. II, 1 vol. in-8, 313 p.

Digitized by Google

de sens critique avec une abondance de détails peut-être excessive, quoique le détail ne soit jamais oiseux; nous nous bornons à les signaler: la *Storia documentata su Cologna Veneta* [1], de G. Cardo; la *Storia di Sannazaro de' Burgondi, monografia documentata* [2], de G. Gazzaniga; la *Storia della città di Camerino* [3], résumée par P. Savini, et dont M. Santoni donne une deuxième édition annotée et augmentée; la *Storia della città di Barletta* [4], dont le nom évoque pour nous le souvenir de la célèbre *Disfida*, par M. Loffredo; *Il comune teramano* [5], que M. F. Savini a étudié dans sa vie intime et publique depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes. Joignons à ces monographies une intéressante description de Bari au XVIIIe siècle, d'après un rapport officiel adressé par G. M. Galanti au roi Ferdinand IV de Bourbon *(La terra di Bari nella seconda metà del sec. XVIII)* [6], que viennent d'éditer, avec préface et notes, MM. Sylos, C. de Giorgi et P. Mossa. Plusieurs communes ou villes du Piémont ont été aussi étudiées: M. Morozzo Della Rocca a consacré un gros volume à l'histoire de l'*Antica città di Monteregale ora Mondovi in Piemonte* [7], tandis que M. G. Surra touchait à l'histoire générale en racontant les luttes de la ville d'Asti contre les princes angevins de 1259 à 1314: *Vicende della lotta tra il comune astigiano e la casa d'Angio* [8]. M. Borromeo a donné deux intéressantes et érudites brochures sur les origines de la ville d'Alexandrie, dont la fondation par Alexandre III est un fait des plus caractéristiques et des plus propres à faire connaître dans leur réalité les institutions communales lombardes: *Origine e libertà dei comuni (Borgoglio, Gamondio, Marengo) che fondarono Alessandria* [9], et *Origini e libertà d'Alessandria* [10]. En Lombardie, M. Galbiati a étudié les origines de l'une des communautés surtout agricoles de la Ghiara d'Adda, *La comunità di Romano* (1427-1429) [11]. M. C. Novarese a commencé la publication des *Memorie storiche sul comune di Occimiano* [12]. M. Giacomo Pollini a réuni des informations historiques, des statuts et des documents antiques et inédits, et les souvenirs d'antiquité romaine, sur *Malesco, comune della Valle*

[1] Venezia, tip. Mutuo Soccorso fra Compositori, in-16, 490 p.
[2] Mortara, Cortellezzi, vol. II, in-4, 151 p.
[3] Camerino, V. Savini, in-16, 304 p.
[4] Trani, Vecchi, in-8, 1 vol.
[5] Rome, Forzani, in-8, 612 p.
[6] Bari, Niccolai, in-16, 54 p.
[7] Mondovi, Frecchia, in-8, 637 p.
[8] Turin, Bona, in-8, 60 p.
[9] Turin, Clausen, partie I, in-8, 180 p.
[10] *Ibid.*, *id.* II, in-16, 113 p.
[11] Romano di Lombardia, Rottigni, in-16, 132 p.
[12] Turin, Clausen, fasc. 1, 132 p.

Digitized by Google

Vigezzo nell' Ossola, studî e ricerche[1]. M. Parazzi termine par un troisième volume d'appendices son histoire des *Origini e vicende di Viadana e suo distretto*[2]. M. G. Magliano avait composé et laissé inédites des considérations historiques sur la ville de Larino : M. A. Magliano les a complétées, augmentées et publiées, en y ajoutant une troisième partie et un appendice sous le titre : *Larino, considerazioni storiche*[3]. La région peu connue encore (scientifiquement) des Calabres a trouvé un explorateur en M. de Lorenzo, qui publie un *Secondo manipolo di monografie e memorie reggine e calabresi*[4], tandis que M. de Vit étudie *la Provincia romana dell' Ossola, ossia delle Alpi atrezziane* et les souvenirs historiques de l'*Antico castello Matarella*[5]. Mentionnons enfin les *Memorie storiche del castello e comune di Carmignano*[6] de M. A. Ricci, et le monument que M. P. Conti a modestement élevé à l'art, à l'intelligence, au patriotisme des gens de Valle Intelvi dans ses *Memorie storiche della Vall' Intelvi*[7].

Histoire politique. — Il faut faire toujours une place à part aux charmants petits volumes où la librairie Trèves reproduit les « conférences Ginori » devenues si durablement populaires à Florence et au dehors; les derniers parus contiennent les deux derniers groupes de *La Vita Italiana nel Seicento* et la série toute entière de *La Vita Italiana nel Settecento*[8], c'est-à-dire aux xviie et xviiie siècles. Voici la simple énumération de ces conférences, sur lesquelles j'ai un vif regret d'avoir à me borner à une aussi sèche nomenclature : Mazzoni, la Bataille de Lépante et la Poésie politique; la Pensée italienne au xviie siècle, de Bovio; Galilée, de Del Lungo; G. B. Marini, de Panzacchi; Alessandro Tassoni (c'est peut-être beaucoup d'honneur fait à la *Secchia rapita*), de M. Guerrini. Dans le groupe artistique, MM. Venturi, Nencioni, Scherillo, Biaggi ont étudié les Carrache et leur école, le *Barocchismo*, la *Commedia dell' arte* et la musique italienne au xviie siècle. Pour le xviiie siècle, Romualdo Bonfadini a donné un tableau de la période si terne d'histoire qui va de la paix d'Aix-la-Chapelle à Campoformio; Del Lungo a décrit le granducat des Médicis; Masi a montré brillamment les aventuriers, les gens de fortune, et Vittorio Pica en a fait revivre un, l'abbé Galiani. L'intérêt de la vie italienne s'est déplacé, l'art n'existe presque plus, au contraire, la littérature et la philosophie civile grandissent; aussi les deux groupes

[1] Turin, Clausen, in-8, 730 p.
[2] Viadana, Remagni, t. III, in-8, 300 p.
[3] Campobasso, Colitti, fasc. I, 33 p.
[4] Siena, tip. S. Bernardino, in-16, 406 p.
[5] Florence, Cellini, in-8, 333 p.
[6] Prato, S. Belli, in-16, 415 p.
[7] Como, Longatti, in-16, 258 p.
[8] Milan, Treves, 5 vol. in-12, d'environ 200 p. chacun.

Digitized by Google

littéraire et artistique de ces conférences ont-ils dû se fondre ici. Une seule conférence a été consacrée à l'art, tandis que cinq orateurs traitaient six sujets littéraires : G. Mazzoni, F. Martini, Mme Serao, Panzacchi, Bovio, ont parlé de l'évolution littéraire de Métastase à Vitt. Alfieri, et de G. Parini, de Carlo Goldoni, de Carlo Gozzi et la comédie fiabesque, de V. Alfieri et de Vico; M. Eccher a exposé l'histoire de la physique expérimentale depuis Galilée, et M. Fradeletto l'état des arts au XVIIIe siècle. Ces divers sujets étaient intéressants en eux-mêmes, mais représentaient-ils vraiment toute la physionomie de l'histoire de l'Italie? La papauté, la monarchie grandissante de Sardaigne devaient-elles en être tout à fait exclues? N'y aurait-il pas eu lieu de consacrer une conférence à Muratori, à Tiraboschi et aux progrès de l'érudition?

Reprenons maintenant, pour les travaux originaux sur l'histoire politique proprement dite, l'ordre des temps : en première ligne, pour l'antiquité du sujet et pour la valeur scientifique du livre, il faut citer le bel ouvrage que M. Carlo Cipolla, professeur à l'Université de Turin, offre comme une trop modeste contribution : *Per la storia d'Italia e de' suoi conquistatori nel medio evo più antico* [1], et où il traite quelques-uns des plus difficiles problèmes de l'histoire de Théodoric. Pour le XVe siècle, mentionnons l'étude de M. Zerbi sur les rapports des Visconti de Milan avec la Signoria di Lucca [2], et celle de Bolognini sur les *Relazioni tra la repubblica di Firenze e la repubblica di Venezia nell' ultimo ventennio del secolo XIV* [3]. Les lecteurs français connaissent, par le brillant article qu'en a tiré pour ses *Jardins de l'histoire* le spirituel M. Gebhart, le livre important que P. Molmenti a écrit sur *I Banditi della repubblica Veneta* [4]. Comme toujours, l'histoire de la maison de Savoie est l'objet de nombreux travaux : les mariages princiers Savoie-Monténégro et Savoie-Orléans ont donné lieu à des publications de circonstance (nous en signalerons plus loin quelques-unes sur le Monténégro), parmi lesquelles il faut citer la synthèse rapide, claire et brillante que M. Masi a intitulée *La Monarchia di Savoia* [5]. Les sous-titres (transformation de la monarchie de Savoie de féodale en absolue, la monarchie de Savoie entre l'Espagne et la France, la maison de Savoie et la Révolution française) donnent une idée suffisante de son contenu. M. Gabotto continue, avec une minutieuse persévérance, ses études de détail sur les originès médiévales de la maison du vieux Beroldo : il a donné deux très solides études, bien appuyées sur les documents, sur

[1] Bologne, Zanichelli, in-16, 691 p.
[2] Côme, Luzzani, in-8, 104 p.
[3] Verone, Gozzo e Cabianca, in-8, 103 p.
[4] Milan, Bemporad, in-16.
[5] Florence, Barberà, in-12, 200 p.

Digitized by Google

la Storia del Piemonte nella prima metà del sec. XIX (1292-1349)[1], et sur *l'Età del conte Verde in Piemonte*[2], d'après de nouveaux documents (1350-1383). Il faut souhaiter courage et chance à cet infatigable travailleur. Après le médiocre essai de G. Curti (arrivé cependant à sa seconde édition), voici Italo Raulich qui nous donne cette histoire du duc Charles-Emmanuel, le plus grand des princes de sa maison avant ce siècle, qui est depuis si longtemps un des plus vifs desiderata de l'érudition italienne. Le travail de Raulich, dont le premier volume seul paru mène son héros de l'avènement au trône à l'occupation de Saluces, paraît excellent et est très bien documenté d'après des recherches étendues dans les archives non seulement italiennes, mais étrangères (*Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia*)[3]. C'est une période moins brillante de l'histoire de la maison de Savoie qu'aborde M. Franceschini par sa publication de *Documenti inediti sulla storia della reggenza di Maria Cristina, duchessa di Savoia*[4]. Le baron Claretta consacre une excellente monographie, qui sera utile non seulement à l'histoire des princes de Savoie, mais aussi à l'histoire des arts en général, à la protection accordée aux artistes par la maison de Savoie au XVIIIe siècle : *I reali di Savoia, munifici fautori delle arti; contributo alla storia artistica del Piemonte del secolo XVIII*[5]. M. G. Demaria étudie la *Soppressione della nunciatura pontificia in Piemonte*[6] (1753). Deux études biographiques ont été publiées sur des princesses savoisiennes : *Bianca di Monteferrato, duchessa di Savoia*[7], par Gabotto; *la ven. Maria Cristina di Savoia, regina delle due Sicilie*[8], par M. V. Sardi. — Remontons maintenant à l'histoire du moyen âge, que nous a fait perdre de vue la suite de celle de la maison de Savoie, pour mentionner la *Storia dei Valdesi*[9], de Comba; le mémoire de M. Cais di Pierlas sur *Giacobino di Ventimiglia e le sue attinenze famigliari*[10]; quelques études de haute histoire napolitaine, celle de M. F. Guardione, *sul Dominio dei ducati di Atene e Neopatria dei re di Sicilia*[11], et les *Spigolature* de J. Beccaria *sulla vita privata di re Martino di Sicilia*[12]; l'étude *en français* de M. Zuccaro, *Lucera et les colonies provençales de la*

[1] Turin, Bocca, in-8, 288 p.
[2] *Ibid.*, *id.*, in-8, 264 p.
[3] Milan, Hœpli, t. Ier, in-16, 423 p.
[4] Turin, Union coop. edit., in-8, 97 p.
[5] Turin, Paravia, in-8, 307 p.
[6] Turin, Bocca, in-8, 36 p.
[7] Turin, Bocca, in-8, 16 p.
[8] Rome, Ricci, in-4, 201 p.
[9] Turin, Lœscher, in-8, 434 p.
[10] Turin, Clausen, in-8, 60 p.
[11] Palerme, Reber, in-8, 24 p.
[12] *Ibid.*, *id.*, in-8, 209 p.

Digitized by Google

Capitanate[1]; des études généalogiques d'un intérêt tout local, *Saggio genealogico di alcune famiglie segusine dal sec. XII fin verso la metà del sec. XIX*[2], de M. Chiapusso; *I Tassi ed i feudi di Rachele e Barbana nell' Istoria, illustrati da un manoscritto inedito* de M. Figini, auquel se joint un travail du même auteur d'un intérêt beaucoup plus général sur une question encore peu étudiée : *L'opera dei Tassi nello sviluppo delle Poste, con albero genealogico*[3]. Beaucoup plus important promet d'être l'ouvrage dont l'excellent travailleur qu'est le baron Manno, secrétaire de la *R. Deputazione di storia per le vecchie provincie*, fait paraître le premier volume; ce sera pour le Piémont et le pays subalpin l'équivalent du Calvi pour les *Famiglie notabili milanesi*. Dans le *Patriziato subalpino*[4] il recueille des *notizie di fatto, storiche, feudati ed araldiche, desunte da documenti*. Le premier volume est relatif à la région subalpine. Dans le même ordre d'études, il faut citer aussi le *Memoriale delle famiglie nocerine*[5], dont M. De' Santi a fait paraître le second volume. Le centenaire de Christophe Colomb a fait éclore toute une littérature colombienne dont nous avons déjà et longuement parlé; citons ici quelques tardvenus de ce bataillon : le mémoire de M. Marcone sur l'*Autorita di monsignor Bartolommeo Las Casas nella nascita di don Fernando Colombo, secondo figlio dell' eroe scopritore dell' Indie*[6]; celui de F. Bertolotto sur *La pretesa testimonianza di Urbano VIII sulla patria di Colombo*[7]; l'étude assez légère de Bianchini sur *C. C. nella poesia italiana*[8], dont a paru la seconde partie, *Poesia lirica*, avec un appendice sur *Colombo nella drammatica;* un second mémoire du même Marcone : *Delle relazioni di Cristoforo Colombo con s. Caterina da Genova. Questione preliminare, seguita da parecchie altre riguardanti la vita dell' eroe, nonchè da due documenti pontifici di somma importanza sull' unità della chiesa fondata da Gesù Cristo*[9]; deux mémoires polémiques de S. Sabazio : *Intorno alla patria di C. Colombo*[10], dont le second porte ce sous-titre toujours surprenant : *Osservazioni contro le bugie di G. B. Fazio*[11]. Il ne faudrait cependant pas que tous les colombographes se missent à l'école, pour la

[1] Foggia, Leone, in-16, 96 p.
[2] Suse, Gatti, in-4, t. I, 231 p.
[3] Bergame, Fagnani e Galeazzi, in-16, 74 p.
[4] Firenze, Civelli, 1 vol. in-4, 421 p. t. I.
[5] Naples, Lanciano et d'Ordia, in-8, 426 p., t. II.
[6] Sienne, tip. S. Bernardino, in-16, 64 p.
[7] Turin, Clausen, in-8, 20 p.
[8] Venise, Già Cordella, in-8, fasc. 2.
[9] Sienne, tip. S. Bern., in-16, 96 p.
[10] Savone, Bertolotto, in-16.
[11] *Ibid.*, *id.*, in-16, 80 p.

Digitized by Google

politesse, de M. Henri Harrisse; on pourrait au contraire le leur souhaiter pour l'érudition. Il fallait s'attendre qu'on retrouvât Chr. Colomb jusque dans la Divine Comédie : ils se sont mis à trois pour ce joli travail. M. Finali publie, dans la collection dantesque de Città di Castello, une étude sur *C. Colombo ed il viaggio di Ulisse nel poema di Dante* [1], avec lettres de F. Tarducci et préface de G. Franciosi. L'étude est d'ailleurs curieuse.

Machiavel n'a pas à ses trousses autant de biographes et d'étudiants que C. Colomb : faut-il s'en plaindre ou s'en féliciter? Ceux qui s'occupent de lui, Tommasini ou Villari, ont une autre valeur que la plupart des colombographes. Tandis que Tommasini prépare — trop lentement — le second volume si impatiemment attendu de sa *Vita ed opere di Nic. Machiavelli*, M. Villari vient de donner une seconde édition, revue et corrigée, de son célèbre *Machiavelli ed i suoi tempi* [2], qui est peut-être encore supérieure à la première. Sur Savonarole, je ne vois à mentionner que le petit travail de Randi : *Frate Girol Savonarola giudicato da Pier Valenti, cronista fiorentino* [3]. Les derniers temps de la liberté italienne ont été l'objet de plusieurs bonnes monographies, fondement indispensable d'une histoire définitive du XVIe siècle italien, de 1492 à 1535, qui reste encore à écrire. M. Antonio Santalena s'est consacré à l'histoire de *Treviso al tempo della lega di Cambray* [4]; sous le titre *Veneti ed imperiali*, Agostino Rossi commence une histoire de Guichardin dans ses relations avec la politique florentine de 1527 à 1540, dont le premier volume (1527-1531) apporte une quantité de renseignements nouveaux sur *Francesco Guiociardini ed il governo fiorentino* [5]. M. Claretta a donné, d'après les dépêches encore inédites de l'ambassadeur de Savoie à Rome, un nouveau tableau du siège de Florence de 1530 : *Carlo V e Clemente VII e l'assedio di Firenze di 1530 secondo il legato di Savoia à Roma* [6], qui intéresse aussi fort l'histoire diplomatique générale. M. Tolomei illustre un autre aspect du pontificat si troublé de Clément VII, en étudiant, d'après les documents de l'Archivio Vaticano, *la Nunziatura di Venezia nel pontificato di Clemente VII* [7]. Ce sont de bons travaux qui éclairent une période encore bien confuse et bien mal connue.

D'un intérêt plus local sont le joli volume de L. Natoli sur *la Ci-*

[1] Città di Castello, Lapi, Collez. di opuscoli danteschi, n° 23, in-16, 83 p.
[2] Milan, Hœpli, 2 vol. in-16.
[3] Florence, Bocca, in-16.
[4] Venise, Ongania, in-16, 400 p.
[5] Bologne, Zanichelli, in-16, t. I, 211 p.
[6] Turin, Clausen, in-8, 24 p.
[7] Turin, Bocca, in-8, 52 p.

Digitized by Google

viltà siciliana nel secolo XVI [1], assez généralement négligée dans les études sur l'ensemble de la Renaissance, et le travail considérable de Maggiore Perni sur *Palermo e le sue grandi epidemie dal XVI al XIX secolo* [2].

Les femmes de la Renaissance sont toujours l'objet des études favorites d'un petit nombre d'esprits délicats et distingués : le professeur de Turin, R. Renier, et son collaborateur ordinaire, M. Luzio, ont fait revivre, sous le titre *Mantova ed Urbino* [3], les princesses Isabella d'Este et Elisabetta Gonzaga dans leurs relations privées et les vicissitudes de leur histoire politique : leur ouvrage, dont j'ai longuement parlé ailleurs, est une contribution des plus importantes à l'histoire de la « Kulturgeschichte » du « cinquecento. » M. Fontana a écrit une ample biographie de *Renata di Francia, duchessa di Ferrara* [4], qui fait le pendant et le prototype italien de l'ouvrage qu'a publié en français M. Rodocanachi. D'autres biographies intéressantes sont celle du cardinal *Innocenzo Cybo* (*contributo alla storia della politica e dei costumi italiani nella prima metà del secolo XVI* [5], de M. L. Staffetti, l'étude biobibliographique d'Ambrosoli sur *Giangiacomo de' Medici castellano di Musso* (1523-1532) [6], d'autres de M. F. Guardione sur *F. Maurolico nel secolo XVI* [7], de G. Uzielli sur *Piero di Andrea Strozzi, viaggiatore fiorentino del secolo delle scoperte* [8], de A. Pascolato sur *Fra Paolo Sarpi* [9], qui publie en appendice divers écrits inédits du célèbre moine vénitien. L'étude de C. Manfroni sur *la Legazione del cardinale Caetani in Francia* [10] (1589-1590), écrite d'après des documents inédits de la collection Taggiasco et des archives vaticanes, intéresse plus l'histoire de France que celle d'Italie. Le mémoire de Callegari sur *la Devoluzione di Ferrara alla Santa Sede* [11] (1598), d'après les documents de Modène et de Venise, paraît définitif sur cette question. M. d'Ancona, pour rendre son excellente et célèbre édition du voyage de Montaigne en Italie aussi parfaite que possible, y a ajouté un index alphabétique qui rendra les recherches tout à fait commodes [12].

[1] Palerme, Sandron, in-8, 210 p.
[2] Palerme, Reber, in-8, 608 p.
[3] Turin, Roux, 1 vol. in-8.
[4] Rome, Forzani, t. II, 1 vol. in-8, 602 p.
[5] Florence, Le Monnier, in-16.
[6] Milan, chez l'auteur [Gabinetto numismatico], in-16, 92 p., 200 exempl.
[7] Palerme, Reber, in-8, 58 p.
[8] Florence, Seeber, in-8, 44 p.
[9] Milan, Hœpli, in-16, 238 p.
[10] Turin, Bocca, in-8, 80 p.
[11] Turin, Bocca, in-8, 60 p.
[12] Città di Castello, Lapi, in-16, 41 p.

Digitized by Google

M. Giovanni Boglietti, donnant pour sa part un exemple trop peu suivi en Italie, sort des frontières de son pays, pour étudier en un aimable volume *Don Giovanni d'Austria* [1], qu'il suit dans sa campagne contre les Mores de Grenade, à Lépante, à Tunis, en Flandre. C'est aussi à l'histoire espagnole que touche indirectement M. Fiordelisi dans ses *Incendî in Napoli ai tempi di Masaniello* [2]. M. Guardione publie des *Nuovi documenti sulla battaglia navale in Augusta nel 1676* [3]. Citons aussi une œuvre de début d'un jeune professeur dont nous avons parlé ici même, le travail de F.-Aug. de Benedetti sur *la Diplomazia pontificia e la prima spartizione della Polonia : saggio storico sopra documenti inediti dell' Archivio segreto di stato della S. Sede, con una lettera di Ladislas Mickiewicz* [4].

C'est au domaine toujours un peu *réservé* et suspect de l'histoire anecdotique qu'appartient l'étude, du reste très curieuse, de Labanchi sur *Gli eunuchi e le scuole di canto del sec. XVIII, lettere indirizzate al maestro B. Carelli* [5]. On a publié un livret plein de renseignements amusants sur quelques-uns de ces cafés, lieux de conversations plus que de consommations, où se fait à Venise, *in piazza* et près du Rialto, l'opinion vénitienne : *Sei caffè di Venezia, notizie storiche* [6], et M. Signorini a donné un amusant volume du même genre sur le célèbre café Michel Ange de Florence : *Caricaturisti e caricaturati al caffè Michelangiolo : ricordi illustrati da caricature tolte dai vecchi originali del tempo* [7], qui fait revivre tout un coin, pittoresque et amusant, de cette société florentine qui était si légère et si gaie, comme dit M. Hermant, « au temps des grands-ducs. » Signalons aussi des *Curiosità comasche* [8], publiées par M. Poggi Cencio (Arigozzo), et des *Pagine di storia tridentina* [9], de M. A. Zandonati.

M. Lanzarini a publié un livre intéressant et qui rendra des services aux étudiants en publiant dans leur ordre chronologique, sous une forme résumée et avec des notes, les *Principali trattati politici fra gli stati europei dal 1648 al 1878* [10].

LÉON-G. PÉLISSIER.

(A suivre.)

[1] Bologne, Zanichelli, 1 vol. in-8.
[2] Naples, Pierro, in-16, 96 p.
[3] Palerme, Clausen, in-16.
[4] Pistoia, Flori et Biagini, in-8, 138 p.
[5] Naples, tip. Nuova, in-8, 39 p.
[6] Venise, tip. Compositori, in-16, 23 p.
[7] Florence, Civelli, in-16, 146 p.
[8] Côme, tip. coop. Comense, in-16, 119 p. (3e édit.).
[9] Prato, Giachetti, in-8, 60 p.
[10] Reggio Emilia, tip. coop., in-4, 2 vol.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. Le quatrième congrès scientifique international des catholiques et le troisième congrès bibliographique international. Objet et caractère de ce dernier. — La religion et la science. L'encyclique *Militantis Ecclesiae*. — Justes inquiétudes et heureux symptômes. Discours de M. Gabriel Monod à la distribution des prix de l'École alsacienne. — L'union nécessaire des honnêtes gens. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Müntz, Schlumberger, Héron de Villefosse (composition de l'armée de Palestine en 139), Delattre, Oppert, Leger, Clermont-Ganneau (le tombeau des rois de Juda à Jérusalem), Dieulafoy, Rouvier, Heurtebize, Botto, de Vogüé, Th. Reinach, L. Delisle, Bertaux, Frothingham, Heuzey, Chabot. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Wiesener (Lord Stair et Law) et Louis Ménard (l'éducation du Dauphin). — Élections académiques. — Prix et concours. — Congrès et sociétés. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes. — Nécrologie : MM. Edmond Le Blant, le chevalier d'Arneth, Antonio Cánovas del Castillo, Joseph Burckhardt.

I.

Le succès obtenu par le quatrième congrès scientifique international des catholiques, tenu à Fribourg en Suisse, du 16 au 20 août dernier, a confirmé une fois de plus l'excellence de cette institution et son opportunité à notre époque. Un de nos collaborateurs, présent à cette grande réunion, a bien voulu se charger d'en faire pour nos lecteurs un compte rendu spécial. Nous nous bornerons donc ici à remercier les éminents organisateurs du Congrès de l'honneur fait à la *Revue* dans la personne de son directeur, appelé à la présidence de la section des sciences historiques. C'est pour lui et pour nous un encouragement dans une œuvre qui, en l'état actuel des choses et des esprits, n'est pas sans difficultés et sans épines. Nous nous plaisons à espérer que cette bienveillance se manifestera encore, d'une façon active et efficace, dans le concours apporté par un bon nombre des membres éminents qui ont présidé ou participé au Congrès de Fribourg, au troisième congrès bibliographique international qui doit se tenir à Paris l'an prochain, sous les auspices de la Société bibliographique, dont on connaît le lien personnel et intellectuel avec la *Revue*. L'objet et le caractère de ce congrès ont été rappelés en ces termes dans le *Bulletin* de la Société [1].

[1] Juillet 1897.

Digitized by Google

« En 1867, à l'occasion de l'exposition universelle, le gouvernement impérial, sous l'impulsion de M. Victor Duruy, ministre de l'instruction publique, entreprit de dresser un tableau du progrès des connaissances humaines en France pendant un quart de siècle. Des hommes compétents (M. Ravaisson pour la philosophie, MM. Geffroy, Zeller et Thiénot pour l'histoire, etc.) furent chargés du travail pour les différentes branches d'études, et c'est ainsi que fut composé ce *Recueil de rapports sur les progrès des lettres et des sciences en France*, qui remplit vingt-neuf volumes grand in-8, publiés de 1867 à 1871. C'était là une œuvre utile, qui méritait qu'on la continuât. Se substituant à l'initiative officielle, qui faisait défaut, la Société bibliographique, fondée en 1868, résolut de reprendre la chose à son compte et de l'exécuter dans la mesure de ses moyens.

« Telle est l'origine des *Congrès bibliographiques internationaux* qui se sont tenus à Paris en 1878 et 1888. Mais en reprenant l'idée du gouvernement impérial, la Société bibliographique l'avait modifiée, non sans quelques avantages. La science n'étant pas affaire nationale, on n'a pas cru devoir se borner aux limites étroites des progrès accomplis dans un pays, mais adopter le principe de l'internationalité. D'autre part, l'idée de grouper en congrès, au lieu de les laisser dans l'isolement, les rapporteurs sur les diverses branches d'études, et, avec eux, les spécialistes et les simples amateurs, et de leur fournir une occasion de se communiquer leurs pensées et les résultats de leurs recherches, ne pouvait manquer de produire de bons résultats. L'obligation même où l'on était de ne pas laisser prendre aux rapports trop d'ampleur tournait au profit de chacun : les rapporteurs, empêchés de se noyer dans le détail, mettaient d'autant plus en relief les choses essentielles. Ainsi conçus, les rapports devenaient un guide pour l'homme d'études, sans le dispenser de recourir pour le détail aux publications spéciales qui se faisaient et se font périodiquement pour diverses branches de la science : *Années* historique, géographique, scientifique, religieuse, *Jahresberichte* et autres recueils analogues. Ils fournissaient en même temps aux esprits cultivés et curieux un moyen de garder une fenêtre ouverte sur des domaines autres que ceux de leurs études particulières.

« A côté d'une section consacrée au mouvement scientifique et littéraire, la Société bibliographique crut devoir en réserver une tout entière (la troisième) à la bibliographie proprement dite. Elle s'y trouvait engagée par son titre même, non moins que par les travaux bibliographiques faits sous ses auspices, tels que cette *Bio-Bibliographie* de M. le chanoine Ulysse Chevalier, dont aucun médiéviste ne saurait se passer. Les rapports présentés à cette section par M. Pawlowski en 1878 et par M. Henri Stein en 1888, sur les travaux biblio-

Digitized by Google

graphiques publiés pendant les deux périodes décennales qui ont précédé la tenue des congrès, forment au Petzholdt et au Vallée d'indispensables compléments et rendent des services constants à tous ceux qui en connaissent l'existence.

« Mais la Société bibliographique a un double objet, scientifique et populaire. Par des tracts, par des publications à bon marché, elle s'est efforcée à diverses reprises de lutter contre le progrès, chez le peuple, de doctrines malsaines; par des dons aux bibliothèques populaires, par l'organisation de bibliothèques circulantes qui prennent chaque jour plus d'extension, elle a travaillé à mettre à la disposition du peuple des lectures instructives, agréables et bien choisies. Elle ne pouvait négliger ce point de vue dans des congrès tenus sous ses auspices. Une section (la deuxième) s'occupa des publications et bibliothèques populaires : on a voulu y dresser le bilan de ce qui a été fait pour l'instruction du peuple dans les divers pays et examiner en commun ce qu'il y avait encore à faire.

« Enfin, une quatrième section a eu pour objet de grouper les sociétés qui ont un but analogue à celui de la Société bibliographique, de chercher à établir entre elles des relations qui pourront être une force pour toutes.

« En provoquant pour 1898 la réunion d'un troisième congrès, la commission d'organisation se préoccupe de lui faire marquer un progrès sensible sur les précédents. Il serait souhaitable que les diverses branches d'études y fussent encore plus largement représentées ; que le caractère international s'affirmât davantage par la collaboration d'un plus grand nombre de savants étrangers ; que les sociétés qui s'intéressent par quelque point à l'œuvre de la Société (sociétés bibliographiques, sociétés pour les publications populaires, etc.) se fissent représenter aux séances. Bien que la Société bibliographique se soit toujours placée sur le terrain catholique nettement et franchement, elle n'oublie pas que, dans le domaine si varié de ses congrès, il y a des terrains mixtes sur lesquels tous peuvent s'entendre. Aussi la commission d'organisation ne croit-elle pas devoir fermer l'entrée du congrès à ceux qui, sans partager ses convictions, ne sont point animés contre elles d'un esprit sectaire et haineux ; elle ne voit même pas d'inconvénient à accueillir, sur des points où les questions de doctrine religieuse ne se trouvent point engagés, les rapports de savants non catholiques.

« Tout en s'adressant aux catholiques d'une façon toute particulière, elle fait appel à tous pour aider au succès d'une œuvre dont l'utilité lui semble incontestable, et pour lui permettre de tracer un tableau, aussi complet que possible dans sa brièveté, du mouvement intellectuel, bibliographique et populaire dans les dix dernières

Digitized by Google

années. Elle serait particulièrement désireuse que ce congrès pût être le point de départ de relations entre la Société bibliographique et les sociétés qui, dans les différents pays, ont un objet analogue, soit au point de vue intellectuel, soit à celui de la propagande populaire. »

Les hommes convaincus de la part nécessaire de la science à notre époque dans la défense et la propagation de la vérité religieuse sont assurément dans la bonne voie. S'ils en avaient pu douter, la voix du Chef de l'Église vient encore de le leur déclarer en termes exprès et de les exhorter à persévérer avec un zèle croissant dans cette marche fructueuse. Rien de plus catégorique en faveur de cette doctrine vraiment rationnelle et contre les préjugés extravagants d'un *fidéisme* aveugle que la récente encyclique publiée par Sa Sainteté Léon XIII, à l'occasion du centenaire du bienheureux Pierre Canisius. « S'il y eut jamais une époque, dit le Souverain Pontife [1], qui dut demander à la science et à l'érudition des armes pour défendre la foi catholique, c'est assurément notre époque, où des progrès rapides dans toutes les branches de la civilisation fournissent souvent aux ennemis de la foi chrétienne l'occasion de l'attaquer. Ce sont les mêmes forces qu'il faut consacrer à repousser leur choc ; il faut occuper avant eux la place, leur arracher les armes avec lesquelles ils s'efforcent de briser tout lien entre Dieu et l'homme. — Les catholiques, ayant ainsi fortifié leur esprit et s'étant éclairés comme il convient, pourront montrer par des faits que la foi non seulement n'est en rien hostile à la science, mais encore en est comme le sommet; que, même sur les points qui paraissent d'abord opposés ou contradictoires, elle peut si bien s'accorder et s'unir avec la philosophie que les lumières de l'une et de l'autre se fortifient mutuellement de plus en plus ; que la nature n'est pas l'ennemie, mais la compagne et l'auxiliaire de la religion ; enfin que les inspirations de celle-ci non seulement enrichissent tous les genres de connaissances, mais encore fortifient et vivifient les lettres et les arts.

« Quant à l'éclat que les sciences sacrées retirent des sciences profanes, il est facile à concevoir pour ceux qui connaissent la nature humaine, toujours inclinée vers ce qui flatte les sens. Aussi, parmi les peuples qui l'emportent sur les autres par le degré de civilisation, c'est à peine si l'on accorde quelque confiance à une sagesse rude, et les doctes surtout laissent de côté tout ce qui n'est pas empreint d'un certain charme. *Or, nous sommes les débiteurs des sages* non moins que des ignorants, si bien que nous devons prendre rang à côté des

[1] Notre citation est empruntée à la traduction publiée par le journal *l'Univers*, numéro du 5 août 1897.

Digitized by Google

premiers, et s'ils s'égarent, les relever et les affermir.... — Si la lumière qui émane des arts et des sciences rejaillit à un tel point sur la religion, ceux qui se sont voués à ces études doivent déployer non seulement toute leur puissance intellectuelle, mais encore toute leur activité pour que la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ne demeure pas solitaire et stérile. Que les doctes sachent donc faire fructifier leurs études au profit de la république chrétienne, et consacrent leurs loisirs privés à l'utilité commune, afin que cette connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ne demeure pas à l'état d'ébauche, pour ainsi dire, mais descende sur le terrain de l'action pratique. »

Mais en même temps qu'il proclame d'une voix aussi hardie qu'énergique le rôle éminent de la raison et de la science, considérées non seulement en elles-mêmes, mais dans leurs rapports avec la révélation divine, le Souverain Pontife insiste de nouveau, dans cette belle encyclique, sur la place, indispensable à maintenir ou à restituer, qui appartient de droit à l'enseignement de la vérité religieuse et à sa pratique dans l'instruction et l'éducation dé la jeunesse des pays chrétiens. Tous les sophismes et toutes les chimères finiront, avec l'aide de Dieu, nous en conservons le ferme espoir, par échouer à cet égard contre l'irrécusable témoignage de l'expérience et du bon sens. Les esprits élevés et les nobles cœurs, quels que soient leurs sentiments par rapport aux questions religieuses, philosophiques et sociales, quels que soient même les préjugés conservés par eux encore sur tels ou tels événements historiques comme sur telles et telles œuvres législatives, se montrent déjà saisis d'inquiétude à l'aspect de certaines dispositions des générations nouvelles, et les plus courageux ne craignent pas d'en témoigner publiquement. Nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes certains, de placer sous leurs yeux l'éloquente péroraison du discours prononcé par notre éminent confrère, M. Gabriel Monod, directeur de la *Revue historique*, à la distribution des prix de l'École alsacienne. Ils feront d'eux-mêmes les réserves qui sont à faire et n'en applaudiront pas moins aux nobles accents de M. Monod :

« La France, au lendemain de la guerre, a entrepris avec énergie l'œuvre de sa réorganisation matérielle, politique, militaire et scolaire; elle a donné alors un bel exemple de vitalité et de patriotisme. Mais, il faut l'avouer, depuis quelques années, une sorte d'affaissement et de langueur se fait sentir dans les esprits et dans les cœurs, dans les mœurs privées comme dans la vie publique. Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour en constater les inquiétants symptômes. Une certaine littérature et surtout une certaine presse empoisonnent et flétrissent les imaginations, excitent les convoitises mauvaises, obscurcissent le sentiment des délicatesses morales et jusqu'à la no-

Digitized by Google

tion du bien et du mal, et s'efforcent de préparer à la France des générations énervées qui ne seront capables ni de la servir pendant la paix ni de la défendre pendant la guerre. C'est à la jeunesse que s'adressent et s'attaquent surtout ces entrepreneurs de démoralisation publique, en l'attirant par de mensongères apparences d'art et de littérature. C'est la jeunesse elle-même qui doit se défendre et défendre contre eux la patrie par ses indignations et ses mépris. Notre pays n'est pas seulement menacé par l'ardente concurrence et la puissance grandissante de nations fécondes et audacieuses ; il est surtout menacé par l'engourdissement de ses propres énergies physiques et morales. Il vous appelle à son secours, jeunes gens. Vous répondrez à son appel en vous préparant par le travail, par un effort constant pour enrichir votre esprit et ennoblir votre âme, à une vie de devoir et de dévouement. Vous nous ferez ainsi une France plus robuste et aussi plus joyeuse que la France actuelle, parce qu'elle sera plus saine. Jeunes gens de l'École alsacienne, vous avez, au milieu de la jeunesse française, des devoirs particuliers à remplir, à cause du nom même de votre école, à cause de l'éducation que vous y avez reçue et qui a développé de bonne heure en vous, par la liberté et la confiance, le sentiment de la responsabilité. Vous savez mieux que d'autres que la France a non seulement un rang à reprendre dans le monde, mais aussi des pertes à réparer. Pour reprendre ce rang, pour réparer ces pertes, il ne suffit pas de le désirer ni même de le vouloir, il faut encore le mériter. L'avenir est entre vos mains. Méritez, mes chers enfants, à la France de saint Louis et de Jeanne d'Arc, de Rocroy et de Valmy, un avenir digne de son passé ! »

Pour préparer cet avenir, quelque forme que Dieu lui réserve, en travaillant à l'amélioration progressive de toutes les parties, de toutes les classes, de tous les intérêts, de toutes les forces de la société française, et d'abord pour assurer dans le présent le salut de la patrie et de la civilisation elle-même, menacée par le relâchement des mœurs et l'abaissement des caractères, par les violents et sauvages desseins des utopies sectaires et antisociales, qu'enhardissent de fâcheuses condescendances et que fomentent des ambitions sans scrupules, ce ne sera pas trop, toutes loyales convictions respectées, de l'union, de la coalition, de jour en jour plus indispensable, non seulement de tous les catholiques, non seulement de tous les chrétiens, mais de tous les honnêtes gens.

II.

Dans sa séance du 4 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu lecture d'une communication de M. Müntz sur les illus-

Digitized by Google

trations de la Bible dans la première partie du moyen âge (VIe-IXe siècles). M. Müntz a profité de cette lecture, achevée le 18 juin, pour attirer l'attention sur l'intérêt que présente l'archéologie médiévale de Rome, depuis l'époque carolingienne, et pour exprimer le vœu de voir notre école française exploiter ce champ fécond en découvertes.

Le 11 juin, M. Schlumberger a parlé de la trouvaille à Sofia d'un double dépôt de monnaies et de bijoux remontant à la fin du XIe siècle; M. Héron de Villefosse a présenté la photographie d'une inscription, déjà publiée par Hübner, et qui a servi de support à la chaire de l'église cathédrale de Faro (Portugal).

Le 18 juin, M. Héron de Villefosse a donné lecture d'une lettre du P. Delattre sur la découverte, à Carthage, d'un trésor contenant, outre des monnaies et des bijoux, des lamelles de plomb à inscriptions grecques et latines.

Le 25 juin, M. Oppert, contrairement à une opinion récemment émise, s'est efforcé d'établir que l'année assyrienne pouvait commencer dès la première moitié de mars. — Un diplôme militaire romain découvert près de Nazareth, et communiqué à l'Académie par M. Héron de Villefosse, nous fait connaître la composition des troupes de l'armée de Palestine en 139, c'est-à-dire aussitôt après la révolte de Barchokeba (132 et suiv.); elle nous apprend aussi le nom du gouverneur de Palestine à cette époque, Calpurnius Atilinanus, et des deux consuls suffects de l'année 139, jusqu'à présent inconnus. Enfin M. Leger a fait une curieuse communication sur Trajan dans la mythologie slave, où il est devenu dieu sous le nom de Troïan.

Le 2 juillet, après une note de M. Clermont-Ganneau sur une inscription phénicienne, découverte à Tyr et l'un des deux spécimens connus de cette provenance, M. Dieulafoy a fait une étude critique de la bataille de Muret (12 septembre 1213), combattant les conclusions de ceux qui ont voulu y voir la preuve de connaissances stratégiques et tactiques rapportées d'Orient par les croisés.

Le 9 juillet, M. Clermont-Ganneau a montré que les inscriptions nabatéennes du Sinaï confirment le récit de Flavius Josèphe relativement à la présence des Samaritains dans la ville de Jabneh en Palestine et au stratège nabatéen Makebos, qui fut vaincu par Hérode. Un mémoire de M. Jules Rouvier, dont M. Clermont-Ganneau a donné lecture, fait connaître les monnaies des satrapes de Phénicie à Sidon au IVe siècle.

La lecture de ce mémoire a été achevée à la séance suivante (16 juillet). L'Académie a également pris connaissance d'une inscription découverte à Thibaris par le P. Heurtebize, et qui contient la mention du pagus Odilo, que vient de faire connaître l'inscription d'Henchir Mettich, récemment commentée par M. Toutain. M. Cler-

Digitized by Google

mont-Ganneau a ensuite étudié, d'après les inscriptions et les monnaies, les gouverneurs de la province romaine d'Arabie.

D'une inscription hébraïque dont M. Botto, directeur du musée archéologique de l'infant don Henri, à Faro (Portugal), a envoyé à l'Académie le dessin et un commentaire (séance du 23 juillet), il résulte que dès le XIVe siècle les juifs de Faro possédaient une organisation synagogique parfaitement constituée, que la synagogue était assez importante pour que le rabbin Joseph Dotomol, enseveli en 1315, ait eu droit au titre de vénérable. — Une inscription nabatéenne relevée à Bosra par le P. Séjourné, et relative à la construction de murs d'enceinte pour un sanctuaire, fournit à M. de Vogüé l'occasion d'attirer l'attention sur une vallée latérale, au sud-est de Petra, dans laquelle se trouveraient de nombreuses inscriptions nabatéennes, qu'il serait important de copier et de déchiffrer. — Une inscription découverte à Delphes mentionne un roi de Bithynie, Nicomède III, que M. Th. Reinach croit pouvoir identifier avec le Nicomède Evergète de l'annaliste Licinianus. — M. Delisle a fait connaître un beau psautier du XIIIe siècle, enluminé par des artistes parisiens, actuellement au comte de Crawford, et qui a jadis appartenu à une « Jahanne reyne, » que M. Delisle identifie d'une manière sûre avec Jeanne de Navarre, fille de Charles le Mauvais et femme de Henri IV, roi d'Angleterre (morte en 1487). — Un mémoire de M. Bertaux restitue à des artistes français de l'école bourguignonne-champenoise le château, dit Castel del Monte, bâti près d'Andria, par Frédéric II, et où l'on a voulu voir une imitation de l'antiquité.

Le 30 juillet, M. Frothingham a fait une communication sur l'arc de Trajan, à Bénévent, dont les sculptures, plus importantes que celles de l'arc de Constantin, à Rome, et encore mal étudiées, sont un document historique considérable pour l'histoire de la seconde guerre de Dacie et des événements contemporains.

Dans les séances du 30 juillet et des 6 et 13 août, M. Clermont-Ganneau a lu un intéressant mémoire sur le tombeau des rois de Juda, à Jérusalem ; il démontre l'inanité de l'hypothèse de M. de Saulcy, qui plaçait la nécropole royale au Koboûr-el-Moloûk, au lieu que ce n'est probablement que la sépulture de la reine Hélène d'Abadiène. M. Clermont-Ganneau pense que la nécropole royale se trouvait à l'endroit où l'aqueduc, creusé sous la colline d'Ophel par le roi Tzachias, fait un brusque détour, encore inexpliqué, mais qui s'expliquerait par la nécessité d'éviter l'hypogée royal. L'entrée de l'hypogée devait être non pas, comme on l'a cru, une porte monumentale, mais une simple bouche de puits; c'est ce qu'implique un passage de Flavius Josèphe; les fouilles tentées par un archéologue anglais, M. Bliss, n'ont point eu de résultat, parce qu'au lieu de cher-

Digitized by Google

cher dans la bouche de l'égout, il a pratiqué ses fouilles en dehors.

Le 6 août, M. Bertaux, poursuivant son étude sur le Castel del Monte, montre que d'autres monuments (castel Mainoce, à Syracuse; Layopesole, dans la Basilicate, etc.) ont été confiés par Frédéric II à des architectes de la même école française. Ce serait l'ingénieur militaire Philippe Chinard qui, venu de Chypre en Italie, où il a donné le plan du château de Trani (1233), aurait importé dans l'Italie méridionale les méthodes françaises.

L'examen des inscriptions en terre cuite que l'on a conservées du roi Ourou-Kaghina, dont M. Heuzey a communiqué le résultat à l'Académie, dans la séance du 20 août, l'a conduit à penser que ce prince ne doit pas être placé en tête, mais à la queue de l'antique dynastie de Sirpourla. La campagne de fouilles faites aux environs d'Alep par M. l'abbé Chabot lui a fourni dix-huit inscriptions palmyréniennes, intéressantes par les mots nouveaux qu'elles contiennent, et des bustes funéraires qui donnent de précieux détails sur le costume féminin de l'époque. La collection de monnaies tripolitaines que possède M. Rouvier lui a permis d'établir trois ères dans l'histoire de la ville : l'ère des Séleucides, déjà signalée ; une ère autonome, qui n'était pas méconnue, mais dont l'on n'avait point précisé le début (105 avant l'ère chrétienne); enfin l'ère de la victoire d'Actium, que l'on n'avait point notée et qui ne dure que de 31 à 29 av. J.-C.

Parmi les lectures faites à l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons celle de M. Wiesener : *Lord Stair et Law*, où l'histoire du système est étudiée d'après les sources anglaises (séances du 26 juin et du 3 juillet) : il s'est efforcé de prouver que, contrairement à l'opinion commune, le gouvernement de Georges Ier fut favorable au système de Law; que la querelle de Stair avec ce dernier fut purement personnelle; que, lorsque le gouvernement rappela son ambassadeur, ce ne fut pas un simple jeu, mais qu'il agit de bonne foi.

Les 7, 14, 21, 28 août, M. Louis Ménard a recherché ce qu'était l'éducation du dauphin en France depuis François Ier jusqu'à Louis XV; il a particulièrement étudié les manuscrits qui ont servi à diriger cette éducation aux XVIIe et XVIIIe siècles : 1° Direction physique, intellectuelle et morale de Louis XIV, tracée en 1642 par Anne d'Autriche; 2° livre de lecture du grand dauphin pour bien gouverner les républiques et les familles, rédigé par Bossuet en 1677; 3° les *Essais sur l'éducation d'un prince*, composés en 1709 par le duc de Saint-Simon. Cette dernière attribution a été contestée depuis par notre savant collaborateur M. Arthur de Boislisle.

M. Gabriel Monod a été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

L'Académie des inscriptions a décerné le grand prix Gobert à M. Frantz Funck-Brentano pour son *Philippe le Bel en Flandre*, et le second prix à M. Baudon de Mony pour ses *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne;* le prix Estrade Delcos à M. Edmond Pottier.

Les récompenses suivantes ont été accordées par l'Académie des sciences morales et politiques : sur le prix Joseph Audiffred, 1,500 fr. à M. Henri Lorin (*le Comte de Frontenac*); 1,000 fr. à M. Saulnier de la Pinelais (*le Parlement de Bretagne*); 1,000 fr. à M. l'abbé Nicq (*Vie du R. P. Siméon Lourdel*); sur le prix Le Dissez de Penanrun, une mention honorable à M. Léon Marlet (*Charlotte de la Trémoïlle, comtesse de Derby*); le prix du budget à MM. Saint-Yves et Fournier pour l'histoire des Bouches-du-Rhône de 1800 à 1810.

Elle a mis au concours les sujets suivants : *Prix du budget* dans la section d'économie politique (2,000 fr.) à décerner en 1901 (Délai : 31 décembre 1900) : *Étude des relations commerciales de la France et de l'Angleterre depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française.* — *Prix du budget* dans la section d'histoire (2,000 fr.) à décerner en 1902 (Délai : 31 décembre 1901) : *Histoire de 1800 à 1810 d'un département d'Alsace, de Lorraine, de Champagne, de Picardie ou de Flandre.*

L'Académie française a donné, sur le prix Bordin, 1,500 fr. à M. de Pressensé pour sa biographie du *Cardinal Manning*, et 1,000 fr. à M. Ritter pour ses recherches sur *la Famille et la jeunesse de Rousseau;* sur le prix Marcellin Guérin, 1,500 fr. à M. Baraudon (*la Maison de Savoie et la Triple alliance, 1713-1722*); 1,000 fr. à M. Virgile Rossel (*Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*); 500 fr. à M. le vicomte de Brimont (*M. de Puységur et l'église de Banges pendant la Révolution*); le prix Berger à M. Duquet (*Histoire du siège de Paris*); sur la fondation Montyon, 1,000 fr. à M. le marquis de Sassenay (*les Derniers mois de Murat*); 1,000 fr. à M. Heuzey (*les Actes de Diotime*); 500 fr. à M. Marmottan (*le Royaume d'Étrurie, 1801-1807*); 500 fr. à M. Georges Weill (*l'École saint-simonienne*); 500 fr. à M. d'Eichtal (*Alexis de Tocqueville*); 500 fr. à M. l'abbé Schall (*Adolphe Baudon, 1819-1888*); 500 fr. à M. Bittard des Portes (*l'Armée de Condé*); 500 fr. à MM. Rey et Féron (*Histoire du corps des gardiens de la paix*); sur le prix Narcisse Michaut, 1,000 fr. à M. E. Bourgeois (*le Grand siècle*), et autant à M. P. Guiraud (*Fustel de Coulanges*).

La fondation Zunz de Berlin décernera en 1899 (délai : 1er juillet 1899) deux prix de 3,000 et 1,250 fr. aux meilleurs mémoires sur *l'Histoire des juifs de Babylone, surtout au point de vue littéraire et intellectuel*, et sur *la Doctrine de l'expiation d'après la Bible et le Talmud.*

Digitized by Google

Le sujet du concours Beneke pour la même année (délai : 31 août 1899; valeur des prix : 4,080 et 816 fr.) est une étude de l'influence du baron de Münchhausen sur le développement de la vie intellectuelle en Europe.

Le 31 décembre prochain expire le délai pour la remise des manuscrits du concours ouvert par la *Rassegna nazionale* (1,000 et 500 fr.) sur le sujet suivant : « Démontrer, l'histoire en main, le caractère religieux et antisectaire du *Risorgimento*, tant dans ses origines dans le domaine de la pensée que dans son développement pratique. »

Dans la première partie de cette chronique, nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur le troisième congrès bibliographique international [1]. Nous y revenons pour signaler quelques-uns des rapports dès à présent promis, pour la première section, à la commission d'organisation : *Anthropologie et archéologie préhistorique*, par M. Adrien Arcelin; *l'Assyriologie*, par le R. P. Delattre; *Antiquités chrétiennes*, par M. Paul Allard; *Histoire de l'Église*, par M. l'abbé Batiffol; *Histoire et épigraphie romaines*, par M. Georges Goyau; *les Antiquités franques*, par M. Godefroid Kurth; *les Sources de l'histoire de France*, par M. Lemoine; *les Publications relatives au Mexique précolombien*, par M. Émile Beauvois; *Histoire du droit*, par M. Paul Fournier; *Histoire moderne*, par M. le comte Baguenault de Puchesse; *Histoire de la Révolution*, par M. de la Rocheterie; *Histoire diplomatique*, par M. le comte A. Vandal; *Histoire d'Angleterre*, par lord Acton; *Histoire d'Italie*, par M. Léon G. Pélissier; *Littérature italienne*, par M. Francesco Flamini; *Géographie*, par M. le comte de Bizemont; *Paléographie et diplomatique*, par M. Maurice Prou; *Numismatique*, par M. A. de Barthélemy; *Archéologie du moyen âge en France*, par M. Anthyme Saint-Paul. La souscription au congrès est de 10 francs. Les adhésions peuvent être envoyées au secrétaire général, 5, rue Saint-Simon, à Paris.

Nous devons noter la constitution à Rennes d'une Société d'études historiques et géographiques de la Bretagne, actuellement sous la présidence de M. Loth, doyen de la Faculté des lettres (cotisation : 5 fr. par an). La Société, qui donne des conférences et organise des excursions, tiendra chaque année une session dans une ville bretonne. Un *Bulletin* trimestriel, adressé gratuitement aux membres, sert d'organe à la Société, à laquelle les *Annales de Bretagne*, l'une de nos meilleures revues provinciales, offrent leurs colonnes pour des mémoires importants.

[1] Les congrès précédents se sont tenus en 1878 et en 1888. De l'un et de l'autre il existe un volume de compte rendu, en vente au siège de la Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon.

Digitized by Google

Plusieurs sociétés nouvelles se sont fondées récemment en Allemagne pour l'étude de l'histoire : Commission historique du Nassau (section de la Société nassovienne d'histoire et d'archéologie) pour la publication des sources de l'histoire de ce pays; commission historique hessoise; société Grimm à Cassel, pour la publication des papiers des célèbres frères.

Il s'est établi dans la ville de Vienne un Institut archéologique chargé officiellement de la direction et de la surveillance des fouilles et recherches archéologiques entreprises sous les auspices du gouvernement.

La Société d'histoire rhénane annonce les volumes suivants comme étant sous presse ou en préparation : *Weistümer der Rheinprovinz*, par M. Loersch, tome I; la partie relative à Werden des *Rheinische Urbau*, par M. Kötzschke; *Aeltere rheinische Urkunden*, jusqu'en l'an 900; 2e série des Regestes des archevêques de Cologne, la partie antérieure à 1205, par M. Knipping; dans l'atlas historique rhénan, la carte d'ensemble de 1789; *Akten der Jülich bergischen Politik Kinbrandenburges*, par M. Löwes, les années 1610-1614; *Buchdruck Kölns in Jahrhundert seiner Erfindung*, par M. E. Voullième; *Kölner Stadtrechnungen des Mittelalters*, par M. Knipping, tome II; *das Buch Weinsberg*, par M. Lau.

La direction des *Monumenta Germaniae historica* a sous presse ou en préparation : la partie la plus ancienne (jusqu'en 715) du *Liber pontificalis*, publiée par M. Mommsen; le tome IV des *Scriptores rerum merovingicarum*, par M. Bruno Krusch; la deuxième partie du tome XXX des *Scriptores*, in-fol.; le tome III des *Deutsche Chroniken;* l'introduction et les tables du tome II des Capitulaires; les lois wisigothiques, par M. Zeumer; le tome III des *Constitutiones et acta publica imperatorum*, par M. Schwalm; le tome II du *Registrum Gregorii* dans la section des *Epistolae*.

Parmi les périodiques nouveaux, nous signalerons les suivants. L'Institut historique prussien de Rome, à l'imitation de la *Römische Quartalschrift* publiée par l'Institut de la *Görres-Gesellschaft*, a décidé la fondation d'un recueil semestriel (Rome, Ermanno Loescher, 12 fr. 50 par an) sous le titre de *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*. M. Seidel a pensé qu'il serait utile de consacrer une revue à l'étude spéciale de la maison de Hohenzollern. Le *Hohenzollern-Jahrbuch* se publie à Berlin (Giesecke et Devrient). Les *Forschungen zur Geschichte Bayerns* (trimestrielles, 14 fr. 50 par an) ne sont que la continuation, sous un nouveau titre, des *Forschungen zur bayrischen Kultur- und Litteraturgeschichte* (Ratisbonne, W. Wunderling).

La sociologie a trop de rapports avec l'histoire pour que nous ne

Digitized by Google

signalions pas ici la publication entreprise en Italie (Turin, Bocca frères; Rome, Piazza Poli, 42), d'une *Rivista italiana di sociologia*, bimestrielle (10 fr. pour l'Italie, 15 fr. pour l'étranger). Malgré son titre, la Revue n'est purement italienne ni par son contenu ni par ses collaborateurs. Dès le premier fascicule (juillet 1897), nous relevons un article de M. Puini sur les idées politiques et économiques de la Chine antique; un de M. Novicow sur les barbares et la désagrégation de l'empire romain. Parmi les articles annoncés pour les prochains fascicules, nous notons comme plus particulièrement intéressants pour nos études : *les Classes sociales au moyen âge*, par M. Morpurgo; *Luttes entre pasteurs et agriculteurs*, par M. Salvioli; *Économie sociale et droit suivant les récentes doctrines de philosophie de l'histoire*, par M. B. Croce; *Origines de la justice civile*, par M. C. Lessona; *Origine et fondement du droit d'asile*, par M. Steinmetz; *Le parti de la paix et celui de la guerre à Athènes dans l'antiquité*, par M. Ciccotti; *La propriété ecclésiastique au moyen âge*, par M. Calisse.

Deux revues bibliographiques ont encore des titres à être mentionnées ici : *Le Bibliographe moderne, courrier international des archives et des bibliothèques*, publié sous la direction de notre collaborateur M. Henri Stein (Paris, 38, rue Gay-Lussac, bimestriel : 10 fr. par an, 12 fr. 50 pour l'étranger), et le *Boletin bibliográfico español* (Madrid, Correo, 4) que publie, sous les auspices du ministère de fomento, D. Miguel Almonacid y Cuenca, et dans lequel les publications nouvelles sont répertoriées méthodiquement.

M. Maximin Deloche vient de tirer à part des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXXVI, première partie, le travail sur les *Indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée la Gaule* (Paris, C. Klincksieck, 1897, in-4 de 18 p.), que nous avons signalé à l'époque où il a fait l'objet d'une lecture devant l'Académie.

Notre éminent collaborateur M. Godefroid Kurth, dans un opuscule intitulé : *Le Pseudo-Aravatius* (Bruxelles, in-8 de 11 p. Extrait du tome XVI des *Analecta bollandiana*), a défendu contre les objections de M. B. Krusch l'identification, précédemment soutenue par lui, de ce personnage avec saint Servais, évêque de Tongres, mort à la fin du IVe siècle et enterré à Maestricht.

La dernière livraison de la *Revue* contenait un intéressant *mélange* de Dom Fernand Cabrol sur l'*Abbaye bénédictine de Silos en Espagne*. Dom Martial Besse, bénédictin de Ligugé, a publié une notice analogue sur le même sujet : *Histoire d'un dépôt littéraire. L'abbaye de Silos* (Société de Saint-Augustin, in-8 de 29 p.). L'un et l'autre auteur se reportent aux remarquables travaux de Dom Marius Férotin.

Digitized by Google

Sous le titre : *Nell' ottavo centenario del primo parlamento italiano* (Catania, N. Giannotta, 1897, in-8 de 46 p.), MM. Guglielmo Paterno Castello et Carlo Cagliani publient la transcription, accompagnée d'un excellent fac-similé, de deux pièces contenues sur un parchemin des archives épiscopales de Girgenti. Le premier document, attribué à l'année 1097, règle un conflit entre l'Église de Sicile et les feudataires au sujet des décimes ; et c'est dans l'assemblée où est prise la décision que les auteurs voient un parlement.

Nous avons naguère signalé à nos lecteurs le très important et utile ouvrage des PP. Balme et Lelaidier, des Frères prêcheurs : *Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique, avec illustrations documentaires*. Le second volume (2 mars 1216-février 1220) a récemment vu le jour (Paris, aux bureaux de l'*Année dominicaine*, in-8 de 490 p.). Les doctes auteurs y précisent en ces termes (p. 4) l'objet et le caractère de leur ouvrage, qui leur vaudra certainement la reconnaissance de tous les amis de l'histoire : « Notre but a été, non point d'établir et de publier, à l'usage de quelques érudits, un simple cartulaire avec notes et identifications de lieux et de personnes, selon le système adopté de nos jours, mais bien d'adjoindre aux nombreux documents que nous avons pu recueillir des renseignements de toute nature, et les plus authentiques, puisés aux sources les plus voisines de l'époque où saint Dominique a vécu, afin d'éclairer et de compléter les textes par ces renseignements autorisés et de réunir ainsi les éléments d'une histoire vraie, irrécusable et définitive du saint. »

Continuant sa campagne de polémique rectificative au sujet de Jeanne d'Arc, M. l'abbé Misset a publié un opuscule intitulé : *Un double contresens, ou le prétendu blason de Jeanne d'Arc et sa prétendue devise : Vive Labeur, suivi d'un simple mot à M. l'abbé L'Hote* (Paris, Champion, in-8 de 19 p.). Concluante en ce qui concerne la devise, l'argumentation de M. l'abbé Misset nous a paru beaucoup plus contestable en ce qui concerne le blason.

M. l'abbé A.-M.-P. Ingold a mis au jour un nouveau document tiré des papiers de l'abbé Grandidier : *État ecclésiastique du diocèse de Strasbourg en 1454* (Strasbourg, 1897, in-8 de 70 p., plus un *index geographicus* de IX p.). Cette pièce est la plus ancienne statistique complète du diocèse de Strasbourg qui nous soit parvenue.

A un charmant usage italien se rattache l'élégant opuscule intitulé : *Nozze Lumbroso-Besso. Dalla raccolta napoleonica di Alberto Lumbroso. Roma XVI giugno MDCCCXCVII* (in-8 oblong de 20 p.). Il contient quatre lettres inédites se rapportant à l'époque impériale : I. Hancart à Fabre d'Églantine fils (Wilna, 15 juillet 1812). — II. Le baron Serra au baron Bignon (Prague, 10 mai 1813). —

Digitized by Google

III. Le marquis d'Osmond au duc de Duras (Gênes, 11 mars 1815). — IV. Le colonel comte Arnaud Saint-Sauveur à Talleyrand (Gonesse, 3 juillet 1815). — En joignant nos compliments et nos souhaits à ceux des amis de M. Lumbroso, nous le féliciterons aussi de l'activité bibliographique et historique qu'il continue à déployer au grand profit de la science. Signalons parmi ses récentes publications : le tome V (Benoit-Bernays) de son vaste travail : *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica* (Rome, Modes et Mendel ; Paris, Techener, in-8 de xv-144 p.). — *Bibliografia del blocco continentale* (Rome, Modes et Mendel; Paris, Alphonse Picard, in-8 de 52 p.); — enfin et surtout le très important ouvrage dont le titre seul indique le haut intérêt : *Napoleone I e l'Inghilterra. Saggio sulle origini del blocco continentale e sulle sue conseguenze economiche con una appendice di documenti* (Rome, Modes et Mendel; Paris, Alphonse Picard; in-8 de xiv-514 p.).

L'activité scientifique de notre collaborateur M. Léon-G. Pélissier se manifeste sans cesse par de nouvelles publications. Parmi les plus récentes nous signalerons la description fort soignée de l'*Ile d'Elbe au début du XIXe siècle*, qui forme la préface des souvenirs de Pons de l'Hérault sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, que M. Pélissier publie chez Plon et Cie. Ce mémoire géographique contient des renseignements extrêmement précis qui le rendent utile à consulter (Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*. Montpellier, imp. Ch. Boehm, 1897, in-8 de 66 p.). C'est encore aux papiers de Pons de l'Hérault que M. Pélissier a emprunté la matière de deux autres brochures, extraites l'une et l'autre de la *Rivista storica del risorgimento italiano* : ce sont les réponses faites par des correspondants de Pons aux questions qu'il leur posait pour la rédaction d'un ouvrage sur la situation de l'Italie vers la fin de notre siècle Plus encore que la *Lettera di Leonida Landucci a Pons de l'Hérault sulle condizioni di Siena nel 1841* (Torino, Roux, Frassati e C., 1897, in-8 de 4 p.), l'*Inchiesta di Pons de l'Hérault sulle condizioni di Firenze nel 1845* (Ibid., in-8 de 16 p.) nous a paru curieuse par les détails qu'elle nous fournit sur les soirées, les théâtres, la librairie et le journalisme à Florence. Le numéro 22 des *Notes italiennes d'histoire de France* nous reporte fort en arrière, à une époque dont M. Pélissier a fait l'objet spécial de ses études. Ces *Documents relatifs à une période malheureuse de l'histoire de Gênes* (*1498-1516*) (Extrait du *Bollettino storico-bibliografico subalpino*. Torino, 1897, in-8 de 12 p.), complètent ceux qu'il a publiés, il y a quelques années, sur la domination française à Gênes ; et le premier vient confirmer un des points mis en lumière dans sa thèse de doctorat sur *Louis XII et Ludovic Sforza*. Enfin M. Pélissier nous

Digitized by Google

donne *une lettre inédite de Voltaire adressée à un correspondant méridional inconnu*, l'abbé Richard, de Milhau (Toulouse, imp. de Douladoure-Privat, 1897, in-8 de 4 p.).

Nous sommes heureux de nous associer à l'hommage rendu à la mémoire d'un érudit regretté en signalant la notice de M. l'abbé A. Tougard sur *le Chanoine Lebarcq*, le docte éditeur des *Œuvres oratoires de Bossuet* (Paris, Letouzey et Ané, in-8 de 16 p. Extrait de la *Revue du clergé français*). — Mentionnons aussi la soigneuse *Biobibliographie* du savant chanoine Albanès, publiée par le chanoine Ulysse Chevalier (gr. in-8 de 20 p.).

M. Ch. de Larivière, qui a donné sur *Catherine II et la Révolution française* une publication estimée, consacre quelques pages à *un historien russe, Alexandre Brückner*, mort récemment en pleine maturité de son talent (Paris, H. Le Soudier, 1897, in-8 de 32 p.). Une bibliographie termine cet opuscule.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont la *Revue* rendra compte dans ses prochaines livraisons : *Six Leçons sur les Évangiles*, par l'abbé P. Batiffol (Lecoffre, in-18); — *Doctoris ecstatici D. Dionysii Cartusiani Opera omnia*. T. I. *In Genesim et Exodum* (I-XIX) (Monstrolii, typ. Cartusiae S. M. de Pratis, gr. in-8); — *Instruction sur les états d'oraison*, œuvre inédite de Bossuet, précédée d'une introd. par E. Levesque (Firmin-Didot; Roger et Chernoviz, in-8); — *Rome et l'Empire aux deux premiers siècles de notre ère*, par E. Thomas (Hachette, in-18); — *Le Christianisme et l'Empire romain, de Néron à Théodose*, par P. Allard (Lecoffre, in-18); — *I Santi Arialdo ed Erlembaldo*, da C. Pellegrini (Milano, G. Palma, in-8); — *Saint Pierre Fourier de Mattaincourt (1565-1640), d'après sa correspondance*, par le P. H. Chérot (Société de Saint-Augustin, Desclée et de Brouwer, in-8); — *Les Monastères de la Visitation Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun*, par l'abbé L.-C. Berry (Autun, Dejussieu, in-8). — *Dogmenhistorischer Beitrag zur Geschichte der Waldenser*, von Dr Chrys. Huck (Fribourg, Herder, in-8); — *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650*, par A. Waddington. T. II (Masson, in-8); — *La Révolte des camisards*, par A. Legrelle (Braine-le-Comte, imp. Zech, in-8); — *Joseph II et la Liberté de l'Escaut. La France et l'Europe*, par F. Magnette (Bruxelles, J. Lebègue, in-8); — *Der Feldzug Luckners in Belgien im juni 1792*, von Dr H. Pfeiffer (Leipzig, Fock, in-8); — *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés et annotés par M. J. Guillaume. T. III (Imp. nationale; Leroux, gr. in.8); — *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire*, publié par F.-A.

Digitized by Google

Aulard. T. X (Imp. nationale; Leroux, gr. in-8); — *La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'histoire du club des jacobins de Paris*, par F.-A. Aulard. T. VI. *Mars à novembre 1794* (Cerf, Noblet, Quantin, gr. in-8); — *Histoire du Comité révolutionnaire de Quimper*, par M. J. Trévédy (Vannes, Lafolye, in-8); — *Histoire politique de l'Europe contemporaine. Évolution des partis et des formes politiques, 1814-1896*, par C. Seignobos (Colin et Cie, in-8); — *Trois années de la question d'Orient (1856-1859)*, d'après les papiers inédits de M. Thouvenel, par L. Thouvenel (Calmann Lévy, in-8); — *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel, la libération du territoire (1871-1873)*, par H. Doniol (Colin et Cie, in-18); — *Une Mission française en Abyssinie*, par S. Vignéras (Colin et Cie, in-18); — *Dernier Voyage de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret, aux bains de Cauterets (1546)*, par F. Frank (Toulouse, Privat; Paris, Lechevalier, in-8); — *Histoire de la Provence dans l'antiquité. II. Les Origines historiques de Marseille et de la Provence*, par Castanier (Paris, Flammarion; Marseille, Flammarion et Aubertin, gr. in-8); — *La Torture aux Pays-Bas autrichiens pendant le XVIIIe siècle*, par E. Hubert (Bruxelles, J. Lebègue, in-4); — *Les Origines du socialisme d'État en Allemagne*, par C. Andler (Alcan, in-8); — *Katharina II, Kaiserin von Russland im urtheile der Weltliteratur*, von B. von Bilbassoff (Berlin, Räde, 2 vol. in-8); — *United States Commission on Boudary bethween Venezuela and British Guiana. Report and accompanying Papers* (2 vol. in-8 et atlas gr. in-4, Washington, Government printing Office); — *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier. Éloge, autobiographie, bibliographie, voyages, dissertations historiques*, publiées par A.-M.-P. Ingold (A. Picard et fils, gr. in-8).

M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien directeur de l'École de Rome, décédé le 6 juillet, était une des lumières de l'érudition française. Les travaux qui lui avaient valu la légitime renommée dont il jouissait dans l'Europe savante se rapportaient pour la plupart aux origines et aux antiquités chrétiennes [1], que son érudition solide et perspicace a beaucoup contribué à éclairer. Il y a fait preuve d'une juste liberté de critique, mais avec la réserve et la respectueuse sympathie d'un croyant fidèle.

M. le chevalier d'Arneth, mort à Vienne dans un âge très avancé, avait conquis un renom mérité dans les études historiques, princi-

[1] Cf. *Polybiblion*, t. LXXX, 2e livraison, août 1897, p. 172 et suiv.

Digitized by Google

palement par ses remarquables travaux sur l'histoire d'Autriche et l'histoire de France à la fin du XVIIIe siècle [1]. Son nom chez nous demeure surtout lié à celui de la reine Marie-Antoinette, dont ses publications ont singulièrement éclairci et enrichi la biographie authentique.

Don Antonio Cánovas del Castillo, assassiné à Santa Agueda le 8 août dernier, n'a pas seulement honoré sa patrie par ses talents politiques et par ses brillantes qualités d'orateur parlementaire. Il était en Espagne l'un des représentants les plus distingués de la science historique, et ce n'est pas par pure flatterie à l'adresse de l'homme d'État que l'Académie royale d'histoire l'avait élu pour directeur. Dès son début, et à une époque où l'Espagne ne comptait guère que des historiens sans valeur scientifique, il écrivit sur la décadence de l'Espagne, depuis l'avènement de Philippe III jusqu'à la mort de Charles II, un ouvrage durable. Les soucis de la politique ne l'empêchèrent pas de consacrer aux études tout le temps que n'absorbait pas le soin des affaires. En 1875, au milieu des difficultés de la régence, il publiait des Mémoires importants pour l'histoire du règne de Philippe III et dont il découvrait avec sagacité le véritable auteur, Matias de Novoa; et c'est sous sa direction que depuis cinq ou six ans se poursuivait la publication de l'*Historia general de España*, le premier ouvrage de ce genre qui ait été entrepris en Espagne dans notre siècle avec un esprit vraiment scientifique. A un autre point de vue, qui ne peut être négligé complètement dans cette *Revue*, nous rappellerons le magnifique ouvrage : *Autores dramáticos contemporaneos* (Madrid, 1881, in-fol.), dont la préface a été traduite en français par M. Magnabal, sous ce titre : *Le Théâtre espagnol contemporain*.

M. Jakob Burckhardt, qui est mort le 9 août dernier, s'était acquis une réputation solide par ses ouvrages sur la Renaissance italienne. *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, publiée il y a plus de trente-cinq ans, reste l'ouvrage fondamental sur la matière, grâce aux remaniements que lui a fait subir Ludwig Geiger.

MARIUS SEPET. — E.-G. LEDOS.

[1] Cf. *Polybiblion*, livraison citée, p. 177-178.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Jusqu'à ces dernières années on savait peu de chose des premiers habitants de la Sicile, et les historiens ne pouvaient rien ajouter aux données que les auteurs anciens, et en particulier Thucydide, nous ont laissées sur eux. Grâce aux fouilles commencées par MM. Saverio Cavallari et Salinas, et continuées avec autant de persévérance que de bonheur par M. Paolo Orsi, nous connaissons mieux aujourd'hui ces Sikèles, très étroitement apparentés aux Latins, et qui, venus après les Sicanes, donnèrent à l'île son nom définitif et formèrent le principal élément de la population. C'est au musée national de Palerme, où ils ont été réunis et classés par M. Paolo Orsi, que M. Georges Perrot [1] a étudié les monuments préhistoriques trouvés en Sicile. Après avoir rappelé ce que les anciens nous ont dit des Sikèles et de leur lutte contre les Grecs établis sur le littoral à partir du VIIIe siècle avant notre ère, le savant archéologue expose le résultat des découvertes récentes pour l'histoire de ce peuple si longtemps oublié. Ce sont surtout les nombreuses nécropoles de la Sicile et leur mobilier funéraire qui nous permettent de juger du degré de civilisation où étaient parvenus les Sikèles. Les tombes sikèles nous apparaissent fort semblables aux tombes grecques primitives, et, quoique plus simples et moins luxueuses, traduisent les mêmes pensées et les mêmes inquiétudes : comme les Grecs, les Sikèles avaient le désir de pourvoir aux besoins d'une vie posthume dont ils cherchaient à régler les conditions et à prolonger la durée. L'examen des monuments qui représentent l'industrie de ce peuple amène M. G. Perrot à penser qu'il ne lui a manqué, pour créer par son propre effort une forme originale de civilisation, que de se développer dans un milieu moins éloigné du bassin oriental de la Méditerranée. Un peuple moins heureusement doué aurait-il mis la même obstination à creuser dans le roc les tombes de ses morts, alors que pour ce travail il n'a qu'une hache de basalte, s'effritant à chaque coup porté ; aurait-il imaginé, en plein âge de pierre, de peindre ses vases, comme les Grecs le firent seulement dans une phase très postérieure

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1897.

Digitized by Google

de leur évolution? L'emplacement des cimetières laissés par les Sikèles montre que la population ne fut jamais distribuée en Sicile d'une façon aussi normale qu'aux temps lointains où ils en étaient les seuls habitants. De nombreux villages assez peuplés occupaient le littoral aussi bien que les hauteurs qui dominent la plaine, la campagne n'étant pas comme aujourd'hui abandonnée pour la ville. Jusqu'au jour où les Grecs vinrent chercher fortune dans leur île, les Sikèles, vivant en paix entre eux, ne prirent pas la peine de protéger leurs demeures et de se construire des maisons en pierre. La pierre était réservée à l'habitation des chefs; le commun du peuple se contentait sans doute de cabanes en branchages à toits de roseau. Frappé de la ressemblance qui existe entre leur industrie et celle des anciennes peuplades de l'Asie Mineure, M. Perrot croit que les Sikèles ont occupé la Sicile à une époque beaucoup plus reculée que ne le supposait Thucydide. Vers le XIVe ou le XIIIe siècle, ils auraient commencé à recevoir de la Grèce, avec le bronze, la poterie que l'on fabriquait en Argolide. La seconde période que M. Orsi distingue dans la civilisation des Sikèles irait de l'an 1300 à l'an 1000 et correspondrait à ce que, pour la Grèce, l'on appelle l'âge achéen ou mycénien; quant à la troisième, elle s'étendrait de l'an 1000 jusqu'à l'établissement des premières colonies grecques, avec lesquelles se termine l'histoire de la vie autonome des anciennes populations de la Sicile.

— Philosophes, historiens ou juristes admettent assez généralement qu'à Rome le père de famille avait un pouvoir quelque peu despotique, et que, encouragé par les mœurs, protégé par la loi, il exerçait quelquefois sur les siens une tyrannie égoïste et cruelle. M. Georges Cornil s'efforce [1] de mettre en lumière que la rudesse primitive de la puissance paternelle, commune à tous les peuples de l'antiquité, les Grecs y compris, est beaucoup plus apparente que réelle. Passant en revue les principaux chefs d'accusation formulés contre l'étendue du pouvoir paternel : exposition des enfants nouveau-nés, droit de vente, droit de vie et de mort, il arrive à conclure que le père de famille n'usait de sa redoutable puissance que dans des circonstances exceptionnelles. Les nombreuses citations réunies par M. G. Cornil montrent qu'à toutes les époques de l'histoire il y eut à Rome des pères profondément pénétrés du sentiment de leurs devoirs à l'égard de leurs enfants, pleins de tendresse et d'indulgence pour eux, voire même enclins à la faiblesse. Jusqu'à l'époque impériale, le droit romain armait le chef de famille de pouvoirs illimités et abandonnait à la morale seule le soin d'en empêcher les abus. Mais, vers la fin de

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, juillet-août 1897.

Digitized by Google

la république, le relâchement des mœurs rend nécessaire un double empiétement du droit sur ce que l'on avait considéré jusqu'alors comme le domaine exclusif de la morale, et tandis que la loi impose aux parents des obligations juridiques envers leurs enfants, elle doit établir des restrictions légales au pouvoir du père de famille. L'auteur fait preuve d'une érudition à la fois très étendue et très sûre, et on le lit assurément avec plaisir ; mais on le lirait avec plus de plaisir encore s'il était affranchi de cette mode, quelque peu pédante, d'intercaler ses citations grecques et latines dans son texte et de farcir ses propres phrases d'expressions empruntées au droit romain.

— M. J. Toutain consacre [1] une longue et savante étude à une inscription récemment découverte en Tunisie, à Henchir-Mettich. C'est un règlement édicté sous le règne de Trajan, à la fin de l'année 115 ou en 116, par les procurateurs Licinius Maximus et Felicior, à l'usage des colons qui résident autour du *Fundus villae magnae Variani* et de ceux qui cultivent des terres dans les limites de ce même *fundus*. Après en avoir établi le texte, de concert avec M. R. Cagnat, et l'avoir traduit, l'auteur donne de ce document un commentaire à la fois historique et juridique, et fait ressortir les renseignements nouveaux qu'il nous apporte. On y voit que le blé et l'olivier n'étaient pas les seuls produits de l'Afrique romaine, que l'on y cultivait aussi l'orge, la vigne, les fèves, les figuiers, et que les habitants s'y livraient à l'élève des abeilles. Mais cette *lex* est surtout importante par les détails qu'elle nous fournit sur ces vastes domaines privés, *fundi* ou *praedia*, assez mal connus jusqu'ici. Ses auteurs prévoient trois modes d'exploitation pour le *Fundus Variani* : 1° le où les propriétaires résideront dans le domaine, dont ils surveilleront et dirigeront eux-mêmes l'exploitation ; 2° le où les propriétaires exploiteront directement leur domaine, mais en confieront l'administration à un ou plusieurs régisseurs, *vilici* ; 3° le où les propriétaires loueront tout ou partie du *fundus* à des fermiers, *conductores*, qui leur paieront annuellement une somme fixe, *merces*. M. J. Toutain cherche à reconstituer les circonstances qui ont accompagné la création de ce grand domaine par voie en quelque sorte administrative. Les terres dont il se composait avaient appartenu primitivement à un village indigène appelé les *Mappalia Siga* ; devenues par droit de conquête la propriété du peuple romain, elles furent enfin soit vendues comme l'étaient, sous la république, les *agri quaestorii*, soit données à un particulier par la faveur impériale. Cette dernière transformation modifia la situation des anciens

[1] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, juillet-août 1897. Ce mémoire a fait l'objet d'une communication à l'Académie des inscriptions.

Digitized by Google

habitants, que l'inscription d'Henchir Mettich a pour objet de régler. Demeurés hommes libres, ils sont autorisés, mais non obligés, à cultiver les terres qui constituaient jadis leurs domaines ruraux. S'ils les cultivent, ils deviennent des cultivateurs à part de fruits et doivent aux nouveaux propriétaires une part de toutes leurs récoltes. C'est là une origine jusqu'à présent inconnue des cultivateurs partiaires. Contrairement à l'opinion émise par Fustel de Coulanges qu'aucun contrat n'existait entre les propriétaires et les cultivateurs partiaires et que ces derniers étaient liés au sol, non pas encore par une loi, mais par leur dette, ce règlement nous montre des cultivateurs partiaires qui ne sont point des anciens fermiers à prix d'argent endettés, et des cultivateurs partiaires dont la situation est établie par une *lex* qu'ont édictée et promulguée des procurateurs impériaux.

— Lorsque l'hérésie albigeoise se répandit en Languedoc, elle rencontra dans les femmes les plus fermes soutiens et les plus vaillants apôtres. Un des principaux moyens d'action employés par les Albigeois pour la diffusion de leur secte fut l'établissement de maisons d'éducation, organisées sur le modèle des couvents catholiques, où les « Parfaites » élevaient gratuitement les petites filles des plus pauvres chevaliers du Lauraguais. Saint Dominique, qui s'était donné à tâche d'arrêter les progrès de l'hérésie dans cette contrée, résolut de combattre les Cathares avec leurs propres armes et de recourir à son tour à l'apostolat des femmes. Il fonda donc un couvent où l'on devait recueillir les femmes hérétiques converties et créer un centre de propagande féminine. L'humble monastère, établi par saint Dominique à Prouille, en décembre 1205, était à peine suffisant pour loger ses neuf premières religieuses, qui appartenaient toutes à la petite noblesse de Fanjeaux. M. Jean Guiraud a entrepris [1] de retracer dans tous ses détails les premiers développements du monastère. Vivant cloîtrées, les religieuses de Prouille ne pouvaient, comme le faisaient les dominicains ou les franciscains, aller mendier leur vie de porte en porte; il fallait donc que le couvent se créât des revenus fixes et devînt propriétaire foncier. La plupart des professes apportaient sans doute à la communauté une dot proportionnée à leur condition; mais la véritable prospérité du monastère date de la croisade des Albigeois. A partir de cette époque, il reçut de nombreuses donations, dont M. Guiraud analyse longuement toutes les clauses, poussant trop souvent le souci de l'exactitude jusqu'à citer le texte même des actes. Les propriétés dont le couvent s'était

[1] *Revue historique*, juillet-août 1897. M. Guiraud se propose de publier un Cartulaire de Prouille, dont les éléments ont été réunis par lui et par le savant P. Balme, O. P.

Digitized by Google

enrichi se trouvaient le plus souvent fort éloignées les unes des autres. Pour leur donner plus d'homogénéité, saint Dominique les groupa en domaines, et tout d'abord constitua celui de Prouille, en achetant les enclaves qui s'y trouvaient. Quand le fondateur des Frères prêcheurs mourut en 1221, le monastère, placé sous la protection spéciale du pape, comptait dix-huit sœurs, et il s'accroîtra sans cesse jusqu'à l'année 1340, qui marque l'apogée de son développement.

— A l'occasion du centenaire de l'Institut, l'Académie française a publié ce qui reste de ses anciens registres. La lecture de ces arides procès-verbaux et des listes de présence de 1672 jusqu'en 1793, que Morellet sauva comme par miracle et au péril de sa vie, a engagé M. Gaston Boissier à nous retracer [1] les vicissitudes de cette illustre compagnie au XVIIe siècle, à l'époque la plus glorieuse de son histoire. Cette étude n'apporte aucune révélation inattendue et les amateurs d'inédit n'y trouveront point leur compte; mais ceux que séduisent un récit plein de finesse, les aperçus ingénieux et la belle humeur prendront plaisir à lire les pages où M. G. Boissier nous conte les réunions des futurs académiciens chez Conrart, toutes intimes et familières, l'indiscrétion de Malleville, qui vaut à la petite société l'appui de Richelieu et sa transformation en Académie, les élections et la composition de ce nouveau corps littéraire, le protectorat successif de Richelieu, de Séguier et de Louis XIV, sans omettre de nous parler du dictionnaire de l'Académie, de la mésaventure de Furetière, convaincu de concurrence déloyale, et de l'élection mouvementée de La Bruyère.

— Dans une nouvelle étude sur la duchesse de Bourgogne, M. le comte d'Haussonville nous retrace [2] l'existence de la petite princesse de Savoie depuis son arrivée à Fontainebleau, au mois de novembre 1696, jusqu'au jour de son mariage. Il nous fait un tableau exact du milieu où vit la princesse, ne rappelle que les anecdotes qui peuvent nous aider à la mieux connaître en nous montrant ce qu'elle pensait de la cour et comment la cour la jugeait. Il insiste particulièrement sur les rapports affectueux qui ne tardèrent pas à s'établir entre le Roi et la Princesse (c'est ainsi qu'on désignait la fille du duc de Savoie) et sur la part que Mme de Maintenon prit à son éducation.

— En ouvrant leur port aux flottes anglaise et espagnole au mois d'août 1793, les Toulonnais avaient exigé de l'amiral Hood une déclaration qui leur reconnaissait le droit d'adopter le « gouvernement monarchique, tel qu'il avait été organisé par l'Assemblée constituante de 1789. » Le gouvernement anglais, sans se préoccuper des pro-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1897.
[2] *Ibid.*, 1er juin 1897.

Digitized by Google

messes faites aux habitants de Toulon, considéra la ville comme une place conquise et s'opposa au débarquement du comte de Provence, que l'on y attendait comme régent du royaume. A l'aide de la correspondance qui s'établit alors entre le cabinet de Saint-James et ses représentants à Toulon et à Madrid, d'une part, et le comte de Provence, d'autre part, M. Paul Cottin étudie [1] la conduite de la Grande-Bretagne à l'égard du parti royaliste. En dépit de l'obstination des Toulonnais à réclamer le régent et malgré les réclamations du prince et l'appui qu'on lui donnait à la cour d'Espagne, l'Angleterre ne cessa de défendre au comte de Provence l'entrée de Toulon. Lorsqu'elle appela les émigrés à la défense de la place, il n'était plus temps; Dugommier et Bonaparte allaient chasser les armées alliées.

— Dans une nouvelle étude sur la politique extérieure du Directoire [2], M. Albert Sorel cherche à expliquer les négociations que les représentants du gouvernement français et des États de l'empire poursuivirent au congrès de Rastatt et les intrigues de toutes sortes qui s'y agitèrent. La politique du Directoire est singulièrement hardie et compliquée : il s'agit d'obtenir, d'une part, la cession de Mayence, la reconnaissance par l'Europe de la possession de la rive gauche du Rhin, que l'Autriche nous a concédée à Campo-Formio, d'autre part, la réunion à la République cisalpine de la Vénétie promise à l'Autriche. Treilhard et Bonnier, anciens conventionnels, doivent en assurer le succès sous la haute direction de Bonaparte, qui, au début, dirige les affaires. Ses entretiens avec « ces ganaches de plénipotentiaires de l'Empereur » n'absorbent point l'activité de Bonaparte. Il arrête les détails de sa descente en Angleterre, en même temps qu'il songe à frapper un grand coup en Orient, si les succès de ses négociations à Rastatt ne sont pas assez décisifs pour lui permettre de tenter un coup d'État, ou s'il ne peut atteindre l'Angleterre dans son île. Le Directoire, ne voulant pas lui laisser la gloire de donner à la France la rive gauche du Rhin, le rappelle bientôt sous prétexte de conférer avec lui « sur les intérêts majeurs et multiples de la patrie. » Dans son court séjour à Rastatt, Bonaparte connut seulement l'Allemagne officielle. Le jugement qu'il porta sur elle fut définitif, et c'est sur ses premières impressions qu'il régla jusqu'à la fin sa conduite. Il vit dans l'Allemagne, dit M. Sorel, « un pays qui offrait à la guerre des cantonnements à l'infini, à la négociation des moyens inépuisables d'échanges, trocs et indemnités, un peuple de contribuables et de mercenaires, des bourgeois et des paysans à pressurer, des soldats à enrôler, des évêchés et des abbayes à confisquer, des ministres vé-

[1] *La Révolution française*, 14 juillet 1897.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1897.

Digitized by Google

naux, des princes avares, tous serviles au lucre et dociles à la force.» Après son départ, les négociations se poursuivirent interminables, c'était à qui duperait l'autre, gagnant tout sans rien donner. Les directeurs, ennemis de l'armée, prétendaient se servir d'elle pour dominer l'Europe. M. Albert Sorel apprécie avec une juste sévérité la folle conduite des directeurs, rêvant d'intrigues démesurées, qu'ils étaient incapables de conduire et dont ils ne soupçonnaient même pas les conséquences. Lorsque Bonaparte reprendra pour son propre compte les projets du Directoire, il ne pourra les réaliser qu'en procédant avec méthode et mesure.

— Le Directoire, qui continuait à l'égard du clergé catholique la politique persécutrice inaugurée par la Révolution, lui imposa, au lendemain du coup d'État du 18 fructidor, le serment de haine à la royauté et d'attachement à la République et à la constitution de l'an III, qu'il exigeait déjà des députés, des fonctionnaires et des simples électeurs. Le clergé devant généralement refuser ce serment, ce serait un prétexte tout trouvé pour déporter les prêtres récalcitrants. Tandis que le Directoire voulait obtenir des ministres du culte une adhésion au pouvoir établi, le comte de Provence tentait de convertir ces mêmes ministres en agents secrets de la royauté, prêchant aux populations « la connexion intime qui existe entre l'autel et le trône. » Les insurrections et l'appel aux armes avaient échoué, il fallait essayer de ramener l'opinion publique à la royauté; dans la pensée du prétendant, le clergé, grâce à son autorité morale, devait réussir dans cette entreprise. Le comte de Provence écrivit donc aux archevêques de Reims et de Toulouse, aux évêques de Boulogne, de Saint-Pol-de-Léon et de Clermont, qu'il honorait d'une confiance particulière, pour s'ouvrir à eux de son dessein. La France devait être divisée en différentes missions dont ils auraient la direction. Chacun d'eux choisirait les prêtres qui lui sembleraient les plus capables d'exercer l' « apostolat de la royauté. » « Il sera nécessaire, écrivait-il à l'évêque de Boulogne, que les ecclésiastiques qui obtiendront votre confiance pour la mission purement politique soient en même temps revêtus de celle qui est purement religieuse, afin que, celle-ci servant de voile à l'autre, l'ecclésiastique qui n'est pas de votre diocèse et qui ne devra cependant agir politiquement que sous votre direction, puisse toujours paraître aux yeux de son supérieur direct comme chargé par lui de propager la religion. » M. Victor Pierre, qui nous retrace[1] l'historique de cette curieuse consultation royale, prend soin de nous rapporter, avec le texte complet de la lettre de Louis XVIII, les réponses des prélats. Elles font honneur au carac-

[1] *Le Correspondant*, 25 mai 1897.

Digitized by Google

tère de l'ancien épiscopat. Malgré leur dévouement à Louis XVIII et à la cause monarchique, les cinq prélats refusèrent unanimement de se prêter au rôle que ce prince leur réservait. Laissant entendre que les intérêts de la religion ne sauraient être confondus avec ceux de la politique, « ils ne consentaient pas, dit l'auteur, à abaisser la foi religieuse devant la puissance temporelle ni à prêter les degrés de l'autel pour monter au trône. »

— La mort de Louis XVI ayant été l'un des plus grands crimes de la Révolution, il ne saurait être d'un intérêt médiocre de suivre les conventionnels régicides jusqu'au bout de leur carrière, car plus d'un enseignement ressort de ce frappant exemple qu'ils donnent des vicissitudes humaines. Cette question a été traitée tour à tour, à des points de vue divers, par MM. E. Bourloton, A. Kuscinski et L. Pingaud. M. E. Welvert la reprend à nouveau [1], s'attachant à mettre en lumière certains côtés insuffisamment étudiés. L'impossibilité où l'on est de dresser des régicides une liste rigoureusement exacte impose la nécessité de ranger sous cette épithète tous ceux qui, sous la Restauration, ont été considérés comme ayant participé à la condamnation du Roi, bien que quelques-uns aient eu le désir de le sauver. A l'avènement du Consulat, les conventionnels régicides les plus marquants avaient péri de façon tragique au milieu des discordes politiques, et sur environ 462 votants 369 seulement survivaient encore. M. Welvert n'adopte point l'opinion de Bourrienne, d'après laquelle Napoléon aurait eu pour les régicides la plus profonde aversion. Consul ou empereur, Napoléon feint d'ignorer qu'il y ait eu jamais en France d'autres gouvernements que le sien, et sans s'inquiéter de leur passé il emploie tous les conventionnels qu'il juge capables de le bien servir. Louis XVIII fut accueilli avec une « invraisemblable confiance » par les régicides, pleinement rassurés par l'article de la Charte interdisant toute recherche des opinions et des votes jusqu'à la Restauration. Mais « l'opinion publique, les excitations de la presse, les vexations des autorités, les rancunes et les menaces des émigrés » furent plus fortes que la Charte, et tous ceux qui remplissaient des fonctions publiques durent les quitter : aussi saluèrent-ils avec enthousiasme Napoléon revenant de l'île d'Elbe et proclamant qu'il allait remettre en vigueur les principes de la Révolution. La seconde Restauration ouvrit une ère de persécution contre les régicides, malgré les efforts personnels du Roi, qui voulait que l'on respectât les garanties de la Charte et le vœu suprême de Louis XVI. Le duc de Richelieu dut se contenter de faire repousser les « catégories » par les Chambres ; la loi de janvier 1816, dont M. Welvert nous rappelle les orageux dé-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1897.

Digitized by Google

bats, bannissait à perpétuité du royaume les régicides et les condamnait à la mort civile. En dépit des protestations de Berryer et du marquis de Dreux-Brézé, la monarchie de juillet s'empressa d'ouvrir les portes de la France aux régicides survivants et de les réintégrer dans tous leurs droits civils et politiques. Après avoir ainsi examiné le sort des conventionnels régicides sous les divers régimes, M. Welvert se demande le jugement qu'il convient de porter sur ces hommes et l'opinion qu'eux-mêmes eurent de leur œuvre. Un petit nombre de conventionnels ont condamné le Roi en sachant ce qu'ils faisaient, ce sont « les géants » dévorés par la Révolution, ils n'ont pas eu le temps de donner leur mesure. Les autres « pris en masse » se sont laissé dominer de tout temps par un seul sentiment, la peur. C'est sous l'influence de ce sentiment qu'ils condamnent le Roi, se réunissent contre Robespierre, cachent leur vie sous le Consulat et sous l'Empire, ou ralliés se mettent au service de Napoléon, s'aplatissent aux pieds de Louis XVIII et épuisent les formules de dévouement à la monarchie et à l'Église. Quant à l'enthousiasme avec lequel ils accueillent « les trois glorieuses, » il est trop intéressé pour que l'on y voie l'expression de leurs sentiments véritables, et « lorsque dans leur vieillesse on les interroge sur leur œuvre, ou bien ils se méfient, ou bien ils ne savent que dire, ou bien leurs réponses contredisent leurs actions. »

— Devenu prince royal de Suède, héritier présomptif du trône des Wasa, Bernadotte demeura satisfait à demi de cette fortune inespérée. Comme plusieurs de ses compagnons d'armes, enfants de la Révolution, il portait à Napoléon une haine jalouse et ne pouvait lui pardonner son élévation et sa puissance, sans songer qu'il était parvenu lui-même à un rang bien supérieur à son propre mérite. Il travaillait d'ailleurs avec d'autant plus de courage et d'obstination à la ruine de celui qu'il lui plaisait de considérer comme un rival, qu'il se croyait appelé à lui succéder dans le gouvernement de ses compatriotes. Napoléon avait été empereur; lui réconcilierait définitivement l'ancienne France avec la France de la Révolution et serait le chef d'une royauté constitutionnelle. De son côté le comte de Provence voulait croire que Bernadotte mettrait son épée à sa disposition, et malgré le peu de succès des démarches faites auprès de lui pour l'amener à jouer le rôle de Monck, ne cessa de compter sur lui pour restaurer en France la royauté légitime. S'aidant des documents conservés aux archives des affaires étrangères et des mémoires encore inédits de Suremain, ancien officier d'artillerie émigré qui vécut vingt ans en Suède, M. Léonce Pingaud nous raconte [1] l'histoire si curieuse des

[1] *Revue de Paris*, 15 juin 1897.

Digitized by Google

chimériques projets de Bernadotte et des tenaces illusions de Louis XVIII à l'égard du futur Charles XIV. Allié de la Suède contre Napoléon, Alexandre devina rapidement la folle ambition de Bernadotte et eut l'habileté d'encourager son nouvel ami sans rien promettre, et si, venu à Paris en vainqueur, il lui arriva de prononcer le nom de Bernadotte, ce fut par acquit de conscience, sans penser que sa proposition pût être agréée et surtout sans avoir l'intention d'imposer un tel choix à la France. Vis-à-vis des envoyés du comte de Provence, Alexis de Noailles, La Ferronnays, Louis de Bouillé, Bernadotte jouait à peu près le même jeu que le tsar à son égard. C'étaient toujours de vagues promesses de dévouement auxquelles en des temps plus heureux Louis XVIII ne se fût point laissé prendre. Aux Français, aux anciens soldats de la République, il ne cache point qu'il se croit appelé à succéder à Napoléon et cherche à gagner à sa cause tous ceux qui l'approchent. A Pau, où il est né, il veut même provoquer un mouvement en sa faveur, et devant la foule assemblée son émissaire pousse le cri inattendu de « Vive Bernadotte ! » En futur roi de France, il lui répugne de combattre directement des Français et aussi de s'exposer à un échec ; aussi les alliés se défient-ils de ce général, qui n'est jamais prêt à tirer l'épée et ne se bat que par contrainte. Lorsque Napoléon est sur le point de succomber et qu'augmentent les chances d'une restauration monarchique en faveur des Bourbons, il n'est pas éloigné de se rapprocher de l'Empereur et propose de prendre les Prussiens et les Russes à revers, comptant sur une prochaine occasion pour réaliser ses espérances. L'avènement de Louis XVIII anéantit ses rêves, et Bernadotte dut se résigner à n'être plus que « roi de Suède et de Norvège, des Goths et des Vandales. »

— Lorsqu'en 1840, Thiers prit, avec la présidence du conseil, le ministère des affaires étrangères, la question d'Orient passionnait vivement l'opinion publique en Europe. Ami de Thiers, Montalembert n'était pas éloigné de partager la sympathie presque générale que l'on témoignait en France à Méhémet-Ali. Désireux d'étudier sur place la situation de l'Orient, il partit pour Constantinople, avec le dessein bien arrêté de seconder de toute son énergie les efforts de notre représentant auprès de la Porte, en faisant valoir la nécessité d'un accord direct avec le pacha d'Égypte. L'étude faite par le P. E. Lecanuet[1], d'après la correspondance inédite de Montalembert avec Thiers et le comte F. de Mérode, jette un jour nouveau sur le voyage de l'illustre orateur et sur la mission officieuse dont il était chargé. Quand il parvint à Constantinople, la convention de Londres

[1] *Le Correspondant*, 10 juin 1897.

Digitized by Google

avait été signée en dehors de la France, et les puissances se hâtaient de la mettre à exécution. Notre ambassadeur, M. de Pontois, dont il recevait l'hospitalité, ne lui cachait pas ses inquiétudes : il déplorait l'engouement de ses compatriotes pour Méhémet-Ali autant qu'il regrettait l'abandon de notre alliance traditionnelle avec la Porte, abandon dont il entrevoyait de désastreuses conséquences pour les chrétiens de Syrie et d'Asie Mineure. Reschid Pacha, ministre des affaires étrangères de l'empire ottoman, et le jeune sultan Abdul-Medjid accordèrent à Montalembert les audiences qu'il leur demandait. Le ministre, très partisan des réformes et ennemi déclaré du vieux fanatisme turc, aussi bien que le sultan, dans les yeux duquel Montalembert avait cru voir rayonner l'intelligence et la bonté, étaient inquiets des envahissements de la Russie et regrettaient que notre pays se tînt à l'écart du concert européen. D'ailleurs, les raisons que venait faire valoir Montalembert ne pouvaient être prises en considération : la flotte anglaise bombardait Beyrouth, et il fallait renoncer à soutenir Méhémet-Ali ou tenir tête à l'Europe coalisée. Le bon sens de Louis-Philippe empêcha la guerre. Quant à Montalembert, il revint d'Orient, persuadé que Méhémet-Ali ne méritait point les sympathies de la France, et que si les populations chrétiennes de Syrie pouvaient élever de justes plaintes contre la domination turque, le pacha d'Égypte ferait peser sur elles un joug plus dur encore. Il soutint donc la politique du ministère Guizot, sans pour cela perdre la confiance et l'amitié de Thiers.

— Le nouvel extrait que publie la *Revue de Paris* [1] des *Mémoires* laissés par le comte Adolphe de Circourt, représentant de la France à la cour de Prusse sous le gouvernement provisoire de 1848, contient un récit des journées des 18 et 19 mars 1848 à Berlin. C'est un témoin bien placé pour voir les événements, et à même de les juger. Deux coups de feu tirés en l'air furent le signal de la Révolution, et en quelques instants la ville se couvrit de barricades. On copiait Paris, « matériellement aussi bien que politiquement, avec une insigne gaucherie, mais avec une rage de bonne foi, rage contre les institutions et tout ce qui portait l'uniforme. » Mal armés et conduits par des chefs complètement ignorants de la tactique, les insurgés ne tenaient nulle part devant la troupe, dont l'inébranlable fidélité sauva seule la monarchie prussienne. Les paysans de la Marche témoignaient des dispositions très favorables à la cause royale et des troupes venues de Postdam, de Cüstrin et de Francfort-sur-l'Oder allaient renforcer la garnison de Berlin. Frédéric-Guillaume avait entre les mains le moyen de triompher rapidement et définitivement de l'émeute ; il ne

[1] 15 juin 1897.

Digitized by Google

le voulut pas et, d'accord avec la reine, fit céder toute considération devant le désir d'arrêter l'effusion du sang. Les insurgés battus triomphèrent : le roi formait un cabinet constitutionnel, faisait retirer ses troupes de Berlin, et permettait l'organisation d'une garde nationale. Tout en rendant hommage à ses bonnes intentions, M. de Circourt n'approuve point la conduite du roi, qui, dit-il, « se flattait encore de pouvoir régner, sinon gouverner avec des ministres de son choix. » Frédéric-Guillaume et le gouvernement prussien surent grandement gré au représentant de la république française à Berlin de son attitude pendant et après l'émeute, et déclarèrent bien haut que c'était à lui qu'ils devaient le maintien des institutions fondamentales de la monarchie. Il semble toutefois que le roi de Prusse se soit un peu exagéré l'importance du service que lui rendit notre ambassadeur par « son action toute négative, » et que M. de Circourt, de son côté, aille trop loin en affirmant : « Si dans la matinée du 19 mars j'avais seulement arboré le drapeau français au balcon de mon appartement, si j'avais encouragé les clubs, paru à l'hôtel de ville, déclaré que la France verrait avec satisfaction la Prusse suivre l'exemple donné le 24 février...., la république serait sortie des barricades de Berlin, comme elle était sortie de celles de Paris. »

— Les lettres de M. Thouvenel montrent qu'en 1859, à l'époque de la guerre d'Italie, la situation de l'Orient n'était pas sensiblement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Regagnant son poste de Constantinople, notre ambassadeur, sur l'invitation de Napoléon III et du comte Walewski, s'était arrêté à Athènes dans le but d'y calmer l'effervescence qu'y avait causée le soulèvement de l'Italie contre la domination autrichienne. Le rêve du peuple grec était de réunir à ses possessions les parties de l'empire ottoman où dominait l'élément hellénique, sans en excepter Constantinople. D'ailleurs, le roi Othon et la reine Amélie reconnaissaient que, livrée à ses seules forces et sans le secours de la France, la Grèce ne pouvait s'agrandir aux dépens de la Turquie. En arrivant à Constantinople, M. Thouvenel s'assura du retentissement que le succès de nos armes avait eu sur les rives du Bosphore à l'empressement des ambassadeurs étrangers auprès de lui. De son côté, le sultan et son entourage témoignaient de leur sincère désir de complaire en toutes choses au gouvernement français. C'est ainsi que le capitan-pacha Méhémet-Ali, fort hostile à l'influence française, s'étant abstenu de pavoiser et de saluer le pavillon français le 15 août, jour de la fête de Napoléon III, fut immédiatement condamné à venir présenter ses excuses à notre ambassadeur. Les attentions dont il est l'objet n'empêchent point M. Thouve-

[1] *Revue de Paris*, 1er juin 1897.

Digitized by Google

nel de constater l'état de décrépitude de l'empire ottoman, qui ne peut continuer à vivre que transformé en gouvernement « raisonnable et régulier, » placé sous la tutelle des grandes puissances. « Je fais ce que je puis, écrit-il à M. Bénédetti, pour empêcher que la Sublime Porte ne rende le dernier soupir entre mes bras. Si le vivant n'est pas beau, le défunt serait plus laid encore, et j'espère que ce spectacle me sera épargné. »

Nous devons encore signaler : la fin de l'étude de M. Ch. Marteaux [1] sur les noms de lieux liguro-celtiques en Haute-Savoie ; — une savante dissertation de M. P.-F. Girard [2] sur la date de la loi Aebutia, qu'il place entre les années 605 et 630 ; — l'examen méthodique par M. Adolphe Dieudonné [3] des lettres d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans et archevêque de Tours (1056-1133) ; — une notice sur le tombeau de Clément VII (Robert de Genève), exécuté sous la direction de Conzié et placé dans le couvent des Célestins d'Avignon, dans laquelle M. L.-H. Labaude [4] établit que la statue couchée sur le tombeau reproduit le portrait exact du pape avignonnais ; — une note de M. Max Prinet [5] sur la condition des ouvriers des anciennes salines franc-comtoises de Salins et du Puits à Muire ; — le récit de la fondation à Moissac, en 1523, d'une confrérie de pèlerins de Saint-Jacques, écrite par M. l'abbé Camille Daux [6] d'après le registre de ladite confrérie ; — la biographie, par M. l'abbé F. Galabert [7], du vicomte S. de Terride, compagnon de Montluc, fait prisonnier au château d'Orthez le 13 août 1569 et mis à mort quelques jours plus tard ; — une courte monographie de la famille languedocienne de La Gardie, qui a fourni à la Suède un grand nombre d'hommes d'État, de diplomates et de généraux, faite par M. Jacques R. Montmitonnet [8], d'après les archives de cette famille conservées à Iouriev ; — une notice de M. E. Longin [9] qui fait ressortir l'intérêt de la *Gazette de France* pour la connaissance des événements qui se passèrent en Franche-Comté pendant la guerre de Trente ans, et indique également les erreurs et les lacunes du journal de Théophraste Renaudot ; — l'article où M. E. Maufras [10]

[1] *Revue savoisienne*, 2e trimestre, 1897.
[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, mai-juin 1897.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e livraison de 1897.
[4] *Revue savoisienne*, 2e trimestre, 1897.
[5] *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1897.
[6] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre, 1897.
[7] *Ibid.*, 1er trimestre, 1897.
[8] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 juillet 1897.
[9] *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1897.
[10] *Revue catholique de Bordeaux*, 10-25 juillet 1897.

Digitized by Google

retrace la biographie de Jean de Labadie (1610-1674), fils du lieutenant du gouverneur de Bourg, tour à tour janséniste, protestant et pasteur à Orange, et rappelle quelle fut, après la Fronde, l'existence de Bourg, perdant sa citadelle, mais conservant son gouverneur militaire, malgré les réclamations des habitants; — le commencement d'une étude de M. Robert[1] sur l'instruction au XVIIIe siècle dans les anciennes paroisses de la circonscription d'inspection primaire de Sillé-le-Guillaume, dans la Sarthe; — la publication par M. Tamizey de Larroque[2] des lettres inédites de Mgr Henri de Belsunce à son compatriote et ami l'abbé de Saint-Amans, curé de la paroisse de Saint-Hilaire d'Agen, parmi lesquelles on lit une émouvante description de la peste de Marseille; — le chapitre de l'histoire du Parlement de Lorraine et Barrois, où M. Krug Basse[3] nous retrace la nouvelle organisation donnée aux tribunaux inférieurs en 1751, l'affaire des billets de confession en 1754, les conflits entre la cour souveraine et le chancelier au sujet des excès de pouvoir de la maréchaussée qui, soustraite depuis 1738 à la juridiction de la cour souveraine, pouvait se livrer impunément à tous les excès; — un travail très intéressant et très neuf de M. L. Jérôme[4] sur l'état d'esprit des diverses classes du clergé lorrain au moment de la convocation des États généraux, qui met en lumière l'ardente opposition du clergé séculier inférieur contre le haut clergé et le clergé régulier; — les lettres adressées de mai à octobre 1789 par Lofficial, député à l'Assemblée constituante, à sa femme pour la tenir au courant des travaux de l'Assemblée et des événements survenus à Paris et à Versailles[5]; — la biographie par M. André Lichtenberger[6] de l'Écossais John Oswald, successivement apprenti bijoutier, lieutenant dans l'armée anglaise, écrivain, admirateur enthousiaste des Jacobins, suivie de la liste chronologique de ses ouvrages et d'un aperçu de ses théories politiques et sociales, qui sont d'une originalité exagérée et ne permettent guère de s'associer au vœu formulé par l'auteur « de voir consacrer une monographie de quelque détail à ce singulier médiateur entre le jacobinisme parisien et celui de l'Angleterre; » — l'exposé par M. Henri Carré[7] des événements dont le parc de Blossac, à Poitiers, fut le théâtre à l'époque de la Révolution, parmi lesquels nous signalerons le banquet monstre servi dans la soirée du 28 juillet 1790, jour où le département de la Vienne reçut

[1] *Revue historique et archéologique du Maine*, 4e livraison de 1897.
[2] *Annales de l'Est*, juillet 1897.
[3] *Ibid.*, juillet 1897.
[4] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 et 25 juin, 10 et 25 juillet 1897.
[5] *Nouvelle revue rétrospective*, 10 août 1897.
[6] *La Révolution française*, 14 juin 1897.
[7] *La Révolution française*, 14 juillet 1897.

Digitized by Google

la bannière fédérative envoyée par la commune de Paris et les enrôlements volontaires contractés le 5 août 1792 au pied de l'arbre de la Liberté; — les lettres de M. Hue à M. Gillet, beau-père de Cormenin, le pamphlétaire fameux, sur les journées de juillet 1830, dont elles nous donnent une intéressante relation[1]; — une curieuse lettre de Bazard et une note du Père Enfantin[2] sur le rôle des saint-simoniens aux mêmes journées de juillet; — une longue étude de M. Georges Cahen[3] consacrée à Louis Blanc et à la commission du Luxembourg en 1848, où il s'attache à faire ressortir les résultats de cette institution, funestes non seulement pour ses créateurs et pour la classe ouvrière, mais encore pour les destinées mêmes de la France tout entière.

ALBERT ISNARD.

[1] *Nouvelle revue rétrospective*, 10 juillet 1897.
[2] *Ibid.*, 10 juillet 1897.
[3] *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 15 mars, 15 mai et 15 juillet 1897.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Enseñanza de la historia, por R. Altamira. Madrid, Suarez, 1895, in-8 de xii-475 p.

M. R. Altamira avait publié une série de leçons faites en 1890 et 1891 au « Museo de instruccion primaria, » devenu depuis le « Museo pedagogico nacional, » dont il est le secrétaire. Son ouvrage, qui n'était pas dans le commerce, a reçu du corps enseignant auquel il s'adressait un accueil si flatteur qu'il s'est décidé à en donner une seconde édition, singulièrement améliorée, dont des critiques autorisés ont pu dire que c'était un modèle du genre. Il faut savoir d'autant plus de gré à l'auteur de fournir une riche bibliographie que les bibliothèques d'Espagne sont plus pauvres, comme il l'avoue lui-même (p. ix). Après avoir pesé la question (p. 1-19), M. Altamira examine rapidement l'état actuel de l'enseignement historique dans divers pays étrangers, en faisant la part la plus large à la France, qu'il connaît *de visu* (p. 35-90) : il passe en revue la Sorbonne, l'École des hautes études, l'École des chartes, l'École normale, le Collège de France, et il est au courant des travaux les plus récents, comme celui de P. Lot. L'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, sont étudiés (p. 20-111) ; il faut y ajouter l'Université d'Édimbourg (p. 461-465). L'organisation de l'enseignement historique en Espagne est critiquée (p. 421-457) et se termine par un trait pessimiste : l'auteur parle des « détestables conditions » actuelles Ailleurs (p. 345), il déplore l'absence d'un manuel d'histoire espagnole. On trouvera (p. 289-320) une bonne bibliographie d'ouvrages historiques.

A. S.

La Legislazione sociale di Cajo Gracco, par M. le docteur Ettore Callegari, libero docente nella R. Università di Padova. Padova, R. Stabilimento Prosperini, 1896, in-8 de 147 p.

Si M. Callegari n'apporte pas d'idées neuves dans cette monographie, la faute en est moins à lui qu'à la matière traitée, l'histoire des Gracques étant un des sujets les plus rebattus et l'un de ceux qu'il est assurément bien difficile de renouveler dans l'état actuel de nos connaissances.

L'auteur s'est contenté de nous donner un exposé clair et d'apprécier, en général avec beaucoup de justesse, la législation de Caius Gracchus. Les trois premiers chapitres, qui ne constituent que de simples résumés, sont consacrés aux conditions politiques de Rome avant les Gracques, à Tiberius Gracchus et à Scipion Émilien. — Le quatrième chapitre comprend une étude générale sur Caius Gracchus et l'énumération de ses lois. Il a pour objet d'indiquer dans quel ordre elles se sont succédé et com-

Digitized by Google

ment il convient de les répartir entre ses deux années de tribunat. Dans le chapitre suivant, M. Callegari se range à l'opinion traditionnelle sur la légalité de la réélection de C. Gracchus au tribunat. Mais lorsqu'il place pendant son premier tribunat la proposition signalée en termes fort obscurs par Appien, et à laquelle il donne le sens d'ailleurs vraisemblable que le peuple pourrait choisir d'anciens tribuns pour compléter la liste des candidats au tribunat, ce n'est plus là qu'une pure hypothèse. Dans les chapitres VI à XV sont étudiées successivement les différentes lois de C. Gracchus, *leges de abactis et de capite civium Romanorum*, *lex agraria*, *frumentaria*, *militaris*, *de coloniis*, *judiciaria*, *de provincia Asia*, *de suffragiorum confusione*, *de provinciis consularibus*, *Sempronia de civitate Latinis et de latinitate sociis danda*. Conformément à l'opinion générale, l'auteur admet que la loi agraire de Tiberius Gracchus subsistait toujours, et que Scipion Émilien n'a fait simplement qu'enlever la juridiction aux triumvirs. Il estime que la loi frumentaire devait être provisoire dans la pensée de l'illustre réformateur; en ce qui concerne les colonies, que C. Gracchus n'a jamais songé à assigner le territoire de la Campanie; relativement à la loi judiciaire, qu'il y eut trois tentatives successives de C. Gracchus, dont la dernière eut pour conséquence de donner les jurys criminels à l'ordre équestre.

Au total, l'étude de M. Callegari est un utile et très intéressant travail de vulgarisation.

P. L.-L.

—

Historia apologética de los Papas, *desde san Pedro al pontifice reinante*, por D. Urbano Ferreiroa. Valence, Domenech, 1897, 4 vol. in-8 parus.

L'*Histoire apologétique des Papes* de M. Ferreiroa doit comprendre sept volumes; les quatre premiers sont parus et vont jusqu'en 678. L'ouvrage, pour un livre de vulgarisation, se recommande par une information étendue; M. Ferreiroa connaît beaucoup de travaux, même tout récents, et il a souvent puisé aux meilleures sources. Malheureusement, il a souvent puisé à d'autres aussi, et il ne sait guère faire la différence. On s'en aperçoit, dès son introduction, aux éloges enthousiastes qu'il accorde sans distinction à tous les écrivains catholiques qu'il a consultés. Je comprends qu'on soit éclectique, mais pas au point d'admirer à la fois la « solidité de jugement » de l'abbé Darras et les travaux de M. de Rossi et de l'abbé Duchesne. Il faut choisir. Mais le choix paraît si difficile à M. Ferreiroa que, lorsque ces autorités — inégales — se trouvent en désaccord, il leur donne successivement la parole et laisse le lecteur conclure. Ainsi, sur la légende du baptême de Constantin par saint Sylvestre, après avoir donné la liste des auteurs modernes qui tiennent pour ou contre, il ajoute : « Nous ne croyons pas que les modernes défenseurs du baptême de Constantin à Rome aient éclairci la question de telle sorte qu'ils puissent chanter victoire; pourtant ils peuvent alléguer en leur faveur un fait assez significatif. » Ce fait (inutile de montrer le peu de valeur de l'argument), c'est que la légende aurait trouvé grâce devant la commission chargée par Benoît XIV de la réforme du bréviaire. Puis, à la fin du volume, dans

Digitized by Google

un appendice, M. Ferreiroa résume les idées de M. l'abbé Duchesne sur les origines et l'histoire de la légende. Les prend-il à son compte? Où est sa véritable pensée? Franchement, on peut sans témérité avoir une opinion sur un pareil sujet. De même pour la donation de Constantin. Dans son introduction, M. Ferreiroa parle des arguments « non futiles » (je serais curieux de les connaître) par lesquels quelques-uns la défendent. Dans son chapitre sur saint Sylvestre, il se tire d'affaire par une vague citation de J. de Maistre, sans se compromettre personnellement. Ces deux exemples suffisent à donner une idée et des défaillances de la critique de M. Ferreiroa et de ses procédés habituels : composer, à coups de ciseaux, une mosaïque de citations hétérogènes et souvent contradictoires ; énumérer des autorités, au lieu de discuter des textes et des arguments. En somme, son livre est surtout un recueil de matériaux, assemblés sans beaucoup de discernement et insuffisamment digérés. Tout en déclarant franchement qu'il me paraît au-dessous des exigences scientifiques qu'on est en droit d'avoir, il n'est que juste de lui reconnaître une qualité. Si M. Ferreiroa n'a guère de critique, du moins il expose avec une parfaite loyauté les idées de ceux qui en ont, sans se permettre jamais aucune de ces injures, de ces insinuations d'hérésie ou de mauvaise foi, trop à la mode dans certains milieux. Et après tout cette largeur d'esprit est bien la plus importante des qualités d'un historien.

E. Jordan.

Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen, par Gerhard Rauschen. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1897, in-8 de xvii-609 p.

Il suffit d'exposer le plan du livre de M. Rauschen pour faire comprendre les services qu'il peut rendre. Pour chacune des années 378 à 395, il nous donne successivement : I, les événements qui regardent la personne des divers empereurs ou l'histoire politique et militaire de l'empire; II, la liste des consuls et des hauts fonctionnaires des deux empires d'Orient et d'Occident, avec toutes les indications qui les concernent; III, les lois religieuses; IV, les *Kulturgesetze* (M. Rauschen entend par là toutes les lois qui ont pour objet une réforme des mœurs dans le sens chrétien, ou caractérisent l'état moral et la vie privée de l'époque); V, les conciles; VI, les faits biographiques ou littéraires qui se rapportent soit aux Pères de l'Eglise; VII, soit aux principaux évêques ou moines; VIII, soit aux hérésiarques ou écrivains païens les plus connus. On a ainsi, sous une forme strictement annalistique, une foule de renseignements très précis sur l'histoire ecclésiastique de la fin du ive siècle. Le livre se termine par vingt-six notes critiques, trop développées pour entrer dans le corps de l'ouvrage (je signalerai particulièrement les notes sur le vicariat pontifical de Thessalonique, et sur la chronologie des sermons de saint Jean Chrysostome à Antioche); par deux appendices sur la chronologie des ouvrages de saint Ambroise, et de ceux de saint Jean Chrysostome avant les prédications d'Antioche; enfin par des index très soignés.

Ce livre apportant surtout de très

Digitized by Google

nombreuses conclusions de détail, il est difficile, on le conçoit, d'en exposer ou d'en discuter ici tous les résultats, qui semblent d'ailleurs en général solidement établis. On regrettera seulement que M. Rauschen paraisse ignorer ou dédaigner si fort la littérature historique française.

E. Jordan.

—

Concilium Basiliense. *Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel*, par G. Haller. Bâle, Reich, 1896-97, 2 vol. in-8 de xi-480 et xxi-645 p.

M. Haller a entrepris, avec l'aide de la Société historique de Bâle, de publier une collection de documents relatifs au concile de Bâle. Les deux premiers volumes viennent de paraître. Le premier, après une étude générale des sources de l'histoire du concile, contient des documents répartis en quatre sections : 1° *Correspondances diplomatiques :* cette section est entièrement remplie par les lettres adressées par Ulrich Stœckel, bénédictin de Tegernsee, représentant au concile des monastères de son ordre situés dans le diocèse de Frisingue, à son abbé Gaspard Aindorffer. Elles vont de septembre 1432 à octobre 1437, avec une interruption en 1436. Leur auteur se montre un témoin bien informé, très attaché aux idées conciliaires. — 2° Ce qui reste des *projets et mémoires sur la réforme de l'Église*, qui furent rédigés à l'occasion du concile pour lui être présentés et servir de base à ses travaux. Le premier est le plus intéressant : c'est un plan de réformes dressé avant le concile de Sienne, au plus tard au commencement de 1423, par une commission de trois cardinaux délégués à cet effet par Martin V. L'original, encore conservé, porte à chaque article les signes P et R (*placet* et *rejectum*) qui attestent les décisions prises par le Pape, auquel le travail fut soumis. Ce projet resta lettre morte; mais, au moment où le concile de Bâle allait s'ouvrir, il fut utilisé pour la rédaction d'un autre projet, émané d'une nouvelle commission cardinalice. M. Haller publie parallèlement ces deux textes, en rapprochant les articles qui se correspondent; il y a joint des compléments fournis par un troisième projet analogue, élaboré sous Pie II. A mentionner encore, dans la même section, les plans de réforme présentés au concile par la nation germanique, déjà en partie connus, mais rapportés à tort au concile de Constance. — 3° *Premier conflit du concile avec la curie* (documents constatant les efforts faits par les Pères de Bâle pour recruter des adhérents, obtenir l'appui des princes, et caractérisant l'attitude d'Eugène IV, depuis le moment où il dissout le concile jusqu'à celui où il le reconnaît). — 4° *Négociations pour l'union avec les Grecs et second conflit avec le Pape* (très intéressants renseignements sur les efforts tentés de part et d'autre dans la question du choix de la ville où se tiendrait le concile d'union). — Le second volume est rempli par les procès-verbaux du concile de 1431 à 1433. Voici, d'après M. Haller, comment ils étaient dressés. Le concile avait désigné un certain nombre de notaires, qui faisaient sur place un premier brouillon, rédigé ensuite par le chef des notaires et des mandataires du concile, commissionnés à cet effet; puis cette rédaction était reproduite, à plusieurs exemplaires, dans les registres que devait tenir chacun des notaires. Or on possède encore à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 15623-15624) les

Digitized by Google

registres de Pierre Brunet, chanoine d'Arras et premier notaire, qui vont du 8 février 1432 au 6 décembre 1436. Ils ont servi de fondement à l'édition de M. Haller, qui a pu les contrôler (et les compléter, pour la période de 1431-1432) par le ms. du Vatican, *Regin.* 1017, lequel semble dériver du registre d'un autre notaire, collègue de Brunet. Il est inutile de faire ressortir l'extrême importance de ces procès-verbaux. Officiellement émanés du concile, ils peuvent être suspects de partialité; dans leur brièveté, ils ne rendront pas toujours compte de tous les détails de telle séance tumultueuse; ils constatent les faits publics plutôt qu'ils ne révèlent les dessous des intrigues; ils n'en sont pas moins une source de premier ordre et une mine de renseignements précieux. Cette publication, dont la suite sera attendue avec impatience, fait le plus grand honneur à M. Haller, et le désigne comme le futur historien du concile de Bâle.

E. Jordan.

—

Los Despachos de la diplomatica pontificia en España. Memoria de una misión oficial en el archivo secreto de la Santa Sede, por Ricardo de Hinojosa. T. Ier. Madrid, imp. La Fuente, 1896, in-8 de LVIII-423 p.

Don Ricardo de Hinojosa, chargé d'une mission scientifique en Italie, a consacré de longs mois de travail, dans les bibliothèques de la péninsule et à Rome tout particulièrement, aux archives du Vatican, à étudier les relations de l'Espagne et du Saint-Siège aux XVIe et XVIIe siècles. Sur un rapport fort élogieux de ses découvertes, par l'Académie d'histoire de Madrid, le gouvernement espagnol a ordonné l'impression, à ses frais, de ces documents. Ils comprendront deux volumes. Voici le premier.

L'auteur le fait précéder d'une notice, très fouillée, sur les archives mêmes du Saint-Siège; il y a là des renseignements précieux et utiles à vulgariser. Une longue introduction donne l'historique de la secrétairerie d'État, de la chancellerie, des nonciatures en général, des légats, des envoyés du pape, et en particulier de ceux que la cour de Rome accrédita en Espagne.

Les chapitres suivants renferment trop de pièces pour que la nomenclature en soit possible ici; il faut se borner à donner leur titre, ils suffiront à faire comprendre la valeur de leurs révélations :

Relations diplomatiques entre Rome et l'Espagne jusqu'à Paul III (1450-1534). — La diplomatie pontificale de Paul III à Pie IV (1534-1559). — Les nonces de Pie IV en Espagne (1559-1565). — Légats et nonces de Pie V (1566-1572). — Nonces de Grégoire XIII (1572-1585). — Envoyés extraordinaires de Grégoire XIII (1572-1585). — De Sixte-Quint à Clément VIII (1585-1591). — Les nonces de Clément VIII (1592-1605).

La puissance espagnole sous Philippe II est trop considérable pour qu'il soit besoin d'insister sur l'importance de documents inédits qui la concernent et qui expliquent bien des ressorts de cette politique « universelle, » car l'histoire de l'Espagne est alors celle des deux mondes. En outre, l'histoire de l'Église, et au temps si grave du concile de Trente, recevra des lumières nouvelles de cette publication; il nous sera permis de constater que notre histoire nationale, elle aussi, doit gagner beaucoup à la connaissance de ces documents : la Ligue, l'avènement de

Digitized by Google

Henri IV, ses relations avec Clément VIII, ses projets, sa politique, sont très fréquemment touchés dans les dépêches dont ce volume est rempli. En voilà assez pour dire son grand intérêt et sa véritable importance. On ne saurait trop féliciter M. de Hinojosa d'avoir entrepris cette étude de longue haleine.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

—

Les Saints. *Sainte Clotilde*, par G. KURTH. Paris, Lecoffre, 1897, in-12 de 181 p.

Nous applaudissons de tout cœur à cette collection, inaugurée par la maison Lecoffre, de Vies de saints, qui sont en même temps des livres de piété et des ouvrages d'érudition, et dont la lecture est aussi profitable à l'âme que satisfaisante pour l'esprit. En pouvait-il être autrement quand il s'agissait d'une vie écrite par le savant chrétien qui a nom Godefroid Kurth? L'érudit professeur à l'université de Liège se trouvait ici sur un terrain qui lui appartient par droit de conquête. Dans son remarquable ouvrage sur *Clovis*, il avait déjà porté les lumières de sa critique dans cette période si intéressante et si peu connue de la conversion des hordes franques à la foi catholique et de la naissance de la nation française, de la fille aînée de l'Église; il avait, par une judicieuse critique et par la collation des vieilles chroniques entre elles, discerné dans le récit de Grégoire de Tours la partie qui était vraiment historique, fondée sur des documents ou sur des témoignages dignes de foi, de celle que l'évêque-historien avait empruntée aux légendes populaires, aux chansons épiques, où l'imagination de ces barbares nouvellement et incomplètement convertis au christianisme arrangeait les événements à leur goût par des altérations ou des remaniements conformes à leurs instincts primitifs et persistants. M. Kurth a pu ainsi restituer une sainte Clotilde bien différente de celle qu'on nous avait présentée jusqu'à ce jour, moins *franque*, mais plus *française* et plus chrétienne, la sainte, en un mot, que l'Église a placée sur ses autels et à qui Dieu avait donné la noble et sublime mission d'engendrer un peuple à la foi et de le donner au Christ; il a éliminé de sa vie un certain nombre d'épisodes qui pouvaient exciter l'intérêt, mais qui inspiraient des doutes sur une sainteté si fortement encore imprégnée des instincts de la barbarie; ainsi disparaissent successivement la légende, romantique plus qu'édifiante, des fiançailles et du mariage de Clotilde avec Clovis — et celle des sentiments cruels et vindicatifs qui eussent fait de notre sainte l'instigatrice de luttes fratricides et de meurtres odieux. — A la suite de cette démonstration claire et concluante, M. Kurth peut ajouter cette réflexion qui fait comprendre l'importance du service rendu par lui à l'histoire et à la religion : « C'est au nom de la science, cette fois, que l'hagiographie peut défendre la légitimité de ses traditions, pendant que, d'autre part, nous avons le piquant spectacle de l'érudition rationaliste se débattant avec colère contre les conclusions de la méthode critique. »

M. Kurth, après cette œuvre de déblaiement nécessaire, nous fait assister aux grands actes de la vie de sainte Clotilde, nous la montre usant de son influence sur le cœur de son farouche époux pour faire pénétrer jusqu'à son âme les rayons de la foi et se faisant l'ardente et dévouée coopératrice de Dieu dans ses des-

Digitized by Google

seins de miséricorde sur le peuple franc. Il nous dit la part bienfaisante et vraiment chrétienne qui lui revient dans la politique et l'action guerrière de Clovis. Après la mort de ce dernier, la sainte veuve rentre dans l'obscurité et dans l'accomplissement de ses devoirs de famille. Mais si l'histoire se tait sur ses actions, son influence ne cesse pas de se faire sentir; et M. Kurth, qui l'a débarrassée des inventions de la légende pour la première partie de sa vie, supplée au silence des chroniques pour nous la montrer continuant son œuvre de reine et de mère chrétienne, et nous la fait voir à travers le voile transparent des événements, poursuivant sa mission de christianisation dans son peuple et dans sa famille; supportant avec le viril courage d'une sainte les amères épreuves qui vinrent désoler ses dernières années et qui dépassaient en désolation tout ce que les douleurs humaines semblent contenir d'écrasant pour la nature. En des pages d'une poignante émotion, M. Kurth nous redit les déchirements de la reine, de la mère, et les admirables résignations de la sainte. Il nous la montre passant sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, peuplant les pays soumis à l'autorité de Clovis de monastères d'où la prière s'élevait vers le ciel et la civilisation se répandait sur la terre, distribuant autour d'elle les trésors de sa charité et illustrée par le don des miracles.

C'est un beau et bon livre, où le savant et l'homme de prières peuvent trouver leurs légitimes satisfactions, et qui nous est présenté avec tous les charmes du style et de la composition littéraire. Nous remercions M. Kurth d'avoir ainsi vulgarisé parmi les Français de notre époque les traits et la gloire de celle qui fut un des agents principaux de Dieu pour la nationalité de notre pays.

D. A. du B.

Les Saints. *Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons*, par le R. P. Brou, S. J. Paris, Lecoffre, 1897, in-12 de 180 p.

Cet ouvrage, que nous trouvons dans la même collection après la vie de sainte Clotilde, présente un intérêt tout spécial, tant à cause de sa valeur incontestable que par le contraste qu'il présente avec l'œuvre de M. G. Kurth : contraste qui provient beaucoup plus de la dissimilitude des hommes et des situations, objets de cette étude, que des qualités et de la personnalité des auteurs. La différence de caractère des deux peuples voisins se manifeste dès leurs premiers pas sur la scène du monde et surtout dans le grand acte de leur conversion au christianisme; tandis que les Francs, à la suite de Clovis, reconnaissent la divinité du Christ sur un champ de bataille et embrassent la foi avec l'enthousiasme qui a été de tout temps la caractéristique de leur race, les Anglo-Saxons traitent ces questions vitales dans une discussion parlementaire avec le bon sens, la froide raison et le *libéralisme* qui sont encore les traits distinctifs de nos voisins d'outre-Manche. Si, dans l'ouvrage du professeur de l'université de Liège, nous avons admiré le livre de piété et le livre d'érudition, nous retrouvons beaucoup plus ce dernier caractère dans l'étude du Révérend Père jésuite. Comme il le dit lui-même dans son avant-propos, le sujet avait été traité déjà par Montalembert, avec son âme de poète et de chrétien plutôt qu'avec la critique de l'érudit. Le R. P. Brou s'est proposé de com-

Digitized by Google

pléter l'œuvre de son illustre devancier, et il l'a fait avec un talent tout à fait supérieur. Il connaît son histoire anglo-saxonne; il connaît l'Angleterre; il fait revivre les scènes du passé avec une admirable exactitude, dans des paysages et des milieux où il a lui-même vécu.

Les détails biographiques lui faisant défaut, il s'attache beaucoup plus à faire connaître la mission accomplie que l'homme lui-même, et, comme il le déclare en commençant, son ouvrage est beaucoup moins la vie d'un saint que l'histoire d'une œuvre, et saint Grégoire le Grand y occupe une place au moins égale à celle de son disciple, le moine saint Augustin. Mais, si nous regrettons que l'auteur ait évité de s'arrêter sur la vie touchante et édifiante de ces hommes qui, le bâton de pèlerin à la main, quittaient, à l'ordre du vicaire de Jésus-Christ, le calme de leur monastère pour aller planter la croix au milieu de nations barbares et inconnues et les conquérir à la foi, nous nous plaisons à constater que nous nous trouvons en présence d'un chapitre de l'histoire ecclésiastique, consciencieusement étudiée et remarquablement présentée. Le R. P. Brou nous expose dans ses détails, dans ses victoires, dans ses revers, dans ses insuccès comme dans ses résultats définitifs, cette grande œuvre de saint Augustin et de ses disciples. Notons le récit très intéressant, au point de vue historique et liturgique, de la cérémonie du baptême du roi Ethelbert et de son peuple, la description, d'après les documents contemporains, de la cathédrale de Canterbury, où saint Augustin établit le siège de son autorité primatiale et qu'un terrible incendie fit disparaître en 1067 — et enfin la nomenclature des présents envoyés par saint Grégoire à cette nouvelle Église qu'il chérissait d'une façon toute spéciale, des reliques et des manuscrits qui, après avoir constitué les biens de la bibliothèque du monastère de Saint-Augustin, font aujourd'hui la gloire de celles de Cambridge et d'Oxford. L'auteur consacre un chapitre à l'étude de l'église galloise, des efforts tentés en vain pour la ramener à l'unité catholique. Il nous fait assister, après la mort de saint Augustin, à la poursuite de ses efforts par ses successeurs, à l'insuccès apparent de cette œuvre qui ne laisse que des ruines après elle, mais d'où va sortir la magnifique efflorescence de l'Angleterre catholique pendant le moyen âge.

D. A. du B.

—

Les Saints. *Le bienheureux Bernardin de Feltre*, par E. Flornoy. Paris, Lecoffre, 1897, in-12 de 180 p.

M. Flornoy nous présente dans le bienheureux Bernardin de Feltre une physionomie très attachante, parce qu'elle est profondément humaine. Né dans ce xve siècle italien, siècle de divisions intestines et sans grandeur, Martin Tomitani, avant de devenir Bernardin de Feltre, se met à la hauteur des études littéraires telles que la Renaissance les comprenait. L'homme que saint Bernardin de Sienne annonçait du haut de la chaire de Pérouse comme le futur héraut du ciel, commence par apprendre tout ce que son siècle sait. Puis, préparé à sa mission par une retraite longue et studieuse, aguerri aux luttes de l'apostolat par le labeur intime de la formation ascétique, il reçoit de ses supérieurs l'ordre de prêcher l'Évangile au peuple. Rien ne peut donner une idée des

Digitized by Google

succès que remporte sa parole. Les gouverneurs des villes, par crainte des surprises de l'ennemi, sont obligés de prendre des mesures pour que chaque cité ne laisse pas sortir plus de trois cents hommes de ses murailles pour aller l'entendre. Petit, maladif, sans voix, Bernardin est transfiguré quand il s'épanche devant les foules dans ces improvisations hardies, à la fois populaires et sublimes, soutenues par une action passionnée, vivante, qui soulèvent et qui convertissent. A sa voix, les mœurs redeviennent plus austères, les toilettes moins luxueuses; les mauvais livres flambent sur la place publique, les lois s'humanisent; les grands avouent leurs fautes; les cités rentrent dans le devoir; Faenza, Pérouse, Lodi, Narni, Sienne, Parme, laissent assoupir leurs haines séculaires, les querelles de partis se fondent dans l'amour de la patrie terrestre, image de la patrie éternelle qui doit faire de tous les hommes un seul peuple de Dieu.

Le zèle de Bernardin en fait un précurseur : il organise solidement le tiers ordre; il fonde des maisons d'enfants trouvés, des orphelinats, préludant ainsi au rôle de saint Vincent de Paul. Mais surtout, — et c'est là son œuvre capitale, à laquelle M. Flornoy a donné le relief qu'elle comportait, — il prêche la guerre contre les juifs. Au xve siècle, comme au xixe, le problème juif se posait dans toute sa complication inquiétante. Faut-il attaquer? Faut-il se croiser les bras et laisser faire?.... L'humble frère mineur résout la question en faisant sienne la formule vraie, que l'Église a toujours mise en pratique : « Isoler le juif. » Or, pour l'isoler, il fallait arriver à un double résultat : lui retirer peu à peu l'exercice de la médecine ; — la mode était alors aux médecins juifs; — et l'empêcher d'exercer sur les chrétiens l'usure formidable à laquelle il se livrait.

Il faut lire dans l'ouvrage de M. Flornoy les chapitres dans lesquels il retrace l'histoire de l'organisation des monts-de-piété par le bienheureux Bernardin de Feltre. Les questions si captivantes de la banque et de l'usure, du taux du prêt à intérêt, de la légitimité de ce prêt, des services rendus par les œuvres économiques chrétiennes y sont toutes traitées avec une netteté sobre et élégante qui captive le lecteur.

Vraiment ce pauvre petit moine, *piccolino e poverello*, a accompli, comme Bernardin de Sienne l'avait annoncé, de grandes choses. Il faut savoir gré à M. Flornoy d'avoir fait connaître de plus près cette intéressante figure, et de l'avoir fait dans un livre court, écrit avec une élégance de bon aloi, — un livre qu'on lit jusqu'au bout, d'un trait, dès qu'on l'a commencé.

D. P. Ch.

Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768), par le R. P. Marcel Chossat, S. J. Avignon, F. Séguin, in-8 de xiii-521 p. et 5 pl.

Bien que le P. Chossat ne veuille ni insister ni être plus complet que M. Laval (p. 416, n. 2), dont nous avons loué le beau *Cartulaire*, il avouera cependant qu'il vient d'ajouter un bel et bon chapitre d'histoire, et d'histoire pédagogique. Car la principale œuvre des Jésuites, point n'est besoin de le dire, c'est l'éducation et l'instruction.

C'est le cardinal Alexandre Farnèse qui introduisit, le 16 mars 1553, les PP. Cogordan et Onufri dans les murs d'Avignon. Mais ce n'est qu'en 1565 qu'ils ouvrirent leurs premiers cours,

Digitized by Google

sous la direction du fameux Antoine Possevin, ce « bon Père » (p. 18) qui touchait le cœur des rois et celui des peuples. Bientôt, « des hérétiques secrets » répandirent le bruit qu'il voulait faire abolir les confréries de pénitents d'Avignon, et aussitôt les Jésuites virent leur maison près d'être démolie et eux-mêmes en danger de mort. Cela leur servit à obtenir 1,200 livres de revenus, à prendre sur les biens confisqués des huguenots. Le jubilé, puis la peste, montrèrent quels services rendaient les Pères. Sept cents enfants se pressaient à leurs cours, un séminaire fut élevé sous leur direction, un noviciat fut créé par Louise d'Ancezune, une maison fut ouverte pour les retraites, enfin la colonie fut complète par les savants et les missionnaires qu'elle produisit et que formaient admirablement les cours de théologie et de philosophie.

Il faut lire le chapitre consacré aux œuvres de miséricorde, notamment l'histoire de M. Bernard et de dame Benoîte, sa femme. Missions, tracts, catéchismes en vers et en prose, aumônes, congrégation, mont-de-piété (le premier en France), concerts et drames mystiques, réformes et fondations nouvelles des couvents de religieuses : tel en est le résumé en quelques mots. Vis-à-vis des Juifs, « inadmissibles » dans la Compagnie, et vis-à-vis des huguenots, la prédication employait toutes les formes, même la plaisanterie et l'épigramme.

Au milieu des constructions qui transformèrent le collège, l'escalier de la tour de la Motte, qu'illustra le savant Kircher, mérite une place à part. Mais ce qui séduira le plus les curieux du passé pédagogique, c'est l'organisation et le plan des études que le P. Chossat a écrit d'après des documents locaux, en s'aidant seulement des travaux des PP. Pachtler et de Rochemonteix, que nous avons analysés ici même. Il nous faudrait plus de place qu'il ne nous en est donné pour montrer avec quelle patience et quelle érudition sont mis en lumière les cours de grammaire, de littérature. Pour couronner les devoirs, il y a la dispute, les exercices extraordinaires, tels que les ballets si justement célèbres et renommés. Aussi nul ne sera étonné du succès qu'obtinrent les Jésuites à Avignon comme partout ailleurs. A Avignon, comme ailleurs, ils furent frappés, frappés d'abord dans leurs biens et ensuite dans leurs personnes. Et le livre se termine par les noms de trois martyrs : les PP. Gaultier, Antoine de Nolhac et Simon Fiteau.

Nous avons été forcé d'écourter cette trop brève analyse d'un travail vraiment prodigieux. Non seulement il est puisé à toutes les sources, avec une sûreté d'information et de critique parfaite, mais il est composé et écrit avec un art tel qu'il se lit d'un bout à l'autre avec le plus grand charme. De tels ouvrages font honneur à notre pays et à la congrégation qui les a inspirés et produits.

B.

—

Histoire diplomatique de l'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cours professé devant S. M. le roi Alexandre Ier de Serbie, en 1892-1893, par M. Albert Malet. Tome I : *le XVIIe siècle.* Paris, E. Dentu, s. d., in-16 de 470 p.

Nous n'avions point jusqu'ici d'ouvrage d'ensemble où fût exposé le développement de l'histoire diplomatique de l'Europe pendant les deux derniers siècles. L'ouvrage toujours utile et toujours consulté de Flassan,

Digitized by Google

outre qu'il ne traite que de la diplomatie française, est devenu bien vieux, et son étendue, d'ailleurs, ne le laisse pas consulter facilement par tout le monde. Le récent *Abrégé* de M. Stoffella d'Altarupe (Vienne, 1888) ne compte pas, et les pâles *Études* du comte de Barral (Paris, 1880-1885) pas davantage. Et cependant, depuis quelques années, des publications assez nombreuses — études de détail et recueils de textes — ont apporté sur différentes parties du sujet des matériaux abondants : au premier rang il convient de citer le recueil des instructions publié sous les auspices du ministère des affaires étrangères.

L'on semble travailler à combler cette lacune. Déjà M. Bourgeois nous a donné un *Manuel de politique étrangère* dont le tome Ier est consacré aux *Origines* (voir cette *Revue*, t. LV, p. 322). A son tour M. Malet s'est mis à la besogne. L'histoire de la diplomatie rentrait tout naturellement dans le cadre des leçons qu'il a été chargé pendant quelque temps de donner au jeune roi Alexandre de Serbie. Il a pensé avec raison qu'il pouvait être utile de faire profiter le public de ces leçons. Son ouvrage, sans prendre des proportions qui ne le rendent accessible qu'aux hommes d'étude, est assez développé pour présenter aux lecteurs un tableau intéressant et suffisamment complet de l'histoire diplomatique aux deux derniers siècles. Voici d'abord l'économie du premier volume, le seul paru jusqu'ici. La table des chapitres suffira pour en donner le plan et comme le squelette : I. Le XVIe siècle. II. L'Europe au début du XVIIe siècle. III. La guerre de Trente ans. IV. Les diplomates. V. La paix des Pyrénées. VI. Les affaires du Nord. La Suède. VII. Maison d'Autriche-Hongrie et Turquie. VIII. Hollande et Angleterre. Portugal et Espagne. IX. Succession d'Espagne. Une bibliographie sommaire et où les renseignements ne sont pas donnés avec assez d'uniformité termine le volume, que précède une introduction où l'auteur explique les raisons de faire commencer au XVIIe siècle l'histoire diplomatique et expose les grandes questions du XVIIe siècle et celles du XVIIIe.

L'ouvrage de M. Malet est généralement bien informé : je n'y ai point relevé d'erreur qui méritât d'être signalée ici. Le style, clair, alerte et personnel, rend la lecture agréable. Quant aux jugements, M. Malet ne se contente point de reproduire ceux des autres, et il n'hésite pas, le cas échéant, à combattre l'opinion courante : c'est ainsi que je l'ai vu avec plaisir prendre la défense de Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne, et donner les raisons qui montrent que l'acceptation du testament de Charles II ne constituait peut-être pas une faute aussi lourde qu'on se plaît à le dire.

Je ne sais pas moins bon gré à l'auteur de ne s'être pas contenté de nous donner la trame des événements diplomatiques avec leurs causes et leurs résultats, mais d'avoir consacré un chapitre à nous montrer comment fonctionnait cette diplomatie ; c'est la France qu'il a prise ici pour sujet de son étude ; il n'eût pas été mauvais d'exposer aussi ce qui se faisait à l'étranger. Dans un ordre d'idées analogue, je crois que l'auteur aurait pu consacrer une courte étude à la littérature diplomatique du XVIIe siècle, soit aux traités théoriques, traité de l'ambassadeur, cérémonial, etc., soit aux œuvres pratiques, si je puis dire ainsi, telles que les *Intérêts et maximes des princes* ou les pamphlets de Lisola

Digitized by Google

et autres; il y avait là, si je ne me trompe, matière à un chapitre intéressant, bien dans le cadre de l'ouvrage et assez neuf pour la majorité des lecteurs.

Dans l'introduction, les idées que M. Malet exprime sur le moyen âge me semblent un peu vieillies et peu justes : il est un peu paradoxal, par exemple, de prétendre (p. 4) que « la lutte de la France et de l'Angleterre » pendant la guerre de Cent ans est « une question simple qui n'intéresse que deux pays. » M. Malet ne s'est peut-être pas suffisamment familiarisé avec l'histoire du moyen âge. Mais cela est un peu extérieur à son sujet. « La politique patrimoniale, » comme dit l'auteur, a-t-elle cessé complètement dans les temps modernes? et n'a-t-on pas joué des « titres de famille » au XVIIe siècle comme auparavant? N'y a-t-il pas là une tendance à la formule nette et par suite frappante, mais ne répondant pas complètement à la réalité?

Enfin, puisque j'en suis sur les réserves, M. Malet a-t-il eu raison de passer complètement sous silence les négociations de l'Espagne avec les protestants de France au début du XVIIe siècle? Ce n'est pas ce peu de chose qui nous empêchera de souhaiter bon accueil à l'*Histoire diplomatique* de M. Malet, dont nous espérons voir promptement la suite.

E.-G. L.

—

Les Classes ouvrières en Europe. *Études sur leur situation matérielle et morale*, par R. Lavollée. Tome III : *Angleterre*. Paris, Guillaumin, 1896, in 8 de 656 p.

Les deux premiers tomes de l'important ouvrage de M. R. Lavollée avaient trait, l'un à l'Allemagne, les Pays-Bas, les États scandinaves; l'autre à la Suisse, la Belgique, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne et le Portugal. L'Académie française et l'Académie des sciences morales avaient toutes deux reconnu le mérite de l'auteur. En reprenant, après dix ans, le travail interrompu, celui-ci apporte une contribution encore plus sérieuse à l'étude de la question sociale, et il renouvelle un sujet déjà traité de main de maître, en 1872, par le comte de Paris, dans son mémoire présenté à la commission d'enquête sur les conditions du travail : « De la situation des ouvriers en Angleterre. » — Les matériaux pour un rajeunissement de cette étude abondaient, et le dépouillement en est, à lui seul, fort louable : 1° l'enquête menée (1891-1893) par la commission du travail industriel, « Labour commission, » au sein de laquelle figuraient, à côté de parlementaires, MM. Mundella, Balfour et Chaplin, les défenseurs de la classe ouvrière, MM. Burt et Mawdsley, et jusqu'à l'agitateur Tom Mann. Les résultats ont été résumés par MM. Burnett et Geoffrey Drage; 2° une enquête sur le travail agricole, faite de mars 1892 à juin 1893, par onze commissaires adjoints (7 pour l'Angleterre, 2 pour l'Irlande, 2 pour l'Écosse), parmi lesquels on peut citer MM. Chapman, Wilson, Fox, Wilkinson, O'Brien et Gillespie (p. 266). Ces recherches, qui portèrent sur quatre-vingt-dix districts, « choisis de manière à représenter toutes les régions et toutes les variétés de culture, » ont été mises en œuvre par W. C. Little; 3° une enquête privée, faite par Ch. Booth et ses collaborateurs de l' « Armée du Salut, » dans les taudis du populeux East-End de Londres (« Labour and life of the people, » London, William and Norgate, 3 vol. in-8). Le moment était

Digitized by Google

bien choisi pour tirer la quintessence de ces documents au profit des lecteurs français, car la population ouvrière anglaise traverse une crise terrible. Les Trade's Unions, qui remontent à 1824, sont aujourd'hui partagées entre deux influences contraires (p. 511), l'extrême gauche (Independent labour party) et l'extrême droite (Free labour association). Le développement prodigieux de la prospérité anglaise subit, par contre-coup, un temps d'arrêt marqué. Le commerce extérieur, qui ne dépassait pas 1,676,000,000 francs en 1820, atteignait 3,351,000,000 en 1844, 9,376,000,000 en 1860, 13,683,000,000 en 1870, 17,441,000,000 en 1880; il tombe à 16,055.000,000 en 1885, et remonte péniblement à 17,054,000,000 en 1894, en recul sur le chiffre de 1880. L'exportation exclusive des produits britanniques, qui monte de 3,397,000,000 à 6,738,000.000 (1860-1890), tombe à 5,396,000,000 en 1894. La chute est donc indéniable; il y a là un phénomène à étudier de près. — Il nous reste à signaler les grandes lignes du beau travail de M. Lavollée : 1° population; répartition par professions; 2° législation ouvrière; 3° l'ouvrier anglais en général, sa condition matérielle, ses progrès; 4° les salaires des ouvriers anglais; 5° l'ouvrier agricole; 6° la population ouvrière à Londres; 7° les heures de travail et la journée de huit heures; 8° budget de l'ouvrier anglais; 9° logements ouvriers; 10° Associations ouvrières, Trade's Unions; 11° le socialisme et les projets de réforme. Puis huit appendices (p. 545-648).

A. S.

—

Ketteler et la question ouvrière, *avec une introduction sur le mouvement social catholique*, par E. de Girard, docteur en droit. Berne, K. J. Wyss, 1896, in-8 de IV-354 p.

Cette étude, l'auteur nous en prévient, « n'aura point les allures d'une brochure de circonstance : elle n'a aucun but polémique; elle aspire au contraire à se dégager, non point de toute sympathie, mais de toute idée préconçue, pour tracer un tableau vrai de la doctrine sociale de Mgr de Ketteler. » Elle nous montre Ketteler entre Schulze-Delitsch et Lassalle, également opposé au libéralisme de l'un et au socialisme de l'autre, devenant lui-même l'un des fondateurs de ce qu'on peut appeler, abstraction faite des programmes particuliers, l'école catholique. « Il est regrettable, dit M. de Girard, que Mgr de Ketteler n'ait pas précisé davantage les *limites* qu'il entendait désigner à l'intervention de l'État dans le régime du travail. Mais l'autonomie qu'il revendique en faveur des groupements ouvriers comble en quelque sorte cette lacune. » Ces phrases semblent viser certains disciples de Mgr de Ketteler qui ont versé dans le socialisme d'État : mais comment préciser ces limites? ne sont-elles pas mobiles? et Mgr de Ketteler, qui ne voyait dans la législation ouvrière qu'un échafaudage provisoire, ne reconnaissait-il pas par là même cette mobilité? *Le moins d'État possible!* disait Léon Say peu avant sa mort; je ne vois pas que Mgr de Ketteler eût rejeté cette formule; mais le possible pour lui n'était pas à coup sûr le même que pour Léon Say : ce qui prouve une fois de plus le tort de ceux qui prétendent enfermer dans des formules absolues des faits aussi compliqués que ceux de la vie sociale. Bernon.

Digitized by Google

Histoire du droit et des institutions de la France, par E. Glasson. Tome VII : *La féodalité* (fin); *Le Droit civil.* Paris, F. Pichon, 1896, in-8 de 700 p.

A notre époque où tant de personnes, curieuses du temps passé, abordent les questions des anciennes institutions de la France, M. Glasson semble vouloir interdire ce sujet, au moins pour quelque temps. Le septième volume, qui termine son étude sur l'époque féodale, est composé avec un tel soin, une telle abondance d'observations judicieuses, qu'il y a de quoi décourager ceux qui tenteraient de lutter d'érudition avec lui. Si, au moyen âge, il y avait eu des Facultés de droit semblables à celles de nos jours, l'ouvrage de M. Glasson aurait été le meilleur guide des étudiants.

Vouloir parler, dans un simple compte rendu, de tout ce que l'on trouve dans ce volume, est impossible; il est seulement permis d'en signaler les grandes lignes, de manière à inciter les lecteurs à prendre connaissance de cette encyclopédie juridique dans laquelle les questions les plus arides sont traitées de manière à se laisser lire par tout le monde.

Ce tome VII comprend cinq grandes divisions : la condition des personnes; la famille; les biens et la propriété; les biens dans leurs rapports avec la famille; enfin, les obligations. — Notons le soin avec lequel l'auteur met en évidence l'influence salutaire de l'Église en ce qui touchait à la condition des femmes, au mariage, à la famille, à la communauté entre époux, au douaire. L'auteur, tout en admettant qu'en pareille matière il y eut des souvenirs des lois et des coutumes germaniques, expose combien ces traditions lointaines ont été complétées et améliorées par l'idée chrétienne.

Pour ma part, je pense que, trop facilement, dans le doute, on abuse des Romains et des Barbares; que l'on va chercher au loin ce que l'on appelle les germes de certaines institutions. Je préfère supposer qu'en bien des cas celles-ci naissent spontanément dans des centres humains lorsqu'ils se trouvent dans des conditions sociales identiques; que ces circonstances produisent les mêmes combinaisons à de grandes distances de siècles ou d'habitat.

Bien des personnes apprendront beaucoup, avec M. Glasson, sur la puissance paternelle, bien autrement libérale au moyen âge que sous la législation romaine; sur le mariage et tout ce qui le concerne au double point de vue civil et religieux. Et à ce propos, je constate que l'auteur, page 160, partage franchement l'opinion de ceux qui ne voient dans le *jus primæ noctis* qu'un acte symbolique là où d'autres ont voulu retrouver un droit odieux. N'omettons pas de signaler aussi les pages consacrées au droit d'aînesse, sur lequel on a généralement des idées erronées; aux modes de succession; au retrait lignager, sur lequel M. Glasson présente des conclusions qui lui sont personnelles et offrent un caractère de grande probabilité ; je note, en passant, que ce droit, en Bretagne, ne portait pas seulement le nom de *premessa;* il avait aussi celui de *hastivellum*, mot qui ne se trouve pas dans Du Cange. Notons aussi que ce qu'il cite sous le titre, répété un peu partout, de « li drois et li coustumes de Champaigne et de Brie » n'est pas, à mon avis, un document officiel, mais simplement un recueil de décisions juridiques formé, pour son

Digitized by Google

usage, par un jurisconsulte anonyme.

Tout ce qui est relatif à la condition des personnes est traité de main de maître. M. Glasson fait voir clairement ce qu'était la noblesse de race, fondée sur la propriété, en dehors de toute loi, de tout règlement, bien différente de la noblesse de la fin du XIIIe siècle et des époques postérieures. Ce n'était certainement pas par suite de l'étude du droit du moyen âge que Napoléon Ier avait voulu créer une noblesse fondée sur la propriété territoriale : ceci vient à l'appui de ce que j'avançais plus haut. — La question des clercs, des serfs et des étrangers est également exposée de manière à satisfaire les plus sévères lecteurs. Et au sujet de ces derniers, il est curieux de constater le rôle des marchands d'argent, toujours les mêmes : les juifs qui prêtaient à 43 °/₀, et les Lombards qui, tout chrétiens qu'ils fussent, ne prenaient que moitié *au moins*.

Ce court et incomplet aperçu suffira, j'espère, pour prouver qu'il n'est guère possible de s'occuper de l'histoire du moyen âge sans lire et relire l'ouvrage de M. Glasson, auquel il ne manque qu'une table très détaillée des matières.

A. DE BARTHÉLEMY.

Die politischen Beziehungen Kaiser Ludwigs des Baiern zu Frankreich, 1314-1337, von G. SIEVERS. Berlin, Ebering, 1896, in-8 de VI-208 p.

C. Müller a écrit, il y a une vingtaine d'années, un travail sur la lutte de l'empereur Louis de Bavière et du Saint-Siège (« Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der römischen Kurie, » 2 vol. Tubingue, 1879-1880). Mais, depuis, les archives du Vatican ont été ouvertes, et S. Riezler, déjà auteur d'une histoire de Bavière, a publié une série complètement nouvelle de documents sur l'Allemagne au temps de Louis de Bavière (« Vatikanische Akten zur deutschen Geschichte in der Zeit Kaiser Ludwigs des Bayern, » Innsbrück, 1891). M. Scheffer-Boichorst, qui s'est occupé de la politique de Philippe-Auguste en Allemagne («Deutschland und Philipp August, 1180-1214 »), a engagé un de ses élèves, G. Sievers, à extraire du gros volume de S. Riezler ce qui a spécialement trait aux rapports de Louis de Bavière avec la France de 1314 à 1337 : le conseil a été suivi, et G. Sievers ouvrait bientôt son cours à Berlin en racontant une ambassade de l'empereur Louis à Rome (1336-1337). Le présent travail ne contient donc rien d'inédit; mais il coordonne à souhait les résultats déjà acquis, bien qu'épars, et il continue dignement une série de récentes publications, telles que : J. Heller, « Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen vom Ende des Interregnums bis zum Tode Rudolfs von Habsburg » (Göttingue, 1874); A. Bergengrünn, « Die politischen Beziehungen Deutschlands zu Frankreich während der Regierung Adolfs von Nassau » (Strasbourg, 1884); H. Henneberg, « Die politischen Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich unter König Albrecht I » (Strasbourg, 1891), etc. Il se divise chronologiquement en trois parties : 1314-1328, 1328-1334, 1334-1337. — Ire partie : Louis de Bavière et le fils de Philippe le Bel. Ch. I : De Philippe-Auguste à Charles IV le Bel. Ch. II : Alliance de Charles IV et du roi Jean de Bohême. Ch III : Alliance de Charles IV et du duc Léopold d'Autriche. Ch. IV : Inaction et incapacité de Charles IV. — IIe partie : Les relations de Louis de

Digitized by Google

Bavière et de Philippe de Valois jusqu'à la mort du pape Jean XXII. Ch. I : Débuts de Philippe VI. Ch. II : Le comte Guillaume de Hennegau et le rapprochement de Philippe et de Louis. Ch. III : Alliance de Philippe et de Jean de Bohême. Ch. IV : Résultats. — IIIe partie : Les relations de Louis de Bavière et de Philippe de Valois, depuis l'élection du pape Benoît XII jusqu'au début de la guerre de Cent ans. Ch. I : Première ambassade de Louis à Rome, printemps 1335. Ch II : Seconde ambassade, automne 1335-printemps 1336. Ch. III : Troisième ambassade, automne 1336-printemps 1337.

A. S.

—

Histoire du règne de Philippe le Long, roi de France (1316-1322), par Paul LEHUGEUR. T. Ier : *le règne*. Paris, Hachette, 1897, in-8 de XXXI-475 p.

De Hospitio regis et secretiore consilio, ineunte quarto decimo saeculo, praesertim regnante Philippo Longo. Thèse latine présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Paul LEHUGEUR. Paris, Hachette, 1897, in-8 de III-64 p.

Une suite d'études, dont plusieurs sont réellement remarquables, commence à faire connaître déjà un certain nombre de règnes de l'histoire de France. Nous citerons, pour ne parler que des principales, celles de M. Pfister sur Robert le Pieux, de M. Petit-Dutaillis sur Louis VIII, de M. Langlois sur Philippe III le Hardi, de M. de Beaucourt sur Charles VII. M. Lehugeur, continuant cette tradition, vient d'ajouter à cette série un bon ouvrage sur le règne de Philippe le Long. Ce règne est peu étendu : six années seulement, et pour l'étudier, l'auteur promet deux volumes ; on se rendra compte ainsi du luxe de détails avec lequel il traite ce sujet. On pourrait même *à priori* se demander s'il ne se laisserait pas entraîner à des digressions ou à des hors-d'œuvre ; cependant, quand on a lu son premier volume, si bourré de faits, on voit que tout se suit et s'enchaîne, et que le critique le plus sévère trouverait bien peu de choses à retrancher.

Dans l'introduction, M. Lehugeur fait connaître les sources où il a puisé. Cette longue énumération de fonds d'archives, de chroniques et de travaux de tout genre explorés, étudiés, contrôlés, montre bien que l'auteur n'a voulu sur aucun point se laisser prendre au dépourvu. Comme il a écrit surtout une histoire du règne de Philippe le Long plutôt qu'une biographie de ce roi, il a passé très rapidement sur les années qui précédèrent son avènement au trône, se contentant en général, pour cette partie, des documents déjà publiés et des travaux de seconde main. Tout le chapitre premier est consacré à la régence de Philippe le Long ; l'esprit résolu et décisif de ce monarque, qui dans maintes circonstances difficiles sut se montrer politique avisé et homme d'action, est bien mis en relief. Au cours de son étude, l'auteur rectifie les erreurs commises par les érudits ou les historiens qui eurent à s'occuper de ce règne. Ainsi, page 54, il s'étend longuement sur la chevauchée de Saint-Omer, pour démontrer qu'elle eut lieu au mois d'août 1316 et non en 1317, comme on l'avait dit jusqu'alors. Après la mort de Jean Ier, Philippe fut reconnu roi, mais non sans opposition de la part du duc de Bourgogne, du comte de Nevers et de plusieurs autres seigneurs. Il sut triompher de ces premières difficul-

Digitized by Google

tés, et put, après son sacre, appliquer les réformes nécessaires au bien du pays. Les fautes commises par la réaction féodale du règne de Louis X furent réparées, des enquêteurs envoyés dans les provinces, avec mission surtout de dissoudre les ligues féodales et de relever la justice ; des capitaines des villes furent institués.

Pendant que le roi fortifiait son autorité à l'intérieur, il se voyait menacé au dehors par le comte de Flandre. Malgré tous les efforts du pape pour maintenir la paix, les hostilités furent sur le point d'éclater. A la fin cependant, l'habileté du roi triompha, et tout put se terminer pacifiquement, sans bataille. Il en fut de même pour la succession de l'Artois, qui faillit amener une rupture entre Mahaut et Philippe le Long. Peu à peu, sa politique triompha ainsi de tous ses adversaires.

A l'extérieur, Philippe fut en relations suivies avec la papauté. Cela se comprend sans peine, quand on sait que Jean XXII, habitant Avignon, devait son élection au roi de France. De plus, le pape songeait toujours à faire une nouvelle croisade, et c'est en Philippe que reposait tout son espoir pour préparer et diriger cette expédition. Enfin, pour que ces projets eussent plus de chances d'aboutir, le pape chercha toujours à maintenir la paix en France et à empêcher tous les sujets de conflit qui auraient pu surgir. Après avoir fait connaître les relations du roi avec le pape, M. Lehugeur passe successivement en revue les rapports que la royauté eut avec les États d'Italie, avec l'Empire, avec l'empereur Louis de Bavière, avec Jean de Bohême, avec tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques qui touchaient à la France, tels que le Dauphin de Vienne, le comte de Bar, le comte de Sarrebrück, l'évêque de Verdun, etc., avec Édouard II, roi d'Angleterre, avec les rois de Castille, d'Aragon et de Majorque.

Les chapitres suivants sont consacrés aux rapports de Philippe le Long avec les nobles, avec le clergé, avec le peuple. Bien présentée, cette partie fait connaître comment le roi triompha peu à peu des ligues féodales, sut maintenir la paix publique en réprimant les guerres privées, et enfin, par les pariages, les sauvegardes, les anoblissements et la souveraineté de la justice royale, diminuer la puissance des nobles au profit du peuple et de la royauté. Si le roi eut dans le peuple un solide appui, il trouva aussi dans le clergé le dévouement et l'aide matérielle et morale dont il avait quelquefois besoin. M. Lehugeur a réservé tout le côté sombre de l'histoire de ce règne pour le dernier chapitre; son titre seul suffit à faire présager son contenu ; « Les classes maudites et les misères publiques. Famines, pastoureaux, lépreux, juifs, hérétiques criminels. » Il a ainsi groupé, comme dans un tableau, tout ce que la société du moyen âge offre de plus lamentable. Nous assistons au soulèvement des pastoureaux et à leur massacre, aux massacres des lépreux et des juifs, aux exécutions et aux emprisonnements de l'Inquisition, aux tortures infligées aux criminels, aux sorcelleries et aux superstitions qui couraient parmi le peuple. Tout cela forme un épouvantable amalgame de toutes les misères humaines, qui ne laisse pas d'impressionner vivement le lecteur. Comme conclusion, M. Lehugeur essaie de retracer un portrait de Philippe le Long, et enfin donne quelques détails sur sa maladie et sur sa mort. Ce travail, fait consciencieusement, est rempli de

Digitized by Google

rectifications, d'améliorations apportées aux ouvrages antérieurs dans lesquels il avait été parlé de ce monarque ou d'épisodes de son règne. Aussi ne peut-on que souhaiter la prompte apparition du deuxième volume, qui achèvera de nous faire connaître en détail et avec précision ce qui se passa en France de 1316 à 1322.

— L'histoire de Philippe le Long fut présentée comme thèse de doctorat à la Sorbonne; la thèse latine de M. Lehugeur est une étude sur l'hôtel de ce roi et sur le conseil secret. Nous ne ferons que signaler aujourd'hui les nouveaux aperçus de l'auteur sur les origines de l'hôtel, sur le rôle et la formation du conseil secret, sur la chancellerie et l'explication qu'il donne des mots *Vacante cancellaria*, faisant ressortir non qu'il n'y a pas de chancelier, ce que l'on aurait indiqué alors par l'expression *Cancellario nullo*, comme *Dapifero nullo*, mais que le chancelier est seulement absent. Nous ne nous étendrons pas plus sur ce travail, car nous espérons qu'il formera un chapitre du deuxième volume, et non des moins intéressants.

J. Viard.

—

La Captivité et la mort de Marie-Antoinette.— *Les Feuillants. — Le Temple. — La Conciergerie*, d'après les relations des témoins oculaires et des documents inédits, par G. Lenotre. Paris, Perrin, 1897, gr. in-8 de xxi-430 p.

M. Lenôtre, déjà connu par de sérieux travaux sur la période révolutionnaire, a entrepris de faire pour Marie-Antoinette ce que la Société d'histoire contemporaine a fait dans les deux volumes intitulés : *Captivité et derniers moments de Louis XVI* (Paris, A. Picard, 1892). Seulement il a négligé de recueillir les *documents officiels*, qui remplissent le second volume de ce recueil.

L'ouvrage s'ouvre par un court avant-propos, où l'auteur indique le plan qu'il a suivi, l'utilité qu'il y avait à réunir des documents dont plusieurs sont devenus introuvables, et qui émanent de témoins oculaires; il en fait ressortir l'intérêt et l'importance, sans s'arrêter assez toutefois à en faire connaître la provenance, à en discuter la valeur.

Le premier témoignage est relatif au séjour de la famille royale aux Feuillants, après la funeste journée du 10 août 1792. Il émane d'un nommé Dufour, et a paru en 1814, sous ce titre : *Les Quatre jours de la Terreur: détail des quatre jours que Louis XVI et son auguste famille passèrent à l'Assemblée législative le 10 août 1792, et le 13 du même mois conduits à la Tour du Temple.* L'auteur s'était joint à une compagnie de la garde nationale qui s'était déclarée en faveur du Roi et put observer de près ce qui se passa pendant ces quatre journées; mais, comme le dit M. Lenôtre, il n'a vu que le petit côté des événements. — La famille royale est dans la prison du Temple : M. Lenôtre décrit avec précision la topographie de l'enclos du Temple et en donne le plan, d'après des documents inédits. Vient ensuite la Relation de Daujon, l'un des commissaires de la Commune, « publiée intégralement pour la première fois, » d'après l'original faisant partie du cabinet de M. Victorien Sardou. M. Lenôtre mentionne le recueil factice conservé dans la bibliothèque de Saint-Germain et qui contient une copie partielle de cette relation, publiée d'abord par M. de Beauchesne, en 1866, dans la cin-

Digitized by Google

quième édition de son *Louis XVII*, puis, en 1888, par M. Georges Bertin, dans son livre sur la princesse de Lamballe, enfin dans le recueil précité (t. II, p. 348-352), où la paternité de l'auteur et son identification avec Daujon sont mises hors de doute (M. Lenôtre ne paraît pas avoir connu cette petite dissertation). C'est un document fort curieux, dont nous avons pour la première fois le texte intégral. Il y a là des détails ignobles, qui n'ont pu être reproduits que dans une traduction latine. M. Lenôtre ajoute à cette relation un passage des *Mémoires* de Weber et un extrait des minutes des procès-verbaux de la section des Quinze-Vingts, dont l'original est au musée Carnavalet, et qui a été publié par M. Bertin. Nous avons ensuite des extraits des relations de Turgy, de Goret, de Lepitre (M. Lenôtre ne signale pas le récit inédit de Verdier, publié en 1892 dans le recueil précité), de Moëlle (avec des suppressions assez peu motivées). — Puis M. Lenôtre nous introduit à la Conciergerie, dont il donne le plan, et publie la relation de Rosalie Lamorlière, servante dans cette prison ; un passage des *Souvenirs* de Mgr de Salamon, internonce du pape ; l'enquête de Mme Simon-Vouet, faite, en 1836, sur la personne et sur le rôle de Rosalie Lamorlière ; la relation de la femme Bault, veuve du concierge de la Conciergerie. Il expose ensuite ce qui est relatif à la communion de la Reine à la Conciergerie et rappelle l'article si probant publié ici même par notre collaborateur M. de la Rocheterie, dont il adopte pleinement les conclusions (il aurait pu citer aussi le savant travail de M. Victor Pierre, qui a été inséré en 1890 dans cette *Revue*). Il reproduit le récit du comte de Robiano, d'après les souvenirs de Mlle Fouché, et la déclaration de l'abbé Magnin, curé de Saint-Germain l'Auxerrois. L'ouvrage se termine par quelques documents sur le procès et sur l'exécution de la Reine ; par la reproduction du texte de son testament, avec une notice sur les vicissitudes par lesquelles passa ce précieux document avant d'être remis à Madame la duchesse d'Angoulême et déposé aux archives du royaume ; enfin par les pièces relatives à l'exhumation des restes des royales victimes.

L'ouvrage se recommande non seulement par ce précieux ensemble de documents, mais par une illustration fort soignée, comprenant : 1° un portrait inédit de la Reine par Werthmuller, donné à Mme Auguié (et non *Aughié*, comme l'auteur écrit à plusieurs reprises), nièce (et non sœur) de Mme Campan ; 2° des dessins du Temple et des cachots de la Reine à la Conciergerie ; 3° le fameux croquis de David représentant la Reine sur la fatale charrette ; 4° le portrait de l'abbé Magnin, etc.

G. DE B.

Mémoires de Mme de Chastenay, 1771-1815, publiés par Alphonse ROSEROT. Tome II : *L'Empire, la Restauration, les Cent-jours*. Paris, Plon et Nourrit, 1897, in-8 de 598 p.

Le second volume des *Mémoires* de Mme de Chastenay est consacré à l'Empire, à la première Restauration et aux Cent-jours. La France, épuisée par la Convention et le Directoire, avait respiré sous le Consulat, et, malgré l'assassinat du duc d'Enghien, avait acclamé l'empereur. La vieille noblesse se ralliait, et Napoléon y recrutait de préférence les dignitaires de la nouvelle cour. Mme de Chastenay

Digitized by Google

faillit en être ; elle était désignée pour être dame de l'impératrice Joséphine, dont le bienveillant accueil avait fait beaucoup pour réconcilier le passé et le présent. Des intrigues dont nous ne connaissons pas le détail empêchèrent la nomination, et la jeune femme ne le regretta pas. Esprit libéral et philosophe, elle n'avait que de médiocres sympathies pour le brillant autocrate, et elle se renferma dans une opposition discrète et dans l'étude des sciences. Elle fit de l'astronomie avec Arago, de l'histoire naturelle avec Péron, de la littérature avec Chateaubriand et Joubert; elle publia même un ouvrage, bien oublié aujourd'hui, mais qui eut alors un succès d'estime, sur le *Génie des peuples anciens*. Elle avait d'ailleurs des relations fréquentes avec de hauts fonctionnaires impériaux, Fouché, le duc de Rovigo, le duc de Bassano, Réal surtout, qui, pendant la Terreur et le Directoire, lui avait rendu d'éminents services, et que, dans sa reconnaissance, elle juge avec une indulgence que l'histoire n'a pas ratifiée. Elle faillit même un moment devenir duchesse de Valmy; l'opposition de la famille Kellermann et certaines prétentions pécuniaires du vieux maréchal, qui eût pu être le père de sa fiancée, amenèrent une rupture dont Mme de Chastenay fut ravie.

Cependant l'Empire chancelait; les désastres de l'expédition de Russie, le grand échec de Leipzig, la brillante mais stérile campagne de France, amenaient la chute de Napoléon. Les Bourbons rentraient, et Mme de Chastenay constate, par les témoignages les plus authentiques, l'accueil enthousiaste que leur faisait le pays, épuisé et irrité par des années de luttes sans repos. La coupable aventure des Cent-jours vint tout remettre en question ; mais l'auteur montre que personne ne crut jamais au succès de cette expédition éphémère et que Napoléon d'ailleurs s'y montra au-dessous de lui-même. Elle approuve Louis XVIII d'être rentré aussitôt après Waterloo, dût-on l'accuser d'être ramené dans les fourgons de l'étranger ; sa présence en France était seule capable de mettre un frein aux excès des coalisés, et de tempérer un peu leurs exigences et leurs vengeances. Les *Mémoires* s'arrêtent là, après Waterloo. Mme de Chastenay continua néanmoins quelque temps encore de prendre des notes; mais, retirée en Bourgogne et ne faisant plus que de rares apparitions à Paris, elle était trop isolée du monde pour être désormais bien informée. Ces deux volumes contiennent des détails curieux et des observations intéressantes, que l'esprit très cultivé de l'auteur a su présenter sous une forme très littéraire et très attachante.

M. DE LA ROCHETERIE.

Mémoires de la comtesse Potocka, (1794-1820), publiés par Casimir STRYIENSKI. Paris, Plon et Nourrit, 1897, in-8 de XXXI-424 p. avec un portrait en héliogravure et un fac-similé d'autographe.

Encore des *Mémoires* qui nous arrivent de Pologne, comme ceux de la princesse Hélène Massalska, ils sont pleins de charme et d'humour : ces grandes Polonaises étaient bien les Françaises de l'Europe orientale. La comtesse Potocka, qui a laissé les souvenirs aujourd'hui publiés, était la petite-nièce du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowski. C'était une patriote ardente, qui a longtemps

Digitized by Google

espéré, longtemps cru possible la résurection de la Pologne. De là son admiration passionnée pour le grand conquérant en qui la malheureuse nation démembrée avait mis sa confiance et qu'elle a servi jusqu'au bout avec un inaltérable dévouement. Malheureusement, si Napoléon eut un instant la pensée de faire revivre un peuple héroïque, il n'osa pas, entraîné par les calculs de sa politique, mettre cette pensée à exécution. Il séjourna du moins en Pologne un certain temps, réveilla les aspirations légitimes des Polonais, et surexcita leurs espérances en leur donnant un semblant de vie et de gouvernement. C'est là aussi qu'il eut le roman le plus persistant et le plus touchant de sa vie, du moins de la part de celle qui en fut l'héroïne et dont l'attachement ne se démentit pas. Ses lieutenants s'efforçaient de marcher sur ses traces; mais ils y mettaient plus de brutalité et de fatuité, témoin l'aventure, si gaiement racontée dans ce volume, où la comtesse Potocka remit à sa place avec une spirituelle dignité le propre beau-frère du grand empereur.

Ce n'est pas seulement à Varsovie, d'ailleurs, que la comtesse fit sa cour à Napoléon; ce fut aussi à Paris, où elle fit un assez long séjour en 1810. L'empereur fut pour elle bienveillant et plein de galanterie, mais elle n'avait pas la même sympathie pour sa compagne, l'archiduchesse Marie-Louise; elle relève à chaque instant son inintelligence et ses gaucheries, et ne dissimule guère ses regrets du divorce de Joséphine. Néanmoins, quand elle quitta Paris, elle était encore pleine d'admiration pour le grand homme et de confiance en son étoile. La confiance persista quand elle le vit traverser la Pologne pour la désastreuse campagne de Russie. Malheureusement la désillusion vint vite; à quelques mois de là, Napoléon repassait à Varsovie, mais en fugitif, ayant abandonné son armée, que les saisons avaient décimée plus que les balles. Puis venait la campagne d'Allemagne et Leipzig complétait Moscou, puis la campagne de France et l'île d'Elbe, puis les Cent-jours et Sainte-Hélène. La Pologne était morte et bien morte. Napoléon eût-il pu la faire revivre? C'est bien douteux, il était trop loin et la Russie trop près. Alexandre en eut un moment la pensée, mais son frère, qu'il avait pris comme l'instrument de cette pensée, n'avait pas la même foi que lui et la même largeur de vues; il ne fut qu'en apparence, dit l'auteur, le gardien des libertés constitutionnelles accordées au pays, et le rêve d'une Pologne indépendante s'évanouit encore une fois.

L'ardente patriote qu'était la comtesse Potocka brisa sa plume quand elle eut perdu tout espoir, et, quoiqu'elle eût vécu jusqu'en 1863, le livre s'arrête en 1820. « Les malheurs sans cesse croissants du pays, écrit-elle, et mes chagrins personnels m'ont ôté non seulement le désir, mais encore la faculté de m'occuper de mes souvenirs. » Sentiment profondément respectable, mais que nous ne pouvons nous empêcher de regretter, car, à en juger par ce que nous avons sous les yeux, la suite de ces *Mémoires* nous eût apporté tout un contingent d'observations fines et de piquantes révélations.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Digitized by Google

Mémoires du comte Ferrand, *ministre d'État sous Louis XVIII*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le vicomte DE BROC. Paris, Alph. Picard, 1897, in-8 de XVI-313 p.

L'auteur de ces *Mémoires*, né en 1751, était conseiller au parlement de Paris avant 1789. Il s'y était fait remarquer en plusieurs occasions par un courageux attachement aux intérêts de l'autorité royale, qui trouvait alors parmi les magistrats bien peu de défenseurs. Objet de la haine du parti révolutionnaire, Ferrand ne tarda pas à émigrer; il chercha à servir la cause royaliste par divers écrits. Il obtint la confiance des princes, fut associé aux travaux de correspondance de Calonne, que d'ailleurs il juge peu favorablement, puis s'attacha particulièrement au prince de Condé. Il rentra en France après le 18 brumaire, et fit paraître en 1801, sous le titre d'*Esprit de l'histoire*, un livre qui lui valut une certaine célébrité. Ses opinions royalistes le condamnèrent à une vie retirée jusqu'en 1814, où ses anciens services engagèrent Louis XVIII à avoir recours à ses conseils. Il fut nommé directeur général des postes, et fut un des commissaires chargés de la rédaction définitive de la Charte. Il donne d'intéressants détails sur les discussions qui eurent lieu à ce sujet. Fermement attaché aux principes d'autorité, auxquels il aurait volontiers donné plus d'extension que l'opinion publique ne se montrait disposée à en admettre, mais en même temps médiocrement ferme dans son attitude, Ferrand se laissa entraîner à accepter sur des points essentiels une rédaction équivoque; on en tira, aux dépens de la royauté, des conséquences qu'il était bien loin de prévoir, et qu'il n'eût jamais consenti à approuver. Il crut avoir sauvegardé tous les droits de la couronne par ce malheureux article 14, qui ne devait servir qu'à sa chute. Il attribuait, dans son esprit, à cette disposition de la Charte la vertu de permettre au roi de suspendre par un acte de sa seule volonté les lois constitutionnelles, et d'assumer à titre provisoire une puissance absolue : M. de Polignac n'allait pas si loin en 1830. Conciliant jusqu'à l'excès envers ceux qui se trouvaient en contact direct avec lui, Ferrand ne connaissait aucun ménagement à l'égard des sentiments du public en général, et suscita ainsi bien des ennemis à la Restauration. Retiré à Orléans pendant les Cent-jours, il s'y employa à rédiger et à faire passer au roi et à ses conseillers des notes où il invoquait contre les complices de la révolution du 20 mars des mesures de la réaction la plus exorbitante; appliquant les principes juridiques en matière de responsabilité dans toute leur rigueur, il demandait le séquestre des biens de tous les coupables, revenant ainsi à appliquer la confiscation abolie par la Restauration. Aussi le second retour du roi laissa-t-il le comte Ferrand en dehors de toutes fonctions actives, avec le titre de ministre d'État et la pairie. Bientôt atteint des plus pénibles infirmités, il se serait trouvé hors de toute possibilité de jouer un rôle plus important. Mais il ne cessa d'adresser au roi et aux ministres des conseils dictés par un sincère dévouement. Suivant avec le plus vif intérêt toutes les vicissitudes de la politique, il continua jusqu'en 1824 à rédiger ses *Mémoires*, et quoique frappé de cécité, il s'y montre le plus souvent singulièrement bien informé. Cette partie de l'ou-

Digitized by Google

vrage est en réalité celle où il y a le plus de renseignements utiles à recueillir. Les jugements du comte Ferrand sur les hommes sont habituellement justes, et les intrigues secrètes qui s'agitaient parmi les personnages politiques lui sont rarement restées inconnues. Il révèle notamment avec précision les influences qui déterminèrent le duc de Richelieu à se retirer en décembre 1821, plutôt que de se soustraire au désastreux empire qu'avaient pris sur lui MM. Pasquier et Mounier. Dans leur ensemble, les *Mémoires* du comte Ferrand sont un livre d'une lecture facile et agréable, en même temps qu'une source d'informations qu'il sera toujours utile de ne pas négliger.

L. DE N.

—

Histoire contemporaine. *La chute de l'Empire; le gouvernement de la Défense nationale; l'Assemblée nationale*, par M. Samuel DENIS. T. Ier. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de 522 p.

Enfin voici un livre d'histoire, qui mérite ce nom, sur un sujet a propos duquel on n'a guère produit jusqu'à présent que des ouvrages de polémique ou des pamphlets. L'auteur se propose d'écrire le récit des événements écoulés depuis la déclaration de guerre à l'Allemagne, le 15 juillet 1870, jusqu'à la séparation de l'Assemblée nationale, le 10 mars 1876. Le premier volume s'arrête sur un chapitre consacré à l'insurrection du 31 octobre.

Il est impossible d'exposer plus clairement la trame d'événements plus compliqués. L'enchainement des faits qui se rattachent notamment à la déclaration de guerre et à la révolution du 4 septembre est retracé heure par heure avec une rare précision de détails. Le tout est éclairé par un grand nombre de citations toujours fort heureuses. Quelques censeurs seraient peut-être d'avis qu'elles tiennent une place excessive. Telle n'est pas notre opinion. Comme le dit l'auteur, l'histoire n'est après tout qu'une vaste enquête, et quel meilleur moyen de renseigner les lecteurs que de mettre sous leurs yeux les dépositions mêmes des témoins?

L'impartialité de M. Samuel Denis est entière. Il dénonce avec la même vigueur l'incurie, la légèreté et, disons le mot, la mauvaise foi du gouvernement impérial, et la présomption, les convoitises, le cynisme des députés de la gauche, refusant d'accepter le concours du Corps législatif, prêt à organiser un gouvernement nouveau « vu la vacance du pouvoir, » et se donnant à eux-mêmes, avec l'appui d'une bande d'émeutiers, le mandat de sauver la France. Son peu de goût pour les hommes de septembre n'empêche pas l'auteur de les défendre au besoin contre des attaques qui lui semblent passionnées et injustes. Il ne refuse même pas sa sympathie au général Trochu, ni à Jules Favre, et, tout en blâmant leurs erreurs, il rend hommage à leur patriotisme.

Somme toute, une impression constante se dégage de ce livre si documenté : c'est que, si nos désastres ont pour cause directe et immédiate un véritable accès de folie de l'empereur Napoléon III et de son entourage, ils s'expliquent aussi par une cause plus profonde, par la crise gouvernementale que la révolution a ouverte, à la fin du dernier siècle, pour une période indéfinie. C'est parce qu'elle voulait et entrevoyait comme possible la chute de l'empire que la gauche du Corps législatif s'est opposée avec une si coupable persévérance à

Digitized by Google

toutes les mesures proposées pour renforcer l'armée. C'est parce que son pouvoir était menacé et précaire que Napoléon III a cherché une diversion dans une guerre qu'il n'était pas préparé à soutenir. C'est parce que son trône chancelait, qu'après les premières défaites il préféra à la retraite sur Paris, conseillée par tous les militaires, la marche sur Sedan, conseillée par les hommes politiques. C'est parce que le gouvernement de la Défense natiopale,né d'une émeute, était à la merci d'une autre émeute, que le général Trochu n'osa jamais risquer contre les Allemands des opérations sérieuses pendant lesquelles Paris eût été à la merci des futurs communards, et que Bismarck se refusa si longtemps à engager des négociations en vue de la paix avec un pouvoir qui ne semblait pas en mesure de faire accepter par le pays les conditions qu'il aurait souscrites.

M. Samuel Denis n'exprime pas cette idée en termes formels; mais nous serions bien étonné s'il ne la partageait pas, tant elle ressort de son livre. En résumé, excellent ouvrage, qui sera continué, nous l'espérons, et dont nous ne saurions trop recommander la lecture.

H. Rubat du Mérac.

Les Hussards de Chamborant. 2e *hussards* (*1735-1897*), avec une introduction par le colonel de Chalendar. Paris, Firmin-Didot, 1897, gr. in-8 de xviii-333 p.

Cet historique de régiment qui contient de belles pages de nos annales militaires a été rédigé par le colonel de Mas-Latrie, le lieutenant-colonel de Rancougne, les capitaines Buisson et Rey; il a été illustré de nombreuses gravures, dont plusieurs empruntées à la collection d'estampes de M. Cottreau, et le colonel de Chalendar l'a fait précéder d'une magistrale préface, où sont condensées les gloires de ce corps d'élite qui demeura toujours fidèle à sa devise : « Noblesse oblige, Chamborant autant. »

Avant d'être commandé par le marquis de Chamborant, le célèbre régiment avait eu trois mestres de camp, et s'était successivement appelé : Esterhazy-hussards,David-hussards,Turpin-hussards.

Le comte Esterhazy l'avait créé en 1734; il le fit guerroyer en Corse et en Bohême. Sous le chevalier David, il fit campagne dans les Flandres, et sous le comte Turpin il se distingua à Lawfeld.

Nommé maréchal de camp, le comte Turpin eut pour successeur le marquis de Chamborant, issu d'une vieille famille de Poitou. Comme don d'avènement, le nouveau colonel dut acheter de ses deniers 150 chevaux pour remettre le régiment sur le pied de guerre. Il fut récompensé de ce sacrifice, car son régiment fut bientôt renommé pour sa discipline, son endurance, sa hardiesse, son esprit d'initiative. Sous les ordres de Soubise et du maréchal de Broglie, Chamborant-hussards se couvrit de gloire pendant la guerre de Sept ans, et devint le régiment le plus populaire de l'arme de la cavalerie.

Le régiment des hussards de la Meurthe, formé en 1815 et devenu plus tard le 2e hussards, hérita des couleurs de Chamborant et de ses belles traditions. Le drapeau actuel porte les noms d'Austerlitz, Friedland, Isly, Solférino.

Le beau volume édité par le colonel de Chalendar se termine par plusieurs appendices, donnant de précieux renseignements sur les étendards du régiment, ses uniformes, les

Digitized by Google

états de service des chefs de corps, les pertes dans les différentes campagnes auxquelles il participa, et par une table alphabétique des noms cités.

ROGER LAMBELIN.

—

La Vie privée d'autrefois. *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XVIIIe siècle*, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. — *La Vie de Paris sous la Régence.* — *Les animaux.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, 2 vol. in-12 de VIII-347 et XI-336 p.

M. Alfred Franklin entame une nouvelle série de volumes. Ceux qu'il nous offrira à l'avenir ne seront plus des études faites « d'après des documents originaux et inédits, » comme dans la précédente série, mais des reproductions d'ouvrages déjà imprimés.

La Vie de Paris sous la Régence, qui ouvre cette seconde série, est l'œuvre d'un Allemand, conseiller des princes de Waldeck, Joachim-Christophe Nemeitz, qui visita la capitale au commencement du XVIIIe siècle, et publia en 1718 un ouvrage allemand dont une traduction française parut à Leyde en 1727, sous ce titre : *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voiageurs de condition, comment ils se doivent conduire s'ils veulent faire un bon usage de leur tems et argent durant leur séjour à Paris.* C'est cet ouvrage, allégé de certains chapitres sans rapport direct avec le sujet, que réimprime M. Franklin, en y ajoutant de sobres annotations et la reproduction des gravures qui s'y trouvaient. On peut juger de l'intérêt de la publication par le titre de certains chapitres : « Du choix d'une chambre. — Du lieu où l'on mange. — Comment il se faut habiller. — Comment il se faut servir des spectacles. — De la circonspection dont on doit user le jour dans les rues, et si l'on peut sans danger les fréquenter le soir. — De la conversation avec le beau sexe. — De la fréquentation des bals pendant le carnaval. — Du jeu. — Quelles dépenses on doit faire. — Doit-on avoir un équipage. — De la conservation de la santé à Paris. — Combien de temps il est bon de demeurer à Paris. — Comment il se faut garder en marchandant. » Tout cela est entremêlé de la « Description suffisante de la Cour de France, du Parlement, de l'Université, des Académies et Bibliothèques, avec une Liste des plus célèbres savants, artisans et autres choses remarquables. »

Le volume intitulé : *Les Animaux* appartient encore à la première série ; il s'ouvre par une étude sur la zoologie aux XIIIe et XIVe siècles, où l'auteur recherche ce qu'enseignaient sur ce sujet les plus éminents docteurs de l'époque. Ceci remplit soixante-sept pages. Puis vient une énumération des animaux : mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, mollusques, insectes, etc., avec leur description d'après les écrivains du moyen âge et de nombreuses gravures (p. 66-250). Dans une deuxième partie, l'auteur nous fait voir le rôle que jouèrent les animaux aux XIIIe et XIVe siècles : combats d'animaux, ménageries, les oiseaux dans la vie privée, le chien, le chat, les animaux dans les miniatures et dans les sculptures, la chasse, etc. Il détruit en passant l'histoire du chien de Montargis, qui n'est qu'une légende tirée d'un poème ou chanson de geste, datant de 1180.

G. DE B.

—

Digitized by Google

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Feret, docteur en théologie. *Moyen âge :* tome IV et dernier. Paris, Alph. Picard et fils, 1897, gr. in-8 de II-453 p.

A trois reprises différentes, nous avons eu l'honneur de donner ici de grands éloges au très considérable travail de M. l'abbé Feret. Nous sommes heureux de pouvoir déclarer que le quatrième volume n'est nullement inférieur en intérêt et en mérite aux précédents. Ce volume embrasse tout le xve siècle : il est divisé en deux parties, les *phases historiques* et la *revue littéraire*. Chacune de ces parties est subdivisée, l'une en trois livres, l'autre en quatre : d'abord l'*enseignement*, l'*action*, les *doctrines;* ensuite *Ubiquistes* et *Sorbonistes*, *Navarristes*, *Franciscains et Dominicains*, *autres religieux*. Parmi les personnages dont s'occupe le consciencieux et savant auteur, nous signalerons Guillaume de Châteaufort, grand maître du collège de Navarre et promoteur de la réforme de ce célèbre établissement en 1464; Jean Standonch (né en Brabant), docteur en théologie, directeur et réformateur (1499) du collège de Montaigu; l'amiral Louis Malet, sire de Graville, un des bienfaiteurs de ce dernier collège; Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, et ses deux frères, l'abbé de Fécamp et le seigneur de Torchy, organisateurs du collège de Lisieux (1414), dont l'origine se place par ordre chronologique entre celle du collège de Reims (1409), due à Gui de Roye, archevêque de Reims, et entre celle de la maison de Sainte-Barbe (1630), due à Jean Hubert, docteur et professeur en droit canonique; Grégoire l'Anglois ou l'Anglais (Anglici), évêque du diocèse de Séez, et son neveu du même nom (Jean), fondateur (1428) du collège de Séez (rue de la Harpe); le cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V; Pierre Cauchon, évêque de Lisieux, ancien recteur de l'Université de Paris, « le misérable instrument de la vengeance anglaise, » frappé de mort subite pendant qu'on lui coupait les cheveux, comme le rappelle le poète Valeran, qui voit le doigt terrible de Dieu dans cet événement; Benoit Gentien, docteur en théologie, lequel fut peut-être l'auteur de la fameuse *Histoire de Charles VI* par un religieux de Saint-Denis; Pierre Plaoul, évêque de Senlis (1409), dont la Bibliothèque nationale possède divers manuscrits; Nicolas de Clamanges, Jean Gerson et Pierre d'Ailly, dont les noms seuls proclament le mérite éminent; Jean Petit, l'apologiste (8 mars 1408, à l'hôtel Saint-Paul) du meurtre du duc d'Orléans; Jérôme de Prague, qui prit le grade de maître ès arts à Paris; Jean de Montreuil, ami du cardinal d'Ailly, du chancelier Gerson, de N. de Clamanges, et appelé par l'auteur « un illustre inconnu; » Mathieu de Cracovie, qui n'était pas Polonais, mais Poméranien; Jean Germain (natif de Cluny); Guillaume Fichet et son collègue Jean de la Pierre, introducteurs à Paris du nouvel art de l'imprimerie; Jean de Courtecuisse, au sujet du lieu de naissance duquel (Maine? ou Normandie?) sont cités Monstrelet, Jacques Meyer, Bzovius, le *Gallia*, Du Boulay, de Launoy, Hauréau, etc.); Gilles Charlier; le pape Alexandre V; Jean de Raguse; Barthélemy Texier (originaire de Draguignan); Jean de Torquemada (de Valladolid); Alain de la Roche (de la Bretagne); Jacques le Grand; Jean Goulain; Jean Soreth, etc.

Digitized by Google

Indiquons, avec la plus favorable recommandation, l'*Aperçu général* (p. 381-386), *l'Index général des principaux auteurs et ouvrages cités dans les quatre volumes* (p. 387-405) et *l'Index général des matières contenues dans les quatre volumes* (p. 407-447).

Dans un très sérieux recueil périodique d'érudition, un critique de grande autorité, mais de grande sévérité, a cru pouvoir appliquer à l'ouvrage de M. l'abbé Feret le titre dédaigneux de *Compilation*. Avec un appréciateur des plus compétents, M. Paul Viollet, membre de l'Institut, nous sommes loin de partager une telle opinion. Le compilateur est un homme qui travaille sans discernement, qui se contente de copier servilement ses devanciers. M. l'abbé Feret, au contraire, travaille avec beaucoup de critique, discutant les assertions de ses devanciers, et très souvent les rectifiant (même quand ils portent des noms aussi relevés que ceux d'Hauréau, de Quicherat, de Thurot, pour ne citer que les grands érudits victorieusement combattus en ce dernier volume). Non, cent fois non, M. l'abbé Feret n'est point un vulgaire compilateur : c'est un excellent auteur (dans le sens primitif d'*auctor*, celui qui augmente), et, par exemple, pour ne parler que des trois notices les plus importantes du présent volume (*Pierre d'Ailly*, p. 181-222), *Jean Gerson* (p. 223-273), *N. de Clamanges* (p. 275-295), on y remarque beaucoup d'indications nouvelles, et si le juge ultra-rigoureux mentionné plus haut voulait les comparer avec les meilleures notices déjà connues, nous n'hésitons pas à penser qu'il les trouverait de beaucoup préférables et que nous n'en appellerions pas en vain à sa justice et à sa loyauté réparatrices. T. DE L.

Une Paroisse de Paris sous l'ancien régime. *Saint-Jacques du Haut-Pas* (1566-1793), par l'abbé J. GRENTE, vicaire à Saint-Jacques du Haut-Pas. Paris-Auteuil, D. Fontaine, 40, rue de la Fontaine, 1897, in-12 de III-250 p.

L'auteur expose les origines lointaines de Saint-Jacques du Haut-Pas et raconte comment cette simple chapelle, dans un quartier alors nouveau, fut érigée en une paroisse, dont les habitants avec leurs curés bâtirent l'église et le presbytère. Il nous donne de curieux détails sur son organisation religieuse, sur les communautés voisines, et nous montre comment fonctionnait l'administration temporelle d'une paroisse sous l'ancien régime, quelles charges elle devait subir. Saint-Jacques du Haut-Pas n'était point une paroisse riche : l'église ne fut bâtie que peu à peu ; la duchesse de Longueville, retirée dans le couvent voisin des Carmélites, figure parmi ses plus généreux donateurs. Ses curés, bien que disposant de ressources assez restreintes, se signalèrent par leurs œuvres de charité, M. Cochin surtout, qui fut si zélé pour les pauvres et fonda un hôpital. L'auteur trouve avec raison « digne de notre admiration le spectacle de cette paroisse, se créant elle-même, se développant elle-même, construisant, presque avec ses seules ressources, deux églises en un siècle, puis deux presbytères, puis un hôpital, dotant les pauvres comme le culte de ressources toujours croissantes.... »

L'histoire de Saint-Jacques du Haut-Pas présente beaucoup d'intérêt à un autre point de vue. Les jansénistes et les parlementaires y jouèrent un grand rôle. Les fabriciens, imbus des théories parlementaires, furent parfois en lutte avec le clergé

Digitized by Google

de la paroisse. L'un des curés, M. Desmoulins, vieillard très charitable, se signala par son opposition obstinée à la bulle *Unigenitus* et se vanta dans son testament, qui fut reproduit partout, d'avoir été un *appelant* acharné et d'avoir soutenu l'authenticité des miracles du fameux diacre Pâris. Lors du serment à la constitution civile du clergé, en 1791, on vit faiblir sept membres du clergé de la paroisse sur neuf. Mais il faut dire que le curé, M. Antheaume, se rétracta dans la suite.

M. l'abbé Grente raconte, dans un chapitre complémentaire fort intéressant, les efforts du clergé et des catholiques de la paroisse pour rétablir le culte après la Terreur. Ils furent quelque temps obligés d'abandonner le chœur de leur église aux théophilanthropes. Les curés qui se sont succédé depuis le concordat ont tous montré le plus grand zèle pour maintenir la dignité du culte, et rétablir autant que possible les œuvres charitables si nombreuses qui avaient été anéanties par la Révolution.

Il est à désirer que non seulement chaque paroisse de Paris, mais en général toute paroisse de quelque importance, soit l'objet d'un travail aussi consciencieux et aussi attrayant que celui de M. l'abbé Grente sur Saint-Jacques du Haut-Pas.

LUDOVIC SCIOUT.

—

Die Schlacht von Hastings, von W. SPATZ. Berlin, Ebering, 1896, in-8 de 69 p.

Après une courte introduction, l'auteur examine les documents, qu'il range en trois catégories (p. 7-21) : 1° Documents contemporains. *a*) Gesta Willelmi, ducis Normannorum et regis Anglorum, a Willelmo Pictaviensi, Lexoviorum archidiacono, scripta [Scriptores rerum gestarum Willelmi Conquestoris, Giles, London, 1845], composés entre 1071 et 1076, d'après G. Körting (Wilhelm von Poitiers, Dresde, 1875) ; l'archidiacre n'a pas assisté à l'engagement, et il exalte le duc de Normandie aux dépens d'Harold. *b*) De bello Hastingensi carmen (Monumenta historica britannica, Petrie and Sharpe, London, 1848), attribué à Guy, évêque d'Amiens, panégyrique de Guillaume, en vingt-cinq hexamètres et quatre cents distiques. *c*) Ad Adelam comitissam : poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, par Baudri, abbé de Bourgueil (L. Delisle, Caen, 1871), cent distiques sur une tapisserie représentant la conquête de l'Angleterre, composés après 1088. *d*) La tapisserie de Bayeux (J. Comte, Paris, 1878), soixante-quatorze planches qui ont la valeur d'une source absolument contemporaine (Freeman, *Norman Conquest*, 2e édition, Oxford, 1875, III, 563, 570-571 ; J. H. Round, dans la *Quarterly review*, juillet 1893, p. 91-92). — 2° Documents appartenant à la génération immédiatement postérieure à la bataille. *a*) Chronicon monasterii de bello (Anglia christiana, London, 1846), vers 1094. *b*) Brevis relatio de Willelmo, nobilissimo comite Normannorum, etc. (Scriptores rerum gestarum Willelmi Conquestoris), vers 1106. *c*) Willelmi Malmesburensis de gestis rerum Anglorum libri V (Rerum britannicarum medii aevi scriptores, W. Stubles, 2 vol., London, 1887), né en 1095. *d*) Henrici, archidiaconi Huntendonensis, Historia Anglorum libri VIII (Rerum britannicarum medii aevi scriptores, Arnold, London, 1879), vers 1129. *e*) Orderici Vitalis Angligenae coenobii Uticensis monachi, ecclesiastica historia (Hist. Norm. Scrip-

Digitized by Google

tores, Duchesne, 1619), né en 1075. Son témoignage n'a pas la valeur que lui attribue T. A. Archer (*English historical review*, 1894, p. 30-31). — 3° Documents du milieu du XII° siècle. *a*) L'estorie des Engles. *b*) Waces Roman de Ron; sur lequel il faut consulter Freeman (*Norman Conquest*, III, 757, v. 581), et Round (*English historical review*, 1893, p. 677). *c*) Beneoit, *Chronique des ducs de Normandie* (F. Michel, Paris, 1836), etc. Il nous est impossible de suivre l'auteur dans les controverses de Freeman et de Round, qu'il essaie de concilier; il expose les idées de son maître, le célèbre professeur de l'Université de Berlin, Hans Delbrück.

A. S.

—

L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740), par G. Pariset. Paris, Colin, in-8 de xx-989 p.

On s'est si souvent plaint de la longueur démesurée des thèses de doctorat, que l'on n'ose presque plus servir ce lieu commun; ayons pourtant la franchise de dire qu'un ouvrage aussi énorme que celui qui nous occupe effraie et rebute le lecteur le plus courageux. C'est grand dommage, parce que le sujet est absolument nouveau pour le lecteur français, nous dirions même pour le lecteur allemand, car ce légendaire Roi-Sergent, qui nous a toujours été présenté comme un fantoche illettré, est, au contraire, teinté d'esprit philosophique (p. 81). « C'est une honte pour la chrétienté que l'Empereur ait conclu la paix avec les Turcs! » s'écriait un jour quelqu'un devant lui. — « Monsieur, répliqua le Roi, où avez-vous appris à conclure du particulier à l'universel, c'est-à-dire d'un seul à tous? » Et il écrivait à un pasteur maladroit : « Je crois que vous êtes un mauvais philosophe et que vous avez des concepts tout à fait faux. Je vous conseille donc d'acheter les œuvres de Wolf et d'étudier tout d'abord sa logique. » Frédéric II n'est donc pas le premier roi-philosophe, il avait de qui tenir. Les réformes militaires et financières de Frédéric-Guillaume ont solidement établi l'absolutisme royal. Dans un État centralisé comme la Prusse de cette époque, il n'y avait pas de place pour une Église tant soit peu autonome : les pasteurs ne sont que des fonctionnaires civils; la subordination du spirituel au temporel est complète. — Livre Ier : L'État tuteur de l'Église. Ch. I : La monarchie prussienne. Ch. II : Le Roi-Evêque. Ch. III : La religion de Frédéric-Guillaume Ier. Ch. IV : L'administration laïque de l'Église. Ch. V : Les sources du droit ecclésiastique. — Livre II : La constitution de l'Église. Ch. I : Les consistoires. Ch. II : Le clergé. Ch. III : Les fidèles. Ch. IV : Systèmes et confessions. Ch. V : L'union. — Livre III : Situation sociale de l'Église. Ch. I : La vie du pasteur. Ch. II : La discipline ecclésiastique. Ch. III : Le temporel. Ch. IV : Gens d'église. Ch. V : Les patronats. — Livre IV : Rôle social de l'Église. Ch. I : Le culte. Ch. II : L'enseignement. Ch. III : La justice. Ch. IV : L'assistance. — Livre V : La vie religieuse. Ch. I : Essai de statistique. Ch. II : Croyances populaires. Ch. III : Les idées théologiques. Ch. IV : L'affaire Wolf. — Livre VI : Les dissidents et les étrangers. Ch. I : Les sectes protestantes. Ch. II : Les catholiques. Ch. III : Les Juifs. Ch. IV : Les colons. — Conclusion (p. 817), suivie de trois appendices, dont le second (répertoire chronologique de la législation ecclésiastique prus-

Digitized by Google

sienne, de 1713 à 1740) remplit soixante-dix-huit pages (861-939). Une table onomastique permet de se retrouver dans ce consciencieux travail (p. 945-965), mais on regrette l'absence d'une table analytique des matières.

A. S.

—

Les Tchèques et la Bohême contemporaine. *Essai d'histoire et de politique*, par Jean Bourlier. Paris, Alcan, 1897, in-12 de x-263 p.

La Bohême est un pays pittoresque. Les Tchèques sont un peuple digne d'intérêt. Mais leur histoire est des plus compliquées et des plus enchevêtrées. Même actuellement le jeu des partis y est difficile à saisir, et ce n'est pas sans effort qu'on parvient à se rendre compte des tendances diverses qui règnent dans le pays. M. Bourlier essaie de donner à ses lecteurs une orientation. Est-elle toujours suffisante? Le *coup d'œil sur l'histoire*, qui commence avec le xve siècle, où Jean Huss et la bataille de la Montagne blanche sont mentionnés en deux lignes, ne semble pas atteindre la mesure convenable. L'auteur s'étend davantage sur les constitutions de 1861 à 1867, sur la politique tchèque depuis 1860, sur les partis des *Vieux* et des *Jeunes*, sur l'aristocratie en Bohême, et le mouvement antidynastique. Un chapitre entier est consacré au procès de l'*Omladina*. Le mouvement intellectuel est résumé en quelques pages intéressantes. Il en est de même du mouvement économique, agricole, commercial, industriel et financier. Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ses assertions et de ses vœux pour l'avenir de la Bohême.

X.

—

Une Éducation impériale : Guillaume II, par François Ayme. Paris, L.-Henry May, 1897, in-12 de 252 p.

M. François Ayme a été, pendant deux ans, professeur de français du prince Guillaume et de son frère le prince Henri, alors que les petits-fils de l'empereur d'Allemagne terminaient leurs études à Cassel. Il passa un mois en qualité de lecteur auprès de l'impératrice Augusta. De son séjour en terre germanique, de ses fréquentations princières, il a rapporté les éléments d'un volume qui ne présente malheureusement pas l'intérêt qu'on en pouvait attendre.

Le portrait de Bismarck est finement brossé, mais ne révèle aucun trait nouveau, aucune particularité inédite concernant le chancelier de fer. Le compte rendu des entretiens du professeur avec le prince Guillaume, transcrit d'une plume alerte, offre plus d'attrait et aurait certainement attiré l'attention publique, à l'époque déjà lointaine où l'on représentait le jeune empereur sous les traits d'un hurluberlu inintelligent, ne déployant son activité que pour faire sonner des alertes matinales ou nocturnes dans les casernes de Berlin.

Il était superflu, semble-t-il, dans un ouvrage de ce genre, de multiplier l'exposé des idées personnelles à l'auteur. L'enfance de Guillaume nous intéresse davantage que les théories de son professeur sur la Révolution française. Par une contradiction assez amusante, M. Ayme, qui ridiculise de son mieux le fétichisme qu'inspirent les souverains à leurs sujets dans les pays monarchiques, confesse en termes dithyrambiques l'admiration qu'il conserve pour son impérial élève et pour feu l'impératrice Augusta.

Digitized by Google

On ne s'attendait guère, étant donné le titre du volume, à y trouver des considérations politiques sur le « Seize mai. » C'est au moment de quitter l'Allemagne que la nouvelle de la dissolution du Parlement français parvint aux oreilles de M. Ayme, qui enfle la voix pour juger cet événement : « En 1870 et en 1877, à sept ans de distance, je revenais d'outre-Rhin en France, l'âme navrée. La première fois, mon retour était causé par les désastres militaires; la seconde, c'était une catastrophe plus funeste peut-être. Je frissonnais à l'évocation des luttes fratricides en perspective.... Toutefois, je n'eus pas une seconde de défaillance. J'étais résolu de combattre jusqu'à la dernière extrémité pour conserver nos libertés conquises » (p. 246). Disons cependant que les pages ridicules de l'ouvrage ne dépassent pas le chiffre de dix ou douze, et que les autres sont d'une lecture facile.

R. L.

—

Pierre le Grand. *L'Éducation. L'homme. L'œuvre*, par K. Waliszewski. Paris, Plon et Nourrit, 1897, gr. in-8 de viii-633 p.

Pierre le Grand a le droit d'occuper une place dans l'histoire du monde. On a déjà essayé, en dehors de la Russie, d'esquisser sa grande figure et son œuvre gigantesque. Parmi les ouvriers de la première heure, il convient de nommer l'Américain Schuyler.

Mais il restait encore beaucoup de chemin à faire : M. Waliszewski n'a pas reculé devant de laborieuses recherches. Ce sont surtout les Archives du quai d'Orsay qui lui ont fourni de l'inédit. Auparavant il lui avait fallu compulser et soumettre à la critique une masse énorme d'imprimés, documents, livres, brochures.

A cette richesse de matériaux, l'auteur joint un grand talent d'exposition. La partie la plus originale de son livre est celle qui traite du tsar Pierre considéré comme homme. Grand problème pour le psychologue que ce fondateur d'empire, qui tient du barbare et qui joue au réformateur ! Problème d'autant plus difficile, que ce personnage complexe a son estampille toute faite parmi les historiens russes. M. Waliszewski a tenu compte de leur opinion, mais il ne s'est inféodé à personne. Sa manière de voir est neuve : il trouve dans Pierre Ier non pas précisément du génie, mais beaucoup de petites idées sur beaucoup de petites choses, et cela dans une mesure transcendante ; le tsar aurait été un touche-à-tout de premier ordre, il n'aurait pas eu le don sublime de la synthèse. Il ne faut pas songer à discuter ici cette opinion, mais telle qu'elle est présentée par l'auteur, elle mérite certainement d'attirer l'attention.

Après l'homme vient son œuvre. L'œuvre de Pierre le Grand a été énorme, multiple. Il a changé de fond en comble la vie russe, donné une nouvelle orientation à la politique extérieure, fait de larges emprunts aux étrangers et introduit la Russie dans le concert européen. Il est difficile de résumer tant de choses en quelque trois cents pages. Le champ, déjà très vaste par lui-même, s'agrandit chaque fois qu'il faut revenir sur le passé, et la valeur des réformes ne se laisse pas saisir sans cette comparaison. Aussi cette seconde partie du livre paraît-elle avoir moins d'ampleur que la première. Malgré cela, elles s'enchaînent bien toutes deux et s'expliquent mutuellement. X.

Digitized by Google

Pic de la Mirandole en France (1485-1488), par Léon Dorez et Louis Thuasne. Paris, E. Leroux, 1897, in-18 de 218 p. (Dans la *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie*, publiée sous la direction de M. Kaempfen, directeur des Musées nationaux).

Deux excellents travailleurs ont mis en commun leurs mutuelles trouvailles, et de cette féconde association est sorti un volume fort curieux. M. Thuasne a trouvé dans la correspondance des nonces apostoliques à la cour de Charles VIII des passages qui jettent un jour tout nouveau sur une des plus intéressantes périodes de la vie de Pic de la Mirandole, celle qui suivit l'éclat des thèses romaines. De son côté, M. Léon Dorez découvrait, dans la bibliothèque du séminaire archiépiscopal de Malines, le procès-verbal des audiences tenues par la commission pontificale chargée d'examiner les propositions les plus suspectes du hardi philosophe. Ces importants documents, qui se complètent les uns les autres d'une manière si heureuse, sont précédés d'un simple récit des faits, assez étendu pour donner au lecteur l'explication des pièces latines et françaises imprimées à l'Appendice (p. 106-203), mais, comme nous en sommes avertis dans l'*Avant-propos*, l'examen du fond même du débat a été presque entièrement réservé et fera l'objet de l'un des chapitres du prochain livre de M. Dorez sur Jean Pic de la Mirandole. En attendant cette complète monographie, on lira avec plaisir le petit volume précurseur où tout est digne d'attention : les quatre chapitres intitulés : *Études de Pic*, *Séjour à Florence*, *Premier séjour en France*, 1485-1486, *Les neuf cents thèses*, *Second voyage de France* (1487-1488), les cinq documents inédits (Lettre d'Alessandro Cortese à Pic (1487), lettre d'Ermolao Barbaro à Roberto Salviati (4 mars 1487), lettre de Michel Marulle à Pic (5 juillet 1488), procès de Pic (20 février-31 juillet 1487), extraits de la correspondance des nonces d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise et relatifs à l'arrestation de Pic et à sa détention dans le donjon de Vincennes (1488), la pièce si peu connue (lettre dédicatoire de l'astrologue Simon de Phares au roi Charles VIII (1490), enfin (aux *Additions et corrections*) les morceaux suivants, dont le second a surtout paru remarquable à divers critiques, et, parmi eux, au plus éminent de tous, M. Léopold Delisle (*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, *bulletin* de mars-avril 1897, p. 247-248) : *Pedro Gascia et l'Apologie; Notes biographiques sur Robert Gaguin; Note sur l'orateur, à Paris, du duc de Milan, en 1488; Démêlés de l'Université de Paris avec les abbés de Saint-Germain des Prés; Note sur quelques-uns des manuscrits cités.*

T. de L.

Trois éducations princières au dix-septième siècle, par le P. Henri Chérot. Paris, 1896, Société de Saint-Augustin, gr. in-8 de 302 p.

C'est une très heureuse idée qu'a eue le savant jésuite de résumer en trois personnages, le grand-père, le père et le petit-fils, tous les principes et les usages de la grande éducation de la jeunesse il y a deux siècles. Quand les modèles choisis sont le grand Condé et sa descendance directe, « l'intérêt s'augmente du renom des personnages et de leurs entours, en même temps que les documents

Digitized by Google

abondent pour qui sait les découvrir et les mettre en œuvre. » Le P. Chérot n'a négligé aucune source; et il a pu puiser largement à la plus abondante, celle dont le possesseur vient de disparaître, laissant après lui le souvenir impérissable d'un grand guerrier, d'un prince libéral entre tous, d'un artiste et d'un historien.

Ce sont les grands-oncles du duc d'Aumale dont il est uniquement question dans ces pages : Louis de Bourbon, — le grand Condé, — élevé non sans austérité au collège de Sainte-Marie à Bourges, et gardant de cette empreinte provinciale les fortes convictions religieuses qu'il retrouvera à la fin de sa vie; Henri-Jules, son fils, dont l'enfance, grâce aux troubles de la Fronde, se passe en partie à l'étranger et dont l'éducation se partage entre Namur, Anvers et Bruxelles, au milieu des rivalités qui divisaient dans les Flandres jésuites et universitaires; Louis, duc de Bourbon, son petit-fils, brillant élève du célèbre collège de Clermont, où il prit le goût de cette culture classique raffinée et de ce respect des modèles antiques, qui semble à jamais perdu aujourd'hui. Et comme trait commun, il faut noter que ces trois princes, en plein siècle de Louis XIV, ne répudièrent point l'éducation commune et publique, ayant le même régime et les mêmes maîtres que le vulgaire, frayant en Berry avec de petits bourgeois, en Belgique avec des armateurs et des marchands, à Paris avec des fils de parlementaires et même d'artisans. On trouve ainsi dans le livre du P. Chérot une foule de traits de mœurs, qui ne valent que par le détail et qui sont toujours appuyés sur des documents. Aucun lecteur ne se repentira d'avoir été les y chercher.

G. Baguenault de Puchesse.

Une Cour et un aventurier au XVIIIe siècle. *Le baron de Ripperda*, par M. Gabriel Syveton. Paris, Leroux, 1896, in-12 de XIII-309 p.

Le tableau de la cour d'Espagne en 1724, sous le roi Philippe V, et les projets d'avenir que caresse la reine Élisabeth Farnèse, tel est le début de ce livre. Comment ses projets sont servis par un homme politique roué et retors, le baron de Ripperda, et quels événements caractérisent son passage aux affaires, telles sont la suite et la fin de cette étude.

Ayant des vues en Italie pour l'établissement de ses fils et pour sa propre sécurité plus tard, la reine d'Espagne cherche l'appui nécessaire d'une des grandes puissances européennes pour parvenir à son but; d'abord la France, ensuite l'Autriche. — Cette dernière politique étant préconisée par Ripperda, elle le conduit au pouvoir. D'origine hollandaise (chap. Ier-VII), envoyé officiel de son pays à Madrid, il passe bientôt au service de l'Espagne, qu'il servait déjà sous main depuis longtemps. Protestant, il se fait catholique; puis il part pour Vienne, en 1725, négocier l'alliance entre Philippe V et l'Empereur (chap. II). En 1726, revenu à Madrid, il occupe le ministère (chap. III) et cumule tous les secrétariats d'État, en même temps qu'il est comblé de dignités. Mille embarras l'attendent et mille déceptions l'atteignent; il entasse fautes sur fourberies, et outrecuidances sur mensonges; aucune de ses réformes n'est viable, aucun de ses plans n'est applicable. Il ne peut lutter contre la France et l'Angleterre réunies. Des malversations ouvrent les yeux de Philippe V; Ripperda est arrêté. Deux ans après il s'évade, passe au Maroc, prend du service auprès

Digitized by Google

des musulmans et meurt à Tétuan, en 1737, fort oublié.

Voilà bien « l'aventurier » que voulait peindre M. Syveton ; il achève son tableau d'une « Cour » au XVIIIe siècle, dans un dernier chapitre, en conduisant l'histoire de cette maladroite alliance austro-espagnole jusqu'à sa rupture, en 1729.

Beaucoup de documents importants ont passé entre ses mains, il a recueilli une foule de renseignements historiques qu'il met en valeur avec habileté, il raconte agréablement les aventures presque incroyables de cet extraordinaire ministre, et il se débrouille à merveille dans l'écheveau compliqué de cette diplomatie obscure. Peut-être pourrait-on lui demander une langue un peu plus claire et un style moins précieux, moins à facettes, comme lorsqu'il parle « d'obséquiosité bégayante » et de « compagnonnerie crapuleuse. » Cette forme n'est pas très agréable ; le fond l'est davantage.

G. DE G.

—

Deux victimes des Septembriseurs : *Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais*, par Louis AUDIAT. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1897, in-8 de 451 p.

Il appartenait à l'érudit auteur de tant de précieuses monographies saintongeoises de raconter enfin, avec les développements qu'elle comporte, l'histoire de l'église de Saintes sous le dernier de ses évêques. Pour éclairer sa route, il lui a suffi de consulter ses notes, ses écrits, ses souvenirs, riches matériaux du travail à entreprendre. C'est donc sur un terrain longtemps préparé que M. L. Audiat nous amène, et nous pouvons, sous sa conduite, nous y avancer avec confiance.

Des trois branches de la famille de La Rochefoucauld qui figurent dans les premières années de la Révolution, il n'est pas de physionomies plus touchantes que celles de ces deux frères, l'un évêque de Saintes, l'autre évêque de Beauvais, dont la vie fut marquée par une affection constante et réciproque et qui moururent tous deux dans le même massacre, parce qu'ils ne consentirent ni à vivre séparés, ni à se survivre l'un à l'autre. M. Audiat les a traités comme ils l'eussent souhaité eux-mêmes : il les a réunis dans le même livre comme dans la même biographie. C'était presque une nécessité : pourtant on ne s'étonnera pas que M. Audiat, l'érudit de Saintes, ait donné le pas dans ses recherches à l'évêque de Saintes, et que celui de Beauvais ne retrouve qu'au moment de sa mort le rang et l'importance que l'auteur lui marchande un peu pendant sa vie.

Le premier point à éclaircir était la date de naissance des deux frères. François-Joseph, évêque de Beauvais, naquit à Angoulême le 28 février 1736, et non en 1735 suivant l'almanach royal, ou en 1727 suivant l'inscription des Carmes. Pierre-Louis, évêque de Saintes, naquit, lui, le 12 octobre 1744, au château du Vivier, jadis du Périgord, et fut baptisé le lendemain à Saint-Cybard-le-Peirat, pauvre bourg abandonné : son acte de baptême a été conservé. Il était le dixième enfant de Jean de La Rochefoucauld. Et, dès maintenant, comme il le fera souvent dans la suite du récit, M. Audiat nous transporte au milieu de ces paysages et nous en donne une vivante et pittoresque description.

Digitized by Google

Pierre-Louis fit ses études à Navarre, prit sa licence en théologie, fut nommé prieur de N.-D. de Nanteuil-le-Haudouin : son frère, devenu évêque de Beauvais, le prit pour vicaire général. Tour à tour abbé de Sainte-Croix à Bordeaux, abbé de Vauluisant, agent général du clergé et agent très actif, ce fut sur la recommandation de l'Assemblée que le roi (14 octobre 1781) le désigna pour le siège épiscopal de Saintes. Ses règlements synodaux, ses réformes, la protection qu'il accorde aux communautés religieuses (ce n'était pas partout l'ordinaire, même de la part des évêques), son séjour au château de Crazannes, où il donne l'hospitalité à son frère, les attaques des jansénistes, remplissent la vie de Pierre-Louis jusqu'à la réunion des États généraux où il est élu député.

C'est le temps des désordres et des émeutes : nous y voyons figurer Jacques Roux, ce prêtre intrus et mal famé qui, avec Claude Bernard, prêtre marié, accompagnera Louis XVI à l'échafaud. Pierre-Louis proteste contre la constitution civile ; il signe l'*Exposition des principes*. On le dénonce, on interdit son mandement ; ce qu'on faisait à Saintes, on le faisait aussi à Beauvais. M. Audiat cite une lettre où l'évêque de Saintes raconte de façon saisissante la fameuse séance du 4 janvier 1791. Vient alors l'histoire du serment dans le diocèse, le remplacement des réfractaires, l'élection de Robinet à l'épiscopat de la Charente-Inférieure et cette série de chapitres (XIX-XXVI) qui nous offre le triste récit des avanies qui accueillent l'intrus, mais aussi les persécutions qui commencent.

Pierre-Louis et son frère étaient restés fermes. Après le 10 août, l'évêque de Beauvais fut arrêté le premier ; le second voulut avoir le même sort. Nous arrivons enfin aux scènes du massacre, dont M. Audiat, à force de méthode et de soigneuse analyse, a donné un récit presque nouveau.

Nous ne pouvons qu'indiquer rapidement tous ces points. Dix pièces justificatives, dont les principales sont relatives aux troubles, terminent le volume, auquel M. Audiat a ajouté une excellente table onomastique. Ce n'est pas seulement la vie d'un évêque, c'est l'histoire très documentée d'un diocèse.

VICTOR PIERRE.

Une fiancée de Napoléon. *Désirée Clary, reine de Suède*, par la comtesse D'ARMAILLÉ, née Ségur. Paris, Perrin, 1897, in-16 de 273 p.

Tant de livres, histoires, mémoires, ont paru depuis quelque temps sur Napoléon, qu'on ne peut plus guère faire de sa vie si connue le sujet exclusif d'un ouvrage ; mais si l'on ne peut plus accorder au grand despote une place unique, prépondérante, on peut satisfaire la curiosité du public et les exigences des éditeurs en s'attachant à quelque personnage secondaire dont l'existence, par quelques liens, s'est trouvée mêlée à la sienne. C'est ainsi qu'il y a peu de mois on nous a donné un volume sur la reine Hortense, c'est ainsi qu'aujourd'hui Mme la comtesse d'Armaillé vient nous parler de Désirée Clary. Mme d'Armaillé a eu la main heureuse. La matière du volume est intéressante, et c'est sans efforts, tout naturellement, forcément, que Napoléon y tient une grande place et qu'il apparaît sous un aspect nouveau. C'est comme un petit roman sentimental que commence le livre, par l'amour du jeune et vaillant général de brigade pour la fille d'un négociant de Marseille. Cet

Digitized by Google

amour paraît vivement partagé, et Bonaparte se plaît à former des rêves de bonheur auxquels il donne pour théâtre, loin du bruit, loin du monde, un manoir champêtre que crée son imagination, un nid délicieux où il doit, près de la citoyenne Désirée Clary, suivant le style de l'époque, passer des jours filés d'or et de soie. Désirée ne doutait pas de la sincérité de son amant. Hélas! un séjour à Paris, une absence trop vite consolée par la présence de Joséphine de Beauharnais, détruisirent les tendres illusions de la jeune fille. Alors, paraît-il, à l'amour trahi succéda un désir de vengeance. On lui présenta Bernadotte : « J'ai consenti à l'épouser, écrivait-elle, lorsqu'on m'a dit qu'il était homme à tenir tête à Napoléon. »

Désirée avait bien choisi, et c'est l'antagonisme des deux guerriers dont les chapitres suivants nous offrent le curieux récit, mêlé d'épisodes empruntés à la vie privée de la jeune femme. Mais Mme Bernadotte avait-elle entièrement oublié le passé? On peut en douter; sa persistance à demeurer à Paris, sa répugnance à rejoindre son mari, sont peut-être les indices de la puissance d'anciens souvenirs. Désirée Clary put trouver qu'elle était trop vengée quand elle vit Bernadotte prendre les armes contre la France. Elle retarda tant qu'elle le put le moment de porter une couronne qu'elle n'ambitionnait pas. Si la première partie de sa vie offre un intérêt historique et parfois romanesque, il n'en est plus de même des trente années que Désirée eut à passer près du roi Charles-Jean, repentant, semble-t-il, de sa défection et sujet à de terribles accès de fureur. Il mourut en 1844, avec la certitude de voir son fils lui succéder. Sa veuve ne le suivit qu'en 1860. Elle était restée catholique et avait résisté à tous les conseils qui la poussaient vers le luthéranisme (p. 271). C'est ce qu'on ne pouvait guère espérer, car aucune cérémonie religieuse n'avait, paraît-il, sanctionné son mariage, et elle s'était alors montrée assez indifférente à toutes pratiques pieuses (p. 77).

Il arrive souvent qu'un auteur qui s'occupe assidûment d'un personnage prend fait et cause pour lui en toute occasion. Il faut louer Mme d'Armaillé de la constante impartialité avec laquelle elle nous peint Désirée Clary. Elle ne la poétise jamais. Elle la montre telle qu'elle lui est apparue : aimant le luxe, les plaisirs, les frivolités de la vie parisienne, mais ne donnant aucune prise à la médisance. Le livre, bien écrit, bien composé, est d'une lecture fort attachante. Peut-être, dans sa dernière partie, offre-t-il trop d'emprunts à des mémoires bien connus : Mme d'Armaillé cite abondamment Rochechouart. D'après lui, page 191, elle nous donne un portrait qu'elle a oublié avoir déjà mis sous nos yeux (p. 74).

TH. DE P.

Le Général Souham (1760-1837), par René FAGE. Paris, Alphonse Picard, 1897, in-8 de VIII-204 p.

Un érudit, qui a déjà publié d'importants travaux sur le Limousin, M. René Fage, a entrepris de restituer au général Souham sa physionomie véritable et son rôle historique, que les *Mémoires* de ses contemporains et notamment ceux du général Thiébault avaient quelque peu dénaturés.

Souham appartenait à une famille bourgeoise de la petite ville de Lubersac; il servit quatre ans dans les

Digitized by Google

cuirassiers du roi et ne fut pas gendarme, comme l'ont prétendu ses biographes. Quand la Révolution éclata, Souham se rangea du côté des Jacobins. Élu en 1791 lieutenant-colonel commandant le 2e bataillon de la Corrèze, il prit part aux opérations dans le Nord, fut nommé général, commanda la place de Dunkerque investie, s'empara de Marchiennes et de Menin, envahit la Hollande. Mais il avait servi sous les ordres de Moreau et de Pichegru ; et, au moment de la découverte du complot de 1804, Napoléon fit arrêter Souham, « prévenu de conspiration contre l'État. » On ne releva aucune charge sérieuse contre lui, mais il resta cependant longtemps en disgrâce. Enfin l'empereur, qui faisait grande consommation de généraux, songea à lui pendant l'expédition d'Espagne, et lui confia une division. Il se distingua dans plusieurs combats, fut blessé à Vique et rentra en France avec le titre de comte. Il devait s'illustrer encore à Lutzen et à Leipzig. Son attitude à Essonne lui valut de sévères critiques et d'implacables inimitiés. Il est incontestable que son courage civique n'était pas à la hauteur de sa bravoure militaire. Il ne sut être indépendant, fidèle et digne, ni devant Napoléon ni devant Louis XVIII, et ses défaillances affaiblissent l'éclat de sa renommée.

Il faut savoir gré à M. René Fage d'avoir publié cette monographie, très documentée, de l'un des généraux de la Révolution et de l'Empire dont l'histoire n'était pas encore définitivement « fixée. »

ROGER LAMBELIN.

—

P.-J. Proudhon, *sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, par Arthur DESJARDINS, membre de l'Institut. Paris, Perrin et Cie, 1896, 2 vol. in-12 de 303 et 279 p.

Nous n'avions jusqu'ici que des ébauches sur le célèbre révolutionnaire Proudhon. La meilleure, celle de Sainte-Beuve, pèche par excès d'indulgence. Un grand portrait, exact, complet et définitif, manquait. Désormais nous l'avons, signé par un écrivain aussi distingué philosophe qu'éminent magistrat, M. Arthur Desjardins. Serrant de près les sophismes du « premier socialiste français, » ce livre ne plaira pas aux chefs actuels du socialisme.

Il se divise en deux parties : la biographie et la doctrine.

Dans la première, grâce à la correspondance nombreuse laissée par Proudhon, fort bien utilisée par M. Desjardins, on suit pas à pas les événements, soit intimes, soit publics, de cette vie agitée. Pas un de ses gestes, et même pas une de ses pensées de derrière la tête, n'échappe à l'investigation du lecteur. A tout instant éclatent et son incommensurable orgueil et les plus flagrantes contradictions. Par contre, on se plaît à lui reconnaître des vertus privées incontestables comme père et comme époux. Souvent aussi il fit entendre un langage plein de bon sens. Mais qui l'absoudra d'avoir, à la légère, forgé tout un arsenal de guerre civile et de destruction sociale ? M. Desjardins porte sur ce génie du paradoxe un jugement vraiment magistral, qui est le cœur même de son travail, et qu'il faut lire en entier (t. II, p. 92-98). Proudhon, dit-il en substance, fut un écrivain de premier ordre. Ce plébéien sculpte sa phrase avec l'art des grands classiques; à cet égard, on

Digitized by Google

pourrait dire qu'il n'eût pas été déplacé à l'Académie française. Ce n'est rien de trouver trois ou quatre paradoxes; il faut les parer de couleurs magiques capables d'ensorceler la foule. Il fut par-dessus tout un dialecticien de première force. Qu'il est difficile de trouver le point faible dans la chaîne serrée de ses sophismes! Personne ne mit avec plus de vigueur au pied du mur les économistes et les jurisconsultes. Mis en demeure lui-même de faire son exposé dogmatique, il se dérobe. Les contradictions lui sont fréquentes. Étonnamment doué pour saisir les côtés faibles des systèmes, y compris les siens, quand il avait réfuté les autres, il commençait à se quereller lui-même.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Desjardins examine et réduit à néant les théories proudhoniennes en les classant sous ces trois titres : *Proudhon contre la propriété*, *Proudhon contre le gouvernement* et *Proudhon contre Dieu*. La réfutation sur tous ces terrains était déjà à moitié faite par Proudhon lui-même. M. Desjardins y ajoute quelques développements éloquents, où il pousse le socialisme jusque dans ses derniers retranchements. Les arguments qu'il emploie sont vigoureux et on ne saurait trop les retenir pour la lutte quotidienne contre des doctrines de plus en plus audacieuses.

JOSEPH SEPET.

—

Pasteur. *Histoire d'un esprit*, par E. DUCLAUX, membre de l'Institut de France, directeur de l'Institut Pasteur. Paris, Masson et Cie, in-8 de VII-395 p.

Difficilement un ouvrage pourrait mieux que celui-ci se présenter au public dans des conditions propres à exciter l'intérêt : titre plein de promesses, auteur éminemment capable de les réaliser, que pourrait-on souhaiter de mieux? L'esprit qu'il s'agit de faire connaître est certes des plus grands qui aient jamais paru ; son rayonnement toujours croissant pendant un tiers de siècle avait si bien rempli le monde, que lorsque naguère il disparut ce fut un deuil universel : il sembla que la nuit se faisait dans tout un des domaines de l'esprit humain. Celui qui entreprend de nous décrire ses efforts, ses luttes et ses succès est le disciple favori, l'assistant et le collaborateur du maître pendant de longues années, et le plus autorisé de ceux qui se sont partagé l'empire de cet Alexandre. C'est véritablement un témoin de sa vie scientifique qui vient ici nous raconter Pasteur, et il n'attend pas pour parler que le temps ait altéré ses souvenirs, que ses propres réflexions, que les travaux ultérieurs aient modifié les points de vue; c'est au moment même où son héros vient d'entrer dans le passé, alors que d'autres témoins en grand nombre peuvent encore lui prêter leur assistance, et pourraient au besoin le contrôler ; c'est, en un mot, lorsque ce passé est aussi près que possible du présent, qu'il entreprend de le fixer.

Voilà certes beaucoup de conditions favorables : elles donnent à ce livre la valeur d'un document comme il y en a bien peu dans l'histoire des sciences. C'est, pourrait-on dire, un *instantané* que nous avons sous les yeux.

M. Duclaux, dans un avant-propos, s'excuse d'avoir écrit ce livre : excuse peu nécessaire, d'après ce que nous venons de dire, mais qui lui donne l'occasion de résumer en quelques mots son sujet : « J'ai eu pour cela, dit-il, deux raisons. La première est

Digitized by Google

que Pasteur n'est pas un savant comme les autres. Sa vie scientifique a une admirable unité ; elle a été le développement logique et harmonieux d'une même pensée. Sans doute, il ne savait pas, quand il faisait ses premières études de cristallographie, qu'il aboutirait un jour à la prévention de la rage. Mais Christophe Colomb ne savait pas non plus, en partant, qu'il découvrirait l'Amérique. Il devinait seulement qu'en allant toujours dans la même direction il trouverait quelque chose de nouveau. Ainsi a fait Pasteur.

« Ma seconde raison est que, dans le détail, cette vie scientifique n'est pas moins intéressante que dans son ensemble.... Pasteur a rencontré bien des difficultés et des obstacles.... Il est curieux de voir comment Pasteur les a tournés ou évités.... A la fois audacieux et prudent, se trompant parfois et longuement, mais constamment ramené dans le vrai chemin par cette sévère méthode expérimentale dont il a si souvent parlé avec reconnaissance, il reste toujours digne d'admiration et digne aussi de servir d'exemple. C'est moins pour faire un panégyrique que pour en tirer un enseignement que j'ai essayé d'écrire son histoire. »

Rien n'est plus exact que ce résumé, et rien n'est plus intéressant que d'en suivre le développement; car, à toutes les circonstances favorables que nous avons énumérées, il faut en joindre une autre : l'auteur n'est pas seulement très maître de son sujet; il a, de plus, un talent merveilleux pour le présenter d'une manière à la fois complète, claire et pittoresque. Plus d'un lecteur, sans doute, ouvrira le livre avec l'intention de le parcourir rapidement pour avoir une idée générale de ce qu'a fait cet homme dont on parle tant; bien peu, je pense, le fermeront sans l'avoir lu d'un bout à l'autre.

Pour ne pas paraître, moi aussi, faire un panégyrique, je chercherais querelle volontiers à M. Duclaux au sujet de certains passages sur l'inutilité des discussions scientifiques, sur la valeur des théories uniquement bornée à l'utilité des résultats qu'on en tire, etc., passages qui flairent bien un peu le scepticisme. Mais il a sans doute un peu forcé l'expression, et il ne faut pas la prendre trop au pied de la lettre. J'aime mieux chercher sa véritable pensée à cet égard à l'avant-dernière page du livre, lorsque, parlant d'une théorie de M. Metchnikoff, il la qualifie de théorie non seulement séduisante, mais vraie dans ses plus menus détails.

E. Vicaire.

Répertoire méthodique du moyen âge français. *Histoire, littérature, beaux-arts*, par A. Vidier (Extrait du *Moyen âge*). 2e année, 1895. Paris, Émile Bouillon, 1896, in-8 de 191 p.

A mesure que la production historique va se multipliant, la nécessité se fait de plus en plus sentir de répertoires qui permettent à chacun de trouver facilement les ouvrages à consulter sur tel sujet, de se tenir au courant de ce qui se publie sur telle ou telle matière. De là le développement que prend à notre époque et que tend à prendre chaque jour davantage la bibliographie : bibliographies rétrospectives ou périodiques. Un de nos collaborateurs ici même a signalé aux lecteurs de la *Revue* l'excellent *Manuel* où M. Langlois faisait le bilan de la bibliographie historique à notre époque (octobre 1896, t. LX, p. 592-595). Aujourd'hui c'est sur l'un

Digitized by Google

des instruments bibliographiques dont s'occupait M. Langlois que nous voulons appeler l'attention.

Nous ne possédions jusqu'ici aucun recueil où l'on trouvât enregistrées chaque année les publications relatives au moyen âge français.

Des travaux beaucoup trop généraux, comme l'ancienne *Année historique* de M. Zeller, disparue d'ailleurs depuis longtemps; l'aperçu critique publié dans les *Jahresberichte* de Jastrow ; les listes incomplètes nécessairement et par nature même données dans certains recueils, comme la *Bibliothèque de l'École des chartes;* les renseignements fournis par les revues historiques, eux aussi incomplets et ne se restreignant d'ailleurs pas soit à une période, soit à un pays déterminé, ne pouvaient satisfaire aux besoins du public érudit.

L'un des directeurs du *Moyen âge*, M. Prou, s'est préoccupé de combler cette lacune et de faire dans ce recueil une large place à la bibliographie technique du moyen âge français. L'idée était excellente ; la difficulté était de trouver quelqu'un qui eût les connaissances, l'énergie et le dévouement nécessaires pour mener à bien une pareille besogne Cette tâche lourde et périlleuse n'a point effrayé le courage d'un jeune élève de l'École des chartes, M. A. Vidier, qui, en même temps qu'il suivait les cours de l'École et préparait sa thèse, a rassemblé les matériaux de cette bibliographie.

Du premier coup, M. Vidier a su atteindre des résultats fort satisfaisants. Son premier fascicule, que nous n'avons point reçu aux bureaux de la *Revue* et dont nous n'avons point à parler (Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVII, p. 224-225), donnait en cent dix-huit pages plus de trois mille trois cents indications sur les publications de l'année 1894. Dès la seconde année, voici que les proportions du travail ont augmenté singulièrement, et en cent quatre-vingt-onze pages, M. Vidier nous apporte cinq mille cent et quelques indications relatives à la production de 1895.

A l'exemple d'un excellent modèle qu'il avait sous les yeux (la bibliographie contenue dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*), M. Vidier adopte pour sa publication l'ordre méthodique. Nous lui en savons gré, parce que c'est le système le plus pratique pour un répertoire de ce genre. D'ailleurs les difficultés inhérentes à un classement méthodique et par là même arbitraire sont singulièrement atténuées par la table alphabétique de matières qui termine la publication.

Le répertoire est divisé en sept sections, dont chacune comporte plusieurs chapitres. En voici le tableau : Section I. *Histoire générale*. Ch. I. Histoire par époques. — II. Géographie historique. — III. Histoire économique. — IV. Histoire des familles. — Section II. *Histoire de la civilisation*. Ch. I. Institutions et droit. — II. Mœurs et usages. — III. Légendes et superstitions. — Section III. *Histoire religieuse*. Ch. I. Histoire générale. — II. Institutions et liturgie. — III. Hagiographie. — IV. Paganisme, hérésie, Juifs. — V. Ordres religieux et militaires. — Section IV. *Philologie, sciences et histoire littéraire*. Ch. I. Celtique et basque. — II. Philologie romane. — III. Sciences et littérature latines. — IV. Littérature en langue vulgaire. — Section V. *Beaux-arts*. Ch. I. Généralités. — II. Archéologie (divers). — III. Peinture et musique. — IV. Archéologie préhistorique. — Section VI. *Histoire et archéologie*

Digitized by Google

locales. Ch. I. Nord-ouest. — II. Nord-est. — III. Centre. — IV. Sud-ouest. — V. Sud-est. — Section VII. *Sciences auxiliaires de l'histoire*.— Ch. I. Bibliographie et bibliophilie. — II. Archives, bibliothèques, musées. — III. Historiographie. — IV. Épigraphie, paléographie, diplomatique. — V. Sigillographie. — VI. Héraldique. — VII. Numismatique.

Quand un ouvrage lui paraît rentrer à la fois dans deux sections, M. Vidier n'hésite pas à faire rappel d'une section à l'autre. Comme il indique, toujours à l'imitation de la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, les comptes rendus publiés pour chaque ouvrage, il arrive naturellement que des publications qui avaient figuré dans le répertoire de l'année antérieure sont de nouveau représentées dans celui-ci; dans ce cas M. Vidier a bien soin de renvoyer au numéro sous lequel se trouve coté l'ouvrage dans le répertoire antérieur. Pour ces comptes rendus, tantôt M. Vidier en indique l'auteur et tantôt il le passe sous silence, sans qu'il semble avoir de règle fixe à cet égard, ou du moins sans que les raisons qui le déterminent apparaissent assez clairement. Ce n'est là qu'une petite critique; j'en dois adresser quelques-unes du même genre à l'auteur du *Répertoire*. Les fautes typographiques nombreuses dans le premier fascicule, ne le sont pas moins dans celui-ci : par exemple, au n° 573, au lieu de *Rhemlande*, c'est *Rheinlande* qu'il fallait écrire; au n° 1033, *exposita* est pour *esposita;* au n° 1059, *Dazu antike*, pour *Das antike;* au n° 2037, *Rozprawywyz dialu* pour *Rozprawy wydzialu;* au n° 2059, *Kundschreiben* pour *Rundschreiben;* au n° 4454, *Toukopisei* pour *Roukopisei;* au n° 1171, le grec est outrageusement défiguré. Ces incorrections sont plus graves quand elles changent un nom propre : n° 155, *Sanzy Escartin* pour *Sanz y Escartin;* n° 590, *J. de la Tour* pour *Imbart de la Tour;* au n° 1231, *Lemkhuhl* pour *Lehmkuhl;* n° 2425, *Scheegans* pour *Schneegans;* n° 2700, *Durieu* pour *Durrieu;* n° 478, *Ayrolles* pour *Ayroles;* n° 4793, *Madin* pour *Medin*, etc. Mgr Barbier de Montault est appelé tantôt correctement, tantôt B. de Montault, tantôt Barbier de Montaut. De même, tantôt M. Vidier écrit *Revue générale, Bruxelles* (n° 153), tantôt *Revue générale de Belgique* (n° 157). A côté de la correction typographique, nous engagerons l'auteur à veiller à ne pas introduire dans son répertoire des éléments parasites; je sais qu'il n'est pas toujours facile de savoir quelle est la valeur d'un ouvrage et s'il mérite de figurer dans une bibliographie. Pour le n° 304, le nom même de l'auteur aurait dû prévenir M. Vidier et l'empêcher d'accepter dans son répertoire le roman de M. J. de Glouvet. D'autre part, l'on ne voit pas bien quel titre peut avoir à figurer dans un *Répertoire du moyen âge français* l'encyclique de Léon XIII sur les études bibliques (n° 2059). Encore une fois, ce ne sont là que des minuties sur lesquelles il était de mon devoir de critique d'attirer l'attention de l'auteur, mais qui ne sauraient déprécier un travail extrêmement méritoire, ni diminuer la reconnaissance que tous les hommes d'étude doivent à celui qui se donne tant de peine pour diminuer la leur.

E.-G. Ledos.

—

Les Débuts de l'Imprimerie à Montpellier, par Émile Bonnet. Montpellier, G. Firmin et Montane, in-8 de XII-202 p. et 6 pl.

Nous avons eu l'occasion d'applau-

Digitized by Google

dir la savante communication faite au congrès de Montpellier, nous sommes d'autant plus à l'aise pour louer le livre. Il se présente avec un apparatus admirable. Dès la couverture même on voit que les maîtres imprimeurs de Montpellier n'ont pas déchu de leurs prédécesseurs.

Examinant avec soin les documents, M. Bonnet a eu la bonne fortune d'en découvrir un qui fait remonter l'impression à Montpellier au mois d'avril 1577. Mais la presse était encore anonyme. C'est Jean Gillet qui signa le premier en 1594. Sa maison et ses productions sont l'objet de soigneuses notices accompagnées d'excellentes reproductions typographiques.

Nous apprenons ensuite que François Chouet n'a probablement pas exercé la profession d'imprimeur, mais bien plutôt celle de libraire, tandis qu'Antoine Blanc imprima au moins quatre volumes à Montpellier. C'est à lui qu'arriva une bizarre aventure. Il ne put jamais tirer plus de quatre écus d'un poète, dont il dut se résoudre à vendre « les sonnets et quatrains d'admiration » au public.

C'est la famille Pech qui succéda à poste fixe à Jean Gillet. Puis viennent Pierre Claverie; les Martel, dont la maison existe encore; F. et A.-F. Rochard, qui imprima le plus ancien journal montpelliérain; Picot et les Tournel; puis ceux de la Révolution.

Des notes curieuses sur les imprimeurs des États et la corporation des imprimeurs, celle-ci particulièrement documentée, terminent le volume. Mais ce qu'on ne saurait louer assez, c'est le soin qu'a pris M. Bonnet de rédiger un catalogue « accuratissime » des premières productions montpelliéraines, de reproduire les statuts et règlements de la corporation, le contrat d'apprentissage, et de dresser l'index des imprimeurs modernes.

Rien ne montre plus avec quelle merveilleuse patience d'érudition il a su amasser les matériaux et les mettre en œuvre. Grâce aux croquis de M. Édouard Marsal, ces pages sont enluminées de vives et spirituelles compositions, qui les rendent d'autant plus attrayantes.

C. A. B.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DEUXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1897

Les Dernières découvertes aux pays bibliques, par le **R. P. Delattre, S. J.** 5

Le Théatre en France avant Corneille, par **M. Marius Sepet** 63

La Rébellion d'Hesdin. — Fargues et le premier président Lamoignon, par **M. de Boislisle** 93

La Campagne de Russie. — De Paris a Vilna, en 1812, par **M. Arthur de Ganniers** 157

Mélanges : L'Abbaye bénédictine de Silos, en Espagne, par **Dom Fernand Cabrol** 187

La Vie de saint Bernard et ses critiques, par **M. l'abbé Vacandard** 198

Le Troisième volume de l'Histoire des Papes, de M. Pastor, par **M. Godefroid Kurth** . . 211

Le Second procès instruit par l'Inquisition de Valladolid contre Fr. Luis de Léon, par **M. l'abbé Bernard** 222

Le Général Trochu, d'après ses mémoires posthumes, par **M. Arthur de Ganniers** . . . 231

La Légende des sept infants de Lara, par **le comte de Puymaigre** 246

Les Œuvres inédites de Grandidier, par **M. Tamizey de Larroque** 257

Courrier anglais, par **M. Alfred Spont** 264

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . 278

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . 302

Bulletin bibliographique 321

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1897

La Jeunesse de l'empereur Julien, par **M. Paul Allard** . 353
La Rébellion d'Hesdin. — Fargues et le premier président Lamoignon (suite et fin), par **M. A. de Boislisle** . 411
Un Envoyé de Napoléon en Espagne en 1810 : Carion-Nisas, par **M. Geoffroy de Grandmaison** 460
Le Duc de Richelieu et les premières années de la Restauration, par **M. le comte Rioult de Neuville** . . . 486
Mélanges : Encore un mot sur la scola du palais mérovingien, par **M. l'abbé Vacandard** 546
Les Origines de la guerre de Cent ans : Philippe le Bel en Flandre, par **M. J. Viard.** 553
Une Nouvelle biographie du poète Breton Jean Meschinot, par **M. Tamizey de Larroque** . 557
Le Congrès scientifique de Fribourg, par **M. Jean d'Estienne** 563
Léon Gautier, par **M. Marius Sepet** 572
Courrier allemand, par **M. S. Brükke** 578
Courrier belge, par **M. Delescluse** 590
Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier** 602
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . 620
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . 638
Bulletin bibliographique 653

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Enseñanza de la historia, por R. Altamira 653
Correspondances des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale par Spiegelberg. 321
La Legislazione sociale di Cajo Gracco, par le docteur Ettore Callegari 653
Lehrbuch der Kirchengeschichte, von Aloys Knöpfler, Doctor der Theologie und der Philosophie, O. O., Professor der Kirchengeschichte an der Universität München. Auf Grund der academischen Vorlesungen von Dr M. J. von Hefele, Bischof von Rottenburg . 323
Historia apologética de los Papas, por D. Urbano Ferreiroa . . . 654
Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen, von Gerhard Rauschen 655
Acta Concilli Constanciensis. Bd. I. Akten zur Vorgeschichte des Konstanzer Konzils (1410-1414), herausgegeben von H. Finke. 324

Digitized by Google

Die Spanische Nation und das Konstanzer Konzil, von Doctor Bernhard Fromme 324
Concilium Basiliense. Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel, von G. Haller 656
Los Despachos de la diplomatica pontificia en España. Memoria de una misión oficial en el archivo secreto de la Santa Sede, por Ricardo de Hinojosa. T. Ier 657
La Russie et le Saint-Siège. Études diplomatiques, par le P. Pierling, S. J. Tome II. 326
Les Saints. Sainte Clotilde, par G. Kurth. 658
Les Saints. Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons, par le R. P. Brou, S. J 659
Les Saints. Le bienheureux Bernardin de Feltre, par E. Flornoy . 660
Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1100-1310, par J. Delaville Le Roulx. T. II 326
Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768), par le R. P. Marcel Chossat, S. J 661
Histoire diplomatique de l'Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cours professé devant S. M. le roi Alexandre Ier de Serbie, en 1892-1893, par M. Albert Malet. Tome I : le XVIIe siècle . . . 662
Les Classes ouvrières en Europe; études sur leur situation matérielle et morale, par R. Lavollée. T. III : Angleterre 664
Ketteler et la question ouvrière, avec une introduction sur le mouvement social catholique, par E. de Girard. 665
Histoire du droit et des institutions de la France, par E. Glasson. Tome VII : La féodalité (fin) : Le Droit civil 666
Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour 329
Die politischen Beziehungen Kaiser Ludvigs des Baiern zu Frankreich, 1314-1337, von G. Sievers 667
Histoire du règne de Philippe le Long, roi de France (1316-1322), par Paul Lehugeur. T. Ier : le règne 668
De Hospitio regis et secretiore consilio, ineunte quarto decimo saeculo, praesertim regnante Philippo Longo. Thèse latine présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Paul Lehugeur 668
Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle, par Edmond Folgairolle 329
Jeanne d'Albret et la guerre civile, par le baron de Ruble, membre de l'Institut. T. I 329
La Minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy, par Berthold Zeller 330
Général marquis de Maleissye. Mémoires d'un officier aux gardes-françaises, 1789-1793, publiés par M. G. Roberti 331
Le Cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, ses dernières années. Épisodes de la Révolution, par Joseph Perrin . 333

Digitized by Google

Die Französische Legislative und der Ursprung der Revolutions Kriege, 1792, par Hans Glogau. 334
La Captivité et la mort de Marie-Antoinette. — Les Feuillants. — Le Temple. — La Conciergerie, d'après les relations des témoins oculaires et des documents inédits, par G. Lenôtre . . 670
Le Conventionel Hyacinthe Richaud. Les premiers maires de Versailles; les prisonniers d'Orléans; l'armée de la Moselle; Lyon après le 9 thermidor, par Georges Moussoir 335
Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré. T. IV : La Chute des Dantonistes 335
L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX, avec une liste des préfets et des sous-préfets au début du Consulat; documents publiés par F.-A. Aulard 339
Mémorial de J. de Norvins, publié par L. de Lanzac de Laborie. Tome III, 1802-1810 337
Mémoires de Mme de Chastenay, 1771-1815, publiés par Alphonse Roserot. Tome II : L'Empire, la Restauration, les Cent-jours . 671
Mémoires de la comtesse Potocka (1794-1820), publiés par Casimir Stryienski. 672
Souvenirs militaires du baron de Bourgoing, 1791-1815, publiés par le baron Pierre de Bourgoing 337
Journal de marche du grenadier Pils (1804-1814), recueilli et annoté par M. Raoul de Cisternes 338
Oudinot et Marbot, à propos du journal de marche du grenadier Pils, par Paul Despiques. 338
Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne, 1808, par le comte Murat 339
Mémoires du comte Ferrand, ministre d'État sous Louis XVIII, publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par le vicomte de Broc. 674
Le Duc de Richelieu en Russie et en France, 1766-1822, par Léon de Crousaz-Crétet 341
Histoire contemporaine. La chute de l'Empire; le gouvernement de la Défense nationale; l'Assemblée nationale, par Samuel Denis. T. I. 675
Paris. Second échec du Bourget et perte d'Avron (9-31 décembre 1870), avec trois cartes, par Alfred Duquet. 341
Maurice-Antonin Roger, ancien élève de l'École normale supérieure: fragments d'histoire 342
La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred Franklin. — La Vie de Paris sous la Régence. — Les Animaux 677
Les Hussards de Chamborant. 2e hussards (1735-1897), avec une introduction par le colonel de Chalendar 676

Digitized by Google

La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres, par l'abbé P. Feret. — Moyen âge. T. IV et dernier. 678
Une Paroisse de Paris sous l'ancien régime. Saint-Jacques du Haut-Pas (1506-1793), par l'abbé J. Grente. 679
Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés (843-1789), par M. Édouard Bonvalot, avec une introduction de M. Ernest Glasson. Du traité de Verdun à la mort de Charles II 342
Notre-Dame de Biran, histoire seigneuriale et paroissiale, par l'abbé Cazauran 344
Le Patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura), par F. Richenet. 344
Die Schlacht von Hastings, von W. Spatz 680
Francesco Guicciardini e il governo florentino dal 1527 al 1540 (con nuovi documenti) da Agostino Rossi. Vol I. 1527-1531 . . . 345
L'État et les églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740), par G. Pariset 681
Maria Theresa; Joseph II, by Rev. J. Franck Bright 347
Les Tchèques et la Bohême contemporaine. Essai d'histoire et de politique, par Jean Bourlier. 682
Une éducation impériale : Guillaume II, par François Ayme . . 682
Russes et Slaves. Études politiques et littéraires, par Louis Leger. 346
Pierre le Grand. L'éducation, l'homme, l'œuvre, par K. Waliszewski. 683
La Politique du Sultan, par Victor Bérard. 348
Pic de la Mirandole en France (1485-1488), par Léon Dorez et Louis Thuasne 684
Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet, avec l'indication des traductions qui en ont été faites et des écrits auxquels ils ont donné lieu à l'époque de leur publication. par H. M. Bourseaud, prêtre. Seconde édition augmentée de l'Inventaire des manuscrits du grand séminaire de Meaux 349
Trois éducations princières au dix-septième siècle, par le P. Henri Chérot 684
Les Lamoignon. Une vieille famille de robe, par Louis Vian. . . 351
Une Cour et un aventurier au XVIIIe siècle. Le baron de Ripperda, par Gabriel Syveton 685
Deux victimes des Septembriseurs : Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère, évêque de Beauvais, par Louis Audiat 686
Une fiancée de Napoléon. Désirée Clary, reine de Suède, par la comtesse d'Armaillé, née Ségur 687
Le Général Souham (1760-1837), par René Fage 688
P.-J. Proudhon, sa vie, ses œuvres, sa doctrine, par Arthur Desjardins. 689
Pasteur, histoire d'un esprit, par E. Duclaux 690

Digitized by Google

Répertoire méthodique du moyen âge français. Histoire, littérature, beaux-arts, par A. Vidier. 691
Les débuts de l'imprimerie à Montpellier, par Émile Bonnet . . 693

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Altamira (R.), 653.
Armaillé (la comtesse d'), 687.
Audiat (Louis), 686.
Aulard (F.-A.), 336.
Ayme (François), 682.
Bérard (Victor), 348.
Biré (Edmond), 335.
Bonnet (Emile), 693.
Bonvalot (Edmond), 342.
Bourgoing (le baron de), 337.
Bourgoing (le baron Pierre de), 337.
Bourlier (Jean), 682.
Bourseaud (l'abbé), 349.
Bright (le Rév. J. Franck), 347.
Broc (le vicomte de), 674.
Brou (le R. P.), S. J., 659.
Caix de Saint-Aymour (vicomte de), 328.
Callegari (Ettore), 653.
Cazauran (l'abbé), 344.
Chalendar (le colonel de), 676.
Chastenay (Mme de), 671.
Chérot (le R. P. H.), S. J , 684.
Chossat (le R. P. Marcel), S. J., 661.
Cisternes (Raoul de), 338.
Crousaz-Crétet (Léon de), 341.
Delaville le Roulx (J.), 326.
Denis (Samuel), 675.
Desjardins (Arthur), 689.
Despiques (Paul), 338.
Dorez (Léon), 684.
Duclaux (E.), 690.
Duquet (Alfred), 341.
Fage (René), 688.
Feret (l'abbé P.), 678.
Ferrand (le comte), 674.
Ferreiroa (Dr Urbano), 654.
Finke (H.), 324.
Flornoy (E.), 660.
Folgairolle (Edmond), 329.
Franklin (Alfred), 677.
Fromme (le Dr Bernhard), 324.
Girard (E. de), 665.
Glasson (E.), 666.
Glogau (Henri), 334.
Grente (l'abbé J.), 679.
Haller (G.), 656.
Hinojosa (Dr Ricardo de), 657.
Knœpfler (le Dr Aloys), 323.
Kurth (Godefroid), 658.
Lanzac de Laborie (L. de), 337.
Lavollée (René), 664.
Leger (Louis), 346.
Lehugeur (Paul), 668.
Lenotre (G.), 670.
Malet (Albert), 662.
Maleyssie (le général marquis de), 331.
Moussoir (Georges), 335.
Murat (le comte), 339.
Norvins (J. de), 337.
Pariset (G.), 681.
Perrin (Joseph), 338.
Pierling (le R. P.), S. J., 326.
Pils (le grenadier), 338.
Potocka (la comtesse), 672.
Rauschen (Gerhard), 658.
Richenet (E.), 344.
Roberti (G.), 331.
Roger (Maurice-Antonin), 342.
Roserot (Alphonse), 671.
Rossi (Agostino), 345.
Ruble (le baron Alphonse de), 339.
Sievers (G.), 667.
Spatz (W.), 680.
Spiegelberg, 321.
Stryienski (Casimir), 672.
Syveton (Gabriel), 685.
Thuasne (Louis), 684.
Vian (Loïs), 351.
Vidier (A.), 691.
Waliszewski (K.), 683.
Zeller (Berthold), 330.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTY P. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1896 forment une collection de 76 volumes grand in-8. Prix : 635 fr.; pour les sociétaires, 537 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la ***Revue***.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

La table des tomes XLI à LX est sous presse et paraîtra prochainement.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

9 1900
DUE JAN 13 '3

Digitized by Google

3 2044 098 639 487

Digitized by Google